This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

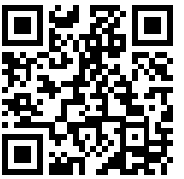

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 376607

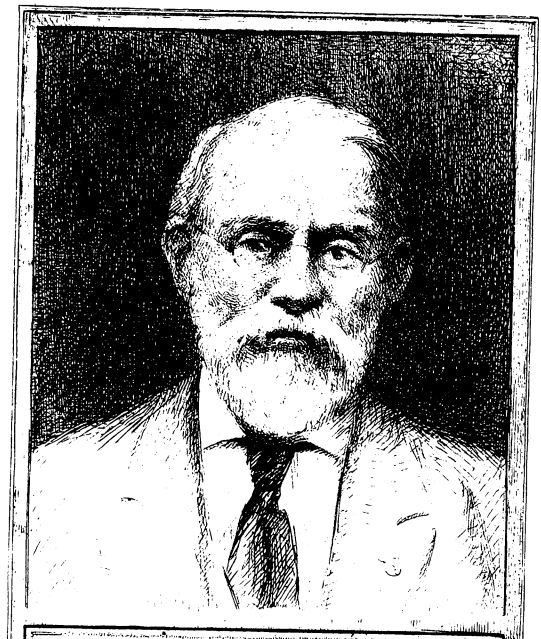

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Hosted by Google

AS
.161
.A26

Hosted by Google

Hosted by Google

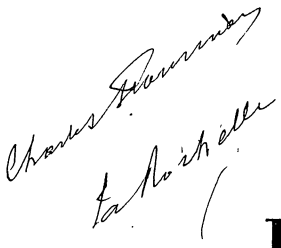

REVUE
DE L'AUNIS
ET DE
LA SAINTONGE.

—

ANNÉE 1866.

(TROISIÈME ANNÉE.)

—

LA ROCHELLE

TYP. DE A. SIRET, PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 3.

1866

Hosted by Google

Hosted by Google

Dunning
Nijh.
3-18-33
26766

REVUE DE L'AUNIS ET DE LA SAINTONGE.

Hosted by Google

LA ROCHELLE. — TYP. DE A. SIRET.

Hosted by Google

25 JANVIER 1866.

La *Revue de l'Aunis* commence sa troisième année sous de nouveaux auspices et sous un nouveau titre. Ce double changement exige quelques explications.

En prenant la direction de la *Revue*, la Société littéraire de la Rochelle n'a voulu qu'assurer la continuation d'un recueil qu'elle croit utile : elle n'a pas voulu se donner un organe ; bien moins encore interdire à qui que ce soit ce moyen de publicité. La *Revue* continue d'être ouverte à quiconque y veut exprimer sa pensée. Dans les seules limites que posent les lois et surtout la première de toutes, la morale, chacun y peut exposer en toute liberté sa propre opinion sous sa propre responsabilité. Le comité de rédaction n'a d'autre tâche que de choisir entre les morceaux qui lui seront présentés ceux qui par le fond ou par la forme lui paraîtront le plus propres à gagner l'attention des lecteurs.

En présentant un stimulant à l'activité intellectuelle du pays, la *Revue* a aussi pour but de réunir, sous un format qui les rend faciles à conserver et à retrouver, des documents et des travaux sur l'histoire locale qui sans elle resteraient inédits ou épars. Elle laissera paraître peu de ses numéros sans quelques pages de ce genre. Là aussi, elle ouvre la porte bien large à toute opinion, mais elle tiendra sévèrement à ce que l'authenticité des pièces insérées soit bien établie, ou tout au moins à ce que la provenance en soit clairement indiquée.

Hosted by Google

Sous ce rapport, plus encore que sous tout autre, c'était le vœu de la direction de la *Revue* d'étendre sa sphère à l'archéologie, à l'histoire, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux intérêts de tout genre de tous les points du département. Le titre même que nous prenons aujourd'hui, *Revue de l'Aunis et de la Saintonge*, annonce que nous avons la confiance que cet appel a été entendu : nous croyons pouvoir compter sur l'active collaboration de plusieurs habitants des deux provinces qui ont formé le département de la Charente-Inférieure.

Qu'il résulte de là une certaine différence dans la nature des documents produits ; que des tendances opposées se fassent sentir ; nous n'en doutons, ni ne le redoutons. L'unité d'impulsion peut paraître nécessaire à un journal politique qui a l'action pour but ; elle ne l'est point à un recueil qui n'en a d'autre que la science et la vérité. C'est à nos yeux une triste tolérance que celle qui n'a pour garant qu'un silence réciproque : nous ne croyons pas que la contradiction soit une insulte et nous pensons au contraire que l'habitude d'une opposition décente, où se réunissent la franchise et la convenance, est une des meilleures que des hommes puissent prendre.

Si cette alliance peut se consolider, si des appréciations opposées du passé peuvent produire dans la *Revue*, en face les unes des autres, avec modération et avec fermeté, leurs titres et leurs arguments, nous croyons que la fondation de la *Revue* aura été un service sérieux rendu au pays. Si nous échouons, nous croyons que nous n'aurons échoué qu'en essayant d'accomplir un devoir.

Hosted by Google

UNE QUESTION DE PRESSE EN 1611.

Il existe à la bibliothèque de la Rochelle un volume manuscrit de 332 pages petit in-f°, sans titre, relié avec un certain luxe, doré avec plus de soin sur les plats que sur le dos, selon un usage qui durait encore. Il contient des lettres relatives aux affaires de la ville, d'avril 1611 à avril 1612. Comme on sait par ailleurs que M. de Berrendy, maire cette année là, copia ou fit copier les lettres écrites ou reçues pendant sa mairie, *touchant l'assemblée de Saumur*, et qu'à l'expiration de ses fonctions, il remit ce recueil au conseil de la ville, il est difficile de ne pas croire que c'est cette correspondance qui nous est parvenue, bien qu'on ne puisse dire comment elle a échappé au sort des archives communales, enlevées en 1629 par les ordres de Richelieu et brulées en 1737, dans l'incendie de la Cour des comptes.

Tout au moins, ce volume porte dans son état matériel, dans son papier, dans son écriture, des preuves de sa date contemporaine des faits. Il contient des lettres des ducs de Sully, de Rohan, de Soubise. Ecrites à une époque où le récent changement de règne inspirait tant d'inquiétudes aux réformés, et aux Rochelais en particulier, ces lettres sont d'un grand intérêt. Nous leur ferons sans doute plus d'un emprunt. Mais nous ne voulons en extraire aujourd'hui qu'un épisode qui ne nous paraît pas dépourvu de couleur locale.

Il s'agit des débats relatifs à l'impression d'un livre

Hosted by Google

de controverse sorti des principales presses de la Rochelle, celle de Haultin.

En voici le titre tout entier :

LA CHASSE DE LA BÊTE ROMAINE, *où est réfuté le XXIII*e *chapitre du catéchisme et abrégé des controverses de notre temps touchant la religion catholique*, imprimé à Fontenay-le-Comte en l'an MDCVII *et est recherché et évidemment prouvé* QUE LE PAPE EST L'ANTICHRIST, par *Georges Thomson*, pasteur de l'église réformée de la Chastegneraye.

A la miene volonté que vous me supportissiés un petit en mon imprudence : mais encore supportez-moi, car je suis jaloux de vous d'une jalousie de Dieu. 2 Cor. II. v. 1. 2.

Vien, je te montrerai la condamnation de la grande paillarde. Apoc. 17. I.

A LA ROCHELLE, par les héritiers de H. Haultin, MDCXI.

Ce titre est encadré dans une vignette emblématique, qui a servi à la deuxième édition du *Tableau de Marnix*. Au dernier feuillet se trouve une marque souvent employée par les Haultin et d'autres éditeurs protestants, la religion foulant aux pieds la mort.

Le catalogue de M. Millot (1861), nº 90, indique un exemplaire portant : La Rochelle, par Phil. Albert, 1611, in-8º.

Les deux lettres qui suivent pourraient donner lieu à beaucoup de réflexions: nous aimons mieux les abandonner à celles du lecteur. Le fait même de la publication du livre prouve que l'humilité de ton des Rochelais ne les empêcha pas de maintenir leur droit.

Elles ne sont qu'en partie relative au sujet que nous avons en vue ; mais tout extrait fait naître des doutes, et nous avons mieux aimé laissé des hors d'œuvre que de faire des retranchements suspects. Nous transcrivons intégralement le manuscrit :

Hosted by Google

Lettre de Monsieur le Chancelier.

Messieurs, la roine a esté avertie qu'un certain escossois, ministre du bourg de la Chasteigneraye, fait imprimer ung livre à la Rochelle intitulé *La chasse de la beste romaine.* J'ay esté informé qu'il y a environ deux ans qu'aiant voulu faire imprimer le mesme livre à Fontenay-le-Compte, sur les remontrances faites par le procureur général du parlement, il fut donné arrest portant deffences expresses de n'imprimer ledit livre, tant pour l'impertinence du tiltre que pour plusieurs choses qui sont traictées dans icelluy de très pernitieuse conséquence hors le faict de la religion, qui vont à l'intérest et au préjudice de l'Estat. C'est pourquoy j'ay pensé de vous en escrire affin de vous prier d'empescher l'impression et la vante dudit livre, qui porterait plus de scandale que d'œdification entre les vostres mesmes. Vous considérerez selon votre prudence qu'il n'apartient à ung estranger estant en France de traitter de telle matière. Je désire pour le public et pour vous mesmes que vous faciez cognoistre à ung chacun que vous réprouvez toutes ces procédures et que vous désirez sur toutes choses affermir et avancer ce qui va au bien et repos de l'Estat. La roine a aussi reçu plaintes de la part des catholiques qui sont à la Rochelle, comme s'ils ne jouissoient pas de la liberté ordonnée par les édits du Roy pour l'exercice de leur religion. J'en ai escript plus particulièrement à M. le Procureur du Roy pour en communiquer avecq vous, pour, suivant le deub de sa charge procurer et requérir ce qui est de l'observation des édits en toutte œquité et qu'aucun ne soit chastié ny expulsé hors de la ville sinon par la voie et ordre de justice, avec cognoissance de cause. Je vous promets bien aussy d'aporter tout le soing et vigilance qui me sera possible affin qu'en tous lieux de l'obéissance du roy il soit rendu bonne justice esgallement aux uns et aux autres, que les édits soient entretenus et sincèrement observés et exécutés selon les bonnes et saintes intentions de leurs majestés, de la justice et bienveillance desquelles vous pouvez assurer d'estre protégés et maintenus en tous vos droits et privilèges pour vivre bien heureux soubs leur obéissance, et si vous avez à désirer quelques choses de leurs majestés soit par justice ou par grace, je m'y emploierai très volontiers, en sorte que vous en aurez con-

Hosted by Google

tentement, et sur ce je prie Dieu le créateur vous tenir toujours, Messieurs, en sa sainte et digne garde.

A Paris, ce 17 septembre 1611.

Lettre escripte à M. le Chancelier par Messieurs du Corps de ville du 3 octobre 1611.

Monseigneur,

Nous avons receu vos lettres par l'adasse (?) de M. Boules et veu quelque mémoire de plaintes faictes contre nous soubs le nom des catholiques de cette ville avec la copie du requeste présenté par eux qui ne se nomment point et qui disent avoir esté mis hors de ceste ville, lesquelles plaintes et requeste il vous avoit pleu envoier à M. le procureur du roy en cette ville. Ce nous est, Monseigneur, un honneur et une faveur que nous n'avions pas mérité de vous, de ce qu'il vous plaist si favorablement nous rendre capables et de vostre bienveillance envers nous et des plaintes qui sont, sauf votre corection, malicieusement inventées et calomnieusement impropérées contre nous, et ce qui ne nous donne pas moins de reconnaissance est le témoignage que nous en recevons qu'il vous a pleu réserver (?) notre défence entière pour nous ouir en nos véritables justifications. Mais d'aultant que vostre lettre contient ung fait particulier du livre intitulé *La chasse de la beste romaine*, et que les aultres choses sont contenues en des articles séparés et hors ladite lettre, nous vous suplions humblement trouver bon et nous permettre que nous puissions respondre auxdites plaintes hors la présente et sur chacung d'iceulx articles séparément. Doncques en ce qui concerne et touche ledit livre la vérité est, et nous ne le pouvons céler, qu'aiant ci-devant heu congnoissance qu'il n'estoit point mis en lumière sans l'aprobation d'ung synode provincial composé d'ung grand nombre de pasteurs et ministres qui avoit jugé ainsy qu'il est à présent n'y avoir rien en iceluy que ce qui regarde la doctrine de laquelle nous faisons librement profession soubs les édits de nos roys, et non aucune chose de l'Etat, nous avons estimé que nous eussions faict contre notre profession si nous en eussions empêché l'impression, nous resouvenant aussy que par les édits et mesmement par le dernier il est permis de faire imprimer des

Hosted by Google

livres qui ne contiennent que la doctrine et l'esclaircissement d'icelle au dedans des villes où l'exercice de nostre religion est librement permis, et si cette liberté nous estoit retranchée nostre condition seroit estrangement restrainte et racourcie, et la licence estendue à plusieurs nos adversaires en la doctrine, lesquels font tous les jours imprimer des livres qui portent des titres infiniment scandaleux et au dedans des invectives contre nous et mesmement contre cette ville, que nous sommes contraints de suporter avec patience et douceur sans nous en plaindre et touttefois nous avons apris que, par votre commandement, ledit sieur procureur du roy, sans nous en avoir avertis, déjà fait procéder par saisie de quelques exemplaires dudit livre entre les mains de l'imprimeur ; c'est ce qui nous porte, Monseigneur, avec la force de notre conscience et la considération de la conséquence, à oser vous faire une très humble prière et suplication que tout ainsy que ladite saisie et arrest desdits exemplaires avoit esté fait par votre commandement y faire aporter la délivrance et main levée, laquelle suplication nous entreprenons d'aultant plus hardiment de vous faire que vos lettres estant des faveurs receues de vostre bienveillance nous obligent de vous ouvrir plus librement nos cœurs qu'à aucun autre en nos humbles prières et suplications. De quoy nous ne cesserons jamais de vous remercier très humblement, et encore vous suplier de la mesme humillité de recevoir d'ung mesme œil favorable nos justifications contre les articles des plaintes qui ont esté présentées soubs le nom des catholiques de cette ville, et de croire que tant plus nos ennemis aguiseront leurs médisances contre nostre fidélité, nous demeurerons d'aultant plus fermes en icelle, et toujours, Monseigneur, etc.

Suit un long mémoire sur les plaintes des catholiques, tout à fait détaché de ce qui précède.

Hosted by Google

LIBRE DISCOURS

SUR

L'ESTAT PRÉSENT DES ÉGLISES RÉFORMÉES EN FRANCE

Auquel est premièrement traicté en général des remèdes propres à composer les différens en la Religion à leur naissance, puis en suitte de ceux qui sont propres pour esteindre le schisme qui est aujourd'huy entre les François, tant en ce qui concerne la Religion que la Police. — 1619.

Tous les documents qui peuvent jeter quelque lumière sur l'histoire de France sont consultés avec soin, des livres peu importants par eux-mêmes ont obtenu de savants commentaires. En présence de cet attrait si vif pour l'étude du passé, il peut sembler étrange que l'ouvrage placé sous nos yeux ait échappé à l'attention et qu'il soit à peine mentionné par quelques érudits. Peut-être sa rareté est-elle la seule cause de cette négligence, peut-être aussi a-t-il moins excité la curiosité que des pamphlets où l'on retrouve vivantes toutes les passions du temps qui les vit naître. Il n'est pas de nature à éclairer d'un nouveau jour les évènements ni les caractères ; mais nous croyons qu'il mérite un examen sérieux, si l'on veut étudier l'histoire des idées. Publié en 1619, ce livre est bien plus éloigné par son esprit que par sa date des débuts de la Réforme et des premières guerres religieuses. Il est empreint à la plupart de ses pages d'un désir de conciliation ; l'expérience de tant de luttes sanglantes a porté ses fruits. Et si nous lais-

Hosted by Google

sons de côté les discussions théologiques, si nous écartons la justification du parti protestant, il reste encore un plaidoyer, bien remarquable pour l'époque, en faveur de la conscience et de la liberté. Ses arguments n'ont pas vieilli ; à peine auraient-ils besoin, pour avoir cours aujourd'hui, de revêtir une forme plus moderne.

Le *Libre Discours* présente un intérêt d'un autre genre. Il ne porte aucun nom d'imprimeur ni de ville ; l'auteur est anonyme. Il y a donc là un problème à résoudre. Le catalogue de la Bibliothèque Impériale et le dictionnaire de Barbier attribuent cet écrit à l'un des plus célèbres défenseurs du parti réformé, à Th. Agrippa d'Aubigné. Nous ignorons sur quels fondements repose cette assertion et nous aurons quelques doutes à présenter à cet égard. Avant d'entamer cette discussion, il est utile de donner une analyse un peu complète du livre.

Il est divisé en trois parties.

Nous nous arrêterons peu sur la première. Après avoir montré *les effets merveilleux de la Providence en l'accord des parties du monde*, l'auteur considérant le désir général de la paix et l'amélioration des mœurs, prédit la tranquillité de la France succédant aux maux qui l'ont désolée. Il établit par l'exemple d'Etats voisins qu'il n'est pas nécessaire *d'être réunis spirituellement pour se réunir politiquement* et il arrive à examiner les remèdes employés par les anciens pour guérir les maladies de l'Église et tout d'abord les conciles. Il insiste longuement sur les divergences d'opinions qui se sont produites dans différents conciles et aboutit à cette conclusion que lorsqu'il y a des sectes déjà formées et que l'animosité est grande, on ne peut rien attendre de pareilles assemblées pour la paix de l'Église.

La force et l'autorité des grands doit-elle être employée pour apaiser les schismes religieux ; tel est l'argument de la seconde partie.

La violence produit nécessairement l'hypocrisie et l'Écriture-Sainte montre que la force est un moyen

Hosted by Google

pernicieux pour *avancer l'Église de Dieu.* Comparons la prospérité des princes qui ont traité les hérétiques avec douceur et les malheurs qui ont frappé les princes persécuteurs !

On présente pourtant cette objection : La Bible et surtout l'ancien Testament prononcent des châtiments terribles contre les blasphémateurs et les idolâtres.

Peut-on leur identifier les hérétiques qui sont accusés seulement de servir Dieu d'une manière différente ?

C'est en vain qu'on alléguerait en faveur de la violence la tranquillité dans laquelle ont vécu plusieurs princes persécuteurs et le succès qu'a obtenu l'inquisition en fermant aux nouvelles doctrines l'Espagne et l'Italie. Pour les princes persécuteurs, l'histoire attribue d'autres causes à leur fortune. Quant à l'inquisition, la France la repousse avec énergie. Si Dieu a permis qu'elle dominât en Italie et en Espagne, c'est que les cœurs n'étaient pas préparés à recevoir sa parole.

Les adversaires produisent un autre argument. Si l'on ne réprime par la violence les sectateurs de nouveaux dogmes, les hommes faibles seront séduits et les magistrats, qui ont le glaive en main pour châtier ceux qui mènent une vie pernicieuse au public, se rendront coupables du mal qu'ils n'auront pas empêché.

Lors même que l'impunité donnerait des adhérents à un séducteur, l'Église n'en retirerait-elle pas plus d'avantage que de préjudice ? elle connaîtrait ses enfants supposés et les chasserait de son sein. Le Saint-Esprit nous assure que les élus ne peuvent être séduits même par les miracles de l'Antéchrist. Pourtant si l'on force les hérésiarques à semer leurs erreurs en cachette, il y a grande apparence que beaucoup de gens pourront être surpris, car l'erreur n'étant pas divulguée, ils n'auront pas le jugement de l'Eglise pour les prémunir. La rigueur est contraire à l'esprit de l'Évangile. Jésus-Christ n'a ordonné à ses apôtres d'exercer aucune autre vengeance contre ceux qui refusaient de les recevoir, que de secouer contre eux la poussière de leurs pieds.

Hosted by Google

On allègue à tort que le but ordinaire des innovateurs est de troubler l'État sous prétexte de le réformer ou de réformer la religion et qu'ils ne révèlent leurs desseins pernicieux que lorsqu'il est trop tard pour s'y opposer. Alors le devoir des princes n'est-il pas d'imposer silence aux hommes suspects d'inventions séditieuses ?

S'il ne fallait jamais écouter ceux qui parlent de réformer la république ou la religion, il serait nécessaire de leur *donner un si bon ordre* que toute réforme fût inutile. Mais l'expérience montre que toutes les assemblées d'hommes qui s'unissent pour vivre sous les mêmes lois spirituelles ou temporelles ne tardent pas à se dissoudre, si l'on ne pourvoit de jour en jour à leur affermissement. Comment donc fermer la bouche à ceux qui voudraient parler de réformation, quand il n'y a pas d'autre moyen humain d'éviter la ruine ? Quelques novateurs peuvent, il est vrai, avoir de mauvais desseins. Mais le fait des gens prudents *c'est de poursuivre à tous risques la jouissance des choses utiles, honnêtes et nécessaires, étant bien préparés à supporter courageusement les accidents qui font le plus souvent tourner les desseins des hommes au rebours de leurs espérances.* Souvent les novateurs n'ont été portés à mal faire que par les violences de leurs adversaires.

S'il était licite à tous de noter les défauts qu'ils auraient reconnus au gouvernement public ou ecclésiastique et de proposer les remèdes qu'ils jugeraient propres à prévenir le mal que ces défauts peuvent produire avec le temps, jamais on ne les verrait arriver à tel point que l'on ne pût les réformer sans guerre civile. Au contraire, dans un État mal réglé, les plus timides sont enhardis par le désespoir et n'osant parler ils courent aux armes.

D'autres personnes admettent bien que l'on puisse proposer des réformes, mais ils demandent qu'on punisse ceux qui, en formant des ligues et des associations, donnent sujet de croire qu'ils voudraient les faire

Hosted by Google

par la violence. Ils n'approuvent une réformation que si elle est introduite par l'autorité qui gouverne.

Au fond, cette opinion revient à interdire toute proposition de changement. Ceux qui gouvernent sont-ils coupables d'abus, il n'est pas probable qu'ils approuvent des réformes dont ils auraient à souffrir. Si l'on doit s'en rapporter à leur jugement, il vaudrait mieux se taire, de peur de les aigrir inutilement contre leurs sujets.

Cependant, en politique, le pour et le contre de la question peuvent être également soutenus avec des raisons plausibles, car *les gens d'Estat visans presque toujours à l'utile sans considérer que rarement ce qui est juste ou injuste, il est malaisé* d'arrêter son jugement sur le parti le plus convenable à prendre. Les réformateurs diront, qu'ayant donné leur avis en bons citoyens, sans que les supérieurs aient voulu *leur rendre aucun contentement,* ils sont bien fondés de pourvoir à leur conservation. Les autres répondent qu'il n'y a désordre pareil à celuy que veulent introduire *tels remueurs de mesnage.*

Le seul remède c'est que *tous butent au bien commun du corps entier.* Les princes étant persuadés que *toutes choses empirent si elles n'amendent,* auront soin d'apporter quelque amélioration aux lois et inviteront les particuliers à y contribuer en donnant leur avis, sans en rejeter aucun de quelque part qu'il vienne ; *les personnes en cela n'étant guères considérables, mais l'utilité de leurs propositions.*

Les princes doivent être patients pour leurs sujets ; les sujets ne doivent pas crier au tyran dès qu'on leur refuse quelque chose de raisonnable. Ils doivent souffrir toutes sortes d'*incommodités* avant d'en venir à une révolte. Si les Rois abusent de leur autorité, Dieu les punit, mais les châtiments dont les menace l'Écriture n'autorisent pas la rebellion.

En politique, on peut contester l'utilité de parler de Réformes. Dans les matières ecclésiastiques, il ne sau-

Hosted by Google

rait en être de même. La pratique de l'ancienne Église nous apprend qu'il a été permis aux Églises de rejeter la communion de leurs pasteurs pour cause d'hérésie ou de vie scandaleuse. S'il est licite de repousser les pasteurs, il est nécessaire que les chrétiens puissent s'assembler à part et le prince n'est pas fondé à les dissiper, à moins que des paroles ou des actions séditieuses ne fassent soupçonner quelque mauvais dessein de leur part. Si l'on doit châtier comme rebelles ceux qui font secte à part, alors les païens et les juifs avaient raison de persécuter les premiers chrétiens; on devrait abolir les moines et chevaliers, les confréries de métiers, les mairies et échevinages des villes, *pour ce que tout cela cause souvent des mutineries du peuple.*

On prétend que deux religions ne peuvent subsister en un même État. Mais n'a-t-on pas vu dans l'antiquité, en certains pays, autant de religions et de dieux que de villes? A Constantinople, depuis Valens jusqu'à Justinien, n'y a-t-il pas eu deux évêques, l'un orthodoxe, l'autre arien? De notre temps, les Royaumes et Républiques qui tolèrent deux ou plusieurs sectes, ne jouissent-ils pas d'une paix aussi profonde que les autres? Aussi *les zélateurs du repos public* repoussent aujourd'hui l'emploi de la violence pour apaiser les différends religieux et la considèrent comme également pernicieuse à l'Église et à l'État.

Après avoir montré que la paix est possible, l'auteur examine dans la troisième partie quels sont les moyens propres à l'établir.

D'abord il est indispensable que tous pratiquent la douceur et la tolérance. Il faut prier le ciel qu'il inspire au roi d'interdire toutes invectives et voies de fait et de permettre à ses sujets de prêcher librement la parole de Dieu. Chaque parti doit chercher à attirer à soi les adversaires par la pureté de sa vie et de sa doctrine.

On dira que le Roi ne peut réduire *ceux de sa religion* à se servir seulement des armes spirituelles quand on emploie contre eux des armes temporelles. Que les

Hosted by Google

protestants rendent les places de guerre qu'ils occupent et on verra alors si les expédients proposés sont acceptables ! Tant qu'ils feront corps à part, le Roi doit tout mettre en œuvre pour les dissiper.

Avant d'examiner ces objections, il est bon de savoir comment les choses sont venues à ce point. En premier lieu, ce ne sont pas les Réformés qui ont commencé la guerre civile ; ils ont été réduits à se défendre ; tout au plus peut-on les accuser d'avoir provoqué leurs adversaires en les traitant d'idolâtres et d'hérétiques. Si les *innovations en religion* avaient occasionné les malheurs du royaume, comment n'auraient-elles pas produit les mêmes effets chez nos voisins ? Pourtant les Anglais, les Écossais, les Suisses, les Allemands, les Polonais et les Danois n'ont jamais été plus heureux que depuis qu'ils ont reçu la Réformation. Ces malheurs ne viennent-ils pas au contraire des obstacles qu'on a opposés à la Réforme ? Si le règne de Henri IV a été si prospère c'est qu'il a laissé libre la prédication de l'Évangile.

Ce sont les cruautés de François de Guise, d'Anne de Montmorency, du maréchal de Saint-André, qui ont amené la première prise d'armes ; ce sont les violences de ces triumvirs et de leurs successeurs qui ont provoqué les autres guerres, c'est aussi le manque de foi aux traités que les Rois sont tenus à observer plus religieusement encore envers leurs sujets qu'envers leurs voisins.

Si enfin il y a des cas où les sujets peuvent légitimement prendre les armes contre leurs princes, nos armes ont été légitimes.

Les Rois s'obligent par serment à maintenir la religion et l'église catholique. Mais doivent-ils courir le risque de ruiner leur État qu'ils sont obligés de conserver ? L'évènement des entreprises dépend de Dieu seul ; sont-ils fondés à susciter une guerre civile, qui est le plus grand des maux, pour en faire sortir un bien incertain ?

Nous arrivons à cette question : les Églises Réformées

Hosted by Google

ont-elles pu justement s'unir en corps pour leur conservation ?

Les politiques tiennent pour règle infaillible que toute nouvelle secte ou confrérie est pernicieuse à l'Etat ; tellement que si on avait pu, dès le commencement, empêcher même la distinction en trois ordres, on aurait fermé la porte à beaucoup de *partialités* qui proviennent de leur jalousie mutuelle. Mais il ne nous est pas libre d'abolir cette différence, les nobles consentiraient plutôt à la dissipation de l'Etat qu'à l'abandon des priviléges, qu'ils croient leur avoir été acquis par les services de leurs ancêtres, de même les villes se révolteraient plutôt que de laisser détruire leurs mairies et échevinages ; *tellement qu'il ne faut plus considérer ce qui serait utile lors du premier établissement d'une république, mais ce qui est nécessaire à l'Etat au point où on voit les affaires réduites.*

Ceci posé, l'union des églises n'est pas de nature à inquiéter l'Etat plus que les autres corps dont on vient de parler et les formes pacifiques de ses assemblées témoignent de leur bon esprit.

Les églises sont-elles en droit de retenir les places que les rois précédents leur ont données pour leur sûreté ? Si nous avons eu la justice pour nous, ne pouvons-nous garder les places que nous avons justement occupées? Après tant de sang versé, n'est-on pas en droit de craindre non des attaques de la part du roi, mais les violences de ses sujets catholiques ? Si le grand Henri nous a confirmé la possession de ces places, c'est qu'il connaissait l'ardeur des ecclésiastiques, et pour décourager les agresseurs il a voulu qu'on ne pût nous attaquer sans danger.

Les réformés sont prêts à travailler à la diminution de ce rempart *lorsqu'ils ne verront plus de canons pour le renverser*. En attendant, n'est-il pas possible de vivre en paix dans l'état où nous sommes ?

Pour cela il faut que les ministres du roi renoncent à toute idée de dissiper notre corps par la force et qu'ils

Hosted by Google

persuadent à Sa Majesté de maintenir les édits et de traiter également tous ses sujets dans la distribution des offices de la couronne.

Le titre du chapitre qui suit contraste avec ces vœux et semble renfermer une menace : *S'il est licite d'avoir recours aux armes pour avancer et maintenir l'église de Dieu.* L'Evangile enseigne la douceur et les pasteurs doivent être perpétuellement occupés à prêcher et à admonester en toute humilité ; mais il n'est pas interdit aux chrétiens de défendre leur vie et leurs biens contre la violence des ravisseurs et des meurtriers. Ce serait le renversement de tout ordre politique.

Le langage du livre si mesuré jusqu'alors devient singulièrement acerbe quand il traite cette question : *pourquoi les églises réformées n'observent à la rigueur la patience de l'église primitive.* Le pape ne tient qu'à nous exterminer. L'exemple des Vaudois et des Albigeois doit nous tenir en garde. Les prophéties de l'Apocalypse qui prédisent notre triomphe, ne parlent que de batailles et de sang. Dans les plaies que Dieu doit envoyer sur les adorateurs de la bête, il est dit qu'on leur baillera du sang à boire parce qu'ils ont répandu le sang des saints. Saint-Jean fait mention *de trois esprits infernaux en forme de grenouilles tracassans ça et là pour assembler les roys et les peuples de la terre en bataille.* Ces paroles désignent *trois espèces de prescheurs séditieux, comme les Dominicains, les Franciscains et les Jésuites, lesquels depuis leur naissance au monde n'ont cessé comme grenouilles de barboter importunément une même chanson, savoir le meurtre et le carnage de ceux qui ne veulent comme eux rendre au pape une obédience aveugle.*

Pourtant à ces pages haineuses succèdent des conseils de patience et de modération. L'auteur s'efforce d'arrêter les folles espérances des zélés en considérant les malheurs qui peuvent résulter de leur imprudence et il déclare que les prophéties de l'Apocalypse n'obligent

Hosted by Google

pas les réformés *à courir sus au pape et aux siens les armes à la main.*

Viennent ensuite les exhortations au parti réformé de vivre dans la concorde et les prières au roi pour qu'il veuille bien protéger ses sujets protestants, et ne pas entraver leurs assemblées. Les synodes assemblés en toute liberté ne produisent rien que de pacifique.

« Je souhaiteroye donc qu'il pleust à Sa Majesté nous accorder de grâce pareille liberté de nous assembler pour les affaires politiques comme pour les ecclésiastiques, de quoy, il ne luy peut arriver que de l'avantage au gouvernement de son Estat, pourvu que par même moyen elle oblige lesdites assemblées à ne prendre aucune cognoissance, leur interdissant de députer vers elle, pour aucun article qui ne concerne directement l'établissement ou conservation des églises de son royaume, ne recevoir lettres ny ambassades d'aucun prince étranger sans les lui envoyer, ny même d'aucun de ses subjects s'il n'estoyt de la religion. »

Si les édits sont maintenus, si la justice nous est rendue exactement, la défiance cessera, les inimitiés s'éteindront et la réunion universelle des esprits *en ce qui est du civil*, préparera le chemin à une réunion spirituelle sous une même foi. « A laquelle je supplie l'Eternel vouloir si bien disposer nos cœurs qu'en nos jours nous voyons fleurir notre France en toutes bénédictions spirituelles et temporelles autant abondantes sous la domination heureuse de nostre Roy, comme ses malédictions ont été amères sous le misérable règne de ses prédécesseurs. Ainsi soit-il. »

Les évènements ont donné un cruel démenti à ces espérances. La prise de la Rochelle allait enlever toutes garanties aux Réformés et préparer la révocation de l'Edit de Nantes. Notre livre n'a pas apaisé les différends religieux ; on peut trouver que les moyens qu'il propose étaient peu efficaces pour atteindre ce but ; on peut lui reprocher de prêcher par moments la modération avec un accent de colère. Il ne témoigne pas moins

Hosted by Google

d'un noble effort pour établir la paix ; on doit reconnaître que l'auteur fait preuve d'une érudition variée ; on doit lui tenir compte de la bonne foi avec laquelle il présente et examine les arguments de ses adversaires.

Nous voudrions percer l'obscurité qui l'entoure; nous n'avons trouvé dans l'ouvrage aucune particularité qui pût éclaircir la question. Cependant différentes circonstances rendent très-douteux pour nous que d'Aubigné en soit l'auteur. Nous ne reconnaissons pas son style énergique, orné de métaphores souvent étranges, parsemé de termes grecs.

Le ton généralement modéré du discours contraste avec la phrase mordante qui est habituelle à d'Aubigné quand il parle de ses adversaires.

Aucun passage ne révèle la qualité de l'auteur. Partout il se dissimule, il s'efface. Quand il parle de lui, c'est en termes pleins de modestie. Il dira par exemple qu'on doit considérer ses raisons plutôt que sa personne *à laquelle pour plusieurs et diverses raisons on ne doit avoir égard.* Un peu plus loin on lit : *nonobstant mon incapacité et le peu de cognoissance que j'ai des affaires du monde.* Ailleurs : *estant si mal garny des dons de Dieu, propres à acquérir quelque réputation au monde, que je ne puis me glorifier qu'en mes infirmités.*

On ne peut nier que d'Aubigné n'ait pas habitué ses lecteurs à un pareil langage et que l'assurance, la jactance même avec laquelle il s'exprime sur son compte, surtout dans ses mémoires, ne soit bien éloignée de cette humilité un peu affectée peut-être.

Ce sont là seulement des preuves négatives ; nous ne pouvons en apporter d'autres et nous n'essaierons pas de chercher quel est l'auteur véritable du *Libre discours.*

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage mérite d'être tiré de l'oubli. Ce qui nous frappe surtout, c'est la manière dont l'écrivain comprend et veut la liberté. Un publiciste moderne ne penserait pas autrement. Il ne renierait pas les doctrines suivantes :

Hosted by Google

Toutes les institutions humaines sont exposées à périr si l'on ne pourvoit sans cesse à leur affermissement. L'intérêt de l'église comme celui de l'État veut que tous puissent proposer les changements qui leur semblent nécessaires. En imposant le silence, on peut provoquer un appel à la force.

Si en politique, on veut apporter quelques restrictions à cette liberté de parole, car on consulte plus souvent l'utilité que la justice, tout au moins doit-on laisser la liberté complète dans le domaine religieux qui ne relève que de la conscience.

Toute violence pour imposer des idées est condamnable et elle est dangereuse pour ceux qui l'emploient.

Si après avoir écouté ces maximes de liberté, on songe aux théories d'absolutisme sous lesquelles allait se courber le règne de Louis XIV, si à cet appel à la tolérance on oppose les persécutions religieuses qui en ont marqué la fin, on se prend à penser que le grand siècle, tout brillant qu'il soit, est un retour vers le moyen-âge, et que dans ce parti huguenot qui allait être écrasé aux applaudissements de la cour, se trouvaient les germes des principes qui gouvernent les sociétés modernes. N'est-il pas permis de supposer que de cruelles épreuves, de grands mécomptes auraient été épargnés à la France, si les tendances que manifeste le *Libre discours* avaient pu se développer en liberté, au lieu d'être arrêtées par les dragonnades.

L.-E. Meyer.

Hosted by Google

Mgr LÉON DE BEAUMONT,

ÉVÊQUE DE SAINTES.

Son mémoire sur la maison de Courbon en Saintonge.

I

L'un des prélats qui ont le plus honoré le siége épicopal de Saintes, par leur science et par leurs vertus, Léon de Beaumont ne pouvait être oublié dans la galerie historique de M. Rainguet; on pourra donc consulter pour plus de détails sur ce personnage éminent, la *Biographie saintongeaise.*

Nommé sous-précepteur de Monseigneur le duc de Bourgogne, sans doute sur la proposition de l'illustre archevêque de Cambrai, son oncle, il fut compris dans sa disgrâce à la suite de l'affaire du quiétisme. M. Rainguet donne pour date à cet évènement, le 2 juin 1698; cependant, il résulte de la correspondance inédite de la princesse Palatine (Charlotte-Elisabeth de Bavière, mère du régent), correspondance publiée dernièrement par M. A. Rolland, que cette date doit être quelque peu rectifiée.

« Avant-hier (29 décembre 1698), écrit la princesse, » on a renvoyé cinq des gens du duc de Bourgogne: » un exempt des gardes qui est frère de M. de Cam- » bray, l'abbé de Langeron, deux gentilshommes de la » manche, Dupuis et L'Eschelle (ce dernier avait été » page du roi) et encore *un certain abbé de Beaumont.* » Tous ces dévots sont maintenant accusés d'être quié-

Hosted by Google

» tistes ; le bruit court qu'on en chassera encore plus » de la cour que de chez le duc de Bourgogne. » (Lettre écrite de Versailles, le 31 décembre 1698.)

On retrouve ici la franchise tudesque de la duchesse d'Orléans, qui semble professer aussi peu d'estime pour les quiétistes en général que de considération pour l'abbé de Beaumont en particulier. Et cependant, Saint-Simon, lui-même, se montre moins dédaigneux lorsqu'il parle de la promotion du nouvel évêque de Saintes, sous l'année 1716. « Quatre jours après, M. le duc d'Orléans donna » ce grand nombre de bénéfices dont le P. Tellier » n'avait jamais pu venir à bout de persuader au Roi » de disposer..... Pour cette fois, ils furent assez bien » donnés. L'abbé d'Estrées eut Cambrai..... Je proposai » aussi l'abbé de Beaumont pour Saintes. Je ne le con- » naissais point du tout ; mais il était fils d'une sœur » de Fénelon, archevêque de Cambrai, et homme de » bonnes mœurs, qui avait été lecteur des princes, et » chassé d'auprès d'eux avec son oncle. La mémoire » toujours vivante en moi, du duc de Beauvilliers, » agit seule en moi en cette occasion. »

A ce certificat de *bonnes vie et mœurs*, Saint-Simon aurait pu ajouter une attestation du savoir de notre prélat qui aurait facilement joûté avec lui sur le terrain des connaissances historiques et généalogiques. Personne n'ignore quelle était la prétention du duc en ces matières, mais aussi combien de passion il y apportait dès qu'il s'agissait de dénigrer ses ennemis, et il s'en était créé bon nombre ! Tel n'était pas le but que poursuivait l'abbé de Beaumont dans ses recherches.

L'éducation si soignée du duc de Bourgogne s'étendait à toutes les branches de l'administration de la France : les finances, l'agriculture, le commerce, la guerre, la justice, l'église, etc., etc. C'est alors qu'une certaine impulsion fut donnée à une science nouvelle que venait de créer Colbert, la *statistique*, et que les intendants furent chargés de dresser des mémoires ou rapports sur leurs généralités respectives. Ces rapports

Hosted by Google

volumineux et circonstanciés servirent plus tard à l'ouvrage du comte de Boulainvilliers, intitulé l'*Etat de la France*, ouvrage qui n'était, à vrai dire, qu'un résumé des statistiques des différentes provinces. De semblables recherches n'auraient pas été complètes, si elles n'eussent compris la situation et l'historique de l'ordre de la Noblesse, qui occupait alors une place importante dans l'Etat. Léon de Beaumont fut donc chargé de préparer pour son royal élève une étude spéciale sur la noblesse de Saintonge, et il apporta dans ce travail la conscience, la sagacité et la sûreté de jugement qui le distinguaient et en firent dans la suite un savant particulièrement compétent et souvent consulté.

Le lecteur pourra juger de l'impartialité et de la franchise qu'il mettait dans ces sortes de travaux, en parcourant le *Mémoire* que nous offrons aujourd'hui à la *Revue de l'Aunis et de la Saintonge* (1).

II

Il s'agit d'une question d'origine, question toujours délicate à traiter sérieusement avec les intéressés. L'évêque de Saintes l'aborde avec une franche indépendance, et il est difficile de montrer dans une discussion de cette nature plus de véritable science et de saine critique. Cette *manière* laisse bien loin derrière elle les procédés complaisants de nos héraldistes modernes.

La maison de Courbon dont il s'agit, était sans contre-dit l'une des plus distinguées de la province de Saintonge, et, comme le fait observer Mgr de Beaumont, elle pouvait se passer d'une tradition plus qu'incertaine. Après avoir occupé des charges éminentes et

(1) Ce mémoire en forme de lettre, est adressé à M. de Courbon de Saint-Léger, vers 1730.

Hosted by Google

contracté les alliances les plus flatteuses, les Courbon se sont éteints naguère en la personne d'Hippolyte de Courbon, marquis de Blénac, maréchal de camp, décédé, célibataire, à Paris, le 16 octobre 1859.

III

Quelques mots maintenant sur la famille de l'évêque de Saintes :

La tradition, confirmée d'ailleurs par la conformité dans les armoiries, en faisait une branche cadette de la maison de Beaumont-sur-Oise, qui remonte par filiation suivie aux premières années du XIe siècle.

Quoi qu'il en soit, Léon de Beaumont descendait, au XIIIe degré, de Renaud de Beaumont, chevalier, seigneur de Rioux, Cravans, Chastenet et la Maltesière en Saintonge, vivant en 1302, premier auteur certain de la maison. Les châtellenies de Rioux et de Cravans lui auraient été données par le roi Philippe-le-Bel, en vertu d'une confiscation faite sur les anciens seigneurs de Didonne, dont les biens furent certainement confisqués, et c'est par suite de cet avantage que ce Renaud se serait établi en Saintonge.

Son petit-fils, Geoffroy de Beaumont, seigneur de Rioux et de Cravans, épousa Marguerite de Didonne, issue de la maison des anciens seigneurs de Didonne, Royan, Tonnay-Charente, Montendre, etc, lesquels sont qualifiés *princes* dans des titres de 1100 et 1176, et mis au rang des barons avant tous les seigneurs châtelains, dans un rôle fait sous le règne de Philippe-Auguste. Cette Marguerite était fille de Guibert de Didonne, seigneur de Rioux et de Philippe d'Amblesville.

Guillaume de Beaumont, fils des précédents, chevalier, seigneur de Rioux, Cravans, rendit hommage au roi pour sa terre de Rioux, en 1405, parce que la baronnie de Didonne, dont cette châtellenie était un

Hosted by Google

fief et apparemment un partage, était alors possédée par le roi, en vertu des anciennes confiscations. Ce Guillaume de Beaumont eut pour petit-fils :

Jean de Beaumont, seigneur de Rioux, Romefort, Thézac, Lauron, etc., qu'un arrêt du Parlement de Paris, de l'an 1454, déclare homme de noble et bonne maison, fidèle serviteur du Roi, ajoutant qu'il fut cause de la réduction de Cosnac, dont la garnison *anglesche* levait de grandes contributions ou *appatils* sur le pays. Il reçut plusieurs hommages des gentilshommes ses vassaux, de 1445 à 1482, et se maria trois fois. Sa première femme fut Jeanne Héraude (Héraud), dame de la seigneurie et maison forte de Romefort. On croit qu'elle était issue d'une famille noble portant le nom de Héraud, que l'on dit avoir possédé les terres de Rocheraud et de Monteraud en Saintonge, et qu'on fait descendre d'un Hugues Héraud, lequel est mis au rang des barons de Mahaud de Toulouse, dans la donation qu'elle fit, l'an 1102, au prieuré de Sainte-Gemme, en Saintonge, *laudantibus baronibus suis.... Hugone Airaudi,* dit l'acte. (1)

De ce premier mariage avec Jeanne Héraud, Jean de Beaumont eut plusieurs enfants dont le troisième, Verdun, fut l'auteur de la branche des Seigneurs d'Ussaud et de Gibaud.

IV

C'est à celle-ci qu'appartenait l'évêque de Saintes. Décédé, le 10 du mois d'octobre 1744, à l'âge de 80

(1) Ce nom de Héraud nous rappelle une erreur historique et géographique répétée par plusieurs écrivains, entre autres par M. Feuilleret, dans son travail sur *Taillebourg et Saint-Louis*. Cassini, on ne sait pourquoi, désigne sous le nom de bois des *Héros* (sic), un bois situé en la commune de Saint-Saturnin-de-Séchaud, juste en face du pont de Taillebourg. Il n'en fallait pas plus à certains interprétateurs pour placer dans ce bois la sépulture des *héros* français, tombés aux côtés de Louis XI Mais avec un peu de réflexion et aussi de sentiment archaïque, on aurait dû se dire que les mots *héros* et *héroïsme*, dérivés du grec, n'avaient guère cours en France avant la Renaissance du XVe siècle, et qu'il serait difficile de les rencontrer chez les auteurs du XIIIe siècle. La sen-

Hosted by Google

ans, il était né en 1664, le second des fils d'Henri de Beaumont, chevalier, seigneur de Gibaud, Ussaud, Saint-Germain de Juignac, Montmalan, la Bristière et Eschillais en partie, maréchal de camp, et de Marie de Salagnac de la Mothe-Fénelon, sœur de l'archevêque de Cambrai, et fille de Pons de Salagnac, baron de la Mothe-Fénelon, comte de Saint-Julien, et d'Isabeau d'Esparbès d'Aubeterre, cette dernière, fille de François d'Esparbès, marquis d'Aubeterre, maréchal de France, et d'Hippolyte Bouchard d'Aubeterre.

Le mariage d'Henri de Beaumont avait été fécond; il en était résulté quatorze enfants, six garçons et huit filles. L'aîné, *François*, seigneur de Gibaud, Ussaud, Allas-Champagne et du Vernoux, épousa Henriette de Mendose, fille unique de François de Mendose, seigneur du Vernoux, près Blaye, et d'Anne Poussard du Vigeau, et continua la postérité qui s'est éteinte de nos jours.

Le second était, comme nous l'avons déjà dit, l'évêque de Saintes, qui fut inhumé en l'*église des Pères de la mission, le 12 octobre 1744, après l'office fait en la cathédrale.* (Registres de Saint-Pierre.)

Le troisième, Henri-Joseph de Beaumont, seigneur du Fort, de Verrière et d'Ancelpont, en Gévaudan, épousa Gabrielle-Félicie de Chastel de Pontaut, d'une maison très distinguée du Languedoc, de laquelle il eut trois enfants décédés en bas-âge, et il se remaria à Charlotte-Louise de Nesmont, fille de François de Nesmont et d'Arthémise de Caumont, et ne paraît pas en avoir eu de postérité.

Le quatrième, Joseph-Henri de Beaumont, seigneur d'Eschillais, capitaine des vaisseaux du Roi, épousa Victoire de Gabaret, nièce du lieutenant-général des

sibilité légendaire peut y perdre, mais la vérité est que le bois en question tirait son nom de celui de ses anciens possesseurs (la famille Hairaud ou Airaud), et que la faute d'orthographe de Cassini a été funeste à plus d'un archéologue. — C'est encore la famille Héraud qui a donné son nom à la ville de Châtellerault, Castellum Ayraldi.

Hosted by Google

armées navales, dont il eut deux filles et un fils qui ne laissa pas de postérité masculine.

Le cinquième, Louis de Beaumont, fut tué dans un combat naval, à l'âge de 15 ans.

Le sixième, Jean-Hippolyte de Beaumont, mestre de camp de cavalerie, épousa Antoinette-Louise-Thérèse de Béon-Luxembourg, fille de Jean-Louis de Béon-Luxembourg, marquis de Bouteville, et de Marie de Cugnac de Dampierre, et arrière petite-fille de Bernard de Béon du Massez, marquis de Boutteville, gouverneur de Limousin et de la Rochelle, lieutenant-général au gouvernement de Saintonge, Angoumois et pays d'Aunis, et de Louise de Luxembourg, fille elle-même de Jean de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny, de l'illustre maison de Luxembourg qui a produit plusieurs Empereurs, Rois de Bohême, etc. Ce Beaumont ne paraît pas avoir eu de postérité.

De ses huit sœurs, *Catherine* qui est indiquée comme l'aînée, épousa Louis de Rochon de Puycheny ; *Louise*, la cadette, se maria à Charles Poussard du Vigean, marquis de Lignières, en Angoumois ; *Marie-Anne*, la troisième, dite mademoiselle de Gibaud, est restée fille. C'est évidemment la même que celle appelée *La Gibaude*, par Boisrond, dans ses mémoires, où il lui prête un mot que la plus simple honnêteté ne saurait permettre de reproduire, et qui serait par trop gaillard dans la bouche d'une fille de condition, sœur d'un vertueux prélat ; la quatrième, *Antoinette*, fut prieure des Bénédictines de Cognac ; la cinquième, *Hippolyte-Angèle*, se maria deux fois : 1° à François-Achard Joumard de la Brangelie, seigneur de Balanzac, en Saintonge ; 2° à N. d'Arlot de Frugie ; la sixième, *Anne-Marguerite*, épousa Pierre de Liniers d'Hervaut (du Poitou) ; la septième, *Madeleine-Géneviève*, épousa en premières noces Henri-Benjamin de Valois, marquis de Marsay, colonel des dragons de la Reine, fils du marquis de Villette, lieutenant-général des armées navales, cousin-germain de Françoise d'Aubigné, mar-

Hosted by Google

quise de Maintenon ; en secondes noces, Pierre de Chevry, veuf d'une demoiselle de Catinat; enfin, elle épousa en troisième lieu René de Cordoüan, marquis de La Noüe, brigadier des armées du Roi, fils de Diane de Montaut-Navailles, sœur du maréchal de ce nom; la huitième et dernière sœur fut *Isabelle-Thérèse*, mariée à Pierre Viaud, seigneur d'Aigne, en Angoumois.

Tel était l'entourage de Léon de Beaumont. Il avait pour grand'père paternel, François de Beaumont, seigneur de Gibaud, d'Ussaut, etc., marié, en 1614, à Catherine de Belcier, fils de Louis Belcier, baron de Cozes, seigneur d'Eschillais et de la Ferrière, en Saintonge, et de Charlotte Goumard-d'Eschillais ; et pour bisaïeul, François de Beaumont, seigneur de Gibaud, d'Ussaud, etc., qui épousa, en 1583, Jeanne Vigier, dame de Saint-Germain, de la maison des seigneurs de Rouffiac, en Angoumois, l'une des plus anciennes et des plus considérables de cette province.

Après avoir fait connaissance avec la famille de notre évêque, le lecteur va juger de sa science historique par la pièce suivante que nous reproduirons avec la plus scrupuleuse exactitude.

TH. DE B. A.

(La suite au prochain numéro.)

Hosted by Google

BIBLIOGRAPHIE

AUNISIENNE ET SAINTONGEAISE.

Il y a deux ans qu'il est question d'élever, dans la ville de Saintes, une statue à Bernard Palissy. Ce bon mouvement, qui a pris tout-à-coup les habitants de la capitale de la Saintonge, a ramené l'attention sur le personnage qu'ils veulent glorifier. De là plusieurs publications d'importance et de formes diverses, mais qui toutes ont pour but de faire mieux connaître, et partant apprécier l'inventeur de l'émail.

La plus grande est assurément la *Monographie de l'œuvre de Bernard Palissy, suivie d'un choix des ouvrages de ses continuateurs et imitateurs.* L'ouvrage, tiré à trois cents exemplaires seulement, format in-folio, sur papier vergé, se vend 400 francs pour les souscripteurs. C'est un recueil de planches coloriées et rehaussées de retouches au pinceau, qui représentent très exactement les vases, coupes, fontaines et autres pièces sorties des ateliers de l'éminent artiste. L'éditeur, M. Carle Delange, — quai Voltaire, 5, à Paris, — vient d'achever cette importante publication en faisant paraître la douzième livraison. Cette livraison contient dix planches représentant : *le Déluge,* d'après un plat appartenant au R. Allen Downham, de Norfolk, en Angleterre; *la Charité,* de la collection Sauvageot, au Musée du Louvre ; *Jésus et la Samaritaine,* écritoire de la collection de M. le comte Basilewski ; un épi de faîtage fort beau, à Rouen ; un mortier à cire, de la collection

Hosted by Google

de M. Roux, à Tours ; un bassin rocaille, de la collection de M. J. Bohn, en Angleterre ; *Diane*, statuette de la collection de M. le comte Basilewski ; *Samson*, bas-relief placé dans la façade de la maison numéro 24 de la rue du Dragon, à Paris ; un grand bassin à reptiles du Musée industriel de la ville de Lyon, et un autre bassin à reptiles de la collection de M. Michel, à Marseille. Nous regrettons de ne pas voir figurer dans la collection quelques pièces saintongeaises qui ont leur mérite, tel que le magnifique plat rustique de M. Charrier, juge-de-paix à Saintes, ou celui de M. le comte de Clervaux. Ensuite, le texte annonce *un choix des ouvrages des continuateurs ou imitateurs de Bernard Palissy*. Or, rien jusqu'ici n'indique ce qui appartient à l'inventeur des rustiques figulines ou à son école. Il faut qu'une table explicative nous renseigne à ce sujet, afin que notre admiration ou nos critiques ne s'égare pas. Enfin, je voudrais, au lieu du portrait apocryphe de Palissy, que nous donne M. Delange, voir le portrait authentique qui existe au Musée de Cluny, et dont, paraît-il, s'inspire M. Taluet, pour la statue du grand artiste.

Cette dernière livraison est accompagnée de deux feuilles de texte contenant la vie de Bernard Palissy, par M. Sauzay, conservateur-adjoint au Louvre, et M. Henri Delange. Il est fâcheux que cette biographie ne soit pas complète. Peut-être l'apprécierons-nous quand elle le sera. Disons en attendant que les biographes feront bien de consulter les écrivains locaux : M. de la Morinerie, *Saintes au XVI*e *siècle*, et M. Louis Audiat, *Bernard Palissy*, un volume chez Aubry. Cette lecture leur évitera d'abord des erreurs assez nombreuses, et ensuite l'ennui de transformer un maire de Saintes, Cyvadier en *Cynadier*, Bastien de Launay en *Bastide*, le marquis de Canillac en marquis de *Camillac*, M. Dangibeaud en M. *Angibeaud*, et la place Blair en place *Beloir*. Je ne parle pas du reste.

Une seconde publication toute récente, consacrée

Hosted by Google

aussi à Bernard Palissy, c'est celle de M. Ferdinand de Lasteyrie, membre de l'Institut. On se rappelle que, le 26 mars dernier, eut lieu à Paris une grande solennité musicale et littéraire, organisée en faveur de l'œuvre de la statue de Bernard Palissy, par M. le comte Anatole Lemercier. M. Ferdinand de Lasteyrie y fit une conférence intéressante sur la vie et les œuvres de Bernard Palissy. C'est cette lecture que l'orateur a publiée dans les livraisons du 15 juillet et du 1er août 1865 de la *Revue des Beaux-Arts, revue de l'art ancien et moderne*, et qu'il vient de tirer à part. On doit des remerciements à M. de Lasteyrie pour avoir bien voulu livrer au public ce que seuls les auditeurs du 26 mars avaient pu entendre, et c'est un nouvel hommage que reçoit le pauvre potier saintongeais.

Nos lecteurs connaissent ou croient du moins connaître tout ce qui concerne Palissy. Nous n'analyserons donc pas pour eux la brochure de M. Ferdinand de Lasteyrie, d'autant que M. de Lasteyrie, s'adressant à un public peu au fait de la question Palissy, devait forcément se borner à répéter ce qu'avaient écrit les précédents biographes. Ne lui demandons donc pas une vie *étudiée ;* c'est une esquisse, et une esquisse incomplète, puisqu'il s'arrête comme un autre écrivain, M. Louis Audiat, lorsque Palissy, quittant la Saintonge, s'installe à Paris, où l'appelait Catherine de Médicis. Il serait à désirer que M. de Lasteyrie eût fouillé ces vingt-cinq dernières années de la vie de Palissy, qui ne sont pas les moins remplies ni les moins émouvantes. Il eût été digne de son talent de révéler au public tout ce que contient d'inédit et d'intéressant cette partie de l'existence du potier devenu illustre. Quoi ! pas un mot du voyage dans les provinces rhénanes, pas une ligne sur les cours publics qu'inaugura Palissy et que notre époque croit inventer !

En revanche, l'éloquent membre de l'Institut nous raconte tout au long la conversation de Palissy et de Henri III, conversation apocryphe, mensonge historique

Hosted by Google

du menteur d'Aubigné. M. de Lasteyrie sait très-bien que tous ceux qui se sont occupés *sérieusement* de Palissy rejettent parmi les faits controuvés cette incroyable légende. M. Louis Audiat a lu dernièrement à la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, un travail où ce problème historique est étudié à fond et résolu dans ce sens.

Ce ne sont pas les seules fautes que j'aurais à signaler dans la brochure de M. de Lasteyrie. Après avoir cité le mot de Palissy : « Je sais mourir », il ajoute « Sénèque l'avait dit avant lui : *qui mori scit, cogi nescit.* » Le savant membre de l'Institut aurait bien dû indiquer la page de Sénèque où se trouve ce mot. L'an dernier, au Conseil général du département de la Charente-Inférieure, un orateur attribuait cette phrase à Tacite. Est-elle de Tacite ou de Sénèque ? J'affirme que la pensée, du moins sous cette forme, ne se rencontre ni dans Tacite, ni dans Sénèque. Un de mes amis a lu pour moi tout Sénèque sans l'y voir.

C'est encore sans doute pour produire de l'effet que M. de Lasteyrie fait mourir Palissy un an plus tôt. Supposez que, fidèle et exact historien, il dise simplement : « Palissy mourut en 1590 », il n'y a pas là le moindre rapprochement. Mais dites : « Il s'éteignit en 1589, dans les cachots de la Bastille », vite la prise de la Bastille en 1789 arrive à l'esprit, et l'on écrit cette phrase : « Deux cents ans plus tard, date pour date, cette même Bastille s'écroulait sous la main victorieuse du peuple de Paris, et l'ère de l'intolérance religieuse était fermée à jamais. » Ah ! gardons-nous de fausser l'histoire pour le plaisir de répéter la banalité stéréotypée sur l'intolérance, et attirer peut-être les applaudissements de quelques ignorants !

Boileau qui était aussi de l'Académie l'a dit :

Rien n'est beau que le vrai.

M. de Lasteyrie semble croire que Palissy alla jeune

Hosted by Google

en Allemagne. Si cela était, il faudrait admettre avec les Allemands que Palissy apprit chez eux l'art d'émailler la terre. M. Audiat, que M. de Lasteyrie paraît avoir suivi, n'est pas bien clair à ce sujet. En racontant de suite les divers voyages de son héros, il a pu induire en erreur ceux qui ne l'ont pas lu attentivement. Les excursions du potier en Allemagne n'eurent lieu qu'après 1572.

C'est aussi avec le livre de M. Audiat que je rectifierai la brochure de M. de Lasteyrie. M. de Lasteyrie nomme, comme ami de Palissy, Dominique Du Bourg, maire de Saintes. D'après M. Audiat, le maire de Saintes, ami de Palissy, fut Pierre Lamouroux. Et il a raison : car Dominique Du Bourg ne fut maire qu'en 1598, huit ans après la mort du potier saintongeais. Faut-il répéter en outre que : *pauvreté empesche les bons esprits de parvenir*, n'est pas la devise de Palissy, mais seulement une marque d'imprimeur, celle entre autres du typographe Rochelais, Barthélemy Berton ?

La seconde partie du travail de M. de Lasteyrie étudie les *œuvres* de Palissy, c'est-à-dire ses émaux. Or, c'est là le plus faible titre de gloire de Palissy, très-pauvre artiste en somme. Mais ses *œuvres*, ce sont ses livres où se trouvent ses magnifiques découvertes dans toutes les branches des sciences. C'est ce que M. de Lasteyrie semble n'avoir pas soupçonné. Mais s'il n'a voulu étudier que l'artiste, avouons qu'il l'a fait avec talent et qu'il était ici surtout compétent. J'aurais peut-être désiré une appréciation qui assignât à Palissy sa véritable place comme artiste. Quoi qu'il en soit, nous devons des remerciements à M. de Lasteyrie pour avoir ainsi contribué à mettre en lumière cette grande figure de Palissy.

*
* *

Pendant que M. de Lasteyrie faisait à Paris une lecture sur Bernard Palissy, M. le docteur Gyoux, continuait et

Hosted by Google

continue encore ses conférences sur *l'hygiène élémentaire* à Saint-Jean-d'Angély.

Le goût des conférences publiques s'est rapidement développé en France. Il n'est pas jusqu'aux plus modestes villes qui n'aient des lectures. *La société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély*, fondée en 1863 par quelques hommes intrépides, et ne doutant de rien, pas même du goût des choses de l'esprit chez les habitants de Saint-Jean-d'Angély, a voulu avoir ses entretiens. C'était le complément de ses divers et recommandables travaux dans les différentes branches des connaissances humaines. M. le docteur Gyoux, secrétaire-général de cette société, s'est dévoué. Avec cette hardiesse et cette initiative qu'on ne rencontre que chez les esprits généreux, il a inauguré un cours public. C'est vers l'utile qu'il s'est tourné, moyen assurément excellent pour attirer les esprits un peu penchés vers le côté positif de la vie. L'hygiène, tel est le sujet de ses leçons. Nous ne savons si les auditeurs sont nombreux; mais nous affirmons qu'ils doivent l'être, et que ceux qui négligent d'aller entendre l'orateur perdent beaucoup. C'est sans doute pour ne point frustrer tout-à-fait les absents, ceux qui ne peuvent assister à ses leçons, que M. le docteur Gyoux publie ses cours. Huit livraisons ont déjà paru et paraîtront tous les quinze jours par feuilles de 16 pages. Ces feuillets épars formeront réunis un volume fort utile. Le prix en est fixé à 2 fr. 50 c., qui seront payés en un mandat sur la poste ou en timbres-postes, après la réception de la quinzième livraison. Chaque livraison se vend séparément 15 cent. On souscrit en s'adressant au bureau du *Journal de Saint-Jean-d'Angély*.

Dans la première livraison, M. le docteur Gyoux se livre à des considérations générales. Qu'est-ce que l'hygiène? Il en fait rapidement l'histoire chez les Hébreux, chez les Grecs, chez les Romains, puis en France. Il raconte ce que l'on a tenté chez nous au moyen des conseils et des commissions d'hygiène; et,

Hosted by Google

distinguant entre l'hygiène publique et l'hygiène privée il déclare qu'il s'occupera exclusivement de cette dernière. Le moyen, en effet, de conserver et d'améliorer l'espèce, n'est-il pas de conserver d'abord et d'améliorer l'individu ?

Il faut même en hygiène du bon sens et de l'art. L'orateur ne manque ni de l'un ni de l'autre. Il se trace un plan nettement circonscrit. C'est l'homme qu'il a en vue. Il le prend donc au berceau et le conduira jusqu'à la tombe. Enfance, jeunesse, adolescence, âge mûr, vieillesse, autant d'états différents, autant de précautions à prendre et de régimes à suivre ! La deuxième livraison s'occupe de la naissance de l'enfant. La troisième de l'allaitement. Que de questions intéressantes ! Elles regardent tout le monde. Les pères et les mères ont besoin qu'on leur rappelle les sages prescriptions de l'art et de l'expérience. La vie de l'être chétif qui vient de voir le jour dépend souvent de peu de chose. Quelle responsabilité, si par négligence, par ignorance, l'enfant venait à périr !

La cinquième livraison contient la VIe et la VIIe conférences. C'est encore de l'enfance qu'il s'agit ; mais de l'enfance dans la seconde période, c'est-à-dire à partir du sévrage. M. Gyoux y traite du langage ; et à ce propos il ne veut pas que les parents fassent apprendre à l'enfant plusieurs langues simultanées, comme certaines familles qui lui donnent en même temps une bonne allemande et une bonne anglaise. Selon nous, la méthode n'est pas mauvaise. A ce moment où tout est neuf, tendre et docile chez l'enfant, il faut l'habituer à toutes les difficultés des prononciations étrangères. M. Gyoux craint la fatigue. Et il a raison : il y a de la prudence à garder. Mais la fatigue sera bien plus grande plus tard. On se défie trop de l'enfant. Il apprend avec une facilité étonnante. C'est aux maîtres, aux parents à faire qu'il étudie en jouant. J.-J. Rousseau, qui faisait de si belles théories sur l'éducation des enfants et jetait les siens à la boite, ne veut pas qu'on fasse dire à l'en-

Hosted by Google

fant de ces mots puérils qui forment presque une première langue à oublier plus tard. Rousseau a raison; il vaut mieux apprendre à l'enfant à dire *papa* et *maman* de suite. Mais faites lui donc prononcer *oncle*. Jamais il n'en viendra à bout. Voilà pourquoi les oncles sont ou deviennent *tontons*.

Je crois que M. Gyoux aurait quelque tendance à en croire J.-J. Rousseau. Ainsi il cite pour la marche l'auteur d'*Emile*, qui veut qu'on laisse l'enfant abandonné à lui-même sur le gazon ou un tapis, sur lequel il marchera de lui-même, pour saisir un objet convoité. Rien n'est plus faux. Le gamin se traînera à quatre pattes. Empêchez-le de se rouler à terre; il marchera bien plus tôt.

Dans la VII^e^ conférence, l'auteur s'occupe de la gymnastique et des exercices corporels : saut, course, danse, bague, corde, paume, volant, etc. La VIII^e^ traite de l'œil et de ses maladies, des ménagements qu'il exige et des remèdes qu'il réclame. La VII^e^ livraison est consacrée à l'ouïe et au toucher.

Nous ne pouvons nous étendre plus longuement sur ces *conférences*. Elles sont excellentes, et tout le monde peut y trouver quelque profit.

B. C...

JÉSUS-CHRIST, SON TEMPS, SA VIE, SON ŒUVRE,

PAR E. DE PRESSENSÉ.

1866. — In-8° 700 pages. — Paris, Ch. Meyrueis et Germer-Baillère. — 7 fr. 50 c.

La Société littéraire enregistre, chaque année, avec un bienveillant intérêt les publications faites hors de la

Hosted by Google

Rochelle par des écrivains qui appartiennent à cette ville par leur naissance. Nous voudrions aujourd'hui élargir un peu ce cadre pour analyser le dernier ouvrage d'un auteur distingué, M. Edmond de Pressensé, qui se rattache à notre cité par sa famille. Dans cette analyse, pour reproduire plus fidèlement la pensée de l'écrivain, nous emprunterons autant que possible ses propres expressions.

M. Edmond de Pressensé a complété par la publication de ce nouveau livre, *Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre*, ses beaux travaux sur le christianisme primitif, couronnés par l'Académie française.

Ce n'est donc ni un écrit de circonstance, ni une réponse à tel ou tel ouvrage contemporain dont le retentissement dure encore, c'est l'achèvement d'un vaste monument historique.

« Le plan de mon livre est simple, dit M. de Pressensé. J'ai d'abord traité les questions préliminaires qui dominent le sujet. Est-il vrai que la cause du surnaturel soit perdue comme on le prétend ? Faut-il se résigner à mutiler d'emblée une histoire qui perd son caractère propre en renonçant à la notion du Dieu libre capable d'intervenir dans nos destinées par des actes non prévus ? J'ai essayé d'opposer quelques raisons aux affirmations péremptoires dont se contentent aujourd'hui les adversaires du surnaturel. MM. Renan et Strauss, et tous ceux qui ont subi l'influence de l'école de Tubingue, refusent au Christianisme tout caractère original ; à les entendre, il est le produit du génie grec marié au génie oriental.

» J'ai écarté cette théorie par un rapide coup-d'œil sur les religions qui ont précédé l'évangile. J'ai tracé un tableau aussi complet qu'il m'a été possible du judaïsme de la décadence en Palestine et en Egypte, et j'espère avoir établi que, bien loin que Jésus ait puisé sa doctrine à Jérusalem ou dans les influences venues d'Alexandrie, il a été la vivante contradiction de tout ce qui l'entourait. On comprend suffisamment l'impor-

Hosted by Google

tance d'un tel résultat s'il est acquis. Enfin le livre des questions préliminaires se termine par le chapitre intitulé les *Evangiles*. Il faut bien justifier devant la critique contemporaine la crédibilité des documents dans lesquels nous puisons l'histoire de Jésus. C'est le seul moyen de donner un fondement solide à l'édifice. Légende ou histoire, voilà le dilemme qui se pose.

» Dans les livres suivants, je me suis attaché à dérouler la vie de Jésus, sans surcharger la trame même du récit, mais en renvoyant les discussions à des notes peu étendues ; du reste je n'ai pas cessé un instant de tenir compte dans ma narration des débats de l'école. Après avoir traité ce qui se rapporte à la période qui précède l'entrée de Jésus dans son ministère public, et qui comprend son enfance, sa tentation au désert, ses rapports avec Jean-Baptiste, je m'attache à caractériser son plan, son enseignement et ses miracles, puis j'aborde l'histoire même de son ministère public. L'intitulé seul des trois livres qui lui sont consacrés en donnera une idée suffisante :

1° Le temps de la faveur publique ;

2° La période de lutte ;

3° La grande semaine. Mort et Victoire.

» Mon but principal est, non pas de démontrer, mais de montrer Jésus tel que je le vois, tel qu'il m'apparaît dans les Evangiles, tel que je l'adore, et de dire à mes contemporains : Cette image du Christ vous paraît-elle répondre mieux à la réalité des faits que celles qui nous ont été récemment présentées au point de vue du naturalisme ? Répond-elle mieux aux lois de la psychologie qui impliquent l'unité de la personne morale ? Avons-nous observé fidèlement les principes de la philosophie de l'histoire qui répugne à admettre des effets sans cause et à placer au point de départ d'une révolution aussi vaste et aussi profonde que celle qui s'est opérée au commencement de notre ère un mythe sans consistance, une religion sans doctrine arrêtée, un culte sans Dieu !

Hosted by Google

» Ce n'est pas à moi à répondre. Je n'ai rien épargné en fait de recherches pour me rendre moins indigne de ce grand sujet. Si j'ai parcouru la Judée et la Galilée, ce n'est pas pour prodiguer les paysages et noyer dans cette éclatante lumière de l'Orient la calme et suave beauté de l'Evangile qui appartient, avant tout, au monde invisible ; c'est pour ressaisir, autant que possible, ce cachet de réalité sans lequel il n'y a point d'histoire véritable. On trouvera dans mon livre une entière sincérité ; je n'ai dissimulé aucune des difficultés que j'ai rencontrées ; j'ai donné loyalement ma pensée, toute ma pensée, sans me plier à aucun enseignement d'école. Mon vœu le plus ardent est de contribuer, pour ma faible part, à dissiper quelques-uns des malentendus qui voilent l'Homme Dieu aux yeux de mes contemporains. »

Nous aurions aimé, en terminant, à mettre un chapitre du livre sous les yeux du lecteur, mais l'ouvrage n'est pas de ceux qui se prêtent à une lecture fragmentaire, il faudrait citer trop ou se résoudre à ne citer qu'incomplètement. Recommandons au moins dans le premier livre la revendication du surnaturel, le coup d'œil sur les religions du passé et les preuves qui établissent la crédibilité de l'histoire évangélique ; dans le livre second, la tentation de Jésus au désert, et les chapitres consacrés à l'enseignement et aux miracles du Christ ; dans le livre troisième, le ministère de Jésus en Galilée ; dans le livre quatrième, la résurrection de Lazare ; enfin, dans le dernier livre, la résurrection de Jésus-Christ.

Est-il utile d'ajouter que cette apologie de l'Evangile se recommande au point de vue scientifique par les plus sérieuses qualités et qu'elle ne craint pas un examen impartial ? Nous sommes de ceux aux yeux desquels la liberté, la justice sociale, le noble souci des faibles et des déshérités, toutes les grandes causes sont unies à celle du Christ, nous croyons que la question religieuse engage « tout ce pourquoi il vaut la peine de vivre »

Hosted by Google

» et « pour l'honneur de l'humanité, la vie passagère » d'ici-bas ne reçoit sa dignité et sa grandeur que du » monde supérieur dont nous sommes issus ! » C'est à ce titre que nous sommes heureux de recommander cette nouvelle histoire du Christ, tout en demandant avec l'apôtre : « qui est suffisant pour une pareille œuvre ? »

M. R.

Hosted by Google

BULLETIN.

Hélas ! hélas ! voyez comme cela se trouve mal, cher lecteur. Car enfin c'est moi qui devrais au bout de cette *Revue*, après la lecture de ces articles, excellents sans doute, mais un peu sérieux, n'est-ce pas ? attirer un sourire sur vos lèvres, en vous contant toutes les anecdotes qui défraient la gaîté de la ville, voire même du département. C'est ici que devraient s'étaler ces mille faits, petits ou grands, qui constituent la vie industrielle, scientifique, littéraire, artistique du pays, émanant de mains diverses, réunis par une seule, pour s'offrir à vous dans un ensemble anonyme. *Nomen illis legio*, et cette légion se couvrira d'un masque uniforme pour vous parler plus à l'aise.

Mais voyez comme cela se trouve mal : mes correspondants n'ont pas encore taillé leur plume ; j'attendais d'eux les éléments d'une légère causerie, je suis seul et lourd (ceci entre nous) ; d'une charmante chronique, je n'ai jamais été plus maussade. Aussi n'ai-je pas osé arborer ces drapeaux gracieux, et suis-je retourné à ce titre banal : *Bulletin*. Non que je veuille mentir ; mais c'est que je vais être d'une gravité officielle : quitte à vous, s'il vous convient, de rire de cette futilité sérieuse.

Nous n'avons rien à dire, causons donc de tout. Et d'abord je voudrais bien vous dire ce que j'entends par ce mouvement intellectuel que ce bulletin voudrait suivre dans toutes ses phases. Comment se manifeste-t-il ? Par des livres, sans doute. Je ne dis pas non et je ne veux pas médire ici de la lettre imprimée. Mais

Hosted by Google

par bien d'autres symptômes encore. D'abord par vos plaisirs. Avez-vous quelquefois réfléchi à tout ce qu'il y a de l'histoire d'un peuple dans le tableau de ses plaisirs ? Etes-vous jeune ? non, n'est-ce pas ? qui est-ce qui est jeune aujourd'hui ? Eh bien ! comparez la physionomie de vos bals tels que vous les avez vus, tels que vous les voyez ; comptez seulement les assistants ; ne sentez-vous pas là toute une révolution ? Vous souvient-il du temps où lorsqu'on voyait un homme fumer, on disait : c'est un marin. Je me rappelle pour moi avoir entendu mille exclamations dans un salon, parce qu'un chef d'escadron avait confessé qu'il fumait sa pipe dans son lit. Et comment ferez-vous quand vous serez marié ? lui demanda une dame, une vieille. Ne croyez-vous pas que la popularité du cigare et de la pipe a toute l'importante d'un changement de dynastie ?

Et à ce propos, remarquez-vous tout ce qu'il y a de menteur dans de prétendus axiômes ? qui n'a pas entendu dire, qui n'a pas répété que les femmes peuvent tout en France ? qu'une femme ruine son amant ou son mari, la belle merveille ! mais où trouverez-vous une femme ou une maîtresse assez belle, assez forte, assez fine pour amener son mari ou son amant, je vous laisse le choix, à renoncer au tabac ? Et par contre, dites à don Juan de faire oublier à une jolie femme le soin de sa réputation, ses devoirs d'épouse, sa tendresse de mère : don Juan sourit d'avance d'un air vainqueur : mais proposez lui de la faire renoncer à sa crinoline : don Juan se rejette nonchalamment sur son divan, sans vouloir même essayer cette œuvre impossible.

Me direz-vous pourquoi le théâtre qui tenait tant de place dans nos journaux, je parle de nos journaux de la Rochelle, en tient si peu aujourd'hui. Encore ne voudrais-je pas jurer qu'ils ne s'en occupent bien plus que le public. Parce que la troupe n'est pas bonne, direz-vous. Ne prenez-vous pas l'effet pour la cause ? La musique, au contraire, non pas seulement le drame

Hosted by Google

en musique, mais la musique de concert, la musique sous toutes ses formes n'accroît-elle pas tous les jours son influence? Ne pénètre-t-elle pas de plus en plus dans toutes les classes de la société?

La ville a déplacé, transformé, ouvert régulièrement son musée de peinture. Vous n'en êtes peut-être pas plus fier : soit. Mais avez-vous recherché ce que cette ouverture a ajouté aux plaisirs du public? Avez-vous compté les blouses qui s'arrêtent devant les tableaux? Avez-vous calculé la part que l'art prend ainsi dans l'éducation générale?

— La conclusion, s'il vous plaît. — La conclusion, c'est qu'il y a là une foule de petits faits qu'il faut observer, enregistrer, rapprocher pour en chercher plus tard la loi ; c'est que ce bulletin qui y sera consacré sera une bien belle chose.... demain! Vous savez bien que c'est toujours demain que se fait ce qu'il y a de mieux.

Vous plaît-il que nous portions notre vue sur des sujets plus spécialement littéraires? Vous êtes-vous quelquefois donné la peine de vous retourner seulement pour contempler les idées qui s'agitent autour de vous.

Notre histoire n'est pas à faire ; l'œuvre d'Arcère n'est pas à recommencer. Mais n'a-t-elle pas depuis peu d'années été révisée, complétée, rectifiée, surtout autrement interprétée sur bien des points. Les institutions, les lieux, les hommes ont été étudiés, des documents ont été mis au jour et commentés. Il y a plus, un cartulaire tout entier est sous presse.

Dans le domaine de la pensée, il y a des efforts plus importants à constater, et dont nous ne prenons pas une note suffisante. Un volume d'Essais de critique a paru chez nous. Il est composé de morceaux publiés dans un de nos journaux, et dont on avait remarqué à leur passage la force et la hardiesse. Mais ces morceaux s'éclairent par leur rapprochement. Un penseur est rarement isolé: celui qui écrit ne fait guère d'ordinaire que condenser les idées qui s'agitent autour de lui. Or,

Hosted by Google

il y a dans ce livre deux caractères contradictoires en apparence et dont l'union est de nature à frapper. L'auteur ne se range, à vrai dire, dans aucune école; il n'en repousse aucune; mais enfin il semble pencher vers celle qui ne voit de science possible qu'avec les données de l'expérience sensible, vers le positivisme, pour appeler le monstre par son nom. Mais en même temps il laisse voir un vif amour pour tout ce que l'on accuse le positivisme de méconnaître. Sa doctrine n'admet, ni ne peut admettre, ce semble, la liberté; et il est impatient du moindre joug. Rien n'est moins positif que le beau, et rien ne l'attire plus que le beau, dans l'action et dans l'art: on dirait parfois qu'il ne voit rien hors de la matière, et ce qui lui inspire le plus profond enthousiasme, c'est un art qu'il appelle le plus spiritualiste de tous les arts. Il semble n'être pas bien sûr de l'existence de Dieu, mais il est ivre du divin. En vérité nous avons tort de laisser passer sans l'étudier ce type singulier, ou plutôt ce type remarquable sans être exceptionnel.

Mon Dieu! lecteurs, qu'il est difficile de causer comme cela tout haut! Je ne voudrais pas faire un rapprochement qui ne plairait à personne, qui déplairait à beaucoup. Bien que j'aime mieux chercher les surfaces par lesquelles on se touche que les angles par lesquels on se repousse, bien que je m'imagine que les contraires sont sinon identiques, comme il plaît à quelques-uns de le dire, pourtant, humainement parlant, moins inconciliables qu'il ne semble, je n'ignore pas quel immense fossé sépare le doute de la foi. Ne comparons donc rien, et, si vous le voulez, traçons ici le fossé.

. . . . . .

J'ignorerai, si vous le voulez bien, les auteurs; je ne verrai que des livres. Or il ne se peut que vous n'ayez remarqué quelques livres de piété éclos à la Rochelle, dans ces deux années qu'a duré la *Revue* et dont la *Revue* n'a pas parlé. Je ne lui en fais pas un reproche; je sais les difficultés; mais toujours est-il qu'il y a là

Hosted by Google

une série de productions indigènes dont nous n'avons pas tenu note. Pour moi, je ne juge pas, j'expose. Prenez de ces livres ceux que vous voudrez, les Conférences sur l'humilité et sur le choix des lectures, ou le mandement sur la prière, véritable traité, ou la savante leçon sur saint Thomas, ou bien encore le plus élevé de tous, le Christ de la tradition ; dans tous, je le crois, vous trouverez ces deux caractères : un grand soin à rapprocher la vie religieuse de la vie quotidienne, la vie contemplative de la vie pratique ; un soin au moins aussi grand à montrer le christianisme toujours ouvert aux progrès de la science et de la civilisation. J'oserais dire, si j'étais sûr qu'on n'abusât pas de l'expression, qu'il y a là des avances faites à la science. Je ne dis pas que cela soit nouveau ; l'auteur prend trop de soin de se couvrir de l'antiquité chrétienne ; je dis pourtant qu'il y a là quelque chose que vous ne seriez pas tenté de chercher au XVIIe siècle, dans Bossuet ou dans Malebranche ; je dis que nulle part l'orthodoxie chrétienne n'a paru admettre si volontiers la liberté philosophique ; je dis que l'élève des pères est entré parfois avec eux dans les écoles d'Alexandrie.

Mais, lecteur, j'oublie que nous causons. Que Dieu me pardonne ! j'allais disserter. Je ne veux, vous le comprenez bien, pas louer, encore moins voudrais-je blâmer en passant de telles œuvres. Je voulais seulement vous faire observer ceci, que les mouvements qui se produisent ailleurs se produisent aussi parmi nous, que si dans une autre cathédrale on se garde bien d'identifier la cause du christianisme avec celle du moyen-âge, dans la nôtre aussi on proclame bien haut que la fixité du catholicisme n'est pas de l'immobilité. Je voulais vous dire qu'il ne suffit pas de résumer de loin en loin de pareils symptômes, féconds en conséquences cachées, qu'il faut les suivre de près, fixer chacun d'eux au passage, que ce bulletin, œuvre multiple, y est destiné, et que vous ferez fort bien de le lire, car ce sera une fort belle œuvre..... demain.

Hosted by Google

Ce n'est pas dans les livres seulement, c'est des lèvres des orateurs qu'un auditoire empressé recueille la parole : la chaire chrétienne n'est pas la seule que la foule entoure ; elle a écouté aussi, moins respectueuse peut-être, mais encore attentive, les leçons de littérature qu'on lui offrait à la Bourse. Par une transformation qui pourra devenir un stimulant pour la curiosité, ce cours unique doit, assure-t-on, être remplacé par des conférences, où plusieurs professeurs se feraient successivement entendre. La variété des sujets et celle des orateurs donneront sans doute un nouvel attrait à ce plaisir éminemment intellectuel — aliment pour le bulletin.

Ce n'est pas là une nouvelle que nous ayons charge d'annoncer ; mais tout chroniqueur est indiscret ; et si nous parlons sans mission nous ne croyons pas parler sans connaissance de cause.

Enfin, puisqu'il s'agit des plaisirs de l'esprit, on nous permettra bien, quoique nous venions un peu tard, de parler de la séance de nos sociétés académiques réunies. Elle est de l'an dernier, cela est vrai ; nous avons été devancés par nos confrères aux longues jambes, non, aux longues colonnes. Mais ils n'ont pas tout pris, et peut-être nous ont-ils laissé ce qu'il y a eu de plus caractéristique dans les lectures faites.

Les concours ne sont pas chose nouvelle pour l'Académie de la Rochelle. Dès longtemps elle avait décerné des prix, dont les fonds, jusqu'à la Révolution, furent faits par la munificence des particuliers. Il y a bientôt un siècle, en 1768, elle couronnait l'Éloge de Henri IV, de Gaillard. Laharpe, un des concurrents, ne trouva pas qu'elle eût parfaitement jugé ; il ne protesta pas, mais comme il régnait alors au *Mercure*, la grande revue de son temps, il s'avisa d'y faire imprimer en regard quelques morceaux de son discours et les morceaux analogues de son vainqueur ; assez mauvaise guerre, puis qu'on juge un discours sur son ensemble et non sur des fragments, et que l'Académie avait pré-

Hosted by Google

cisément signalé l'éclat de quelques morceaux dans le discours auquel elle ne donnait que l'accessit. Six des vingt-cinq discours qui avaient été envoyés à ce concours furent imprimés, mais non celui de M. Prugnon, qui avait été mentionné.

En 1780, l'Académie voulut mettre au concours l'éloge de J.-J. Rousseau : le ministre ne le permit pas. Alors, par un retour assez brusque, on choisit pour sujet l'Éloge d'Anne de Montmorency. Le prix fut partagé entre deux Rochelais, Despéroux et Detchégaray. L'auteur qui eut l'accessit était une femme ; elle se crut lésée ; elle publia son ouvrage, et dans une petite préface assez chagrine, elle usa ou abusa de quelques phrases de politesse de ses juges pour montrer que les discours qui l'avaient emporté sur le sien devaient tout au moins être des chefs-d'œuvre. Ce ne fut pas la seule épreuve qu'eut à subir l'Académie. Elle avait dû lire dix discours qui lui avaient été envoyés ; or, l'un était en détestable vers ; ce n'était pas moins qu'un immense acrostiche sur ces mots : « Anne de Montmorency, pair, maréchal et connétable de France, premier ministre sous les rois François premier, Henri second et Charles neuf. »

Sa fonction est d'être énorme.

L'Académie se tourna vers la science. Elle demanda en 1784 un mémoire sur la meilleure voiture de transport. Elle reçut neuf mémoires. Dans l'un, on lui indiquait sérieusement les ballons, en appuyant sur ce qu'ils n'endommageraient pas les routes. Elle accorda le prix à M. Boulard, bien qu'il n'épargnât pas autant les chemins, et décerna en outre trois mentions.

Quatre ans plus tard, elle donna à chercher les meilleurs procédés pour la distillation des vins. Le prix fut remporté par M. Willermoz, qui avait eu huit concurrents. Le rapporteur, M. Fleuriau de Bellevue, avait répété lui-même toutes les expériences indiquées.

La *Revue* a parlé en diverses occasion du prix pro-

Hosted by Google

posé en 1789 et non donné pour un Éloge de Dupaty et de celui décerné en 1811, sur l'éducation propre à former un administrateur. Des recherches sur les idiômes mises au concours en 1813, ne firent naître qu'un mémoire et le prix ne fut pas donné.

Mais à ces concours étaient mêlés des concours de poésie. Ils furent ouverts en 1786, en 1788 et en 1789. L'Académie reçut la première fois soixante pièces; elle couronna une ode de M. Duvignau, sur la mort de J.-J. Rousseau. C'était une revanche de l'interdiction dont elle avait souffert en 1780. Les scènes grandes et terribles de la Convention n'avaient pas fait oublier à Boissy-d'Anglas qu'il avait eu un accessit à ce concours. La seconde fois elle eut à lire quarante-quatre morceaux. Elle couronna une ode sur l'électricité, sujet traité et couronné alors peut-être dans vingt académies. Il n'y eut que huit morceaux envoyés et pas de prix donné en 1789.

L'histoire littéraire fait comme l'histoire politique, elle ne tient compte que des chefs et oublie les soldats. Ce serait pourtant une assez curieuse étude que celle de ce peuple de prosateurs et de poètes, de ces physionomies pâles, de ces œuvres à teintes grises, inspirées par la mode du jour; de ces feuillets soutenus par le vent du moment, mais qui tombent avec lui et ne se relèvent pas. Malheureusement, ou heureusement, la tâche est au-dessus de la patience humaine. Ce serait pourtant une curieuse chose qu'une histoire de la mode en littérature!

La mode était en 1786 et en 1788 tout autre qu'en 1865. On pourrait croire que les rimeurs de cette époque avaient pris au sérieux cet éloge épigrammatique :

> Mes vers sont durs, d'accord; mais forts de choses.

Qu'ils moralisent ou qu'ils décrivent, ils veulent surtout être forts de choses; ce qui leur importe c'est surtout le fond. Le vers est tout au plus une empreinte desti-

Hosted by Google

née à assurer la circulation du métal, et ils s'inquiètent peu quand l'empreinte est un peu effacée. Je crois que c'est peu se hasarder que dire que les qualités du vers proprement dit, que la langue poétique tiennent un tout autre rang aujourd'hui. Aussi nos poètes ne s'adressent-ils volontiers qu'à un public choisi, un comité d'amateurs, d'initiés, un cénacle. Ceux du XVIIIe siècle étaient moins aristocratiques. La prose régnait et gouvernait alors.

A l'appui de cette pensée, il nous a paru qu'il y aurait quelque intérêt à publier l'ode couronnée en 1788. Nous ne croyons pas qu'elle ait été imprimée, ni que son auteur, M. Guéniot, soit connu par ailleurs. Il avait apporté un grand soin à son travail, dont il n'avait pas envoyé à l'Académie moins de cinq copies, avec variantes. Il y avait joint des notes et de véritables dissertations pour établir l'exactitude scientifique de ses strophes; il y a là tout un système sur l'électricité. Nous n'imprimons que la dernière leçon de ses vers.

Nous plaçons à côté la pièce de M. Lestourgie, couronnée en 1865.

Nous les faisons précéder du discours par lequel le président de l'Académie, M. Callot, a ouvert la séance.

Nous n'avons pas à prévenir à cet égard l'appréciation du lecteur. Nous n'avons pas non plus à parler du rapport sur le concours relatif à la culture de la vigne, ni des autres morceaux scientifiques ou poétiques lus dans cette soirée; pour la plupart, ils ont déjà été insérés dans les journaux, bien qu'ils ne se trouvent nulle part réunis. Nous le répétons seulement, nous croyons que les pièces que nous donnons, bien que tard venus, ne sont pas celles qui donnent le moins la physionomie de la séance.

LEGIO.

Hosted by Google

DISCOURS D'OUVERTURE

DE LA SÉANCE ACADÉMIQUE DE LA ROCHELLE.

Par M. CALLOT, Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

Un écrivain éminent, mais trop poète pour être historien, trop systématique pour être impartial, trop ardent pour avoir une critique sévère; un écrivain de qui l'on a pu dire, « qu'avec lui, il est impossible d'apprendre l'histoire de France » (1), *Michelet,* à propos de notre siège de 1628, s'écriait naguères: « plus de » Rochelle! cette ville, aujourd'hui, est une espèce » d'Herculanum ou de Pompéïa! » — Cette image, toute poétique, me sourit; je m'en empare et veux lui donner un corps, en appréciant, avec cet amour de la patrie qui doit animer nos cœurs, les deux Rochelle, dont l'une, semblable aux villes célèbres de l'antiquité, ne nous apparaît qu'entourée de son auréole de gloire, et dont l'autre a échangé cette célébrité sanglante contre une paix douce, un repos fructueux, un bonheur que n'ont point connu nos pères! — Plus de Rome, plus d'Athènes! elles aussi sont des espèces d'Herculanum ou de Pompéïa; pour les retrouver il faut fouiller d'épaisses couches de ruines, de débris humains, et, guidés par ses souvenirs, le cœur palpitant, la tête exaltée, s'écrier au moindre vestige, voici Rome! voici Athènes! — Cherchons également cette Rochelle qui n'est plus; sondons ces restes que les termites des ans,

(1) *Revue des sociétés savantes*, V. 2, f° 123.

Hosted by Google

bien autrement cruels que ceux dont parle *Michelet*, n'ont pas respectés ; et, là où les nouvelles idées ont semé un monument moderne, fouillons hardiment et interrogeons ces hommes qui ont payé si cher leur immortalité ; puis, faisant sur nous mêmes un retour instructif, demandons-nous si l'on doit réellement regretter de vivre à une époque où l'on a pu dire : la Rochelle n'est plus !

Les Alains, unis aux Visigoths (ne vous effrayez pas, mesdames, de cette érudition académique, elle sera de courte durée), les Alains, unis aux Visigoths, furent, en 465, vaincus, sur les bords de la Loire, par *Hildérik*, roi des Francks, et par *Egidius*, chef de la milice romaine ; poursuivis avec acharnement, beaucoup d'entre eux ne sauvèrent leur vie qu'en s'enfonçant, du côté de la mer, dans des marécages impraticables à tous autres qu'à de malheureux proscrits ; ils s'y fixèrent et rendirent fertiles ces terres auxquelles ils laissèrent leur nom, pays des Alains *(Pagus alniensis)*, d'où est venu celui de notre ancienne province, *Aulnis*. — Un rocher, formant promontoire, sur lequel s'était établi une femme appelée *Elle*, servait souvent d'abri aux pêcheurs de Châtel-Aillon qui, par galanterie et par reconnaissance, disaient : « allons à la roche-*Elle!* » delà, assure-t-on, l'origine du nom de notre cité. — Cette double étymologie que je puise dans les mémoires de *Masse* (qui se serait attendu à de semblables jeux d'esprit venant d'un grave ingénieur ?), cette double étymologie, dis-je, doit nous plaire ; il est doux, en effet, de tenir le nom de sa province de l'asile offert aux infortunés et celui de sa patrie d'une femme, jeune et jolie sans doute !

Notre ville, continuant la tradition que lui avait léguée le pays dont elle est devenue la capitale, accueillit les malheureux de toutes les parties du royaume ; les Colliberts, les Juifs, les habitants de Châtel-Aillon, dont la mer dévorait les murs, y cherchèrent successivement un refuge, se livrèrent au commerce, à la navigation, et devinrent si puissants, qu'en 930, dit-on,

Hosted by Google

ils purent repousser ces terribles Normands qui faisaient trembler nos rois. — Cet acte de courage et de force arracha à leurs seigneurs quelques prérogatives, notamment le droit de construire un château pour se protéger, ce qui attira grand nombre de Poitevins et de Saintongeais, heureux de pouvoir se mettre à couvert des pillards qui infestaient nos provinces : la Rochelle arriva ainsi à un degré de puissance et de richesse tel, qu'elle tenta Guillaume X, comte de Poitou, duc d'Aquitaine qui, s'en étant emparé vers 1130, la transmit à *Aliénor*, sa fille, épouse de Louis-le-Jeune, roi des Français ; et, par suite de son impolitique répudiation, cette princesse la porta, avec ses vastes domaines, aux mains de son second mari, *Henry Plantagenet*, comte d'Anjou, depuis roi d'Angleterre.

Louis VIII, après plus de vingt jours d'un siége meurtrier, reçut sa soumission, 1224, et la rendit à la France dont elle fit partie jusqu'au désastreux traité de *Brétigny*, qui livra de nouveau notre ville aux Anglais, comme partie essentielle de la rançon du roi *Jean*, leur prisonnier. — Les Rochelais, désolés de ce qu'on les voulût « mettre es mains des estrangiers », déclarèrent, au roi lui-même, qu'ils seraient aux Anglais des lèvres puisqu'il l'exigeait, « mais que leurs cœurs ne s'en mouvroient » ! et ils le prouvèrent bien, car douze ans après, grâce à leur courage et à l'adresse de *Jean Chauldrier*, échevin, quatre fois maire, ils chassèrent la garnison, démolirent la forteresse qui commandait la ville et se livrèrent à *Duguesclin*, sous la condition expresse qu'ils ne seraient plus jamais détachés de la Couronne ! — Fidèles au malheureux *Charles VI*, ils reçurent dans leurs murs le Dauphin fugitif et contribuèrent, par tous les moyens, à son rétablissement sur le trône de ses pères : aussi, plein de reconnaissance, ne se borna-t-il point à confirmer leurs privilèges ; il leur en accorda de nouveaux et consacra des libertés, des franchises « écrites ou non écrites », dont le Corps-de-Ville prétendait avoir

Hosted by Google

perdu les titres et qui n'avaient, très-probablement, existé que dans ses désirs ambitieux; cette charte, si libérale, subsista jusqu'en 1535.

C'est pendant la période que nous venons de parcourir, qu'une flotte rochelaise, mise en mer sur la demande du roi, obtint de grands succès contre *Pierre* d'Aragon, à qui *Philippe-le-Hardi* avait déclaré la guerre: ce service signalé, ainsi que ceux rendus à grands frais d'hommes, de vaisseaux et d'argent, à *Philippe* de Valois, *Charles VI, Louis XI, Charles VIII,* etc., etc., attestent assez que les privilèges dont ces princes dotèrent nos aïeux, (1) ne furent que la récompense bien légitime de leurs sacrifices, de leur dévouement, de leur fidélité!

Vers le milieu du règne de *François Ier*, quelques discordes intestines eurent les suites les plus funestes: la Cour, qui cherchait à détruire des franchises gênantes pour elle, trouva d'assez nombreux auxiliaires parmi certains bourgeois dont la jalousie contre la Commune, fut mise à profit par *Jarnac*, gouverneur, et les doctrines de *Calvin,* qui commençaient à poindre dans notre province vinrent ajouter de nouveaux éléments de trouble qui, adroitement exploités, portèrent le roi à supprimer le Corps de ville et à nommer maire perpétuel ce *Jarnac,* neveu de la belle duchesse d'*Etampes!* — A cette mesure violente se joignirent l'établissement de la gabelle, l'introduction d'une garnison et de grands sacrifices d'argent! — Quel effet durent produire, sur ces hommes si fiers de leurs libertés, si forts de leur richesse publique et commerciale, des changements qui venaient ainsi brutalement anéantir leurs prérogatives, bouleverser toutes les positions! Quelle haine dut s'infiltrer dans ces cœurs quasi républicains! — Leur exaspération fut extrême et, dans un temps où il n'y avait pas d'autre moyen d'opposition, un grand nombre d'entre eux embrassa les nou-

(1) Amos Barbot.

Hosted by Google

velles doctrines religieuses dont le roi était l'ennemi mortel ! — Il était trop tard lorsque, treize ans après, *Henry II* rétablit leurs privilèges !

C'est ici que commencent ces jours de malheur et de gloire qui donnent à notre cité une place si importante dans l'histoire de nos guerres civiles.

Le culte réformé, malgré les supplices infligés par le Présidial, fit de rapides progrès parmi ces libres penseurs politiques ; les Ministres, envoyés secrètement par *Calvin*, tinrent d'abord des assemblées de nuit ; puis prêchèrent en public, sur la Prée de *Maubec*, à *Saint-Yon*, chez *Gargoulleau* et jusque dans les Eglises !... De là grandes émotions, émeutes armées, bris d'images, pillage des couvents, des autels ! De là ces guerres acharnées, et ces deux siéges, titres sanglants de notre célébrité, dont le souvenir a seul pu arracher à *Michelet* cette exclamation : « plus de Rochelle ! »

Pendant le siége de 1573, Bourgeois, Pairs, Ministres, femmes, enfants déployèrent tout ce que l'enthousiasme religieux peut inspirer de force, d'abnégation, de témérité, pour repousser l'armée royale commandée par le frère et successeur de *Charles IX*, qui ne put triompher de cette résistance désespérée ; et, lors de celui de 1628, suprême effort de patriotisme, la famine, bien plus que les armes de *Louis XIII*, brisa enfin ce boulevard du libre examen et des franchises communales !

Qui oserait entreprendre de faire passer sous vos yeux tous les actes d'héroïsme de nos pères ? Ces hommes demanderaient, pour être dignement célébrés, le génie épique d'un poète au cœur chaud, à la voix puissante ! Mais, si nous manquons de force pour chanter leurs exploits, nous pouvons du moins admirer leurs sacrifices, pleurer leur martyre !

La célébrité coûte souvent bien cher ! Malheur aux peuples dont la postérité doit vanter les hauts faits, dont l'histoire enregistrera les combats ! — Qu'est devenu ce bastion de l'*Évangile* que les royalistes avaient sur-

Hosted by Google

nommé la *Fosse aux lions?* Nouvel *Encelade*, il a successivement gémi sous un couvent et sous un séminaire! — Que de prodiges de valeur a vus s'accomplir cette redoute qui protégea notre ville contre des forces si supérieures! — Ecoutez les exhortations enthousiastes des *Laplace*, des de *Nord*, prêchant, combattant en même temps, et les paroles si pleines d'énergie avec lesquelles *Guiton* réconfortait le courage de malheureux manquant de tout! — N'entends-je pas les cris de ces femmes courageuses qui versent, sur les assaillants, leur terrible encensoir, les couvrant d'huile bouillante, de poix, de plomb fondus; et les clameurs de celles qui, les armes à la main, poursuivent les soldats de *Bajourdan* bien au-delà des *Deux-Moulins?* — Voilà le bruit du soufflet dont un ministre insensé ose frapper la face historique de *Lanoue*, cet homme intrépide qui aida si puissamment à notre défense! — Dans cette salle, où ma voix craint de s'élever, n'avez-vous pas ouï comme des gémissements? c'est le dernier soupir de ces squelettes ambulants qui, n'ayant plus rien, absolument rien à manger, tombent en murmurant des vœux pour le salut de la cité, de ses priviléges, de leur religion!.....

Détournons, ah! détournons nos pensées de ces cruels souvenirs! Non, non, cette Rochelle n'existe plus! elle a fait place à une ville de paix et d'union; la tolérance, vertu inconnue en ces temps héroïques, est venue, enfin, s'asseoir à nos foyers; les fils de Rome et de Genève s'y donnent la main et concourent à la prospérité de leur commune patrie; la voix terrible du canon n'ébranle plus le bastion de l'*Évangile* d'où s'élèvent des cantiques pieux vers un Dieu de miséricorde et de charité! — Rochelaises, vous pouvez, sans crainte d'embûches, courir vers les établissements salubres que domine ce fort *Louis*, de funeste mémoire; vers ces Bains où la joie et la santé convient la jeunesse des deux communions; et, tous, satisfaits de nous rencontrer aujourd'hui dans ce vieil Hôtel-de-Ville, témoin de tant de misères, nous allons assister aux luttes litté-

Hosted by Google

raires que notre académie a provoquées, à des triomphes sans larmes ; nous allons entendre avec intérêt, avec plaisir, j'espère, la parole pacifique d'hommes qui, de cultes différents, sont unis dans celui des lettres, des sciences, des arts ; et nous pourrons, en sortant de ce lieu célèbre, nous écrier aussi, la Rochelle des *Guiton* n'est plus, mais il reste une Rochelle heureuse par la tolérance et l'union ; nous n'avons rien à regretter !

Hosted by Google

L'ÉLECTRICITÉ,

ODE, PAR M. GUÉNIOT,

Couronnée par l'Académie de la Rochelle, en 1788.

Ignis ubique latet naturam amplectitur omnem ;
cuncta parit, renovat, dividit, unit, alit.

O toi, qui, d'une aile assurée
Des cieux franchissant les chemins,
Dérobas la flamme éthérée,
Ce souffle immortel des humains,
J'invoque ton puissant génie,
Prométhée ; à mon Uranie
Prête ton vol audacieux.
Oui, dût-il m'être aussi funeste,
J'irai ravir le feu céleste
Jusques sur le trône des Dieux.

D'un pied hardi frappant la terre,
Je m'élance à l'astre du jour.
J'y saisis le feu du tonnerre
Et celui qu'allume l'amour.
C'est le même principe ignée.
De ce feu la terre imprégnée
Tour à tour enfante et détruit.
Père du monde, ce fluide,
Comme Saturne parricide,
Dévore l'enfant qu'il produit.

Ce feu, si longtemps invisible,
Cesse aujourd'hui d'être ignoré.

Hosted by Google

Gilbert paroît, le rend sensible,
Le voile est par lui déchiré.
La matière en vain le recèle,
Il jaillit et son étincelle
S'échappe du verre agité.
C'est lui, c'est sa flamme légère,
Qui donne à ce double hémisphère
La vie et la fécondité.

Sous les cieux tout ce qui respire
S'anime à ce feu créateur.
Le métal, près du sombre empire,
Croît et durcit à sa chaleur.
Agent caché de la nature,
Il donne au printemps la verdure,
A l'été l'or de ses moissons.
L'automne en reçoit l'ambroisie
Et l'amant fougueux d'Orithie
L'enchaîne en vain dans ses glaçons.

Dépouillés de fruits, de feuillage,
Déjà nos coteaux, nos guérets
De Flore n'offrent plus l'image,
Ni les richesses de Cérès.
De ce fluide pénétrée
La nue, à l'aspect de Borée,
Tombe en duvet, forme un tapis,
Et le feu secret, qu'il renferme,
Va bientôt féconder le germe,
Qui doit orner nos champs d'épis.

Feu bienfaisant, à ta présence
Tous les cœurs s'ouvrent au désir.
L'amour tient de toi sa puissance,
Tu fais éclore le plaisir.
Si ce vieillard impitoyable,
Le Temps, sous sa faulx redoutable

Hosted by Google

Fait tomber les êtres divers,
De la vie arbitre et seul maître,
De leur cendre tu les fais naître
Et tu rajeunis l'univers.

Dans l'air, sur la terre et dans l'onde,
Feu puissant, tu fais tout mouvoir.
Mais quand ton fluide m'inonde,
Je le soumets à mon pouvoir.
Je veux : dans mes brûlantes veines
Tes sources vives et soudaines
Coulent à flot précipité,
Et déjà mes membres dociles
Sont mus par cent leviers agiles,
Aussi prompts que ma volonté.

L'insensible paralysie
Dans ma course arrête mes pas ;
Je tombe, frappé d'inertie,
Et cherche un appui dans mon bras.
Mais il n'est qu'une lourde masse,
Qu'un froid mortel saisit et glace,
Qui se dérobe à mon effort.
Du trépas image indolente,
De la douleur victime lente,
J'ai dans moi la vie et la mort.

Au supplice affreux de Mézence
Pour toujours suis-je condamné ?
Un cadavre à mon existence
Nuit et jour semble être enchaîné.
Pénètre-moi, flamme immortelle,
Viens, fais jaillir ton étincelle
Dans mes immobiles ressorts.
Je la sens, mon bras se déploie,
Le Cocyte lâche sa proie,
Je marche et fuis les sombres bords.

Hosted by Google

Quelle force dans ton fluide,
Foudroyante électricité !
Quel œil de ton éclair rapide
Peut suivre la vélocité ?
Le moment qui le voit éclore
Le voit du couchant à l'aurore
Embrasser la voûte des airs.
Ce n'est plus cette douce flamme,
Des corps la nourriture et l'âme,
C'est le fléau de l'Univers.

Des champs, que le nuage arrose,
La foudre en vapeurs monte aux cieux
Et la vengeance la dépose
Dans la main du maître des Dieux.
Le trait part, sillonne la nue,
Des airs ébranle l'étendue,
L'écho redouble ses éclats.
Criminels enfants de la terre,
Tremblez, c'est le feu du tonnerre,
C'est le ministre du trépas.

A la voix du Dieu, qui s'irrite,
Les élémens sont confondus.
L'onde en torrens se précipite,
Le feu sort des flots suspendus.
Soudain ces montagnes liquides
Enfantent mille corps solides,
Qu'a durcis ce feu destructeur.
La terreur vole et les devance,
Un moment détruit l'espérance
Et le travail du laboureur.

A cet élément indomptable,
Franklin, tu sais donner des fers.
Tu parles, l'éclair formidable
S'élance du trône des airs.

Hosted by Google

Un fil l'attend et le captive.
Il le suit ; la flamme craintive
S'éloigne, soumise à tes loix.
Calme au milieu de la tempête,
A la foudre tu dis : arrête !
La foudre s'arrête à ta voix.

Plus terrible encor que la foudre,
Je l'entends mugir sous mes pas,
Et l'Etna, prêt à se dissoudre,
Eclate et lance le trépas.
Sommes-nous voisins du Ténare,
Et le feu, qu'au crime il prépare
Sort-il de ses flancs redoutés ?
Mêlés d'éclairs et de fumée,
Des torrens de lave enflammée
Couvrent les champs épouvantés.

Où te chercher, triste Héraclée ?
Ton front s'élevoit jusqu'aux cieux.
Au Dieu des enfers immolée,
Quel gouffre te cache à nos yeux ?
Vésuve, ta bouche brulante
Vomit la lave étincelante
Qui l'ensevelit pour toujours,
Et sur cette ville superbe
Tu vois le pâtre fouler l'herbe
Et l'épi germer sur ses tours.

Captif sous une ardente voûte,
L'air embrasé tend son ressort,
Se dilate, cherche une voûte,
Les monts cèdent à son effort.
L'Appennin sur sa base immense
Frémit, s'agîte, se balance,
Etonné de ses mouvemens.
Les rochers entr'ouvent leur masse

Hosted by Google

Et le globe entier, qu'il menace,
S'ébranle dans ses fondemens.

Quels cris ! Où court ce peuple en foule ?
Quel Dieu destructeur le poursuit ?
Sous ses pas tremblans tout s'écroule ;
Du cahos c'est l'horrible nuit.
La mort des portes opulentes
Et des cabanes indigentes
Au même instant frappe le seuil.
Le fils tombe à côté du père,
La fille expire sur sa mère,
Messine est un vaste cercueil.

Ce feu, qu'un Dieu vengeur nous lance,
Ce feu, la terreur des humains,
Descend dans l'ombre et le silence
Et s'accumule dans mes mains.
Un corps transparent et fragile
Reçoit ce tonnerre tranquille,
C'est la foudre dans le sommeil.
Le trépas d'un voile perfide
Couvre sa fureur homicide ;
N'approche pas, crains son réveil.

Flamme dévorante et féconde,
Etre funeste et précieux,
Tour à tour le fléau du monde
Et le plus doux présent des cieux,
Qui pourroit d'un ton pindarique.
Chanter de ton flux électrique
Et les bienfaits et la fureur ?
Vous, qui devez à sa présence
Le mouvement et l'existence,
Mortels, adorez son auteur.

Hosted by Google

LE TISSERAND,

PAR M. LESTOURGIE,

Pièce couronnée par l'Académie de la Rochelle, en 1865.

.... Car il était honnête...

C'était un tisserand qui demeurait ici ;
Il faisait bravement travailler sa navette,
Et tout le temps chantait, car il était honnête
Et n'avait jamais su ce qu'était un souci.

On lui portait le lin, et le chanvre, et la laine,
Il tissait tout joyeux le drap fin et lustré,
La bure au laboureur et la nappe au curé,
Sans qu'un jour du bon Dieu manquât dans la semaine !

Le dimanche, il allait au bourg, et l'on m'a dit
Qu'il aimait fort avoir du clairet dans son verre,
Mais sur un tel sujet faut-il être sévère,
Quand plus d'un, on le sait, fête encore le lundi ?

D'ailleurs, il marchait droit, ne manquait pas au prône,
Parfois, moins aviné, chantait même au lutrin,
Et, disons-le surtout, quoiqu'il veillât au grain,
Ne volait pas un sou, ne trompait pas d'une aune !

Jérôme n'avait pas ces désirs insensés
D'agrandir son clopin et de faire clôture
Qui font broncher chez nous mainte franche nature ;
Le premier au client il disait : c'est assez !

Hosted by Google

Mais, écu sur écu, d'une somme assez ronde
Par trente ans de labeur il avait fait le tas,
Et les galants venaient, car l'on prêtait tout bas
Une dot raisonnable à Thérèse la blonde !

Voir sa fillette heureuse et se poser un peu,
Le rêve de Jérôme était des plus modestes;
Puis il voulait avoir deux bambins frais et lestes,
Sautant sur ses genoux, le soir, au coin du feu.

Thérèse qui filait le lin des guimpes fines,
Thérèse, belle enfant, vive comme un oiseau,
Faisait aussi son rêve en tournant son fuseau,
Sur le perron fleuri, parmi les églantines.

Certe, elle aimait Jérôme et voulait obéir :
Mais Amour vint au temps des fleurettes écloses,
Et contre Amour que font les conseils et les gloses
Quand le moment arrive où le cœur doit s'ouvrir?

Ce fut un beau chasseur à la mine intrépide
Qui sut lui plaire. — Au bois, près d'elle il vint s'asseoir ;
Des arômes confus flottaient dans l'air du soir,
Et l'heure du berger passa douce et rapide.

Ils burent, goutte à goutte, et sans songer au fond
Cette coupe d'ivresse : ils s'aimaient. — Pour Jérôme
Il avait fait son choix : c'était un bon jeune homme,
Assez riche, un peu sot, — comme les pères font.

Le reste de l'histoire, hélas ! n'a rien d'étrange,
Pour l'innocent vieillard le réveil fut affreux ;
Il pardonna pourtant, mais ne fut plus heureux ;
Thérèse n'était plus sa Thérèse, son ange !

La trame fut laissée au métier ; le clairet
Ne rit plus au festin dans son écume rose,

Hosted by Google

Le gai chanteur était silencieux, morose,
Jamais il ne revint s'asseoir au cabaret.

Les voisins attristés qui voyaient le pauvre homme
Lui criaient : Tisserand, ton beau fil se moisit,
Il répondait : qu'importe ! un linceul me suffit ;
Allez votre chemin, je ne suis plus Jérôme !

Il avait trop souffert, il avait trop perdu ! —
En passant ce matin devant la maisonnette,
J'ai vu Thérèse en pleurs qui détournait la tête ;
J'ai demandé Jérôme, on n'a pas répondu !

Le logis est désert maintenant. — L'églantine
A beau fleurir le seuil ; au-dedans tout est mort !
Thérèse a fui, Jérôme est au ciel... — Seule encor,
Quelque araignée en paix tisse sa toile fine !

La Rochelle. — Typ. de A. SIRÉT.

Hosted by Google

Mgr LÉON DE BEAUMONT,

ÉVÊQUE DE SAINTES.

Son mémoire sur la maison de Courbon en Saintonge.

(Deuxième Article)

Puisque vous exigez de moi, Monsieur, par des instances réitérées, que je vous dise naïvement les connoissances que je puis avoir sur votre généalogie, tant par les actes que j'ai vus, que par les discours vrais ou faux que j'ai ouï tenir, afin que vous puissiez réfuter ceux qui seraient faux, je vais parcourir de suite les divers articles de votre dernière lettre (1).

Premièrement, on assure que ce ne fut point à l'occasion des preuves de Malte, que le bruit de la donation faite à Guillaume, s'éleva; vous n'aviez point besoin, dit-on, de remonter si haut, à beaucoup près, pour faire un chevalier de Malte. On prétend qu'à l'occasion de quelques discours tenus contre vostre noblesse, vous (c'est-à-dire vos auteurs) produisites une généalogie ou des mémoires généalogiques où vous vous faisiez descendre des deux Guillaumes. — Mais

(1) Ce mémoire devait s'adresser à Charles-Marc-Antoine de Courbon, chevalier, seigneur de Saint-Léger, près Pons, né en 1695, enseigne des vaisseaux du roi, marié, 1719, à Mademoiselle du Clerc. Son père, Jean-Léonard (*alias* Jacques) de Courbon, seigneur de Berneuil, capitaine des vaisseaux du Roi, connu sous le nom de M. de Saint-Léger, avait épousé, 1690, Cécile (*alias* Madeleine) Guinot de Monconseil, d'une famille alliée à celle de Beaumont, puisque Henri de Beaumont, neveu de l'évêque, avait épousé, 1707, Marie-Angélique Guinot de Moragne.

Hosted by Google

que lorsque l'on eut prouvé par des titres quelle était la naissance de ces deux Guillaumes, vous les renonçâtes et vous dites qu'ils étaient nommés de Courban ou Courbean dans les titres. Il y a quelque chose de vrai dans ce qu'on dit de cette variation, quoiqu'il ne convienne pas d'en tirer les conséquences qu'on veut en tirer; car j'ai vu un mémoire qui est certainement de quelqu'un de vostre maison et qui commence ainsi : « *Pour vous faire voir la nécessité que j'ai de l'inven-* » *taire fait à Orlac*, je me suis souvenu que le notaire » m'avoit dit que les deux Guillaumes que vous voyez » à la teste de cet inventaire, ne s'appellent pas Cour- » bon, mais bien Courban ou Courbean, et que *M. de* » *Saint-Léger, lorsqu'il en fit faire la copie, y avoit* » *fait mettre Courbon.* » Il serait trop long de copier ici tout ce mémoire; on peut le copier à part. Il fait connaître que vos messieurs avoient fait chercher à Orlac, comme comptant qu'ils y trouveroient des titres de vôtre nom, ce qu'ils n'auroient pas fait sans sçavoir que cette terre d'Orlac avoit appartenu à leurs auteurs; qu'il s'y étoit trouvé effectivement ou qu'on y avoit fait un inventaire des titres, à la teste desquels étoient les donations faites aux deux Guillaumes; que c'estoit *Monsieur de Saint-Léger* qui, dans la copie faite par le notaire, lui avoit *fait mettre le nom de Courbon*, et que dans cet inventaire, l'on trouve Aimard de Courbon après les deux Guillaumes. D'où l'on conclura que cet Aimard de Courbon a donc possédé la terre d'Orlac, comme ces deux Guillaumes et immédiatement après eux. Le mémoire semble même faire entendre qu'il a rendu hommage de cette terre. Quoi qu'il en soit, on a trouvé un hommage rendu pour cette terre d'Orlac, l'an 1471, par Henry de Courbon, fils de ce même Aimard. Dire que le notaire a rapporté que les deux Guillaumes ne s'appeloient pas Courbon, mais bien Courban, et que M. de Saint-Léger, lorsqu'il en fit faire la copie, y avoit fait mettre Courbon, c'est un discours fort peu propre à persuader, car si ce notaire a eu la

Hosted by Google

complaisance de changer ce nom dans la copie, on n'ajoutera guère de foy à ses discours postérieurs.

Mais enfin, dans la donation faite à l'un de ces Guillaumes, en 1407, par Guillaume Goumard, laquelle est dans les archives du chapitre de Saintes, il y a certainement Courbon et non Courban ni Courbean. Les gens malins diront même que de Courbon il est fort aisé de faire Courban, et que si le notaire complaisant qui a varié, a pu mettre après coup la main sur l'inventaire original, il y auroit bien pu faire ce changement.

L'on pourroit encore ajouter à cela que le testament de Claude d'Angliers commence la généalogie de Courbon, par un Guillaume de Courbon qu'il dit père de Jean de Courbon, ajoutant que ce Jean de Courbon fut père d'Arnaud de Courbon, seigneur de Beauregard. Or, cet Arnaud étoit, selon lui, neveu d'Henry de Courbon, abbé de Bassac. Ainsi, cet abbé avoit esté frère de Jean, père de cet Arnaud, et fils comme lui de ce Guillaume. Or, le même abbé étoit pareillement oncle d'Henry de Courbon, seigneur de Saint-Léger, fils d'Aimard de Courbon et de Letisse Cressiet, car cet Henry, dans son testament, qualifie *son oncle* ce même Henry de Courbon, abbé de Bassac; par conséquent Aimard, père de cet Henry, avoit été frère de cet abbé, et fils de Guillaume, comme lui et comme Jean, père d'Arnaud. L'on conclura donc qu'Aimard estoist effectivement fils d'un Guillaume.

Ce Claude d'Angliers qualifie ce Guillaume de Courbon seigneur de Saint-Léger, ce qui paroitroit ne pas quadrer avec ce qu'on sait qu'Aimard, son fils, ne devint seigneur de St-Léger que par son mariage avec Létisse de Cressiet. Mais l'on dit qu'avant ce mariage, les Courbons avoient déjà quelque fief dans Saint-Léger, qu'on appeloit le fief d'Orlac, parce qu'il appartenoit à ces Courbons, seigneurs d'Orlac, et effectivement le mémoire cité et dont j'envoie copie, semble le faire entendre, car pour prouver par l'inventaire que la

Hosted by Google

donation que Madame d'Ars (1) avoit entre les mains, était un acte faux ou qu'il devait contenir le nom de Courban et non celui de Courbon, on s'attachoit dans ce mémoire, à prouver que la terre de Saint-Léger n'estoit venue aux Courbons que par le mariage de Letisse de Cressiet, ce qui fait bien voir que ceux dont il étoit parlé dans cet acte de Madame d'Ars, y paroissoient seigneurs de quelque partie de Saint-Léger.

Quant à ce que Claude d'Angliers, dans son testament, qualifie maître d'hôtel du Roi le Guillaume de Courbon, père de Jean et grand-père d'Arnaud, on ne doit point faire fonds sur son témoignage, car il a donné de même à ceux dont il étoit parent des qualités et des origines qu'ils n'avoient point. On en pourroit citer un grand nombre d'exemples et entre autres, il fait l'abbé de Bassac abbé aussi de Sablanceaux, ce qui n'a pu estre, car cet Henry de Courbon, abbé de Bassac, étoit religieux de l'ordre de Saint-Benoist, et l'abbaye de Sablanceaux estoit de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Or, dans le tems de cet abbé, tous les abbés étoient religieux et électifs et ne pouvoient estre élus que dans l'ordre où ils avoient fait profession.

J'ai vu une enquête originale en parchemin, — je sais bien qui l'a, mais je ne sais s'il ne l'a point montrée à d'autre qu'à moi. — Suivant les dispositions contenues dans cette enqueste, il s'en falloit de beaucoup que le père ou le grand-père d'Arnaud de Courbon, seigneur de Beauregard, fussent à portée de devenir maîtres d'hôtel du Roy, ce qui étoit une charge qu'on ne donnoit alors qu'à gens de beaucoup de distinction.

(1) Madame d'Ars dont il s'agit ici, devait être Marie de Verdelin, mariée, le 31 décembre 1630, à Jean-Louis de B...d, baron d'Ars, maréchal de camp, mort des suites des blessures qu'il avait reçues au siège de Cognac en 1651. Elle était fille de Jacques de Verdelin, enseigne de la compagnie des gendarmes du duc d'Epernon, qui, avec sa femme, Jeanne Vinsonneau, avait acheté pour 30,000 liv., le 3 juillet 1612 (acte reçu Brisson, notaire à Saintes), la terre d'Orlac, de Jacques Le Comte, baron de la Tresne, président aux enquêtes du parlement de Bordeaux. Orlac était une paroisse et plus tard une commune qui a été annexée à celle de Dompierre-sur-Charente, il y a une quarantaine d'années. (Voir Biograph. Saint. art. Ars.)

Hosted by Google

J'ai une copie du testament de Claude d'Angliers, dont il s'agit ; elle m'est venue par l'abbé de Benque à qui monsieur vostre frère, qui en faisoit trop de cas, l'avoit donnée.

Le feu père de Sainte-Marthe, qui avoit été général de la congrégation de Saint-Maur, a dit dans sa nouvelle Gallia-Christiana, que vostre Henry de Courbon, abbé de Bassac, dont il fait l'éloge, estoit *ex illustri apud santones gente, quœ D. Marchionem de S. Salvatore, comitem de Blenac, senescallum pagi santonensis et D. de la Rochecourbon procreavit.* Mais le témoignage de cet auteur n'est pas de grand poids à l'égard des gens instruits qui sçavent bien qu'il étoit fort mauvais généalogiste et qu'il ne jugeoit des maisons que sur l'état présent où elles étoient.

Quant au titre de 1375, qui accorde la Royale Estoile à un Arnaud de Courbon et que vous dites non suspect, il n'y en a point dont vous puissiez faire moins d'usage, car il est très évidemment faux, puisqu'il associe à cet Arnaud, en fait de *noble génération*, des familles qui n'ont été nobles que plus de cent cinquante ans après, comme il est prouvé par leurs anoblissements. D'ailleurs, il est dit dans cet acte, que cette grâce est accordée aux dénommés pour avoir assiégé et conquis Mortagne à leurs cousts. Or, cette place de Mortagne étoit encore entre les mains des Anglois en 1377 et 1378, comme on le voit par l'histoire de Froissard, auteur fort célèbre et à peu près contemporain, qui raconte un siége que les François mirent en 1377 devant cette place de Mortagne, qui dura, dit-il, plus d'un an et demi, et qui fut enfin levé. Je sçais l'origine de cet acte et il est bon que vous en soyez instruit, afin que vous ne vous y amusiez pas. Il fut fait et produit par un nommé Amelote, fabricateur de fausses généalogies, qui voulut s'attirer la protection des familles dont il employa les noms dans cet acte supposé. (1)

(1) Voir pour les Amelote la *Biographie Saintongeaise* de M. Rainguet.

Hosted by Google

D'ailleurs, il voulut aussi donner du lustre à une famille du nom de Lousme, dont il se disoit héritier et dont il avoit mis le nom dans ce même acte; et afin d'autoriser cette pièce, il présenta une requeste à l'Election de Saintes pour l'y faire vidimer, *pour les copies d'icelui titre lui servir ainsi que pourroit faire l'original,* ce qu'il obtint facilement par la protection de M. de Pontac, premier président du Parlement de Bourdeaux, qui s'y intéressa parce qu'il trouvoit le nom de sa famille dans ce titre, lequel nom y avoit été mis exprès. (1) C'est pourquoi cet Amelote en remit le prétendu original à ce premier président, après qu'il eut obtenu les vidimus qu'il avoit requis. Ces Amelotes, que l'on dit ici être venus domestiques (2) d'un évêque de Saintes et y avoir depuis esté notaires et procureurs, se sont fait une généalogie dans laquelle ils se font descendre des anciens ducs de Normandie, et par l'appui d'un Père de l'Oratoire de leur famille, nommé le Père Amelotte, qui avoit été employé aux études de feu M. le cardinal de Noailles, dans sa jeunesse, ils ont obtenu des lettres de réhabilitation de noblesse, dans lesquelles ils ont fait insérer un précis de leur belle généalogie, ayant soin néanmoins de faire ajouter dans ces lettres : *et en tant que besoin seroit les anoblissons*, précaution fort nécessaire à gens qui avoient tant sujet de se défier d'une simple réhabilitation.

Je vous avoue, Monsieur, que je ne puis avoir meil-

(1) Le président de Pontac, dont il est ici question, devait être Geoffroy de Pontac, seigneur de Salles, Podensac, Haut-Brion, etc., etc., marié à Anne du Duc. Il était fils de Raymond de Pontac, conseiller au Parlement de Bordeaux, et d'Isabeau de Chassaignes ; et il eut un fils également premier président du Parlement : Arnaud de Pontac, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, seigneur de Salles, Haut-Brion, etc., nommé lieutenant-général de l'amirauté de Bordeaux en 1653. Il avait épousé Louise-Gabrielle de Thou, fille du président.

(2) Le mot domestique ne doit pas être entendu dans l'acception qu'il a de nos jours. L'auteur du mémoire aura voulu exprimer par là que la famille Amelote était attachée à l'évêché de Saintes par quelque charge de judicature ou de fiscalité de ces temps-là. On voit par le *mémoire* qu'a suivi M. Rainguet, que Méry Amelote, le premier établi en Saintonge, s'est dit parent de l'évêque Lecornu de la Courbe. La vérité est du reste assez difficile à débrouiller au milieu de ces allégations contradictoires.

Hosted by Google

leure opinion du tableau qui se trouve dans la sacristie de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, dans lequel un Jacques de Courbon, tué à la bataille de Poitiers, est qualifié capitaine de cent hommes d'armes et gentilhomme de Touraine; car il est très certain que cette qualité de capitaine de cent hommes d'armes n'a point d'exemple que plus de cent ans après cette bataille et depuis que les compagnies des ordonnances furent établies. Si vous avez lu dans quelque auteur que le père d'Olivier de Clisson eut la teste tranchée pour avoir offert aux Anglois de se donner à eux avec sa compagnie de cent hommes d'armes, vous verrez, en relisant, que vous n'avez point trouvé ces termes dans aucun auteur contemporain, ni dans aucun auteur instruit des anciens usages, encore moins dans aucun titre. Il est vrai que l'on trouve le terme de compagnie dans ces temps-là pour signifier une bande de gens de guerre, mais le nombre des hommes qui composoient ces bandes n'estoit point réglé et le même chef en avoit tantôt plus, tantôt moins, selon qu'il pouvoit en attirer. Ces chefs estoient ou des seigneurs fort distingués ou des hommes fort accrédités par leur réputation parmi les gens de guerre. Ils faisoient leurs conventions avec le Roy qui s'engageoit de les payer à proportion du nombre de chevaliers ou écuyers qu'ils amèneroient à son service; quelquefois néanmoins ils s'engageoient de leur costé d'en amener un nombre fixé pour servir pendant un tems et une expédition. Mais cela ne s'appeloit point encore des compagnies d'un nombre fixe d'hommes d'armes, et leurs chefs n'estoient point qualifiés capitaines d'un tel nombre d'hommes d'armes. Celui même qui dans une expédition avoit esté chef d'une pareille bande, servoit quelquefois lui-même comme particulier dans une autre bande, à une autre expédition. Ainsi, je ne puis hésiter à dire que la qualité de capitaine de cent hommes d'armes donnée à un Jacques de Courbon de ce tems-là dans une inscription, est une preuve manifeste que cette inscription a esté

Hosted by Google

faite fort longtemps après par quelqu'un qui ne savoit pas les anciens usages. Or, de deviner quel a été l'auteur de cette inscription et comment elle a esté mise dans cette sacristie, c'est ce que je n'entreprendrai point.

Une autre observation peut encore faire présumer que cette inscription a esté faite longtems après coup; c'est la qualité qu'elle donne de gentilhomme de Touraine à ce Jacques de Courbon, car l'on aurait dit alors un écuyer ou un chevalier de Touraine, et c'estoit communément la manière de s'exprimer dans ce tems-là.

J'ai déjà eu l'honneur de vous mander (1) qu'une liste de ceux qui furent tués à cette bataille de Poitiers, imprimée dans un livre qui la raconte, donne deux noms à ce Jacques et que celui de Courbon n'y est qu'après l'autre.

Je ne sçais pas quelle autre preuve vous avez qu'il y avoit en Touraine des gentilshommes du nom de Courbon, et que la fille du dernier Courbon de Touraine et de Jeanne de Beaupreau, se maria à M. de Sainte-Maure. Je n'ai rien vu de tout cela dans ce qui m'est connu de la Touraine. Peut-être que celui que vous nommez le dernier Courbon de Touraine, estoit Jean, seigneur des Roches, qui avoit effectivement épousé Jeanne de Beaupreau et Jeanne des Roches, leur fille et leur héritière, dame de Beaupreau et de la Haye-Joulain en Anjou, épousa Jean de Sainte-Maure, seigneur de Montgaugier et de Nesle, comte de Benaon, etc., lequel rendit aveu de la terre de la Haye-Joulain en 1408, comme estant son mari. Mais je n'ai point trouvé que ce Jean, seigneur des Roches, eût jamais eu le nom de Courbon, et il portoit certainement des armes fort différentes des vostres, puisque les siennes

(1) Comme on a déjà pu le voir plus haut et comme on le voit plus particulièrement encore par ce passage, ce *mémoire* de Monseig. de Beaumont n'est qu'une partie de sa correspondance avec M. de Saint-Léger, et c'est ce qui explique la difficulté pour le lecteur de saisir certains passages qui se rapportent à des lettres ou documens dont il n'a pas la clef.

Hosted by Google

estoient une bande fuselée avec une bordure chargée de bezans.

Je ne sais pas non plus quelle raison vous avez pour dire qu'il est seur que le seul Guillaume de Courbon qu'il y ait eu, estoit fils d'Eymard de Courbon, lequel Eymard vous dites avoir épousé Létisse de Cressiet, et estre devenu, par ce mariage, seigneur en partie de Saint-Légier en 1439, pour et au nom de laquelle Létisse, il en fit hommage qui ne fut receu qu'en 1445. Je n'ay pas vu quand cet hommage fut receu, mais il est certain qu'il fut rendu en 1439, car j'en ai vu l'acte. Vous ajoutez que ce Guillaume de Courbon, fils d'Eymard, estoit frère d'Henry de Courbon, abbé de Bassac; que le père de ces Eymard, Guillaume et Henry de Courbon, estoit Arnault de Courbon, et que cet Arnault fut celui dont il s'agit dans le titre de l'an 1375. Je ne sçais pas comment vous prouverez tout cela, ni si vous trouvez cet Arnault ailleurs que dans ce titre de 1375 dont la fausseté a esté démontrée cy-devant; mais enfin cette généalogie ne cadre point du tout avec celle qui est dans le testament de Claude d'Angliers, suivant lequel Aymard auroit esté fils de Guillaume, bien loin d'être son père. Ce Claude d'Angliers (1) n'est souvent pas exact dans ce qu'il avance dans ce testament; mais il estoit voisin des temps puisque sa mère étoit fille d'Arnaud de Courbon, seigneur de Beauregard, qu'il dit avoir esté neveu d'Henry de Courbon, abbé de Bassac, et ce qu'il dit comme un fait dont il pouvoit estre si bien instruit, ne peut estre rejeté sans preuves du contraire.

(1) Il devait appartenir à la famille d'Angliers, de la Rochelle, dont parlent le père Arcère et M. Massiou. Elle posséda en la paroisse de Saint-Xandre le château de la Sausaye, qui fut le quartier général de l'armée royale pendant le siége de 1628. On trouve justement, vers la même époque, Claude d'Angliers de Joubert, chevalier, seigneur de la Sausaye, dont la fille, Claude d'Angliers, épouse, 1621, Jacob de Saint-Légier, chevalier, seigneur du fief. Ce Claude d'Angliers était alors décédé. On trouve encore : Pierre d'Angliers, sieur dudit lieu et de la Sausaye, maire de la Rochelle en 1526, et Claude d'Angliers, sieur de la Sausaye, lieutenant-général au présidial en 1552, et président en 1562.

Hosted by Google

Vous dites que le dernier Guillaume, seigneur d'Orlac, que vous appelez de Courban et qui estoit nommé de Courbon dans la copie que M. de Saint-Léger fit faire, n'eut d'héritiers qu'une fille, nommé Laurence Guillaume, qui porta tous les biens de ses père et ayeul dans la maison de Gombaud, et que de fait Guillaume de Gombaud en fit hommage du chef de sa dite femme en 1430. Il suivroit donc de là que ces Courban ou Courbon, seigneurs d'Orlac, avoient eu quelque part dans Saint-Léger, comme on le dit, car il est certain que ce fut à l'abbé de Saint-Cyprien que ce Guillaume Gombaud rendit cet hommage en 1430, à cause de Laurence Guillaume, sa femme, laquelle est dite dans l'acte de cet hommage, fille de Perronnelle de Tarnac, ce qui ne cadre pas néanmoins avec la supposition que le fief dont l'hommage estoit rendu, avoit passé des Courbans ou Courbons d'Orlac à cette Laurence Guillaume, car en 1394 Ponce de Tarnac avoit rendu aveu du même fief à cause d'Isabeau de Saint-Légier, sa femme. Quelle preuve avez-vous donc que cette Laurence Guillaume avoit esté héritière de ces seigneurs d'Orlac?

Vous dites qu'il n'y a aucune apparence que le lieu d'Orlac ait jamais relevé de Saint-Léger ; que la preuve en est même complète puisque dans les dénombremens rendus à Saint-Cyprien, il n'y a point de seigneurie ni de fief d'Orlac, nommé de près ni de loin comme fief ni comme arrière-fief. Permettez-moi, monsieur, de vous répondre que cette preuve n'est rien moins que complète sur le fait dont il s'agit. On ne dit pas qu'Orlac ait jamais relevé de cette seigneurie de Saint-Léger qui relevait de Saint-Cyprien, mais qu'il a relevé de vos auteurs qui possédoient cette seigneurie et qui ayant, dit-on, possédé aussi celle d'Orlac et l'ayant aliénée, s'en estoient réservé l'hommage. Cela supposé, non-seulement vos auteurs ne devoient pas comprendre Orlac dans leurs dénombremens rendus à Saint-Cyprien, mais même ils ne le pouvoient pas et le suzerain dont vous

Hosted by Google

auriez tenu Orlac s'y seroit opposé. Suivant la coutume du pays, il est bien permis à un vassal de se réserver l'hommage de son fief en l'aliénant à un autre, et alors ce fief n'est plus qu'un arrière-fief par rapport au suserain dont il le tenoit; mais il ne peut transférer la mouvance de cet arrière-fief à un autre suserain dont il tiendrait une autre terre, ni comprendre cet arrière-fief dans l'aveu qu'il rendroit à cet autre suserain.

Il se trouve divers aveux rendus à vos auteurs pour Orlac, des années 1429, 1446, 1474, 1500, 1517, 1523, 1555. Je n'en ai vu que les extraits venus d'un endroit qui me paroit seur. Mais vous ou messieurs vos aînés devez les avoir si vous cherchez bien. Le premier est conceu en ces termes: *Deux hommages du 9 de may 1429, signés Guillaume Régnier, clerc, rendus par Jean d'Izave, fils de Seguin d'Izave, à Aimard de Courbon, fils de Guillaume de Courbon, sans réception desdits hommages par ledit Aimard.* Le second de ces extraits est ainsi: *hommage rendu par Jean d'Izave à Henry de Courbon, fils d'Aimard de Courbon, de la seigneurie d'Orlac, le 20 juin 1446, avec l'acte de réception d'icelui du 22 juin audit an, signé Henry de Courbon.* Les autres sont pareillement pour la terre d'Orlac rendus par ces d'Izave à ceux du nom de Courbon, et dans celui de 1505, il est spécifié que c'est pour *la terre d'Orlac, située sur la rivière de Charente.*

L'on peut remarquer que dans le premier de ces extraits, *Aimard de Courbon* est qualifié *fils de Guillaume de Courbon*, ce qui est conforme à ce qui en est dit dans le testament de Claude d'Angliers, joint à celui d'Henry de Courbon, comme on l'a vu cy-devant.

Je ne scais où l'on trouve que l'*évêque de Langres, qui mourut à Damiette sous Saint-Louis, s'appelait tantôt Corbonius de Rupe, et de Rupe Corbonio*, comme aussi, dites-vous, *Jean Petit, neveu dudit évêque de Langres, mari de Jeanne de Beaupreau.* Les Pères Ange et Simplicien, dans leur gros ouvrage, tome 2, § 3, où ils traitent des évêques de Langres, disent,

Hosted by Google

page 154, touchant l'évêque de Langres, qui mourut à Damiette, à la suite du roi Saint-Louis, en 1250, et qu'ils nomment *Hugues*, qu'il *avoit été abbé de Marmoutier en 1210 et de Cluny en 1236*, et ils ajoutent: « Messieurs de Sainte-Marthe, qui n'ont point dit de quelle maison il estoit, ni dans le catalogue des évêques de Langres, ni dans celui des abbés de Cluny, le surnomment de la Rochecorbon dans la liste des abbés de Marmoutier, et disent qu'il étoit du pays chartrain et frère de Guillaume de la Rochecorbon. » J'ai vérifié cela dans la *Gallia-Christiana* des sieurs de Sainte-Marthe, tome 4, page 592, où ils parlent de ce prélat en ces termes : « *Hugo de la Rochecorbon, frater Guillelmi de Rupibus Corbonis natione erat Carnotensis, ex monacho majoris monasterii 1210,* (c'est-à-dire éleu abbé de ce monastère, en 1210.) *De illo meminit scheda fontanellensis Abbatiæ in Pictonibus 1225, mense junio et Cartularium episcopatus carnotensis.* » Mais aucun des auteurs que je puis connoître ne nomme cet évêque *Corbonius de Rupe*, ni *de Rupe Corbonio*. S'il étoit de la maison des Roches et si Jean des Roches, qui épousa Jeanne de Beaupreau, estoit son petit neveu, comme vous le dites, je ne vois pas comment il pourroit se trouver nommé *Corbonius de Rupe*, car cette maison des Roches ne portoit ni le nom, ni les armes de Courbon.

Depuis que je fais cette longue discussion, qui a esté très-souvent interrompue, j'ai vu un hommage rendu le 15 de juin 1523, par Guy de Courbon, fils de feu noble homme Nicolas de Courbon, escuyer, seigneur de Saint-Légier, à très-noble et puissant messire Charles d'Espinay, chevalier, seigneur de Montcontour, de Préguillac et de Berneuil, à cause de sa dite seigneurie de Berneuil, pour ce que ledit de Courbon tenoit de lui dans les *paroisses de Saint-Légier et de Berneuil*. Ce Charles d'Espinay avoit épousé Lucrèce de Pons, laquelle avoit eu en partage ces terres de Préguillac et de Berneuil, membres de Pons. L'on prétend

Hosted by Google

que cet acte infirme d'autant les raisons par lesquelles on vouloit, dans le mémoire que je vous envoie, détruire la validité du titre que Madame d'Ars avoit entre les mains, comme il est dit dans ce mémoire. L'on alléguoit dans ce mémoire que la terre de Saint-Légier n'est venue à vous que par Letisse de Cressiet, et que vous ne la teniez pas de la maison de Pons, ce qui fait assez comprendre que le titre de Madame d'Ars contenoit que les Courbons avoient du moins une partie dans la terre de Saint-Légier, et que cette partie leur avoit esté donnée par la maison de Pons, avant le mariage de Letisse de Cressiet. Or, dit-on, cet hommage prouve qu'il y avoit, et peut-être y a-t-il encore, une partie de Saint-Léger qui relève de Pons et qui auroit esté donnée par la maison de Pons à ces Courbons, seigneurs d'Orlac, avant le mariage de Letisse de Cressiet. Ainsi, ajoute-t-on, l'argument que l'on tire de la date du mariage de cette Letisse de Cressiet, ne prouve rien contre ce qu'on infère d'ailleurs que les Courbons, issus de ce mariage, estoient héritiers et issus des Courbons, seigneurs d'Orlac et de cette partie de Saint-Légier qui relevoit de Pons. C'est ainsi que l'on tâche de détruire tout ce que vostre maison employe pour prouver qu'elle n'est point issue de ces seigneurs d'Orlac que vous prétendez s'estre appelés de Courban et non de Courbon, quoique M. de Saint-Léger lui-même eût produit une copie de l'inventaire de leurs titres, dans lequel ils étoient toujours nommés de Courbon.

Je vous avoue, monsieur, que ce qu'on vous objecte là-dessus me paroît fort, et qu'il me semble qu'il faudroit des titres bien exprès pour le détruire. Je suis fâché de ne pouvoir pas vous fournir moi-même de bonnes réponses à ces objections, mais je ne saurois contribuer à faire qu'une personne que j'honore si parfaitement, se payât de fausse monnoye sur ces matières.

Quoi qu'il en soit, vous aurez toujours raison de dire que tout ce qu'on allègue contre votre origine, ne sauroit vous empêcher d'estre bien gentilhomme, puisqu'à

Hosted by Google

ne compter que depuis Aimard de Courbon, vous prouvez très-bien trois cens ans de noblesse. Pour ce qui est de vous envoyer ce que j'ai par extraits de ces preuves, il me faudroit beaucoup de temps pour l'arranger, parce que ces extraits sont écrits confusément et sans suite sur diverses feuilles de papier, en sorte que les filiations postérieures y sont meslées avec les antérieures. Il faudrait donc faire copier chaque article séparément pour mettre le tout en ordre; et vous voyez qu'il faut beaucoup de tems pour cela. J'y ferai travailler, si vous voulez, mais je vous avertis par avance que je crois n'avoir rien dans ces extraits que vous n'ayez dans vos titres. Je suis très parfaitement, monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur. (1)

(1) (Note de la Direction de la *Revue.)* A propos de ce mémoire, M. Paul Marchegay veut bien nous dire qu'il tient à la disposition de son éditeur une lettre olographe intéressante par l'orthographe et le style, adressée le 4 octobre (vers 1485) par un sieur *de Courbon* à Charles de Coïtivy, comte de Taillebourg, qui se trouve dans le chartrier de Thouars

Ce personnage y réclame une *chienne d'oyzeau* qui lui a été dérobée par les gens du comte de Taillebourg et contient de plus le passage suivant qui peut déterminer sa date :

« Yvon de Pont vient arsoir de court, qui dit que l'ambassade de Bretagne n'a rien fait parce que le Roy, à leur requeste, ne veult relâcher Mgr d'Orléans, et aussi qui croit que les Anglès s'en vont si leur done le Roy seyssante mille frans. »

Plusieurs fautes s'étant glissées dans le précédent article dont l'auteur n'avait pu voir les épreuves, nous les relevons ici :

Page 20, ligne 25, au lieu de ABBÉ DE BEAUMONT, lisez, ABBÉ BEAUMOND.
Page 21, ligne 35, au lieu de CERTAINE IMPRESSION, lire ACTIVE IMPRESSION.
Page 22, ligne 20, au lieu de SÉRIEUSEMENT, lire DIRECTEMENT.
Même page, ligne 21, au lieu de FRANCHE INDÉPENDANCE, lire GRANDE INDÉPENDANCE.
Page 23, ligne 15, au lieu de LA MAISON, lire SA MAISON.
Page 24, ligne 9, au lieu de LEVAIT, lire TIRAIT.
Même page, ligne 7, de la note, au lieu de LOUIS XI, lire LOUIS IX.
Même page, ligne 10, au lieu de DU XIIIe SIÈCLE lire simplement DU XIIIe.
Page 25, ligne 17, au lieu de VIGEAU, lire VIGEAN
Même page, lignes 28 et 29, écrire NESMOND, au lieu de NESMONT.
Même page, à la ligne 2, de la note, au lieu d'HAIRAUD, écrire HÉRAUD.
Page 26, ligne 36, au lieu de MARSAY, écrire MURSAY.
Page 27, ligne 12, au lieu de FILLE, lire FILLE.
Page 23, lignes 13 et 14, au lieu de la MALTESIÈRE, lire MALTÉRIÈRE.
Page 26, ligne 35, au lieu de FRANÇOIS-ACHARD JOUMARD, lire FRANÇOIS ACHARD-JOUMARD.
Page, 27, ligne 12, au lieu de LOUIS BELCIER, lire LOUIS DE BELCIER

Hosted by Google

DU PRÉCIEUX ET DU BEL ESPRIT

DANS MADAME DE SÉVIGNÉ.

Madame de Sévigné a beaucoup et constamment écrit. « Personne, dit l'abbé de Vauxcelles, n'a plus profité qu'elle de l'invention des postes. » En effet, pendant toute la seconde moitié du siècle, de 1660 à 1696, sa correspondance ne languit pas un instant. Ses premières lettres sont adressées, soit à Ménage, son professeur d'italien, soit à Bussy, son cousin, qui fut tantôt le plus zélé de ses adorateurs et tantôt le plus perfide de ses ennemis. Plus tard, Madame de Sévigné est mère; un jour vient où il faut dire adieu à sa fille, où un mari la lui enlève : la séparation s'accomplit au milieu des gémissements et des larmes; mais nous devons à cette séparation douloureuse la plus belle partie de la correspondance de Madame de Sévigné. Chaque jour, assise à son bureau, elle cause avec sa fille pendant de longues heures. Les moindres nouvelles et les plus grandes, les mille détails de l'existence, les visites qu'elle a rendues ou reçues, les lectures qu'elle a faites, les propos qu'elle a entendus, les historiettes qu'elle a recueillies, quelquefois les larmes qu'elle a versées, font les frais de ces entretiens. Madame de Sévigné a coutume de raconter tout ce qui l'a intéressée elle-même; elle écrit à sa fille : « Je ne vous épargnerai aucune bagatelle, grande ou petite, qui vous puisse divertir. » En même temps elle envoie de sages et affectueux conseils à son fils, qui, par parenthèse, n'en use

Hosted by Google

guère ; elle écrit à MM. de Coulanges, de Grignan, de Pomponne, au président Moulceau ; et souvent, sans attendre la réponse, elle leur adresse deux lettres pour une qu'elle reçoit. Ecrire, pour elle, n'est pas un plus grand effort que de causer ; elle se plaît à l'un et à l'autre, et elle excelle dans tous les deux.

Bornons-nous, ici, à développer un mot dont on s'est servi quelquefois pour caractériser Madame de Sévigné, et qui implique à la fois un éloge et une restriction. On a dit de Madame de Sévigné que c'était une *précieuse ;* c'est elle, je crois, qui l'a dit la première. On a voulu la rattacher à ces hommes spirituels et instruits, à ces femmes polies et lettrées, qu'on appelait beaux-esprits, et qui, par leur élégance et leurs lumières, firent l'ornement du grand siècle : et l'on a essayé en même temps de réduire à leur juste valeur les éloges donnés parfois, si mal-à-propos, au *naturel* de Madame de Sévigné. Oui, il n'en faut pas douter, la mère de Madame de Grignan est une précieuse. Elle appartient à la brillante catégorie des beaux-esprits dont l'hôtel de Rambouillet fut comme la pépinière, et dont Monsieur de Voiture fut longtemps la plus belle fleur.

Deux choses firent de Madame de Sévigné une précieuse : son éducation, d'abord : (nous verrons comment Voiture fut son maître sans lui donner de leçons) ; puis, le tour de son esprit, qui était délicat, assez difficile, et amateur « des jolies choses. »

I

MADAME DE SÉVIGNÉ PRÉCIEUSE PAR SON ÉDUCATION.

Pendant l'enfance et la jeunesse de Madame de Sévigné florissait une assemblée dont le nom est resté célèbre, l'Hôtel de Rambouillet. Là se réunissaient les plus brillants cavaliers et les femmes les plus distinguées de Paris ; là venaient aussi des savants, des poètes, des

Hosted by Google

personnages célèbres en tout genre. On était reçu par une femme âgée, d'un extérieur doux et noble, de manières graves, qu'on appelait Arthénice, et par une jeune personne aussi aimable que belle, sa fille, Julie d'Anjennes. Le premier venu n'était pas reçu dans cette coterie; il fallait se faire initier aux mystères de la maison, et pour être initié, il fallait avoir quelque esprit: grande cause d'exclusion pour beaucoup! Les habitués de l'hôtel de Rambouillet était Mlle Paulet, Mlle de Bourbon, Mlle de Scudéry; et parmi les hommes Benserade, Saint-Pavin, Ménage, Montausier, Larochefoucauld, le prince de Condé. Pierre Corneille y lut ses plus belles tragédies; Bossuet y « prêchotta », dit-on, une fois. Parmi ces hôtes illustres, on voyait parfois une jeune fille blonde et rieuse, d'une figure animée et ouverte; c'était Marie de Rabutin-Chantal, qui épousa dans la suite le marquis de Sévigné.

Mademoiselle de Rabutin-Chantal assista aux ingénieuses discussions sur la carte de Tendre, sur le fleuve d'Estime, sur le village de Petits-Soins; elle entendit définir le véritable amour; elle écouta ou n'écouta pas les madrigaux de Benserade. Un personnage surtout dut attirer son attention: un petit homme sec, maigre, vif, empressé autour des dames, espèce de maître des cérémonies important et affairé. Ce personnage était *M. de Voiture.* Voiture était l'oracle des précieuses. Par son habileté à faire valoir les choses futiles, il s'était mis à la mode dans ce monde frivole et grave. C'était le poète des ruelles. Ses vers, sa prose, avaient à peine le temps d'éclore: on se jetait dessus, on se les disputait, on les dévorait. Amené un jour à l'hôtel de Rambouillet, Voiture en prit les airs à merveille; il sembla qu'ils eussent été créés l'un pour l'autre. Personne ne s'entendait mieux que lui à tourner un compliment, à écrire un poulet, à improviser une chanson; et l'on s'explique à merveille que la vivacité de son esprit l'ait rendu populaire parmi les habitués du fameux hôtel.

Hosted by Google

Il est d'autant plus besoin de remettre sous les yeux cette grande vogue de Voiture, qu'aujourd'hui ses galantes productions sont tombées dans l'oubli ; et ses lettres amoureuses, et ses couplets, et ses sonnets n'ayant eu guère d'autre mérite que celui de l'actualité, ne peuvent intéresser que les amateurs d'antiquités. A la vérité, Voiture fait parfois de belles lettres ; il a des traits ingénieux, une imagination amusante ; il brode à merveille sur de petits sujets ; mais il a consumé son talent, en pure perte, à des compositions artificielles. Il a pu faire les délices d'une société lettrée qu'il n'était pas indigne d'amuser ; mais cette société s'est éclipsée ; on a oublié les beaux-esprits qui n'avaient jamais su être que beaux-esprits ; et la gloire de Voiture a crevé comme une bulle de savon ! Telle fut la société, tel fut l'homme. Quand il n'y eut plus d'hôtel de Rambouillet, on ne pensa plus à celui qui en avait été le coryphée.

Mademoiselle de Rabutin-Chantal dut souvent assister, dans les beaux temps de l'hôtel de Rambouillet, à ces séances où l'on priait M. de Voiture de vouloir bien lire à la compagnie quelqu'une de ses lettres ou de ses chansons. Elle ententendit peut-être la lettre *de la Berne* ou le plaidoyer en faveur de l'adverbe *car*, ou encore l'épître à *une maîtresse inconnue*. Elle fut témoin des succès de notre bel-esprit, et sans doute que, faisant tout bas ses réflexions, elle admirait en elle-même la verve intarissable de celui qu'elle appelle « un esprit libre, badin et charmant. » Elle prit à cette école le goût des traits, des épigrammes, des joyeux propos ; elle y apprit à bien narrer, à tourner joliment de petites choses, à divertir à peu de frais ; les exemples de Voiture ne furent point perdus pour elle. Cette première éducation laissa en Madame de Sévigné des traces ineffaçables ; et elle ne démentit pas son éducation. Elle resta précieuse ; non dans le sens violent et exagéré du mot ; elle ne prit du précieux que la fine fleur ; mais avec du bon sens et un esprit ouvert, Madame de Sévigné est une vraie précieuse.

Hosted by Google

Qui doute que ce fut à l'hôtel de Rambouillet qu'elle prit l'amour des « longs romans et des grands coups d'épée? » Elle s'amusait de ces bizarres fictions, comme on peut s'amuser des aventures de la belle Angélique et du preux Renaud. Elle avoue son penchant vers les romans du jour, avec un peu de vergogne, comme une grande personne qui s'amuserait en cachette de contes de fées. « Je n'ose vous dire, écrit-elle à sa fille, lettre 158, que je suis revenue à Cléopâtre, à ce Là Calprenède; et que par le bonheur que j'ai de n'avoir point de mémoire, cette lecture me divertit encore. Cela est épouvantable; mais vous savez que je ne m'accommode guère de toutes les pruderies qui ne me sont pas naturelles; et comme celle de ne plus aimer ces livres-là ne m'est pas encore arrivée, je me laisse divertir sous prétexte de mon fils qui m'a mise en train. » Il nous semble voir Madame de Sévigné dans son salon des Rochers, assise dans son grand fauteuil, dévorant un énorme in-folio, et se *laissant divertir* comme un écolier par ces récits incroyables.

C'est aussi son éducation première et l'influence du salon Bleu, qui lui ont inspiré la vénération profonde qu'elle témoigne pour Mademoiselle de Scudéry, le subtil auteur de tant de pesants volumes! Comment n'eût-elle pas ressenti cette vénération? Mademoiselle de Scudéry avait fait l'admiration de son siècle (à l'exception de Boileau); sa gloire, disons mieux, sa vogue, avait été prodigieuse. Des esprits impressionnables comme celui de Madame de Sévigné se laissent facilement aller au courant. Elle a peut-être étouffé un baillement involontaire en lisant les dix tomes du grand Cyrus; peu importe! elle n'en admire pas moins l'auteur de bonne foi. Elle lui écrit sincèrement, lettre 841 : « en cent mille paroles, je ne pourrais vous dire qu'une vérité, qui se réduit à vous assurer, Mademoiselle, que je vous aimerai et vous adorerai toute ma vie; il n'y a que ce mot qui puisse remplir l'idée que j'ai de votre extraordinaire mérite. J'en fais souvent le

Hosted by Google

sujet de mon admiration, et du bonheur que j'ai d'avoir quelque part à l'amitié et à l'estime d'une telle personne. Comme la constance est une perfection, je me réponds à moi-même que vous ne changerez point pour moi; et j'ose me vanter que je ne serai jamais assez abandonnée de Dieu, pour n'être pas toujours tout à vous. »

Ainsi nous gardons une sorte d'admiration superstitieuse pour les noms et les personnes qu'on admirait dans notre enfance. Le jugement de Madame de Sévigné a un peu souffert de cette influence; il en eût souffert davantage, si la franchise et la liberté de son esprit n'avaient combattu les premières leçons qu'elle avait reçues. Quand elle admire Pascal, quand elle s'enthousiasme pour sa prose nerveuse et simple, quand elle déclare « le mettre de moitié à tout ce qui est beau », on trouve qu'elle est bien peu élève de Voiture. Cependant elle n'a point dépouillé la précieuse, mais elle est restée femme d'esprit et femme de goût. Jamais sa qualité de bel esprit ne l'a rendue ni exclusive ni injuste; elle aime tout ce qui est beau. Elle lit les solitaires de Port-Royal aussi bien que les contes de La Fontaine, Saint-Augustin aussi bien que Voiture, Rabelais aussi bien que les Maximes de Larochefoucauld.

Au reste, Madame de Sévigné ne se cache pas d'être précieuse. Elle l'est, elle l'avoue, elle s'en vante. Mais quelle précieuse! Sans faux goût, sans enflure, sans prétention, sans purisme, sans excès d'aucune sorte! Elle était de ces rares précieuses, qui se contentaient de parler leur langue avec distinction, et de cultiver avec discernement les choses de l'esprit. Ces excellents modèles ne manquèrent pas de maladroits imitateurs; c'est la règle, mais Madame de Sévigné représente le précieux dans sa véritable et plus pure acception. Les vraies précieuses n'eurent d'autre ambition que de penser et parler noblement. Elles surent exercer, sans pédantisme, une influence salutaire sur les destinées

Hosted by Google

de la langue française : et sans prétendre, comme Philaminte, régénérer les lettres et la science, elles donnèrent, par leur brillante conversation et leurs excellents écrits, des modèles de beau style qui furent suivis.

II

MADAME DE SÉVIGNÉ BEL-ESPRIT ET NATURELLE.

L'éducation a fait de Madame de Sévigné une précieuse, la nature en avait fait déjà un bel esprit.

C'est un des caractères du bel esprit, de ne s'exprimer pas comme tout le monde. Le bel-esprit craint les locutions communes, et fait peu de cas d'un langage familier et simple. Il recherche ce qui éclate et ce qui brille. Le naturel n'est pas son fait. Son ambition est de se distinguer de ce qu'il appelle le *vulgaire*. Il est coquet dans ses expressions, il aime les jolis traits, et en général tout ce qui est difficile à trouver. De là toutes les qualités et tous les défauts du bel-esprit. Il est élégant, mais d'une élégance raffinée ; il est difficile sur le choix des mots, mais il tombe dans la recherche ; il s'étudie à bien parler, mais son style est guindé et sent l'effort.

Est-ce donc là le bel esprit de Madame de Sévigné ; et faut-il accuser ce charmant écrivain de raffinement, d'effort ou de recherche ? Non ; il faut adoucir pour elle la sévère définition que nous venons de donner. Madame de Sévigné est un bel-esprit mitigé. Elle a eu les qualités du bel-esprit sans en avoir les graves défauts. Elle s'exprime avec élégance sans viser à l'élégance ; elle trouve des mots heureux, mais sans les chercher ; elle est spirituelle, mais sans effort, et enjouée sans prétention. Un dernier mot résumera notre pensée : elle écrit naturellement, sans toutefois écrire comme tout le monde. Serait-il impossible d'être à la fois bel-esprit et

Hosted by Google

naturel ? J'ose dire que Madame de Sévigné a trouvé le secret de réconcilier ces deux ennemis.

Le bel-esprit de Madame de Sévigné éclate à toutes les lignes de sa correspondance. C'est une source qui déborde sans cesse, et qu'elle ne songe pas à contenir. Il lui suffit de laisser courir sa plume ; les bons mots, les traits heureux, les pensées fines, les boutades dignes de Molière, les jugements profonds, les descriptions brillantes, les récits animés, les anecdotes piquantes, les contes inimitables, jaillissent de verve ! Madame de Sévigné essaye tous les tons, touche toutes les cordes, et, tantôt folle, tantôt sérieuse, elle fait rire ou attendrit, sans qu'on puisse dire en quel genre elle excelle. Tendre mère, son affection et sa douleur ont trouvé un langage inimitable; jamais on ne peignit plus ingénieusement un sentiment plus vrai. On sent que Madame de Sévigné se complaît à cette peinture. Elle est de ces personnes qui se consolent en racontant leurs souffrances ; et si elle mouille le papier de ses larmes, c'est afin de les sécher plus vite. On pourrait lui appliquer, sans y changer un mot, ce qu'elle écrit à sa fille, lettre 103 : « Vos lettres sont si tendres et si naturelles, qu'il est impossible de ne les pas croire. La défiance même en serait convaincue ; elles ont ce caractère de vérité qui se maintient toujours, qui se fait voir avec autorité, pendant que la fausseté et la menterie demeurent accablées par les paroles sans pouvoir persuader ; plus leurs sentiments s'efforcent de paraître, plus ils sont enveloppés. Les vôtres sont vrais et le paraissent. » Ainsi le bel-esprit se mêle chez Madame de Sévigné à la douleur la plus sincère qu'un cœur de femme puisse ressentir, celle d'être séparée d'une fille « dont elle avait fait son idole », et elle trouve, pour peindre sa douleur, les expressions les plus fortes, les plus vives, les plus poignantes que le cœur puisse suggérer à l'intelligence.

Dieu merci ! elle ne pleure pas toujours ! Le sourire, le rire, l'éclat de rire même, lui sont plus habituels

Hosted by Google

que les larmes. Madame de Sévigné entend mieux que personne le badinage : c'est pour ainsi dire son élément naturel. Elle aime à pousser la plaisanterie jusqu'au bout, à la retourner en tous sens ; elle adore les jeux d'esprit et s'en amuse extrêmement. Lui dit-on un bon mot ? elle l'amplifie, elle l'exagère, elle l'analyse, elle brode dessus à satiété.

Une des traces les plus sensibles du bel-esprit chez Madame de Sévigné, ce sont les images dont elle remplit son style. Elle abonde en comparaisons inattendues ; ses hardiesses de langage sont, du reste, singulièrement heureuses. Quelquefois elle semble viser à la maxime ; c'est, sans doute, quand elle sort d'une lecture de Larochefoucauld. Elle ne craint pas d'être familière et même triviale. Elle dira : « le Père Bourdaloue prêche divinement bien aux Tuileries ; nous nous trompions dans la pensée qu'il ne jouerait bien que dans son tripot. » Elle écrit joliment à Bussy : « je n'eus pas la docilité de démonter mon esprit pour vous écrire ; je trempai ma plume dans mon fiel, et cela composa une sotte lettre amère dont je vous fais mille excuses. » Elle s'écrie, à propos de la mort de Madame de Cœuvres : « Hélas ! comme cette mort va courant partout et attrapant de tous côtés ! » Elle dit un peu sentencieusement : « il n'y a rien d'aussi aimable que d'être belle ; c'est un présent de Dieu qu'il faut conserver. » Elle taquine Madame de Grignan sur son indolence, lettre 113 : « que fait votre paresse pendant tout ce fracas ? Elle se retire dans quelque cabinet, elle meurt de peur de ne plus retrouver sa place ; elle vous attend dans quelque moment perdu pour vous faire au moins souvenir d'elle, et vous dire un mot en passant. Hélas ! dit-elle, m'avez-vous oubliée ? Songez que je suis votre plus ancienne amie, celle qui ne vous a jamais abandonnée, la fidèle compagne de vos plus beaux jours ; que c'est moi qui vous consolais de tous les plaisirs, et qui même quelquefois vous les faisais haïr, qui vous ai empêchée de mourir d'ennui en Bretagne ; quelquefois

Hosted by Google

votre mère troublait nos plaisirs, mais je savais bien où vous reprendre ; présentement je ne sais plus où j'en suis. » — Certes, il ne suffit pas d'avoir hanté l'hôtel de Rambouillet pour improviser de pareils morceaux !

Partout nous retrouvons le bel-esprit. Madame de Sévigné aime à conter, parce qu'elle conte admirablement. Elle sent qu'elle y excelle ; aussi elle multiplie à dessein les descriptions et les récits, sûre de toujours amuser. Qui ne sait presque par cœur la lettre sur *les foins*, que Madame de Sévigné appelle elle-même « le modèle des narrations agréables ? » Qui ne pourrait citer le simple et vivant récit de la mort de Turenne ? Qui n'a ri aux larmes en lisant l'anecdote du cavalier que culbute l'archevêque de Reims ? Qui n'a ouvert de grands yeux en apprenant que Lauzun épousait *la grande Mademoiselle ?* Qui n'a cru lire du Molière, en assistant à cette petite scène de comédie, si fine et si malicieuse, qu'on pourrait appeler le *sonnet du roi ?* Qui n'a gémi avec Monsieur le Prince sur la mort de Vatel ? Qui n'a frissonné avec la duchesse de Longueville, en apprenant qu'« *il y avait eu un combat ?* — Tant de narrations pleines de sel ou pleines d'éloquence ont fait de Madame de Sévigné un écrivain unique ; mais elle fut écrivain sans le savoir ; elle ne se doutait pas que ces pages, destinées à l'amusement de sa fille et de quelques amis, feraient l'admiration de la postérité.

Le monde est porté à soutenir que les choses excellentes ont coûté beaucoup de peine. On croit difficilement à l'improvisation, à l'inspiration, aux choses écrites *de génie*. Etrange incrédulité ! Qu'un poëte fasse difficilement des vers faciles, rien de mieux ; mais des lettres ! Celles de Madame de Sévigné n'ont pas de plus grand mérite que de couler de source. On répète la mesquine définition de Buffon, que le *génie est une longue patience*. Madame de Sévigné eut cependant bien du génie ; et je doute qu'elle ait eu la patience d'élaborer des chefs-d'œuvre. Prenons mieux les choses. Au

Hosted by Google

lieu de crier à l'impossible, admettons qu'elle trouve sous sa plume le mot heureux, le ton juste, du premier coup, sans se mettre l'esprit à la gêne. Cette explication est plus vraisemblable que l'autre, et plus digne de ce libre écrivain. Rien ne répugne davantage à l'imagination que l'idée de Madame de Sévigné corrigeant, revoyant, raturant ses lettres, avant de les confier au courrier, comme Monsieur de Voiture corrigeait et raturait les siennes !

Croyons-en Madame de Sévigné elle-même, et les sages conseils qu'elle donne à sa fille. « Ne quittez jamais le naturel, lui dit-elle, lettre 108; cela compose un style parfait. » Et ailleurs : lettre 261 ; « Vous me dites plaisamment que vous croiriez m'ôter quelque chose en polissant vos lettres; gardez-vous bien d'y toucher : vous en feriez des pièces d'éloquence. Cette pure nature dont vous parlez est précisément ce qui est bon, et ce qui plaît uniquement. Gardez bien votre aimable esprit. »

Ainsi Madame de Sévigné n'a rien perdu à être bel-esprit et précieuse. Elle a « gardé son aimable esprit. » Elle a su rester elle-même. Elle a été élève de Voiture, comme Raphaël du Pérugin. De pareils élèves font honneur à leurs maîtres : plus souvent encore ils les font oublier.... en attendant qu'ils deviennent, eux-mêmes, maîtres et modèles.

III

S'il est un souvenir aimé, un nom sympathique dans l'histoire des lettres françaises, c'est celui de Madame de Sévigné. Sa gloire est de celles qui n'offusquent personne, et qui se font accepter de tous. Longtemps elle fit les délices de la société d'élite où elle trouvait naturellement sa place ; elle parut spirituelle entre tous,

Hosted by Google

dans un siècle fertile en beaux-esprits. Présente, son entrain inépuisable animait toutes les réunions; absente, les charmes de sa correspondance la faisaient vivre encore au milieu de ses amis, et ses lettres, colportées de main en main, rappelaient son souvenir sans la remplacer.

Elle mourut le 18 avril 1696. — Un mois auparavant, Monsieur de Coulanges lui écrivait en ces termes, lettre 1269 : « Voilà le chapitre des mariages fini ; c'est maintenant celui des morts qui commence. » Quelle triste confirmation allaient recevoir ces paroles ! Le chapitre des morts s'ouvrit, en effet, par celle de la personne même à qui s'adressaient ces lignes.

On remarque un ton plus rassis dans les dernières lettres de Madame de Sévigné ; elle écrit avec moins de verve qu'autrefois, mais avec le même charme. Son esprit n'a point baissé ; ses facultés ne se sont point émoussées ; son cœur, surtout, n'a point vieilli. Seulement elle se sent avancer en âge, et de graves pensées l'occupent. Le 19 janvier elle écrit au président Moulceau, lettre 1269: « C'est à vous, Monsieur, qu'il faut souhaiter une longue vie ; .... pour moi, je ne suis plus bonne à rien ; j'ai fait mon rôle, et pour mon goût je ne souhaiterais jamais une si longue vie ; il est rare que la fin et la lie n'en soit humiliante ; mais nous sommes heureux que ce soit la volonté de Dieu qui la règle, comme toutes les choses de ce monde ; tout est mieux entre ses mains qu'entre les nôtres. » Dans une lettre précédente, elle disait, à propos d'une maladie de sa fille, lettre 1253 : « Il me semble que les mères ne devraient pas vivre assez longtemps pour voir leurs filles dans de pareils embarras ; je m'en plains respectueusement à la Providence. »

Sa dernière lettre, adressée à M. de Coulanges, est une de ses plus belles. Elle raconte la mort du jeune Blanchefort, et une dernière fois, devant cette fin prématurée, elle s'élève à la simplicité de Bossuet : « Cet aimable garçon disparaît en un moment, comme

Hosted by Google

une fleur que le vent emporte, sans guerre, sans occasion, sans mauvais air ! » Madame de Sévigné suivit à peu de distance l'objet de ces regrets. Elle mourut, ayant à peine fait l'expérience de la vieillesse : la Providence avait écouté ses « plaintes respectueuses ; » et elle l'enleva dans un âge où il est beau de mourir, au moment où l'on sent que la course terrestre est achevée, et qu'il faut se préparer pour une autre carrière, infinie et mystérieuse !

HENRI SCHERER.

Hosted by Google

LA FRONDE EN SAINTONGE.

ÉPISODE.

Un livre, qui en est à sa 3e édition, vient de paraître à la librairie académique de Didier, quai des Augustins, 35. C'est une épisode de l'histoire de France à un point de vue fort nouveau. L'auteur, M. Alphonse Feillet, membre de la Société de l'histoire de France, lui a donné, comme sous-titre, ces mots qui définissent très-exactement l'ouvrage : *Un chapitre de l'histoire du paupérisme en France.* L'Académie des sciences morales et politiques lui a accordé une mention très-honorable. Elle lui aurait décerné le prix Morogues. Mais, dit le rapporteur de la Commission dans la séance du 13 avril 1863, l'auteur, « décrivant bien la misère d'autrefois, n'offre pas les moyens de remédier au paupérisme présent, et ne remplit dès lors pas une des conditions essentielles du concours. » Il ajoutait : « C'est cependant une œuvre considérable (plus de 500 pages), offrant un grand mérite par la vivacité des couleurs dont l'auteur a animé ses tableaux et ses récits. » Deux mois plus tard, dans la séance publique annuelle, M. Ch. Giraud confirmait d'une manière plus expressive le jugement de la Commission, et formulait ainsi l'opinion de l'Académie. « Réunissant à des recherches neuves, exactes et piquantes, l'intérêt du récit et de l'exposition, il a trouvé dans le monde un accueil très-favorable ; c'est un succès légitime. » Le volume ainsi apprécié, c'est *la Misère au temps de la Fronde et Saint-Vincent de Paul.*

Ouvrage consciencieux et savant, l'Académie l'a proclamé, ce livre est impossible à analyser. Les faits s'y

Hosted by Google

pressent, les documents s'y entassent, sans confusion cependant. Au contraire, l'ordre y règne, et la clarté et l'intérêt. M. Alphonse Feillet laisse souvent la parole aux contemporains. Ces récits de témoins oculaires sont effrayants. Aucun tableau n'en pourrait représenter la vérité et l'horreur. Que de recherches il y a là ! Que de savoir ! Ah ! si chaque page de notre histoire était ainsi fouillée, que d'erreurs disparaîtraient ! Combien il est nécessaire que d'intelligents pionniers, comme M. Feillet, comme tant d'autres en province, se mettent ainsi à l'œuvre ! C'est par la réunion de leurs travaux que l'histoire vraie sera possible.

Nous avons lu ce livre avec le plus vif intérêt et le plus grand fruit. Il faut soulever le voile de l'histoire pour voir ce qu'il y a au fond de ces pompeux récits, beaux sujets de déclamations pour les écrivains. La misère, la hideuse misère, apparaît dans toute son horreur. Et franchement, on commence à un peu moins glorifier ces tueurs d'hommes qu'on appelle des conquérants ou des guerriers.

Nous n'avons pas l'intention d'analyser l'ouvrage de M. Feillet ; il faut le lire. Nous voudrions plutôt, s'il était possible, confirmer son récit par l'exposition de ce qui s'est passé en Saintonge et en Aunis, à l'époque de la Fronde. Aussi bien, dans son volume qui embrasse la France entière, il ne pouvait accorder qu'une mention sommaire à notre petite province. Il l'a fait. Qu'il nous soit permis de compléter les quelques pages qu'il lui a consacrées en puisant aux diverses *Relations* de l'époque, *à la Gazette de France*, aux historiens locaux Massiou, Briant, en dernier lieu et surtout M. Paul de Lacroix qui s'est beaucoup et fort consciencieusement occupé de ce point. De plus nous avons découvert, aux archives de Saintes, un document qui n'est pas sans utilité pour la thèse que soutient M. Feillet, et qui, s'il ne raconte pas aussi compendieusement que d'autres les souffrances de nos pères, les fait assez deviner dans son énergique concision.

Hosted by Google

On connaît les débuts de la Fronde ; on les retrouvera dans le volume de M. Feillet ou dans les *Mémoires* du cardinal de Retz, dont il vient de donner, chez Hachette, une édition abrégée à l'usage des établissements d'instruction secondaire. Nous prenons le récit au moment où la Saintonge devient le théâtre de la guerre.

I

Le prince de Condé réunissait une armée à Bordeaux, en octobre 1651. Un partisan lui était bien nécessaire en Saintonge. Il réussit à le gagner. Henri-Charles de La Trémouille, prince de Tarente, comte de Lavalet de Taillebourg, était cousin issu de germain de Condé : car le grand Condé était petit-fils de cette Charlotte de La Trémouille qui s'était, malgré son père, Louis III de La Trémouille, mariée à Henri de Condé qu'elle fut accusée d'avoir empoisonné à Saint-Jean-d'Angély, le 5 mars 1588 ; et son frère Claude était le grand père de Henri-Charles. Le prince de Tarente dominait, par son château historique de Taillebourg, le cours de la Charente. Il était voisin de Saintes et de Cognac, et puissant en Saintonge. Condé lui envoya de l'argent pour lever trente compagnies d'infanterie à raison de mille livres, et huit de cavalerie à raison de six mille. D'une autre part, François VI de La Rochefoucauld, prince de Marsillac, l'auteur des *Maximes* et l'amant de la duchesse de Longueville, que deux cents gentilshommes de la contrée avaient tout récemment reconnu pour leur chef aux funérailles du vieux duc de La Rochefoucauld, avait mission de s'emparer, avec le prince de Tarente, de la Saintonge et de l'Angoumois. Les Espagnols, débarqués à Talmont-sur-Gironde, s'emparèrent de Pons au nom de Condé. Les hostilités avaient commencé, et la malheureuse Saintonge allait être foulée par les gens de guerre.

Hosted by Google

Tarente, dès qu'il eut formé un petit corps d'armée, voulut faire l'essai de ses forces. Il partit en guerre à la fin d'octobre. Saintes était à trois lieues. La ville n'avait pas de troupes ; il le savait. Que pouvait la pauvre cité ? Elle ferma bien ses portes. Ce fut tout. Les bourgeois furent sommés de se rendre. Ils étaient braves, et l'avaient prouvé en maintes circonstances. Mais la force était là. Ils demandèrent douze heures. Au bout de ce temps, ne voyant aucun espoir d'obtenir du secours, ils laissèrent entrer le comte de Taillebourg. L'évêque, c'était Louis de Bassompierre, fils du maréchal de Bassompierre et de Marie de Balzac d'Entragues, *dignam quam conjugem duceret*, dit par euphémisme le *Gallia christiana*, l'évêque protesta. Il voulait rester fidèle au Roi ; et c'était malgré lui qu'il rendait sa ville épiscopale à la révolte armée. Charles de La Trémouille mit pour gouverneur Chambon, maréchal de camp. Anne d'Autriche, qui était à Poitiers avec Louis XIV, alors âgé de treize ans, y apprit, le 1er novembre, la reddition de Saintes.

Le prince de Tarente, fier de ce premier succès, se dirige vers Cognac. Cognac avait eu le temps de se disposer à le recevoir. Elle avait trop longtemps souffert des guerres religieuses : elle ne voulait pas de guerres politiques. Tarente trouva les portes fermées. La noblesse des environs s'y était enfermée, et faisait cause commune avec les habitants : d'une part, entre autres, le lieutenant du Roi, Arnaud Gay, écuyer, seigneur des Fontenelles ; le maire et capitaine de la ville, Louis Cyvadier, avocat, qui fut anobli pour ses bons services ; Jean Allenet, bourgeois et échevin ; de Romas, procureur au siège royal de Cognac ; de l'autre, Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, gouverneur des ville et château de Cognac, qui penchait bien pour Monsieur le Prince, mais que les habitants retenaient et surveillaient ; Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, maréchal de camp, que le Roi avait envoyé, le 5 novembre, pour commander la place ;

Hosted by Google

puis Charles de Courbon, comte de Blénac, sénéchal de Saintonge en 1649; Josias Chesnel, écuyer, seigneur de Château-Chesnel, en la paroisse de Cherves, dont la valeur mérita que les habitants gravassent ses armes sur la tour de Lusignan; François d'Ocoy, seigneur de Saint-Trojan et de Saint-Brice, près Cognac; François-Galiot de Brémond, seigneur de Vernoux, que le Roi, après le siège, nomma l'un des gentilshommes de sa chambre; son cousin-germain Jean-Louis de Brémond, baron d'Ars, qui mourut des blessures reçues au siège; l'épouse de ce dernier, Marie de Verdelin, femme héroïque qui, par son énergie, maintint dans l'obéissance au Roi son château d'Ars, et s'aventura plus d'une fois pour porter des approvisionnements aux défenseurs de la cité; leur fils aîné, Josias de Brémond, marquis d'Ars et de Migré, qui, l'année suivante, 15 juin 1652, à l'attaque du bourg de Montanceys, en Périgord, mourut dans sa dix-neuvième année, percé de dix-sept coups, en défendant contre les Frondeurs le drapeau qui lui servit de linceul.

En vain La Rochefoucauld unit ses troupes à celles de Tarente. Cognac résista. Condé, qui n'avait osé attaquer Angoulême défendue par Charles de Sainte-Maure, marquis de Montausier, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois, s'approchait pour aider à ses lieutenants. Mais le Roi envoya secourir la vaillante cité.

Le comte d'Harcourt, Henri de Lorraine, apparut sous les murs de la ville avec l'armée royale. Condé, Tarente et La Rochefoucauld décampèrent en toute hâte. Condé alla passer la nuit à Archiac; le lendemain, il entrait à Saintes. D'Harcourt se dirigea sur la Rochelle.

II

La capitale de l'Aunis était commandée par Louis Foucault, comte du Dognon, vice-amiral de France, qui s'était

Hosted by Google

jeté dans le parti de Condé, parce qu'il en espérait tirer plus de profit. Toutefois, voulant se ménager sa propre indépendance, il avait refusé de recevoir dans la Rochelle les troupes du prince. Les tours de la Lanterne, de la Chaîne et de Saint-Nicolas étaient fortifiées. Brouage lui gardait plusieurs vaisseaux prêts à accourir en cas qu'il fût attaqué. Les bourgeois, qui voulaient rester fidèles au Roi, et qui se sentaient menacés par les préparatifs et le ton impérieux de du Dognon, n'étaient pas sans inquiétude. Aussi, dans une assemblée générale convoquée par le lieutenant-criminel Voyneau, ils prirent l'énergique résolution de lutter à outrance. A l'instant on établit un conseil de guerre ; trois gentilshommes, quatre officiers du présidial, deux de l'élection, et six de la milice et des bourgeois le composaient. Il arrêta diverses mesures de défense. Des barricardes furent dressées contre une attaque imprévue, et les ponts garnis de soldats. En même temps on députait vers le Roi, à Poitiers, pour lui demander du secours, Gaspard Pandin des Marthes, conseiller au siège présidial et premier capitaine des habitants de la ville ; Jean Corné, sieur de la Vallée, conseiller au présidial ; Béraudin, sieur de Beaurepaire, marchand ; Groyer, assesseur à l'élection.

Anne d'Autriche leur dépêcha un oncle du ligueur François de La Rochefoucauld ; c'était Benjamin d'Estissac de la Rochefoucauld. Il arriva avec quatre compagnies du régiment des gardes et trois cents gentilshommes du Poitou. Le comte du Dognon, à son approche, s'alla enfermer à Brouage, d'où il demanda des secours à Cromwel.

Les trois tours résistaient sous le commandement du sieur de Besse. Le marquis d'Estissac dressa trois batteries, le 13 novembre. La Lanterne se rendit à la première attaque avec les treize soldats qui l'occupaient. Le 19, la tour de la Chaîne sauta. Les soldats qui s'y trouvaient s'étaient secrètement retirés dans celle de Saint-Nicolas, la plus forte des trois. C'est contre elle que d'Estissac tourna tous ses efforts.

Hosted by Google

Le comte d'Harcourt, parti le matin de Surgères, arriva, le soir du 24 novembre, à la Rochelle. Le 25, la citadelle fut assiégée en règle. Le 28, la garnison, de plus en plus pressée, tua son commandant, le sieur de Besse, qui voulait s'ensevelir sous les ruines de la tour, et ouvrit ses portes aux assiégeants.

Les Rochelais, débarrassés de leur incommode voisin, envoyèrent une seconde fois à Poitiers. « Sire, dirent-ils, » les guerres civiles ont appris de tout temps que les » thrônes des souverains et les plus fermes colonnes des » États sont toujours mieux appuyés aux cœurs des peuples » qu'aux bastions des citadelles..... Cette vérité, Sire, a » commencé d'éclater dans l'orient de Votre Majesté, où » Votre Majesté, en son dernier voyage de Guyenne, ainsi » qu'un beau soleil en sa course, accompagnée des vœux » et acclamations de ses sujets, a déjà dissipé la plus part » des nuages opposez aux rayons de son authorité. » Finalement, ils demandaient qu'on leur permît de raser les malencontreuses tours, afin qu'elles ne pussent jamais plus servir de place d'armes aux rebelles. La cour, émerveillée de cette rhétorique, les remercia de leurs bons sentiments. Puis elle prit les tours et y mit garnison. Ce n'était pas l'affaire des Rochelais qui auraient autant aimé voir un peu plus loin les troupes royales. Aussi, pour les adoucir, le Roi qui se voyait déjà comparer au soleil, versa des torrents de faveur sur les orateurs et quelques-uns de leurs parents. Huit citoyens furent anoblis par lettres datées de Poitiers, du mois de décembre 1651. Or, les Rochelais réclamaient à grands cris leur corps de ville, supprimé depuis 1628. Qu'on juge du désappointement. Il y eut un haro formidable contre les huit anoblis. C'était le temps des couplets malins et des petits vers méchants. Le quatrain suivant parut alors :

Puis-je dire, ô grand Roi, sans faire l'incivile,
c'est la Rochelle qui s'exprime ainsi,

Hosted by Google

Qu'en vain pour m'agrandir vous faites vos efforts ?
On ne saurait me voir, ni me dire une ville
Si je n'ai point de corps.

Une longue satire fut en outre publiée contre Benjamin Véronneau et Jean Corné. On les habilla de toutes pièces ; l'un est séparé de sa femme ; l'autre, un poltron ; tous deux avaient demandé pour les offrir à la cour

Deux pleins caissons de confitures.
Comme ce présent fut reçu
Et que ces Messieurs l'eurent vû
On dit qu'ils s'en rassasièrent.

Ce n'est pas fort ; mais c'est ainsi que la roture se vengeait de ses bourgeois vaniteux.

Un factum violent fut imprimé contre eux, où les pauvres anoblis sont traînés dans la boue. Il y eut plus. Le conseil de ville assemblée, le 6 février 1652, arrêta qu'il s'opposerait par tous les moyens possibles à l'entérinement des lettres de noblesse, comme injurieuses pour la ville entière. Ce grand émoi s'apaisa.

III

Le comte d'Harcourt, vainqueur à la Rochelle, repartit pour Surgères, où l'attendait le gros de l'armée royale.

Condé avait ordonné à Aimar, marquis de Chouppes, de se rendre avec deux régiments de cavalerie et quatre d'infanterie à Tonnay-Charente, et d'y établir un pont de bateaux. Il voulait secourir le sieur de Besse. Le 29 novembre, son avant-garde s'avança jusqu'à Muron, aux portes de la Rochelle. C'était un peu tard. Il apprit la reddition de la tour Saint-Nicolas, et craignant d'Harcourt qui était à Surgères, il se replia promptement sur Tonnay-Charente. Le vainqueur l'y suivit de près. Combat. L'affaire fut chaude.

Hosted by Google

Condé fut contraint de donner le signal de la retraite. Peu s'en fallut que son armée tout entière ne périt. Chouppes devait faire rompre le pont de bateaux. Il le fit, mais le fit mal. Les troupes royales l'eurent promptement rétabli, et tombèrent sur les derrières du prince. Le régiment du comte du Dognon fut presque détruit. D'Harcourt, qui attendait le renfort de vieilles bandes que lui amenait le marquis de Castelnau, se trouva trop faible pour poursuivre ces avantages.

Condé, avec Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, avec Tarente et La Rochefoucauld, s'était installé confortablement au château de la Bergerie, sur la rive gauche de la Charente. Cependant, à l'approche du comte d'Harcourt, il quitta cette résidence, le 18 décembre 1651. Le soir même, il était à Saint-Porchaire. Après quelques jours, il conduisit à Saint-Savinien ses troupes par Taillebourg, où elles passèrent la Charente. Il y demeura une quinzaine. Puis, comprenant que la contrée lui échappait et que d'Harcourt ne lui laisserait plus un moment de répit, il songea à se rendre en Guyenne, où Bordeaux lui assurait des communications faciles avec l'Espagne. Sur l'avis de ses lieutenants, qui lui représentaient le mauvais état des chemins, il se décida à envoyer son infanterie vers Royan et Talmont, où des vaisseaux la prirent et la conduisirent à Libourne. Pons, Saintes et Taillebourg conservaient cependant leurs garnisons. Pour lui, il s'achemina avec sa cavalerie par Brizambourg et Écoyeux, vers Saintes, où il arriva le 8 janvier, et de là se rendit à Bordeaux par Pons, Jonzac et Saint-André. Mais le comte d'Harcourt, qui avait reçu à Saint-Jean-d'Angély les renforts désirés, et se trouvait à Cognac alors, ne lui laissa pas tranquillement opérer sa retraite. Le 11 janvier 1652, il envoya M. de Bougy, maréchal-de-camp, commandant la cavalerie légère, qui tomba avec cinq cents chevaux sur son arrière-garde composée de quatre régiments de cavalerie. Elle était campée à Brives-sur-Charente et à Rouffiac. Les régiments de

Hosted by Google

Duras et d'Enghien furent anéantis ; tous les officiers furent tués ou fait prisonniers. La nouvelle de ce succès fut portée à Poitiers par le baron de l'Aubespin, mestre-de-camp, qui y avait fort contribué. Condé, ainsi défait, eut encore la douleur de se voir écraser quatre régiments de cavalerie, près Saint-André, par le comte d'Harcourt. La Guyenne réclamait tous ses soins; il ne reparut plus en Saintonge. La province se trouvait ainsi un peu délivrée. Hélas ! ce n'était pas pour longtemps.

IV

Henri-Charles de La Trémouille avait établi son quartier-général à Taillebourg. Dès que le prince eut quitté le pays, il pourvut de grains et de fourrages les garnisons de Saintes et de Taillebourg, prévoyant bien qu'elles ne tarderaient pas à être assiégées par les Royaux. Pons commença. Le sire de Pons était François Amanieu d'Albret. Irrité que Condé eût mis garnison chez lui, et que plus de deux cents Espagnols occupassent son château, il réunit quelques amis ; et, assisté des habitants de la ville qui voulaient montrer leur fidélité, il fit prisonnière dans la place la garnison espagnole avec son colonel, ses quatre capitaines et ses lieutenants. La tour, défendue par vingt-cinq hommes, capitula. Le prince de Tarente, un mois après, vint avec dix-sept cents hommes, attaquer la ville par quatre points, la prit après une vive résistance et la mit au pillage. Les habitants purent avec la garnison s'échapper par le pont qu'ils rompirent, pour éviter la poursuite des Frondeurs. Tarente eut soin de placer des sentinelles aux portes des églises et des couvents afin d'offrir, contre la fureur des soldats, un asile aux habitants qui n'avaient pu s'enfuir. Le château se rendit, le soir. Tarente envoya ses prisonniers à Taillebourg.

Ce n'était pas fini, et Pons n'était pas au bout de ses

Hosted by Google

peines. Le comte d'Harcourt s'entêta à la possession de Pons. Il envoya M. de Folleville qui se mit en marche. Le 13, il est à Mérignac-du-Pin. Le 14, à Allas-Bocage. Son rendez-vous général est à Saint-Simon-de-Clermont. Là il apprend que Tarente arrive à Pons avec des troupes. Il se hâte. Dans ses troupes il a cinquante hommes du marquis d'Ars, vingt du comte de Jonzac, trente de Château-Chesnel et soixante bourgeois de la ville de Cognac. Tarente décampe. Il se dirige vers Saintes avec toutes ses forces. Le comte d'Harcourt l'attend à Préguillac et à la Jard. La déroute des frondeurs fut complète. Ils furent poursuivis l'épée dans les reins jusqu'à Saintes. Des cinq ou six cents chevaux qu'avait le comte de Taillebourg, il ne s'en sauva pas soixante. Le reste fut tué ou pris.

V

Folleville ne pouvait faire le siège de Saintes. D'Harcourt lui envoya le marquis de Montausier, qui commandait à Angoulême, et Jacques de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, qui était depuis deux mois à Marennes, surveillant le comte du Dognon, enfermé dans Brouage, et quelques régiments tirés du Périgord. Folleville fut chargé de faire évacuer Taillebourg. Du Plessis-Bellière et Montausier investirent Saintes, le 6 mars 1652. Le 7, les généraux reconnurent la place. Le prince de Condé avait donné l'ordre de brûler les faubourgs, si l'on ne pouvait les défendre. Saint-Pallais, Saint-Vivien, Saint-Eutrope, furent donc incendiés. Les frondeurs cependant résistèrent encore un peu dans les maisons mi-consumées de Saint-Vivien. On conserva le clocher de Saint-Eutrope comme moyen défensif. Mais Bellière envoya cent hommes. Ils y trouvèrent trente soldats, un capitaine et deux lieutenants qui, pour ne pas être pris, avaient brisé l'escalier du clocher. Une botte de foin les enfuma. Ils se rendirent à discrétion.

Hosted by Google

A Saint-Pallais, il y avait deux monastères : celui des Sainte-Claire, aujourd'hui prison départementale, et celui des Bénédictines de Sainte-Marie, devenu caserne. Par l'entremise de Louise de La Rochefoucauld-Tourville, dont le parent, François de La Rochefoucauld, était un des chefs du parti, elles avaient obtenu de Louis de Bourbon une sauvegarde datée du camp de Saint-Porchaire en décembre 1651. Aussi le gouverneur de Saintes, Chambon, avant de mettre le feu au faubourg, fit abattre les maisons adjacentes. De cette sorte les deux couvents furent préservés. Ils restèrent seuls debout au milieu de l'embrasement général, et servirent de refuge à toute la population.

Du Plessis-Bellière s'était établi près de la citadelle, et Montausier sur les bords de la Charente. Une première tranchée fut ouverte entre le couvent des Lazaristes et la rivière, une autre au-dessus de celui des Cordeliers, pour attaquer la citadelle. Le 8, on dressa les batteries. Chambon avait mille quatre cents hommes. Il fit plusieurs sorties, et résista énergiquement. Mais le 10, pressé par les Royaux, et craignant un assaut pour le lendemain, il demanda à capituler ; et on le laissa partir. Le prince de Tarente lui reprocha durement cette action comme une lâcheté ; le prince de Condé l'accueillit fort mal, et le peuple de Bordeaux le faillit mettre en pièces. Le siège avait duré quatre jours. Ce succès causa grande joie à la cour. Le Roi le manda à François de l'Hospital, maréchal de France, gouverneur de Paris.

La prise de Saintes devait amener celle de Taillebourg. En effet, du Plessis-Bellière alla assiéger Annibal de La Trémouille, qui y commandait pour son neveu, le prince de Tarente. Huit jours, le château fut sous le feu des batteries royales. Il fallut se rendre. Le 23 mars, on signa les articles de la capitulation. Les frondeurs se dirigèrent vers Bourg-sur-Gironde, puis, de là, vers Bordeaux. Montausier retourna à Angoulême reprendre son commandement de l'Angoumois ; Bellière fit route pour Cozes et Marennes,

Hosted by Google

dont il s'empara facilement. D'Estissac soumit les îles de Ré et d'Oleron. Restait Brouage. Le comte du Dognon, par suite des négociations de l'intermédiaire royal, Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, céda la place au Roi, moyennant 530,000 livres et le bâton de maréchal, « bâton qu'on aurait dû lui donner sur les oreilles, » disait Anne d'Autriche.

VI

Voilà les faits dont la postérité s'occupe; voilà les actions dont se compose l'histoire. Un prince qui met des provinces à feu et à sang; des seigneurs qui bataillent; des prises de villes, des sièges de places, des luttes, des combats, des morts et des blessures, tels sont les événements dignes d'être notés, d'être appris par cœur à nos enfants, et admirés par les écrivains. Mais tout ce que suppose de souffrances, de misères et d'horreurs la guerre, et la guerre civile, qui s'en soucie? Que deviennent les champs foulés par les pieds des chevaux dans ces marches et contre-marches? Que deviennent les habitants des campagnes exposés aux pilleries des gens de guerre, aux dévastations alternatives de l'un et de l'autre parti? Que deviennent les citadins dont les maisons brûlent, et qui sont exposés aux brutalités de la soldatesque? La Saintonge, théâtre de la guerre, fut cruellement éprouvée. La Fronde ne nous apparaît à distance que comme une guerre de couplets. La belle chose, en effet, de combattre en chantant! de chansonner Mazarin, et de célébrer les beaux yeux de la duchesse de Longueville! Les refrains de ce franc Bourbonnais, que ses contemporains surnommèrent Blot l'*Esprit*, nous font illusion, et l'amour rétrospectif de M. Cousin pour la sœur du grand Condé, nous aveugle un peu. Allons au fond. Que de misères! Les grands chantent; les petits paient. C'est toujours ainsi. Horace le reconnaissait déjà :

Hosted by Google

Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.

Et La Fontaine qui l'avait vu, le confirmait :

Les petits ont pâti des sottises des grands.

Vérité qui, pour être vieille et dater des Grecs ou même de plus loin, n'en est pas moins cruelle. Notre province l'éprouva bien et même trop. C'est le récit de ces douleurs que nous allons maintenant essayer.

VII

Pendant que la Fronde troublait ainsi la Saintonge et l'Aunis, un mal terrible sévissait à Saintes. La capitale de la province semblait être plus qu'une autre exposée à ces maladies épidémiques. Est-ce la Charente qui, en lui donnant la vie par le commerce et la facilité des transports, lui apportait la mort par ses miasmes? Les marais qui l'environnent encore, malgré les énormes espaces qu'on a desséchés, expliqueraient très-bien ces visites presque périodiques du fléau. Toujours est-il qu'en 1605 la pauvre cité avait été cruellement éprouvée. Le détail de ses souffrances est tout au long dans les procès-verbaux du corps de ville. On dirait qu'ils ont servi à Boccace pour peindre la peste de Florence, au début du Décaméron. Tous les incidents qu'ont décrits Thucydide dans la peste d'Athènes, Ovide dans celle d'Égine, sont là, chaque jour relatés par le secrétaire des magistrats municipaux. La fiction n'a que faire ici; l'art du poète est absent; c'est la vérité toute nue, mais qu'elle est horrible !

Je n'ai pu retrouver quelle était la nature du fléau. Le mot de *contagion* et de *pestiférés* revient à chaque page; ce qui n'a rien d'étonnant. Dans un moment d'épidémie, une maladie quelconque, est facilement attribuée au mal régnant, et aussi sous une influence pernicieuse, toute

Hosted by Google

affection morbide prend promptement le caractère de l'épidémie. A la date du 16 septembre, je lis ce qui suit :

« *A esté raporté par les nommés Sauary et Le Cormier que les enffans du libraire qui est leur voysin estaient griefvement mallades d'une fièvre ardente accompagnée d'un dévoyement d'estomac, et que le dit libraire estait si faible qu'il ne se pouvait soustenir. Après lequel raport a été arresté que nous nous transporterions sur les lieux ayans avecques nous ung des médecins et chirurgiens de la présente ville pour véritablement sçavoir l'estat et qualité de la dite malladie aux fins d'y pourvoir promptement. Laquelle après avoir este recongnue vénéneuse par le sieur de Costrouse médecin et de Vallée chirurgien et nous-mêmes, qu'un des dits enfants aurait ung charbon en sa joue et une grosse tumeur sous l'oreille près ledit charbon, etc.* »

Le mal commence en juillet et fait des victimes jusqu'en octobre. La période d'intensité est août et septembre. Alors le Conseil de la maison commune siège pour ainsi en permanence. Le maire Badiffe, les échevins Aymar, de la Vacherie, Soulet, Queu et les autres, rivalisent de zèle. La ville est divisée par quartiers. Deux citoyens notables sont désignés par chaque paroisse pour faire la visite des malades, informer tous les jours la municipalité des progrès de la contagion, et indiquer les mesures à prendre. Le 18 septembre, le corps de ville condamne, à chacun cinq livres d'amende, deux d'entre eux, Nicolas Lescuyer et Thibaud, parce qu'une pauvre servante était morte dans la paroisse Saint-Michel, sans qu'ils eussent fait leur rapport sur son état. Le maire paie de sa personne ; il est partout, et c'est lui qui le plus souvent instruit ses collègues de ce qui se passe.

Le 12 août, on prend cet arrêté :

« *Attendu que le mal de la contagion augmente de jour en jour au faux bourg Saint-Eutrope, ont arresté que la porte-évesque sera fermée pour quelque temps et qu'il n'y*

Hosted by Google

aura que la porte de la ville ouverte pour aller puiser de l'eau à la fontaine. »

La porte Évêque, aujourd'hui porte Saint-Louis, étant fermée, on isolait ainsi le faubourg du reste de la ville.

On fait aussi « nettoyer et purger les faux bourgs. » Puis le fléau croissant toujours, on décide « qu'il sera basty et fait nombre de loges et cabanes pour y mettre les malades de contagion en lieu plus commode et propre que faire se pourra. » On se met donc à construire des loges. Tous les habitants s'empressent d'apporter du bois, des fagots, qui servent aux cabanes, ou qui, entassés sur divers points, sont allumés pour éloigner les miasmes mauvais et purifier l'air vicié.

L'hôpital regorge. Il n'y a plus de place. Les loges élevées dans la campagne lui deviennent une utile succursale. La mort les peuple, et les vide tour à tour et promptement.

On s'aperçoit que les médicaments vont manquer. Vite on envoie à la Rochelle l'apothicaire Testé, « pour recouvrer des drogues convenables pour la composition des remèdes dont il convient user contre le mal contagieux ; » et il lui est alloué une somme de cinquante livres pour le voyage.

Des distributions régulières de pain et de remèdes sont faites. Le clergé répand d'abondantes aumônes. « Madame de Xaintes » l'abbesse de Sainte-Marie, et le prieur de Saint-Eutrope, sont plusieurs fois nommés. Des quêtes sont organisées à domicile ; et les collecteurs de la charité apportent à l'hôtel-de-ville les sommes ramassées. Et c'est grand besoin. La caisse est un gouffre ; tout ce qu'on y met est bientôt absorbé. Un jour même on n'y trouve plus un sou. « Et n'y ayant pour le présent aucun fonds en la maison de céans, » on passe un traité avec un boulanger accommodant. Il consent à « fournir sept vingt pains de deux liards pièce par chaque jour et par quatre jours en attendant payement. » Tout le monde fait preuve de dévouement.

Hosted by Google

En même temps, comme il arrive dans ces circonstances terribles, le péril rend égoïste. *Salus populi suprema lex.* Sa propre conservation passe avant celle des autres. Dès qu'un malheureux est atteint, vite on s'en écarte ; on le dénonce ; il doit être transporté aux loges ou à l'hôpital. On ne veut pas qu'il reste en sa maison. Il pourrait infecter les demeures voisines. L'abnégation et le dévouement vont jusqu'au danger personnel exclusivement. Ils s'arrêtent dès qu'il y a peur. Le 13 septembre, voici une pièce que je copie :

« Se sont présentés aulcuns des habitants du fauxbourg » de la Bertonnière, lesquels auroient remonstré que les » pauvres des fauxbourgs Saint-Eutrope et Saint-Vivien » étaient ordinairement vaganz par le dit fauxbourg de la » Bertonnière, ce qui pouvoit causer le mal contagieux au » dit fauxbourg, requéroient à ces fins leur estre permis se » barricader contre ceuls des dits fauxbourgs pour obvier » à ce que les infectés des dits fauxbourgs de Saint-Eutrope » et de Saint-Vivien ne vagassent parmy ceuls de la Ber- » tonnière. »

La requête fut rejetée.

Au mois d'octobre, l'épidémie est dans sa période décroissante. En novembre, il n'en est plus question.

Ces ravages ne furent pas sans doute les seuls qu'eut à souffrir la ville de Saintes. On signale vers 1573, à l'époque des guerres de religion, non pas peut-être une peste, mais la famine qui se fait sentir en Poitou, et qui dut certainement s'étendre en Saintonge.

L'actif éditeur de Niort, M. Clouzot, a publié, en 1865, le *Journal historique* de Denis Généroux, notaire à Parthenay, trouvé et annoté par un antiquaire distingué, M. Bélisaire Ledain. Voici ce qu'on y lit à la page 103 :

« Environ la fin de may et commencement de juin 1573, » la cherté et défaillance des blés fut telle que le septier » de seigle valait à Parthenay XXIIII l. qui est LX s. le » boiceau et la charge XXXI l. Xs, parce qu'il en faut X

Hosted by Google

» boiceaux et demy à la charge. Et le froment XXXVI l.
» la charge ; dont les pauvres furent en tel nombre, qu'il
» s'en trouvait es aumônes générales de cette ville V mille
» si exténués qu'ils mouraient devant nos yeux, chose pi-
» teuse et épouvantable à voir, parce que l'on n'avait
» jamais vu le blé si cher de la moitié qu'il était à l'heure.
» La plupart des bonnes maisons mangeaient du pain
» d'orge presque vert. Ce sont en partie les beaux fruits
» que nous ont apportés les huguenots rebelles. »

Cette cherté générale en Poitou à cette époque est encore constatée par la *Chronique du Langon*. A cette date de juin 1573, le boisseau de froment se vendait, à Fontenay-le-Comte, 100 sous et 4 livres 10 sous. A Saint-Maixent, Michel-le-Riche, dans son *Journal*, nous apprend que le boisseau de blé valait alors 60 sous, et un mois plus tard 4 livres.

Je n'ai rien sur cette famine de 1573 en Saintonge. Hélas ! c'est bien assez de l'épidémie en 1652.

VIII

Saintes, avant la Révolution, comptait sept paroisses en y comprenant les faubourgs : Saint-Maur, Saint-Pierre, Saint-Michel, Sainte-Colombe, Saint-Eutrope, Saint-Vivien et Saint-Pallais. C'est trois de plus que maintenant. Les seuls actes de cette époque, qui ont échappé aux dévastations et aux ravages, sont ceux de Saint-Michel. En 1649, la paroisse compte quinze décès ; en 1650, il y en a dix-sept. Les pages, pour l'année 1651, manquent. En 1653, le total descend à sept. C'est une année exceptionnelle. On en verra la raison. La moyenne des trépas, pour la paroisse de Saint-Michel, peut donc être évaluée annuellement à seize environ. Or, quel est le chiffre des morts en 1652 ? Le mois de janvier donne vingt-deux décès, c'est plus à lui seul qu'une année entière. Celui de février, plus

Hosted by Google

court de trois jours, en donne encore treize. En mars, trente-neuf personnes succombent ; soixante-quatre en avril. En mai, le fléau décroît ; il n'y a plus que vingt-sept inhumations. Juin en compte quatre ; juillet, onze ; août, même nombre qu'en juin. Octobre en a trois ; septembre, cinq. Les deux derniers mois retombent dans la normale et voient seulement deux et cinq enterrements. En somme, l'année 1652 offre le chiffre effrayant de cent quatre-vingt-dix-neuf décès. Les cinq premiers mois y figurent pour cent soixante-cinq. Aussi l'année suivante n'a plus que sept cas. La mort avait tellement pris quelle ne trouvait plus rien.

Ce résumé d'une paroisse peut donner une idée des pertes que fit la ville dans les six autres.

Au plus fort de l'épidémie, le sol de l'église de Saint-Michel est plein. Les cadavres y sont pressés et entassés. Le cimetière lui-même est insuffisant. On a recours à celui de Sainte-Colombe qui, nouvellement créé, n'avait pas encore eu le temps de se trop garnir.

Lisons la pièce suivante qui est inédite :

Louis de Bassompierre, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évesque de Saintes, aux fabriqueurs de l'église de Sainte-Colombe, salut et bénédiction.

Sur la requeste verbale qui nous a esté faite par nos vénérables confrères les chanoines et chapitre de notre église cathédrale, de permettre que le curé de Saint-Michel de cette ville, inhume des corps de ses paroissiens dans le cimetière nouvellement accordé à la paroisse de Sainte-Colombe, parce que celui de Saint-Michel et l'église sont remplis depuis quelques jours à cause de la présente mortalité dont cette ville est affligée, nous vous mandons et ordonnons de laisser faire au dit curé les dites inhumations dans le dit nouveau cimetière, prenant toutefois le droict qui appartient à la dite fabrique pour l'ouverture et la terre selon notre réglement, povr nous en rendre compte à la fin de temps sans que la présente permission, accor-

Hosted by Google

dée par nous aux dits sieurs du chapitre et au dit curé, puisse tirer en conséquence d'aucun droict qu'il y ayent ny durer plus que six mois à compter de la datte des présentes.

Donné à Saintes, en notre palais épiscopal, le quatrième jour de may 1652.

LOUIS, *évesque de Saintes.*

Par Monseigneur,

MERCIER.

La maladie qui causait de tels ravages était le pourpre. Le 5 juin, on fait le service funèbre de messire Joachin du Gaignon, doyen du chapitre de Saint-Pierre, « enterré le visage couvert à cause de la maladie dangereuse, ayant sur son coffre son aulmusse et son bonnet. » Le 6, c'est Michel Damoiseau, qui a succédé à Jean Cassan, chanoine décédé, et n'a joui que un mois et six jours de son bénéfice. Il est aussi enterré « le visage couvert, et est mort du pourpre. »

La mort frappe indistinctement. Le 21 mars 1652, succombe Jacques Blanchet, curé de Sainte-Colombe depuis 1638, et à qui on donne pour remplaçant Marc Duffet (1652-1663) ; le 25, c'est Antoine Carrier, « de Pampelune en Languedoc, capitaine au régiment de Poitou. » Le 10 avril, un pauvre soldat du régiment de Chambon. Le 16, est inhumé « noble homme Jean Moyne, sieur de Rouffiac, receveur des consignations de Saintonge. » Le 28 juillet, un soldat de la compagnie du sieur Chapelat, capitaine au régiment de M. de Montausier. Ainsi sont frappés également les adversaires qu'a épargnés le canon. Le 26 novembre, c'est le tour d'une jeune fille, Anne Dexmier, âgée de dix-huit ans, fille de Louis Dexmier, procureur au siége présidial de Saintes, qu'on ensevelit dans le chœur de l'église. Puis des valets, des gens de métier, des soldats. Le 23 janvier, c'est Alexandre Bazin, de Lyon, du régiment de Chambon. A la suite de la mention de son décès, le curé, M. Mareschal, ajoute cette note : « Dix-huit morts,

Hosted by Google

tant habitans des faux-bourgs que soldats, ont été enterrés dans le cimettière, *desquels on ne scait les noms.* » La presse est si forte qu'on ne prend plus la peine d'indiquer les noms et prénoms. On se hâte : car l'épidémie va vite en besogne, et fournira bien d'autres trépas à enregistrer. Enfin je cite, parce qu'elle porte le nom de Michel Montaigne, dont elle était petite-nièce, Anne de Montaigne, veuve de noble homme, Jean Goy, procureur du Roi au siége présidial de Saintes, qui meurt le 26 janvier 1653.

IX

Ici je ne puis, comme pour l'épidémie de 1605, raconter les détails. Les documents où on les pourrait trouver, c'est-à-dire les délibérations de l'échevinage de Saintes, manquent complétement. Nous sommes forcé de nous contenter des registres paroissiaux, ou plutôt d'un registre paroissial. Mais la statistique qu'il livre peut donner une idée suffisante de la mortalité.

Il est un autre document qui a pour nous une importance réelle au point de vue de la Fronde en Saintonge. C'est le *journal* et la *correspondance* de Samuel Robert, lieutenant particulier de l'élection de Saintes en 1650. M. de la Morinerie, dans son curieux *Rapport sur les archives de la Mairie et du Palais-de-Justice de Saintes, en 1862,* parle ainsi de cet historien inédit :

« Pendant son séjour dans la capitale, Samuel Robert » entretient ses amis de Saintonge de toutes ses démarches ; » il note les bruits de la cour et de la ville, et ses remarques » nous initient à de curieuses révélations sur ces temps de » troubles.

» Revenu au pays, il continue de tenir au courant le » brouillon de sa correspondance qui devient de plus en » plus abondante en détails. Il écrit tout ce qu'il voit, tout » ce qu'il entend ; il suit à la piste les marches et contre-

Hosted by Google

» marches des armées du Roi et de la Fronde. Il a l'œil » ouvert sur les préparatifs du comte du Dognon, et tout » ce qu'il rapporte peint à merveille le caractère à double » face de ce personnage. Il nous montre en scène le prince » de Condé, le comte d'Harcourt, le duc de Tarente, La » Rochefoucauld, Saint-Simon, Richelieu, Bellière, du » Vigean, Matha, Jonzac et Balthazar. Les évènements se » pressent sous sa plume ; il nous fait assister aux deux » capitulations de Saintes, à l'arrivée des Espagnols en » cette ville, à l'horrible saccagement de Pons, à la des- » truction de Moëze, aux sièges de Cognac, de Saint-Jean- » d'Angély, de Tonnay-Charente, de Brouage, et d'autres » lieux de la province, au combat de Montanceys, en » Périgord. »

Y a-t-il dans ces Mémoires quelques passages relatifs aux malheurs de notre province pendant la Fronde ? Nous l'ignorons. Il est à croire que Samuel Robert n'a pu voir de ses yeux les misères de ses concitoyens, sans en dire un mot.

Du reste, les années de la Fronde sont désastreuses pour toutes nos provinces. Il semble que tous les fléaux se soient entendus pour fondre ensemble sur notre malheureuse patrie. « La France entière, dit M. Feillet, était » aussi désolée que les provinces envahies ; presque par- » tout, à la suite des mauvaises récoltes, de la misère et » du passage des armées, la peste, alors en quelque sorte » endémique et permanente en France, s'était déclarée » avec une violence excessive. La Normandie, exempte » des maux de la guerre, fut réduite aux abois par ce » fléau. »

En 1651, les inondations furent générales, tellement qu'on appela cette année : *l'année du déluge*. La Charente déborda comme elle le fait tous les ans, mais dans des proportions plus vastes et pendant plus longtemps. C'est ce qui amena la mortalité constatée à Saintes. La maladie qui enleva tant de personnes est le pourpre ou fièvres

Hosted by Google

pourprées, produites précisément par de mauvaises conditions hygiéniques et climatériques. Dans la Champagne, ce fut le même fléau. Un manuscrit que cite M. Feillet le dit assez : « Nos médecins étaient à bout, et ils ne pouvaient » découvrir le vrai principe de cette malignité fatale. Frère » Jean Roch, jésuite, qui se mêlait de pharmacie et de re- » mèdes, vint fort à propos dans cette extrémité. Il suivait » une méthode toute différente de la leur et réussissait. » La plupart de ceux qu'il traitait échappaient. Il jugea que » la nature de ces fièvres était *pourprée*, et il employait » l'émétique avec succès. »

Il serait bien intéressant d'avoir, ville par ville, la nomenclature des malheurs qu'on souffrit alors et la statistique des décès. On suivrait aisément la marche du fléau. Les registres paroissiaux sont pour cela d'un puissant secours. Mais existent-ils partout? Il y a là une mine de précieux renseignements pour l'histoire des classes pauvres. M. Alphonse Feillet a bien fait d'ouvrir ce précieux filon ; il peut encore ajouter à la richesse de ses découvertes. Que chacun fouille les archives de sa ville et de sa commune. On trouvera de précieux documents, nous en sommes persuadé.

X

D'après ce qui précède, on peut voir combien M. Alphonse Feillet a eu raison d'appeler son livre : *La Misère au temps de la Fronde*. C'est en effet le tableau pathétique, émouvant, sincère, des malheurs de tous genres qui affligèrent cette courte période de notre histoire. Inondations, famine, guerre, épidémie s'étaient conjurées contre les populations, comme Condé et les grands contre le Roi. Il ne serait pourtant pas juste d'attribuer tous ces fléaux à la révolte des princes. L'historien, tout plein de son sujet, semble les tous attribuer à cette cause unique.

Hosted by Google

Illusion d'optique ! Saintes est ravagée par le pourpre. Est-ce la prise d'armes de Louis de Bourbon qui l'engendra ? Ses troupes ne l'apportèrent pas en Saintonge : car il n'est pas contagieux. En tous cas, elles l'auraient aussi bien pu communiquer, si elles étaient paisiblement venues prendre garnison au Capitole. En 1865, nous avons eu le choléra ; est-ce la faute de la guerre ? Passe pour la famine. La guerre qui causa la famine de 1573 eut une grande part à celle de 1651. Car la guerre empêche les laboureurs qu'elle arrache aux sillons, tue ou fait prisonniers, de cultiver les champs. Mais ce n'est pas tout. Les inondations noient aussi les récoltes ou pourrissent la semence dans le sol. De la disette et d'une mauvaise alimentation naissent ordinairement les maladies. La guerre seule commet assez d'épouvantables atrocités pour que nous ne lui attribuions pas celles dont elle n'est pas coupable. Et la Fronde en particulier en a assez à se reprocher, pour que, tout en lui jetant avec l'éloquent historien le plus violent anathême, nous ne lui imputions pas les maux qu'elle n'a pas causés.

Il me semble ensuite que M. Feillet n'a pas suffisamment mis en lumière le rôle magnifique de saint Vincent de Paul. L'apôtre de la charité me paraît, — est-ce une erreur ? — un peu effacé, un peu amoindri au profit de quelques autres hommes, surtout de Port-Royal. Je veux bien qu'avant lui il y ait eu des personnes charitables. Mais lui est resté le type de la charité française, d'abord par ses continuels efforts pour soulager la misère, puis par l'importance, le nombre et le succès de ses différentes créations.

L'auteur a ensuite cherché, pour être juste envers tout le monde, ce dont je le félicite sincèrement, si après saint Vincent de Paul et Port-Royal, le protestantisme n'aurait pas eu sa part dans le dévouement, dans le soulagement de la misère, dans la charité. Il cite, d'après le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme fran-*

Hosted by Google

çais, une association religieuse de femmes protestantes sous le nom de *Dames de la Rochelle*, qui auraient, dit M. Charles Read, précédé de soixante ans environ, les *sœurs de la charité* de saint Vincent de Paul. C'est tout ce que l'appel pressant du *Bulletin* a pu obtenir pour prouver que, dans l'organisation de la charité en France, le protestantisme avait rivalisé avec le catholicisme. Malgré sa bonne volonté, M. Alphonse Feillet est forcé de reconnaître, page 237, que quelque pièce à l'appui de la thèse de M. Charles Read serait nécessaire. Il l'attend pour mettre ces institutions à *l'avoir* du protestantisme. Qu'étaient-ce que ces *Dames de la Rochelle?* Espérons que quelque intelligent chercheur nous le dira.

Il est bien encore d'autres points où nous différons d'appréciation, M. Alphonse Feillet et moi. Toutefois je n'entrerai pas dans une discussion qui m'entraînerait trop loin. Ce serait faire une part excessive aux critiques, quand l'ouvrage l'emporte de beaucoup par les mérites. M. Alphonse Feillet a d'éminentes qualités d'historien ; il s'appuie sur des documents originaux et de première main ; il est consciencieux et érudit, et son récit court avec rapidité. C'est un roman pour l'intérêt, mais un roman de larmes et de sang. Le cœur est serré par tant d'effroyables misères ; et si, au milieu de ces horreurs, n'apparaissait la compatissante figure de saint Vincent de Paul, on se prendrait à douter de l'humanité qui commet tant de forfaits, et de la justice divine qui les tolère. Heureusement la charité d'un seul homme, son inaltérable dévouement, les ressources qu'il trouve dans son cœur, rassérènent un peu l'âme, la consolent du spectacle affreux de tant de misères, et aussi lui inspirent une plus profonde admiration pour lui.

LOUIS AUDIAT.

Hosted by Google

A PROPOS DE BERNARD PALISSY.

Vers lus à la soirée littéraire du 25 février 1866, à Saintes.

Vous, pour qui tout est joie et plaisir et folies,
Vous qui comptez vos pas par les roses cueillies,
Vous qui ne connaissez ni chagrins ni douleurs;
Enfants gâtés du sort, insouciants viveurs,
Vous avez le doux lot... Gardez votre délire
Et la franche gaîté que votre âme respire.

Vous êtes les heureux... Ah! qu'importe demain?
Le présent vous sourit, le présent est certain.
Pour vous pas de jour sombre et d'insomnie amère,
De doutes anxieux, de morose chimère.
Quand l'ouragan sanglotte et mugit au-dehors,
Bien plus harmonieux vous semblent les accords
De l'orchestre entraînant qui guide vos quadrilles,
Plus charmantes aussi les blanches jeunes filles
Glissant, les yeux rêveurs, aux bras du cavalier,
Meilleur votre sommeil, plus chaud votre foyer.

Suivez votre destin, troupe aimable et frivole,
Sans chercher à savoir, et du temps qui s'envole
Sans vous préoccuper. Chantez soir et matin
Ainsi que les oiseaux posés sur le chemin,
Dont les accents joyeux peuplent les solitudes.
Le voyageur lassé, dès vos premiers préludes,
S'arrête et prend courage; à vos refrains amis
Il sent répondre en lui des échos endormis.

Chacun a son destin que Dieu fixa d'avance.
Assez d'autres s'en vont courbés sous la souffrance...

Hosted by Google

Mais tandis que jetant avec sérénité,
Femmes votre parfum, hommes votre gaîté,
Vers tous les horizons, vous faites de la vie
Une fête toujours d'une fête suivie,
Dans vos sentiers fleuris, oh ! si vous rencontrez
Quelques sombres passants parmi vous égarés,
Se tenant à l'écart, dont l'austère attitude
Révèle de souffrir une longue habitude,
Dont le regard, absent des choses d'ici-bas,
Dédaigneux de la foule et de ses vains ébats,
Aux mondes infinis incessamment gravite
Et rapproché de Dieu s'y recueille et médite,
De là sonde la terre, interroge les cieux,
Cherchant de l'avenir le mot mystérieux,
Silence à vos chansons et trève à vos folies !

Laissez le penseur triste à ses mélancolies,
A l'étude, au travail. De l'esprit ou du cœur
Sainte est la rêverie et sainte la douleur.
Le sot peut s'en railler, le méchant en médire :
Ame aimante et génie à ce double martyre
En ce monde souvent, hélas ! sont condamnés.
Mais vous, pieux et meilleurs, devant eux inclinés,
Faites-leur en tous lieux un imposant cortège ;
De leur route écartez l'obstacle sacrilège ;
Près d'eux serrez vos rangs pour qu'ils n'entendent pas
Le blasphême stupide et l'envie au front bas
Dans l'ombre murmurant. Gardez-les de l'outrage,
Plus encor que la fleur du souffle de l'orage.
Vous auriez le remords de voir avant leur jour
Ces sublimes lutteurs, dont la vie est amour,
Dont la pensée active, ardente et créatrice
A notre humanité se donne en sacrifice,
Tomber... peut-être au cœur mortellement atteints !

Car Dieu les fit ainsi dans ses secrets desseins ;
Mélanges de finesse et de bontés naïves,
Energiques esprits, âmes de sensitives....

Hosted by Google

Déjà combien d'entre eux, dont l'histoire en pleurant
Nous dit le triste sort, poème déchirant,
Ont ainsi succombé, par notre indifférence
Exposés aux méchants, en butte à l'ignorance ;
Philosophes profonds, éloquents orateurs,
Apôtres bienfaisants, utiles novateurs !
Ils vécurent proscrits. Rendons à leur mémoire,
Aux maux qu'ils ont soufferts hommage expiatoire.
Ils dorment oubliés. De l'aveugle destin
Réparons l'injustice ; et qu'éveillés soudain
Ces êtres immortels de leurs tombes obscures
Surgissent à nos voix. Que leurs grandes figures
Sur tous nos monuments, au faîte des palais,
Dans le marbre et l'airain revivent à jamais !

Et toi, noble artisan, toi que l'erreur humaine
N'épargna point non plus ; dont le doute et la haine
Accusaient la raison quand, génie inquiet,
Tu demandait à l'art le précieux secret
Que tu nous as légué ; que le temps sans mémoire
Laissa jusqu'à nos jours ignoré dans ta gloire ;
Illustre Palissy, pardonne à la cité
Qui méconnut jadis de l'hospitalité
Les droits et le devoir. Elle s'est souvenue....
De ton apothéose enfin l'heure est venue !

E. Fournat.

Hosted by Google

SOLEIL COUCHANT.

SONNET.

Le soleil, roi du jour, penche aux bornes du monde ;
Dans le serein espace, à l'horizon de feu,
Son char las et poudreux déjà baigne dans l'onde,
Et, sous le flot qui fume, il éteint son essieu.

Sur la terre, après lui, monte une paix profonde ;
La cité seule au loin bruit encore un peu ;
La fleur livre l'encens dont son calice abonde,
L'étoile, en s'allumant, blanchit sous le ciel bleu.

Ainsi tombe un grand homme au bout de sa journée ;
Ainsi son pied trébuche en sa course bornée ;
Son puissant souffle à Dieu vole se réunir :

Mais au froid monument quand son corps va descendre,
Un parfum immortel s'exhale de sa cendre,
Son nom jette un éclat que rien ne peut ternir.

VIEILLESSE N'EST PAS SAGESSE.

SONNET.

Ah ! la terrestre destinée,
Qu'est-ce donc ?... Moins qu'un songe, hélas !
C'est l'eau que l'on n'arrête pas,
La fleur qui tombe à peine née !

Bientôt, des langes au trépas,
S'en vont l'heure, le jour, l'année ;
Et la vie, ainsi moissonnée,
Pour nous s'achève en quelques pas.

Du moins, à l'homme la vieillesse
Enseigne-t-elle la sagesse,
Et la honte de longs écarts ?

Non ; du temps qui glace ses veines
Toutes les leçons restent vaines :
L'âge ne fait que des vieillards.

E. DE BLOSSAC.

Hosted by Google

BULLETIN.

Nous demandons pour aujourd'hui la permission de ne pas user notre papier en transitions stériles et de juxtaposer tout simplement les renseignements assez divers que nous avons à présenter au lecteur :

I

La Société philharmonique de la Rochelle a fait au mois de janvier une tentative de Concert de musique d'ensemble qui n'a point réussi complètement, au point de vue de la recette des petites places tout au moins.

La Société a retrouvé dans les loges son public habituel de la salle de la Boure ; mais quant au public étranger aux soirées ordinaires de la Société, il y est peu venu. Est-ce à dire que la Commission doive en conclure que ces concerts sont radicalement condamnés ? — Nous ne le pensons pas.

Plusieurs circonstances ont porté préjudice à la recette, et nous citerons en première ligne le bal par souscription, qui eut lieu au théâtre trois jours avant le concert et qui satisfit pour quelque temps le besoin de distraction des personnes qui viennent, au spectacle, aux secondes et au parterre. Mais même en admettant qu'une tentative du même genre, placée dans des circonstances tout à fait favorables ne réussît pas mieux, il nous semble que ce ne serait pas une raison pour abandonner à tout jamais cette œuvre éminemment louable de propagande musicale.

Hosted by Google

La musique est un art qui ne parvient à être complètement et généralement apprécié qu'après un très long exercice. Il n'est donné à personne d'arriver, sans une éducation longue et pénible et sans des études de comparaison souvent répétées, à trouver beau ce qui est vraiment beau. On dit souvent que le public est le souverain juge dans les questions d'art ; s'il en est ainsi, qu'il soit permis d'appeler de ses jugements et de prendre pour tribunal d'appel ce même public, moyennant que la cause se représente devant lui après un intervalle suffisamment long.

Il fut un temps où les *Mystères d'Isis* (pastiche de la *Flûte enchantée)* rencontraient à l'Opéra un public froid et indifférent, qui accordait à l'œuvre du chantre de Saltzbourg ce qu'on appelle un succès d'estime. Des années s'écoulent et, à un quart de siècle de distance, un directeur de théâtre présente au public de la même bonne ville de Paris un autre pastiche de la *Flûte enchantée*, et l'œuvre généralement admirée obtient un succès d'argent colossal. Les connaisseurs en musique, ceux qui jugent après avoir comparé entre elles beaucoup d'œuvres différentes, ce qui est le seul moyen d'apprendre à juger, avaient du premier coup compris qu'*il flauto magico* était une œuvre prodigieuse ; les premiers auditeurs infirmèrent leur jugement, et la postérité le confirma vingt-cinq ans plus tard.

Alors que les connaisseurs en musique du siècle dernier applaudissaient *Armide*, *Iphigénie* et *Alceste*, de Gluck, le bon public, en masse, donnait la palme aux opéras de Piccini. Aujourd'hui les œuvres du compositeur Saxon sont encore debout, encore vertes ; l'art n'a certes point progressé depuis l'*Iphigénie en Tauride ;* l'orchestre, le chant, le sentiment dramatique d'*Alceste* sont aussi brillants, aussi colorés, que le sentiment dramatique et l'instrumentation de l'*Africaine* et pendant que l'opéra songe à remonter *Armide* et le théâtre lyrique *Iphigénie*, qui pense aujourd'hui à *Roland*, à *Athys*, à *Didon ?* Ce qu'il y a de plus remar-

Hosted by Google

quable, c'est que l'éternelle plaisanterie qui consiste à dire que les italiens seuls sont capables d'écrire de belle mélodie trouve dans l'histoire de l'opéra en France un démenti complet.

Voici deux pièces de Gluck, *Alceste* et *Orphée*, qui se sont jouées à peu près en même temps que *Roland* et que *Didon ;* la majorité des auditeurs qui se rendaient à l'académie royale de musique sans trop se soucier du coin *du roi* ou du *coin de la reine* et qui indifféremment se mettaient du côté *cour* ou du côté *jardin* remarquaient que les airs de Piccini se retenaient plus facilement que ceux de Gluck et qu'au moins au sortir du théâtre on pouvait fredonner les morceaux du compositeur de *Bari.* Le temps avec son implacable sévérité est venu faire la part (je ne dirai point du beau et du laid, mais) du fort et du faible et aujourd'hui alors que tous les musiciens *un peu* instruits chantent de mémoire : *Divinités du Styx* ou *J'ai perdu mon Eurydice*, un petit nombre d'érudits seulement se souviennent encore des principaux morceaux de *Roland* et de *Didon.*

Lorsqu'Habeneck fit entendre, avec une incroyable hardiesse, la symphonie héroïque de Beethoven au public parisien, on lui rit au nez en lui disant : qu'est-ce que c'est que cela ? — des notes, et puis des notes et encore des notes ! Mais une idée, une pauvre petite idée saisissable, où en voyez-vous? — Comment croyez-vous que jamais les Français, qui veulent comprendre ce qu'on leur dit, trouvent cela de leur goût ? — Habeneck persévéra et aujourd'hui la société fondée par lui a été obligée de plus que doubler le nombre de ses soirées, bien qu'à Paris plusieurs sociétés rivales se soient formées depuis et soient en voie de prospérité.

Moi qui ne crois pas le public de province plus difficile à instruire que le public de Paris, je me permets de dire ici, en ce présent mois de février 1866 : un jour viendra où les amateurs de musique dans toute la France, préféreront la musique d'ensemble aux exer-

Hosted by Google

cices des plus habiles équilibristes du piano, du violon, de la flûte et même du chant.

II

On travaille encore en Saintonge. Comme ce philosophe qui se contenta de marcher pour prouver le mouvement à son contradicteur qui le niait, nous n'avons qu'à citer les titres de quelques ouvrages récents. Ils attesteront que notre province n'est pas tout à fait morte aux occupations intellectuelles. Toutefois ce n'est pas un examen que nous prétendons faire; c'est une simple table bibliographique. D'autres viendront pour plus longuement apprécier ces ouvrages. Nous ne voulons que les indiquer à ceux qu'ils pourraient intéresser.

Voici d'abord le *Calendrier perpétuel des négociants et des voyageurs*. C'est la deuxième édition. L'ouvrage, de 152 pages, petit in-8°, sort des presses de Mme Amaudry, à Saintes. L'auteur est un homme qui s'est déjà fait connaître par plusieurs publications utiles, M. Henri Guilbault, ancien juge au tribunal de Saintes. M. Guilbault a concentré là, en une seule planche qui sert à la façon des calendriers ordinaires, toutes les époques des fêtes de Pâques ainsi que celles mobiles passées depuis 1851 et à venir, jusqu'à l'an 2200. Il y a joint les documents ordinaires des almanachs. Le tout est suivi d'une table des mesures et des monnaies du système métrique, comparées aux mesures anciennes et étrangères.

Voici ensuite un ouvrage bien plus important, des *Etudes historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac*, publiées à Jonzac, par M. P.-D. Rainguet, de Saint-Fort-sur-Gironde, chez Gabriel Arlot, libraire; 464 pages in-8° avec plusieurs planches fort bien lithographiées. L'ouvrage abonde en renseignements statistiques, ecclésiastiques, généalogiques, historiques : légendes locales, faits merveilleux,

Hosted by Google

dictons populaires, tout y est. C'est le résumé de tout ce qui se trouve épars en cent volumes sur l'arrondissement, et de ce qu'ont pu apprendre à l'auteur des voyages multipliés dans ce coin de terre. On voit donc quelle mine précieuse de renseignements peut être ce livre à tous ceux qui s'occupent d'histoire locale ou même aux simples curieux.

A côté de M. P.-D. Rainguet, mentionnons un autre homme dont la vie entière, elle aussi, a été consacrée DEO ET PATRIÆ, selon l'épigraphe des *Etudes historiques sur l'arrondissement de Jonzac.* M. l'abbé Lacurie, inspecteur des monuments historiques, et président de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, vient de publier, à Saintes, chez Mlle Rose Scheffler, une brochure, in-12, de 80 pages. Ce sont des *Conseils pour l'entretien, la décoration et l'ameublement des églises.* La brochure est extraite des *Principes d'archéologie pratique,* de M. Raymond-Bordeaux. Petit par le format, cet opuscule est destiné à rendre d'immenses services à l'archéologie, à l'histoire, à la conservation des monuments et à la dignité du culte. L'auteur a reçu déjà de hautes approbations. Il aura rendu un service de plus à l'art auquel il a consacré sa vie. Le prix, 75 centimes, le mettra, nous l'espérons, dans toutes les mains.

III

La Société historique et scientifique de Saint-Jean d'Angély ouvre un concours, dont nous croyons devoir reproduire le programme :

I. Sera admis au concours :

Tout travail historique ou archéologique ; toute étude au point de vue de l'histoire naturelle, de l'industrie, des beaux-arts, ou de l'état physique, hygiénique, moral de la population ; toute recherche bibliographique ou littéraire ; toute appréciation biographique des hommes illustres par la naissance ou les services rendus ; à la

Hosted by Google

condition que ces travaux ou ces études soient relatifs à l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély.

II. Les prix à décerner consisteront en une médaille d'argent et une médaille de bronze frappées au nom des lauréats.

Il pourra être décerné des mentions honorables.

III. Les manuscrits envoyés au Concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mai 1866 inclusivement. Ils devront être déposés ou adressés *franco* au Secrétariat-Général de la Société, qui pourra les publier avec le consentement des auteurs.

Les mémoires envoyés au Concours appartiennent à la Société, mais les auteurs pourront en faire prendre copie à leurs frais.

IV. Chaque ouvrage devra, sous peine d'exclusion, porter une devise reproduite sur un pli cacheté dans lequel sera renfermé le nom de l'auteur.

V. L'examen des manuscrits sera confié à une Commission de cinq membres nommée par la Société et à laquelle se réuniront le Président et le Secrétaire-Général.

Les Membres de cette Commission et du Bureau ne pourront être admis à concourir.

VI. Les prix seront décernés à la séance semestrielle du 27 juin 1866, après la lecture du rapport de la Commission.

Signé : Ph. Gyoux, *Secrétaire-Général.*

IV

La Rochelle n'a vu, elle, que nous sachions, naître pendant ce mois qu'une brochure ; mais on y rencontre une heureuse découverte, celle d'un pays peuplé de propriétaires ruraux, de fermiers, de laboureurs, de vignerons, de journaliers, qui vivent péniblement de la très-faible rénumération du travail des champs, mais qui n'en sont pas moins bons et satisfaits. Aussi dans cette contrée favorisée du ciel, pas

Hosted by Google

de ces auberges, pas de ces cabarets, soutenus par les débauches du dimanche et du lundi. Ce n'est pas là que des femmes pourraient craindre de se voir une étroite venelle barrée par quelques hommes avinés. Fi donc ! cet heureux pays se rencontre par 46 degrés 10 minutes de latitude nord, et 3 degrés 28 minutes de longitude ouest. Il semble qu'on n'y doive entendre qu'un hosannah perpétuel ; mais, hélas! l'idylle tourne bien vite à l'élégie et devient un commentaire éploré du

Nimium vicina Cremonæ.

C'est à dégoûter de la vertu sur la terre. Ceci soit dit sans rien préjuger au fond sur la justesse ou la justice des réclamations contenues dans la brochure sur les *Inconvénients de l'extension de l'octroi sur la banlieue de la Rochelle.* La question n'est pas de notre compétence.

V

En attendant, les habitants de la ville, et peut-être ceux de la banlieue, se consolent en allant voir et entendre, sans être assourdis par l'orchestre, Mlle Déjazet. Qui disait donc que le réalisme triomphe au théâtre ? Ne voyez-vous pas bien qu'au contraire les spectateurs ne voient plus par leurs yeux, n'entendent plus par leurs oreilles ; que l'imagination supplée à tout ; n'est-ce pas ici le triomphe de l'illusion ? Triomphe trop glorieux pour l'art pour que nous ne le notions pas en passant.

VI

L'art et l'industrie se ménagent encore d'autres fêtes. On ne peut plus plus passer devant la Place-d'Armes sans y remarquer les préparatifs de l'exposition. Il n'est pas douteux qu'elle sera fort belle : mais on ne voit encore s'élever que ce qui doit en faire ressortir la beauté par le contraste.

Hosted by Google

VII

Nous venons tard pour payer nous aussi notre dette d'hommages à M. Auguste Beaussant, mort à Poitiers, président de chambre, au commencement de ce mois. M. Beaussant, croyons-nous, n'était pas né à la Rochelle ; mais il y avait certainement passé la première partie de sa vie et s'y était fait remarquer comme avocat, avant d'entrer dans la magistrature. Il avait alors fourni quelques articles littéraires à nos journaux, entre autres des notes de voyage et une histoire de l'académie de la Rochelle. Nous devons à notre spécialité de donner plus exactement qu'on ne l'a fait le titre des livres qu'il a fait imprimer : ce sont, croyons-nous :

Code maritime, ou lois de la marine marchande, administratives, de commerce, civiles et pénales réunies, coordonnées et expliquées. 2 vol., in 8°, 1839 et 1840.

Notice sur Valin ; suivie du procès-verbal d'exhumation et de nouvelle inhumation de R.-J. Valin. Ensemble 52 pages, in-8°, 1841.

Nous aurions encore bien d'autres notes à soumettre au public ; et nous n'interrompons ce bulletin que faute de place : nous nous empressons de le constater. Mais que le lecteur le sache bien ; il ne perdra, ou (s'il est moins poli que nous ne voudrions) il ne gagnera rien pour attendre.

LEGIO.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

L'AMIRAL COLIGNY A SAINTES

EN 1569.

La lettre suivante est tirée du cabinet de M. le marquis d'Argenson. Elle se trouve dans les *Vies des Hommes illustres*, de l'abbé Pérau, t. XV, p. 261. Mais ne la voyant figurer dans aucun de nos auteurs saintongeais, nous avons lieu de supposer qu'elle n'a pas été connue des historiens de notre province :

« Encore que je ne doute point que la mort de mon » frère D'Andelot ne vous ayt apporté beaucoup d'affliction, » j'ai pensé toutes fois de vous advertir que vous estes » heureux d'estre fils ou nepveu d'un si grand personnage, » que j'ose asseurer avoir esté très-fidèle serviteur de Dieu, » et très excellent et renommé capitaine, qui sont vertus, » dont la mémoire et l'exemple vous doivent estre toujours » devant les yeux, pour les imiter autant qu'il vous sera » possible. Et puis dire avec vérité que personne ne l'a » surpassé en la profession des armes; ne doutant point » que les estrangers ne lui rendent le même tesmoignage, » surtout ceux qui ont autrefois éprouvé sa valeur. Or, il » ne s'estoit pas acquis une telle réputation par fainéantise » ou par oisiveté; mais par de très-grands travaux qu'il » avoit soufferts pour sa patrie.

» Et certes, je n'ai point connu d'homme ny plus équi- » table, ny plus amateur de piété envers Dieu. Je n'ignore » pas aussi qu'il ne sera pas bien séant de publier ses » louanges aux estrangers; mais je vous les présente plus

Hosted by Google

» librement pour vous exciter, et aiguillonner à l'imitation » de si grandes vertus, que je me propose moy-mesme » pour exemple, suppliant très-humblement Dieu et notre » Seigneur, que je puisse partir de cette vie aussi pieuse- » ment et heureusement que je l'ai vu mourir.

» Et d'autant que je le regrette dans un extrême res- » sentiment. Je vous demande pour tempéramment à ma » douleur, que je puisse voir reluire et revivre en vous » ses vertus, et pour cet effet de vous addonner de tout » votre cœur à la piété et à la religion, et d'employer » pendant que vous estes en âge, votre temps en l'étude » des bonnes lettres qui vous mettent dans le chemin de » la vertu. Et combien que je ne sois pas contraire aux » heures que votre précepteur vous donne pour vous » esbattre et vous absenter de vos livres, prenez garde » toute fois de ne rien faire ou dire dans vos esbattements » qui puisse offenser Dieu.

» Sur toutes choses honorez vostre maistre, et lui obeissez » comme à moy-mesme, m'asseurant qu'il ne vous ensei- » gnera, ny conseillera rien que pour votre honneur et » profit. Au reste, si vous m'aymez où plustôt vous mesme, » prenez peine que je reçoive toujours d'agréables nouvelles » de vous et de croistre autant en piété et vertu, que d'âge » et de corps. Dieu vous bénisse et vous tienne en sa garde » et par son esprit vous conserve éternellement. »

A Xaintes, etc., 1569.

Cette lettre de l'amiral Coligny, fut écrite peu de jours après la mort de son frère d'Andelot. Elle est adressée à ses neveux, qui se trouvaient alors à la Rochelle, avec ses propres enfants, sous la conduite d'un même précepteur. Elle nous paraît trop intéressante, et fait trop bien connaître les sentiments religieux de Coligny, et son affection pour son frère, pour ne point trouver place dans la *Revue de l'Aunis et de la Saintonge.*

Elle fut écrite de Saintes, en 1569, peu de temps après la bataille de Jarnac.

Le testament de Coligny, daté d'Archiac, du 5 juin 1569, qui fait partie de la collection Dupuy, vol. 81 (reproduit par le *Bulletin du protestantisme français*), nous fait connaître le nom de ce précepteur, *La Gresle.* Les instructions qu'il

Hosted by Google

donne à ce dernier sont fort remarquables et méritent d'être rapportées. Voici comment il s'exprime, après avoir repoussé le reproche d'ambition, en affirmant que le zèle seul de la religion l'a porté à prendre les armes, et qu'il a toujours fait tout ce qu'il dépendait de lui pour procurer la paix, ne redoutant rien plus que la guerre civile; « il » ordonne que ses enfants continuent a être élevés dans » l'amour et la crainte de Dieu, en remerciant leur pré- » cepteur *La Gresle* des soins qu'il leur a prodigués jus- » que-là; il lui recommande de les éloigner de toutes » mauvaises compagnies et témoigne le désir que ses » neveux (Coligny était leur subrogé tuteur) soient élevés » avec eux. Il conseille ensuite à sa fille aînée d'épouser » *Téligny*, à cause des rares qualités qu'il a trouvées en » lui et qui assureront son bonheur. Il conjure Madame » *d'Andelot* de se charger de ses deux filles cadettes, et il » exprime la volonté d'être enterré sans pompe à Châtil- » lon, auprès de sa femme. Il nomme pour ses exécuteurs » testamentaires son frère *Odet*, son neveu *La Rochefou-* » *cauld*, et ses deux amis *La Noue* et *Sarragosse*, en les » priant d'être les tuteurs de ses enfants. »

D'Andelot était, après son frère l'amiral, l'homme le plus considérable du parti protestant. Il s'était rendu cher à ses coréligionnaires par sa valeur, ses talents militaires et son dévouement inébranlable à leurs intérêts. Sa mort jeta le trouble parmi les réformés. Ils furent attérés. On porta sur cette mort le même jugement que sur celle du prince de Condé. Il semblait que le parti fût absolument perdu, ruiné. Mais Coligny vivait encore et prouva bientôt à ses ennemis qu'il était capable, seul, d'opposer une vive résistance à ceux qui voudraient l'attaquer.

Gaspard de Coligny, II^e^ du nom, comte de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, et son frère, *François de Coligny, seigneur d'Andelot*, qui fut colonel de l'infanterie française, tous deux chefs des armées de la Réforme en France, étaient issus de *Gaspard de Coligny*, 1^er^ du nom, maréchal de France, qui s'illustra sous les règnes de Charles VIII et François I^er^. Leur mère, qui avait été dame d'honneur des reines Anne de Bretagne et Éléonore d'Autriche, était *Louise de Montmorency*, sœur aînée du

Hosted by Google

connétable de ce nom, veuve de Ferri de Mailly, baron de Renty.

L'origine de la maison de Coligny était illustre. Elle descendait des anciens ducs de Bourgogne.

Gaspard et D'Andelot avaient deux frères. *Pierre de Coligny*, seigneur de Châtillon, qui fut enfant d'honneur du roi François Ier, mort en 1534, et *Odet de Coligny*, dit le cardinal de Châtillon, qui fut archevêque de Toulouse.

Gaspard de Coligny fut marié deux fois : 1° avec *Charlotte de Laval*, morte le 3 mars 1568 ; 2° avec *Jacqueline de Montbel*, comtesse d'Entremont, veuve de Bastarnai, comte du Bouchage.

Selon La Chenaye-des-Bois, il n'eut que deux enfants du premier lit, *François* et *Charles*. Suivant le père Anselme, il en eut huit. — Les deux aînés moururent jeunes. Le troisième, *Gaspard de Coligny*, qui faillit épouser Catherine de Parthenay, dame de Soubise, mourut à Orléans en 1563. Le quatrième, *François*, fut amiral de Guyenne. Le cinquième, *Odet de Coligny*, qui échappa au massacre de la Saint-Barthelémy, mourut sans alliance. Le sixième fut *Charles de Coligny*, marquis d'Andelot et de Saint-Bris, qui devint maréchal-de-camp et lieutenant-général.

L'aînée des filles, *Louise de Coligny*, née en 1555, épousa, par contrat passé à la Rochelle, le 26 mai 1571, Charles, seigneur de Téligny, seigneur du Chastellier et de Montreuil-Bonnin, massacré le jour de la St-Barthélemy, à Paris.

La plus jeune, *Renée*, mourut à la Rochelle sans alliance.

De son second mariage, l'amiral de Coligny ne laissa qu'une fille, *Béatrix*, qui fut comtesse d'Entremont, et épousa, en 1600, Claude-Antoine Bon, baron de Mouillon et de Montauban.

François de Coligny, plus connu sous le nom de d'Andelot, fut aussi marié deux fois : 1° avec *Claude de Rieux*, comtesse de Laval ; 2° avec *Anne de Salm*, veuve de Balthasar d'Haussonville.

De son premier mariage il eut :

1° *Guy de Coligny*, comte de Laval, qui naquit le 13 août 1555, dans un bateau entre Chivas et Turin. Il resta

Hosted by Google

après la mort de son père sous la tutelle de son oncle l'amiral, et mourut au château de Taillebourg, le 15 avril 1586.

2° *François,* sire de Rieux, qui se distingua au siège de Taillebourg, où il fut blessé mortellement d'un coup de pique, à la défaite du régiment de Tiercelin, près Saintes.

3° Et une fille, *Marguerite,* qui épousa Julien de Tournemine.

De son second mariage, d'Andelot laissa encore deux garçons et deux filles.

Le premier, *François de Coligny,* seigneur de Tanlay, resté sous la tutelle de sa mère, mourut de maladie à Saint-Jean-d'Angély.

Le second, *Benjamin de Coligny,* fut tué à la défaite du régiment de Tiercelin, près Saintes, en un lieu nommé *Montbraguet,* le 7 avril 1586, il est enterré avec ses frères dans le temple du château de Taillebourg.

Anne, dame de Tanlay, l'aînée des filles, épousa Jacques Chabot, marquis de Mirebeau.

Suzanne, la plus jeune, fut femme de Guillaume de Poitiers, baron d'Outre.

Comme on le voit, le séjour de la Saintonge ne fut point heureux pour cette famille. Le corps de d'Andelot fut porté à la Rochelle, et de là à la Roche-Bernard, où il fut enterré en 1569. (Voir du Bouchet.)

L'éducation de Gaspard de Coligny et celle de d'Andelot, fut confiée à *Nicolas Bérauld,* l'un des plus savants hommes de son temps. L'un et l'autre profitèrent des leçons de leur maître ; mais les deux frères étaient d'un caractère bien différent. Le premier était sérieux et grave. L'autre ayant peut-être moins d'application, excellait dans tous les exercices du corps. Tous deux manifestèrent dès leur enfance un goût également prononcé pour la carrière des armes, où ils devaient l'un et l'autre s'illustrer.

Gaspard de Châtillon, comte de Coligny, fut présenté de bonne heure à la cour sous les auspices de son oncle, le connétable *Anne de Montmorency.* Quoique fort jeune, les passions de la cour n'eurent aucune prise sur lui, il sut résister à l'extrême licence qui y régnait et s'y distingua toujours par la sévérité de ses mœurs. Fuyant toute inti-

Hosted by Google

mité avec les gentilshommes de son âge, il ne se lia d'une sincère amitié qu'avec un seul, *François de Lorraine*, depuis *duc de Guise*. Qui eut pu prévoir alors, en les voyant unis d'une manière si étroite, se prodiguer les marques de la plus vive affection, qu'un jour viendrait où une haine implacable leur mettrait les armes à la main !

Cette rupture eut plus de part qu'on ne pense généralement aux guerres religieuses du XVI^e^ siècle et à la terrible catastrophe du 24 août 1572.

Cette liaison intime commença à se refroidir en 1547, à l'occasion du mariage de Claude de Lorraine, frère de François, avec la fille aînée de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. La cause de cette rupture fut honorable pour Coligny. Jusque-là, celui-ci était le compagnon inséparable du duc de Guise. Ils ne pouvaient vivre l'un sans l'autre, « portant les mêmes couleurs, et s'habillant de la » même façon. »

Le duc ayant consulté son ami, sur ce mariage, Châtillon chercha à le détourner d'une alliance peu glorieuse pour leur maison. Il s'exprima avec toute la franchise de » son caractère : « *Mieux vaut, disait-il, un pouce d'au-* » *torité avec honneur qu'une brassée sans honneur.* »

Cette fière réponse déplut à François, qui l'accueillit fort mal. Elle lui semblait dictée plutôt par une secrète envie que par une sincère amitié.

Plus tard, après le combat de Reuty, qui eut lieu le 12 août 1554, il se présenta un autre sujet de discorde. Des paroles de défi ayant été échangées entre eux, ils allaient mettre l'épée à la main, sans égard pour le lieu où ils se trouvaient, si les assistants ne les eussent contenus, et le roi lui-même n'eût forcé les adversaires à s'embrasser, les engageant à vivre à l'avenir, comme ils avaient vécu au temps de leur intime amitié. Dès ce moment un germe de haine pénétra dans leur cœur et fit place aux sentiments d'une profonde rancune, qui eut, plus tard, des conséquences si désastreuses pour la France. (Voir à ce sujet la *France protestante*, de MM. Haag, article Coligny, et les documents publiés par M. Louis Paris, dans le cabinet historique, livraisons de novembre et décembre, année 1856, pages 282 et suivantes.)

Hosted by Google

Voici ce que disent Messieurs Haag du caractère de Coligny, qui se distingua toujours par son héroïsme et sa franchise militaire :

« Austère dans ses mœurs, grave jusqu'à la roideur, » sévère jusqu'à la dureté, ennemi du luxe et du faste, » animé d'une piété sincère, pénétré d'une foi vive et » inébranlable, opiniâtre, intrépide, Coligny personnifiait » en quelque sorte le génie de la Réforme calviniste ; aussi » obtint-il sur les huguenots une influence que ne lui au- » raient assurée aussi promptement ni son illustre nais- » sance, ni le rang éminent qu'il occupait dans l'Etat, ni » ses talents politiques et militaires, quelque supérieurs » qu'ils fussent ; les plus orgueilleux seigneurs subissaient » son ascendant sans murmure. *Condé* lui-même s'y sou- » mit presque toujours, et s'il essaya quelquefois de se » soustraire à une supériorité dont il était un peu jaloux, » ce fut seulement quand l'absence de l'amiral le livra à la » légèreté naturelle de son caractère ou aux pernicieux » conseils de faux amis. Coligny est sans contredit la » figure la plus imposante du protestantisme français. Les » calomnies de ses ennemis n'ont pu ternir sa gloire et » le zèle religieux, aveuglé par le fanatisme, oserait seul » aujourd'hui lui dénier le titre d'un des plus grands » hommes et des plus vertueux patriotes du XVI^e^ siècle. »

Cet éloge est trop complet pour que nous puissions avoir encore quelque chose à ajouter.

D'Andelot se distinguait de son frère par la résolution et l'audace, par son génie actif, entreprenant. Il joignait à cela une valeur extraordinaire, était remarquable par sa haute prudence, sa droiture et son habileté dans l'art de la guerre.

D'Andelot se signala à la bataille de Jarnac par des prodiges de valeur. La bataille perdue, il suivit Coligny à St-Jean d'Angély, puis à Saintes. C'est de là qu'il fut envoyé dans le Poitou pour y rassembler quelques soldats dispersés et lever de nouvelles troupes. Il parcourut pendant quelque temps ce pays, mais se trouvant incommodé il retourna promptement à Saintes, où son frère l'attendait. Ce fut là qu'ils se virent pour la dernière fois. La maladie de D'Andelot se déclara d'une manière plus violente. Il fut

Hosted by Google

attaqué d'une fièvre *maligne* ou *contagieuse* qui l'enleva en peu de jours. D'Aubigné et de Thou laissent entendre qu'il mourut empoisonné. La mort le frappa le 27 mai 1569. « Son corps fut porté à la Rochelle. Jeanne d'Albret voulut accompagner les cendres de ce brave et pieux général jusqu'à la tour de la Chaîne, où elles furent déposées et d'où elles furent tirées en 1579, par Guy-Paul de Coligny, comte de Laval, son fils aîné, qui les fit transporter à la Roche-Bernard. » (Chronique de M. Crottet, p. 303. — *V. Ephémérides* de M. Jourdan.)

La lettre que nous avons donnée en commençant justifie assez ce que dit l'abbé Pérau :

« Coligny fut extrêmement sensible à cette perte ; car outre que ces deux illustres seigneurs avaient toujours » vécu ensemble dans la plus tendre union, d'Andelot avait » un talent particulier pour la guerre, un esprit plein de » ressources dans les circonstances même les plus désespé- » rées, et une bravoure peu commune qui l'avait toujours » fait regarder comme un des plus fermes soutiens de la » religion protestante, que personne n'a professée jamais » avec plus de sincérité et de constance. » (L'abbé Pérau.)

L'intrépidité de d'Andelot lui avait mérité le surnom de *Chevalier sans peur et sans reproche.*

DE C.

Hosted by Google

DANCOURT

OU LES MŒURS BOURGEOISES SOUS LOUIS XIV.

Dancourt naquit à Fontainebleau le 1er novembre 1661, le même jour que le grand Dauphin, fils de Louis XIV. Il fut élevé par les Jésuites et se fit recevoir avocat; mais son aversion pour toute profession sérieuse, jointe à sa passion pour la fille du comédien la Thorillière, le poussa vers le théâtre, où il débuta avec succès en 1685. D'acteur, il devint bientôt auteur, et le *Chevalier à la Mode*, son chef-d'œuvre, fut représenté en 1687.

Ses pièces, qui furent presque toutes jouées dans les trente dernières années de Louis XIV, nous ouvrent sur un coin du grand siècle des perspectives qui méritent d'être signalées. Le théâtre est un tableau toujours exact de l'esprit d'une époque. L'auteur dramatique, sous peine de n'être pas compris, est tenu de rester dans le même courant d'idées que son public; il ne peut amuser ni émouvoir, sans s'inspirer des sentiments que chaque spectateur sent vibrer en lui-même. Que son œuvre soit inspirée ou médiocre, ses portraits sont toujours ressemblants, et Molière n'est pas un témoin plus fidèle que Dancourt.

L'idée que celui-ci nous donne de son temps n'est pas séduisante, il faut en convenir, et les mœurs qu'il a peintes sont de vilaines mœurs. Les demoiselles, à peine échappées du couvent, sont aussi expérimentées que de vieilles coquettes; les galants chevaliers acceptent les cadeaux des baronnes sur le retour; au milieu de ce monde d'intrigants et d'aventurières, on cherche en vain un personnage sympathique; les côtés bas de la nature humaine s'étalent avec

Hosted by Google

complaisance, et l'on aurait peine à supporter cette lecture si la franche gaîté du dialogue ne venait faire oublier ce qu'il y a de répugnant dans les caractères et les situations.

Quelque part que l'on fasse à l'exagération de la satire, il faut bien qu'il y ait quelque chose de vrai dans ces peintures brutales, et si le public a pendant trente ans applaudi les comédies de Dancourt, c'est qu'il s'y reconnaissait. Les mœurs qui, sous la Régence, se sont étalées au grand jour existaient déjà sous Louis XIV. Il a fallu la publication tardive des *Mémoires de Saint-Simon* pour dévoiler ce qu'était au vrai la cour du grand Roi sous le vernis superficiel de dignité qui a longtemps trompé les historiens. Mais pour la moyenne bourgeoisie, l'acte d'accusation était tout dressé dans les comédies de Dancourt avec une verve et une gaîté incomparables, et une naïveté d'autant plus accablante qu'il ne voulait que faire rire sans songer à accuser ni à condamner personne.

Pendant le long règne de Louis XIV, qui de loin nous semble empreint d'une si majestueuse monotonie, une grande révolution s'était accomplie dans les mœurs et dans les idées. Un amour immodéré du luxe et des jouissances, une fièvre de nouveauté s'étaient emparés de toutes les classes. N'est-ce pas une sorte de pressentiment de la Régence que Madame la Greffière, une des *Bourgeoises de qualité* de Dancourt, exprime plaisamment quand elle s'écrie :

LA GREFFIÈRE.

Nous y voilà parvenues, ma pauvre Lisette; nous y touchons du bout du doigt, ma chère enfant.

LISETTE.

Hé ! à quoi, madame ?

LA GREFFIÈRE.

A la fin du siècle, que la Duverger m'a promise, et à mon bonheur.

LISETTE.

Hé ! qu'a de commun la fin du siècle avec votre bonheur, madame ?

LA GREFFIÈRE.

Je n'ai pas eu de grands plaisirs pendant le cours de

Hosted by Google

celui-ci, mais je vais passer l'autre agréablement, sur ma parole.

LISETTE.

Voilà de beaux projets !

LA GREFFIÈRE.

Je suis déjà veuve, premièrement.

LISETTE.

Cela promet, vous avez raison.

LA GREFFIÈRE.

Et je ne le serai pas longtemps, encore.

LISETTE.

Comment donc, Madame ?

LA GREFFIÈRE.

C'est la saison des révolutions, que la fin des siècles, et tu vas voir d'assez jolis changements dans ma destinée.

Pourtant, en attendant la fin du siècle, la bourgeoisie mène déjà joyeuse vie. M. Simon, le notaire, trouve bien un peu à redire à la conduite de sa femme, mais Lisette déclare qu'il est bien difficile ; car enfin qu'y a-t-il donc d'extraordinaire dans cette conduite.

LISETTE.

Une femme qui ne fait pas le moindre embarras dans votre maison.

M. SIMON.

Elle n'y vient que pour dormir.

LISETTE.

L'entendez-vous jamais quereller ?

M. SIMON.

Comment l'entendrais-je ? Je suis quelquefois quinze jours sans la voir.

LISETTE.

La grande merveille ! vous dormez quand elle revient, vous voulez la voir quand elle dort, ou vous êtes sorti quand elle s'éveille. Le moyen de vous rencontrer ?

M. SIMON.

Et c'est cela dont je me plains : au lieu de prendre le soin de son ménage...

LISETTE.

De son ménage, monsieur ! est-ce que vous voudriez

Hosted by Google

qu'elle s'abaissât à ces sortes de bagatelles ? et est-ce pour cela qu'on prend aujourd'hui des femmes ?

M. SIMON.

Assurément.

LISETTE.

Eh ! fi ! monsieur, vous êtes notaire et vous ne savez pas la coutume de Paris ?...

L'imitation maladroite et exagérée des travers de la noblesse par une bourgeoisie qui prend la licence pour l'élégance des mœurs, voilà la source de presque tout le comique de Dancourt; et c'est par là qu'il nous fait toucher du doigt un des faits capitaux de l'histoire de son temps.

Vers 1700, en effet, les classes commencent à se mêler, et, sur la frontière indécise qui les sépare, chacune n'apporte que ses vices. La gloriole et l'avidité sont en présence. Tous ces gens-là sont des déclassés ou des gens qui aspirent à sortir de leur classe. C'est qu'un grand changement venait de s'opérer dans la société : à la suite de l'établissement de la monarchie absolue, les mœurs de cour s'étaient substituées aux mœurs aristocratiques.

Au commencement du XVII^e^ siècle, les institutions aristocratiques déjà entamées avaient laissé leur empreinte sur la société tout entière. La bourgeoisie ne cherchait point à copier la noblesse, mais elle tenait à côté d'elle sa place dans le monde. Les bonnes familles parlementaires ou bourgeoises, d'où sortaient les Arnauld, les Lemaître, les Pascal, les Boileau avaient, par la gravité de leurs mœurs, placé très-haut dans l'estime publique le titre de bourgeois de Paris.

Le gouvernement absolu rapprocha les deux classes, mais en les corrompant toutes deux. Louis XIV n'aimait rien de ce qui résiste ; son gouvernement fut le gouvernement de la bourgeoisie, comme Saint-Simon s'en plaint avec amertume ; il prenait pour ministres des hommes obscurs pour montrer que toute puissance devait venir du trône, et il aimait à voir railler les grands seigneurs, tout en les accablant de faveurs. Ce que devint l'aristocratie française transformée en noblesse de cour, tout le monde le sait, et Molière est revenu assez souvent sur la satire des marquis pour épuiser le sujet. Louis XIV lui sut toujours bon gré

Hosted by Google

d'avoir si bien servi sa politique; et pourtant Molière, sans le vouloir peut-être, avait protesté contre cet abaissement de la noblesse le jour où il peignit, dans *Alceste*, un gentilhomme de l'âge précédent dépaysé sous la monarchie absolue, inhabile à se plier aux petites intrigues des cours, et lançant d'immortelles vérités à la face des Acaste et des Philinte.

La bourgeoisie, si protégée, admise plus que jamais aux fonctions politiques, n'en subit pas moins un réel abaissement. Le jansénisme où elle puisait sa force morale était poursuivi avec violence. Le Parlement, dont on se défiait depuis la fronde, était réduit à l'inaction. Quelques boudeurs conservaient intacte la tradition des vieilles idées et des vieilles mœurs; mais ce n'était pas eux qui tenaient le haut du pavé. Les hommes en évidence sont les hommes de bureaux, les créatures du pouvoir, ceux dont on disait :

« Je l'ai connu laquais avant qu'il fût commis »

les fermiers et les sous-fermiers. Cette bourgeoisie nouvelle cherche à se donner le lustre qui lui manque et croit s'élever en s'alliant avec une noblesse frelatée. L'argent n'est pas tout encore, il ne suffit pas; mais on se figure déjà qu'avec l'argent on peut tout acheter. D'ailleurs la richesse acquise si vîte éveille des besoins de luxe, et, pour le roturier, il n'est pas bien commode de jouir de sa fortune. Ecoutez les plaintes de Madame Patin :

Mme PATIN.

Quelle violence ! en pleine rue, on vient de me manquer de respect.

LISETTE.

Comment donc, madame, manquer de respect à une dame comme vous ! madame Patin, la veuve d'un honnête partisan qui a gagné deux millions de bien au service du Roi ! et qui sont ces insolents-là, s'il vous plaît ?

Mme PATIN.

Une marquise de je ne sais comment, qui a eu l'audace de faire prendre le haut du pavé à son carrosse, et qui a fait reculer le mien de plus de vingt pas.

LISETTE.

Voilà une marquise bien impertinente. Quoi ! votre personne qui est toute de clinquant, votre grand carrosse doré

Hosted by Google

qui roule pour la première fois, deux gros chevaux gris-pommelés à longue queue, un cocher à barbe retroussée, six grands laquais, plus chamarrés de galons que les estafiers d'un carrousel, tout cela n'a point imprimé de respect à votre marquise ?

Mme PATIN.

Point du tout ; c'est du fond d'un vieux carrosse, traîné par deux chevaux étiques, que cette gueuse de marquise m'a fait insulter par des laquais tout déguenillés.

LISETTE.

Ah ! mort de ma vie ! où était Lisette ? que je lui aurais bien dit son fait !

Mme PATIN.

Je l'ai pris sur un ton proportionné à mon équipage ; mais elle, avec un « taisez-vous bourgeoise, » m'a pensé faire tomber de mon haut.

LISETTE.

Bourgeoise ! bourgeoise ! dans un carrosse de velours cramoisi à six poils, entouré d'une crépine d'or ! etc...

Ainsi tout n'est pas roses pour les bourgeoises qui veulent prendre un ton *proportionné à leur équipage*, suivant l'ingénieuse expression de Madame Patin. A cela quel remède, sinon de devenir marquise soi-même.

Mme PATIN.

Oui, j'aimerais mieux être la marquise la plus endettée de toute la cour, que de demeurer veuve du plus riche financier de France. La résolution est prise, il faut que je devienne marquise, quoi qu'il en coûte, et, pour cet effet, je vais absolument rompre avec toutes ces petites gens dont je me suis encanaillée. Commençons par M. Serrefort.

LISETTE.

M. Serrefort ! madame ! votre beau-frère !

Mme PATIN.

Mon beau-frère ! mon beau-frére ! Parlez mieux, s'il vous plaît !

LISETTE.

Pardonnez-moi, madame, j'ai cru qu'il était votre beau-frère, parce qu'il était frère de feu monsieur votre mari.

Hosted by Google

Mme PATIN.

Frère de mon mari, soit ; mais mon mari étant mort, Dieu merci ! M. Serrefort ne m'est plus rien.

Mais pour devenir marquise, il faudrait trouver un marquis, et en le cherchant on court risque de tomber sur de singuliers gentilshommes, tels que ce chevalier de Villefontaine qui a su toucher le cœur de madame Patin. Ecoutons son portrait :

« C'est un caractère d'homme fort particulier ; il a ordinairement cinq ou six commerces avec autant de belles. Il leur promet tour à tour de les épouser, suivant qu'il a plus ou moins affaire d'argent. L'une a soin de son équipage, l'autre lui fournit de quoi jouer ; celle-ci arrête les parties de son tailleur ; celle-là paie ses meubles et son appartement, et toutes ces maîtresses sont comme autant de fermes qui lui font un gros revenu. »

Il leur adresse des vers :

CRISPIN.

Ce sont les vers que vous fîtes faire l'autre jour pour la baronne par ce misérable poète à qui vous donnâtes ce vieux justaucorps qui vous avait tant servi à la chasse.

LE CHEVALIER.

Donne, ils serviront pour madame Patin.

CRISPIN.

Mais, monsieur, vous allez les rendre bien circulaires ; vous les avez déjà fait servir à plus de huit personnes différentes.

LE CHEVALIER.

Bon ! qu'est-ce que cela fait ? S'il fallait de nouveaux vers pour toutes celles à qui l'on écrit...

CRISPIN.

Diable ! votre garde-robe serait bientôt dégarnie de justaucorps.

Arrêtons là nos citations. Si nous voulions continuer à passer en revue les personnages de Dancourt, nous retrouverions sans cesse les mêmes types. C'est toujours la même impudence chez les hommes, la même coquetterie ou le même cynisme chez les femmes. Tous sont dupes ou fripons, et la plupart du temps dupes et fripons à la fois. Tous, pourtant, ont une physionomie distincte qui empêche de

Hosted by Google

les oublier ; on sent que ces gens-là ont vécu. C'est par ce dernier trait que Dancourt se rapproche de Molière et qu'il l'emporte sur Regnard. Les héros de Regnard ne sont pas plus scrupuleux que ceux de Dancourt ; les gentillesses dont ils se font gloire les mèneraient tout droit à la potence, s'il y avait des potences autrement qu'en peinture dans l'heureux pays qu'ils habitent. Ce pays est une province du monde de la fantaisie, monde merveilleux,

> Et qui, pour valoir mieux que le seul véritable,
> N'a pas même un instant eu besoin d'exister.

mais c'est le pays de la prose. La fantaisie de Regnard n'est pas si poétique que celle de Shakespeare, il faut en convenir, et le *Légataire universel* n'a aucun rapport avec le *Songe d'une nuit d'été*. C'est la fantaisie mesurée, raisonnable et logique d'un français, et, qui pis est, d'un Parisien, c'est-à-dire d'un enfant de la race la plus antipoétique qu'il y ait sur terre. Aussi, quoique M. Sainte-Beuve et M. Weiss soient disposés à voir en lui un vrai poète, je me contenterai de le définir le plus fantaisiste des bourgeois de Paris.

La comédie du XVIII^e^ siècle ne se rattache ni à Regnard ni à Dancourt ; au milieu de l'ardente mêlée où triomphaient les idées nouvelles, ce siècle, quoique ceci semble un paradoxe, avait trop de sérieux pour se plaire à de pures fantaisies dénuées de tout but pratique. Plein de foi en lui-même, il ne permettait de dire un peu de mal de ses mœurs qu'à ceux qui en pensaient beaucoup de bien. Pour trouver les véritables émules de Dancourt, il faut descendre jusqu'à notre temps, où le même affaissement des mœurs et des caractères a fait surgir un genre de comique presqu'identique. M. Sardou, M. Dumas fils, M. Barrière en sont les représentants principaux. Bien qu'aucun d'eux ne puisse être mis en parallèle avec Dancourt, ils sont de sa famille. Aucun d'eux, il est vrai, ne lui a dérobé son style ; aucun d'eux n'a, comme lui, la faculté de créer des types vivants ; leurs personnages ne sont que des automates . ou, comme les a très-bien définis l'un d'entre eux, des *bonshommes*. Mais ils ont puisé à la même source ; comme lui, ils ont

Hosted by Google

peint une société affolée de luxe et de jouissances, pour qui l'amour du gain a remplacé les mobiles élevés de l'activité humaine.... Il serait facile de pousser plus loin ce parallèle, de montrer quelle transformation sociale a dû, à deux reprises, produire passagèrement la même décomposition morale. Mais il faudrait élargir de beaucoup le cadre de cette esquisse. Qu'il nous suffise d'avoir trouvé dans le théâtre de Dancourt une peinture peu flattée, mais fidèle, des mœurs de la bonrgeoisie vers 1700. Tel était son niveau moral au sortir du règne de Louis XIV. Si, en poursuivant ces études sur le théâtre du XVIII^e^ siècle, nous voyions ce niveau s'élever sans cesse, jusqu'au moment où la bourgeoisie fournit à Sedaine les aimables figures de *Victorine* et du *Philosophe sans le savoir*, ne faudrait-il pas reconnaître que ce siècle si calomnié a fait faire un grand pas à la moralité humaine ?

X. K.

Hosted by Google

LA ROCHELLE D'AUTREFOIS.

LES VIEILLES ENSEIGNES.

L'enseigne *se meurt !* l'enseigne *est morte !* pourrait-on dire en paraphrasant l'un des plus beaux mouvements oratoires de Bossuet. J'entends parler de l'enseigne de nos aïeux, figurée, parlante, peinte le plus ordinairement sur plaque de métal, ou sculptée sur la pierre et le bois, tantôt pieuse, tantôt guerrière, parfois bouffonne, ironique ou grotesque, et allant le plus souvent au devant des passants, portée par un long bras de fer, où l'art du serrurier se plaisait à prodiguer ses légers enroulements et ses élégantes arabesques presque toujours rehaussées d'or. Ce n'est guère plus maintenant qu'au village ou à des auberges de bas étage que l'on rencontre encore quelques enseignes à sujets peints, suspendues à une simple potence. Ces grandes enseignes-tableaux, qui arrêtaient naguère les regards et auxquelles des peintres de mérite ne dédaignèrent pas de prêter parfois la vogue de leurs pinceaux (1), sont devenues de plus en plus rares : un simple nom, sans même d'indication de la profession de celui qui le porte, tel est actuellement le suprême perfectionnement de l'enseigne. Combien de professions aussi, qui jadis s'annonçaient par des enseignes, croiraient de nos jours faire acte de dérogeance en s'affichant ainsi. L'enseigne chez nos pères n'était pas en tel discrédit : elle ne s'étalait pas seulement aux maisons des hôteliers, taverniers, industriels de toutes sortes et des

(1) Watteau, notamment, fit pour une marchande de modes du pont Notre-Dame, à Paris, une enseigne qui a eu les honneurs de la gravure. (De la Querrière. *Recherches historiques sur les enseignes.)*

Hosted by Google

négociants les plus riches (qui alors s'appelaient simplement *marchands*), elle avait envahi presque toutes les demeures, si bien que M. Berty, auteur d'un curieux mémoire sur les enseignes de Paris (1), dit que « dans les censiers, on remarque que les maisons des quartiers populeux sont généralement toutes désignées comme ayant une enseigne. » Je me suis imaginé quelquefois l'étrange effet pittoresque que devait produire cette multitude de naïfs tableaux, aux couleurs éclatantes, suspendus au milieu des rues, et de chaque côté, sur l'huis des maisons ou surmontant les arcades de nos *porches*, ces nombreux bas-reliefs relevés en bosse, artistement fouillés par ces mêmes ciseaux dont le charmant pavillon d'Henri II, de la rue des Augustins (2), notre vieil échevinage, la jolie maison de la rue du Minage et plusieurs autres attestent encore l'incontestable mérite. Curieux musée populaire en plein vent, qui, encadré entre deux rangées de maisons, aux façades et aux pignons les plus variés, devait faire la joie des flâneurs d'autrefois. Disons tout de suite qu'à la Rochelle cependant la profusion des enseignes était loin d'égaler celle que M. Berty a constatée à Paris ; dans beaucoup de rues je n'en ai pu découvrir aucune, et malgré les innombrables censiers, registres d'insinuation, minutes de notaires et documents de toutes sortes qui me sont passés sous les yeux, c'est à peine si j'en ai relevé trois cents, encore de dates différentes et quand bon nombre d'entr'elles avaient disparu pour faire place à de nouvelles.

Nul doute, comme le déclare M. Berty, que ces enseignes ne servissent à désigner les maisons dans les titres et ne suppléassent en partie à l'absence des numéros modernes, dont l'établissement si utile et si simple ne remonte, on a peine à le croire, qu'à la fin du dernier siècle. C'est en effet en 1768 seulement que fut ordonné, à Paris, le numérotage des maisons, et l'exécution de cette sage disposition y rencontra même des difficultés si grandes que vingt ans après, le numérotage n'y était encore que partiel et

(1) Ce mémoire a été publié dans la *Revue archéologique*, année 1855.

(2) Voyez *La maison d'Henri II*, dans la *Revue de l'Aunis*, numéro du 1er décembre 1864.

Hosted by Google

très-irrégulier (1). Si l'ordonnance de l'intendant Sénac de Meilhan, qui prescrivit à la Rochelle la même mesure, n'y trouva pas une telle opposition, il résulte cependant d'une délibération du corps-de-ville de 1776 qu'à cette époque un grand nombre de numéros avaient été effacés par les propriétaires et qu'on fut obligé de les leur faire rétablir à leurs frais, avec défense expresse de les faire disparaître à l'avenir (2). Mais quelqu'inconvénient que présentât ce défaut de numéro pour l'indication des adresses et la détermination dans les actes des immeubles urbains, je ne crois cependant pas, comme MM. Berty et de la Querrière (3), que telle ait été primitivement la principale destination des enseignes, et j'estime que jadis comme de nos jours, quoique sous une forme différente, elles avaient surtout pour but de fixer l'attention sur la boutique ou l'établissement de certains industriels. Aussi est-ce dans les rues les plus commerçantes et les plus fréquentées qu'on les trouve en plus grand nombre, et sous ce rapport elles peuvent servir à fournir d'utiles indications. J'en ai compté près de quarante, la plupart appartenant à des hôteliers, dans la seule *rue du Minage*, où se faisait un important commerce de blé ; vingt et quelques dans la *rue de Saint-Jean*, prolongée dans beaucoup de titres jusqu'à la Grosse-horloge, une vingtaine aussi dans les *rues du Palais, de la Chaudellerie* et des *Puits-doux*, souvent réunies sous le même nom ; puis viennent au même rang : la *rue chef-de-ville* ou *canton des Flamands*, ancien lieu de rendez-vous des commerçants avant la dernière construction de la Bourse (4), et celles de *Saint-Nicolas* et de *Notre-Dame*,

(1) Voir dans les *Ephémérides historiques de la Rochelle*, p. 99, les curieux motifs donnés par le spirituel auteur du *Tableau de Paris* à l'opposition que souleva cette mesure.

(2) On avait eu le tort d'adopter une seule série de numéros pour toute la ville, de sorte que j'ai remarqué, sur les petites *Affiches de la Rochelle*, une maison de la rue Notre-Dame portant le numéro 2,114, qui ne pouvait être le dernier puisqu'à cette époque la ville comptait plus de 3,000 maisons. Le numéro 1er était dans la rue Saint-Claude. En 1791, frappé des inconvénients de ce mode de numérotage, le corps-de-ville décida que les maisons seraient numérotées par rue. (Délibération du 15 janvier).

(3) Auteur d'une intéressante brochure intitulée : *Recherches historiques sur les enseignes.*

(4) Jusqu'en 1764, époque de l'achèvement de l'hôtel de la Bourse actuelle,

Hosted by Google

dont faisait partie la *rue du Brave-Rondeau ;* ensuite le *canton de la chaîne* et la *rue de la Vache,* où logeaient les marins ; la *rue des Dames* avec le *canton des trois-fuseaux,* la *rue des merciers* ou *grande rue,* à laquelle on peut s'étonner de ne pas trouver un rang plus élevé quand on sait qu'elle a toujours été consacrée au commerce de détail et des comestibles ; la *rue des cordouans*, où s'étaient concentrés le commerce du cuir et l'industrie de ceux qui le travaillaient ; celles de *la Verdière,* de la *sardinerie,* de *Saint-Yon,* avec le prolongement de l'étroite rue *Pas-du-minage ;* celles *du Temple, des prêtres* et *des cloutiers ;* quelques autres n'en comptent plus qu'une ou deux.

J'admets volontiers que bon nombre d'enseignes aient échappé à mes recherches, mais il faudra bien reconnaître que si le système de MM. Berty et de la Querrière était fondé, l'usage des enseignes se fût généralisé bien davantage, les maisons des gentilhommes et notables de la ville, que ne signalaient ni boutique ouverte ni étalage de produits industriels, eussent dû avoir alors plus qu'aucune autre besoin d'une enseigne pour tenir lieu de numéros. Or dans les quartiers au contraire qu'ils semblaient rechercher de préférence, on en rencontre peu ou point : aucune dans les rues *de Pierre* ou de *l'Hôtel-de-ville, des Gentilshommes* et *des Augustins,* dans lesquelles habitaient la plupart des membres du corps de ville, ni dans celles de *St-Léonard, des Lusseaux* (de l'Escale) et de *la Juiverie* (de l'Evêché), une ou deux seulement dans les rues *des maîtresses, de Dompierre* (Fleuriau) et de *Gargouillaud,* bien qu'elles fussent au centre de la ville. Je sais bien que l'écusson armorié pouvait remplacer l'enseigne sur les demeures des nobles ; mais quoique le privilége par lequel Charles V avait octroyé le droit de noblesse héréditaire au maire et aux vingt-quatre échevins de la Rochelle y eut singulièrement multiplié le nombre des gentilshommes, et quelque portés que pussent être les nouveaux anoblis à étaler sur la façade, et parfois sur les panneaux de la

l'ancienne Bourse ou Maison consulaire, comme on l'appelait généralement, et qui avait été deux fois consumée par les flammes, n'avait servi qu'à l'exercice de la juridiction des consuls ou juges de commerce.

Hosted by Google

porte de leur maison, les insignes d'une distinction qui n'était pas seulement une satisfaction d'amour-propre, mais comportait d'importantes prérogatives, cela ne peut suffire évidemment à expliquer le fait que je viens de signaler.

Quel dommage que le marteau égalitaire des niveleurs de 93, bien plus encore que les ravages du temps, ait fait disparaître ces signes héraldiques, qui nous serviraient à reconnaître la demeure et les armes de ces antiques et puissantes familles municipales, dont les membres ont joué un rôle important dans notre histoire et quelques-uns ont été la souche des plus grands noms! On en retrouve encore cependant quelques traces plus ou moins mutilées et entièrement méconnaissables sur diverses maisons. Qui n'a remarqué, vis-à-vis la place d'armes, les jolies arcades ogivales que décoraient divers écussons, sur l'un desquels on distingue encore des restes de fleurs de lis? Ce devait être l'hôtel des seigneurs de Lhoumée, dont il portait jadis le nom (1). Des armoiries qui surmontaient la porte nº 13, de la rue Bazoges, il ne reste plus que les supports, qui ne peuvent nous apprendre si, comme je le suppose, c'était l'*hôtel de Cramahé*, demeure des Chasteigners, seigneurs de Cramahé, dont plusieurs furent maires de la Rochelle (2). Dans la même rue, mais sur une porte intérieure de la maison numéro 19, circonstance à laquelle elles doivent leur parfaite conservation, sont sculptées les armes non pas du célèbre maire et gouverneur Mérichon (3), dont la

(1) Claude Geoffroy, écuyer, sieur de Dompierre, qui était propriétaire en 1541 *de la grande maison de Lhommée, assise devant la place du Chasteau*, l'avait acquise de Yves de Combes, seigneur de Lhommée, maire de 1500 et fils de Guillaume de Combes, aussi seigneur de Lhommée, maire de 1469. *(Acte du notaire Macaing et compte du receveur de l'hôpital St-Barthélemy).*

(2) En 1620, Rachel Chasteigner, héritière de Benjamin Chasteigner, son frère, vendait à Roch Chastaigner de Conan, écuyer, sieur de Cramahé, la cinquième partie d'une *grande maison vulgairement appelée maison de Cramahé, située dans la rue de Basauges* et confrontée par derrière à celle de François Chastaigner, sieur de la Limandière *(acte du notaire Chesneau)*. Le 14 avril 1518, Pierre Chastaigner, écuyer, sieur du Treuil-Bonnet, maire de 1504, avait obtenu de Jeanne, duchesse de Longueville, comme vicomtesse de Châtelaillon, l'érection en fief, avec droit de moyenne et basse justice, du logis de Cramahé et de ses dépendances, en la paroisse de Salles, qu'il venait de faire construire (*acte du notaire Hémon*). Les Chataigners de Cramahé portent : de sinople aux rochers d'argent sans nombre, au chef de gueule plein.

(3) Ses armes, qui étaient sculptées sur la tour de la Lanterne, à la construction de laquelle il avait grandement contribué, étaient: d'argent, à la pan-

Hosted by Google

demeure, qui servit pendant si longtemps d'hôtellerie aux princes et aux rois qui vinrent à la Rochelle (1), s'élevait sur cet emplacement, ni des de Montbron, seigneur d'Esnandes (2), qui en avaient hérité par suite de leur alliance avec la famille Mérichon ; ni des Bretinauld (3), sieurs de Faye, qui l'achetèrent en 1555, mais bien des Durand de la Vauxmartin, dont trois générations occupèrent pendant plus d'un siècle (1663-178...) le siège de président du Présidial (4).

A l'encognure de l'humble et très-vieille maison qui forme l'angle nord-est des rues Pauléon et des Cordouans, subsiste encore l'un des deux anges qui supportaient un écusson actuellement entièrement martelé. Serait-ce celui des religieux de Saint-Antoine de Pauléon, dont la rue où ils avaient un établissement a tiré son nom (5) ? L'écusson gratté, qui décore la petite porte, aujourd'hui murée, de la maison à tourelle de la rue de l'Évêché, pourrait bien être celui des puissants seigneurs d'Angliers, dont la demeure s'étendait de cette partie de la rue à la rue des Lusseaux ou de Lescalle (6). On ne peut guère douter que les

thère passant accolée de gueules, accompagnée de trois couronnes d'olivier de sinople.

(1) Voir *Ephémérides historiques de la Rochelle*, passim.

(2) Ils portaient : écartelé, au 1er et au 4e, burellé d'argent et d'azur de dix pièces ; au 2e et au 3e, de gueules plein. (*Armor. de la génér.*) Louis de Montbron, chevalier, sieur de Fontaine-Chalendray, avait épousé, le 22 avril 1466, Guyonne Mérichon, fille de Jean Mérichon, sieur d'Huré.

(3) Ils portaient : de sable à trois hures de sanglier d'argent, 2 et 1 (*Armor. de la génér.*).

(4) Leurs armes étaient : de gueules, à trois étoiles d'or en devise, et un soleil d'or en abîme (*Armor. de la génér.*). Trompé par certains rapprochements de titres, j'avais supposé à tort que ces armoiries pouvaient être celles de Jean de Conan, maire de 1516, qui avait fait reconstruire les *grandes écoles*, contiguës à l'hôtel d'Huré. (Voir les *Ephémérides historiques de la Rochelle*, page 29) C'est aussi par une erreur du lithographe que, sur le plan de la Rochelle de 1685, qui est joint aux *Ephémérides historiques*, la lettre V, correspondant sur la légende à l'*hôtel du Président*, a été placée sur l'hôtel d'Henri II, en la rue des Augustins, au lieu de l'être sur cette ancienne demeure du président Durand de la Vauxmartin.

(5) Sur un registre terrier de l'hôpital Saint-Barthelémy, de 1419, une maison de la rue des Cordouans est confrontée d'un côté à l'*oustel de Pauléon*, appartenant aux religieux de Saint-Antoine de Pauléon et par derrière au jardin des Cordeliers, dont l'ancien couvent est devenu le Lycée.

(6) Claude d'Angliers, chevalier, seigneur d'Angliers, de la Saulsaye, de Saint-Xandre, de Beauregard et de la salle d'Aytré, lieutenant-général, en

Hosted by Google

armes des Rougiers ne couronnassent l'élégante porte cochère de la maison nº 8 de la même rue, qu'habita pendant plus d'un siècle et demi cette vieille famille de robe (1). Le double écusson, sans vestige d'armoiries, qui surmonte la porte à plein ceintre de la maison voisine, devait reproduire les armes accolées des White (2) et des Creagh (3), car vers le milieu du siècle dernier, époque à laquelle paraît remonter sa construction, elle était possédée par Jacques White, gentilhomme irlandais, dont le père avait été longtemps armateur et banquier à la Rochelle, et par sa femme, Catherine-Julie de Creagh, qui descendait du vieux roi d'Irlande, Hugon, surnommé le Grand *(nobil. de la génér.)*. Dans la cour de la maison, nº 10, de la rue de la Cloche, au-dessus d'une porte intérieure ouvrant sur la cour, et devant laquelle je soupçonne que devait anciennement passer une rue, qui communiquait avec celle qui forme aujourd'hui l'impasse du Verseau, on remarque un large écusson dont les armes ont été grattées, mais dont la légende nous révèle qu'elles étaient celles de Guillaume Texier, sieur de Poulias et des Fragnées, le maire de 1574. On lit, en effet, sur l'inscription qui entoure l'écusson : GVILLAVME TEXIER, ESCVIER, Sr DE POLIAS, et dans la seconde ligne, qui surmonte la première : DIEV MA EXAVCÉ EN MON HVMILITÉ ET CONSERVE MON INNOCENCE (4). D'élégantes

1547, et le premier président du présidial, « le plus relevé de tous les habitants, dit Amos Barbot, et en naissance, en biens et en qualité », demeurait, nous apprend le père Jaillot, dans une maison située dans la rue des Lusseaux *(de Lescalle)* et qui traversait dans la rue de la Juiverie ou de l'Evêché.

(1) Elle porte d'argent à trois roses de gueules. Jehan Rougier, écuyer, fils de Charles Rougier, sieur de Preleusque, conseiller au présidial de Poitiers, fut nommé au présidial de la Rochelle en 1629. La fille d'Alexandre Rougier, chevalier, seigneur du Marais-Guyot, la Salle d'Aytré, Bongraine et autres lieux, procureur du roi au présidial et maire de la Rochelle de 1778 à 1783, épousa en 1769, Louis-Mathieu Brunet de Sairigné, dont le petit-fils possède aujourd'hui cette même maison de la rue de l'Evêché.

(2) Ils portaient : écartelé, au 1er et 4e d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois roses de même, deux en chef et une en pointe, au 2e et 3e d'argent, à la croix de gueules. *(Armor. de la génér.)*

(3) Leurs armoiries étaient : d'argent à la croix de sable, au chef d'azur, chargé de trois poires d'argent. *(Ibid.)*

(4) Pierre Texier de Bellefond, greffier de la police en 1698, était peut-être de ses descendants ; il portait : d'azur au chevron, d'or, accompagné à senestre d'un soleil de même, à d'extre, d'un croissant d'argent et en pointe, d'un coq, aussi d'argent, crêté de gueules. *(Armor. de la génér.)*

Hosted by Google

arabesques, qui étaient peut-être les lambrequins d'un écusson détruit, décorent encore la porte d'une très-modeste maison du canton de la chaîne, jadis appelé *Gâtebourse*, du nom sans doute de la seigneurie de ce nom, aux propriétaires de laquelle pouvait appartenir cette maison (1). On a cru retrouver l'antique enseigne de la Sirène sur la pierre sculptée, récemment déposée à la bibliothèque de la ville pour le futur musée archéologique, parce qu'elle provient, dit-on, d'une maison voisine de la rue qui portait le nom de rue des Sirènes. Je suis bien plus porté à croire que c'était l'écusson blasonné qui décorait la façade de la maison de quelque gentilhomme : d'abord parce que l'enseigne de la *Serène* était pendante et non sculptée sur la pierre, qu'ensuite les deux figures qui forment les tenants de l'écusson sont plutôt un triton et une néreïde que des sirènes, et qu'enfin les deux étoiles placées en chef et le vase de fleurs en pointe me semblent évidemment des pièces de blason.

Que de nobles demeures ont été détruites, qui devaient porter au front leur écusson blasonné : dans la rue des Augustins, le vieil *hôtel des sires de Baillac*, successivement possédé par la célèbre famille Chaudrier et celle de Pontard, à laquelle nous devons le charmant pavillon de Henri II. Il servit pendant plus d'un demi-siècle de mairie, et sa porte chaque année était décorée des armoiries peintes du nouveau maire ; puis il devint, en 1749, la propriété de la famille Griffon de Romagné, qui la conserva jusqu'à la Révolution (2). *La grande maison de Bazoges* (3), appartenant à l'antique famille municipale des Girard, seigneur de Bazoges, dont la rue Bazoges a tiré son nom ; dans la même rue, *la maison du Roullet*, titre d'une

(1) Sur un registre du présidial de 1589, il est fait mention d'un sieur Pierre Porte, seigneur de Gastebourse ; et Mervault, dans son journal du siège, parle du sieur *Gastebourse*, cadet de Coudun, qui fut chargé par le cardinal Richelieu de faire des ouvertures aux Rochelais. Un hameau de la commune de Dompierre porte encore ce nom.

(2) Voir la *maison de Henri II* dans le numéro de la *Revue de l'Aunis* du 1er décembre 1863.

(3) De l'hérédité de Jehan Morisson, maire de 1573, dépendait « une maison sise en la rue de Bazoges, tenant d'une part aux maison, dépendances et appartenances de la grand'maison de Bazoges » 1595 (acte du notaire Bion).

Hosted by Google

très-ancienne seigneurie de la commune de Salles, dont le château appartient depuis plus de deux siècles et demi à la famille Green de Saint-Marsault (1) ; l'hôtel des seigneurs de Dompierre, dans la rue qui en portait le nom avant qu'on l'eût baptisée de celui de l'un de nos plus honorables concitoyens (2) ; à côté, l'*Hôtel de Voultron*, propriété sans doute des Nicolas, seigneurs de Voutron, descendants de Guillaume Nicolas, maire de 1418 (3), et qui fut, en 1675, transformé en séminaire avec l'hôtel contigu des Pascaud, seigneur de Villars et de Pauléon (4), dans lequel avait siégé la cour des Salins pendant sa courte existence ; presque vis-à-vis, l'hôtel de *Cheusses*, bâti sur l'emplacement de l'antique maison de *Hiéruzalem*, qu'avait achetée l'ancien maire Paul Yvon, et dont hérita Jacques-Henry, *sieur de Cheusses*, son petit-fils (5). A

(1) « Maison scituée dans la rue du Four-Bernier (ou de Bazoges), tenant d'un costé à la maison du Roullet. » 1590 *(Ibid.)* Guillaume Bataille, maire de 1238, était seigneur du Roullet, que posséda plus tard Jehan Desnorps, maire de 1481, puis en 1530 « noble et puissant François Jarryes, écuyer, » son petit-fils.

(2) « Maison size en la rue de la Rocherie (ou de Dompierre), tenant d'un costé aus maisons de Dompierre » 1563. Elles appartenaient en 1547 à Claude Geoffroy, écuyer, seigneur de Dompierre, descendant de Georges Geoffroy, écuyer, seigneur de Dompierre, valet de chambre de Louis XI, pannetier du roi Charles VIII et maire de 1495 (*Arch. de l'Hôp. St-Barth.*) La famille Geoffroy portait : d'azur, au croissant d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or *(de la Morinerie)*.

(3) Vincent Nicolas, écuyer, sieur des Chamodes, était devenu seigneur de Voutron par son mariage avec Marguerite de Mazières, fille de Nathaniel de M, écuyer, sieur de Voutron. Sa petite fille Marguerite épousa Abraham Duquesne, chevalier, marquis de Belebat, lieutenant-général des armées navales. La famille Nicolas de Voutron a fourni elle-même à la marine plusieurs officiers supérieurs. En 1789, Abraham-Gédéon-Henri Nicolas, sieur de Voutron, major des vaisseaux du roi, était au nombre des électeurs de la noblesse d'Aunis. Les Nicolas de Voutron portaient, d'après l'armorial de la généralité : d'azur à trois bandes d'argent. Cependant, M. de la Morinerie, dans la *Noblesse de Saintonge et d'Aunis*, dit qu'ils portaient : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe. Je crois que ces dernières sont plutôt les armoiries de la branche des Nicolas de Lisleferme.

(4) Il devait appartenir alors à Jean Pascaud, sieur de Villars, baron de Pauléon, conseiller du roi en ses conseils, fils du président du présidial, Jean Pascaud, écuyer, sieur de Villars. Les Pascaud portent : d'argent, au mouton paissant de sable, surmonté de trois branches d'épines de sinople *(de la Morinerie)*. On sait que le séminaire était sur l'emplacement où a été construit depuis l'hôtel de MM. de Verdon et Allenet.

(5) Il portait : d'azur à trois épis de blé d'or. (*Dugast-Matifeux.*) Dans la rue du Temple existait une autre *maison de Cheusses*, que Jehan Gendrault, écuyer, membre du corps de ville, vendit en 1598 à Paul Yvon,

Hosted by Google

côté de celle-ci, l'hôtel des Bigotteau, seigneurs du Plomb, présidents de l'élection (1), et qui fut acheté, en 1778, par Aimé-Benjamin Fleuriau, seigneur de Touchelonge, officier commensal de la maison du roi, père de M. Fleuriau de Bellevue (2); dans la rue Gargouillaud, l'hôtel Legoux (3) appelé *le grand logis, maison royale* ou *maison de Henri IV,* soit parce que le buste de ce prince décora longtemps sa façade, soit, comme le prétend Arcère, qu'il l'ait habité pendant l'un des nombreux séjours qu'il fit dans notre ville, ce dont nos chroniqueurs ne font cependant pas mention, mais où descendirent certainement Louis XIII, après le siège de 1628, et Anne d'Autriche, en 1632, quand elle vint visiter le théâtre des exploits de son auguste époux, et où fut célébré, en 1666, le mariage d'Alphonse VI, roi de Portugal, avec Marie-François-Elisabeth de Savoie, duchesse d'Aumale et de Nemours (4); en face de l'hôtel Legoux, la *maison de Buzay* appartenant à Jean Barbot, seigneur de Buzay, maire de 1610, frère d'Amos Barbot et chez lequel fut signé, le 20 mai 1617, en présence de Catherine de la Trimoille, veuve du prince de Condé, de Henri de la Tri-

dont M. Delayant a donné, dans la *Revue* du 15 juillet et 1er août, la curieuse biographie, mais qui ne devint lui-même que bien plus tard seigneur de Cheusses, très-ancienne et très-importante seigneurie de la paroisse de Sainte-Soulle, jadis possédée par Etienne Leclerc, chevalier, maire de 1491. Jacques Henry, chevalier, seigneur de la Maisonneuve, petit fils du célèbre maire de 1573, devint seigneur de Cheusses, par son mariage avec Marie Yvon, fille de Paul Yvon.

(1) Jacques Bigotteau et Michel B., son fils, seigneurs du Plomb, successivement présidents du siège de l'élection, portaient : de *sable à la croix d'or.* (*Armor. de la génér*)

(2) C'est lui probablement qui fit construire l'hôtel possédé aujourd'hui par son arrière petit fils.

(3) Paul Legoux, écuyer, « conseiller du roi et trésorier général de ses maisons de Navarre et ancien domaine » (comme porte la suscription de la lettre que lui écrivait Henri IV, conservée à la bibliothèque de la ville), avait, en 1600, acheté cette *grande maison, la plus belle, plus convenable et la mieux airée des maisons qui sont en ville*, de sa belle-mère Françoise Gorribon, veuve de Pierre Cougnard, pair de la commune. Elle fut transformée, en 1673, en palais épiscopal. En 1773, l'évêque Emmanuel de Crussol fit bâtir sur son emplacement le nouvel hôtel qui continua de servir d'évêché jusqu'à la révolution et devint plus tard la bibliothèque publique de la ville.

(4) La *Revue de l'Aunis*, du 1er septembre 1865, a publié l'acte de mariage ou plutôt le procès-verbal qui fut inscrit à cette occasion sur le registre de l'état-civil de la paroisse dd Saint-Barthélemy.

Hosted by Google

moille, duc de Thouars, de Françoise de Coligny et d'une foule des plus hauts personnages du parti protestant, le contrat de mariage de Madeleine de Pons, dame de Mirambeau, et de Armand Descodeca de Boisse, baron de Pardaillan (1). La *maison des trois médalles*, dans la même rue, traduction populaire sans doute des *besans* héraldiques d'un écusson (2) ; le *logis des Grolles*, dans la rue des Maîtresses, où descendirent, en 1558, le roi et la reine de Navarre, qui, au milieu d'un bal qu'elle donnait aux dames rochelaises, *tomba en pamoison*, premier symptôme de la grossesse de la princesse Catherine, sœur d'Henri IV *(A. Barbot)* (3) ; la *maison de la Fretté*, située au carrefour de Navarre et dont la rue de la Ferté a gardé le nom (4) ; *la maison et court des Sigougnes*, dans la petite rue du même nom, qui communiquait à la rue des prêtres (5) ; *la maison des Trois-cailloux*, qui a servi à baptiser la rue dans laquelle elle était située (6), et bien d'autres encore, sans oublier le manoir du comté de Rasse, qui avait longtemps servi de fonderie de canons à

(1) « Maison appelée *Buzay*, située en la rue de la Blotterie *(nommée plus tard rue Gargouillaud)*, tenant d'une part à la maison et jeu de paume des héritiers Manigault et d'un bout par le derrière à une grande place appelée *Jherusalem.* » (Acte du notaire Chesneau de 1616.) Ce qui correspond à l'emplacement sur lequel est actuellement la maison de M. Dubois, ancien notaire.

(2) « Maison à append (*arcade ?*) avec ses appartenances de cours et autres, appelée *les troys medalles,* assise en la rue St-Marsault *(de Gargouillaud)* » 1571 *(acte du notaire Tharazon)*. Elle appartenait alors à Jehan Blandin, écuyer, sieur du Fief-Mignon, maire de la Rochelle.

(3) Le seigneur des Grolles, maison noble de la paroisse de Périgny, possédait aussi près du collége un jeu de paume appelé des *Grolles*, dont la *Cour des Grolles* a pris sa dénomination.

(4) « Maison appelée *la Fretté*, faisant le coing du karrefour de la rue de la Fretté et de la rue par où l'on va à la poulaillerie *(rue Saint-Michel)* » liton sur un terrier de l'hôpital de Saint-Barthelémy de 1456. La Fretté ou la Ferté est une très ancienne seigneurie, dont un hameau de la commune de la Rochelle a conservé le nom.

(5) « Maison en la seigneurye, cours de Cicougnes, tenant par derrière aux remparts de la ville » 1557 *(reg. de rentes.)* Il y avait plusieurs seigneuries du nom de Cigognes ou Sigougne, une dans la paroisse de Marans, une autre dans la paroisse de Saint-Jean-de-Liversay et une troisième dans la paroisse du Thou.

(6) Elle appartenait, en 1696, à la veuve de Louis Guibourg, écuyer, sieur du Petit Val, conseiller au présidial. Sur l'armorial de la généralité de la Rochelle, déposé à la bibliothèque impériale, figure un sieur David Caillaud, qui portait : d'argent à *trois cailloux de sable.*

Hosted by Google

la commune rochelaise (d'où la dénomination de rue des Fonderies donnée à la rue où elle se trouvait), et qui devait faire triste figure, affublé de ce nom pompeux, malgré le noble blason des ducs de Saint-Simon (1).

Il existe dans un petit carton conservé à la bibliothèque de cette ville et sur lequel est écrit de la main du père Arcère le mot *armorial*, une quarantaine d'écussons blasonnés, dessinés à la plume sur des feuilles détachées et sans ordre, qui paraissent avoir été copiés sur des édifices et, le plus grand nombre sans doute, sur des maisons particulières ; mais rien n'indique à quelle date et par qui ont été faits ces dessins et, ce qui est plus regrettable, à quels monuments (à l'exception de trois ou quatre) ou à quelles demeures ils appartenaient, de sorte qu'il est à peu près impossible de le deviner aujourd'hui qu'ils n'existent plus. (2)

A défaut d'enseigne ou de titre seigneurial, les maisons étaient encore désignées par quelques particularités de leur construction ou de leur décoration, ou par leur destination même, comme : la *maison des figures*, que l'on remarque encore dans la rue des Merciers, (près de la rue de la grille), décorée de plusieurs têtes sculptées d'un bon dessin et d'un grand relief ; la *maison des maîtresses femmes* (à laquelle, dit-on, la rue Dupaty devait son ancien nom de rue des Maîtresses), ainsi appelée parce que sa façade était ornée de cariatides aux riches appas ; la *maison des quatre vents*, à l'angle de la rue du palais et du carrefour des petits bancs ; les deux *maisons des trois échallons*, l'une à l'angle des rues des merciers et de la grille, l'autre dans la rue Gargouillaud, qu'on appelait ainsi peut-être parce que leur porte d'entrée était précédée de trois marches ; la *maison de l'échelle de pierre*, dans la rue

(1) On sait que Louis XIII, après le siège de 1627-28, avait ordonné le rasement des fortifications de la Rochelle et donné à son favori, le duc de Saint-Simon, le terrain sur lequel elles étaient construites, ainsi que la partie moderne de la ville appelée la *ville neuve*, en érigeant le tout en fief avec la dénomination de *fief Saint-Louis*. En 1724, Louis, duc de St-Simon, son fils, auteur des célèbres mémoires, obtint son érection en comté sous le titre de *comté de Ruze* ou *de Rasse*.

(2) Je ne parle pas des armoiries peintes qui se trouvent dans le même carton et qui ont dû être extraits de quelques manuscrits ou communiqués par les familles elles-mêmes.

Hosted by Google

Juiverie (ou de l'Évêché) ; les maisons contigues du *grand* et du *petit paradis,* dans la rue du Palais, et celle nommée l'*esbat,* qui s'étendait du carrefour des Forges (à l'extrémité de la rue du Minage), à la place du château, lieux de plaisir vraisemblablement, où nos pères allaient prendre leurs joyeux *ébats;* dans la rue Notre-Dame, le *logis du fornyou,* vieux mot resté dans nos campagnes comme synonyme de fournil ; dans la rue Rambeau, la *maison de la tabarure,* dénomination dont je n'ai pu découvrir la signification ni l'origine ; le *magasin rouge,* dans la rue de la Sardinerie ; la *mansarde,* dans la rue des Syrènes ; la *maison de la tourette,* dont la tourelle forme encore l'angle nord du quai Valin, etc. Nul doute enfin que la maison aux jolies sculptures qui, située au coin des rues du Temple et de la grosse-horloge, porte la date de 1554 et dont on a si maladroitement détruit, il y a quelques années, l'élégante tourelle qui en formait l'encoignure ; la maison de la rue de l'Escale, que je crois du même temps, dont les bustes en demi-bosse des plus célèbres médecins de l'antiquité et les inscriptions latines ont fait attribuer la construction au médecin Venette, qui paraît l'avoir possédée en effet, mais bien postérieurement; celle plus remarquable encore de la rue du Minage, qu'a reproduite l'habile burin de M. de Rochebrune, et dont le plafond du porche renferme, dans chacun de ses nombreux cartouches, des sentences tirées des livres saints, ou des pensées morales, et beaucoup d'autres maisons encore ne fussent désignées par quelques dénominations caractéristiques qui ont échappé à mes investigations.

Quelquefois aussi les maisons, après avoir pris le nom de leur propriétaire ou de celui qui les avait fait construire, le conservait longtemps après avoir changé de maître. Ainsi la *cour du Buffet* ou des Buffets, dans la rue Gargouillaud, qui avait appartenu à Pierre Buffet, maire de 1356, était encore connue sous la même dénomination près de quatre siècles après (1) ; les *maison et cour des Jourdains,* famille

(1) « Maison située en cette ville, rue de Saint-Marsault (*Gargouillaud*), appelée *la cour du Buffet*, confrontant du midi à *la cour du Buffet,* du septentrion à la maison où pend pour enseigne le chesne vert » 1703. *(Acte d'Hirvoix.)*

Hosted by Google

municipale dont l'un des membres avait été maire en 1485, et qui étaient situées dans la rue des Merciers, continuaient à être désignées sous ce titre au milieu du XVII^e^ siècle (1) ; la maison d'un sieur Pillebouc, dans la rue Saint-Nicolas, conserva pendant plus d'un siècle le nom de *maison de Pillebouc* (1500-16..). Il en fut de même de celle de Parpignan, dans l'impasse du Verseau (1540-1648) (2). La maison que Bernard de Marsan avait, en 1616, léguée à l'hôpital St-Barthelémy, sous la condition « qu'elle porteroit à jamais le nom d'hostel de Marsan » et qu'au-dessus de la grande porte cochère serait placé *un carreau avec une inscription* qui consacrerait l'acte de générosité du bienfaiteur, n'a perdu ce titre qu'après que M. Charles Carré de Candé, trésorier de France, qui l'avait achetée en 1770, l'eût fait démolir pour reconstruire sur son emplacement l'hôtel qui appartient actuellement à M. Roux. (3)

A tous ces signes de reconnaissance, joignez la pieuse coutume de nos aïeux d'exposer à la vénération des passans, le plus souvent au coin des rues, la statuette d'une madone ou d'un saint préféré (4), de placer sa maison sous la protection de son patron, en accompagnant parfois son image d'une maxime sacrée (5), de consacrer sur la pierre

(1) Dans un acte du notaire Chesneau, de 1642, il est parlé d'une maison de la *grand'rue* ayant droit de communauté dans la *cours des Jourdins*.

(2) « Maisons et chambres de *Parpignan*, où y a quatre chambres près le moulin à vent de la Verdière, ès quelles chambres ont accoustumé se tenir les filles de joie » 157.. *(Compte du recev. de l'hôp. St-Barth)* « Mazures cy-devant en jeu de billes qui aboutissent à la douhe de la Gourbeille (*canal de la Verdière*), anciennement appelées *Parpignan* » 1648. (*Terrier de l'hôpital Saint-Barth.)*

(3) Après avoir constaté que cet hôtel avait, pendant le siège de 1627-28, servi de logement à la duchesse de Rohan et à sa fille, l'auteur des *Ephémérides historiques*, trompé par certaines confrontations insérées dans des actes et surtout par le nom de Bazoges que l'on donnait souvent à la rue Dompierre, dit qu'il était situé dans cette dernière rue et qu'il fut démoli pour construire l'ancien séminaire. C'est une double erreur : l'hôtel de Marsan était dans la rue Bazoges et contigu au séminaire, et il portait encore son nom dans l'acte de vente passé par Delavergne, notaire, le 19 janvier 1770, au profit de M. Carré de Candé.

(4) D'après l'opinion du savant M. Magnin, les dénominations de *rue des Mariettes* et de *rue des Marionnettes*, diminutifs du nom de *Marie*, seraient dues à la présence de plusieurs de ces statuettes.

(5) J'ai cité plus haut la maison Saout, de la rue du Minage. Jaillot, dans ses notes, parle de la maison d'une veuve Baudry, sur la porte de laquelle on

Hosted by Google

de sa demeure, ou par un tableau extérieur, le souvenir d'un lointain pélerinage à Jérusalem ou à Saint-Jacques de Compostelle (1), les très-anciennes marques distinctives de certaines professions, comme le bassin à godets des chirurgiens-barbiers (2), les brandons des débitants de vin en détail (3), les *lanternes vives*, aux figures fantastiques des pâtissiers (4) ; énumérez les vastes et nombreux couvents d'hommes et de femmes, les maisons hospitalières, les maisons où vivaient en commun les nombreux ecclésiastiques attachés à chaque paroisse (5), les lieux de réunion des corporations et confréries, les établissements publics de toutes sortes, les jeux de paume, que le goût passionné de nos ancêtres pour cet exercice salutaire avait multipliés dans chaque quartier, les maisons conventuelles que les religieux, dont le principal établissement était dans les localités voisines, possédaient à la ville (6), etc., etc., et

lisait cette pieuse maxime : « On a beau sa maison bastir si le Seigneur n'y met la main. » Quelquefois, nous apprend Sauval, dans ses *recherches des antiquités de Paris*, les marchands mettaient à leurs fenêtres ou sur leurs portes des bannières en forme d'enseigne, avec le portrait et le nom du saint ou de la sainte qu'ils avaient choisi pour patron.

(1) Il existait à Rouen une maison appelée *la cité de Jérusalem*, sur la façade de laquelle était sculpté un bas-relief représentant une ville vers laquelle se dirigeaient deux voyageurs ou pèlerins (*de la Querrière*). De même il y avait à la Rochelle, dans la rue Fleuriau, une *grande maison ou pendoit pour enseigne Jherusalem*, qui, en 1535, appartenait à Seguin Gentilz, chevalier, sieur de l'Enfernault, et maire de 1493 (*acte de Doulcet*). Nous avons vu que c'était sur son emplacement qu'avait été bâti l'hôtel de Cheusses

(2) D'un réglement du corps de ville de 1601, il résulte que les chirurgiens, *par don du roi*, c'est-à-dire qui n'avaient pas été reçus dans les formes ordinaires, ne pouvaient *attacher aucune potence à leur maison pour à icelle pendre bassins ou enseignes*, droit réservé aux seuls *chirurgiens jurés et passés par chef-d'œuvre* et qu'ils pouvaient seulement avoir *leurs bassins pendus contre les chassis de leur boutique.*

(3) Les capitulaires de Charlemagne portent que ceux qui vendront vin n'auront pas à leur porte moins de trois ou quatre *couronnes de rameaux*. Un très ancien jugement de la cour de la mairie de la Rochelle ordonna l'enlèvement des *brandons et signe de taverne* qui étaient placés à l'entrée de la maison d'un particulier, qui n'avait pas droit de vendre du vin en détail parce qu'il n'était pas bourgeois de la commune.

(4) Voir les *Ephémérides de la Rochelle*, p. 360.

(5) Ils se qualifiaient de *compagnons* ou *chapelains Dieu-servans*. Un acte de 1542 nous apprend qu'ils étaient plus de dix attachés à l'église Saint-Barthelémy ; en 1548, neuf chapelains assistaient à une assemblée du *chapitre* de Notre-Dame. Les autres paroisses en comptaient à peu près autant.

(6) Comme les religieux de Saint-Gilles de Surgères, dont la rue des Bonnes-Femmes portaient jadis le nom ; ceux de Saint-Léonard-des-Chaumes,

Hosted by Google

vous comprendrez que c'était là, autant que les enseignes, des moyens d'indication qui peuvent expliquer comment nos pères ont senti si tard le besoin recourir au numérotage des maisons.

Je m'explique moins comment ils ont tant tardé à fixer d'une manière certaine et officielle la dénomination de chaque rue, abandonnée à la mémoire des habitants, au caprice et à l'arbitraire du public, source de continuelles variations; de sorte qu'il n'était pas rare de voir la même rue désignée en même temps par quatre ou cinq noms différents (1), ou le même titre donné à plusieurs rues, ou d'autres enfin qui manquaient complètement de nom. Je n'ai pu découvrir à quelle époque précise avait été prise à la Rochelle la mesure de graver au coin des rues le nom qu'elles portaient, mais il y a lieu de penser que notre ville suivit de près l'exemple donné par Paris en 1728 seulement. Nous verrons, par la liste d'enseignes qui doit accompagner cette étude, que c'était l'enseigne la plus remarquable ou la plus en vogue qui servait d'ordinaire à baptiser la rue où elle se trouvait.

En faisant, comme M. de la Querrière, remonter aux Romains l'origine des enseignes, M. Berty suppose que l'usage s'en était continué dans les villes gallo-romaines et s'était successivement perpétué jusqu'à nos jours. Il reconnaît cependant que les premières qu'il ait rencontrées dans les titres ne remontent pas plus haut que le XIII^e^ siècle, qu'à cette époque même elles sont fort rares,

dans la paroisse de Dompierre, auxquels la rue Saint-Léonard doit sa dénomination; ceux de la Grâce-Dieu, près de Benon, qui avaient donné leur nom à la rue des Cloutiers; ceux de Sermaise, en la paroisse de Nieul, dont l'établissement avait fait jadis appeler rue de Sermaise la rue des Trois-Cailloux; ceux de Saint Antoine-de-Pauléon, dont il a été déjà parlé, etc.

(1) La rue des Augustins s'appelait en même temps rue de Baillac, de l'Enfernaut et des Herbiers; celle du Palais, rue des Chaudriers, de Monconseil, du carrefour et de la place du Château; celle de Chef-de-Ville, rue de la Moqueterie, des Trois-Marchands et canton des Flamands; celle des Cloutiers, de la Saunerie, de la Grâce-Dieu, des Chapelliers, des Chaudronniers; la petite rue du Port, rue de la Poissonerie, du Four et du Petit-Saint-Jean, etc. J'ai dit dans une note précédente que la rue Dompierre était aussi appelée parfois rue Bazoges, comme la rue voisine; la rue Porte-Neuve a continué à s'appeler rue de l'Escalle longtemps après que ce nom eût été transporté à la rue qui l'a conservé; on nommait indifféremment rue de la Pelleterie la rue des Maîtresses et la petite rue de la Grille, etc.

Hosted by Google

qu'elles ne commencent à se multiplier que dans le siècle suivant et qu'elles ne deviennent très communes qu'aux XVe et XVIe siècle. Pour concilier ce silence des plus anciens actes avec son système, il l'attribue à un certain laconisme de rédaction qui faisait primitivement négliger cette sorte de désignation des propriétés urbaines, ne s'apercevant pas qu'il se met ainsi en contradiction avec la proposition qu'il avait précédemment émise qu'à la différence des enseignes des Romains, dont le but était d'indiquer la nature du commerce des possesseurs, celles du moyen-âge avaient pour destination principale de suppléer aux numéros modernes, qui servent à distinguer les maisons entr'elles. Il est bien évident que s'il en eût été ainsi, les notaires ou autres officiers publics n'eussent pas manqué d'en faire mention dans leurs actes et que l'usage des enseignes se fut généralisé bien davantage. Pour moi, je n'ai rencontré dans nos titres rochelais aucune mention d'enseigne avant le XVe siècle ; car je ne crois pas qu'une maison de la rue Saint-Jean, appelée *la garnison*, sur un terrier de l'hôpital St-Barthélemy, de 1394, dût ce titre à une enseigne. Je n'en ai même relevé que deux dans le cours du XVe siècle : la *truie qui file*, qu'on retrouve dans un grand nombre de villes (1), et les *Trois Rois* dans la rue du Minage. La première, mentionnée dans un titre du même hôpital de 1418, avait servi à baptiser le carrefour formé par la réunion des rues Saint-Yon, Pas-du-minage, Gargouilleau et du Château-Gaillard. Il est aussi parlé dans le même acte de *la maison appelée Château-Gaillard*, dont cette dernière rue avait emprunté le nom ; mais je suis porté à croire que c'était plutôt au titre seigneurial de son propriétaire qu'à une enseigne qu'elle devait cette dénomination. Je sais bien que les titres qui nous restent de ces temps reculés deviennent de moins en moins nombreux à mesure qu'ils s'éloignent davantage, mais, je l'ai dit, c'était la plupart du temps de la principale enseigne que les rues tiraient leur nom et les plus anciennes dénominations de celles-ci révèlent une toute autre origine.

(1) A Paris, Rouen, Amiens, Caen, Dieppe, Evreux, Saint-Quentin, au Mans, au Mont-Saint-Michel, etc., etc.

Hosted by Google

Le carrefour de la *Truie qui file* me paraît être aussi le plus vieux titre emprunté à une enseigne, à moins que le nom de *rue de Saint-Père* (de Saint-Pierre), que portait déjà en 1352 la rue actuelle *des Saints Pères*, ne lui vint d'une enseigne plutôt que d'une statuette de ce saint placée sur une maison ou à l'un des angles de la rue, comme j'inclinerais à le penser.

Je ne saurais, je l'avoue, trouver grande différence de caractère entre les enseignes d'autrefois et celles d'aujourd'hui : elle consiste, selon moi, beaucoup plus dans la forme que dans le but. Chez les anciens, comme chez les modernes, c'était un moyen pour les marchands et les industriels de fixer l'attention sur leur établissement ou leur boutique et de les distinguer des autres. A peine quelques-unes semblent-elles indiquer la nature de l'industrie de leurs propriétaires : je ne vois guères que celles *des cizières* (1), *du marteau, des gants, du plat d'étain, du rabot, de l'étrille, de la serpe de fer, de la serpe de bois,* et le bas-relief dont il sera bientôt parlé de la rue Bonpland, qui pourraient être rangées dans cette catégorie. Cela tenait sans doute à ce que la plupart des métiers avaient des rues qui leur étaient spécialement consacrées et dans lesquelles étaient réunis les marchands ou artisans qui les exerçaient (2). Les enseignes de beaucoup les plus nombreuses étaient celles des hôteliers et taverniers, les seuls que je sache qui y fussent légalement astreints. L'ordonnance de Mou-

(1) Je crois que c'était l'ancien nom des grands ciseaux avec lesquels on coupe le métal et que nous appelons aujourd'hui *cisailles*.

(2) Il y avait à la Rochelle les rues des *brouettiers* [Gargouilleau], des *drappiers* [des Merciers], des *cloutiers*, des *chaudronniers* et des *chappeliers* [la rue des Cloutiers portait ces trois noms], des *poëliers*, des *teinturiers* [rue de l'Evescaut], des *bouchers*, des *cordouans* [des marchands de cuirs et cordonniers], de la *charreterie* [du Minage], de la *Sardinerie*, de la *poissonnerie* [rue du Port], de la *saunerie* [des marchands de sel, rue des Cloutiers], de la *bourserie* [fabricants de bourse], de la *tripperie*, de la *regratterie*, de la *douderie* [des orfèvres, rue des Gentilshommes], de la *buffeterie* [des buffetiers ou taverniers], de la *poterie* [rue qui était en face de l'église St-Sauveur et qui n'existe plus], de la *blatterie* [des marchands de blé], de la *mercerie*, de la *pelleterie* [rues de la Grille et des Maîtresses], de la *poulaillerie* [de Saint-Michel], du *beurre* ou de la *laiterie*, des *étuves* [des étuvistes ou baigneurs], enfin les cantons *des changes* [des changeurs, canton de la Caille] et *des forges* [au point de jonction des rues du Minage, de Rambaud et des Puits-Doux], etc.

Hosted by Google

lins, de 1567, en faisait aux premiers une obligation formelle, et un édit de Henri III, de 1577, leur ordonna de placer leur enseigne *aux lieux les plus apparents de leur maison, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, même les illettrés.* Dans un réglement de police de la cour des salins de la Rochelle, daté de 1642, à côté de la défense faite à toutes personnes de tenir hôtellerie ou cabaret sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation, on trouve l'injonction à ceux auxquelles elle aurait été accordée *d'appendre enseigne sous telles devises qu'elles adviseront* (1). On ne doit guère s'étonner de cette multiplicité d'auberges à la Rochelle, quand on songe à l'étendue et à l'importance qu'avait autrefois son commerce qui attirait nécessairement dans ses murs un grand nombre d'étrangers; que pendant très longtemps elle servit de refuge aux protestants qui trouvaient sécurité et protection non moins dans ses privilèges que derrière ses fortes murailles et que parmi eux figuraient les chefs du parti et les plus grands seigneurs, qui ne voyageaient qu'avec une suite nombreuse d'hommes et de chevaux (2).

E. J.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Dès les temps les plus reculés, les hôteliers étaient tenus à chaque installation annuelle du nouveau maire de la Rochelle, de prêter serment entre ses mains, de lui faire connaître les noms des étrangers qu'ils logeraient chez eux et de ne recevoir que des *gens de bien* (anc. réglem. municipaux). Mais comme il est fort difficile de reconnaître les *gens de bien* à la mine, le prévôt de Paris avait, au XIVe siècle, rendu une ordonnance qui enjoignait à tous les hôteliers et logeurs *de tenir leurs huys fermez* depuis l'heure du couvre-feu jusqu'au matin, et de ne les ouvrir qu'après s'être enquis auprès de leurs hôtes s'il ne leur manquait rien, et s'ils avaient manqué à cette précaution ils étaient responsables des objets qui avaient été pris à leurs hôtes qui étaient crus sur leur déclaration faite sous serment.

(2) On trouve dans les minutes du notaire Bion, de 1589, la carte à payer présentée par « Jehan Bonenfant, maittre du logis où pend pour enseigne *le sauvage* (dans la rue du Minage), à Daniel De Pas, sieur du Rozier, pour despence et nourriture faicte par led de Pas *avecq ses hommes et chevaulx* en la maison dud. Bonenfant; *puis un an en ça,* » laquelle montait à 89 écus sols. Il est fâcheux que la note ne nous dise pas combien d'hommes et de chevaux l'hôtelier Bonenfant avait nourris et hébergés pendant un an pour un prix si modique.

Hosted by Google

SUR LA DISSÉMINATION DES VÉGÉTAUX.

Lorsque les arbres se dépouillent de leur parure et que les autres plantes se flétrissent, les germes, qui doivent au printemps suivant former un tapis émaillé des couleurs les plus belles et les plus variées, commencent à se disperser de toute part pour fonder des colonies nouvelles. C'est ce qu'on appelle la dissémination.

La nature nous offre un spectacle diversifié à l'infini. Au printemps la verdure, plus tard les fleurs, puis les fruits; en un mot toutes les phases de la végétation se succédant sans transition brusque, scènes toujours admirables et sublimes.

Mais comment la nature peut elle faire ces mélanges de différentes fleurs? Ici la paquerette coudoie la renoncule ou bouton d'or qui lui-même est entouré de véroniques et de mouron rouge; plus loin au milieu des épis le brillant coquelicot semble caresser le bleuet que serre adroitement la tige d'un liseron; dans ce fossé, le myosotis, la salicaire, quelques véroniques, la mauve et la consoude forment un bouquet du plus gracieux effet.

Les graines d'une plante devraient tomber au pied de la plante-mère et former un amas des mêmes fleurs; mais nous allons voir le contraire, en passant en revue les principaux moyens de dissémination dont la nature fait usage.

Les animaux, et surtout ceux dont le régime est essentiellement végétal, sont de puissants moyens de dissémination. Les uns se nourrissent de fruits pulpeux, et l'amande, protégée par une enveloppe coriace, résiste à la digestion, de sorte que l'animal la dépose, soit sur le

Hosted by Google

tronc des arbres comme les graines du guy *(viscum album)*; soit sur les toits, les murailles, soit dans les champs. Les autres enfouissent dans la terre différentes graines dont ils font provision, et celles-ci, oubliées ou perdues, germent au retour du printemps.

Mais la nature possède bien d'autres moyens; elle a construit la plupart des fruits de manière qu'ils soient transportés loin de la plante qui les a nourris.

Les uns portent de petits crochets qui se cramponnent à la robe des animaux lanigères. Tels sont: le grateron *(galium aparine)* si commun dans nos haies, la grande bardane ou bouillon noir *(lappa major)* qui croît sur le bord des chemins ou dans les lieux incultes, l'aigremoine *(agrimonia eupatoria)* dont les fleurs jaunes ornent nos fossés et nos buissons vers la fin de l'été.

D'autres comme ceux de l'orme, du frêne, de l'érable, etc., sont pourvus de membranes en forme d'ailes qui les rendent plus légers et plus faciles à être transportés par les vents.

La balsamine *(impatiens noli tangere)* possède un fruit dont les cinq valves, à la maturité, s'ouvrent avec élasticité, et projettent les graines au loin; le péricarpe de plusieurs euphorbes offre les mêmes propriétés.

Au commencement de l'automne et même vers la fin de l'été, on voit, suspendues dans les airs, de petites aigrettes fines et soyeuses, d'une blancheur éclatante, figurant assez bien les volants dont se servent les enfants dans leurs jeux; elles se soutiennent avec grâce, puis tombent comme de légers parachûtes, sont enlevées de nouveau et retombent un peu plus loin. Encore un moyen de dissémination; la nature est inépuisable. Ces petites aigrettes, ces sortes de parachûtes, sont particuliers à la grande famille des composées: le pissenlit *(taraxacum dens leonis)* sur lequel les enfants s'amusent à souffler, le seneçon, les chardons, etc., nous en offrent des exemples.

Les dipsacées ou scabieuses, les valérianées, les asclépiadiées, les nériacées ou lauriers roses, les pervenches, les épilobes, les clématites, les saules, etc., ont aussi des fruits aigrettés.

Enfin certains fruits sont portés sur les eaux comme de

Hosted by Google

petites gondoles, et voguent jusqu'à ce qu'ils rencontrent un promontoire sur lequel ils se fixent.

Ainsi les animaux, l'air, les eaux sont autant de ressources dont sait user la nature pour la dissémination des plantes. Elle n'oublie rien dans sa prévoyance, et les plus pauvres et les moindres de ses soins sont autant de merveilles à nos yeux. Nous avons entrevu quelques-uns de ses secrets, mais même sur ce point à la fois si découvert et si restreint les connaissons-nous tous? Avons-nous seulement épelé un feuillet de ce grand livre? Hélas, non! Que de voiles, que de mystères! tâchons donc de scruter et d'observer; surprenons la dans l'accomplissement de son œuvre afin de juger par nous-mêmes de cette harmonie sublime qui fait la base de tous les phénomènes naturels de notre planète.

A. Baudoin.

Hosted by Google

RÉCEPTION DE M. PRÉVOST-PARADOL

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Les réceptions académiques ont le privilége d'attirer vers elles non-seulement l'élite du monde savant, mais encore tous ceux qui aiment les lettres et les cultivent, tous ceux enfin qui estiment qu'il n'est pas de plus pure jouissance que celle des choses de l'esprit. Ces fêtes toutes littéraires ont le suprême mérite d'élever l'âme vers des hauteurs infinies et de lui faire oublier, pour quelques instants, les vicissitudes de ce monde et les réalités de la vie. Un attrait tout particulier s'attachait à la réception de M. Prévost-Paradol, cet éminent publiciste, dont le nom, déjà célèbre et sympathique à tous, s'était enrichi d'un nouvel éclat, depuis le jour où l'Académie l'avait choisi pour succéder au savant M. Ampère. A côté du jeune et brillant écrivain qui venait recueillir les palmes dues à son talent, se dressait, comme un Titan invulnérable que rien ne peut plier, ce robuste athlète de la pensée, dont l'existence entière a été consacrée aux lettres et à la politique, et qui conserve, malgré ses malheurs, cette auréole de gloire que la France n'a jamais refusée aux hommes qui ont grandi son nom, en illustrant le leur. M. Guizot, au milieu de son infortune, reste entouré du respect et de l'admiration des gens de bien; il a pu se tromper dans sa vie publique, il a commis des fautes peut-être irréparables, mais on oublie ses faiblesses, pour ne plus voir en lui qu'un glorieux vaincu et qu'un illustre représentant de la littérature française. Quel plus beau spectacle que celui qui s'offrait à nos regards, le jour de cette réception académique ! D'un côté, ce jeune

Hosted by Google

homme, à qui l'avenir sourit et auquel il réserve peut-être de grandes destinées ; de l'autre, ce noble vieillard sur le déclin de la vie, dictant au nouvel élu, en qui la France espère, de puissantes leçons puisées dans sa haute expérience des hommes et des choses. « Vous êtes, Monsieur, » lui a-t-il dit dans un magnifique langage, de ceux à qui » il appartient d'aider au succès de notre époque dans sa » difficile tâche : la pratique efficace du gouvernement libre. » Vous aurez autant, vous n'aurez pas plus de respect et » de dévouement que vos devanciers pour la vérité, le droit, » la liberté, l'ordre légal, le bien public. *Je vous souhaite* » *de moins rudes combats et plus de bonheur.* » Cette dernière phrase, prononcée au milieu du silence et avec un accent mêlé de tristesse, a soulevé les applaudissements et l'enthousiasme de l'assemblée tout entière. Jamais, pour ma part, je n'ai été ému plus profondément qu'en ce jour vraiment solennel, où j'entendais, pour la dernière fois peut-être, la voix de M. Guizot. J'assisterai sans doute dans ma vie à de semblables spectacles, mais jamais, je crois, je n'éprouverai un sentiment d'émotion aussi vif que celui qui remplissait mon âme pendant que j'écoutais, attentif au moindre geste, la parole émue, vibrante et claire du célèbre orateur. Le souvenir de cette journée restera dans ma mémoire comme un des plus beaux de ma jeunesse.

Le discours de M. Paradol, si on ne le considère qu'au point de vue du style, est tellement parfait dans toutes ses parties qu'il suffit de le lire pour comprendre le motif qui a guidé, il y a un an, le choix de l'Académie. Le nouvel élu n'est pas seulement un brillant et vaillant journaliste, il est avant tout et par-dessus tout le disciple des maîtres du dix-septième siècle, auxquels il a emprunté les grandes manières et le grand style ; c'est un fils de Racine ou de Bossuet égaré dans notre siècle d'airain. Mais en face de l'écrivain supérieur, il faut placer le moraliste, et ce n'est pas là le moins beau côté du talent et du caractère de M. Paradol. M. Guizot a fait ressortir les qualités précieuses qui avaient attiré sur lui les regards de l'illustre Compagnie et qui l'avaient rendu digne de recevoir sur son jeune front, après les couronnes encore vertes de l'Académie des sciences morales et politiques, celles non moins glorieuses de l'Aca-

Hosted by Google

démie française. « Vous avez loué Bernardin de St-Pierre » dans un langage digne de lui et qui est devenu votre langue » habituelle, élégante sans recherche et facile avec sévé- » rité. Vous vous êtes montré aussi judicieux et aussi pur » comme moraliste que comme écrivain : vous aviez passé » toutes vos jeunes années dans les écoles publiques de » l'Etat ; mais, éclairé par les souvenirs charmants et puis- » sants de la tendresse maternelle, vous avez compris et » décrit, avec autant de sentiment que de sagacité, la part » et le rôle de la famille dans l'éducation..... Vos titres, » Monsieur, étaient de ceux qui sont faits pour plaire par- » ticulièrement à l'Académie. Vous ne vous êtes pas con- » tenté de cultiver brillamment les lettres, vous les avez » habilement enseignées. Et vous avez appris à vos audi- » teurs non-seulement à les cultiver, mais à les aimer....» Quel beau langage et quel bel éloge ! Combien M. Prévost-Paradol a dû se sentir heureux et fier, lui, obscur il y a quelques années à peine, de se voir accueillir ainsi, au milieu de cette docte assemblée, par un homme qui a occupé un si haut rang dans le monde, et dont les paroles, lorsqu'elles retentissent, sont encore écoutées par la France entière ! Ce n'est pas un mince honneur que de recevoir de publiques louanges d'un homme comme M. Guizot, et il est permis à celui qui a eu cette bonne fortune d'en ressentir toute sa vie un légitime orgueil.

Je n'ai ni l'envie, ni le temps, ni l'espace nécessaire pour analyser ici les deux discours qui ont été prononcés, le jeudi 8 mars, sous la coupole du vieux palais Mazarin. Qu'il me soit permis cependant de signaler, en butinant dans l'un et dans l'autre, les passages les plus marquants et les plus applaudis.

L'éloge de M. Ampère n'était pas précisément facile à faire, et il fallait tout le talent de M. Paradol pour tirer parti d'un sujet que j'ose appeler ingrat. En effet, son existence, quelque honorable qu'elle ait été, n'offre aucune de ces particularités remarquables propres aux hommes qui ont joué un rôle politique et qui se sont trouvés mêlés aux événements de leur temps. M. Ampère n'a jamais voulu s'exposer au grand jour de la vie publique ; quoiqu'il portât dans son cœur un profond amour pour sa patrie, la science

Hosted by Google

a toujours été sa seule ambition et la constante préoccupation de son esprit. Absorbé par les études les plus diverses et confiné loin du monde, il ne sortait guère de sa retraite que pour s'envoler vers des régions lointaines, et quand il revenait de ses voyages, c'était pour se réfugier au sein d'une maison amie, d'où il repartait bientôt pour visiter de nouvelles contrées. Coureur infatigable, il allait du nord au midi, de l'est à l'ouest, s'arrêtant le moins possible et prenant à peine le temps d'écrire entre deux voyages les impressions qu'il avait recueillies dans ses courses vagabondes. Il parcourait l'Italie, l'Allemagne, la Laponie, la Grèce, l'Egypte même, où il faillit mourir « au milieu de ces tom- » beaux dont il voulait à tout prix dévoiler le mystère. » Sa vie n'a été qu'un long pélérinage dont le récit ne se prêtait guère aux développement d'un discours académique.

M. Ampère n'a pas, à proprement parler, laissé d'œuvre éminente : quelques poésies, quelques souvenirs de voyages composent tout l'héritage de cet homme de bien. Le seul ouvrage considérable qu'il ait écrit, et « qui doit garder son nom contre l'oubli, » est son *Histoire romaine à Rome*, à laquelle il a consacré de longues années et qu'il a entourée de tous ses soins pour en faire un monument durable ; là, il a mis « toutes ses pensées, tous ses rêves, » toute son âme. » Ce livre est « M. Ampère lui-même, » comme l'a dit fort justement le nouvel immortel, et « c'est » l'œuvre d'un honnête homme, avec lequel on traverse » avec sécurité tous les événements de l'histoire, parce » qu'il les contemple tous à la saine lumière de la raison, » et parce qu'il suit pour les juger le sûr instinct de la » conscience. » Toute la partie du discours de M. Paradol, consacrée à l'éloge de cette histoire de Rome écrite par M. Ampère, est un chef-d'œuvre d'élégance et une majestueuse revendication de la notion trop oubliée du devoir, mise en opposition avec cette tendance, que possèdent certains historiens de nos jours, à rabaisser l'humanité au profit de quelques hommes choisis, disent-ils, par l'immuable destin pour servir d'instruments à sa volonté souveraine. M. Paradol s'insurge contre ce fatalisme qu'on veut introduire dans la marche des événements de ce monde, et il se demande si ce n'est pas lui, plutôt que tel ou tel de

Hosted by Google

ses semblables, qui a été désigné par le sort pour exécuter ses terribles arrêts. « Quoi ! lorsque, après tant de siècles » écoulés, les plus savants et les plus sages discutent encore pour savoir si tel événement était inévitable et nécessaire, on voudrait me contraindre à discerner, au milieu du tumulte dans lequel le sort nous fait naître, de quel côté va l'irrésistible courant de la fortune, lequel de mes semblables elle a choisi pour instrument et ce que l'immuable destin a résolu, afin que je lui obéisse et que je lui sacrifie sans hésiter les plus nobles instincts de mon cœur ? » Repoussons avec lui de toutes nos forces ces théories mensongères que le despotisme a inventées pour excuser ses crimes, et qui ne tendent à rien moins qu'à annihiler la conscience des peuples et à étouffer les plus nobles facultés de l'âme.

Je citerai encore, dans le discours de M. Paradol, un passage charmant qui a soulevé les applaudissements unanimes de l'auditoire : c'est celui où il définit la poésie et les dons qui font le vrai poète. Qu'on me permette d'en extraire quelques lignes qui m'ont vivement frappé, tant le style en est pur et plein de grâce : « Poètes, nous le serions » tous s'il suffisait, pour porter ce nom, d'être remués jusqu'au fond de l'âme par les grands ou touchants spectacles de la nature ou de la vie ; oui, cette émotion profonde qui s'éveille alors en nous, qui envahit tout notre être, qui monte jusqu'à nos lèvres tremblantes et jusqu'à nos yeux humides, n'est autre chose que le flot sacré de la poésie qui se soulève par intervalles et à divers degrés dans presque toute âme humaine. Mais, tandis que nous laissons passer cette émotion divine, craignant de ne pouvoir l'exprimer que par des mots indignes d'elle, le poète, plus hardi parce qu'il sent sa force, recueille comme son bien ce souffle d'en haut, le concentre, le modère, le mesure, l'épanche enfin à son gré en des flots d'harmonie, et, aussitôt que sa voix inspirée a frappé notre oreille, nous courons l'entourer de notre admiration reconnaissante, car ce que nous avons senti comme lui, lui seul pouvait le chanter. » Cette dernière pensée me fait venir à la mémoire quatre vers d'Alfred de Musset, disant aussi à propos de la poésie :

Hosted by Google

. . . . . Elle a cela pour elle
Que les sots d'aucun temps n'en ont su faire cas,
Qu'elle nous vient de Dieu, qu'elle est limpide et belle,
Que le monde l'entend et ne la parle pas.

Le discours de M. Guizot, comme celui de M. Prévost-Parodol, a été fréquemment interrompu par les applaudissements et les bravos de la foule enthousiaste qui se pressait dans les tribunes trop étroites de l'Institut. Je n'ai pas besoin d'apprécier ici la réponse de l'illustre orateur; chacun a pu la lire et l'admirer, mais tout le monde n'a pas eu comme moi la haute faveur de l'entendre. A ceux qui n'ont pu jouir de ce spectacle, mais qui, en la lisant, ont applaudi tout bas dans leur cœur, je puis répéter ce qu'Eschine disait un jour à ses disciples, après leur avoir lu le *Pro Corona* de Démosthène, qui avait soulevé leur admiration : « Qu'auriez-vous dit, si vous aviez entendu le lion lui-» même ? » Cependant, si j'osais risquer une critique, je relèverais une certaine phrase par trop dogmatique, échappée malheureusement à M. Guizot et qui n'a produit qu'un médiocre effet; mais je n'ai pas le courage de blâmer après avoir si chaudement applaudi, et je préfère garder de cette séance mémorable un souvenir heureux et pur de tout mélange.

E. Callot.

Hosted by Google

AU MOULIN.

Le pré n'a qu'un arpent, le moulin qu'une chambre ;
L'eau clapote à deux pas du lit et du berceau,
Et les saules discrets d'Avril jusqu'à Novembre
A l'alcôve, au courtil font le même rideau.

C'est un nid, rien de plus, mais un nid plein de joie,
D'oiseaux chanteurs et doux qui savent se cacher,
A qui suffit que Dieu les entende et les voie
Et que le moindre bruit pourrait effaroucher.

La meule de granit est toute la fortune,
Le domaine à la fois, la cave et le grenier,
De cette humble chaumière où Jeannette la brune
Fait pourtant le bonheur de Jacque le meunier.

Le bambin, là couché, l'aura pour héritage,
Quand le couple vieilli vers le ciel s'en ira :
Et s'il garde leur foi, leur gaîté, leur courage,
Pour lui comme pour eux la meule tournera.

Certes, c'est songer loin ! meunière, à votre mine,
A vos grands yeux baissés dont j'ai vu le velours,
Pour longtemps dans vos mains doit couler la farine,
Dans vos cœurs bien longtemps fleuriront vos amours !

Il faut que je le dise, — et souriez ! qu'importe !
C'est le sort du bonheur de faire des jaloux ! —
Rêveur et bien souvent si je passe ta porte
C'est que je voudrais, Jacque, être heureux comme vous !

Hosted by Google

A ton pauvre foyer je m'assieds et m'enivre,
J'y trouve le rayon, le chant et le parfum.
Et comme ton moulin où j'aurais voulu vivre
Dans le pays du rêve alors j'en bâtis un.

Quoi ! vous doutez encor ? Crois-tu que je m'effraie,
Ami, de ton pain noir durement acheté ?
Ignorant nos plaisirs sais-tu ce qu'on les paie,
Ce que de pleurs amers cache notre gaîté ?

Toi, meunière, crois-tu que bijoux et dentelle
Sur ton front enlacés, et satins et velours
A ses yeux éblouis pussent rendre plus belle
Celle que Jacque prit bergère et sans atours ?...

Voyez ! ce cœur blessé, qui déserte la ville
Et que le monde impur n'illusionne plus,
Vient chercher près de vous une image tranquille
De rêves faits en vain ou dès longtemps perdus !

De son joyeux *tic-tac* le moulin vous salue :
J'entends chanter pour vous rossignols et pinsons,
Ils disent à l'enfant la douce bienvenue ;
De l'opulent pour vous Dieu mûrit les moissons !

N'enviez rien, ami : la tristesse chemine
Aux sentiers où tes pas ne furent point guidés !
Moi, j'ai vu des puissants, des riches ; — ta farine
Me plairait mieux que l'or de leurs habits brodés !

O sainte pauvreté, paix que rien ne surpasse,
Amour, restez ici ! sous ce toît familier :
Restez pour eux, pour moi, quand j'y prendrai ma place
En regrettant tout bas de n'être pas meunier !

Hosted by Google

Le bonheur est ici, dans l'oubli, sous les saules,
Dans ce tout petit coin où l'on peut s'enfermer,
Devant Dieu seul, bien loin des ivresses frivoles,
A deux, — Jeannette, Jacque, — et pour toujour s'aimer !

AUGUSTE LESTOURGIE.

A JOSÉPHIN SOULARY.

Le vent tourne au sonnet. Hé bien ! suivons la mode,
Et de quatorze vers composons un bouquet
Pour cet heureux esprit, qui, profond ou coquet,
Sut élever le genre à la hauteur de l'ode.

Hola ! dit la raison, rabaissant mon caquet,
Toi qui de Soulary prétends prendre le mode,
Crois-tu que l'imiter soit chose si commode ?
Le chant du rossignol sied mal au perroquet.

— Moi, rimeur ignoré j'oserais cette faute
De tenter en mes vers une gloire si haute ?
Non. Ce que j'offre ici n'est rien qu'une humble fleur.

Qu'elle aille donc à lui par le cœur adressée ?
La date de l'hommage en dira la pensée.
Et je signe : L'élève au maître ciseleur.

H. V.

19 Mars, jour de Saint-Joseph.

Hosted by Google

L'ORGANISTE.

Je suis la résurrection et la vie.
(JEAN, XI, V. 25.)

Je n'ai pas toujours été triste,
J'ai connu des jours plus heureux !
Au vieux temple de Montenvreux
Autrefois j'étais organiste.

Près de la ville, au bord d'un bois,
S'élevait ma blanche demeure,
Et de son jardin, à toute heure,
Partaient des rires et des voix.

Tout était paix, joie et lumière ;
Dieu cheminait dans mon sentier,
Et comme aux brises l'églantier,
Mon cœur s'ouvrait à la prière.

Quand je rentrais de mes leçons,
Le soir, au bout de l'avenue,
Je voyais, guettant ma venue,
Ma fille et mes quatre garçons ;

Leur mère apaisait leur tapage,
Je les pressais tous sur mon sein,
Puis m'asseyais au clavecin....
— Un des enfants tournait la page.

Les autres babillaient tout bas
Dans un coin de la salle sombre
Et leur mère assise dans l'ombre
Surveillait de loin leurs ébats.

Hosted by Google

Je me levais, — la voix d'un pâtre
Montait dans l'air sonore, au loin,
Les cailles chantaient dans le foin,
Et sous la lumière bleuâtre.

Les bois dormaient silencieux ;
Et je pensais : « O Dieu fidèle !
» Puisque la nature est si belle
» Que doivent donc être les cieux ? »

Puis on apportait le saint livre,
On l'ouvrait devant l'un de nous,
Et nous nous mettions à genoux....
— Ah ! qu'alors je me sentais vivre !

Maintenant je suis seul, — la mort
M'a pris ceux qui faisaient ma joie,
Sous le malheur mon âme ploie....
— Moi qui pensais être si fort !....

Partout, toujours, je crois entendre
Leur rire éclatant et joyeux,
Dans l'ombre je crois voir leurs yeux
Chercher les miens d'un regard tendre,

Et quand je sommeille épuisé
Je vois mes chers morts m'apparaître....
Quels réveils !... ô mon Dieu ! mon maître !
Pourquoi m'avoir ainsi brisé ?

Et dans ses mains il prit sa tête
Et demeura longtemps ainsi.
— L'air du soir s'était adouci
Et la nature était en fête.

Mais absorbé par sa douleur
Il ne voyait rien de la terre,
Lorsqu'il entendit, doux mystère !
Une voix parler à son cœur.

Hosted by Google

La voix disait : « Je suis la vie !
» La mort n'est qu'un passage obscur ;
» Au bout et dans le libre azur
» J'attends tous ceux que Dieu convie.

» Quand viendra l'heure de mourir
» Tu verras tous ceux que tu pleures,
» Laissant leurs célestes demeures,
» Des palmes aux mains accourir !

» Ouvre ton âme à l'espérance !
» Songe à ce brillant lendemain.
» Apre et sévère est ton chemin
» Et bien cruelle ta souffrance ;

» Mais je serai là, chaque jour,
» Je viendrai retremper tes armes,
» Te relever, sécher tes larmes,
» Car je me nomme aussi : l'amour ! »

La voix se tut. — Dans la vallée
Les arbres frémissaient au vent,
Et l'organiste se levant,
S'éloigna l'âme consolée !

ERNEST CHATONET.

Hosted by Google

BULLETIN.

On ne vous prend pas en traître, cher et honorable lecteur, vous êtes bien et dûment averti. Ce bulletin est la suite du précédent, une série de notes. Vous froncez le sourcil ; mais enfin

Alceste, franchement, que voulez-vous qu'on fasse ?

n'est-ce pas notre devoir de vous tenir au courant de tout ce qui a le moindre rapport à l'histoire, à la vie littéraire de notre département ? Si nous abrégeons trop, ne crierez-vous pas à l'obscurité ? Si nous omettons un détail, ne sera-ce pas précisément celui-là que vous auriez voulu ? Et puis s'il faut, comme on dit, souffrir pour être beau, ne saurait-on s'ennuyer un peu pour être savant. Tenez, résignez-vous. Et de mon ou de notre côté (comme il vous plaira, *nomen illis Légio*) je tâcherai que ce bulletin n'absorbe pas la *Revue*, comme il semble un peu y tendre.

Et d'abord, vous êtes peut-être propriétaire de marais salants ; vous avez tout au moins un cousin, peut-être un cousin germain qui en possède. Laissez-moi donc vous recommander une brochure de M. de la Rochette, sur les sels et marais salants de l'Ouest, Nantes, 1866, in-8°. Il ne m'est permis ni de l'analyser, ni de la discuter ; mais envoyez-la à votre cousin avec une fable de Lafontaine qui finit par ce vers :

Aide-toi ; le ciel t'aidera.

Il y a tel livre où le nom de la Rochelle n'est pas prononcé, qui n'est même pas un livre d'histoire et qui pour-

Hosted by Google

tant est très-propre à éclairer l'histoire de la Rochelle. Tel est le *Traictée de la première invention des monnaies, de Nicole Oresme*, dont M. Wolowski vient de réimprimer (Guillaumin, 1864), le texte latin, avec une traduction française contemporaine et des notes.

On a établi plusieurs fois et, si je ne m'abuse, ici même, dans une notice sur Chaudrier que, sous les rois Jean et Charles V, l'amour des Rochelais pour la France avait été constant, bien que le joug d'Edouard n'eût pas d'abord été lourd et ne se fût appesanti qu'au moment de la lutte, et que c'était par leurs propres efforts, secondés seulement par Duguesclin, qu'ils étaient revenus, en 1372, sous la domination française. Qu'était donc cette domination? C'est là une question qui naît ici d'elle-même et sur laquelle le livre d'Oresme, écrit en 1373, jette beaucoup de jour. Cet évêque fut un des conseillers les plus écoutés de Charles V. Or, à ses conseils spéciaux sur les monnaies il en joignait d'autres d'une politique plus générale, qu'un recueil très-accrédité apprécie ainsi : « Le digne évêque n'était pas » seulement un profond économiste ; c'était aussi ce que » nous appellerions aujourd'hui un Whig en politique ; » il fait ressortir avec une grande clarté ces principes de » monarchie limitée et de gouvernement constitutionnel » qui semblent avoir été mieux compris en France sous » Charles V, qu'ils ne l'ont été cinq cents ans plus tard. » C'est par des citations que la *Revue d'Edimbourg* appuie cette assertion, et il faut voir, en effet, dans le livre lui-même avec quelle sagesse pleine de verve l'évêque commentant Aristote (on trouvait tout dans Aristote au XIV^e^ siècle), enseigne au roi à limiter lui-même son pouvoir pour le mieux assurer. Il y a là, en particulier (ch. XXII du traité d'Oresme), sur ce mot de Théopompe à sa femme, qui lui reprochait de transmettre à son fils l'autorité moindre qu'il ne l'avait reçue de son père. Je la lui livre plus durable, *Trado diuturnius*, une page en vérité aussi amusante que profonde. Mais ce n'est pas là notre affaire : il nous suffit d'avoir signalé l'intérêt de ce livre pour l'histoire de la Rochelle.

Ajoutons pourtant qu'au point de vue de l'économie politique ce vieux livre est regardé comme au niveau de la

Hosted by Google

science moderne. « C'est, dit la *Revue* déjà citée, une ex-
» position de la théorie de la monnaie, si nette qu'elle
» pourrait être sortie de la plume d'Adam Smith ; si exacte
» qu'elle ne serait désavouée par aucun membre du club
» d'Economie politique. » Bel éloge en soi-même, mais quel éloge sous la plume d'un Anglais !

Nous empruntons, un peu au hasard, à la même *Revue,* la mention d'un autre livre auquel nous supposons un intérêt spécial pour notre pays ; c'est le *recueil annuel de papiers d'Etat*, publié par M. Brewer. *(Brewer's Calendar of state Papers. London, 1862-64.)* Il contient des pièces nombreuses et de nombreux détails relatifs à Marie, fille de Henri VII, sœur de Henri VIII, mariée à Louis XII de France, et après son veuvage au duc de Suffolk.

On sait que les revenus du grand fief d'Aunis et du gouvernement de la Rochelle faisaient partie du domaine de cette princesse, et qu'il y eut un débat entre ses commissaires et le maire, qui finit pourtant par leur arracher cette déclaration, que cette cession ne pouvait en rien déroger aux droits et privilèges reconnus aux Rochelais par les rois de France. La correspondance de Marie peut contenir des traces de ces transactions. La *Revue d'Edimbourg* n'en parle pas, il est vrai, mais elles n'auraient pas un intérêt assez général pour qu'elle en parlât. J'ai mieux aimé signaler à tout risque cette possibilité que je ne puis vérifier que de passer sous silence un document peut-être intéressant pour nous.

Je ne laisserai pas non plus échapper cette occasion d'adresser des remerciements au Conseil général de la Charente-Inférieure. Probablement il ne songeait guère aux pauvres pionniers de l'histoire locale lorsqu'il a décidé l'acquisition de quatre des beaux volumes publiés en Angleterre par Duffus-Hardy. Il ne leur en a pas moins rendu un véritable service. Ces volumes contiennent les *chartes*, les *lettres patestes*, les *lettres clauses*, conservées à la tour de Londres, relatives au premier quart du XIII^e^ siècle. Or, pendant ce laps de temps la Saintonge et l'Aunis sont du domaine des ducs d'Anjou devenus rois d'Angleterre,

Hosted by Google

ils leur échappent, et eux cherchent à les ressaisir. Qu'on juge de l'intérêt. Voulez-vous de la politique ? Les Rochelais doivent présenter au choix du Roi trois de leurs citoyens élus pour être maires : cette condition même leur pèse : ils l'éludent, et il faut que le Roi la leur rappelle. (Rotuli, litterarum clausarum, I, p. 535.) Des détails sur le commerce ? Voyez le Roi seconder le commerce des Rochelais, les recommander, les appuyer en Normandie, en Flandre, tant qu'ils lui obéissent ; leur nuire en toutes manières, et, tranchons le mot, les voler, dès qu'ils ne sont plus ses hommes. (Rotuli, litt. pat., p. 14, 91, 112. — Rot., chart. 148. — Rot., litt. claus., I, p. 41, 604. — II, p. 20.) Des noms propres ? Ils sont partout. Ajoutés au recueil de Rymer, au volume de M. Delpit, les volumes de Duffus-Hardy nous ouvrent en quelque sorte les principales archives d'Angleterre. Mais il faudrait un article à l'appui de ces assertions, et je n'ai voulu déposer ici qu'une expression de reconnaissance.

Ce n'est pas en Angleterre seulement qu'il y a des documents pour notre histoire : en voici qui nous viennent de Russie. La *Revue des Sociétés savantes* (1865, p. 341, 342) signale, dans les bibliothèques de ce pays, des lettres de M. de Loménie relatives aux négociations qui précédèrent et accompagnèrent le siège de la Rochelle. J'y remarque des détails nouveaux sur des faits bien connus, et ce fait nouveau, au moins pour moi, qu'on craignait que les Rochelais ne recherchassent les corsaires de Barbarie. Nous avons beau tout faire pour nous exagérer l'importance qu'avait prise la Rochelle au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle : nous restons toujours au-dessous des contemporains.

Par une suite toute naturelle, il est difficile de puiser dans les archives des pays voisins sans y trouver des renseignements qui intéressent le nôtre. Nous avons le devoir à ce titre, et nous y avons double plaisir à cause du nom de l'auteur, de mentionner les *recherches historiques sur le département de la Vendée [ancien bas-Poitou]*, que vient de publier (Napoléon-Vendée 1865, in-8°) M. Paul Marchegay. Cette seconde série est formée de pièces toutes

Hosted by Google

tirées des archives du duc de la Trimoille. Nous ne pouvons qu'indiquer en passant, à notre point de vue spécial, celles qui portent les numéros 21, 22, 24 et 26.

C'est à une famille illustre de la Saintonge, au pays lui-même par conséquent, qu'est consacrée une brochure qui vient de paraître à Nantes. (Forest, 1866, in-8°.) Elle est intitulée : *Charles de Brémont d'Ars, marquis d'Ars.* L'auteur, bien connu chez nous, M. Anatole de Barthelémy s'est placé assez haut dans l'érudition pour rendre nos éloges superflus. Son travail qui a pour épigraphe ce mot de Nicolas Alain, écrivain saintongeais du XVIe siècle : *Bermondi sua et avorum virtute clari*, justifie parfaitement cette devise. La première partie donne rapidement la généalogie de son personnage, ou plutôt énumère brièvement ceux de ses ancêtres qui se sont le plus distingués. On y trouve des détails fort intéressants ; la seconde est consacrée au héros lui-même.

Charles de Brémond, quatrième du nom, marquis d'Ars, était né à Cognac le 9 janvier 1737. Il était fils de Charles de Brémond d'Ars, chevalier, comte d'Ars, seigneur de Vimeux, et de Scholastique-Marie-Antoinette-Suzanne-Adélaïde de Brémond, de Dampierre sur Charente. Son grand-père Jean-Louis de Brémond, marquis d'Ars, capitaine des vaisseaux du Roi, s'était distingué dans les guerres maritimes de son temps. C'est vers la marine qu'il dérigea l'éducation de son petit-fils. Charles de Brémond entra à la compagnie de Brest, le 23 mai 1755. Il fit sa première campagne à bord de l'*Illustre* commandé par le marquis de Choiseul-Praslin, qui se rendait à Québec. A 19 ans, le 17 mai 1756, il est chargé de commander l'*Heureuse-Marie ;* le 23 juillet il passait sur le *Cerf*. Nous ne raconterons pas les divers faits d'armes du jeune marin. M. Anatole de Barthelémy s'est acquitté de cette tâche avec conscience. Il cite les rapports officiels publiés alors ou tirés des archives de la marine. Un surtout de ces documents est importants. C'est le journal de la frégate l'*Opale* et le rapport du commandant qui, à la mort du marquis d'Ars, prit le commandement du vaisseau. Marc-Auguste Pineau, garde-marine vers 1752, dit Arcère, tome I, p. 626,

Hosted by Google

était fils de Marc-Auguste Pineau, écuyer et arrière petit-fils de Marc-Henri Pineau, officier de marine en 1652, d'une ancienne et honorable famille de la Rochelle qui compte trois maires de cette ville depuis 1530. On verra par ces pièces que le *marquis* d'Ars et non *vicomte*, périt le 10 janvier *1761* et non *1771*, sur son vaisseau, emporté par un boulet, et non quelques jours après des suites de ses blessures.

M. Anatole de Barthelémy termine son intéressant travail par ces lignes : « Dans la maison de Brémond on s'est toujours souvenu, on se souvient encore aujourd'hui que les noms de familles historiques conservent leur éclat et leur prestige à ces seules conditions d'ajouter à chaque génération des services nouveaux aux services rendus à la France dans les siècles passés. » Nous nous associons de grand cœur à ces généreuses paroles, et la Bretagne aussi vient d'avoir la preuve que la race ne dégénère pas et se perpétue par des alliances dignes d'elle.

D'Aubigné nous appartient à bien des titres. C'est un Saintongeais ; c'est un historien de nos guerres ; il est mêlé partout à notre histoire. Ce qui est d'un intérêt plus général, c'est un grand poète, et dans le nombre si grand de nos satiriques, le seul véritable émule de Juvénal. Nous ne pouvons donc passer sous silence la mention que vient de faire le Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français, d'un morceau inédit de 342 vers, divisés en strophes de six vers, et portant pour titre : *Discours par stances avec l'esprit du feu Roi Henry IV.*

Cette pièce vient d'être retrouvée à Londres. Le bulletin ne doute pas de son authenticité : elle contient une strophe déjà citée dans la préface des *Tragiques*, mais qui pourtant y est autrement encadrée. Il y a donc là quelque révision exigée. Le Bulletin lui-même, du reste, ne publie que des extraits de ce morceau et en ajourne la publication intégrale. Il en prend occasion de louer beaucoup d'Aubigné. « La conscience est sa muse », dit-il. D'Aubigné nous paraît louable en bien des points ; il y aurait pourtant bien des restrictions à opposer : au nom de sa conscience, il juge souvent les autres ; il y aurait peut-être beaucoup à

Hosted by Google

dire sur cette abjuration de Henri IV, *profanation de deux cultes à la fois,* et il pourrait se mêler beaucoup d'intérêt personnel dans l'austérité du poète huguenot. Je n'en veux d'autre indice que cette stance du discours :

> Où est le sein amy qui chauffa ta froidure,
> La main qui t'arracha de ta prison obscure,
> Et l'amy qui te fist goûter la liberté ?
> Tout cela est errant, exposé aux orages.
> D'opprobres tu payas ces fidèles courages
> Et tes libérateurs de la captivité !

cet *amy* c'est le poète..., et il me semble qu'il eût été d'un plus grand goût de ne pas placer l'injustice faite à d'Aubigné si près de l'injure faite à Dieu.

C'est, on nous l'assure du moins, par son auteur qu'appartient à notre département la brochure suivante, qui regarde une autre contrée. *Documents historiques concernant le château et la seigneurie de Clervaux, en Poitou, et l'abbaye de Clervaux, en Champagne,* par le comte de C***, Paris, au bureau du Cabinet historique, 1865, in-8°, 76 pages.

L'auteur de ce mémoire établit, d'après les textes contemporains, que contrairement à l'opinion reçue, l'abbaye de Clervaux fut fondée par les comtes de Champagne, seigneurs de Troyes, de Mathefélon et de Clervaux, et qu'ainsi la maison et l'abbaye de Clervaux ont une même origine. Cet ouvrage, fait d'après les sources, se recommande par les pièces justificatives qui l'accompagnent. Comme nous n'avons pas reçu de confidence plus précise, nous ne voyons pas qu'il y ait d'indiscrétion à inviter le lecteur, s'il cherche le nom de l'auteur, à le chercher dans le titre même.

C'est aussi un de nos compatriotes que M. le vicomte Oscar de Poli, de Rochefort, qui vient de publier un ouvrage de pure imagination : *Jean Poigne d'acier.* (Paris, M. Lévy, 1866, in-12.) Ce sont les récits d'un vieux chouan, précédés d'une étude historique sur les Vendéens et les

Hosted by Google

Chouans, par Attale de Cournon. Le volume n'est pas considérable, il est amusant. Il ne faut que recommander de l'ouvrir, on le lira. Bien que l'auteur soit fort jeune, ce livre n'est pas son début. Il a déjà donné : *Souvenirs du bataillon des zouaves pontificaux ; Voyage à Palerme ; de Naples à Palerme ; l'Enfant de la maison noire; Vaudouan, chronique du Bas-Berry.* Il annonce : *Histoires à faire peur ; la Vendée napolitaine ; de Paris à Castelfidardo ; le Spectre de la maison de Bourbon.* M. de Poli a combattu dans l'armée pontificale à Castelfidardo, et il a conservé, comme on voit, l'habitude d'une grande activité.

Après les écrivains de chez nous, les imprimeurs de chez nous. On a mis récemment aux enchères à Paris un livre qui appelle nos observations : *Le Nouveau Panurge avec sa navigation en l'ile imaginaire..., etc.* La Rochelle, Michel Gaillard, s. d., in-12.

On a ajouté comme recommandation à ce titre : Livre rabelaisien assez rare.

Ce livre rabelaisien est attribué à Reboul ; et donné pour imprimé à la Rochelle ; or, je ne le trouve guère rabelaisien : je doute un peu qu'il soit de Reboul, et beaucoup qu'il ait été imprimé à la Rochelle.

C'est une attaque contre la Réforme, à laquelle on reproche principalement la doctrine du salut gratuit et ses conséquences. Mais c'est bien plus une diatribe contre les ministres protestants du Dauphiné et surtout contre Chamier, objet premier de l'acharnement de l'auteur. Cette satire est virulente, souvent grossière ; ce n'est pas en cela qu'elle s'éloigne de Rabelais. Mais elle manque à la fois de finesse et de portée ; le cadre, une descente en enfer, était déjà alors bien usé. Le style est moins ancien, mais aussi obscur que celui de Rabelais, dont il n'a ni la verve ni les éclairs. Le *Nouveau Panurge* est donc tout au plus un bâtard du grand railleur.

On l'attribue à Reboul, ministre protestant du Dauphiné, qui s'était fait catholique. Ce n'est pas sans motifs. La discussion théologique de cette époque est habituellement hautaine et acerbe. Néanmoins elle prend un caractère tout particulier d'âpreté sous la plume d'un prêtre qui a quitté

Hosted by Google

l'autel qu'il a longtemps desservi, dans quelque sens qu'ait eu lieu son changement, et sous une gaîté affectée, sous une licence ordurière, on sent bien ici partout cette colère haineuse d'un apostat

dont l'impiété
Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté.

Reboul est nommé deux fois dans ce livre, et on a peine à croire que quelqu'autre que lui-même eût pu attacher tant d'importance à ce triste personnage : ajoutez qu'il est le seul que le livre nomme pour autre chose que pour en dire du mal. Voilà bien des raisons qui le désignent : mais voici l'objection. On sait par le *Mercure français* que Reboul fut décapité à Rome, le 25 septembre 1611. Or, le *Nouveau Panurge* parle du désir éprouvé par les protestants de rompre le mariage projeté entre Louis XIII et une princesse d'Espagne, et ce projet ne fut publiquement annoncé que le 26 janvier 1612. Il est vrai qu'il avait été agité bien auparavant et du vivant même de Henri IV. Il s'agit donc de savoir quel degré de précision dans ce dessein suppose cette phrase du *Nouveau Panurge:* « Voilà » le grand *Mercure* général pour tous les Consistoires tant » de France que des provinces et royaumes circonvoisins » qui, tout pantelant d'effroy et encore mal assuré, porte » nouvelles asseurées que la France et l'Espagne s'estoyent » étroitement alliées, que le Roy de France avoit espousé » la fille d'Espagne, et la fille de France et le fils du Roy » d'Espagne. » Si cette phrase ne peut être antérieure à janvier 1612, le livre ne peut être de Reboul.

Ce n'est pas une conjecture, c'est une assertion positive qui attribue l'impression de ce livre à la Rochelle, par Michel Gaillard. Avec privilège. Suit en effet le privilège, mais il émane du grand roy de l'autre monde. Le livre s'attaque principalement à Chamier, et s'adresse surtout aux ministres du Dauphiné ; ses allusions ne sont intelligibles que dans les lieux où les personnes sont connues. Comment serait-il venu se faire imprimer à la Rochelle ? Les réimpressions de 1615 et de 1616, et je suis porté à les croire très-voisines de la première, sont de Lyon.

Hosted by Google

Enfin je ne connais sous le nom de Michel Gaillard que deux livres : ce *Nouveau Panurge,* et la *suite du Nouveau Panurge, livre second,* que M. Brunet indique comme petit in-12 de douze feuillets et 305 p., *sans date;* que Barbier date de 1623, en ajoutant *livre très-rare et presque inconnu.* Je n'ai pas vu cette suite : mais il me semble que ce Gaillard là pourrait bien être supposé : que l'indication *à la Rochelle* pourrait bien être fausse, et être elle-même une raillerie. Il aura paru piquant au pamphlétaire d'attribuer un libelle contre les réformés aux presses de la place de guerre de la Réforme. De 1610 à 1628, la Rochelle paraît à bien des gens une seconde Genève, ce qu'elle ne fut jamais. Je crois que cette plaisanterie a été plusieurs fois répétée ; Jean Lefort, Guillaume Du Coin, prétendus imprimeurs ou libraires rochelais, me paraissent de la même famille que Gaillard.

Voilà pour quelle raison je trouve le *Nouveau Panurge* médiocrement rabelaisien ; je doute qu'il ait pour auteur Roboul, et pour imprimeur un imprimeur rochelais.

Dans un article récent de la *Revue contemporaine,* M. Leroux de Lincy compte les livres provenant de la bibliothèque de Grolier, que l'on connaît encore. Signalons-lui celui-ci, de la bibliothèque communale de la Rochelle : *Le Pistole vulgari di M. Nicolo Franco ; Venise, 1539, in-folio.* Veau brun ; dos relativement orné ; plats très-élégants, avec le nom et la devise de Grolier.

Nous ne sommes pas tellement confinés dans notre département que nous ne puissions vous signaler la naissance à Tulle d'un journal littéraire, l'*Abeille de la Corrèze,* avec la collaboration de l'aimable poète dont aujourd'hui même nous vous donnons pour la seconde fois des vers. C'est une recommandation suffisante.

Puisque nous sommes dans cette voie, disons aussi que M. Hetzel demande des abonnés pour son *Magasin d'éducation et de récréation,* dont la troisième année commence. L'insuffisance d'abonnés ! Il paraît que c'est une maladie épidémique pour les directeurs de *Magasins* ou de

Hosted by Google

Revues, à Paris comme en province. Mais ce n'est pas à l'éditeur, c'est à nos lecteurs qui ont des enfants de six à seize ans, que nous voulons rendre service en parlant de cette excellente publication, où les pères eux-mêmes, nous croyons pouvoir le certifier, trouveront beaucoup à apprendre en s'amusant.

Que de choses, bon Dieu ! dont nous devrions encore vous parler ! Les conférences données à Saintes en l'honneur de Bernard Palissy et au profit de sa statue ; les conférences données à Rochefort, dont nous n'avons qu'une notion assez vague ; les conférences qui seront données à la Rochelle au mois d'avril et qui auront pour sujet : les amants de la nature et les chantres de la campagne, les progrès présents et prochains de la philosophie naturelle, le caractère du Misanthrope de Molière, les marées. La variété n'y manquera pas, ni le talent, nous le savons. Puis les ouvrages le plus récemment éclos à la Rochelle : le *Symbolisme,* de Mgr Landriot, l'*Essai sur les armes portatives*, de M. Cador. On doute presque du mouvement intellectuel dans notre pays, et voilà que nous en sommes accablés, nous qui ne faisons qu'en enregistrer les manifestations. Mais tout cela durera et nous aurons le temps comme le devoir d'y revenir. Il y a une manifestation artistique dont nous ne pouvons ajourner le compte-rendu.

La Société Philharmonique vient de faire une nouvelle tentative qui a suffisamment réussi, quelque difficile que fût l'entreprise. Elle a formé la première partie du concert, qu'elle donne annuellement à la Bourse au profit des indigents, des *Ruines d'Athènes de Beethoven*, exécutées dans leur entier.

Cette œuvre est au grand compositeur, ce que la comédie d'*As you like it* est au grand tragique anglais. Il est difficile de reconnaître, à moins que ce ne soit à la hardiesse de l'instrumentation, le faire habituel de l'auteur de la *symphonie héroïque*. Beethoven, rompant avec ces habitudes d'unité de pensée qui président à la formation des *scenario* de ses symphonies, de ses quatuors, de ses sonates et même de son opéra, s'est plu à semer la variété dans ce mélodrame des *Ruines d'Athènes*, de telle façon

Hosted by Google

que les neuf morceaux qui le composent sont tous différents de forme. Dans les uns, original et gai, comme le sont les génies de sa force, c'est-à-dire sans jamais se départir d'une élévation de style inhérente à leur esprit, il se souvient dans les autres qu'il est l'auteur du *Christ au mont des Oliviers*, et alors sa mélodie large et puissante s'élève à des hauteurs surhumaines.

Le poème de Kotzebue passe généralement et à juste titre pour ne signifier rien du tout, mais néanmoins il est incontestable que le musicien a pu y trouver plus d'une occasion de produire de grands effets, et c'est là sinon tout ce que l'on demande à la musique, au moins ce qui importe le plus.

L'ouverture a peu de caractère ; elle a de plus le tort d'être d'une exécution quasi impossible pour la plupart de nos instrumentistes à vent de la province. Néanmoins l'orchestre de la Société l'a jouée d'un bout à l'autre sans rester en plan, c'est déjà quelque chose.

Dès le premier morceau, les auditeurs ont été rassurés sur le résultat de la partie chorale ; les chœurs étaient sus. Du reste, cet orphéon philharmonique, depuis ses débuts dans l'*Africaine* et le *Comte Ory*, a fait des progrès ; il sera d'une grande utilité pour le Congrès. Les intonations sont sûres, et lorsqu'on leur aura appris à nuancer, ce qu'ils ont complétement omis de faire dans les *Ruines d'Athènes*, tout sera pour le mieux.

Le charme principal de la musique dépend des oppositions des *forte* et des *piano ;* ce que l'on est convenu d'appeler les nuances. Que penserait-on d'un tableau qui serait peint tout gris, et c'est malheureusement ce que dans nos villes de second ordre on se laisse aller à faire en musique. Si l'orchestre de la Rochelle, avec ses bonnes qualités, était plus attentionné à observer les intentions des auteurs, à reproduire les effets d'opposition du blanc au noir, il deviendrait tout de suite deux fois plus fort et le public l'écouterait avec le plus grand plaisir. Nul doute que sous la direction d'un chef aussi habile que M. Lemanissier, ce progrès ne soit atteint d'ici à quelques années.

La place nous manque un peu pour adresser des éloges à tous ceux qui en méritent.

Hosted by Google

Nous nous contenterons de citer Mme ***, pour son air du *Stabat* de Rossini ; Mlle ***, pour un duo dans les *Ruines*, elle a été vaillamment secondée par M. D...., qui a chanté par complaisance une partie solo qui n'était point dans sa voix et où il a néanmoins très-bien réussi.

Enfin, Mlle D'Orbigny qui a dit avec goût et distinction un morceau de Chopin et un autre de Litz, les deux compositeurs de piano à la mode, et M. Rideau qui a eu les honneurs de la soirée dans un air varié de Bériot.

N'oublions pas non plus l'hymne impériale d'Haydn, remarquablement rendue et avec toutes les nuances voulues, par exemple, par les instruments à corde.

Tel est le bilan de ce concert où l'art et la bienfaisance ont trouvé leur compte.

P. S. — Mentionnons en courant des livres qui nous arrivent trop tard et sur lesquels nous reviendrons.

La Fronde en Saintonge, par L. Audiat, extrait de notre dernier numéro, mis en vente à Saintes et à Niort. — L'*Apis romana*, revue en latin qui se publie mensuellement au petit séminaire de Montlieu. — Les conférences sur l'hygiène élémentaire faites à Saint-Jean d'Angély, par M. le docteur Gyoux, qui sy impriment.

LEGIO.

Nous prions Messieurs les abonnés de vouloir bien adresser le prix de leur abonnement en un mandat sur la poste à M. Siret, place de la Mairie, 3.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

LA ROCHELLE D'AUTREFOIS.

LES VIEILLES ENSEIGNES.

SUITE ET FIN.

A en juger d'après la teneur des titres qui reproduisent presque toujours cette formule : *maison où pend pour enseigne.....*, les plus nombreuses étaient les enseignes suspendues, peintes sur plaques de métal ou de bois, et parfois découpées. Si celles-ci ont disparu, quelques-unes de celles qui étaient sculptées sur la pierre existent encore. Ainsi au-dessus des claveaux des arcades de la maison qui forme l'angle sud-est des rues chef-de-ville et de l'évêché, on distingue très bien encore un bas-relief, qui devait être l'enseigne d'un orfèvre : deux bras tenant l'un un burin et l'autre un de ces grands ciseaux à couper les métaux appelés cisailles (et peut-être autrefois *cisières*, ce qui pourrait être l'origine du nom de *rue des cisières*, que portait jadis la rue de l'évêché) (1) ; le tout surmonté d'une balance à plateaux égaux, emblême de la probité du marchand. Sur la façade de la maison neuve qui est à l'angle de la rue Gascogne et de la petite rue Saint-Louis, on a rétabli la pierre sculptée qui décorait l'ancienne maison : elle représente un homme à mi-corps, qui tient une

(1) Dans un acte du notaire Tharazon, de 1588, il est fait mention de la maison appelée *de Cizières*, appartenant à René Blandin, et située dans la rue des *lusseaux*, ancien nom parfois donné à la rue de l'évêché et que portait plus ordinairement la rue de Lescalle.

Hosted by Google

oie, et semble disposé à lui couper le cou; d'où je serais porté à croire que c'était la maison appelée *la cuysine* dans de vieux titres. Au-dessus de l'arcade de la maison nº 22 de la rue du minage, on voit un cerf grimpant sur le flanc d'une montagne, qui a remplacé peut-être l'enseigne plus ancienne, mais pendante, du *cerf volant;* on lit au-dessous : *le serf montan 1754.* Dans la même rue, de l'un et l'autre côtés de la façade de la maison qui fait le coin des rues du minage et de Chaudrier, se détachent en grand relief deux selles à la française, qui paraissent avoir servi d'enseigne à un sellier et ne doivent pas être confondues avec la vieille enseigne de l'hôtellerie de la *selle d'armes,* située dans la même rue, en face de la petite rue de la grue. Au milieu d'un encadrement formé d'arabesques, qui surmonte la porte d'entrée de la maison nº 14 de la rue de la Ferté, est représentée une vaste maison, percée de nombreuses ouvertures, avec ces mots gravés au-dessous : *la m.*(aison) *blanche.* C'est la maison qui vers le milieu du XVIIe siècle, s'appelait *la maison jaulne,* et qui changea peu de temps après ce nom pour celui de *la maison blanche* (1). On serait tenté de reconnaître dans le mouton sculpté, au milieu d'un écusson, sur la porte de la maison nº 38 de la rue des merciers, l'enseigne du *mouton,* qui avait jadis donné son nom à la petite *rue de la Rochelle;* mais ce qui contredirait cette supposition, c'est d'abord que cette enseigne était pendante, et ensuite que le mouton sculpté est surmonté de trois petits ronds en saillie, qui doivent être des *tourteaux* ou *besans* héraldiques. Il se peut faire que l'*agnelet* des armoiries du propriétaire ait inspiré le sujet de l'enseigne voisine. Je n'ai rencontré dans les titres aucune enseigne de la rue Saint-Claude qui puisse s'appliquer à l'espèce de lion tenant sous une de ses pattes une boule, et qui est figuré en bosse sur la maison nº 19 de cette rue. Il est difficile cependant de reconnaître dans sa forme un écusson blasonné. On remarque encore sur la porte d'une maison de la petite rue Réaumur deux clés en croix, insignes sans doute d'un serrurier, et au faîte de la maison nº 11 de la

(1) Etait-ce la maison de Samuel Giraud, écuyer, sieur de *la maison blanche,* dont il est fait mention dans des titres de la moitié du XVIIe siècle?

Hosted by Google

rue *de la cloche*, une cloche, enseigne peut-être d'un ancien fondeur, mais de trop petite dimension pour admettre que ce soit elle qui ait motivé le nom de la rue. La plus importante et la mieux conservée de ces vieilles enseignes sculptées qui nous restent se voit dans la rue à laquelle on a récemment donné, je ne saurais dire pourquoi, le nom de notre célèbre voyageur Bonpland, qui est né et a demeuré à l'autre extrêmité de la ville. Sur une pierre de forme oblongue et de très grande dimension est artistement sculptée une scène de maréchal-ferrant. Le cheval surtout est d'un très bon dessin et les deux hommes dont l'un tient le pied du cheval, pendant que l'autre pose le fer, quoiqu'un peu endommagés, ont un bon mouvement; les maisons qui forment le fond du tableau et l'arbre au tronc noueux, couvert de son feuillage, près duquel est le cheval, sont dans d'assez justes proportions. Il est fâcheux que, pour parler plus clairement aux yeux, l'artiste ait cru devoir semer sans ordre sur cette scène, habilement rendue, les outils ou les produits d'un forgeron maréchal-ferrant: un marteau, une pelle, un grand fer à cheval, d'énormes tenailles, etc., dont les dimensions exagérées et la position insolite détruisent l'harmonie de l'ensemble.

Ces enseignes sculptées, de même que les enseignes pendantes, étaient le plus généralement placées au-dessus de la porte de la maison ou, lorsque celle-ci était précédée d'arcades, au sommet de l'un des arceaux; parfois quand elle formait l'angle de deux rues, à son encoignure, très-rarement enfin au haut de son pignon. Je n'ai trouvé nulle trace à la Rochelle de cette rivalité d'enseignes gigantesques, qui, nous apprennent Mercier et quelques auteurs, menaçaient jadis à Paris la sécurité des passans, et avaient l'inconvénient, le soir, d'intercepter la faible lueur des rares lanternes qui éclairaient les rues: comme d'*épées de six pieds de haut, de boîtes grosses comme un muid, d'éperons larges comme une roue de carosse, de gants qui auraient logé un enfant de six ans dans chacun de leurs doigts, de perles grosses comme des tonneaux, de plumes qui allaient jusqu'au troisième étage, etc.;* si bien que la police se vit obligée de faire réduire ces

Hosted by Google

colossales enseignes à des proportions raisonnables, et qu'une ordonnance, de 1761, du lieutenant de police de Sartines, enjoignit d'enlever toutes les enseignes suspendues qui avançaient dans les rues, et de les appliquer contre la muraille en forme de tableaux, sans qu'elles pussent dépasser quatre pouces de saillie. (*Dictionn. histor. de la ville de Paris, par Heurtaut et Magny.*)

J'ai dit d'ailleurs que ces sortes d'enseigne, qui caractérisaient l'industrie de leur propriétaire par la représentation du principal de ses produits ou de l'un des outils de sa profession, étaient peu répandues à la Rochelle et j'en ai donné la raison qui m'a paru la plus plausible. Mais on est étonné de retrouver dans un grand nombre de villes les mêmes enseignes et souvent les plus bizarres, comme *la truie qui file, le chat qui pêche, etc.* M. de la Querrière suppose que c'étaient *de véritables animaux en cage, dont l'adresse émerveillait les passans et dont l'éducation prouvait la patience de nos ancêtres, fins matois qui réussissaient à amener ainsi les chalands dans leurs maisons.* Je n'admets pas plus cette supposition que M. Berty: il me paraît plus vraisemblable de croire à *l'adresse* et à *la patience* de quelques bateleurs, qui étaient parvenus à dresser une truie à simuler l'action de filer, ou un chat à prendre l'attitude d'un pêcheur à la ligne, et qu'en promenant par les foires leurs animaux savants, ils avaient vivement impressionné l'esprit des badauds, qui avaient ensuite fixé ce souvenir sur leurs enseignes. Ne savons-nous pas qu'au moyen-âge, après les trouvères ou troubadours, qui charmaient les châtelains et les châtelaines par leurs guerrières *chansons de gestes*, leurs amoureux *tensons*, leurs satiriques *sirventes* leurs gracieuses *pastourelles*, vinrent les *jongleurs ou ménestriers*, qui au merveilleux de leurs tours de force ou d'adresse joignaient le talent d'enseigner à des ours, des singes (1), des chiens et autres animaux, mille exercices aussi surprenants que variés? Nous n'aurions pas

(1) Les montreurs de singes étaient apparemment les plus nombreux, puisque dans les règlements du prévôt des marchands de Paris, Etienne Boileau, ils sont spécialement exemptés de toute taxe en passant sur le petit-pont de la Seine, à la condition de donner au péager une représentation du savoir faire de leur intelligent animal; d'où est venue la locution de *payer en monnaie de singe.*

Hosted by Google

les vieux fabliaux pour nous l'apprendre que nous en trouverions le témoignage dans les miniatures des anciens manuscrits et dans les bas-reliefs qui décorent jusqu'aux vieilles églises elles-mêmes (1). De même les enseignes du *sauvage*, de l'*autruche*, du *pélican*, de *la grue*, *etc.*, pouvaient bien être la représentation des êtres qui avaient excité le plus d'admiration dans les barraques ou dans les ménageries ambulantes de la foire (2).

D'autres types : le *porc-épic*, la *salamandre*, le *croissant*, le *soleil* durent naturellement se répandre sous les règnes de Louis XII, de François Ier, de Henri II et de Louis XIV, qui les avaient choisis pour emblêmes. Le titre de vieux fabliaux ou la tradition de quelque légende avait multiplié les enseignes des *quatre fils Aymond*, des *trois marchands*, de la *syrenne*, *etc.* Le nombre fatidique de *trois* se reproduit aussi très-souvent : ainsi parmi les enseignes rochelaises, on remarque, outre celles *des trois marchands* dont nous avons parlé, celles des *trois croissants*, des *trois empereurs*, des *trois rois*, des *trois mores*, des *trois ormeaux*, des *trois pourcaux*, des *trois pigeons*, des *trois couronnes*, des *trois médailles*, des *trois canons*, des *trois trompettes*, des *trois échellons*, des *trois chandeliers*, des *trois fuseaux*, des *trois marteaux*, des *trois poulies*, des *trois médalles*, des *trois pommes de pin*, des *trois bouteilles*, des *trois cailloux*.

(1) Le sujet de *la truie qui file* notamment se fait remarquer parmi les sculptures extérieures de la cathédrale de Chartres, sur une console placée au-dessus de *l'âne qui vielle*. (de la Querrière.)

(2) Les foires avaient dans les temps anciens une importance que leur ont peu à peu fait perdre la facilité et la promptitude des communications et l'abolition des entraves commerciales ; mais à l'époque où ces communications étaient difficiles, les voyages longs et coûteux et souvent pleins de périls, la plupart des villes, hormis celles qui formaient les principaux centres de population, n'offraient guère à leurs habitants que les choses nécessaires à la vie habituelle, les marchands n'ayant que peu de moyens de renouveler leurs approvisionnements. Les foires étaient le rendez-vous des marchands de tous pays et de cette classe si nombreuse de marchands ambulants, qui allaient de ville en ville transporter les produits de chaque contrée ; c'est là que riches et pauvres s'approvisonnaient de tous les objets qu'ils ne trouvaient pas chez eux. Elles offraient en même temps aux oisifs et aux curieux l'attrait des jeux, des spectacles, des plaisirs et curiosités de toutes sortes. La Rochelle était le centre d'un commerce trop considérable pour que ses foires n'eussent pas une grande importance, et l'on a lieu de s'étonner que nos chroniqueurs n'en aient pas parlé. Nous savons seulement qu'elles furent abolies avec tous les autres privilèges de la commune après le siège de 1627-28.

Hosted by Google

Au caractère de l'enseigne, on peut généralement en déterminer approximativement l'époque ; les types les plus anciens sont d'une nature plus simple, plus naïve : un nom de saint, d'animal, de fleur, de fruit, d'arme, d'outil, etc. Plus tard, l'enseigne révèle des idées plus abstraites, une certaine recherche, comme le *point du jour*, la *paix*, l'*espérance*, la *promenade*, le *bon conseil*, les *vieux amis*, le *temps perdu*, *etc.* Aux noms de pays ou de provinces, succèdent les noms de villes ; les saints eux-mêmes subissent les effets de cette transformation : les plus grands semblent faire place à ceux de second ordre. On pourrait classer ainsi les diverses sources auxquelles étaient empruntés les sujets d'enseignes rochelaises :

Emblèmes pieux et images de saints : C'est la catégorie la plus nombreuse : *croix* de toutes couleurs, *d'or*, *blanche*, *noire*, *rouge et verte ; saints*, parmi lesquels *Saint-Jean* et *Saint-Michel*, et plus tard *Saint-Louis*, furent le plus en faveur ; trois saintes seulemennt : la *Magdelaine*, *Sainte-Catherine* et *Sainte-Marguerite ; le nom de Jésus*, assez singulèrement placé, il faut l'avouer, sur une enseigne ; mais pas une seule effigie de la Vierge ; puis les *trois rois*, *Jérusalem*, la *coquille* du pélerin, etc.

Emblèmes de la royauté et blason : La *couronne*, le *roi de France*, la *reine de France*, la *fleur de lys*, le *lys couronné*, les *écus de France* et de *Bretagne*, les *trois empereurs*, le *duc de Bourgogne*, le *duc d'Anjou*, le *comte d'Artois*, le *palais royal*, le *petit louvre*, la *table royale*, le *cordon bleu*, la *salamandre*, la *licorne*, l'*écu*, les *armes de Lubec*, de *Flessingue*, *etc.*

Astres : l'*étoile*, le *croissant*, le *soleil*, signes de blason ou emblêmes de rois.

Types humains : *têtes blanches* et *noires*, les *trois mores* et le *petit more*, le *sauvage* et le *petit sauvage* (sujets qui s'étaient fort répandus depuis les voyages de découverte du XVI^e^ siècle), le *poing* et la *main d'or* ou *d'argent ;* quelquefois les portraits, je le suppose du moins, des industriels eux-mêmes, ou peut-être de celui qui avait fait construire la maison : *Jean Gorribon*, les *quatre Jollets*, quatre

Hosted by Google

frères sans doute de ce nom, que j'ai remarqué dans plusieurs vieux titres rochelais.

ANIMAUX : la seconde classe par le nombre, au premier rang de laquelle se place le *cheval, blanc, noir* ou *rouge*, puis le roi des animaux, parfois employé comme figure de blason : le *lion d'or, rouge, vert* ou *couronné ;* les animaux utiles : l'*âne*, la *vache,* le *veau,* le *mouton,* les *pourceaux,* le *coq*, les *pigeons ;* ou les plus remarquables : l'*aigle*, la *baleine*, le *cerf*, le *cygne,* le *porc-épic*, *etc.*

RÈGNE VÉGÉTAL : le *chêne vert*, les *oliviers*, le *cormier,* la *souche*, la *gerbe*, la *treille*, le *raisin*, la *pomme d'or*, la *pomme de pin*, la *rose*, le *panier fleuri*, *etc.*

EMBLÈMES GUERRIERS : le *heaume,* l'*arbalète,* l'*artillerie,* le *canon*, les *trompettes*, la *selle d'armes.*

VÊTEMENTS, USTENSILES ET OUTILS : le *chapeau rouge*, les *gants*, le *plat d'étain*, la *coupe*, la *traîne*, le *charriot d'or*, le *marteau*, le *rabot*, la *serpe,* l'*étrille,* les *cisières,* les *trois échelles*, le *mortier d'or*, le *baril vert*, *etc.*

INSTRUMENTS DE MUSIQUE : je n'ai trouvé que la *flageolle,* la *harpe* et la *trompette.* En faut-il conclure que nos aïeux étaient peu musiciens ?

COMMERCE ET MARINE : la *galère*, le *gallion*, l'*ancre*, la *tempête,* l'*amiral,* le *nouveau-monde,* les *quatre-vents,* la *fortune,* (1) etc. Les pays et villes avec lesquels la Rochelle était principalement en relations commerciales : le *Canada*, la *côte de Saint-Domingue*, la *Flandre*, les *villes d'Anvers*, de *Paris*, de *Bayonne,* le *Port du salut,* la *ville de Brislocq ?* nom défiguré sans doute par un copiste, etc.

SUJETS GROTESQUES ET JEUX DE MOTS : la *truie qui file*, le *chat qui pêche,* les *bonnes femmes*, — trois femmes sans tête, variante d'une enseigne de Paris citée par Sauval : une femme privée de sa tête, avec cette inscription : *tout est bon ;* et moins méchante que le *trio de malice :* une

(1) Cette enseigne, qui était aussi sculptée sur une maison de Nantes, y était représentée par une femme à mi-corps, dont la nuque était entièrement dépourvue de cheveux, avec cette inscription : *Quærenda est (de la Querière).*

Hosted by Google

femme entre un chat et un singe — la *corne de cerf,* — qui n'est pas d'aujourd'hui l'emblême des infortunes conjugales, et que ne paraît pas avoir accompagnée l'insolente devise d'un marchand de Vaise : *sunt similia tuis — tout y faut*, le *cerf-volant*, etc.

Il ne me reste plus qu'à donner la liste, par ordre alphabétique, des enseignes que j'ai relevées dans les vieux titres, avec la date la plus ancienne et la plus nouvelle, en y joignant l'indication des rues où elles se trouvaient et en signalant celles de ces rues qui leur avaient emprunté leur nom.

* (1) L'aigle d'or, 1573-96 — dans la grande rue du Perrot, (de Saint-Jean) du côté sud. Elle n'existait plus en 1666.

* Ambassadeurs (l'hôtel des), 1725 — rue du raisin, vis-à-vis la fontaine du pilori.

L'amiral, 1668 — sans indication de situation.

* L'ancre, 1703 — à l'extrêmité de la rue Verdière, près l'église de Saint-Jean ; avait disparu en 1739.

L'âne, 1553 — dans la rue du minage; peut-être la même que la suivante.

L'âne vert, 1585 — « maison appelée l'*asne vert,* » même rue.

* L'arbalète, 1624-93 — grande rue du Perrot. La maison était bâtie sur l'emplacement de l'ancien couvent des carmes.

* Les armes de Lubecq, 1696 — au canton de la chaîne.

* Les armes de la ville de Flessingue, 1686 — même canton.

* L'artillerie, 1565 — rue des puits doux.

* L'autruche (l'autrusse), 1558, et l'ostruche, 1610 — rue du raisin.

* La baleine, 1589, 16....., (hôtellerie de la) — rue du minage ; la même probablement que celle désignée sur un registre des délibérations du corps de ville

(1) Ce signe * indique les enseignes pendantes.

Hosted by Google

de 1622 sous le nom de *logis de la Malayne*, et vraisemblablement aussi que celle de *la coste de la ballayne.*

* Le baril vert. — Il en est fait mention sur un registre du présidial de 1633, sans indication de situation.

Le bas-Poitou, 1662-94 — rue de la Ferté.

La batterie royale, 16... — rue de Saint-Yon. Elle fut remplacée par celle du *duc d'Anjou.*

Bien nourri (hôtel du) 178... — rue de la bourserie (Aff. de la Roch.)

Le bon ange. — Une rue dont je n'ai pu découvrir la situation portait ce nom, dû sans doute à une enseigne.

* Le bon conseil, 1646-55 — rue de la bourserie, au coin de la rue des carmes.

La bonne aventure, 1573 — rue de la bourserie.

Les bonnes femmes. — Dans la rue qui en a pris le nom.

* Le Canada ou la ville du Canada, 1653-1745 — rue de la sardinerie, près de la rue de la fourche.

Le canon, 1684 — elle fut remplacée vraisemblablement par l'enseigne des *trois-canons*, qui a donné son nom à la petite rue qui est près du lycée.

* La cassote (1), 1622-89 — au carrefour des petits-bancs. La maison était contiguë à celle des *trois mores.*

Le cerf montant, 1754 — rue du minage.

* Le cerf-volant, 16... — rue du minage; n'existait plus en 1654.

* — 1506, dans le quartier Saint-Jean.

* Le charriot d'or, 1654 — dans la rue à laquelle cette enseigne a donné son nom.

* La chasse, 1691 — contiguë à la porte de Cougnes près l'église Notre-Dame; semblerait avoir succédé à l'enseigne du *Cygne.*

* Le chapeau rouge, 1572-1622 — au canton de la chaîne.

* — 1632, auberge de la rue du minage.

* — 1656-91, maison qui traversait de la rue notre Dame dans la rue Gascogne, à laquelle elle avait fait donner le nom de *rue du chapeau rouge.*

(1) On appelle encore *cassote*, à la campagne, une sorte de vase de bois terminé par un gros tuyau en forme de manche, et qui sert à laver les mains.

Hosted by Google

* Le chat qui pêche, 1664-88 — rue du minage. Elle était contiguë à celle des *trois rois*.

* — La même enseigne existait à Saint-Eloy en 1668.

Le château-Gaillard, 1418-1534. — La maison appelée *château Gaillard* a donné son nom à la rue qui le porte encore.

* Le château de Meaux, 1632-45 — dans la rue des carmes.

* Le château d'Oleron, 1693-1712 — même rue. La maison appartenait aux carmes.

* Le chêne vert (chasgne vert), 1591-1764 — vieille auberge en renom, de la rue du minage, car en 1591 et 1592, y descendit Gilbert de la Trémoille, baron de Royan, grand sénéchal du Poitou. En 1639, elle appartenait à Louis de Polignac, seigneur de Dompierre, d'Ecoyeux et de Fourras, du chef de sa femme, Suzanne Geoffroy, qui la vendit à cette époque.

Le cheval blanc, 1547-1685 — en la rue des Merciers.

* — 1573-84, rue de Saint-Nicolas. Un acte du notaire Verdelet, de 1584, nous apprend que c'était l'enseigne d'une auberge représentant le *pourtraict* d'un cheval blanc, au-dessous duquel était écrit : *au cheval blanc a bon logis* (1).

— 1636-1750 — hôtellerie près la fontaine du pilori, au coin de la rue du minage, dans laquelle descendirent, en 1646, dom Georges Barny, chef général de l'ordre de Grandmont et aumônier du roi, et en 1561, le duc d'Estissac, gouverneur de la Rochelle. Cette enseigne avait remplacé celle du *heaume*.

Le cheval noir, 1589-1617. — En 1589 un pâtissier obtint du maire l'autorisation de mettre à sa maison l'enseigne du *cheval noir*, sous l'engagement de se conformer aux statuts relatifs aux hôteliers (2).

(1) Cette enseigne donna lieu, en 1584, à un procès. La propriétaire reprochait au locataire d'avoir emporté l'enseigne en abandonnant sa maison ; ce qui lui causait, disait-elle, un notable préjudice. L'affaire alla jusqu'en Parlement ; elle perdit son procès et par transaction s'engagea à changer la couleur de l'enseigne de sa maison, et à prendre un cheval rouge, noir, ou de toute autre couleur qui ne se rapprocherait pas de la couleur blanche. *(Acte de Verdelet.)*

(2) Ils devaient notamment prêter serment chaque année entre les mains du nouveau maire. (V. *Ephém. hist. de la Roch.*, p. 8.)

Hosted by Google

* Le cheval noir, 1617 — rue de l'évescot.

* — 1738-1800 — auberge de la rue Saint-Nicolas.

Le cheval rouge, 1659-81 — rue notre dame, près la porte de Cougnes.

* — 1635 — sur le pont Saint-Sauveur (1). Elle avait succédé à *la croix verte*. *V. la croix verte.*

* Le cygne, 1557-93.— La maison qui portait cette enseigne, située dans la rue notre dame, touchait à la porte de Cougnes.

La cloche, 17.... — Enseigne qui a donné son nom à la rue qui le porte encore.

* La cloche percée, 168..-1700 — rue Notre-Dame.

* Le cœur couronné, 1553-57 — rue du collége ; n'existait plus en 1589.

Le comte d'Artois, 1783 — hôtellerie près ou dans la rue du raisin.

* Le coq, 1596-1662. — Cette maison formait l'angle nord-ouest de la rue chef-de-ville et de celle de la Verdière, qui a longtemps porté le nom de rue du coq. A. Barbot nous apprend que, d'après la tradition, ce serait dans cette maison qu'aurait eu lieu l'accident qui faillit coûter la vie à Charles VII, encore Dauphin, quelques jours avant que la mort de son père ne l'eût fait roi de France (2). Je croirais plutôt que ce fût dans la maison contiguë, portant pour enseigne *la galère*, qui s'étendait jusqu'à l'ancienne muraille de la ville et débouchait dans la rue Verdière, en passant derrière la maison du coq (3) ; car on sait que le Dauphin dut son salut à

(1) Ce pont jeté sur le canal de Maubec vis-à-vis des rues de Saint-Sauveur et de Saint-Nicolas était déjà bordé de maisons en 1202. (*Ibid.* p. 20.)

(2) Voir les *Ephémérides hist. de la Roch.*, p. 377. M. Vallet de Viriville, dans son histoire de Charles VII, dit en se fondant sur la chronique de Cagny, que l'assemblée que présidait le Dauphin eut lieu dans l'*hôtel de l'évêque*, où il était logé, et suppose que cet hôtel était situé à l'endroit indiqué par A. Barbot ; mais l'*Evesquault* était dès cette époque dans la rue qui en a gardé le nom. Cependant la tradition et la chronique de Cagny peuvent se concilier en admettant que, tout en logeant à l'évesquault, le Dauphin avait pu tenir son conseil dans une hôtellerie, dont la salle plus vaste offrait plus de commodité pour une assemblée nombreuse.

(3) «Le logis de *la galère*, situé en la rue de la mocquerie *(chef-de-ville)*, proche le lieu où s'assemblent les marchands, avec son porche en la rue et

Hosted by Google

cette circonstance que le siège sur lequel il était assis avait été placé dans une espèce de niche pratiquée dans le mur d'enceinte de la ville.

Le coq, 1598. — La petite rue Bujeau qui s'appelait *vanelle du cocq* à la fin du XVI^e^ siècle devait sans doute cette dénomination à une enseigne (1).

Le coq hardi, 1720 — rue de Saint-Nicolas.

* La coquille, 1588-91 — rue de Gargouillaud.

Le cordan, 1622. — Il est parlé sur un registre du corps de ville, à cette date, de l'*hostel* ou *logis de Cordan*, sans indication de la rue. Peut-être s'agissait-il de la maison de la rue du minage qui avait pour enseigne la *tour de Cordouan*.

* Le cordon bleu, 1694-1720, en la rue Notre-Dame. Elle avait remplacé celle de *la croix rouge* et fut supprimée en 1720, quand la maison fut louée pour servir de logement à la maréchaussée.

* Le cordon d'or, 1691 — rue de la fabrique.

La corne de cerf, 1573-1691 — rue de la bourserie.

* La côte de la baleine (la coste de la Ballayne), 1598-168. — rue du minage et contigüe à celle de la *licorne*. *V. la baleine et la tour de la baleine*.

* La côte de Saint-Domingue, 1724-98 — rue de la sardinerie.

* La coupe, 1602-89 — rue du minage, près de la rue de la grue.

— 1735, rue de Sainte-Claire.

La coupe d'or, 1720-65 — auberge de la rue des puits-doux, vis-à-vis l'ancien oratoire.

La couronne, 1547-72 — rue chef de ville.

l'enseigne *ou est portraict une galère,* confrontant d'un costé à la maison qui fait le coing *ou y a pour enseigne le coq* et du mesme costé, sur le derrière, *en la ruhe de la Verdière..* et du bout, derrière, à la douhe de la Gourbeille, *(canal de la Verdière) sur laquelle douhe ledit logis a une porte et sortie,* etc. » *(Acte de Cherbonnier.)*

(1) On l'appelait *rue du Jau* vers 1550. On sait que nos campagnards appellent le coq un *jau*, de sorte que rue du coq et rue du jau ont la même signification. Toutefois il existait à la Rochelle, dès le XV^e^ siècle, un famille de riches commerçants du nom de *du Jau*, qui eut constamment quelque représentant dans le corps de ville et dont l'un des membres fut Maire en 1593, et on pourrait bien supposer que c'était de son nom que la rue avait tiré le sien, que par un jeu de mots on transforma ensuite en rue du coq.

Hosted by Google

* — 1663-1703 — rues Saint-Nicolas et Saint-Claude.

La cour royale, 1695-1725 — auberge du canton des flamands (rue chef de ville).

Le croissant, 1585-1731 — auberge dans la rue du minage. Elle fut achetée, en 1731, par les demoiselles de l'hôpital de Saint-Etienne, pour l'agrandissement sans doute de leur établissement.

— 1620, auberge de la rue Saint-Nicolas, contigüe à celle des trois pilliers.

La croix blanche, 1547-73 — rue pas du minage.

— 1573-1784 — rues Saint-Nicolas et de la sardinerie ; contigüe aux maisons de la *salamandre* et du *dauphin*.

— 1700-97, canton des trois fuseaux. Cette enseigne avait donné son nom à ce canton et à la rue des dames.

La croix d'or, 164.. — rue de Saint-Jean, près de l'ancien jeu de paume ; elle n'existait plus en 1642.

— 1697-1783, canton des trois fuseaux ; auberge à laquelle a succédé l'*hôtel des étrangers*.

* La croix noire, 1566-1622 — en la rue Saint-Jean.

La croix rouge, 1660-91 — auberge dans les rues notre-dame et de Gascogne. Elle fut remplacée par celle du *cordon bleu*.

* La croix verte, 1635-91 — sur le pont Saint-Sauveur, près la rue de la sardinerie. Cette enseigne fit place pendant quelque temps à celle du *cheval rouge*, et fut ensuite rétablie sans doute, car on la trouve indiquée sur des actes de 1662-65 et 91.

— 1570, près la fontaine du pilori. Elle avait donné à cette époque son nom à une rue que je crois être la rue des bonnes femmes.

* — 16..., — en la rue des Saints-Pères. Elle avait disparu en 1689.

La cuisine, 1541. — La maison appelée *la cuysine* dans un acte de 1541, et qui est indiquée comme étant près de l'échelle Chauvin, pourrait bien avoir eu pour enseigne l'homme à l'oie, sculpté sur la maison qui fait le coin de la petite rue Saint-Louis.

* Le dauphin, 1557-1783 — hôtellerie de la rue pas-du-minage.

Hosted by Google

— 1627-1812 — auberge de la rue Saint-Nicolas, traversant dans la rue du duc et contiguë aux maisons de l'*étoile* et de la *croix blanche*.

* Le dauphin couronné, 1782 -- auberge de la rue du minage.

Les deux chênes verts, 1702 — en la rue Saint-Jean.

Les deux vieux amis, 177.. — rue du petit Saint-Louis.

* Le duc d'Anjou, 1698-1709 — rue de Saint-Yon; avait remplacé la *batterie royale*.

Le duc de Bourgogne, 1764-79 — hôtellerie de la rue du minage.

L'échelle de la couronne, 1738 — enseigne qui a donné son titre à la rue du même nom.

L'échelle de pierre, 1632-36 — « maison vulgairement appelée l'*échelle de pierre*, en la rue juifverie » (de l'évêché).

* L'écu, 1586-1636 — rue du minage; elle était contiguë à celle du *mouton* et avait disparu en 1637.

* L'écu d'Angleterre, 16.. — rue de Saint-Jean; n'existait plus en 1656.

* L'écu d'argent, 1646 — hôtellerie en la rue Fleuriau et contiguë à la maison de Jérusalem; avait été supprimée en 1661.

* L'écu de Bretagne, 1649 — rue Notre-Dame; contiguë, à celle de l'*écu de France*.

* L'écu de France, 1526 — rue des Merciers.

* — 1565-1677 — hôtellerie de la rue Notre-Dame, près la porte de Cougnes.

* L'écureuil *(l'escureulx)*, 1571 — dans le quartier de Saint-Jean, près du port.

* L'empereur, 1623 — rue chef de ville et joignant la maison des *trois pourceaux*.

Les empereurs, 1715 — hôtellerie dans laquelle descendit, en 1715, Frédéric-Auguste, fils du roi de Pologne; peut-être la même que celle des *trois empereurs*.

L'esbat (maison appelée) 1573-1642 — faisant le coin de la place du château, du côté de la rue Chaudrier.

L'espérance, 1717 — rue de Saint-Jean; avait remplacé l'enseigne de la *ville de Bayonne*.

* L'étang, 1658-64 — petite rue du palais. *(V. dans la Revue du 1er décembre*, la maison de Henri II.)

Hosted by Google

* L'étoile, 1588-168.. — auberge de la rue Saint-Nicolas.
L'étrille, 1654 — auberge.
* La flageolle, 15.. — rue du minage ; n'existait plus en 1566.
* La fleur de lys, 1637-98 — auberge de la rue des cordouans.
* La fontaine, 1569-1779 — auberge entre celles des *trois rois* et du *gros bouchon* dans la rue du minage.
* La fontaine du minage, 1572 — probablement la même que la précédente.
* La fontaine royale, 1658-80.. — rue du minage ; contiguë à celle du *chat qui pêche*.
Le Fornyou (maison appelée) 1572 — rue Notre-Dame.
* La Fortune, 1573-1616 — dans la paroisse Saint-Barthelémy.
* — 1611-66 — rue de Bourserie (1).
* La galère, 1622-1717 — rue chef de ville ; auberge sur l'enseigne de laquelle était *pourtraict une galère. V. le coq.*
* Le gallion ou le grand gallion, 1666-1712 — même rue ; avait succédé au *pélican*. C'est sur son emplacement qu'a été construite la salle de spectacle.
Le gant ou les gants, 1624 — rue Saint-Jean ; fut remplacée par l'enseigne des *quatre roues*.
La garnison, 1394-1598 — rue de la bourserie.
La gerbe — enseigne qui a probablement servi à baptiser la rue de ce nom.
* La grâce de Dieu, 1651-80 — en la rue buffeterie, près la rue du charriot d'or.
* Le grand amiral, 16.. — rue chef de ville.
Le grand monarque, 1775-80.. — hôtellerie de la rue du minage.
Le grand sauvage, 1627-94 — même rue ; elle était contiguë à celle du *petit sauvage*.
* Le gros bouchon, 1664-84.. — même rue ; n'existait plus

(1) En 1610, Jehan Seignette, marchand chaussetier, avait pour enseigne *la Fortune* (acte de Cousseau). La même enseigne sculptée se voyait à Rouen sous la forme d'une femme presque nue, debout sur une conque, traînée par des chevaux marins, et à demi-enveloppée dans une voile gonflée par le vent. Emblême qui convenait parfaitement à la fortune des commerçants rochelais, dont les expéditions maritimes faisaient la principale richesse.

Hosted by Google

en 1691. Elle avait donné son nom à la rue de la grue.

* — La même enseigne se voyait dans le quartier Saint-Jean, près du port.

La grue, 1539-1620 — hôtellerie de la rue du minage, traversant dans la petite rue qui porte encore son nom. L'enseigne avait disparu en 1670.

La harpe, 1695 — citée sur un registre du corps de ville, mais sans indication de situation. En 1592 y descendirent Charles de Gontault, duc de Biron, qui venait d'être nommé amiral; le duc de la Force, son beau-frère et Jeanne de Gontault, baronne de Brisambourg, leur tante.

L'hôtel national, 1793 — où logèrent les représentants du peuple Lequiniot et Laignelot quand ils arrivèrent à la Rochelle.

Le heaume, 1586-1622 — auberge de la rue du minage dont l'enseigne fut remplacée par celle du cheval blanc.

* L'île de Ré, 1665 — L'acte du notaire Cherbonnier dans lequel cette enseigne est mentionnée n'indique pas sa situation.

* Jean Gorichon — 1775, quai maubec.

* Jésus (« maison où il y a pour enseigne le nom de »), 1663-68 — rue des puits doux; faisait le coin de la rue Rambaud.

* Jérusalem *(Jherusalem* et *Hierusalem)*, 1535 — en la rue Fleuriau, sur l'emplacement où a été construit depuis l'hôtel de M. Potel (1).

La licorne, 1539-168. — enseigne d'une auberge de la rue du minage, contiguë d'un côté à l'auberge des *trois pilliers*, et de l'autre à celle de la *côte de la baleine.*

* Le lion couronné, 1668-1701 — sur la grande rive.

Le lion d'or, 1573-1609 — rue du temple.

— 1621-66 — rue du palais. En 1698 elle avait été rem-

(1) Au commencement du XVIe siècle, la maison de Jérusalem appartenait à Seguin Gentils, le maire de 1493, qui avait été fait chevalier par François Ier, vers lequel il avait été député lors de son avènement à la couronne; Paul Yvon, seigneur de Laleu, le maire de 1616, en fit l'acquisition en 1610. Elle passa ensuite aux mains de Jacques Henry, sieur de Cheusses, qui avait épousé une des filles de Paul Yvon, et prit alors le nom d'hôtel de Cheusses.

Hosted by Google

placée par l'enseigne de la *table royale*. V. table royale.

Le lion rouge, 1573 — mentionnée dans un titre à cette date sans indication de situation.

Le lion vert, 1619-23, — rue chef de ville.

* Le lys couronné, 1691-1782 — rue des dames ; auberge.

La magdelaine, 1525-1665 — au coin des rues Auffrédy et du palais.

La maison blanche (fin du XVII^e^ siècle) — rue de la Ferté, n° 4.

La maison jaune, 1650-66 — enseigne à laquelle a succédé la précédente.

* Marans, 1619-66 — rue des saints-pères.

Le marteau, 1617-20 — au canton des trois fuseaux.

* Les médailles (médalles), 1592 — le nom de rue des *médalles* que portait alors la rue Dupaty était vraisemblablement dû à une enseigne.

La mer ou mère, 1751 — sans indication de situation.

La montagne (auberge de), 1794.

* Le mortier d'or, 1636-50 — rue du raisin ; n'existait plus en 1663.

* Le mouton, 1678-1800 — en la rue de la Rochelle, qui en porta quelque temps le nom.

* Le mouton blanc, 1767 — « auberge de la rue des merciers où pend pour enseigne... » *(Reg. du présidial.)*

— 1585-94 — rue du collége ; auberge contiguë à la maison du *petit cerf*.

Le mûrier, 1757 — Peut-être est-ce à une enseigne que la rue des trois canons devait le titre de *rue du mûrier* qu'elle portait à cette époque.

* Le nouveau monde, 1556 — rue Saint-Nicolas.

* Les oliviers, 1653-80 — cabaret de la rue Auffrédy, près l'ancienne porte-neuve.

La paix (hôtel de), fin du XVIII^e^ siècle.

Le paon, 1541 — Sur les minutes du notaire Macaing à cette date, il est parlé d'une maison appelée le *paon*, sans que la situation en soit indiquée.

* Le palais royal, 1703-10 — rue du palais, avec sortie dans la rue de l'évêché.

* Le panier fleuri, 1721 — canton de la chaîne.

Hosted by Google

* Le pélican, 1622-97 — rue chef de ville ; hôtellerie qui fut remplacée par celle du *gallion*. Postérieurement à cette dernière enseigne, on trouve cependant dans des actes la *maison du pélican*.

* Le petit cerf, 1623-98 — rues du minage et du collége.

* Le petit chêne vert, 1759 — rue de la cloche.

Le petit cormier, 1656 — rue des merciers.

* Le petit louvre, 1625-36 — rue des prêtres, sur l'emplacement de la maison des petites sœurs des pauvres. En 1632 cette maison appartenait à Armand d'Escodeca, de Boesse, chevalier, seigneur baron des Pardaillan, marquis de Mirambeau.

— 1642, rue du palais. *La maison du petit louvre* appartenait alors à Maximilien de Beringhen, chevalier, seigneur d'Armanvilliers et à Charles de Rechignevoisin, chevalier, seigneur des Loges (1), gendre de Sébastien Bruneau, *le meilleur amy* de Merlin.

* Le petit More, 1666-1717 — à l'extrêmité de la rue Saint-Nicolas, près de la place.

Le petit sauvage, 1692-1752 — rue du minage, contiguë à celle du grand sauvage.

Le petit Saint-Georges, 1783 — auberge de la rue des charbonniers, aujourd'hui des cloutiers.

Le petit Saint-Jean, 1606 — en la petite rue du port, qui en avait pris le nom de *rue du petit Saint-Jean*.

— 1679-99, en la rue du petit Saint-Louis qui s'appela aussi pendant quelque temps *rue du petit Saint-Jean*.

Le petit Saint-Louis, 1770 — auberge située très probablement dans la rue qui portait ce nom.

* La petite tour du Cordan, 1646 — mentionnée sur un registre du présidial, sans indication de situation.

Le pied, 1669 — rue Notre-Dame.

* Le plat d'étain, 1553-1632 — rue Saint-Jean ; n'existait

(1) Mme des Loges (Marie Bruneau) fut selon Bayle l'une des femmes les plus illustres du XVIIe siècle et « la première de son sexe, dit Tallemant des Réaux, qui ait écrit des lettres raisonnables. » Etait-elle sœur du conseiller Bruneau, qui a laissé un manuscrit très intéressant sur l'histoire de la Rochelle ?

Hosted by Google

plus en 1642. En 1812 une impasse de la rue Saint-Jean portait encore le titre d'*impasse du plat d'étain*.

Le poing ou main d'or et d'argent, 1556 — rue de la bourserie.

* Le point du jour, 1642-1712 — rue Saint-Dominique.

La pomme de pin, 1657 — rue Saint-Nicolas.

* La pomme d'or, 1641-85 — rue Saint-Nicolas.

* Le pont aux changes, 1658-61 — rue de l'évêché ; avait disparu en 1693.

* Le pont vert, 16... — La rue verdière dans laquelle se voyait cette enseigne a longtemps porté le nom de *rue du pont vert*. L'enseigne n'existait plus en 1693.

* Le porc-épic, 1556-72 — rue des merciers.

* Le port-du-salut, 1695-98, rue verdière.

* Le port-Mahon, 1759 — rue Saint-Jean.

* La porte d'argent, 1667 — rue de la monnaie, proche la porte des deux moulins.

Le pot à fleurs ou aux fleurs, 1710-75 — rue Saint-Jean.

* La promenade, 1758 — canton de la chaîne.

* Les quatre fils Aymon, 1621-1720. — La rue verdière où se trouvait cette enseigne lui avait pendant quelque temps emprunté son titre.

* Les quatre Jolets ou Jollets 1720-53 — rue des cordouans, près de la maison de la *fleur de lys*.

Les quatre piés ou prés, 1691. — Je n'ai pu découvrir quelle rue, citée par le notaire Hirvoix, s'appelait, rue des *quatre prés ou piés* (ce mot surchargé est à peu près illisible), nom évidemment tiré d'une enseigne.

Les quatre roues, 1633 — rue Saint-Jean ; enseigne qui remplaça celle des gants.

Les quatre vents, 1599-1728. — Cette maison formait l'angle de la rue du palais et du carrefour des petits bancs. Elle était habitée en 1632 par l'apotiquaire Jean Seignette.

* Le rabot, 1631 — en la petite rue du port.

Le raisin, 1592-1625 — dans la rue qui lui doit sa dénomination.

* La reine de France, 1734 — auberge de la rue St-Jean.

Le roi de France, 1779 — rue Saint-Côme.

Hosted by Google

La rose, 1565-1622 — rue du minage.
— 1531, rue du temple.
— 1577, rue de la vache, vis-à-vis l'enseigne de *la vache*.
* Les rosières, 1657-1705 — canton de la chaîne.
* Saint-André, 17... — dans la rue notre dame ; n'existait plus en 1752.
* Sainte-Catherine, 1573-1703 — auberge de la rue des cordouans.
Saint-Cosme, 177..-93 — maison où se réunissaient les médecins et chirurgiens, qui y faisaient des cours publics. C'est d'elle que la rue Saint-Cosme a pris son nom.
Saint-Christophe, 1547 — rue Saint-Jean.
* Saint-François, 1691 — rue Saint-Nicolas.
* Saint-Georges, 1705 — rue des dames.
* Saint-Gilles, 167... — rue des bouchers.
Saint-Honoré, 1703 — rue Saint-Nicolas.
* Saint-Jacques, 1723 — rue des maîtresses ou Dupaty, avec sortie dans la petite rue du temple, à laquelle elle avait donné son nom.
* Saint-Jean, 1553 — rue du minage.
* Saint-Joseph, 168... — rue du palais, près le canton des petits bancs.
* Saint-Louis, 16... — rue des cloutiers; n'existait plus en 1724.
* — 1700, rue Saint-Louis.
* Sainte-Marguerite, 1658-91 — rue du minage, contiguë à l'enseigne de la grue.
* Saint-Martin, 1573 — même rue ; elle avait disparu en 1596.
* — 1678, auberge qui semblerait située dans la rue Rambaud.
* Saint-Michel, 1680-1746 — auberge de la rue des prêtres, que l'on désignait parfois sous son nom (1).
* Saint-Nicolas, 168... — rue de la sardinerie.
Saint-Pierre. — Peut-être comme je l'ai dit, le nom de

(1) « Rue des prestres, appelée du champ de Cougnes autrement de *Saint-Michel* 1654 (Titre de l'hôp. St-Barthélemy). »

Hosted by Google

Saint-Pierre (Saint-Père) que portait originairement la rue des saints pères était-il dû à une enseigne.

* Saint-Sébastien, 1545. — En 1445, *l'hôtelier de l'image de Saint-Sébastien* ayant outragé le sous-maire fut condamné au bannissement et à voir son enseigne abattue, raconte Am. Barbot, qui n'indique pas dans quelle rue cette hôtellerie était située.

La salle ou selle d'armes (fin du XVII^e^ siècle), rue Saint-Nicolas ou de la sardinerie.

* La salamandre, 155..-1784 — hôtellerie située à l'angle des rues de la sardinerie et du paradis; elle avait donné son nom à la *venelle de la salamandre.*

* Le saumon, 1637-1740 — rues de notre dame et des jacobins.

Le sauvage ou le grand sauvage, 1525-1694 — hôtellerie de la rue du minage, où descendirent en 1525 les commissaires chargés par Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII, de prendre possession de son douaire.

* La selle d'armes, 1573-1694. — Cette maison située rue du minage, en face de la rue de la grue, après avoir servi d'auberge, était en 1654 occupée par un sellier.

— La même enseigne sculptée se voit encore sur la maison qui forme l'angle des rues du minage et de Chaudrier.

* La serpe de bois, 1573 — rue Notre-Dame.

* La serpe de fer, 1585 — même rue.

Les sizières, 1547 — rue chef de ville.

La sirène (la serenne) — 1544, rue chef de ville.

* — 1589-1602, maison de la rue des merciers, ayant un côté de sa façade dans la rue qui en a pris le nom de rue *des sirènes.*

* Le soleil, 157... — rue des puits doux, devant l'oratoire; n'existait plus en 1650.

— 168..-1701, en la rue de la Soumesse (sur la petite place du bassin), qui porta pendant quelque temps le titre de *rue du soleil.*

* La souche, 1646 — auberge de la rue Notre-Dame; n'existait plus en 1728.

— 1667, rue Saint-Nicolas.

Hosted by Google

* — 1697, canton de la chaîne.
* La table nationale, 1793.
* La table royale, 168..-1711 — rue du palais, sur l'emplacement où est aujourd'hui l'évêché. A la fin du XVII[e] siècle ; elle appartenait à un pâtissier, elle avait succédé à celle du *lion d'or*.
* La tempête, 16... — La maison qui avait cette enseigne appartenait primitivement à un pâtissier, nommé *Tempeste;* elle était contiguë à l'hôtel de la juridiction consulaire, à laquelle elle confrontait du côté nord et avait sa sortie dans la rue de l'évêché.
Le temps perdu, 1757 — auberge du quartier notre dame *(Reg. du présidial)*.
* La tête blanche, 1573-1697 — dans la rue des merciers, avec sortie dans la rue des dames.
* — 177..., rue du petit Saint-Louis. En 1775, cette maison servait de logement aux cavaliers de la maréchaussée.
* La tête noire, 16.. — rue du temple; n'existait plus en 1650.
* — 1650-55, rue Saint-Nicolas.
* — 1745-83, rue de la porte royale.
* La traîne *(tresne)* 16.. — au coin des rues du collége et des puits doux.
La treille *(troille)*, 1609 — à l'extrêmité de la rue verdière, près l'église Saint-Jean.
La tour de la baleine, 1641 — rue du minage, la même probablement que celle de la *côte de la baleine*.
* La tour de Cordouan, 1623-80 — rue de la vache. La taverne de la *tour de Cordan* fut l'une des deux dernières où fut vendu du vin à la fin du siège de 1628.
— 1705, rue Saint-Jean. La maison qui portait cette enseigne traversait dans la rue verdière.
La tourette (maison appelée), 1758 — sur la petite rive, près du pont Saint-Sauveur.
Tout-lui-fault, (touttifault, 1541, tout liffault, 1571, tout luy fault, 1566, tout li fault, 1656) — dans l'impasse à laquelle cette enseigne a donné son nom, vis-à-vis le marché, rue pas-du-minage.

Hosted by Google

* Les trois bouteilles, 1665-1765, auberge, quai Maubec. La maison avait sa sortie dans la rue de la poterie.

Les trois cailloux, 1696 — dans la rue de ce nom.

Les trois canons, 163... — a donné son nom à la petite rue qui passe devant le collége. V. *le canon*.

* Les trois chandeliers, 1623-18... — dans la rue du raisin, qui s'est appelée aussi rue *des trois chandeliers*. Elle confrontait du sud à l'auberge des trois empereurs. *(Reg. du présidial.)*

* Les trois couronnes d'Angleterre, 1678 — rue de Saint-Jean.

Les trois croissans, 1588 — rue du minage.

* — 1630-98, canton de la chaîne. En 1698 l'hôtesse des trois croissans avait des armoiries d'azur, au chevron d'or, accompagné de *trois croissans d'argent. (Armorial de la Rochelle.)*

Les trois échelles, 1637. — La maison des trois *eschelles* formait l'un des coins des rues des merciers et des gentilshommes.

Les trois échelons (eschallons), 1593-1620 — maison voisine de la précédente et peut-être la même.

— 1642, rue gargouilleau; elle joignait la maison de Buzay.

Les trois empereurs, 1699-1757 — hôtellerie située au canton du pilori, avec issue dans la rue des bonnes femmes; elle était contiguë à celle des trois chandeliers, et fut achetée en 1772, par Blanc Croizet, alors qu'elle n'était plus en hôtellerie. *(Reg. du présidial.)*

Les trois fuseaux, 17... — Le canton désigné dès le commencement du XVIIIe siècle sous le nom qu'il porte encore le devait évidemment à une enseigne.

* Les trois marchands, 1573-1693 — Cette hôtellerie, dont la rue chef de ville, dans laquelle elle était située, a longtemps porté le nom, devait être une des plus importantes de la Rochelle, puisqu'en 1553, le roi de Portugal, chassé de son royaume par le roi d'Espagne, y séjourna plus d'un mois avec toute sa suite; qu'en 1592 Arthus de la Roque, sénéchal de la Rochelle, dont l'arrivée dans notre ville provoqua les scènes

Hosted by Google

les plus tumultueuses (V. *Arcère*, t. 2, p. 57), y descendit, de même qu'en 1631 M. Bailly, le maître des comptes chargé de faire l'inventaire des titres déposés dans le trésor de la ville, et peu après, M. de Villemontée, quand il fut nommé intendant de la généralité de la Rochelle (1).

Les trois médalles, 1751 — rue de gargouilleau.

— 15... La rue des *murailles* s'appelait au XVI^e^ siècle rue des *trois médalles* ou simplement des *médalles*, titre emprunté sans doute à une enseigne.

* Les trois mores, 1571-1641. — Cette maison faisait le coin de la rue chef de ville et du canton des petits bancs.

Les trois ormeaux, 1753-76 — la rue des ormeaux, auparavant nommée des *trois ormeaux*, devait vraisemblablement à une enseigne cette dénomination.

Les trois pigeons, 1585-1634, la maison appelée des trois pigeons était à l'angle des rues des cordouans et du collége, et contiguë à celle qui avait pour enseigne l'*autruche*.

* — 1669-1740, au canton de la chaîne.

* Les trois pilliers, 1609-45 — rue de Saint-Nicolas. Cette maison joignait celle du *croissant*.

— 1607-1755, hôtellerie de la rue du minage.

* Les trois pommes de pin, 1657 — rue des cloutiers.

Les trois poulies — 1714, dans une petite rue qui se trouvait en face de l'église des carmes.

* Les trois pourceaux, 1602-58 — auberge de la rue chef de ville, vis-à-vis la rue juiverie (de l'évêché).

Les trois rois, 15... — rue des merciers. Cette enseigne fut remplacée par celle de la *sirène*.

— 1537, rue Saint-Yon.

* — 1481-1627, 1812, hôtellerie de la rue du minage, traversant dans celle du collége.

Les trois trompettes, 1656 — rue des puits doux. « Mai-

(1) Probablement deux maisons de cette rue portèrent la même enseigne, car sur un titre de 1607, il est parlé du logis *des vieux trois marchands*. L'une qui a appartenu successivement à l'ancienne famille rochelaise des Ratuit, de laquelle est issu le célèbre général comte de Souches, et à la famille du savant physicien rochelais Désaguliers, était située entre les rues de l'évêché et de Lescalle ; l'autre devait se trouver de l'autre côté de la rue.

Hosted by Google

son ayant porche et *pour enseigne contre le mur les trois trompettes*, sise en la rue des puidoux, » lit-on dans un acte, à cette date, du notaire Demontreau.

* La truie qui file, 1418-1641. — La maison de ce nom avait sa principale façade dans la rue pas du minage, qui lui emprunta pendant quelque temps sa dénomination; elle formait l'angle de la rue gargouilleau. Un acte du notaire Bion ferait croire qu'une maison de la rue du minage portait la même enseigne (1593), mais je serais plutôt porté à croire que c'était la même maison qui, ayant cour et jardin, s'étendait jusqu'à cette dernière rue.

La vache, 1594-1710 — dans la rue qui porte encore son nom.

La vache noire, 1598-1628 — elle devait être voisine de la précédente, si non la même.

Veau d'or (maison du), 1710-70 — paroisse de Saint-Jean.

La vieille souche, 1588, rue gargouilleau.

* Les vieux amis, 1704-17 — rue chef de ville et de Réaumur, sur l'emplacement de la maison de Lisle-ferme.

* La ville d'Anvers, 1593-1597, rue du charriot d'or et joignant l'ancienne officialité appelée l'*évescault*. En 1592, Messire Jacques de Pons, chevalier, baron de Mirambeau, loua une partie de la maison de la ville d'Anvers qu'il habita pendant son séjour à la Rochelle. Au milieu du XVII^e^ siècle, elle servit de monnaie pour la fabrication des liards; elle appartenait alors à Messire Henry de Béringhen, chevalier, sieur d'Armanvilliers, conseiller du roi en ses conseils et son premier écuyer. Vers 1670, elle fut transformée en une raffinerie de sucre, qui portait encore le même nom vers 1800.

* La ville de Bayonne, 1662-1700 — rue de Saint-Jean, vis-à-vis de l'église des carmes. Cette enseigne fut remplacée, au commencement du XVIII^e^ siècle, par celle de l'*espérance*.

* La ville de Brislocq? 1644.

La ville de Canada, 1746 — rue de la fourche.

Hosted by Google

* La ville de Marans, 1686 — auberge de la rue des Voiliers.
La ville-neuve, 1728-83 — rue porte royale.
La ville de Niort, 1776 — rue des dames.
* La ville de Paris, 1691-1752 — rue du minage, près du minage, avec sortie dans la rue du collége.

E. J.

Fautes à corriger dans la première partie de cet article.

Page 153, ligne 24 — La phrase : IL SERVIT, etc., jusqu'à LA GRANDE MAISON, doit être entre deux traits ou parenthèses, et le membre de phrase qui suit commencer par une petite L.

Page 156, ligne 11. — Au lieu de : LA GROSSESSE DE LA PRINCESSE CATHERINE, lisez : LA GROSSESSE DONT NAQUIT LA PRINCESSE CATHERINE

Hosted by Google

DU RONDEAU.

ESQUISSE LITTÉRAIRE.

Je me propose d'étudier, en quelques pages, un des moindres genres de notre poésie française, le rondeau; d'en faire l'historique, en citant les modèles; et de le montrer, aussi bien sous sa première forme que sous la seconde, ingénieux, subtil, raffiné, n'en déplaise à Boileau et au vers fameux : « Le rondeau, né gaulois, a la naïveté. »

Tout d'abord, qu'est-ce que le rondeau? — J'entends le rondeau primitif ou rondeau simple. — Huit vers sur deux rimes, le premier se répétant après le troisième, et formant refrain avec le second pour terminer la pièce. C'est ce qu'aujourd'hui on nomme triolet. Je cite un triolet comme exemple :

Le premier jour du mois de Mai
Fut le plus heureux de ma vie.
Je vous vis et je vous aimai
Le premier jour du mois de Mai.
Le beau dessein que je formai !
Si ce dessein vous plut, Sylvie,
Le premier jour du mois de Mai
Fut le plus heureux de ma vie. (*)

(*) Cette petite pièce est de Ranchin, conseiller au parlement de Paris. Elle était célèbre dans les colléges, à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du nôtre.

Hosted by Google

Tel le rondeau parut, au XIIIe siècle, contemporain de la ballade, du virelai, de la pastourelle, modes nouveaux qui ne furent que des perfectionnements de la chanson. C'était l'art qui naissait. La naïve et rude école du moyen-âge prenait un air moins barbare. On faisait toilette. A ceux qui n'avaient vu encore qu'un des côtés de la poésie, l'autre côté apparaissait : la forme. Tous les sujets étant épuisés, les mêmes choses ayant été dites cent fois de la même manière, il fallait bien, pour réveiller l'attention, trouver quelque autre façon de les dire. Les rhythmes se compliquèrent; on eut, pour ranimer un auditoire blasé, le charme de la difficulté vaincue. C'est ainsi que toute cette pousse de petits genres aux cadences savamment combinées fleurit désormais en regard des lourdes et imposantes créations des temps antérieurs, poèmes historiques, chansons de gestes, légendes, allégories, chroniques rimées. A mesure que les poètes devinrent plus habiles, leur public se fit plus délicat; l'effet musical d'une mesure plus précise les séduisit tous, clercs et châtelains, et nous voyons enfin, au XIVe siècle, la chanson presque absolument abandonnée, au profit de la coquette famille qu'elle avait fait naître.

C'est à ce siècle qu'appartiennent deux *rondeleurs*, célèbres à divers titres dans notre histoire littéraire, Guillaume de Machault, champenois, né vers 1300, et le chroniqueur Jean Froissart. Chacun d'eux a rimé une centaine de rondeaux ou *rondels,* comme on écrivait alors. En voici un de Machault, « le grand rhétoricque de novelle forme, disent les contemporains, quy commença toutes tailles novelles et les parfaicts lays d'amour. »

Blanche com lys, plus que roze vermeille,
Resplendissant com rubiz d'Oriant,
En remirant (*) vô biauté non pareille,
Blanche com lys, plus que roze vermeille,

(*) Contemplant, admirant.

Hosted by Google

Suy si ravis que mon cuer toudiz (*) veille,
Afin que serve à loy de fin amant, (**)
Blanche com lys, plus que roze vermeille,
Resplendissant com rubiz d'Oriant.

Les rondeaux de Froissart tiennent une place assez large dans les anthologies et les cours de littérature. J'en citerai un cependant, de ses moins connus, si je ne me trompe, et de ses meilleurs. La forme est la même, avec un vers de plus. C'est une femme qui parle :

Mon doulx amy, adieu jusqu'au revoir ;
Amour bientost devers moy vous rameine !
Pour vous feray loyaument mon devoir.
Mon doulx amy, adieu jusqu'au revoir !
Si souhaiter pouvoit estre veoir,
Vous me verriez trente foys la sepmaine ;
Mais puisqu'ainsi il n'est en mon pouvoir,
Mon doulx amy, adieu jusqu'au revoir ;
Amour bientost devers moi vous rameine !

Ces deux pièces représentent exactement le type primitif du rondeau. Qu'est-ce autre chose que de la musique? Un doux motif, une jolie phrase au début ; l'auteur développe sa pensée, varie le thême, puis tout à coup, par une modulation facile, ramène cette phrase qui nous a charmés. Et ici, remarquez le bien, tout est assorti. Ce retour de la même phrase, si ingénieux, si bien trouvé, n'en est pas moins un petit moyen, ce qui s'appelle dans les ateliers — qu'on me passe le mot — une ficelle. Mais le genre lui-même n'est rien que bluette : à petit genre, petit moyen ; c'est dans l'ordre.

Le plus fin, le plus délicat, sans contredit, de ces arrangeurs de gentillesses fut Charles d'Orléans, neveu du roi Charles VI et père du roi Louis XII. Preuve nouvelle que le rondeau n'est pas si naïf que Boileau veut bien le

(*) Toujours. Di, de *dies*, comme dans lun*di*, mar*di*, etc...
(**) Afin que je vous serve suivant les lois des meilleurs amants.

Hosted by Google

dire ! Villon, poète populaire, le néglige ; c'est sous une forme plus libre, la ballade, qu'il exprime sa pensée, en une langue rude encore (*). Au même temps vit un prince poète, un homme de cour, élégant, cultivé, qui entend malice aux jongleries du rhythme : ses meilleures pièces sont des rondeaux. Le fait par lui-même est caractéristique et porte en lui son enseignement. La ballade, en effet, se compose de couplets de huit vers, comme celles des *Dames du temps jadis*, de l'*Appel*, de *Fortune*, souvent même de dix, comme la *Requeste* ou les *Contredits de Franc-Gontier ;* le dernier vers du premier couplet sert de refrain. Or, on comprend qu'il n'est pas besoin d'un art bien raffiné pour faire revenir le même motif de huit vers en huit vers, ou de dix en dix. Le moule est encore assez large : la matière y doit entrer sans grand peine ; la répétition peut être préparée de longue main. Dans le rondeau, au contraire, les contours étant plus resserrés, il doit y avoir condensation de l'idée. La matière est la même, le moule plus étroit : il faut user de patience et s'ingénier de bien des finesses. Je parle, bien entendu, au point de vue de la pure forme et du mécanisme : question de métier. Il demeure établi que la poésie moins entravée, d'un cours plus abondant, est toujours plus belle, et que ces petits genres à effets factices doivent être relégués au dernier plan.

Il reste peu à dire sur Charles d'Orléans. Ignoré jusqu'au XVIIIe siècle, il a été étudié depuis par la plupart de nos critiques, y compris M. Jean Larocque, qui, dans la *Revue de Paris* du 22 janvier 1865, cite et admire les rondeaux du prince, croyant de la meilleure foi du monde citer et admirer Octavien de Saint-Gelais. Blaise d'Auriol, premier éditeur, en 1509, des œuvres d'Octavien de Saint-Gelais, y joignit, sans dire gare, un grand nombre de pièces du

(*) Je n'entends pas dire que Villon n'a fait que des ballades et Charles d'Orléans que des rondeaux, mais seulement que ce sont là les deux genres grâce auxquels ils sont le plus connus, où ils ont le mieux réussi.

Hosted by Google

royal poète, et aussi, hélas ! quelques-uns de ses propres vers. M. Jean Larocque aura vu sans doute cette première édition, et, n'étant pas averti, n'ayant jamais entendu beaucoup vanter Saint-Gelais, il s'est imaginé avoir découvert une étoile.

Le rondeau de Charles d'Orléans n'a déjà plus la forme primitive. Il compte douze vers au moins, treize le plus souvent. Le premier ne se répète plus après le troisième, mais seulement à la fin de la pièce ; il forme toujours refrain avec le second, soit après le cinquième, soit après le sixième vers (*). Le cadre est agrandi, le dessin est devenu moins maigre, le coloris plus vif, la scène plus animée ; on y sent plus qu'un rimeur : l'œuvre est d'un poète. C'est l'apogée du genre. Nature, patrie, amour, tels sont les thèmes, variés avec une note mélancolique toute moderne. On sait les délicieuses descriptions du printemps : *Les fourriers d'été sont venus,... Le temps a laissé son manteau,* les élégies charmantes : *Laissez-moi penser à mon aise !.... D'où viens-tu maintenant, soupir ?...* Il faudrait tout citer ; mais tout a été lu ; je ne puis offrir au lecteur que ce qu'il connaît déjà :

Gardez (**) le traict de la fenestre,
Amants quy par rues passez ;
Car plus tost en serez blessés
Que de traict d'arc ou d'arbalestre.

N'allez à dextre n'à senestre
Regardans, mais les yeulx baissés.
Gardez le traict de la fenestre,
Amants quy par rues passez.

Si n'avez medecin bon maistre,
Sitost que vous serez navrés
A Dieu soyez recommandés ;

(*) C'est du moins la forme la plus ordinaire. Quelquefois cependant ce refrain n'a qu'un seul vers.

(**) Fuyez, évitez, gardez-vous du trait...

Hosted by Google

Mort vous tiens ; demandez le prestre.
Gardez le traict de la fenestre !

Le tableau est à souhait. Gustave Doré dessinerait ce rondeau. Voilà la rue sombre entre deux rangs de hautes maisons à pignons ; le passant, galamment vêtu, souliers à la poulaine, coiffure à la Louis XI ; à une fenêtre étroite une tête de jeune fille, avec ces longs yeux que leur donne le peintre.

Vers cette même époque où le royal rondeleur, étendant les proportions du genre, lui faisait jeter un si pur éclat, une forme nouvelle s'introduisait, qui devait être la forme définitive. Elle ne s'établit pas du premier coup cependant ; la transition fut lente ; les deux manières marchèrent d'abord côte à côte, parfois même se fondirent, et l'on trouve encore, à la fin du siècle, le rhythme de Charles d'Orléans employé, notamment par Octavien de Saint-Gelais dans son rondeau bien connu : « *Pour reverdir je l'ai plantée.* » Voici, au contraire, de Henri Baude, contemporain de Villon, une pièce qui se rapproche singulièrement du rondeau moderne :

Le cueur la suyt et mon œil la regrette,
Mon corps la plainct, mon esperit la guette
Celle qui est des parfaictes la fleur,
Dont à jamais j'ay ordonné ung pleur
Perpétuel, en pensée secrète.

Tous en font dueil et chascun la souhaitte ;
Plusieurs en ont dure complaincte faicte ;
Car elle avoit gaigné de maint seigneur
Le cueur.

Fortune l'a de nos veues fortraicte (*)
Non sans regret de sa beaulté parfaicte ;
Mais de deux biens fault prendre le meilleur.
Si ne sera en oubly sa valeur,

(*) Retirée, soustraite.

Hosted by Google

Car quelle part qu'elle aille ou qu'on la mette,
Le cueur la suyt.

Pour compléter le tableau de la situation du genre à cette époque de transition (*), j'ajoute le rondeau suivant, où Clément Marot lui-même nous offre, en plein XVIe siècle, un exemple de la fusion des deux rhythmes :

Qu'on mène aux champs ce coquardeau,
Lequel gâte, quand il compose,
Raison, mesure, texte et glose,
Soit en ballade ou en rondeau.

Il n'a cervelle ni cerveau ;
C'est pourquoi si haut crier j'ose :
Qu'on mène aux champs ce coquardeau.

S'il veut rien faire de nouveau,
Qu'il œuvre hardiment en prose,
(J'entends s'il en sait quelque chose ;)
Car, en rime, ce n'est qu'un veau
Qu'on mène aux champs.

On a remarqué le premier vers répété tout entier après le sixième, à la manière de Charles d'Orléans. Ici, en outre, comme dans la pièce de Henri Baude, il faut noter une innovation beaucoup plus importante qu'un simple changement de forme : non-seulement le refrain est raccourci, mais l'intention de ce refrain n'est plus la même ; les mots répétés prennent des sens divers. La modulation ramène toujours le motif, mais chaque fois dans un ton différent. C'est une finesse de plus, un charme de plus pour les subtils, et ce raffinement est resté presque une règle du genre tel que nous l'entendons aujourd'hui.

La critique de notre temps a justement relevé l'erreur de Boileau qui loue Clément Marot d'avoir, le premier,

(*) C'est à cette époque de transition qu'il faudrait rapporter, d'après leur forme, les deux rondeaux cités par Labruyère dans son chapitre : De quelques usages. Mais la tournure des vers y est bien moderne. Je croirais volontiers à quelque pastiche.

Hosted by Google

A des refrains réglés asservi le rondeau.

On le voit par ce qui précède, ce fut bien avant Marot que les refrains du rondeau furent règlés. Bien avant lui la forme moderne fut en usage. Octavien de Saint-Gelais l'employa ; Marot le père s'y astreignit non sans grâce ; Roger de Collerye de vingt-cinq ans plus âgé que maître Clément, Jean Bouchet, Pierre Gringore (*) de vingt ans ses aînés, n'écrivirent guère que dans le mode nouveau. Marot n'a rien inventé, rien règlé ; tout ce qu'il fit, ce fut d'employer — avec quel bonheur, on le sait — les formes qu'il trouva déjà créées autour de lui.

Si l'on excepte la pièce célèbre « *Au bon vieux temps un train d'amour règnait* », à laquelle Victor Brodeau répondit sur le même refrain, la plupart des rondeaux de Marot méritent peu leur réputation et ne s'élèvent guère au-dessus du médiocre. Celui qui suit est à peu près le seul qu'on puisse dire charmant de tout point :

Là me tiendrai où à présent me tien ;
Car ma maîtresse au plaisant entretien
M'aime d'un cœur tant bon et désirable,
Qu'on me devrait appeler misérable
Si mon vouloir était autre que sien.

Et fût-ce Hélène au gracieux maintien
Qui me vînt dire : Ami, fais mon cœur tien,
Je répondrais : Point ne serai muable,
Là me tiendrai.

Qu'un chacun donc aille chercher son bien ;
Quant est à moi, je me trouve très bien :

(*) On attribue généralement à Gringore un curieux recueil de trois cent cinquante-trois rondeaux, imprimé en 1527 par maître Simon Du Bois. Dans ce recueil se trouve « la fleur et triumphe de cent et cinq rondeaulx contenans plusieurs menus-propos que deux vrais amants ont eu naguères ensemble, depuis le commencement de leur amour jusques à la mort de la Dame » Je ne connais pas ces cent cinq rondeaux, mais il est probable que ce sont les mêmes que M. Perrin de Lyon a réimprimés en 1863, sous ce titre : « Cent cinq rondeaulx d'amour publiés d'après un manuscrit du commencement du XVI^e siècle par Edwin Tross. »

Hosted by Google

J'ai Dame belle, exquise et honorable.
Par quoi, fussè-je onze mille ans durable,
Au dieu d'amour ne demanderai rien ;
Là me tiendrai.

C'est ici proprement le rondeau moderne : un dizain coupé par un tercet, les premiers mots du premier vers répétés comme chûte après le tercet et à la fin de la pièce.

Le genre, sous cette forme, resta florissant durant la première moitié du XVIe siècle. La plupart des poètes d'alors, Jean Bouchet, Victor Brodeau, Pierre Grognet, Charles de Sainte-Marthe, Eustorge de Beaulieu furent des rondeleurs estimables. Le plus célèbre d'entre eux, Mellin de Saint-Gelais, dernier représentant de la vieille poétique gauloise, la défendit avec vigueur contre l'invasion grèco-romaine de Ronsard, et « sa tenaille pinça » plus d'une fois le réformateur triomphant. Mais les envahisseurs furent sans pitié. Leur premier manifeste, l'*Illustration de la langue française*, publié, en 1550, par Du Bellay, proscrivit d'un seul coup « toutes ces vieilles poésies, comme rondeaulx, ballades, virelais, chants roïaux, et telles autres espiceries qui corrumpent le goust de nostre langue, et ne servent sinon à porter témoignage de nostre ignorance. » Vingt-cinq ans plus tard, Vauquelin de la Fresnaye consacrait, dans son *Art poétique*, l'arrêt sévère rendu par son devancier :

Et des vieux chants roïaux décharge le fardeau,
Ote-moy la ballade, ôte-moy le rondeau.

Ce fut un interrègne de plus d'un demi-siècle, qui se prolongea même après la réaction de Malherbe, et il ne fallut rien moins que Voiture pour le faire cesser. « Voiture, dit quelque part M. Sainte-Beuve, a cela d'original comme poète, qu'il rompt la lignée majestueuse de Malherbe (il serait plus juste de dire Ronsard), et s'en revient au XVIe siècle, au premier XVIe siècle, à celui des Marot, des

Hosted by Google

Brodeau. Entre l'ode élevée et le genre burlesque alors en vogue, il tient sa route aisée, et il continue en France la poésie véritablement légère. »

On a cru voir dans l'école de Ronsard — Ronsard le premier s'y est trompé — un groupe aristocratique, ne s'adressant qu'à un petit nombre d'initiés. Et dans ce mot : Ecole de Ronsard, je comprends Malherbe lui-même, car, à mon sens, Malherbe n'est qu'un élève qui, une fois instruit, découvre et corrige les fautes du maître. Est-ce bien aristocratique qu'il fallait nommer cette école dont le méticuleux normand se crut l'adversaire et ne fut que le régulateur? Où tendirent Ronsard et Malherbe? A la grande poésie. Or, qui dit grande poésie dit par cela même poésie populaire. Le peuple n'entend rien aux légèretés, au papillotage des petits-genres. Molière lui va mieux que Marivaux; la préciosité n'est pas son affaire. Tous ces petits poèmes que Boileau appelle gaulois, si maniérés, si subtils, dont le charme n'est que demi-mots et sous-entendus, semblent crées, à bien voir, pour la cour d'un François Ier ou la société d'une Rambouillet. Froissart, Charles d'Orléans, Marot, Voiture, princes, courtisans, hommes de cercles et de ruelles, voilà les maîtres du rondeau. Ronsard ne fut autre chose, malgré son dédain pour le vulgaire, qu'un vulgarisateur de la poésie. Les vrais aristocrates furent ceux qui restèrent fidèles aux mièvreries alambiquées proscrites par la pléïade, à ces finesses prétendues naïves qu'il faut trop d'esprit pour comprendre.

Le rondeau, délaissé de 1550 à 1620 environ, fut donc remis en honneur par Voiture. Ce fut lui qui, dans la pièce suivante, restée célèbre, fixa définitivement les règles du genre :

Ma foi, c'est fait de moi ! Car Isabeau
M'a conjuré de lui faire un rondeau.
Cela me met en une peine extrême.

Hosted by Google

Quoi ! treize vers, huit en eau, cinq en ême !
Je lui ferais aussitôt un bateau.

En voilà cinq pourtant en un monceau.
Faisons-en huit en invoquant Brodeau,
Et puis mettons, par quelque stratagème,
Ma foi, c'est fait !

Si je pouvais encor de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage serait beau.
Mais cependant je suis dedans l'onzième,
Et ci je crois que je fais le douzième ;
En voilà treize ajustés au niveau.
Ma foi, c'est fait !

Voiture, dit M. Théodore de Banville, « a été le roi et le maître du rondeau. En ce petit poème si vif, si léger, si rapide et sémillant d'allure, si net en même temps et si incisif, personne ne l'a surpassé ni égalé. Là est son triomphe absolu, il a su amener et rattacher le refrain avec un art indicible. *Un buveur d'eau, Ma foi, Le Soleil, Pour vos beaux yeux, Un petit, Dans la prison, En bon français,* sont des modèles qu'il faut relire et étudier encore si l'on veut ressusciter le rondeau, ce joli poème, né gaulois, qui vaudra peut-être le sonnet, le jour où il aura trouvé son Pétrarque. »

Je ne m'arrête point à discuter les derniers mots de la citation. Il est évident que le rondeau a donné tout ce qu'il pouvait donner. C'est une forme usée, qu'on peut galvaniser un temps, non faire revivre. Un Pétrarque ! A quoi bon ? Il perdrait sa peine. La structure même du poème le condamne à rester petit.

Quoi qu'il en soit des destinées du genre, est-il bien juste de dire que Voiture y est seul roi, seul maître ? N'a-t-il vraiment aucun rival qui puisse venir au partage, qui soit aussi un maître, qui ramène et rattache le refrain avec autant d'art que lui ? N'oublions personne. Ce rival existe, moins connu, il est vrai, mais non moins habile.

Hosted by Google

Nous le trouvons au temps même de Voiture, à ses côtés, dans la même chambre bleue d'Arthénice. C'est Malleville. Les rondeaux de Malleville égalent au moins ceux de son célèbre contemporain. *Vous l'avez fait*, *Je ne dis pas*, *D'une autre fleur*, *Petit amour*, *On lui fait faire plus de traits*, *Pleurer*, *Au mois de mai*, sont autant de chefs-d'œuvre du genre. Je regrette de ne les pouvoir citer : la plupart sont un peu trop gaulois. En voici un, moins vif, qui peut donner une idée du bonheur de forme et de la malice de l'auteur :

Du nez il n'est rien que n'atteigne
Ce galant au teint de châtaigne.
Il en a seul autant que trois,
Et jamais sous le roi François (*)
Un si beau nez ne fut en règne.

Il ne fait vers, quoiqu'il contraigne
Sa muse rétive et brehaigne,
Que ceux qu'on lui tire parfois
Du nez.

Enfin, pour dernier coup de peigne,
Il ne marche que sous l'enseigne
Des gens ou caduques ou froids ;
Car, s'il est besoin en un mois
Qu'il coure dans la lice, il saigne
Du nez.

C'est encore de Malleville qu'est le fameux rondeau sur l'abbé de Bois-Robert, protégé, comme on sait, du cardinal de Richelieu.

Coiffé d'un froc bien raffiné
Et revêtu d'un doyenné
Qui lui rapporte de quoi frire,
Frère René devient messire
Et vit comme un déterminé.

(*) François Ier, qui avait le nez long, dit l'histoire.

Hosted by Google

Un prélat riche et fortuné,
Sous un bonnet enluminé,
En est, s'il le faut ainsi dire,
Coiffé.

Ce n'est pas que frère René
D'aucun mérite soit orné,
Qu'il soit docte, qu'il sache écrire,
Ni qu'il dise le mot pour rire ;
Mais seulement c'est qu'il est né
Coiffé.

Ces citations, forcément incomplètes, nous montrent seulement le côté malin, épigrammatique, du talent de Malleville ; une étude spéciale en devrait faire ressortir le côté tendre et galant. Ses sonnets réussirent non moins que ses rondeaux, et lui valurent l'honneur d'être nommé au deuxième chant de l'*Art Poétique*. Celui de la *Belle Matineuse*, en particulier, passa longtemps pour un des meilleurs qu'on eût en français. Dans la *Guirlande de Julie*, ce curieux présent de Montausier à Mademoiselle de Rambouillet, Malleville figurait pour neuf madrigaux.

Tout ce commencement du XVII^e^ siècle fut bien le vrai temps des petits genres. Pour plaire aux femmes la poésie minaudait ; rondeaux, sonnets, ballades, madrigaux, bouts-rimés, les célébraient sur tous les tons. Chaque salon se réglant sur l'hôtel à la mode, on vit partout fêtés les Trissotins et les Vadius. En dehors de ce cercle envié où Malleville, Benserade, Chapelain, Godeau, Huet, Gombaud, Ménage, Scudéry et sa sœur rivalisaient avec Voiture pour amuser la grande marquise, Adam Billaud, Saint-Pavin, Montreuil, d'autres plus obscurs, Chevalier, Floriot, Frénicle rondelèrent à l'envi. J'ai vu même quelques spécimens du genre signés du grand Corneille. On sait la ridicule entreprise de Benserade, qui publia, en 1676, les *Métamorphoses d'Ovide mises en rondeaux*. L'idée venait du roi, dit-on. Absolvons l'auteur. Il ne fit

Hosted by Google

qu'obéir, — c'était le grand mérite en ce temps-là, — et il obéit du mieux qu'il put. La pièce suivante me semble une des meilleures de l'étrange recueil.

MÉTAMORPHOSE DE NEPTUNE EN VEAU.

D'un jeune veau qu'on mène au marché vendre
Neptune prit la forme douce et tendre.
Une beauté, non pas sans en rougir,
A le voir paître et l'entendre mugir,
Vint à l'aimer et ne put s'en défendre.

D'âge, ce semble, à ne rien entreprendre,
On le voyait auprès d'elle s'étendre
Avec un air et des façons d'agir
D'un jeune veau.

Elle, emportée et lasse de l'attendre,
A son cou blanc ne cesse de se pendre.
Déjà son dos commence à s'élargir ;
Au port d'Europe elle voudrait surgir.
N'en voit-on pas d'autres quelle se prendre
D'un jeune veau ?

Il faut rendre justice aux contemporains du poète : son œuvre n'eut aucun succès. Chapelle nous a laissé, dans le rondeau suivant, un joli témoignage de cette chûte ridicule :

A la fontaine où l'on puise cette eau
Qui fait rimer et Racine et Boileau,
Je ne bois point, ou bien je ne bois guère ;
Dans un besoin, si j'en avais affaire,
J'en boirais moins que ne fait un moineau.

Je tirerais pourtant de mon cerveau
Plus aisément, s'il le faut, un rondeau,
Que je n'avale un plein verre d'eau claire
A la fontaine.

De ces rondeaux un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire ;

Hosted by Google

Mais quant à moi, j'en trouve tout fort beau :
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les vers, qu'il fallait laisser faire
A La Fontaine.

Je doute que La Fontaine eût voulu s'en charger. Il y avait seize ans déjà que Molière avait ridiculisé le marquis de Mascarille mettant en madrigaux toute l'histoire romaine, et depuis quatre ans on riait au théâtre des petits rondeaux de Vadius. Le grand tort du recueil de Benserade fut de venir après les satires de Boileau, après les *Précieuses ridicules* et les *Femmes savantes* du grand comique. C'était retarder. Un rondeau de Chaulieu nous montre, en effet, vers cette époque, 1676, le genre singulièrement tombé, passant de mode une fois encore. L'abus avait fini par détourner de l'usage.

Pour des rondeaux, chant-royal et ballade,
Le temps n'est plus ; avec la vertugade
On a perdu la veine de Clément.
C'était un maître ; il rimait aisément ;
Point ne donnait à ses vers l'estrapade.

Il ne faut point de brillante tirade,
De jeu de mots, ni d'équivoque fade,
Mais un facile et simple arrangement,
Pour des rondeaux.

Cela posé, notre ami Benserade
N'eût-il pas fait beaucoup plus sagement
De s'en tenir à la pantalonnade,
Que de donner au public hardiment
Maint quolibet, mainte turlupinade,
Pour des rondeaux.

Chaulieu avait raison : le temps n'était plus ; le temps ne pouvait plus être. Les grands poètes du siècle avaient ruiné les petits. Le moyen de penser à Voiture, quand on

Hosted by Google

a devant soi Molière, Racine, Corneille! Ce n'est pas que le rondeau n'eût encore ses fidèles : le père Commire, Regnier-Desmarets, Hamilton, Dufresny, le marquis de Saint-Aulaire le cultivaient discrètement, comme par un reste d'habitude; la tendre Deshoulières nous en a laissé quelques-uns, d'un style qui, par parenthèse, n'est rien moins que délicat. Mais on peut le dire avec Chaulieu, la vogue était vraiment passée, le genre allait déclinant peu à peu. Dès le début du XVIIIe siecle, il a complètement disparu.

« Benserade et Voiture, dit l'abbé Prévost, ont écrit pour la bonne compagnie de leur temps; celle d'aujourd'hui ne goûte guère leurs ouvrages. Ecrire pour la bonne compagnie n'est autre chose que suivre le goût à la mode, tel qu'il est, bon ou mauvais. » Voilà qui explique clairement pourquoi Gresset, Bernis, Gentil-Bernard, poètes des salons d'alors, délaissèrent le genre qui nous occupe. Le grand poète léger, Voltaire, né au temps où l'on était las du moribond, n'eut garde de le ressusciter une fois mort; et Boufflers et Dorat, copistes de Voltaire, négligèrent le rondeau parce que le maître l'avait négligé. Notez qu'il en fut de même de la ballade, du sonnet et des autres poèmes à « rigoureuses lois. » Le siècle précédent avait, pour plus de pompe, laissé flotter les plis du manteau. Ce vague des plis flottants fut de règle après lui. La noblesse avant tout. Soyez ingénieux, si vous pouvez; mais gardez-vous d'accuser trop le contour. L'amour de l'abstraction, l'horreur du mot propre, tel est le fond de la langue poétique au XVIIIe siècle.

La vieille liberté par Voltaire laissée

est une conséquence de ce dédain si justement professé par les grands poètes du temps de Louis XIV pour les formes minutieuses, si commodes au rimeur vulgaire, mais dont le génie peut et doit s'affranchir. Les génies disparus,

Hosted by Google

la tradition resta, et la médiocrité, sans le frein salutaire de la précision du style et des rhythmes, n'eut pas même, à défaut de l'étincelle sacrée, l'habileté de main, le savoir faire des médiocrités d'autrefois. Nous l'en jugeons aujourd'hui d'autant plus médiocre. Pour des rondeaux, en particulier, c'est à peine si, dans ce siècle de la poésie fugitive, on en peut rencontrer quelques-uns, çà et là dispersés dans les œuvres de Gacon, de Piron, ou dans l'*Almanach des muses*. Le suivant m'a paru joli. Il est d'Imbert le fabuliste.

A MADAME DE ***

POUR LE JOUR DE SA FÊTE.

Sans qu'on vous donne, adorable Glycère,
Riches bouquets, on peut rendre tout bas
A vos attraits un hommage sincère :
J'offre une fleur ; ne la dédaignez pas.
Si n'est assez, que puis-je pour vous plaire ?

Donner des vers ? Je n'ai que du fatras.
Donner de l'or ? Je n'en possède guère ;
Puis je vous crois assez riche ici bas
Sans qu'on vous donne.

Donner des cœurs, c'est le style ordinaire ;
Un cœur donné nous tire d'embarras.
Mais reste-t-il, où brillent vos appas,
Cœurs à donner ? Non, non ; on a beau faire,
Et vous prenez toujours, en pareil cas,
Sans qu'on vous donne.

De nos jours, où la plupart des vieux rhythmes ont eu leur renaissance, où le sonnet et la ballade ont eu leurs Pétrarques, dirait M. de Banville, le rondeau, moins heureux, n'a été que rarement tiré de l'oubli. On sait ceux de Musset ; ce n'est pas là sa gloire. Nos ciseleurs s'y essaient aujourd'hui. S'ils y réussissent vous l'allez juger.

Hosted by Google

AU THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN.

Séjour fatal à la grammaire,
Mais où fleurit l'art du décor,
Doux pays où l'on pleure encor
Aux seuls mots : la croix de ma mère,
Où (le cœur est un grand mystère !)
On a vu sangloter Mondor,
Où, dépouillant son masque austère,
Clio passe avec Terpsichor
Ses jours !

En toi tout est charmant. D'accord.
Et ton Agar au parler d'or,
Et Dumaine, ton beau corsaire,
Et tes pas de toréador,
Tout, fors la prose de Victor
Séjour.

La pièce est imprimée tout au long dans la *Revue de Paris* du 4 décembre 1864. Qui en est l'auteur? Je l'ignore ; mais j'ai tout lieu de croire que M. Théodore de Banville la pourrait signer. Voilà ce qu'est le genre maintenant : un rondeau funambulesque. S'il s'en relève, ce sera du bonheur.

PAUL GAUDIN.

Hosted by Google

DU SYMBOLISME.

LE SYMBOLISME, par Mgr Landriot, évêque de la Rochelle et Saintes.

Celui des termes de la comparaison qui se rapporte au monde intellectuel doit avoir été compris dans sa forme isolée avant de revêtir la forme du langage symbolique. LE SYMBOLISME, p. 170.

La réputation de Mgr Landriot est aujourd'hui trop étendue pour avoir rien à attendre de la critique locale ; il n'en est pas moins naturel que ses livres éveillent un intérêt tout particulier dans son diocèse et qu'ils deviennent pour nous l'objet d'une étude attentive.

L'essai sur le symbolisme, qui a paru dans le courant du mois dernier, ne me paraît pas avoir assez d'importance pour disputer le premier rang à ses devanciers. Il n'a ni l'élévation métaphysique du Christ de la tradition, ni l'étendue d'idées et la richesse de solutions du Traité de la prière, ni l'utilité pratique et la mesure admirable de la Femme forte ; il n'a pas du moins ces qualités au même degré et avec la même saillie. Ce n'est qu'une dissertation littéraire, une sorte de traité de rhétorique, et l'on y trouverait en effet la clé de ce qu'il y a de plus constant et de plus méthodique dans l'éloquence du prélat, on en trouverait la plus récente application dans cette circonstance où la première pierre d'une chapelle qu'il vient bénir lui inspire son texte et lui fournit le plan de son discours. Ce n'est cependant pas seulement par là et par le talent dont il conserve l'empreinte que cet essai tient sa place dans l'ensemble des œuvres. Il va aussi et très directement au même but.

Il est facile de voir que les talents que Mgr Landriot avait

Hosted by Google

reçus de la nature ont dû en grande partie leur développement et leur fécondité à cet avantage, spécial aux hommes supérieurs et qui les fait peut-être, d'être dirigés de bonne heure vers une fin déterminée avec précision. Cette fin, l'évêque l'a révélée dans sa devise : *Parare viam domini.* Il a pris à tâche de montrer partout non seulement que le christianisme est aimable, comme le voulait Pascal, mais encore qu'il est plus que toute autre doctrine conforme et favorable aux progrès de la science, aux progrès de tout genre. Que Mgr Landriot écrive ou qu'il parle, il faut que les circonstances l'enchaînent bien étroitement pour que cette vue ne perce pas, et je ne crains pas d'y rattacher cette verve, j'oserai dire railleuse et satirique, avec laquelle bien des gens l'ont entendu poursuivre les petitesses et les travers qui entachent quelquefois la dévotion. Ici encore il se propose de montrer que le symbolisme est un langage que nul n'a parlé comme les auteurs vraiment chrétiens, et que ce langage est le plus naturel, le plus puissant et le plus philosophique des interprètes de la pensée.

C'est là, on le voit, une thèse toute littéraire, qui ne touche point au dogme et où l'on pourrait probablement contredire l'auteur sans encourir le reproche d'hérésie. Mais telle n'est pas mon intention ; bien que je voulusse quelquefois restreindre, quelquefois étendre un peu ses assertions, je les crois généralement justes et je me propose au contraire de commenter, seulement en lui donnant plus de place dans l'ensemble et en en pressant les conséquences, une des propositions de ce livre, celle précisément que j'ai prise pour épigraphe.

Mais je dois auparavant donner une idée générale du traité.

Le symbolisme est le langage le plus naturel et le plus philosophique que puissent employer des intelligences unies à des organes, par ce qu'il est, dans une limite déterminée, la science des rapports qui unissent Dieu et la création, la science des harmonies qui existent entre les différentes parties de l'univers. Ce n'est pas là seulement un fait réel, c'est un fait nécessaire, qui résulte de

Hosted by Google

cette triple considération : 1° chaque objet de la création est un signe de la pensée divine et correspond à un idéal divin ; Dieu en écrivant ses pensées sur les pages de l'univers, a établi une harmonie secrète entre ses parties ; 2° c'est la condition de l'humanité, que les objets sensibles soient ordinairement pour elle le point de départ de la connaissance et c'est là-dessus qu'est fondée la théorie des idées telle que la présente Saint-Thomas ; 3° l'âme renferme en elle-même les formes idéales de la création, et c'est la vue du monde sensible qui lui sert à reconnaître et à dégager les lois mêmes de son intelligence. — Aussi les philosophes et les docteurs de l'église se sont-ils accordés à reconnaître l'excellence du langage symbolique. L'auteur le prouve, par un grand nombre de citations, choisies avec cette érudition sagace qui équivaut chez lui à une véritable invention, indiquées avec cette minutieuse exactitude qui peut servir de leçon aux érudits les plus scrupuleux. — Le livre III examine deux formes particulières du symbolisme ; les comparaisons qui abondent dans la Bible et qui lui paraissent constituer une véritable démonstration, de toutes la plus facile à saisir ; les fables, pleines de germes de vérités, qui amusent l'enfance, mais qui n'ont tout leur charme que pour cet âge où l'expérience, après avoir déchiré les voiles brillants, nous montre la vraie réalité des choses. — Mais le symbolisme s'étend plus loin ; il préside à la formation des langues ; il s'impose aux mots ; presque tous ont tantôt un sens matériel, tantôt un sens spirituel ; il est impossible de parler sans en prendre un grand nombre au figuré, si bien que ceux qui veulent exclure de leur argumentation les comparaisons et les métaphores, se condamnent le plus souvent eux-mêmes en exposant leur thèse à l'aide de métaphores et de comparaisons. — Un cinquième livre montre que cette loi du symbolisme doit exister dans le monde surnaturel et qu'elle est la base des sacrements. C'est un corollaire des précédents, mais un corollaire qui conduit sur un tout autre terrain.

Ce sommaire du livre omet nécessairement beaucoup de détails et par conséquent le défigure, mais je le crois

Hosted by Google

fidèle. Pour employer, moi aussi, ma métaphore, c'en est le squelette, mais le squelette fait la solidité du corps.

L'auteur n'y annonce pas d'autre prétention que celle de développer une pensée commune aux Pères, aux théologiens, aux philosophes : cependant on n'écrit guère des choses dont on croit que tout le monde est assez convaincu ; on se suppose toujours quelques adversaires : quels sont donc ceux auxquels s'adresse Mgr Landriot ? Une seule fois, il prend à partie un écrivain de la *Revue des Deux-Mondes*. Je ne sais si le passage cité, remis dans son milieu et destiné seulement à caractériser le génie français, reste aussi coupable de lèse-poésie qu'il le paraît ainsi isolé : mais il ne m'appartient pas de me poser en juge du camp entre Mgr Landriot et M. Montagut ; je vois de plus véritables adversaires dans « les esprits positifs, les hommes » qui ne croient qu'à la matière... (j'omets ici quelques » mots que je regrette fort que l'auteur n'ait pas lui-» même supprimés) dans les disciples de l'idée pure, les » partisans des formules abstractives et froides comme » l'algèbre. » Il est bien certain qu'il y a des gens qui proscrivent autant qu'ils peuvent tout langage figuré, qui regardent toute métaphore comme un danger ; je me propose de rechercher jusqu'à quel point ils ont tort, et, s'ils ont tort, quelles raisons peuvent causer et excuser leur erreur.

Je ne crois pas que nul conteste ce qu'établit Mgr Landriot, qu'on ne peut pas se passer du langage figuré. Sans lui en effet, le philosophe ne saurait parler d'*éclairer* les esprits, ni d'*élever* les âmes ; le géomètre n'y échappe pas davantage, soit qu'il cherche le *produit* de deux *facteurs*, qu'il veuille *résoudre* un problème, *construire* un polygone ou faire *voir* que le *carré* de X a deux *racines*, et je ne sais s'il y a moins de métaphores et de symboles dans une page de M. Cauchy que dans une page de Victor Hugo. La raison en est simple. Quelque opinion qu'on adopte sur la question si controversée de l'origine du langage, toujours faut-il convenir qu'il ne peut se former ou se transmettre que parce que l'homme a reçu de Dieu ou, si l'on veut, de sa nature, un invincible penchant à unir dans la même pensée l'objet qu'on lui montre

Hosted by Google

et le son qu'il entend proférer. Il suit de là, ou il en devrait suivre que la langue ne peut nommer que des objets visibles. Il ne semble pas pourtant qu'il en soit ainsi. C'est que la pensée la plus naïve est habile à saisir des analogies fort éloignées, à y étendre les mots, à concevoir, vaguement mais clairement, à propos de quelques phrases des phénomènes psychologiques que les philosophes les plus subtils ont grand peine à analyser. Voilà ce qui aurait droit de nous étonner et pour moi j'avoue qu'il me suffit d'écouter pendant un quart d'heure le savant babil d'un enfant de sept ans pour y reconnaître l'empreinte d'une intelligence singulièrement supérieure à celle de l'homme. Il n'en reste pas moins vrai que tous les mots ont dû avoir d'abord, au moins dans leur racine, un sens matériel et que les choses de la pensée pure ne peuvent s'exprimer qu'à l'aide de figures.

Mais il en ressort aussi cette conséquence, étrange en apparence, que le langage, excellent pour nous rappeler ce que nous savons, est impuissant à nous rien enseigner, non pas dans le domaine des faits, mais dans celui des idées. N'apprenons-nous donc rien ? Platon prétend que non, et que nous ne faisons qu'éclaircir nos souvenirs. Mais ce ne serait que reculer la question. Comment donc apprenons-nous ?

Les chimistes disent, je crois, que les corps simples se manifestent dans leurs creusets, mais qu'ils ne se rencontrent guère dans la nature ; on les trouve habituellement composés. Il en est de même de nos pensées; elles naissent complexes. On peut s'en servir ainsi ; mais pour les bien connaître, il faut les désagréger. Rappelez une de nos pensées composantes, l'autre suit bien vîte, et de là la puissance des comparaisons, des symboles. Mais pour arriver à leur décomposition, le travail doit être tout autre. Ce qui était aide tout à l'heure, devient maintenant obstacle. Pour saisir dans la pensée sa forme propre, sa force innée, indépendamment des phénomènes extérieurs qui l'ont sollicitée et mise en œuvre, il faut, autant que possible, l'en dégager, et comme on ne peut analyser la pensée sans le secours d'un langage, toute métaphore devient un danger parce qu'elle traîne avec elle quelque

Hosted by Google

chose de matériel, toute comparaison est un danger parce qu'elle ramène à quelque chose de matériel, tous les mots sont des dangers, et le malheureux analyste se débat en vain contre ces dangereux auxiliaires dont il ne peut ni se défendre ni se passer. Je ne sais si personne a jamais essayé d'exposer des phénomènes purement psychologiques, sans être violemment tenté de s'écrier: je voudrais vous parler sans me servir de mots! Mais comme c'est là une expérience que tout monde n'a pas faite, voyons ce qui arrive aux plus forts: pour cela je choisis mes exemples dans le livre même que j'ai sous les yeux.

L'auteur des *Etudes sur les idées* (j'ignore quel il est, mais Mgr Landriot le cite au moins trois fois) parle de ces expressions figurées, qui *considérées sous toutes les faces ne sont jamais défectueuses;* pourtant elles élèvent l'âme, selon lui, à *ces régions où se tiennent la lumière et la divinité.* Les régions où se tient la lumière, est-ce bien clair? Que dire de celles où se tient Dieu? Pourquoi pas: la chambre qu'il habite? Le même écrivain trouve une preuve de l'identité des idées dans ce que ces expressions sont toujours traduisibles d'une langue dans une autre; qui n'a éprouvé au contraire que beaucoup de métaphores ne le sont pas (P. 214-215). M. Joubert, que Mgr Landriot aime à citer, avec trop de complaisance, à mon gré, car il s'amuse trop souvent à dire de jolies choses sur de grandes choses, M. Joubert dit quelque part que Platon éclaire, mais ne fait rien voir. Cela a-t-il un sens déterminé? On compare les livres de ces froids adversaires du symbolisme à *des plaines interminables où l'on ne trouve guère que les ossements arides et froids d'êtres fantastiques* (p. 27). Que répondrait-on à celui d'entre eux qui demanderait si des êtres fantastiques ont des os? Allons plus haut encore, s'il se peut. Saint-Denis parle de *l'ivresse de Dieu.* Oserait-on risquer une telle expression à moins d'être sûr de son auditoire? Serait-il injuste de taxer de subtilité les morceaux extraits de ce saint? Enfin quand Saint-Augustin lui-même parle d'une *mesure infinie,* n'emploie-t-il pas une expression qu'il ne faut pas trop presser, et qui n'a d'excuse que l'impuissance entière de rendre de pareilles pensées? (P. 235, 199.)

Hosted by Google

Ai-je cité ces expressions pour les blâmer? Non : je ne les crois pas blâmables, là où elles sont, pour les auditeurs bien disposés auxquels elles s'adressent, qui comprennent à demi mot, et qui sauront les voir du côté où elles veulent être vues. Mais supposez les dans une bouche sans autorité, et le philosophe n'en a jamais ou ne doit jamais s'en prévaloir, supposez-les dans une polémique, et le philosophe combat toujours, qui ne voit combien, prises à la lettre, elles feront naître de fausses interprétations. Un recueil très répandu et du reste excellent, le *Magasin pittoresque*, s'est amusé une fois à traduire par le crayon les métaphores les plus autorisées des poètes; il a fait bien vite un monstre. Les poètes ont raison pourtant d'employer ces images, parce que leurs lecteurs sont de moitié avec eux et que cette expression *un cou de cygne* réveille chez eux une idée de grâce et de souplesse, sans les faire penser le moins du monde à des plumes. Mais les métaphores des poètes iraient mal dans la bouche d'un anatomiste. Or les philosophes font l'anatomie de l'esprit humain: est-il juste de leur reprocher que leurs squelettes sont décharnés? Leur rude tâche, c'est celle que leur trace l'auteur du symbolisme par les mots déjà cités: « Celui des termes de la comparaison qui se rapporte aux » monde intellectuel doit avoir été compris dans sa forme » isolée avant de revêtir la forme du langage symbolique. » N'est-ce pas leur interdire ce langage?

Je ne sais si j'ai réussi à faire comprendre comment les philosophes rationalistes sont condamnés, non par choix, mais par nécessité, à fuir soigneusement les images; comment ne pouvant éluder le style figuré ils sont obligés de prendre du moins les métaphores les plus déterminées par l'usage, c'est-à-dire les plus usées et les plus dénuées de charme, et conduits par là à laisser leurs écrits ressembler quelquefois à *une prairie après une longue sécheresse d'été* (p. 162). Mais en supposant que j'y aie réussi, il faut bien m'attendre qu'on me dira qu'il peut être vrai, qu'après tout on ne sculpte pas les pierres qui font les fondements même des plus beaux palais, mais que cette excuse cesse aussitôt que les fondations sont bien assises. Et il en serait ainsi en effet si l'on pouvait une fois pour

Hosted by Google

toutes se mettre à l'abri du danger qu'offre une métaphore mal comprise. Mais il est de toutes les heures. Je n'en veux pas chercher de preuves hors du livre que j'étudie ici.

Mgr Landriot a exposé la théorie des idées telle que la conçoit Saint-Thomas, et il l'a soigneusement séparée de celle de Locke. Cette dernière, à savoir, que toutes les idées viennent des sens, est une de celles qui ont le plus complètement régné sur des esprits d'élite et aussi une de celles que les adversaires peuvent le moins comprendre. Pourtant lorsqu'on la rencontre chez ses disciples qui se piquent le moins de rigueur philosophique, elle ne paraît pas inacceptable : « Je ne sais pas comment je pense, dit Voltaire, mais je sais que je ne pense qu'à l'occasion de mes sens. » Un écrivain peu connu, Neveu, en 1795, dit d'une manière encore plus explicite : « on ne peut nier que des » sensations ne précèdent toujours les pensées et ne » soient les conditions nécessaires à leur manifestation sen- » sible. Mais de ce que nos sens sont les organes de nos » pensées, il ne s'en suit pas qu'ils en soient le principe... » Les sens activent l'intelligence, mais ils ne la produisent » point ; ils en développent le germe, mais ils ne lui » donnent pas l'existence. » Cela est bien voisin des explications de Saint-Thomas et du bon sens, très conciliable avec les doctrines spiritualistes. Mais une infranchissable barrière en sépare le maître ; c'est sa fameuse métaphore *la table rase*. De même qu'une autre comparaison non moins fameuse, et qu'on oppose à l'affirmation de la liberté humaine, *la balance,* elle suppose précisément ce qui est en question, l'inertie de l'âme. Qu'elle se présente nue, la pétition de principe n'échappera à personne : mais elle se cache sous l'expression figurée, et réfutée un million de fois elle est toujours reproduite. Rien ne prouve mieux la puissance d'un symbole, mais rien n'en prouve mieux le danger.

Peut-être maintenant sommes-nous en mesure d'apprécier cette assertion de Mgr Landriot : *La comparaison juste est une démonstration,* et d'y apporter de légitimes restrictions. Celle-ci d'abord qu'il faut que la justesse en soit démontrée auparavant et indépendamment de toute com-

Hosted by Google

paraison, c'est-à-dire qu'elle ait été préparée et justifiée par cet examen froid et compassé reproché aux rationalistes (p. 162), cette autre encore qu'elle n'éclaire que partiellement les objets, et que par cela même elle en obscurcit les autres faces, elle en change les proportions. Sans doute il est vrai de tout langage, et de l'argumentation la plus sèche elle-même, qu'il ne vaut qu'autant que vaut celui qui l'emploie; mais cela est bien plus vrai du langage symbolique. L'argumentation appelle la discussion, la comparaison l'élude : elle éclaire souvent moins qu'elle n'éblouit.

Mgr Landriot a consacré un chapitre à la fable, chapitre charmant, où descendant un instant du siège épiscopal il laisse un libre cours à toute la grâce de son esprit. Il tire de Lafontaine des leçons aussi aimables que sensées. Mais qu'arriverait-il s'il était obligé *(quod di omen avertant)* de parcourir la longue série de nos fabulistes. Dieu sait, et lui seul le sait, combien il y en a. Un libraire en annonçait récemment une collection très incomplète en 330 volumes. Qui comptera les idées fausses, les applications forcées qu'on y trouverait? Et si toute créature est un miroir, que de miroirs infidèles !

La comparaison, le symbole n'échappent pas à cet inconvénient. C'est la logique de Dieu, dit l'auteur (p. 251); je n'y contredis pas, mais nous sommes les interprètes de cette logique et quelquefois de singuliers interprètes. Cette harmonie entre le sens matériel et le sens spirituel qui est ici une empreinte de la divinité paraît à M. Broussais *(L'irritation et la folie)* la preuve complète qu'il n'y a de réel que la matière. Erreur sans doute, mais non par erreur évidente. Ces mots : *vrai, juste*, me semblent échapper complètement à cette source matérielle, pourtant Mgr Landriot trouve un sens matériel au mot juste. N'y a-t-il pas aussi des choses qui résistent à tous les mots. « Dieu, dit Mme Swetchine (*Le Symbolisme*, p. 114), n'est fait que pour lui-même. » Qu'est-ce qu'être fait pour soi-même? Et Dieu est-il fait? Quelle aridité philosophique eût été plus malheureuse? Est-il plus vrai de dire (p. 114) qu'il faut donner à Dieu la nature pour interprète, que c'est là un panthéisme chré-

Hosted by Google

tien? La nature a-t-elle donc une existence propre, comprend-elle Dieu pour nous l'interpréter? Je crois bien plutôt qu'elle en est l'expression, et que nous l'interprétons. A nos risques et périls, hélas! et Dieu l'a voulu ainsi parce que la liberté est bonne. J'aime bien mieux cette autre métaphore, quelque hardie qu'elle soit: « Le monde sensible est l'escalier de l'âme. » (P. 49.) Je serais bien tenté, je l'avoue, de reprocher à Mgr Landriot son faible pour Mme Swetchine comme pour Joubert. Il semble trouver (p. 157) celui-ci plus poète que Malebranche: j'en doute fort, et quant à Mme Swetchine, je confesse que je trouve son mysticisme bien raffiné et bien voulu.

Mais des écrivains plus sûrs n'échappent pas au péril de prêter par l'expression figurée à une double interprétation. Le lion est tantôt le symbole de Dieu, tantôt celui du diable (p. 176). Le vent figure tour à tour le diable et le Saint-Esprit (p. 183). Le marbre dit par une seule image: froid, poli, dur (p. 164); il dit aussi: pur, solide, brillant. Une révolution retourne le sol dans tous les sens (p. 218); elle est aussi le retour vers le passé; d'Aubigné ne l'emploie jamais autrement, *se révolter de sa religion*. Les mouvements de la mer expliquent les mouvements du cœur humain (p. 25). Combien d'autres choses n'ont-ils pas expliquées? Il y a pis encore que d'offrir un double sens, c'est de n'en offrir aucun, et j'avoue que ce pire se rencontre pour moi dans le symbole cité (p. 82), les voyelles et les consonnes de l'alphabet de la nature. Aussi ne puis-je m'étonner si les réalistes et les nominalistes étaient d'accord sur les symboles (p. 80) sans que cela les empêchât de se disputer sur presque tous les points, ce que je leur passe fort, ni même de se haïr et de se persécuter, ce que je ne leur passe pas.

On peut maintenant, ce me semble, sans rien contester de ce qu'a soutenu Mgr Landriot, en déterminer l'application. Et d'abord on voit qu'en disant que le symbolisme est la science des rapports qui unissent Dieu et la création il n'a pas donné une définition, mais posé une thèse. Il serait du reste facile de citer des symboles gracieux et justes qui n'ont pas ce caractère religieux, et il ne le serait que trop d'en rencontrer dans la littérature et dans

Hosted by Google

l'histoire qui ont un tout autre caractère. On voit ensuite que la voie ouverte par le symbolisme consiste bien moins à chercher dans la matière l'inspiration de sa pensée, qu'à y transporter et à y faire reconnaître l'idéal ; en sorte que la nature matérielle emprunte en quelque sorte sa valeur du penseur qui la contemple. Mais là on rencontre un nouveau péril, celui de substituer la pensée humaine à la pensée divine, de refaire le monde à l'image de l'homme, d'ériger l'homme en créateur. Et c'est un écueil où quelques écoles allemandes ont touché. Toutefois la raison offre, aussi bien que la foi, des moyens de l'éviter. M. de Humboldt voulait que la poésie se renouvelât aux sources de la science moderne, qui fait voir d'une manière bien plus grandiose qu'on ne l'avait fait jusqu'à elle la grandeur divine empreinte dans l'immensité du monde. Cette contemplation, à quelque degré qu'elle soit éclairée, a toujours fourni à l'imagination poétique à la fois un aliment et un frein. Aussi l'auteur du *Symbolisme* cite-t-il fréquemment les poètes, les poètes hébreux, souvent mal compris des juifs trop charnels, Isaïe entre autres, cher à l'un de nos amis qui penchait vers le mysticisme, notre regretté M. Savary, puis Dante, savamment interprété en ce sens par M. Ozanam. Ce qui ressort en effet des passage cités de ce commentateur (p. 108), c'est que Dante trouve dans l'expression métaphorique un moyen non pas de mieux pénétrer la pensée, mais de vivifier une pensée bien comprise. Dans les exemples choisis par ce livre, il y en a un plus concluant encore peut-être : c'est celui de Fénelon. Qu'on rapproche en effet la première partie du *Traité de l'existence de Dieu* de la seconde, et en particulier du quatrième chapitre de cette seconde partie, qu'aucun métaphysicien allemand ne désavouerait sans doute, s'il pouvait y atteindre, et aussi du Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même, de Bossuet, un traité élémentaire pourtant, on verra que ces grands maîtres si puissants à manier le symbolisme, savaient lui faire sa part. Il en est du symbolisme comme d'une langue bien faite, si vantée par une école presque opposée ; l'un et l'autre supposent la science faite.

Mais quand, la raison étant éclairée, il s'agit de parler

Hosted by Google

à l'imagination, le symbolysme brille en effet d'un éclat incomparable ; aussi pouvons-nous adhérer, sans réserve cette fois, à ce que dit Mgr Landriot : « Si l'auteur a eu la » bonne pensée de terminer la discussion par une belle et » juste comparaison, l'horizon semble s'illuminer. » *Belle et juste*, *terminer*, voilà les mots vrais, et l'orateur, tous nos lecteurs le savent, en a souvent donné l'exemple avant d'en tracer le précepte. Après avoir convaincu la raison, éblouir l'imagination et par elle donner au disciple une impulsion passionnée, c'est l'art des maîtres, des maitres seuls. Et, comme l'auteur le déclare souvent, les grands philosophes ne l'ont pas ignoré. Les deux coursiers et le cocher, les hommes enchaînés dans la caverne, l'anneau de Gygès dans les mains de l'homme vertueux, le juste poursuivi, fouetté, mis en croix, au milieu des mépris et des outrages de tous, sont des symboles que depuis plus de vingt siècles les hommes n'ont ni oubliés ni surpassés. Il n'y a pas d'âge où les philosophes n'en fournissent, de moins célèbres, mais de beaux encore ; et nos contemporains n'ont pas dégénéré. Plus de gens contesteront la justesse des idées de M. Jean Reynaud, que la grandeur de ses symboles, et je ne pense pas que Platon dédaignât la magnifique comparaison de la fusée avec la mémoire à travers les siècles. (*Platon. Phèdre. — République,* VII-II. J. Reynaud, *Terre et ciel,* IV, à la fin.)

Oui, ce sont là de grandes et belles choses, des splendeurs pour lesquelles, au jugement même de l'imagination, les grands philosophes peuvent aller de pair avec les plus grands poètes. Mais c'est là une voie périlleuse, une voie où ne doivent pas tenter de les suivre ceux que leurs goûts, leur tournure d'esprit, ou des devoirs ont entraîné de bien loin sur leurs traces. Ceux là, je crois, feront bien de méditer surtout, avec une humble résignation, la leçon de Mgr Landriot. « Il faut avant tout que celui des termes de la comparaison qui se rapporte au monde intellectuel soit compris dans sa forme isolée. »

L. DELAYANT.

Hosted by Google

DEUX LETTRES INÉDITES DE HENRI IV.

Geoffroy de Blois, chevalier, seigneur de Roussillon en Saintonge, joua un certain rôle dans les guerres civiles de la Réforme. On le trouve parmi les gentilshommes de notre province réunis au château de Pons, au mois d'août 1593, pour élire et envoyer un député (René de Lestang) près du roi Henri IV, qui venait alors d'abjurer, avec pouvoir de faire des remontrances et défendre les intérêts de la *religion*. La *Biographie saintongeaise* lui a consacré, sous le nom de Roussillon, un article dont nous signalerons, en passant, quelques erreurs de détail. C'est ainsi que M. Rainguet donne pour bisaïeul à *Geoffroy*, Jean de Blois marié à Isabeau de Mortagne, dame de Saint-Germain du Seudre, tandis que celui-ci n'était que son aïeul; et le biographe ajoute qu'Arnaud de Blois, trisaïeul de *Geoffroy*, et qualifié *écuyer d'Anne de Bretagne*, fut le premier qui vint s'établir en Saintonge.

Or, *Geoffroy* de Blois s'étant marié, le 15 janvier 1581, — ce qui reporte la date probable de sa naissance vers 1555 — il serait assez difficile de placer trois générations entre cette année 1555 et l'époque où la duchesse Anne de Bretagne, née en 1476, aurait pu avoir à sa suite un *écuyer*. D'ailleurs, des documents authentiques viennent renverser ce système chronologique.

Arnaud de Blois, écuyer, vivait et s'était marié en Saintonge dès avant le 23 octobre 1459, époque à laquelle il vend certaines rentes d'accord avec sa femme, Jehanne Faitis (*inventaire* de Rioux). On sait, du reste, que cette famille Faitis ou Fétis, éteinte depuis longtemps, était d'origine saintongeaise.

Quelques années plus tard, 1467, on retrouve encore

Hosted by Google

cet Arnaud de Blois parmi les *brigandiniers du pays de Xainctonge*, qui servent sous les ordres de M. de la Rochefoucauld. Ce n'est donc pas comme *écuyer* de la duchesse Anne, qu'il serait venu dans notre pays, ainsi que semble l'établir un vieux *mémoire* domestique très-inexact auquel M. Rainguet aura sans doute emprunté cette indication erronée.

D'après ce *mémoire* qui fait arriver Arnaud (aliàs Régnaud) de Blois en Saintonge et s'y fixer en 1400, — ce qui serait plus vraisemblable au point de vue de la chronologie, et en substituant un autre nom à celui d'Anne de Bretagne, — Jehanne Fétis aurait donné le jour à Guichard de Blois, marié à *Dianne* (sans autre indication patronymique), et de cette union, seraient issus un fils, *Pierre* qui suit, et trois filles mariées, l'une au seigneur de la Broussardière, l'autre au seigneur des Touches d'Orignac, et la dernière : 1° au seigneur de la Matassière ; 2° au seigneur du Rail.

Pierre (aliàs Jean) de Blois, dont nous avons déjà parlé plus haut, se serait marié deux fois : 1° à Julienne de Toulbodou, d'une ancienne famille de Bretagne bien connue, et en aurait eu une fille unique, Françoise de Blois, mariée à Guyot Gaillard, seigneur de Saint-Dizant (1) ; 2° à Isabeau de Mortagne (2), qui lui apporta certainement la terre de Saint-Germain du Seudre et lui donna plusieurs enfants, entre autres, *Pierre* qui suit.

Pierre de Blois, écuyer, seigneur de Roussillon, marié avec Hardouine de la Jarrie, fille du seigneur du Roullet en Aunis, eut pour fils aîné *Geoffroy*, qui épousa Gabrielle de Coustin de Bourzolles, d'une noble et ancienne maison encore représentée de nos jours dans le département de la Creuse. C'est à ce Geoffroy de Blois que s'adressaient les lettres publiées par M. Rainguet, et celles restées inédites jusqu'à ce moment. Les originaux ne sont point en notre

(1) Cette circonstance viendrait à l'appui de l'origine bretonne attribuée aux Blois de Roussillon. On trouve un *Julien* de Toulbodou vivant en 1448, lequel pouvait être frère ou père de cette *Julienne* de Toulbodou, mariée à Jean de Blois. Quant à l'existence de Françoise de Blois et à son union avec Guyot Gaillard, elles sont positivement établies par la *maintenue* d'Aguesseau. (Article Gaillard de Saint-Dizant et de Laleu.)

(2) Cette alliance est juridiquement prouvée par la *maintenue* d'Aguesseau.

Hosted by Google

possession, mais nous en avons des copies certifiées conformes et relevées avec la plus scrupuleuse exactitude sur les autographes conservés dans les archives provenant de la famille de Blois.

« Mons^r de Roussillon, d'aultant que jay esté adverty » que les ennemys ont passé la rivière de Loyre p^r me » venir voir et que jay besoingt auprez de moy de mes » affectionnez serviteurs, jay bien voulu vous escripre la » p^nte p^r vous prier me venir trouver le plus diligemment » qu'il vous sera possible, avec vos armes et équipage, et » m'asseurant que ne vouldriez perdre une si belle occâon, » mays rendre preuve à ce besoing de vostre affection au » service de Dieu et au mien, je ne vous en diray davan- » tage que p^r prier Dieu quil vous ayt, mons^r de Roussillon, » en sa saincte garde. A Tiffauges, le XVIII septembre 1588.

» V^re byen afectyonné amy.

» HENRY (1). »

« Monsieur de Roussillon, ayant pourveu à la charge de » lieutenant-g^l au gouvernement des provinces de Xainc- » tonges et Angoumois, le s^r d'Ambleville (2), conseiller » de mon conseil d'Etat, et s'en allant maintenant pour » en prendre la possession, jay bien voulu vous faire ceste- » cy pour vous ordonner de le recognoistre en l'auctorité » de lad^e charge et l'assister aux occasions qui se présen- » teront par delà pour mon service, vous asseurant que » ceux que vous me rendrez près de luy et ès dites provinces » me seront tousjours en pareille considération et vous en » scauray aussi bon gré que si cestoit près ma personne, » et nestant ceste-cy à aultre effect, je prie Dieu, monsieur » de Roussillon, vous avoir en sa saincte garde.

» Escrite à Paris, ce VIII^e de may 1603.

» HENRY. »

(1) Inutile de rappeler qu'à cette époque il n'était encore que roi de Navarre.

(1) François de Jussac, chevalier, baron d'Ambleville, seigneur de Saint-Marsault, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, gouverneur des ville et château de Cognac, chevalier de l'ordre du Roi, mort à Cognac avant 1630, et inhumé en la chapelle Saint-Caprais de l'église de Saint-Léger. Il avait épousé Isabeau de Bourdeille, fille d'*André*, vicomte de Bourdeille, sénéchal de Périgord, et de Jacquette de Montbron, dont il eut six enfants, entre autres, François de Jussac, maréchal de camp, gouverneur d'Arras, célèbre sous le nom de Saint-Preuil et décapité, à Amiens, le 9 novembre 1641.

Hosted by Google

De son mariage avec Gabrielle de Coustin, Geoffroy de Blois eut au moins sept enfants dont un seul garçon, *Jacques*, seigneur de Roussillon, qui se maria quatre fois : 1° avec Jeanne de Pons ; 2° 29 août 1612, avec Jeanne de Culant, fille d'*Isaac*, seigneur de Ciré, et de Préjante Bastard ; 3° 30 juin 1622, avec Jeanne de Ruchaud ; 4° avec Anne de Polignac, fille de *François*, seigneur de Fontaines, et de Louise de Lanes de la Rochechalais. Cette Anne de Polignac était elle-même doublement veuve d'Abdénago de la Roche-Chandry, seigneur de Clam, vicomte de Bridiers, et de Jean Louis de Lignières, seigneur de Lignières en Auvergne ; elle mourut sans enfants de ses trois mariages. Son mari ne paraît en avoir laissé que de Jeanne de Culant, sa seconde femme.

L'aîné, Henri de Blois, fut aussi seigneur de Roussillon et se maria, 7 août 1635, avec Esther Gréen de Saint-Marsault, fille de *Daniel*, seigneur de Châtelaillon, et de Marie de Blois.

De ce mariage, autre Henri de Blois, chevalier, seigneur de Roussillon, marié, 1680, à Marthe de Glenets, fille d'*Elie*, écuyer, seigneur des Jards, et de Marthe Fontenaud. Il fut père de :

Geoffroy de Blois, chevalier, seigneur de Roussillon, marié, 1709, avec Anne-Suzanne Vigier, fille de *Charles*, chevalier, seigneur de Massac, et d'Anne de Sainte-Hermine, dont :

Charles de Blois, chevalier, seigneur de Roussillon et de Massac, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Mailly-infanterie, marié, 1751, à Marie-Anne Pandin de Beauregard, dont cinq enfants :

1° Gaspard de Blois, officier au régiment de Guienne-infanterie, mort jeune et le dernier mâle de sa famille ;

2° Marie-Anne de Blois de Roussillon, mariée à Pierre de Bigot de Baulon. C'est parmi les papiers de cette dame, qu'ont été conservées les lettres adressées à son cinquième aïeul ;

3° Marie-Anne-Élisabeth de Blois de Massac, mariée avec André-Auguste Gréen de Saint-Marsault de Salignac, et morte, à Saintes, sans postérité, le 17 août 1821 ;

4° Marie-Louise de Blois de Bierge, mariée à Benjamin

Hosted by Google

de Saint-Pierre, habitait avec lui la ville de la Rochelle où elle sera sans doute décédée. Elle ne laissa pas non plus de postérité ;

5° Suzanne de Blois, morte fille à Pons, avant le 21 pluviose an II (9 février 1794).

Telles sont l'ascendance et la descendance directes de Geoffroy de Blois de Roussillon qui, d'après une lettre à lui adressée par la reine régente, Marie de Médicis, et reproduite dans la *Biographie saintongeaise*, semble être rentré avant sa mort dans le giron de l'église catholique. Nous avons cru devoir donner ici ces détails généalogiques sur les Blois de Saintonge, pour rectifier les erreurs de filiation commises à leur endroit par plusieurs écrivains, et notamment par M. Rainguet dans ses *Etudes historiques sur l'arrondissement de Jonzac*, ouvrage du reste très-consciencieux et au mérite duquel ne peuvent que rendre hommage tous ceux qui s'intéressent à nos annales provinciales.

TH. DE B. A.

Hosted by Google

BULLETIN.

Je ne puis plus commencer ce bulletin sans songer à cet athlète, dont parle un ancien, boxeur maladroit, qui au lieu d'aller au devant des coups qui lui sont adressés porte tardivement la main à l'endroit frappé. Il faut bien que la *Revue* enregistre pour la postérité le grand fait intellectuel du moment, les conférences. Mais desquelles vous parler? Celles de la Rochelle? il est trop tôt : elles attirent la foule pendant que j'écris. (1) Celles de Saintes, de St-Jean d'Angély, de Rochefort? Il est bien tard. Et puis vous voudriez une appréciation, non une réclame. Or, on a beau être multiple, avoir les yeux bons, les oreilles longues, on ne voit, on n'entend pas tout. Essayons pourtant. Les conférences de Saint-Jean ont pour orateur M. Gyoux, pour objet l'hygiène. Le premier numéro de la *Revue* vous en a donné une analyse détaillée. Il est bon d'attendre que la publication en ait été terminée pour y revenir. Les conférences de Rochefort ont eu pour orateur M. Dutouquet, pour sujet les soins dûs à l'enfance. Il a, n'en doutez pas, développé savamment le vieil adage, *mens sana in corpore sano ;* il a joint la sagacité du moraliste au sens pratique du médecin expérimenté. Dans les deux villes, le succès n'a pas plus manqué que l'habileté.

Les conférences de Saintes ont un caractère particulier. Consacrées à l'érection d'une statue à Bernard Palissy, elles sont devenues une œuvre générale. Autour de M. Audiat, qui sait bien et qui sait dire tout ce qui regarde son héros, vient se grouper comme un cortège d'orateurs et de poètes. La muse y parle français, elle y parle patois. On s'enthousiasme et l'on rit. Vous avez pu voir ici même les

(1) Constatons pourtant, outre cette affluence de l'auditoire, la solide instruction des deux leçons de M. Mathé, sur la théorie des marées ; l'esprit, la pureté de style dont M. Schérer a fait preuve dans son analyse savante du caractère du Misanthrope.

Hosted by Google

vers de M. Fournat, dans le *Bulletin religieux du diocèse,* les vers de M. Blossac, en l'honneur de Jeanne d'Arc, qui ne s'attendait guère sans doute à devenir un jour la comparse de Palissy. Les vers patois peuvent moins franchir les limites en dedans desquelles ils sont compris, mais là ils ont causé une vive gaîté. La gaîté d'ailleurs sait aussi y parler français ; témoin le sonnet suivant que M. Audiat a lu au milieu d'une de ses causeries. Il perd sans doute a être séparé de son cadre, mais nous ne pouvons le donner qu'en l'en détachant :

LE VIN DE SAINTONGE.

A M. L. de L.

Il est rouge, il est blanc ; il est jeune, il est vieux ;
Il éveille, il endort ; il rend sombre ou joyeux.
Il est, comme l'amour, et peut-être un peu mieux,
Le maître souverain des hommes et des Dieux !

Salut ! trois fois salut, liqueur enchanteresse,
Que le pauvre aime tant, que le riche caresse !
O soleil de l'hiver, force de la vieillesse !
O sève du printemps, vigueur de la jeunesse.

Je voudrais m'abreuver à tes flots... J'y voudrais,
Au moins pour te chanter, mouiller un peu ma lyre.
O vin, si je t'aimais, comme je t'aimerais !

A table je t'ai vu, l'air narquois, me sourire ;
Et lorsque, grâce à toi, s'éclairait plus d'un front,
J'ai cru t'entendre dire : « O buveur d'eau, fi donc !.... »

De tout cela, et c'est peut-être le point le plus important, il se forme une œuvre commune. On achète les opuscules de M. Fournat, de M. Giraudias, de M. Doublet. *On achète ;* mot immense ! On a beau dire du mal de l'argent. Il reste le critérium du vrai zèle, le grand affranchisseur. Oh ! si j'avais de la place, le beau panégyrique que je vous ferais de l'argent, car je suis un grand adorateur du veau d'or, je l'avoue. *Major e longinquo reverentia.*

De tous les appels faits à cet argent, le plus audacieux c'est peut-être l'*Apis romana,* une revue mensuelle écrite en latin ; poésie, morale, histoire, tout parle latin, les

Hosted by Google

variétés sont en latin : voilà ce qu'on fait dans notre département, à Montlieu, depuis quatre mois. Là on traduit le français en latin pour le rendre plus populaire. En 1816, sous un roi savant, tranchons le mot, un peu pédant, on publia l'*Hermes romanus,* dont il y a six volumes. Un peu plus tard parut, toujours à Paris, une *Apis romana* qui s'arrêta, si je ne me trompe, à la fin de 1822. Il y a onze ans, le petit séminaire de Montlieu osa reprendre, lui pauvre provincial, cette difficile entreprise, sous le même titre, par hasard ou à dessein ; il la suspendit au bout de deux ans, il y revient bravement, comptant sur l'esprit de famille pour le soutenir. Et l'abeille vit et voltige de nouveau. Elle n'est pas tellement antique, qu'elle reste étrangère à l'idée moderne. Si elle parle latin, elle entend le français ; c'est en vertu de ce double talent, qu'elle sert d'interprète à Pégase pour morigéner M. Victor Hugo. Mais si elle pique, elle a son miel aussi. Elle sourit en latin ; elle a ses énigmes érudites. Enfin il faut y aller voir si l'on se souvient d'avoir été écolier, lui envoyer son obole, cinquante centimes par mois.

Il faut surtout bien remarquer qu'il y a là des mouvements *sui generis*, des mouvement indigènes, et non pas importés. Toute vie qui vient du dehors est factice, peu durable. A bon entendeur, salut.

En ai-je fini avec l'arriéré ? Suis-je au courant ? Puis-je vivre du jour présent ? Puis-je enfin vous parler des lilas qui fleurissent, des prairies qui verdissent, des arbres fruitiers qui blanchissent ? Dans tous les cas, la *Revue* a mis des bornes à mon bavardage, en me mesurant le terrain. Ainsi lecteur, adieu.

LEGIO.

Ici finit légitimement le numéro de la *Revue*. La société d'agriculture ayant pensé qu'il y avait un intérêt sérieux à ne pas ajourner la publication dès longtemps résolue de l'étude suivante sur les vins de l'Aunis, nous avons cédé à son désir en l'offrant comme supplément à nos lecteurs.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

ESSAI HISTORIQUE

SUR LES VIGNES ET LES VINS D'AUNIS.

La Société d'agriculture de La Rochelle a invité tous les agriculteurs, propriétaires ou fermiers, à apporter leur concours à la grande enquête agricole que prépare le Gouvernement, en lui communiquant tous les renseignements propres à éclairer les nombreuses et importantes questions que soulève l'intérêt de l'agriculture, et les causes du malaise, si non de la souffrance, dont se plaignent ceux qui se sont voués aux travaux des champs. Je n'aurais aucun titre à répondre à cet appel s'il ne m'avait semblé qu'il était du devoir de chacun d'apporter à cette œuvre immense le tribut de ses connaissances ou de ses études particulières, et qu'en interrogeant le passé on pourrait y trouver peut-être d'utiles enseignements pour le présent, ou tout au moins des points de comparaison qui ne seraient pas dénués d'intérêt. C'est ce qui m'a déterminé à réunir et à publier les nombreuses notes que j'ai receuillies dans de vieux titres et dans les manuscrits de nos chroniqueurs sur l'ancienneté et l'importance de la culture de la vigne dans l'Aunis, l'étendue de l'importation de nos vins à l'étranger, la réputation dont ils jouissaient jadis, la perpétuité du même mode de culture des vignes depuis les temps les plus reculés, la nature des cépages anciens, d'un très-faible produit, et leur remplacement par d'autres plus fructifères, mais de qualité inférieure, l'influence qu'eut sur cette transformation, l'introduction dans nos contrées de la fabrication de l'eau-de-vie, le développement qu'y prit bientôt cette nouvelle industrie, l'institution du ban de vendange

Hosted by Google

et les causes qui y donnèrent lieu, les anciennes mesures des terres, les prix des vignes, du vin et de la main-d'œuvre à différentes époques, les conditions de fermage des vignes, divers réglements sur les vins, etc.

I

Déterminer l'époque à laquelle la vigne fut introduite dans l'Aunis me paraît un problème à peu près insoluble, que je n'essaierai même pas d'aborder. Ce qui ne me semble pas douteux, c'est qu'elle ait précédé la fondation de La Rochelle (l'an 1000 environ). Il est très-certain que, dès le commencement du XIIIe siècle, le vin formait, avec le sel, le principal objet d'exportation des Rochelais, déjà renommés comme intrépides navigateurs. Il constituait en effet le plus important produit de leur sol ingrat, qui ne leur fournissait pas même le blé nécessaire à leur nourriture. Dans la réponse que faisait, en 1408, le procureur du roi à certaines doléances des bourgeois, on remarque ce passage : « Le païs d'Aulnis, *où il n'y a que vignes...* », et dans une ordonnance de Charles VII, de 1424, celui-ci : « La Rochelle, scituée en païs vignoble et en lieu *où ne croissent aucuns grains,* au moings dont le peuple puisse estre soutenu... » Nos pères comprirent de bonne heure que dans le commerce maritime était tout l'avenir de leur ville, et celui qui entreprendra d'écrire l'histoire commerciale de La Rochelle (sujet bien digne de tenter l'intelligent magistrat consulaire qui nous a donné une intéressante notice sur le tribunal de commerce), pourra dire avec quelle persévérance et quelle habileté ils conquirent et défendirent en même temps et leurs franchises communales et leurs priviléges commerciaux. Dès 1205, nous voyons le roi d'Angleterre, Jean Sans-Terre, leur accorder des lettres de protection et de sauvegarde pour aller vendre leurs vins en Flandre, et une charte du même prince, de 1209, constate l'étendue de leur commerce avec les *six villes de Flandre.* Guillaume-le-Breton, dans son poème en l'honneur de Philippe-Auguste, raconte qu'en 1213, lorsque Savary de Mauléon, commandant de la flotte française, livra au pillage

Hosted by Google

de ses soldats la ville de Damme, ce grand entrepôt du commerce flamand, ils se gardèrent bien d'oublier les radeaux chargés de vins de Gascogne et de La Rochelle. De nombreuses chartes des comtes et comtesses de Flandre, des XIIIe, XIVe et XVe siècles, attestent de quelle importance étaient les exportations de vin que les Rochelais faisaient dans les Pays-Bas, les précieux priviléges qu'ils avaient obtenus de ces princes (1) et des bourgmestres de différentes villes où ils avaient de vastes entrepôts. Ces exportations se faisaient aussi, sur une large échelle, par navires flamands, car Pardessus, dans sa *Collection des lois maritimes,* rapporte que, dans la guerre de 1388 entre les Flamands et les Anglais, ceux-ci capturèrent en mer des bâtiments flamands qui portaient 9,000 muids de vin de La Rochelle. Il cite, en outre, les antiques lois maritimes, connues sous le nom de *Jugements de Damme;* celles de Westcopelle et de Wisby, dans lesquelles La Rochelle est plusieurs fois mentionnée. On trouve dans les archives de l'hôtel-de-ville de Gand un mandement de Charles VIII, du 12 octobre 1491, qui permet aux habitants de Gand et de l'Écluse de prendre 2,000 pipes de vin en France, moitié à La Rochelle et moitié à Bordeaux (Rapport de M. Boufaric). Le trouvère Henry d'Andely, qui vivait sous Philippe-Auguste, nous apprend que les vins de La Rochelle étaient recherchés jusqu'en Dannemark et en Norwége. Non seulement pendant que La Rochelle était soumise à la domination anglaise, mais constamment depuis, et même pendant les éternelles hostilités qui divisèrent l'Angleterre et la France, les trois royaumes d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse, furent pour les vins rochelais un vaste marché sur lequel ils jouissaient des plus grandes immunités, de même que dans les possessions continentales des souverains anglais. Diverses lettres et documents insérés dans le recueil des *Lettres des rois, reines,* etc., publié par M. Champollion-Figeac, prouvent qu'au commencement du XIIIe siècle, les

(1) L'inventaire des priviléges de la Rochelle mentionne notamment une charte de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, par laquelle elle prend sous sa sauvegarde les marchands rochelais, leurs serviteurs et marchandises, leur permet de trafiquer librement avec ses sujets en tous les lieux soumis à son obéissance, et leur octroie *plusieurs grands et amples franchises sur le commerce et traficq des vins.*

Hosted by Google

Bayonnais, qui entretenaient avec les Rochelais un commerce très-actif, emportaient sur leurs navires de grandes quantités de vin. Dans son savant ouvrage sur le commerce maritime de Rouen, M. de Fréville cite les vins de La Rochelle au nombre des importations les plus anciennes de la capitale normande. Les *Droitures, coutumes et appartenances de la visconté de l'eau de Rouen,* que l'on croit être de l'an 1200 environ, parlent du *tonnel de La Rochelle,* dont la contenance était de quatre muids, et des lettres de Jean-sans-Terre, du 8 mars 1214, ont pour but de protéger le commerce des Rochelais dans toute la Normandie. Les côtes de Bretagne et de Picardie offraient aussi aux vins de l'Aunis d'importants débouchés. Il s'en faisait même un grand commerce avec Paris : Jehan de Jaudun, l'auteur d'un éloge de Paris, composé en 1323, dit en parlant de la Seine qu'elle y transportait une grande quantité *(copiosè)* de vins de Grèce, de Grenache, de *La Rochelle,* de Gascogne et de Bayonne. On voit que le vin d'Aunis figure en bonne compagnie. Ces citations, que je pourrais multiplier, prouvent suffisamment de quelle faveur jouissaient les vins de notre pays et quelle importante branche de commerce ils constituaient pour La Rochelle.

Ce n'est pas que je veuille prétendre que de si grandes quantités de vins, exportées en tant de lieux divers, provinssent seulement du petit pays d'Aunis. Bien évidemment, dans le port de La Rochelle, le plus important de la contrée, venaient s'embarquer pour être expédiés au loin les vins des régions voisines; mais on ne peut s'empêcher toutefois d'y voir la preuve de ce que je disais plus haut, que la vigne formait presque exclusivement la culture de l'Aunis. Il faut bien reconnaître néanmoins que nos vignes ne produisaient pas anciennement à beaucoup près autant que celles d'aujourd'hui. Aux anciens cépages, qui donnaient moins de fruits, mais un vin d'excellente qualité, d'une facile conservation et propre aux transports lointains, on en substitua de plus fertiles, mais dont le produit était bien inférieur en qualité, se conservait difficilement et ne pouvait convenir aux longues expéditions. Cette transformation me paraît avoir été la conséquence de l'introduction dans l'Aunis de la fabrication de l'eau-de-vie, qui ne tarda pas à y

Hosted by Google

prendre une grande extension. On a peine à comprendre aujourd'hui que nos vins, tombés si bas dans l'estime des gourmets, aient joui jadis d'une réputation si grande et si répandue. Serait-ce s'avancer trop que de dire qu'ils figuraient avec honneur sur la table des anciens rois d'Angleterre, quand on lit dans l'ouvrage de M. Champollion-Figeac, que je citais tout à l'heure, des lettres (de 1280 environ), par lesquelles Philippe III, roi de France, renouvelle ses instances auprès d'Edouard d'Angleterre pour qu'il ait à faire payer à Enard de Breuil, bourgeois de La Rochelle, 32 tonneaux de vin que feu Thomas de Breuil, père de ce dernier, avait autrefois fournis à Henri III, père du monarque anglais? On a vu qu'au XIVe siècle, de J. Jaudun en parlait immédiatement après les vins de Grèce et de Grenache, et avant ceux de Gascogne et de Bourgogne. Un siècle auparavant, de vieux fabliaux le vantaient en termes plus explicites et non moins louangeurs: ainsi, l'auteur du fabliau de *Cocaigne*, pour peindre ce lieu de délice des gourmands, fait couler une rivière qui se divise en deux bras, dont l'un roule le meilleur vin rouge qu'on puisse trouver à Beaune, et l'autre un vin blanc qui rivalise avec ceux d'Auxerre, de Tonnerre et de *La Rochelle*. Quand, dans *la bataille des vins* d'Henri d'Andely, le roi manda à ses messagers d'aller quérir par toute la terre les meilleurs vins, ceux-ci lui rapportèrent vins de Chypre, d'Auxerre, de la Moselle, *vin d'Aunis et de La Rochelle;* et comme en vantant leur mérite et leur renommée, les vins d'Auxerre et de la Moselle se prévalaient d'abreuver les Allemands, le vin de La Rochelle leur imposa silence, et prenant la parole : « Je repais, dit-il, toute l'Angleterre, les Bretons, Flamands, Normands, Ecossais, Irlandais, Norwégiens et Danois, et de tous ces pays, je rapporte de beaux esterlins. » Dans le *Credo du Ribaud*, il est aussi avantageusement parlé du vin de La Rochelle. Une commission, donnée en 1575, à Landreau, par le comte du Lude, fait mention des *vins nobles de l'Aunis*. Dans un ouvrage de médecine que publia, en 1603, Etienne Thevet, chirurgien du prince de Conti, après avoir donné la supériorité au vin blanc sur le rouge et cité le vin de Malvoisie, le muscat d'Andalousie et les vins de Grèce et d'Italie, ajoute : « de même, en

Hosted by Google

France, les vins d'*Onis* et d'Anjou, et autres endroits, qui sont blancs, *surpassent toutes sortes de vin en bonté.* » Enfin, Olivier de Serres, dans son *Théâtre de l'agriculture* (1629), place les vins de l'Aunis au nombre des *excellents vins blancs.*

On pourrait être tenté de croire par ces citations que l'Aunis ne produisait que du vin blanc : ce serait une erreur. Son vin blanc pouvait être en plus grande estime que son vin rouge, composer même la presque totalité de ses exportations; mais les plus anciens titres que j'aie compulsés parlent presque aussi souvent de vignes *vermeilles* ou de vignes *chauchées,* ou mi-partie blanches et vermeilles (1), que de vignes entièrement blanches. On lit, à ce sujet, dans le *Commentaire de la Coutume de La Rochelle,* par Huet, qui écrivait à la fin du XVI^e^ siècle et au commencement du XVII^e^ : « Les vins *(rouges)* de La Rochelle sont de moindre estime *(que ceux du haut pays de Gascogne et de la Bourgogne),* aussi sont-ils de moindre prix, non qu'il ne s'en recueille de bons, voire d'excellents, tel qu'est le vin appellé *chauché* ou *pineaux;* mais pource qu'il ne sort point de la province, il ne luy acquiert aucune réputation en pays estrange. » Notre savant magistrat semble donc croire que si le *vin chauché* de l'Aunis eut été plus connu, il eut pu rivaliser avec ceux de Bordeaux et de Bourgogne. Sans partager entièrement cet avis peut-être, personne n'ignore que le raisin qu'on nomme toujours *chauché*, mais qui a presque entièrement disparu du pays, sans doute parce qu'il était peu productif, donne un très-bon vin aux rares propriétaires qui le cultivent encore. Je n'ai pas rencontré d'autres cépages de vin rouge mentionnés, dans les titres qui me sont passés sous les yeux, avant le XVIII^e^ siècle, où l'on voit apparaître le raisin très-médiocre, mais abondant en fruits, qu'on appelle *balsac;* et je n'y ai relevé qu'un seul cépage de raisin blanc, nommé tantôt *chenière,* tantôt *chenère* ou *chemère* (2), dans des actes des XIV^e^ et

(1) « ..... deux pièces de vignes, la première *vermeille.....*, la seconde *blanche et vermeille.....* » 1268 (Chart. de l'abb. de Fontevrault).

(2) Une baillette de 1371 impose au preneur l'obligation « *d'entreplanter bout à bout une pièce de vigne de bonne vifz blanche chenère...* » Une autre, de 1406, « *de bonne vifz chemère ou de chauchée.* » (Arch. de l'hôp. Saint-Barthélemy.)

Hosted by Google

XVe siècles. J'ignore si sous cette dénomination, aujourd'hui inconnue, je le crois, dans ce pays, se cache quelque espèce cultivée sous un autre nom.

Si nous manquons de données bien précises sur la nature des cépages employés dans les vignobles de l'Aunis, les renseignements abondent au contraire sur le mode de culture de la vigne, et l'on n'apprendra pas sans étonnement que, depuis Saint-Louis, la nature, le nombre et jusqu'au nom des *façons* n'ont pas changé, si du moins mon inexpérience en cette matière ne m'abuse pas. Disons d'abord que les mesures de contenance étaient les mêmes : *le quarters* (quartier) — 1248 — *la journée d'homme* — 1394 — dont nous avons fait le *journal* ou demi-quartier, et le *casseron* — 1394 — ou quart de quartier. Il y avait aussi, comme de nos jours, deux sortes de quartiers: celui de Rochefort, que nous nommons encore de *petit baillage,* en souvenir probablement de la seigneurie, voisine de la Rochelle, appelée *le petit baillage de Rochefort* et qui contenait quatre mille ceps, et l'autre plus grand, que nous désignons par la dénomination de *grand baillage*, par allusion sans doute à l'ancien *grand baillage* ou fief d'Aunis, qui contenait cinq à six mille ceps. Les terres qui devaient être plantées en vignes, ou qui l'étaient déjà, s'arrentaient à *complant* ou *à cens*, c'est-à-dire moyennant une part de fruits, qui était le plus ordinairement le sixième, ou une redevance en argent appelée cens (1). Or, dans un grand nombre de contrats, dont les plus anciens remontent au milieu du XIIIe siècle, le preneur s'obligeait à cultiver la vigne « de *dreites façons*, *c'est assavoir deschausser, tailler, foir* (fouir), *probaigner* (provigner), *biner et rebiner.* » (Titre de l'abbaye de Fontevrault de 1268). Toutefois, cette dernière façon

(1) Vers le milieu du XIIIe siècle, une sorte de révolution s'opéra dans l'assiette des droits des seigneurs de l'Aunis, dont un grand nombre substituèrent à leur droit de complant un cens fixe en argent. Ainsi, en 1246, Alphonse, comte de Poitou, transforma le sixte des fruits, ou *le sixième muid de pure goutte,* qu'il percevait sur les vignes du grand fief d'Aunis, en un cens de quarante sous par quartier. En 1252, Bernard de la Roche, seigneur des fiefs de Lagord, du Plomb, de Festilly, de Nieul, Lozières, Grimaud, la Bastardière et fief Renaud, en 1261, Guillaume et Geoffroy de la Roche, seigneurs du grand fief de Rochefort, du fief du sixte centre Puilboreau et le Payau) et du fief de Champfier, et plusieurs autres seigneurs renoncèrent au droit de complant qu'ils levaient sur les vignes de leurs seigneuries moyennant une rente en argent payable chaque année. *(Invent. des privilèges).*

Hosted by Google

n'était obligatoire que de deux années l'une (*entre dous ans une fiée rebiner*). Plus tard, on ne l'exigea qu'une fois en cinq ans. Ce sont bien, si je ne me trompe, les façons ordinaires de la vigne, avec les noms encore usités parmi nos vignerons. Quant aux époques où elles devaient avoir lieu, j'ai trouvé dans un acte de bail à moitié fruits du notaire Lecourt, du milieu du XVI^e^ siècle, que le fermier devait, « après vendanges, deschausser les ceps et places de la vigne auparavant la feste de Saint-Martin (11 novembre), la tailler depuis la mi-carême jusqu'à la mi-mars, la fouyr auparavant la fin du moys de mars, la byner en may et la rebyner auparavant la Saint-Jean-Baptiste, » mais seulement une seule fois durant les cinq années de son bail. Les époques varient cependant dans un autre acte du même notaire : la vigne devait être déchaussée vers Noël, taillée en février, fouissée en mars, binée en mai et rebinée à la mi-juillet. Le fermier s'engageait, en outre, à consacrer deux journées d'hommes par année à *entreplanter la vigne*, sans préjudice du droit du propriétaire d'entreplanter à ses dépens, s'il le jugeait à propos. On remarque plusieurs fois dans ces actes les termes de *broches* et d'*advallis*, qui sont toujours en usage dans nos campagnes pour désigner des vignes nouvellement plantées. Ce qui a bien changé, c'est qu'alors chacune des façons de vigne coûtait 32 sous 6 deniers par quartier, ou 6 livres 10 sous la totalité. Je n'ai pu deviner de quelle opération entendait parler le gouverneur de l'hôpital de Saint-Barthélemy dans son compte de 1525, où se trouvent ces articles : « Payé à N... pour avoir fait *tourner* les vins du celier de ladite aumônerie. — Payé à N..., pour *faire tourner par deux fois* les vins de Nyoil, » (où l'hôpital de Saint-Barthélemy possédait le domaine du Patrimoine.) — « Payé pour avoir *enroché* quatre tonneaux de vin... » Il résulterait de plusieurs articles de ce compte et autres documents qu'on ne chargeait pas, comme aujourd'hui, un seul homme des différentes façons à donner à une vigne, mais que pour chacune d'elles, comme pour les vendanges, on louait un grand nombre d'ouvriers ; ainsi, on y lit : « Pour tailler la vigne Bastarde et la Banchette, fut mis 23 hommes, qui gaignoient chascun 20 deniers. — Pour tailler la vigne de la Benestelle, 21 hommes, à 23 deniers

Hosted by Google

chacun : 41 sols 11 deniers. — Pour rebiner les vignes appelées la Banchelle, fut mis 18 hommes, valant 37 sols 6 deniers. — Payé à 26 hommes pour biner trois quartiers de vignes, à 2 sols pour hommes : 52 sols — à 48 hommes qui ont taillé les vignes, à 3 sols 9 deniers par homme, etc. »

Il n'était pas rare, dans ces temps trop fréquents de guerre et d'affreuse misère, que les terres restassent en friche (1), et je m'explique les nombreuses sentences qui, dans ce cas, envoyaient en possession de ces terrains abandonnés sans culture ceux auxquels étaient dûs des droits de cens et de complants (2) ; mais je comprends moins la rigueur de l'article 62 de la coutume de la Rochelle, qui est ainsi conçu : « Tout homme ayant droit de complant se peut emparer, de son authorité privée, sans offense, des vignes subjectes aud. complant, *par deffaut de les faire tailler devant la Saint-Georges* (23 avril) ; » et j'ai vu plus d'un jugement du présidial qui attribuait au seigneur des vignes qu'il n'avait même pas vendues et qui avaient passé par les mains de plusieurs acquéreurs, par le fait seul que la taille n'en avait pas été opérée avant la fête de Saint-Georges. J'avoue que je suis médiocrement touché des motifs que donne Huet à cette disposition spoliatrice, que : « la Coutume a craint que, par un dédain, les habitants n'abandonnâssent la culture des vignes, et a voulu obliger les propriétaires à une sérieuse culture, estant certain que le terroir est encore meilleur à cela qu'à autre sorte de fruits... notamment ce qui avoisine la ville et qui est enclos dans le baillage d'Aunis et de Chatelaillon, estant led. pays composé

(1) On lit dans un titre de l'hôpital de Saint-Barthélemy de 1420 : « Come depuis grant et long temps en ça, les vignes et héritages d'environ ladite ville de la Rochelle, que l'on appelle *le païs d'Aulnis*, estoient tournées à telle non valeur que ceux qui les tenoient n'en povoient que à très grant paine tyrer ce qu'elles leur coustoient à labourer, dont par ce une grande partie desdites vignes et héritages estoit jà cheute et de jour en jour cheoit en friche et désert, tant pour cause de la grant et dure guerre des Angloys d'ancienneté regnant en ce royaulme de France, et pour la doloreuse division meue et suscitée ondit royaulme depuis dix ans en çà ou environ, come aussi pour cause des pestilences et mortalitez souventes foiz advenues en lad ville et païs d'environ, dont par ce le peuple d'iceulz ville et païs estoit tellement diminué que lesd. vignes et terres dud. païs ne povoient estre labourées et soustenues en estat... »

(2) Ainsi, la charte d'Alphonse, comte de Poitou, dont il a été parlé dans une note précédente, porte que si les vignes soumises au droit de cens restent sans culture pendant trois années consécutives, le seigneur ou ses ayants-droit pourront s'en emparer à titre de propriétaires.

Hosted by Google

de terres et collines peu élevées et dont les pentes sont étendues de telle façon qu'il est aucunement montueux... que le soin de la taille et du labourage ne fait pas seulement pour l'abondance, mais aussi pour la bonté du vin... et, entre toutes les façons, la taille de la vigne est la plus nécessaire à l'une et à l'autre ; c'est pourquoi ceux qui ont décrit le ménagement des champs, singulièrement de la vigne, se sont efforcez à en donner des règles et préceptes. Virgile veut qu'aussitôt la vigne dépouillée de ses feuilles par la froideur de l'hiver, on commence à la tailler... » D'où il conclut que « c'est donc à bon droit que nostre coutume réprouve la taille des vignes qui se fait après la St-Georges, qui est toujours passé la mi-avril, auquel temps il est notoire que la vigne a déjà poussé et mis hors ses bourgeons... et l'expérience rend témoignage que la première taille se trouve ordinairement en cette province la meilleure, singulièrement pour les vignes qui sont vers la coste de la mer, comme en Ré et au baillage d'Aunis. »

Il ne parait pas que le système des échalas ait jamais été en usage dans l'Aunis, à moins qu'on ne veuille le reconnaître dans l'expression de *treilles*, que l'on rencontre dans un certain nombre de vieux titres. Ainsi on lit dans un acte de 1265 : « une pièce de *treille,* qui se tient d'une part à la treille à N..., d'autre à la vigne de Ste-Katherine, et d'autre part à la treille de N..... » *(Arch. de Fontev.)* On trouve aussi ce passage dans le commentaire de Huet, pour prouver que la taille et les labours de la vigne non-seulement augmentent la quantité, mais encore la qualité du vin : « les *lambruches* et *treillages* des champs sont d'un goût tout différent aux raisins des vignes bien entretenues. » Mais les lambruches sont des treilles abandonnées à elles-mêmes sans culture et non des vignes à échalas, et comme d'un autre côté plusieurs documents établissent qu'anciennement les vignes, particulièrement celles situées aux environs de la ville, étaient closes de murs, et qu'il était d'usage d'entourer les champs et les vignes d'une rangée d'arbres, je suis porté à croire que les treilles dont il s'agit étaient celles dont on tapissait ces murailles, et les lambruches des ceps de vigne qu'on laissait grimper et s'étendre d'un arbre à l'autre, à l'instar des anciens Romains ; usage

Hosted by Google

qui s'est perpétué dans plusieurs de nos départements du Midi (1).

L'augmentation considérable du prix de la main-d'œuvre dans ces derniers temps a contribué à introduire dans nos contrées l'usage de la charrue pour le labourage des vignes. Est-ce un bien, est-ce un mal? je me déclare incompétent pour juger la question; mais j'ai dû me demander si ce mode culture n'était pas bien ancien dans l'Aunis, en voyant si souvent répétée, sur des terriers du XIVe siècle, cette mention : « Laquelle vigne est *à la main* et bien labourée. » Quel sens auraient ces expressions, si ce n'était une manière de distinguer les vignes cultivées à bras de celles qui l'étaient autrement et apparemment à la charrue? Quelques logique que paraisse la conséquence, je n'oserais cependant la donner comme certaine en l'absence d'indications plus précises que je n'ai pas rencontrées.

Je n'ai pu trouver non plus rien de bien positif sur la quantité de vin que les vignes produisaient autrefois et quelle était sa proportion avec le produit, bien plus abondant, comme je l'ai dit, de nos vignes actuelles. Le *Commentaire* de Huet nous fournit seulement ce bref renseignement : « Il est d'ailleurs très-vray que les vignes ne sont pas de fort grand rapport en ce païs, bien loing de la fertilité de ce cep du portique de Livia, dont parle Pline, qui rendoit par chacune année douze amphores de vin (l'amphore étant du poids de 74 livres), et à toute peine un quartier de vigne en rapporte-t-il autant. » N'y aurait-il pas là quelque exagération, car un litre de vin pesant un peu moins d'un kilogramme, 888 litres ne représenteraient même pas le poids de deux barriques. Mais il ne faut pas oublier qu'on ne fumait jamais les vignes, du moins n'en

(1) Je n'ai pu découvrir le sens du mot *beriomos*, que l'on trouve répété dans un acte de donation de Pierre Bataille (le père probablement du Maire de 1238), à la maison hospitalière de Roncevaux (*Roscide-vallis*), en la paroisse de Salles, sous la date de 1219. Il lui donne *novem beriomos vine*, qui sunt inter *vineas* L. Ribotel et LXXIII alios *beriomos*, qui sunt adherentes *vineis* monachorum Sti Scandidi (St-Xandre), et LXXII *vizeias* vinearum, qui sunt adherentes vineis corumdem monachorum... » On ne trouve pas ces deux expressions de *beriomos* et de *vizeas* dans le dictionnaire de Ducange ; mais elles ne doivent ni l'une ni l'autre signifier des vignes à échalas : je crois que la seconde indique des sillons de vigne, que nos paysans appellent encore *virées ;* peut-être la première a-t-elle la même signification.

Hosted by Google

ai-je trouvé nulle trace, et je pourrais citer telles vignes, vieilles et non fumées, qui, de nos jours, ne produisent pas davantage (1).

Le moment est enfin venu pour le vigneron de recueillir le fruit de ses longs et pénibles travaux. Il doit s'occuper de préparer à l'avance tout ce qui est nécessaire pour la joyeuse récolte des vendanges, sur laquelle le prêtre, le jour de saint Xyste (6 août), a appelé la bénédiction du ciel en exprimant, à l'*Offertoire,* le suc de quelques graines de raisin dans le calice et en le mêlant au vin du saint sacrifice *(Bréviaire de Saintes du XIII*e *siècle).* Il visitera ses futailles : *tonneaux d'enchères, tonnes, pipes, barriques, quarts,* puis les *moyeaux, bassiots, basses, barils, bidaux coutraits,* pour s'assurer qu'ils sont bien étanchés. Il achètera de bon *bois mérain* pour remplacer les vieilles *douelles,* des *torches de loisy* et des *faix de feuillards* pour changer les cercles défectueux, examinera si les futailles ont bien leurs *bondes* et *vertocs* et sont bien établies sur leurs *tins.* S'il craint de ne pas avoir assez de vaisseaux vinaires, et trouve les pipes neuves trop chères à 50 sous la pièce (XVIe siècle), il peut les faire confectionner chez lui par un compagnon tonnelier, qui ne lui prendra que 4 sous de façon par pipe (1472) ; mais il aura bien soin de veiller à ce qu'elles aient la *jauge* réglementaire, conforme à la *garaude* déposée à l'échevinage, et d'y faire apposer sa marque au fer rouge, car il s'exposerait sans cela à l'amende et à la confiscation des futailles et de leur contenu. Il n'oubliera pas que la pipe doit contenir dix coutrets, la barrique, cinq, le quart, deux et demi, et la basse, 47 pintes au moins, un peu plus que le coutret, qui était de 43 pintes *(Réglem. de 1592).* Il visitera surtout avec grand soin son *troil torquey* ou *turques* (1418), pour s'assurer que son énorme *fust,* gros *comme une barrique,* et de 27 à 28 pieds de long, est convenablement posé sur ses *fourches;* que ses *gemelles* sont à leur place, ainsi que les *banchaux,* les *gorons* et les *aguilles;* que la *dolouare à couper troillée* est bien aiguisée; que la *maiz* ou *met* à

(1) Un Mémoire, rédigé en 1780 par M. Croizetière, avocat, dit que le produit d'un quartier de vigne, année commune, est de six barriques ou d'un tonneau et demi.

Hosted by Google

fouler la vendange ne laisse pas filtrer le liquide, et que les *hottes* des porteurs sont en bon état. Il fera choix ensuite d'un bon *troilleur,* d'un *fouleur,* d'un *porte-cousteret* (1472), d'un ou plusieurs *jocqueteurs;* les *couppeurs* et *couppeuses* seront faciles à trouver.

Ses préparatifs terminés, il lui faudra cependant, pour commencer ses vendanges, le *cry, congié et licence de son seigneur* (titre de 1351); c'est ce qu'on a appelé, plus tard, le *ban de vendange,* institution essentiellement féodale, qui, par une étrange anomalie, a survécu à l'état de choses qui l'avait fait établir, et, dernier reste de la féodalité, résiste encore aux nombreuses attaques dont elle est chaque jour l'objet. Nous devons nous y arrêter précisément parce que c'est une question pour ainsi dire à l'ordre du jour. Tout le monde connaît ce grand principe féodal : *nulle terre sans seigneur,* auquel faisaient cependant exception les terres de *franc alleu,* données par des seigneurs avec dispense de tout devoir, de foi et hommage, de cens ou autres redevances seigneuriales. Bien peu de vignes étaient *franches;* la plupart étaient sujettes au droit de complant, c'est-à-dire à une redevance envers le seigneur d'une quotité de fruits, inégale comme la fertilité du sol, et qui variait le plus habituellement du sixième au dixième; quelques autres avaient été aliénées moyennant un cens ou redevance annuelle et fixe en argent; un petit nombre enfin étaient soumis à un double droit de cens et de complant. Pour que le seigneur ne fut pas trompé par ses tenanciers, et qu'il pût contrôler la quantité de vendange recueillie par eux, et sur laquelle devait être prélevé son droit de complant, il était nécessaire qu'ils ne pussent vendanger sans son autorisation, et c'était lui qui, d'après l'avis de quelques notables de la paroisse, déterminait le moment où devait commencer et finir la récolte dans chaque *ténement* ou fief de sa seigneurie (1). Chacun de ces fiefs, désigné

(1) La durée du ban variait selon le plus ou le moins d'importance des fiefs de vigne : pour quelques-uns, il n'était que de trois jours. Les seigneurs, qui payaient les *clercs complanteurs,* avaient intérêt à ce que les vendanges se prolongeassent le moins possible. Il y avait même dans quelques seigneuries une sorte d'amende, ordinairement de 10 sous, infligée au tenancier qui finissait le dernier; c'est ce qu'on appelait lui faire payer les *poulets.*

Hosted by Google

par un nom particulier, qu'ils ont conservé jusqu'à nos jours, était le plus ordinairement enfermé par un large fossé, sur lequel on établissait, au moment des vendanges, un ou plusieurs passages, qu'on appelait *pas du fief*. C'est là que se tenaient les *clercs complanteurs* du seigneur, qui étaient chargés de tenir note, sur le *papier cueilleret*, de toutes les *sommes* (1) recueillies par chacun des tenanciers, de les marquer au passage et de délivrer un billet au joqueteur pour celles qui devaient être portées au treuil seigneurial. A la différence, en effet, de la dîme ecclésiastique (2), qui était *quérable*, c'est-à-dire que le curé devait envoyer chercher sur les lieux, le droit de complant était *portable* par le tenancier. L'établissement du ban de vendange était tellement étranger aux considérations qu'invoquent aujourd'hui ses partisans en faveur de son maintien, que ceux dont les vignes n'étaient pas sujettes au droit de complant pouvaient vendanger quand ils voulaient, et sans avoir besoin de l'autorisation de personne; et que, d'un autre côté, le seigneur (ou son fermier) pouvait vendanger avant le ban de vendange, et même accorder à qui bon lui semblait la même faculté. Aujourd'hui que toutes les vignes sont *franches*, on a peine à s'expliquer comment un propriétaire a besoin de l'autorisation du Maire de la commune pour en recueillir les fruits.

Ceux qui ont feuilleté les vieux registres des délibérations du corps de ville de La Rochelle pourront me demander comment il m'est possible de concilier les principes que je viens d'émettre avec cette mention, ou autre analogue, qu'ils ont pu y remarquer plusieurs fois : « Le procureur de la ville a remontré que, suivant les anciennes coustumes, il est temps de faire sonner la cloche *pour les vendanges*. Le Conseil ordonne, en conséquence, que le concierge de la Maison de ville la fera sonner ce jourd'huy (22 septembre), de midy à une heure, selon la coustume. » *[Reg. de 1618.]* N'était-ce pas l'ouverture du ban de vendange qu'annonçait

(1) Comme aujourd'hui, il fallait 12 sommes de raisins blancs pour un tonneau de vin, et 13 ou 14 sommes pour un tonneau de vin rouge. (Titre de l'hôpᵉ Saint-Barthélemy, de 1411.)

(2) Après des débats, qui durèrent près d'un siècle, Charles V avait réduit au centième des fruits la dîme ecclésiastique dans l'Aunis. (V. *Ephémérides historiques*, p. 198 et 278.)

Hosted by Google

ainsi le beffroi de la commune? et s'il appartenait aux magistrats municipaux de la fixer, ce droit était donc communal plutôt que seigneurial, car aucun document ne nous apprend que la commune fût seigneur de vignobles. Je répondrai à l'objection par un vieux réglement municipal de 1292, qui porte que « le *gros seing* (la grosse cloche du beffroi) de la commune sera sonné en vendange chascun an, le jour qu'il serait délibéré par le Conseil en l'eschevinage, *paravant que nul vin nouvel ou vendange entre dans la ville;* paravant ledit seing sonné, ledit vin sera desfoncé et la vendange donnée pour Dieu. »

Une antique coutume en effet interdisait l'entrée à la Rochelle de tout autre vin que celui qui avait été récolté dans le rayon que l'on appela depuis *la banlieue.* Il avait été dérogé à cette règle en 1229, par un traité passé entre les magistrats de la commune et la comtesse d'Angoulême et dans lequel il avait été stipulé que le vin étranger pourrait à l'avenir entrer à la Rochelle, mais seulement pendant deux mois environ, depuis les vendanges jusqu'à la fête de St-André (30 novembre). C'était donc pour annoncer le jour où commençait cette faculté d'introduction que l'on faisait sonner la cloche du beffroi et non pour proclamer l'ouverture du ban de vendange (1). Toutefois pour que les vins récoltés par les bourgeois n'eûssent pas trop à souffrir de cette concurrence des vins étrangers, des réglement, souvent renouvelés, interdisaient aux hôteliers, taverniers, pâtissiers et autres débitants de vin, de vendre en détail dans la ville d'autre vin que celui provenant du crû des bourgeois. En 1583, le corps de ville abrogea même ce délai de faveur accordé aux vins étrangers et en prononça l'interdiction absolue Cette mesure fut tour à tour modifiée, révoquée et rétablie selon les circonstances. Elle subsista même longtemps après la chûte de la commune,

(1) On pourrait le croire cependant aux termes dont s'est servi le rédacteur du procès-verbal d'une délibération du corps de ville du 10 sept. 1624 : « Audit conseil a esté ordonné que, suivant la coustume antienne et de tout temps praticquée, la cloche de céans sonnera le jeudy, dixneufviesme du présent moys, pour rendre notoire à ung chacun *qu'il est permis de vendanger.* » Quelque paraisse être le sens de ces expressions, je ne crois pas qu'elles expriment autre chose que la faculté dont j'ai parlé et probablement aussi la permission de faire entrer dans la ville des sommes de vendange pour y faire du vin.

Hosted by Google

car en 1665, après une assemblée générale de tous les barons et châtelains de la banlieue, qui avaient été convoqués pour donner leur avis, le présidial rendit une ordonnance (qui fut renouvelée en 1673), par laquelle il était expressément défendu d'accorder, sous quelque prétexte que ce fût, et quelles que fussent la qualité et la condition des personnes, aucune permission pour faire entrer des vins étrangers dans la ville et banlieue, soit comme provision, soit pour vendre en gros ou en détail, sous peine de 500 fr. d'amende et de confiscation des vins. — C'était le système protecteur poussé jusqu'à la dernière limite. — Comme on comprit toutefois que les propriétaires de vignes pourraient abuser du monopole établi en leur faveur, la commission administrative de la ville décida en 1673 que, chaque année, le prix du vin « seroit déterminé justement et raisonnablement, selon la bonté et qualité, par Messieurs les juges de la police, sur le rapport des courtiers ou autres gens cognoissans, dignes de foy, dont ils feront choix et nomination » *(reg. de l'Hôtel-de-Ville)*. Il serait beaucoup trop long d'énumérer les nombreux réglements municipaux, chartes royales, arrêts de parlement, etc., qui eurent pour but de protéger la culture de la vigne dans l'Aunis, qui créèrent les plus grandes immunités en faveur des bourgeois rochelais pour l'exportation en franchise de leurs vins, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du royaume, ou soumirent les vins récoltés dans la banlieue à divers impôts, qui formaient le principal revenu de la commune. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'en parler dans un prochain article sur l'ancienne banlieue de la Rochelle, et il est temps d'arriver à l'époque à laquelle fut introduite dans l'Aunis la fabrication de l'eau-de-vie, qui ne tarda pas à y prendre un immense développement.

II

L'ingénieur Masse, qui a laissé de précieux manuscrits et une riche collection de cartes et de dessins sur la Rochelle, l'Aunis et la Saintonge, écrivait en 1712 : « Il n'y a pas encore *quatre-vingt-dix ans*, à ce que m'ont assuré les anciens du pays, que l'on a commencé à y con-

Hosted by Google

vertir le vin en eau-de-vie. Un chirurgien du pays fut le premier qui dressa des chaudières, et cela s'est rendu si commun que le moindre paysan un peu aisé fait brûler son vin, dont les marchands font un très grand débit; c'est ce qui a déterminé tout le monde à planter des vignes et ce qui fait que présentement il y a très peu de terres incultes dans cette petite province. D'ailleurs le vin que l'on recueille est plus propre en général pour l'eau-de-vie que pour boire. » On lit d'un autre côté dans un rapport officiel sur l'élection de la Rochelle, postérieur d'une douzaine d'années au mémoire de Masse (1725) : « Une grande partie des terres de ladite élection est en vignes, que l'on multiplie tous les jours, à cause du gros commerce des eaux-de-vie qui se fait et dont on a les débouchés assurés pour le dedans du royaume et pour l'étranger. Les vins qu'on y recueille sont presque tous blancs, dont la plupart ne sont propres qu'à être convertis en eau-de-vie, à cause d'un *goust de terroir* qu'ils ont communément. » Et plus loin : « Le commerce le plus ordinaire aux habitants est celui d'eau-de-vie, par les raisons qui ont été déduites ci-devant et qui les portent à faire brûler leurs vins par les avantages qu'ils en retirent et la commodité qu'ils ont d'en faire de l'argent au canton (la bourse) de la Rochelle, où elle se paie presque toujours comptant. »

La distillation du vin est donc devenu l'objet de la préoccupation générale. On ne s'occupe plus de sa qualité : le meilleur cépage est celui qui produit davantage. Le pineau ou chauché est abandonné comme trop peu productif; on ne plante plus que des cépages blancs, non pas de ceux qui avaient fait jadis la réputation du vin d'Aunis et qui ne donnaient que deux barriques de vin par quartier, mais de ceux *uniquement fertiles*, comme les qualifie Arcère, qui produisent des vins bons seulement à être distillés. Écoutons à ce sujet notre historien, qui était membre de la société d'agriculture : « Le vin du pays d'Aulnis était autrefois estimé; si le temps lui a fait perdre de son ancienne réputation, il faut attribuer cet accident au mauvais choix des plants dont on s'est servi : ces plants ont détérioré le fruit en augmentant la vendange. Dans les quartiers où les ceps sont de bonne nature, les vins ont de la qualité; ceux des

Hosted by Google

vignobles des pères Minimes, des paroisses de St-Rogatien, de la Jarne, de Laleu, de Périgny, s'ils sont faits avec soin, renferment une sève pleine de force et d'agrément; c'est une liqueur qui fait l'honneur des tables et qui peut entrer en concurrence avec les vins de Bordeaux, si l'on excepte toutefois ces vins de premier ordre que l'opulence anglaise enlève au Bourdelois en l'enrichissant. » Il s'agit évidemment là de vins rouges, produits par le chauché sans doute, car Arcère passant ensuite aux vins blancs dit: « Les vins blancs d'un canton de la Gravelle, paroisse de Ballon, ont la couleur ambrée et une ressemblance de goût avec les vins d'Espagne. Ceux de Lozières, le long de la côte, ceux des côteaux de la paroisse de St-Vivien sont d'une vigueur qui persévère plusieurs années sans la moindre altération : à les voir mousser dans le verre, on croirait presque qu'ils ont coulé des pressoirs de Champagne. » Si les contrées citées par Arcère ont été préservées plus longtemps que les autres de la contagion des mauvais cépages, je doute fort que ces lignes, écrites il y a un siècle, soient encore une vérité.

Il est regrettable que la tradition ne nous ait point conservé le nom de ce fils d'Esculape qui aurait introduit dans l'Aunis l'art de distiller le vin; mais les *anciens du pays* étaient-ils dans le vrai quand ils ne faisaient remonter que vers 1625 l'introduction de cette innovation, source si précieuse de prospérité pour ce pays? Ce qui m'en ferait douter, c'est que dans les minutes du notaire Lecourt, j'ai trouvé un acte de 1549 constatant l'achat par un marchand de la Rochelle « de quatre barriques playnes d'eau-de-vie, bonne et marchande » au prix de 60 liv. tournois les quatre. Le vendeur, il est vrai, était un marchand de Brouage; mais trois actes du notaire Tharazon, de 1571, établissent que la veuve de Jehan Serazin, *marchand et faiseur d'eau-de-vie* (de la Rochelle ou des environs apparemment, sans quoi l'acte eût indiqué son domicile), vendit à un bourgeois rochelais, au mois de février, six barriques d'eau-de-vie, *enfustées en barriques neufves et de jaulge,* moyennant 16 liv. tournois chacune, au mois de juillet six autres barriques, au prix de 15 livres, et au mois de septembre, huit barriques à 14 livres. — Le vin coûtait cette année là

Hosted by Google

de 20 à 22 livres le tonneau. — Des actes de Bion de 1595 constatent deux ventes plus importantes faites par un marchand flamand, nommé Tuelichon, *demeurant à la Rochelle*, l'une de 20, et l'autre de 22 barriques d'eau-de-vie, au prix de 27 écus chaque barrique. — Le vin était à 22 écus le tonneau. — En 1617, le notaire Coussau passait acte de deux ventes d'eau-de-vie, qui même aujourd'hui seraient regardées comme trés-considérables, faites par le sieur François Bertrand, marchand à la Rochelle, l'une de 110 barriques, à 37 liv. 10 sols, et l'autre, un mois après, de 100 barriques à 38 livres, *l'eau-de-vie tenant preuve dessus et dessoubz de la jaulge et garende de Cougnac* (1). Enfin en 1624, le corps de ville, dans une délibération du 3 juillet, considérant « que *le grand nombre d'eau-de-vie,* vins gastez, vinaigres et cidres qui entrent ordinairement en cette ville, venant du dehors de la banlieue, sont grandement préjudiciables aux habitants et empeschent que les vins du pays ne puissent se vendre et débiter », fait défense à toutes personnes d'en faire venir à l'avenir, sous peine d'amende et de confiscation.

Ces citations qu'il m'eût été facile de multiplier semblent de nature à infirmer la valeur de la tradition recueillie par Masse et à démontrer l'importance qu'avait déjà le commerce d'eau-de-vie à la Rochelle dans la dernière moitié du XVI^e^ et les premières années du XVII^e^ siècle, c'est-à-dire à l'époque où après avoir été longtemps regardée comme un remède précieux, et d'abord vendue exclusivement par les apothicaires, l'eau-de-vie devint d'un usage plus général et bientôt très-étendu, soit en nature, soit comme base de diverses liqueurs (2).

(1) Voici quelques prix de l'eau-de-vie à la Rochelle à diverses époques : En 1648 la barrique valait 54 livres En 1705 « année où jamais de mémoire d'hommes la misère ne s'est vu si grande » dit Maudet, la barrique d'eau-de-vie tomba à 37 liv En 1743 elle valait 60 liv. ; en 1745, 48 liv. ; en 1748, 54 liv. ; en 1756, 82 livres *(actes de notaires)* ; en 1775, de 133 à 146 liv. ; en 1776, de 128 à 140 liv. ; en 1778, de 101 à 102 liv. ; en 1779, de 63 à 104 liv. ; en 1780, de 68 à 72 liv. ; en 1783, de 81 à 108 liv. ; en 1784, de 81 à 104 liv. en 1789, 240 liv. aff. de la Roch. *Livret d'un propriétaire.)* « Par la supputation des divers prix de l'eau-de-vie de 1734 à 1749, dit Arcère, il paroit que le prix de la barrique d'eau-de-vie se monte année commune à 80 liv. 10 sols »

(2) On fabriquait notamment à l'île de Ré une liqueur nommé *fenouillette*, qui était très renommée et s'expédiait en grande abondance. Il en est parlé

Hosted by Google

On croit généralement que l'invention de la fabrication de l'eau-de-vie doit être attribuée aux Arabes et que le mot *alcool* est emprunté à leur langue. Introduite en France au XIIIe siècle, on la désignait sous les noms d'*eau-de-vin* et d'*eau-de-vie*. Voici comment en parle Arnauld de Villeneuve : « Du vin on fait de l'eau-de-vin *(aquam vini)*, très-différente du vin par la couleur, la nature, les effets et le mode de fabrication. Quelques-uns appellent l'eau-de-vin *eau-de-vie*, et certes ceux qui en ont éprouvé l'efficacité trouvent que ce nom est bien mérité, puisque certains modernes disent que c'est une eau éternelle, une eau d'or, à cause de la sublimité de son action. Cette eau-de-vie ou eau-de-vin est une grande chose, dont les effets sont inestimables et les vertus notoires pour beaucoup de gens. Elle guérit sur le champ les affections qui viennent d'une cause froide et humide, reconforte le cœur, consume les superfluités qui parcourent le corps, préserve de beaucoup de maux et entretient la jeunesse de ceux qui ont dépassé leur maturité. Seule ou avec quelques drogues, elle est efficace contre la paralysie, la fièvre quarte, l'épilepsie, l'amaurose, le cancer, le calcul, l'hydropisie, les tranchées ; elle mérite à bon droit le titre d'eau-de-vie, puisqu'elle raffermit les membres et qu'elle prolonge l'existence. » Elle était bien près, on le voit, d'être regardée comme la panacée universelle. Plus tard la fabrication passa des mains des apothicaires à celles des vinaigriers-sauciers qui, réunis en corporation par Louis XII, en 1514, obtinrent de ce prince le monopole de la distillation de l'eau-de-vie et de l'esprit de vin. On les appelait aussi *buffetiers*, et c'est peut-être dans la vieille rue Buffeterie qu'il faut chercher nos premiers établissements de distillerie. Beaucoup de titres prouvent en effet qu'il y avait dans l'enceinte de la ville plusieurs *faiseurs d'eau-de-vie ou brusleur*. J'y trouve : en 1663, Jean Coudret ; en 1680, Pierre Adam ; en 1692, J. Dicart, qui avait *ses chaudières* en la rue Chef-de-ville ; en 1699, J. Gillebert, etc., et le rapport de 1725 que j'ai

dans un rapport sur l'élection de la Rochelle, daté de 1725, en ces termes : la quantité de liqueurs en petits barils, qui sort de ladite isle pour être transportée dans le royaume, fait un tort considérable aux droits de détail sur cette partie dans la ville de la Rochelle. »

Hosted by Google

cité plus haut nous apprend qu'il s'y fabriquait à cette époque 1,200 muids (mesure de Paris ; le muid était d'une contenance supérieure d'un quart à celle de la barrique), quantité, ajoute-t-il, qui dépassait la consommation de la ville.

D'un état du commerce de la Rochelle, en 1736, il résulte qu'elle expédiait ses eaux-de-vie dans les trois royaumes d'Angleterre, Ecosse et Irlande, en Canada, en Suède, en Dannemarck, en Moscovie, dans les villes hanséatiques, en Hollande, dans la Flandre impériale, en Espagne, en Portugal, en Italie, etc., sans compter les diverses provinces de la France. Arcère dit que de son temps la quantité moyenne qui sortait annuellement du port de la Rochelle était de 35 à 40,000 barriques de 27 veltes. Cette proportion avait un peu diminuée en 1780, et M. Croizetière, dans un mémoire imprimé à cette époque, estime à 30,000 barriques seulement le chiffre d'exportation d'eau-de-vie de la province d'Aunis.

Nos producteurs se plaignent aujourd'hui avec raison de la fâcheuse concurrence que font à nos eaux-de-vie les alcools de betterave et de grains ; au commencement du XVIII^e^ siècle, c'était les tafias et guildives qui effrayaient les fabricants d'eau-de-vie, et ils obtinrent, en 1713, une déclaration royale qui en proscrivait l'introduction en France et défendait d'y distiller les sirops de guildives, qui eussent donné de très-beaux bénéfices, car ils ne coûtaient que 6 livres 10 sols le quintal et une barrique de sirop, mêlée à quatre barriques d'eau, rendait à la chaudière à peu près une barrique d'eau-de-vie. *[Mémoire de la chambre de commerce.]* Un arrêt du conseil d'Etat du 28 mars 1753 réglementa la fabrication de l'eau-de-vie à la Rochelle et dans l'Aunis, et ordonna « qu'elle seroit tirée au quart, garniture comprise, c'est-à-dire que sur 16 pots d'eau-de-vie forte, il n'y aura que 4 pots de seconde pour en former 20, et sur 30 pots d'eau-de-vie forte, 7 pots et demi de seconde pour en former 37 et demi, en suivant toujours la même proportion, à peine de confiscation des eaux-de-vie et 100 livres d'amende. » Il fut en même temps créé à la Rochelle, quatre agréeurs à l'acceptation et trois agréeurs à l'embarquement, et en outre dix courtiers d'eau-de-vie au moins, réunis en jurande.

Hosted by Google

La grande consommation de bois occasionnée par la distillation si considérable des vins en ayant beaucoup augmenté le prix, on songea, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, à employer le charbon de terre. Arcère s'est efforcé de combattre l'opinion qui repoussait ce dernier combustible comme détériorant vite les alambics et donnant de l'âcreté à l'eau-de-vie, et il va même jusqu'à lui donner la préférence sur le bois. Sur la question d'économie, nul ne songera à le contredire, mais je doute que l'expérience ait confirmé son avis que le feu du charbon de terre étant plus constant et plus uniforme que celui du bois, l'eau-de-vie y gagne en qualité, et que beaucoup de gens partagent cette appréciation du docte oratorien que « les eaux-de-vie de l'île de Ré auraient toute la douceur de celles de Cognac, si dans cette île on pouvait avoir des eaux aussi vives et aussi abondamment que dans le pays que la Charente arrose. » Il constate que la quantité de vin nécessaire pour faire une barrique d'eau-de-vie varie naturellement selon les années et selon le degré de force du vin. Il fixe la moyenne à six barriques, en déclarant que si quelquefois quatre suffisent, il faut aller parfois jusqu'à sept. C'est à peu de chose près encore, je le crois, les mêmes proportions. Les chaudières étaient généralement très petites et ne contenaient qu'une barrique de vin ; de sorte qu'il fallait six *chauffes*, c'est-à-dire charger six fois la chaudière, pour obtenir une barrique d'eau-de-vie. La dépense était de 11 liv. 14 sous, si l'on employait le bois, et ne dépassait pas 6 liv. 18 sous, si l'on avait recours au charbon de terre.

III

Je regrette de ne pas m'être attaché davantage, en compulsant d'anciens titres et surtout les minutes des notaires, à relever les prix de vente des vignes et de n'en avoir noté qu'un trop petit nombre pour en pouvoir tirer des conséquences utiles. Je les citerai néanmoins comme simples notes. Un titre de l'hôpital Saint-Barthélemy, de 1248, constate la vente de deux quartiers de vigne au prix

Hosted by Google

de 110 sous poitevins, et en outre moyennant 10 sous de cens et la quatrième somme de vendange pour droit de complant. En 1637, le gouverneur du même hôpital vendait cinq quartiers de vigne moyennant le droit de complant du tiers des fruits. Trois actes du notaire Lecourt, de 1545-47 et 52, présentent des prix bien différents : par le premier, un demi quartier de vigne est arrenté au prix de 40 sous de rente annuelle ; par le second un *casseron* situé à Aytré est vendu 23 livres tournois, quand par le troisième un quartier est laissé pour 20 liv. Un acte de Bion, de 1600, porte vente d'un quartier pour le huitième des fruits seulement et un chapon de cens; et un autre de Cousseau, de 1611, constate la vente d'un quartier moyennant le septième des fruits et 15 sous de rente annuelle.

Il existe aussi une assez grande diversité dans les conditions des baux au XVI^e^ siècle. Le plus grand nombre des vignes cependant sont données à moitié fruit, après prélèvement de la quinzième somme par le propriétaire, les frais de récolte restant à la charge du fermier. D'autres accordent la huitième somme au propriétaire et un tiers de la récolte seulement, à la charge de contribuer pour un tiers aux frais de vendange.

J'ai déjà cité quelques prix de main-d'œuvre ; en voici quelques autres : dans des faais de vendange de 1531 ; les coupeurs sont payés 10 et 16 deniers, le *porte-hotte* 12 et 18 deniers. En 1544, trois journées d'homme, avec un cheval pour charroyer la vendange, sont payées 9 sous 6 deniers le premier jour, 8 sous le second et 7 sous 6 deniers le troisième ; chaque homme employé à biner la vigne reçoit 2 sous 9 deniers, et 2 sous 6 deniers pour la rebiner. En 1606, Guillaudeau constate sur son diaire qu'il a payé 110 sous de façon par quartier, a donné 2 sous 6 deniers par cent à ceux qui ont fait les sarmens, et payé 6 sous la journée de vigneron. Un acte de Cousseau de 1630, porte à 5 livres 5 sous la façon de *la déchaussaille* d'un quartier de vigne. Dans un autre compte de vendange de 1716, *l'homme de treuil* et les vendangeurs sont portés à 7 sous la journée, les femmes à 5 sous; la viande est cotée 3 sous la livre ; en 1769, le joqueteur et son cheval se

Hosted by Google

payaient 40 sous par jour, les hommes 15 sous et les femmes 10 sous ; en 1776, les hommes 12 sous et les femmes 8 sous ; en 1780, les hommes 22, 20 et 18 sous, les femmes 13 et 12 sous ; en 1790, les hommes 18 sous, les femmes 8 sous ; en 1794, les hommes 35 sous, les femmes 25 sous. *(Livret d'un propriétaire.)* Arcère dit que de son temps (1756) le prix des façons réunies d'un quartier de vigne montait à 36 liv. et M. Croizetière constate, dans un mémoire de 1780, que chaque façon se payait 8 liv., ou 40 liv. les cinq façons, en y comprenant la taille, dont les frais étaient compensés par les sarmens.

Je terminerai cette étude par le relevé d'un assez grand nombre de prix du vin à différentes époques ; mais la valeur ou le pouvoir de l'argent a eu de telles variations, qu'il est difficile d'apprécier le rapport de ces chiffres avec notre monnaie actuelle. A défaut d'ouvrages spéciaux, qui m'eussent fourni des évaluations approximatives de ce rapport, j'ai pensé que le prix du blé pourrait être un point utile de comparaison. J'y ai joint la valeur du marc d'argent aux dates de ses principales variations, et quelques estimations fondées sur les tables du savant M. Leber. L'énormité de quelques-uns de ces prix excitera l'étonnement, et prouve que le vin, loin de suivre la progression ascendante de presque toutes choses, aurait au contraire sensiblement diminué de valeur. L'enquête qui se prépare en pourra révéler les causes ; je crois qu'elles sont assez multiples. Si la quantité des vignes n'a pas augmenté peut-être dans l'Aunis, il n'en a pas été de même dans d'autres contrées, et l'on ne peut guère mettre en doute d'un autre côté que, par les causes que j'ai signalées, le produit de nos vignes ne se soit accru dans une proportion considérable. J'estime toutefois qu'il ne faut pas chercher ailleurs le principal motif de cette diminution du prix de nos vins que dans ce fait, que les nombreux marchés qui leur étaient autrefois ouverts se sont fermés depuis devant eux. Rechercher les moyens qui pourraient les leur rendre est une des questions qui mériteraient le plus d'occuper l'attention de ceux qui seront chargés de diriger l'enquête agricole.

Hosted by Google

VINS.	BLÉS.
1424 — 12 livres d'or *alias* 12 écus d'or le tonneau ou 6 liv. d'or la pipe (*Compte du domaine*). (1)	1424 — Le boisseau de froment est évalué dans un acte à cette date à 3 sous tourn.
1505, 6 et 7 — 4 liv. 15 sous et 5 liv. le tonneau (2).	1505 — Le boisseau de from. à 4 sous, et le tonneau à 10. (*Acte d'Hémon.*)
—23 — 10 et 12 liv. le ton. (*Actes d'Hémon.*) (3)	—23 — 100 boisseaux (à 104 au cent) vendus 26 liv. tour. (*Idem.*)
—25 — 4 écus. (*Compte du gouvern. de l'hôp. Saint-Barthélémy.*)	
—26 — 8 écus. (*Ibid.*)	
—31 — 23 liv. tournois (*Acte de David*) 26 liv. en nov. (*Ibid.*) (4)	—31 — 100 bois. 32 liv. 10 s. et 42 liv. 10 s. — 12 s. le bois. (*Compte du receveur de l'hôp. St-Barthélemy*).
—34 — 7 liv. 10 s. et 13 liv. 10 s. — 10 ton. de vin, tant blanc que rouge, vendus 80 liv. (*Acte de Gaschet.*)	—34 — Le bois. 4 sols.
—38 — 26 liv. tourn. (*Pelloquin.*)	
—39 — 12 liv. 15 s. — Vente de 3 ton. et 1 pipe de la future récolte pour 35 l. — 20 ton. vendus 140 écus sols (*Id.*)	—39 — Le bois. de from. vendu 10 et 11 s., l'avoine 3 s. (*Reg. de la cour du gouvernement.*).
—40 — 20 et 21 liv. avec le fût (*Id.*) 9, 10, 12, 13 et 14 liv. 10 s. (*Actes divers.*)	
—41 — 17 liv. 10 s.	
—42 — 11, 12, 15, 21 et 26 liv. (*Macaing*); 3 pipes de vin rouge vendues 28 liv. 10 s. (*Acte Roy.*) (5)	—42 — 7 s. 6 den. et 8 s. le bois. (*Acte de Roy.*)

(1) Le marc d'argent valait alors 7 liv. 10 sous (*Leber*). Le journal de Paris, sous Charles VII, dit que ce fut une année d'abondance pour le vin, et qu'il ne se vendit qu'un denier la pinte; ce qui me ferait croire à une erreur du document cité.

(2) Le marc d'argent valait 11 liv. 9 s. (*Leber.*)

(3) Le marc valait 13 liv. (*Id.*)

(4) 26 liv. équivaudraient, d'après les calculs de Leber, à plus de 400 f. de notre monnaie actuelle.

(5) Le marc valait 15 liv. (*Leber.*)

Hosted by Google

VINS.	BLÉS.
	1543 — 5 s. 3 den. le bois. de from. (*Compte du recev. de l'hôp. St-Barthél.*); 9 s. 6 d. le bois. de farine. (*Roy.*)
1544 — 9 et 10 liv. le vin blanc, 14 liv. le vin rouge.	
	—45 — *Famine.* — « Le boiss. de farine fut vendu au mois de mars 35 s. et plus. » (*Livre de la Paterne.*)
—47 — 8 et 10 liv.	
—50 — 15 liv.	
—51 — 11 liv. 10 s. et 14 liv. 10 s. (*Compte du recev. de l'hôp. St-Barthélemy.*)	
—53 — 12, 16 et 17 liv. le vin blanc; 20 liv. le rouge. (*Actes divers.*)	
—55 — 10 l. (*Acte de Barault.*)	
—56 — 15 l. le vin blanc (*Guérineau*) — vin rouge vendu 10 l. (*acte de Couldret.*)	
—58 — 11 liv. (*a. de Garrault.*)	—58 — 12 s. le bois de from. et 12 den. le bois. d'avoine. (*M. S. de la Bibl. n° 1,947.*)
—59 — 13 liv. 10 s. (*Idem.*)	
	—63 — D'après la chronique de Langon, le bois. de from. valait 60 s. au commencement de mars et était tombé à 45 s. à la fin du même mois.
—64 — 18 liv. (*a. Boutet.*) (1)	
—65 — 12 liv. 10 s. le vin rouge (*a. Tharazon.*)	
—70 — 17, 18, 24 et 25 l. le vin blanc. (*Id. et diaire de Bergier.*) (2)	—70 — 18 s. le bois. (*Bergier.*)
—71 — 22 l. 10 s. (*a. de Salleau.*)	—71 — Le Maire fixa le prix du bois. de blé à 16 s. (*Reg. la mairie.*)
—72 — 20, 25 et 26 liv. avec le fût et rendu en ville. (*a.*	—72 — *Cherté.* — 24 et 27 s. le bois.; 25 liv. 10 s. la pipe.

(1) Le marc valait 16 liv. 10 s (Leber.)

(2) Le marc valait 17 liv. Les 25 liv., prix du tonneau, correspondraient selon Leber à environ 250 fr. d'aujourd'hui.

Hosted by Google

VINS.	BLÉS.
Pavy et diaire de Bergier.)	(*Ibid.*).
1573 — 23 liv. (*acte du temps*). Le diaire de Bergier le porte à 40 liv.	1573 — Pendant le siége, le prix maximum du boiss. de from. fut fixé à 30 s. (*A. Barbot*). D'après un registre du présidial, il se serait élevé jusqu'à près de 100 s. Après l'édit de pacification, il descendit à 25 et 24 s.
—74 — 48 liv. (*Acte du temps.*) Bergier le cote 60 liv. — Vin de chauché, vendu 66 liv. (1)	—74 — 30 s. le bois. (*Bergier.*)
—76 — (Les vignes avaient gelé.) 35, 40 et 50 liv. (*Bergier.*)	—76 — 24 s. (*Id.*)
—77 — 18 liv. le vin de Gascogne (*Bornyer*). Baudoin dit qu'en novembre le vin monta à 90 et 100 liv.	
—78 — 30 à 35 liv.	
—82 — 18 et 20 liv. — 8, 10 et 12 deniers la pinte.	—82 — 25 et 26 s. le bois. (*Notes d'Arcère.*)
—83 — 15 liv.	—83 — *Année de disette.* — 40 et 42 s. le bois. (*Id.*)
—84 — 6 den. la pinte.	
—85 — 7 écus au commencement de l'année ; 13 écus sols 2/3 après la récolte.	
—86 — 13 écus sols 1/3 et 1/2 — 18 et 20 écus au mois de septembre. (*Bion.*)	—86 — 35 s. le bois. de from. 29 s. le bois. de seigle. (*Actes de Bion.*)
—87 — 15 écus au mois d'août ; 24 écus après une mauvaise récolte.	—87 — Grande cherté. — (*Notes d'Arcère.*)
—88 — 16 écus sols 2/3 (*Id.*)	—88 — 13 s. (*Reg. de la mairie.*) Il avait été à 30 et 31 s. 6 den. au mois de mars. (*Actes de Bion.*)
—89 — 18 écus sols. (*Id.*)	
—90 — 12, 17, 28 et 36 écus. (*a. Bion.*)	—90 — On revint aux prix de 1583. (*Notes d'Arcère.*)
—92 — 18, 19, 22, 25, 29 écus — vin de Cognac, 26 écus. Après les vendan-	—92 — 23 et 27 s. le boisseau. (*Bergier.*)

(1) Le marc valait 20 liv. A 60 liv. le tonneau de vin serait revenu, d'après le même auteur, au chiffre énorme de près de 600 fr.

Hosted by Google

	VINS.	BLÉS.
	ges, qui n'avaient donné qu'une demi-vinée, le vin valût 24 liv. (*Bergier*)	
1593 —	28 écus au mois de janvier (*Bion*), 33 et 35 liv. (*Bergier*). L'abondance de la récolte le fit tomber à 15 liv. (*Id.*)	—93 — 27 écus sous le tonneau (*acte de Bigeard*) — 20 et 28 s. le bois. (*Bergier.*)
—94 —	14 et 20 liv. (*Id.*) 14 et 18 écus. (*Bigeard et Bion.*)	—94 — *Grande cherté* — 45 et 46 s. le bois. (*Merlin.*)
—95 —	16 écus le vin de Cognac; 22 écus le vin des *grands terroirs* d'Aunis; 16 écus le vin ordinaire après la récolte.	—95 — Le boisseau fut vendu jusqu'à 50 s., d'après Merlin; Bergier dit au contraire qu'il tomba à 20 s. — Vente de blé à 25 et 27 écus le tonn. (*Actes Bion.*) — 63 bois. au tonneau.
—96 —	17 et 18 liv. (*Bion.*)	—96 — *Cherté* — 50 liv. le sac de minot. (*Merlin.*)
—97 —	*Disette.* — 32 et 33 écus.	—97 — 29 et 30 s. (*Merlin*), 50 s. (*Arcère dans ses notes.*) 38 s. le bois. et 22 écus et demi le ton. (*Acte Bion.*)
—98 —	16 écus; 24 écus le vin blanc de l'île de Ré (*Bion*) 30 écus le vin rouge; 32 écus le vin de Bergerac et de Ste-Foix, moitié blanc et rouge; 22, 26 et 30 écus le vin blanc à livrer après la récolte.	—98 — 30 écus sous le tonn. de from. et un écu le bois. de farine. (*Merlin.*)
—99 —	9 et 10 écus (*Merlin*); 13 écus (*Bion*); vin de la future récolte 14 écus (*Bigeard*).	—99 — « Le bois. s'est vendu jusqu'à un escu et plus. » (*Merlin*) — 40 écus le ton. de from. et 25 écus le ton. de baillarge. (*Acte de Bion.*)
1600 —	9 écus au plus (*Merlin*) vin rouge et clairet vendu 8 écus 43 sols (*Bion*). (1)	1600 — 18 et 19 s. le boiss. (*Merlin*) 19 et 22 écus le ton. (*Bion.*)
—02 —	21 écus 1/2 (*Bion*).	
—03 —	24 et 27 liv. (*Cousseau.*) 24 liv. à livrer après la récolte. (*Id.*)	
—04 —	24 liv. au plus. (*Merlin*)	—04 — 94 liv. tour. le ton., me-

(1) Le marc d'argent valait 20 liv. 12 s. (*Leber.*)

Hosted by Google

VINS.	BLÉS.
	sure de Marennes, à 43 bois. au ton. (*Acte de Cousseau.*)
	1606 — 20 liv. tourn. la pipe, mesure de Cognac, 21 bois. à la pipe. (*Id.*)
1607 — 20, 21, 36, 41, 45 et 58 liv. *(Actes notariés.)*	—07 — *Année d'abondance* — 33 et 34 s. le bois. de Marans (*notes d'Arcère*); 66 et 87 liv. le ton. (*Cousseau.*)
—08 — 43 liv. 10 s. (*Cousseau.*) « Le vin a valu jusqu'à 27 et 28 écus », constate avec regret Guillaudeau qui n'avait vendu le sien que 24 écus.	—08 — 81 liv. le ton. (*Id.*)
—09 — 45, 50 et 57 liv. (*Cousseau.*) — 50 liv. tourn. le vin rouge de l'île d'Oleron. (*Id.*)	—09 — 95 et 96 liv. le ton. aux mois de janvier et février, 60 au mois de juillet, à livrer après la moisson. (*Id.*)
—10 — 45 liv. (*Id.*)	—10 — 68 liv. 10 s. le ton. (*Id.*)
—11 — 25 liv. (*Id.*)	—11 — 65 l. 10 s. et 69 l. (*Id.*)
—12 — 32 liv. (*Id.*)	—12 — 69 liv. le ton. (*Id.*)
—13 — 55 liv. 10 s. (*Id.*)	
—14 — 42 liv. 15 s. le vin rouge de l'île de Ré. — Huet parle d'un marché de vin fait avant la récolte à 15 liv. le ton., qui monta à 25 écus après les vendanges.	
—15 — 42 liv. tourn. (*Cousseau*) 20 écus (*Guillaudeau*).	—15 — 75 liv. le ton. (*Cousseau.*)
—16 — 24 et 27 liv. (*Combauld et Chesneau.*)	
—18 — 36 liv. (*Combauld.*)	
—20 — 36 l. à livrer à la récolte (*Cousseau*).	
—21 — 39 liv. le vin chauché de l'île de Ré (*Conay*).	—21 — 60 liv. le ton. (*Cousseau.*)
—22 — 30 l. le vin blanc. — 26 liv. 10 s. le vin rouge de l'île de Ré (*Chesneau*).	—22 — Pendant les troubles de cette année, le corps de ville acheta 27 écus le ton. de from. (*Reg. des délib.*)
—23 — 30 l. vin blanc de l'île de Ré. — 54 liv. « tant	

Hosted by Google

VINS.	BLÉS.
blanc que rouge.—(*Chesneau.*)	
	1624 — Le ton. de blé est estimé 60 liv. sur le même reg.
1626 — 42 liv. (*Guillaudeau.*)	—26 — 67 liv. 10 s. le ton. (*acte de Cousseau.*)
—27 — 210 liv. le ton. de vin de *Cheres* (Xérès?) rendu à la Rochelle. Au mois de septembre le corps de ville, sur les plaintes formées contre le prix excessif du vin, fixa le prix du blanc à 3 sols la pinte et celui du rouge à 4 sols.	—27 — Au mois de mars, Guillaudeau paie 28 s. le bois. de from. Au mois de septembre le from. appartenant à la ville fut vendu 30 s. le bois. et le seigle 20 s.
	—28 — Jusqu'à la mi-avril, dit Bruneau, le bois. de fro^m. ne valut que 30 ou 40 s.; mais sur la fin du siège, il monta à 100 s. et 6 liv.
—29 — 36 liv. le vin blanc et le clairet. (*Cousseau.*)	—29 — 50 s. le bois. de from. (*Cousseau.*)
—30 — 36 liv. le vin blanc; 33 liv. le vin clairet (*Id.*); 48 liv. *le vin doux* de l'île de Ré. (*Chesneau.*)	—30 — 4 liv. le bois. de from. 45 s. la baillarge et 40 s. l'orge. (*Id.*)
	—31 — 270 l. le ton. (*Cousseau*) Il n'était plus qu'à 144 liv. à la fin de l'année. (*Id.*)
—32 — 33 liv.; 40 liv. le vin d'Aigrefeuille, à livrer à la récolte. (*Id.*)	
—33 — 45 liv. (*Id.*)	—33 — 75 liv. le ton. (*Id.*)
—34 — 24 liv. vin à livrer à la récolte. (*Cousseau.*)	—34 — 69 liv. le ton. de from. et 42 liv. 10 s. le ton. de baillarge. (*Chesneau.*)
—35 — 52 liv. (*Chesneau.*)	—35 — 68 liv. le ton. (*Id.*)
—36 — 40 liv. le ton.	—36 — 79, 80 et 93 liv. le ton. (*Actes de Cousseau et Chesneau.*)
	—37 — 82 liv. 10 s. et 86 liv. (*Actes Cousseau.*)
—40 — 75 liv. (*Cherbovnier.*)	
	—50 — 110 l. (*Acte Cherbonnier*)
—53 — 50 liv. 10 s. le vin de l'île Ré. (*Demontreau.*) (1)	

(1) Le marc d'argent valait 28 liv. 14 s. (*Leber.*)

Hosted by Google

VINS.	BLÉS.
	1686 — 40 sous le bois. de from. 25 s. le bois. d'orge. (*Id.*)
	—57 — 63 liv. tourn. le ton. de from. (*Demontreau.*)
1663 — 50 liv. (*Id.*)	—63 — 112 liv. le ton. de 63 bois., mesure de rive (*Id*)
	—64 — 120 liv. le ton. (*Id.*)
—89 — 30 liv. avec la futaille. (*Acte de Poix.*)	
—94 — 34 liv. (*Hirvoix.*)	
—97 — La ville paya 95 liv. un ton. de vin qu'elle fit distribuer aux soldats de la garnison pour fêter la prise de Barcelone. (*Reg. des délib.*)	
—98 — Les vignes ayant entièrement gelé, le vin monta à 55 et 60 écus le ton. et même à 400 l. (*Maudet*). (1)	—98 — L'extrême sécheresse fit monter le from. à 50 écus le ton. et le seigle à 90, l'orge et la baillarge à 72.
—99 — L'abondance fut telle qu'on manqua de futailles, néanmoins le vin se vendit 60 liv., et 40 écus le rouge. (*Maudet.*)	—99 — 46 écus le ton. de from. et 95 liv. le ton. de baillarge et d'orge; après la récolte le from. remonta à 50 écus.
	1703 — Le temps ayant été très mauvais, le from. monta de 75 liv. à 120 liv. le ton. (*Maudet.*)
1705 — Année d'extrême misère, dit Maudet; le vin tomba à 23 et 24 liv. (2).	
	—09 — Pendant le grand hiver, le from. valut jusqu'à 10 liv. le bois. (*Id.*)
—19 à 1728 — 66 liv. prix moyen du vin de l'île de Ré (*Mém.*) (3)	
—41 — 87 liv. le vin blanc; 183 liv. le vin de Chauché; 115 liv. le vin de Balzac.	

(1) Le marc valait 33 liv. (*Leber.*)

(2) Le marc valait 40 liv. (*Id.*)

(3) Par suite du système de Law, au mois de mai 1718 le prix du marc s'éleva tout à coup de 43 liv. à 65, et depuis cette époque jusqu'au mois de mars 1724, il varia de 61 liv. à 130. (*Id.*)

Hosted by Google

VINS.	BLÉS.
(*Acte de Crassous.*) (4)	
1769 — « Le vin s'est vendu couramment 100 liv. le ton. (*Livret d'un propr.*)	1769 — 30 s. le bois. d'avoine. (*Livret d'un propr.*)
—70 — 140 à 20 liv. le ton. (*Id.*)	—70 — 200 livres le ton. de froment. (*Id.*)
—71 — 200 liv. le ton. (*Id.*)	—71 — 286 liv. (*Id.*)
—73 — 105 liv. le ton. (*Id.*)	—72 — 210 liv. (*Id.*)
—75 — Vin blanc de l'île de Ré 60 et 65 liv. en janvier, 80 à 90 liv. en août. (*Aff. de la Roch.*) 110 et 120 liv. (*Livret d'un propr.*)	—73-74 — 220 liv. (*Id.*)
	—75 — 210 liv. (*Id.*)
—76 — 55 à 70 liv. le vin de l'île de Ré (*Aff. de la Roch.*); 120 et 140. (*Liv. d'un propr.*)	—76 — 4 liv. 18 s. le bois. (*Id.*)
—77 — 160 liv. (*Id.*)	
—78 — 50 à 60 liv. le vin de l'île de Ré (*Aff. de la R.*) 80 l. (*liv. d'un prop.*)	—77 — 200 liv. le ton. (*Id.*)
	—78 — 4 liv. et 4 livres 10 s. le bois. (*Id.*)
—79 — 50 à 80 liv. (*Id.*)	—79 — 160 liv. le ton. (*Id.*)
—80 — 18, 30, 55, 60 et 80 liv. (*Ibid.*)	—81-82 — 5 liv. 10 s. le bois. (*Id.*)
—83 — 40, 50 et 84 liv. (*Id.*)	
—84 — de 60 à 80 liv. (*Id.*)	—84 — 5 liv. 10 s. et 6 liv. (*Id.*)
—85 — *Abondance* — 60 liv. (*Liv. d'un propr.*)	—85 — 6 liv. (*Id.*)
—87 — *Mauvaise année* — de 50 à 100 liv. (*Id.*)	—86-87 — 5 liv. et 5 l. 10 s. (*Id.*)
—88 — *Abondance* — 63 liv. (*Id.*)	—88 — 6 et 7 liv. (*Id.*)
—89-90 *Année du grand hiver* — 260 liv. (*Id.*)	—89 — 280 liv. le ton. (*Id.*)
	—90 — 7 liv. le bois. (*Id.*)
—91 — 280 liv. (*Id.*)	—91 — 360 liv. le ton. (*Id.*)
—92 — 300 liv. (*Id.*)	
—93 — 224 liv., prix du maximum, (*Id.*)	—92-93 — 9 liv. le bois. (*Id.*)

(1) De 1726 à 1789 le marc valut 54 liv. 10 s. (*Leber.*)

E. J.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

VIE DE MAXIMILIEN DE BÉTHUNE

BARON DE ROSNY, DUC DE SULLY,

GRAND VOYER DE FRANCE, SURINTENDANT DES FINANCES, GRAND MAITRE DE L'ARTILLERIE, GOUVERNEUR DE LA BASTILLE, GRAND MAITRE DES FORTIFICATIONS, PORTS ET HAVRES DU ROYAUME, MARÉCHAL DE FRANCE, ETC.

Les pages qui suivent ont été écrites et lues à la Société littéraire de la Rochelle en 1852 et 1853. Le sujet était alors plus neuf qu'il ne l'est aujourd'hui, après les récents travaux de la critique historique sur le règne de Henri IV, parmi lesquels ce n'est que justice de citer en première ligne le bel ouvrage de M. Poirson. Nous reproduisons cependant ce travail tel qu'il a été écrit, laissant au lecteur de le compléter et de le rectifier, s'il y a lieu, et dans l'espoir que réduit au cadre d'une étude biographique, il pourra offrir encore quelque intérêt.

CHAPITRE I.er

(DE 1560 A 1589).

Si l'histoire de la France est trop souvent attristée par des catastrophes et souillée par des crimes, si à plus d'une époque nos annales ne présentent que la guerre civile ou étrangère promenant ses fureurs sur notre sol, il ne nous est pas permis d'oublier, quand nous regardons les luttes des anciens âges, que notre pays, si rudement et si fréquemment ébranlé, ne s'est jamais abîmé, et qu'après les jours de trouble et de confusion, la Providence des nations lui a rendu la paix, l'ordre et la confiance en son avenir.

Hosted by Google

Les règnes réparateurs abondent dans notre histoire : Charlemagne, après le chaos de l'invasion ; Saint-Louis, pendant l'anarchie féodale ; Charles V et Charles VII, pendant cette longue guerre qui faillit faire la France anglaise ; Henri IV, à la fin des guerres civiles de religion. Tous ces princes, si différents par leur caractère, la portée de leur génie et le milieu où ils ont vécu, ont tous un trait commun : venus après une ère de désordre et d'anarchie, ils l'ont fermée dans une certaine mesure, toujours appropriée aux plus urgents besoins du moment. Leur gouvernement a été comme une halte, un repos nécessaire dans la série d'épreuves qu'a traversées notre patrie ; après quoi elle s'est remise en marche dans la voie de son glorieux avenir.

Ces grands rois n'ont pas fait leur œuvre dans l'isolement. Malgré des résistances partielles, variables suivant les temps, la nation, ou du moins la partie pensante et agissante de la nation, n'est pas restée hostile ou indifférente aux réformes qu'ils tentaient ; elle a répondu à leurs efforts par la confiance. Cette action mutuelle des princes et des peuples apparaît dans l'histoire sous une forme concrète, dans les ministres et les conseillers que chaque ordre, tour à tour, clergé, noblesse, tiers-état, a donnés aux rois dont nous parlons : nous voyons près d'eux, avec des caractères aussi distincts et aussi tranchés que leurs maîtres, un Alcuin, un Bureau de la Rivière, un Jacques Cœur, un Sully.

C'est surtout par la vie de ce dernier que l'on apprend ce que peuvent une application patiente, l'amour du bon ordre, l'esprit d'économie ; ce sont là ses qualités propres. D'autres ont eu des vues plus larges, un génie plus élevé, plus d'héroïsme dans les combats, d'habileté dans les négociations, de générosité dans les relations ; personne n'a eu plus d'opiniâtreté dans son labeur quotidien, de persévérance à son but, plus d'art de se servir des instruments dont il disposait. Personne aussi, dans cette ancienne France où le sentiment patriotique se cachait sous la formule monarchique, n'a apporté plus de dévouement et de fidélité consciencieuse à ses devoirs de sujet et de Français. C'est là le trait vraiment humain et sympathique du caractère de Sully, c'est ce qui donne quelque chose de touchant à cette

Hosted by Google

figure morose et rechignée que l'historien estime, admire, mais qu'il se fait presque violence pour aimer.

Sully et Henri IV sont donc deux noms inséparables dans l'histoire, comme ils l'ont été dans leur vie. Unis dans leurs vues générales, ils ne se séparent sur quelques points que pour se compléter l'un par l'autre. Sully a dans l'action administrative une fermeté de décision, Henri une supériorité de jugement qui font de ces deux personnages, à des titres divers, d'admirables hommes d'Etat. Ce mutuel besoin qu'ils ont l'un de l'autre pour la réalisation de leur commune entreprise, double leurs forces et rend leur action plus efficace ; enfin il est glorieux pour tous deux d'avoir, malgré les cabales des courtisans, conservé intactes leur amitié et leur union jusqu'au jour fatal où une mort violente et imprévue vient séparer ces deux existences jusque-là si intimement unies et rejeter Sully, alors dans la force de l'âge, des hautes spéculations de la politique active dans les misérables agitations des intrigues de partis, le désœuvrement morose et l'amère mortification des grandes espérances évanouies.

Cette association de deux hommes, dont l'un semble être le sentiment, l'autre la volonté patiente de la France, eût été sans doute précieuse en tout temps : mais elle reçut un nouveau prix des circonstances mêmes où elle se forma.

Personne n'ignore quelles conséquences politiques découlèrent de l'établissement de la réforme en Europe. La constitution intérieure des Etats qui la reçurent fut modifiée, comme le furent les relations internationales. Tantôt agissant seule, tantôt se combinant avec les intérêts temporels, la réforme, en Allemagne, opposa une digue à l'omnipotence de Charles-Quint ; en Angleterre, prépara les voies à cet esprit d'opposition d'où sortit la révolution du XVII^e^ siècle ; indéterminée dans son cours et dans son objet, capricieuse dans le choix de ses instruments, elle s'appuya, dans le Danemark, sur l'aristocratie laïque et épiscopale ; en Suède, sur l'ordre des paysans et la petite noblesse ; elle soumit, en Angleterre, l'autorité religieuse à la puissance civile ; à Genève, la société laïque à la société religieuse, ou, comme on disait, le magistrat à l'église. Elle fut surtout la religion

Hosted by Google

de ceux qui s'insurgeaient contre l'autorité établie, des presbytériens d'Ecosse; des gueux de Hollande, des puritains d'Angleterre, des huguenots de Genève.

La réformation, ayant ainsi remué profondément les Etats, déplaça les bases sur lesquelles reposaient leurs rapports. La conformité de croyance, plus forte que les liens nationaux, arma les citoyens d'un même pays les uns contre les autres. De la guerre civile naquit la guerre étrangère : chaque parti chercha des alliés parmi ses co-religionnaires des pays voisins; les Etats du nord intervinrent pour la première fois dans les affaires des peuples méridionaux, et l'ancienne lutte de la race germanique contre les peuples d'origine romaine reprit son cours.

Le champ de bataille de ces intérêts nouveaux fut d'abord l'Allemagne, puis la Hollande et la France : la Hollande y gagna son indépendance; la France faillit y perdre la sienne et subir le joug d'une dynastie espagnole. Elle échappa cependant à ce malheur et sut garder fidèlement le dépôt de sa foi et sa nationalité.

Tous ces résultats lointains n'étaient encore qu'en germe quand naquit Maximilien de Béthune, au château de Rosny, à une lieue de Mantes, le 13 décembre 1559 (1), quelques mois seulement avant cette première prise d'armes des huguenots, qui trouva à Amboise une si sanglante répression : — Son père était François de Béthune, baron de Rosny, gentilhomme normand à demi-ruiné par la prodigalité de son père, et qui avait épousé Charlotte Dauvet, fille d'un président de la chambre des comptes de Paris : les progrès que faisaient chaque jour les gens de robe, en influence et en considération, avaient rendu assez sortable pour François de Béthune un mariage que, deux siècles

(1) Les *Œconomies royales*, p. 310, t. I, disent le 12 déc. 1560 : C'est une erreur au moins singulière, dans des mémoires rédigés sous les yeux de Sully. Son parrain, qui lui donna son nom, fut Maximilien de Béthune, vicomte de Gand, gouverneur d'Arras, cousin germain de son père. Les mémoires de Sully, que nous aurons souvent à citer, et où l'auteur, par une bizarrerie sans exemple, se fait raconter sa vie par ses secrétaires, portent le titre ampoulé et obscur de : Mémoires des sages et royalles œconomies d'estat, domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand, l'exemplaire des roys, le prince des vertus, des armes et des loix, et le père, en effet, de ses peuples françois, — et des servitudes utiles, obéissances convenables et administrations loyales de Maximilien de Béthune, l'un des plus confidents, familiers et utiles soldats et serviteurs du grand Mars des François.

Hosted by Google

plus tôt, ses ancêtres auraient repoussé comme une mésalliance (1).

La maison de Béthune (2) prétendait, en effet, à une illustre origine. Elle se disait issue, par la branche cadette de Coucy, de la première maison des ducs d'Autriche (éteinte en 1248). Elle se faisait honneur de lire sur son arbre généalogique les noms de Robert de Béthune, avoué d'Arras, de Coesne, régent de l'empire latin de Constantinople, après la mort de Pierre de Courtenay, enfin de plusieurs évêques et abbés, dont quelques-uns étaient vénérés par l'Eglise comme des saints. — Elle avait mêlé son sang à celui de plusieurs maisons royales ou souveraines en Espagne, en Angleterre, en Ecosse, en Allemagne et en France; elle s'était notamment alliée par des mariages avec les ducs d'Autriche et les princes de Bourbon. Mais la branche cadette de Béthune, d'où sortait Maximilien, avait perdu tout son éclat; aussi le chef de la famille, jaloux de la relever, veillait-il avec soin sur l'éducation de ses enfants. Ses espérances ne pouvaient reposer sur son fils aîné, enfant délicat et maladif, qui mourut, en effet, à l'âge de vingt ans. Maximilien fut donc élevé comme le chef et le soutien futur de la maison. Destiné par sa naissance à la carrière des armes, la plus noble profession que connût l'esprit aristocratique du temps, il eut cette forte et virile enfance que notre siècle amolli ne connaît plus guère et que nos pères, se conformant aux leçons de l'antiquité, savaient encore estimer son prix. Les exercices auxquels on l'habitua de bonne heure assouplirent ses membres, formèrent son tempérament et lui donnèrent un corps robuste, fortement trempé et capable de servir une âme énergique.

Le baron de Rosny et sa femme avaient embrassé le culte réformé; ils en firent de bonne heure partager les doctrines

(1) Ces progrès, que faisaient les gens de justice dans l'opinion publique, sont attestés par une demande du cahier de la noblesse aux Etats-généraux de 1588. Cet ordre requiert que le chancelier, les secrétaires-d'Etat et le tiers des officiers du Parlement seraient choisis dans son sein.

(2) La généalogie de la maison de Béthune est assez obscure. L'abbé de l'Ecluse, dans son édition des Mémoires de Sully, ne parvient pas à l'éclaircir complètement. Marbault, secrétaire de Du Plessis-Mornay, tranche la question en affirmant que les barons de Rosny descendaient d'un écossais nommé Bétun. Mais Marbault ne vise qu'à dénigrer Sully, et ses mémoires sont remplis d'assertions fausses dont il faut se défier.

Hosted by Google

à leurs fils, mais, plus tard, les deux derniers revinrent à la religion catholique et servirent Henri III. Maximilien n'avait que onze ans quand il fut présenté au prince de Navarre, plus âgé que lui de six ans seulement, à Vendôme, où le jeune prince tenait alors sa cour avec sa mère. — Henri de Navarre avait déjà donné des marques de son intelligence précoce, et les protestants commençaient à tourner les yeux vers lui comme vers leur chef désigné. Peut-être fut-ce là la raison pour laquelle François de Béthune recommanda à son fils de s'attacher au prince et de « courir toutes ses fortunes »; peut-être aussi les prédictions du précepteur de Maximilien, La Brosse qui se piquait d'astrologie, eurent quelque part à la décision du baron de Rosny: quoi qu'il en soit cette décision fixa le destin de l'enfant, car depuis lors il ne quitta guère plus le prince de Navarre (1).

Il le suivit en 1572, quand Henri se rendit à la cour de France pour y épouser Marguerite de Valois. Son père, en se séparant de lui et en le lançant dans un milieu si différent de celui où il avait vécu jusque là, avait en vue de le faire participer aux études qui faisaient la gloire de ce temps. La noblesse n'avait plus, en matière d'instruction, les préjugés barbares et arriérés du xv^e^ siècle, et la nécessité d'une éducation complète frappait les yeux de tout le monde, depuis le grand mouvement scientifique et littéraire que nous avons appelé la Renaissance. Pendant que le jeune Rosny étudiait au collége de Bourgogne, il ne voyait pas les dangers qui menaçaient ses protecteurs. Les principaux chefs protestants, qui avaient tant de motifs de se défier de Catherine de Médicis, s'étaient presque tous laissé prendre à ses fausses caresses et à sa bienveillance étudiée. Ils ne furent tirés de leur sécurité ni par la mort de la reine de Navarre, ni par la blessure de l'amiral de Coligny, ni par les bruits sourds qui annonçaient une catastrophe. L'orage éclata sur ces malheureux dans la nuit du 24 août. La Saint-Barthélemy fut la suite et le

(1) Legrain, d'après je ne sais quelle autorité, affirme que le jeune Rosny fut recommandé par Jeanne d'Albret à son fils, dans le testament de cette princesse. Le testament de Jeanne se trouve dans les mémoires de l'Estat de France, imprimé en 1577 (t. 1^er^, p. 314); il ne fait aucune mention de Rosny.

Hosted by Google

couronnement de la politique de Catherine. En cette nuit fatale, où l'on ne fit pas plus grâce à l'enfance qu'à la vieillesse, Maximilien de Béthune n'échappa que par sa présence d'esprit à la rage des massacreurs. Un livre d'Heures, qu'il prit sous son bras, lui servit de passe-port à travers les corps-de-garde des catholiques jusqu'au collége de Bourgogne, dont le principal le cacha. Quand les massacres eurent cessé, il retourna auprès du roi de Navarre, qui, placé entre la mort et la messe, avait abjuré. Maximilien fit comme lui; son père même, plus rempli de la prudence du siècle que de l'ardeur des martyrs, lui conseilla de dissimuler et d'attendre. Pendant les moments de loisir que lui laissait le service du jeune prince, Rosny continuait ses études; il s'adonnait surtout aux mathématiques, où le portait le plus son esprit positif, et à l'histoire, dont la sévère ordonnance et les enseignements plaisaient à son imagination déjà réglée.

Il fallait à un enfant de quatorze ans une vraie force d'âme pour se livrer à l'étude au milieu des dissipations du Louvre. Le milieu impur où vivaient Henri et ses compagnons, les malsaines influences auxquelles ils étaient soumis, semblaient ne devoir faire de cette vive et ardente jeunesse qu'une génération usée d'excès, flétrie de vices, sans force, sans sève et sans grandeur. Quelle école pour l'esprit et le cœur que les misérables intrigues d'une politique sans foi, que des débauches sans nom, dignes de Rome en décadence; que les exemples d'immoralité de tout genre donnés par la cour des Valois! La vivacité des impressions premières, la facilité de l'âge devaient corrompre sans retour ces jeunes cœurs. S'ils ne furent pas énervés par cette éducation funeste, ils le durent sans doute à leur rôle d'opprimés, contre lequel protestait secrètement la fierté de leur âme, car la persécution a cela de bon qu'elle réveille l'ardeur et retrempe les ressorts de l'homme. L'histoire doit tenir compte à Rosny de ne pas s'être abandonné aux événements et d'avoir su réagir contre les mauvais exemples. Qu'il ait perdu quelque chose de l'extrême simplicité de la conscience, de la pudeur exquise du sentiment, rien d'étonnant : son siècle d'ailleurs, n'était pas raffiné en cela comme le nôtre, et ignorait

Hosted by Google

peut-être ces délicatesses dont nous aurons parfois à reprocher l'oubli à Rosny.

Le séjour forcé de Maximilien à la cour de France fut de près de quatre ans. C'est de cette époque que date le commencement de la longue et glorieuse amitié qu'il noua avec le roi de Navarre. Le jeune prince avait bien plus besoin que ses amis de la dissimulation. Sa souplesse d'esprit, son habileté à jouer tous les personnages lui permit de préparer en silence un plan d'évasion. Quand il eut bien endormi, par sa facilité de mœurs et l'enjouement de son caractère, les défiances de ses gardiens, il partit un jour comme pour une partie de chasse, et ne s'arrêta qu'à Alençon. Rosny fut le compagnon de sa fuite, comme il l'avait été de sa captivité (1). A l'exemple de son maître, il abjura le catholicisme et retourna au prêche.

Peu après, il fit ses premières premières armes (2). C'était à l'époque où la paix de Beaulieu (1576) était violée à la fois par les catholiques, qui venaient de constituer la sainte ligue, et par les protestants, qui voulaient prendre de force ce que la cour leur refusait. Il faut lire, dans les *Mémoires de Sully,* le vif récit de cette guerre, qui promenait au hasard ses coups, guerre d'escarmouches, de surprises, de *camisades,* comme on disait, où la passion religieuse se mêlait aux haines privées, où les expéditions militaires n'arrêtaient pas le cours des entreprises amoureuses, et où l'on faisait aussi bien le coup de pistolet pour le service de Dieu que pour l'amour de sa maîtresse (3). L'apprentissage militaire de Rosny fut ce qu'on devait attendre d'un gentilhomme de bonne maison; il ne s'épargnait pas à l'heure du danger, et obtint les encouragements du roi et

(1) L'Etoile ne nomme pas Rosny parmi les gentilshommes qui accompagnèrent Henri. Sans doute, il était alors trop jeune pour que les regards se portassent sur lui.

(2) Les Œcon. roy. parlent d'hostilités en Touraine avant la paix de 1576. Marbault les nie absolument. Le théâtre de la guerre n'était pas alors en Touraine; mais cette province, comme toutes les autres, était parcourue par des bandes de gens de guerre, et Rosny put y assister à quelques rencontres de partisans.

(3) Œconomies royales, ch. VIII-XIII. — Parmi bien des traits pris sur le vif, je ne puis résister à citer cette apostrophe d'un capitaine catholique poursuivant une troupe de Huguenots : « Ça, ça, cavaliers, un coup de pistolet pour l'amour de la maîtresse, car votre cour est trop remplie de belles dames pour en manquer ! »

Hosted by Google

l'enseigne colonelle de la compagnie de M. de Lavardin, son parent. Au siége de La Réole, il monta un des premiers à l'assaut. A celui de Villefranche, il fut renversé de l'escarpe dans le fossé et courut risque de la vie. Il y avait dans l'armée huguenotte comme une émulation de courage parmi cette jeune noblesse qui entourait Henri de Navarre; il était lui-même le plus avide d'aventures périlleuses, et faillit, ainsi que Rosny et ses familiers, trouver à Eause, dans une surprise imprudente, le terme de sa carrière et de sa gloire.

Après la paix de Bergerac (17 septembre 1577), on posa un moment les armes, et deux ans se passèrent en réclamations réciproques et en réconciliations éphémères. Cependant, la noblesse protestante devenait turbulente et batailleuse ; celle du parti catholique se faisait un jeu de la désobéissance, un besoin de l'indépendance. Des deux côtés, on cherchait avec une même ardeur, quand la guerre se taisait, les fêtes et les plaisirs. L'humeur était aussi facile, les mœurs aussi relâchées à la petite cour de Nérac qu'au Louvre. Les plus sévères se laissaient même parfois entraîner dans ce tourbillon de voluptés. Rosny, moins par entraînement, ce semble, que par désœuvrement, sacrifia comme les autres aux mœurs du temps, s'attacha à une des dames de la cour, et prit sa part, « autant qu'il put, » des passe-temps et des réjouissances que chaque jour amenait. C'était pourtant, malgré son âge, un esprit déjà posé et sérieux, se laissant peu aller aux folles ardeurs de la jeunesse, et ne connaissant guère de passion que celle d'acquérir. La délicatesse de notre temps s'accommoderait difficilement de certains gains qu'il avoue fort naïvement avoir faits sans scrupule. A Villefranche, un vieillard, poursuivi par des soldats, s'était réfugié dans ses bras, lui tendant une bourse et le priant de lui sauver la vie ; Rosny sauva le vieillard, mais garda la bourse (1). Grâce aux profits de la guerre, il put tenir convenablement « son estat ; » et l'on vit, avec quelque surprise, un gentilhomme de dix-huit ans épargner ses revenus, quand la

(1) « Butins (dit Marbault) dont un homme de condition auroit honte, et n'en auroit jamais parlé, quand mesme ils auroyent été vrays. » — Nous sommes un peu de l'avis de Marbault.

Hosted by Google

guerre en ruinait de moins prévoyants. Le roi de Navarre loua ce « bon mesnage, » et prit dès lors bonne opinion de l'avenir de Maximilien.

Rosny allait trouver de nouveau l'occasion d'appliquer ses maximes d'ordre et d'économie, car la guerre civile recommença vers la fin de 1579, presque sans autre motif, sinon que la paix pesait aux deux partis et que la guerre civile leur était devenue indispensable. Le principal fait d'armes de la « guerre des amoureux » fut la prise de Cahors par le roi de Navarre. Henri et ses braves compagnons, parmi lesquels Rosny se distinguait encore, ne se rendirent maîtres de la ville qu'après des prodiges de valeur. Le roi avait répondu avec un visage riant, à toute proposition de retraite, « que sa retraitte hors de cette ville seroit la retraitte de sa vie hors de son corps. » Animés par les paroles et l'exemple de leur capitaine, les Huguenots se battirent de rue en rue pendant quatre jours et quatre nuits, sans prendre de nourriture qu'à la dérobée, ni de repos qu'en appuyant leurs cuirasses le long des étaux des boutiques. Leurs armures, faussées par les coups de hallebardes et d'arquebuses; leurs pieds, meurtris et saignants par la fatigue, attestèrent l'opiniâtreté de l'attaque comme celle de la défense. Rosny ne « s'épargna pas plus au pillage » qu'au combat, et rapporta une boîte contenant 4,000 écus d'or. Une récompense plus glorieuse, fut la place que lui donna Henri, de chambellan et de conseiller d'Etat de Navarre (1). La prise de Cahors n'empêcha pas les affaires des protestants d'aller assez mal dans le Midi, et une nouvelle paix fut encore signée au château de Fleix en Périgord, par suite de la médiation du duc d'Anjou (26 novembre 1580).

C'était l'époque où les confédérés d'Utrecht, sérieusement menacés par le prince de Parme, après la séparation des provinces bataves et des pays belgiques, venaient de choisir François de Valois pour leur « souverain chef » (*overhooft*), et de proclamer l'acte de déchéance de Philippe II (1581). Catherine de Médicis se flattait de voir tous ses fils rois, ainsi que le lui avait prédit un astrologue italien; Henri III haïssait mortellement son frère d'Anjou, et prêta les mains

(1) A. Duchesne.

Hosted by Google

à un projet qui débarrassait le royaume d'un personnage brouillon et turbulent. — Le nouveau gouverneur des provinces unies commença donc ses armements et appela à lui les aventuriers et les gens de guerre que la paix laissait libres. Les alternatives de combats sans résultats, sinon sans gloire, et de pacifications auxquelles personne n'avait confiance, laissaient les jeunes ambitions dans un état d'incertitude dont les tirèrent les proclamations du duc. Beaucoup de gentilshommes accoururent pour prendre part à cette expédition, les uns pour refaire leur fortune, compromise par la guerre civile; d'autres par la soif de gloire ou par le besoin de mouvement. Devenu récemment chef de sa maison par la mort de son père, et ne voyant pas dans nos tristes luttes ce brillant avenir qu'il rêvait, Rosny embrassa avec ardeur les espérances que l'entreprise du duc lui ouvrait. Il avait aussi à cette guerre un intérêt tout présent, car il élevait des prétentions sur la succession du vicomte de Gand, son oncle et son parrain. Le désir de s'assurer ce riche héritage le décida d'autant plus facilement à tenter la fortune aux Pays-Bas, qu'une querelle qu'il avait eue avec le roi de Navarre avait momentanément refroidi son zèle; enfin, Monsieur n'était pas chiche de promesses envers lui, et lui fit même don de quelques mille livres pour son entrée en campagne. Avec ce secours, Rosny équipa une troupe d'environ quatre-vingts de ses amis ou vassaux, avec lesquels il rejoignit son nouveau chef, à la Fère, où était le rendez-vous général des troupes de Monsieur (1). Sa compagnie reçut l'ordre de se porter en tête de l'armée et de battre l'estrade, pour reconnaître la route de Cambray, car le duc d'Anjou voulait d'abord dégager cette ville, également bloquée par le prince de Parme. — Farnèse évita une lutte inégale en faisant sa retraite sur Valenciennes. Cateau Cambresis, laissé par lui à découvert, fut pris par les Français. Rosny assista à cette affaire; mais les hostilités

(1) A la faveur de la guerre civile, la noblesse revenait à quelque chose approchant de la vassalité du moyen-âge ou du patronage militaire germain. C'est encore un des traits marquants de cette curieuse époque Le vicomte de Turenne rejoignit aussi le duc d'Anjou « avec cinquante gentilshommes de très-bonne qualité, qui, dit-il, ne dédaignaient pas de porter mes casaques orangées de velours avec force passements d'argent, et les armes dorées par bande. » (Mémoires du duc de Bouillon.)

Hosted by Google

se ralentissant, il accompagna Monsieur en Angleterre. Celui-ci allait y presser la conclusion de son mariage avec la reine Elisabeth; mais les choses allèrent tout autrement qu'il ne l'espérait. Ce fut précisément dans ce voyage que tout fut rompu. A son retour, il fit sur Anvers cette honteuse et déloyale entreprise, qui ruina son crédit et fit tomber ses desseins (16 janvier 1583). Rosny, quoiqu'il ne fût pas pas complice de la perfidie de Monsieur, courut fortune ce jour-là; le peuple, ameuté contre les Français, ne voulait faire quartier à personne. Le prince d'Orange le sauva, non sans peine, en lui offrant asile dans sa maison. — La « folie d'Anvers » dégoûta tout à fait Maximilien du service du duc; il avait déjà vu la vicomté de Gand donnée à un autre, quoiqu'elle lui eût été promise, et la guerre n'offrant plus ni butin ni renom, il regrettait d'avoir quitté le roi de Navarre. Il se retira donc brusquement de l'armée de Flandre, et regagna ses domaines en passant par Béthune, ville d'où sa maison tirait son nom, et où les magistrats le reçurent avec honneur.

Pendant son absence, les affaires de France avaient marché leur train. La démoralisation et l'anarchie avaient encore fait des progrès, ce que l'on n'eût pas cru possible. La maladie du duc d'Anjou et les intrigues des Guise présentaient déjà à Philippe II le partage de la France comme un but à la portée de son ambition. Réunir à lui les ennemis, même hérétiques, de Henri III, était un coup habile, et Bernardin de Mendoza (1) reçut ordre de faire des ouvertures au roi de Navarre. L'Espagnol était le dernier des princes, ses ennemis, avec lequel Henri eût consenti à traiter. Il préféra dévoiler toutes ces trames au roi de France. Rosny, qu'il avait accueilli avec sa bonté habituelle, fut chargé de cette mission de confiance auprès du roi. Il devait, en outre, rester à la cour, sous couleur de visiter ses frères, surveiller les événements et informer son maître de tout ce qui se passerait d'important. Ce fut son début en fait de diplomatie. C'est pendant ce séjour à Paris que Rosny connut et épousa Madmoiselle Anne de Courtenay (2).

(1) Voir les Œcon. roy., I, 39.

(2) Il faut lire, dans les Œconomies royales, la très-curieuse relation de son mariage. C'est un mariage « de raison. » Rosny rompt avec Mlle de Saint-

Hosted by Google

Elle était issue du sang royal; mais depuis longtemps sa maison, qui descendait de Louis-le-Gros, avait, par sa négligence, perdu le titre, les armes et les prérogatives des princes du sang. En dépit de cette noble origine, le nouveau ménage n'eut rien que de très-bourgeois. Rosny, disent les Œconomies royales, fit preuve, en la conduite de sa maison, « d'une économie, un ordre merveilleux, prenant » la peine de voir et sçavoir tout ce qui concernoit la » recepte et despence de son bien, escripvant par tout le » menu, sans s'en remettre ni fyer à ses gens. Chacun » s'étonnait comment, sans bienfaicts de son maistre et » sans s'endéter, il pouvoit avoir tant de gentilshommes à » sa suitte et faire une si honorable despence; mais on ne » sçavoit pas de quelle industrie il usoit, ny les grands » profits qu'il faisoit sur quantité de beaux courteaux qu'il » acheptoit à bon marché, envoyant jusqu'en Allemagne » pour cet effet; puis il les revendoit si cher en Gascogne, » qu'ils lui payaient grande partie de sa despence. » Les nobles aïeux du baron de Rosny eussent frémi peut-être d'indignation s'ils eussent vu leur descendant se ravaler à faire le commerce des chevaux et vanter son économie, son ordre, sa prévoyance, bonnes tout au plus pour un marchand. Qualités bourgeoises, sans doute, mais qui ont préparé à la France un de ses plus sages administrateurs, car Sully gouvernera nos finances comme il avait gouverné sa maison !

Le repos que Rosny prit dans ses terres ne se prolongea pas au-delà des premiers mois de 1585, et les évènements le rappelèrent sur un autre théâtre. Le royaume s'agitait encore comme dans l'ivresse, les partis se mesuraient d'un œil menaçant. La mort du duc d'Anjou ayant laissé le titre de premier prince du sang à Henri de Navarre, l'alliance intime qui s'établit par suite entre la sainte ligue et le cabinet de Lescurial, et l'excommunication des princes de Bourbon, apprirent aux Huguenots qu'il ne fallait plus combattre pour la domination, mais pour la vie. Leurs chefs, réunis à Guitres, près Coutras, décidèrent la guerre

Mesmin, pour laquelle il se sentait de l'inclination, et suivant le conseil de son valet de chambre, il « tourne son cœur à droict, où il trouve des biens et une extraction royale. »

Hosted by Google

pour ne pas « laissser fouler aux pieds les cendres de leurs martyrs (1). » (D'Aubigné.)

Les préparatifs commencèrent aussitôt des deux parts pour cette lutte décisive. Pendant que les gentilshommes huguenots des provinces les plus voisines s'acheminaient lentement vers le camp du roi de Navarre, Rosny, dont les domaines se trouvaient presque tous en pays ennemis, alla faire à la hâte ses dispositions. Cent mille livres de bois, qu'il vendit, lui permirent d'avancer quelques fonds à son maître, presque réduit au dénuement à l'ouverture de la guerre. Rosny prêta de bonne grâce, mais, ce semble, autant par calcul que par un élan de générosité : « Vous m'en donnerés un jour davantage, lorsque vous serés bien riche, » disait-il au roi de Navarre. Il était encore occupé, à Rosny, à préparer son équipage de guerre, que le canon grondait déjà sur les rives de la Loire; le prince de Condé était repoussé d'Angers, et tout le pays au nord de la rivière restait sans contestation aux catholiques. Rosny avait, pour rejoindre à Bergerac le roi de Navarre, faire plus de 120 lieues, dont plus de la moitié dans les provinces occupées par l'ennemi. Dans ce voyage, plein d'aventures, il faillit plus d'une fois, malgré un déguisement de valet qu'il avait pris, être tué ou fait prisonnier (2). Il arriva enfin à Bergerac sain et sauf, avec ses gens, ses bagages, et « ce qui lui tenait le plus au cœur », 12,000 écus en or, qu'il avait dérobés, par miracle, à la rapacité des gens de guerre, ennemis ou amis.

Il fut, comme d'habitude, reçu cordialement et embrassé « plus de six fois » par le roi de Navarre. Celui-ci avait alors grand besoin de tous ses amis. Après la déroute de l'armée de Condé, le duc de Mayenne ayant opéré sa jonction avec le maréchal de Matignon, envahit la Guyenne. — Sans argent, presque sans soldats, le Béarnais entendait ses gentilshommes parler de retraite vers le Languedoc ou même en Angleterre. Du Plessis-Mornay, Rosny et les plus décidés l'aidèrent à relever les courages et à prolonger la résistance contre les ligueurs. Il fut aidé en cela par la

(1) Ce fut La Force qui entraîna l'assemblée à cette résolution, malgré l'avis contraire du vicomte de Turenne. (Mém. de La Force, 1, 43-49.)

(2) Œcon. roy. 1, 43-45. D'Aubigné, l. V, ch. XIII.

Hosted by Google

mésintelligence des deux chefs ennemis, mésintelligence fomentée par Henri III lui-même. La sainte Union menaçait autant l'autorité royale que le parti huguenot, et le roi de France, esprit sans ressort, mais non sans intelligence, voyait parfois avec netteté les périls qui l'environnaient sans avoir jamais le courage de s'arrêter énergiquement à un parti. Dans un de ces moments de retour sur lui-même, le roi eut l'idée de s'allier à son cousin de Navarre, de mander 20,000 Suisses et d'écraser la faction guisarde. Il sembla embrasser ce projet avec assez d'ardeur pour que Henri de Bourbon lui envoyât un de ses serviteurs pour conférer avec lui. Ce fut Rosny qui fut chargé de cette mission délicate. Mais quand il arriva, l'accès de résolution du roi était déjà passé. Celui-ci le reçut dans son cabinet, « une cape sur les épaules, l'épée au côté, son petit toquet en teste, et un panier pendu en escharpe au col, comme ces vendeurs de fromage, et dans lequel il y avait deux ou trois petits chiens pas plus gros que le poing; il répondit à Rosny sans mouvoir ni pieds, ni mains, ni teste, et semblait comme immobile. » Le jeune diplomate comprit aussitôt qu'il ne fallait pas faire fonds sur les paroles de ce prince, à demi abruti par la débauche et tournant à tout vent de conseil.

Rosny ne rapporta donc à son maître que des nouvelles sans intérêt; il reprit aussitôt la cuirasse, se lança de nouveau dans tous les hasards de cette guerre aventureuse. Prenant occasion d'appliquer ses connaissances mathématiques, il se fit fréquemment charger de dresser des batteries de siége ou de diriger les travaux de défense. A Saint-Bazile sur la Garonne, aux sièges de Talmont sur Jard, dans le bas Poitou, de Saint-Maixent, de Fontenay, il remplit, quoique simple volontaire, l'office de maître de l'artillerie, veillant au logement et au jeu des pièces; parfois même on le voyait, pour encourager ses gens, mettre la main à la pioche. Là encore le maître donnait l'exemple à ses serviteurs: plus d'une fois Henri qui ne commandait rien qu'il ne pût faire lui-même à l'occasion, travailla dans la tranchée, comme un manœuvre, tout en réconfortant et en égayant les siens par quelque joyeux propos. — Cependant la guerre languissant vers la fin de

Hosted by Google

l'année 1586, Rosny obtint un sauf-conduit pour aller voir sa femme au château de Rosny où elle faisait sa résidence en vertu des prolongations qu'il avait obtenues du roi. La peste avait exercé de si grands ravages dans le Mantois, que, comme il arrive en pareil cas, la crainte avait rompu tout lien d'amitié ou de parenté. Mme de Béthune fuyant son château avait été obligée de passer deux jours et deux nuits dans son carosse, faute de trouver une porte qui s'ouvrît devant elle. Rosny passa quelques mois dans le repos, entremêlant les travaux utiles aux délassements agréables, et s'occupant tantôt de faire des extraits de ses livres, de lever des cartes du pays, tantôt de chasser, de greffer ses arbres et de cultiver son jardin.

L'entrée de l'armée du duc de Joyeuse dans le Poitou le rappela à la Rochelle où le roi de Navarre avait donné rendez-vous aux huguenots pour engager une lutte décisive. — Joyeuse accueilli froidement par Henri III arrivait dans le midi suivi d'une foule dorée de jeunes courtisans, parmi lesquels se trouvaient les deux frères de Max. de Béthune. Il avait l'intention de livrer bataille et de tout jouer sur un coup de dé. Il manœuvra donc en conséquence et le 19 octobre les armées se trouvèrent en présence auprès du bourg de Coutras au confluent de l'Isle et de la Dronne. Rosny, employé à l'artillerie sous Clermont-d'Amboise, passa toute la nuit qui précéda la bataille à faire passer la rivière à quelques pièces de canons. Mais sur l'avis qu'on eut que Joyeuse se disposait à attaquer dès le matin, il fallut replacer l'artillerie dans son premier poste, de peur d'avoir sur les bras les catholiques avant que toute l'armée n'eut mis la rivière entre elle et l'ennemi. Les pièces furent donc dressées en batterie sur une petite hauteur heureusement choisie, d'où les boulets, plongeant dans les rangs des catholiques, y portèrent le trouble et la mort. Le courage aveugle de Joyeuse et de ses gentilshommes, qui surent du moins se comporter en gens de cœur, ne put rien contre la froide intrépidité des vieux soldats huguenots ; en une heure tout était décidé, ceux des catholiques qui n'étaient pas restés avec Joyeuse sur le champ de bataille, fuyaient à vau de route. Les encouragements et les paroles flatteuses du roi de Navarre n'avaient pas

Hosted by Google

manqué à Rosny dans cette journée. Il eut encore après le combat l'honneur d'être appelé à donner son avis sur les opérations ultérieures. Il le fit avec un sens net et droit : il fallait, pensait-il, que le roi allât au-devant de son armée étrangère (1), vers les sources de la Loire, ou s'emparât des villes de Saintonge, d'Angoumois, de Poitou et d'Anjou en deça de la rivière, afin d'en faciliter le passage aux reitres ; par là encore il pourrait retenir quelque portion du royaume, si la fatale irrésolution du roi de France et les intrigues de la ligue avec l'Espagne déchiraient en lambeaux ce pauvre pays.

Malheureusement toutes les espérances que les capitaines huguenots fondaient sur la première bataille rangée qu'ils eussent gagnée, s'envolèrent en fumée, faute d'union dans le parti. Condé, Turenne, La Trémoille ne visaient qu'à se cantonner dans leurs domaines et à s'y maintenir indépendants, aussi ne voulaient-ils pas s'éloigner. Les pauvres gentilshommes huguenots, après cette campagne fatigante, se débandèrent pour aller chacun à ses affaires, il ne resta plus au roi de Navarre qu'une armée trop faible pour rien entreprendre, et tous les fruits de la victoire de Coutras furent perdus. Ce fut un coup sensible pour Henri que d'apprendre que ses alliés allemands venaient d'être battus en trois rencontres par Henri de Guise et contraints d'évacuer la France en marquant leur route par les cadavres de leurs compagnons.

Cependant les suites de ces victoires pressent la marche des événements. La faction guisarde forte des applaudissements populaires, touche au but de ses ambitieuses espérances ; la journée des barricades (12 mai 1588), la fuite du roi à Chartres ne permettent plus même aux moins clairvoyans, de s'abuser sur l'avilissement du pouvoir royal. En vain la paix fourrée connue sous le nom d'Edit d'Union rapproche un instant des ennemis mortels ; un sanglant démenti est donné à cette réconciliation mensongère par le meurtre des Guise, aux seconds états de Blois (23 et 24 décembre). Le roi de Navarre et les huguenots du midi, les yeux tournés vers le théâtre où

(1) Les troupes que lui envoyait l'électeur palatin Jean Casimir.

Hosted by Google

retentissaient tous ces coups, avaient à peu près suspendu la guerre pendant toute l'année 1588. — Rosny tour-à-tour chargé de combattre et de négocier avait été envoyé par Henri à Mantes quand le comte de Soissons mécontent du Navarrais se retira vers la cour. La mission de Maximilien consistait à tout observer et à rendre compte de tout à son maître. Dans un des voyages qu'il faisait à cet effet, passant un soir à Blois, il fut reconnu par le marquis de Rambouillet et introduit en secret auprès de Henri III. Ce malheureux prince portait à la fois la peine de sa lâcheté première et des violences par où il en était sorti. Méprisé et insulté par les ligueurs, décrié parmi les siens, suspect aux huguenots, excommunié par le pape, le roi de France n'était plus roi que de quelques villes du côté de la Loire; il ne lui restait plus qu'un parti à prendre, c'était de se jeter entre les bras du roi de Navarre qu'il avait trois ans auparavant déclaré inhabile à lui succéder. — Rosny n'eut pas de peine à lui faire entendre que faute d'agir ainsi il était perdu; et il revint en toute hâte retrouver le Béarnais qui entra pleinement dans ses vues. Mais la négociation entamée par le baron de Rosny fut à son grand chagrin confiée à un personnage plus autorisé, Du Plessis Mornay, qui la termina et en recueillit la gloire et le profit : le gouvernement de Saumur, la nouvelle place de sûreté accordée par Henri III aux religionnaires, fut en effet donné à Du Plessis. Ce fut là l'origine de la mésintelligence qui sépara pendant toute leur vie ces deux célèbres personnages (1).

Rosny dans cette affaire s'était montré intéressé et injuste : une fièvre continue qui l'avait retenu huit jours dans son lit avait sans doute forcé son maître à charger un autre de démarches dont le succès ne pouvait être assuré que par une extrême célérité. Son orgueil et son intérêt à

(1) Je n'ai trouvé parmi les monuments contemporains que les œconomies royales qui donnassent à Rosny une part dans cette négociation. Ni de Thou, ni Palma Cayet ne font mention de lui. D'Aubigné ne donne aucun détail sur la négociation. — La vie de Mornay (publié en 1647) ne dit qu'un mot de Maximilien. — Il n'est cependant pas croyable que la vanité de Sully l'ait entraîné jusqu'à s'attribuer le succès d'affaires où il n'aurait été pour rien. Tout au plus exagère-t-il la part qu'il y a prise. Il y a d'ailleurs dans le récit des mémoires de Sully tels détails précis qu'on n'invente pas après coup et qui portent le cachet de la vérité.

Hosted by Google

la fois blessés lui donnèrent encore une fois la fantaisie de quitter le service d'un chef qu'il accusait de le payer si mal. Heureusement pour sa gloire et sa fortune le mécontentement dura peu ; Rosny fit son devoir à l'attaque du faubourg de Saint-Simphorien de Tours, par le duc de Mayenne, après l'entrevue des rois de France et de Navarre, ainsi qu'à un combat sanglant livré près de Chartres à une troupe de ligueurs commandée par le Sieur de Saveuse. La nouvelle d'une maladie grave dont sa femme venait d'être saisie l'appela en toute hâte à Rosny. — Il n'y arriva que pour recevoir le dernier soupir de cette dame qui expira entre ses bras. Il oubliait dans sa douleur le bruit des armes et les succès des deux rois et ne les rejoignit qu'au camp de Saint-Cloud, devant Paris, un peu avant que l'assassinat de Henri III par Jacques Clément vînt donner aux affaires une face nouvelle.

PAUL ROMIEUX.

(La suite au prochain numéro.)

Hosted by Google

LE CARTULAIRE

DE NOTRE-DAME DE LA GARDE

EN ARVERT — 1195 — 1343.

Quelque modeste que soit, avec ses soixante-quatorze chartres, le cartulaire dont nous révélons ici l'existence, nous n'hésitons pas néanmoins à l'offrir au public érudit. L'importance du moindre document de ce genre n'échappe à personne. Un cartulaire est en quelque sorte la société d'une époque prise sur le fait de son existence. Le nôtre vient apporter sa part de lumière sur plus d'un point d'histoire locale. L'original aura probablement péri : nous le donnons d'après la copie transcrite pour Mgr Léon de Beaumont et conservée parmi les notes du savant prélat.

Il ne nous a pas été possible jusqu'ici de déterminer le point où était situé l'établissement auquel appartenait ce recueil. En vain sommes-nous allé interroger les lieux où s'élevait encore, en 1743, l'église de Notre-Dame-de-l'Ile en Arvert. Nous n'avons trouvé qu'un côteau dénudé que la charrue sillonne sans rencontrer d'obstacles. Un vieux sarcophage, servant de margelle à un puits, est le seul témoin du passé qui ait frappé nos regards. Les ruines mêmes ont disparu, et avec elles le nom s'est effacé. Ce lieu s'appelle, on ne sait pourquoi, le *Paradis*. Faut-il chercher ailleurs Notre-Dame-de-la-Garde? Notre cartulaire est muet sur cette question; sur d'autres, il est riche en précieux renseignements. Voici ce qu'il nous apprend :

La canonisation de saint Étienne de Muret (1189) venait d'ajouter un nouvel éclat à l'ordre déjà célèbre de Granmont, dont il fut le fondateur. L'évêque de Saintes, Hélie I, avait

Hosted by Google

été invité à faire l'exhumation solennelle des reliques du nouveau saint en présence de l'archevêque de Bourges. Ces circonstances, jointes à la réputation des vertus austères des ermites de Granmont, inspirèrent à deux nobles époux, Gombaud de Mornac, et Audearde, sa femme, la pensée d'établir dans leur voisinage une communauté de ces pieux cénobites.

Les bois d'Arvert, de Royan et autres, ne formaient alors qu'une seule forêt, appelée la forêt de Salis, couvrant à peu près toute la presqu'île. Cette position convenait parfaitement au genre de vie des moines de Granmont. Ce fut là qu'on les établit, dans un lieu nommé la Garde, et leur oratoire s'y éleva sous le vocable de Notre-Dame. Peu après une rente sur une maison à Ribérou fut affectée à l'entretien d'une torche qui brûlait devant l'image de la Vierge. La communauté naissante était composée de cinq membres, dont les noms figurent dans les premières chartes. Le supérieur prenait le titre de Correcteur, tant que le chef de l'ordre ne porta que celui de Prieur.

Peu après son établissement, le monastère de la Garde fut honoré et encouragé par la visite de Guillaume I, sixième prieur de Granmont. Il y vint accompagné de plusieurs religieux de son ordre. L'évêque de Saintes et le seigneur de Mornac s'y trouvèrent avec lui. Ce seigneur était Geoffroi Martel, de la maison d'Angoulême, fils de Vulgrain dit Guillaume Martel, et de Amable de Lusignan. Vulgrain était à la croisade en 1180, et à son retour, le comte d'Angoulême lui donna les terres de Matha et de Mornac. Il venait de mourir (1195), et son fils Geoffroi, lié d'amitié avec le prieur de Granmont, en témoignage de son affection, confirme toutes les donations faites par son père et les deux fondateurs. Les chartes de cette confirmation furent scellées par l'évêque, le seigneur et le prieur Guillaume.

L'année suivante (1196), Geoffroi Martel obtint de Falcon, abbé de Saint-Ruf de Valence, en faveur des religieux de la Garde, l'abandon d'une saline et d'un marais que possédaient les chanoines de Saint-Nicolas de Mornac, près de l'embouchure de la Seudre, entre l'étier de Putet et la chaussée du moulin de Disail. La charte de concession en fut remise au prieur de Granmont en personne, dans le

Hosted by Google

chapitre général tenu à Valence cette même année, et l'évêque de Saintes, Henri I, confirma la donation, à la demande de l'abbé de Saint-Ruf et de Geoffroi Martel.

Jusque là, nos cénobites avaient joui paisiblement de tous ces bienfaits, lorsqu'un différend éclata entre eux et les chanoines de Mornac, dépendant de la célèbre abbaye de la Couronne. Ce chapitre, fier de l'appui d'Othon, comte de Poitiers, avait jugé à propos de transférer le moulin de Disail sur un emplacement plus commode ; mais cette translation portait au couvent de la Garde un préjudice notable. Othon, sans avoir égard aux plaintes des religieux lésés, avait autorisé les chanoines à achever la construction du nouveau moulin. De là des procédures, qui ne furent assoupies que pour un temps au moyen d'une transaction trop préjudiciable aux pauvres moines, ainsi qu'il fut constaté par Pierre Bertin, ancien sénéchal de Poitou et de Gascogne, et Geoffroi de Celle, son successeur dans cette charge. C'était en l'an 1200, et malgré plusieurs tentatives d'accommodement, l'affaire demeurait pendante.

A cette époque, comme dans tous les siècles, la papauté, bien que souvent victime de la violence, était le défenseur ordinaire des opprimés. Les moines de Salis en appelèrent donc au Saint-Siége, qu'occupait alors l'illustre Innocent III. Peu importait qu'il s'agît d'un moulin ou d'un royaume ; la cause de la justice, quel qu'en soit l'objet, sera toujours digne de la sollicitude du Souverain-Pontife. Du reste, il s'agissait, en outre, de rétablir la paix entre deux ordres religieux. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris de voir le cardinal Octavien, évêque d'Ostie, et Velletri, cousin et confident d'Innocent III, son légat en France, chargé des plus importantes missions auprès des rois Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, ne pas dédaigner de s'occuper de l'affaire du moulin de Disail et sanctionner la sentence rendue à Granmont en faveur des moines de la Garde par Jean I de Vérac, évêque de Limoges, en présence de l'archevêque de Bourges et autres dignitaires de l'Église.

Les mêmes motifs déterminèrent Hélie I de Malmort, archevêque de Bordeaux, à se rendre à la Couronne, sur la demande de l'abbé de cette collégiale et du prieur de Granmont, pour confirmer l'accommodement projeté entre

Hosted by Google

les deux parties. L'Église, en ces circonstances, ne tient pas seulement à arranger les différends; elle ne croit sa mission dignement remplie que quand elle a obtenu la réconciliation des esprits. Les parties devaient alors se donner le baiser de paix. C'est ce qui eut lieu à la Couronne, en plein chapitre, en présence du métropolitain, des abbés de Masdion et de la Tenaille, de l'archiprêtre et du chantre d'Arvert, de l'archidiacre d'Angoulême, du doyen de Limoges et de l'archiprêtre de Brives, le jour de la fête de saint André (1200). Acte en fut dressé sous les sceaux de l'archevêque, de l'abbé et du chapitre de la Couronne.

Pour prévenir le retour de ces fâcheuses contestations, le 15 novembre 1207, un nouveau réglement concernant cette affaire fut adopté de part et d'autre, en présence et sous le sceau de Guillaume, nouvel archevêque de Bordeaux, successeur d'Hélie I, assisté d'Henri, évêque de Saintes; de Guillaume, évêque d'Angoulême; de l'abbé de la Tenaille, de l'archiprêtre d'Arvert et de Geoffroi Martel.

En paix de ce côté-là, les Frères de la Garde se voient obligés, quelques années après, d'implorer l'intervention du Pape contre un gentilhomme qui refusait d'acquitter les fondations pieuses de ses pères. Le Souverain-Pontife délègue, pour connaître de cette affaire, l'évêque d'Angoulême, qui nomme pour experts les prieurs de Cozes et de Saujon. Ces derniers ménagèrent entre les parties un accommodement dont l'acte est daté des Ormeaux, près d'Arvert, du 26 septembre 1213. Le prieur de Saujon y apposa son sceau, et le modeste prieur de Cozes, à défaut d'autre cachet, se servit de sa clef. Le tout est confirmé par jugement définitif de l'évêque délégué, assisté de son archidiacre d'Angoulême et du prieur d'Alleville. Enfin, le légat R..., cardinal-prêtre du titre de Saint-Étienne *in Monte-Celio,* sanctionna la sentence épiscopale dans une charte datée d'Angoulême, le 25 août 1214.

D'autres différends sont également terminés à l'amiable, grâce à la sollicitude des évêques de Saintes, grâce aussi au bon esprit des adversaires de nos religieux, tels que furent, en 1219, le prieur de Sainte-Gemme; en 1246, Hilarie, abbesse de Saintes, et Robert de Matha, en 1342. On voit ce dernier tenant, à Arvert, ses assises, reconnaître

Hosted by Google

et confirmer, avec la plus grande équité, les droits qu'il avait contestés aux ermites de la Garde sur une forêt voisine, et dont ceux-ci lui montrèrent les titres en règle, scellés par ses ancêtres.

L'on était moins sourd, en ce temps-là, à la voix de la justice, que ne le prétendent certains écrivains, et ce n'était pas un des moindres triomphes de l'Église de dompter les âmes de fer de ces grands seigneurs, chez qui la puissance absolue était parfois mise au service des plus fougueuses passions.

A part ces quelques nuages, qui rembrunissent ainsi de loin en loin son horizon, le couvent de Notre-Dame de la Garde jouit paisiblement des pieuses libéralités des seigneurs et des simples fidèles. On voit des particuliers, même des gens de qualité, attirés par la réputation de vertu et les œuvres saintes de cette communauté, désireux d'avoir part à ses mérites, consacrer leurs personnes et leurs biens à Dieu et à Notre-Dame, en les offrant aux religieux de Granmont. Sous le titre de *donnés (donati),* ils entraient en jouissance de tous les priviléges spirituels et temporels accordés à l'ordre. Les uns prenaient l'habit monastique, d'autres conservaient l'habit séculier. La plupart habitaient les maisons et les fermes du prieuré, dont ils faisaient valoir les domaines avec l'aide de serviteurs à gages *(ministri).* Les landes sont défrichées ou utilisées, les bois aménagés, les marais desséchés et assainis. Une tuilerie, la Tublerie de la Garde, fonctionne près du moulin du même nom. Des cours d'eau artificiels s'épenchant des marécages, ou des étiers dans lesquels la mer reflue, mettent en mouvement des moulins à blé et des moulins à draps. Le droit de pêche est garanti aux religieux dans toutes ces eaux. Ils y joignaient aussi le droit d'épaves sur toute la côte. Les terres salées qu'on leur concède sont converties, ici en réservoirs pour la pêche des seiches, là en vastes marais salants. Ils contribuent ainsi pour une large part au progrès de la précieuse industrie de nos salines de l'Ouest. Les prairies qu'ils ont acquises dans les marais d'Artouan et ailleurs, et le droit de pacage dans les forêts voisines, permettent encore à nos moines d'élever de nombreux bestiaux, source féconde et indispensable de prospérité agricole. Ils dotaient

Hosted by Google

ainsi le pays des races les mieux appropriées aux conditions du sol.

Pour des siècles que l'on nous représente comme une époque de prostration et d'inertie, il faut avouer que l'on savait déployer une activité et une industrie qui mériteraient aujourd'hui des éloges et que nous n'avons peut-être jamais surpassées.

Les religieux prouvaient ainsi à tous les âges que l'accomplissement journalier de nombreuses pratiques de religion n'est nullement incompatible avec les exigences de l'agriculture et de la plus sage économie. Ils révélaient en même temps aux populations toutes les ressources que peut leur offrir le pays le moins fertile, moyennant une vie laborieuse jointe à la pureté des mœurs.

Aussi, la société d'alors, qui profitait de tant de services, ne se montra point ingrate. Chaque donation, chaque legs pieux en est un témoignage.

L'affection pour le couvent de la Garde est héréditaire chez les seigneurs de Matha et Mornac, depuis que Geoffroi Martel en a donné le premier exemple à sa postérité. Quand il eut la douleur de perdre son fils aîné, Guillaume Martel, il confia la dépouille mortelle de ce fils bien-aimé à sa chère église de Notre-Dame de la Garde, où il fut inhumé dans le chapitre *(in capitulo dictæ ecclesiæ)*. Ce fut probablement à cette occasion que, du consentement de Philippe, son épouse, et de Robert et Fouques, ses deux fils, et pour le salut de son âme et des âmes de ses ancêtres et de ses descendants, Guillaume donna « en pure et perpétuelle aumône, à Dieu, à Notre-Dame et aux Frères de Granmont, » la Grande-Saline et autres terres désignées dans la charte, qu'il scéla dans l'église de la Garde, « devant l'autel, » le 7 juin 1221.

Toutes les chartes de ce recueil sont empreintes de ces sentiments de religieuse gratitude et de respect pour les défunts qui ont dans tous les temps inspiré les bienfaiteurs de l'Église.

Il est aussi un fait digne de remarque, c'est la protestation que font les donateurs, que leurs libéralités ne leur sont extorquées ni par violence, ni par ruse, ni par aucune sorte d'influence capable de contraindre leur volonté. Cette solen-

Hosted by Google

nelle et invariable protestation est la meilleure réponse à donner à tant de diatribes banales contre la prétendue cupidité du clergé. Ce reproche, d'ailleurs, ne lui est adressé que par les apologistes de ses plus avides spoliateurs.

Enfin, en attendant que nous revenions sur leur sujet, nous donnons ici la filiation des seigneurs de Matha, Mornac, etc., de 1180 à 1342, telle quelle se trouve établie par notre cartulaire :

Vulgrain dit GEOFFROI I Martel, à qui est donnée la terre de Matha, à son retour de la croisade (après 1180), a pour fils et successeur :

GEOFFROI II Martel (1195-1221). De son mariage avec Philippe..... Geoffroi II a trois fils : 1° Guillaume Martel, qui meurt avant son père ; 2° Robert ; 3° Fouques.

ROBERT I dit de Sablé (1225-1269), fils du précédent, a de Mathe....., son épouse, un fils qui lui succède, qui est

FOUQUES I de Matha (1270-1276). Celui-ci a pour successeur

ROBERT II de Matha (1276-1342). Il est fils ou frère du précédent.

Là s'arrêtent nos chartes.

Nous terminerons en en donnant la nomenclature.

I. Charte de Geoffroi Martel, 1195. — II. Du même, Mornac, 1195. — III. Du même, sans date. — IV. De P., archiprêtre d'Arvert, sans date. — V. Geoffroi Martel, sans date. — Hugue *de Letaniaco*, sans date. — VII. Falcon, abbé de St-Ruf de Valence ; Valence en chapitre général, 1196. — VIII. Du même, sans date. — IX. Guillaume Martel. — X. P., archiprêtre d'Arvert. — XI. Guillaume Martel, octave de Pâques, sans millésime. — XII. Othon, comte de Poitou. — XIII. Pierre Bertin, ancien sénéchal de Poitou, etc., sans date. — XIV. Geoffroi de Celle, sénéchal de Poitou, etc., sans date. — XV. Jean de Vérac, évêque de Limoges, 22 juin 1200. — XVI. Légat Octavien, sans date. — XVII. Hélie de Malmort, archevêque de Bordeaux ; la Couronne, 30 novembre 1200. — XVIII. Transaction entre la Couronne et la Garde, 15 novembre 1207. — XIX. Simon, prieur de Saujon, 18 octobre 1211. — XX. Guillaume Rauba, chevalier, 1211. — XXI. Guillaume-Wells, 1211. — XXII. P....., archiprêtre d'Arvert, 26 juillet 1211. — XXIII.

Hosted by Google

Henri, évêque de Saintes, 8 août 1212. — XXIV. Guillaume, évêque d'Angoulême, 1213 (reproduisant un acte des prieurs de Saujon et de Cozes, *ad Ulmos in Arverto*, 26 septembre 1213). — XXV. R....., cardinal de Saint-Étienne *in Monte-Celio ;* Angoulême, 25 août 1214. — XXVI. Henri, évêque de Saintes ; Saintes, août 1216. — XXVII. R..., prieur de Sainte-Gemme ; Sablonceaux, 29 décembre 1219. — XXVIII (1) (manque). — XXIX. Hélie, Thibaud, 1220. — XXX. Geoffroi Martel, devant l'autel de N.-D. de la Garde, 7 juin 1221. — XXXI. Caturcin, prieur de Granmont ; Granmont, 24 juin 1221. — XXXII. Robert de Sablé, 1225. — XXXIII. Du même, 1226. — XXXIV. Du même, 1226. — XXXV. Du même, 1226. — XXXVI. Du même ; Saintes, 1226. — XXXVII. Boson, scellée par Hugue, archiprêtre d'Oleron, 1226. — XXXVIII. Pierre Desmier, sous-chapelain de Saint-Étienne d'Arvert ; 3e dimanche de septembre 1226. — XXXIX. Du même, 1227. — XL. P..., prieur des Mathes ; chez le chapelain de Saint-Étienne, 8 janvier 1227 (n. s. 1228). — XLI. Robert de Sablé ; Mornac, 1228. — XLIV, XLIII, XLIV, XLV. Du même, 1228. — XLVI. Du même, 22 mars 1228 (n. s. 1229). — XLVII. P..., prieur de Mornac ; *in porticu de la Garda*, 1229. — XLVIII. P. Desmier, vicaire d'Arvert, 1229. — XLX. Robert de Sablé ; Saint-Étienne d'Arvert, 1233. — L. Guillaume de la Garde, chevalier ; Matha, *in aula*, 1233. — LI. Hélie, archiprêtre d'Arvert ; Cozes, jeudi avant la Nativité de N.-S. 1234. — LII. Sans nom d'auteur ; Saujon, 1236. — LIII. Guillaume, abbé de la Couronne ; Disail, 1236. — LIV. Robert de Sablé ; la Garde, mai 1236. — LV. Du même, 1238. — LVI. Guillaume Peyros et Gardrad de Brie ; Dirée, 26 mars 1245. — LVII. Hilarie, abbesse de Saintes ; samedi avant l'Ascension 1246. — LVIII. P..., archiprêtre d'Arvert ; samedi après la saint Martin d'hiver 1247. — LIX. Raymond, prieur de Mornac ; Mornac, *in curia nostra*, 2 novembre 1250. — LX. Pierre Fabre, prêtre d'Arvert ; samedi après la Pentecôte 1259. — LXI. Pierre, archiprêtre d'Arvert ; novembre 1269. — LXII. Fouques, seigneur de Matha ; avril 1270. — LXIII. Jean de Matha,

(1) Cette charte de 1220, citée par Mgr de Beaumont, n'a pas encore été retrouvée.

Hosted by Google

clec; 9 septembre 1276. — LXIV. Gombaud, sénéchal de Mornac, et Guillaume Geoffroi, valet, de Marennes; lundi avant l'Osanne 1267. — LXIV. Robert, seigneur de Matha; vendredi après l'Annonciation 1278. — LXVI. Vivien, s^r de Barbezieux et en partie de la Tremblade; jeudi après la Quasimodo 1287. — LXVII. Robert de Matha, Saint-Jean-d'Angély, après la saint Vincent 1300. — LXVII. *Vidimus* de la précédente; Limoges, 3 avril 1301. — LXVIIII. Pierre Meloi; Corme-Royal, lundi *post quintanam* 1311. — LXX. Pierre Mainard et Audearde, sa femme; lundi après la fête des SS. Pierre et Paul. — LXXI. Pierre Rossignol, prieur de la Couronne en Arvert; vendredi avant l'Annonciation 1329. — LXXI. Robert de Matha; Matha, vendredi avant la Conception 1330. — LXXIII. Du même; Mornac, mardi après la saint Grégoire 1331. — LXXI. Du même; Arvert, lundi après la Circoncision 1342 (n. s. 1343).

L'abbé P.-Th. Grasilier.

Hosted by Google

LA BIBLIOGRAPHIE

DE BERNARD PALISSY.

Un très grand nombre d'écrivains se sont occupés de Bernard Palissy, les uns longuement, d'autres en quelques mots. Aussi notre intention n'est pas de donner ici la nomenclature de tous ceux qui ont parlé de lui. La liste serait longue et ennuyeuse. Ouvrez le dictionnaire historique, le premier venu ; vous y trouverez un article sur Palissy. Toutes les encyclopédies, toutes les biographies d'hommes célèbres ou d'artisans illustres, ont classé son nom parmi les plus fameux. Mais il est des volumes spéciaux qui lui ont été plus particulièrement consacrés. Ceux-ci l'ont apprécié sous le rapport artistique ; ceux-là au point de vue scientifique ; l'un a raconté sa vie ; l'autre ses travaux. Ici c'est une compilation ; là c'est un livre original. Nous voudrions énumérer les principaux ouvrages qui ont entretenu ou réchauffé notre admiration pour l'émailleur saintongeais, et mentionner les articles des Revues où l'on pourra puiser d'utiles renseignements sur lui.

I

Ce qui, mieux que tous les auteurs, fait connaître Bernard Palissy, c'est Bernard Palissy lui-même. Les événements de sa vie si agitée sont dans ses deux volumes en grande partie. Et puis, c'est par eux que le souvenir nous est resté de ses luttes, de ses douleurs, de ses efforts pour la découverte de l'émail ; c'est par eux que

Hosted by Google

nous connaissons ses théories scientifiques si remarquables ; c'est par eux, plus que par ses rustiques figulines, que nous sommes à même d'apprécier son génie. Par lui donc nous commencerons la bibliographie de Bernard Palissy.

M. de Lamartine pense que c'est à la Bastille que Palissy écrivit ses ouvrages. « Hélas ! s'écrie-t-il, c'était dans les murs et dans les fossés d'une prison, séparé de sa femme par le tombeau et de ses enfants par la captivité, des horizons de la Seine par la proscription, des outils et du travail de son art par la vieillesse, de ses frères en religion par le martyre, que Palissy écrivait ces choses et se consolait dans sa pensée de sa ruine, du cachot et de sa mort prochaine. »

N'en déplaise au grand poète, ce n'est pas dans le cachot de la Bastille que maître Bernard Palissy composa, en 1590, les deux volumes qu'il publia en 1563 et en 1580. S'il y a écrit quelque chose, ce qui est fort douteux, nous ne l'avons pas. Contentons-nous donc de ses pages vraiment authentiques.

*
* *

Le premier volume de Palissy parut en 1563, chez Barthélemy Berton, imprimeur à la Rochelle. Il est intitulé :

RECEPTE VÉRITABLE *par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier et à augmenter leurs thrésors. Item, ceux qui n'ont jamais eu cognoissance des lettres, pourront apprendre vne philosophie nécessaire à tous les habitants de la terre. Item, en ce livre est contenu le dessein d'vn iardin autant délectable et d'vtile inuention qui en fut oncques veu. Item, le dessein et ordonnance d'vne ville de forteresse la plus imprenable qu'homme ouyt iamais parler ; composé par maistre* BERNARD PALISSY, *ouvrier de terre et inventeur de rustiques figulines du Roy et de Monseigneur le duc de Montmorancy, pair et connestable de France ; demeurant en la ville de Xaintes. La Rochelle de l'imprimerie de Barthélemy Berton. 1563.*

Hosted by Google

Aucun exemplaire de cette édition n'existe ni à la bibliothèque de la Rochelle, ni à celle de Saintes, ni peut-être dans le département de la Charente-Inférieure. On en trouve un à la Bibliothèque impériale.

L'ouvrage est précédé d'un sixain adressé à Palissy et d'un dixain au lecteur. Puis viennent une dédicace : « à Monseigneur le mareschal de Montmorancy, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante lances, gouverneur de Paris et de l'Isle de France. » C'est le fils du connétable Anne de Montmorency. Une seconde dédicace est adressée : « à ma très-chère et honorée dame, Madame la roine Mère, » Catherine de Médicis. Selon le goût de l'époque elle se termine typographiquement en pyramide renversée :

Et quand il vous plaira me commander vous y faire seruice,
ie ne faudray m'y employer. Et s'il vous venoit à gré
de ce faire, ie feray des choses que nul autre
n'a fait encores iusques ici. Qui sera l'en-
droit, Madame où je prieray le
Seigneur Dieu vous don
ner en parfaite
santé longue
et heu-
reuse
vie.

Puis vient une lettre « à Monseigneur le duc de Montmorancy, pair et connestable de France. » Enfin l'avis « au lecteur. »

Le livre est terminé par dix-huit stances de quatre vers envoyés « à Maistre Bernard Palissy, » par Pierre Sanxay.

*
* *

Le second ouvrage de Bernard Palissy fut publié en 1580, « chez Martin-le-Jeune, à l'enseigne du Serpent, devant le collége de Cambray, à Paris. » C'est un in-octavo aujourd'hui fort rare et partant fort cher. En voici le titre :

Hosted by Google

DISCOURS ADMIRABLES *de la nature des eaux et fontaines tant naturelles qu'artificielles, des métaux, des sels et salines, des pierres, du feu et des émaux, avec plusieurs autres excellents secrets des choses naturelles. Plus un traité de la marne fort utile et nécessaire à ceux qui se mellent de l'agriculture. Le tout dressé par dialogues esquels sont introduits la Théorique et la Pratique.* Par Me BERNARD PALISSY, inventeur des rustiques figulines du Roy et de la Royne sa mère.

Le livre est dédié « à très-haut et très-puissant sieur le sire Anthoine de Ponts, chevalier des ordres du Roy, capitaine des cents gentilshommes, et conseiller très-fidèle de Sa Maiesté. » Ensuite est placé un « advertissement aux lecteurs ; » enfin un sommaire « des principaux points traitez en ce livre ; » savoir :

« 1. — Des eaux des fleuues, fontaines, puits, cisternes, estangs, marez et autres eaux douces : de leur origine, bonté, mauuaiseté, et autres qualitez ; auec le moyen de faire des fontaines en tous lieux.

» 2. — de l'Alchimie : des métaux, de leur génération et nature.

» 3. — De l'or potable.

» 4. — Du mitridat.

» 5. — Des glaces.

» 6. — Des diuerses sortes de sels végétatifs ou génératifs, et soustenans les formes, en la génération de ces corps terrestres, de leur nature et merueilleux effects.

» 7. — Du sel commun, la manière de le faire auec la description des marez salans.

» 8. — Des pierres tant communes que précieuses ; des causes de leur génération ; des diuerses formes, couleur, pesanteur, dureté, transparence et autres qualités d'icelles.

» 9. — Des diuerses terres d'argille, natures et effects d'icelles.

» 10. — De l'art de terre, de son vtilité ; des esmaux et du feu.

» 11. — De la marne, de son vtilité, auec le moyen de la connoistre et en trouver en toutes provinces. »

Martin-le-Jeune se trompait aussi bien que les imprimeurs de nos jours. Dans le traité des *métaux,* il y a deux

Hosted by Google

passages qui se trouvent répétés, l'un dans le corps du livre et l'autre à la fin. Le premier morceau est une seconde *épreuve*, corrigée, revue, modifiée par l'auteur. Le second n'est que la *copie* sur laquelle le compositeur a travaillé. Dans la mise en pages on aura cru que ce morceau-là n'avait pas été employé, et était la fin du traité.

II

La spéculation s'empara des œuvres de Palissy. En 1636 un libraire les réimprima en deux volumes in-8°. Il leur accola un titre bien fait pour piquer la curiosité et allécher les acheteurs ; et pourtant l'édition ne se vendit pas :

« LE MOYEN DE DEVENIR RICHE, *et la manière véritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier leurs thrésors et possessions ; avec plusieurs autres excellents secrets des choses naturelles desquels jusques à présent l'on n'a ouï.* Paris, Robert Fouet, libraire, 1636. »

Le second volume est le pendant du premier :

« *La seconde partie du* MOYEN DE DEVENIR RICHE, *contenant les* DISCOURS ADMIRABLES *de la nature des eaux et fontaines, etc.,* par Me BERNARD PALISSY, inventeur des rustiques figulines du Roy. »

On peut juger du sac sur l'étiquette.

Puisque Robert Fouet changeait, il pouvait bien inventer. Il inventa donc une épître de Palissy au peuple français. Puis il supprima ici, ajouta là. Tous les passages qui sentaient le fagot furent retranchés.

*
* *

Il s'écoule cent ans. Palissy est mort. Ses œuvres sont enterrées, ou devenues ridicules grâce à l'éditeur de 1636. Nul n'a l'air de s'apercevoir qu'il a existé un homme de ce nom, et que ses écrits ont une grande importance. Mais le goût des sciences naturelles s'éveille au XVIIIe siècle. Il provoque des études. Quelques savants se rappellent le

Hosted by Google

potier Bernard. Voltaire contribue par ses railleries à faire connaître son nom. Les studieux recherchent ses livres. On ne les trouve pas, ou, ce qui pis est, on les trouve travestis et mutilés. Il fallait recourir à l'édition *princeps* devenue rarissime. C'est vraiment le cas de dire ici que le besoin d'une nouvelle édition se faisait généralement sentir.

En 1774, un naturaliste qui se fit un nom plus tard, Faujas de Saint-Fond, que Cuvier, grand amateur de railleries, appelait *Faujas Sans-Fond*, songea à rééditer Palissy. Né en 1750, à Montélimart, Faujas de Saint-Fond y était alors vice-sénéchal et lieutenant-général. Il s'entendit avec un libraire de Paris. Nicolas Ruault, d'Evreux, mort le 31 janvier 1828, à Paris, âgé de 86 ans, sollicita l'autorisation nécessaire. Le célèbre naturaliste Adanson, membre de l'Académie royale des sciences, chargé par le garde des sceaux Hue de Miromenil d'examiner les œuvres de Bernard Palissy donna, le 23 février 1775, son approbation au projet. « Les recherches profondes de ce simple potier » de terre, dit-il, ses découvertes, ses idées sur la » structure de la terre et les notes savantes de leurs » judicieux commentateurs leur (à ses ouvrages) assurent » une place distinguée parmi les meilleurs livres des natu- » ralistes. D'ailleurs les principes qui y sont développés » sont conformes à ceux de la philosophie et de la morale » la plus épurée. »

Sur ce rapport, le roi signa, le 5 avril 1775, la permission d'imprimer, qui fut enregistrée, le 9 mai suivant, sur le registre de la chambre des libraires et imprimeurs de Paris. On put commencer à mettre sous presse.

Faujas de Saint-Fond était loin. Il fallait corriger les épreuves et surveiller l'impression. Nicolas Ruault en chargea un de ses amis, Gobet, secrétaire du conseil du comte d'Artois. Faujas avait écrit les *Sommaires* qui précèdent presque chaque traité, des *observations* sur la Marne, un *essai* sur la terre sigillée et beaucoup de notes, celles qui sont numérotées dans l'ouvrage. Gobet fournit d'assez maigres recherches sur la vie de Palissy, des extraits d'auteurs importants et d'autres notes qui sont suivies de ces mots : *notes communiquées*. De plus, il crut avoir

Hosted by Google

découvert un ouvrage de Maître Bernard, et glissa dans ses *œuvres : les déclarations des abus et ignorances des médecins.*

Ce fut bien pendant quelques jours. Faujas de Saint-Fond, heureux de la trouvaille et de quelques morceaux de Gobet, lui écrivit : « Je vous fais mes remerciements sur les Notes précieuses dont vous avez bien voulu enrichir l'édition de Palissy... Il vous doit pour le moins autant qu'à moi. Si je l'ai ressuscité, vous l'avez enrichi, vous lui avez donné une seconde fois la vie en faisant renaître un ouvrage de lui qui n'avait jamais passé sous son nom... »

Gobet avait si bien *enrichi* l'édition d'erreurs et de fautes que Faujas de Saint-Fond se fâcha quand il les vit. Ce qui lui déplut surtout, ce fut, non pas cette vie nouvelle donnée à un ouvrage dont Palissy se serait volontiers passé, mais bien, une phrase ou deux de blâme contre Voltaire qui se moquait de Maître Bernard en l'appelant « charlatan et potier de Louis XIII. » Il réclama vivement auprès de M. Le Camus de Neville, directeur de la librairie, et lui demanda la suppression entière de toutes les notes de Gobet. C'était une assez grosse affaire pour le libraire. Nicolas Ruault proposa d'insérer en tête de l'édition un avertissement qui rendrait à Gobet ce qui appartenait à Gobet.

Gobet devint fou un an ou deux après ; il fut renfermé à Charenton, et mourut presque aussitôt. Faujas de Saint-Fond devint administrateur et professeur au Muséum d'histoire naturelle. Ses découvertes sur les produits volcaniques, ses recherches, ses études sur la géologie l'ont placé parmi les fondateurs de cette science. Il est mort à Paris, le 28 juillet 1819. M. de Freycinet publia l'année suivante, à Valence, un *essai* sur sa vie, ses opinions et ses ouvrages.

Fouet avait mis au commencement de son édition une *Épître de l'Auteur au Peuple Français.* Ruault écrivit en tête de la sienne une dédicace « A Monsieur Franklin » datée du 4 février 1777. C'était un hommage à ce grand citoyen, alors âgé de 71 ans, que l'Amérique avait envoyé l'année précédente en France, pour solliciter des secours contre l'Angleterre. Palissy, « ce profond observateur, presque oublié depuis deux siècles, ne pouvait reparaître plus dignement que sous » ses auspices. « Le génie qui le

Hosted by Google

» caractérise, disait le libraire, se retrouve dans vos ou-
» vrages. Comme lui, vous annoncez, Monsieur, les plus
» grandes vérités avec ce ton modeste qui sied si bien au
» vrai sage, et il y a une si grande analogie entre la mé-
» thode de Palissy et celle que vous avez employée pour les
» découvertes des phénomènes de la Physique, que je ne
» pouvais associer deux noms plus dignes de l'admiration
» des Savants. » Mais — il y a un *mais* — Franklin est supérieur à Palissy et *la science du Bonhomme Richard* à la *Récepte véritable*: car Benjamin Franklin s'est beaucoup occupé de politique et ses « travaux n'ont pour but que le » bonheur d'un peuple libre et vertueux. » Le tout finit par une citation de Montesquieu.

Les « *Œuvres de Bernard Palissy,* revues sur les exemplaires de la bibliothèque du roi, avec des notes par MM. Faujas de Saint-Fond et Gobet » parurent à Paris, chez Ruault, rue de la Harpe, en 1777. C'est un volume in-4° de LXXVI et 734 pages. A la première page se trouve l'emblème d'Alciat, marque du libraire Barthélemy Berton, dont on a voulu faire la devise de Maître Bernard.

POVRETE EMPÊCHE LES BONS ESPRITS DE PARVENIR.

On a inscrit au revers ce passage du *de recta ratione studendi* de Thomas Campanella — Chap. II. art. V. —:

« Sed cum in officinis Artistarum, plus philosophiæ realis et veræ habeatur quam in scholis Philosophorum, consulendi sunt diligenter Pistores, Tinctores, Ferrarii, Aurifices, Auriductores, Agricolæ, Milites, Bombardarii, Panifici, Destillatores, et id genus reliqui.

» Puisque dans les ateliers d'artisans se trouve plus de
» de philosophie pratique et vraie que dans les écoles des
» philosophes, ceux qu'il faut consulter avec soin ce sont
» les Pâtissiers, les Teinturiers, les Forgerons, les
» Orfèvres, les Monnayeurs, les Laboureurs, les Soldats,
» les Boulangers, les Confiseurs et autres de cette
» espèce. »

L'épigraphe est bien choisie.

Des notes nombreuses et instructives accompagnent le texte. Tout n'y est pas parfait. Il s'y trouve des erreurs de faits, de dates et d'appréciations. Mais les documents bons

Hosted by Google

y sont en nombre. Une partie est intéressante surtout ; ce sont les détails sur les contemporains, amis ou connaissances de Bernard Palissy.

Le reproche le plus grave qu'on puisse adresser aux commentateurs c'est d'avoir attribué à Palissy *la déclaration des Abus*, ce bel *enrichissement* dont Faujas félicitait Gobet ; puis la disposition arbitraire des matières. Le volume s'ouvre par *l'art de terre* et par le récit de l'établissement de la Réforme en Saintonge qui termine *le jardin délectable*. Le traité des *pierres* vient avant celui des *sels divers*. Or, dans ce dernier l'auteur annonce qu'il parlera des pierres ; il y écrit aussi : « j'ai parlé des métaux ; » c'est pourquoi l'éditeur place les pages sur les métaux après le traité des *sels*. C'est une confusion. Ruault a aussi supprimé quelques phrases qui étaient un peu trop huguenotes.

L'exemplaire que j'ai en mains avait été acheté en janvier 1781, à la Rochelle, chez Péril, libraire, par Emmanuel-Cajetan Le Berton, baron de Bonnemie, lieutenant-général en la sénéchaussée et siège présidial de Saintes. Il avait coûté 14 livres. En 1855, M. Morley déclarait qu'il avait eu sans peine un exemplaire semblable pour 12 francs. Ce n'est pas cher. Car cette édition a une véritable valeur. Elle n'a pas peu contribué à mettre en lumières les découvertes du Potier.

III

La Convention, chose singulière ! entendit retentir le nom de Palissy. Ce fut un de ses compatriotes, Joseph Eschassériaux, né à Saintes en 1757, depuis baron de l'Empire, qui le prononça. Au nom du *Comité d'agriculture de Paris*, l'avocat saintongeais présenta, en l'an III, à l'Assemblée un rapport — in-8°, de quarante-sept pages, 1794 — où, après avoir indiqué les moyens de faire fleurir l'agriculture en France, il demandait qu'on élevât un monument à Bernard Palissy et à Olivier de Serres. Le texte de ce projet fut ainsi formulé.

Hosted by Google

SECTION VI.

Article 1er. — La Convention nationale, voulant récompenser le génie dans quelque siècle qu'il ait vécu,

DÉCRÈTE :

Que Bernard Palissy et Olivier de Serres ont bien mérité de leur siècle et de la nation, et que leurs bustes seront placés dans la salle de la Convention.

La Convention avait des affaires plus pressantes. Le projet ne fut pas même discuté. Cependant puisqu'elle organisait des fêtes à l'Être Suprême et des processions à l'Agriculture, elle aurait bien pu commander un buste de Palissy.

Olivier de Serres a été plus tôt glorifié que le potier saintongeais. Il a sa statue à Villeneuve-de-Berg. Maître Bernard ne tardera pas à avoir la sienne à Saintes, espérons-le.

*
* *

Au commencement de ce siècle *le Mercure* annonça que la *Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, mettait au concours l'éloge de son présumé compatriote. Le prix ne fut pas décerné : car le travail des concurrents ne répondit qu'imparfaitement aux exigences du sujet.

*
* *

En 1802 dans son *Musée des monuments français inédits,* tome II, Alexandre Lenoir a gravé aux planches 118, 119 et 120 six carreaux émaillés qu'il attribue, mais faussement, à Palissy. Quatre ont été recueillis par lui dans la cour du château de Saint-Germain, bâti par François Ier ; ce sont des médaillons vernissés en blanc sur fond bleu et violet foncé représentant l'*Abondance, Mars* et autres sujets mythologiques. Les deux autres pièces, où figurent Mucius Scevola se brûlant la main, puis des cavaliers combattant contre des fantassins, proviennent du château d'Ecouen. Ce qui prouve que ces carreaux ne sont pas de Maître Bernard, c'est le millésime de *1542* et le nom de *Rouen* qui se trouvent sur un drapeau.

Hosted by Google

*
* *

En 1806, dans sa *description du Musée des monuments français*, le même Lenoir a donné, p. 49, 50, 51, des vitraux qui décoraient la grande galerie du château d'Ecouen, et qui ne sont pas plus de Palissy que les pavés.

*
* *

Rochefort, qui depuis possèda un établissement classique sous ce nom, *Institution Palissy*, eut en 1833 l'éloge de Maître Bernard. M. Lesson, un homme fort distingué malgré ses étranges erreurs historiques, dans son discours prononcé à l'ouverture des cours de chimie faits à l'école de médecine navale, en entretint ses auditeurs. La XXIII^e^ lettre des *Lettres historiques, archéologiques et littéraires sur la Saintonge et l'Aunis*, par M. René-Primevère Lesson, membre correspondant de l'Institut pour l'Académie des sciences, — La Rochelle, typographie G. Mareschal, rue de l'Escale, 20. 1842, — reproduit ce qui est relatif à Palissy, à ses émaux et à ses vases. C'est une « notice de ce célèbre artiste très probablement né en Saintonge, » pages 285 et suivantes. On y raconte cette trouvaille réjouissante faite « en 1840 pendant la démolition du pont de Saint-Jean d'Angély : « une figurine en vase de senteur, représentant Catherine de Médicis et lui ayant appartenu ; « car la coiffure de la reine se trouvait prise dans le bouchon. »

*
* *

Je dois citer quelques travaux épars dans divers recueils ou ouvrages. Je me borne à les indiquer, ne les ayant pas lus.

1834. M. Alexandre du Sommerard, dans ses *Notices sur l'hôtel de Cluny*, in-8°, note v, page 226, a parlé de *Bernard Palizzy ;* et dans *les Arts au Moyen-Age* — Paris 1838-1846 — a indiqué, planches 4 et 6 de l'Atlas, 28, 32, etc. de l'Album, les dessins des œuvres du Maître.

*
* *

Hosted by Google

1834. M. Schœlcher dans *la Revue de Paris* a donné *Vie et travaux de Palissy*, tome v, page 293.

*
* *

1835. *Le Semeur*, journal protestant, publia de M. H. Lutteroth « quelques esquisses vivantes » du rôle de Palissy comme évangéliste, « sous la forme de scènes historiques. »

*
* *

1835. M. Miel lut à la *Société libre des Beaux-Arts* sur le même sujet, un court essai de biographie qui fut inséré dans le *Recueil* de cette société.

*
* *

1837. M. G. Trébutien, dans ses *Portraits et histoires des hommes utiles*, page 40, publia une notice sur l'émailleur saintongeais, *Bernard* DE *Palissy*.

*
* *

L'année suivante, ce fut le tour de M. Delécluze qui l'apprécia dans la *Revue française*.

*
* *

Les *Monuments français inédits*, dessinés par X. Willemin, classés et décrits par M. André Potier, bibliothécaire de Rouen, 2 vol. — Paris 1839 — donnèrent aux planches 290, 291, 292 et 293 du 2e volume une prétendue signature de Palissy, quelques vitraux et quelques pièces. M. Duplessy signale, en outre, à la page 67 « une note longue et pleine de fines et savantes observations, » de M. André Potier.

IV

Voici pourtant un livre que je connais.

L'histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis depuis les premiers temps historiques jusqu'à

Hosted by Google

nos jours, par M. Daniel Massiou, juge au tribunal civil de la Rochelle, parut — 4e et 5e volumes — en 1836, imprimée à Marennes, mise en vente à Paris, chez Lance, et à la Rochelle, chez Lacurie. Les 1er, 2e, 3e et 6e volumes, les derniers, furent imprimés à la Rochelle, deux ans après, et mis en vente à Paris, chez Pannier. Une *seconde* édition, qui n'est autre que la précédente rajeunie de la première page, fut éditée à Saintes, chez Charrier, libraire-éditeur, en 1846. Cet ouvrage, que recommandent d'excellentes qualités de style, a des erreurs nombreuses, excusables peut-être dans un livre de cette étendue, puis des préjugés ou des préoccupations qu'on ne peut que blâmer chez un historien. Aux pages 78 et 508 du 4e volume il s'occupe de Palissy. Il le montre fuyant Saintes « dont les préjugés enchaînaient l'essor de son génie, » et allant se fixer à la Rochelle. Ensuite il l'appelle *Bernard* DE *Palissy* : « car, ajoute-t-il, sur la fin de sa vie, il avait été pourvu de lettres d'anoblissement ; » comme si cela était vrai, et comme si le *de* était une marque de noblesse !

*
* *

Par ordre chronologique vient ensuite le *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire* qui, dans sa deuxième livraison — mai 1842 — imprima, à la page 42, de M. Eugène Piot un excellent article, dit M. Cap, — écrit dans un « style trop souvent déplorable, » ajoute M. Camille Duplessy.

*
* *

Le 10 février 1843, M. Dangibeaud lut à la *Société archéologique* de Saintes un mémoire *sur la maison et l'atelier de Bernard Palissy*.

*
* *

En août 1844, *le Lecteur*, revue qui paraissait à Bordeaux, parla de Bernard Palissy comme agronome. M. P. Jônain tenait la plume.

*
* *

Le *Magasin pittoresque* de janvier 1833 donna tome 1er

Hosted by Google

pages 383, 384, une notice insignifiante, le dessin d'un plat de Palissy et un fort mauvais portrait. Il en est encore question au tome XIII, année 1845, pages 2 et 4, où l'on examine et résout par la négative ce problème : « *Si povreté empesche les bons esprits de parvenir ;* » et à la page 28, qui donne le dessin d'un admirable « plat conservé au Musée Charles X, au Louvre. » Enfin la page 60 du tome XXI reproduit de lui un plat représentant les Israélites devant le serpent d'airain.

*
* *

M. Alfred Levèque publie au *Bulletin des arts,* tome VI, pages 211-242, BERNARD PALISSY, *ses ouvrages et surtout celui de l'*ART DE TERRE.

V

Un hommage plus sérieux était rendu au géologue potier dans le même temps.

La quatrième édition de Bernard Palissy parut en 1844, à Paris, chez J.-B. Dubochet et C^ie^, éditeurs, rue de Seine, 33, sous ce titre :

Œuvres complètes de Bernard Palissy, édition conforme aux textes originaux imprimés du vivant de l'auteur avec des notes et une notice historique par Paul-Antoine Cap.

C'est un volume in-12 de XL et 438 pages, au prix de 3 fr. 50. Les matières y sont disposées comme dans les éditions princeps. Les fautes typographiques y sont les mêmes que dans Faujas de Saint-Fond. Vous trouverez par exemple dans les deux : « Les habitans du pays disent avoir passé autrefois de *liesse* d'Alvert en l'isle d'Oleron. » Il faut lire : « *de l'Isle* d'Arvert. » La liste des auditeurs des cours de 1575 est quelque peu défigurée par l'imprimeur de 1777 et celui de 1844. Ainsi : Maistre Bartholome Prieur, homme expérimenté ès-arts, » devient Maistre Bertolome, *prieur*, ce qui n'est plus la même chose. Un peu avant, Gobet fait, page 78, de « Marc Lordin, de Saligny en Bourbonnais, » un marquis : « Messire Lordin, marq. de Saligny » et Cap — page 271 —

Hosted by Google

écrit : « Messire Lordin, Marc de Saligny, » ce qui n'a aucun sens. Maizières, médecin, est transformé en *Misere*. Beaucoup d'autres personnages sont probablement ainsi écorchés ; et leurs noms défigurés ne peuvent plus être retrouvés. Ces erreurs doivent être mises en bonne partie sur le compte de Martin-le-Jeune et de Barthélemy Berton. Les éditeurs postérieurs les auraient dû corriger. Nous n'insisterons pas. Il y a quelque chose de plus ennuyeux qu'un erratum, c'est deux *errata*.

Cap a dédié son édition : « A Monsieur Alexandre Bron-» gniart, membre de l'Institut, directeur de la manu-» facture royale de Sèvres, professeur au Muséum d'his-» toire naturelle etc. » pour « réunir deux noms chers aux » sciences comme aux beaux-arts, et auxquels la céra-» mique moderne doit ses plus larges développements. » Après cela vient une excellente notice « complète même dans sa concision et grande sobriété. » Les découvertes de Palissy dans les sciences y sont signalées et heureusement mises en lumière. Des notes au bas des pages apprécient ou rectifient certaines théories du Potier. Il faut regretter qu'elles soient si rares. Quand on lit ces initiateurs, comme Palissy, le public qui veut s'instruire est bien aise d'être averti de la vérité ou de la fausseté des systèmes qu'on lui expose. Sans cela il court le danger de se bourrer la tête d'erreurs.

*
* *

Au moment où M. Paul-Antoine Cap ressuscitait les œuvres de Palissy, paraissait — 1844 — *le traité des Arts céramiques ou des poteries considérées dans leur histoire, leur pratique et leur théorie*, par M. Alexandre Brongniart, membre de l'Institut, et directeur de la manufacture impériale de Sèvres. La 2e édition — 2 volumes, à Paris, chez Béchet jeune, rue Monsieur le Prince, 22, — contient, à la page 61 et suivantes, une appréciation excellente du potier Saintongeais, puis des critiques d'une sévérité excessive, « voisines de la jalousie. »

*
* *

Hosted by Google

Au mois de novembre 1844, se créait à Saintes un journal l'*Union* qui, plus tard, s'appela l'*Union républicaine*. Dans son 20e numéro, à propos de la publication des *Œuvres de Palissy*, par M. Cap, « un abonné de Cozes » commença une série de feuilletons sur Bernard Palissy, agronome, physicien, chimiste, géologue, potier de terre et chrétien réformé.

*
* *

Le 15 mai suivant, M. Dangibeaud y insérait son travail présenté deux ans auparavant à la société archéologique.

*
* *

On trouvera une analyse de ce mémoire signé J. L. — M. l'abbé J. Lacurie — dans le *Bulletin de la société du protestantisme français*, livraison d'avril et mai 1863.

*
* *

Enfin, la même année, il reparut intégralement avec quelques autres mémoires de M. Dangibeaud, sous ce titre : *Saintes au XVIe siècle*. — Evreux, de l'imprimerie d'Auguste Hérissey — 1863. — M. L. de la Morinerie, éditeur de cet intéressant opuscule, l'a annoté d'une façon qui double le prix de l'ouvrage. M. Dangibeaud prouve que Bernard Palissy eut un atelier sur le quai actuel des Récollets. Il est à regretter que l'auteur ait commis plusieurs inexactitudes dans la transcription de la pièce principale de sa thèse, et surtout ait omis deux passages fort importants. On trouvera le document correct et complet dans *Bernard Palissy*, Paris, chez Aubry, 1864, et aussi fautif que possible dans la *Monographie de l'œuvre de Bernard Palissy*, — 1862-1866.

L. Audiat.

(La suite au prochain numéro.)

Hosted by Google

PROMENADE

A TRAVERS LE SALON.

NOS PEINTRES A L'EXPOSITION DE 1866.

Dans une pensée peut-être libérale, l'administration a décidé depuis déjà trois ans, que le palais de l'Industrie ouvrirait chaque année ses portes aux nombreux peintres, graveurs, sculpteurs et architectes français, qui consacrent leur vie et leur talent à la noble culture des beaux-arts. Je ne sais si je m'abuse sur les conséquences de cette réforme, mais il me semble que loin de favoriser le développement et le progrès de l'art, ces expositions réitérées n'ont eu jusqu'à présent d'autre résultat que d'abaisser son niveau et de permettre aux médiocrités de toutes sortes de s'étaler plus souvent aux yeux du public. Cette facilité accordée aux artistes de se produire à de trop courts intervalles, a eu pour première conséquence d'encourager dans une carrière qui n'est pas faite pour eux, de malheureux jeunes gens dépourvus de tout talent et incapables de produire jamais une œuvre de mérite. Poussés par l'espérance d'être admis au moins une fois au Salon, ces pauvres artistes, dans leur aveuglement funeste, ne se lassent pas de produire chaque année une infinité de *croûtes*, dont le nombre va toujours croissant, malgré les rigueurs amplement justifiées des juges intelligents, chargés de les recevoir ou de les écarter. Quelques-uns de ceux arrêtés à la porte prennent gaiement leur parti de cet insuccès dont ils espèrent

Hosted by Google

tirer vengeance un jour, et se donnent le malin plaisir d'en appeler, — comme cela s'est vu dernièrement chez un marchand de tableaux du quartier latin, à la vitrine duquel était exposée une méchante toile portant une énorme pancarte, où se lisait le mot *refusé*, — d'en appeler, dis-je, du jury qui les condamne à l'opinion publique qui les absout parfois. D'autres, plus sensibles à l'arrêt qui les frappe et d'une humeur moins joviale que les premiers, n'ayant en eux ni la foi qui sauve, ni le courage qui fait triompher, se tuent comme Chatterton, ou meurent aliénés au fond d'un hôpital, pauvres fous qu'un sot amour-propre a conduits au tombeau. On en cite deux cette année, qui ont été atteints de ce mal dont M. de Vigny a fait le sujet d'un drame : le premier, un peintre, s'est suicidé, le second, un sculpteur, a été enfermé ces temps derniers à Charenton. Je ne veux rendre personne responsable de cette double infortune et je trouve bien impertinents les deux ou trois journaux qui se sont permis d'adresser aux membres du jury certaines invectives absurdes à l'occasion de ces deux malheurs regrettables assurément, mais qui ne sauraient me toucher beaucoup, étant le résultat d'un immense orgueil poussé à sa dernière limite.

La mesure que je critique, a amené une autre conséquence fâcheuse, qui se remarque surtout dans les ouvrages des meilleurs artistes et que je tiens à signaler principalement chez les peintres. Ceux dont le mérite est secondaire ou même tertiaire, et qui pour ce motif ne sont pas écrasés chaque jour sous le poids de commandes exagérées de tableaux, ont tout le temps nécessaire pour composer et exécuter leurs œuvres ; mais il n'en est pas ainsi pour ceux qui, jouissant d'un certain renom, sont obligés de répondre aux nombreuses demandes de leurs admirateurs, et se trouvent quelquefois, en raison du peu de temps qui leur reste pour terminer leurs tableaux d'exposition, placés dans la triste alternative d'exposer une mauvaise toile faite à la hâte, ou de ne pas exposer du tout. C'est ce qui est arrivé cette fois-ci à beaucoup d'artistes célèbres : les uns n'ont rien envoyé, les autres ont fourni des œuvres incomplètes ou inachevées. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, M. Schreyer qui avait exposé l'an passé un très-beau tableau,

Hosted by Google

représentant une *Charge d'artillerie à Traktir*, se montre bien inférieur à lui-même dans la *Charge de cuirassiers à la Moscowa*, qu'il a envoyée cette année ; le dessin en est lâché et l'exécution se ressent d'une précipitation trop grande. L'œuvre de M. Protais est également très-faible, si on la compare à celle de 1865 et surtout à celle de 1864. Dans le cours de cette étude sur le salon actuel, j'aurai a relever le même défaut dans un des tableaux de M. Genty. J'ignore si c'est le temps qui a manqué à cet artiste pour parfaire son œuvre, mais je serais tenté de croire que la paresse a joué un certain rôle dans la mauvaise exécution de son *Renaud et Armide*. Oh ! la paresse ; quelle pierre de touche pour les artistes ! qu'il s'en corrige au plus vite, s'il ne veut pas déchoir.

Avant d'aborder le sujet principal qui m'a décidé à prendre la plume, je veux parler de l'appréciation sincère et loyale que je compte faire des œuvres de nos compatriotes, traversons, *currente calamo*, les différentes salles du palais de l'Industrie, en signalant de côté et d'autre les toiles les plus remarquables qui s'y trouvent exposées. Et d'abord, qu'il me soit permis de déclarer hautement, que le salon de 1866 est de beaucoup inférieur à ceux qui l'ont précédé. J'y rencontre bien çà et là quelques tableaux remplis de qualités sérieuses, et faits avec talent, mais la moyenne des œuvres produites cette année me semble d'une faiblesse désolante, qui pourrait inspirer de vives inquiétudes pour l'avenir, si nous n'étions habitués en France à voir surgir de loin en loin des génies, qui relèvent de leur souffle puissant le niveau abaissé de l'art. Je m'efforcerai d'être bref dans mon excursion à vol d'oiseau, et je ne parlerai que des œuvres principales, qui seules méritent d'être examinées.

Je commencerai, suivant en cela l'exemple des princes de la critique, par M. Moreau ; mais je dois déclarer comme avertissement au lecteur, que j'ai conçu depuis longtemps pour cet artiste une sympathie tellement grande, que je sens moi-même, — et je l'avoue dans toute ma sincérité, — que je n'ai peut-être pas, pour apprécier son œuvre et son talent, la dose d'impartialité nécessaire à un critique qui veut juger sainement. Je ne dirai donc sur lui

Hosted by Google

que peu de mots. M. Moreau a exposé deux tableaux, l'un, *Diomède dévoré par ses chevaux*, l'autre, *Une jeune fille qui recueille pieusement la tête d'Orphée et sa lyre portées par les eaux de l'Hèbre aux rivages de Thrace*, image toute poétique, rendue avec une grâce exquise et une finesse d'exécution parfaite. Ce jeune artiste n'a encore rien fait, à mon avis, qui soit supérieur à cette toile, même son *Sphinx* qui a excité, lorsqu'il a paru, une si profonde et si légitime admiration. J'aime moins son *Diomède;* (s'il venait à me lire, comme il trouverait que je suis un mauvais juge) ; je ne méconnais pas la difficulté vaincue, mais ces chevaux en furie et ce pauvre roi dévoré par eux n'ont pas, à mes yeux, autant de charme que sa jeune fille aux blonds cheveux. Comme dans les années précédentes, M. Moreau est discuté et défendu chaudement dans les deux camps opposés ; M. Chesneau lui élève un piedestal auquel je demande à ajouter quelques assises de plus ; Théophile Gautier l'égratigne avec sa patte de velours, et M. Clément des *Débats* le déchire avec ses griffes. Lequel des trois a raison ? Je ne vous le dirai pas, cher lecteur, mais retenez bien ceci : je ne donne pas plus de cinq ans à M. Moreau pour mettre complètement d'accord les trois célèbres critiques que je viens de nommer.

M. Gérôme à exposé une *Cléopâtre avec César ;* on s'étouffe pour voir ce tableau et je ne comprends guère l'empressement de la foule. César, assis devant une table, a l'air d'un écrivain public et Cléopâtre d'une femme de chambre, assez court vêtue, il est vrai, qui, ne sachant ni lire ni écrire, vient lui dicter une lettre pour son amoureux. Joli tableau pour l'appartement d'un vieux garçon en retrait d'emploi. Une autre toile du même artiste représente la porte d'une mosquée, sur laquelle on aperçoit une dizaine de têtes coupées du plus merveilleux effet. Délicieuse peinture qui trouverait facilement sa place à l'école pratique.

M. Courbet est le lion de l'Exposition. Sa *remise de chevreuils* est un chef-d'œuvre, et si le peintre d'Ornans voulait s'en tenir au paysage, il aurait certainement plus d'admirateurs qu'il n'en a. En revanche, sa *femme au perroquet* est détestable à tous les points de vue ; mauvais dessin, mauvaise peinture et l'idée qu'il a eue de remplacer

Hosted by Google

les cheveux par des copeaux d'acajou, n'est pas heureuse à beaucoup près. Ses fanatiques prédisent qu'il aura la médaille d'honneur ; sa *remise de chevreuils* aurait pu la lui donner, sa *femme au perroquet* la lui enlèvera, je l'espère. Et alors, plus de doute, on la décernera à M.....

..... Plus tard, madame, je vous dirai son nom.

Il y a deux Corot, que je ne puis passer sous silence, un surtout, la *Solitude*, qui est charmant ; mais pourquoi cet artiste place-t-il toujours des personnages dans ses tableaux ? Il les fait affreux. Je citerai aussi, en passant, la toile immense de M. Dubufe, *l'Enfant prodigue ;* le cadre est superbe, il a pour le moins six mètres de hauteur. M. Puvis de Chavanne s'encroûte de plus en plus dans la peinture décorative : dans son *Ave Picardia nutrix* de l'année dernière, il y avait un peu de dessin et pas beaucoup de couleur ; dans son camaïeu de cette année, il n'y en a plus trace. Quelle surprise nous ménage-t-il pour l'exposition prochaine ? M. Français ne manque pas de talent, mais il peint si bien les feuilles des arbres, qu'il ne faudrait pas laisser une demi-minute ses tableaux en présence d'une chèvre, elle les mangerait. Je note avec plaisir deux jolies toiles de M. Lévy, *la Mort d'Orphée* et une *Idylle ;* elles renferment l'une et l'autre de très grandes qualités de dessin et de coloris. Ce jeune artiste est dans une bonne voie ; qu'il y persévère et le succès ne se fera pas attendre. M. Robert-Fleury fils a exposé un tableau qui retrace un des plus tristes épisodes des derniers évènements de Pologne, le massacre de quatre mille personnes sur la place du Château à Varsovie. Cette toile est d'un grand effet et justifie par son mérite la place d'honneur qu'on lui a décernée, et l'empressement du public à contempler cette scène de carnage, si désolante par les souvenirs qu'elle évoque, mais si belle par la façon magistrale dont elle est rendue.

J'ai remarqué au Salon beaucoup de portraits, deux de M. Jalabert entre autres, qui sont dignes des plus grands éloges. Ce que j'ai remarqué avec non moins de plaisir, c'est une diminution considérable dans le nombre des tableaux de batailles. Dieu merci ! nous en voici débarrassés

Hosted by Google

pour quelque temps, de tous ces chefs-d'œuvre, à moins qu'il ne plaise à notre gouvernement de faire la guerre en compagnie de M. de Bismark, ce dont je n'ai point à m'occuper ici. Je n'ai jamais beaucoup aimé ce genre de peinture, surtout depuis que mûri par l'âge, j'ai renoncé à jouer au soldat, et j'avoue franchement qu'Horace Vernet m'ennuie. Je suis fort de l'avis d'un spirituel rédacteur du *Courrier du Dimanche,* qui écrivait dernièrement à propos du Salon :

« De tous les petits fléaux que la guerre traîne après elle, sans parler des grandes misères qui lui font cortège, la peinture des batailles n'est pas le moindre. » Je n'ai pas prêté non plus une grande attention aux tableaux religieux. Il y en a peut-être d'excellents dans la quantité, mais comme ils sont nombreux et que je n'avais pas le temps de les voir tous, j'ai préféré n'en regarder aucun, me réservant de les examiner l'année prochaine s'ils y sont encore.

Je n'ai pas l'intention de m'éterniser dans l'énumération des toiles plus ou moins remarquables qui figurent au Salon ; je tenais à citer les principales, mon but est rempli, et j'arrive maintenant au sujet qui intéresse le plus mes lecteurs et moi, à l'examen détaillé des œuvres de nos compatriotes. Je ne m'arrête même pas à la sculpture, pour deux motifs, d'abord parce que je ne me sens pas assez compétent en cette matière pour la traîter, et en second lieu, parce que le peu que j'en ai vu ne m'a pas encouragé à visiter le reste. Nos sculpteurs, cette année, sont de beaucoup inférieurs à nos peintres.

Je débuterai, cher lecteur, par la perle de notre écrin, par ce jeune maître parvenu si vite et si glorieusement au rang élevé qu'il occupe dans les arts, par le peintre-poète qui nous a révélé l'Algérie, tantôt dans ses tableaux, tantôt dans ses écrits, employant tour à tour avec une ~~égale~~ égale facilité la plume ou le pinceau, soit pour nous dépeindre la riche nature de ce pays, soit pour nous dévoiler les mœurs étranges de ses habitants. Chacun devine de qui je veux parler ; le nom de M. Fromentin est dans nos cœurs comme sur nos lèvres, car celui qui le

Hosted by Google

porte est aimé de nous tous, non-seulement pour son talent qui est immense, mais encore par dessus tout, pour les qualités de son esprit, le charme de sa personne et la noblesse de son caractère. Au risque de passer pour un flatteur, ce dont je me défends, j'avoue que je ne connais pas d'artiste parmi les plus illustres de notre temps, qui joigne à un mérite aussi supérieur une modestie plus grande. Mais cette vertu qne je lui reconnais, il est de mon devoir de ne pas la blesser, et puisque il faut mettre un terme à mes éloges, je ne puis mieux faire, en finissant, que de répéter à propos de M. Fromentin, ce que Napoléon-le-Grand a dit avec beaucoup de justesse de Gœthe: « Celui-ci est un homme », ne pouvant trouver aucun autre mot qui exprimât plus fortement le sentiment d'admiration qu'il ressentait pour le poète.

Le premier tableau de M. Fromentin est celui qui représente la *Tribu nomade en marche vers les pâturages du Tell.* La tribu tout entière vient de traverser un étroit ruisseau qui roule son eau limpide sur une prairie émaillée de fleurs; quelques trainards se tiennent en arrière et font traverser le gué aux enfants, tandis que les arabes en foule gravissent la colline qui borde la rivière, en poussant devant eux leurs troupeaux nombreux. Les chefs seuls, formant un groupe à droite, montés sur leurs chevaux à la longue crinière, semblent attendre que le reste de la tribu soit passé pour poursuivre leur chemin. Tous ces personnages, tous ces chevaux, tous ces Arabes, qu'on croirait sortis du pinceau de Meissonnier, sont groupés avec un art infini, et ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans ce tableau, c'est cette finesse et cette perfection des détails, auxquels M. Fromentin ne nous avait pas habitués jusqu'à présent, et qui dénotent des qualités nouvelles dans son talent déjà si brillant. Je ne crois pas me tromper en affirmant que M. Fromentin n'a jamais produit d'œuvre aussi complète au double point de vue de la composition et de l'exécution, et je défie qu'on me montre au Salon un tableau dans n'importe quel genre, qui puisse lui être comparé. Si la médaille d'honneur — j'en arrive, madame, à ma confidence, — est donnée, cette année, à qui la mérite le plus, c'est certainement à

Hosted by Google

notre illustre compatriote qu'elle sera accordée : ce sera la digne et glorieuse récompense d'une vie consacrée au culte des beaux-arts.

Le tableau de M. Fromentin dont je viens de parler, écrase tellement de sa supériorité l'autre toile exposée par lui, que je demande la permission de la passer sous silence, non qu'elle soit sans valeur, mais je craindrais, en l'étudiant, d'avoir à lui adresser quelques critiques qui auraient fort mauvaise grâce, venant après les éloges mérités, que je m'estime heureux d'avoir pu décerner dans cette Revue à son admirable talent.

ERNEST CALLOT.

(La suite au prochain numéro.)

Hosted by Google

LE VENDREDI SAINT.

ODE.

In illo vivimus, movemur et sumus.
SAINT PAUL.

La cité des Césars étalait, souveraine,
Ses vices et ses dieux. Néron régnait; sa haine
S'irritait aux chants du chrétien
Qui, dans les longs tourments d'un glorieux martyre,
Osait, bravant l'édit du maître de l'empire,
Confesser le Nazaréen

Jésus, Verbe fait chair pour le salut du monde!
Ce n'était plus assez pour le despote immonde
De ces spectacles émouvants
Où le glaive lassé se refusait aux têtes;
Le masque de Néron ne souriait qu'aux fêtes
Où des chrétiens brûlaient vivants.

Loin du feu des bûchers et loin des hécatombes
La croyance abritait son culte aux catacombes.
Dépositaire de la loi,
Dans les secrètes nuits un disciple de Pierre
Venait porter au peuple, avide de prière,
Le pain mystique de la foi.

Du lévite zélé la sainte vigilance
Prescrivit à ses fils la ferveur du silence,
Un proscrit était là, près d'eux,
Vieillard dont les accents et l'âme désolée
Allaient du grand trépas à la triste assemblée
Redire l'hymne douloureux.

Hosted by Google

Et le proscrit parut, détacha ses sandales
Mit la cendre à son front ; puis sur les froides dalles
Il traîna ses pas chancelants ;
Car, athlète épuisé par l'âge et les blessures,
Sur son corps il portait, divines flétrissures,
Des stigmates étincelants.

Un long frémissement accueillit sa venue.
Et lui, près de l'autel, sur cette foule émue
Etendant le signe sacré,
Jeta, tel qu'un semeur, aux cœurs de l'auditoire,
Le grain de la parole et la sublime histoire
Que Jean écrivit inspiré.

Et comme il achevait la complainte bénie,
Lamentable récit de la longue agonie
De l'Homme-Dieu dans l'abandon,
Qui, cloué tout sanglant à l'arbre salutaire,
De son dernier regard promettait à la terre
La délivrance et le pardon ;

« Voici du Golgotha la lumineuse étoile,
» Dit-il, et de l'erreur perçant enfin le voile,
» Elle ira de ce sombre lieu
» Rayonner au sommet païen du Capitole,
» Et le bandeau des rois aura pour auréole
» Cette croix, le trône d'un Dieu.

» Notre Dieu qui m'inspire et des cieux nous contemple,
» Qui nous léguant sa vie et sa mort en exemple,
» Vécut pauvre et persécuté,
» A souffert dans son corps l'insulte du suaire,
» Jusqu'à l'heure où fuyant la sépulcrale pierre,
» Il apparut ressuscité.

» Que votre esprit s'allume à l'éclair du miracle ;
» Contre ceux que soutient cet infaillible oracle :
» — Je serai toujours avec vous ;
» J'ai fondé sur le roc mon Eglise immortelle

Hosted by Google

» Et les enfers jamais ne prévaudront contre elle , —
» Que peut un terrestre courroux !

» Affermissez vos cœurs ; gardez que votre bouche
» Ne prodigue l'outrage à ce César farouche ;
» Bénissez sa cruelle main ,
» Et du maître acceptez sans crainte l'héritage.
» Qui prendra , comme lui , le calvaire en partage ,
» Aura le ciel pour lendemain.

» De même que le fer sort plus brillant des flammes ,
» C'est au feu des douleurs que s'épurent les âmes ;
» Alors qu'il nous fit acquérir
» De son père irrité les largesses divines ,
» Jésus portait au front la couronne d'épines ;
» Pour triompher il faut souffrir !

» Rome nous hait ; et Rome est la ville éternelle
» De la naissante foi future sentinelle.
» Vainement un souffle pervers
» Des élus du Seigneur a menacé la tête ,
» Le calme doit sortir , vainqueur , de la tempête ,
» Et la gloire de nos revers.

» L'empire ,qui nous jette aux licteurs en démence ,
» Bientôt sous une loi d'amour et de clémence
» Courbera son orgueil dompté ;
» Et les fils du César qui nous frappe et nous juge
» En serviteurs tremblants chercheront pour refuge
» Son inaltérable bonté.

» Car mes yeux ont des temps traversé le nuage ;
» Et dans leurs profondeurs j'aperçois ton image
» Descendre du céleste lieu ,
» Fraternité du Christ , toi dont la main rassemble
» Tous les peuples épars et les unit ensemble
» Au banquet où s'immole un Dieu.

Hosted by Google

» Déjà de l'esclavage et de la tyrannie
» Est tombée à jamais la double ignominie ;
» Déjà le cèdre vénéré
» Que sacra de son sang le Rédempteur du monde
» Etend les longs rameaux de sa tige féconde
» Sur l'univers régénéré.

» Tes idoles, Néron, ne sont rien qu'impostures
» Et nos fronts restent hauts en face des tortures.
» Un flot monte.... vois-le venir ;
» Il efface tes dieux sous l'écume des âges,
» Quand la nef d'un pêcheur triomphant des orages,
» Aborde au port de l'avenir. »

Et le vieillard ravi prophétisait encore,
Lorsqu'une voix cria : Pierre !... Voici l'aurore.
D'un geste calme il fit sortir
Ses enfants bien aimés des flancs de l'ossuaire
Et lui resta debout, seul, dans le sanctuaire,
Attendant la mort du martyr.

Or on était au jour de la Sainte Semaine
Où, par le sang du Christ, de la famille humaine
Les crimes furent expiés ;
Et j'ai daté ces vers de l'heure du Calvaire ;
Père, Pontife et Roi que mon âme révère
Un chrétien les met à vos pieds.

3 Avril 1863.

H. V.

Hosted by Google

PERRUQUES ET TOUPETS.

Chez un coiffeur, certains toupets
Avisèrent une perruque.
On peut juger quels quolibets
Excita sa mine caduque !
— Que venez-vous faire avec nous ?
Quel air morose, et quelle lourde forme !
De loin vous sentez la réforme ;
Chez quelque fripier cachez-vous.
— Messieurs, répondit la perruque,
Vous avez moins de fond, je crois, que de caquet,
Et ne m'iriez pas à la nuque.
Retenez ceci, s'il vous plaît :
D'une perruque on peut faire un toupet,
Mais d'un toupet jamais une perruque.

Z.

Juillet 1865.

Hosted by Google

BULLETIN.

Alas! poor Yorick! — Mais si je le prends sur le ton de l'élégie, ce sera bien pis encore, et vous vous moquerez bien mieux de moi. Et pourtant, voyez-vous, ce n'est pas chose bien douce que d'avoir à parler sans choisir son temps et que de méditer une fois par mois les vers d'un poète, qu'il est plus facile de déprécier que d'oublier :

> Pour enfermer son sens dans la borne prescrite,
> La mesure est toujours trop longue ou trop petite.

Enfin, faisons-nous au collier, puisque nous ne pouvons faire le collier à nous.

Il est bien tard pour parler des Conférences de MM. Scherer et Gaultier de Claubry. Nous nous bornerons, quant au premier, à constater son légitime succès. La thèse qu'il avait choisie, *du caractère du Misanthrope dans Molière,* n'était pas facile à traiter. Le jeune professeur s'est contenté de dire, en bon français, la vérité, sans se soucier que d'autres l'aient pu dire avant lui. Son but était de plaire. Il l'a atteint.

Cherchant avant tout les choses neuves, M. Gaultier de Claubry a parfois rencontré le paradoxe. Nous aurions fort à faire si nous voulions discuter chacune des opinions qu'il a émises; son plan lui-même serait sujet à chicane, car, lorsqu'on prend un cadre aussi vaste, *les amants de la nature et les apologistes de la campagne,* ce n'est pas le remplir bien exactement que de glaner quelques citations çà et là dans Homère, Hésiode, Horace, Virgile et Georges Sand, de nommer en courant Théocrite, Bernardin de

Hosted by Google

Saint-Pierre, Hugo, et d'oublier, volontairement ou non, Lucrèce, Tibulle, La Fontaine, Chénier, combien d'autres encore! Mais nous ne voulons pas entrer dans le fond de la thèse, et, négligeant les inexactitudes de détail comme les défectuosités de l'ensemble, nous rappellerons seulement la forme heureuse dont l'orateur a su revêtir ses pensées, vraies ou fausses, les comparaisons charmantes qu'il a semées au passage, pour orner, disons mieux, pour éclairer son discours. La Grèce, Trianon, les *Mille et une Nuits,* lui ont fourni tour à tour de délicieuses images que le public applaudissait avec chaleur, et qu'il nous est doux de louer sans réserve.

Il n'est pas moins tard pour parler des Conférences scientifiques de MM. Mathé et Rouxel, et la tâche n'est certes pas plus facile. Comment résumer, sans les réduire à des lieux communs, les leçons sur la *Théorie des marais,* qui ont surtout valu, par la richesse, l'exactitude et la précision des détails? Comment abréger, sans la rendre confuse, l'exposition des progrès récents, de l'avenir prochain des sciences physiques, considérées dans leur méthode et dans leur esprit? Comment rappeler en quelques phrases cette plénitude d'idées, cette abondance de faits indiqués brièvement ou même par allusions, et telle que, pour tout dire, quelques auditeurs se sont plaints que le savant professeur les crût aussi savants que lui et voulût faire renaître dans leur mémoire ce qui n'y avait jamais été? Nous avions poutant eu l'espoir, auquel nous n'avons pas complètement renoncé, de présenter à leurs méditations les principales de ces idées dont ils ont été éblouis, fixées sous leurs yeux par une plume très-autorisée. Mais, pour le moment, nous ne pouvons que nous borner aussi à constater leur légitime succès.

En fait, la foule a suivi jusqu'au bout les Conférences annoncées, assez même pour qu'il y ait eu lieu d'en ajouter une nouvelle, et les petites divergences d'opinion qu'elles ont fait naître sont une preuve de plus du succès, car elles montrent qu'elles ont pénétré et remué les esprits.

Légio est en train de se confesser. Avouons donc tout de suite qu'il nous est également impossible de suivre les

Hosted by Google

différents épisodes du théâtre et de le passer sous silence, et que nous devons à nos lecteurs et à l'art de présenter au moins une appréciation générale de cette campagne.

Les artistes lyriques qui composent notre troupe d'opéra forment un excellent ensemble. D'abord, ils sont très-nombreux, ce qui permet d'aborder les ouvrages les plus importants du répertoire français, sans que l'on soit obligé d'avoir recours aux coupures, qui dénaturent habituellement les plus belles partitions.

La prima *donna assoluta,* pour me servir de l'expression italienne, qui rend d'une façon plus exacte la qualité de ces cantatrices, nommées, dans la province française, fortes chanteuses, est une très-jeune femme, Madame *Cavaillès.* Elle remplit son emploi, si important, avec beaucoup de conscience. Elle a dramatisé avec talent, et de façon à impressionner les spectateurs, ces intéressantes créations des principaux compositeurs contemporains : *Rachel* et *Odette* d'Halévy, les deux *Eléonore,* celle de Donizetti et celle de Verdi. La nature de sa voix, peu sonore dans le bas, se prête difficilement à chanter certains passages qui descendent jusqu'au *sol;* mais elle rachète cela par la sonorité du médium et par une exécution magistrale.

A côté d'elle, se place Mademoiselle *Zélia Erambert,* chanteuse à roulades, ou comme disent encore les Italiens, dont la langue se prête mieux que la nôtre aux expressions de la grammaire vocale, *soprano sfogato.* Mademoiselle Erambert est une vocalisatrice de premier mérite ; elle étonne par sa hardiesse; elle a fait preuve d'un grand talent en se jouant avec les plus grandes difficultés de l'art du chant, principalement dans les *Noces de Jeannette,* dans les *Dragons de Villars* et dans les rôles secondaires qu'elle remplit dans le grand opéra. Pourquoi faut-il que le timbre de sa voix perde en douceur, ce qu'elle gagne en éclat, toutes les fois qu'elle chante fort? Par contre, dans les passages *mezzo voce,* elle séduit irrésistiblement.

La troisième de nos cantatrices, Mademoiselle Viette, est une dugazon qui se souvient d'avoir été première chanteuse, et qui le rappelle au public. Bonne comédienne, elle s'est montrée très-dramatique dans l'*Azucena* du Trouvère, qu'elle a bien voulu jouer, quoique ce fût en dehors de

Hosted by Google

ses attributions. Son plus grand succès a été *Gertrude* du *Maître de chapelle.*

Le fort-ténor, M. *Gourier,* est doué d'une étonnante voix de ténor, qui lui permet de donner de poitrine les *si*, les *ut,* et même, à l'occasion, l'*ut dièze.* Cet artiste, dont le talent est précisément l'opposé de celui de Mademoiselle Erambert, ne réussit qu'imparfaitement, et même quelquefois pas du tout, dans les scènes de demi-caractère, et toutes les fois qu'il faut de la douceur pour plaire. Mais quand la situation dramatique lui permet de chanter à pleine voix, il obtient des applaudissements très-chaleureux.

Le ténor d'opéra comique est M. *Menjaud,* le directeur, et c'est probablement cette qualité de directeur qui est le principal grief que le public ait contre lui; certaines personnes ne peuvent pas admettre qu'un directeur puisse être artiste dramatique sur son propre théâtre. On lui a justement reproché sa froideur; mais on ne lui a pas assez tenu compte de sa diction correcte et de l'imperturbable justesse de ses intonations.

Les seconds ténors sont MM. Lhomet et Degarron; ce dernier surtout rend de bons services dans son emploi.

Le baryton Augé est doué d'une jolie voix, bien timbrée; il chante avec art, aussi a-t-il pleinement réussi. La salle entière l'a chaleureusement applaudi dans *Guillaume Tell* et *Charles VI.*

Pour n'oublier personne, il faut citer, outre la duègne Madame Ygonnet, M. Collinet, basse comique ou Laruette, qui joue sagement la comédie, et M. Moreau, ténor comique ou trial, qui charge ses rôles de façon à se rendre insupportable aux gens de goût.

M. Dubosc, basse-taille, complète un ensemble musical comme peut-être nous n'en avons jamais eu à La Rochelle; aussi les auditeurs affluent à la salle de la rue Chef-de-Ville, et le directeur, comme le Mydas de Galathée emportera de La Rochelle

De larges coffreforts
Plus ventrus que Silène..... (1)

(1) On s'apercevra aisément que cet article était écrit pour paraître avant la fin des représentations de la troupe. Le concert du 9 juin nous sera une occasion pour rendre justice au talent éminent de Mme Ecarlat.

Hosted by Google

Si maintenant nous redescendons (j'aurais dit autrefois nous remontons; mais les points de vue changent en ce bas-monde) à notre sujet propre, aux livres, ils ne nous manquent pas non plus, et tels, qu'ils auraient droit à une sérieuse attention :

On nous écrit de Saintes :

« Parmi les nouvelles publications saintongeaises du mois, nous devons mentionner deux volumes de poésies, intitulés : *Contes, fables et sonnets,* par M. Edouard de Blossac; Paris, chez Lecoffre, libraire-éditeur. — Ces deux volumes in-12, imprimés à Saintes avec un grand luxe typographique, montrent, malgré quelques coquilles, dont ne sont pas exemps les protes parisiens, qu'on peut exécuter matériellement aussi bien en province que dans la capitale.

Quant au mérite de l'ouvrage, nous pouvons dire déjà qu'il contient de remarquables pages. Il y a des contes pleins de malice; les sujets des fables sont nouveaux et tout à fait modernes. Trente sonnets complètent l'œuvre. La *Revue d'Aunis et Saintonge* a eu la primeur de deux de ces derniers. M. de Blossac, qui avait, il y a déjà longtemps, publié *Heures de poésie,* un volume, et *Nouvelles Heures de poésie,* deux volumes, a choisi parmi ses manuscrits ces deux nouveaux volumes. Les amis de la poésie, les amateurs de beaux vers, lui en seront reconnaissants.

Il faut nommer encore une brochure de M. le baron de La Porte-aux-Loups, KARNAC, *Nouvelle interprétation de ses monuments;* Quimperlé, chez Clairet, 1866. — L'auteur appartient à notre pays, quoique le sujet soit breton. On lira ces pages. M. de La Porte-aux-Loups voit dans les allées gigantesques de Karnac une *via sacra.* Les raisons qu'il donne nous semblent tout à fait plausibles. Convaincront-elles ceux qui regardent ces monuments curieux comme un cimetière, comme un marché, comme un Panthéon, comme un camp; car toutes ces hypothèses, et bien d'autres, ont été émises et soutenues. On comprend qu'à distance nous ne puissions prendre parti dans ce débat. Nous avons signalé la nouvelle interprétation que notre compatriote appuie d'excellentes raisons. A d'autres plus intéressés d'examiner plus soigneusement la question. »

Hosted by Google

La Rochelle a eu aussi ses livres.

Le plus important, au point de vue de notre histoire locale, c'est le dernier publié, *La Rochelle et ses environs,* par M. L. R. L'auteur de ce *Guide* y a mis plus d'érudition qu'on n'en met d'ordinaire dans les livres de ce genre. Non-seulement il a fait usage des travaux les plus récents, qu'ainsi il répand et popularise, mais il y a ajouté des documents qui lui sont propres. On y trouve, par exemple, une Epigraphie rochelaise presque complète. Autant qu'un examen rapide nous a permis d'en juger, ces détails ont été relevés avec une scrupuleuse exactitude. Nous parlons toutefois ainsi du livre imprimé, non de la planche qui y est jointe, où l'on a substitué à des armoiries martelées des écussons de fantaisie, propres à induire en erreur ceux qui s'y fieraient. Peu de gens sans doute prendront ces documents au sérieux. Ceux, en bien plus grand nombre, qui se serviront du livre pour se diriger dans la ville et y voir ce qu'elle offre de curieux, y trouveront, en passant, plus, peut-être beaucoup plus de connaissances historiques qu'ils n'en cherchent. Le plan même qui accompagne le livre semble avoir tenu compte de l'histoire : il a réduit l'espace occupé par la ville, pour embrasser les environs, de l'Hospice des aliénés à la Digue de Richelieu.

Nous ne saurions attacher la même importance à un livret, l'*Indicateur de l'étranger à La Rochelle,* par M. Séb. Bareau, où ne manquent ni les connaissances ni l'esprit, mais qui, écrit avec précipitation, a, malgré sa grande brièveté, donné place à beaucoup d'erreurs, vieilles et nouvelles.

Au même point de vue de l'histoire locale, nous ne pouvons être indifférents à une belle et savante publication, faite à Niort : *Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest, Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois, avec les airs originaux, recueillis et annotés par Jérôme Bujeaud.* C'est là un grand travail, important pour la connaissance des idées et des mœurs, comme pour la linguistique ; toutefois, toujours à notre point de vue restreint, nous regrettons fort que le collecteur se soit fait une loi de ne publier que des chansons inédites, et qu'il nous renvoie, pour former une collection complète, à des livres nombreux,

Hosted by Google

dont quelques-uns sont très-rares. Une collection spéciale de *tous* les chants populaires, à *toutes* les époques, de l'Aunis et de la Saintonge, reste à faire, et nous craignons fort qu'elle ne se fasse pas. Nous n'en rendons pas moins justice aux soins littéraires et typographiques donnés à cette belle publication.

Il faut étendre ce double éloge à un charmant petit volume, dont la *Revue de l'Aunis,* dans sa première année, avait eu les prémices : les *Chants populaires de la Grèce moderne,* que M. Antonin Proust vient de publier à Niort, savant et frais souvenir de voyages, dans lequel l'auteur a cherché une pacifique distraction à sa vie militante.

Indiquons en passant, puisque nous y sommes, aux gens studieux de notre histoire, le *troisième volume* des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane,* dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France. Il va de 1530 à 1574. Le nom de La Rochelle y revient par conséquent bien souvent. Il date de 1865; mais nous ne l'avons vu que récemment.

Aux travaux de notre histoire, joignons ceux qui nous intéressent par leurs auteurs, en nous bornant toujours, pour le moment du moins, à une simple mention :

M. Landriot a tiré de ses riches cartons deux nouveaux volumes : l'*Eucharistie, avec une introduction sur les mystères;* c'est une suite du *Christ de la tradition.* C'est assez en faire présager le ton et la valeur à ceux qui ont lu ce premier livre; c'est faire une promesse non pas inégale, mais différente que de dire que l'autre, *les Béatitudes évangéliques,* est la suite de ces *Conférences aux Dames du monde,* qui ont déjà produit cinq volumes. Celui-ci est une première partie et en assure un autre par conséquent.

LEGIO.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

LA BIBLIOGRAPHIE

DE BERNARD PALISSY.

(SUITE).

VI

En même temps qu'elle intéressait ses lecteurs à la vie, au mérite et au domicile de Bernard Palissy, l'*Union* crut devoir annoncer qu'une liste de souscriptions, déjà couverte de 50 signatures, par l'initiative d'un libraire de la ville, M. Charrier, était déposée au bureau du journal et chez M. Bourbaud, libraire. Cette annonce mit fin à ce commencement d'action. Dès lors il ne fut plus question de la statue du potier de Saintes. La souscription cependant était toujours ouverte. Je crois qu'elle l'est même encore.

Pourtant, en juillet 1846, il y eut un mot de rappel. Mais quelqu'un écrivit « que Bernard Palissy n'avait fait pour les Saintongeais que des plats cassés depuis longtemps. » La rédaction protesta d'un mot, et tout fut dit.

Palissy put dormir tranquille dans sa tombe séculaire. Les clameurs d'enthousiasme et les cris d'admiration ne troublaient point son paisible repos, si chèrement acheté par quatre-vingts ans d'une vie agitée. Si son souvenir, pareil au feu de l'antique Vesta, était fidèlement entretenu par quelques hommes studieux, c'était si discrètement qu'il semblait bien éteint.

Hosted by Google

Il ne l'était pas cependant. Au contraire il allait se se ranimer plus ardent.

*
* *

Un article de M. de Châtillon dans le *Journal du Lot-et-Garonne*, mai 1851, réveilla l'attention dans sa présumée contrée natale.

*
* *

Sous ce titre : LÉGENDES FRANÇAISES, *Bernard Palissy, le potier de Terre*, M. Alfred Dumesnil a écrit — Paris, Librairie nouvelle, 1851 — un petit in-18 de 142 pages.

C'est une étude *légendaire* sur Maître Bernard. La plus grande partie est la traduction en langage vulgaire du français du XVI^e^ siècle de la *Recepte* et des *Discours admirables*. Il y a là des chapitres complètement étrangers au sujet. Quelques-uns sont intéressants. M. de Lamartine, appelle M. Alfred Dumesnil, « un jeune homme dont l'âme et l'imagination se passionnent, par ressemblance de nature, pour l'art, la poésie, et le martyre de Palissy. »

L'Union républicaine, de Saintes, a reproduit dans ses feuilletons de janvier 1851, les chapitres de cet opuscule relatifs au potier.

*
* *

L'année suivante, au mois de juillet 1852, M. Alphonse de Lamartine consacra une livraison de son *Civilisateur* à l'artisan célèbre.

Cette esquisse reparut en un volume avec *Guillaume Tell*, chez Michel Lévy — Paris 1863.

Bernard DE *Palissy* est une fantaisie comme en est capable l'illustre poète. Ces 124 pages sont vives, animées, colorées. L'émailleur y est mis au rang, sinon au-dessus de Bossuet, Rousseau, Montesquieu et la Fontaine. Les idées en sont généreuses et brillantes. Mais on sait avec quel sans-façon l'historien des Girondins et de la Turquie traite l'histoire. Les passages cités par le biographe sont enjolivés. La poésie n'embellit-elle-pas tout ce qu'elle touche ? Palissy se compare à un homme qui taste en ténèbres.... M. de Lamartine veut qu'il « tâte en touchant. » Il

Hosted by Google

intitule les ouvrages de l'émailleur : *Mon jardin.* Robert Fouet les appelait : *Moyen de devenir riche.* Du reste, M. de Lamartine sait que les livres de Palissy furent écrits à la Bastille, et que « ces feuilles éparses, longtemps oubliées, enfin recueillies, forment deux volumes, véritables trésors de sagesse humaine, de piété divine, de génie éminent, de naïveté, de force et de couleur de style. » Il nous raconte aussi la fable de Goujon, tué sur son échafaudage du Louvre, et la légende de la conversation qu'eut Henri III avec Palissy. Chaque page est ainsi émaillée d'une erreur. Décidément, comme le dit M. Haag, la Muse de la poésie n'est pas la Muse de l'histoire.

*
* *

Il y a aussi de la fantaisie dans l'article qu'a inséré sur le Potier, M. Pierre-Damien Rainguet, à la page 435 de la *Biographie Saintongeaise ou dictionnaire historique de tous les personnages qui se sont illustrés, par leurs écrits, ou leurs actions dans les anciennes provinces de la Saintonge et de l'Aunis.* — Saintes, Eutrope Niox et Maurice Moreau, libraires — 1852 — un volume in-8 de 642 pages. — On y voit qu'outre ses ouvrages *Discours admirables* et *Recepte véritable,* Palissy publia encore « à La Rochelle en 1557, sa *Déclaration des abus et ignorances des médecins,* » qui n'est pas de lui, et que « nous lui devons encore des *Notes géologiques et topographiques sur le sol de la Saintonge et de l'Aunis,* » dont personne n'a jamais entendu parler.

*
* *

Le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, dans son premier numéro, en juin 1852, — Paris, chez J. Cherbuliez, — prit d'abord pour épigraphe et pour devise ces passages de Palissy : « Ie trouverois bon qu'en chascune ville, il y eust personnes députées pour escrire fidèlement les actes qui ont esté fait durant ces troubles... » Ensuite, à la page 23, M. Charles Read fit précéder de quelques réflexions son « récit de la fondation de l'église réformée de Saintes, d'après l'édition originale et

Hosted by Google

avec les notes manuscrites de la Bibliothèque nationale Z 2, 122 E, » récit qui fut continué à la page 83 du numéro d'août suivant.

VII

En 1854, M. Calvet, conseiller à la Cour impériale d'Agen, proposa à la *Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, d'ouvrir une souscription pour l'acquisition des bustes des grands hommes du département du Lot-et-Garonne. En citant parmi ces indigènes célèbres Bernard Palissy, il donna lieu à la nomination d'une Commission chargée de préparer le programme d'un prix littéraire à décerner en 1855. Au nom de cette Commission, un des hommes les plus actifs et les plus intelligents de la Société, M. Adolphe Magen, pharmacien à Agen, et membre de l'Académie des sciences de Bordeaux, proposa pour sujet la vie et les travaux de l'illustre potier; une médaille d'or de 500 fr. était offerte en prix.

Les concurrents furent nombreux. Dix mémoires avaient été adressés. Un remarquable rapport du vice-président de la Société, M. Cazenove de Pradines, les a appréciés avec un tact, une habileté, une science et un esprit au-dessus de tout éloge. « Il n'en est aucun, a-t-il dit, qui « ne se distingue par quelque mérite spécial. Ici le talent « du style, là des aperçus ingénieux et brillants; dans la « plupart, une appréciation judicieuse de certaines parties « des ouvrages de Palissy. N'ayant qu'un prix à décerner, « la Société constate du moins avec satisfaction que « l'ensemble du concours a rempli toutes ses espérances. »

Il y eut même un panégyrique de Maître Bernard en vers patois. Montaigne a raison; « que le gascon y arrive, si le français n'y peut aller... »

Le français y était venu cependant. Car, si la pièce romano-provençale de M. J.-J. Laclau, de Nérac, eut les honneurs d'une lecture publique, l'appréciation si vive, si nette, si française du concours, a été goûtée et applaudie même de ceux qui n'ont pu que la lire.

Dans sa séance publique du 1er septembre 1855, la

Hosted by Google

Société, sur la proposition de sa Commission, distingua par une deuxième mention honorable un travail sur *Bernard Palissy et ses œuvres,* par M. Georges Besse, pharmacien à Caussade (Tarn-et-Garonne). La première fut accordée à un ancien professeur du collége de Saintes, M. Henri Feuilleret, professeur d'histoire du collège d'Aurillac, pour son *Etude sur la vie et les travaux de Bernard Palissy.*

*
* *

Un des concurrents, M. Amédé Matagrin, docteur en droit, rédacteur en chef du *Périgord,* publia à Périgueux en 1856 son mémoire intitulé : *Bernard Palissy, sa vie et ses ouvrages.* Le rapporteur de la Commission y signale, et nous n'y contredirons pas, agrément et fermeté de style, citations heureuses, détails de biographie intéressants, mais aussi absence d'appréciations artistiques et scientifiques. C'est le seul travail que nous connaissions. Peut-être les autres études n'ont-elles pas été imprimées.

*
* *

Le prix, médaille d'or de 500 fr., fut décerné à M. Camille Duplessy, de Versailles. C'est un bon travail, le meilleur qui eût été jusqu'alors publié. L'auteur a raconté la vie de son héros, puis l'a jugé comme écrivain, comme émailleur et comme savant. Cette étude importante a été insérée dans le *Recueil* de la Société, de la page 433 à la page 566 — tome VII, Agen, chez Paul Noubel, 1855, — et ensuite tirée à part. Rien de nouveau dans la partie biographique. C'est toujours la sempiternelle tuilerie de Palissy à la Capelle-Biron, et l'agaçante conversation de Henri III avec le Huguenot entêté. Le reste nous paraît supérieur. Il y a de l'ordre, de la clarté, une analyse exacte et une sage appréciation, louangeuse sans exagération, du génie multiple de Maître Bernard. A part quelques phrases à effet et une comparaison singulière entre Alexandre, le vainqueur de Darius, le conquérant de l'Asie, et Palissy triomphant de la pauvreté, gagnant la gloire à force de courage, le style est en général excellent. M. Camille Duplessy était certainement digne de la distinction qu'il a obtenue.

Hosted by Google

* * *

Au moment où s'achevait cette fête glorificative de Maître Bernard, un sculpteur renommé, M. Rochet, l'auteur de la statue de Guillaume-le-Conquérant à Falaise, de celle de Drouot à Nancy, de Richard Lenoir à Villiers-Bocage (Calvados), offrit à la Société, à la ville d'Agen, au département du Lot-et-Garonne, de couler gratuitement en bronze la statue colossale de Palissy, pour en décorer une des places publiques de la cité. Le prix du métal seulement devait être à la charge des Agenois. L'artiste trouvait sa rémunération dans l'honneur d'avoir élevé un monument au grand homme, qui fut sculpteur comme lui. L'offre fut jugée fort avantageuse, et le statuaire fut vivement remercié. M. Cazenove de Pradines essaya de réchauffer le zèle du Conseil municipal d'Agen ou du Conseil général du département, en leur montrant, comme moyen d'honorer les arts, les lettres et les sciences, l'érection d'une statue à un artisan « grand par la vertu, grand par le travail, grand par le génie. » Ces nobles paroles restèrent sans écho. Ce fut à qui ne prendrait pas l'initiative de la souscription. On se contenta d'attendre patiemment que la matière et les sommes nécessaires pour le monument tombassent du ciel. Elles ne tombèrent pas.

* * *

Si elles tombèrent, ce fut uniquement dans l'imagination de M. H. Fisquet, rédacteur de la *Biographie générale*, sous la direction du docteur Hoeffer — Paris, chez Firmin Didot, 1862, tome XXXIX^e^, — qui a vu à Agen une statue en bronze de Bernard Palissy. On prend souvent ses désirs pour des réalités. Cela arrive même aux faiseurs de biographies.

VIII

A mesure que nous approchons de nos jours, les travaux sur Palissy se multiplient. Il est difficile de les compter tous.

Hosted by Google

*
* *

M. J. Salles, en 1857, à Nîmes, publie BERNARD PALISSY. *Etude sur sa vie et ses travaux.*

*
* *

La *Revue Archéologique* du 15 janvier 1856, insère sur le même sujet un travail sans intérêt de M. Doublet de Boisthibault.

*
* *

Les Archives de l'art français, au cinquième volume, page 14, donnèrent des extraits du livre des dépenses de Catherine de Médicis, relatives à sa grotte des Tuileries, et un travail de M. Anatole de Montaiglon.

*
* *

A Clermont-Ferrand, en 1858, paraît l'*Art céramique et Bernard Palissy*, de M. Enjubault.

*
* *

Bernard Palissy, drame en trois actes, par MM. Auguste Lestourgie et Eusèbe Bombal. — Tulle, imprimerie de Madame veuve Drappeau 185.....

Cette pièce en prose, représentée pour la première fois à Saintes, le 30 juillet 1864, est un début de deux jeunes écrivains. L'ouvrage est très-beau et fort bien écrit ; il pêche par l'agencement scénique. Cette pièce est comme certaines tragédies de Racine, qui veulent être lues, non représentées.

*
* *

Le journal de la Librairie annonce en 1861 : *Bernard Palissy*, mélodrame en trois actes, en vers, par Em. Labretonnière. — Michel Lévy, frères et C^ie^.

Nous ne savons pas si cette pièce a été représentée.

*
* *

Hosted by Google

L'ouvrier, journal illustré, publie un article dans son numéro du 29 juin 1861. M. l'abbé Le Dreuille sait comment Palissy vint en Saintonge. C'est un arpenteur qui, passant à Biron en Agénois, voit le petit Bernard, est charmé de sa mine éveillée, de son intelligence précoce, et l'emmène avec lui. Agréable roman déjà mis en circulation par la *Petite biographie des hommes illustres de la Charente-Inférieure.* — La Rochelle, 1853.

*
* *

M. F. Rossignol, publie, 1861, LES PROTESTANTS ILLUSTRES, *Bernard Palissy.*

*
* *

Les étrangers aussi s'occupaient de notre artisan. En 1852, M. Henri Morley, publia à Londres en deux volumes in-8 :

The life of Bernard Palissy, his labours and discoveries in art and science.

Trois ans après parut la 2e édition :

The life of Bernard Palissy of Saintes, by Henri Morley. — 2e édition — London, Chapman and hali, 193 Piccadilly 1865.

C'est un volume grand in-12 de 494 pages compactes. L'auteur a voulu faire un cours d'histoire de France au XVIe siècle, à propos de Palissy. Il manque de méthode, se répète, s'interrompt tout à coup et maltraite fort les huguenots, quoique anglican, puis les mignons de Henri III et les Saintongeais. Ses compatriotes doivent trouver du plaisir à lire ce volume. Nous ne pouvons y apprendre que ce que tout le monde sait. Sur Palissy, il ne fait que résumer les biographes antérieurs, surtout Faujas de Saint-Fond. Il y a pourtant quelques points de vue scientifiques éclaircis à la lumière des découvertes les plus récentes.

*
* *

Le *Bazar,* journal illustré de Berlin, dans son numéro du 8 juillet 1863, a réussi, mieux encore que M. de

Hosted by Google

Lamartine, à travestir les faits. Palissy est « un ouvrier de Florence appelé à Beauvais par son protecteur le comte de Marsillac, pour y orner la cathédrale de vitraux de couleur... » Le reste est à l'avenant.

*
* *

On trouve encore quelques indications dans *A History of pottery and porcelain*, de Marryat. —London 1857 ;

*
* *

Dans *A Handbook to the museum of ornamental art in the art Treasures exhibition,* de J.-B. Varring, esquire — London 1857 ;

*
* *

Et dans *Catalogue of the art treasures collected at Manchester, 1857.*

*
* *

En 1861, M. Benjamin Fillon, l'infatigable et heureux chercheur, publia à Paris, chez Tross au Palais-Royal, ses *lettres écrites de la Vendée à M. Anatole de Montaiglon.* La troisième est intitulée : *Bernard Palissy et les Parthenay-l'Archevêque.* C'est là que se trouvent le projet inédit de grotte pour Catherine de Médicis, et quelques pièces où il est question de l'émailleur. La quatrième est relative à une fabrique de poteries fines établie à Fontenay en 1558, sous les auspices de Bernard Palissy.

*
* *

Trois ans plus tard, M. Benjamin Fillon reproduisait quelques-uns de ces documents dans l'*Art de terre chez les Poitevins*, un volume grand in-4° de XIV et 216 pages avec gravures. Les chapitres X et XI sont tout entiers consacrés à Maître Bernard. Puisque M. B. Fillon empruntait un titre, *l'art de terre*, au potier, il lui devait

Hosted by Google

en retour de le mieux faire connaître. Il n'y a pas manqué. Quelques points de biographie et d'art sont touchés d'une manière nouvelle.

*
* *

Dans les *Poésies posthumes* d'Edmond Roche, un poète musicien, mort en 1861, âgé de 36 ans, publiées en 1863 à Paris, chez Michel Lévy, en un volume in-12 de 248 pages avec une notice par M. Victorien Sardou, et des eaux-fortes par MM. Corot, de Bar, Herst, Michelin, Grenaud, on trouve l'épilogue en vers d'un drame encore inédit en prose, destiné à la glorification du travail, avec ce titre : PALISSY AU LOUVRE. C'est la scène de l'érection de la statue du Potier sous la deuxième arcade du pavillon Lesdiguières aux Tuileries. En voici les cinq derniers vers.

Sois heureux, ô vieux maître, ô Bernard Palissy !
Le peuple a consacré ta gloire légitime :
Ton triomphe est complet. — Sur ce faîte sublime
Que Rome ou que la Grèce à la France envîrait,
Monte, grand travailleur : ton piédestal est prêt !

*
* *

M. Victorien Sardou, dont la *Notice sur Edmond Roche* qu'il a publiée en tête de ces *Poésies posthumes*, nous apprend que lui aussi a composé sa pièce en l'honneur de Bernard Palissy. « Le jour, dit-il à la page XIII, où je vis « Roche pour la première fois, il était triste, rêveur, « préoccupé. Évidemment son âme n'était pas toute « présente à ce qui se disait autour de lui ; son œil regardait « plus loin, là où regardent ceux qui ne veulent plus voir « la réalité lugubre. Au nom de Palissy que je prononçai « par hasard, je le vis soudain s'animer ; son œil brillait ; « sa joue se couvrait d'une rougeur subite. Un amant « devant qui on prononce tout-à-coup le nom de sa « maîtresse, n'eût pas tressailli d'une émotion plus « soudaine. Or, nous aimions tous deux en même lieu.

Hosted by Google

« Moi aussi, je m'étais passionné pour le Bonhomme dans « mes jours de lutte ; moi aussi j'avais ma pièce en vers « sur Palissy, reçue à l'Odéon, puis refusée, puis reçue et « jamais jouée. Et nous voilà tous deux à causer poterie, « et faïence, et vernis, et fondants, et émail blanc, avec le « bonheur, avec la passion de gens qui auraient soufflé « le fourneau du grand homme, et se seraient avec lui « coupé les doigts aux débris de ses fournées..... Toute « l'ambition du pauvre poète, ce jour-là, le rêve de ses « rêves, c'était de devenir assez riche pour acheter à « quelque vente un de ces beaux plats à anguilles que « Palissy a dû faire pour les poètes, et qui n'ont jamais été « que pour les riches. »

*
* *

Une très importante publication, la plus importante peut-être pour la gloire artistique de Maître Bernard, est la *Monographie de l'œuvre de Bernard Palissy, suivie d'un choix des ouvrages de ses continuateurs et imitateurs*. C'est un recueil de 100 planches coloriées et rehaussées de retouches au pinceau, qui représentent, très-exacts dans leurs dimensions, les vases, coupes et autres pièces sorties des ateliers de Palissy. Tiré à 300 exemplaires seulement, au prix de 400 fr. l'un, l'ouvrage commencé en 1862, ne s'achève qu'en 1866. L'éditeur, M. Carl Delange quai Voltaire, 5 à Paris, n'a reculé devant aucun soin pour donner à son œuvre la perfection désirable. Le texte, racontant Palissy au seul point de vue artistique, est de M. Henri Delange et de M. Sauzay, conservateur-adjoint au Louvre. Il y a de nombreuses inexactitudes dues à une étude trop superficielle du sujet.

*
* *

Les terres émaillées de Bernard Palissy, inventeur des rustiques figulines. — Étude sur les travaux du Maître et ses continuateurs, suivie du catalogue de leurs œuvres, par A. Tainturier. — Paris, 1863, chez Didron et veuve Jules Renouard. — C'est un in-8 de 136 pages, enrichi de

Hosted by Google

3 planches et de quelques gravures dans le texte. La partie biographique n'occupe que 13 pages ; il y a des erreurs. Suit une dissertation sur les émaux de l'artiste, puis un catalogue de ses divers ouvrages avec dimensions, description, prix, etc. Tout ce que l'auteur attribue à Palissy n'est pas de lui.

* * *

Le Moniteur illustré des inventions, dans sa livraison de novembre 1863, publie à Paris une notice sans importance.

L. AUDIAT.

(La fin au prochain numéro.)

Hosted by Google

PROMENADE

A TRAVERS LE SALON.

NOS PEINTRES A L'EXPOSITION DE 1866.

(SUITE ET FIN).

M. Bouguereau a envoyé cette année deux toiles d'une grandeur égale, représentant, l'une et l'autre, une mère tenant son enfant dans ses bras. Ne lui en déplaise, tout en admirant son talent plus que personne, je trouve, — et je ne suis pas seul de mon avis, malheureusement, — qu'il abuse singulièrement d'un sujet qui, pour être charmant quelquefois, n'en devient pas moins à la longue fastidieux et banal. L'amour maternel est, en peinture comme en littérature, un lieu commun trop facile à exploiter pour qu'un artiste du mérite de M. Bouguereau se complaise indéfiniment à l'exprimer sous toutes ses formes, depuis Adam et Eve jusqu'à nos jours. Il serait temps qu'il changeât de sujet, car on pourrait croire, en voyant chaque année reparaître le même tableau, ne différant guère de ses aînés que par la pose ou le costume des personnages, que notre cher compatriote n'a qu'une corde à son arc, dont il se sert perpétuellement, et on trouverait peut-être qu'il a trop de ressemblance avec le peintre dont parle Horace, qui ne savait faire que des cyprès. Cet arbre, pour ceux qui l'aiment, est assurément fort joli; mais que dirait-on d'un artiste qui tous les ans enverrait au Salon une toile, sur laquelle serait représenté ce spécimen de la famille des conifères ombrageant de ses rameaux touffus, tantôt une tombe, tantôt un

Hosted by Google

mausolée? M. Bouguereau produit un peu le même effet que cet artiste imaginaire. Personne ne songe à lui contester le talent avec lequel il peint les femmes et les enfants; mais ce qu'on lui reproche, — et j'avoue que, malgré toute ma sympathie pour lui, il m'est impossible de ne pas partager cette opinion, — ce qu'on lui reproche, dis-je, c'est de manquer d'inspiration et de se traîner continuellement dans le même sentier, battu et rebattu par lui et ses devanciers. Qu'il y songe, il y va de sa gloire, et s'il veut laisser en mourant un nom durable, il est de toute nécessité qu'il prouve au public, son souverain juge en cette matière, qu'il a quelque chose de plus dans son sac qu'un crayon et une palette, je veux dire une imagination puissante, capable de créer, à un moment donné, des œuvres immortellement belles. Déjà M. Bouguereau a tenu compte des conseils de la critique, lorsqu'abandonnant le système de peinture qu'il avait adopté, à ses débuts, il s'est efforcé de devenir coloriste, en dépit de son goût prononcé pour le gris. Dirai-je qu'il a complètement réussi? Pas encore; mais quelle différence entre les tableaux exposés cette année et ceux des années précédentes! S'il n'est pas encore un coloriste parfait, il le deviendra un jour, parce que le progrès, pour être lent, n'en est pas moins sensible, et qu'on aperçoit sous son coloris, devenu plus brillant, un sérieux désir d'arriver à la perfection. Que M. Bouguereau montre la même sagesse au point de vue de la composition de ses tableaux; qu'il écoute les avis sincères des admirateurs de son talent, et qu'il se décide enfin à abandonner, pour quelques années au moins, cet éternel sujet d'une mère et son enfant, dont il nous a fait apprécier suffisamment le côté gracieux et poétique.

J'arrive aux deux tableaux qui figurent au Salon, et je commence par déclarer, — le sujet étant admis, — que je les trouve très-supérieurs à tous ceux qu'il a faits précédemment; qu'il y a dans le talent de M. Bouguereau une progression constante, et qu'il lui suffira de l'appliquer à des compositions différentes de celles qu'il a adoptées pour parvenir au degré de renommée dû à son mérite et aux qualités sérieuses qui le distinguent des artistes de notre temps. Dans le premier de ces tableaux, une Italienne, un

Hosted by Google

peu trop blanche peut-être pour une femme qui a vu le jour *dans le pays où les citronniers fleurissent,* porte un enfant nu entre ses bras. L'enfant regarde sa mère et semble lui dire : « Je t'aime, » tandis que ses jolies mains roses se promènent délicieusement sur ses joues et appellent un baiser : ce sont les *Premières caresses,* les plus douces qu'une femme puisse rêver. M. Bouguereau ne me contredirait pas, j'en suis sûr, si je lui disais que toutes ses femmes se ressemblent et qu'il a adopté un type particulier que l'on retrouve dans la plupart de ses tableaux. Ce type, je crois le reconnaître, et je comprends qu'il lui soit cher ; mais il ne devrait pas le produire si souvent, pour n'avoir pas l'air de se copier lui-même, et il devrait surtout éviter de s'en servir lorsqu'il représente une Italienne, le type en question étant complètement opposé à celui des femmes de ce pays. Au lieu de chercher dans son cœur l'image qu'il doit peindre sur sa toile, il devrait la demander à ses souvenirs de voyage au *pays de la lumière.* C'est ce qu'il a fait, du reste, dans son second tableau, intitulé *Convoitise,* où il nous montre une véritable Italienne, de pure race, telle qu'on en rencontre sans doute dans la campagne de Rome ou dans les environs de Naples,

> ..... Un peu brûlée à ces soleils de plomb
> Qui font dormir le pâtre à l'ombre du sillon ;
> Une lèvre à la turque, et, sous un col de cygne,
> Un sein vierge et doré comme la jeune vigne.

Sur son bras droit elle porte un enfant, nu comme le premier, et de sa main gauche, appuyée sur sa hanche, elle tient un tambour de basque. Auprès d'elle est une chèvre, qui lève sa tête vers l'enfant et cherche à atteindre un raisin noir placé dans sa main. Le mouvement de ce joli *bambino* pour sauver ce doux fruit de la dent avide de l'animal, le sentiment instinctif de frayeur qu'il éprouve en voyant la chèvre tendre sa tête vers lui : tout cela est rendu avec une exactitude si parfaite et une grâce si exquise, qu'on ne peut se lasser d'admirer l'heureuse conception de ce tableau et l'idée charmante qui l'a inspiré. Cette œuvre est certainement une des plus remarquables qu'ait produites M. Bouguereau ; mais, comme je l'ai dit déjà, — et mes éloges

Hosted by Google

n'atténuent en rien mes critiques, — le sujet est épuisé, et le moment est venu pour le jeune artiste, dont notre ville est fière, de chercher dans son cœur une source d'inspirations nouvelles. M. Bouguereau a d'immenses qualités : il possède à fond l'art du dessin, si négligé de nos jours, et il a étudié mieux que personne la grande peinture en Italie ; il dépend de lui de produire maintenant une œuvre d'imagination, une œuvre de maître, qui le placera au premier rang de nos peintres français. L'occasion est belle pour lui de nous montrer, l'an prochain, ce dont il est capable ; qu'il sache profiter de nos critiques, si elles arrivent jusqu'à lui, et qu'il soit bien persuadé qu'elles nous sont dictées seulement par notre admiration pour son talent et par le désir où nous sommes de voir grandir sa renommée.

M. Brillouin, de Saint-Jean-d'Angély, a exposé deux tableaux, l'un et l'autre d'une petitesse extrême, que je n'ai pu découvrir qu'après une longue et patiente recherche. Je n'ai pas eu à regretter mon temps perdu, car M. Brillouin est un artiste de valeur, dont le plus grand tort est de venir après Meissonnier, le maître par excellence dans l'art de peindre une infinité de petites choses dans un cadre étroit. Malheureusement, pour bien juger la valeur de pareilles œuvres, il faut de toute nécessité avoir recours à un verre grossissant, et comme je n'avais pu prévoir que le secours d'une loupe me serait indispensable pour apprécier le mérite des tableaux de M. Brillouin, je n'ai pu, privé que j'étais de cet instrument, étudier que fort superficiellement les toiles microscopiques de ce nouvel émule de Meissonnier. *Une scène dans un tripot* représente un gentilhomme quelconque du bon vieux temps, étendu par terre dans une salle basse d'une maison borgne. Une épée gît à ses côtés, et le sang sort à flots de sa poitrine. Ce tableau, très-moral assurément, puisqu'il nous montre le danger de courir les tripots, peut servir de leçon aux viveurs de tous les temps ; mais, à part le côté philosophique de cette œuvre, je ne lui trouve pas de mérite bien grand, et je lui préfère de beaucoup l'autre toile, du même artiste, qui représente un amateur de curiosités lisant un livre, un catalogue sans doute, au milieu de son cabinet, rempli de tous ses trésors.

Hosted by Google

Je ferai un reproche à M. Brillouin, qui n'atténuera, en aucune façon, les éloges que je m'empresse de lui adresser à l'occasion de son tableau, parfaitement conçu, du reste, et d'une finesse d'exécution très-remarquable. Dans ce cabinet d'amateur, qui réunit des merveilles sans nombre, j'ai cru apercevoir, suspendu à la muraille, le *fac-simile* du tableau dont je parlais tout à l'heure. Un auteur ou un artiste a le droit d'admirer, dans son for intérieur, les ouvrages sortis de sa plume ou de son pinceau; mais il est de son devoir, s'il veut rester modeste, — et la modestie est la première qualité de tout homme qui s'expose au jugement du public, — de ne pas proclamer à haute voix qu'il a fait un chef-d'œuvre. M. Brillouin, en plaçant dans ce musée, qui renferme tant d'objets précieux, un tableau fait par lui, me semble avoir manqué de cette vertu qui ne dépare personne. Que son œuvre soit digne d'entrer dans un pareil sanctuaire, je ne prétends pas le nier; mais il aurait dû laisser aux amateurs le soin de le lui prouver, et ne pas assigner lui-même à cette toile, assez faible, selon moi, tant de valeur et d'importance.

M. Brossard est toujours l'excellent peintre de portraits que nous connaissons de longue date. Celui qu'il a exposé cette année n'est ni supérieur, ni inférieur à ceux qu'il a faits précédemment : c'est une œuvre pleine de mérite et de qualités sérieuses. Quant à la ressemblance, il me serait difficile d'en juger, n'ayant pas l'honneur de connaître le personnage dont il a reproduit les traits; du reste, il m'importe peu d'être fixé sur un point qui n'intéresse véritablement que la famille de M. G... Si j'avais une observation à faire, je l'adresserais, non au portrait, mais au cadre, qui m'a paru tout à fait disproportionné au tableau. Fort heureusement, je ne suis pas chargé de donner des leçons de bon goût à l'encadreur, qui, d'ailleurs, est peut-être moins coupable que son client, et, comme je ne veux causer de chagrin ni à l'un, ni à l'autre, je préfère m'arrêter sur cette légère critique, non sans adresser mes plus sincères compliments à notre vieil ami et cher compatriote Brossard.

M. Gallard-Lepinay, né à Aulnay, m'était complètement inconnu, et mon attention ne se serait pas portée sur le tableau de marine, qu'il a envoyé au Salon, si le catalogue

Hosted by Google

ne m'avait révélé son origine et le lieu de sa naissance. M. Gallard, qui doit être très-jeune et un nouveau venu dans la carrière artistique, a besoin de travailler beaucoup pour devenir un grand peintre. Par l'étude et la pratique de son art, il développera en lui certaines qualités essentielles qui lui font défaut; je le crois doué d'excellentes dispositions, qui ne pourront que grandir au contact des maîtres. Son tableau, *Une plage à marée basse au soleil levant,* manque d'originalité et pêche par le coloris. Avec un peu plus d'imagination et un peu moins de prédilection pour le gris, M. Gallard-Lepinay arrivera, j'en suis persuadé, à se faire un nom honorable parmi les peintres de marine.

Renaud et Armide dans la forêt enchantée, tel est le sujet d'un des tableaux exposés par M. Genty. Je me sens fort embarrassé en présence de cette œuvre, que je ne voudrais pas juger trop sévèrement et que, malgré mon désir d'être agréable à cet artiste, je ne puis cependant pas louer sans manquer au respect que tout critique sincère doit à la vérité. Je ne crois pas me tromper en affirmant que ce tableau, conçu à la hâte, a été exécuté par son auteur avec une rapidité trop grande, qui l'a mis dans la triste obligation de négliger à la fois la composition, le dessin et le coloris. Si je ne connaissais pas M. Genty depuis longtemps, et si je n'avais pas conservé le souvenir de certaines toiles exposées par lui précédemment, je me verrais dans la cruelle nécessité de déclarer ici qu'il ne sait ni composer, ni dessiner, ni peindre un tableau. Pourquoi cet artiste ne donne-t-il pas plus de temps à la conception et à l'exécution de ses ouvrages? Un tableau n'est pas un pensum qu'on fait en une heure, avant la classe, et qui est toujours assez bon, s'il renferme le nombre de lignes voulues; un tableau est une œuvre d'art, qui ne doit paraître, au grand jour de la publicité, qu'après avoir été longuement médité, et exécuté avec tout le soin et toute la lenteur qu'il exige. Hâtez-vous lentement, M. Genty, et ne nous faites plus d'Armide avec une tête démesurément petite sur un corps démesurément long; donnez de la vie à vos personnages, et ne peignez plus à l'avenir de Renaud en carton, comme celui que vous nous montrez cette année. Et puis, dites-moi, que signifie cette écharpe, rouge ou bleue, dont vous faites l'unique

Hosted by Google

vêtement de votre héroïne, et qui s'enlève en partie vers le ciel, comme une plante grimpante, en contours disgracieux? Laissez aux fabricants d'images à un sou le loisir de remplacer la feuille de vigne traditionnelle par cet ornement frivole; mais, de grâce, modifiez-en l'usage dans vos tableaux, ils ne pourront qu'y gagner (1). Changez également certaines couleurs de votre palette, qu'un ami, m'assure-t-on, vous a engagé à adopter, et qui sont d'un effet déplorable; jetez-les bien vite au panier, qu'on ne les revoie plus, et méfiez-vous dorénavant des conseils parfois intéressés de vos confrères.

Je serais désolé de quitter M. Genty sous l'impression pénible que m'a causée son *Renaud,* et j'aurais hésité à lui adresser une mercuriale aussi vive, si je n'avais pas eu la perspective, bien douce pour un critique, de terminer le paragraphe qui le concerne par quelques lignes élogieuses à propos du portrait de M. W..., qu'il a exposé. Ici, je retrouve les qualités que j'avais cherchées en vain dans le tableau d'*Armide;* ici, je vois une œuvre d'un mérite réel, et je reconnais sans peine le coup de crayon et le pinceau habile du jeune élève de M. Gleyre. Pourquoi M. Genty ne s'adonnerait-il pas complètement au genre de peinture qui paraît le mieux convenir à son talent? Il réussit parfaitement dans le portrait; tous ceux qu'il a faits à la Rochelle, — et j'en connais d'excellents, — sont fort remarquables au double point de vue de la ressemblance et de l'exécution. Je ne lui apprendrai pas que bien des peintres n'ont dû qu'aux magnifiques portraits qu'ils ont laissés une célébrité, que ne leur auraient point value leurs plus grandes toiles.

Abandonnant pour un instant le domaine des sujets religieux, où il se complaît habituellement, M. Omer Charlet, oppressé par un souvenir de collége, dont on ne saurait le blâmer, s'est emparé de quelques vers d'Horace, qui traversaient sa mémoire, et en a fait le sujet d'un de ses tableaux :

Me fabulosæ, Vulture in Apulo,
Altricis extra limen Apuliæ,

(1) Le même sujet, me dit-on, envoyé par lui à l'Exposition de La Rochelle, ne paraît pas l'avoir mieux inspiré.

Hosted by Google

Ludo fatigatumque somno,
Fronde nova palumbes
Texere.....

« Chose merveilleuse ! sur le Vultur apulien, par de-là « les limites de l'Apulïe, mon berceau, j'avais succombé, « un jour, dans mon enfance, au jeu et au sommeil, lorsque « de feuilles vertes des colombes m'enveloppèrent (1). » Il est regrettable que M. Charlet n'ait pas cru devoir conserver au jeune Horace le type traditionnel du poète latin; cet enfant pourrait être de tous les pays, et je ne serais pas étonné qu'il fût né sur les bords de la Seine, loin du rivage fleuri qu'arrose le Tibre. Je n'aime pas beaucoup la tunique rouge sur laquelle Horace est étendu : elle est d'un ton criard, qui s'harmonise médiocrement avec les couleurs sombres répandues à profusion sur cette toile. Un grand reproche que je ferai à M. Charlet, c'est de manquer de perspective. Parce qu'il peint un sujet antique, ce n'est pas un motif suffisant pour imiter la manière des anciens, dont le premier principe, en peinture, était de placer tous les objets sur le même plan. Il n'y a pas d'air dans son paysage : les colombes qu'on voit sur le devant du tableau, et les montagnes qu'on devrait apercevoir dans le lointain, planent ensemble au-dessus de la tête du poète endormi.

M. Omer Charlet ne s'en est pas tenu à cette œuvre légère et, voulant nous montrer les nombreuses ressources de son talent, il est revenu bien vite à ses moutons, je veux dire à ses sujets religieux qu'il affectionne tout particulièrement. Son *Supplice de Ponce-Pilate* a le grand tort de prêter à rire, et de donner libre carrière à l'imagination railleuse des caricaturistes. L'affreux Ponce-Pilate, d'exécrable mémoire, marche à grand pas sur la terre comme le Juif-Errant, son ancêtre. Un ange voltige à ses côtés et lui présente une croix : Ponce pâlit de terreur. Sur l'épaule du messager céleste est placée une urne qui verse une eau abondante. — Que peut signifier cette urne, me suis-je écrié, tout en regardant le tableau de M. Charlet? — Un grand Monsieur qui contemplait en même temps que moi la cruche inépuisable, s'approcha de

(1) *Horace*, III, 4. — Trad. de M. Casse-Robine.

Hosted by Google

mon oreille et, d'un ton mystérieux, m'y glissa ces mots : « Ne voyez-vous pas, m'a-t-il dit, que pour prix de ses forfaits, Ponce-Pilate a été condamné à un supplice d'un nouveau genre, celui d'avoir éternellement les mains sales, sans pouvoir se les laver jamais à la fontaine improvisée qui coule devant lui. Il est fâcheux que l'artiste n'ait pas songé à remplacer la croix que tient l'ange par une brosse à ongles : le châtiment eût été complet. » — Je me retournai pour voir d'où me venait cette révélation subite, et j'aperçus près de moi l'homme le plus spirituel de Paris, X....., le fils de Noé, le charmant caricaturiste du *Charivari*. A part le défaut que j'ai signalé dans cet ouvrage, le tableau de M. Charlet renferme des qualités réelles, faites pour plaire aux gens convaincus de l'iniquité de Ponce-Pilate. Quand à moi, qui n'ai pas une opinion bien arrêtée sur le degré de culpabilité de ce complice d'Hérode-Agrippa, j'ai bien envie de m'en rapporter pour l'appréciation de cette œuvre à la bienveillance habituelle du curé de ma paroisse.

J'en ai fini avec nos peintres, et ma promenade à travers le Salon serait terminée, si je n'avais encore à parler d'un artiste rochelais, M. Huas, qui a exposé deux pastels. Le premier est intitulé : *Une espiéglerie*, et représente un jeune seigneur s'amusant à réveiller une charmante comtesse, — quand je dis comtesse, c'est peut-être une marquise, à moins que cette belle endormie, qui repose si tranquillement dans son large fauteuil, ne soit une soubrette, de bonne maison, déguisée en grande dame. Le dessin m'a paru négligé et le coloris d'une faiblesse extrême, mais je dois dire, à la décharge de cet artiste, que son tableau est placé dans un jour tellement mauvais, qu'il est difficile de le juger en parfaite connaissance de cause. J'aime mieux son portrait du marquis de L....., dont la noble et respectable figure attire le regard et charme les yeux, bien que j'y relève encore de nombreuses négligences de dessin, qui me laissent supposer que M. Huas a peu suivi les leçons de l'école ou qu'il en a mal profité. Qu'il se dépêche de réparer le temps perdu, s'il a le désir de progresser dans son art, et qu'il ne s'attarde pas plus longtemps dans les rangs de cette médiocrité non dorée, *non aurea*

Hosted by Google

mediocritas, qui inonde de ses œuvres malsaines les salons du Palais de l'Industrie.

On s'étonnera peut-être de mon silence à l'égard de plusieurs artistes de notre département, dont je n'ai pas parlé. Qu'on ne croie pas à un oubli de ma part, je les connais; et comme une preuve, je m'empresse de citer leurs noms pour les signaler à la vindicte publique. Ce sont : MM. Chandellier, Pinel, Auguin, Augé, Arnaud et Gigaux de Grandpré : aucun d'eux n'a jugé à propos d'exposer cette année pour des motifs que j'ignore, mais qui sont excellents sans doute. Je sais seulement que M. Pinel, occupé au Louvre à faire une copie du tableau de Joseph Vernet, représentant le port de la Rochelle, n'a pas eu le temps de rien terminer pour le Salon actuel et qu'il s'est réservé pour la grande Exposition de 1867. Je suppose qu'il en est de même pour les cinq autres artistes dont j'ai constaté l'abstention. A l'année prochaine, Messieurs; mais venez avec des chefs-d'œuvrs, car nous serons doublement sévère pour vous qui aurez eu le temps de vous armer de pied en cape pour la grande lutte qui se prépare.

En somme, et pour me résumer, au milieu de la faiblesse générale, notre colonie rochelaise occupe un rang très-élevé au Salon de 1866, et c'est avec un légitime orgueil et une satisfaction pleine de reconnaissance pour nos artistes, que je me plais à constater dans cette Revue, la supériorité de leur talent. Deux d'entr'eux, MM. Fromentin et Bouguereau, peuvent être placés au niveau des premiers peintres de notre époque, et ce n'est pas un mince honneur pour notre département et pour la vieille cité de Guiton, qui les a vus naître, d'être aussi dignement représentés dans le cénacle artistique de la France.

ERNEST CALLOT.

Paris, 18 mai 1866.

Hosted by Google

LE THÉATRE ET LA SOCIÉTÉ DES CONCERTS

DE LA ROCHELLE

Sous la première République.

CAUSERIE MUSICALE A PROPOS DE TOUT ET DE RIEN.

I

La Société philharmonique a terminé sa cinquante et unième session par une soirée fort intéressante, dans laquelle la musique d'ensemble et de solo, les instruments et la voix concouraient d'une façon très-variée à la composition du programme.

La sympathie que la Société inspire aux dilettantes rochelais, nous fait espérer qu'elle vivra son siècle.

Du reste, on pourrait la dire plus que centenaire, car il existait au siècle dernier, dans notre ville, une société, appelée *Société des Concerts*, tout comme la célèbre association fondée par Habeneck au conservatoire impérial de musique. Et ne croyez pas que la Société des concerts de notre ville fût une de ces Sociétés, comme il y en a tant en province, même de nos jours ! surtout de nos jours ! ! (1) qui donnent des concerts où la musique d'ensemble n'est que tolérée ; il s'en faut de beaucoup. J'ai là sous les yeux un programme d'un concert, auquel n'a assisté probablement aucun lecteur de la *Revue ;* c'est un artiste,

(1) J'écris en 1866 ; puisse mon assertion être mensongère en 1876 ! et l'esprit d'imitation des provinces les pousser à copier à Paris une bonne chose : la fondation des concerts populaires de musique d'ensemble !

Hosted by Google

instrumentiste ou chanteur, vous déciderez la question vous-même, qui est de passage à la Rochelle et qui donne un concert *à la Bourse* avec le concours de l'orchestre de la Société. Ces choses se passaient le *jeudy*, 24 prairial de l'an XIII.

C'est, comme vous voyez, dix ans avant la fondation de notre *jeune* Société philharmonique.

Cet artiste se nommait Meyer, il était de Manheim, il s'intitule musicien et chanteur de feu l'électeur Palatin. Dans son affiche il promet d'imiter *avec la bouche* SEULE, le *basson ! !* (honny soit qui mal y pense !) Il imitait aussi, toujours avec la bouche, le cor-de-chassse, la trompette ; la *cymbale*, etc... avec accompagnement *du* grand orchestre.

Et ne croyez pas que ce grand orchestre ne fût là que pour accompagner ; le détail du programme vous démontrera que nos prédécesseurs, d'il y a 61 ans, ne ménageaient point leur peine. Le voici :

PREMIÈRE PARTIE.

1° Une symphonie à grand orchestre, de Mozart ;
2° M. Meyer chantera une Ariette avec beaucoup de variations, de l'opéra de *Molinarella*, avec accompagnement d'orchestre ;
3° Une Ariette de l'opéra de la *Flûte magique*, traduite en Italien, avec accompagnement d'orchestre ;
4° L'orchestre exécutera une valse, composée par le sieur Muller, d'Amsterdam, dans laquelle je ferai entendre le chant des oiseaux, sans autre secours que la bouche ;
5° Une grand Ariette de bravoure, avec le texte français, de Monsieur Kreutzer, de Paris, chantée par Mlle Nico, de Cologne ;
6° Une Ariette de haute-taille, de l'opéra *Lilla ;*
7° J'exécuterai un solo de basson, toujours de la bouche, avec une adresse qui enchantera les connaisseurs.

SECONDE PARTIE.

1° Duo de deux serins de Canarie, première et seconde voix, avec la bouche, ce qui n'a point encore été entendu en cette ville ;

Hosted by Google

2° Mlle Nico chantera une romance qu'elle accompagnera avec la guittare ;

3° Une symphonie du maître de musique Frentzel, de Manheim, dans laquelle j'imiterai, avec la bouche, le chant du rossignol, avec beaucoup de variations, la caille, le merle, le canarie, l'allouette, le chopart, la linotte, le chardonneret, le pinson, le tarin, le corbeau, l'aigle, le perroquet, etc...

4° J'exécuterai aussi un solo de serpent, toujours de la bouche, composé par M. Mardini ;

5° Un air italien de Cimarosa, chanté par Mlle Nico ;

6° Je chanterai l'air d'*Une folie* (je suis encore dans mon printems), avec beaucoup de variations.

C'est dans une des salles de la Bourse ;

On commencera à six heures et demie ;

On prendra aux premières places, 40 sous ; aux secondes, 24 sous.

Il va sans dire que M. Meyer termine par un compliment aux Rochelais. « Ayant *emporté*, dit-il, dans toutes les cours et grandes villes, où j'ai eu l'honneur de me faire entendre, une approbation unanime, j'ose me flatter de mériter celle du public *connaisseur* de cette ville. »

II

Les donneurs de concert et les directeurs de théâtres, comme on le voit, ont, de tout temps, joué le même air ; les variations seules ont changé. Le désir de plaire au public est leur unique préoccupation. Voyez plutôt cette affiche que j'ai sous les yeux ; il s'agit du théâtre de la Rochelle :

SPECTACLE.

Les citoyens (c'est vous dire que nous sommes toujours sous la République) *Philippe et Paulin*, les citoyennes *Schreuser et Philippe*, jaloux de donner *au public* une preuve de leur gratitude, s'empressent de remplir son vœu, en donnant aujourd'hui, pour

Hosted by Google

la clôture définitive et au bénéfice de la citoyenne Schreuser, *Euphrosine ou le tyran corrigé*; opéra en trois actes du citoyen *Offman*, musique de Méhul; suivi de l'ÉPREUVE VILLAGEOISE, opéra en deux actes.

L'affiche ne nous dit point le nom des auteurs; je puis combler cette lacune pour le musicien tout au moins, il se nommait *Grétry;* quant au parolier, je ne sais plus quel était son nom; ce que je sais c'est qu'il avait taillé le libretto en plein drap, dans les *Jeux de l'amour et du hasard*, de Marivaux.

Le spectacle commençait à 5 heures 1/2, c'est de meilleure heure qu'aujourd'hui; mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les places coûtaient plus cher. En voici les prix: « On prendra aux premières 3 livres, aux secondes 30 sous, au parterre 20 sous et aux troisièmes 12 sous. » Or, 3 livres, en l'an VII de la République, faisaient plus d'argent que 3 francs en l'année 1866.

A la suite de l'affiche d'une représentation d'opéra dans laquelle on donnait *Jean-Baptiste*, opéra de *Lebrun*, l'auteur du *Rossignol* et *Renaud d'Ast*, de *Dalayrac,* voici une petite réclame du citoyen St-Romain, le 27 nivôse de l'an VII, qui n'est pas maladroite.

« Au premier jour, lit-on, le *Philinte de Molière*, ou la suite du *Misantrope*, comédie en cinq actes de Fabre-Déglantine. Cet ouvrage qui est mis par les hommes de lettres à côté du *Misanthrope*, du *Tartuffe* et de la *Métromanie*, est sans contredit l'ouvrage dramatique le plus parfait du siècle. »

Cette fois-ci la réclame disait peut-être la vérité, car le *Philinte de Molière* est probablement la meilleure comédie qu'ait jouée le théâtre français depuis Beaumarchais.

Comme on le voit par cette dernière affiche, l'opéra et la comédie alternaient sur notre scène, au lieu de se succéder, comme de nos jours. Notre théâtre avait du reste une certaine importance, car il avait fourni bien des sujets aux scènes parisiennes.

Pour me renfermer dans ma spécialité musicale, je citerai deux noms: le premier, *Caillau*, qui fut longtemps le seul ténor de la comédie italienne, avait débuté sur notre

Hosted by Google

théâtre de la façon suivante : il était second violon, à l'orchestre. On donnait, si je ne me trompe, le *Maréchal ferrant*, de Philidor ; je parle, comme on le voit, des temps *Mérovingiens* de l'opéra-comique. Au moment de lever le rideau, on apprit que l'acteur chargé du principal rôle venait de se trouver indisposé et qu'il ne pouvait prendre part à la représentation ; le directeur se désolait ; il jouait au naturel et par anticipation l'*impressario in Angustie* que Mozart allait composer un demi-siècle après, environ. Caillau, dont la mémoire était bonne et qui avait accompagné le *Maréchal ferrant*, à l'orchestre, à peu près aussi souvent que nous avons accompagné les *Mousquetaires*, aujourd'hui, s'offrit pour chanter à la place du pensionnaire malade. Il fut agréé avec empressement ; eut un beau succès et quelques années après, il charmait les loisirs de la cour de Louis XV, comme le *marquis de Torcy* nous le racontait il y a quelques soirs dans le *Postillon de Lonjumeau*, de MM. Brunswick et Leuven.

Un autre ténor plus célèbre a débuté aussi à la Rochelle, il était de Rennes et s'était échappé de l'étude où il était clerc, en compagnie de son ami *Alexandre Duval*. Celui-ci resta à Paris ; quant au jeune ténor dont je parle, qui n'était autre qu'*Elleviou*, poursuivi par ordre de sa famille, il s'esquiva et vint à la Rochelle où il débuta dans *Richard cœur de Lion ;* il n'avait pas fini le second acte, que définitivement arrêté par ordre paternel et sur la scène, il était incarcéré dans la prison du Château qui était sur la place d'Armes (1). Là, il chantait à travers les barreaux de sa prison :

Dans une tour obscure.... *(De Richard.)*

et les dames Rochelaises qui compâtissaient aux chagrins du jeune ténor dont la figure et la tournure étaient aussi enchanteresses que la voix ne se lassaient point de passer et repasser sous ses fenêtres.

Le père d'Elleviou finit par s'attendrir et laissa son fils

(1) Les antiquaires de la *Revue* soutiennent qu'il n'y avait alors ni château, ni prison du château sur la place d'Armes. Mais qui ne sait que les antiquaires, si on voulait les en croire, seraient le fléau de l'art dramatique.

Hosted by Google

sortir de la prison de la Rochelle pour devenir une des illustrations du théâtre Feydeau.

On sait combien sa carrière fut brillante. Il gagna plus d'argent dans son métier d'artiste que s'il fût devenu procureur à Rennes. Un jour, il était encore en plein talent, il exigea du directeur de Feydeau, un traitement de 80,000 francs. On voit que les gros appointements pour les ténors datent d'avant Duprez. Le directeur voulut marchander, Elleviou le menaça d'aller s'engager à Favart; il fallut en passer par où voulait le beau chanteur. Mais un *Deus ex Machina* se présenta qui changea immédiatement les affaires; l'empereur Napoléon Ier défendit qu'un acteur eût des appointements plus forts qu'un maréchal de France. Que fit Elleviou? Il suivit l'exemple d'un grand tragédien romain, nommé Cincinnatus, il se déroba aux ovations du public, au milieu de ses triomphes, et alla planter ses choux sans plus s'occuper de la scène. Exemple on ne peut plus rare au théâtre.

De nos jours plusieurs artistes ont été engagés à Paris au sortir de leur succès à la Rochelle; les deux ténors de Quercy et Mathieu, au théâtre lyrique; et Mesdames Pascal, à l'opéra et Gennetier à l'opéra-comique. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que cette liste ne fût pas close: il y a actuellement sur notre scène des talents qui nous paraissent pouvoir prétendre au même honneur. Mais il ne faut pas espérer pour les jugements du présent le même calme que pour les souvenirs du passé. Nous renvoyons au bulletin le tableau de ce qui est encore objet de lutte. Que Legio s'en tire comme il pourra.

Nous rapprocherons seulement du passé de la société des concerts l'état actuel et les actes d'un avenir très-prochain des sociétés musicales de notre pays. Il faut avouer que la *bouche seule* n'y joue pas un aussi grand rôle.

III

Le théâtre en effet n'est pas la seule distraction qu'auront cette année, à la Rochelle, les musiciens. L'Association

Hosted by Google

musicale de l'Ouest donnera son 32e festival, dans nos murs, les 23 et 24 août de cette année.

La commission tient à composer un orchestre au moins égal, et même probablement supérieur à ce qu'il y a eu jusqu'à ce jour dans nos congrès. On peut en donner un aperçu par la composition du quintette à vent, formé de ce que Paris, et par conséquent l'Europe musicale, possède de talents les plus distingués : MM. Dorus, Triébert, Leroy, Baneux, Jancourt, ce dernier avec M. Bourdeau, comme second. M. Bourdeau est un jeune artiste originaire de notre pays ; il est aujourd'hui premier basson à l'opéra-comique. Il faut en effet un orchestre imposant et des chœurs nombreux pour exécuter le programme de nos fêtes, sur lequel figurent les noms les plus célèbres de la musique.

Beethoven y est représenté par son oratorio du *Christ au mont des Olives*, par son *septuor* et par la symphonie *pastorale*.

Mozart, par l'ouverture de la *Flûte enchantée*.

Rossini, par l'introduction de *Guillaume Tell*.

Meyerbeer, par l'ouverture de l'*Etoile du nord*, exécutée telle que l'auteur l'a écrite, c'est-à-dire avec un double orchestre et des harpes.

Mendelssohn, par sa cantate dont les paroles sont tirées de la *Walpurgiss-Nacht* du second Faust.

Enfin Richard Wagner, lui-même, n'a pas été oublié, car le concert du second jour se terminera par la marche et chœurs du *Tannhœuser*.

On voit qu'il y a dans le choix des morceaux d'ensemble de quoi contenter toutes les opinions musicales.

Lorsque Beaulieu créa, à Niort, l'association de l'Ouest, il fit une belle et grande chose, il a provoqué dans les villes des départements associés le goût de la grande musique. On sait combien d'œuvres imposantes ont été entendues dans nos congrès pour la première fois en France. Il en fut ainsi de *Paulus* et d'*Élie*, de Mendelssohn, à la Rochelle ; des *Saisons*, d'Haydn, de la *Passion*, de Sébastien Bach, de la *Fête d'Alexandre*, de Hændel, à Niort ; de *Samson*, de Hændel, à Poitiers, etc., etc....

Hosted by Google

Lorsque Beaulieu fut nommé membre de l'Institut, il fit un rapport sur l'association dont il était le fondateur, ce que sa modestie ne lui permit pas de dire ; et l'Académie des Beaux-Arts fut singuliérement étonnée d'apprendre ce qui s'était fait en province.

Une œuvre aussi intéressante, aussi honorable pour notre pays ne doit jamais être abandonnée ; espérons que la mort de son fondateur n'entraînera pas sa chûte. Ce n'est pas au moment où la *Société des concerts du Conservatoire* est obligée de doubler le nombre de ses concerts ; où la foule se précipite au cirque Napoléon pour entendre l'orchestre *Pasdeloup* et au cirque de l'Impératrice pour assister aux concerts de la *Société Philharmonique* de Paris que nos compatriotes renonceraient à une fondation qui leur permet d'entendre dans nos villes des cinq départements associés de la musique analogue à celle qui se fait au Conservatoire, avec une exécution sinon aussi parfaite, tout au moins excellente.

LÉON MÉNEAU.

Hosted by Google

COUP-D'ŒIL

SUR LE CONCOURS RÉGIONAL ET LES EXPOSITIONS DE LA ROCHELLE.

La Rochelle ayant été désignée pour être cette année le siége du Concours Régional et du Concours Hippique de notre circonscription, la municipalité qui avait accepté cet honneur, peut-être un peu lourd pour ses finances, a ouvert, à l'exemple de beaucoup d'autres villes, une exposition de beaux-arts, d'horticulture et d'industrie qui a attiré un grand concours de visiteurs.

Nous n'avons pas qualité pour parler du concours hippique. Il paraît qu'il était moins brillant que celui de Niort, qui placé au centre des pays de production et ayant des foires renommées pour les chevaux, se trouvait dans des conditions particulièrement favorables.

Quant au Concours régional, il était fort remarquable. La race bovine offrait de magnifiques représentants. Nous regrettons de n'être pas un juge compétent en cette matière, mais nous ne pouvons nous empêcher de faire un aveu. Les profanes étaient attristés de voir nombre de taureaux et de vaches qui avaient obtenu des médailles, affublés de couvertures. Pour des chevaux, bêtes de luxe et de parade, la chose n'a rien qui nous étonne, mais il nous paraît étrange de voir un taureau, le symbole de la force, l'animal robuste et rustique par excellence, porter un paletot comme une levrette de salon. Si le but poursuivi par les Concours est de créer de ces types artificiels qui ne peuvent prospérer qu'à force de soins, ne serons-nous pas tentés de nous écrier, comme le ferait M. le marquis de Boissy : perfide Albion, garde tes Durham. Je préfère

Hosted by Google

les bœufs et les vaches de mon pays. J'aime mieux la race maraichine, race douce et forte, propre au travail qui donne de bon lait et d'excellents beefsteaks et qui ne demanderait qu'un meilleur choix des reproducteurs pour montrer toutes ses qualités.

L'animal qui nous procure la trichine a bien sujet de se plaindre de ses amis. Les éleveurs se proposent pour idéal de créer les masses de chair les plus informes et les plus extraordinaires qu'on puisse rêver. Ils ont pris pour devise : le beau c'est le laid, et le sanglier d'Erymanthe aurait bien de la peine à reconnaître dans les monstres grotesques qu'ils exposent les descendants de sa noble famille.

L'exposition des animaux de basse-cour n'était pas très-nombreuse, mais elle renfermait de beaux échantillons. Leur vue nous inspirait cependant nn regret. Il faut donc pleurer irrévocablement le coq gaulois qui va disparaître. On prédit déjà que, dans un avenir prochain, l'armée devra renoncer aux plumets des chasseurs, car les nouvelles races n'ont plus cette queue en panache qui faisait jadis l'ornement et l'orgueil de la basse-cour.

Sans entrer dans l'examen des instruments d'agriculture exposés, disons que beaucoup obtenaient les suffrages des cultivateurs et que presque tous témoignaient d'un louable désir de perfectionnement. Ainsi qu'on devait s'y attendre dans un pays de vignobles, les pressoirs et les fouleuses, les appareils à distiller tenaient dans le Concours une place importante.

Bien que des massifs d'arbustes et des fleurs soient restés au fond de la place d'Armes, entre les bâtiments consacrés aux Beaux-Arts et à l'Industrie, l'exposition d'horticulture s'est terminée en même temps que le Concours Régional. Cette exposition était charmante et témoignait des progrès que fait le goût du jardinage et que contribue à développer chez nous la Société d'horticulture récemment fondée. L'amour des fleurs mérite d'être encouragé : ce sont bien des objets de luxe, mais d'un luxe qui est, dans une certaine mesure, accessible à tous. Pour beaucoup de gens que leurs occupations tiennent éloignés de la campagne, les fleurs sont encore un moyen de rester en communication avec la nature. Le jardin de Jenny

Hosted by Google

l'ouvrière est aussi précieux pour elle que bien des parcs pour leurs possesseurs opulents Un pot de giroflée sur une fenêtre rappelle au pauvre citadin un pays lointain, inabordable pour lui, il lui révèle un monde plein de couleurs et de parfums.

On sait que l'horticulture est soumise aux caprices de la mode comme beaucoup de choses humaines. Existe-t-il encore des collections d'oreilles d'ours? Sans être aussi délaissées, les tulipes n'ont-elles pas perdu bien des adhérents? Les pétunia sont déjà dédaignés des amateurs et les charmants pelargonium pourront bien éprouver aussi les rigueurs de la fortune. Les calcéolaires sont en faveur, mais pour combien de temps? La grande vogue est aujourd'hui aux plantes à feuillage coloré, aux coleus, aux achirantes, etc.; cette préférence est un peu motivée par la plus grande durée du feuillage; les fleurs vivent quelques jours, les feuilles subsistent au moins une bonne partie de l'année et puis on obtient par la culture des variétés si nombreuses, si diversement nuancées; enfin c'est la mode et c'est là la meilleure, la plus péremptoire de toutes les raisons.

Nous avions donc à l'exposition toute sorte de plantes au feuillage veiné, marbré, tacheté de brun, de rouge, de jaune; nous avions bon nombre de begonia très-remarquables devant lesquels une partie du public s'arrêtait un peu surprise. Mais tous les visiteurs se promenaient avec ravissement autour des corbeilles d'azalées et de pelargonium, tous admiraient une collection de gloxinia aux nuances aussi délicates que variées. Les orchidées et les plantes tropicales excitaient la curiosité. En résumé le succès a été complet, il eût été plus grand encore si les difficultés de transport n'avaient pas empêché beaucoup de concurrents de prendre part à l'exposition; la plus grande partie des fleurs appartenait à des Rochelais; il y avait pourtant de beaux envois faits par des jardiniers de Niort, de Ruffec, de Saintes, des îles de Ré et d'Oleron.

Dans ces derniers jours seulement on avait placé au milieu des fleurs un aquarium sous le patronage de la société des sciences naturelles. Malgré des circonstances

Hosted by Google

peu favorables, cet aquarium commençait à se peupler et attirait les curieux.

Si l'exposition d'horticulture n'a duré que ce que durent les roses, l'espace d'un matin, autrement dit une semaine, celles des Beaux-Arts et de l'Industrie sont restées ouvertes pendant un mois et nous avons pu y faire des visites assez fréquentes pour entrer dans quelques détails à leur sujet.

L'exposition des Beaux-Arts renfermait des tableaux modernes, des tableaux anciens, quelques dessins et sculptures, des meubles curieux, enfin de riches collections de céramique, émaux, etc. Il paraît qu'il n'avait pas été possible à la commission de maintenir rigoureusemeut la séparation entre les peintres anciens et modernes. Cette circonstance était fâcheuse ; indépendamment de la disparate de ton qui fait crier les toiles récentes placées à côté des vieux tableaux dont l'âge a fondu et assombri les couleurs, le voisinage des maîtres est dangereux pour les œuvres d'artistes dont le talent n'est pas complètement mûr.

On connaît des critiques qui passent leur vie à répéter que la peinture est morte et à se draper pour en mener le deuil. Il serait trop ridicule à nous d'imiter leur exemple et de nous écrier que l'art s'en va parce que l'exposition d'une petite villle n'est pas composée exclusivement de chefs d'œuvre. L'exposition de la Rochelle est aussi brillante qu'on pouvait raisonnablement l'espérer. Sans entreprendre de classer les tableaux, nous voulons essayer de signaler, en suivant l'ordre du livret, ceux qui ont paru attirer davantage l'attention.

La fille du bouquiniste, de M. Antigna, est plongée dans un grand fauteuil ; elle a ramassé un des livres qui l'entourent de leurs piles en désordre et le hasard l'a fait tomber sur un roman intéressant, car elle est absorbée dans sa lecture et ne fait guère attention à son père dont la tête soucieuse apparaît derrière elle. Ce tableau estimable a été acheté par le Musée de la ville.

M. Auguin a exposé différents paysages dont l'un représentant une vue de la Charente a obtenu la grande médaille d'or. Cet artiste ne s'éloigne pas de son pays natal ; il aime à reproduire les prés verts, les beaux arbres et les hori-

Hosted by Google

zons un peu brumeux de la Saintonge ; aussi son œuvre n'est-il pas exempt de quelque monotonie.

Nous avons revu avec plaisir des toiles de Mme Babut que nous connaissions déjà. L'intérieur Mauresque et l'Algérienne à la toilette font penser à Delacroix son maître. Quant aux grands tableaux le Christ et la Charité, nous voudrions les voir au fond d'une chapelle, à une hauteur convenable au-dessus du sol ; à la place qu'ils occupent, il est difficile de les apprécier. Nous ne pouvons passer sous silence le beau portrait exposé sous le nº 19.

On reconnaît de suite dans l'Horace, Auguste et Mécène de M. Barrias le pinceau d'un élève de l'école de Rome avec son dessin correct et son coloris un peu froid.

Nous retrouvons la même correction mais avec un talent bien supérieur dans le tableau de M. Bouguereau : l'Amour fraternel. Les enfants qui s'embrassent et leur mère forment un groupe charmant ; seulement la couleur est sciemment sacrifiée à la ligne ; le soleil n'a pas réchauffé ce ciel pâle ni éclairé ces draperies.

Un autre petit tableau indique chez M. Bouguereau un changement de manière très remarquable. Il est beaucoup plus lumineux. Il représente une femme à genoux avec un enfant sur ses bras. La mère a une expression navrante de tristesse et d'anxiété, le bambin est admirable de vérité et de grâce.

M. Baudit a deux paysages dont l'un, une matinée d'hiver, a mérité une médaille d'or ; malgré tout le mérite de cette toile, malgré la beauté de ces arbres dépouillés et la transparence de l'air, nous serions disposés à lui préférer un autre tableau du même peintre, la Dent du Midi, qui se trouve à notre musée.

Si le paysage suisse, nº 83, n'était pas signé Corot, je dirais franchement qu'il est affreux. Quant à l'autre paysage qui n'est pas sur le catalogue, il est digne de porter son nom, on y retrouve ces beaux horizons et ces arbres percés par la lumière dont l'illustre artiste a le secret. Il y a aussi de lui une vue du port de la Rochelle remarquable par l'exactitude des détails.

Nous avons deux toiles de M. Fromentin, dont la réputation grandit tous les jours. Le fauconnier arabe est

Hosted by Google

superbe d'énergie sauvage ; on sent qu'il règne une harmonie parfaite entre l'homme, le cheval et les faucons, ils sont de même race, ils ont les mêmes instincts. On est entraîné par leur mouvement, leur fougue, et l'on oublie facilement quelques incorrections dans le dessin du cheval.

Les prisonniers arabes, du même peintre, sont groupés dans un désordre pittoresque à l'entrée d'un ravin ; au loin passent quelques cavaliers, le paysage est lumineux et charmant.

M. Genty expose de très bons portraits, mais il vaut mieux ne pas parler de son tableau d'Armide et Renaud.

Deux paysages de M. Guillaume : les environs du lac de Gaube et le chemin de la Raillère, soulèvent bien des critiques ; quelques parties sont confuses, les bonshommes sont affreux, mais, ces réserves faites, il faut louer le bon aspect des rochers et savoir gré au peintre des efforts qu'il fait pour sortir de la route banale.

M. Pinel nons envoie une vue des côtes de Bretagne et d'autres bonnes marines auxquelles on peut seulement reprocher des eaux uu peu lourdes.

Une mare, près Saintes, de M. Pradelles a été très remarquée.

Il est fâcheux que les chevaux à l'abreuvoir, de M. Veyrassat, ne soient pas placés dans un paysage plus fini, leur pose est naturelle et le coloris est bon.

Nous arrivons, pour terminer, à une toile qui est une des plus belles de l'exposition, le sentier des roches, de M. Appian, qui a reçu une médaille d'or. C'est une vue prise dans une gorge, deux petits lacs entre des pentes nues ou couvertes de bruyères : au loin un homme qui gravit péniblement le sentier. Le premier aspect est un peu terne ; à mesure que vous regardez, l'âpre sentiment de la réalité s'empare de vous, vous êtes transporté dans ce ravin où règne le silence, vous vous sentez seul en face de la nature.

Nous aurions bien à citer encore quelques tableaux, mais nous craignons de fatiguer le lecteur par une trop longue énumération et nous avons encore un mot à dire des pastels, aquarelles, dessins, miniatures et gravures.

M. Berry a exposé diverses miniatures très réussies ;

Hosted by Google

l'une d'elles nous donne une fois de plus la preuve de son merveilleux talent à peindre de souvenir des portraits d'une ressemblance frappante.

Nous préférons de beaucoup aux pastels de M. Huas le portrait qu'il a fait de M. C...

Les fusains de M. Dubouché et particulièrement les bords de la Charente, près de Jarnac, sont dignes de tous éloges.

M. de Rochebrune a obtenu une médaille d'or pour ses eaux-fortes d'un bel aspect et d'une grande exactitude archéologique.

L'exposition de sculpture n'était pas bien riche: elle contenait pourtant des bustes remarquables de MM. Guétrat, Hébert, Vetelet et de belles sculptures sur bois, par M. Lagnier.

Nous avons à présent à passer en revue les peintures appartenant aux collections particulières et dont beaucoup sont attribuées à des noms illustres dans l'histoire de l'art.

Il convient tout d'abord de remercier hautement les amateurs tels que M. le baron Lepic, M. Gaston Romieux, M. Brisson, M. Lhoumeau Cador, M. Méneau, M. Lamblin, M. Viault, etc., qui ont bien voulu se désaisir pour un mois, en faveur du public, des richesses qu'ils possèdent. Comme il est impossible d'en donner ici une appréciation détaillée, nous nous bornerons à citer quelques unes des toiles qui ont été le plus admirées.

Nous trouvons, par exemple, au n° 346 le Maître de chapelle, que le livret attribue à l'école bolonaise, mais qui parait plutôt être d'un peintre allemand.

Bien des visiteurs s'arrêtent devant un beau paysage de Romboust et un portrait peint par de Troy qui appartiennent à M. Brisson.

L'enfant Jésus sur les genoux de la Vierge par Cornelius de Voss, est digne de ce maître.

Dans les tableaux de M. le baron Lepic, les connaisseurs admiraient particulièrement deux toiles de Chardin et un portrait de Largillière qui, sans être irréprochable, offre de charmants détails. Il faut aussi citer le portrait du maréchal de Villars, par Mignard, et la Sainte famille attribuée à André del Sarte.

Hosted by Google

La collection de M. Méneau renferme un excellent choix de tableaux presque tous modernes. Le Milon de Crotone, de Meynier a une valeur incontestable.

Le meilleur des tableaux exposés sous le nom de Van der Meulen est certainement l'attaque d'un convoi, qui appartient à M. Perrier.

Nous ne pouvons oublier de noter le Crucifiement, peinture sur bois de l'Ecole Vénitienne.

Indépendamment de magnifiques tapisseries des Gobelins, M. G. Romieux possède deux portraits très remarquables, de Philippe de Champagne.

Dans diverses collections nous avons rencontré de beaux portraits de M. A. Brossard et des paysages de M. Chandelier, tous deux nos compatriotes et qui jouissent d'une réputation méritée.

On nous pardonnera sans doute bien des oublis, mais il nous reste encore à parcourir la dernière partie de l'exposition qui est comprise sous la dénomination de manuscrits, livres anciens, médailles, émaux, céramique, laques, jades, chinoiseries, antiquités, meubles anciens et curieux.

La Bibliothèque de la Rochelle présente des manuscrits et des livres édités en partie à la Rochelle et dont le choix intelligent peut donner une idée de l'histoire de la typographie.

Quant aux médailles et monnaies qui méritent les éloges des numismates, nous sommes obligés de nous retrancher derrière notre complète ignorance à leur égard.

Les antiquités proprement dites sont maigrement représentées, mais, en revanche, nous avons de véritables trésors en céramique et en émaux.

On sait combien le goût des collections a fait de progrès depuis quelques années ; on a souvent raillé les amateurs, mais en définitive, s'ils ont commis quelques erreurs, ne faut-il pas leur savoir beaucoup de gré d'avoir sauvé de la destruction tant de débris précieux du passé qui allaient disparaître ? Grâce à eux, on peut suivre pas à pas les progrès de l'industrie, on peut refaire l'histoire de l'art, et nous trouvons mieux que des souvenirs dans ces émaux, dans ces faïences vénérables, nous y voyons des modèles que les fabricants modernes devraient plus souvent con-

Hosted by Google

sulter, car les maîtres anciens étaient pour la plupart de grands artistes et le temps qui a fait justice des tentatives avortées, n'a guère laissé surnager que les plus accomplies de leurs œuvres.

Le plus magnifique des émaux est sans contredit le plat appartenant à M. de Saint-Marsault. Il représente des scènes de la Bible d'un beau style et l'on ne peut assez louer la délicatesse des rinceaux qui les entourent. Il est signé PR. 1566.

Nous rencontrons de bien beaux émaux dans la vitrine de M. C. Gon. Il faut renoncer à décrire tant de richesses et pourtant il n'a exposé qu'une partie de sa collection; nous ne pouvons nous empêcher de signaler un vase à quatre panses, faïence italienne très curieuse.

M. G. Romieux a également d'admirables choses en émaux, en faïences et en porcelaines, et il est loin de nous avoir apporté tout ce qu'il possède. N'y a-t-il pas lieu de regretter par exemple qu'il n'ait pas exposé quelques-uns de ces beaux meubles anciens que nous avons été admis à voir chez lui?

M. le baron Lepic a une très-curieuse collection de faïences du Midi et particulièrement des Moustiers délicieux.

Nous avons vu dans plusieurs vitrines des faïences de la Rochelle, du XVIII^e^ siècle, et d'une assez bonne facture. Elles se reconnaissent à leur rouge violacé et à leur vert un peu criard. Il est assez facile de les confondre avec les faïences de Strasbourg. Nous ne sachons pas qu'il y ait à l'exposition aucune de ces faïences du Poitou et de la Vendée auxquelles les collectionneurs attachent un si haut prix.

N'est-il pas fâcheux que les désignations portées au catalogue ou inscrites dans les vitrines soient si sommaires. Avec des indications plus complètes, il eût été facile de faire à l'exposition une étude très intéressante de céramique pour la grande édification des ignorants tels que nous.

Nous passons à regret beaucoup de collections très-dignes d'éloges. Nous dirons cependant que M. Souville a des chinoiseries magnifiques quoiqu'en partie modernes,

Hosted by Google

surtout des émaux cloisonnés et de riches costumes qui proviennent du palais d'été.

M. Paronneau nous offre une collection très-curieuse d'Antiquités Mexicaines.

De tous les meubles qui figurent à l'exposition et que nous ne pouvons décrire, aucun ne nous paraît aussi remarquable que le meuble du XVII^e^ siècle avec ornements d'écaille sur fond d'étain, qui appartient à M. J. Jourdan; les incrustations représentant des supplices chinois sont d'un dessin très correct et d'un bel effet.

En résumé, l'exposition laissera de bons souvenirs dans la mémoire de tous les visiteurs. En province on doit saisir avec empressement les occasions de voir des œuvres d'art, car ces occasions ne sont pas fréquentes. Les musiciens en renom viennent bien nous donner des concerts, mais les peintres ne voyagent pas avec leurs tableaux sous le bras, et pour qu'ils nous les envoient, il faut des circonstances solennelles. Il est désirable que le sentiment du beau trouve à se développer et à se satisfaire, il est bon de sortir parfois des préoccupations de tous les jours pour vivre quelques instants au milieu des régions sereines de l'art. Les Rochelais doivent se féliciter d'avoir eu cette chance favorable.

Les expositions d'industrie ont aussi leur utilité. Elles mettent les fabricants en communication plus directe avec les consommateurs qui ont toutes facilités pour apprécier et comparer leurs mérites. Les simples curieux y trouvent encore leur compte, ils se familiarisent avec une foule de découvertes ingénieuses, ils s'instruisent des procédés de fabrication, ils suivent les progrès des arts industriels.

A présent, le but d'une telle exposition, dans la pensée de ses promoteurs, est d'ouvrir un concours entre les représentants de toutes les industries afin de juger leurs produits et de les récompenser suivant leur valeur. Ce programme n'a jamais été qu'imparfaitement réalisé, même dans les expositions internationales. Il y a d'abord les gens qui ne veulent pas concourir et par suite de leur abstention, les récompenses peuvent échoir à de moins dignes. Ensuite il y a des articles, fabriqués en vue spéciale de l'exposition, mais qui ne ressemblent nullement aux objets

Hosted by Google

bien inférieurs de même nature qu'on peut trouver dans les magasins des exposants. De là pour les jurys bien des chances d'erreur. Dans les expositions de beaux-arts, la récompense est donnée à l'œuvre; un peintre, un sculpteur qui produit une œuvre remarquable, fût-elle unique, fût-elle la seule qu'il eût faite ou qu'il dût faire, a droit à la récompense. Dans les expositions d'industrie, il n'est pas juste de récompenser l'œuvre unique; l'œuvre doit pouvoir être indéfiniment répétée, c'est donc à l'homme que la récompense doit être attribuée pour l'ensemble de ses œuvres et non pas aux œuvres qu'il a exposées et qui ne sont que des échantillons. Si un fabricant apporte un produit très-beau, mais qui ne soit qu'une exception, il faudrait le louer comme artiste, et non pas lui donner une médaille comme industriel, car autrement le public court le danger d'acheter comme excellents, sur la foi du diplôme, des objets qui peuvent n'être que médiocres.

Le jury a donc une tâche bien épineuse; il ne juge que d'après ce qu'il voit, il est donc exposé à se tromper; en outre, quelle que soit sa décision, il est sûr de créer bien des mécontents.

Il n'est pourtant pas trop embarrassé quand il s'agit de récompenser des industries dont l'importance domine toutes les autres qui figurent à l'exposition. Nous pensons, par exemple, que nos commissaires n'ont pas eu à délibérer bien longtemps pour accorder la grande médaille à M. Millouain dont l'usine de briquettes, récemment établie, a pris un développement si rapide.

Les autres médailles d'or ont été décernées: 1° à M. Rodanet, horloger du plus haut mérite; 2° à M. Robinet qui dirige avec succès la belle filature de lin et de chanvre de la Rochelle; 3° à M. Lotz fils aîné dont les ingénieurs admirent les locomobiles et les pompes.

Enfin M. Novi a également obtenu une médaille d'or pour une belle découverte, un procédé à l'aide duquel la farine peut se conserver plusieurs années sans altération.

Il ne peut être question de faire une revue même incomplète des objets qui figuraient à l'exposition. L'ensemble était agréable à l'œil, mais rappelait un peu l'aspect d'un bazar. Les regards étaient attirés par de

Hosted by Google

beaux meubles, des tentures, des vases et des statues de fonte. Les machines à coudre sollicitaient l'attention des dames ; les enfants admiraient un aigle en angélique et autres merveilles *ejusdem farinœ*.

Nous avons vu avec intérêt des échantillons d'industries nouvellement créées chez nous, des engrais de poisson, des préparations d'huile de squale, etc.

Cependant cette exposition qui était censée représenter l'industrie de toute une région, renfermait bien des lacunes, les départements voisins n'avaient que peu d'exposants. Nous n'avions par exemple ni papiers d'Angoulême, ni porcelaines de Limoges. Les fabriques de sardines de la Rochelle n'avaient rien envoyé. Quelles sont les raisons de ces abstentions ? Est-ce insouciance ? Pourtant les industriels ont un intérêt bien évident à se mettre en rapport avec de nouveaux consommateurs. Est-ce confiance dans leur réputation qu'ils ne voudraient pas soumettre aux risques d'une appréciation nouvelle ? Y a-t-il d'autres motifs ? Nous ne les comprenons pas bien. Toujours est-il qu'un étranger se serait formé une idée peu favorable et très incomplète de notre industrie s'il avait cru en trouver le résumé sur la place d'Armes.

Maintenant le mouvement créé par le Concours régional et ses fêtes a cessé, nous rentrons dans le calme qui nous est habituel, mais nous avons lieu d'espérer que les relations nouvelles établies avec nos voisins porteront leur fruit et que la Rochelle retirera quelque avantage dans l'avenir des sacrifices qu'elle a faits et de la peine que se sont donnée quelques-uns de nos concitoyens.

L.-E. M.

Hosted by Google

LES ARTISTES DE LA RÉGION

A L'EXPOSITION DE LA ROCHELLE.

Si, il y a vingt ans, on nous eût dit : « Vous aurez à la Rochelle une Exposition d'œuvres d'art presque exclusivement fournie par la province », nous eussions ri de l'impossibilité, nous eussions crié au miracle.

Aujourd'hui, ce miracle est accompli : cette utopie, comme tant d'autres, est une réalité ; saluons ce progrès dont tout l'honneur revient aux artistes.

Depuis longtemps nous avions prévu, par cette vaste association musicale de l'Ouest, l'élévation constante du niveau artistique ; mais nous disions : — « Ces magnifiques concerts dont la perfection nous captive, ne sont après tout que la répétition des œuvres d'autrui, nous ne sommes pas, hélas ! de la race de Rossini, de Meyerbeer, de Beethoven et de Mozart ; ceux-là sont les génies, nous sommes les instruments ; et, quelle que soit notre émulation pour bien faire, ils sont l'âme, nous sommes l'archet.» Sans doute, nous étions fiers de la vulgarisation parmi nous de cet art enchanteur que, souvent, nos amis nous faisaient payer cher ; mais, aujourd'hui, les enfants voués au piano, comme on voue au blanc les natures frêles et prédestinées, ne sont plus à craindre : nous osons fuir les charmantes petites fêtes assaisonnées de l'inévitable — *il Bacio* — le supplice du piano, comme le supplice de l'album, est aboli ; dans nos salons, la grande musique des maîtres a droit de cité. A côté de sa sœur aînée a pris rang la saine et bonne peinture, on applaudit enfin à l'artiste qui demande au soleil ses rayons, aux ombres ses

Hosted by Google

mystères, à la nature ses harmonies, aux attitudes toutes les grâces, au cœur et à l'âme tous les sentiments, toutes les passions.

Voici donc la province presque en possession de son rayonnement, Dieu soit loué! son rôle commence, et, cette fois, plus qu'à aucun concours, ses progrès s'affirment par les envois des peintres de la Rochelle, de Niort, de Saintes et de Bordeaux. L'étude approfondie de ce groupe indiscipliné, mais plein d'ardeur et de foi, nous donne une juste fierté ; — oui, ces artistes manquent peut-être de science et d'adresse, mais, dans leur talent, éclatent une liberté, un terroir, une originalité qui nous attirent.

Arrêtons-nous donc devant les toiles robustes et importantes de Mme Louise Babut. J'avoue mon grand plaisir à proclamer qu'une dame est ici le maître. Je ne dis pas là une banale parole de courtoisie, mais l'expression sincère de la vérité : — son portrait de jeune homme est une peinture élégante ; la charité, une toile humaine et harmonieuse ; l'intérieur mauresque, un chef-d'œuvre de force, de grâce et de couleur.

Mlle Beltremieux ne pouvait mieux faire que de prendre un pareil modèle, et sa copie de la femme de Constantine rayonne de tous les charmes de la beauté, de toute la science du dessin et de la couleur.

Si Mme Babut peint comme un homme, M. Auguin a toutes les coquetteries d'une femme. Ses paysages sont suaves, frais et séduisants ; ils sont aimables, et possèdent la note attendrie du maître, Corot ; je voudrais dans les fonds plus de fermeté, le vague n'est pas la poésie. M. Pradelles le sait bien, sa mare près de Saintes est un tableau vigoureux, juste de ton, plein de saveur. Mais pourquoi peindre au couteau ? Que cet artiste change cette arme dangereuse pour la brosse classique, ses œuvres gagneront en souplesse (la seule qualité qui lui manque). Cette souplesse est l'apanage de M. Genty ; ses portraits respirent franchement ; la couleur en est juste, solide et distinguée ; les attitudes sont simples, les figures ont de la noblesse, mais la tête intelligente de Mme X... réclame, à bon droit, l'achèvement des épaules et des mains. J'en dis

Hosted by Google

autant à M. Huas qui a donné, sans partage, tout son amour aux seules et mignonnes figures de ses pastels, et à la belle tête de son fusain. La théorie du sacrifice peut être mal interprètée : dans la nature tout est bien peint.

Heureuse la ville qui possède de pareils artistes, et ma liste commence à peine ! M. Pinel, un amant de la mer, peint avec succès le calme et la grandeur de sa perfide maîtresse. M. Chandelier, amant cosmopolite de la nature, sait partout en faire ressortir le charme ; M. Brossard fait des portraits comme un maître ; M. Berry nous montre des miniatures faites avec conscience et talent ; MM. Bourquin, Phillipsen, Sanier, Garnier, Haberlin et Gautier, font d'intelligents efforts ; Mlle Chain se présente avec un charmant pastel ; les médaillons de M. Guétrot lui font honneur, et, enfin, et surtout, des bustes sévèrement dessinés, fortement voulus, nous font prédire au sculpteur Vetelet un prochain et glorieux avenir.

Un spectacle qui nous agrée, d'autant plus qu'il est rare partout ailleurs qu'à la Rochelle, c'est de voir les gens du monde échapper à la folle du jour, et préférer au triomphe du turf, aux erreurs du lansquenet, les joies pures et cachées de l'atelier. — MM. Duthiers, Germain et de Rochebrune tiennent la tête de ce petit groupe du travail et de la foi.

Le premier, artiste plein de vaillance, d'un talent franc, tout d'une pièce, cherche et a trouvé des études sincères et robustes auxquelles il ne manque qu'un peu de science, complément obligé de forces trop vives. — M. Germain, lui, a le tort de faire ses paysages dans l'atelier, de là une couleur de convention dont les tons très-montés, s'annihilent par un voisinage mal calculé. — C'est une faute dont se corrigera M. Germain, par ce qu'il a, de la nature, de très-saines aspirations ; nous en prenons pour preuve un fusain, une ébauche dont le fond lumineux a le malheur de n'être qu'une impression, et non pas un tableau. Enfin, M. de Rochebrune, dans ses merveilleuses eaux fortes, joint aux poétiques parfums des vieilles pierres, la science et la patience d'un bénédictin.

Heureux et privilégiés artistes qui, aux heures de recueillement et de solitude, recevez les ardents baisers de

Hosted by Google

la muse, de cette maîtresse toujours jeune, toujours belle, la seule qui ne trompe jamais !

A cette exposition, s'étale, avec succès, la gloire du vieux Limoges. Les coupes et les plaques, les coffrets, les reliquaires, les grands plats émaillés, tout cet ensemble des chefs-d'œuvre de nos pères nous a profondément ému. Quelle admirable étude nous offrent MM. Gon, Babut, de Saint-Marsault ! Tout est curiosité : les porcelaines de Saxe, de Sèvres, celles du Japon et de la Chine, de la famille verte et de la grande dynastie des Ming, tout, jusqu'aux splendides faïences de Marseille, de Nevers, de Rouen et de Moustiers, la passion, la fureur du jour.

Après Dieu, la faïence, nous écrivait un savant, un enragé collectionneur. — Cette devise est aussi celle de MM. Cador, Forqueray, Romieux et Gon deux fois nommé. Ces heureux passionnés nous montrent des trésors à faire pâmer d'aise, un musée céramique des mieux intentionnés.

Pour nous, avec ces trésors de l'antiquité, les efforts de nos compatriotes sont tout l'intérêt, toute la moralité de cette charmante exposition. Sans doute, il faut saluer les forts, nos amis Fromentin, Bouguereau, Corot, Baudit, Appian et quelques autres, ceux-là nous ont habitué depuis longtemps à l'admiration de leurs œuvres ; mais faut-il parler de ces toiles fastidieuses, industrie créée en vue des exhibitions de province, petit commerce avec lequel il est temps d'en finir ?

Cette fabrique de toiles anodines, sans sève, sans vertu, polies, jolies, léchées, article de Paris débité au mètre ou vendu à la grosse, s'applique à faire rayonner la médiocrité et fleurir l'ineptie, à l'usage des demoiselles Benoiton et des princesses du demi-monde.

Cette peinture banale et vulgaire s'étalait à Niort en 1865 ; aujourd'hui, elle envahit Bordeaux et la Rochelle, demain, elle opérera à Angoulême, après-demain à Limoges ! — Qui nous délivrera de ces parasites de tous les concours ? qui osera chasser les marchands du temple ? Il faut vivre ! disent-ils — mais non, il faut mourir, — ou mieux — changer de profession — A la tribune, Mirabeau s'écriait : — Périssent les colonies plutôt qu'un prin-

Hosted by Google

cipe, nous sommes tenté de dire : — périssent les faux artistes plutôt que l'art qu'ils compromettent et qu'ils tuent.

Nos sociétés ont charge d'âme — elles peuvent à leur gré abaisser ou élever le niveau de l'art ; l'abaisser, en achetant cette myriade de tableaux faits sans conscience, acceptés dans un jour d'engouement, rejetés dans un jour de raison ; l'élever, en n'accordant l'argent qui leur est confié qu'à des œuvres sérieuses, étudiées, réunissant les qualités du vrai peintre, la composition ingénieuse, l'harmonie des couleurs, le dessin irréprochable, l'élévation de la pensée.

Tâchons donc, en séparant l'ivraie du bon grain, de rendre, avec zèle et conscience, de véritables services ; combattons le faux goût, ouvrons les portes d'or de l'enthousiasme à ces écoles provinciales qui veulent respirer et vivre. L'accueil qu'elles reçoivent à la Rochelle nous donne l'éclatante preuve de leurs bonnes aspirations.

En somme, cette exposition est belle, très-belle, et nous devons applaudir les organisateurs intelligents et énergiques qui l'ont préparée, poursuivie et conduite à bonne fin. Cette splendide manifestation prouve que la Rochelle possède des hommes instruits, éclairés et persévérants qui placent, chose rare, le dévouement plus haut que l'intérêt. — Nous devons aussi remercier le président et les membres de la Commission de l'aimable accueil qu'ils réservent à ceux qui vont étudier leurs succès. — Une telle bienveillance est la preuve surabondante d'une tâche consciencieusement remplie, — cette solennité est une bonne page dans l'histoire de la Rochelle et l'histoire contient des enseignements pour ceux qui savent y lire.

A. Dubouché.

Hosted by Google

FOUAGE DES GUETS DU PONT DE SAINTES.

(SECONDE MOITIÉ DU XV^e SIÈCLE.)

La pièce que nous publions ici, est tirée du Chartrier de Thouars. L'original sur double feuillet de papier, d'une écriture de la fin du XV^e siècle, a été transcrit par M. Paul Marchegay, dont le nom est une garantie suffisante d'exactitude.

Malheureusement il nous l'a transmise sans aucun commentaire, sans aucun de ces rapprochements dont son érudition étendue et sûre eût pû l'éclairer. Nous aurions voulu, nous n'avons pas pu y suppléer.

Telle qu'elle est, elle verse pourtant du jour sur la position des paysans de la Saintonge envers leurs seigneurs de la noblesse et du clergé ; elle les montre se rachetant d'une servitude personnelle à l'aide d'un impôt payé en masse par la paroisse, nous dirions aujourd'hui par la commune.

Elle montre combien était complexe cette question des ponts, sujet de plaintes fréquentes au moyen-âge. Vers ce temps, en effet, en 1484, les Etats généraux se plaignent que : « Il y a plu-» sieurs ponts, passages et chaussées pour l'entretènement des-» quels se cueillent et sont payés coutumes, acquits, travers et » péages, et néanmoins cesdits ponts et chaussées sont en ruine. » Les rois essayèrent de porter remède à cet état de chose par des ordonnances fréquentes, en 1508, en 1560, en 1562, en 1567, en 1605, en 1609, en 1663, en 1665. Mais les ponts offraient aux seigneurs bien des points de vue. Voies de communication nécessaires au commerce, c'étaient aussi des passages inévitables indiqués aux détrousseurs et qu'il fallait surveiller, des moyens d'entrer dans des lieux fermés, des ouvertures sur le pays qu'il fallait garder. Delà ces services qui pesaient sur bien d'autres que les riverains et dont on cherchait à s'affranchir par des abonnements pécuniaires.

Quant au pont de Saintes en particulier, si l'on en croit un dessin

Hosted by Google

emprunté par Lasauvagère au chanoine Adam, il était alors en charpente, s'étendant seulement de l'arc de Germanicus à la tour de Montrible, tour carrée, aussi de construction romaine et qui pouvait servir à la fois de fortification et de bureau de péage.

LEGIO.

C'est le papier des guez appartenans à la ville et pont de Xaintes, ainssy quil sont par le papier et qui ont esté levez du temps de mademme Marguerite de Cullant demme de Belleville, durant quelle a tenu ladite ville et pont de Xaintes.

Et premierement les habitans de la parroisse de Sainct-Georges-des-Couteaulx paient par quarterons x s. par an, et ont tousjours esté affermés par chascun quarteron IIIj l. x s., qui est pour tout l'an XVIIj l.

Item les habitans des parroisses de Nyeuyl, Soulignaines et la Clisse aussy paient x s. par an, et ont estez affermés chascun quarteron x l., qui est par an XL l.

Item les habitans de la parroisse des Essars doyvent x s. par an, ont estez affermez par quarteron IIIj l., qui est pour tout l'an xvj l.

Item la parroisse de Plassay doibt x s. par an, ont estez affermez par quarteron IIIj l., qui est par an xvj l.

Item la parroisse de Saint-Sornin-de-Seschaulx doibt x s. par an, et ont estez affermez par quarteron VIj l. x s. par an, qui est pour tout l'an et pour ce xxx l.

Item les hommes subgez à paier guet à Xainctes des parroisses de Romegou, de Jay et de Saint-Porchayre doyvent x s. par an, et ont estez affermez par chascun quarteron IIIj, qui est pour tout l'an xvj l.

Item les habitans de la parroisse des Gons doyvent aussy x s. par an, et ont estez affermez xxxv s. par quarteron, qui est pour tout l'an VIj l.

Item les habitans de la parroisse de Crazannes n'ont acoustumé de poier que v s. par an pour chascun feu, et poient par quarterons IIj blans, dont ils ont apporté par chascun quarteron à Xainctes xx s., qui est pour tout l'an IIIj l.

Item les habitans de la parroisse d'Escurac sont les

Hosted by Google

hommes de chapitre de Xainctes, et ne poient paraillement que v s. pour feu pour tout l'an et poient par demiez années, savoir est à la feste de Nouel et à la feste Sainct-Jehan, et ont estez affermez chascune demie année IIIj l., qui est pour tout l'an VIIj l.

Item les habitans de la parroisse de Charmignac sont hommes de chapitre et ne poient aussy que v s. pour feu pour tout l'an, les quels il poient par demye année, savoir à Pasques et à la Sainct-Michel, et ont esté affermez la demye année XLV s., qui est pour tout l'an pour ce IIIj l. x s.

Item la parroisse de Rouffignac sont du ressort du pont de Xainctes et aussy ne poient que v s. pour feu pour tout l'an, et ont estez affermés LX s. pour la demye année et poient comme dessus a Pasquez et a la Sainct-Michel, qui est tout pour l'an vj l.

Item les hommes et habitans des bailliages de Champaigne et de Nancraz, avecques les parroisses de Sainct-Fort et de la Chaume doivent v s. pour feu pour tout l'an, et sont du ressort de la ville de Xainctes, et les habitans de la parroisse de Corme-Real, qui sont soubz l'abasse de Xainctes sont du ressort du pont et poient pareillement pour demiez années a Pasques et à la Sainct-Jehan. Et les tous ensamble ont esté affermés chascune demie année la somme de XV l. qui est pour tout l'an XXX l.

Item le bourgc de Saint-Eutrope a esté tousjours amassé et levé par le menu, et sont les habitans dudit bourgc du ressort du pont et doyvent x s. par an, et valu par chascun carteron IX l. ou environ, qui est pour tout l'an XXXVj l.

Item le bourgc Saint-Palaye est aussi du ressort du pont et doyvent les habitans du bourg x s. par an, et a esté levé le guet dud. bourgc auxi par le menu et a valu chascun carteron VIj l., qui est pour tout l'an la somme de XXVIIj l.

Item la parroysse de Saint-Siphorien près Brosse, avesquez le village de la Griperie, sont du ressort du pont et sont homes du prieur de Sainte-Geme et payent pour tout l'an IIIj s. a deux termes, savoir est a Pasques et a la Saint-Michel, et valent chascune demye année LX s., qui est pour tout l'an vj l.

Hosted by Google

LA POÉSIE EN 1866.

LES CHIMÈRES, par M. Albert Mérat.

Le volume que nous présentons aux lecteurs de la *Revue de l'Aunis* se recommande par des qualités sérieuses ; l'auteur est vraiment poète et les défauts réels qu'on peut lui reprocher doivent être imputés moins aux défaillances de son talent, qu'aux fâcheuses influences qui pèsent aujourd'hui sur la poésie.

Ce n'est pas que la poésie soit morte, quoiqu'on en ait dit. Il y a encore aujourd'hui beaucoup de gens qui font des vers, disait je ne sais quel critique, mais je ne connais personne qui en lise. Cette boutade a tort comme toutes les boutades. On lit encore des vers, et si leur public est plus restreint qu'autrefois, ce n'est pas un grand malheur. Au siècle dernier la littérature était mêlée à tous les plaisirs de la classe cultivée ; c'était l'âge d'or, non de la poésie mais des petits vers. Si aujourd'hui nous sommes devenus trop affairés pour goûter des distractions qui supposent une vie de loisir, si le divorce entre la vie littéraire et la vie de salon s'est accompli, l'élégance des mœurs et le charme des relations sociales y ont peut-être perdu, mais la poésie y a certainement gagné. Elle s'est élevée et raffinée à mesure que son public se rétrécissait, et les poètes du commencement de notre siècle n'ont rien à envier à ceux des siècles précédents.

Mais c'est là justement ce qui fait le malheur de leurs successeurs. L'apparition d'une nouvelle école poétique est

Hosted by Google

comme la découverte d'une mine d'or. Les premiers arrivés épuisent le filon principal et en tirent de merveilleux lingots, laissant les mineurs moins heureux qui leur succèdent exploiter à grand'peine les veines secondaires. Il y a quarante ans, on sortait des secousses de la Révolution et des grandes guerres de l'Empire. L'ébranlement qu'avait reçu l'âme humaine communiquait des vibrations inconnues à des sentiments vieux comme le monde. Il semblait qu'on vînt de découvrir la nature ; on croyait que la mélancolie, que la rêverie étaient nées de la veille. C'est ce champ nouveau qu'on exploite depuis ce temps et qui commence à s'appauvrir.

Ce n'est pas le talent qui manque aujourd'hui ; jamais le *métier* des vers si l'on peut s'exprimer ainsi, n'a été poussé plus loin, jamais on n'a vu d'ouvriers à la main plus habile. L'instrument poétique, le vers a acquis une merveilleuse souplesse ; la langue s'est enrichie ; à ses qualités natives, la vivacité et la simplicité, elle en a joint de nouvelles qui, jusqu'à présent, lui avaient un peu manqué, l'ampleur de la forme et l'éclat des couleurs. Enfin ce public restreint dont nous avons parlé est un public d'artistes et de dilettantes, à la fois délicat et hardi, qui, sensible aux moindres nuances, sait entendre à demi-mot et que pourtant n'effraie aucune audace.

Mais tout cela n'est que le corps ou le vêtement de la poésie ; son âme que devient-elle ? En d'autres termes, qu'est-ce que les poètes ont à nous dire ? A moins de tomber dans des redites, comment exécuter des variations nouvelles sur les thèmes qu'ont développés nos grands poètes ?

M. Mérat l'a bien senti lorsque, voulant chanter les grands artistes de la Renaissance, il s'écriait :

> Quel temps ! le monde ancien réveillé du tombeau,
> Avide, et comme au seuil d'une aurore première,
> Semblait de l'idéal aspirer la lumière,
> Et l'appeler des mains, des yeux et de la voix.
> Poète, sculpteur, peintre et poète à la fois,
> Michel-Ange sentait le monde en sa poitrine,
> Raphaël copiait sa belle Fornarine.

Hosted by Google

Dans les cloîtres le sang contenu s'exaltait,
Le talent arrivait à l'extase, et c'était
Fra Bartolomeo, traduisant l'Évangile.
Le Corrège, aussi doux, continuait Virgile.
Magnifique ouvrier chez un patricien,
Giorgione à Venise aidait le Titien.
Ces hommes d'une soif que rien ne rassasie
Faillirent épuiser toute la poésie,
Leur trépas éteignit tous les siècles suivants.

Les sensations des hommes sont plus diverses que leurs sentiments; il n'y a qu'un petit nombre de manières d'aimer, mais il y en a mille de goûter la beauté d'un paysage, le charme d'un reflet de soleil. Je ne sens pas ces choses-là comme mon voisin; demain je ne les sentirai plus comme aujourd'hui.

Cela dépend du jour, de l'heure et du moment.

Aussi la poésie est-elle devenue plus personnelle et moins humaine, et fait-elle une part plus large à l'élément descriptif. Je ne veux pas parler de la description prise pour but, comme l'entend Théophile Gautier, mais de la description qui n'est qu'un moyen de noter une impression. Au milieu de la rêverie la plus abstraite, une image, une épithète formant tableau rappellent le changeant et mobile paysage qui forme la décoration du drame humain. Le type le plus complet de cette poésie personnelle et nerveuse, qui appartient bien à notre temps, c'est le dernier grand poète de l'Allemagne, Henri Heine. Il y a beaucoup de Heine chez M. Mérat, comme chez tous les poètes de notre temps. Il a même mis en tête de ses vers d'amour, comme un prélude, une élégante imitation d'une belle pièce de l'Intermezzo.

C'est l'antique forêt aux mille enchantements.

Le tilleul aux fleurs d'or embaume à pleins calices
Et la lune pensive, astre cher aux amants,
Fait germer dans mon cœur d'ineffables délices.

Hosted by Google

J'allais et j'entendis, poète las du jour,
Sous le fiévreux éclat des étoiles complices ;
Le rossignol qui chante et qui languit d'amour.

L'oiseau chante l'amour, ce rire plein d'alarmes,
D'un ton si lamentable et si gai tour à tour
Que mes vieux rêves morts renaissent dans les larmes.

Cette transformation n'est pas particulière à la poésie ; la peinture a subi la même influence. Depuis que le paysage a décidément pris le pas sur la représentation du corps humain, ce n'est plus l'expression du beau plastique qu'on recherche ; il s'agit de rendre une impression personnelle, plutôt que de reproduire l'éternelle beauté. La peinture, autrefois le plus précis de tous les arts, demeure vague et indécise comme tout ce qui appartient à notre siècle. Aussi la poésie peut-elle lutter avec elle et essayer de rendre à sa manière ce qu'a senti le peintre. Je n'en veux pour preuve que ce sonnet adressé au plus poète de tous nos peintres, à celui peut-être qui comprend le mieux la beauté souveraine et accomplie des anciennes écoles, mais qui est trop de son temps pour chercher à ressusciter des choses mortes :

LE MATIN.

A M. EUGÈNE FROMENTIN.

Dans le matin qui naît les feux mourants s'éteignent.
Le jour incertain flotte et tremble dans la nuit.
On ne voit presque plus les étoiles. L'air luit,
Et les rayons de l'astre inaperçu l'imprègnent.

Deux fiers chevaux, au vent plus frais qui passe, baignent
Leurs naseaux, hennissant à l'aurore. — Sans bruit
Une esclave les panse, et l'œil dessine et suit
Ses reins sveltes, moulés aux plis qui les étreignent.

Près des tentes, berçant des rêves indolents,
Les maîtres sont couchés dans leurs grands burnous blancs.
C'est le désert muet dans sa grave harmonie.

Hosted by Google

O fort poète, épris de l'austère beauté,
Quel secret a servi ta pensée infinie,
Pour qu'en ce cadre étroit tienne l'immensité.

J'en appelle à tous ceux qui ont admiré ce beau tableau ; est-il possible d'en mieux rendre l'impression? Sauf le dernier tercet qui est inutile, il n'y a pas un trait qui ne soit juste, et l'auteur seul connaît assez bien son tableau pour trouver que sa pensée est incomplètement rendue.

Quand on traduit si bien la pensée des peintres, on court risque d'imiter trop bien la manière des poètes. M. Mérat n'a pas toujours évité cet écueil ; il a vu près de Côme les chemises rouges de Garibaldi, et il a cru voir passer le *régiment du baron Madruce :*

Ils sont très bruns ; ils sont très forts ; ils sont très braves ;
Parfois au froncement qui tord leurs sourcils graves,
On dirait des lions flairant un ennemi :
Et leur regard est comme un éclair endormi.
. . . . . .
Dans la rue ils s'en vont comme on marche en avant.

Le pastiche de Victor Hugo est si évident qu'il me semble volontaire. Ailleurs nous trouvons :

Un éblouissement d'éclairs et de rosées,
Le bois farouche avait des feuilles irisées.

Mais c'est assez insister sur ces négligences. Pour venger M. Mérat des vétilles de notre critique, terminons en citant de lui une belle pièce, — *Les Glaciers.*

Je suis monté, l'esprit sombre, hanté de rêves,
De la haute vallée au dos du glacier sourd ;
J'ai franchi la moraine âpre comme les grèves,
Et j'ai longtemps marché d'un pas tremblant et lourd.

L'astre, honneur du matin et de l'heure première,
Comme un regard d'amour sur la terre avait lui.
Les cieux avaient leur grand sourire de lumière ;
Mais l'abîme gardait son incurable ennui.

Hosted by Google

Nul éclat de couleur ne trouble l'harmonie
De tous ces blocs polis et bleus comme l'acier
Que la nature a fait, dans sa force infinie,
Pêle-mêle jaillir des sources du glacier.

Pas de rumeur, hormis parfois la voix profonde
Que pareille aux captifs, exhale vers l'azur,
De la crèvasse sourde où son angoisse gronde,
Une eau qui dans la nuit, égare son flot pur.

Tout dort; mais ce repos sinistre se lamente;
Il fait froid sous le ciel allumé de midi,
Et l'on sent comme un mal inconnu qui tourmente.
La montagne, cadavre encore mal raidi.

C'est le désert. Tout vous repousse et vous menace :
En gouffre sous vos pas le chemin s'est ouvert;
Rien qui vous guide et rien qui vous laisse sa trace,
Le regard troublé cherche un bout d'horizon vert.

Vers la discrétion sombre du précipice,
Bien que tout vous conduise et ramène vos pas,
Et bien qu'un tel endroit soit funèbre et propice,
Même blessé d'amour, l'homme n'y mourrait pas.

Je n'y puis demeurer et j'ai l'âme lassée :
Mon œil, ivre de jour, voit mal loin des couleurs;
Mon souffle aime l'odeur des blés mûrs; ma pensée
Cause plus aisément et mieux avec les fleurs.

Qui me ramènera parmi les choses douces,
Dans les bois remplis d'ombre où j'ai senti germer,
Heureux et m'allongeant sur le lit chaud des mousses,
Les vagues floraisons qui tendent à s'aimer.

Ou bien aux champs joyeux, alors que l'été brille,
Dans la grande beauté de ce cadre banal
Où passe, gaule en main, quelque robuste fille,
Lente sous le baiser du soleil matinal.

X. K.

Hosted by Google

BULLETIN.

L'exposition, qui a occupé la Rochelle pendant tout ce mois, était consacrée à l'industrie et aux arts plastiques : mais elle laissait aussi place à un autre art, la musique.

La Société Philharmonique, toujours empressée à être agréable au Conseil municipal, qui, de son côté, lui donne tous les cinq ans des preuves non équivoques de sa sympathie, a désiré donner sa part aux fêtes du Congrès régional. Le 9 juin, un beau concert a eu lieu à la Bourse. L'orchestre, au grand complet, a exécuté les ouvertures de la *Muette* et de *Guillaume-Tell*, un ballet du siège de Corinthe, et les instruments à cordes, l'hymne impérial d'Haydn.

La partie vocale, fort intéressante, avait été confiée à Mme *Écarlat-Geismar*, cantatrice des grands théâtres de France, Marseille, Bordeaux, Rouen, etc., qui est presque notre compatriote, et à M. *Pascal*, qui l'est tout-à-fait, de façon que la commission avait résolu le problème de faire venir des artistes étrangers et cependant d'avoir un concert rochelais.

Les solistes instrumentistes étaient MM. *Rideau*, violoniste, *Schelling*, pianiste, et *Lecomte*, violoncelliste, qui ont fait le plus grand plaisir.

Une innovation fort heureuse, a été l'accompagnement par l'orchestre et non par le piano de la plupart des morceaux de chant. En effet, l'air : *Ah ! quel plaisir d'être soldat*, de la *Dame Blanche*, par M. Pascal ; l'air du premier acte du *Trovatore*, par Mme Écarlat, et le duo du deuxième acte des *Dragons de Villars*, par Mme Écarlat et M. Pascal, ont été rendus tels que les auteurs ont voulu qu'ils le soient.

Hosted by Google

Un seul morceau a été accompagné au piano : l'air du troisième acte de l'*Africaine*, que Mme Écarlat a dit en grande cantatrice.

Cette fête musicale, qui a tenu plus qu'elle n'avait promis (puisque la cantatrice, aimée du public Rochelais, se rendant aux vœux de la salle entière, dont le président de la Société s'était fait l'interprète, a chanté une romance qui n'était point sur le programme), cette fête, dis-je, n'a point produit un résultat financier satisfaisant ; ce fâcheux résultat est dû, il faut bien l'avouer, à ce fait, peu consolant, que les habitués des petites places qui font les grosses recettes au théâtre, n'aiment point la musique pour elle-même, mais seulement quand elle ajoute au drame un surcroît d'attrait.

Puissent nos fils, dans une cinquantaine d'années, lire ces lignes et être fort étonnés que cette partie des auditeurs qui n'appartient pas à la classe lettrée de la société n'aimât point la musique en 1866 ! Espérons qu'en 1916 le peuple de province sera, sous ce rapport, aussi avancé que le peuple de Paris.

Peu de jours avant ce concert, la session théâtrale d'opéra s'était terminée d'une manière fort intéressante pour les musiciens.

Je ne veux point parler de la première représentation de *Roland à Roncevaux*. Cette partition estimable, de *Mermet*, n'est point de nature à plaire sur les scènes départementales, ses principaux effets étant dûs aux chœurs qui sont traités de main de maître ; or, dans nos provinces, les chœurs sont la partie essentiellement faible au théâtre. Cependant, ils avaient été considérablement renforcés et certaines choses ont parfaitement marché. Néanmoins la pièce a été accueillie très-froidement.

L'évènement dont je veux parler et qui est certainement de nature à figurer dans l'histoire des beaux-arts à la Rochelle, est la première représentation des *Huguenots* dans notre ville. Cet opéra, que plusieurs musiciens considèrent à juste titre comme le chef-d'œuvre musico-dramatique du siècle, est, de plus, pour les Rochelais, à demi national : il devait réussir devant notre public et il a réussi au-delà de toute espérance, puisque la recette a dépassé

Hosted by Google

de beaucoup le maximum des recettes qui ait jamais été atteint.

L'exécution a emprunté un grand charme à la présence de Mme *Écarlat-Geismar*, qui a chanté de sa voix puissante et douce et surtout joué avec un talent hors ligne le rôle de *Valentine*, des *Huguenots*. Elle n'a du reste rien ajouté à ce que nous avons donné d'éloges aux autres artistes du théâtres. C'est une raison pour nous en taire.

Il est bon de noter, dans un journal, qui, comme la *Revue*, est de nature à être conservé dans les bibliothèques, que cette première représentation a eu lieu le 31 mai 1866.

Nous avons, dans notre Bulletin du mois de mai dernier, parlé d'une brochure sur Karnac, par M. le baron Charles de la Porte-aux-Loups. L'auteur vient de publier un nouvel opuscule à Angoulême. C'est une *Charte relative à la reddition d'Aubeterre, sous le roi Jean, publiée pour la première fois et commentée d'après les notes de M. le comte Brémond d'Ars.* On sait qu'Aubeterre, avant d'être un chef-lieu de canton du département de la Charente, était une ville importante du Périgord. Elle a joué un grand rôle et dans la guerre de cent ans et pendant les guerres de religion. Les seigneurs sont illustres, les Bouchard d'Aubeterre, puis les Esparbez de Lussan. L'histoire d'Aubeterre et de ses comtes serait curieuse. En attendant qu'un archéologue songe à la composer, M. Ch. de la Porte vient d'en écrire une page. L'éditeur de la Charte latine relative à la reddition de la ville aurait bien dû la traduire. Mais il l'a accompagnée de notes précieuses et d'un commentaire historique qui l'expliquent. Malheureusement bien des doutes subsistent encore. Quel est le sens à donner au mot *proditio* ? M. de la Porte-aux-Loups a cherché à le savoir. Il a été plus heureux dans les détails qu'il consacre à deux personnages mentionnés dans la Charte, Guillaume de Brémond et Arnauld de Nabinauld. Les érudits y trouveront leur profit.

Voici qui plaira davantage aux lettrés. On vient de publier à Saintes, chez Hus, le récit d'une visite pastorale de

Hosted by Google

Mgr Landriot au collége. Il y avait quarante ans au moins que la chapelle du collége n'avait reçu le premier pasteur du diocèse. La solennité de cette année méritait bien qu'on en conservât la mémoire, surtout si la prochaine ne doit revenir qu'après un aussi long espace de temps. Il y a dans la brochure saintongeaise un discours français fort enthousiaste adressé au prélat, une analyse de l'homélie de Monseigneur — nous eussions mieux aimé l'homélie elle-même — des vers latins fort bien tournés, un résumé de l'allocution de l'aumônier, enfin des vers français improvisés et lus au dessert par M. Louis Audiat, vers où, dit le livret, « l'originalité le dispute à l'élégance et à la légèreté de la forme, où abondent les idées ingénieuses et les fines allusions. »

La Société historique et scientifique de Saint-Jean d'Angély vient de publier un nouveau volume. C'est un recueil de 230 pages. Il contient des travaux scientifiques et des travaux littéraires. La Société justifie ainsi son double titre. Les premiers comprennent un mémoire de M. le docteur Devers sur la *Pustule maligne*, lu à la séance du 31 mars 1864; une étude d'un travail de M. Fusée-Aublet, médecin en chef de l'hôpital militaire de Saint-Jean d'Angély, en 1786, sur le *Traitement des maladies vénériennes par l'opium*, par M. le docteur Alfred Devers; *Une notice sur la morve du cheval suivie de quelques réflexions sur sa communication à l'homme*, par M. L. Saint-Cyr, vétérinaire en premier au dépôt de remonte de Saint-Jean d'Angély; *Une causerie sur les vins*, par M. Evariste Augier de la Jallet, et du même quelques mots sur *Les raies spectrales et la chimie céleste*. On voit que la partie scientifique est bien représentée dans le *Bulletin des travaux de la Société*.

M. Jacob a fait au nom d'une Commission, un rapport sur le concours ouvert en 1865 pour la meilleure carte d'une des communes de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. Le rapporteur constate que cinq cartes accompagnées de notices ont été adressées à la Commission et que la Société a décerné la première médaille à M. Baril, instituteur, pour son travail sur Migré; la deuxième à

Hosted by Google

M. Micheau, instituteur, pour son mémoire sur la commune de la Benâte. L'idée de ces concours est heureuse. Peu à peu, on possédera sur l'arrondissement de St-Jean, un ensemble complet de monographies.

M. Alphonse Trémeau de Rochebrune a fort spirituellement et savamment raconté une excursion scientifique de la Société. On fait agréablement cette exploration à la suite du narrateur et on y trouve ample profit.

Les comptes-rendus très bien faits de M. le docteur Gyoux sur les actes de la Société pour chaque semestre de 1865, nous initient à sa vie intérieure; M. Gyoux nous fait assister à ses développements et à ses progrès auxquels il contribue pour sa bonne part. Il serait à désirer que ces comptes-rendus fussent imprimés à la fin ou au commencement du volume. D'autre part, les différents travaux gagneraient à n'être pas séparés; il faudrait qu'on les distribuât selon leur genre : scientifiques, puis littéraires.

M. Th. Phelippot, l'infatigable explorateur de l'île de Ré, nous donne un précis historique sur un fief de son île natale, *la Benattière*. De consciencieuses recherches signalent ces pages aux savants.

M. Brillouin aîné, un de ces savants comme la province en possède, aussi savants que modestes, a publié deux notices, l'une sur *les tombeaux trouvés à Saint-Jean*, et l'autre sur Jouneau, député à l'assemblée législative. M. Brillouin a bien fait de tirer de l'oubli Jouneau; c'est un noble caractère; et la notice qu'il lui consacre est fort intéressante.

Enfin nous citerons un travail sur Taillebourg, par M. S. Lacour, juge suppléant. C'est une rapide esquissse, un précis car Taillebourg demanderait un volume. M. Lacour a placé quelques jalons, et les historiographes suivants l'en remercieront. Je voudrais pourtant citer une omission. Parmi les seigneurs de Taillebourg il cite Henri de la Trémouille mort en 1674; puis son frère Charles-Frédéric; puis Charles-Armand-René, mort en 1741, et enfin le dernier Armand-Philippe, le prince de Talmont, décapité en Vendée, à Laval, le 2 février 1794 et non 1774. Mais ce n'est pas tout. Et Frédéric-Guillaume de Trémouille, prince de Talmont, comte de Taillebourg, qui fut lieute-

Hosted by Google

nant-général du roi et époux d'Anne de Boullon, en 1732, où le place-t-on? Il fut comte de Taillebourg; une inscription l'atteste. La liste d'ailleurs des possesseurs de Taillebourg est bien incomplète. Autre question. M. Lacour parle du bois des *Héros*. Est-ce ainsi que s'écrit le mot? M. Théophile de Brémond prétend que cela s'écrit des *Ayrault* ou *Hérault*, nom d'un fameux voisin bien connu. — Voir *Revue d'Aunis et Saintonge*, du 25 avril 1866.

Faut-il signaler quelques erreurs typographiques? Elles sont fâcheuses, mais presque inévitables. Nous recommandons ce soin à l'actif et intelligent imprimeur.

On voit que la Société de Saint-Jean-d'Angély travaille. Qu'elle en reçoive nos félicitations.

Si les Rochelais avaient la moindre envie de répandre des larmes d'archéologue, ils en auraient une belle occasion. La porte de leur ancien collége d'écoliers, cette porte où s'étalait en toutes lettres la date *mille cinq cent 66* (le respect des dames françaises nous empêche seul de la citer en latin), cette porte sous laquelle on pouvait, avec un peu d'imagination, retrouver la trace des pas de Jeanne d'Albret, de Condé et de Coligny, cette porte sous laquelle Henri IV, encore gamin, avait passé avec la joie de savoir qu'elle ne se refermerait pas sur lui, cette porte assez vieille et assez laide pour être respectée, ne l'a point été; elle est tombée pour faire place à un mur neuf. *Proh pudor!* L'indignation fera excuser mon latin. Nous aurions certes le droit de la décrire, d'en relever la colonne, et d'en recréer le blason. Il y a assez longtemps que Legio a étendu sur elle une de ses tentacules, pour que nous ayons un droit de priorité. Mais puisqu'elle est décrite dans *La Rochelle et ses environs*, de M. L. de R., nous aimons mieux y renvoyer, ainsi qu'au dessin dont l'auteur s'est un peu trop souvenu que l'invention est un des mérites des artistes. Une image plus fidèle du dernier état des lieux est conservée par une très belle photographie que nous avons vue chez M. le proviseur du lycée.

Nous admirions dans notre dernier bulletin l'audace de nos voisins de Montlieu, qui publient une revue mensuelle

Hosted by Google

écrite en latin, *Hermes romanus*, et qui célébreront peut-être le mois prochain notre exposition de l'industrie en hexamètres et en phérécratiens. Cette audace paraîtrait bien timide à des voisins plus éloignés, nos voisins d'Outre-Manche, qui traduisent leurs poètes en latin et en grec, pour les rendre plus populaires apparemment. Une de leurs principales Revues, non pas une revue spéciale, mais une revue qui s'adresse à tous les lecteurs, consacre un grand article à ces travaux, et charge ses pages de plus de cent vers latins, de près de cent vers grecs, empruntés aux *Musæ Britannicæ*. Je serais curieux, je l'avoue, de voir la mine que feraient les lectrices de la *Revue des Deux-Mondes* en ouvrant des pages salies de ce grimoire. Il est vrai que nous avons, nous, les hautes préoccupations de l'industrie, du commerce et de la vie politique, choses peu connues, comme on sait, en Angleterre.

Le livre de M. L. de R., dont nous parlions tout à l'heure, a été l'objet je ne veux pas dire d'une polémique, mais d'une exposition d'opinions contradictoires dans laquelle nous n'avons pas à prendre parti, — à défaut de vingt autres raisons, notre périodicité éloignée nous l'interdirait — encore moins à nous poser en juge du camp; mais dont l'intérêt de la *Revue* nous oblige à mentionner un point. Je veux dire la question soulevée à propos des personnages que doit comprendre une biographie locale. C'est là une affaire de définition, mais non pas une affaire facile. Ne doit-on attribuer à la biographie d'un pays que les hommes qui y sont nés? Un exemple fera mieux que tous les raisonnements comprendre l'inconvénient de cette réglementation. M. de Noé, évêque de Lescar, est né près de la Rochelle, à la Grémenaudière; parce que sa mère dans le cours d'un voyage y fut prise des douleurs encore inattendues de l'enfantement; il n'a jamais revu cette ville. — Réaumur est né à la Rochelle, il l'a quittée jeune, l'a rarement habitée, mais y a conservé des relations. — Arcère est né à Marseille, il a habité la Rochelle plus de quarante ans, il en a écrit l'histoire. — A suivre la mesure donnée, M. de Noé et

Hosted by Google

Réaumur appartiendraient à une biographie rochelaise, Arcère en serait exclu. Nous croyons que c'en est assez pour faire voir, tout au moins, qu'il y a là une question. Le temps et l'espace nous manquent pour la traiter à fond. Mais quant à nous, nous pensons qu'une biographie de ce genre a droit et devoir de mentionner tous les hommes qui se sont mêlés d'une manière importante et durable à l'histoire, à la vie politique et littéraire du pays, sous cette réserve de ne donner que des développements fort inégaux aux différentes périodes de leur vie.

On a, et nous avons comme les autres, amplement parlé de nos expositions. Personne cependant que je sache n'a signalé une preuve d'un genre particulier des progrès de notre industrie. Je veux parler du livret même des expositions, œuvre dont nous avons pâti, car il a été la principale cause du retard qu'a subi le dernier numéro de notre revue. Je ne pense pas qu'il doive un jour prendre place à côté des Vérard et des Estienne qu'on exposera encore le siècle prochain ; mais il a été fait dans des conditions qui l'eussent rendu tout à fait impossible à ces grands imprimeurs. Le manuscrit en a été remis tard pour complaire le plus possible aux exposants et il a été imprimé à 3,000 exemplaires dans la moitié d'une semaine. Nous doutons que ce labeur eût pu être accompli en moins de quinze jours, il y a vingt ans, et probablement, il y a un siècle, le personnel et le matériel des deux imprimeries de la Rochelle réunis n'eussent pas suffi à le livrer en un mois. Il faut envisager ces différents points de vue quand on compare. Ajoutons, pour rassurer les économistes, qu'il n'en faut pas conclure que les machines se substituent aux bras d'hommes à leur détriment. Le travail eût été impossible, et n'eût pas même été essayé. Voilà tout.

LEGIO.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

VIE DE MAXIMILIEN DE BÉTHUNE

BARON DE ROSNY, DUC DE SULLY,

GRAND VOYER DE FRANCE, SURINTENDANT DES FINANCES, GRAND MAITRE DE L'ARTILLERIE, GOUVERNEUR DE LA BASTILLE, GRAND MAITRE DES FORTIFICATIONS, PORTS ET HAVRES DU ROYAUME, MARÉCHAL DE FRANCE, ETC.

CHAPITRE II.

(DE 1589 A 1594.)

Le roi à qui devait définitivement rester la couronne de France, commençait son règne au milieu des plus étranges embarras. Pendant que deux moines, à la lueur des cierges, priaient pour le repos de l'âme du feu roi auprès de son corps à peine refroidi, une confusion inexprimable régnait autour du roi de Navarre. Les huguenots étaient consternés, la plupart des catholiques, « parmi les hurle-» mens, enfonçans leurs chapeaux, ou les jettans par » terre, complottans, se touchans à la main faisayent des » vœux et promesses, desquelles on oyoit pour conclusion, » plustôt mourir de mille morts..... que de souffrir un roi » huguenot. » (D'Aubigné, t. III, l. II, ch. XXIII.) Henri lui-même irrésolu n'avait plus cette force d'âme dont il avait donné tant de preuves au milieu de tous les dangers, et songeait à se retirer au midi de la Loire. Il redevint bientôt lui-même : Givry fut dépêché vers la noblesse royaliste, Guitry au quartier des Suisses, Rosny au maré-

Hosted by Google

chal d'Aumont; Henri pressé par d'O, au nom des seigneurs catholiques, de se convertir sur le champ refusa de se laisser « prendre à la gorge sur le premier pas de son avénement, » et Henri IV, roi de France et de Navarre fut reconnu par le camp de Saint-Cloud, après avoir par une déclaration solennelle promis de maintenir la religion catholique et de se faire instruire par un concile général ou national.

Néanmoins la défection du duc d'Epernon, de la Tremoille et des protestants gascons, et la neutralité du duc de Nevers affaiblirent assez l'armée royale pour que le siége de Paris ne pût plus être poursuivi sans imprudence; on leva le camp, et la retraite se fit vers la Normandie, où le Pont de l'Arche et Dieppe ouvrirent de bon gré leurs portes au roi. A Dieppe il apprit que Mayenne avançait avec une armée de 25,000 hommes et qu'il se faisait fort de mener le Béarnais à la Bastille (1).

Au combat qui se donna près d'Arques, Rosny, comme d'habitude, se battit bravement, et eut un cheval tué sous lui. Après la retraite de Mayenne, la guerre continua, mais sans régularité, telle que la faisaient depuis près de trente ans les deux partis. Une attaque (1er novembre) fut dirigée contre les faubourgs de Paris. Rosny était dans le corps qui donna contre le faubourg Saint-Germain (2). Malgré l'arrivée d'un secours de 4,000 anglais, le roi ne pouvait guère se flatter d'entrer dans Paris, où sa petite armée eût été comme perdue; le butin fait sur les parisiens satisfit pour un temps les plus avides ou les plus pauvres de ses compagnons; ce fut le seul fruit qu'il retira de l'attaque de Paris. De là il s'en alla prendre Etampes, puis Tours, laissant Maximilien de Béthune pour veiller à la conservation des environs de Mantes et de Rosny, avec un petit corps de troupes qu'il lui confia. Des escar-

(1) Mayenne portait toujours le titre de lieutenant-général de l'Estat et couronne de France; il n'avait pas osé, malgré son secret désir, se faire proclamer roi. C'eût été se faire un ennemi de Philippe II dont il avait besoin; d'accord avec le roi d'Espagne, la ligue ajourna la question en proclamant le vieux cardinal de Bourbon, oncle de Henri IV et alors prisonnier des royaux.

(2) Suivant son habitude, il n'oublia pas de faire sa main, et il gagna là « par hasard quelque deux ou trois mille escus qui lui furent baillez pour sa part. »

Hosted by Google

mouches sans intérêt l'occupèrent pendant deux mois (novembre-janvier). Une affaire plus importante pour le parti royal était le ravitaillement de Meulan, alors pressé par l'armée ligueuse qui venait de prendre Pontoise ; la conquête de ces deux places aurait nettoyé la basse Seine aux environs de Paris et mis la capitale plus à l'aise. Rosny appela à son secours Henri IV qui accourut du fond de la Normandie ; la belle défense de ceux de Meulan donna au roi le temps d'arriver et les ligueurs durent lever le siège. Ce ne fut pas toutefois sans que le roi courût quelque danger, il n'était venu d'abord qu'avec sa cavalerie et fut obligé de reculer devant l'ennemi. Avec sa vivacité ordinaire il s'en plaignit à celui qui l'avait fait venir et alla même jusqu'à l'accuser de ne s'être point soucié de hasarder la vie de son maître pour sauver ses terres menacées par le duc d'Aumale (1).

Pendant qu'Henri IV s'acheminait vers Dreux, dont il voulait faire le siège, Rosny laissé dans Passy, fortifiait à la hâte cette position assez faible d'assiette. Il fut distrait de ses travaux par une lettre du roi qui lui mandait que l'armée de Mayenne, grossie de bandes espagnoles, lui tombait sur les bras, et qu'une bataille était inévitable. Rosny réunit tout ce qu'il avait de troupes disponibles, et, faisant diligence, rejoignait le 14 mars au matin l'armée royale campée entre Nonancourt et Ivry. Des deux côtés on faisait les derniers préparatifs, et deux heures après la bataille s'engagea. L'escadron du roi, où Rosny avait été placé, soutint dès le commencement de l'action une furieuse charge des Wallons du comte d'Egmont, qui rompirent la gauche des royaux. Comme le roi et ses gentilshommes s'efforçaient de réparer le désordre, Rosny fut blessé d'un coup de lance à la jambe, d'un coup d'épée à la main et d'une balle de pistolet à la hanche. Son cheval grièvement blessé était hors de service ; il en reprit un autre que lui donna son écuyer et se jeta de nouveau dans la mêlée. Mais à la seconde charge deux nouvelles blessures qu'il reçut à la cuisse et à la tête le renversèrent sur le terrain, à côté de son cheval mort. Quand Rosny

(1) Mathieu (II, 25) et de Thou (liv. 98), rendent cependant bon témoignage de la valeur du baron à ce siége.

Hosted by Google

parvint à se dégager, il se trouva seul au milieu des morts et des mourants. Après avoir erré quelque temps au hasard, il allait se rendre à des gentilshommes du parti ennemi qu'il vit venir à lui, quand ceux-ci, à sa grande surprise, se remirent entre ses mains, lui donnèrent la cornette générale du duc de Mayenne, et lui apprirent que le duc était en fuite, le comte d'Egmont tué et qu'Henri IV vainqueur poursuivait les ligueurs en déroute au-delà de la rivière de l'Eure (1). Le blessé alla coucher et se faire panser à Anet (2); mais comme ses sept blessures n'étaient pas dangereuses, il put dès le lendemain se faire porter à son château de Rosny, qui était à peu de distance. Comme il y arrivait, les cris des chiens et le son du cor lui apprirent que le roi chassait dans le voisinage. Henri avait couché à Rosny le soir de la bataille d'Ivry; apercevant de loin le baron qui arrivait suivi de ses gens et de ses prisonniers, il accourut, et, toujours prodigue d'encouragements flatteurs, « l'embrassa des deux bras » et le combla d'éloges et de caresses.

Après des protestations si honorables pour Rosny, celui-ci se croyait assuré d'obtenir le gouvernement de Mantes (3) auquel il prétendait, et qui, en raison de la proximité de ses terres, était fort à sa convenance. Malheureusement le roi était rarement le maître de dispenser à son gré ses faveurs, et il lui fallait sans cesse user de ménagements pour conserver uni son parti, composé d'éléments si divers. Les huguenots sévères observaient toutes ses démarches, et craignant sans cesse qu'il n'exécutât sa promesse de se faire instruire par un concile, ils ne lui épargnaient ni les conseils hors de saison, ni même les menaces. Quant aux catholiques, qui formaient la plus grosse partie des forces royales, quelques-uns parmi eux, sincèrement attachés à la foi de leurs pères,

(1) Davila et Palma Cayet citent Rosny parmi les gentilshommes du parti royal qui furent blessés à cette journée. D'Aubigné, t. II (liv. III, ch. V), et P. Mathieu (t. II, p. 35), confirment la plupart des détails donnés par Sully sur sa conduite et ses aventures. Il est à remarquer que l'édition première de d'Aubigné est de l'année 1616-20; celle de Mathieu de 1631; la première édition des Œcon. roy. (dite aux trois V verts) est de 1634. Les remarques malignes de Marbault n'ont donc aucun poids contre de si graves autorités.

(2) A une lieue et demie au-dessus d'Ivry.

(3) Cette ville s'était rendue dès le lendemain de la bataille d'Ivry.

Hosted by Google

mais élevés dans les maximes exclusives du temps n'acceptaient l'alliance avec ceux de la religion « prétendue réformée », que comme un mal nécessaire, et, pour ainsi dire, sous bénéfice d'inventaire. Beaucoup d'autres, et, parmi eux, tous les vieux courtisans de la cour des Valois, « athéistes et libertins, » s'inquiétaient des places plus que de la religion, et criaient bien haut à la moindre marque d'attachement que le roi donnait aux anciens compagnons de ses fatigues et de ses périls. Les seigneurs huguenots avaient appris de d'O lui-même qu'il n'y avait ni secours ni bienfaits pour eux (1), et Rosny se vit frustré, par les menées de cette cabale, de la récompense qu'il croyait lui être due; ce fut un catholique, son propre frère Salomon de Béthune, qui obtint le gouvernement de Mantes. Blessé à la fois dans sa vanité et dans son intérêt, Rosny s'emporta, eut de « grosses paroles » avec le roi, ce qui ne l'empêcha pas, quand sa mauvaise humeur fut passée, de rejoindre son maître au siége de Paris. Il fut reçu à bras ouverts, et payé, à défaut de faveurs plus solides, en compliments et en louanges.

Portant encore le bras en écharpe, soutenu par des béquilles et hors d'état de revêtir la cuirasse, Maximilien n'assista qu'en spectateur à ce siége de Paris (8 mars — 30 août), aussi fameux par la clémence de Henri IV que par la constance des assiégés. Malgré leur héroïsme, la famine eût sans doute fini par les contraindre à ouvrir au roi leurs portes, quand, le matin du 30 août, on vit du haut des murs de Paris les postes des royaux déserts et les faubourgs évacués. — Philippe II, averti de l'extrêmité où étaient réduits ceux de « sa bonne ville de Paris » avait donné l'ordre à son meilleur général Alex. Farnèse, prince de Parme, de les secourir avec son armée. Farnèse se contenta d'avoir par ses savantes manœuvres fait lever le

(1) D'Aubigné. En une autre circonstance il raconte que le brave Lesdiguières ayant fait demander au roi le gouvernement de Grenoble dont il venait de s'emparer (1591), d'O se leva en fureur de quoy un refformé osoit demander un gouvernement de telle estofe. » Le roi restant pensif et triste là-dessus, l'envoyé de Lesdiguières après être sorti un moment rentra tout à coup pour dire : « Messieurs, puisque vos prudences ont refusé Grenoble à » mon maistre, avisez aussi aux moyens de lui oster. » Le roi se mit à rire et accorda les lettres demandées. — L'anecdote est assez caractéristique. (D'Aubigné, t III, liv. III, ch. XX)

Hosted by Google

siége, il refusa la bataille qui lui était offerte, et regagna les Pays-Bas. La dispersion des gentilshommes de son parti ne permit pas au roi de tenter d'entreprise importante, il reprit seulement Lagny et Corbeil afin de brider Paris et de maintenir la guerre autour de la capitale. Gisors fut pris au moyen d'une intelligence qu'y pratiqua Rosny. Malgré les bonnes intentions de son maître, le baron se vit encore refuser le gouvernement de cette place par suite des intrigues de la cabale catholique. Son mécontentement, comme d'habitude, le détacha pour un temps du parti royal, et il ne rejoignit Henri IV que quand celui-ci vint mettre le siége devant Chartres. Il n'y avait que quelques jours que Rosny prenait part aux opérations du siége, quand, dans une reconnaissance autour de la ville, il fut grièvement blessé à la tête. Pendant qu'il prenait à Mantes le repos et les soins nécessaires à sa guérison, la capitale de la Beauce, le « grenier de Paris » ouvrait ses portes au Roi. Noyon, Louviers devinrent aussi royales : dans la Normandie comme dans l'île de France la fortune se déclarait ouvertement en faveur de Henri IV.

Ces succès le décidèrent à ouvrir une entreprise plus considérable et dont la réussite eût agi décisivement sur ses affaires. Le 3 décembre 1591, il parut tout-à-coup sous Rouen et entama les approches de la place. On voyait dans cette armée, d'un aspect assez singulier, les gentilshommes français et les matelots des Provinces-Unis, des reîtres et des landsknechts venus d'outre-Rhin, des Anglais et des Suisses ; il semblait qu'une coalition de tous les huguenots de l'Europe occidentale voulût terminer en une campagne cette guerre dont on ne voyait pas la fin.

Rosny ne fut pas des derniers à accourir auprès du roi. On le mit au nombre des trois cents gentilshommes qui prenaient sous le commandement du roi leur tour de garde aux tranchées. Henri était partout, faisant tour à tour le métier de roi ou de manœuvre, de général ou de « carabin, » il aimait à risquer sa vie avec une héroïque témérité dans des affaires d'avant-poste et dans des escarmouches. Biron, Rosny avaient beau lui représenter que ce n'était pas là la place d'un général d'armée, sa bravoure naturelle, et

Hosted by Google

peut-être les nécessités de sa position (1), l'emportaient toujours dans des hasards indignes de son rang.

Cependant, malgré les travaux et les combats, le siège n'avançait guère. L'amiral de Villars, gouverneur de la ville, était admirablement secondé par les habitants ; d'ailleurs il venait d'apprendre qu'un puissant secours se préparait pour le dégager. Philippe II ne pouvait laisser succomber la seconde ville de France, et porter un coup si funeste aux affaires des catholiques unis sans ruiner presque sans retour ses propres prétentions. Pour la seconde fois, le duc de Parme laissa reposer un instant les « rebelles » des Pays-Bas pour descendre en France (janvier 1592). Henri IV ne voulant pas se laisser resserrer entre la ville assiégée et l'armée de secours, laissa Biron pour continuer le siège et se porta en avant avec la meilleure partie de sa cavalerie, pour faire une reconnaissance générale. Rosny l'accompagna et fut du nombre des trente gentilshommes qu'il chargea de l'accompagner et de veiller sur lui. Périlleux honneur, car le roi ne s'épargnait pas ; sous sa conduite, sa petite troupe fit des exploits presque fabuleux ; à Aumale, on vit un millier d'hommes déterminés faire ferme devant vingt-quatre mille ennemis. Peu s'en fallut que la carrière du roi ne se terminât ce jour-là ; heureusement il en fut quitte pour une légère blessure. Malgré les dissentiments des généraux catholiques, leurs forces se trouvaient trop supérieures aux royalistes pour que ceux-ci pussent désormais espérer de prendre Rouen. En vain Henri offrit la bataille à Mayenne et à Parme, il resta à se morfondre dans son camp de bataille, pendant que les bataillons ennemis, filant en silence par des chemins détournés et couverts, allaient se loger dans Rouen. Pour la seconde fois, les savantes manœuvres du premier tacticien de l'époque avaient déconcerté les desseins de Henri IV et rendu sa bravoure inutile. Plus d'une fois encore, dans

(1) Dans une harangue de Henri IV au parlement, à la vérité un peu postérieure (1er octobre 1595), il dit : « Vous m'avés dict que je me hasarde trop, » je ne le fais volontiers, mais j'y suis contrainct, parce que si je n'y vais, » les aultres n'y iront poinct. Ce sont tous volontaires que je ne puis forcer. » Si j'avois de quoy payer les gens de guerre, j'aurois des personnes asseurées » que j'enverrois aux hazards, et je n'irois poinct, mais je n'ay personne. » (Lettres missives, IV, 415)

Hosted by Google

cette campagne de Normandie, Farnèse se montra digne de sa renommée et sauva les troupes catholiques compromises par Mayenne ; mais blessé à Caudebec, et déjà souffrant du mal qui l'emporta quelques mois après, il regagna les Pays-Bas catholiques. De son côté, Henri ne pouvant rien entreprendre de considérable, donna congé à son armée étrangère, et envoya ses gentilshommes dans leurs domaines et sa cavalerie dans les villes de garnisons pour se refaire des fatigues du siège de Rouen (1).

Rosny profita de ces moments de repos pour aller visiter ses terres et veiller à ses intérêts. Ce fut à la même époque qu'il épousa en secondes noces la veuve de M. de Châteaupers, parent du chancelier (2). Son séjour à Rosny fut plus long qu'il ne les faisait d'habitude. Il avait eu, après le siège d'Épernay, où mourut le maréchal de Biron (27 juillet), une nouvelle et plus sérieuse altercation avec Henri IV, qui lui avait refusé une lieutenance du Roi avec le gouvernement d'une place. Ses prétentions, il faut l'avouer, n'étaient pas déraisonnables : depuis vingt ans qu'il servait Henri à ses dépens, après avoir si souvent hasardé sa vie et versé son sang, il lui était dur de voir les faveurs et les récompenses aller aux nouveaux serviteurs du Roi, qui n'avaient pas pour lui l'affection que fait naître la communauté de périls longtemps partagés, et qui, pour la plupart, ne suivaient qu'à contre cœur un maître hérétique. Rosny d'ailleurs, quoique fortement attaché à Henri, ne manquait pas d'ambition ; en le servant il entendait s'ouvrir le chemin à la fortune que des astrologues lui avaient promise ; son intérêt personnel, jusque-là d'accord avec l'admiration et l'amitié qu'il professait pour le Roi, s'irritait des délais et éclatait parfois en murmures et en reproches. S'il n'avait pas assiégé le roi de Navarre de sollicitations indiscrètes, il croyait que le temps était venu où le roi de France devait payer la dette du Béarnais.

(1) Les Œconomies royales contiennent sur le siège de Rouen et les opérations qui le suivent, des détails fort intéressants, sur lesquels nous ne pouvons insister, quoi qu'à regret. (Voir t. 1er, p. 84-97.) — Le caractère du roi, mêlé d'héroïsme et de faiblesse, est représenté au naturel dans ces mémoires et sous ces traits vifs et sensibles qui l'ont rendu si populaire.

(2) Rachel de Cochefilet, fille de Jacques de Vaucelas et de Marie de l'Arbaleste, veuve de François Hurault, sire de Châteaupers et de Marais. Elle ne mourut qu'après Sully, en 1659, âgée de 93 ans.

Hosted by Google

Rosny se trompait pourtant : ce temps n'était pas encore arrivé. Henri de Bourbon, roi de droit en vertu de l'hérédité monarchique, n'était encore que le chef d'un parti. Ses succès ne l'aveuglaient pas. Si par le meurtre du président Brisson et de deux conseillers (15 novembre 1591), les fureurs des Seize avaient ôté tout crédit à la ligue auprès des honnêtes gens, si les intrigues et les avances du cabinet de Lescurial alarmaient ceux qui, dans le parti de l'union, avaient gardé quelque sentiment français, il s'en fallait de beaucoup que le parti royal offrît cette forte unité qui pouvait assurer sa victoire. Rosny n'était pas seul à accuser le roi d'ingratitude. Les protestants avaient été comme étourdis d'abord de la brusque élévation de leur chef ; les dangers des fatigantes campagnes de 1589 et 1590, où leur salut même était en jeu, n'avaient pas laissé à leurs réclamations le temps de se produire. Mais depuis que l'horizon semblait devenir moins menaçant, ils élevaient la voix et réclamaient pour leur religion des garanties plus sérieuses que l'édit de trêve avec Henri III, sous le bénéfice duquel ils vivaient (1). Entre les deux partis, catholique et protestant, le choix était, à cette époque, délicat pour le roi : il préféra tenir entre eux la balance égale. Il accorda aux réformés (4 juillet 1591 à Mantes) le rétablissement de l'édit de pacification de 1577; en même temps il promettait de nouveau aux catholiques de se faire instruire par un libre et saint concile ou par

(1) La trêve faite le 26 avril 1589, entre le roi de Navarre et Henri III, accordait aux réformés : 1° l'exercice de leur culte à l'armée et à la cour ; 2° des places de retraite dans chaque baillage et sénéchaussée ; 3° un salaire pour les ministres de l'Evangile ; 4° la promesse de rétablir en leur faveur les anciens édits de tolérance. — Ces promesses ne recevaient qu'une exécution incomplète : des querelles éclataient parfois au sujet des prêches huguenots, et malgré les ordres du roi. Les ministres de l'Evangile étaient toujours mal payés, malgré les plaintes de Du Plessis-Mornay. Aussi à un colloque tenu à Saint-Jean-d'Angély (fin de 1589), le mécontentement des protestants s'était exhalé en menaces alarmantes, et ils avaient osé parler d'élire un protecteur autre que le roi. Celui-ci para le coup par une lettre « mêlée de plaintes, » d'excuses, de protestations et de tendresses. » — Le rétablissement des édits de 1577 et 1580, ainsi qu'un édit révocatoire de ceux publiés à l'instance de la ligue, parurent, dit l'un d'eux, « trop maigres pour contenter ceux de la religion. » Ils étaient encore sous le coup d'anciens édits qui leur étaient contraires et qui les déclaraient incapables, eux et leurs enfants, d'arriver aux charges et dignités du royaume — Voir l'histoire de l'édit de Nantes, par E. Benoist, ministre réformé ; Delft, 1693 ; — et Vie de Du Plessis-Mornay, p. 147 et sq.

Hosted by Google

quelque assemblée notable et suffisante, et, en attendant, de maintenir la religion catholique en son entier (1).

Ces concessions et l'envoi d'un ambassadeur au pape n'eurent pas assez d'effet pour étouffer à son origine une dangereuse cabale qui s'était élevée vers l'époque du siège de Chartres. Le cardinal de Vendôme, devenu cardinal de Bourbon, à la mort du roi de la ligue, voulut faire tourner à son profit la répugnance invincible de la plupart des catholiques pour un roi hérétique. Ses affidés, J. Touchard, abbé de Bellozane, et Davy du Perron, exploitèrent les mécontentements du comte de Soissons et de quelques seigneurs ; ils crurent bientôt leurs affaires en assez bon point pour prendre le nom et aspirer au rôle de tiers-parti entre les catholiques unis et les royaux. Quoique ce parti, sous un chef aussi nul que le cardinal de Bourbon, ne pût pas pousser de fortes racines dans le pays, ses négociations avec Mayenne, Mercœur et même avec le roi catholique pouvaient lui donner assez d'importance pour rendre inutile tout ce qu'avait fait Henri IV jusque-là.

Ces symptômes menaçants n'échappaient pas à l'esprit clairvoyant et réfléchi de Rosny. Un hasard qui fit tomber en ses mains des dépêches du tiers-parti adressées au duc de Mercœur et les articles du traité fait entre Mayenne et Philippe II, par l'entremise du président Jeannin (2), ouvrit les yeux à Rosny et lui firent regretter de s'être éloigné de Henri. Tous ses dépits contre lui se changeant « en pitié et en amour, » il alla le trouver à Compiègne et lui révéla ces nouveaux périls que la fortune semait comme à plaisir sous ses pas. Il trouva son maître soucieux et agité d'inquiétudes. Henri voyait le terme de ses travaux reculer incessamment devant lui et sa patience semblait presque à bout. Il avait pourtant un moyen de sortir d'affaires, et chaque jour cette issue se présentait à lui sous une forme

(1) Mém. de la ligue, IV, 365.

(2) Jeannin, un des meilleurs négociateurs du temps, catholique sincère mais opposé à la domination espagnole se tira avec habileté de la mission que lui avait confiée Mayenne auprès du roi catholique (juin 1591). La morgue du cabinet de Lescurial et ses insolentes prétentions sur la France, indignèrent Jeannin ; il revint tout disposé à se soumettre au Béarnais, pour peu qu'il se fit catholique L'honnête et sincère Jeannin est un des hommes auxquels les Œconomies royales sont loin de rendre justice.

Hosted by Google

plus précise. Qu'il se fît catholique et la ligue n'avait plus de motif raisonnable de lui fermer le chemin du trône, ni les catholiques royaux de soutenir le tiers-parti. Restait l'Espagne, mais la France unie sous son roi ne la craignait pas. Dans le trouble de son esprit, il manda Rosny, lui ouvrit son cœur et lui demanda conseil.

Un soir, après que la cour fut retirée, et que le roi fut couché, le baron, à genoux près de lui sur un coussin, lui exposa quels étaient, à ses yeux, les plus grands dangers du royaume. A l'extérieur, il voyait plusieurs États voisins acharnés contre la France et cherchant à la démembrer; à l'intérieur, les princes ligués, leurs gouverneurs de villes, une partie du haut clergé formant un « parti de destruction » et depuis longtemps à l'œuvre pour faire brèche à la royauté. Dans un avenir plus éloigné un autre péril s'apprêtait encore, et celui là venait des soutiens actuels du roi, des réformés, qui pouvaient s'unir en une confédération organisée et former « une royauté dans celle du roi. » Rosny concluait donc avec un grand sens que la plus impérieuse de toutes les nécessités consistait à ne jamais donner aux partis « de communs intérêts à poursuivre » conjointement, et encore moins de leur donner un corps, » une tête, des bras pour les faire agir et aller d'un même » branle. » Mais pour en finir avec la ligue, d'où venaient les plus imminents périls, de quels moyens le roi pouvait-il user? il devait se résigner à vivre encore des années la cuirasse au dos et l'épée à la main et verser des flots de sang français, à moins qu'il ne se résolût à embrasser la religion du plus grand nombre de ses sujets. Ce conseil, une fois parti de sa bouche, Rosny ne manqua pas de solides raisons pour l'appuyer. L'intérêt du pays exigeait que le roi mît fin dans un bref délai à son rôle de prétendant et d'aventurier pour commencer un règne de paix et de réparation; aucun autre que lui, parmi les princes de sa famille, n'était de taille à poursuivre une telle œuvre; s'il laissait la France s'épuiser d'hommes et d'argent, la domination étrangère — et quelle domination! — allait s'étendre sur elle : au regard de la politique la conversion du roi était donc inattaquable. Mais là n'était pas toute la question : si l'intérêt politique avait ses droits, la conscience

Hosted by Google

ne perdait pas les siens, et le salut éternel du roi était en jeu. — Pour le rassurer, Rosny trouva des arguments tout nouveaux dans la bouche d'un huguenot : « je tiens pour » infaillible qu'en quelque sorte de religion dont les hommes » fassent profession extérieure, s'ils meurent en l'observa- » tion du décalogue, créance au symbole, ayment Dieu de » tout leur cœur, ont charité envers leur prochain, espèrent » en la miséricorde de Dieu et d'obtenir salut par la mort, le » mérite et la justice de J.-C., ils ne peuvent faillir d'être » sauvés, pour ce que dès-lors ils ne sont plus d'aucune » religion erronée, mais de celle qui est le plus agréable » à Dieu. »

On voit, par cette profession de foi de Rosny, que la faculté laissée à chacun par le protestantisme d'interpréter les Écritures et de fixer sa croyance, commençait à porter ses fruits. Ce n'était pas seulement pour agir sur le roi que le baron mettait en avant ces arguments, il paraît par toute sa vie que le fond de sa croyance était un christianisme assez vague et fort élastique. Déja en 1585, lors de l'ambassade du cardinal de Lenoncourt et de Brulart au roi de Navarre, les rédacteurs des Œconomies royales mettent à la bouche de leur héros ces paroles : « Jésus, » Monsieur...., plust à Dieu que vous eussiez des messes » tant que vous en voudrez, et que vous ne nous fussiez » poinct plus chiches de presches ; que vous fussiez si » prudent de laisser gaigner paradis à chacun comme il » l'entend et que vous ne songeassiez pas tant au ciel » pour autrui, que vous en vinssiez à faire perdre la terre » au roi et à tous les bons français. (1) » Ces maximes de Rosny déplaisaient fort aux huguenots zélés ; pour eux il était bien près d'être un « hérétique, » et ils ne lui pardonnèrent jamais la part qu'il avait prise à la conversion du roi (2).

(1) *Œcon. roy*, I, 46.

(2) Voir les récriminations de Marbault et les remarques d'Elie Benoist, histoire de l'édit de Nantes, I, 72. — Ce dernier qui devrait être sans préventions, puisqu'il écrivait un siècle après les évènements, ne fait sans doute qu'exprimer les rancunes de ses coréligionnaires quand il dit : « Rôni n'était » pas difficile sur la religion.... il croyait que pendant la guerre sa fortune » seroit retardée, et qu'il y auroit plus à faire pour lui après la paix à quelque » prix que le roy l'eut obtenue » (ouvr. cité, I, 72). Et ailleurs : « Rôni étoit » de ces esprits forts qui se mettent au-dessus de tout..... de sorte que sa

Hosted by Google

Les conseils de Rosny (1) étaient trop d'accord avec les sentiments secrets du roi pour ne pas faire impression sur lui. L'esprit de Henri, vif, léger, railleur et facile, s'accommodait, ce semble, assez mal du sévère fatalisme de Calvin. S'il s'inclinait sincèrement devant Dieu un jour de bataille, il se laissait volontiers distraire des idées religieuses par le tracas des affaires ou le tourbillon des plaisirs ; l'intérêt de l'État, les spéculations de la politique saisissaient plus vivement son esprit et absorbaient son activité. Nul doute que les raisonnements de Rosny n'aient eu quelque action sur la résolution que prit le roi, plusieurs mois avant son abjuration. En attendant le moment favorable pour se déclarer, il dirigea contre le tiers-parti une guerre sourde, lui débauchant ses plus habiles soutiens. Rosny chargé de pratiquer l'abbé de Bellozane et du Perron, s'acquitta de cette délicate mission en homme entendu : il fit briller à leurs yeux de séduisantes espérances et les gagna à la cause royale. Bellozane n'était qu'un ambitieux vulgaire et ne vit pas les effets suivre les promesses. Il n'en était pas de même de Du Perron. Henri sut s'attacher ce personnage auquel ses ennemis mêmes reconnaissaient une haute intelligence. Rosny resta toujours très-lié avec lui et contribua l'année suivante à lui faire donner l'évêché d'Évreux. (2)

Toute l'année 1592 et le commencement de 1593 furent occupés par ces négociations. Pendant ce temps, se réunissaient à Paris les États généraux de la ligue, auxquels avait été remise la décision d'une des plus importantes questions que l'on eût agitées jusque-là. Chargés en effet d'élire un roi, les États devaient discuter les lois fondamentales de la monarchie française, et, en conservant ou en abrogeant la loi salique, maintenir la France dans la voie de ses destinées, ou l'en faire sortir à jamais (3).

» religion n'avoit que des apparences : encore étaient-elles fort superficielles. » (Ibid. p. 121.)

(1) Voir dans les Œcon. royales les deux discours de Rosny (ch. XXXVII et XXXVIII), aussi remarquables par l'élévation des pensées que pédantesques et fatigants par la forme.

(2) Voir les lettres de Du Perron, p. 3 et 15.

(3) Dans sa belle introduction aux négociations relatives à la succession d'Espagne, M. Mignet met parfaitement en lumière comment la loi de succes-

Hosted by Google

Malgré les protestations du roi, qui ne voulut pas reconnaître les États, et quoique la représentation nationale fût loin d'être complète, la réponse des États aux questions proposées allait être décisive ; la situation était solennelle ; en hésitant encore, Henri IV allait peut-être perdre le fruit de quatre ans de travaux. Il le sentit avec sa sagacité habituelle, et les conférences de Suresnes s'ouvrirent entre les députés des ligueurs et les seigneurs catholiques du parti royal. Les conférences suivaient leur cours depuis quelque temps, quand les royalistes annoncèrent enfin une grande nouvelle : le roi était décidé à abjurer le protestantisme ; et, en effet, le dimanche 25 juillet, l'héritier de Saint-Louis avait entendu la messe à Saint-Denis, et reçu l'absolution et la communion des mains de l'archevêque de Bourges. (1)

Cet incident précipita les évènements : la ligue fut étourdie, le parti des politiques parla plus haut, le peuple de Paris perdit son farouche enthousiasme et commença à se plaindre de sa misère, le Parlement, depuis son sévère arrêt sur le maintien de la loi salique, appuya le parti royal de toute son influence, enfin tous les gens d'esprit applaudirent aux traits plaisants de la Ménippée, redoutable machine de guerre que le vieil esprit gaulois apporta sur la brèche. Dans les provinces, l'effet de la conversion du roi fut aussi sensible, et l'on vit nombre de gouverneurs de places catholiques faire leur soumission, surtout après que le sacre de Henri IV, à Chartres, lui eût donné cette sanction religieuse qui était, pour la France d'alors, la consécration réelle de la royauté (27 février 1594).

Au milieu de ces grands évènements Rosny s'était effacé ;

sion féminine en Espagne a amené la réunion des diverses royaumes de sa Péninsule, tandis que cette même loi, pratiquée en France, eût ruiné la nationalité. La condition particulière de chaque Etat exige en effet que les principes qui le régissent s'accommodent à ses besoins et à ses intérêts. (Mignet, succ. d'Espagne.)

(1) Je ne puis m'empêcher de relever en passant une odieuse accusation de De Liques, auteur de la vie de Du Plessis-Mornay, accusation répétée par l'auteur de l'histoire de l'Edit de Nantes. Il affirme que la profession de foi envoyée au pape ne fut pas signée du roi, mais de M. de Loménie, qui était fort habile à contrefaire la signature royale. Ce fait, dont je n'ai retrouvé la trace dans aucun des écrivains contemporains, me paraît répugner autant à la droiture qu'à la prudence de Henri IV ; une ruse si grossière n'eût pas manqué d'être bientôt découverte et n'eût tourné qu'à la confusion de ses auteurs.

Hosted by Google

il avait contribué à prendre Dreux, dont la perte coupait aux Parisiens les arrivages de la Beauce ; puis il s'était retiré dans son domaine de Bontin, où il avait trouvé moyen encore de vendre à très bon compte ses récoltes de blé. Il n'eut pas le loisir d'être longtemps marchand de blé, comme il le dit lui-même ; il fut rappelé à Fontainebleau, par une lettre pressante et affectueuse de Henri IV, qui lui réservait une importante mission, la première affaire de conséquence dont il eût encore été chargé officiellement. (1) Le titre de conseiller d'État, qui lui avait été donné peu auparavant, permettait au roi d'employer ainsi son fidèle serviteur sans que les courtisans y trouvassent à redire : d'ailleurs, la matière était délicate : il s'agissait de négocier l'accommodement de Villars avec Henri IV ; plusieurs tentatives avaient déjà échoué, et peut-être les collègues de Rosny conçurent la maligne espérance de le voir lui aussi échouer à son tour. Les intermédiaires étaient tout trouvés : c'était Lafont, ancien maître d'hôtel de Rosny, et qui remplissait alors le même office auprès de M. de Villars, puis l'abbé de Tiron, Philippe Desportes, et Mme de Simier, sœur de Vitry, qui

(1) Rosny était alors, et depuis quelque temps, conseiller d'État, mais il ne paraît pas que son crédit éclatât au grand jour. Par prudence, sans doute, et de peur d'irriter les envieux, le roi n'avouait pas l'influence secrète que son ami avait dans toutes ses résolutions. C'est ce qui fait que la plupart des historiens du temps, Mathieu, de Thou, Cayet, d'Aubigné, ont à peine l'occasion de citer le nom du baron, avant son entrée aux finances. Cette influence de Rosny n'en était pas moins réelle et présente, et pour qu'on ne l'accuse pas de s'être donné par pure vanité, dans ses mémoires, le rôle de personnage indispensable, nous citerons quelques documents qui confirment, en ce point, les Œconomies royales. — Un des premiers ouvrages historiques de P. Mathieu (*Histoire des troubles sous Henri II et Henri IV, 1605*, sans nom d'imprimeur), dit de lui : « Il fust employé aux plus contidens, du temps de Henri III, » pour entendre les commandemens duquel et les porter à son maître, il de- » meuroit comme incogneu à Paris, ne lui parloit que de nuit et en des lieux » esloignés de soupçon. » (p. 193.) — L'abbé de Lécluse, dans son édition des Mémoires de Sully, cite une lettre écrite par le roi à Rosny en 1591, et tirée des manuscrits de la bibliothèque royale. Cette lettre commence par ces mots : « Toutes les nouvelles que j'ai de Mante sont que vous êtes harassé et » amaigri à force de travailler, » elle prouve sinon le crédit de Rosny, du moins l'attachement du roi pour lui (ouv. cité, I, 189); à propos de la négociation avec Villars, un autre témoignage vient corroborer le récit des Œconomies royales, il est tiré du curieux journal de P. de l'Estoile. On y trouve ces mots : « Et fut l'accommodement de M. de Villars traitté par M. de Rosny, tous ceulx qui s'en estoyent meslés avant luy n'y aiant réussy. » (T. I, 226, Éd. Champollion) — Enfin, l'authenticité de beaucoup de lettres citées par les Œconomies royales ne peut pas être sérieusement contestée.

Hosted by Google

venait de rendre Meaux au roi. Villars, dégoûté de la Ligue, ayant bien reçu les premières ouvertures qui lui furent faites, convint de s'aboucher avec Rosny. Celui-ci se rendit donc en grand mystère au fort de Ste-Catherine, situé sur la hauteur qui domine Rouen à l'est. Dans de fréquentes conférences qui durèrent cinq jours, on s'accorda sur les bases du traité, et Rosny repartit pour recevoir du roi un pouvoir en forme. Au moment de quitter Chartres, où la cour se tenait depuis le sacre, il reçut la visite de l'abbé de Tiron, envoyé par Médavy, comte de Grancey, gouverneur de Verneuil, qui voulait aussi faire sa paix. L'affaire fut conclue à Anet, et le baron se dirigea de là vers Rouen. Cette fois il y entra en plein jour, escorté par une troupe de gens de guerre que l'amiral lui envoya pour lui faire honneur. Le peuple de Rouen, las de la guerre, couvrit d'applaudissements l'envoyé du roi, dont l'arrivée allait ramener la paix, le travail et la prospérité.

Jusque-là la négociation avait marché comme d'elle-même; aucun obstacle sérieux ne s'était rencontré. Mais la patience et l'habileté de Rosny allaient être mises à l'épreuve. Au premier bruit qu'ils eurent des nouvelles dispositions de l'amiral, les ligueurs s'émurent : D. Simon Antonio vint le trouver de la part de Philippe II, La Chapelle Marteau, de celle du duc de Mayenne, et tous deux par les offres les plus brillantes essayèrent de le retenir dans le parti de l'union; on lui offrait carte blanche s'il voulait prendre ouvertement l'écharpe rouge d'Espagne. Ces propositions élevant ses prétentions, il posa à Rosny des conditions nouvelles : l'abandon du gouvernement de Normandie par le duc de Montpensier, de la charge d'amiral par Biron, du gouvernement de Fécamp par l'officier qui y commandait pour le roi (1), l'interdiction du culte réformé dans Rouen et sa banlieue, la conservation de tous ses officiers, cinq abbayes, douze cent mille livres en pur don, et soixante mille livres de pension. Rosny se récria contre ces demandes qu'il trouvait exorbitantes, et en référa à son maître. Mais Henri était pressé de voir le traité signé.

(1) C'était ce Boisrosé qui, d'abord partisan de la ligue, s'était brouillé avec Villars, avait surpris Fécamp en escaladant la falaise de cent toises, voisine du port, et avait rendu la ville au roi.

Hosted by Google

« Mon amy, écrivait-il au baron, vous estes une beste » d'user de tant de remises et apporter tant de difficultés » et de ménage en une affaire de laquelle la conclusion » m'est de si grande importance. » L'affaire semblait donc terminée et Rosny se rendit chez Villars le traité à la main et une écharpe blanche dans la poche. Mais celui-ci le reçut les yeux étincelants, la menace à la bouche, et sans lui laisser le temps de parler, il lui arracha le traité, le déchira et le jeta au feu. L'amiral venait en effet de découvrir un complot formé pour l'assassiner, et les ligueurs avaient su lui persuader que Rosny en était l'âme. Celui-ci aussi fier et aussi emporté que Villars, sut pourtant se contenir, et n'eût pas de peine à prouver son innocence. Après tant d'incidents le traité fut donc enfin signé; et quelques jours après, au bruit des cloches et des salves d'artillerie, Villars reçut l'écharpe blanche en présence des Rouennais; puis se tournant vers le peuple : « Allons, morbleu, dit-il, la ligue est morte : que chacun crie *Vive le Roi !* » et l'air retentit d'acclamations.

Le traité de Rouen était conclu, mais le plus difficile restait à faire. Il n'était pas probable que Montpensier se laissât dépouiller du gouvernement de la Normandie, ni Biron de l'amirauté. Le roi, toujours contraint par la nécessité à forcer son naturel et à marcher par des voies détournées, usa d'une singulière supercherie pour leur dérober leur consentement. Il venait de recevoir le traité signé, mais dissimulant que l'affaire fût faite, il prétendit au contraire qu'il avait rejeté les prétentions de Villars, et ajouta « qu'il aimait mieux perdre Villars et Rouen que » non pas eux. » Il sut ainsi si bien les piquer d'honneur que tous deux abandonnèrent leurs charges, perte, du reste, dont ils surent fort bien se faire indemniser.

Dans cette longue et difficile négociation, Rosny avait montré son savoir faire; il avait habilement tourné les obstacles, fait jouer ses ressorts, usé des hommes et des choses en diplomate consommé. Il y a plus, il avait fait taire son intérêt et généreusement abandonné à Villars l'abbaye de Saint-Taurin d'Évreux, présent de Henri III et dont il percevait les revenus. Depuis qu'il exerçait son génie sur un plus vaste théâtre, il se dépouillait de cette

Hosted by Google

avidité de bas étage dont il n'avait que trop souvent donné des marques ; il prenait des allures plus dignes d'un gentilhomme, ne marchandait plus ses services et ne mettait plus sa fidélité à la merci de son intérêt (1).

Mais comme l'homme tout entier n'est qu'un foyer de contradictions, au même moment où le caractère de Rosny s'élevait par le maniement des grandes affaires, il se laissait entraîner, dans une négociation d'un genre tout différent, à user d'artifices indignes d'un homme honnête et sincère. — Depuis longtemps les amours du comte de Soissons avec Catherine de Navarre, sœur du roi, inquiétaient Henri. Il n'éprouvait aucune sympathie pour « Monsieur le comte, » et comme sa sœur était son héritière pour la Navarre, il ne voulait pas lui donner pour mari un prince ambitieux, vain, turbulent, dont il se défiait (2). Il chargea Rosny, dans un de ces entretiens où il lui ouvrait son cœur, d'obtenir de Madame et de son amant une renonciation aux promesses de mariage qu'ils s'étaient faites. C'était peu de temps après le sacre du roi et à l'époque où l'accommodement de Villars se traitait. Rosny affirma aux deux amants qu'il tenait de la bouche même de son maître qu'une soumission volontaire désarmerait sa colère, et qu'avant trois mois leur mariage serait conclu. Sur la foi de cette espérance, ils remirent au baron les promesses de mariage qu'ils avaient naguère échangées, et y ajoutèrent une déclaration signée d'eux et scellée de leurs armes par laquelle ils les annulaient et les désavouaient. Rosny, dans cette occasion, s'était conduit en intrigant vulgaire et non en galant homme. En vain voudrait-on

(1) Il fut récompensé par un don de 3,000 écus d'or que lui fit remettre son maître et par le présent d'un buffet de vaisselle de vermeil que lui envoya le corps de ville de Rouen, et qu'il n'accepta qu'après en avoir obtenu la permission du roi.

(2) Henri IV n'avait pas d'enfants légitimes, et son divorce avec Marguerite était encore fort problématique. Les discussions du roi avec sa sœur, au sujet du comte, prirent un peu plus tard un tour fâcheux et en vinrent presque à une rupture. « Je vous dirai, écrivait le roi au duc de la Force (13 septembre » 1595), que j'ai reçu ces jours passés une lettre de ma sœur qui m'offense » fort, où après une quantité d'injures fort humbles, elle fait connaître son » mauvais naturel, car elle se plaint de moi le plus cruellement qu'il lui est » possible avec douces paroles en apparence. (Mém de La Force, I, 265) Au témoignage de Sully, le roi en vint jusqu'à menacer sa sœur de la déshériter des domaines de Navarre.

Hosted by Google

l'excuser par des considérations d'intérêt public ; outre qu'ici cet intérêt n'était pas sérieusement en jeu, il n'est permis à personne d'oublier que rien ne légitime le mensonge et la fraude, et que les droits de la conscience sont supérieurs aux nécessités de la politique. Ni Rosny, ni son maître ne connaissaient sans doute ces scrupules ; nous l'avons dit déjà, élevés sous les yeux de Catherine de Médicis, dans les maximes de la politique italienne, ils conservèrent toujours quelque chose du pli que donne une éducation sans moralité. Ils regardèrent trop souvent la finesse comme habileté, la dissimulation comme le masque obligé de la diplomatie, et le but comme autorisant l'emploi de moyens équivoques. Au reste, les artifices du malencontreux négociateur ne lui procurèrent ni honneur, ni profit ; sa conduite double porta les fruits qu'il en aurait dû attendre : Catherine conserva contre lui un ressentiment dont elle eut peine à revenir ; quant à Soissons, il devint l'ennemi mortel de l'homme qui avait trompé sa bonne foi.

L'habile et heureuse négociation de Rouen et l'intrigue de Chartres avaient marché de front. Rosny était encore auprès de l'amiral de Villars, quand il fut mandé par Henri IV, « pour venir aider à crier vive le Roi dans Paris. » Le dénouement dès longtemps prévu était enfin arrivé, Henri, maître de sa capitale, pouvait désormais se dire roi de France, et Rosny aspirer à un rôle digne de lui et auquel semblait le désigner depuis longtemps son attachement pour son maître.

PAUL ROMIEUX.

(La suite au prochain numéro.)

Hosted by Google

LA BIBLIOGRAPHIE

DE BERNARD PALISSY.

(SUITE ET FIN).

IX

L'heure approchait où Palissy allait recevoir enfin un hommage public et solennel, digne de la cité qui s'honore de l'avoir parmi ses enfants. La statue, que tant d'autres personnages moins méritants que lui avaient obtenue, allait enfin lui être érigée; le vœu, émis tant de fois et par tant d'hommes, allait être réalisé.

En janvier 1864, deux hommes étrangers à la contrée par leur naissance, se proposèrent de tenter encore l'œuvre vainement essayée. Le 10, parut dans le *Courrier des deux Charentes*, journal assez récemment fondé, un article de son jeune rédacteur en chef, M. Pierre Conil. Après avoir établi que la feuille qu'il dirigeait, s'était suffisamment jusqu'à ce jour occupée des intérêts matériels de la province, il pensait que le moment était venu de porter plus haut ses regards. Il fallait élever un monument à Bernard Palissy. L'article avait pour épigraphe ces mots extraits d'un discours prononcé en août 1861 :

... « Souvenons-nous que Louis XIV attend sa statue à Rochefort, Louis IX la sienne à Taillebourg et Palissy à Saintes. » ... « Louis AUDIAT. »

*
* *

Le numéro suivant du journal, 14 janvier, contenait une lettre de l'écrivain, ainsi mis en cause. Il appelait l'atten-

Hosted by Google

tion sur ce héros du travail et de l'art, et montrait que jamais homme n'avait mieux mérité des hommages publics. C'était à la ville où il avait passé une grande partie de sa longue existence à en prendre hardiment l'initiative, à elle aussi de réparer, par une glorification éclatante, les avanies qu'il avait eu jadis à y subir. D'autres articles postérieurs appuyèrent cette thèse.

Les feuilles du département, de Paris et de la province, les journaux étrangers eux-mêmes voulurent bien s'occuper de cette statue qu'on essayait encore une fois d'asseoir sur son piédestal. Ils répétèrent les articles écrits à ce propos. L'écho sympathique que le cri poussé par le *Courrier des Deux-Charentes* trouva dans tous les cœurs — je dis tous pour ne point faire même une exception — prouva que le moment était venu de se mettre à l'œuvre. On avait assez parlé, et depuis assez longtemps ; il fallait agir.

*
* *

Un artiste, dont on s'était préalablement assuré le concours, M. Ferdinand Taluet, élève de David d'Angers, donna corps au rêve en envoyant, le 2 février, un projet de statue. Il disait..... « J'ai vu en lui, avant tout, le promoteur des sciences expérimentales à son époque. Aussi la pose que je lui ai donnée est aussi bien active que méditative. Les attributs expriment ses différents mérites ; je l'ai montré à la fois écrivain, dessinateur et chimiste. »

*
* *

Le 9 février, le Conseil municipal est assemblé. Le maire, M. Vacherie, s'exprime ainsi :

« Messieurs, la ville de Saintes doit tenir à honneur d'élever une statue à Bernard Palissy, une des plus grandes illustrations de la Saintonge. Ce désir est au cœur de nous tous, et je n'ai pas à exposer devant vous les puissantes considérations qui justifient l'hommage que nous devons rendre à cet homme de génie. J'ai donc l'honneur de vous demander d'émettre un vœu pour l'érection à Saintes d'une statue à Bernard Palissy, et de

Hosted by Google

solliciter du gouvernement, conformément à l'ordonnance du 10 juillet 1816, l'autorisation nécessaire à cet effet. De plus, eu égard à l'importance de cette œuvre, je propose au Conseil de nommer une commission qui aura pour but de l'organiser et de la conduire à une heureuse solution. »

Le Conseil, à l'unanimité adopta la proposition et nomma la Commission qui se composa ainsi :

MM. le comte de Chasseloup-Laubat, de Marennes, ministre de la marine et des Colonies ;
Vacherie, maire de Saintes ;
Le comte Régnault de Saint-Jean d'Angély, maréchal de France, commandant en chef de la garde impériale ;
L'amiral Rigault de Genouilly, de Rochefort ;
Le baron de Chassiron, de la Rochelle, sénateur ;
Doret, de Saint-Jean d'Angély, sénateur ;
Le comte Louis Lemercier, de Saintes, sénateur ;
Boffinton, préfet de la Charente-Inférieure ;
Mgr Landriot, évêque de la Rochelle et de Saintes ;
Le baron Eschassériaux, député de la Char.-Inf. ;
Roy, député de la Charente-Inférieure ;
Roy-Bry, député de la Charente-Inférieure ;
Le baron de Vast-Vimeux, député de la Char.-Inf. ;
G. de Champagnac, sous-préfet de Saintes ;
Savary, président du tribunal civil ;
Tercinier, président du tribunal de commerce ;
Bargignac, juge de paix, à Cozes, membre du Conseil général ;
Butaud, docteur en médecine, à Saujon, membre du Conseil général ;
Delauzon, ancien conseiller à la cour impériale de Poitiers, membre du Conseil général ;
Huon de l'Etang, juge de paix, à Gemozac, membre du Conseil général ;
Le baron Oudet, juge de paix à Saint-Porchaire, membre du Conseil général ;
Rigaud, docteur en médecine, à Pons, membre du Conseil général ;
Le comte Tanneguy Duchâtel, ancien ministre ;

Hosted by Google

MM. Dufaure, ancien ministre, membre de l'Académie française ;
Le vicomte Anatole Lemercier, ancien député ;
Le général de Brémond d'Ars, membre du Conseil municipal;
Des Mesnards, membre du Conseil municipal ;
Giraudias, avocat, membre du Conseil municipal ;
Mestreau, banquier, membre du Conseil municipal ;
L'abbé Lacurie, président de la *Commission des Arts et monuments* de la Charente-Inférieure ;
Louis Audiat ;
Moreau, bibliothécaire ;
Du Sommerard, directeur du Musée de Cluny, à Paris ;
V. Vallein, rédacteur de l'*Indépendant*, de Saintes ;
P. Conil, rédacteur du *Courrier*, de Saintes ;
Fontorbe, architecte de la ville ;
Delange, éditeur de la *Monographie de l'œuvre de Bernard Palissy*, à Paris.

Deux membres seuls, vu l'état de leur santé, M. Bargignac et M. le comte Louis Lemercier, ne purent accepter cette mission. Depuis, M. Roy-Bry et M. Doret sont morts. M. Boffinton a quitté le département. On a nommé M. Ferdinand de Lasteyrie, membre de l'Institut, à Paris.

*
* *

Un décret impérial, daté du palais des Tuileries, où maître Bernard avait eu son logis, autorisa, le 12 mar 1864, la ville de Saintes à ériger la statue projetée.

*
* *

Le 10 avril, la Commission, convoquée pour sa première réunion, nomme pour son président d'honneur M. le comte Prosper de Chasseloup-Laubat, de Marennes, ministre de la marine et des colonies ; pour président, M. Vacherie, maire de Saintes, avocat et membre du Conseil général ; pour secrétaire M. Louis Audiat, professeur au collége de Saintes, membre de la *Commission des*

Hosted by Google

arts et monuments de la Charente-Inférieure ; pour trésorier, M. Mestreau, banquier, membre du Conseil municipal, et pour rapporteur, M. Pierre Conil, rédacteur en chef du *Courrier des Deux Charentes.*

*
* *

Il n'entre pas dans mon plan de faire l'historique du monument avant qu'il soit élevé. C'est un sujet qui pourra être traité plus tard. Il ne laisse pas d'être intéressant. Bornons-nous à la bibliographie.

X

La nouvelle qu'on allait ériger une statue à Bernard Palissy mit en émoi les écrivains et appela encore l'attention sur lui.

M. Moreau, bibliothécaire de Saintes, publia dans le *Courrier des Deux Charentes* du 28 janvier 1864 ce qu'il avait jadis écrit sur Palissy ; agronome, physicien, vitrier, écrivain. C'était le fruit de ses études et de ses recherches.

*
* *

En même temps, M. Barthe, pasteur à Cozes, reproduisait dans l'*Indépendant de la Charente Inférieure*, numéros des 7, 28, 31 mai et suivants, les articles revus et augmentés qu'avait imprimés dans l'*Union* « un abonné de Cozes. » On y trouve entre autres choses que c'est la Réforme embrassée en 1544 par Palissy, qui lui fit chercher l'émail en 1539 — numéro du 31 juillet.

*
* *

En 1864, M. P. Jônain publia, à Paris, chez Chamerot, éditeur, une *Notice populaire sur Bernard Palissy suivie d'un aperçu de ses écrits et de ses santonismes ou locutions saintongeaises, item d'une complainte sur sa vie.* Le

Hosted by Google

titre est presque aussi long que le livre qui a 48 pages. Il est daté de ce signe cabalistisque : « Royan $\frac{22}{3}$ 18—64. » Il commence ainsi :

« La mère. — Mon fils, depuis quelques années, j'en-
» tends répéter un nom duquel je n'avais quasi aucune
» connaissance : Bernard Palissy ou de Palissy, un potier
» de terre, digne, à ce que l'on prétend, d'une statue.
» Toi qui *passes* tant de livres et de journaux, tu devrais
» bien, aujourd'hui qu'il est dimanche, ici à l'ombre de
» notre charmille, me donner une petite signifiance de
» cette nouveauté.

» Le fils. — Oui, mère, avec un double plaisir.....
» Bernard Palissy était paysan comme nous.... Avant lui à
» peine si les artistes de Limoges savaient produire du
» blanc et du noir.

» La mère. — Ce n'était pas gai. J'aime mieux le simple
» pot à eau que tu m'as donné, avec ses fleurs rouges et
» ses oiseaux bleus.

» Le fils. — Ces fleurs, ces oiseaux et leurs couleurs
» sont justement de l'invention de Palissy ; à quel prix !...
» Tu vas frémir des travaux, des peines, des sacrifices
» qu'il en a coûté au pauvre Bernard....

» La mère. — N'aurais-je point peur? Mais cela vient au dessert.... »

Ainsi du reste. Dans la complainte maître Bernard raconte sa vie.

Qu'il fait bon aller à l'école
Apprendre à lire la parole,
Et l'écrire, à calculer bien!
Gagne-pain de mon tout jeune âge,
Travail et plaisir, arpentage,
Qu'avec bonheur tu me revien!

Mon tour fini, je vins à Saintes,
Où besoin d'aimer me fixa.
Femme, enfants, émotions saintes!...
Mieux encore Dieu m'exauça.

Hosted by Google

Quatorzième et dernier couplet.

Sous les verrous de la Bastille
Ainsi parle.... et meurt Palissy,
Tandis que sa vaisselle brille
Au Louvre et chez Montmorency...

La partie originale de cette brochure, après la complainte, c'est un vocabulaire de 95 mots dont quelques-uns sont saintongeais, et un résumé des découvertes et inventions de Bernard Palissy que l'auteur élève au chiffre respectable de XLVI.

* *
*

Maître Brenard Palici, dialogue entre deux habitants de la Chapelle-des-Pots, à l'occasion de l'érection par la ville de Saintes d'une statue à Bernard Palissy, par M. E. Giraudias, avocat, membre de la Commission pour l'érection de la statue. — Saintes, chez Alexandre Hus, imprimeur-libraire, 1864, vendu au profit de l'œuvre, 50 c.

C'est un opuscule de 14 pages, en vers mi-patois, mi-français, rempli d'allusions locales. Tout Saintes a, le 30 juillet 1864, applaudi ces rimes spirituelles ; et, tous frais payés, elles ont rapporté 155 francs à la caisse de la statue.

Voici le début comme échantillon :

A ça, maître Lucas, toi qui lis le *Cougnat*,
Dis-nous donc ce que chante in mossieur Audiat
Qui voudrait, au mitan de la plus belle rue,
Qu'à n'in certain Brenard on mît une estatue ?
C'était assurément in fameux général,
Pour le pianter ainsi dret sur un piédestal?

LUCAS.

Non, voisin. Ce Bernard, venu de la Gascogne,
O n'était qu'in potier, mais grand par sa besogne.
Quand je dis la Gascogne, o vaudrait mieux, je crés,
En faire in Limousin ou ben in Agenés.
Ou piutôt, tarminant une veille querelle,
Le baptiser Saintés, naissut à La Chapelle.

Hosted by Google

MATHURIN.

La Chapelle, en inffet, puisqu'il fasait des pots,
Me paraît in endret choisi ben à propos.

LUCAS.

Enfin, s'il n'était pas enfant de la Saintonge,
On peut dire du moins, à parler sans mensonge,
Qu'il demeura longtemps à Saintes ; et voici
Justement d'où lui vient le nom de *Parici*.

*
* *

Voici l'ode. M. Emile Labretonnière, un bon et généreux poète, a publié en 1864 à la Rochelle, chez A. Siret : *Bernard Palissy, ode en l'honneur de la statue à lui élevée par la ville de Saintes*. J'y lis cette belle strophe adressée à la Commission du Monument de Palissy :

A vous donc qui dressez l'image auguste à Saintes,
Honneur ! Oui, votre hommage est œuvre deux fois sainte.
L'histoire enseigne l'âme ; aux yeux l'airain dit plus.
Le génie est du ciel une fleur descendue,
Et notre encens, s'il fume aux pieds de la statue,
Ainsi remonte à Dieu qui marqua ses élus.

Cette pièce a été publiée dans le *Courrier des Deux Charentes* du 21 août 1864.

*
* *

Je mets à sa date un volume vendu 3 fr. au profit de l'œuvre de la statue : Les Oubliés ii *Bernard Palissy*, in-12 de xxii-358 pages, par M. Louis Audiat, secrétaire de la Commission de l'œuvre de la statue de Bernard Palissy. Saintes, chez Fontanier, éditeur, 1864; Paris, chez Auguste Aubry, rue Dauphine, 16. — Voir pour l'appréciation : Le *Journal de Saint-Jean-d'Angély* du 9 octobre 1864 ; la *France politique* du 7 janvier 1865 ; la *Revue des Provinces* du 15 janvier ; l'*Echo des Provinces* du 4 février ; le *Petit Journal* du 25 mars ; la *Revue du Monde catholique* du 10 avril et le *Cognac* du 11 juin ; la *Gironde* du

Hosted by Google

11 avril ; le *Journal du Lot-et-Garonne* du 1er mai ; l'*Union* du 10 août et le *Mémorial de l'Allier* du 12 septembre ; le *Courrier des Deux Charentes* du 27 septembre ; le *Progrès* de Lyon, du 4 octobre ; l'*Echo de France* du 22 octobre ; le *Correspondant* du 25 octobre et le *Bulletin religieux du diocèse de la Rochelle et de Saintes* du 18 novembre, la *Revue bibliographique et littéraire*, du 2 février 1866 ; l'*Echo du Midi*, du 1er avril, la *Revue indépendante*, du 15 avril 1866 ; etc.

XI

On ne peut s'empêcher de signaler aussi une intéressante discussion soulevée au Conseil général du département de la Charente-Inférieure dans sa séance du 25 août 1864. On en trouvera le résumé dans les *délibérations du Conseil général* (session de 1864) page 28 et suivantes, un volume à la Rochelle, chez G. Mareschal, 1864. Le Conseil qui avait, deux ans auparavant, alloué 1500 francs pour la statue de M. Régnault, à Saint-Jean d'Angély, vota une somme égale pour Palissy à Saintes.

Un avocat d'Agen, M. Jules Serret, membre de plusieurs sociétés savantes, a publié en mars 1865, chez P. Noubel à Agen, une petite brochure contenant quatre biographies dont l'une est celle de notre céramiste. M. Jules Serret fait naître Palissy à la Capelle-Biron, dans le diocèse d'Agen, et ce qui est plus nouveau, de parents « fabricants de tuiles », lui qui à trente ans n'avait jamais vu four, ni argile. On y lit aussi que Saintes vient d'ériger une statue à Palissy.

*
* *

M. le baron Ernouf, dans le *Moniteur du soir*, du 4 mai 1865, a publié un article biographique sans importance sur Bernard Palissy.

*
* *

Hosted by Google

Bernard Palissy ou le potier de Saintes, pièce historique en 5 actes, précédée d'un prologue en douze parties par Louis Allard. — Paris, 1865, chez Vanier, libraire-éditeur, rue Lamartine, et chez l'auteur, rue des Vinaigriers, 11, Paris, un vol. in-12, 168 pages.

C'est la chronique de Palissy mise en vers. Et quels vers ! Des vers qui pourraient, comme dit le rimeur,

Du courageux Robin faire évaporer l'âme.

*
* *

Une biographie de *Bernard Palissy* (1510-1590), par Louis Enault, — 1re et 2e livraison du *Livre d'or des peuples — Plutarque universel.* Paris: 2, rue des Enfants-Rouges — Octobre 1865 — aucun fait nouveau, rapide esquisse à peu près exacte. — Gravures assez mauvaises.

*
* *

Bernard Palissy, étude sur sa vie et sur ses œuvres par Ferdinand de Lasteyrie, membre de l'Institut — in-8o de 20 pages — Paris, imprimerie de Pillet, rue des Grands-Augustins, 5, 1865.

C'est la conférence faite à Paris le 26 mars 1865, par M. Ferdinand de Lasteyrie, au profit de la statue de Bernard Palissy et publiée d'abord dans *les Beaux-Arts, revue de l'art ancien et moderne*, livraisons des 15 juillet et 1er août 1865. La biographie du personnage est esquissée d'après les ouvrages antérieurs. L'auteur dans Palissy n'a vu que l'artiste, laissant de côté la partie la plus durable de sa gloire, ses découvertes scientifiques. L'artiste y est sommairement mais justement apprécié.

*
* *

Après tant d'éloges il fallait bien la critique. M. Oscar Honoré s'en est chargé. *La Revue contemporaine* du 30 avril 1865 contient de lui une très-rigoureuse appréciation de l'artisan, si sévère qu'elle va jusqu'à l'injustice.

*
* *

Hosted by Google

La Revue des cours littéraires du 28 octobre et du 18 novembre publie la conférence faite le 3 juin 1865 à la Rochelle, au profit de l'œuvre de la statue, par M. Louis Audiat, secrétaire de la Commission. Voir pour l'appréciation de cette conférence le *Courrier de la Rochelle*, du 7 juin ; l'*Echo Rochelais et Saintongeais ;* la *Charente-Inférieure ;* le *Courrier des Deux Charentes*, du 11 juin ; le *Bulletin religieux de la Rochelle*, du 10 ; la *Revue des provinces*, du 15 ; la *Revue de l'Aunis*, du 15.

*
* *

Le 25 février 1866 la *Revue de l'Aunis et de la Saintonge* publie sous ce titre : *A propos de Bernard Palissy*, des vers que M. E. Fournat, avoué à Saintes, lit à la conférence du 25 février et qu'il vend ensuite en brochure avec une romance, 50 cent. au profit de l'œuvre de la statue, sous ce nouveau nom : *Vers lus en soirée littéraire à Saintes le 25 février 1866.* — Saintes, chez Madame Amaudry, rue de la comédie, 5. — La plus grande partie de cette poésie fort belle déplore le malheur des génies incompris. A la fin l'auteur s'adresse à Palisssy :

Et toi, noble artisan.....
Illustre Palissy, pardonne à la cité
Qui méconnut jadis de l'hospitalité
Les droits et le devoir. Elle s'est souvenue....
De ton apothéose enfin l'heure est venue.

*
* *

A la même réunion, M. E. Giraudias, avocat, membre de la Commission, l'auteur de *Brenard Parici*, lisait, puis vendait 50 cent. au profit de l'œuvre, une pièce de vers : *Bernard Palissy à ses concitoyens sur la place où l'on doit ériger sa statue.* — Saintes, chez Alexandre Hus, imprimeur-libraire. — L'auteur examine les trois ou quatre emplacements où pourrait se dresser le futur monument, et n'en trouve qu'un, la place Blair. Si le bon sens, la verve et l'esprit suffisaient, l'avocat de Maître Bernard aurait gagné sa cause. Les applaudissements et les rires approbatifs de l'assemblée lui ont prouvé qu'il avait raison.

Hosted by Google

*
* *

Bernard Palissy phrénologue, vers lus à la soirée littéraire du 18 mars 1866 à Saintes, par M. E. Giraudias, avocat. — Prix : 30 centimes, au profit de la statue. Ces 150 vers, où l'auteur a mis son esprit ordinaire, sont inspirés par un passage de la *Recepte véritable*, page 93, édition de 1864. Voir aussi *Bernard Palissy*, Saintes, chez Fontanier 1864, chapitres LXXIX et LXXX ; pages 282 et suivantes.

*
* *

A la même soirée fut lue par M. l'abbé Xavier Doublet, curé de Restaud, une poésie en patois saintongeais qui a été imprimée à Saintes chez Mme Amaudry, éditée chez M. O. Guiard libraire, sous ce titre : *Nouvias achets tout frès pounuts à prepous de tchieu l'houme de piarre Brenard Paritchi qui l'avant piacé chez Laveugne peur encourager les gens à venit mangé dau café et à se fère coper les piaux*. Prix : 50 centimes. — C'est-à-dire : *Nouveaux vers tout frais pondus à propos de cet homme de pierre qu'ils ont placé chez Lavigne pour encourager les gens à venir prendre du café et à se faire couper les cheveux ;* allusion à une parodie d'inauguration, qu'en mars 1866 le propriétaire d'un nouveau café situé au faubourg de la Bretonnière à Saintes, perruquier de son état, exécuta avec pompe pour achalander son établissement décoré du nom de *café Palissy*, ce qui fit croire aux journaux de Paris, toujours un peu badauds, que la statue de Palissy, œuvre de M. Taluet, venait d'être enfin élevée par la Commission sur une place publique de Saintes. Dans ces vers, M. X. Doublet, reprenant un peu l'idée de M. E. Giraudias, *Bernard Palissy à ses concitoyens sur la place où l'on doit ériger sa statue*, et *Maître Brenard Parici*, promène le potier réveillé de son somme séculaire de place en place à la recherche d'une nouvelle habitation. Ecoutons ; c'est Palissy qui parle :

J'arrive enfin à Saintes. O cheyvait d'au grous give.
Et ben ! quand je voyis de nouvias tchielle rive,

Hosted by Google

Quand je mettis le pied dans la ru d'au faubourg,
Je sentis mon tic-tac battre keume in tambour ;
M'acotit in moument contre ine grousse piarre
Avant d'aller cougner chez monsieu Bassompiarre.
J'arrivit à la porte et je frappis : Pon ! pon !
— « Tchié tou là tchi racace aveque son baton ?
» Tchié tou tchié lés mâtins ? L'avant ben de l'audace ! »
S'ekeuryit ine veille, en fasant la grimace.
— « Fait'excuse ; pardon, si vins vous dérangé ;
» Que dessit, vout'bourgeois peurait-i me logé ?
» Je ne seus pas ben grous ; tout pré de nous, en face,
» Je me contentris bien d'une petite piace. »
Le bourgeois la seguait, me demandit mon nom,
De vour que je venit, avec ma profession.
Quand il soyit tout çà, grand Dieu, qu'elle surprise !
« Je ne zou peu pas, sti ; toute la piace é prise.
» Si sement n'avis pas tchieu l'ancien mounument,
» Tout frechement bâtit sur tchiu l'empiacement,
» Je peuris vous logé ; mais si venait à chère
» I vous ébouillerait, malheureut ; et que faire
» Aprè ? J'oris tréjours ças tchi rong'rait mon tchieur. »

Il y a de l'esprit dans ces vers. C'est un paysan qui est en scène et fait parler Palissy ; il conserve jusqu'au bout son caractère, son langage. Ces vers sont curieux à étudier comme traits de mœurs, expressions locales, et aussi comme dialecte. Le succès de fou-rire qu'ils ont obtenu à l'audition, ils l'obtiendront partout où une bouche saintongeaise les lira avec l'accent du pays. Il est à regretter que l'orthographe soit des plus capricieuses. *Bien* et *rien* sont écrits tantôt *ben* et *ren*, tantôt *bin* et *rin* à la même ligne. L'infinitif de la première conjugaison a un R, *encourager*, et un E fermé, *mangé ;* le même vers met à la première personne un *s* et un *t* :

Je ne repouniT point. Je gagniS l'avenue,
La preniT, sans rien dire, et la seguiS tout dret.

Ami prend un *t* ou n'en prend pas ; *ditchi* doit prendre certainement l'apostrope *d'itchi,* comme *d'ici ;* en revanche

Hosted by Google

qu'elle surprise ! n'en doit point avoir. Enfin pour ne pas multiplier ces corrections typographiques, il est clair que

Diabe se cape en deux !

est une coquille pour

Diabe me cope en deux !

Ces fautes sont regrettables ; elles contribuent à laisser indécise l'orthographe de cet idiome plutôt parlé qu'écrit, qu'on appelle le patois saintongeais.

*
* *

C'est ici le lieu de mentionner la *Monographie de Bernard Palissy suivie d'un choix des ouvrages de ses continuateurs ou imitateurs.* Les dessins et lithographies sont de MM. Carle Delange et C. Borneman; le texte de M. Sauzay, conservateur-adjoint au Louvre, et de M. Henri Delange. — Paris, chez l'éditeur, quai Voltaire, 5. — Cette importante publication, commencée en 1862, a été achevée en mars 1866. Elle comprend cent planches in-folio demi-Jésus sur papier vergé de fil, imprimées en couleur et rehaussées de retouches au pinceau. L'ouvrage n'est tiré qu'à trois cents exemplaires et coûte 400 francs pour les souscripteurs, 450 francs pour ceux qui ont attendu que l'ouvrage fût terminé. Chaque exemplaire est numéroté à la presse. Les pièces sont exécutées souvent de grandeur naturelle. Une même planche contient plusieurs objets lorsqu'ils se trouvent être en trop petite dimension. L'ouvrage qui fait suite à la *Monographie des faïences de Henri II* est dédié par les auteurs MM. Carle et Henri Delange, père et fils, « à M. le comte de Nieuwerkerke, directeur-général des musées impériaux, intendant des beaux-arts de la maison de l'Empereur, membre de l'Institut. » Il est précédé d'un *avant-propos*, d'une vie de *Bernard Palissy* et de quelques mots sur les *travaux de Bernard Palissy et de ses continuateurs.* Puis viennent le catalogue des planches et la liste des souscripteurs au nombre de 114.

Ce travail est certainement un beau monument élevé à la gloire de l'émailleur saintongeais. Le choix heureux des

Hosted by Google

sujets, l'habile exécution des planches font le plus grand honneur à l'éditeur. Quand on l'a étudié, on comprend bien mieux le talent de maître Bernard. Les auteurs ont droit aux félicitations et à la reconnaissance des admirateurs de Palissy.

Le texte nous trouvera plus exigeant. Dans une œuvre semblable, je le sais, les images cachent l'écriture, comme la musique d'un opéra fait oublier le libretto. Pourtant dans un travail de luxe, il ne serait pas mal que tout fût artistique au même degré. Les trente pages de notice ou d'appréciation me paraissent manquées. Le début s'annonce bien; il promet des développements considérables, une vie étudiée; tout à coup Palissy meurt.

Parturiunt montes.

Ainsi on promet « une bibliographie aussi complète que possible des principaux écrits sur Palissy, » et le plus avide bibliomane n'en a pas une ligne à se mettre sous la dent; des recherches « sur la demeure de Palissy à Paris, » et elles sont à faire; une dissertation sur la trouvaille d'un four de l'artiste aux Tuileries; elle est dans l'écritoire; « un document intéressant » sur un personnage de la biographie; il est allé rejoindre la bibliographie. Les fautes typographiques abondent: *inscalpée* pour *insculpée*, *idelniquement* pour *identiquement*. Et les noms propres! Comme ils sont estropiés! Le marquis de *Canillac* devient *Camillac* et le *duc* de Montpensier est fait *prince*. *Cyvadier* maire de Saintes, se change en *Cynadie*; *Bastien* de Launay en *Bastide*; M. Dangibeaud, mort juge à Saintes, s'est vu métamorphosé en *Angibaud*; Faujas de Saint-Fond en *Faujard* et la place Blair en place *Beloir*.

Une étude incomplète du texte de Palissy et des faits qui se rapportent à lui, a fait tomber le biographe dans quelques erreurs qu'il importe de relever, parce que l'importance de l'ouvrage où elles se sont glissées pourrait les accréditer. Ainsi, on fixe à l'année 1550 l'époque où Palissy conçut le projet de trouver l'émail, parce que dans son livre publié en 1580 il parle de 25 ans passés. Ce traité, *l'art de terre*, fut bien *imprimé* en 1580, mais il était *composé* bien longtemps avant. En effet, il raconte que de

Hosted by Google

puis plusieurs années déjà Palissy cherchait son secret, lorsqu'en 1543-1544 il fut chargé de lever le plan des marais salants de la Saintonge. On doit donc adopter le millésime de 1539 ou 1540 pour date de ses premiers essais en céramique.

Ensuite on croit à des dissentiments assez vifs entre le connétable de Montmorency, zélé catholique, et Bernard Palissy, non moins fervent huguenot : car la *Recepte véritable* (1563) est dédiée à Anne de Montmorency avec cette mention : « par M. Bernard Palissy, inventeur des rustiques figulines du Roy et de *Monseigneur le Connestable,* » tandis que les *Discours admirables* (1580) portent simplement : « inventeur des rustiques figulines du Roy et de la Reyne mère. »

Mais on ne remarque pas que le duc de Montmorency était mort en 1567 à la bataille de Saint-Denis, et que treize ans après son trépas l'artiste ne pouvait plus se dire inventeur de ses rustiques figulines. D'ailleurs si la *Recepte véritable* est dédiée à Montmorency papiste, les *Discours admirables* sont dédiés à Antoine de Pons, calviniste converti. Voilà de quoi prouver que Palissy n'était pas un trop farouche protestant.

Un autre reproche que j'adresserai à ce texte, c'est de n'avoir pas nettement indiqué quelles sont parmi ces cent planches celles qui appartiennent au Maître et celles qui sont à ses élèves. Il y a confusion. L'admiration peuts'égarer ainsi.

En finissant, je féliciterai l'éditeur. Il avait dans les premières livraisons donné comme portrait de Palissy la figure idiote et busonne du plat de terre cuite émaillée de M. Anthony de Rotschild. Mieux inspiré, il a depuis lithographié les traits authentiques du penseur saintongeais d'après le velin qui est au Musée de Cluny et que j'avais désigné à l'artiste chargé de sculpter la statue pour la ville de Saintes, figure noble, énergique et sympathique en même temps.

*
* *

Il est encore, à propos du XVI^e^ siècle, question de Palissy dans l'*histoire des poteries, faïences et porcelaines,*

Hosted by Google

par J. Marryat, traduit de l'Anglais et accompagné de notes et additions par MM. le comte d'Armaillé et Salvetat, avec une préface de M. Riocreux. — Paris, 2 vol. in-8° avec figures.

*
* *

Je termine ce long *index* bibliographique en mentionnant l'*année scientifique et industrielle*, de M. Louis Figuier. — Paris, chez Hachette, 1866, un volume in-12. — A la page 441, il y a un court paragraphe intitulé : *Le four de Bernard Palissy*. C'est la reproduction d'un article du *Journal des Débats* d'août 1865, racontant la découverte, en juillet 1865, d'un four de l'artiste dans le sous-sol du Carrousel.

*
* *

J'ai cité beaucoup d'ouvrages, et pourtant que j'en ai oubliés ! Il en est un grand nombre que je ne pouvais nommer. Quand ils auront paru, il sera temps de compléter cette bibliographie Palisséenne. Un travail de ce genre est toujours inachevé. Heureux quand il n'a pas de trop sensibles lacunes !

LOUIS AUDIAT.

Hosted by Google

LE PRINCE DE CONDÉ A LA ROCHELLE, EN 1568.

Les historiens de l'Aunis et de la Saintonge n'ont pas, que je sache, fait usage des deux pièces suivantes qu'on trouve aux pages 155 et 156 des *Mémoires de la troisième guerre civile et derniers troubles de la France sous Charles IX*, publiés en 1570, sans nom d'auteur, mais que le P. Lelong attribue formellement à Jean de Serres. Je pense pourtant qu'elles s'y rattachent.

Voici d'abord les pièces :

Déclaration au sujet de la prise d'armes des princes de Condé.

« Nous Louys de Bourbon, prince de Condé, duc d'Anguien, » pair de France, marquis de Conty, comte d'Anisi, de Soissons » et de Valeri, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy » mon Seigneur en ses pays de Picardie, Boulongnois, Artois, » Calais, Guynes, et pays nouvellement conquis, protestons de- » vant Dieu et ses anges et en présence de ceste saincte assemblée, » que suyvant les remontrances par nous envoyées par devers le » Roy mon Seigneur, nous n'entendons prendre les armes, pour » faire ni attenter chôse qui soit préjudiciable à Sa Majesté, ni à » son estat : ains le reconnaissons pour nostre Roy ordonné de » Dieu, et souverain seigneur, déclarons que ce que nous faisons » n'est que pour la conservation de la liberté de nos consciences » et exercice de la religion Réformée, et pour garantir nos vies, » honneurs et biens de la tyrannie et oppression que le cardinal » de Lorraine et autres ennemis et perturbateurs du bien et repos » public de ce royaume, ont exercée et continuent journelle- » ment sur ceux de la religion, contre le vouloir et intention de

Hosted by Google

» Sa Majesté, déclaré tant par ses édicts que par plusieurs ex-
» presses déclarations et despêches a nous faites : et à ceste fin et
» pour conserver les vies, biens, honneurs et liberté de conscience,
» tant nostre que de tous les seigneurs, gentilshommes et autres
» subjects de ce royaume, faisans profession de ladite religion
» Réformée, nous déclarons vouloir employer nos personnes,
» vies, biens, et tous autres moyens qu'il plaira à Dieu nous
» donner. »

Forme du serment solennel à prêter par tous les seigneurs et gentilshommes protestants, capitaines et autres de la religion réformée, dressé par le prince de Condé.

« Vous jurez au Dieu vivant, que pour la déclaration faite par
» Monseigneur le prince de Condé, vous exposerez vos personnes,
» vies, biens, et tous autres moyens que Dieu vous a donnez, sous
» la charge et obéissance dudit seigneur prince, lequel vous re-
» cognaissez pour chef et conducteur de ceste armée : jurez et
» promettez obéir à tout ce que par luy ou ceux qui auront
» charge sous luy, vous sera commandé, garder de poinct en
» poinct les ordonnances militaires qui par luy seront faites pour
» le réglement de ceste armée ; le tout, jusques à ce que par une
» juste et exemplaire punition des meurdres, massacres, assassi-
» nats, oppressions et violences entreprises et exécutées contre le
» vouloir et intention du Roy, sur ceux qui font profession de la
» religion Réformée en ce royaume, par les ennemis et perturba-
» teurs du repos public, nous puissions paisiblement jouir de la
» liberté de nos consciences, sûreté de nos vies, honneurs et biens
» à nous octroyez par Sa Majesté. »

Ce serment venait à l'appui d'un réglement fait pour l'armée, donné à Bergerac le 16 septembre 1568. La reine de Navarre, qui se trouvait alors dans cette ville, adressa plusieurs lettres au roi, à la reine mère et au duc de Lorraine, afin d'éviter la lutte qui allait commencer. Je pense que ces deux écrits furent rédigés à la Rochelle au mois de septembre 1568.

On lit, il est vrai, dans l'histoire ecclésiastique de Fleury, liv. 170, § 127, que Condé n'arriva à la Rochelle que le

Hosted by Google

18 octobre, et il cite à l'appui De Thou. Mais il faut qu'il se soit laissé tromper par la traduction de Duryer, qui a en effet commis cette faute, car il n'est pas possible que Fleury ait lui-même mal compris la date donnée par De Thou, le XIVe des calendes d'octobre, le 18 septembre. Le Rochelais Lahaize dit en effet dans son *second discours brief et véritable* qu'il adressa le 19 septembre sa harangue au prince de Condé, arrivé de la veille.

Condé venant au milieu de grands dangers, accompagné de sa femme et de ses enfants, dont trois étaient encore au berceau, chercher un refuge à la Rochelle, produisit sur tout le pays une vive impression (1). On lui envoya des députés de tous côtés, « les villes de Xaintes, Tifauges, » Montaigu, s'offrîrent à lui et lors fut dressée par écrit la » protestation et déclaration des causes qui l'avaient con- » traint de prendre les armes. »

Pour la placer complètement dans son cadre, pour bien faire saisir les motifs divers qui se mêlèrent aux motifs de croyances dans les guerres de religion, il faudrait retracer un tableau historique de cette époque. Mais c'est un travail qui a été présenté trop souvent aux lecteurs habituels de cette *Revue*, pour que je le recommence. Je tiens seulement à bien faire ressortir la pensée principale de cette *déclaration*, c'est que l'armée de la réforme ne combattait pas alors contre le roi, mais seulement contre ceux qui employaient leur influence pour l'entraîner à une persécution, à l'aide de laquelle ils voulaient surtout atteindre des familles rivales. Ceux que nomment Condé ne sont probablement pas les seuls auxquels il songeât.

Cette pensée de l'influence dominante des rivalités de famille princières sur ces guerres a été souvent émise, et

(1) Voici ce qu'écrit sur cette fuite trente ans après, un catholique, un Italien : « En lisant ces paroles de Tacite : *Incedebat muliebre et miserabile » agmen, profuga ducis uxor, parvulum sinu filium gerens.* » Il me semble voir l'épouse du prince de Condé, quand les embûches tendues au prince son mari pour le priver de la vie la contraignirent de s'enfuir au milieu de la nuit, accompagnée de beaucoup de dames et de ses femmes, avec un grand nombre de fils au berceau, de Noyers, sa terre dans le duché de Bourgogne, et d'aller à la Rochelle, qui en est éloignée de plus de trois cents milles. A ceux qui virent ce cortège lamentable, comme je l'ai vu, il semblait voir non pas la femme d'un grand prince, mais plutôt celle d'un particulier, d'un pauvre bourgeois qui serait envoyé en exil. (Cauriana, disc. sur Tacite, p. 174.)

Hosted by Google

elle l'a été récemment ici-même, elle a été souvent combattue, du moins en France. Mais elle ne paraît pas avoir fait l'objet d'un doute pour les étrangers spectateurs de ces tristes débats. Elle est énoncée souvent par les rapports des ambassadeurs vénitiens à la cour de France. On la retrouve dans ceux des ambassadeurs florentins, plus récemment publiés, tous gens peu suspects de faveur pour le protestantisme.

Nicolo Tornabuoni écrit à Cosme Ier, duc de Toscane, dès 1561 : « Les guerres ne naissent pas du zèle religieux, » mais des divisions entre les Guises et les Bourbons: c'est » un bouclier sous lequel ils cherchent à s'abaisser l'un » l'autre », et au mois d'août de cette année 1568, Petrucci mande à François de Médicis que Condé et l'amiral protestent à tous les princes « qu'ils n'ont repris les armes » que pour se défendre contre les persécutions que leur » font les ministres de Sa Majesté. » (Négoc. av. la Toscane, III, p. 464, 576.)

DE C.

Hosted by Google

..... BU QUI S'AVANCE.

Le décret sur la liberté des théâtres, s'il n'a point sensiblement modifié la position des grandes scènes de France, a du moins singulièrement amélioré la condition des spectacles dans les villes de second ordre, telles que la Rochelle.

Nous avons eu, cette année, pendant trois mois, deux théâtres.

Après l'opéra, est venue une troupe d'artistes qui nous ont donné une féerie et quelques-unes des principales opérettes de M. Offembach. Par suite, après les *Huguenots*, nous avons eu *Orphée*, mais *Orphée aux enfers*. C'était tomber de haut. Après le chef-d'œuvre musical du siècle, après l'admirable musique qu'il a été donné à nos frères aînés d'applaudir les premiers, la pièce qui fait les délices de nos plus jeunes contemporains.

Si lorsque nous avons entendu, il y a deux mois, à la Rochelle, les *Huguenots*, la partition n'avait guères de secrets pour nous, tant nous l'avions étudiée avec religion, nous ne connaissions *Orphée* que de réputation et par ses refrains nauséabonds que les orgues, si justement nommés de Barbarie et les gamins de Paris nous avaient appris.

Lorsque nous avons vu de près ces choses que nous n'osons pas appeler de la musique, nous avons fait une triste réflexion.

Nous songions à ces dix années si fécondes, 1827 à 1837, qui furent le plus beau temps de l'art musical en France.

Nous songions à la *Muette de Portici*, tentative hardie de Scribe et Auber, qui, les premiers, firent paraître sur la scène de l'opéra des personnages qui n'étaient ni

Hosted by Google

Dieux, ni Déesses, ni Grecs, ni Romains. Le pourpoint et le haut de chausses remplaçaient la chlamyde et le péplum. Cette tentative pleinement couronnée de succès fit éclore coup sur coup : *Guillaume Tell, Robert,* la *Juive* et les *Huguenots.* Que de nouveautés en peu de temps, et quelles nouveautés ! Rien que des chefs-d'œuvre. A côté de ces gigantesques créations que pouvons-nous offrir, nous autres ? — Orphée jouant du violon et l'amante de Pâris reprochant à Vénus de faire *cascader sa vertu !* Les héros de Lully, de Rameau, de Gluck nous sont rendus, mais sous quelle forme !

Le XVII^e^ siècle avait créé l'opéra, le XVIII^e^ créa l'opéra-comique, le XIX^e^ aura la honte d'avoir créé l'opérette, si cela peut s'appeler une création.

I

Ce genre bâtard qui tient le milieu entre le vaudeville et l'opéra-comique vit le jour sur un petit théâtre du boulevard qui se nommait le théâtre des Folies-Nouvelles.

Son créateur est un comédien de talent, musicien d'esprit, dont nous tairons le nom pour ne pas soulever ici par un pénible contraste des souvenirs d'une triste nature.

L'inventeur de l'opérette omit de prendre un brevet S. G. D. G. aussi il s'est trouvé bien des industriels qui ont exploité son idée. Le plus heureux, le plus fécond a été M. Offembach.

Il est vrai que sa fécondité est facile à expliquer. Il prend son bien partout où il le trouve ; parfois il le fait avec intention, mais le plus souvent à son insu. Il prend souvent aux plus grands maîtres de l'art leurs chants les plus connus, pour les parodier, d'une façon plus ou moins plaisante et dont le succès est certain. Souvent aussi il croit inventer et ne fait que se rappeler.

Un de nos compatriotes, pour qui a été fait précisément le personnage d'Orphée, nous a raconté qu'alors qu'il était

Hosted by Google

régisseur des Bouffes-Parisiens, l'impressario compositeur le faisait appeler à son cabinet de travail et avec son accent tudesque très prononcé lui disait :

— « Tiens, réquarte ! comment troufes-tu célà ?

— » Mais, Monsieur Offembach, répondait infailliblement l'Orphée du passage Choiseul, je ne le trouve pas mal, seulement ce n'est pas de vous, c'est de M. Auber, ou de M. Rossini....

— » Ché té dis, reprenait le maestro, que c'est té moi.

— » Vous changerez cela.

— » Chamais, ché craintrais té faire plus mal. Ché ne chanchérai rien. »

Une heure après, Offembach faisait revenir Tayau et lui montrait une nouvelle musique. Lorsque la composition était presqu'originale, ou du moins n'était pas copiée mot à mot, elle était destinée à passer à la postérité..... des rues. Depuis que Tayau n'est plus là, Offembach est plus libre de copier ses devanciers et il ne s'en fait pas faute.

Il paraît que M. Scribe a dit quelque part que les plaisanteries les moins neuves étaient celles qui avaient le plus de chance de plaire au public. Si cela est vrai pour la comédie, Offembach a démontré que c'était encore bien plus vrai pour la musique.

Des refrains d'une trivialité à toute épreuve, coupés d'une façon tellement carrée qu'elle en est choquante, font la réussite de ces partitions. Les chansons sont rithmées de façon que le titi des boulevards et le mousse des ports de mer puissent les chanter en se dandinant d'un pied sur l'autre avec la régularité d'un pendule.

Il y a encore beaucoup de personnes qui disent qu'un des principaux mérites de la musique est de pouvoir se retenir facilement. Ce vieux *poncif* (pour me servir d'une expression à l'usage des *rapins* d'ateliers) n'est pas encore tombé en désuétude, à une époque où la symphonie héroïque de Beethoven occupe le premier rang entre toutes les symphonies ; en un temps où trois théâtres à Paris exécutent *Don Juan*. C'est bien là la cause du succès de l'opérette, ce qui fait que *Bu qui s'avance* est apprécié par une plus grande quantité de personnes que la cantilène de Vasco de Gama dans l'*Africaine* :

Hosted by Google

Oh ! ma Sélika !...

la mélodie la plus abondante, la plus suave, la plus distinguée, la plus saine, la plus *nourrissante* pour l'esprit, qu'il y ait au monde.

Le procédé qu'Offembach emploie pour faire réussir ses chants est bien simple. Il ne donne que des mélodies déjà connues et applaudies partout. S'il en hasarde une de son propre crû, ce qui est rare, et qu'elle réussisse, il la sert partout. Après avoir pillé les autres, il se pille lui-même. Il fait plus que le Pélican, il se nourrit lui-même de son propre sang.

Procédé économique s'il en fût.

II

Offembach a composé deux opérettes dans sa vie : *Les deux aveugles...* et le *Savetier et le Financier*. Depuis il a toujours redit les mêmes chansons, a reproduit les mêmes rithmes et les mêmes effets.

Il n'a rien inventé, du reste, pas même ces morceaux d'ensemble burlesques dans lesquels chaque artiste imite avec la voix et les gestes un instrument de l'orchestre, Ad. Adam avait fait bien mieux dans le *Toréador ;* c'est cela qu'il a voulu copier, mais il l'a copié comme un collégien, après un an de dessin, copie une lithographie reproduisant un tableau de maître.

Il n'a rien inventé, pas même ces ensembles comiques qui parodiaient ceux de Rossini, de Donizetti ou de Verdi; Ambroise Thomas s'en était amusé avec bien autrement d'esprit et de *musicalité* dans le *Caïd*.

Sa mélodie consiste le plus souvent en traits, commençant par la sensible et redescendant sur la tonique inférieure. Ce procédé que Mozart affectionne pour peindre certaines situations très délicates et qui produit un effet inattendu dans ce cas-là, employé à tout propos et dans les situations les moins convenables, pour faire danser le *cancan* à Jupiter, par exemple, agace et donne un carac-

Hosted by Google

tère gauche et de mauvais ton à toute cette musique ; vraie mélopée de taverne.

Il voulut, un jour, le maestro des *cocodès*, abandonner le champ de bataille de ses succès, le trouvant trop étroit, pour une plus vaste scène, et donna à l'opéra-comique *Barkouff*, pièce en trois actes, dont le principal acteur était un *chien*. Cela devait éclipser la *chèvre* de Ploermel. Barkouff fit un *four* complet. L'orchestre, les chanteurs et le public lui firent un enterrement de première classe. Dans un entr'acte, à la seconde représentation, on prit une boîte à violon (la chose est historique, nous la tenons d'un des acteurs), on la recouvrit d'un manteau noir, en guise de drap mortuaire et la partition de Barkouff fut disposée dessus avec deux archets en croix. Puis les bassons et les clarinettes portant leurs instruments comme des cierges, se mirent aux quatre coins et conduisirent la bière. Tous les artistes suivaient en chantant *de profundis, Barkouff* est mort !

La chose se sut aussitôt dans le public et quand la toile se releva, une bruyante salve d'éclats de rire vint donner le coup de grâce au pauvre chien. *Barkouff* disparut à tout jamais de l'affiche.

Nous avons dit que les rithmes de l'auteur d'*Orphée* sont très cadencés ; mais s'ils sont tout prêts pour faire des quadrilles, ils n'ont point ce qu'il faut pour faire de la musique de danse théâtrale.

Un jour Offembach écrivit, pour l'opéra, un ballet : le *Papillon* était son nom, si nous ne nous trompons ; la musique en était si gauche que le pauvre papillon ne put s'envoler et que force lui fut de replier ses ailes.

Le succès des pièces des Bouffes tient surtout aux libretti qui ne sont peut être point aussi mal imaginés qu'on le pense.

La farce d'*Orphée*, représentant les Dieux de l'Olympe se moquant de leur divinité, était une idée neuve à la scène et qui devait amuser. La plaisanterie de *la Belle Hélène* nous montrant les héros de l'Iliade avec les passions et les habitudes de nos Messieurs du boulevard Italien n'était pas mal imaginée et, disons le, était suffisamment réussie.

Hosted by Google

Le fils d'Agamemnon entrant en scène, entre deux petites dames, avec un *stick* et un pince-nez; Agamemnon et Calchas prenant des bains de mer à Nauplie et cherchant des aventures grivoises dans le *casino* de l'endroit, Calchas recevant une lettre de Vénus, qu'une colombe lui apporte dans son bec, la prenant et en découpant *le timbre-poste* qu'il garde dans sa tabatière pour l'album de la petite Hermione, le même Calchas après une partie d'oie, miroir des parties de *lansq*..... ou de *bacc*..... du demi-monde, se plaignant qu'on lui a faufilé une pièce suisse; Agamemnon, dans un concours olympique de jeux d'esprit proposant comme mot d'une énigme: locomotive: sont des plaisanteries qui pouvaient passer sur un théâtre où on est prévenu qu'on ne veut point être raisonnable et que le sens commun est sévèrement interdit; mais elles sont gâtées par la musique qui *encanaille* le dialogue et le rend insupportable.

III

Quand on ne sait qu'accommoder la musique des autres, on ne doit pas s'intituler compositeur, mais bien arrangeur.

La troupe de comédiens, demi-chanteurs, que nous avions il y a quelques jours sur le théâtre de la rue Chef-de-Ville, nous a donné une féerie intitulée la *Fille de l'air*. Cette pièce à trucs est ornée d'une foule de morceaux de musique. Qui est-ce qui a arrangé tous ces morceaux? Nul ne le sait, ni le public, ni même les artistes qui les chantent. L'auteur, direz-vous, n'a pas eu grand mérite puisque la plupart des 50 morceaux qui s'exécutent dans cette pièce ne sont pas de lui. Mais il a toujours bien le mérite de la franchise. Il a copié tout, orchestre et chants, sans y rien changer et vous reconnaissez parfaitement l'*Ambassadrice*, les *Huguenots* ou tel air de pont-neuf au moment où il frappe vos oreilles.

Lorsqu'Offembach prend, comme dans la *Belle Hélène*, un lambeau du final du *Barbier de Séville* ou l'air des

Hosted by Google

Bohémiennes des *Huguenots*, il affuble ces morceaux d'un orchestre à sa façon et quel orchestre est-ce que l'orchestre d'Offembach !

Plus difficile à exécuter que celui de Meyerbeer ou d'Halévy, prétentieux dans le désir de paraître savant, il a tous les défauts de notre époque musicale, sans avoir les mérites de naïveté et de bonhommie de l'orchestre de Grétry ou de Dalayrac.

Ad. Adam écrivit un jour pour le théâtre des Bouffes une opérette : *Les Pantins de Violette*... Mais, en homme très savant et très expert qu'il était, il congédia les trombonnes, la grosse caisse et les cymbales de l'orchestre d'Offembach et ne conserva que le petit nombre d'instruments en rapport avec la salle, les chanteurs et le genre de musique de l'endroit. L'orchestre courait rapide et léger enlevant le chant sur ses ailes. Voilà un modèle que les faiseurs d'opérette auraient dû suivre. Il s'agissait de trouver le milieu entre le vaudeville et l'opéra-comique ; Adam avait rencontré juste.

Mais Offembach aimait bien mieux s'en tenir au genre qui avait fait sa fortune et qui plaisait tant au monde blasé de ses abonnés. D'ailleurs s'il s'y tenait, c'est qu'il n'en pouvait avoir d'autre.

Lorsque, dans le *Savetier et le Financier*, l'auteur de tant de vilaines choses écrivait ce couplet dont le refrain était, si nous nous souvenons bien :

Il faut qu'un bon savetier
Save save save save son métier....

il obtenait un genre de succès qui devait *faire école*, en coupant ainsi les mots par moitié : mais dans l'exemple que nous venons de citer, il y avait une espèce de jeu de mots ; plus tard il coupa les mots sans intention d'équivoque et pour le plaisir de les mutiler et d'en rendre le sens inintelligible.

C'est ainsi que nous avons dans *Bataclan*, la romance du crocodile :

Le cro cro cro cro cro codile est mort... et enfin dans la *Belle Hélène*, le chef-d'œuvre du genre, l'arrivée des

Hosted by Google

rois de la Grèce, devenue célèbre s'effectue sur le mode *Bayonnais* de la ronde de *Bataclan*.

L'infortuné Ménélas se présente en disant :

Moi je suis mari de la reine
Ri de la reine, ri de la reine...

Enfin la procession est close par Agamemnon,

Le roi barbu qui s'avance
Bu qui s'avance
Bu qui s'avance.

Tel est le grand, l'immense succès de la partition ; succès bien plus considérable que celui qu'obtenait un compositeur modeste, élève d'Ad. Adam, M. Poise qui dans un opéra-comique en un acte : *Bonsoir voisin*..... écrivait de très-jolie musique, gaie, pimpante et de bonne société (c'est cette dernière qualité qui ne lui a pas permis d'avoir le succès de *Bu qui s'avance*) sur une ronde dont les mots étaient coupés, comme dans les opérettes d'Offembach, mais de façon à présenter un double sens plaisant. Cette ronde commençait ainsi :

Un né, deux né, trois négociants
Tous les trois bons vivants
Aimant la rasade
Sans sou sans sou sans souci vraiment
S'en vont à Lorient
Pêcher du hareng.
Leur cor, leur cor, leur correspondant
Leur dit : camarades... etc...

Voilà qui atteignait les dernières limites de la plaisanterie et ne les dépassait pas jusqu'à faire la culbute dans le fossé qui se cache derrière et qu'on appelle la *charge*.

Mais tout le monde ne pense pas comme nous.

Il faut aujourd'hui à notre société blasée, de grosses plaisanteries faciles à comprendre et qui forcent le rire par leur excentricité.

Hosted by Google

Il faut qu'après les courses de chevaux, la promenade aux bois, le dîner dans quelque cabaret à la mode, la digestion laborieuse puisse se faire avec calme. A cet instant où les yeux de l'esprit ne sont pas complètement ouverts, il faut des choses qui frappent les sens, sans que l'âme ait besoin de s'en mêler.

N'en déplaise à ceux qui ne pensent point comme le marquis de Boissy, nous devenons un peu trop anglais; nous, les compatriotes de Rabelais, de Ronsard, de Regnier, de Molière, de Beaumarchais!...

Il se brûle aujourd'hui en France tant de charbon de terre que nos cerveaux en sont allourdis. Car pour rentrer dans notre spécialité musicale, nous pourrons remarquer que les trois grandes personnalités de nos jours: Wagner, Verdi et Offembach ont tous les trois un point de ressemblance: leur système d'exciter la sensibilité nerveuse des auditeurs par tous les moyens violents au pouvoir de la musique.

N'est-ce point là, hélas! de la décadence?

LÉON MÉNEAU.

Hosted by Google

LE TARTUFFE A LA FOIRE.

La foire est terminée. Le boa est parti. L'ours, le lynx et le loup-cervier font en ce moment les délices de la population de Rochefort. La géante et la naine ont plié bagage. Plus de musée anatomique. Plus de cirque. Plus de machine à vapeur qui étourdisse les passants de ses sifflements aigus. On annonce le départ des deux enfants confits dans l'esprit-de-vin. Il n'est pas jusqu'aux chevaux de bois qui ne nous aient quittés. Tandis qu'ils faisaient leurs paquets, on démolissait, à l'autre extrémité de la place, le théâtre Willim, les *Folies-Parisiennes*. Eh quoi ! nous nous étions fait une si douce habitude de venir, chaque soir, nous promener entre deux rangées de baraques, d'être assourdis par les cris des marchands à quatre sous, asphyxiés par la fumée, coudoyés par une population compacte et bruyante, au son du tambour, de la trompette, du gong, du tam-tam et des cymbales. Nous commençions déjà à prendre goût à ces innocentes récréations, et voilà qu'on nous les enlève. Le carrousel, les serpents, les monstres, grands et petits, les charlatans, les baladins, les clowns, les écuyères, les arracheurs de dents, les chiens savants, les automates, toutes ces féeries, toutes ces merveilles, tout cela a disparu. Qui n'envierait le bonheur des Rochefortins ?

Le théâtre des Folies-Parisiennes, en particulier, n'avait rien épargné pour bien mériter du public. Des affiches étaient collées à tous les murs, des prospectus déposés dans tous les cafés. Chaque jour, une bande de musiciens parcourait les rues et une proclamation solennelle conviait les habitants de la Rochelle à venir assister, le soir, au spectacle magique qui allait leur être offert. Ce spectacle était accessible à toutes les bourses, à toutes les intelligences, à tous les âges et à tous les sexes. La moralité la

Hosted by Google

plus scrupuleuse ne pouvait s'en effaroucher. Les mères pouvaient y conduire leurs filles, même mineures. Enfin, il était permis de considérer le théâtre des Folies-Parisiennes, malgré son nom, comme une école de goût et de vertu. Quel père de famille eût pu résister au désir de faire jouir son épouse et ses enfants d'un divertissement à la fois aussi utile et aussi agréable ?

N'étant point père de famille, j'ai dû goûter ce plaisir en égoïste, c'est-à-dire tout seul. Je vous avouerai que l'annonce du spectacle avait puissamment ému ma curiosité. *Napoléon à Sainte-Hélène* et le *Tartuffe !* Nous allions donc assister à une fête moitié littéraire, moitié patriotique. Les plus chaudes sympathies et aussi les antipathies les plus prononcées du Français, allaient être excitées : l'horreur de la cagoterie et le culte de l'Empereur ! Et puis, c'est un exercice de critique littéraire que de voir mal jouer le *Tartuffe*. Sous ce rapport, je puis dire que j'ai été servi à souhait. Il est impossible de travestir une pièce avec plus de naïveté et en même temps avec plus d'aplomb que ne l'a fait la troupe de M. Willim pour le chef-d'œuvre de Molière.

L'exécution de *Tartuffe*, tout comédien sérieux en conviendra, est très-délicate. Le rôle du faux dévot, à ne prendre que celui-là, exige de la part de son interprète une finesse, un tact, une mesure exquise. Chaque détail veut être, non seulement soigné, mais approfondi. L'acteur marche, pour ainsi dire, entre deux haies bordées d'épines. S'il s'écarte tant soit peu à droite ou à gauche, il se pique ; ici, il peut craindre de blesser les convenances, la pudeur sociale ; là, les susceptibilités religieuses. Il faut qu'il soit toujours vrai : terrible nécessité ! Tartuffe est un homme qui, à une aptitude naturelle pour l'hypocrisie, joint des passions brutales. Ajoutez qu'il n'a pour vivre d'autre ressource que le métier de chevalier d'industrie. Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que la dévotion ne lui pèse pas du tout. C'est un masque dont il se couvre avec une certaine satisfaction. Il aime à jouer la piété, non-seulement parce que le jeu lui profite, mais parce que la grimace est le trait saillant de son caractère. Jamais hypocrite ne s'identifia plus complètement avec son rôle. Et ce rôle est

Hosted by Google

très-varié. Il est plein de surprises. Quelle distance entre le pudique personnage qui prie Dorine de cacher son sein, et l'amant indiscret, enflammé, entreprenant du troisième acte. Quelle humilité, dans l'admirable scène où il se voit surpris et dénoncé par Damis ! Quelle majestueuse insolence, quelle impassibilité hautaine et orgueilleuse quand, face à face avec son bienfaiteur qu'il dépouille, il l'entend sans trouble lui rappeler ses bontés!

On pourrait également faire remarquer que le rôle d'Elmire est hérissé, pour ainsi dire, de difficultés à chaque pas; que ce caractère à la fois indulgent, ferme et sage, exige une étude approfondie et une intelligence exercée. Et les boutades de Dorine ! et l'obstination rageuse d'Orgon ! et les coups de langue de Madame Pernelle ! Qu'en dirions-nous, si nous n'avions pris la résolution de ne pas tout dire ?

Voilà l'œuvre que les comédiens ordinaires de M. Willim n'ont pas craint d'aborder. Pour être fidèle à mon rôle de narrateur impartial, je dois avouer que leur courage n'a pas été récompensé. Je ne parle pas, bien entendu, de la recette ; mais du mérite littéraire de la représentation. Figurez-vous une salle peu éclairée, ressemblant à l'intérieur d'une ménagerie, sauf la scène, dont le plafond était tellement bas qu'on pouvait craindre à chaque instant de voir les acteurs s'y cogner la tête. Tartuffe avait un mérite. Il portait rigoureusement le costume traditionnel ; en outre, il savait son rôle, à deux ou trois lapsus près. Mais Orgon ! Quelle pluie de vers faux ! j'en ai noté un de quatre pieds, et un de huit. Il est fort possible, après tout, que ceux des spectateurs qui n'avaient jamais vu jouer ni lu le *Tartuffe,* ne s'en soient pas aperçus ; peut-être avaient-ils raison d'attacher plus d'importance au fond qu'à la forme ; mais vous conviendrez qu'il est désagréable d'entendre estropier des vers qu'on sait par cœur et massacrer des tirades auxquelles on ne devrait pas se permettre de changer un mot. Dorine avait évidemment l'intention d'avoir de l'entrain ; mais, soit que sa mémoire la servît mal, soit qu'elle ne fût pas en verve ce soir-là, elle se borna à débiter son rôle, l'un des plus brillants de Molière, d'une façon un peu somnolente, comme une personne qui attend avec quelque impatience l'heure d'aller se coucher. Quant à Valère et à

Hosted by Google

Damis, avec cette confiance qui distingue la jeunesse, ils s'étaient reposés sur leur imagination du soin de combler les lacunes de leur mémoire, et sur le souffleur du soin de seconder leur imagination : le souffleur s'est, de son côté, prêté de la meilleure grâce du monde à la circonstance et nous avons eu le plaisir de l'entendre, à plusieurs reprises, récitant aussi haut et plus haut que l'acteur.

La grande scène du cinquième acte a été un peu écourtée. L'exempt avait assez heureusement franchi les premiers écueils de sa tirade ; mais, au moment de commencer l'éloge de Louis XIV, il s'est arrêté et a brusquement emmené Tartuffe. Nous avons supposé, avec tout le monde, que les convictions politiques du comédien qui jouait l'exempt étaient blessées par les flatteries un peu outrées que Molière prodigue au grand roi ; et que les mots lui étaient, comme on dit, restés dans la gorge.

Eh bien ! cette piteuse interprétation d'un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain ne m'en a pas moins fait une certaine impression. De même que l'on peut prendre plaisir à entendre une des plus belles mélodies de Rossini ou de Gounod jouée sur l'orgue de barbarie, parce que la belle musique est toujours belle, et qu'il est plus difficile qu'on ne pense de gâter un beau motif ; ainsi l'on peut s'intéresser à une représentation de *Tartuffe*, même sur d'ignobles tréteaux, malgré les vers faux, les contresens et les coq-à-l'âne, parce que Molière est toujours Molière, c'est-à-dire qu'il est constamment vrai. La vérité agit sur toute espèce de public. Une belle pensée, une observation juste et profonde, fait autant d'effet en vers qu'en prose. Tout le monde est capable de comprendre *Tartuffe*, parce que tout le monde sait discerner la vraie dévotion de la fausse. Les mots les plus saisissants de la pièce ont beau être mal dits ; ils sont aussitôt appréciés ; ils font sourire. Il n'est donc pas impossible que la partie la plus illettrée du peuple prenne autant de plaisir à une représentation de *Tartuffe* que le public délicat et cultivé qui se presse au Théâtre-Français pour applaudir Leroux et Madeleine Brohan.

HENRI SCHERER.

Hosted by Google

L'ANE ET LE MULET.

FABLE.

Fier de servir un grand d'Espagne,
Un Mulet tout empanaché,
Au chemin creux d'une montagne
Par l'Ane se trouve empêché :
— « Holà ! manant ! Et qu'on se range,
» Place aux grelots de sa grandeur ! »
— « Ce ton me semble bien étrange,
Lui répond l'Ane avec humeur.
» Prenons chacun sur notre droite,
» Mon beau Monsieur, et point d'affront,
» La route n'est point tant étroite,
» Qu'on ne puisse y passer de front.
» Enfin faut-il que je le dise ?
» Rien n'est si sot que l'orgueilleux
» Dont rien n'explique la sottise ;
» De vous à moi, c'est encor mieux :
» Enfant de folle courtisane,
» Retenez cela, s'il vous plaît :
» Le Mulet ne peut faire un Ane,
» Quand l'Ane peut faire un Mulet. » (1)

G. R.

(1) L'analogie qu'on trouvera entre ce trait final et celui d'une épigramme récemment publiée dans la *Revue* nous fait un devoir de dire que cette fable a été lue à la séance de la Société Littéraire du 8 juillet 1865.

Hosted by Google

PLEURS ET REGRETS.

O jours de mon printemps, jours couronnés de rose,
A vote fuite, en vain, un long regret s'oppose !
ANDRÉ CHÉNIER.

Hélas ! qu'avez-vous fait de ma belle jeunesse ?
Aux buissons du chemin, je la laisse en lambeaux ;
J'arrive enfin au but, et devant moi se dresse
La blanche pierre des tombeaux.

Où donc est ce bonheur ? Où sont ces brillants songes ?
Ces plaisirs qui semblaient ne devoir pas finir?
Fallait-il me montrer, entouré de mensonges,
Le sombre champ de l'avenir !

Puisque ces prés, ces fleurs, ces odorants ombrages,
Je devais les laisser sans jamais les revoir !
Puisque, pauvre et souffrant, sur d'arides rivages
Je devais marcher jusqu'au soir !

Il fallait me cacher la coupe que j'effleure ;
Me dire qu'ici-bas il n'est rien de réel,
Que souvent dans la vie on voit l'homme qui pleure
Les yeux élevés vers le ciel.

Maintenant que j'ai vu les sanglots de la foule,
Les souffrances des uns, le rire du méchant,
Le vieillard regarder le passé qui s'écroule
Et lui dire un adieu touchant ;

Je puis me consoler, car une autre patrie
Laisse croître des fleurs qui ne périront pas
Et je pourrai du moins sur sa rive fleurie
Cueillir la palme des combats.

A. BAUDOIN.

Hosted by Google

BULLETIN.

Quelque peu de place que la science et les arts occupent dans notre vie, ils nous apportent pourtant chaque mois leur contingent.

Les conférences publiques, d'origine toute récente, se sont vite acclimatées en France. Qu'elles s'adressent aux ouvriers ou aux gens du monde ; qu'elles soient pour quelques-uns le complément théorique d'une éducation professionnelle, pour d'autres un délassement élégant après des travaux arides ou monotones, ou une simple distraction d'un ordre relevé pour les dames et les gens de loisir, l'idée louable qui les a fait naître a fait son chemin et le public s'y est associé : c'est bon signe. Ce qui vaut mieux, c'est que cet empressement a duré. Il pouvait s'expliquer, aux premiers jours, par la nouveauté de la chose et l'engouement de la mode. Aujourd'hui il faut chercher une autre explication, et où la trouverait-on sinon dans la curiosité naturelle à l'esprit humain, dans ce désir insatiable de voir et de savoir, qu'aiguisent sans cesse les conquêtes merveilleuses de la science? Quel ignorant n'aspire à savoir comment une locomotive court sur les rails, comment l'électricité transmet une dépêche? Et c'est ainsi que l'annonce seule d'une conférence attire les auditeurs, et que le niveau des connaissances s'élève. — De Paris le goût de ces intelligentes réunions a passé en province ; nous avons eu les nôtres où le talent de nos professeurs a soutenu dignement la réputation de notre Lycée. Voici aujourd'hui, qu'à la grande joie des amateurs de la décentralisation, Paris nous a envoyé un de ses meilleurs conférenciers, M. Félix Hément, qui a donné, le dimanche 8 juillet, à la Bourse, une séance pleine d'intérêt, où il a traité des *infiniment grands et des infiniment petits.*

Sujet vaste et complexe, dans lequel, grâce aux lumières

Hosted by Google

de la science moderne, il n'y a plus seulement une mine à antithèses, ou, si l'on veut, une occasion de développements oratoires d'un ordre tout moral, mais qui constitue une source inépuisable d'études savantes, fondées sur des observations précises et vivifiées par cette large induction philosophique, qui nous révèle des lois, là où notre œil ne voyait que des faits ! Nous avons entendu le professeur exprimer quelque défiance sur le choix de son sujet ; nous n'avons eu, nous, qu'un regret, c'est qu'il n'eût consacré qu'une séance à l'exposition d'une aussi ample matière. Son double sujet comportait des proportions plus larges et les auditeurs eussent gagné le plaisir de se retrouver en face d'un professeur qui, d'un seul coup, avait conquis leurs sympathies.

M. F. Hément, en effet, a tout ce qui caractérise un conférencier de mérite, la solidité du fonds et l'agrément de la forme. Il a surtout le tact, la mesure qui convient à un enseignement exceptionnel et à un public spécial. L'auditoire des conférences ne se compose ni de savants de profession, ni d'esprits illettrés ou obtus ; il faut donc que la leçon garde un juste milieu — et ce n'est pas aisé, — entre l'aridité de la science abstraite et les lieux communs des connaissances vulgaires et courantes. Il faut vulgariser les résultats généraux de la science en les dégageant de leur armure de preuves et de calculs ; il faut, pour nous servir de l'agréable comparaison de M. Hément, faire comme le guide qui conduit un voyageur sur une montagne pour lui donner la connaissance d'un pays et de là lui en montre tout l'ensemble, les grandes masses des forêts, les lignes des rivières et des coteaux, sans aborder aucun détail du paysage. En un mot il faut n'être ni superficiel, ni profond, ce qui n'est pas seulement une preuve d'esprit et de convenance, mais la marque d'une science qui se possède et d'une méthode qui ne s'égare pas.

Après avoir exposé le but et la portée de l'enseignement conférenciel, le professeur a montré, après Pascal, l'homme limité dans ses sens, dans son esprit et comme suspendu entre les deux extrêmes, le néant et le tout. Il connait directement peu de choses, mais il se crée des instruments qui élargissent le cercle de son activité. Un jour il

Hosted by Google

invente le microscope et le monde perceptible à ses sens est doublé ; un autre jour le télescope et ce monde est triplé ; le premier de ces instruments nous a révélé ce qu'on appelle, d'une expression plus familière que philosophique, les infiniment petits, l'autre les infiniment grands. Rien de plus humble, de plus insignifiant au premier coup d'œil que ces petits animalcules que M. F. Hément nous a décrits, monades, vibrions, rotifères, kolpodes, dont les destinées sont circonscrites dans quelques millimètres de liquide, mais rien de plus curieux que leurs métamorphoses, leur manière de vivre, de se reproduire, rien de plus inattendu que la nécessité, pour certaines espèces parasites, de certains milieux animaux pour qu'elles se propagent, que cette espèce de sommeil propre à quelques autres, et en vertu duquel l'expérimentateur peut à son gré suspendre chez ces animalcules ou leur restituer leur existence rudimentaire. Leur mode de reproduction a partagé le monde savant ; personne n'ignore la querelle naguère brûlante, aujourd'hui assoupie, des générations spontanées. Le rôle de ces petits êtres dans l'économie du globe est cependant moins modeste qu'il ne le paraît, et le jeune professeur a raconté avec vivacité et chaleur les travaux gigantesques de ces espèces que leur petitesse semblait condamner à une éternelle inutilité. Ils détruisent des forêts, ils comblent des détroits, ils fondent des continents ; le fond de la mer est pavé sur une grande profondeur de débris d'animalcules dont plusieurs centaines de mille tiendraient dans un millimètre cube ! Et les sels calcaires et autres, et les cristaux, dont les molécules dociles à une loi et se groupant sous des plans et des arêtes déterminées forment des gisements considérables, et constituent une notable partie de la charpente de notre globe ! N'est-on pas fondé en quelque sorte à croire que l'infiniment petit gouverne le monde !

Abordant ensuite le monde des infiniment grands, M. F. Hément a décrit à grands traits cette voûte céleste dont les profondeurs indéfinies reculent à mesure que les instruments d'optique se perfectionnent. Il a montré comment la science, après avoir surpris les secrets de la génération des animaux microscopiques, a découvert le

Hosted by Google

mode de formation des globes célestes, passant de l'état de nébuleuses à celui de soleils, de planètes, puis perdant peu à peu leur chaleur première et par suite n'étant plus aptes, comme la lune, à entretenir la vie des espèces organiques et amicales. Il en sera de même de notre terre : infailliblement elle se refroidira, ainsi que son soleil qui finira par s'éteindre ; mais qu'on se rassure, a dit le professeur, il faut des milliers et des milliers d'années pour abaisser la température d'une manière appréciable à nos instruments les plus perfectionnés.

Tel a été, dans son ensemble, le cadre de cette intéressante leçon. Un moment surpris par l'accueil un peu froid d'un public qui ne se livre pas aisément, M. Hément s'est vite aperçu qu'il était écouté, compris et apprécié, et que son talent, comme sa personne, était sympathique à ses auditeurs. Sa parole d'abord un peu lente, comme celle d'un orateur qui, comme on dit, tâte le terrain, s'est animée et colorée, il a été, en traitant de matières parfois un peu ardues, abondant sans être diffus, élevé sans emphase, précis sans sécheresse. Tout en aimant à lui rendre la justice qu'il mérite, nous avons pourtant bien envie de lui chercher une petite querelle. A deux reprises différentes il nous a paru qu'il mêlait des questions d'une nature toute différente. Pourquoi venir nous parler des infiniment petits en morale pour nous faire comprendre le rôle des infiniment petits de l'ordre physiologique ou géologique ? Quelle comparaison établir entre le ciel de la théologie chrétienne et le ciel de l'astronomie ? Ils n'ont de commun que le nom et M. Hément le sait bien. A-t-il craint que cette similitude de noms n'éveillât quelque défiance ou quelque susceptibilité chez ses auditeurs? C'est probable, mais il n'aurait pas dû avoir cette crainte ni surtout y céder. Les phénomènes de la conscience ont leurs lois qui ne sont pas celles de la physique et l'on ne saurait trop, dans l'intérêt de la précision scientifique et pour l'amour de la logique, maintenir la barrière qui sépare les uns des autres. Sans cela nous en reviendrions vite aux cosmogonies fondées sur les livres saints, aux qualités occultes des corps, ou aux démonstrations en physique par les preuves morales ou religieuses qui n'ont

Hosted by Google

pas, là, la parole, parcequ'elles ne sont pas dans leur domaine. Nous n'insisterons pas d'ailleurs sur cette critique, il nous suffit de signaler l'écueil et nous ne voulons pas être plus sévère que de raison pour ce qui n'était sans doute qu'un simple mouvement oratoire.

Il eût aussi été désirable, dans l'intérêt de la séance, que M. Hément eût pu accompagner et étayer son exposition de quelques expériences. Les noms des animalcules dont il a entretenu son auditoire ne sont pas familiers à tout le monde et ont d'ailleurs cet air barbare trop commun, hélas! aux nomenclatures scientifiques: on eût mieux fait connaissance avec eux si on les eût vus, ou tout au moins leur image suffisamment agrandie.

On nous assure que l'administration des Bains du Mail aurait adressée au professeur l'invitation de venir y donner une ou plusieurs conférences auxquelles quelques-unes de ces élégantes expériences de laboratoire donneraient un attrait de plus. C'est une heureuse pensée, nous aimons à croire qu'elle sera réalisée et nous présidons à M. Hément un succès complet.

Notre société littéraire a publié cette année un cahier des pièces lues à ses séances. Il contient, outre un rapport sur ses travaux annuels, des morceaux de poésie : une idylle, de M. Labretonnière ; trois sonnets de M. G. Romieux ; deux de M. Viault et des stances de E. Châtonnet, intitulées *Pardon,* expression d'une résignation religieuse, ou, si l'on veut, d'une espérance reposant tout entière sur

Deux anges radieux, l'Amour et le Devoir ;

puis une étude biographique animée par la mise en scène et par la forme du dialogue : *Une visite au tombeau de Valin*, par M. Charles Fournier ; et deux mémoires d'érudition : *Des privilèges de la Rochelle*, extrait des manuscrits de Brienne, par M. Jourdan : une *note sur un livre de recettes et dépenses de l'aumônerie de Saint-Berthommé* (hôpital Aufrédi), en 1471, par M. Delayant.

Dans une revue publiée sous le patronage de la Société littéraire, nous n'avons pas à apprécier ce volume, nous

Hosted by Google

ne pouvons qu'émettre un vœu, c'est qu'un plus grand nombre des jeunes membres de la société figurent dans le prochain cahier. Nous ne voulons pas être indiscret, mais il nous semble que parmi les écrivains dont nous venons d'écrire le nom, il y en a beaucoup qui sont du mauvais côté de la cinquantaine.

Notre musée s'est enrichi, pendant ce mois, de quatre tableaux et d'un buste. Trois des tableaux figuraient à l'exposition sous les nos 5, 11 et 228; ce sont: *La fille d'un bouquiniste,* de M. Antigna. — *La Charente au port Berteau,* de M. Auguin. — *Les bords de la Seine,* de M. Jules Rosier. Après les articles auxquels cette exposition a donné lieu, nous n'avons pas à y revenir: nous nous félicitons que l'administration du Musée ait saisi cette occasion d'acquérir un paysage dont le sujet est pris dans notre département et qui est un très bon échantillon du talent d'un peintre né dans ce même département, à Rochefort. Nous y verrions avec plaisir tous les artistes nos compatriotes aussi bien représentés, mais la haute valeur vénale acquise par les toiles de quelques-uns d'entreux est un grand obstacle à l'accomplissement de ce vœu.

Le quatrième tableau appartient aussi doublement à notre pays. C'est une copie faite par M. Pinel de la vue du port de la Rochelle, de Joseph Vernet. Celui-ci s'était rattaché à nous par un petit lien; il était membre de l'Académie de la Rochelle: mais on sait que M. Pinel est Rochelais.

Le tableau original fut peint en 1762; depuis cette époque la ville et le port ont éprouvé quelques changements, de sorte que, rapprochée du tableau attribué à Callot et de celui d'Edelink, l'œuvre de Vernet forme comme une série de vues historiques de la ville. Le grand peintre s'éloigna fortement du plan qui lui était tracé, qui était ainsi conçu: « Il paraît que c'est le port à choisir » pour former le tableau de bâtiments échoués de mer » basse. Ce tableau sera susceptible de toutes les opéra- » tions de radoub, calfatage et carenne de vaisseaux. Son » caractère distinctif, indépendamment du local du port, » sera formé par les deux parties qui subsistent encore de

Hosted by Google

» la digue du cardinal de Richelieu. » Or, le tableau est tout autre. Vernet dut au contraire céder à une autre injonction. Il avait placé dans un coin deux matelots qui se battaient. Un administrateur que lui-même appelle *M. l'Important* trouva cela *scandaleux* et le lui fit ôter. M. Henri Delaporte trouve que ce tableau se distingue entre tous les ports de J. Vernet par l'habile emploi de la lumière, par la délicatesse avec laquelle chaque objet est colorié. C'était un long et difficile travail que cette copie d'un tableau si considérable et si fini dans toutes ses parties ; et nous croyons qu'il fera autant d'honneur au talent qu'à la persévérance de celui qui l'a exécuté.

Le buste est un exemplaire en plâtre du buste de M. Victor Texier, sculpté par M. Hébert pour M. le ministre d'Etat. Bien que le talent de M. Hébert soit hors de conteste, nous croyons que c'est parce que M. Texier était Rochelais que cette statue figure au Musée. Le fait même que l'œuvre originale a été acquise, probablement commandée par M. le ministre d'Etat, prouve la considération que M. Texier avait obtenue, et sans en faire un grand homme ou un grand artiste parce qu'il était notre compatriote, nous voudrions pouvoir rappeler explicitement ses titres à l'estime. Malheureusement nous n'avons pas et nous n'avons pas trouvé de collaborateur qui eût les connaissances spéciales nécessaires. Nous nous bornerons donc à quelques notes très sommaires.

Victor Texier est né à la Rochelle en 1779 (1). Son père était orfèvre. Elevé dans ce métier qui touche de si près à l'art, il se sentit une vocation de graveur asssez prononcée pour aller la cultiver à Paris. Il se fit d'assez bonne heure une réputation, et lorsque Robillard et Laurent publièrent le Musée français (1803-1811), recueil dont

(1) Cette assertion est empruntée à la description du Louvre de M. de Clarac, publiée par Victor Texier lui-même. Elle semble donc indubitable. Toutefois je dois dire que je n'ai retrouvé son acte de baptême ni dans les registres de la paroisse Saint-Barthélémy où demeurait son père (vis-à-vis la fontaine des Petits-Bancs), ni dans ceux d'aucune autre paroisse. Je trouve, au contraire, au 15 janvier 1780, Jean-Antoine Texier, fils de André-Nicolas-François Texier, orfèvre, demeurant au canton des Flamands. Faut-il donc supposer que M. Texier portait un autre prénom que celui qu'il avait reçu au baptême et se trompait sur la date de sa naissance ?

Hosted by Google

on a pu dire : « Les meilleurs graveurs de notre époque » y ont développé tout leur talent, et c'est un titre d'y » avoir travaillé », Texier fut un de ceux qui se firent *ce titre*. Il travailla aussi au Musée Napoléon, ensuite Musée royal, qui fut la suite du Musée français. On trouve de lui dans ce recueil la gravure d'un tableau de Thomas Wick, l'*Alchimiste en méditation :* l'alchimiste y est entouré de livres, de papiers, de recettes manuscrites, de meubles de toutes les formes et de toutes les dimensions. Ces accessoires l'emportent sur le personnage, ou plutôt la demi-figure de l'alchimiste n'est elle-même qu'un accessoire. — Il semble qu'en effet M. Texier se plût à graver l'architecture, l'ornementation, les objets inanimés plus que les figures humaines. Ce même choix se prononce dans l'autre gravure de lui qu'on voyait à la première exposition de la Rochelle, en 1846, la Salle des deux sœurs à Grenade. Il a gravé pour le Musée de sculpture antique et moderne de M. de Clarac plus de 50 planches ; toutes ont pour sujet des bas-reliefs, des autels, des cippes, des tombeaux, des objets inanimés, ou des inscriptions.

Ce grand ouvrage du Musée de sculpture est l'œuvre capitale de M. Texier. M. le comte de Clarac qui fut nommé en avril 1818 conservateur des antiques du musée du Louvre, charge dans laquelle il succédait à Visconti, voulait faire connaître par des descriptions savantes et par le dessin le palais du Louvre, les statues, les bustes, les bas-reliefs, les inscriptions de la galerie du Louvre et la plupart des statues antiques de l'Europe. Il fallait pour le seconder dans une pareille tâche un ami dévoué, un graveur habile assez accrédité pour qu'un grand nombre d'artistes de mérite acceptassent sa direction. Il choisit pour la lui confier M. Texier, dont il avait déjà reconnu les talents, le goût sûr et l'activité, dont il n'a jamais parlé comme d'un protégé ou d'un agent, mais qu'il appelle toujours son ami. Une pareille amitié dans des positions fort différentes est certainement un titre d'honneur pour le graveur. M. Texier accepta cette mission, qui se trouva plus difficile encore qu'il n'avait pu le prévoir. M. de Clarac avait cru terminer en trois années cette œuvre dont la

Hosted by Google

publication fut commencée en 1826 ; elle n'était pas finie lorsqu'il mourut subitement le 20 janvier 1847, dans sa 70e année. M. Texier devint propriétaire de l'ouvrage et des manuscrits de l'auteur, à l'aide desquels il le fit continuer par M. Alfred Maury. Il poussa ainsi jusqu'au bout ces six gros volumes de texte, ces six volumes de planches, sans que l'œuvre eût faibli.

M. de Clarac avait en outre préparé et fait imprimer en grande partie un *Manuel de l'histoire de l'art chez les anciens*. M. Texier le publia et le fit finir à l'aide des manuscrits de l'auteur.

Il donna encore une description historique et graphique du Louvre et des Tuileries extraite du musée de M. de Clarac, auquel il joignit toutefois deux plans nouveaux et une notice sur M. de Clarac lui-même par M. Alfred Maury. Ce volume est de 1853.

M. Texier était depuis bien longtemps absent de la Rochelle ; mais il n'avait pas oublié sa ville natale. Il en donna une preuve en lui faisant don de ces diverses publications dont la valeur vénale dépassait 350 francs et dont, en outre, il avait fait relier sept volumes.

Petit et grêle, M. Texier n'offrait en rien les apparences de la force ; il conserva pourtant jusqu'à un âge avancé toute son activité. Je l'ai vu à près de quatre-vingts ans manier encore le burin. Un accident avança le terme de ses jours : au mois de décembre 1864, il fut renversé par une voiture dans une rue de Paris et mourut des suites de sa chute le 22 de ce mois.

Je ne me dissimule pas que si cette note fait comprendre les services rendus à l'art et à l'archéologie par M. Texier et explique la sorte d'hommage que sa mémoire a obtenue du ministre d'Etat, elle ne donne qu'une idée bien insuffisante de son talent d'artiste ; mais je n'ai pu dire que ce que je savais. La *Revue* accueillerait sans contredit bien volontiers les détails plus précis qu'on voudrait bien lui adresser.

LEGIO.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

VIE DE MAXIMILIEN DE BÉTHUNE

BARON DE ROSNY, DUC DE SULLY,

GRAND VOYER DE FRANCE, SURINTENDANT DES FINANCES, GRAND MAITRE DE L'ARTILLERIE, GOUVERNEUR DE LA BASTILLE, GRAND MAITRE DES FORTIFICATIONS, PORTS ET HAVRES DU ROYAUME, MARÉCHAL DE FRANCE, ETC.

CHAPITRE III.

(MARS 1594. — MILIEU DE 1596.)

La date du 22 mars 1594 est décisive dans l'histoire de Henri IV : la possession de Paris donne un centre à son autorité, une impulsion nouvelle à ses succès ; la réduction de la ville ligueuse par excellence devient l'arrêt de mort de la ligue, et la réunion du reste du royaume dans les mains du Béarnais est moins une question de guerre que de temps, d'argent et de négociations. Il fallait pourtant frapper encore quelques coups, et l'armée royale mit le siége devant Laon. Rosny commandait à ce siége une batterie de trois canons, mais il avait à se montrer sur d'autres théâtres où l'appelaient les intérêts de son maître. Son dévouement bien assuré, sa connaissance des intérêts et des prétentions de tous les malcontents le rendaient plus apte que personne à suveiller tous les brouillons et tous les intrigants du parti royal. Aussi ne parut-il qu'un moment au siége de Laon, et fut-il continuellement en voyage, à Paris, où le comte d'Auvergne et sa famille s'agitaient en de ténébreuses menées, et où se débattait le procès de

Hosted by Google

l'université contre les jésuites; à Rouen qu'il fallait rattacher plus étroitement à la cause royale, en calmant les derniers mouvements des orages civils; et surtout à Sedan où l'ambitieux par excellence, le duc de Bouillon, donnait de graves inquiétudes à Henri IV. — C'était à son instigation que l'assemblée des réformés réunie à Sainte-Foy venait de voter les inqualifiables résolutions que nous révèle d'Aubigné sans un mot de réprobation (1) : élection d'un conseil supérieur et de conseils particuliers pour organiser la coalition huguenote ; établissement d'un fonds de finances pour les besoins de la cause ; état militaire mis sur un pied redoutable ; alliance projetée avec l'Angleterre et les provinces unies, en un mot presque toutes les attributions d'un pouvoir souverain, avec tous les moyens de résistance ou d'opposition pour les appuyer. Il y avait pis encore: revenant aux défiances exagérées du synode de Saint-Jean d'Angély et se laissant aller aux conseils téméraires des plus ardents, l'assemblée avait de nouveau remis sur le tapis une question redoutable, grosse de complications pour le présent et de menaces pour l'avenir, celle du choix d'un protecteur autre que le roi, et pris parmi les souverains étrangers faisant profession de la religion protestante. Avec l'organisation politique militaire du parti réformé, ce n'était pas moins qu'appeler l'étranger à intervenir dans les querelles religieuses de la France ; et quand on pense que cette formidable batterie était dirigée contre Henri IV, on ne saurait guère épargner aux huguenots le reproche d'ingratitude. Cette attitude des huguenots avait accru la morgue de Bouillon : il s'était dispensé d'envoyer ses troupes au siége de Laon, et d'y paraître lui-même ; prétextant la mort de sa femme pour colorer sa désobéissance, il venait de s'adjuger et s'occupait de s'assurer l'héritage de la duchesse, la principauté de Sedan, en vertu d'un testament réel ou supposé. Rosny, pendant son séjour à Sedan put s'assurer que les dispositions inquiétantes de cet esprit turbulent n'étaient point modifiées, et que sa fidélité était à la remorque de son ambition. La mission de Rosny échoua sur plusieurs points, car le duc trouva encore des prétextes pour garder le repos, et refusa

(1) T. III, liv. IV, ch. II.

Hosted by Google

même de communiquer le testament de sa femme à l'envoyé du roi, mais on put recueillir sur ses projets et sur ses forces de précieux renseignements.

Le baron trouva à son retour Laon aux mains du roi ; presque toute la Picardie rentra bientôt dans le devoir, et le jeune duc de Guise lui-même parut disposé à traiter pour la Champagne dont il était gouverneur au nom de la ligue. Le bonheur avec lequel Rosny avait mené les diverses négociations dont il avait été chargé lui fit confier encore celle-ci, sur la demande même de la duchesse douairière de Guise : (1) il y avait lieu pour lui de déployer toutes les ressources de son esprit, car l'affaire était délicate ; il fallait amener le duc à se démettre des charges dont il était depuis longtemps titulaire ; c'étaient celles de grand maître de la maison du roi, que Henri IV avait données au comte de Soissons, et de gouverneur de la Champagne, titre donné au duc de Nevers ; il fallait de plus qu'il renonçât aux bénéfices qu'avait possédés son oncle, le cardinal de Guise. Rosny proposa en échange à Guise le gouvernement de la Provence, qui appartenait à d'Epernon. — Il y avait contre cette cession de graves raisons. La maison de Lorraine se prétendait héritière de celle d'Anjou, qui au xv^e^ siècle avait possédé souverainement la Provence, et il était à craindre que le fils du grand Guise ne s'efforçât, comme Mercœur en Bretagne, de se rendre indépendant sous la protection des arquebuses espagnoles. Rosny, avec la vue supérieure d'un homme habitué aux compromis politiques, vit dans l'abandon du gouvernement de la Provence au jeune duc, des avantages assez certains pour balancer ces craintes. Par là, en effet, on rattachait à la fortune du roi la branche aînée des Guise ; on réveillait les rivalités mal éteintes parmi les membres de cette famille ; on isolait des Mayenne, des Mercœur le chef de leur maison, enfin on trouvait jour à déposséder

(1) Les Œc. Roy., t. 1^er^, p. 177, contiennent le pouvoir donné à Rosny le 15 juillet 1594. Il est qualifié de « conseiller aux conseils d'Etat et privé, cham- » bellan ordinaire et capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances. »

Suivant de Thou, il fut seulement adjoint aux commissaires qui négociaient le traité. En tout cas sa participation à la négociation est un fait historiquement prouvé, et les considérations qu'il fait valoir attestent sa sagacité politique.

Hosted by Google

d'Epernon de sa quasi royauté du Midi, où il faisait peser sur les Provençaux une intolérable tyrannie. — Malgré ces raisons capitales, le chancelier ne scella le traité du duc de Guise qu'après avoir fait des remontrances ; le roi lui-même reprocha un moment à Rosny d'être allé trop loin, et pourtant l'évènement fit voir que l'habile négociateur avait bien jugé : jamais la Provence ne fut aussi attachée à la couronne que sous le gouvernement du fils du héros de la ligue.

Quelle qu'ait été l'habileté de Rosny dans les diverses négociations où il fut employé, ce n'était pas en qualité de diplomate qu'il devait trouver place dans les fastes de notre histoire. La diplomatie fondée sur des rapports nettement tranchés, marchant avec des allures franches, sincère dans son langage et droite dans l'action, la seule digne enfin d'un grand peuple, n'est point celle du XVIe siècle ; la politique italienne, celle de Machiavel et de Catherine de Médicis a tout envahi, aussi bien les consciences que les faits, et malgré la raideur que la tradition populaire a donnée à la figure de Sully, j'ai déjà eu l'occasion de constater qu'il ne fut pas supérieur à son temps en ce qui concerne la moralité politique et le respect des éternels principes. Son titre de gloire est ailleurs ; c'est par la réorganisation des finances qu'il a été vraiment grand, et nous touchons à l'époque de sa vie où il va prendre possession de son véritable domaine et entrer dans les voies de ses destinées.

Quel était l'état des finances à cette époque critique? — On peut poser en fait que grâce aux troubles du royaume il n'y avait pas un seul des abus que nous avons dévoilés déjà (1), qui ne fut pratiqué par la majorité des officiers de finance. Pénétrons plus avant et cherchons l'origine des embarras financiers de Henri IV pendant les premières années de son règne. Il succédait à une époque de désorganisation et de confusion générales, où les finances, comme tout le corps politique, avaient été en proie à des maux qui pouvaient sembler incurables. Le nouveau roi, suivant les propres paroles d'un édit, trouvait le domaine

(1) Voir *Revue de l'Aunis*, année 1864, l'étude sur les *Finances de la France* à la fin du XVIe siècle, qui fait l'introduction à la vie de Sully.

Hosted by Google

presque tout vendu ou engagé, les tailles, aides, gabelles, fermes, chargées de rentes, de dettes, de gages d'officiers, les offices si nombreux qu'il était difficile d'en ajouter ; on avait si souvent mis la main sur le temporel des ecclésiastiques, qu'il n'était guère possible d'y toucher davantage ; c'était d'ailleurs là une ressource bien faible pour un roi qui n'était reconnu que d'une très-petite partie du clergé. Quant au peuple, il était si appauvri, qu'il était plus juste de lui offrir de l'aide que de lui en demander (1).

Pour un prince montant pacifiquement sur un trône bien affermi, cette situation eût été critique. Qu'était-ce donc en présence d'une guerre civile, d'une profonde division des esprits et des croyances, d'un pays ruiné par trente ans de dissensions intestines ! Henri ne pouvait, même parmi les provinces qui le reconnaissaient pour roi, faire fonctionner une administration financière quelconque ; il n'avait pour ressources ordinaires que les revenus de son royaume de Navarre, les produits des domaines royaux situés dans le voisinage des cantonnements de ses troupes, et ce qu'on pouvait tirer des villes ou du pays plat qui le reconnaissaient. Aussi dès les premiers jours est-il aux abois ; on trouve moyen d'encombrer encore l'administration de quelques offices inutiles ; Henri fait appel à la bourse de ses amis : en 1590, la reine d'Angleterre lui prête « 15,000 » livres sterling revenant à la somme de 50,000 escus sol » ou environ (2) » ; les princes et les villes libres d'Allemagne, les provinces unies, le duc de Toscane lui avancent aussi quelques sommes (3) ; ses plus fidèles serviteurs, Rosny, Du Plessis-Mornay lui prêtent à diverses fois de l'argent ; avances souvent placées à fonds perdu, ou dont le remboursement était fort hypothétique. C'est ainsi que Du Plessis avait reçu du surintendant, en paiement, une rente sur les tailles de la Rochelle, qui fut peu après, comme toutes les autres, réduite de 50 p. % (4). D'autres

(1) Ce tableau est tiré presque littéralement d'un édit de septembre 1591. Ap. Fontanon II, 384

(2) Cet emprunt fut fait par l'entremise de MM. de Beauvoir et de Fresnes-Canaye. — Voir la ratification de cet emprunt dans un recueil de diverses pièces par Duhamel, 1623, p. 233. — (Bibliothèque de la Rochelle.)

(3) Voir dans Forbonnais I, 28, l'état des dettes de la France en 1595.

(4) Vie de Du Plessis-Mornay, p. 257.

Hosted by Google

fois encore on leva quelques impositions sur les bonnes villes. « Au mois de janvier 1592 fut fait don au Roy pour » subvention de son armée au siége de Rouen, de la » somme de 20,000 escus égallée sur tous les habitans de » la Rochelle, de toutes qualités (1). » On fit des emprunts forcés aux officiers royaux, en leur donnant en échange, malgré leurs protestations, des augmentations de gages (2). Enfin dès 1590 on essaya de vendre diverses possessions du domaine royal, ou de réadjuger celles qui avaient été cédées à trop bas prix (3). L'année suivante il fallut encore revenir à cet expédient; l'édit d'aliénation de septembre 1591 est remarquable par le ton que prend le roi, bien nouveau chez un successeur de François Ier; il s'excuse sur ses pressantes nécessités, il discute avant d'ordonner.... « C'est pourquoy, dit-il, pour ne voir périr en nos mains » ce beau et florissant royaume, et avec ce reproche de la » postérité que ç'ait esté pour nous estre défailly à nous- » même... ayant ferme opinion que nos bons et fidèles » subjets... approuveront avec nous ceste proposition, et » que les rois nos successeurs et leurs subjects nous tien- » draient pour inexcusables, si nous agissions autre- » ment... etc... » Après ces paroles solennelles faites pour détourner l'opposition des cours souveraines, l'édit faisait, pour attirer des acheteurs, des promesses séduisantes. La vente du domaine serait faite à perpétuité, sans condition de rachat jusqu'à concurrence de la valeur de cent vingt écus de rente; on permettrait aux acquéreurs de donner en paiement, pour un tiers de l'adjudication, le capital de vieilles rentes périmées; enfin comme certaines portions du domaine, déjà engagées à faculté de rachat, devaient être réadjugées, l'édit stipula le remboursement intégral des détenteurs actuels. Malgré ces facilités, il se présenta peu d'acquéreurs (4). Le Parlement et la Chambre des

(1) *Annales manuscrites de la Rochelle*, par Baudoin, p. 246. En 1593 et 1594 on leva plusieurs sommes de deniers par forme de subvention sur les villes et gros bourgs. Fontanon (T. IV p. 1165) transcrit des lettres patentes de septembre 1594 à cet effet. Elles se fondent sur la profonde misère du pays plat Ces subventions furent levées par l'entremise des maires et des échevins et garanties par eux.

(2) C. f. Fontanon, t. II.

(3) Edit d'oct., 1590, cité dans le préambule de celui d'oct. 1594.

(4) La déclaration de novembre 1592 s'en plaint.

Hosted by Google

comptes, qui suivaient Henri, avaient fait d'ailleurs des réserves menaçantes pour les futurs engagistes, et les commissaires du Roi eurent grand peine à vendre quelques baronnes et châtellenies avec leurs droits et offices ordinaires.

Ces détails donnent une idée de la prodigieuse difficulté qu'éprouvait Henri IV à se procurer de l'argent. Si encore tout ce qui se levait sur les contribuables eût passé dans ses mains, il n'aurait pas été enfermé comme dans un cercle fatal, par des embarras journaliers et des nécessités sans cesses renaissantes. On peut estimer ce que la guerre civile avait produit de désordres. Les gouverneurs des provinces éloignées du camp royal avaient pris l'habitude de disposer à leur gré des finances. Tantôt ils vidaient les caisses des receveurs, annulant de fait le paiement des rentes et des dépenses habituelles, et désorganisant le service sous prétexte des besoins plus impérieux de la guerre (1); tantôt, par une usurpation plus hardie du pouvoir souverain, ils établissaient de leur propre autorité de nouvelles taxes et les faisaient percevoir avec une rigueur tyrannique, malgré les défenses impuissantes du Roi (2).

Les officiers de finances, qui auraient dû être les gardiens naturels des bonnes traditions administratives, pillaient à l'envi les caisses publiques, en déguisant leurs larcins par des faux grossiers, qu'un contrôle devenu insuffisant ne pouvait plus réprimer. L'exemple des dilapidations était donné par le surintendant d'O. « Il se mettait de moitié » dans toutes les entreprises, avait sa part dans toutes les » fermes, cautionnait des particuliers, qui, de son consen- » tement, faisaient banqueroute au Roi. Il faisait donner » les fermes pour la moitié de leur valeur, et partageait » l'autre avec les adjudicataires. Il changeait fréquemment » les baux et se faisait donner des pots-de-vin considéra-

(1) Voir introduction, ch. I, *Revue de l'Aunis*, 1864. Aux citations que j'y ai faites, joignons-en encore une. — Un des considérants des lettres patentes du 1er avril 1594 (ap. Fontanon) se plaint que les finances aient été « ordonnées » et employées à autres effects que les deniers n'avoient esté levez et » destinez, et ce, par la force et violence des gens de guerre et nécessité des » affaires. »

(2) Voir la déclaration du 22 novembre 1589, dans Fontanon.

Hosted by Google

» bles. Il avait offert aux spéculateurs des billets qu'il » appelait « *comptants* », mais quand les détenteurs vou- » lurent réaliser, d'O feignit de n'avoir pas d'argent et se » fit céder la moitié du remboursement (1). » Sous un pareil chef, on doit juger ce qu'étaient les subalternes.

Ce que les malheureux habitants des campagnes eurent à souffrir d'une telle administration et des troubles du royaume peut à peine se concevoir. Ecrasés d'impôts, de corvées, de réquisitions par un parti, ils étaient exposés à être punis comme rebelles, si les hasards de la guerre amenaient le parti contraire dans leurs villages dévastés (2). Au reste le désordre était le même dans les provinces occupées par les ligueurs que dans celles qui reconnais- saient Henri IV. Une lettre des trois Etats au duc de Mayenne, du 17 mars 1593, s'exprime ainsi : « Nous avons » entendu les plaintes des provinces sur les impositions » qui se lèvent ès passages des villes, ponts des rivières » et autres lieux par aucuns particuliers qui disposent à » volonté des deniers sans lettres patentes ou autre pou- » voir... plusieurs se plaignent des ransonnemens, dépo- » pulations et extorsions qui se commettent par les gens de » guerre tant de la suitte des armées que des garnisons, » estans les catholiques aussi mal traités que les ennemis. » Mayenne publia par lettres patentes du même jour une défense aux gens de guerre de rien exiger sans son ordre, défense, on peut le croire, qui n'eut pas plus d'effet que celles de Henri IV (3). La misère des campagnes était telle qu'on vit encore une fois, en 1594, les paysans courir aux armes contre ceux qui « croquaient » le pauvre peuple. La révolte des croquans fut apaisée à grand peine, en partie par quelques concessions, en partie par la force (4). Il

(1) Vie de d'O, par d'Auvigny II, p. 443.

(2) Edit du 8 mars 1591 défendant aux gens de guerre d'exiger des labou- reurs de l'argent, des corvées ou des denrées, de saisir les animaux de labour, de rançonner ou d'emprisonner les paysans qui avaient payé les tailles au parti ennemi.

(3) Procès-verbaux des états de la Ligue publiés par Aug. Bernard, p. 91 et 94. — Collection des documents inédits sur l'histoire de France.

(4) Voir sur les croquans les pages que Palma-Cayet leur consacre, Col. Michaud, p. 574-77. — Ils firent pitié, malgré leurs excès, même à ceux qui les combattaient et surtout au roi « Je ne doubte poinct, écrit Henri à » M. de Bourdeilles, gouverneur du Périgord, qu'ils n'ayent quelque subject

Hosted by Google

faudra longtemps pour guérir ces plaies douloureuses de la France !

Si la fiscalité et la violence promenaient leurs fureurs dans le pays plat, il s'en fallait que l'abondance fût au camp royal. Les troupes toujours mal payées étaient toujours sur le point de se débander, et les opérations militaires étaient paralysées par le manque d'argent. Sully affirme que ce fut la détresse des finances, causée par d'O, qui retint le roi immobile à Mantes pendant quinze jours après la bataille d'Ivry, et l'empêcha de détruire les restes de l'armée des catholiques unis. Henri supportait héroïquement son dénument et savait même en plaisanter à l'occasion avec sa verve gasconne. — « En ce temps, dit Lestoile » (février 1594), on ramena au roi ses grands chevaux » (chevaux de bataille) pour ce qu'il n'y avait pas de » quoy les nourrir. Le Roy s'adressant M. d'O luy demanda » d'où cela venoit. — Sire, dit-il, il n'y a pas d'argent.— » Ma condition, dit le Roi, est bien misérable, on me fera » tantost aller tout nud et à pieds. Puis se retournant vers » un sien valet de chambre, lui demanda combien il avoit » de chemises? — Une douzaine, Sire, dit-il, encore y en » a-t-il de deschirées. — Et de mouchoirs, dit le roi, est- » ce pas huit que j'ay? — Il n'y en a pour ceste heure » que cinq, dit-il. — Alors M. d'O lui dist qu'il avoit com- » mandé pour 6000 escus de toile en Flandre pour luy en » faire. — Cela va bien, dist le Roy, on me veult faire » ressembler aux escholiers qui ont leurs robes fourrées en » leur pays, et cependant meurent de faim (1) »

La misère du Roi faisait contraste avec le luxe scandaleux des gens de finance et des traitans. C'étaient ceux-ci seuls qui avaient profité des sueurs du peuple et de la désorganisation du régime financier. Aussi menaient-ils grand train et faisaient-ils bonne chère pendant que l'armée royale mourait de faim (2). Le faste du surintendant sur-

» de se plaindre ; j'ay résolu de dépescher par delà le Sire de Boissise, » conseiller en mon conseil d'Estat, avec charge d'ouïr les plaintes et y » pourveoir, et leur offrir de ma part toute douceur et grâce. » — Lettres missives IV, 155.

(1) Supplément de Lestoile, collection Michaud, p. 263.

(2) Lestoile, Ibid., p 242.

Hosted by Google

tout s'étalait avec une scandaleuse impudence (1). On citait ses maisons, ses soupers, ses débauches, dans cette ville de Paris où les bourgeois venaient d'apprendre à leur grand regret que d'O redevenait leur gouverneur (2). — Malgré ses immenses et illicites profits, cet homme vivait de crédit ; rançonné, volé par ses serviteurs (3), par ses fournisseurs, par tous ceux qui l'approchaient, il n'avait pas encore rendu le dernier soupir que les sergents envahissaient son domicile ; ses serviteurs, ses parents même pillaient sa maison, enlevaient ses meubles et détendaient la tapisserie de la chambre où il agonisait (4) : — Sévère, mais juste châtiment d'un homme qui avait érigé en système la dilapidation et la fraude.

Un des derniers mots du surintendant à ses familiers fut pourtant : « Recommandez-moi bien au Roy, il saura » mieux après ma mort de quoy je lui servois qu'il n'a » sceu pendant ma vie. » Faut-il voir dans ces paroles la dernière forfanterie d'une conscience dépravée qui veut en imposer à la postérité ? Je ne le crois pas ; et (5) malgré ses concussions sans nombre, malgré la joie populaire qui accueillit la nouvelle de sa mort, d'O rendit sans doute de véritables services à ses maîtres. — Avec la constitution financière de ce temps, et le système des anticipations, des baux, des constitutions de rentes telles que nous l'avons décrit, il fallait souvent que l'administration trouvât des capitalistes pour des sommes énormes. Or, on n'avait pas encore expérimenté la puissance de l'association et du crédit, et les financiers étaient seuls à même de faire les fonds des emprunts ou des adjudications nécessités par les circonstances. Nul doute que d'O et ses amis n'aient

(1) « Il surpassa en excès et prodigalités les rois et les princes, car jus- » qu'à ses soûpers il se faisait servir des tourtes composées de musc et » d'ambre, qui revenaient à vingt-cinq escus. » — Ibid.

(2) Il avait été, sous Henri III, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, et après l'entrée d'Henri IV dans sa capitale, il eut assez de crédit pour se faire rendre ces titres.

(3) Voir dans l'Estoile l'anecdote du marqueur du jeu de paume qui lui volait ses balles pendant qu'il jouait avec le roi.

(4) Œcon. Roy. t. 1er, p. 172.

(5) « Les trésoriers le regrettèrent merveilleusement et l'appeloient leur père. Les gens des campagnes s'en réjouirent, au contraire, et disoient : Dieu soit loué, ce meschant d'O est mort ; nous ne payerons plus de tailles. » — Lestoile, p. 249.

Hosted by Google

plus d'une fois fait des avances de cette espèce dans des occasions où toute autre ressource manquait. A la vérité l'histoire ne saurait leur en témoigner de reconnaissance, ils y faisaient trop bien leurs affaires ; mais les traitans ne pouvaient être ni remplacés, ni supprimés : cela est si vrai que Sully même vécut en assez bonne intelligence avec les Zamet, les Gondi, les Cenami, les Sardini, tous ces partisans qui, à coup sûr, n'avaient pas les mains plus nettes que le surintendant d'O ; et le judicieux Lestoile, rapportant la mort de l'un d'eux, a raison de dire : « Le » Roy eust deu vouloir (s'il l'eust peu), avoir racheté l'es- » prit de ce petit larron de Videville de 50 mille escuz ; au » lieu qu'en un autre temps il en eust fallu despendre » cent mille pour le faire pendre. » (1)

La mort du surintendant des finances arrivait dans un mauvais moment. Chaque jour des gouverneurs des places ligueuses venaient faire leur soumission à Henri IV ; mais il ne faut pas prendre pour les adhésions loyales d'esprits convertis par les évènements ces traités, quelquefois honteux, toujours intéressés, qui rendirent à Henri son royaume. Aussi la réduction des villes ligueuses ne lui donna pas, de prime abord, des revenus plus certains, et ne fit pas disparaître la gêne de ses finances. Il eut d'abord à payer aux chefs de la Sainte-Union, gouverneurs, maréchaux et autres, le prix de leur défection, et Sully estime qu'il en coûta au Trésor plus de 32 millions de livres. Puis, il restait encore dans les villes certains ferments populaires, et comme les derniers bruits d'un orage qui s'éloigne. Les tendances de la ligue n'avaient pas été assez monarchiques pour que la soumission du gouverneur d'une ville entraînât les volontés et apaisât les rancunes des habitants. Chaque traité dût donner au commun peuple les satisfactions que réclamait l'esprit public. Ainsi, à côté de garanties religieuses, il y a dans tous ces actes des articles fort importants sur les finances. Tous ont un air de famille, et semblent, comme dit d'Aubigné, taillés « sur le même patron. » (1) Voici, par exemple, ce que dit le traité d'Orléans :

(1) Supp. de Lestoile ; Ibid. p. 250.

(2) Voir le traité de Meaux, liv. III, ch. 29, et le recueil des édicts et

Hosted by Google

ART. III. — Avons dict et déclaré, voulons et nous plaist que les dicts habitans (de la ville et faux bourgs) demeurent quittes et deschargez des arrérages escheus depuis les présents troubles, du droit de cinq lances jusqu'à la fin de l'année dernière et encore pour trois ans à l'advenir.

ART. IV. — Les habitans de ladicte ville et faux bourgs seront affranchis pour trois ans de tous emprunts et subventions pour quelque occasion et cause que ce soit, fors et excepté les droits anciens et domaniaux.

ART. V. — Nous avons esgallement remis et quitté aux habitans des villes, bourgs et pays plat de l'eslection d'Orléans ce qu'ils doyvent à cause des tailles et creuës des années passées jusqu'à la fin de décembre. Le même article accorde surséance jusqu'au dernier juin des obligations faites par les habitants sur les deniers qu'ils ont à payer pour l'impôt.

ART. VI. — Promesse de ne pas détourner les octrois de leur destination.

ART. VII. — Abolition des impôts et subsides créés pour la seule nécessité des troubles.

ART. XVIII et XXI. — Acceptation par la Chambre des comptes de tous les comptes rendus par les officiers de finance, « sauf ce qui a esté faict par forme de volerie. »

Ainsi l'accroissement de dépenses, provoqué par les traités de la ligue, ne fut pas immédiatement compensé par une augmentation très-sensible des revenus, et les finances restaient toujours dans un état de transition et d'instabilité, que la mort du surintendant rendait encore plus précaire et plus effrayant. La surintendance était fort ambitionnée; mais le Roi ne voulait la donner qu'à bon escient, et il était difficile de trouver un homme à la fois probe et entendu, sévère et habile. S'il faut en croire la vie de Mornay, Henri aurait songé à lui confier ce poste important, mais Du Plessis aurait refusé (1). Sancy parais-

articles accordez par le roy Henry IIII pour la ré-union de ses subjects, par P. Matthieu (MDC). Je me suis assuré que tous ces traités, sans exception, contiennent des clauses relatives aux finances.

(1) Vie de Mornay, p. 220. Il aurait allégué pour raison « que les finances » ne se pouvoient remettre que par retranchement de la despence, ou par » augmentation de la recepte; le premier lui acquerroit la hayne des particu- » liers, le second, celuy du publiq. »

Hosted by Google

sait avoir plus de chance d'être choisi ; ses anciens et loyaux services, sa familiarité avec le roi, ses connaissances réelles en matière de finances semblaient devoir le faire préférer à ses rivaux ; mais quoiqu'il ait eu pendant quelque temps une grande autorité dans le conseil, il ne fut point surintendant en titre (1). Le Roi craignant sans doute de voir les malversations de la précédente administration se renouveler, espérait en arrêter le cours en remplaçant la surintendance par un conseil. Cette innovation n'était qu'un essai fait en désespoir de cause ; mais cet essai devait forcément rester sans résultats : il eût fallu rencontrer dans une réunion d'esprits divers un ensemble de volonté, une unité de direction, une rectitude de conscience qu'il était chimérique de chercher : le conseil des finances ne devait point faire sortir l'administration de l'ornière où elle était empêtrée depuis longtemps.

Quoi qu'il en soit, on le mit à l'œuvre. Le duc de Nevers en fut président ; les autres membres furent le chancelier de Cheverny, le maréchal de Retz, Schomberg, de Bellièvre, Sancy, de Fresne, de Maisse et de La Grange-le-Roi. — C'était donc à des magistrats, à des gens d'épée, à un diplomate, à des hommes déjà employés dans les finances, mais n'ayant pas une réputation sans tache, qu'était confiée la mission de remettre l'ordre dans nos finances. — Le Roi avait eu l'intention d'adjoindre Rosny à ces nouveaux conseillers : il s'arrêta devant leur opposition énergique. Tous, en effet, ou étaient brouillés avec le baron, ou redoutaient son activité, sa sévérité, sa légitime ambition de parvenir. De Fresne et de La Grange-le-Roi furent chargés de préparer un projet de réforme et de dresser des règlements sur l'assiette de l'impôt et le ménagement des revenus.

Pendant qu'ils faisaient grand bruit de ce travail sans autre pensée, suivant Sully, que de « repaistre l'esprit du

(1) De Thou le cite comme surintendant, mais le témoignage de Sully me paraît avoir ici plus de poids. Je trouve d'ailleurs en fait de témoignages contemporains ce passage d'une lettre de Du Plessis-Mornay, du 8 novembre 1594 : M. de Sancy fera plus qu'aucun aux finances, quoy que S. M. n'en ait point encore estably de surintendant en tiltre. (Mém. de Mornay, t. II, 302.) Or, la création du Conseil des finances est de la fin de cette même année 1594; il est donc impossible que Sancy ait été surintendant. D'ailleurs les Œconomies Royales (t. II, p. 420) s'expliquent clairement sur ce point.

Hosted by Google

Roy d'une belle apparence » (1), les évènements politiques allaient embrouiller encore une fois la question financière. La guerre avec l'Espagne avait été dénoncée par Henri IV, le 17 janvier 1595. Avant de partir pour la Franche-Comté, il remania le conseil des finances, lui donna pour président le prince de Conti à la place de Nevers, qui avait un commandement à l'armée de Picardie, et y fit entrer trois intendants du contrôle, Hudicourt, Marcel et Guibert, avec Meillant pour secrétaire. Cheverny et Sancy suivirent le Roi ; le conseil devait rester à Paris pour centraliser les opérations, et reçut des instructions très-détaillées. Trois jours après, Rosny fut ajouté à ces membres, mais, à ce qu'il paraît, sans une commission en forme. Malgré l'infériorité de sa position, sa nomination ne faisait pas le compte de ses collègues, qui avec la claire vue de la jalousie, sentaient qu'un tel homme les supplanterait bien vite ; aussi n'y eut-il sorte de déboires dont on ne l'abreuvât. On affectait de le regarder comme un espion, capable de travestir les intentions de chacun et de les calomnier auprès du Roi ; ouvrait-il la bouche, tous contrecarraient ses avis ; on en vint jusqu'à tenir sans lui des conseils secrets, et à ne plus traiter en sa présence que des intérêts sans importance. Ces manœuvres eurent l'effet que leurs auteurs en attendaient, Rosny rebuté se retira à Moret dans une de ses propriétés.

Il y apprit bientôt, par une lettre de Lafont, son maître d'hôtel, les désastres de la campagne de Picardie, la perte du Catelet, de la Capelle, d'Ardres, la défaite de Doulens et la mort de Villars, mal compensés par la victoire de Fontaine-Française en Franche-Comté. Henri IV revenu rapidement de Bourgogne en Picardie, ne put empêcher les Espagnols de prendre Calais et Cambrai. La guerre débutait bien mal, le but fuyait sans cesse devant le Roi, comme les fantastiques oasis produites par le mirage et que poursuivent en vain les voyageurs du désert.

Rosny avait failli sur ces entrefaites être envoyé en Angleterre, d'abord comme compagnon du duc de Bouillon, puis, sur son refus opiniâtre, comme ambassadeur. Rien ne put le décider à quitter la France. Il était persuadé que

(1) Œcon Roy., t. I, 191.

Hosted by Google

ces propositions qui l'éloignaient du Roi cachaient un piège de la part de ses anciens collègues du conseil des affaires et finances; d'ailleurs des entretiens plus fréquents et plus familiers avec son maître, des demi-ouvertures qui lui avaient été faites, des promesses de « l'avancer », comme il dit, et peut-être aussi la rencontre qu'il avait faite vers ce temps, d'un soi-disant devin (1), et les hautes destinées qu'on lui avait prédites : tout cela joint à la conscience de ses droites intentions et de sa propre valeur lui faisait entrevoir une élévation prochaine et la récompense longtemps attendue de ses services.

Il fut encore employé quelques mois à des affaires de médiocre importance, à une négociation de mariage entre Catherine de Navarre et le duc de Montpensier (2), à un voyage à Rouen, dans le but de surveiller les menées de la cabale des seigneurs toujours prêts à s'agiter, enfin il remplit pendant le siège de La Fère, que venait d'entreprendre le roi, l'office de commissaire des vivres et munitions, concurremment avec le connétable de Montmorency et les membres du conseil des finances. Dans son impatience de réparer les désastres de la campagne précédente, le roi s'adressait à tous ses serviteurs pour assurer la subsistance de son armée, et éviter une de ces débandades dont on n'avait que trop vu d'exemples parmi ces troupes mal payées et mal nourries. Malgré la satisfaction avec laquelle Sully dans ses mémoires prétend que l'armée ne manqua de rien pendant les six mois que dura le siège de La Fère, il résulte des dépêches pressantes adressées au connétable

(1) Le siècle auquel on fait honneur d'avoir émancipé la raison, était crédule à l'excès. Je ne trouve guère de personnage de marque qui n'ait eu foi aux sciences occultes. Rosny fut comme les autres, et il paraît avoir gardé une vive impression de la prédiction qui lui fut faite à Paris vers cette époque. Le portrait qu'il fait de son devin ressemble à un personnage de Callot : « Un » certain homme de haute taille, assez maigre en visage, la barbe longue, » mais fort claire et fourchue, un grand chapeau qui luy cachoit quasy tout » le visage, un long manteau noir boutonné au collet, une espée assez mal » agencée au costé, des bottes fort larges, et en la main gauche une grande » gibecière à deux revers... » Œc. Roy., t. I, p 310. — L'Edition aux trois V verts, de la Biblioth. de la Rochelle contient une erreur de pagination, elle passe de la p. 194 à la p. 295.

(2) Une lettre de Henri IV à sa sœur, en date du 22 juin, atteste la part que Rosny prit à cette négociation de mariage ; toutefois il n'eut pas lieu ; en avril 1597, Montpensier épousa Catherine de Joyeuse, dont il eut Mlle de Montpensier, mariée plus tard à Gaston d'Orléans.

Hosted by Google

que les choses n'allèrent pas de la sorte, et que le métier de munitionnaire ne réussit pas à Rosny aussi bien qu'il le dit. — « Le sieur d'Incarville, écrit le roi, vous repré-» sentera ce que je lui mande de l'estat des vivres de mon » armée, à quoy il est aussi besoin de pourveoir prompte-» ment. J'en escris à ceulx de mon conseil auxquels je vous » prie faire entendre l'estat et les nécessitez de mon armée, » et tous ensemble y apporter un prompt remède... » (Du 18 mars 1596) (1).

C'était en vain qu'il s'adressait au conseil des finances, l'impuissance ou la cupidité des membres qui le composaient avait paralysé la réforme si fièrement annoncée par de Fresne et La Grange-le-Roi ; on s'était péniblement traîné dans la vieille routine de la fiscalité ; des emprunts forcés sur les officiers, le retranchement des rentes de l'hôtel-de-ville (2), la menace d'une chambre pour la recherche des malversations (3), quelques créations d'offices nouveaux (4) avaient donné des ressources momentanées en 1595.

En vertu de l'axiôme de Henri IV, que la nécessité n'a point de loi (lett. missives IV, 510), on abusa d'un édit du mois d'octobre précédent qui avait autorisé les ventes du domaine pour 254,000 écus ; on poussa la vente jusqu'à concurrence de 754,000 écus malgré les réclamations du prévôt des marchands et des échevins de Paris, et les arrêts du Parlement (5). — Le Parlement ne tenait pas assez compte des besoins de la guerre, ni le conseil des avantages de la régularité ou du respect des principes. Mais comme il ne fallait pas songer à accroître la taille que le peuple n'eût pu payer, le roi se montrait ferme et inébranlable sur l'enregistrement des édits bursaux, seule

(1) Lett. missives, t. IV, p 535 — Voir aussi ibid. p. 543, une autre lettre du 25 mars. — Une lettre du 4 mars nous apprend qu'à cette époque les états de finance de l'année n'étaient pas encore dressés, et que le roi avait chargé le connétable de les faire avec d'Incarville. Singulière besogne pour un connétable !

(2) Déclaration du 16 avril 1595, ap. Fontanon.

(3) Déclaration du 30 novembre, ibid. IV, 1168

(4) Par exemple des greffiers des insinuations ecclésiastiques en chaque diocèse (juin) ; un nouvel élu, un huissier audiencier en chaque élection (novembre) ; vingt-quatre contrôleurs extraordinaires provinciaux ; — des trésoriers provinciaux des parties casuelles. (Lett. missives IV, 415.)

(5) Fontanon, t. II. — Il fallut quatre lettres de jussion pour vaincre l'obstination du Parlement.

Hosted by Google

ressource extraordinaire qui lui fût encore possible. Tantôt il essayait de faire passer ses ordres par quelqu'une de ces harangues familières, où il mêlait les raisonnements et les excuses, les ordres et les prières. Tantôt il parlait plus haut et reprochait en face aux magistrats, dans un langage coloré et plein d'ironie, leur obstination et leur attachement à leurs gages. — « Je sçay bien, leur dit-il une fois, » que tous édits nouveaux sont tousjours odieux... mais il » faut que j'aye recours aux moyens qui me restent. J'ay » depuis quelques années faict vivre ma gendarmerie pres- » que miraculeusement sans argent. Si vous me faisiés offre » de deux ou trois mille escuz chascun, ou me donniés » advis de prendre vos gages ou ceulz des trésoriers de » France, ce seroit un moyen pour ne poinct faire des » édicts; mais vous voulés estre bien payez, et pensés » avoir beaucoup faict quand vous m'avés faict des remon- » trances pleines de beaux discours, et puis vous allés » chauffer et faire tout à votre commodité, car si seulement » il y a vacation, vous ne la voulés perdre, quelque affaire » pressée que ce soit... » (1)

Une autre fois que le président Séguier lui portait des remontrances, le roi « gossant à sa manière accoustumée, » lui dit : Traictés-moi au moins comme les moines : *victum* » *et vestitum*. Je ne mange pas toujours mon saoul, et » quant à mes habillements, regardés, Monsieur le Prési- » dent, regardés comme je suis accoustré ! » (2)

L'année 1595 se passa ainsi entre les édits et les remontrances, les expédients désespérés et la constatation de leur impuissance.

L'année 1596, qui avait à faire face à tant de dépenses nécessitées par les malheurs de la guerre, commença par un désarroi plus fâcheux encore. Aussi vit-on pleuvoir pendant les six premiers mois de cette année, les créations d'offices, deux nouveaux tribunaux présidiaux à la Flèche et à Soissons, un bailliage provincial dans cette dernière ville, des lieutenants particuliers et assesseurs criminels à chaque justice royale, des officiers de la gabelle, jusqu'à des visiteurs marqueurs de cuirs et des jaugeurs mesureurs

(1) Lettres missives IV, p. 413-415, passim
(2) L'estoile.

Hosted by Google

de vin, offices plus tard abolis « comme chose très-inutile » et ne tournant qu'à la foule et oppression du peuple. » (1) Il est impossible de se condamner plus formellement et de meilleure grâce. — On fit aussi aux officiers royaux un nouvel emprunt forcé « si modéré, disait le roi au Parlement, qu'aucun n'aura occasion de s'en trouver grevé. » (2)

Si ces mesures fiscales semblent avec raison contraires à l'économie d'une sage administration, nous n'en devons pas accuser trop sévèrement le conseil des finances ; il suivait par ces expédients une route devenue banale depuis un siècle ; d'ailleurs ce n'étaient que des mesures transitoires et dont l'effet devait cesser avec la nécessité qui les avait fait naître. Ce qu'il y eut de vraiment détestable dans la courte existence du conseil, ce fut la persistance des plus criants abus, au profit de ceux mêmes qui devaient les poursuivre. — En achetant des blés pour l'armée de La Fère, Rosny s'était assuré que plusieurs des membres du conseil étaient intéressés dans les marchés de fournitures. Henri, toujours trompé, s'irritait contre ces insatiables financiers qui, disait-il, « mangeaient le cochon ensemble » (3), et venaient de consommer 1,500,000 écus en paiement de vieilles dettes, intérêts et capital, par eux achetées au rabais des détenteurs de titres. J'aurais eu assez de cette somme, s'écriait-il avec dépit, pour chasser l'espagnol de la France ! — Les fermes dans les mains des conseillers diminuaient chaque jour et venaient à rien ; on afferma à vil prix pour 30,000 écus d'aides de Normandie, on donna les cinq grosses fermes, la gabelle du sel et les parties casuelles pour le quart de leur valeur aux traitans Zamet, Gondi et autres, qui étaient d'intelligence avec les membres du conseil ; enfin sous prétexte que la perte de Calais et de Cambrai rendait le crédit du roi plus lourd et resserrait les capitaux, on passa des baux avec des rabais plus scandaleux encore. — Les caisses provinciales étaient aussi au pillage, et la chambre des comptes ayant appris que les receveurs payaient intégralement les titres de rente de leurs amis et refusaient de rien donner aux petits

(1) Edit d'abolition du lieutenant de robe longue à chaque grenier à sel (1600).
(2) Lettres missives, IV, 597.
(3) Lettre à Rosny, Œcon. roy, I, 309.

Hosted by Google

rentiers, venait de rendre en vain un arrêt pour ordonner à ces comptables de payer des à-comptes à chaque rentier, au sou la livre, à peine d'être contraints en leur propre et privé nom de payer à tous ce qu'ils avaient payé à quelques-uns (1). — Ces odieuses malversations s'étalaient aux yeux de tous avec tant d'impudence que l'on comparait le conseil des finances à cet homme dont parle l'Évangile, du corps duquel un diable était sorti pour faire place à sept autres démons plus méchants (2).

Sous une telle administration, la détresse du roi fut aussi complète que sous la surintendance de d'O. Il eut bien de la peine à garder son armée devant La Fère jusqu'à la prise de cette ville, et il lui fallut se résigner pour cela à subir la loi des gens de finance. Pour donner une ombre de satisfaction à la conscience publique, on cassa bien quelques trésoriers généraux, mais les nécessités de la guerre pendant le siège de La Fère imposèrent silence à la justice. Plutôt que de recevoir une honte, comme dit énergiquement le roi, il leur fit acheter leur rétablissement, et l'exemple fut perdu pour les autres (3). Voici sa lettre au connétable du 6 mars 1596 : « Faictes tant que l'on re-
» couvre et l'on m'envoye promptement les 38,900 et tant
» d'escuz que je vous ay demandés, et si vous ne les pouvés
» trouver qu'en accordant aux trésoriers généraux ce qu'ils
» ont demandé pour estre maintenus en leur charge, j'ayme
» mieulx les contenter que de recevoir icy une honte,
» comme il adviendra si je n'ay d'argent. Toutefois je vous
» prie de faire un effort sans eux, pour m'en passer, si
» c'est possible ; sinon servés-vous de leur bourse aux
» conditions qui ont esté proposées. — Du camp de Rouy,
» près La Fère. » (Lett. missives, IV, 514.) — Et Lestoile nous apprend (février 1596) : En ce mois, le roi fut con-
» traint, pour avoir de l'argent, de restablir les intendants
» de ses finances qu'il avoit cassés le mois de devant, ayant
» dit à l'un d'entre eux, nommé Desbarreaux, que luy ny

(1) Arrêt du 30 juin, ap. Fontanon.

(2) Vie de Du Plessis-Mornay, p. 220. — Une lettre de Villeroy accuse aussi le conseil : « Le roi est résolu d'aller incontinent à Lyon, je veulx dire aussitôt » que Messieurs des finances auront graissé ses botes. » (Mém. de Mornay, II, 310.)

(3) Lestoile, I, 271.

Hosted by Google

» ses compagnons n'avoient dent dans la bouche qui ne » luy coûstast 10,000 écus. » Tout cela ne suffisait pas ; il fallut emprunter du duc de Toscane, sous le nom du traitant Gondi, 300,000 écus (1). Le maréchal de Biron, assiégeant Beaune, vit ses Suisses près de se débander, faute de 12,000 écus pour les payer (2). Enfin une entreprise importante, dressée contre Arras, manqua par l'incurie de ce même conseil qui, malgré les demandes réitérées du roi, ne fournit pas les 800,000 écus qu'il fallait pour les munitions (3). Les conseillers se contentèrent de répondre simplement aux lettres pressantes de Henri qu'il s'en fallait qu'ils pussent fournir une si notable somme, puisqu'ils se trouvaient bien empêchés à recouvrer de quoi « faire rouler » sa maison. Ils étalaient pourtant leurs profusions en face du dénûment de leur maître avec un cynisme qui inspira au roi cette lettre si connue adressée à Rosny : « Je vous veux bien dire l'estat où je me trouve réduit, » qui est tel que je suis fort proche des ennemis, et n'ay » quasy pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni » un harnais complet que je puisse endosser ; mes che- » mises sont toutes deschirées, mes pourpoincts trouëz au » coude, ma marmite est souvent renversée, et depuis » deux jours je disne et souppe chez les uns et les autres, » mes pourvoyeurs disant n'avoir plus moyen de rien » fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six » mois qu'ils n'ont reçeu d'argent. Partant jugés si je mé- » ritte d'estre ainsi traicté et si je doibs plus long temps » souffrir que les financiers et trésoriers me fassent mourir » de faim et qu'eux tiennent des tables friandes et bien » servies ; que ma maison soit pleine de nécessitez, et les » leurs de richesses et d'opulence... » (15 avril 1596.) (4)

(1) Lettres missives, IV, 546.

(2) Lettre de Biron, 15 mars 1595 (ap. mém. de La Force, I, 253).

(3) Œcon. roy., I, 308.

(4) Œcon. roy. Lettre citée. — Legrain dit aussi : « Je lui ai vu un pour- » poinct de toile blanche unie estant tout sale de la cuirasse et deschiré par » la manche, et des chausses fort usées et rompues du côté du port d'épée. » (Liv. VIII.) — Cette héroïque misère, qui s'étale pourtant avec un peu de complaisance, n'empêcha pas le bon roi de faire cette même année 1596, des dépenses assez inconvenantes, eu égard à la détresse du trésor, témoin cette lettre à Schomberg : « M. de Schomberg, j'ay sceu que vous vouliés vendre » vostre maison de Paris, et pour ce qu'estant proche du Louvre comme elle

Hosted by Google

Quoique habitué de longue main à supporter gaillardement la mauvaise fortune, Henri IV était las d'avoir les bras liés par la cupidité effrontée des gens de finances. La conscience de ses devoirs de roi, sa fierté de soldat blessée par ses récents revers, sa pitié sincère pour les souffrances populaires, tout lui faisait désirer une réforme sérieuse ; et depuis longtemps il savait par quelles mains il devait la faire. Il suivait Rosny des yeux depuis son enfance, et en voyant un gentilhomme si soigneux de conserver et d'accroître son bien, si méthodique et si prudent dans la conduite de son « ménage, » et en même temps si véritablement affectionné à sa personne, il nourrissait l'idée de lui confier ses finances et de lui donner toute l'autorité dont il le jugeait digne. Il savait pourtant qu'avec une personnalité aussi jalouse que celle de Rosny, il ne fallait point le mettre dans un conseil, sinon pour y dominer ; aussi l'éprouvait-il par diverses missions, en stimulant son zèle par de brillantes promesses. Cependant l'élévation de Rosny eût sans doute été encore ajournée, sans des influences souveraines à cette singulière époque et surtout sous ce règne.

La belle Gabrielle d'Estrées, alors maîtresse en titre, avait conçu pour Sancy une haine violente, justifiée par les propos plus que libres qu'il se permettait contre elle. Rosny plus prudent savait à propos ménager la susceptibilité de cette femme. Que son arrière pensée fut de se réserver une protection utile, peut-être même indispensable à la réalisation de ses plans, le fait est certain et il l'avoue. Ce n'était pas une âme rigoriste, comme Du Plessis-Mornay, un esprit caustique comme d'Aubigné, et la facilité de mœurs de son siècle rendait ces calculs d'ambition moins répugnants qu'ils ne le seraient aujourd'hui pour une conscience délicate. On ne sait trop jusqu'où allèrent ses complaisances, et l'on peut presque croire qu'elles dépassèrent la stricte mesure des convenances de cour, quand on le

» est, elle seroit fort propre à ma maîtresse qui en cherche une à achepter, » j'ay pensé que vous seriez aussy ayse de la luy vendre qu'à un aultre. C'est » pourquoy je vous prie de me mander si vous estes en ceste volonté, et » combien vous la voulés vendre au dernier mot. C'est là le subject de la » mienne. » (Ap. lettres missives.) — On pense bien que si Gabrielle acheta a maison, elle ne la paya point de sa bourse.

Hosted by Google

voit avouer ingénument et sans le moindre embarras qu'il fit plus d'une fois près de Gabrielle « le bon valet ». Il devait plus tard prendre sa revanche en tenant tête ouvertement à celle à qui il devait une partie de sa fortune, mais alors il n'avait plus rien ni à espérer, ni à craindre d'elle. Il n'est pourtant pas peu singulier que ce soient les influences de ruelle, plus fortes que les haines de cour, qui aient fait entrer aux finances le grand ennemi des parasites, des favoris et des maîtresses du roi ; car ce fut bien la marquise de Monceaux qui eut le mérite de vaincre les dernières irrésolutions de son royal amant et de faire délivrer à Rosny des provisions de conseiller au conseil des affaires et finances (1).

Cette fois le pas difficile était enfin franchi ; les collègues du baron, qui avaient su si longtemps l'empêcher d'arriver aux finances, durent comprendre que leur règne allait finir.

PAUL ROMIEUX.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Voir dans les Œconomies royales les petites manœuvres par lesquelles on essaya de reculer encore l'effet de la faveur dont jouissait Rosny.

Hosted by Google

PHÈDRE ET SES FABLES.

L'imitation grecque a de tout temps enrichi la poésie latine ; et les génies les plus originaux de Rome ne se sont pas fait faute de chercher des modèles ou de puiser des inspirations dans les poètes de Thèbes, de Lesbos, d'Athènes. Au temps des guerres puniques, Térence et Plaute imitaient ouvertement Ménandre, Diphile, Epicharme. Plus tard, pendant la dictature de J. César, un poète élégiaque, Catulle, s'inspirait de Sapho, d'Alcée, de Callimaque ; et souvent il se contentait de les traduire. Virgile et Horace profitèrent aussi de l'imitation grecque ; le premier suit Théocrite ; le second, tantôt se montre disciple d'Anacréon, tantôt émule de Pindare. Dans la prose, l'imitation n'est guère moins sensible ; et Cicéron pourrait nous en apprendre quelque chose. Bientôt, de tous les genres qu'avait cultivés la Grèce, il n'en resta qu'un seul auquel les muses romaines n'eussent point touché ; peut-être avait-il échappé grâce à sa petitesse ; ce genre, c'est *la fable*.

Jusqu'au règne d'Auguste, personne ne s'était essayé dans la fable. Un poète natif de Macédoine, Phèdre, devait le premier jeter un regard sur ce genre délaissé, et s'en emparer. Il s'explique ainsi sur sa vocation de fabuliste : « Ésope m'a prévenu ; ne pouvant être le premier, j'ai voulu du moins qu'il ne fût pas seul dans ce genre. » Phèdre est donc en quelque degré émule d'Ésope. Il y avait deux manières de rivaliser avec le fabuliste grec ; l'une, de modifier la fable telle qu'il avait conçue, d'en faire un genre tout nouveau ; l'autre, et c'est à celle-ci que Phèdre s'est tenu, de marcher sur les traces d'Ésope en l'imitant, en le traduisant même. Phèdre a imité et traduit. Il rappelle souvent ce qu'il doit à Ésope. Il dit franche-

Hosted by Google

ment : « *Invenit ille, nostra perfecit manus.* » Il se pose si bien en imitateur d'Ésope, qu'il demande grâce au lecteur pour les occasions où il lui arrivera d'*inventer*. Ainsi Phèdre procède directement d'Ésope. Si ses fables ne sont pas toutes des traductions, ou de pures traductions, du moins restent-elles très-près du modèle. Phèdre a bien fait comprendre ce qu'étaient ses fables, et combien il devait à l'imitation, quand il a dit : « *Fabulas, quas Aesopeas, non Aesopi nomino.* »

Ainsi la littérature latine doit à l'imitation grecque à la fois un genre nouveau et un nouveau poète. Cette fable, qui va s'ajouter aux autres genres déjà acquis aux lettres latines, quel est son caractère, son esprit? Elle se propose un objet, utile ou agréable : quel est cet objet? En quoi laisse-t-elle à désirer, que peut-elle gagner encore? Autant de questions qu'il est naturel de se poser. Le petit recueil des fables de Phèdre n'est pas sans doute dénué de mérite, et sans doute aussi il a ses défauts; quelle œuvre n'a pas les siens? Essayons de découvrir à la fois ce mérite et ces défauts.

I

PHÈDRE MORALISTE.

« S'il y a quelque chose d'ingénieux dans la république des lettres, dit Lafontaine, on peut dire que c'est la manière dont Ésope a débité sa morale. » Lafontaine caractérise habilement et justement la fable, telle que les anciens faiseurs d'apologues l'ont comprise. Phèdre est un débitant de morale, et sa fable est un artifice à l'aide duquel il fait passer sa denrée.

Qu'on se représente le fabuliste, au moment de composer un apologue. Il a dans la tête une maxime, un précepte, un lieu commun qu'il veut démontrer : soit, par exemple, que nous sacrifions trop souvent de vrais biens à de fausses espérances. — Voilà le but. Le poète y arrivera par un détour; il va prendre un petit exemple. Il représentera un chien laissant tomber sa proie, pour en saisir l'image qu'il

Hosted by Google

voit réfléchie dans l'eau. La thèse est prouvée. Il ne reste plus qu'à s'appliquer l'anecdote. L'auteur a appuyé son dire d'un exemple ; il n'en veut pas davantage : son but est rempli. Démonstration d'une vérité morale, tel est l'esprit et telle est aussi la substance de la fable, telle que Phèdre l'a comprise. La fable, chez lui, a le caractère d'un enseignement ; c'est un genre tout didactique, presque exclusivement didactique.

Ce qu'on appelle *moralité*, voilà pour Phèdre la partie importante de la fable. — Le récit, c'est la partie secondaire.

Une foule de petites vérités, quelquefois finement aperçues, de sages préceptes, des conseils tels qu'un père en pourrait donner à ses enfants, des exhortations pleines de prudence, des mots ingénieux, des observations justes, voilà la meilleure part des fables de Phèdre. C'est, si j'ose dire, son bagage de moraliste. Les mille détours de l'avarice, les petits calculs de l'hypocrisie, les déceptions de l'amour-propre, les pauvretés de l'orgueil, les mille ridicules de la vanité, le néant de l'ambition, les contradictions du caractère humain, son petit livre contient tout cela. Phèdre a bien pénétré l'homme ; les plis de l'âme lui sont connus ; il est familier avec nos vanités et nos inconséquences. Peut-être, dans un autre temps que celui où il vivait, eût-il fait un recueil de sentences. Ce genre eût peut-être mieux convenu à son talent que l'apologue. Qu'on se figure les maximes de Larochefoucauld illustrées par des anecdotes ; qu'on y mette un peu de la naïveté du fabuliste ; voilà, à peu près, les fables de Phèdre.

C'est donc un moraliste. Ajoutons qu'une morale très-pure respire dans ses fables. Il n'écrit rien que de sensé et d'honnête. Son but est (il le répète souvent) d'être utile. En est-il un meilleur ? Il dit dans la préface de son recueil : « Ce petit livre a deux fins, de faire rire, et de donner de sages conseils pour la vie. » Soit donc qu'il nous serve la morale d'Ésope, soit qu'il tire ce qu'il dit de son propre fonds, Phèdre est un sincère et aimable philosophe. En outre, ce philosophe qui recommande la vertu, ne craint pas de s'attaquer au vice. Il devient satirique et amer en peignant l'ambition ou la tyrannie ; et, s'il faut

Hosted by Google

en croire la tradition, Phèdre aurait souffert plus d'une persécution pour avoir dénoncé trop hardiment le favori de Tibère. Où trouver un écrivain plus honnête, une plus saine lecture ?

Tel est Phèdre le moraliste. Jusqu'ici nous l'avons vu dans son beau jour. Phèdre le fabuliste ou, pour mieux dire, Phèdre le poète, ne méritera peut-être pas autant d'éloges. En séparant le moraliste du poète, nous avons fait la part belle à Phèdre ; il lui est avantageux d'être étudié ainsi. Mais autant le moraliste gagne à être séparé du poète, autant le poète perd à être séparé du moraliste et à être examiné en lui-même.

II

PHÈDRE POÈTE.

Si la fable doit instruire, il ne lui est pas défendu de plaire. Au contraire, l'art doit y intervenir, pour relever par des traits piquants un enseignement souvent monotone, pour embellir la vérité, pour égayer l'esprit du lecteur. Phèdre ne s'en est point assez souvenu ; et, à force de vouloir être utile, il a oublié de charmer. Il s'est si souvent répété qu'il fallait corriger les erreurs des hommes,

« *Nec aliud quidquam per fabellas quaeritur*
» *Quam corrigatur error ut mortalium*, »

qu'il a souvent sacrifié la variété et le sel de ses récits à la solidité de ses leçons. Peut-être ne faut-il pas trop le blâmer d'avoir penché de ce côté. Chacun fait ce qu'il peut, et n'est pas poète qui veut. A coup sûr, Phèdre ne l'est pas ; du moins, il ne l'est pas assez.

Il y aurait d'abord à redire à la brièveté de ses fables. Ce vers que Phèdre adresse naïvement à Particulon, pourrait servir d'épigraphe à tout son recueil :

« *Si non ingenium, certe brevitatem approba.* »

Non, nous n'approuverons jamais cette brièveté dont l'auteur

Hosted by Google

veut se faire un mérite, et qui exclut toute poésie, cette concision qui vient uniquement de ce que l'auteur a manqué d'haleine et s'est arrêté pour souffler. Ce serait donc un mérite d'être sec? Phèdre, malheureusement, l'est presque toujours. On ne peut manquer davantage à la fois d'abondance et d'abandon. Il dit juste ce qu'il faut dire; dans une fable ce n'est pas suffisant; les vérités rebattues, les maximes à demi-usées, les lieux-communs qu'il nous adresse pour notre instruction, ne valent guère par eux-mêmes; vous me dites que le faible périt, quand il veut imiter le puissant. Je m'en doutais; vous ne m'apprenez rien de neuf. Développez votre idée; vous m'intéresserez peut-être. Phèdre semble avoir pris à tâche de se priver de tout agrément, de s'interdire la variété; il faut avouer que s'il avait eu cette bizarre intention, il n'aurait pu mieux réussir qu'il ne l'a fait.

Et cependant nul genre n'offre une plus ample carrière au développement de l'imagination. Quelle occasion de montrer la délicatesse et les richesses de son esprit! Quelle matière à tableaux, si vous êtes bon peintre! Un homme, un paysage, un lion, un singe, un moucheron, un serpent, jusqu'à un brin d'herbe, que de choses à décrire!

« *Labori ut faber desit, non fabro labor,* »

comme l'a très-bien dit Phèdre lui-même. Vous voulez faire agir ou parler un chat. Vous bornerez-vous à écrire: il dit telle chose, il en fit telle autre. Non; vous chercherez à donner une idée de ce grave et fourbe personnage: vous le montrerez roulé en boule devant le foyer et ouvrant paresseusement deux yeux qui voient fort bien ce qui se passe. S'agit-il de mettre en scène l'âne? Vous vous efforcerez de peindre cette lourde naïveté, cette bonhomie patiente, cette plaisante gaucherie. Vous saisirez chaque trait de sa physionomie, et vous essaierez d'y retrouver comme des types de l'esprit et du caractère de l'individu; les longues oreilles, le profil un peu niais. Vous voudrez voir les choses vous-même et les faire voir aux autres. Il ne vous suffira pas de raconter, vous voudrez décrire.

Hosted by Google

Vous peindrez un arbre même, une fleur, en homme qui les a observés et étudiés. Celui-ci, le chêne puissant, sera l'emblême de la vigueur et de la royauté ; l'humble roseau représentera la faiblesse. C'est ainsi que l'imagination anime et varie la fable ; c'est par là que la poésie intervient dans l'apologue. C'est par là aussi que le fabuliste évite la sécheresse, la prose.

Phèdre n'a pas eu la science de faire ainsi vivre les choses. L'art des descriptions lui est étranger. Ce n'est pas un amant de la nature ; rien ne le touche, rien ne le séduit en elle. Il ne la comprend pas : il ne l'a pas connue. Devant ses merveilleux attraits, il reste froid. Comme homme, mais surtout comme fabuliste, il faut l'en plaindre sincèrement.

C'est surtout dans la peinture des animaux que Phèdre est resté au-dessous de sa tâche : peut-être ne les a-t-il si imparfaitement décrits, que parce qu'il ne les avait jamais regardés. Les animaux de Phèdre ressemblent à des hommes vêtus de peaux de bêtes : il est impossible de retrouver, dans ces êtres équivoques, les traits du cheval, du bœuf, du chien. L'auteur n'a aucun soin de leur conserver leurs habitudes, leurs mœurs, leur manière d'être, leur physionomie distincte et propre : et pourtant, sans ces nuances, aucune peinture n'est possible ; tout se mêle et se confond. Les fables de Phèdre ne sont pas des tableaux ; ce sont des esquisses incolores, de pâles copies.

Phèdre a mieux peint les hommes que les animaux. Il y a de lui une fort jolie fable, bien racontée, et qu'il a le mérite de n'avoir pas empruntée à Ésope, où il met en scène Tibère-Auguste, et un de ces *empressés* qui se trouvent toujours mêlés au cortège des grands. Il s'y moque de la servilité de certains hommes, qui se plaisent à ramper devant leurs maîtres, quêtent à genoux leurs faveurs, s'abaissent aux plus infimes services, dans l'espoir de gagner leur bonnes grâces ; et qui ne sont récompensés de leurs soins que par le ridicule et le mépris. Phèdre n'a pas voulu tirer de conclusion de son conte ; aussi faut-il plutôt considérer son récit comme une jolie anecdote que comme un apologue. Il a fait ici un heureux effort pour décrire. Les manœuvres de son *empressé*, qui va précé-

Hosted by Google

dant le prince de chambre en chambre avec son arrosoir et abattant la poussière, sont bien représentées ; c'est un petit drame plein d'animation. Pour une fois, Phèdre a montré qu'il savait peindre. Que ne l'a-t-il montré plus souvent ! et pourquoi s'est-il contenté d'avoir bien fait une ou deux fois, comme par hasard ?

Veut-on un exemple de la manière ordinaire de Phèdre? Qu'on lise la fable du *Milan et des Colombes,* et l'on en aura une juste idée :

« Quiconque se met sous la protection d'un méchant, au lieu du secours qu'il attendait, rencontre sa perte. Les Colombes avaient souvent évité le Milan et, grâce à leurs aîles rapides, elles avaient échappé à la mort ; quand le ravisseur recourut à la ruse, et voici comment il trompa cette race timide. — Pourquoi, leur dit-il, vivre dans l'inquiétude ? Concluons un traité ; nommez-moi votre roi ; et je vous défendrai contre toute attaque. — Les Colombes le crurent, se livrèrent à lui. A peine roi, il se mit à les dévorer l'une après l'autre, et leur fit sentir qu'il était le maître, par ses serres cruelles. Alors une de celles qui survivaient : nous souffrons, dit-elle, par notre faute. »

Voilà le modèle. On peut juger du reste des fables par celle-ci. Un récit simple, sans détails, sans descriptions, avec deux lignes de morale en guise de préface, un dialogue trop souvent froid et court, une brièveté plus voisine de la sécheresse que de la concision, de temps en temps un trait heureux, mais surtout une élégance continue et un goût sûr, voilà ce qu'on trouve dans les fables de Phèdre. Une ou deux fois le poète allonge son récit ; on lui a reproché, dit-il naïvement, d'être trop court ; aussi s'est-il un peu plus étendu que de coutume. Eh bien ! il fallait se le tenir pour dit ! Mais l'esprit de Phèdre n'était pas de force à se donner souvent de pareilles licences ; il est vite épuisé, et il revient à sa brièveté ordinaire. Lafontaine, dans la préface de ses fables, a écrit un mot qui pourrait être regardé comme une piquante satire du fabuliste latin. « On ne trouvera ici, dit-il, ni l'élégance, ni l'extrême brièveté qui rendent Phèdre recommandable. Ce sont qualités qui sont au-dessus de ma portée ! (on serait tenté de dire : le pauvre homme !) — « Comme il

Hosted by Google

m'était impossible de l'imiter en cela, j'ai cru qu'il fallait en récompense égayer l'ouvrage plus qu'il n'a fait. » Remercions et surtout félicitons Lafontaine de n'avoir pas voulu rivaliser de brièveté avec Phèdre.

III

Les reproches que nous avons adressés à Phèdre, ou du moins les regrets que nous avons exprimés, nous aideront à déterminer ce que la fable pouvait gagner après lui.

Phèdre voulut corriger la naïveté d'Esope et en la corrigeant il la gâta. Il y avait deux choses à faire : revenir à la naïveté du fabuliste grec, à ces récits courts et simples, au refrain obligé : « *O mûthos dêloi oti* »; ou il fallait inventer un genre plus savant, où l'art et la poésie eussent leur place. Phèdre s'en tint à un genre mixte, qui n'est ni tout à fait naïf ni tout à fait savant; mais où l'on sent des efforts pour être l'un et l'autre. La fable entre ses mains ne pouvait devenir un genre littéraire ; le génie du poète s'y trouvait trop à l'étroit, l'imagination y était trop restreinte, l'inspiration y était étouffée. Pour prendre place dans la littérature à côté de la comédie, de la satire, de l'ode, il fallait qu'elle se donnât une allure plus libre, qu'elle apprît à varier sa forme, en un mot qu'elle brisât le moule dans lequel on l'avait jetée. C'était difficile, mais nécessaire.

Quand Lafontaine publia pour la première fois ses fables, les critiques purent juger, en parcourant son recueil, que la fable avait singulièrement gagné depuis Phèdre. Tout y avait changé. Ce n'étaient plus des compositions sèches, écourtées, accolées à une moralité banale; c'étaient des contes pleins d'une naïveté exquise qui n'excluait pas la finesse ; c'étaient de petits drames qui valaient des scènes de comédie ; c'étaient des traits acérés décochés aux ridicules du siècle, des descriptions inimitables, et sur le tout, une bonhomie douce qui souriait agréablement. La *morale* était amenée sans effort ; les maximes du poète n'avaient rien de sec ni de pédantesque ; c'étaient des traits échappés

Hosted by Google

à une malice charmante et à une observation profonde. C'était enfin, une galerie de personnages variés et divers : Jean Lapin, Bertrand et Raton, maître Aliboron, dame Belette, Brifaut, maître Renard, Rominagrobis. Quel contraste avec les animaux que Phèdre décrivait si froidement ! Quels progrès la fable avait faits tout d'un coup ! Variété, couleur, finesse, elle avait tout conquis à la fois.

Évidemment Phèdre n'était point poète. C'est le fabuliste de l'enfance : ses petits préceptes sont excellents à faire apprendre aux écoliers : cet âge n'est point blasé, et se contente de peu; les contes de Phèdre l'intéresseront toujours, parce que ce sont des contes. Mais avec le temps on devient plus critique et l'on trouve Phèdre bien naïf. On s'étonne qu'il se soit donné si peu de peine pour composer ses drames, pour arranger ses scènes, pour dépeindre ses personnages. On finit par s'ennuyer de voir ses fables se ressembler toutes entre elles; et l'on regrette que l'apologue latin soit tombé entre les mains d'un moraliste estimable sans doute, mais qui ne méritait pas l'honneur de représenter Esope dans la littérature latine. Car Esope est supérieur à Phèdre; il a de plus que lui l'honneur d'avoir inventé les fables dont Phèdre et Lafontaine se sont ensuite emparés. Il a créé la fable. Phèdre, venu après lui, n'a guère fait que le copier ou le traduire; il lui a pris ses fictions et les a transportées dans le latin; un autre homme aurait senti que le genre n'était point parfait, et qu'il fallait *l'égayer*, comme dit Lafontaine. Vraiment, le mérite de Phèdre ne justifie pas ses prétentions :

« *In litterarum ire plausum desidero.* »

c'est prétendre à l'immortalité. Combien d'ouvrages éminents ne sont point parvenus jusqu'à nous, qui valaient mieux que le recueil des fables !

HENRI SCHERER.

Hosted by Google

PALÉONTOLOGIE.

Terrains Coralliens et Kimméridgiens des bassins jurassiques de la France.

En traçant ici l'âge de nos formations géologiques, nous avons principalement en vue de faire remarquer les différences de délimitations qui existent entre les étages oolitiques de l'Aunis et les étages correspondants des autres régions de la France.

La divergence d'opinions entre les géologues de contrées diverses, provient du passage des mêmes espèces d'un étage dans un autre.

Quelques auteurs pensent qu'à chaque époque, la faune et la flore ont été entièrement renouvelées; cette hypothèse ne paraît pas probable, quand, au contraire, il semble qu'entre tous les individus, depuis les premières couches fossilifères jusqu'à nos jours, il y a apparence de liaison, apparence d'un même plan d'organisation qui indiquerait de la parenté entre chacun, et montrerait un enchaînement progressif dont plusieurs chaînons ne s'étant pas trouvés dans des conditions favorables pour laisser des traces de leur existence, ont causé de nombreuses interruptions que souvent viennent combler les résultats des découvertes modernes.

Il n'est cependant pas douteux qu'à chaque époque géologique des espèces ont du disparaître par des causes diverses, pendant que d'autres reparaissaient à des niveaux supérieurs. Ce passage d'un étage dans un autre fait com-

Hosted by Google

prendre les difficultés que rencontrent les auteurs dans la division des terrains.

Trois bassins jurassiques partagent la France : le bassin du sud-ouest ou pyrénéen, dont le type est la Charente-Inférieure ; le bassin du sud-est ou méditerranéen, dont le type est le Doubs ; et le bassin du nord ou anglo-parisien, dont le type est la Meuse.

L'Aunis, ou nord de la Charente-Inférieure, comprend un pays peu étendu, complètement formé de dépôts sédimentaires. Il ne présente aucun terrain de cristallisation ; les terrains primaires manquent, les secondaires n'étalent que le jurassique (de l'oxfordien au kimméridgien) et quelques points de craie ; le tertiaire apparaît en plusieurs endroits peu importants ; le quaternaire étend ses alluvions marines ou fluviatiles sur une surface assez considérable.

Nous sommes entraînés par cette succession de zônes, dont les êtres, jadis vivants, forment aujourd'hui une faune fossile, à l'examen rapide de la composition de ces terrains, de leurs habitants et de leur ordre de formation. Chacun d'eux se divise en étages et en groupes, et leur délimitation est établie plus sur la connaissance détaillée des individus qu'ils renferment, que sur leur faciès pétrographique.

Le faciès pétrographique peut offrir des ressemblances complètes dans des étages différents et l'on serait exposé à faire de nombreuses erreurs en négligeant le caractère paléontologique. Au contraire, l'étude des fossiles amène infailliblement à reconnaître le terrain dont on veut savoir l'âge relatif. Si quelques fossiles naissant dans un étage, reparaissent dans les suivants, beaucoup ne traversent pas les révolutions et sont caractéristiques des époques qui les ont vus naître et s'éteindre.

Le corallien occupe la plus grande partie de notre sol, ayant à sa base les argiles bleues que nous trouvons dans le souterrain de Bellecroix. Marsilly, Nieul, Dompierre, Périgny, la Rochelle et une partie de l'île de Ré contiennent des calcaires blancs avec alternance de Marnes. En descendant vers le sud-ouest, à la pointe du Ché et à Angoulins, les fossiles deviennent nombreux et variés ; les bancs de

Hosted by Google

même composition que dans les communes précédentes sont remplis de *diceras arietina* et de polypiers caractéristiques du corallien, puis de *nautilus giganteus*, *natica grandis*, *ostrea solitaria*, *pinna saussurii*, etc.

Le kimméridgien embrasse Ars, Châtelaillon et se dirige par le sud-est, sur Saint-Jean-d'Angély; les *ammonites lallierianus*, *pterocera oceani*, *ostrea virgula*, *pholadomya acuticosta* sont tous fossiles caractéristiques de cette époque, puis viennent les *ostrea solitaria*, etc.

Quatre groupes composent le kimméridgien des géologues de l'est de la France :

1° ASTARTIEN OU SÉQUANIEN. — *Nautilus giganteus*, *ammonites achilles*, *natica grandis*, *ostrea solitaria*, *ostrea sandalina*, *pinna saussurii*, *ceromia excentrica*, *apiocrinus roissyanus*.

2° PTÉROCÉRIEN. — *Nautilus giganteus*, *ammonites achilles*, *natica hemisphœrica*, *pterocera ponti*, *ostrea solitaria*, *pinna saussurii*, *ceromica excentrica*.

3° VIRGULIEN. — *Ammonites lallierianus*, *natica hemisphœrica*, *pterocera oceani*, *pholadomya acuticosta ceromica excentrica*, *ostrea virgula*.

4° NÉRINÉEN. — *Ammonites gigas*, *nerinea orbignyana*, *natica eudora*, *pterocera oceani*, *phaladomya acuticosta*, *ostrea virgula*.

Le premier groupe et le second font le point divergent, coralliens pour les uns, coralliens dans l'ouest, ils sont kimméridgiens pour l'est, dans le Doubs. Le troisième et le quatrième groupes sont kimméridgiens partout et sans aucun désaccord.

Dans l'est de la France, les géologues font partir le kimméridgien de l'étage qui, dans l'ouest, forme le sommet du corallien. Le *nautilus giganteus*, d'Orb., l'*Ammonites achilles*, d'Orb., le *natica grandis*, Münst., l'*Ostrea solitaria*, Sow., le *pinna obliquata*, etc., s'y trouvent associés à des fossiles propres au kimméridgien : le *pholadomya acuticosta*, Sow. Tandis que sur nos bords de l'Océan nous les trouvons associés à des fossiles coralliens, tels que le *diceras arietina*.

De là résultent les opinions opposées sur les limites de l'étage corallien et de l'étage kimméridgien. Rœmer,

Hosted by Google

D'Orbigny, Dufrénoy, D'Archiac placent l'astartien ou séquanien et le ptérocérien dans le corallien, en admettant que plusieurs fossiles peuvent également faire partie de la faune kimméridgienne. Thurmann au contraire fait de ces deux groupes la base de son kimméridgien.

En résumé, les auteurs, qui se sont occupés du bassin du sud-est ou méditerranéen, divisent leur étage kimméridgien en quatre groupes. Ceux qui ont étudié le bassin du sud-ouest ou pyrénéen, sont d'accord pour appliquer au sommet du corallien les deux premiers de ces groupes et les deux autres au kimméridgien.

BASSIN MÉDITERRANÉEN. *(Doubs.)*		BASSIN PYRÉNÉEN. *(Charente-Inférieure.)*
Astartien (kimméridgien).		Corallien.
Ptérocérien	—	Corallien.
Virgulien	—	Kimméridgien.
Nerinéen	—	Kimméridgien et Portlandien.

Quant au bassin du nord ou anglo-parisien, ce qui constitue l'astartien et le ptérocérien du méditerranéen est nul, ou correspond à des calcaires coralliens. Les deux autres groupes correspondent, comme dans l'Aunis, au kimméridgien et au portlandien.

Si en France, dans les trois bassins jurassiques, nous trouvons cette divergence d'opinions parmi les auteurs; en Allemagne nous voyons se produire les mêmes faits.

Léopold de Buch divise ainsi cette partie du terrain oolitique du Vurtemberg en deux étages :

1° Le coralrag ou corallien.

2° Le Portlandstone (kimméridgien) représenté par le *diceras arietina* acéphale propre seulement au corallien de la Rochelle, le *mytilus pectinatus* et le *ceromia excentrica* que nous avons en même temps dans le kimméridgien et le corallien, puis le *pterocéra ponti*, le *pholadomya acuticosta* caractérisant le kimméridgien de Châtelaillon et de Saint-Jean d'Angély.

Les calcaires blancs des environs de Kelheim remplis de polypies contiennent aux mêmes niveaux le *diceras arietina* et le *mytilus amplus*.

Le premier corallien, répandu à Aytré et à la pointe du

Hosted by Google

Ché, le second kimméridgien, à Châtelaillon, à la pointe du Rocher et à Saint-Jean d'Angély.

Les conclusions sont donc : limites des étages marquées par la présence d'espèces caractéristiques. Quelques individus, cependant, passant d'un groupe à un autre et se trouvant dans plusieurs zônes, ont donné lieu à ces différences de délimitation de Rœmer, D'Orbigny, Dufrénoy, Thurmann et de Buch, différences qui doivent disparaître si nous établissons le paralèlle des faunes d'une même époque.

Ed. Beltremieux.

Hosted by Google

LETTRE D'AMOS BARBOT AU DUC DE LA TRÉMOILLE,

30 JUIN 1620.

Nous devons la lettre suivante à la bienveillance de M. P. Marchegay, qui l'a copiée pour nous dans le riche chartrier de Thouars, sur l'original, signé par Barbot.

Elle nous paraît intéressante à plus d'un titre. D'abord par le nom des correspondants. Tous ceux qui se sont occupés de notre histoire savent ce qu'elle doit à Amos Barbot; il en est réellement le père, et l'on peut douter que, sans son inventaire, Jaillot et Arcère eussent fait leur livre. — Henri, seigneur de la Trémoille, duc de Thouars, pair de France, prince de Talmond, comte de Laval, était à cette date un jeune homme de 21 ans; il avait déjà pris une part fort active aux affaires des Rochelais. En 1616, lorsque, bravés et comme assiégés par d'Espernon, sentant bien que, si leurs murs étaient plus que suffisants pour l'arrêter, leur armée ne pouvait pas tenir la campagne contre la sienne, plus nombreuse et plus disposée à vivre de guerre et de pillage, ils avaient eu recours à leurs alliés, pendant que Rohan lui-même ne leur prodiguait que des promesses et des conseils, le jeune la Trémoille était arrivé à leur aide avec plus de trois cents chevaux. Après avoir été ainsi le plus zélé de leurs alliés, il leur avait rendu un nouveau service en étant aussi prompt à partir, dès que l'intervention du roi avait arrêté la lutte qui se préparait, pendant que d'autres entravaient la paix dans leur intérêt particulier. Aussi avait-il été accueilli par tous avec un grand empressement et de grands honneurs lorsqu'il était revenu à la Rochelle en 1617. Depuis il prit part au siège et se fit catholique; mais rien ne faisait alors pressentir ce changement. — Chalmot, pair de la commune, dont il est fait mention dans cette lettre, tenait cet office de son

Hosted by Google

père, Charles Chalmot; il fut remplacé par Jean Torterue, après sa mort arrivée cette année même. Il était allié à un autre de nos chroniqueurs, le pasteur Jacques Merlin.

Cette lettre est aussi une expression des mœurs du temps. Le ton de déférence et de respect avec lequel elle est écrite n'a rien qui puisse étonner de la part d'un bailli d'Aunis parlant à un duc et pair. Mais il est remarquable qu'en signalant au duc le capitaine Chalmot comme un de ses grands serviteurs il mette pourtant comme condition à ses services *quelque remerciement*, en d'autres termes, qu'il indique clairement au grand seigneur que, s'il veut ménager sa bourse, il doit flatter quelque peu le bourgeois; non moins remarquable, qu'il lui prescrive certains ménagements envers les bourgeois et habitants, sans lesquels la délivrance de ces armes deviendrait impossible. Rien ne fait supposer que ces transports d'armes se fissent dans l'intérêt particulier des Rochelais; mais rien ne permet de croire qu'ils pussent leur être suspects, et le duc avait des droits à leur confiance comme à leur amitié; c'est donc, il faut le dire, l'orgueil des bourgeois qu'il s'agissait de ne pas blesser. Cet orgueil et les débats municipaux des Rochelais sont deux points qu'il ne faut jamais perdre de vue, même au milieu des guerres de religion les plus animées, et qu'il faut faire entrer en compte jusqu'au dernier jour de notre histoire.

L'affaire à laquelle se rapporte la dernière partie de la lettre est celle du lieutenant-criminel Voyon. Je voudrais bien me contenter de renvoyer à Arcère (II. 150); mais il a parlé de ces faits avec une grande brièveté, et quelques détails sont nécessaires pour faire comprendre comment la disposition du corps de ville à l'obéissance ne suffisait pas pour assurer l'exécution des ordres du Roi.

Cette affaire durait depuis dix-huit mois au moment où Barbot écrivait; elle se rattachait à la fois à l'assemblée des protestants en 1619, qui avait irrité le roi contre la Rochelle, et aux dissensions intérieures qui avaient fait passer le pouvoir réel des mains du corps de ville à celles du conseil des XLVIII, dominé lui-même par le peuple, dont il s'était servi pour cette révolution.

Le 7 janvier 1619, le Roi avait témoigné son mécontentement de ce que l'assemblée protestante après avoir quitté Orthez se fût

Hosted by Google

réunie de nouveau à la Rochelle. Le corps de ville s'était avisé de répondre que les députés étaient venus dans cette ville non pas comme assemblée, mais individuellement et pour y chercher leur sûreté personnelle. Sans s'arrêter à ce faux-fuyant, le Roi déclara qu'il verrait dans la continuation de l'assemblée un acte de rébellion et un crime de lèse-majesté, et enjoignit aux officiers de son présidial d'en exiger la dissolution immédiate. Ces officiers eux-mêmes hésitèrent et se divisèrent : les uns voulaient surseoir et gagner du temps, les autres obéir et exécuter de suite et dans toute leur rigueur les ordres qu'ils avaient reçus. Parmi ceux-ci on remarquait le lieutenant-criminel Voyon, qui dressa procès-verbal contre ceux de son corps qui lui faisaient opposition. Laissé à lui-même, le corps de ville eût obéi avec peine, car il avait bien accueilli les députés ; il se fût probablement ingénié à trouver des délais légaux ; mais le conseil des XLVIII ne pouvait accepter ces lenteurs, et imiter une timidité dont il s'était fait une arme contre les familles municipales. Il lui fallait, comme il l'a fallu en tout temps à bien d'autres, obéir aux passions du peuple pour avoir l'air de lui commander. Ils déclarèrent donc à Voyon qu'il fallait qu'il quittât la ville dans les vingt-quatre heures ; cédant à cette violence, il monta à cheval en leur présence et partit.

Mais c'était là une insulte directe au Roi, qu'il ne pouvait tolérer ; aussi quoique la cour eût ses dissensions aussi bien que la Rochelle, le 23 mars 1619 les Rochelais reçurent un ordre précis de rétablir Voyon dans sa charge et à son poste. Le corps de ville hésitait entre la crainte du Roi et celle des XLVIII ; les XLVIII entre la crainte du Roi et celle du peuple ; on ne refusait pas d'obéir, on négociait. Le Roi écrivit trois fois ; le 3 août on délibérait encore ; enfin après ces cinq mois de tergiversations, Voyon put rentrer dans la ville. Les prédicateurs avaient fortement rappelé au peuple que son obstination était aussi contraire à la loi de Dieu qu'à la loi humaine ; néanmoins le maire crut devoir conduire lui-même des patrouilles pour veiller à la sûreté de ce magistrat. Mais le feu couvait toujours sous les cendres. Le 7 mai 1620, les XLVIII prévinrent de nouveau le lieutenant-criminel que le peuple murmurait de sa présence, et que s'il ne partait sous huit jours avec sa famille il courrait risque de la vie. Il partit et de nouvelles lettres de jussion du Roi parvinrent aux Rochelais le 24 juin, six jours

Hosted by Google

avant la date de la lettre de Barbot. On comprendra maintenant tout ce qu'il y a d'amer dans la phrase où il déplore la situation du corps de ville, seul responsable et impuissant.

On voit aussi comment l'importance des faits qu'elle confirme fait l'importance de cette lettre.

A Monseigneur de la Tremoille duc et pair de France.

Monseigneur,

N'ayant peu trouver de rencontre pour vous escripre que cette sy sur le subjet de vos armes, je n'ay voullu faillir d'en prendre l'occasion, affin de vous en donner une cognoissance entierre. Pour cest effect j'ay retiré ung mesmoire du nombre des quesses et des tounnes ou le tout est contenu, avecq le jour de l'arrivée des armes sellon l'ordre que les marchans y gardent quand ils se chargent de quelque chose. Et par icelluy vous pouvez voir, Monseigneur, qu'il y a jusques au nombre de trente-deux quesses d'armes, dans lesquelles il y a deux mille mousquets et leurs fourchettes. Et y a semblablement cincq grande thonnes et ung grand panier, dans lesquelles sont les bandollieres desdictz mousquetz, se que je vous représente pour juger la commodité qu'il y aura a charoyer lesdictes armes, croyant sellon la grandeur desdictes quesses et pesentur d'icelles qu'il faudra pour le moings huict ou dix charois pour mener le tout. La voiture et l'incommodité desquelles me fait représenter, Monseigneur, qu'il sera plus à propos et commodement de les faire mener en vostre ville et chasteau de Taillebourc, où vous désirés les rendre, par mer que non pas par terre. L'estat et le mesmoire susdit font voir qu'il s'est fait de la despance et des fraitz pour lesdictes armes, que Monseigneur le mareschal duc de Bouillon a fait payer jusques a la concurance de la somme de quatre centz livres, outre laquelle il se voit par ledit mesmoire que l'on demande pour la garde d'icelle cincq sols par chasque mois des quesses et thonnes, qui sont au nombre de trente huict. A quoy il faudra pourvoir lorsque on voudra retirer lesdites armes, dont le plustost sera le meilleur pour obvier a cette despance. J'estime touttefois que l'on en aura meilleure conposition que se qui est de-

Hosted by Google

mandé pour ce que ceux qui ont lesdits armes sont les proches et les alliéz du capitaine Chalmot, l'ung des pairs de cette ville, qui a tousjours esté serviteur de feu Monseigneur et qui demeure le vostre. C'est luy a qui madame vostre mère en a fait faire l'adresse. Et s'il en a quelque remersiement de vostre part qu'il le tiendra a honneur, et l'obligerez de vous servir. Je suyveray sur ce que dessus et sur se qui sera de vos commandemans, Monseigneur, tel ordre qu'il vous plaira m'y prescripre. J'ay treuvé a mon arrivée en se lieu les espris de nos peuples fort aygris et esmus pour l'affaire du lieutenant criminel dont je vous ay parlé, a cause que par arrest de la cour, qu'il semble qu'on veille approfondir se subjet y ayant des decretz d'ajournement personnel contre aulcun d'eux. Et quoy que l'arrest porte injonction de le restablir, le souffrir en l'exercice de sa charge, le protéger et conserver, nos habitans se roidissent en leurs pations et non obstant les lettres et commandemans exprès que l'on en a du Roy ilz résouldent de ne le resevoir point. Et quoy que nostre corps de ville, qui n'a point agy en telle actions, se porte a l'obeysence, nous demeurons sans pouvoir et faut que, pour vivre en paix les ungs et les autres nous nous portions avecq eux pour essayer par remontrances et supplications de faire cesser les poursuites et faire pourvoir ledit lieutenant d'autre charge ailleurs, dont on se promet responce favorable par le nuage du temps; n'y ayant autre chose parmy nous que je puisse escripre. Il vous resouviendra, Monseigneur, que quand vous envoyrez de par de sa, vous escriviez pour la délivrance des dictes armes aux maire, eschevins, bourgeois et habitans, pour ce que autremant il est impossible de les tirer, le peuple voulant estre recognu au pouvoir qu'il s'est usurpé. Priant Dieu pour la prospérité de Vostre Grandeur, et qu'il comble vostre famille et les vostres de toutte ses benedictions, je suis et demeureray pour jamais, Monseigneur, vostre très-humble et très-affectionné et obéissant serviteur,

AMOS BARBOT, baillif d'Aulnis.

De la Rochelle, ce 30e de juin 1620.

(Orig. signé.)

Hosted by Google

CONFÉRENCE DE M. VILLE A LA SORBONNE

SUR LA CRISE AGRICOLE.

On sait quelle sollicitude attentive a éveillée ce qu'on appelle en ce moment la crise agricole. La science ne pouvait rester muette dans cette question : elle avait quelques révélations à publier, quelques bons avis à donner, quelques bons et nouveaux agents de production à offrir. M. Georges Ville a accompli cette mission de la science, dans une éloquente conférence à la Sorbonne. Le professeur du Muséum a recueilli les approbations les plus enthousiastes, de son nombreux et brillant auditoire.

L'orateur avait pris pour texte : *La crise agricole devant la science.*

La réputation de M. Ville est assez solidement établie pour lui permettre de prendre ce texte. Je me garderai bien de le critiquer au point de vue de la science ; on s'éclaire avec M. Ville ; on ne le combat pas ; je ne critique que la conséquence exagérée, absolue, exclusive que l'orateur a tirée de son argumentation, qui d'ailleurs m'a paru incomplète sur quelques points.

Je ne ferme pas les yeux à la lumière ; je ne méconnais pas les bienfaits de la science, ses merveilles, lorsqu'elle a vaincu le temps et l'espace par ses puissances motrices ; lorsqu'à peine échappée des langes de son enfance, elle a vaincu l'obscurité de la nuit par l'hydrogène et l'électricité ; qui peut dire où elle s'arrêtera à mesure qu'elle grandira ?... chaque jour, elle nous fait faire un pas de plus dans la connaissance des lois que la providence a établies dans l'ordre de la création. Aujourd'hui un savant professeur vient nous faire connaître, par l'analyse, les besoins maté-

Hosted by Google

riels des plantes ; il nous révèle, par la même opération, les éléments que le sol peut leur offrir, ceux qui lui manquent et qu'il ne peut donner. C'est incontestablement une grande gloire pour la science et une grande preuve de sa nécessité. Mais, mon Dieu ! toutes les gloires ont leur enivrement et cet enivrement a égaré plus d'un grand génie !

M. Ville place la solution de la crise dans l'abaissement du prix de revient. « La science, dit-il, offre des moyens certains d'arriver à ce résultat. En donnant au sol une plus grande puissance de fertilité, on peut arriver à lui faire produire une moyenne de trente-cinq hectolitres par hectare, au lieu de quatorze qu'on obtient aujourd'hui. Devant l'insuffisance des engrais d'étable, la science vous offre les siens : ils sont chimiques, matériels ; il faut les payer. C'est une affaire de 100 millions à demander à une caisse de crédit agricole, fondée à cet effet. » Telle est l'argumentation du professeur du Muséum.

La science dans ses promesses, le crédit agricole dans ses résultats, ont été accueillis avec le plus grand enthousiasme, et si l'on eût ouvert, séance tenante, une souscription pour fonder la caisse, cheville ouvrière de l'œuvre pratique, il n'est pas douteux qu'elle eût eu un succès complet.

Examinons cependant les enseignements si chaleureusement accueillis et les espérances si consciencieusement données et acceptées.

Le grand écueil des savants est souvent dans l'exclusivisme de leur doctrine. M. Ville n'a rien dit des influences atmosphériques. Il n'a eu de pensées, de paroles que pour les éléments chimiques. Il a poussé les conséquences jusqu'à leur dernière limite et d'une manière absolue. Là est l'erreur, selon moi.

Quoi qu'il en soit, ses enseignements sont trop intéressants, trop importants pour ne pas les rappeler et les suivre dans leur développement.

« Analysez tel végétal que vous voudrez, dit M. Ville, un arbre, une plante, une mousse, vous y trouverez invariablement quatorze éléments, qui se divisent en deux classes distinctes ; ceux qu'on est convenu d'appeler organiques,

Hosted by Google

savoir : le carbone, l'hydrogène, l'oxigène et l'azote ; ceux appelés minéraux : le phosphore, le soufre, le chlore, le silicium, le fer, le manganèse, le calcium, le potassium et le sodium. Quel que soit le végétal que vous analysiez, vous ramènerez toujours sa composition à ces quatorze termes invariables, qui sont la matière première, toute la matière première des produits végétaux. »

Le savant professeur se livre ensuite à des expériences diverses et successives sur les proportions de chacun de ces éléments dans la végétation des céréales, en commençant ses expériences sur du sable calciné dans un four à porcelaine, c'est-à-dire une matière inerte, ne possédant, par elle-même, aucun élément de fertilité. Après des essais successifs, M. Ville arrive à constituer une superbe végétation dans ce sol artificiel (1). Ses jalons sont posés, la route est tracée, le but atteint. Une moyenne de trente-cinq hectolitres de froment par hectare et 520 francs d'engrais chimiques.

Cependant, l'érudit chimiste ne peut se défendre d'une surprise : « Nous avons constaté, dit-il, dans nos expériences, que le carbone, ou un composé contenant du carbone, de l'oxigène et de l'hydrogène, ajouté au sol, était sans inflence sur la végétation. Comment cela est-il possible, puisque les végétaux contiennent une si grande quantité de carbone, et que les végétaux venus dans le sable calciné, qui en est dépourvu, en contiennent eux-mêmes ? » Cela s'explique en deux mots : le charbon des végétaux ne vient pas du sol, mais de l'air. C'est une vérité reconnue, qui ne trouve qu'une bien petite place, une trop petite place dans l'enseignement de M. Ville, qui s'est laissé dominer par l'intérêt de sa thèse, la chimie terrestre. La conclusion de l'expérimentateur a été celle-ci : l'azote est l'élément déterminant le plus puissant de la végétation. Mais l'azote appartient avant tout à la chimie atmosphérique.

Une réflexion se présente ici : le carbone est la partie constitutive la plus abondante du végétal, 45 à 50 %, l'oxigène vient ensuite, 40 à 45 %, l'hydrogène, 5 à

(1) Ces expériences se font dans des pots en porcelaine et dans un laboratoire.

Hosted by Google

6 °/₀ (1) ; l'acide carbonique est la partie constitutive de l'air la moins abondante : 1 ou 2 °/₀ tout au plus. Comment se fait-il que le moins dans l'air se trouve le plus dans le végétal? ceci peut être accepté, chacun cherche et prend ce qui lui convient ; mais comment se fait-il que tout ce que le chimiste peut offrir artificiellement à la plante, de cet élément si précieux, si indispensable à sa vie, à son accroissement, n'ait aucun résultat sur la végétation (p. 14) ? L'explication de l'éloquent argumentateur est donc insuffisante ; ses savantes expériences n'ont pas déchiré le voile mystérieux, qui enveloppe la vie, même la plus simple.

La science admet un mot heureux, vrai dans sa qualification, mais bien mystérieux encore dans les faits pratiques. Dix éléments minéraux, quatre éléments organiques. Voici l'alphabet chimique. Les premiers sont les consonnes, dans la vie végétale ou animale, les autres sont les voyelles. Carbone, hydrogène, oxigène, azote, sont les voyelles que vous trouvez dans tous les corps organisés. Mais cet alphabet est-il bien complet? la science tient-elle le dernier mot, l'oméga du divin alphabet? les Thénard, les Orfila, les Gay Lussac ne le croyaient pas ; ils disaient : Nous vous enseignons la vérité d'aujourd'hui ; mais sera-t-elle la vérité de demain, la vérité de l'avenir ?... il est permis d'en douter. La chimie organique, surtout, a beaucoup à faire encore. Un des premiers éléments chimiques, organiques, qui exerce une importante action sur tous les corps de la nature, l'oxigène n'est-il pas menacé dans la simplicité de son titre? Son homogénéité n'est-elle pas compromise par l'ozône? toutes nos vérités actuelles ne peuvent-elles pas être profondément modifiées par des vérités nouvelles? et les surprises d'aujourd'hui ne pourront-elles pas être expliquées demain? malgré les immenses progrès contemporains, les savants n'ont-ils plus qu'à contempler leur ouvrage et à se reposer? oh ! non ! il y a bien encore à faire par leurs successeurs !

La chimie organique ne peut être séparée des études physiologiques, c'est-à-dire de l'étude des actions organiques. Que de merveilles se déroulent alors devant les yeux de l'observateur, même dans les organisations les plus simples !

(1) Page 8 de la Conférence publiée.

Hosted by Google

que de phénomènes produits par les actions organiques avec les quatorze lettres de l'alphabet chimique ! depuis le cryptogame jusqu'au chêne, que de variétés dans la matière ! dans sa dureté, dans son volume, dans ses émanations odorantes, dans sa sapidité, dans ses actions thérapeutiques ! que de productions innombrables naissent des actions organiques avec quatre éléments organiques et dix éléments minéraux.

Les résultats matériels des actions organiques, si nombreux, ne sont pas toujours égaux chez tous les individus de la même espèce, parce que ces actions ne s'exercent pas toujours dans les mêmes conditions individuelles, ou bien parce que le sol (car il s'agit toujours des végétaux) ou l'air atmosphérique ne leur offre pas les conditions élémentaires qui leur sont nécessaires, dans leur état normal.

Que dire après M. Ville, digne continuateur des Thénard, des Berzelius, des Saussure, etc., sur les constitutions élémentaires du sol ? Il l'a fouillé dans tous les sens, il l'a passé scrupeuleusement au creuset de l'analyse, et il vient de nous faire connaître des vérités matérielles, attestées par des expériences qui ne permettent aucun doute. Mais il reste la question atmosphérique, qu'il a passée, pour ainsi dire, sous silence. Je ne dirai pas que je viens la défendre, ce serait trop prétentieux ; mais je crois devoir la recommander aux savants et aux observateurs.

J'ai dit en commençant que le grand écueil des savants était dans l'exclusivisme de leur doctrine. Cela se comprend : on découvre une vérité, on aime à croire qu'il n'y en a pas d'autres et on le croit. M. Ville n'a vu que la vérité du sol. D'autres sont tombés dans l'écueil opposé et n'ont voulu voir que la vérité des influences atmosphériques. Le sol, disaient-ils, ne sert à rien dans la vie végétale ; il a seulement pour mission de soutenir les plantes. Comme tous les doctrinaires absolus, ils invoquaient l'expérience, ils offraient la leur. Ils faisaient venir de beaux épis sur une légère couche de paille placée sur des vitrages. On arrosait suffisamment, le soleil, la pluie faisaient le reste et les épis murissaient sans avoir puisé dans le sol aucun élément nutritif ; l'air atmosphérique avait suffi. On invoquait

Hosted by Google

ces arbres que nous voyons fixés dans des fissures de rocher, où ils ne peuvent puiser aucune nourriture ; l'air atmosphérique doit donc leur suffire puisqu'ils n'ont pas d'autre ressource. On appelait aussi en témoignage les fôrets vierges des deux mondes, qui ne peuvent trouver que dans l'atmosphère les éléments de leur superbe végétation, puisque depuis l'origine du monde elles existent, sans avoir jamais reçu aucun engrais. Enfin ne voyons-nous pas, chaque année, nos prairies, qui ne reçoivent jamais aucun amendement, produire des récoltes très-irrégulières, quelquefois presque disetteuses, d'autres fois très-abondantes. Cette diversité ne peut être attribuée véritablement qu'à la diversité des influences atmosphériques. L'on peut appliquer ces observations à tous les produits agricoles.

Sans nous arrêter à l'exclusivisme des doctrines nous ne pouvons vraiment méconnaître qu'il y a deux chimies : la chimie du sol et la chimie de l'atmosphère. Et c'est là ce ce qui constitue les différentes productions des diverses latitudes de notre globe.

Les deux chimies ne sont pas aussi étrangères l'une de l'autre qu'on le pourrait croire. La chimie de la terre est peut-être plus positive, plus fixe dans ses conditions ; mais elle n'en reçoit pas moins l'influence de la chimie atmosphérique : la chimie atmosphérique de son côté ne reçoit pas moins l'influence terrestre. Les soixante-dix-huit parties d'azote, les vingt parties d'oxigène et les une ou deux parties d'acide carbonique, qui la constituent, ne sont pas les seuls éléments contenus dans l'atmosphère ; il y a toutes les émanations du sol, qui viennent en altérer la pureté ; il y a aussi de la lumière, de la chaleur, de l'électricité, que sais-je ? bien d'autres choses sans doute, qui viennent modifier profondément, accidentellement, les conditions de l'atmosphère et déterminer les influences diverses, heureuses ou funestes, que subissent tous les êtres organisés, végétaux ou animaux, qui couvrent notre globe. Entrevoit-on sur cette vaste perspective un horizon qui ne soit pas un inconnu !

Dans cet inventaire inextricable des sublimes inconnus, il en est un dont nous sommes témoins chaque année, avec

Hosted by Google

une grande joie, c'est l'influence printanière. A laquelle des deux chimies l'attribuerons-nous? Pas à la chimie de la terre sans doute; l'analyse serait impuissante. A la chimie atmosphérique? Elle subit l'influence; mais ne peut en déterminer la cause. Nous sommes obligés d'admettre une troisième chimie, dont le Créateur s'est réservé le secret; elle est donc divine comme les deux premières; mais elle est encore bien plus mystérieuse! C'est l'influence du printemps qui revivifie la nature, la réveille de sa léthargie, excite toutes les actions organiques des plantes; recommence pour ainsi dire, une nouvelle vie, qui a des fleurs pour langes! et à peine le calice est-il entr'ouvert qu'aussitôt commence la mystérieuse fête nuptiale d'où doit sortir un nouvel être!

Devant de si grands mystères, le chimiste, le physicien, le physiologiste ne doivent pas se décourager; il reste encore une belle route à parcourir. Ils n'ont point à craindre la désobéissance d'Eve, la témérité de Prométhée; ils ne sortent pas de la voie permise: intelligence oblige!..... l'étude, la persévérance, le génie sont les moyens légitimes que Dieu leur permet. Ils ont trop acquis, pour ne pas espérer encore. S'ils ne peuvent pas toujours grandir en science, ils grandiront bien certainement en admiration pour le divin auteur de toutes ces merveilles!

Assez de sciences, assez d'inconnus; revenons à la terre, à nos champs, à la chimie du sol, aux influences atmosphériques et surtout aux faits pratiques et à l'expérience.

La puissance des engrais, est une vérité que personne ne conteste. La chimie démontre, par l'analyse, les conditions que ces engrais doivent avoir, selon la nature du sol et les exigences des diverses plantes. C'est un précieux enseignement; c'est une gloire pour la science, un grand témoignage de sa nécessité. Reste la question du prix de revient des engrais. La question n'est plus dans l'engrais, à ce point de vue, elle est jugée depuis longtemps; mais dans son prix. L'argumentation traduite en chiffres, par M. Ville, est satisfaisante; mais il faut que toutes les promesses soient tenues. 520 fr. d'engrais par hectare, pour quatre années, qui forment la période d'assolement

Hosted by Google

de M. Ville, une moyenne de 35 hectares revenant à 10 fr. l'un, c'est un bon résultat que nous n'obtenons que très-exceptionnellement. — Il est regrettable que le bilan établi par l'auteur ne mentionne pas le résultat des trois autres années de son assolement; c'est dans son ensemble qu'un système doit être jugé. En général, dans notre pays, c'est la récolte du froment, qui est vénalement la plus productive, les autres sont secondaires; quelquefois d'un bien maigre profit. L'exposé de M. Ville n'est donc pas complet.

En agriculture, je me méfie un peu des tarifs des dépenses et des produits, présentés d'une manière absolue. Il y a eu si souvent des déceptions! enfin il y a des généralités qui peuvent être présentées; mais ces généralités peuvent être très-profondément modifiées par la nature des différents sols et leur aptitude particulière. Il y a même des ingratitudes qui ne peuvent être vaincues; on s'y ruinerait plutôt!

M. Ville ne parle que d'une moyenne, et les moyennes constatent les irrégularités. En chiffres nous les avons traduites par 49 fr. en 1812, et par 12 fr. en 1822 (1).

En ce qui concerne la science, M. Ville nous signale les causes qui se rattachent au sol; mais nous restons impuissants sur celles qui se rattachent à l'atmosphère. En dehors des froids excessifs, des étés dévorants, des orages, des grêles, des avalanches, nous aurons toujours l'influence latente de l'atmosphère que nous avons signalée sur tous les produits agricoles.

M. Ville a constaté l'influence de l'azote sur la végétation par les engrais; *mais cette influence est soumise à une telle solidarité, que la suppression d'un seul terme suffit pour amoindrir, dans une proportion plus ou moins forte, et même pour rendre tout à fait nul l'effet de tous les autres* (page 13). Ne pouvons-nous pas rattacher cette observation à la chimie atmosphérique? Et ne pouvons-nous pas admettre une pareille solidarité entre les nombreux éléments, appréciables ou non, qui la constituent et ne suffit-il pas de la suppression ou de la modification d'un seul terme

(1) Mémoire sur l'enquête présenté par l'auteur à la société d'agriculture de la Rochelle, le 15 avril.

Hosted by Google

de leur groupe pour produire l'abondance ou la disette, ou les résultats intermédiaires ?

Nous avons soumis le sol, soit. Mais nous ne pouvons soumettre l'atmosphère ! nous n'aurons donc pas la certitude du *quantum* de nos récoltes. Nous sèmerons moins, nous récolterons relativement beaucoup plus ; mais nous ne dépasserons pas les besoins ordinaires de la consommation et par suite nous serons toujours sous le coup de l'incertain.

Une dernière considération doit trouver ici sa place. M. Ville a fixé le prix des engrais à 520 fr., il en a fait le compte détaillé (page 19). Si les avantages offerts se réalisent, est-il présumable que les engrais ne subiront pas la hausse devant l'abondance de la demande ? Que cette hausse soit de 25 ou 50 %, que deviendront les avantages ? Et votre prix de revient, par hectolitre, ne s'élèvera-t-il pas assez pour que vous ne puissiez soutenir la concurrence de ceux qui produiront à moindres frais.

Il n'y aura donc rien de changé dans la question, et les engrais présentés comme solution de la crise, ne la résoudront pas. Nous ferons comme par le passé, de la chimie terrestre avec les fumiers d'étable, ou avec des engrais chimiques, tant qu'ils ne seront pas trop chers. Et nous ferons de la chimie atmosphérique par les assolements, les labours et même par le repos ou la jachère, lorsque nous ne pourrons faire mieux.

Assolement, labour, repos sont les moyens chimiques de restauration du sol, parce qu'ils l'ouvrent aux influences atmosphériques.

Devant ces observations, pourquoi constituer une caisse de crédit agricole de cent millions ? Le sol est cher, la main d'œuvre est bien chère ; sera-t-on plus à l'aise avec cent millions d'emprunt ?

En agriculture, la science possède de grandes vérités ; mais ces vérités ne sont pas toujours assez complètes, assez absolues pour être des vérités pratiques. Les espérances les plus brillantes ne sont quelquefois que d'onéreuses déceptions.

La population agricole, que nous appelons routinière, est assez réservée sur ce qu'elle ne comprend pas ; elle est méfiante, intolérante même, parce qu'elle est ignorante.

Hosted by Google

Elle s'empare avec empressement d'un essai malheureux pour les rejeter tous.

Il n'y a donc rien de plus funeste pour le progrès qu'une théorie exagérée, qui ne réalise pas ses promesses, qui ruine ceux qui l'avaient acceptée.

Lorsqu'une théorie ne peut être scientifiquement comprise, il faut qu'elle se présente avec un accroissement de bien-être, avec une fortune faite. Tout le monde comprend ce langage, on en fera bientôt la routine nouvelle. Faisons donc fortune, et que la fortune, ou au moins l'accroissement de notre bien-être, soit le critérium de la vérité de nos théories !

J.-J. B.

Membre de la Société d'Agriculture.

Hosted by Google

PIÈCES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE SAINTONGE ET D'AUNIS.

États généraux de 1789. — Sénéchaussée de Saintes.
Nouveaux documents.

A Monsieur le Directeur de la *Revue d'Aunis et de Saintonge.*

Monsieur,

Dans votre numéro du 15 décembre 1863, vous aviez bien voulu consacrer quelques lignes aux observations de M. le baron de La Morinerie sur la brochure intitulée : *Pièces pour servir à l'histoire de Saintonge et d'Aunis*, et particulièrement sur le procès-verbal de la délibération du 1er août 1789 pour la révocation des mandats des députés de la noblesse (sénéchaussée de Saintes), procès-verbal que M. de La Morinerie serait disposé à infirmer, tout au moins dans certains détails.

Permettez-moi, Monsieur, du moment où il s'agit d'élucider une question historique, quelque locale et restreinte qu'elle soit, de vous présenter de nouvelles considérations à l'appui de mon opinion et d'établir, preuves en mains, que le procès-verbal qui m'est opposé par M. de La Morinerie, est loin de ruiner celui que j'ai reproduit dans ma brochure et qui avait été collationné, dès le 2 août 1789, par les *députés suppléants* de l'ordre de la noblesse.

Je m'étonne tout d'abord qu'un observateur aussi habile et aussi exercé que M. de La Morinerie, n'ait pas cherché

Hosted by Google

à s'expliquer les guillemets qui font cortège, pendant douze lignes d'impression, au procès-verbal du 3 août mentionné dans sa plaquette, à partir de ces mots « *constamment occupés.....*, jusqu'à ceux-ci : *regarder comme frères.* » N'est-ce pas là un premier indice d'une citation? Puis, en collationnant les deux procès-verbaux — celui du 1er et celui du 3 août — ne voit-on pas que ce passage ainsi guillemeté est textuellement extrait du procès-verbal du 1er août?

Ainsi le procès-verbal du 3, au lieu d'infirmer celui du 1er, ne fait que le confirmer en reproduisant une partie de son contexte.

Avec un peu plus d'attention, M. de La Morinerie aurait été frappé du petit nombre des signataires de la délibération du 3 août. Ce nombre est de 60, tandis que l'on en compte 153 au procès-verbal du 16 mars et que, dans sa liste imprimée, Toussaints fournit 156 comparants en personne. C'est donc un groupe de 96 électeurs qui fait défaut, le 3 août; et le procès-verbal de ce jour n'est que celui d'une minorité. On ne saurait au surplus en douter après avoir lu la pièce suivante :

« Nous soussignés, gentilshommes de la province de » Saintonge, faisant partie de l'assemblée provinciale de » Saintes convoquée à l'effet de changer les pouvoirs de » nos députés aux Etats généraux, déclarons que notre » vœu particulier étant de contribuer autant qu'il peut être » en nous au bien général de la nation, nous avons consi- » déré qu'il était indispensable de donner une confiance » pleine et entière à nos députés et de nous en rapporter » sans aucune restriction à leur lumière et conscience; » nous en avons en conséquence fait la motion qui, n'ayant » pas été admise à la majorité des voix, nous a forcés à » protester contre toute opinion contraire à la nôtre, à » signifier dans les formes usitées notre protestation à la » majorité, et à requérir qu'elle soit inscrite sur les regis- » tres, ce qui a été exécuté sur le champ; et pour donner » à Sa Majesté une preuve non équivoque de notre patrio- » tisme et de notre amour pour le bien public, nous avons » résolu d'adresser à son ministre la présente protestation

Hosted by Google

» que nous avons tous signée, et à laquelle nous avons » joint la liste générale des gentilshommes composant » l'assemblée.

» Liste des gentilshommes composant l'assemblée de » Saintonge, convoquée le 1er d'aoust 1789 :

» MM. — Majorité.
» MM. — Minorité. »

Ce document manuscrit qui n'est malheureusement pas signé, n'en est pas moins authentique, à nos yeux. Il aurait certainement apporté un intérêt de plus à cette discussion, s'il eût été accompagné des deux listes des membres de la majorité et de la minorité. Tout porte à croire cependant que la liste de la minorité n'est autre que celle des signataires du procès-verbal reproduit par M. de La Morinerie.

Il résulte de cette protestation : 1° Qu'elle est une nouvelle preuve de la délibération du 1er août ; 2° Que la majorité de l'ordre de la noblesse de la sénéchaussée de Saintes se refusa à la révocation des mandats ; 3° que les nouveaux pouvoirs accordés aux députés, soit le 1er août, soit le 3 du même mois, ne l'ont été que par une minorité de 60 membres, dont M. de La Morinerie n'a fait que citer l'un des procès-verbaux.

Reste toujours la question des députés suppléants. Sur ce point, il m'est encore impossible de donner gain de cause à mon savant et courtois contradicteur. Sans doute, il a dû croire toute réplique impossible en face du procès-verbal si formel du 3 août; mais il paraît qu'à cette époque, on n'était pas avare de procès-verbaux ; car en voici un autre que j'ai été assez heureux pour découvrir et qui est revêtu de signatures et de formalités que ne récusera pas, je pense, M. de La Morinerie. Ce document me sera aussi « une preuve de l'exactitude que, à défaut de toute autre qualité, je me fais scrupule d'apporter dans mes travaux. »

Hosted by Google

« *Extrait du registre des délibérations de la noblesse de Saintonge.* »

» Aujourd'hui, premier aoust mil sept cent quatre-
» vingt-neuf, à trois heures après-midi, l'assemblée tenue
» et présidée comme ce matin, M. le Président a proposé
» de procéder à l'élection de deux députés pour suppléer
» les députés actuels de la Noblesse de Saintonge aux Etats
» généraux, en cas de mort, maladie ou autre cause, con-
» formément au règlement fait par Sa Majesté; ce que
» l'Assemblée ayant adopté, a nommé préalablement trois
» scutateurs par la voye du scrutin dont l'ouverture faite
» par les trois gentilhommes présents plus anciens d'âge,
» a fait connaître que les suffrages s'étaient réunis en
» faveur de MM. le c^te de Livenne, le c^te de Roussillon et
» le v^te de Turpin; après quoi, procédant toujours par la
» voye du scrutin à l'élection des deux députés suppléants,
» le premier scrutin a fait connaître que les suffrages s'é-
» taient réunis en faveur de M. le c^te de Brémond, et le
» second tour de scrutin a désigné, également à la pluralité
» des suffrages, pour député M. le v^te de Turpin de Jouhé;
» lesquels ont accepté la députation avec reconnaissance.
» Cette élection faite, M. le Président a levé la séance
» et a prorogé l'assemblée à demain, deux aoust, à neuf
» heures et demie du matin.

» Fait et arrêté à Saintes, dans la salle du collége, les
» jour et an que dessus.

» Ainsi signé au regître, le marquis d'Aiguières, pré-
» sident; le v^te de S^t Légier, secrétaire.

» Nous, soussignés, certifions que l'extrait ci-dessus a
» été copié mot pour mot sur le registre des délibérations
» de la Noblesse de Saintonge.

» A Saintes, ce 15 juillet 1790.

» Marquis d'Aiguières, *président.*

» Le chevalier de Luchet, *en l'absence du secrétaire.*

» Vu :

» Guillotin, *commissaire de l'Ass. nationale.* »

(Pièce faisant partie des archives de la famille de Turpin.)

Maintenant, M^r de la Morinerie persistera-t-il à soutenir

Hosted by Google

que les députés suppléants ne furent pas élus *avant* le 3 août 1789, date de son procès-verbal?

Et s'ils furent élus dès le 1er août, comme il serait difficile de le contester aujourd'hui, d'où vient qu'il y eut une réélection le 3 du même mois? d'où vient aussi que la révocation des mandats prononcée le 1er août, fut renouvelée le surlendemain? Telle est la double question qu'il est permis de se poser, en attendant que M. de la Morinerie se présente avec de nouvelles pièces pour faciliter la solution de ce petit problème historique.

Agréez, Monsieur le Directeur, etc.

TH. DE B. A.

P. S. — Quant à l'invitation de la *Revue*, pour ce qui concerne la publication des *cahiers* et *mandats* de nos diverses sénéchaussées, je compte y répondre pour ma part, en lui communiquant prochainement ceux des documents de cette nature qui font partie de ma collection.

Hosted by Google

L'HIRONDELLE ET LE MULOT.

Sur ces longs fils de fer tendus par des poteaux,
Dont l'industrie a fait des messagers nouveaux,
A la file s'étant placées
Par un instinct plus sûr que la science ou l'art,
Des hirondelles entassées
Attendaient l'heure du départ.
Une des plus jeunes d'entr'elles
Se prit à dire : En vérité
Par son amour des hirondelles
La Providence a mérité
Toute notre reconnaissance.
Qu'elle a bien placé là, pour qu'avant de partir
Nous pussions nous y réunir,
Ces fils où mollement un oiseau se balance.
Dieu fait bien ce qu'il fait. D'un soin toujours nouveau
Sur nous sa prévoyance veille.
Elle en eût dit plus long, si du pied du poteau
Un mulot n'eût crié : Bien, commère, à merveille !
Pourtant, j'ai vu planter ces gros morceaux de bois
Par des rustres qui, je crois,
Aux oiseaux ne songeaient guère.
Mais n'en donnez pas moins un libre cours, ma chère,
A vos discours ingénieux.
Car votre vanité, pour être un peu plaisante,
N'en est pas moins fort éloquente.
Croire tout fait pour soi ! L'homme n'eût pas dit mieux.

Hosted by Google

BULLETIN.

En vérité, c'est chose naturelle et légitime que, toutes les fois qu'on remue quelque vieil édifice jusque dans ses fondations, les antiquaires braquent leur lunette et se crient l'un à l'autre : Anne, mon frère Anne, ne vois-tu rien venir? Les murs de notre vieux collége avaient trois cents ans, un assez bel âge après tout, et si les antiquaires y ont vu surtout de la poussière qui poudroyait, ils n'y ont pourtant pas vu absolument que cela.

Et d'abord à l'alignement de l'église à peu près on a rencontré un caveau mortuaire, des ossements, un crâne : un crâne de moine sans doute, de sage peut-être : la courbe du front ne démentait pas cette hypothèse. Un des assistants voulait y voir des reliques de Jean de la Rochelle, qui a dû en effet être enterré par là. Mais envain ses yeux interrogateurs lui sortaient-ils de la tête ; le vieux crâne restait muet ; rien à l'entour qui parlât pour lui : la tombe gardait son secret. Le pauvre antiquaire était réduit à dire à son tour : *This might be the pate of one that would circumvent God!* Mon Dieu! que d'esprit je pourrais montrer ici à l'aide de l'esprit de Shaskespeare. Mais qui ne l'a pas lu aujourd'hui? Donc la tombe se borna à donner un démenti au poète qui prétend que les maisons que fait le fossoyeur durent jusqu'au jour du jugement et à montrer qu'un *clown* se trompe aussi bien qu'un philosophe. Bonne leçon, après tout.

Au bout de ce même mur, au coin sud-ouest du lycée on a rencontré une plaque en cuivre, que M. le Proviseur a déposée à la Bibliothèque de la ville et dont voici le texte :

En tête, des armoiries : pallé d'argent (chargé de trèfles de gueules) et de sable, de six pièces, timbrées d'une couronne de comte souverain, — des lions pour supports.

Hosted by Google

D. D. Joannes Honoratus Sauvestre de Clisson magnus alnetensis provinciæ senescallus pro sua erga Deiparam pietate et benevolo erga Mariæ cultores animo hunc primum lapidem posuit sacelli Beatæ Virginis de sodalitio civium Rupellensium nuncupati. Die 10 julii 1681. I H S.

Marie Cuvillier Fesit. (sic.)

Traduisons, par égard pour les dames, qui ont trop bon goût sans doute pour ne pas lire ce bulletin :

Mon sieur et seigneur Jean-Honoré Sauvestre de Clisson, grand sénéchal de la province d'Aunis, en témoignage de sa piété envers la mère de Dieu et de sa bienveillance pour ceux qui rendent un culte à Marie, a posé la première pierre de cette chapelle de la bien heureuse Vierge dite de la congrégation des citoyens rochelais.

Le 10 juillet 1681.

Que les moralistes ont raison de dire que l'amour des dames nous fait faire de grandes sottises ! qui leur traduira ma traduction ? Car enfin ces mots *les citoyens rochelais* ne sont pas de la langue du temps, c'est incontestable. Etait-ce donc là la chapelle de la congrégation des messieurs? ou de celle de l'*Annonciation de Notre-Dame*, qui comptait plusieurs artisans ? Ils s'étaient engagés personnellement pour une somme de 1000 livres, et se trouvèrent fort embarrasés lorsque, la chapelle étant confisquée avec tous les biens de jésuites, en 1762, il fallut solder cette somme ? Etait-ce une autre ? car on sait qu'il y en avait plusieurs, faisant partie des bâtiments du collége donné aux jésuites, les unes sur les classes, les autres sous l'ancien pensionnat : mais où et combien, au juste ? Du moins est-il probable que celle-là s'ouvrait sur la rue et était au rez-de-chaussée. Il y avait dans le mur une poutre qui témoignait d'une ancienne porte. J'ai consulté sur tout cela un brave homme qui a écrit un volume sur l'histoire du collége de la Rochelle. Le malheureux ! Je ne voudrais pas jurer qu'il sût seulement bien que ces chapelles de congrégation eussent existé. Et ses émules, à vrai dire, ne m'ont paru guère moins ignorants. Il y a pourtant des gens qui savent très-bien l'histoire universelle. *Gaudeant bene nati !*

Hosted by Google

Le passé a de l'intérêt. Le présent et l'avenir en ont plus encore.

La *Revue de l'instruction publique* signale ce fait heureux, qu'il n'y a pas eu pour ce trimestre de session de la cour d'assises dans le département du Doubs, parce qu'aucune affaire criminelle ne figurait au rôle, et elle remarque que ce département occupe la première place dans le tableau représentant l'instruction relative des départements français. Ce fait établit à ses yeux une corrélation évidente entre l'instruction et la diminution de la criminalité : nous ne sommes pas moins que cette *Revue* partisans de la diffusion de l'instruction : mais l'exacte vérité importe ici autant qu'où que ce soit. Nous devons donc faire remarquer que ces deux résultats qui coïncident si heureusement ici, se montrent quelquefois isolément. Ainsi, depuis deux ans, croyons-nous, il est arrivé deux fois que la cour d'assises des Deux-Sèvres fût dispensée de siéger par l'absence d'accusations. Nos heureux voisins n'occupent pourtant sur ce tableau de l'instruction relative qu'une place inférieure à la nôtre. Il y ont le n° 50 et nous le n° 37. Et nos sessions d'assises ne restent que trop chargées !

Nous sommes du reste bien loin de prétendre par là contester l'activité intellectuelle du département des Deux-Sèvres. Niort est au contraire une des villes où elle se manifeste le plus. Nous en rencontrons une preuve qui nous concerne particulièrement.

Nous avons loué en son temps le concours pour lequel la société de statistique de Niort avait provoqué des travaux relatifs au Poitou, à la Saintonge et à l'Aunis ; nous avons sous les yeux un des morceaux distingués à ce concours, qui a depuis pris place parmi les riches mémoires de cette société. Ce sont les *Poissons des départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Vienne*, par Eug. Lemarié, de la société scientifique de Saint-Jean d'Angély. C'est un simple catalogue, mais un catalogue formé sur les observations directes de l'auteur, incomplet par suite, mais où rien ne peut s'être glissé induement. M. Lemarié y a ajouté une analyse dichotomique pour aider à la distinction des espèces. Reconnaissant des secours qu'il a reçus, il a nommé dans

Hosted by Google

une introduction tous ceux auxquels il les doit et nous y retrouvons des noms qui nous sont chers. Oserons-nous exprimer le regret que dans cette courte introduction le ton ne soit pas toujours assez simple et assez précis. Par exemple l'auteur parle à propos des poissons des « ma- » gnifiques travaux d'Aristote, de Pline, d'Aldrovande, » de Linné, de Bloch, de Lacépède, de Rondelet, de » Cuvier, de Bonaparte, de Valenciennes, etc. » Cette vague nomenclature n'éclairerait guère, tromperait peut-être celui qui s'y fierait.

C'est aussi plus de simplicité que nous demanderions volontiers à un livre bien plus important au point de vue littéraire, *F. Schubert, sa vie, ses œuvres et son temps*, par M. H. Barbedette. Celui-ci ne nous appartient que parceque l'habitation et les liens de familles ont fait de l'auteur un Rochelais. Ecrit pour un journal de Paris, il a été publié à part par ce journal. Nous nous bornons ici du du reste à une simple mention, sans prétendre émettre un jugement. Ce n'est pas en effet une tâche aisée que de juger ce livre. Il y faudrait une double compétence pour répondre à la double aptitude de l'auteur ; la connaissance approfondie de la musique et la tournure philosophique de l'esprit. Tous les philosophes ne conviendraient peut-être pas que l'hellénisme et la liberté soient une même chose, que le catholicisme soit opposé au mouvement dans la statuaire ou à l'emploi de la perspective en peinture ; tous les musiciens ne comprendraient peut-être pas le rapport qu'il y a entre la Révolution française et les progrès de la musique, entre le naturalisme et les mélodies de Schubert : tous les esprits ne trouveront pas naturel le contraste entre l'émotion causée par la bataille de la Moskowa et le quatuor exécuté par la famille d'un instituteur viennois. Il semble même que ces brillantes passementeries aient été superposées à une étoffe déjà tissue, et ceux qui commenceraient le livre à ces mots : « Schubert, dont nous allons raconter » la vie, est né.... etc. » ne s'apercevraient peut-être pas qu'ils ont omis quatre chapitres. Du reste, nous le répétons, nous signalons le livre, nous ne le jugeons pas. Disons seulement que la hauteur des vues n'a pas exclu la richesse et la précision des détails.

Hosted by Google

L'année aura été heureuse pour notre Musée ; nous comptions récemment les quatre toiles dont il vient de s'enrichir. Un don de l'Empereur en ajoute une cinquième, *un faune chasseur,* exposé cette année même à Paris, par M. X. Hellouin. La même munificence a donné à Rochefort une vue prise à Saint-Dié, par M. Jules André. On accorde à cette toile des éloges que faisaient pressentir le talent du peintre et la beauté du site. Quant au Faune chasseur, c'est moins un tableau qu'une étude d'académie ; un jeune faune assis sur une pierre dans une forêt, contemple à ses pieds une biche qu'il vient de percer de sa flèche. Il n'y faut chercher ni pensée forte, ni composition ; cependant les terrains sont fermes ; le bois ne manque pas de profondeur. La tête et le torse du faune, l'animal gisant à ses pieds sont habilement rendus, d'un bon dessin et d'une bonne couleur, agréables à voir. Nous hésitons plus à louer les membres du chasseur, peut-être à tort : c'est une étude où évidemment l'auteur s'est donné des difficultés à vaincre, où les raccourcis sont voulus et cherchés ; il faudrait pour les juger plus de connaissances spéciales que nous n'en avons. Toujours est-il que la cuisse et le bras gauche, le pied droit et même l'effort que semble supporter la main droite, nous semblent, soit pour les proportions, soit pour le jeu de la lumière, satisfaire l'œil moins que les autres parties.

Somme toute, les divers goûts artistiques reçoivent donc satisfaction chez nous. A l'heure où nous écrivons se prépare un grand concert dont nous ne pourrons rendre compte que bien tard, auquel nous ne pouvons, quant à présent, que souhaiter plein succès. D'autres arts ont eu leur éclat. Jeu de mots à part, la pyrotechnie a eu son rôle depuis quelques mois dans notre département. Mais peinture, musique, pyrotechnie ont rencontré un rival, un vainqueur. Un combat de taureaux a été annoncé et rien n'avait encore autant ému la foule. A la vérité le désir public n'a pas trouvé satisfaction ; taureaux et toreadores ont été pacifiques ; mais le désir public ne s'en est pas moins manifesté. On sait où se dirige le progrès intellectuel. Qui nous donnera enfin une vraie tuerie de gladiateurs ?

Hosted by Google

Quand feu Cicéron avait à peu près terminé une lettre et qu'il lui survenait quelque chose à dire à son correspondant, il ne recommençait pas pour cela sa lettre, il la reprenait bravement par cette formule, souvent reproduite : *Scripta jam epistola....* Cependant Cicéron écrivait mieux et plus lestement que Legio, soit dit sans blesser celui-ci, si fin que soit un épiderme d'écrivain. Nous dirons donc aussi nous, sans reprendre ce bulletin et sans chercher de transition : *Scripta jam epistola,* il nous est venu sous les yeux deux nouvelles productions des presses rochelaises, dont nous ne pouvons parler avec étendue, mais que nous voulons pourtant signaler à nos lecteurs.

Les annales de la section des sciences naturelles de l'académie de la Rochelle contiennent un compte-rendu des travaux de l'année par son secrétaire, un premier supplément au catalogue des plantes marines de la Charente-Inférieure, et surtout une Faune fossile de la Charente-Inférieure, par notre ami et collaborateur, M. Ed. Beltremieux. Ce travail ne s'applique qu'aux terrains secondaires et contient par conséquent l'énumération des animaux rayonnés, molluscoïdes et mollusques qui ont vécu aux époques jurassiques et crétacées. Ceux qui s'occupent en détail de ces matières savent quelles sont la difficulté et l'intérêt de ces nomenclatures spéciales, mais ils savent aussi combien elles se refusent à toute analyse. Il suffit donc de leur indiquer celle-ci.

D'autres raisons nous forcent d'être très-brefs sur un autre livre : *Organisation et services de l'administration financière de la France,* par M. Fasquel, ancien employé supérieur des Douanes, ancien inspecteur des finances, ancien payeur du Trésor, Chevalier de la Légion d'honneur. Ce titre dit à lui seul quelle est l'importance du sujet et avec quelle compétence l'auteur l'a abordé. Mais c'est là une de ces matières sur lesquelles toute appréciation nous est interdite, et dont l'exposition seule dépasserait probablement les droits qui nous sont concédés. Il nous est permis sans doute de féliciter l'auteur de l'étendue de connaissances, de la fraîcheur de mémoire, de l'aptitude au travail dont il fait preuve à plus de quatre-vingts ans,

Hosted by Google

c'est-à-dire à un âge qui pour tout autre serait tout au moins la vieillesse.

La *Bibliographie de Palissy*, que M. Louis Audiat terminait dans notre dernière livraison, au mois de juillet, n'est pourtant pas achevée. Tous les jours quelque nouvelle publication s'ajoute aux précédentes. Nous signalons aux amateurs, et aussi aux admirateurs de Palissy, un mémoire que vient de publier la *Revue des questions historiques,* dans son numéro de juillet. — Paris, chez Palmé. — L'auteur prend le récit d'Agrippa d'Aubigné, sur les derniers moments de Maître Bernard à la Bastille, la conversation qu'il rapporte entre le roi Henri III et le potier huguenot ; il apprécie tout cela, et par les erreurs du récit lui-même, erreurs de faits, de date, de personnes, par un *alibi*, par des témoignages contradictoires, démontre que jamais Henri III n'eut avec Palissy, à la Bastille, la conversation que cite d'Aubigné et qui est devenue légendaire. M. Louis Audiat, en publiant ce travail qu'il avait lu il y a deux ans à la *Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure*, a voulu dégager la grande figure du penseur saintongeais des nuages et des fables qui l'enveloppent et la dénaturent et la replacer sous son vrai jour.

LEGIO.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

VIE DE MAXIMILIEN DE BÉTHUNE

BARON DE ROSNY, DUC DE SULLY,

GRAND VOYER DE FRANCE, SURINTENDANT DES FINANCES, GRAND MAITRE DE L'ARTILLERIE, GOUVERNEUR DE LA BASTILLE, GRAND MAITRE DES FORTIFICATIONS, PORTS ET HAVRES DU ROYAUME, MARÉCHAL DE FRANCE, ETC.

CHAPITRE IV.

1596-1598.

A l'époque où Rosny entra au conseil des affaires et finances, il avait trente-six ans et était à cet âge de la vie qui retient encore la vivacité et l'activité de la jeunesse en les tempérant par la maturité et l'expérience. Plus il avait attendu cette haute position qu'il semblait regarder comme son bien, plus il devait être impatient d'en user, et de marcher à l'exécution de ses vues. Ses défauts aussi bien que ses qualités le rendaient merveilleusement propre au rôle qu'il allait jouer : la haute opinion qu'il avait de lui-même devait le faire marcher hardiment dans une réforme où il ne fallait ni lenteur, ni tâtonnement, ni incertitude. Sa morgue aristocratique lui donnait la parole libre et ferme quand il parlerait à la roture des financiers ; ce caractère irascible et intraitable qui lui avait valu tant d'ennemis à la cour présageait des rebuffades aux solliciteurs de pensions et de faveurs. S'il n'avait pas le généreux désintéressement des âmes héroïques, et l'amour du sacrifice sans compensation, on était certain de l'en-

Hosted by Google

chaîner en faisant sa fortune plus grande qu'il ne l'espérait, et son intérêt était un nouveau gage de sa fidélité, quand même il n'eût pas eu un fonds réel de probité. D'ailleurs il aimait vraiment le prince qu'il servait depuis trente ans; ses mécontentements les plus légitimes n'avaient jamais tenu contre une de ces paroles affectueuses par lesquelles Henri savait s'attacher ou se ramener les cœurs; et il avait fini par vouer à son maître une affection ardente, mais exclusive, jalouse, et portée à dénigrer les services rendus par les autres. Sa jeunesse passée dans les camps lui avait donné l'activité de l'esprit et la liberté du langage. Les malheurs de sa maison, causés par la prodigalité de son père, lui avaient enseigné le prix de l'ordre et du « bon mesnage; » une vie rangée — au moins eu égard au temps et à sa condition, — la difficulté qu'il avait éprouvée à réparer les brèches de sa fortune domestique, avaient rendu plus sérieuse encore une humeur naturellement réfléchie. Il avait d'ailleurs, chose essentielle pour un financier, le goût des affaires et l'art de les conduire. Employé fréquemment dans des négociations délicates, il avait appris à connaître les hommes, à les pratiquer adroitement, à user d'eux comme d'instruments, mais aussi, quand leur résistance l'importunait, à les briser de haute lutte. Lié par nécessité de position plutôt que par amitié, avec tous ceux qui avaient été chargés d'ambassades et de missions auprès des cours étrangères, il connaissait parfaitement l'état des peuples et les ressources des gouvernements voisins, et plus d'une fois il profita de l'expérience acquise par d'autres à leurs dépens. Sa religion enfin ne pouvait être un obstacle bien insurmontable à sa grandeur. S'il n'avait pas la foi rigide des huguenots sévères, s'il se séparait d'eux sur bien des points, rien ne porte à croire qu'il ne fût pas sincèrement convaincu, car il refusa toujours d'abjurer au profit de ces intérêts temporels qui pourtant lui tenaient bien au cœur; seulement il avait pris à l'école des événements et en passant par les violences de son temps, sinon une légère dose de scepticisme, du moins un certain laisser aller dans ses croyances religieuses, et une tendance à n'admettre du protestantisme que les points principaux, sans s'inquiéter des

Hosted by Google

détails. En cela il était en opposition avec les fougueux disciples de Calvin, qui n'admettaient pas plus la légitimité de la tolérance que les Ligueurs; il avait des ménagements qui blessaient fort son parti, et ses coreligionnaires avaient peine à lui pardonner d'écrire au Pape « très-saint père » et de ne pas être persuadé que le pontife de Rome fût l'Antechrist.

Depuis que dans le cours de conversations familières Henri IV s'était ouvert à Rosny de ses intentions sur lui, celui-ci s'était mis à étudier avec soin la science des finances et du gouvernement, en apportant à cette étude l'ardeur et l'opiniâtreté qui faisaient le fond de son caractère. Nous n'avons pas encore à nous expliquer sur la portée de son œuvre, sur ce qui manqua en étendue à cet esprit plus pratique qu'innovateur; mais nous trouvons son point de départ dans un mémoire qu'il avait adressé au Roi dès 1593, sur les moyens propres à assurer le rétablissement, la conservation et la grandeur du royaume (1). Les remédes qu'il proposait étaient au nombre de huit, et ne devaient être appliqués que successivement, avec prudence, et selon que le temps et l'opportunité le permettraient.

Il fallait :

1° Apaiser toutes les révoltes et réduire les rebelles à une due et volontaire obéissance. Rosny n'indique pas ses moyens d'exécution; mais il les laisse deviner : l'obéissance n'est volontaire que quand le maître se fait aimer.

2° Eteindre et amortir toutes les haines nées de la diversité des partis et des religions; c'est-à-dire effacer jusqu'aux derniers vestiges des guerres civiles, et sur le sol français, et surtout dans les esprits si longtemps divisés. L'idée d'unir tous les efforts de la France et de les diriger avec un ensemble imposant sur le but, l'unité morale de notre patrie, fait honneur à Sully.

3° Faire une recherche bien exacte de toutes les facultés et revenus du royaume, déterminer l'origine des impôts, leur mode de perception, les droits tombés en désuétude par l'effet du temps ou de la négligence; enfin découvrir les « aménagements et améliorations » dont ces sources de

(1) Œc. Roy., I, 173.

Hosted by Google

revenus sont capables. — C'est une étude complète des ressources, de la richesse de la France, étude nécessaire, indispensable à tout vrai financier.

4° Faire un état des dettes de la France, tant à cause des aliénations du domaine, que des constitutions de rente, gages d'officiers de toute espèce, chercher l'origine de ces dettes et regarder aux moyens de les réduire ou de les éteindre. La rédaction de ce tableau empêcherait seule le retour de ces paiements de dettes fictives dont on voyait des exemples journaliers. C'était aussi un moyen d'arriver à connaître le revenu brut du royaume.

5° Faire un registre complet des officiers royaux de toutes les branches de l'administration, guerre, justice, police, finance, spécifier les offices qui sont indispensables, et ceux dont on peut se passer, afin de les abolir peu à peu. Le désordre du temps devait être bien complet, si le gouvernement ne connaissait même pas le nombre des fonctionnaires publics et les gages et droits qui leur étaient attribués !

6° Dresser un état de toutes les villes, châteaux et forteresses royales et seigneuriales, désigner celles qui sont nécessaires à la défense du royaume, « et celles qu'il » faudra essayer de démolir peu à peu lorsque les gouver- » nemens vacqueront ou que les qualités des personnes » qu'il n'est pas à propos d'offenser, le permettront. » La guerre civile avait montré quelle ressource les fauteurs de troubles trouvaient dans ces mille bourgs et châteaux fortifiés, véritables nids de vautours, dont la féodalité avait hérissé le sol de la France. Ce vœu patriotique de Rosny ne devait être rempli que par Richelieu.

7° Visiter toutes les frontières et les assurer ; dresser des cartes marines de toutes les côtes, reconnaître les points où l'on peut établir des ports pour abriter les plus grands vaisseaux de guerre afin d'essayer de rendre la France aussi « puissante et forte par la mer qu'elle l'est par la terre. »

8° Payer les dettes contractées par la France au jour de ses nécessités envers les états étrangers qui l'avaient secourue, et former une confédération générale de tous ceux qui haïssent où craignent la domination de l'Espagne et de l'Autriche.

Hosted by Google

Tel était le programme du grand ministre de Henri IV, avant même son entrée aux affaires ; programme auquel, à bien peu d'infractions près, il se montra toujours fidèle. On peut juger quelle hauteur de jugement et quelle indépendance de pensée, quelle connaissance des véritables intérêts de la France Rosny avait apportées dans cet exposé de ses principes.

Faire la France une et forte dans son gouvernement intérieur, préparer la réorganisation des finances par un bilan exact de ses ressources et de ses besoins, lui donner une marine imposante, former par ses alliances un faisceau redoutable contre l'Autriche, sa vieille ennemie, telles étaient les intentions de Rosny. Tout, dans ce plan, était sage, réglé, conforme aux destinées de notre pays. Son auteur se montrait, sur la question extérieure égal aux plus profonds politiques du XVI^e^ siècle ; il se montrait supérieur à son temps par « l'intelligence qu'il avait de la » vraie nature de la France, en tant que puissance mari- » time et continentale à titre égal. C'est là (comme l'a » remarqué un historien), ce qu'on peut appeler chez » nous la pierre de touche des hommes d'état (1). Enfin les ménagements qu'il reconnaissait nécessaires, pour ne marcher qu'avec lenteur et prudence, pour ne point froisser trop brusquement des intérêts consacrés par le temps, donnent la mesure de son esprit à la fois pratique et circonspect.

L'historien est heureux d'avoir à enregistrer des plans d'une portée aussi large, d'une raison aussi supérieure. Si l'exécution en devait demeurer incomplète par suite de la mort trop prompte de Henri IV, du moins ces principes faisaient dès-lors partie des traditions et pour ainsi dire du patrimoine de la France, et tous nos grands ministres jusqu'à la révolution devaient développer les vues auxquelles Sully avait imprimé le cachet de sa puissante individualité.

Il n'est pas douteux que ce programme de Rosny n'eût vivement frappé le roi. S'il contient la pensée intime du ministre, il ne me parait pas non plus contestable qu'il ne reflète celle de son maître. Dans ces longs entretiens que

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. XII, p. 7.

Hosted by Google

nous racontent les Œconomies royales, quand Henri, encore dans son lit, faisait mettre son ami auprès de lui sur un coussin pour l'entretenir des questions les plus épineuses de la politique ou de la guerre, ces deux grands hommes avaient dû bien souvent échanger mutuellement leurs conseils, leurs regrets, leurs espérances. Rosny ne se forma pas tout seul, et s'il a marché, sur presque tous les points, dans le même courant d'idées que Henri, c'est qu'ils se comprenaient depuis longtemps, et s'étaient mutuellement pénétrés des mêmes doctrines et des mêmes principes.

Cependant le roi, nous l'avons vu, avait hésité longtemps à rendre dépositaire d'une partie de son autorité celui qu'il avait de longue date pris pour confident; il craignait une clameur terrible de la part de ceux qu'allait attaquer son rude compagnon (1); aussi Rosny crut-il devoir avant tout faire ses preuves, et démontrer par des faits qu'il était nécessaire. Il se fit donc charger concurremment avec quelques autres membres du conseil d'une inspection dans quatre généralités les plus voisines de Paris. Son but était de s'instruire de la valeur réelle des revenus dans ces circonscriptions financières, de l'ordre qui était suivi dans la perception et la dépense, et des améliorations qu'on y pouvait introduire. Il s'attendait à une résistance opiniâtre de la part des officiers de finance, aussi avait-il eu soin de se faire revêtir de pouvoirs presque discrétionnaires. Rosny avait bien jugé, car ayant voulu procéder d'abord avec douceur, il se vit entravé par le mauvais vouloir des fonctionnaires. Les uns s'absentaient quand ils avaient avis de sa visite, d'autres refusaient de lui donner les renseignements dont il avait besoin, et de lui communiquer les états de finances; les membres du conseil encourageaient même par leurs lettres cette oppo-

(1) Le désir de ménager toutes les susceptibilités, était bien naturel chez un prince qui avait dû pour retenir ses serviteurs et gagner ses ennemis, déployer une patience, un esprit, une adresse de chaque instant. En 1597, quand le crédit de Rosny était bien patent, il lui écrivait encore : « ... Je ne » veux point vous céler que j'ay plus de confiance en vous qu'en tout ce que » j'ay laissé par delà. Je le dis comme je le crois, *mais ne montrés ceste* » *lettre*, car je ne veux offenser personne. » (Du 8 juillet 1597.) Il n'est pas hors de propos de dire que cette lettre n'est point tirée des Œcon. Roy. mais de l'histoire de la maison de Béthune, de Duchesne.

Hosted by Google

sition. Rosny irrité, fit alors usage de ses pouvoirs, suspendit tous les officiers de finance et donna leurs charges à deux trésoriers dans les bureaux et à deux élus dans les élections. Maître alors de la position, il vérifia les Etats de l'année courante et de la précédente, reconnut qu'on avait indûment payé des dettes périmées, des arrérages de rente, ou des pensions à des gens sans mérite, des rescriptions en blanc ou sous des noms supposés, tous paiements qu'il annula et répéta sur les comptables et ordonnateurs; bref, comme il le dit, « il grapilla » si bien pour le roi qu'il rassembla cinq cent mille écus. Avec cette vanité un peu théâtrale qui était un des traits de son caractère, il se ménagea un retour solennel et rentra dans Paris à la tête de soixante-dix charrettes chargées d'argent, et suivi par les huit receveurs généraux, accompagnés d'un prévôt et de trente archers. Les prisonniers, les licteurs, les dépouilles conquises sur l'ennemi, rien ne manquait à son triomphe. Les huit commissaires envoyés dans les autres généralités revinrent, bien entendu, les mains vides, sauf l'un d'eux, M. de Caumartin, qui, plus honnête sans doute que ses collègues, rapporta au Roi 200,000 livres. (1)

Rosny avait passé le Rubicon, et déclaré la guerre à la gent de finance. Dès-lors il ne dut plus en attendre ni trève, ni ménagements, dès-lors ses ennemis attaquèrent son crédit par tous moyens. Ils avaient déjà profité de son absence pour circonvenir le Roi, lui alléguant que les sommes annoncées par Rosny étaient de véritables extorsions, qu'il faudrait les rendre aux officiers dépouillés; ils avaient apitoyé toute la cour sur l'injuste détention de cinquante receveurs que, disaient-ils, le sévère commissaire trainait après lui; enfin ils avaient enrôlé dans leur cabale le Connétable, Soissons, Conti, Montpensier, en leur affirmant que leurs assignations avaient été confisquées par Rosny. Ils espéraient le renverser par ces calomnies avant qu'il eût pu se justifier; il n'en fut rien et le baron sortit triomphant de cette première lutte (2).

(1) La date de cette mission de Rosny est fixée par une lettre du roi, du 17 octobre. C'est donc dans le courant de ce mois que le baron fit son inspection. Marbault prétend, sans apporter de preuve, que cette inspection n'eut lieu qu'en 1597, à l'époque du siège d'Amiens.

(2) Il demeura tout-à-fait brouillé avec la plupart des membres du Conseil,

Hosted by Google

La mission de Rosny venait de se terminer, quand s'ouvrit l'assemblée des notables. Convoqués d'abord à Compiègne, par lettres circulaires du 25 juillet (1), elle avait été retardée par les circonstances et réunie enfin à Rouen le 4 novembre. Après les désastres de 1596, le roi voulait associer la nation à l'effort qu'il se proposait de faire contre l'ennemi; on était encore trop près du grand mouvement ligueur, où l'esprit municipal avait joué un des principaux rôles, pour que Henri IV remuât par une réunion des états généraux des cendres mal éteintes (2). Tout inoffensive que dût être une assemblée dont les membres étaient choisis et appelés par le monarque, Rosny n'en avait pas été partisan. Son idéal de gouvernement était une royauté absolue appuyée sur une noblesse fidèle. Il ne reculait pas devant le pur droit divin et proclamait volontiers les rois « la vraye, vive et resplandissante image de Dieu, non » pas à l'égard d'une plénitude de puissance sans bornes,

particulièrement avec Sancy et d'Incarville, alors contrôleur général. Le premier qui visait encore à la surintendance devait être son ennemi capital. Pour d'Incarville, Rosny l'accusa d'un vol effronté. Suivant les Œcon. Roy., il avait caché les bordereaux des espèces qu'il rapportait de son voyage et prétendait les avoir perdus; on fit disparaître 80,000 écus, et quand Rosny prouva le vol, on rejeta la faute sur l'erreur d'un commis, « dressé au badinage. » — Je ne puis croire que d'Incarville ait été coupable d'un tel méfait. Les deux citations suivantes suffisent pour en laver sa mémoire. — « Je vous prie, écrit Henri au Connétable (8 mars 1596) me renvoyer le plus tost que vous pourrés le sieur d'Incarville, avec le sieur de Hudicourt et le Trésorier de l'Espargne, car il me semble que tout me déffault, ne les ayant plus près de moy. » — Et Du Plessis Mornay : « Icy.. nous avons nouvelle face en la justice et en partie aux finances par la mort de M. de Cheverny et de M. d'Incarville. Cestuy-là dont le change s'est aysément trouvé en or. Cestuy-cy certes, dont il ne se peut recouvrer qu'en plusieurs, c'est-à-dire en petite monnoye. » (Mém. de Mornay II, 634). — Ceci du reste en déchargeant d'Incarville ne contredit pas la réalité de ce vol.

(1) Le ton de ces circulaires est vraiment touchant. L'histoire pardonnera beaucoup à un prince qui écrit : « Je ne puis qu'avec un sanglant et incroyable » regret ouïr les justes plaintes de mon pauvre peuple.... Je désire la réforma- » tion au fait de mes finances.... en tout ce qui écherra et sera conseillé, je » commencerai volontiers la réformation par moi-même, jugeant que l'ordre » et bon mesnage dont il sera usé.... me donnera moyen de soulager mes » pauvres subjets contribuables à la taille d'une partie des levées qui se font » sur eux, ce que je désire de tout mon cœur. » (Mém. de La Force I, 270).

(2) .... « Le Roy convoqua à Rouen une assemblée de celles qu'on appelle petits Estats.... les roys usent de telles sortes d'assemblées quand celle des Estats généraux leur est longue, difficile ou suspecte. Les troubles qui n'estoient pas encore esteints par la France, ne permettaient pas une plus grande convocation, et puis les cœurs des peuples n'estoient pas encore assez ployez à l'obéissance. (D'Aubigné, t. III, l. IV, ch. XIV.)

Hosted by Google

» sans obligation à aucune loys et devoirs ; mais en ce » qu'ils sont sages, prudents et loyaux observateurs des » volontez et mouvemens de celui sans la faveur duquel » ils seroient réduits au rang des plus infirmes et chétifs » de la terre (1). » — Sa formule était donc que la royauté devait agir dans l'intérêt du peuple, et le peuple ne pas se mêler du métier de roi. Les états-généraux, disait-il encore, sont inutiles sous un prince puissant, redoutables à un pouvoir faible ou méprisé. Avouons-le : c'était faire bon marché des principes au profit de la facilité de la pratique ; ici Rosny était inférieur aux Bodin, aux Hotman, à tous les publicistes éminents de son temps.

La répugnance de Maximilien pour tout ce qui sentait le gouvernement de la nation le mit en opposition avec les notables, et ce fut avec une véritable malice qu'il chercha à leur faire faire fausse route, et quoique Henri, en ouvrant l'assemblée, lui eût déclaré dans son langage familier qu'il venait se mettre en tutelle entre ses mains, « envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux,» le bon prince semble avoir lui aussi prêté parfois les mains à faire échouer les réformes proposées par l'assemblée.

Les actes des notables de Rouen sont malheureusement mal connus. On sait seulement que ce fut sur la question financière que roulèrent leurs plus intéressantes délibérations. — Le chaos de nos finances devait soulever des plaintes et des récriminations aussi vives que justes ; mais la difficulté était d'y trouver et d'y appliquer des remèdes efficaces. Les notables n'avaient pas une connaissance assez profonde de l'état de la France et des modifications qu'il fallait faire subir à l'impôt. Frappés seulement des abus qui se commettaient, des profusions et des détournements de chaque jour, et de la détresse de la plupart des services publics, ils crurent y échapper en partie en faisant administrer par leurs délégués une moitié des revenus de l'état. Ils proposèrent donc d'instituer un conseil dont les membres actuels seraient nommés par les

(1) Voir son grand discours à Madame sur les devoirs des Rois (Œcon. Roy. 1, 319). — Tout le monde n'était pas de l'opinion de Rosny sur l'assemblée de 1596 On lit dans une lettre de La Force, du 2 janvier 1597 : « L'assemblée » sera bientost achevée... il a été réformé beaucoup de choses et pris de » belles résolutions, *pourvu qu'elles s'observent.* » (Mém. de la Force.)

Hosted by Google

notables, et, après leur séparation, par les cours souveraines, au fur et à mesure des extinctions. Ce conseil n'aurait à subir le contrôle ni du Roi, ni du Parlement, ni de la Chambre des comptes, pour la levée des impôts qui lui seraient départis et pour les dépenses qu'il ordonnerait. Les revenus qu'il administrerait seraient affectés au paiement des gages d'officiers, des rentes et autres dettes de l'état, aux travaux publics, à l'entretien des ponts et chaussées, etc..... L'autre moitié du revenu, administrée par le Roi et son conseil devait servir aux dépenses du Roi et de sa maison, aux dons et récompenses, ainsi qu'aux besoins des départements de la guerre et des affaires étrangères. — On évaluait le revenu net de la France à environ 25 millions de livres, dont 16 millions produits par la taille, et comme on avait calculé que cette somme était insuffisante, on proposa l'établissemeut d'un droit de un sou pour livre ou du vingtième sur la vente au détail de toutes les denrées et marchandises.

L'assemblée des notables, pleine de confiance dans le résultat de ces mesures, proclamait déjà le conseil qu'elle proposait « conseil de raison, d'autant qu'il la rendrait à un chacun. » — Cette intervention dans l'administration des finances, résolue par une assemblée dont les membres avaient été choisis par le roi, montre combien l'esprit public était las du régime de désordres où l'on vivait, et le retour aux traditions de 1355 et de 1413 est assurément à l'honneur de l'assemblée de 1596. Cette tentative de réforme était pourtant sans avenir. Elle n'avait pas la sanction d'une libre assemblée des élus de la nation, et l'on devait s'attendre ou bien à la voir repousser par un roi jaloux de sa prérogative, ou, si elle était acceptée, à la voir s'user dans des luttes continuelles contre un pouvoir décidé à la faire avorter. Les plans des notables, avaient, en dehors de la question politique, un grave inconvénient, c'était de détruire la centralisation financière, œuvre de François Ier, et qui, sous des chefs honnêtes et fermes, pouvait assurer une marche régulière de cette vaste machine. Enfin avec des intentions assurément excellentes, les notables manquaient des connaissances spéciales et de l'esprit de suite, qui faisaient la force de leur ennemi

Hosted by Google

Rosny. Ce fut lui, en effet, qui, malgré les clameurs du conseil, fit consentir Henri IV à essayer de la « tutelle » du conseil de raison ; sur son avis, le roi forma son revenu de 15 millions de livres avec les finances d'un recouvrement facile, exemptes de non valeurs, susceptibles d'amélioration et dont le peuple avait le moins à souffrir, en abandonnant au conseil les parties les plus difficiles à régir, les plus odieuses aux populations, celles dont le recouvrement était hypothétique, et, dans ce nombre, le nouvel impôt de la Pancarte ou du sou pour livre (1). Ce partage étant fait sur le pied de l'évaluation des revenus, dressée par les notables mêmes, Henri se donnait à peu de frais le mérite d'une concession libérale.

Ce que Rosny avait prévu ne tarda pas à arriver. Le conseil de raison à peine installé sous la présidence du cardinal de Gondy vit surgir embarras sur embarras. Quand il en vint à une estimation plus exacte des revenus qu'il avait à gérer, il lui fallut tellement rabattre de ses espérances, qu'il se trouva en déficit de cinq millions de livres. Les membres qui le composaient perdirent en discussions un temps précieux, et enfin se reconnaissant inférieurs à leur tâche, ils furent obligés de prier Rosny et d'Incarville de venir les aider de leurs conseils. Rosny refusa d'abord, puis, contraint par l'ordre du roi de se rendre à ce désir, il ne leur donna que des renseignements inexacts ou inutiles, se plut à les égarer dans le labyrinthe de la finance, et fit si bien que le conseil, après mille mécomptes, remit sa démission entre les mains de Henri IV. Celui-ci l'accepta, dit Sully, après quelques difficultés, « pour mieux faire valoir sa marchandise. » — Et c'est ainsi, conclut-il avec un malicieuse satisfaction, que « le conseil d'imaginaire raison fut mis à la raison. (2)»

(1) Marbault accuse Rosny d'avoir été l'inventeur de la Pancarte. Cette allégation, dénuée, comme toujours, de preuves, ne me semble pas conforme à la vérité. Si cet impôt ne s'établit qu'avec difficulté, ne produisit presque rien et fut extrêmement odieux au peuple, Forbonnais a pensé qu'en principe on pouvait le défendre et qu'il ne tomba que par la faute du temps. Rosny, entêté comme il l'était, ne se fût sans doute pas contenté d'un démenti donné par les faits, et eût défendu la Pancarte, au moins dans ses mémoires, s'il en eût été l'auteur. L'Espagne avait un impôt du même genre, qui se percevait sans trop de difficultés.

(2) Parmi les démentis donnés par Marbault aux Œcon. Roy., il n'oublie pas

Hosted by Google

Pendant que les délégués des notables tentaient, avec plus de bonne volonté que de succès, de remettre l'ordre dans nos finances, Rosny se mettait à l'œuvre, et commençait cette laborieuse et utile carrière qu'il devait poursuivre sans relâche, sans faiblesse, « ne prenant quasy ni repos ni repas, » jusqu'à la mort de son maître. Grâce à la prévoyance intéressée de tous ceux qui gouvernaient les revenus publics, le bilan de la France ne pouvait être exactement dressé ; les trésoriers des bureaux de finances ne fournissaient que des documents inexacts, les receveurs exagéraient à plaisir les charges locales, et il y avait entre la somme des impôts payés par le peuple et les deniers revenant bon au roi une différence énorme qu'il était presque impossible de calculer même approximativement. Il était pourtant de la dernière importance de déterminer le revenu brut de l'impôt ; sans cela comment le répartir équitablement? Comment réduire les charges trop lourdes, comment proportionner les nouvelles impositions aux facultés de ceux qui devaient les payer? Le premier soin de Rosny fut donc d'éclaircir cette matière, et il se mit à travailler avec ardeur à la rédaction des états de recette et de dépense pour l'exercice 1597. — Il avait rapporté de sa tournée d'inspection dans les généralités des notes importantes sur les dépenses locales des caisses publiques, il avait donc pour ce grand travail d'excellents matériaux. Par les recueils d'ordonnances, les arrêts du conseil d'Etat et les registres des cours souveraines il sut à peu de chose près ce qui se levait sur le peuple ; les archives du Trésor et les dossiers des trésoriers généraux lui four-

d'en donner au chapitre où il est question du Conseil de raison, qui, prétend-il, n'exista que dans l'imagination de l'auteur. — Il avoue pourtant que les notables supplièrent Henri IV de se contenter de 15 millions de livres pour sa maison et pour la guerre, et d'affecter le reste des revenus aux besoins de l'Etat, en y prenant tel ordre qu'on n'en pût abuser. (P. 33) Or, cette scission de l'administration est attestée par une lettre de Henri à M. de Rambouillet, lettre dont l'original a été conservé. La voici : « M. de Rambouillet, suivant la délibération qui fust prinse en l'assemblée de Rouen, qu'il y auroit un maniement séparé pour le payement des rentes et gages qui sont assignez sur la récepte générale et autres revenus, pour ne demeurer point confus avec les aultres deniers réservez pour les despences de la conservation de l'Estat et de ma maison, et affin que cela se feist encores avec meillenr ordre, j'ay advisé d'establir un conseil particulier à cest effect.... etc.. . 23 mai 1597. — Cette même lettre nomme comme président de ce conseil le cardinal de Gondy. — (*Lettres missives*, IV, 766.)

Hosted by Google

nirent sur les produits du domaine des notions plus claires, bref il assigna aux différentes branches du revenu public une valeur bien plus exacte qu'on ne l'avait fait jusque-là. Tout cela ne se fit pas sans une opposition sourde et malveillante de ses collègues et des autres financiers dont les rapports contribuaient à la confection de l'état général. Ils agirent si adroitement qu'ils parvinrent encore à dissimuler ou à affaiblir certaines parties de la recette, en sorte qu'il s'en fallut de deux millions de livres que le budget des recettes fit équilibre à celui des dépenses.

Dès-lors tout le fruit du travail de Rosny devait être perdu ; et en effet une partie des dépenses demeurant sans assignation, ou étant assignée sur des fonds épuisés, les comptables retrouvaient la facilité de composer à prix réduits avec les porteurs des mandements du trésorier de l'Epargne. Rosny vit le danger, et pour y obvier, il affecta à combler ce déficit une augmentation sur la ferme des gabelles, des cinq grosses fermes et des parties casuelles, que régissait alors le duc de Florence sous le nom des Gondi, des Zamet, des Cenami et autres traitans. — Ce fut dès-lors pour lui une maxime constante de ne jamais laisser imputer sur un fonds plus que sa valeur ; maxime assurément élémentaire, que les financiers, en la violant, ne pouvaient pas prétendre ignorer, et qui donne une fois de plus la mesure de l'incohérence et de l'arbitraire où on laissait flotter l'administration.

Cette première opération qui rectifia le compte des recettes, jointe à la plus value qu'éprouvèrent les revenus dont la disposition appartenait au Roi, lui permit de faire les préparatifs d'une campagne décisive dans le nord de la France. On résolut en conseil le siége d'Arras, et l'on fit des dispositions pour en assurer le succès. — Des munitions, des armes, tout le matériel d'un grand siége fut dirigé sur la Picardie. Rosny passa des marchés avec divers munitionnaires parmi lesquels se trouvait le chevalier du guet d'Orléans, pour la fourniture de 50,000 pains par jour, livrables dans une ou plusieurs villes au choix du Roi, dans un rayon convenu. L'ennemi ne semblait pas avoir l'éveil, et la cour pleine de confiance passa joyeusement l'hiver au milieu des fêtes, des divertissements, des

Hosted by Google

ballets où notre baron se mêla, ce semble, avec moins de retenue qu'il ne seyait à son âge et à sa gravité.

Tous ces plaisirs furent dissipés par un coup de foudre: Amiens avait été pris par surprise le 11 mars. Pour se rendre compte de l'impression produite par cette sinistre nouvelle il faut se représenter, qu'après les désastres de la campagne précédente, Amiens était la seule place qui couvrît Paris, que l'armée royale n'était pas encore prête à se mettre aux champs, et qu'en six jours l'Espagnol pouvait camper à Montmartre. Tout le vieux levain de la ligue s'agita à cette nouvelle (1), Mercœur qui songeait à faire sa soumission rompit toute négociation et se cantonna en Bretagne, prêt à faire une diversion sur les derrières de l'armée; enfin les vieux serviteurs de Henri IV, les protestants, élevèrent la voix dans leur assemblée de Saumur et marchandèrent de nouveau leur obéissance. Ce coup était bien rude sans doute, puisqu'Henri, si habitué aux retours de fortune, en fut étourdi un moment. Mais il se releva vite; c'est assez faire le roi de France, dit-il, il est temps de faire le roi de Navarre (2), et l'on se mit à l'œuvre pour réparer le désastre. La prise d'Amiens avait une malheureuse mais inévitable conséquence, c'était d'ajourner toute réforme dans les finances, l'impérieuse nécessité commandant d'assembler à tout prix les sommes indispensables aux besoins de la guerre. Rosny fit taire les scrupules de son esprit, et fut le premier à proposer des mesures qu'il savait contraires aux bonnes règles, mais qui étaient les seules dont on pût attendre un secours immédiat. « Il faut avoir de l'argent, dit-il au Roi, n'en fust-» il poinct, estant raisonnable de n'espargner personne, » puisque tous les bons François ont intérest à ne pas laisser » ainsi une telle tanière d'ennemis irréconciliables si pro-» ches de la capitale, et vault mieux, comme on dit, pays » ruyné que pays perdu (3). » Les expédients auxquels on s'arrêta furent donc: 1° de demander au clergé un décime ou deux en sus de ce qu'il payait déjà; 2° de créer quelques

(1) Suivant la Chronologie novennaire, de Palma Cayet, il y eut une tentative de conspiration à Paris, p. 760.

(2) Supp. de Lestoile.

(3) Œconomies royales, I, 350.

Hosted by Google

offices nouveaux de justice et de finance, (quatre conseillers dans les cours souveraines (1), deux trésoriers en chaque bureau, deux élus en chaque élection, etc.); 3° de faire emprunt sur les aisés, intérêt et capital garantis sur une augmentation du bail des gabelles et des cinq grosses fermes (2); 4° de surseoir de six mois au paiement des sommes dues aux partisans du temps de Henri III; 5° de demander trois régiments aux provinces les plus rapprochées de Paris; 6° d'augmenter la gabelle de 15 sous par minot jusqu'à l'extinction des offices qu'on était obligé de créer; 7° enfin d'ériger une chambre de justice pour rechercher les malversations commises en matière de finance.

On le voit, à l'exception de l'augmentation de l'impôt du clergé, toutes ces mesures avaient un caractère de fiscalité bien contraire au programme de Rosny. Cependant les intérêts les plus précieux étaient du moins sauvegardés : la classe moyenne étant spécialement atteinte, l'agriculture et le commerce ne devaient pas payer, comme toujours les frais de la campagne (3). Enfin on préparait l'amortissement de l'emprunt et on prenait des mesures pour que les nouveaux offices fussent supprimés dans un délai certain par le remboursement fait aux détenteurs des sommes par eux payées. — Il faut reconnaître à l'honneur de la France de Henri IV, que son appel fut généralement entendu; le clergé ne se fit pas trop prier (4); les bonnes villes s'exécutèrent aussi de bonne grâce; le corps de ville de Paris prit même l'avance et offrit au Roi un secours, qu'il accompagna, à la vérité, de remontrances sur le désordre des finances (5). Le parlement de Paris fut moins empressé et fit quelque temps la sourde oreille; il

(1) La chambre des comptes composa pour obtenir le maintien des charges à l'ancien nombre. (*Lett. miss.*, IV, 782, et *Œc. Roy.*, I, 358.)

(2) Je ne sais si cette promesse fut complètement tenue; il est probable qu'on fit droit aux réclamations des corps municipaux; quant aux emprunts faits aux officiers de finance, on les regarda sans doute comme de bonne prise, ou, comme disent les Œc. royales, « prest à jamais rendre, » car un édit de 1608 (Ap. Fontanon, II, 98) parle de l'emprunt fait en 97 aux trésoriers comme n'étant pas encore payé.

(3) Sully déclare bien que son intention était de ne pas « surcharger le peuple des campagnes, pour estre trop pauvre. » (Œc. Roy., I, 351.)

(4) Voir lett. missives, IV, 842, la lettre au chapitre de Langres.

(5) Lettre du 28 avril 1597 au prévôt des marchands et aux échevins de Paris.

Hosted by Google

fallut le taxer d'office à 20,000 écus, et comme les magistrats n'acquittaient point la taxe, on dépêcha M. de Caumartin pour procéder par voie de contrainte contre les retardataires (1).

Les nouveaux offices se placèrent assez bien grâce à l'activité de Sully qui voulut présider à leur vente, faisant ainsi l'office de trésorier des parties casuelles (2). Quant à la chambre de justice, elle fut, comme toujours, un épouvantail dont on se servit pour tirer une bonne contribution des financiers; de donner par la punition exemplaire des grands coupables, une satisfaction à la conscience publique, il n'en fut pas question. « Le trésorier Molan, » le plus grand larron de la bande, dit l'Estoile, eut son » abolition du chancelier pour de l'argent; ce que La» grange Courtin, maistre des requestes, qui estoit des » juges de laditte chambre, homme de bien et non cor» rompu, remonstra fort vertueusement au chancelier, » luy disant que ce n'estoit pas rendre la justice que de » sauver pour de l'argent les plus gros et les plus cou» pables et punir les petits. » (3) La chambre de justice avait été créée le 8 mai 1597 (4); quand les financiers se furent saignés, on l'abolit, dès le mois de juin, et l'édit d'abolition donna pour unique raison que « le désordre » universel qui a esté aux affaires de cest estat n'a permis » que les finances aient esté réglées et administrées selon » les loix et ordonnances, et que le nombre de ceulx qui » pouvaient estre en appréhension à cause desdites recher» ches était trop grand » (5).

Toutes ces mesures fiscales, exécutées avec promptitude et décision, permirent à Henri IV de mener rapidement son armée devant Amiens. Il chargea, comme lors du siège de la Fère, son conseil, ses amis, ses serviteurs les plus

(1) Lettres missives, IV, 772 et 780.

(2) Les Œc. Roy. affirment que Rosny et sa femme refusèrent, d'un nommé Robin, de Tours, deux diamants d'une valeurs de 8000 écus que ce traitant fit accepter à Mme de Sourdis pour avoir sa protection auprès du chancelier.

(3) Supplément de *Lestoile*, p. 285.

(4) Voir dans Fontanon (II, 690) l'édit de création de la Chambre de justice pour la recherche des financiers « ou plustôt, dit *Lestoile*, de l'argent qui est en leurs bourses. »

(5) Fontanon, II, 692.

Hosted by Google

fidèles, Montmorency, Villeroy, Rosny, de veiller à rassembler et à lui expédier l'argent, les munitions, le matériel de siège nécessaires à l'armée (1). Pendant les six mois que dura le siège d'Amiens, Rosny fit preuve d'une remarquable activité, courant sans cesse de Paris au camp, quittant le conseil pour monter à cheval et escorter les sommes recouvrées. Si sa vanité exagère un peu ses services, quand il affirme que toutes choses abondèrent toujours en l'armée, « voire même les deslicieuses et voluptueuses » (ce qui est contredit par les lettres de Henri IV qu'il cite lui-même), il est certain que les troupes furent payées plus régulièrement, mieux nourries, mieux entretenues qu'on ne l'avait vu depuis longtemps (2).

Encore y eût-il eu moins de gêne sans les réclamations quotidiennes de capitaines, d'ingénieurs, qui obsédaient le Roi pour se faire payer. Ces paiements partiels devaient singulièrement nuire à une répartition générale des fonds disponibles; c'était encore de l'administration au jour le jour. Mais Henri, avec sa facilité d'humeur, ne savait pas refuser, et se voyait souvent contraint de dissimuler ses rentrées de peur que « tous les affamés n'y missent les doigts. » (3)

Du reste, il avait l'œil à tout, et mêlant aux soins de la guerre ceux de l'administration, il se faisait envoyer par Rosny des rapports hebdomadaires, il entretenait une immense correspondance; si souvent trompé il voulait

(1) La participation de Rosny à toutes ces affaires ne paraît avec quelque détail que dans les Œconomies Roy. Le IVe volume des lettres missives contient plus de 50 lettres au connétables relatives aux finances, à l'approvisionnement de l'armée, etc., et il semble, à voir les nombreuses et diverses commissions dont Montmorency est chargé, que tout ait roulé sur lui et non sur Rosny. D'un autre côté les lettres de Rosny imprimées dans ses mémoires ont aussi un cachet d'authencitité qu'on ne peut méconnaître. Comment s'imaginer d'ailleurs qu'un prince aussi fin et aussi perspicace que Henri IV, ait, moins d'un an plus tard donné la surintendance à notre baron, s'il n'eût déjà éprouvé de longue main ses talents et sa probité? — Sully a pu, tout au plus, exagérer la part qu'il a prise aux affaires de finance de cette époque, et revendiquer pour lui seul ce qui a été fait par plusieurs.

(2) « Avec 20 escuz encores nous sortirons nettement du payement du cin» quième mois de l'armée, l'artillerie payée. » (Lettres de Henri IV). Si donc il criait toujours misère c'était un peu pour tenir en haleine son conseil.

(3) Lettre à Rosny, du 18 août. Voir aussi la plupart des lettres au connétable.

Hosted by Google

tout surveiller ; son âme énergique, son tempérament de fer suffisaient à tout. (1)

Tant d'activité devait porter ses fruits : Amiens capitula enfin le 25 septembre. Plus la perte de cette ville avait eu de retentissement, plus le succès du Roi lui fit honneur. — Rosny eut aussi la récompense de ses services ; son frère Salomon ayant trouvé une mort glorieuse devant Amiens, il obtint ce gouvernement de Mantes et de Meulan pour la possession duquel il s'était jadis brouillé avec son maître. Il obtint même sur la succession de son frère décharge des droits de relief dus par les héritages nobles. (2) En même temps il se fit donner la charge de grand-voyer de France avec tous les droits attribués à cette charge importante ; enfin non content de ces bienfaits, il sollicita encore une abbaye en échange de celle de Saint-Taurin d'Evreux qu'il avait jadis cédée à Villars. Rosny n'était plus ce petit gentilhomme besogneux faisant vivre d'expédients sa maison et sa suite ; la faveur du maître attirait sur lui les regards ; M. de Fervacques brigua et obtint pour sa fille, Mlle de Laval, la main de l'héritier de la maison de Béthune ; enfin l'élévation de Maximilien, quoique encore récente, commença à profiter à sa famille. Son dernier frère Philippe, déjà conseiller d'Etat, devait peu après commencer par l'ambassade d'Ecosse (1599) sa longue et honorable carrière diplomatique. Quant à ses ennemis, ils avouaient leur défaite, les plus raides abandonnaient le conseil, les autres se faisaient les flatteurs de celui qu'ils n'avaient pu renverser.

Dès la fin de 1597 Rosny était presque absolu dans le conseil des finances. Il profita de son autorité pour rectifier à son aise les états des recettes et des dépenses de l'année suivante, en donnant une valeur plus exacte à chaque partie. Livré tout l'hiver à ces travaux un peu ingrats, il n'eut point de part aux importantes négociations qui ou-

(1) Cela n'empêche pas que les trésoriers ne trouvent moyen de le voler encore. — « J'ay trouvé, écrit-il, le 6 avril au connétable, que l'argent du premier mois de la solde (de deux compagnies) a esté perdu dans Amiens, selon le dire des trésoriers, dont toutefois ils ne parlaient point auparavant. Les Œcon. Roy. parlent aussi du détournement d'un canon fait de connivence avec les officiers de l'arsenal !

(2) Œc. Roy., 1, 371.)

Hosted by Google

vrirent l'année 1598, et qui devaient aboutir à la paix intérieure et extérieure par le traité de Mercœur (mars), l'édit de Nantes (avril) et la paix de Vervins. Pendant que la diplomatie déployait toutes ses ressources, Rosny présidait la tenue des Etats de Bretagne. La grande affaire pour le commissaire du Roi était toujours le don gratuit offert par la province, et souvent cette question d'argent soulevait de gros orages dans l'assemblée. Les évènements vinrent encore en aide à Rosny. Les députés, heureux de voir enfin la paix se rétablir, accordèrent, sans se faire prier, huit cent mille livres, et offrirent même au commissaire royal un présent de dix mille écus.

Henri IV lui sut bon gré de ce petit succès remporté pour ainsi dire sans combat. Evidemment Rosny avait la main heureuse. La paix était rendue au royaume, il était temps de fermer les plaies et de relever les ruines de la France ; et rien n'empêchait plus Henri IV d'associer ouvertement son vieil ami à ce travail de réparation.

Vers le mois d'avril, Rosny, surintendant de fait depuis un an, reçut la commission qui le nommait à cette charge importante. Henri lui fit de nouveau jurer solennellement de ne rien accepter de personne, sans l'avertir, lui promettant qu'il ne perdrait rien à sa franchise ; puis il fut installé dans son nouvel office. — Sa nomination, qui coïncide avec les grands traités du commencement de 1598, est, dans son genre, un évènement aussi important. Si Rosny y trouve la récompense de vingt ans de fidèles services, Henri y trouve un appui pour sa politique, une lumière pour ses conseils, et la France une ère de prospérité, de calme et de force qui doit durer douze ans.

PAUL ROMIEUX.

(La suite au prochain numéro.)

Hosted by Google

LES TOURS DE LA ROCHELLE.

Quand un étranger, quelque peu instruit, arrive pour la première fois à la Rochelle par le chemin de fer, le soir, à marée basse, par un clair de lune à demi voilé, l'imagination pleine des grands et sombres souvenirs du long siége de 1627-28, du maire héroïque qui le personnifie, du cardinal-roi qui y fit parader Louis XIII pendant qu'il agissait, dirigeait tout, commandait à tous, de ces bourgeois intrépides qui, pour la défense de leur foi et de leurs libertés, souffrirent pendant dix-huit mois, plutôt que de se rendre, tout ce que l'imagination peut inventer de plus horrible et n'ouvrirent leurs portes qu'après qu'ils n'eurent plus rien à mettre sous la dent, ni leurs bras assez de force pour soutenir leurs armes, il semble à ce voyageur qu'il est le jouet de quelque fantastique mirage en apercevant, dans cette pénombre lunaire qui dessine vaguement les contours des objets, au loin la silhouette de la digue de Richelieu, se détachant en noir sur le lit abandonné de la mer, plus près la belle flèche de la tour de la lanterne, qui, par son feu la nuit et par la fumée le jour, servait de guide aux navires, ou de signal à ceux dont les Rochelais assiégés attendaient aide et secours ; en face les deux grosses tours de la chaîne et de Saint-Nicolas, redoutables gardiennes de l'entrée du port, non loin d'elles le bastion du Gabut, illustré par de si rudes combats, enfin dans le lointain ces hauts clochers quadrangulaires, qui ont survécu à la destruction de leurs églises parce que leur plateforme servait à placer du canon et aussi d'échauguettes pour observer l'ennemi. Il hésite d'autant plus à en croire ses yeux que l'histoire lui a appris que Louis XIII, ou plutôt son ministre, avait voulu qu'il ne restât pas pierre

Hosted by Google

sur pierre de ces hautes et solides murailles qui avaient tenu plus d'une fois la royauté en échec, et avait dit dans un des articles de sa déclaration du mois de novembre 1628 : « Voulons et ordonnons que les murs, remparts, bastions et autres fortifications de la ville... soient rasés rez-pied rez-terre et les fondemens arrachés, les fossés comblés, en sorte que de tous côtés l'accès et l'entrée de la ville soient libres et faciles et que la charrue y puisse passer comme sur les terres de labour. » Oui, mais il avait ajouté : « fors les tours de Saint-Nicolas, de la chaîne et de la lanterne et les murs vers la mer, depuis St-Nicolas jusqu'à ladite tour de la lanterne. » Il avait compris en effet la nécessité d'opposer cette barrière aux envahissements de la mer, dont les flots venaient battre alors le pied des murailles, l'utilité pour la marine de conserver cet antique phare municipal, et l'avantage, pour la perception des droits de douane et de navigation, de maintenir ces tours, dont la grosse chaîne de fer, tendue le soir et chaque dimanche et jour de fête, empêchait les navires d'entrer et de sortir sans autorisation. Derniers fleurons de cette couronne de Cybèle dont parle Pontanus, qui inspirent encore un pieux respect pour cette reine déchue, dont ils rappellent l'ancienne prospérité et la fière indépendance. Peut-être même est-ce ce flanc de la place qui a sauvé la Rochelle de la destruction, quand, en 1689, le conseil du roi, effrayé de la coalition de l'Europe presqu'entière contre la France, avait résolu de raser la ville et de combler son port, et s'il ne fût resté debout, le maréchal de Lorges et l'ingénieur général Ferry n'eussent peut-être pas osé protester contre cette impitoyable résolution, en prenant l'engagement de mettre la pauvre place démantelée en état de défense dans un bref délai et sans grandes dépenses ?

Quelque dégradées qu'elles soient, moins encore par les ravages du temps que par la main des hommes, ces tours, de formes très diverses et qui donnent à ce côté de la ville une si frappante originalité (1), offrent

(1) On lit dans le *voyage du roy François Ier en sa ville de la Rochelle l'an 1542* : « ..... icelluy pan de muraille qu'on estime le plus beau qu'il est possible de voir, car outre le nombre de plusieurs tours, y en a trois de merveilleuse structure etc. »

Hosted by Google

un curieux sujet d'étude pour l'antiquaire et pour l'archéologue. Nos historiens, et après eux tous les faiseurs de guides de l'étranger à la Rochelle, en ont plus ou moins parlé, mais avec tant d'inexactitude, que, si pauvre écolier que je sois en archéologie, je voudrais essayer d'éclairer leur obscure origine, à l'aide des trop laconiques renseignements épars dans nos chroniques et dans de vieux documents, et de réfuter quelques-unes des nombreuses erreurs dont elles ont été l'objet.

I

De ce qu'il est plusieurs fois question des tours de la Rochelle, dans le poème de Nicolas de Braïa en l'honneur de Louis VIII, qui arracha cette ville, en 1224, à la domination anglaise, Arcère dit qu'il ne peut s'agir que des tours de Saint-Nicolas et de la chaîne, non qu'il fasse remonter jusque-là l'âge de celles qui existent actuellement, mais il suppose que ces premières tours, *construites d'abord avec peu de solidité*, durent être rebâties *deux cents ans tout au plus après leur première construction.* Comme, en 1224, l'enceinte murée de la Rochelle était flanquée de tours très-nombreuses, je ne vois pas pourquoi les passages de Nic. de Braïa cités par notre historien et qui ne contiennent aucune indication spéciale s'appliqueraient plutôt à ces deux tours qu'à toutes autres. On peut dire seulement qu'il est très vraisemblable qu'en fortifiant leur ville, menacée surtout du côté de la mer, les Rochelais durent songer de bonne heure à protéger l'entrée de leur port, et qu'en construisant, en 1199, la muraille qui devait relier le faubourg St-Jean-du-Perrot à la ville, ils la terminèrent sans doute du côté est par une tour. Néanmoins il n'est parlé pour la première fois, à ma connaissance, de la tour de la chaîne que dans un passage du livre des statuts du corps-de-ville, qui nous apprend qu'en 1345, pendant la mairie de Jehan Sudre, le conseil de la commune élut trois candidats parmi lesquels le Maire eut à choisir le *garde* ou

Hosted by Google

capitaine de la *tour neufve de la chaisne*, aux appointements de 100 livres par année. D'un autre côté on lit dans la matricule des maires de Chenu, qu'en 1353, le maire Jehan de la Gravelle fit *commencer à bastir la tour de la chaisne;* et Am. Barbot dit que, par contrat passé en 1359, les maire, échevins et pairs avaient la garde de la *tour de la chaisne.* Il est bien difficile d'admettre, quelque peu de solidité que pût avoir le terrain d'alluvion sur lequel était bâtie cette tour, qu'en moins de dix ans on eût été obligé de la reconstruire deux fois. Y aurait-il erreur de date? mais les deux maires en exercice sont indiqués par leur nom. Sous la même dénomination de *tour de la chaîne*, n'aurait-on pas confondu les deux tours de la chaîne et de Saint-Nicolas, qui sont souvent appelées indistinctement l'une et l'autre, par les annalistes et les vieux documents, *grosse tour de la chaîne*, ou simplement tour de la chaîne? Je serais porté à croire qu'il s'agit plutôt dans le second passage de la petite tour de la chaîne dont nous parlerons bientôt et qui, placée entre la grosse tour et celle de St-Nicolas, a été démolie au commencement de ce siècle pour élargir l'entrée du port (1). Quoi qu'il en soit, il semble qu'on ne peut guère douter que la tour appelée encore de la chaîne ait été bâtie en 1382, quand dans le manuscrit de Conain on lit sous cette date : « Comme la grosse tour de la chaisne *vers le Perrot* estoit tout en ruine, on la fit receper dès les fondemens, et elle fut commencée à bastir de pierres de taille (2), ce qui fut continué les années suivantes. » Trompé probablement par cette expression de *grosse tour*, Arcère a appliqué ce passage à la tour de Saint-Nicolas, la plus grosse des deux, et a reculé la reconstruction de la tour de la chaîne jusqu'en 1476, année précisément de l'achèvement de la tour de la lanterne. Il a, je le crois, commis une double erreur. D'abord l'architecture de la tour de la chaîne démontre que sa construction date du XIV^e^ et non

(1) Faut-il conclure de là que la tour qu'elle était destinée à remplacer n'était pas en pierres de taille et était de briques et de moellons ?

(2) Un passage du manuscrit intitulé : *Hôtel de ville de la Rochelle*, parle aussi de la grosse tour de la Chaîne comme déjà construite en 1353. On y lit en effet à cette date : « furent faitz les murs du Perrot, de la *tour de la Chesne* jusques à la maison de M^e^ Guil.^me^ du Pois. »

Hosted by Google

du XVe siècle, et quant au point de savoir si c'est à elle ou à la tour de Saint-Nicolas que s'applique le passage de Conain, il ne pourrait y avoir doute que si notre annaliste avait dit simplement la *grosse tour de la chaisne*, mais il a ajouté *vers le Perrot;* or la tour de la chaîne actuelle est en effet construite dans l'ancien faubourg appelé du *Perrot* ou Saint-Jean-du-Perrot, tandis que celle de Saint-Nicolas a pris son nom du vieux faubourg dans lequel elle est située. La confusion d'Arcère me semble donc manifeste. Le livre de la *paterne*, écrit en 1468, ne parle que de son achèvement : « fut accompli la *tour neufve de la chesne* en icelluy an (1390). » Ce qui s'applique bien à la tour dont nous nous occupons, car l'annaliste Baudouin dit de son côté : « le corps de ville ayant continué la construction de la *grosse tour de la chaisne*, la fit rendre du tout en sa perfection, et *avoit icelle commencé à faire receper dès l'an 1382*, » confirmant ainsi ce que nous a appris Conain.

D'où vient donc que l'auteur du manuscrit intitulé : *Abrégé de l'histoire militaire de la Rochelle*, prétende que ce fut dès 1380 et sur la fin du règne du roi Charles V (qui mourut en effet au mois de septembre de la même année) qu'on *acheva de bâtir la tour de la chaîne?* Il n'indique pas la source où il a puisé cette indication. Ne serait-ce pas dans les notes laissées par Mervault, où il est dit qu'on remarquait sur cette tour les deux statues de Charles V et de sa femme? Mais celle-ci, Jeanne de Bourbon, était décédée dès 1377; ce qui reporterait la construction vers l'époque à laquelle, après s'être affranchis du joug des Anglais, les Rochelais remirent leur ville aux mains de ce prince (1372). C'est la date qu'une vieille tradition, dont nous aurons bientôt à examiner la valeur, fixe à la fondation de la tour Saint-Nicolas. Elle trouverait ainsi sa confirmation dans le renseignement de Mervault, si l'on pouvait supposer que lui aussi a pu faire confusion entre les deux tours et attribuer à la tour de la chaîne les statues qui appartenaient à l'autre tour. Mais cette hypothèse n'est pas admissible parce que l'ingénieur Masse, du temps duquel elles existaient encore, nous en a laissé le dessin, qu'il a copié réellement sur la tour de la

Hosted by Google

chaîne. Seulement ce dessin est si incorrect qu'il est bien difficile non pas seulement de reconnaître les personnages, mais même de discerner leur sexe, vêtus qu'ils sont tous deux d'une longue robe. Leurs têtes, que le temps avait déjà fortement égratignées, ne portent plus trace de couronne; on peut seulement reconnaître un sceptre dans la baguette ou le bâton fleurdelysé que l'un et l'autre tiennent à la main; d'ailleurs leur place au-dessus des armoiries de la ville et du maire doivent compléter la preuve que ce sont bien des statues royales. Mais comme elles n'étaient reconnaissables par aucune inscription, ni signe caractéristique, Mervault a bien pu prendre pour celles de Charles le Sage et de Jeanne de Bourbon les statues de Charles VI, le fou, et d'Isabeau de Bavière, de si triste mémoire. Si encore il était possible de distinguer à quel maire appartient l'écusson armorié qui se trouvait immédiatement au-dessous : un griffon accroupi, tenant sous sa griffe gauche une sorte de tête de monstre? Malheureusement nous ne connaissons les armes que d'un bien petit nombre de maires et j'ignore complètement auquel se rapportent celles-ci, sur l'exactitude desquelles l'inhabileté du dessinateur ne permet guère d'ailleurs de compter. Je crois donc qu'il y a lieu de s'en tenir aux dates de 1382 et 1390, données par nos annalistes à la fondation et à l'achèvement de la tour de la chaîne et en faveur desquelles on peut encore invoquer une délibération du corps de ville de 1394, qui alloua la somme de 25 à 30 livres « pour meubler chascune des tours des chaisnes de tables, bancs, *escherneaux*, chaires *(chaises)*, arches *(coffres)* et autres choses nécessaires. »

Cette tour, la plus maltraitée des trois et qui ne présente plus qu'un cylindre tronqué et vide, sans couverture, haut d'une vingtaine de mètres, avait primitivement trente-quatre mètres d'élévation, du fond de l'avant-port, à mer basse, au sommet de son parapet. Elle était ronde dans toute sa hauteur, quoique l'auteur de l'*Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, induit en erreur par une ancienne médaille et peut-être aussi par de vieilles gravures, ait prétendu qu'elle était surmontée d'une pyramide octogone, semblable à celle de la tour de la lanterne. Elle se terminait simplement

Hosted by Google

par un parapet en saillie, coupé en créneaux et percé de meurtrières cruciformes et qui reposait sur des consoles formant machicoulis. Son diamètre hors d'œuvre est d'environ seize mètres — quatre mètres de moins que celui de la tour de la Lanterne, — et ses murs dépassent dix pieds d'épaisseur. De ses quatre étages, le premier seul paraît avoir été voûté comme le rez-de-chaussée, dont la voûte à peu près intacte a résisté à l'explosion des poudres et artifices auxquels, en 1651, les soldats du comte du Daugnon (qui avait embrassé le parti de Condé), avaient mis le feu quand, assiégés dans les tours par les milices bourgeoises et par les troupes royales et sur le point d'être forcés dans la tour de la chaîne, ils s'étaient réfugiés dans la tour de Saint-Nicolas, en traversant le canal qui les sépare. « Tellement, dit le Mercure rochelois, qu'en une matinée la fureur de ces rebelles détruisit un pompeux et superbe édifice, pour qui l'insolence des temps avait eu du respect. » Les murs noircis portent encore témoignage de cette terrible explosion. On n'aperçoit plus à l'intérieur que les consoles, terminées en demi cul-de-lampe, qui supportaient le plafond du second étage. La voûte de la salle du rez-de-chaussée est ogivale et à huit pans, dont les nervures reposaient sur des colonnettes basses, en partie détruites et tellement endommagées qu'on ne peut distinguer la forme des chapiteaux. A chaque étage sont des réduits voûtés, dont plusieurs assez grands, percés de cannonnières. Les escaliers, remarquablement établis, avaient été ménagés dans l'épaisseur des murs, mais pour consolider l'édifice on en a muré plusieurs parties. Au palier du deuxième étage, les quatre nervures de la voûte s'appuyaient sur quatre têtes humaines, dont une seule est assez bien conservée ; elle représente une tête de vieillard à longue barbe ; une autre paraît imberbe ; la troisième, qui a été refaite, est celle d'une femme, sans qu'on puisse dire si elle a été copiée sur celle qu'elle a remplacée, ou si elle est due au caprice du sculpteur. Le chemin de ronde qui terminait la tour, pris sur la moitié de la largeur du mur augmentée du parapet en saillie, tournait autour du dernier étage de la tour, que couronnait un comble de charpente couvert d'ardoises. C'est ce faitage,

Hosted by Google

appelé *chapuce* par les chroniqueurs, refait plusieurs fois et d'une déclivité plus ou moins grande, que Massiou a pris pour une flèche pyramidale (1). L'assertion de cet historien qu'une chaîne tendue de cette tour à celle de Saint-Nicolas servait à barrer l'entrée du port n'est pas tout à fait exacte. Attachée par un anneau à la tour Saint-Nicolas, cette chaîne entrait par son autre extrémité dans une large ouverture voûtée, pratiquée au niveau de l'eau dans le mur de la petite tour de la chaîne aujourd'hui détruite, et on la tendait à l'aide d'un treuil, placé dans un long bâtiment étroit servant de corps-de-garde, qui séparait cette petite tour de la grande (2).

La tour de la chaîne, destinée principalement à protéger l'entrée du port contre l'ennemi, était sous la garde d'un capitaine, nommé chaque année par le Maire sur une liste de trois candidats élus parmi les pairs par les échevins. Avant d'entrer en exercice, il jurait entr'autres choses, entre les mains du Maire, d'y résider lui, sa femme et *son ménage*, sans découcher la nuit. Comme ces capitaines avaient abusivement introduit l'usage de se faire donner de l'argent ou autre chose par les capitaines des navires qui entraient dans le port ou qui en sortaient, il fut fait plusieurs fois par le corps-de-ville des réglements pour prévenir ces exactions et leur interdire d'exiger quoique ce soit, les autorisant seulement à accepter ce qui leur serait volontairement offert. C'est à tort que l'auteur de l'ouvrage intitulé : *La Rochelle et ses environs*, a écrit que le capitaine de la tour de la chaîne portait le titre de *dé-*

(1) « En l'année 1477, fut faite tout à neuf la chapuce de la grosse tour de la Chaisne du costé du Perrot et couverte d'ardoise ainsi qu'elle est. » (Baudoin.) Conain, dit sous l'année 1588 : « fut recouverte tout à but la tour de la Chaisne. »

(2) En 1570, trois poissonniers furent condamnés à faire amende honorable, tête et pieds nus, et à genoux, tant à l'échevinage qu'à la maison de la traite « et demander pardon à Dieu, au Roi et à la ville de ce qu'ils ont malicieusement brisé les franchises, privilèges et asseurtés de la ville en passant de nuit par dessous la chaisne levée entre les deux tours, sans autorisation du maire et capitaine de la tour », et en outre à cent sols d'amende chascun, avec défense de *récidiver à peine de la vie*. [Registre de la jurid. du Maire.] En 1793, sur la demande de la société populaire, le corps muicipal décida que pour éviter que tous bateaux, barques ou bâtiments quelconques pussent entrer dans le port pendant la nuit, on rétablirait le plus tôt possible la chaîne qui reliait les deux tours du port. *(Reg. des délib.)*

Hosted by Google

sarmeur des nefs. Il est vrai que par une mesure de précaution, dont on constate l'exécution dès 1209 et qui s'est perpétuée jusqu'à l'abolition de la commune, tous les navires, avant d'entrer dans le port, devaient être visités, et les armes et munitions qui s'y trouvaient portées à l'échevinage, où elles restaient déposées jusqu'à leur départ. Originairement cette charge de *désarmeur des nefs* fut donnée, par élection du corps de ville, à deux ou trois bourgeois, *bons et suffisans*. En 1397, il fut arrêté que pour cet office, comme pour les autres offices communaux, le corps-de-ville élirait trois de ses membres, parmi lesquels le Maire choisirait celui qu'il préférerait. Ce ou ces désarmeurs, quand dans leur visite ils avaient trouvé des armes ou des munitions, devaient adresser leur rapport au capitaine de la tour de la chaîne, qui pouvait prescrire de nouvelles recherches, et s'il était découvert quelques armes cachées, les navires étaient confisqués au profit de la ville et les désarmeurs passibles d'amende. En 1468, pour ne pas multiplier outre mesure les offices municipaux, le maire Mérichon fit décider que celui qui serait choisi pour désarmeur serait en même temps capitaine de la tour du *garrot* ou de la lanterne nouvellement édifiée et dans laquelle il serait tenu de résider. Ce nom même de garrot donné longtemps à cette tour viendrait, dit-on, de la machine à l'aide de laquelle on procédait au *désarmage* des navires (1). Comme la Rochelle, chose remarquable, n'avait autrefois ni arsenal ni poudrière, la tour de la chaîne servit souvent de dépôt de poudre, d'armes et même de canons (2). Elle fut aussi dans quelques cas extraordinaires employée comme prison politique. Enfin ce fut dans la tour de la chaîne, où ils restèrent pendant dix ans, que par les soins de la princesse de Salm, femme de d'Andelot, furent déposés les restes de ce digne frère de l'amiral Coligny, mort à Saintes au mois de mai 1569.

(1) *V. infrà*, la tour de la Lanterne.

(2) Pendant le siège de 1628, on y confectionna des fusées et autres feux d'artifice ; mais le feu ayant failli s'y communiquer, le corps de ville statua, le 29 mars, que la tour ne servirait plus à cet usage. En 1793 la municipalité y fit fondre des boulets. *(Reg. des délib.)*

Hosted by Google

II

Un de nos chroniqueurs dit que la tour de Saint-Nicolas, nommée dans plusieurs titres *grosse tour de la chaîne*, s'appelait encore *tour de Mélusine*, en souvenir sans doute des romans de Mélusine, qui attribuent en effet à cette fée, au corps de femme et de serpent, non-seulement la construction des *tours de la garde de la mer*, mais encore celle de l'ancien château et même la fondation de la Rochelle; à des époques bien différentes apparemment? mais qu'importe le temps à une fée. Une tradition plus naturelle prétend que cette tour aurait été bâtie avec les matériaux du château Vauclerc, détruit en 1372 par les Rochelais, quand après avoir chassé les Anglais, ils voulurent s'affranchir de la présence dans leur ville d'un gouverneur qui, de cette forteresse, pouvait leur dicter des lois, et des vexations et exactions trop fréquentes de la part des gens d'armes de sa garnison. Mais les chroniques et les chartes de Charles V, loin de confirmer cette tradition, semblent plutôt la contredire : « Des démolitions du chasteau, dit Baudouin, fut construit le pan de mur de Saint-Nicolas, vers la grosse tour, tellement que par dessus le pont Moutclerc, qui traversait le canal Maubec, a passé le chasteau Vauclerc. » D'un autre côté, le roi, après avoir amnistié les bourgeois de la destruction du château, sanctionna l'emploi qu'ils avaient fait des matériaux, en déclarant, dans des lettres patentes du 17 juin 1373, que ceux-ci continueraient d'être employés à *l'édification et œuvre du mur neuf commencé en lad. ville*. De la tour, pas un mot. Etait-elle élevée déjà, ou ne fut-elle bâtie que plus tard? J'inclinerais pour la première hypothèse : d'abord par le besoin naturel de défendre l'entrée du port du côté est comme du côté ouest, ensuite parce qu'il était plus rationnel de construire la tour avant le mur, qui devait la relier à la muraille d'enceinte du faubourg Saint-Nicolas, que le mur avant la tour, et qu'enfin, comme nous avons vu qu'avant 1345 il existait une chaîne pour barrer l'entrée du port, cette

Hosted by Google

chaîne devait avoir une seconde tour pour point d'attache. On est conduit par suite à se demander si ce n'est pas elle dont il est question dans le passage, que j'ai cité, des statuts relatifs à l'élection du capitaine de la *tour neufve de la chaisne;* ce qui ferait disparaître ce qu'il y a d'invraisemblable à ce que la tour de la chaîne eût été rebâtie deux fois en moins de cinquante ans, et l'invraisemblance non moins grande que nos chroniques ne feraient aucune mention d'une construction aussi importante. Ces difficultés ne paraissent pas avoir embarrassé l'auteur de *la Rochelle et ses environs,* qui n'hésite pas à affirmer, sans indiquer la source de ce renseignement si précis, que la tour de Saint-Nicolas a été terminée en 1384 et que les armoiries *lozangées d'argent et de gueules,* qui figuraient à côté de la *nef* rochelaise au-dessous de l'écusson royal, dans une niche délicatement sculptée dont on voit encore les reste mutilés au bas du flanc de la tour, du côté du port, étaient celles de Jehan Girard, le maire de 1384. Il n'admet cependant pas, je le suppose, que cette énorme tour ait été bâtie dans le court espace d'une année qu'a duré sa mairie? On ne mit pas moins de trente-un ans à construire la tour de la lanterne, et si la tour de la chaîne fut terminée en huit ans, il est à remarquer que ce n'était qu'une reconstruction et qu'elle était bien moins importante que celle de Saint-Nicolas. On peut dire, il est vrai, que Jehan Girard (ou son père peut-être), avait précédemment occupé la mairie en 1379 et même en 1375; nous voilà bien près de l'époque de la démolition du château et les armoiries des Girard pourraient être ainsi invoquées à l'appui de la tradition. Mais à cette époque reculée, les couleurs, pas plus que les émaux des armoiries, n'étaient encore indiquées par les signes caractéristiques qui ont été adoptés depuis pour les distinguer. L'écusson qui nous occupe est *losangé* dans le dessin que nous en avons; l'était-il d'*argent et de gueules,* comme les armoiries des Girard? c'est ce que l'on ne saurait affirmer. Il existe à l'intérieur, dans la salle du deuxième étage, un autre écusson avec trois lions posés deux et un: de qui sont ces armes? et à qui attribuer le lion rampant, avec bordure chargée de besans, sculpté dans un écusson de l'escalier? Faut-il reconnaître dans les

Hosted by Google

trois léopards lionnés, posés en pal, qui décorent une autre partie des escaliers, l'écu de la couronne d'Angleterre? Ce serait une date certaine, celle de la domination anglaise sur la Rochelle, qui dura de 1360 à 1372; car les Rochelais avait trop montré leur aversion contre les Anglais pour être soupçonnés d'avoir pu sculpter les armes d'Angleterre sur un de leurs monuments après s'être délivrés avec tant de joie de son joug tyrannique. Ce qui paraît certain, c'est qu'en 1384 la tour de Saint-Nicolas avait son capitaine, comme celle de la chaîne, puisqu'à cette date le corps-de-ville décidait que chaque année, lors de l'élection du Maire, les échevins éliraient trois candidats parmi les pairs, dont le Maire choisirait l'un *pour la garde et gouvernement de chascune des tours de la chaisne*. Mais il semble résulter du *livre des statuts* que ce n'était là qu'un mode d'élection à deux degrés substitué à celui de l'élection directe par le corps-de-ville pratiqué antérieurement, « afin d'eschever *(éviter)* envies et desbatz qui en peuvent ensuivre. » De tout cela on peut conclure, il me semble, que la construction de la tour Saint-Nicolas est antérieure à celle de la chaîne, et qu'il est vraisemblable qu'elle remonte au temps où les Anglais étaient maîtres de la Rochelle.

La forme de cette tour est si irrégulière qu'il n'est guère plus facile, quoiqu'en dise Massiou, de la reproduire exactement avec le crayon que de la décrire avec la plume. Il l'appelle « un môle polygonal, auquel sont accolées *circulairement* quatre tours semi-cylindriques, excepté du côté qui regarde la mer, où l'édifice présente un angle droit et forme une tour carrée beaucoup plus élevée que le reste du bâtiment. » La figure géométrique dont elle se rapprocherait le plus serait un pentagone, dont quatre des angles sont coupés par des tours ou plutôt des contreforts pleins semi-sphériques, et dont l'un des côtés, celui qui est tourné vers le port, est arrondi. Deux des côtés de la tour du donjon sont engagés dans l'édifice jusqu'à la plate-forme ou large chemin de ronde qui règne au dessus du second étage du corps principal, dont elle se dégage alors sous une forme carrée jusqu'à une hauteur de près de dix mètres. Cette bizarre irrégularité de la tour de St-Nicolas démontre

Hosted by Google

de suite l'inexactitude de l'assertion d'Arcère qui, comme si elle était ronde, dit qu'elle avait neuf toises et demie de diamètre. Évidemment sa largeur varie selon les points où on la mesure, et elle n'a pas moins de vingt-trois mètres de l'angle sud-ouest du donjon à l'extrémité opposée. Son élévation depuis le fond de la mer, où elle plonge le pied, jusqu'au sommet du parapet, qui borde la plate-forme du donjon, est de vingt-huit mètres. Ce parapet en saillie et à créneaux est soutenu par des consoles à trois renflements, dont les intervalles forment des machicoulis découpés en trèfles à leur face extérieure. Du parapet semblable qui entourait la plate-forme du corps principal, il ne reste plus que les consoles. Il a été détruit en 1651 par le canon des rochelais et des royaux, lors du siège des tours. Les murailles, d'épaisseur inégale, n'ont pas moins de 10 à 18 pieds de largeur, si bien qu'on avait pu pratiquer dans ce vaste espace un très remarquable escalier double, dont il reste un fragment, que l'on pouvait monter et descendre sans se rencontrer, et une quantité de corridors, de réduits, de loges de toutes sortes, qui formaient un véritable labyrinthe. Plusieurs d'entr'eux sont aujourd'hui obstrués par des constructions nécessitées par la consolidation de la tour. Le donjon ne paraît pas avoir jamais été surmonté d'aucun faîte et s'est toujours, je le crois, terminé comme aujourd'hui par une plate-forme. La partie principale de l'édifice au contraire, s'élevant d'un étage au-dessus de la plate-forme, ainsi que la tour de la chaîne au-dessus de son chemin de ronde, était comme celle-ci coiffée d'un faîtage cylindrique en charpente et couvert d'ardoises (1). Il est parlé de cette *calotte* dans le récit fait par le *Mercure rochelais* du siège des tours en 1651 : « Les canons que les Rochelois et les troupes royales avoient braqués contre la *tour de Nicolas*... percèrent *son chapeau* à jour en divers endroits, coupèrent les poutres et soliveaux, abattirent une bonne partie de la charpente et par ce moyen rendirent inutile le haut de cette tour, qui se laissa oster sa calotte, malgré dix pièces de gros canon qui la gardoient. Quelques-uns, voulant railler, disoient que cette

(1) En 1596 la foudre tomba sur cette couverture et en brûla le sommet, dans la longueur d'une brasse. *(Colin.)*

Hosted by Google

forteresse estant sans chapeau, le courage de ceux qu'elle logeait se morfondroit bientôt et que les hostes et l'hostesse couroient grand risque de périr, parce que les uns et les autres estoient bien fort blessés à la teste. Les débris de sa couverture et de *ses galeries* tuoient ou blessoient ceux qui estoient dans le réduit (1). » Quand on a refait cette toiture, en 1683, (Masse) on l'a abaissée d'un étage, de sorte que le corps principal de la tour n'a plus que deux étages au-dessus du rez-de-chaussée.

On entre dans la tour par un escalier à ciel ouvert et par une rampe qui conduisent à une des portes du premier étage, d'où l'on descend par un escalier intérieur dans la salle basse du rez-de-chaussée, qui est à peu près au niveau du sol. Cette salle est de forme octogonale, à pans inégaux, un grand côté alternant avec un petit, et terminés par un cintre ogival, dont les nervures réunies à celles de la voûte, reposent sur une console formée par une tête d'ange ailée d'un dessin assez grossier. Le milieu de la voûte est percé d'une grande ouverture circulaire, à large rebord en boudin, qui établit une communication avec la salle supérieure. L'une des embrasures ouvertes du côté de l'entrée du port est traversée par une grosse barre de fer qui servait de point d'attache à la chaîne que l'on tendait le soir. La salle du premier étage est octogonale comme la précédente, mais avec des pans égaux, et les nervures de la voûte et des travées s'appuient sur des pilastres prismatiques à moulures, avec des chapiteaux de feuilles profondément fouillées, mais peu distinctes. Même ouverture au milieu de la voûte. La salle du deuxième

(1) En 1657, l'intendant Colbert du Terron passa avec un plombier un marché « pour revêtir le plus tôt possible et élargir de trois pieds de large tout au tour la plate-forme de plomb qui est sur la tour de Saint-Nicolas, pour garentir et empêcher que la pluye n'endommage les voultes de lad. tour de mesme forme et parure que celle qui y est desjà... » et aussi pour faire des crampons de fer de grosseur convenable pour retenir l'appuy de lad. tour qui sert de garde-corps, lequel penche du costé du réduit. » *(Acte de Demontreau.)* En 1661, il traitait avec un charpentier « pour refaire et raccommoder à neuf toutes les balustres de bois qui etoient tout autour de la plate-forme, qui ont été emportées et brisées par les canons depuis peu, et les remettre comme elles estoient auparavant. » *(Ibid.)* Après la prise des tours, le conseil de guerre avait demandé au roi qu'on rasât *ces deux tanières de brigands ;* le roi le promit, en en renvoyant l'exécution après la cessation complette des troubles, et en attendant il y mit une garnison de Suisses. *(Le Mercure rochelais.)*

Hosted by Google

étage, régulièrement octogonale comme cette dernière, ne paraît pas avoir été jamais voûtée; elle se termine par une large corniche circulaire formée par deux gros boudins séparés par une moulure et sur laquelle devait reposer un plafond de charpente qui n'existe plus. Les angles de chaque pan sont remplis, au sommet, par des sculptures ou bas-reliefs à sujets variés : le buste d'un homme entourant de ses bras deux animaux (des moutons, semble-t-il) qui se regardent, trois groupes d'animaux affrontés, deux sortes d'antilopes à cornes, dont les longs cols sont entrelacés, deux larges faces humaines entièrement rondes, aux paupières abaissées, avec des oreilles d'âne; des coins de la bouche de l'une d'elles sortent deux larges appendices, en forme de flammes, dont les extrémités vont rejoindre le bout des oreilles (1); le huitième sujet a été entièrement détruit. Une haute arcade, surmontée de l'écusson à trois lions posés 2 et 1, dont j'ai parlé, donne accès dans une petite pièce longue, pratiquée dans l'épaisseur du mur et bordée de chaque côté par un large banc de pierre. La voûte en est coupée au centre par une nervure qui repose de chaque côté sur deux têtes d'ange ailées et adossées; les deux clefs de voûte, de forme plate et circulaire, contenaient en creux des armoiries actuellement effacées. Presque vis-à-vis est une petite porte par laquelle on entre dans une chapelle, placée dans l'intérieur du donjon et dont le large autel existe encore, surmonté de son rétable à cinq arcatures ogivales trilobées très délicatement sculptées, reposant sur un faisceau de colonnettes et couronnées d'une bordure à petites arcades ogivales. La voûte a cinq travées inégales, avec une clé circulaire, dont les armoiries sculptées en creux sont indéchiffrables. Une niche, pratiquée dans l'épaisseur du mur, a sa base creusée en cuvette avec une rigolle pour faire écouler l'eau en dehors. Sur la clé de voûte des lieux d'aisance, placés dans l'étage supérieur de la tour du donjon, est sculptée une fleur de lys, dans cette forme maigre affectée anciennement à cet antique emblême de la royauté; les nervures retombent sur de grosses têtes

(1) Je ne puis croire comme l'auteur de la *Rochelle et de ses environs* que ce soit là *quatre ailes*

Hosted by Google

humaines d'un dessin très informe. Une inscription, vieille de deux siècles, y paraît avoir été gravée par un prisonnier.

C'est qu'en effet, à différentes époques, la tour de Saint-Nicolas a servi de prison. Tessereau nous apprend qu'en 1682, pendant les persécutions anti-protestantes qui précédèrent la révocation de l'Édit de Nantes, plusieurs ministres et gentilshommes y furent enfermés. Nous savons aussi par Lapopelinière que la tour de Saint-Nicolas, de même que celle de la chaîne, était utilisée en 1578 « comme arsenal des armes, poudre et artillerie et autres provisions de guerre. » En 1702, elle servait encore de magasin de dépôt pour l'artillerie, et en 1792 le corps municipal se plaignait du danger qu'il y avait pour la sécurité publique à y conserver une aussi grande quantité de poudre. *(Reg. des délib.)*

Bien qu'il n'en reste rien, je ne puis passer sous silence les travaux considérables qu'avait fait exécuter, en 1651, le comte du Daugnon, au pied de cette tour, pour la fortifier. Ils sont assez exactement décrits dans le *Mercure rochelois* de cette époque. « J'appercevois, dit-il, que la tour de Saint-Nicolas avoit esté nouvellement fortifiée, que le flux de la mer la batoit au pied du costé du midy, de l'occident et du septentrion, que par une petite porte qu'elle a par le bas, vers le midy, on pouvoit facilement entrer et sortir, s'embarquer à la marée en des chaloupes pour aller à la digue et de là partout ailleurs. Autrefois cette tour tenoit immédiatement à la place et à la muraille qui lui sont opposées à l'orient ; mais je remarquay quelle avoit esté séparée par un fossé de 40 pieds de largeur et 20 pieds de profondeur, entre lequel et la tour, de ce mesme costé, le comte du Daugnon avoit fait un ouvrage à cornes de deux demy-bastions, desquels la tour eut esté le centre s'ils eussent esté mis en leur entier. Cet ouvrage, capable de tenir cinquante ou soixante hommes, estant joint comme il estoit à la tour, l'un et l'autre, par le moyen du fossé, se trouvoient environnez d'eau de tous costez dès que la marée entroit dans le havre.... » C'est de ce réduit que de Besse, auquel le comte du Daugnon avait laissé la défense des tours, blessé d'un coup d'épée par un de ses soldats et craignant d'être massacré, se jeta au bas du

Hosted by Google

fossé en implorant grâce et merci des troupes royales, qui néanmoins le *percèrent comme une crible à coups d'espées et de pistolets.* En 1815, les bastions furent rasés, les fossés comblés et sur leur emplacement on a formé une sorte de gare où les navires peuvent rester amarrés sans gêner ceux qui entrent dans le port ou sont conduits dans le bassin à flot.

E. J.

(La fin au prochain numéro.)

Hosted by Google

A TRAVERS L'HISTOIRE.

Les Réhabilités. — Les Oubliés. — Palissy. — Le duc d'Epernon. — Sa correspondance. — Les seigneurs d'Arsay, de Saint-Marsault et autres gentilshommes de l'Aunis, etc. — Commandement de Jean-Louis de Lavalette.

Nous vivons à une époque de réhabilitation, qui fournit chaque jour aux renommées les plus compromises des défenseurs officieux et soi-disant désintéressés. Malgré ce courant indulgent dont on ne saurait méconnaître la générosité, pourvu qu'elle n'aille pas jusqu'à la complicité morale, il reste cependant encore dans l'ombre de l'histoire plusieurs figures dont nul pinceau dévoué n'a tenté d'adoucir l'expression et de retoucher les traits. Peut-être parmi ces déshérités de notre siècle, en est-il qui attendront longtemps le bénéfice de circonstances atténuantes qui pourront se faire accepter plus tard, mais qui n'ont pas encore trouvé leur formule dans les idées reçues, et leur raison d'être dans les événements accomplis. Chaque chose vient à son heure, et quoiqu'il y en ait pour tous les goûts, ce serait sans doute trop présumer des dispositions de notre génération, que de lui présenter simultanément des apologies par trop contradictoires et l'éloge de Brutus, par exemple, en face de celui de César. L'Histoire doit avoir aussi ses condamnés à perpétuité; mais certainement elle a son purgatoire où s'expient bien des fautes et où n'a pas été déposée toute espérance.

C'est ainsi que le jour de la délivrance est arrivé déjà pour plusieurs; pour ceux d'abord en faveur desquels aura pu être démontrée l'erreur judiciaire; pour ceux ensuite qui devaient tout obtenir d'une persistante et salutaire

Hosted by Google

intercession. Encore, fallait-il avoir laissé parmi les vivants un groupe d'amis en communion d'idées et de sentiments. Il est donc certains personnages historiques qui gagneront à la distance des siècles, comme ces visages aux traits trop accentués, qui gagnent à l'éloignement du miroir. Leurs portraits, retouchés par nos peintres modernes ont quelque chose du *procédé :* ce sont des photographies d'*après gravures*. Malgré tout, le genre a du succès et la collection prend de l'extension; écrivains et guerriers, femmes fortes et femmes galantes, artistes et philosophes, poètes et réalistes, tous ont leur place dans cette galerie rétrospective. Il n'y a pas jusqu'aux *oubliés* qui n'y soient reproduits et vengés du mépris de leurs contemporains. Il en est même que l'on fait passer pour des *oubliés,* afin d'avoir un prétexte sinon de les faire connaître, du moins de refaire leur portrait. *Oublié* est devenu presque un titre de gloire, par opposition à l'ancienne méthode qui procédait du connu à la célébrité. Mais, de nos jours, on a changé tout cela; et pour avoir quelque droit à la notoriété, la première condition c'est d'être resté pendant des siècles aussi complètement oublié que les momies d'Egypte.

Mais tout bien considéré, est-il donc si pénible d'être oublié? C'est une réflexion qui nous a été suggérée par la lecture de *Fiefmelin* et de *Bernard Palissy*. Il nous semble qu'à être remis en lumière par un peintre du talent de M. Audiat, on peut se consoler d'un oubli séculaire. Et d'ailleurs les personnages les plus éminents, ceux qui, dans leur temps, ont produit autour d'eux beaucoup de bruit et d'agitation, ont-ils toujours à gagner à ce qu'on rappelle leur mémoire? Voici *Maître Bernard*, soi-disant méconnu — bien que nommé potier de la reine et protégé par les puissants de son époque — qui retrouve après trois cents ans toute sa popularité..... sans compter une statue à laquelle il ne s'attendait guère. Comparez-le à un haut dignitaire qui fut son contemporain et presque son compatriote, qui fut tout puissant dans ces mêmes provinces où l'artiste fut si pauvre et si méconnu, et voyez si Palissy changerait aujourd'hui sa situation historique pour celle du duc d'Epernon, pair et colonel général de France, gouverneur et lieutenant-général pour le roi en

Hosted by Google

Guienne, ville et citadelle de Metz et pays Messin, Angoumois, Saintonge, pays d'Aunis, ville et citadelle de la Rochelle, chevalier des ordres du roi, etc., etc... Certes, s'il y a un nom frappé d'impopularité par l'Histoire, c'est celui de Jean-Louis de la Valette, qui semble n'être pas encore relevé de cette terrible sentence, malgré les héroïques efforts du fidèle Girard, son secrétaire et son panégyriste.

Favori de Henri III, recherché par Henri IV, tout puissant près de Marie de Médicis, Nogaret eut le sort de tous ceux que la fortune élève trop haut pour qu'elle puisse les protéger contre l'envie. D'ailleurs, il ne fut ni ligueur, ni huguenot et cette situation parmi les *politiques* n'était pas faite pour lui attirer des amis. C'est le sort des hommes de transition et de transaction de ne contenter personne et de s'aliéner tout le monde ; si bien que de la vie de d'Epernon, qui après tout ne fut pas sans gloire, il n'est resté à la postérité que le souvenir de ses querelles avec le Parlement et l'archevêque de Bordeaux.

Qu'il fût d'un caractère égal et facile, c'est ce que Girard lui-même n'a pas entrepris de démontrer ; mais on ne saurait méconnaître ce qu'il y eut de noblesse et de dignité dans la dernière partie de sa carrière, quand ce vieux favori déchu se redressa fièrement contre le tout puissant cardinal, à une époque où une pareille témérité ne devait pas trouver beaucoup d'admirateurs.

A ne considérer Jean-Louis de la Valette que dans les rapports avec notre province, il fut l'un de ses gouverneurs qui se mêlèrent le plus activement aux faits généraux et particuliers qui intéressent les annales de la Saintonge et de l'Aunis aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. On nous saura peut-être quelque gré de publier dans la *Revue* une correspondance assez suivie du duc d'Epernon avec un de ses lieutenants, gentilhomme d'origine gasconne comme son chef, mais naturalisé saintongeois par son mariage et par sa résidence.

En attendant, nous donnerons aujourd'hui même une pièce inédite, signée de Jean-Louis de la Valette, et qui, à défaut d'autre mérite, aura celui de se rapporter à un point tout particulier de notre histoire locale. On sait

Hosted by Google

qu'après le siège et la prise de Saint-Jean d'Angély, en 1621, le roi Louis XIII poursuivit sa marche vers Montauban, laissant à d'Epernon le soin de *resserrer* la Rochelle dont l'*Assemblée*, sous la pression de Favas, venait de lever l'étendart de la révolte, aux grands regrets des partisans les plus éclairés de la Réforme. Le duc établit d'abord son quartier général à Surgères, et c'est de là qu'il expédie ses ordres soit aux troupes qui dépendaient de son armée, soit aux gentilshommes qui se trouvaient sous sa main en sa qualité de gouverneur de la province. Voici un spécimen de ces convocations auxquelles étaient tenus d'obéir ceux qui devaient le service personnel comme possesseurs de fiefs. Ce document mentionne d'ailleurs plusieurs noms qui se rattachent aux souvenirs du pays rochelais, et dont quelques-uns se sont avec honneur perpétués jusqu'à nos jours.

« *Commendement de Monseigneur de Pernon faict au Ségneur d'Arsay, en l'année 1621.*

» Le duc d'Espernon, pair et colonel g/nal de France, » gouverneur et lieuten^t g/ral p^r le Roy en ses pays » d'Angoumoys, X/onge, Aulnis, ville et gouvernem^t de » la Rochelle, haut et bas Lymousin, lieutenant g/nal de » l'armée de sa ma/té en ses d. pays de X/onge et » Aulnys.

» Ayant jugé nécessaire et important au service du Roy » de pourvoir à la garde et seureté des passages de la » Meuoire (1), de la Grève et autres de ce pays, p^r » empescher que les rebelles ennemys de sa ma/té ne s'en » saisissent et facent couler et passer des gens de guerre » et au/es choses servants de secours et ayde à ceux de la » ville de la Rochelle, à ces causes et au/es bonnes con- » sidéa/ons à ce nous mouvants, sur la confiance que nous » avons en la fidélité et affection au service de sa d. ma/té

(1) La *Névoire* et la *Grève* étaient pour ainsi dire les deux têtes de pont qui défendaient le passage du *Mignon* entre Saint-Hilaire-de-la-Palu et Courson, passage qui était alors considéré comme très-important, puisqu'on voit le duc de Rohan s'assurer de ce même port de la Grève au moment où il poussait les Rochelais à ouvrir les hostilités, en 1615. (Arcère.)

Hosted by Google

» des Srs d'Arsay (1), de la Rochetaulay (2), de Rome-

(1) Arsay ou Arçois, paroisse de St-Hilaire-de-la-Palu. Le seigneur d'Arsay était alors René Goulard, en vertu d'un partage, de l'an 1616, qui lui attribuait le *chastel et maison noble d'Arsay et ses appartenances*. Il était fils cadet de Tristan Goulard, chevalier, seigneur de la Geffardière, Arsay, Puissec, la Renaudière en Mougon, etc., et de Marguerite de Parthenay, et épousa (1602) Renée de Liniers de Saint-Pompain, d'où est issue la branche des Goulard d'Arsay qui ont continué de posséder cette terre jusqu'à nos jours. — La maison de Goulard est sans contredit l'une des plus anciennes de nos provinces de l'Ouest, puisqu'elle remonte par filiation suivie jusqu'à Jean Goulard, chevalier, vivant en 1190, et marié avec Aënor de Périgord (Beauchet-Filleau). — L'importance du château d'Arsay, comme poste féodal, résulte de plusieurs documents possédés par la famille de Goulard. Jean Rataud, alors seigneur d'Arsay, obtint en 1389, de Jean, *fils de roy de France*, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou, une concession pour fortifier et *remparer* son hôtel dudit Arsay, distant de quatre lieues environ du chastel de Niort *dont il relève*, pour y *demourer plus sueurement luy, sa femme, enffens, ses biens et tout son ménage*. (Donné à Niort, au mois d'octobre 1389.) Plus tard, en 1556, Tristan Goulard précité rend aveu et dénombrement au roi, à cause du château de Niort, à foi et hommage lige, au devoir de 20 l., de son hébergement d'Arsay avec droit de *fortification*, etc., en la manière qui s'en suit : « S'il advient qu'un malfaiteur soit pris et arrêté en ladite terre pour cause de crime, des gens du Seigneur d'Arsay le mèneront au maire de Niort qui lui appliquera la peine, après quoi le malfaiteur sera ramené par des gens dudit seigneur d'Arsay en la terre de Saint-Hilaire où il subira l'exécution de sa peine dans les formes du jugement du maire de Niort, et si ce dernier n'a pas le temps de juger immédiatement, il devra fournir une prison convenable pour garder ledit malfaiteur. . Item avoue un hommage plein pour le tennement de la meschinière à 5 sols de devoir et une *ouigle* (ouaille) *noire*... Item sur les 24 serzeux de pied qui seront pris des paroisses de Saint-Hilaire et Arsay sur certains pour raison des biens qu'ils tiennent, à ce obligés toutefois qu'il advient que la commune de Niort va à l'aide de monseigneur (le roi), doit le seigneur d'Arsay et peut prendre, choisir et élire les 4 qu'à lui plaira pour *garder son chastel*, à leurs dépens, et il doit bailler pour lui un homme d'armes à cheval qui ira à la commune de Niort quand elle ira à l'aide du roi et non autrement, aux dépens dudit seigneur d'Arsay. » — Toutefois, ce droit de suzeraineté du Roi sur Arsay n'était pas incontesté. Le chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers le revendiquait également à cause de Saint-Hilaire de la Palu et en vue d'une prétendue donation à lui faite de la seigneurie d'Arsay avec tous ses droits, par un comte du Poitou, du nom de Guillaume, vivant au XIe siècle ; il en résulta pendant une longue période d'années, une situation très difficile pour les seigneurs d'Arsay ballotés entre les prétentions contraires du chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers et du procureur du roi et clerc des fiefs en Poitou, qui alléguait, en ce qui concernait ladite donation du XIe siècle, qu'il y avait eu *extorsion par menaces du feu de l'enfer*. En 1222, Guillaume d'Arçais était seigneur dudit lieu ; il y eut, à cet époque, sentence entre lui et le chapitre de Saint-Hilaire, rendue par des juges nommés par le Pape, sentence considérée plus tard par le procureur du roi comme entachée de nullité *et d'abus, le pape n'ayant pas le droit de délèguer des juges temporels*. — En 1226, le même *Guillaume* vend au chapitre de Saint-Hilaire tous ses droits en la seigneurie d'Arsay (*Quidquid juris habebat*) ; cette vente fut plus tard arguée de faux par le procureur du Roi, comme étant faite *en langage latin nullement entendu par ledit Guillaume d'Arçais, homme non lettré*. — En 1298, Hugues d'Arsay rend aveu et dénombrement de la seigneurie d'Arçais au chapitre de Saint-Hilaire, à foi et hommage lige au devoir de cent sous et une médaille d'or. — En 1309, Pierre Raiole, valet,

Hosted by Google

» fort, du Breuil, de Russay, Saint-Marsault (1), la

est qualifié seigneur d'Arsay. — En 1337, Guillaume Barrabin rend aveu de cette seigneurie à Saint-Hilaire de Poitiers. — En 1339, Alix Raiole, fille de Pierre, est qualifiée dame d'Arçais et rend hommage au chapitre de Saint-Hilaire. Elle avait épousé Hugues Rataut dont vint Marguerite Rataut, mariée à Jean de Charay. De ce mariage, Hugues de Charay qui obtient (1436) main-levée de défaut de l'hommage qu'il doit, à cause de sa femme (Marguerite Raiole), de la seigneurie d'Arsay et de Saint-Hilaire de Ligné. Il fut père d'Aymery de Charay, écuyer, seigneur d'Arsay, marié à Jeanne Béchillon, fille de Pierre Béchillon, seigneur d'Epannes. — Il rend hommage d'Arsay au Roi, en 1439, et sa veuve, Jeanne Béchillon, rend le même hommage, comme mère tutrice, le dernier mai 1443. — Elle obtient du roi Charles, décharge d'une somme de 20 livres tournois due pour hommage de la seigneurie d'Arsay, en considération des service de son défunt mari (4 juillet 1443) et se dit alors mère de 3 enfants en bas-âge et *naguère grosse d'enfant*. Jeanne Béchillon se remaria à Pierre Goulard, chevalier, veuf lui-même de Brunissande de la Court-de-Fonteniore, et ils marièrent ensemble leurs enfans, c'est-à-dire François Goulard, chevalier, seigneur de la Geffardière, à Antoinette de Charay, dame d'Arsay, qui lui porta cette terre restée dans la famille jusqu'à nos jours, et Jean Goulard, écuyer, seigneur du Puy-de-Brassac, à Jeanne de Charay, dame de Portaut. — Goulard : *d'azur, au lion couronné d'or, armé et lampassé de gueule* (Alias, *le lion couronné de gueules).*

(2) La seigneurie de la Rochetollay devait encore appartenir, à cette époque, à la famille Réorteau qui portait : *de gueules, au lion d'argent couronné, lampassé et armé d'or*. Elle passa peu de temps après à Jean Horric, écuyer, marié à Louise Réorteau, dame de la Rochetollay, qui était probablement sœur de Bénigne Réorteau, seigneur de la Rochetollay, en 1667. C'est peut-être de ce même Benigne Réorteau qu'il s'agit ici.

(1) Est-ce Daniel Gréen de Saint-Marsault, baron de Châtelaillon, seigneur de la Garde-Merpins, Salignac, Saint-Laurent des Combes, Salles, le Roullet et Rudepierre, qualifié aussi mestre de camp et commandant des troupes de la Rochelle, en 1622 ? Nous serions porté à en douter, attendu que *Daniel* était huguenot et ne devait pas, à ce titre, avoir la *confiance* du commandant en chef de l'armée catholique. Mais il est possible que comme seigneur d'un des fiefs ci-dessus indiqués, it fût tenu à la défense d'un poste de cette contrée et qu'il ait été invité à s'y rendre, en vertu d'une convocation générale, d'autant que l'on n'ignore pas que les mesures adoptées par l'*Assemblée* de la Rochelle, furent loin d'obtenir alors l'assentiment unanime de ceux de la R. P. R. — Ce Daniel de Saint-Marsault était fils de François Gréen de Saint-Marsault, dit le Jeune, seigneur de la Garde-Merpins et de la Charpenterie, et de Marie Chesnel. Il épousa (1598) Marie de Blois, fille de Louis de Blois, seigneur du Roullet et de Rudepierre, et d'Anne d'Asnières, et nièce de Geoffroy de Blois, seigneur de Roussillon, à qui le roi Henri IV adressa les lettres qui ont été publiées dans cette *Revue*. De ce mariage, cinq enfants : 1° *Osée* Gréen, baron de Châtelaillon, seigneur de la Garde-Merpins, marié (1641) à Madeleine de Polignac ; il vendit la Garde-Merpins au baron d'Ars, le 27 août 1651 ; 2° *Benjamin*, chevalier, seigneur de la Salle d'Aytré, marié (1650) à Suzanne d'Ocoy, fille de Jehan-Casimir d'Ocoy, seigneur de Couvrelles, et de Jeanne de Larochefoucauld, du parc d'Archiac ; 3° *Esther*, mariée (1635) à Henri de Blois, chevalier, seigneur de Roussillon ; 4° *Marguerite* qui épousa (1641) André Gréen de Saint-Marsault, baron de Parcoul, son parent ; 5° *Léa*, femme de Jacques de Montalembert, chevalier, seigneur d'Estrades-Gréen : *de gueules, à 3 demi-vols d'or.*

Hosted by Google

» Geneste, Fonguion, Rochelinière, Puysec (1), Lesteuil » et Lestang, nous leur mandons et ordonnons par ces » présentes de se servir desd. passages et y establir telle » garde qu'ils jugeront nécessaire por en oster la commo- » dité auxd. ennemys rebelles, leur courre sus, les tailler » en pièces et mesmes s'opposer aux assemblées qui se » pourroient faire aux environs au préjudice du bien de » son service. Mandons pareillement à toutes personnes » de quelle qualité et cond/ion qu'ils soient de se prester » ayde et main forte por cet effet en ce qu'ils en seront » requis ; en tesmoing de quoy nous avons signé ces » p/ntes de nre main, fait contresigné par l'un de nos » secrétaires et mettre le cachet de nos armes, donné à » Surgères, le premier jor d'aost 1621.

» J. Louis de la Valette.

» Par mond. Seigneur :

Faye. »

(1) Louis Goulard, chevalier, seigneur *de Puissec*, la Geffardière, la Brusleriie et en partie d'Arsay. Il était frère aîné de *René*, seigneur d'Arsay, dont il vient d'être parlé plus haut, il épousa Anne Pot de Rhodes. Il avait assisté (1597) au siège d'Amiens, dirigé par le roi Henri IV en personne, et fut père de Henri Goulard, seigneur de la Geffardière en Poitou, baron de Seignelay en Bourgogne, qui paraît avoir été le dernier de la branche aînée de la maison de Goulard, contrairement à ce qu'avance M. Beauchet-Filleau, que Jean Goulard, seigneur d'Invilliers (en Champagne), vivant en 1500, pouvait être fils de cet *Henri*, vivant en 1630.

Maltouche.

Hosted by Google

LA POÉSIE EN SAINTONGE.

Contes, Fables et Sonnets, par M. Edouard de BLOSSAC. — 2 vol. in-12. — Paris chez J. Lecoffre, libraire-éditeur, rue Bonaparte, 90. — 1866.

Il est bien heureux pour moi, et pour les lecteurs aussi, que les deux nouveaux volumes de M. Edouard de Blossac, dont je viens de transcrire exactement le titre, s'appellent *Contes, Fables et Sonnets*. Si l'auteur les eût simplement intitulé, *Fables*, m'eut-il été possible d'en dire quelques mots sans parler de Lafontaine? Et si j'eusse manqué à ce devoir, le lecteur, n'y eut-il pas suppléé par la pensée? Car, telle est la condition des fabulistes qu'ils ne peuvent plus rimer un apologue sans que le critique, j'entends un critique qui leur veut du bien, leur lance à la tête, comme le pavé de l'ours, le nom du bonhomme, et que le lecteur, si lecteur il y a, ne ferme le livre à peine ouvert en murmurant : « Cela ne vaut pas Lafontaine ! » La comparaison à laquelle ils s'attendent ne les décourage pas. Et ils ont raison. S'il fallait ne plus rimer de fables parce qu'il y a eu jadis un écrivain de génie qui a fait le *Chêne et le Roseau*, les *Deux Pigeons* ou les *Animaux malades de la Peste*, il faudrait cesser de peindre après Raphaël. Après le Parthénon, on eût renoncé à l'architecture ; on n'eût pas élevé les cathédrales ogiviques ou le Saint-Pierre de Rome. Florian aurait laissé dans l'écritoire le *Singe et sa Lanterne magique*. Bien d'autres n'auraient pas composé de délicieux apologues. Tout le monde y eût perdu ; les lecteurs d'abord ; les critiques qui n'auraient pas eu à faire un parallèle ingénieux et désagréable ; les auteurs eux-mêmes, qui se fussent privés du plus délicat plaisir de l'esprit.

Hosted by Google

Et pourtant ce souvenir importun assiège tout poète qui veut marcher sur les traces de celui que madame de la Sablière appelait son *fablier*. Un généreux poète, M. Gaston Romieux, dans son volume de *Fables et Poésies diverses* publié en 1858, et dont je parlerais plus longuement s'il n'était connu des lecteurs de cette *Revue*, M. Gaston Romieux l'a éprouvé. La pièce qui ouvre son recueil, après la dédicace à ses collègues de la Société littéraire de la Rochelle, est une prière réclamant l'indulgence et avouant une certaine audace :

Mon cher lecteur, sais-tu quel fier courage
Il faut au cœur pour venir, à son tour,
Dans ce sillon se remettre à l'ouvrage,
Lorsque le maître y faucha tout le jour ?

Un autre fabuliste, M. Villefranche, dans un volume de *Fables* publié chez Dentu, quatre ans avant le recueil rochelais, et qui est bien un vrai petit chef-d'œuvre de cœur et d'esprit, le disait aussi :

Modèle des conteurs, ingénu Lafontaine,
Éternel désespoir de tes imitateurs !
. . . . . .
Glanons donc. Sous sa main qui faisait tout éclore,
Les Grâces entasssaient d'abondantes moissons ;
Mais lui seul, après lui, moissonnerait encore.
Glanons, glanons du moins d'instructives leçons.

Pourquoi donc, s'ils se sentent d'une telle infériorité, osent-ils affronter la lutte ? M. Villefranche, et Lafontaine lui-même, l'a dit :

Ce beau champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

M. de Blossac ajoute avec raison dans son *Prologue* que, si le paysage est toujours le même, on peut le considérer sous divers aspects. Une vue prise en hiver ne ressemble pas à celle qu'on aura prise en été. Est-ce que depuis cent ans rien n'a changé ? Les mœurs, les costumes, les vices, ne sont plus les mêmes que ceux d'autrefois.

Hosted by Google

Lisez les fables de Mr. Gaston Romieux. Avec de l'esprit, du cœur, que de théories sociales que Lafontaine n'a pas soupçonnées ? Si la fable se croit vraiment quelque pouvoir de nous rendre meilleurs, elle doit nous prêcher les vertus qui sont de tous les temps et la fuite des vices ou des travers qui sont particulièrement des nôtres. J'ai, dit M. de Blossac,

J'ai, que bien, que mal, esquissé
Quelques tableaux de genre où mon siècle a posé.
Qu'on daigne y regarder : on verra que j'éclaire
Quelques-uns des écueils où l'on peut naufrager.
Je n'ai pas fait de l'art seulement pour en faire.
Je me suis efforcé de plaire
Avec l'espoir de corriger,
Et, parfois, peut-être, d'instruire,
Bien que l'enseignement soit caché sous le rire.

Le poète a raison, et ne le pouvait dire en meilleurs termes. On ne pourra donc proscrire les fables, parceque Lafontaine en a écrit. Leur utilité est démontrée. Instruire, corriger s'il se peut, enseigner en riant, quel plus noble but !

L'apologue, comme du reste tout travail d'esprit, a un autre avantage. Un volume n'est-il pas un être où l'auteur met sa pensée, le meilleur de soi, qu'il orne, embellit, attife ? Quelle plus douce occupation !

J'ai pris grand plaisir à l'écrire.
— Ce qui n'est pas une raison
Pour que l'on en trouve à le lire. —
Je ne veux donc attendre aucun bruit pour mon nom
De ce vain labeur de poète.
Mais je lui dois de doux instants ;
Et des *hontes* de notre temps
Il a consolé ma retraite.

J'ai souligné un mot dans ces beaux vers. Il indique que l'auteur ne croit pas à notre perfection. Il pense que nous avons encore plus d'une étape à franchir avant d'arriver à cet Eden, ce petit paradis terrestre qu'on nous promet.

Hosted by Google

Je crois même — Dieu me pardonne ! — qu'à son avis nous allons de mal en pis. Aussi que de coups de fouet nous recevons de temps en temps !

On se frotte le dos ; on s'y fait par degrés.

Oui ; mais la douleur est sensible. Souvent ce n'est qu'une chiquenaude. Alors on rit et de bon cœur. Faut-il blâmer cette tendance ? Faut-il crier au *laudator temporis acti ?* L'auteur de ces *Contes, Fables et Sonnets* fait ce qu'ont fait, ce que font, et sans doute ce que feront tous les satiriques, tous les moralistes, tous les prédicateurs. Monte-t-on en chaire ordinairement pour célébrer les vertus des pécheurs qui vous écoutent ? Prend-on les étrivières en main pour jeter de l'eau bénite ? Quand le cœur indigné éclate, sont-ce des paroles mielleuses qu'on entend ? Lafontaine a-t-il chanté l'hymne du XVII^e^ siècle ? Il vante bien le grand roi. Mais comme il se rattrape sur les autres, courtisans ou peuple, cour ou ville, marchands ou seigneurs ! Il ne me déplaît donc pas qu'on fasse parfois la leçon à son siècle, sans exagération pourtant. Ceux qui louent à outrance leurs contemporains rappellent toujours un peu certain renard flairant le fromage de ce niais corbeau que vous savez. Lafontaine prévoyait déjà les flagorneurs du peuple.

L'*Eloquence du Brochet* nous donnera un spécimen de ce genre. Un plaideur, à bout de voies, encourage son avocat qui, à bout d'arguments, lui conseille de confier sa défense à un brochet.

Un brochet !... Bah ! moi qui croyais
Que les poissons, de père en fils étaient muets !

Le brochet est acheté, offert, refusé un peu, puis accepté, enfin mangé.

Du plaideur la cause arriva.
A l'audience qui plaida ?
Je ne sais ; mais chose certaine
Ce fut le brochet qui gagna.

Le fabuliste ajoute :

Mon conte est de l'histoire ancienne.

Hosted by Google

Tout n'est pas dans ce ton. Et ce qui distingue ces deux volumes, c'est précisément la variété. Tantôt un récit, tantôt un conte. Ici un tableau, là un portrait. Voulez-vous celui de Louis XI ?

C'était un monarque bizarre,
Dur pour les grands, avec les petits familier,
Camarade de son barbier,
Prodigue hier, demain avare,
Voisin mal endurant, de fort railleuse humeur,
A ses heures dévot, humilié pécheur,
Superstitieux d'habitude,
Habile politique et non moins grand tricheur,
Peut-être sans beaucoup de cœur,
Justicier cauteleux et rude,
Enfin ami suspect et de douteuse foi.

Ce qui pourtant ne varie point dans ces deux volumes, c'est le cœur, c'est l'esprit, c'est le bon sens. Il y a des vers faibles, il y a des endroits où l'on voudrait plus de précision ; un puriste blâmerait des césures hardies, ce qui veut dire des vers où la césure manque à peu près. J'aime mieux ces défauts avec les qualités que je signale que des règles mieux observées, une rime irréprochable et avec cela nulle verve, nul esprit, une désespérante et élégante uniformité. Il y a vingt pièces que je pourrais citer et qui sont de petits chefs-d'œuvre de bon goût, d'une douce gaieté, d'une moralité touchante. Un trait à noter c'est que presque tous les sujets, l'auteur les a inventés et tirés de son fonds.

Trente et un sonnets s'ajoutent aux fables et aux contes. La *Revue de l'Aunis et de la Saintonge* en a publié deux. Les tercets suivants nous diront très bien ce que sont les autres.

J'y jette un cri soudain, où s'exhale mon âme !
C'est tour à tour un mot heureux, un petit drame,
Quelque folle boutade, un sourire moqueur,
Une image saisie au vol, une pensée.
Quoi donc encor de plus ? une larme versée,
Une indignation qui s'échappe du cœur !...

Hosted by Google

Il en est un que j'ai particulièrement remarqué. Non pas que la plupart des autres lui soient inférieurs, mais parce qu'il est un des plus travaillés et sous un petit volume il contient beaucoup. Il est ce qu'un sonnet doit être, une essence.

C'est l'*Incréé*, le *Saint des Saints*, la *Providence*.
David l'appelle *Amour ;* Baruch, *Immensité*.
Au divin livre ailleurs il est la *Vérité*.
Toute création le révèle *Puissance*.

Paul aux Ephésiens le nomme *Liberté*.
En sa triple personne il est *unique essence*.
Au ciel l'ange, dont l'œil se voile en sa présence,
Le proclame *Justice* et l'adore *Bonté*.

Les rois disent *Seigneur ;* les hommes *notre Père*.
Jean, le disciple aimé, dit que c'est la *Lumière*
Dans le monde venue et s'incarnant pour nous.

Enfin j'ajoute avec l'auteur de la Sagesse :
Il est MISERICORDE ; et devant ma faiblesse
Des noms de Dieu pour moi c'est le plus beau de tous

C'est de 1838 que datent les premières publications de M. de Blossac. Alors il imprima ses *Heures de poésie*. En 1842, parurent à la Rochelle, chez G. Mareschal, en deux volumes, ses *Nouvelles heures de poésie*. L'auteur est donc un vétéran des lettres. Eh bien ! que l'on compare son récent livre *Contes, Fables et Sonnets*, on verra que la plume est restée solide, la main ferme, le cœur enthousiaste, épris toujours des nobles et saintes choses avec l'ardeur de la jeunesse. S'il y a une différence, elle est en faveur du dernier recueil. Heureux qui garde ainsi sa verve première ! Qu'il en est dont les dernières œuvres sont une décadence, et qui attristent leurs anciens admirateurs par le spectacle navrant de leur chûte !

L. AUDIAT.

Hosted by Google

PROMETTRE ET TENIR SONT DEUX. (1)

J'ai promis aujourd'hui d'exposer à vos yeux
Et comment et pourquoi l'on aime la campagne,
Ce qu'on y perd, ce qu'on y gagne,
En bonheur, en vertu. Pour le comprendre mieux
Consultons les auteurs, et d'abord les plus vieux.

Homère donc, qui tour à tour expose
Tout ce que connaissaient les hommes de son temps,
Sait embellir aussi la culture des champs,
Comme il embellit toute chose.
Mais peut-on n'aimer pas ce qu'ainsi l'on décrit?
Et peut-on séparer son cœur de son esprit?
Non pas; mais pour les champs il a montré, je pense,
Un grand amour, et point de préférence.
Hésiode après lui, plus triste, moins heureux,
Dans un poème entier exhorte au labourage;
Il gourmande le paresseux,
Pousse, plutôt qu'il n'encourage;
Interprète fâcheux de la nécessité,
Dans tous ses vers il fait paraître
Aux yeux de l'homme épouvanté,
Beaucoup moins l'attrait du bien-être,
Que la peur de la pauvreté.

Pour ses concitoyens blasés d'Alexandrie
Théocrite cherchait mille tableaux divers

(1) Lecture faite à la Société littéraire en juillet 1865. Elle contient, comme on le voit, la première idée du sujet que j'ai traité cette année dans mes deux conférences à la Mairie.

Hosted by Google

Servant de prétexte à ses vers.
Pour enrichir la galerie,
Il inventa la bergerie :
Après ses siècles fortunés
En lui la muse grecque eut un enfant posthume
Qui, recueillant les biens de ses aînés,
Les fit passer sous un nouveau costume ;
Mais c'est une œuvre de savoir,
Où la campagne vraie a peu de chose à voir.

Mais voici les Romains, Horace avec Virgile,
Tous deux aimant les champs, tous deux fuyant la ville,
Mais, dans leurs goûts, plus égaux que pareils :
L'un, voluptueux, égoïste,
L'habite en citadin et la peint en artiste,
Y cherche le repos, les tranquilles sommeils,
Les tableaux séduisants d'une douce nature,
L'air frais et l'onde pure,
Le loisir et la liberté,
Mais par-dessus tout la santé.

L'autre, né dans les champs, aime en eux sa patrie ;
C'est là qu'il veut retrouver la vertu
Qui, de Rome exilée, a fui tout meurtrie ;
C'est là que son cœur abattu,
Fatigué vainement d'une pitié stérile,
Par le crime indigné, veut trouver un asile.
Ce qu'il cherche, c'est moins un avenir plus doux,
Que des jours innocents remplis de soins honnêtes ;
De dépit, il aime les bêtes
A rendre les hommes jaloux.

Voilà ce qu'en détail il me reste à déduire,
Louant le plus souvent, parfois osant médire.
Cela fait, je repars et poursuis mon chemin
Pas à pas, jusqu'à vous, Jean-Jacques, Bernardin.
O vous, amants de la nature,
On vous verra tous deux dans ma vive peinture,

Hosted by Google

Rapprochés par des goûts pourtant bien opposés.
Par tous deux les humains sont faiblement prisés ;
Mais l'un les a maudits, et l'autre les regrette.
L'un, de celle qu'il aime attentif interprète,
A sa suite vers Dieu s'élève par moment ;
L'autre a beaucoup d'instincts, fort peu de sentiments,
Cherche en elle un prétexte à vivre pour ses sens,
Et voudrait s'abaisser jusqu'au rang de la bête.
L'un peut rester obscur, mais veut être estimé ;
L'autre en se salissant poursuit encor la gloire.
L'un est parfois trop doux, l'autre trop animé ;
L'un...

Tenez : laissez-moi vous conter une histoire.
Mon cousin Paul était un grand chasseur :
On ne l'avait jamais vu manquer une pièce ;
Lièvres, perdrix, canards, gibier de toute espèce,
D'être tués par lui se disputaient l'honneur.
Il n'était chasseur en liesse,
Garde-champêtre en belle humeur,
Qui ne vantât un coup de son adresse,
Où qui n'enviât son bonheur.
Mais tandis que ce grand vainqueur
Croyait n'avoir d'amour que pour la chasse,
Une voisine en ses filets enlace
Notre Nemrod, et lui ravit son cœur.
Il est reçu : les parents de la belle
A déjeûner l'invitent un beau jour.
L'occasion était trop naturelle
De témoigner l'ardeur de son amour.
Quelques perdreaux font bien sur une table ;
Un beau canard est d'un fort bel effet ;
Quand un lièvre étale un beau rable
Dans un grand plat, c'est joli tout-à-fait.
Mais qu'on ait tous les trois, alors c'est admirable,
Paul ne crut pas pouvoir à moins se contenter.
Et, de fait, dans ses jours de chance,
On l'avait vu souvent le double rapporter.

Hosted by Google

Mais il eut le grand tort de promettre d'avance :
Cela suffit pour tout gâter.
Car, enchaîné par ses promesses
Il ne fut plus le même qu'autrefois,
Et l'auteur glorieux de tant de beaux exploits
Ne fit plus que des maladresses.
Jusque-là, sans prétention,
Sa loi, sa seule loi, c'était l'occasion :
Un bon temps, la saison propice
L'avertissait de sortir de chez lui...
Et puis encor je ne sais quel caprice,
Qui lui disait : c'est aujourd'hui.
Ne devant de compte à personne,
N'ayant de but autre que son plaisir,
Pour peu qu'une place fût bonne,
Il la trouvait, la cherchant à loisir.
Dès qu'une pauvre créature
A ses regards se montrait follement,
Il l'ajustait tranquillement,
Et la tuait... tout bêtement.
Maintenant, le voici, deux jours avant la fête
Qui fait un plan, qui rumine en sa tête
Un chemin touchant à la fois
Et les marais, et la plaine, et les bois.
C'était, je vous l'assure, un bel itinéraire,
Fort long surtout, mais pouvait-il moins faire
Pour soutenir sa réputation ?
Donc, ayant pris le temps de la réflexion,
Il part enfin, plus tard qu'à l'ordinaire,
Marche vite et longtemps, pour atteindre les lieux
Qu'on disait les plus giboyeux.
Il ne savait pas bien la route ;
Car il n'avait guère besoin,
D'ordinaire, d'aller si loin.
Égaré, retrouvé, reperdu, somme toute,
Il arrive à midi, carnier vide, et fort las.
Son chien tire la langue aussi long que le bras ;
Le soleil est ardent, la chaleur les assomme ;

Hosted by Google

Paul s'arrête un instant, fait un petit repas
A l'ombre, au pied d'un arbre,... et voici que le somme
Dans ses sens alourdis glisse insensiblement,
De sorte qu'au bout d'un moment
On eût pu voir la bête et l'homme
Côte à côte étendus dormir profondément.

« Mon Adèle ! ô ciel ! je t'oublie !... »
S'écriait-il, éveillé tout-à-coup.
Mais il était fort tard ; la plaine était remplie
De chasseurs qui tiraient beaucoup !
Le gibier effrayé partait hors de portée.
De perdreaux cependant une pauvre nitée
Vint à passer à sa hauteur.
Mais il était de si mauvaise humeur
Qu'il la manqua. Tout alla de la sorte.
Il ne fait plus rien qu'au hasard,
Il tire trop tôt ou trop tard.
Plein de dépit, il maugrée, il s'emporte
Contre tant de chasseurs qui ne font que du bruit,
Contre le gibier qui s'enfuit,
Contre son chien, contre lui-même.
Contre... Il n'est pas bien sûr qu'il eût été flatté,
Si par quelque zéphir jusqu'à celle qu'il aime
Tout ce qu'il dit alors eût été rapporté.
Bref, il ne fait plus rien qui vaille.
Faudra-t-il donc que honteux il s'en aille ?
Il va d'abord, à tout hasard,
Dans les marais pour guetter son canard :
Mais il faisait trop chaud encore
Dans la région des frimas ;
Et Paul passa la nuit, Paul vit lever l'aurore,
Et son canard ne parut pas.

Pour revenir, dans le bois il s'engage,
Sans y réussir davantage :
Découragé, harrassé, trébuchant,
Il dormait en marchant.

Hosted by Google

En traversant une garenne,
Il vit bien un faisan : « bah ! ce n'est pas la peine,
Se dit-il, de me déranger :
Car il faudrait, pour qu'on pût le manger,
Que le repas fût remis à huitaine.

Donc, après avoir tant couru, tant travaillé,
Avoir bien trempé sa chemise,
S'être sali, meurtri, mouillé,
Il rapportait pour fruit de sa vaste entreprise
Son carnier vide et son fusil rouillé,
Son chien rendu (la pauvre bête
De fatigue pensa mourir),
Un très-grand appétit, un très-grand mal de tête,
Un très-grand besoin de dormir.
Ce n'était pas de quoi faire hommage à sa belle,
Ni de quoi relever la splendeur du festin.
Comment va-t-il paraître devant elle ?...
Tandis qu'amant fidèle,
Il maudit son destin,
Parmi l'herbe nouvelle
La rosée étincelle
Aux rayons du matin.
Mille fleurs printanières,
Gracieuses et fières
Montrent leur front coquet :
O ressource suprême !
Oui, pour celle qu'il aime
Il va faire un bouquet.
Seulement il était plus connaisseur en chasse
Qu'en bouquets et qu'en fleurs.
Le sien ne brillait pas par le choix des couleurs :
Le jaune pisse-en-lit y tenait trop de place ;
L'ail sauvage y mêla de perfides odeurs.
Par un tel choix, le pauvre sire.
Compromit quelque peu la valeur de ses dons.
Même par les jaloux je me suis laissé dire
Qu'il s'y trouva mêlés quelques chardons.

Hosted by Google

Eût-il mieux fait d'avouer son mécompte
Tout simplement et d'en subir la honte,
Sans l'augmenter par ce présent piteux ?
C'est à vous de juger ce cas au moins douteux :
Car le chasseur c'est moi, sauf que j'ai moins d'adresse ;
Et le bouquet tardif, ce sont ces vers boiteux,
Pauvre et faible rançon d'une grande promesse.
Le sujet, pourtant, était beau,
Vaste, riche, et même nouveau.
Mais le sujet a beau me plaire,
Sitôt que j'ai promis, rien n'est plus assez grand ;
De moment en moment j'élargis la carrière,
Et vais le monde parcourant :
Je veux être parfait, et je me désespère :
Car le mieux, comme on dit, est l'ennemi du bien.
Je me sens possédé de la peur de mal faire,
Et je ne fais plus rien.

Que mon exemple vous instruise.
Non, messieurs, croyez-moi : ne promettez jamais ;
Ne vous enchaînez pas : une œuvre est entreprise ?
Pour en parler, attendez désormais
Que le succès ait comblé vos souhaits ;
Et vos amis en auront la surprise.
Je laisse la parole aux anciens ; écoutez :
« Sitôt qu'à l'homme vous ôtez
La liberté, qui sait tout faire,
Il perd du même coup, a dit le grand Homère,
La moitié de ses facultés. »

X. GAULTIER DE CLAUBRY.

Hosted by Google

CONGRÈS MUSICAL.

Lorsque Beaulieu fonda à Niort, en 1834, la grande association musicale de l'ouest, il entendit réunir les musiciens des cinq départements : les Deux-Sèvres, la Vienne, la Charente-Inférieure, la Charente et la Vendée, pour qu'avec toutes les forces des sociétés philharmoniques de cette partie de la France, on pût exécuter les grandes compositions des maîtres.

Le résultat obtenu aux premiers Congrès fut admirable ; mais comme il est dans la nature de l'homme de tendre à la perfection, il se fit bientôt un changement dans la composition des orchestres de l'association ; on y introduisit peu à peu un élément étranger, qui devait améliorer l'effet musical des concerts, mais qui faisait perdre aux festivals leur caractère essentiellement local. Je veux parler des artistes de Paris à qui les comités confient aujourd'hui les parties les plus importantes.

C'est ainsi que cette année la commission de la Rochelle donnait la première flûte, le premier hautbois, la première clarinette, le premier cor et le premier basson, à MM. Dorus, Triébert, Leroy, Baneux et Jancourt (1), tous membres de la société des concerts du Conservatoire, c'est-à-dire aux exécutants les plus remarquables de France sur chacun de ces instruments.

Si l'association y a perdu un peu de son autonomie (2), le concert y a gagné une exécution admirable.

De l'avis général, aucun Congrès n'a été meilleur que celui de 1866.

Le choix des morceaux, surtout pour la première journée, n'a pas peu contribué à ce succès.

(1) Le *second* basson même était tenu par un artiste de la société des concerts, M. Bourdeau, premier à l'Opéra-Comique.

(2) A Poitiers, dans les trois derniers Congrès, le chef d'orchestre venait de Paris ; le comité supérieur de l'association a pris le 23 août 1866, à la Rochelle, une décision par laquelle aucune ville ne pourra avoir pour directeur de musique un artiste étranger à l'association.

Hosted by Google

Le concert spirituel commençait par l'oratorio de Beethoven : *Le Christ au mont des Olives.*

Ce début a disposé l'auditoire favorablement, car il a permis de faire entendre en premier la meilleure acquisition qu'ait faite la commission parmi les solistes chanteurs : M. Warot, de l'Opéra. La belle voix de ce ténor, la manière magistrale dont il pose les sons et le beau style avec lequel il dit le récitatif, ont charmé et même ému l'assemblée plus d'une fois.

La partie de soprano solo a été l'occasion d'un succès légitime pour Mme Baneux-Pannetrat, dont la voix pure et la diction correcte ont été justement remarquées.

Le succès de cette cantatrice a grandi dans l'air de la *Prise de Jéricho,* oratorio arrangé sur de la musique prise dans les œuvres de Haydn, Mozart, Piccini ; on a pensé que le morceau si bien interprété par Mme Baneux, était de Mozart ; j'eusse été, pour ma part, disposé à l'attribuer à Haydn. Notons en passant la ritournelle de cet air, phrase de clarinette, que M. Ad. Leroy a dite avec une si belle qualité de son et un *phrasé* si séduisant, que la salle entière l'a chaleureusement applaudi.

Beethoven avait une large part dans le programme, car après son oratorio du Christ, certainement la plus belle page qu'il ait écrite pour les voix, on a pu entendre deux fragments du septuor : l'andante avec variations et le scherzo.

L'andante a été bissé, ce qui a dû être pour M. Rideau une récompense des soins minutieux avec lesquels il avait fait travailler les instruments à cordes pour ce morceau. La variation des violons a enlevé la salle. Les parties de clarinette, cor et basson étaient tenues par MM. Leroy, Baneux et Jancourt ; est-il besoin d'ajouter que ces trois artistes nous ont donné l'idée de ce qu'est la perfection en musique ?

Le septuor, quoique moins fort, comme hardiesse d'idée, que l'oratorio, n'en est pas moins, à mes yeux, une des plus heureuses inspirations du maître, aussi donnè-je ma complète adhésion aux dilettantes Rochelais qui ont regretté de ne pas entendre le final.

Je passerai rapidement sur l'ouverture de la *Flûte*

Hosted by Google

enchantée, ce bijou instrumental, dû au ciseleur Mozart, et sur le *Noël* de Gounod : *Dans cette étable,* pièce dans laquelle le maître français a fait valoir son habileté dans l'art de l'orchestration, mais qui n'a pas une grande valeur musicale, pour arriver à la nuit de Walpurgiss qui formait avec le Christ l'intérêt le plus considérable de la première journée.

La Rochelle semble avoir une prédilection toute particulière pour Mendelssohn. Il y a vingt-cinq ans, ce fut à un de nos festivals que fut chanté *Paulus*. Cet oratorio n'avait jamais été traduit en français. Trois de nos compatriotes collaborèrent à cette œuvre. L'un le traduisit de l'allemand, le second mit la traduction en vers et le troisième ajusta les vers à la musique. Ce sera pour notre cité un très grand honneur d'avoir, la première, fait connaître la composition d'un grand musicien dont on savait à peine le nom à Paris en 1841.

Il y a dix ans, ce fut le tour d'*Élie*, oratorio du même maître, de figurer sur notre programme. *Élie* n'avait été encore essayé en France qu'une fois, à Strasbourg.

Au Congrès de 1861, nos compatriotes applaudissaient la symphonie-cantate intitulée *Lobgesang*, chant de gloire, et cette année une ballade de Gœthe : *Walpurgiss nacht* (la nuit de Sainte-Walpurdge).

Les compositions de Mendelssohn sont toutes belles, mais on peut leur reprocher de manquer de ce feu divin que Voltaire appelait le Diable au corps. On les admire toujours, mais elles ne causent pas ces élans passionnés qui électrisent les auditeurs et dont Haendel, le plus grand génie qui ait écrit pour les voix en chœurs, semble avoir gardé le secret.

Haydn et Beethoven, les deux auteurs qui en ont le plus approché, n'ont jamais produit ces effets profonds que l'auteur d'*Israël en Égypte* a semés à profusion dans ses partitions.

Mozart, dont les mélodies sont si touchantes, n'a jamais enfanté ces grands ensembles qui enthousiasment les Anglais dans les festivals que Londres organise chaque année en l'honneur de son compositeur d'adoption.

Il y a entre la musique de Mozart et celle de Haendel,

Hosted by Google

la différence qui existe entre les tableaux de Raphaël et ceux de Michel-Ange.

Je ne crois pas me tromper en avançant que Haydn et Beethoven, le premier dans la *Création* et les *Saisons*, le second dans les *Ruines d'Athènes* et le *Christ au Mont des Oliviers*, se sont montrés des disciples inspirés du maître qui écrivit *Israël*, *Samson*, *le Messie*, *Judas Macchabée* et une vingtaine d'autres oratorios. Plus dans nos idées modernes que le vieux Palestrina, plus simple et, par suite, plus clair que son presque contemporain Sébastien Bach, il surpasse ces deux maîtres par la grandeur de la pensée.

Après les génies dont je viens de citer les noms, Mendelssohn tient le premier rang. Disposant de moyens plus puissants que ses aînés, grâce au progrès de l'industrie, il n'a pu faire oublier ni l'art d'arranger les sons de Palestrina, ni la profondeur de Seb. Bach, ni la puissance chorale de Haendel, ni le charme plein de noblesse de Haydn, ni la grâce mélodieuse de Mozart, ni la tragique expression de Beethoven. Ce qu'il fait est très-grand, mais il n'a rien inventé, et il reste inférieur à l'auteur du *Christ au Mont des Olives*, dont il procède directement.

Je dois excepter de ce jugement sévère son mélodrame: *Le Songe d'une nuit d'été*, son œuvre la plus originale et la plus remarquable, que Poitiers nous fit connaître il y a onze ans, et qui obtint une de ces réussites qui font époque dans l'histoire de l'association.

Mendelssohn, dans toutes ses œuvres, même dans sa musique de chambre, se souvient du *Songe d'une nuit d'été*. C'est en quelque sorte son œuvre type, celle qui donne l'expression la plus juste et la plus complète de sa personnalité. Il a eu là des inspirations de génie dans la manière dont il a traité son instrumentation, car il y a souvent autant d'inspiration à orchestrer un morceau qu'à en composer la mélodie. Je n'en donnerai pour exemple que la phrase à l'unisson de l'*Africaine*, au cinquième acte, dont la mélodie ne brille pas par la nouveauté et qui surprend par la manière habile avec laquelle Meyerbeer a employé les sonorités de six espèces d'instruments.

Mendelssohn possédait à un haut degré l'art de se servir

Hosted by Google

des timbres de l'orchestre, et dans la *Nuit de Walpurgiss,* il y a des combinaisons très heureuses.

Si la voix doit être considérée comme un instrument à vent, je dirai que dans cette ballade les voix de femmes et les chœurs d'hommes seuls se succédant causent à l'oreille des surprises pleines de charme. Toute la partie chantée est disposée ainsi avec méthode. Les soli par Mlle V*** et M. Warot ont été parfaitement rendus.

Nous devons une mention toute spéciale à M. Augé, l'ex-baryton de notre saison d'opéra, pour le sentiment avec lequel il a chanté l'air du *Druide barbu,* pour employer l'expression même dont le compositeur se servait dans une lettre, datée de Milan (1831), dans laquelle il écrit à Devrient qu'il vient de composer ce morceau spécialement pour lui.

L'exécution de la *Nuit de Walpurgiss,* quoiqu'inférieure à celle du *Christ,* fait le plus grand honneur au chef d'orchestre de la partie chorale, M. Ch. Lemanissier.

Telles ont été les œuvres exécutées dans ce premier concert qui comptera dans l'histoire de l'Association musicale de l'Ouest.

Le programme du second jour, à part la symphonie pastorale, le chœur d'introduction de *Guillaume-Tell* et le quintette de Reicha, était loin de s'élever à la hauteur de celui du premier.

Il est arrivé pour cette soirée, ce qui arrive presque toujours à nos Congrès : le public se rend avec appréhension au concert spirituel ; l'idée de n'entendre que de la musique classique lui cause un peu de terreur, dissipée par les premiers accords de l'orchestre. Il en sort ravi, enthousiasmé, et se basant sur son admiration même, il se fait du second concert un idéal supérieur à la réalité. De là une demi déception.

Ce concert du soir débutait par la Symphonie Pastorale.

Lorsque dans les derniers temps de sa vie, alors qu'il était complètement sourd, Beethoven se livrait aux spéculations de l'art pur ; quant, écrivant ses derniers quatuors, il faisait pénétrer ses contemporains dans les contrées hyperboréennes de la musique ; il entrait dans un ordre

Hosted by Google

d'idées tout-à-fait nouveau. Il créait bien, celui-là, par le fait, la *musique de l'avenir*. Il n'était pas fou, *lui*, il était inspiré.

J'ai parlé, dans le cours de cet article, des Palestrina, des Haendel, des Bach ; j'aurais pu y joindre quelques-uns de ces vieux maîtres de l'Italie, qui empruntaient au ciel de Naples la limpidité de leur style, et au soleil du midi la passion qu'ils semaient à profusion dans leurs opéras. Lorsque je lis les partitions de ces pères de la musique et qu'ensuite je me rabats sur nos compositions contemporaines, je suis pris de découragement.

Dans la science, les siècles modernes ont profité des découvertes des siècles précédents, et les travaux des derniers savants sont venus s'ajouter à ceux des premiers. Mais dans les œuvres de l'esprit, il n'en peut être de même. L'Iliade, le Parthénon, la Vénus de Milo, n'ont point été dépassés par les ouvrages des poètes, des architectes et des sculpteurs des temps postérieurs au siècle de Périclès.

Quant à la musique actuelle, celle qui procède par tons et demi-tons et qui admet la combinaison des sons simultanés, à peine créée, elle a eu deux représentants qui ont fait leur Iliade et leur Parthénon ; je veux parler du *Messie* de Haendel, de la *Passion* de Sébastien Bach. Que l'on trouve un emploi plus divin de l'instrument par excellence : la voix humaine !... Et je renonce à chanter, dans mon for intérieur, ce que je fredonne en entendant les ouvertures à deux orchestres, dont l'un d'instruments de M. Sax :

J'aime mieux ma mie, ô gué !
J'aime mieux ma mie !

Je veux croire ce que disent les biographes de Beethoven, que lorsqu'il écrivait ses derniers quatuors, il avait en grande pitié les œuvres de sa première ou de sa seconde manière ; mais je crois aussi que Beethoven se trompait lui-même et que si sa grande âme revient visiter le temple qu'Habeneck lui a élevé dans la rue Bergère, il doit écouter avec la plus parfaite béatitude l'hymne pastoral que lui chante chaque année la société des concerts.

Certes, je ne trouve point que sa sixième symphonie vaille la troisième (que nous jouerons l'année prochaine à Limoges), mais il n'est guères possible cependant de ren-

Hosted by Google

contrer une mélodie plus inspirée, plus vraie que celle que l'auteur a trouvée pour peindre les *sensations douces qu'inspire l'aspect d'un riant paysage.* Ce premier morceau de la symphonie pastorale est celui que j'ai la naïveté de préférer. Il y a dans tout cet allegro une telle limpidité de conception mélodique que je l'entends toujours avec une nouvelle surprise.

Dans les morceaux suivants : *la scène au bord du ruisseau, la réunion joyeuse des paysans, l'orage,* Beethoven s'est un peu trop occupé de faire de l'onomatopée. Certes nous devons lui savoir gré de nous avoir fourni l'occasion d'entendre le rossignol Dorus, la caille Triébert et le coucou Leroy, et plus loin le chant naïf du hautbois dans la *ronde villageoise,* accompagné par l'imperturbable *fa do fa* de Jancourt, mais tout ceci est cherché et, quelque bien *trouvé* que ce soit, ne vaut pas, à mon point de vue, l'inspiration pure du premier morceau et la douce mélodie qui repose si bien l'esprit, de l'*action de grâces des paysans après le retour du beau temps.*

Si le *Christ au Mont des Olives,* parfaitement conduit par M. Lemanissier, était l'œuvre capitale du Congrès, la Symphonie était la pièce fondamentale du second jour. L'exécution qui nous a permis d'entendre nos cinq solistes du Conservatoire en a été bonne, malgré les difficultés de l'adagio, difficultés qui n'ont pas été complètement surmontées, mais on n'est pas parfait. Quoi qu'il en soit, M. Rideau qui a conduit ce morceau en a dû être satisfait, et les auditeurs lui ont prouvé leur contentement par des applaudissements chaleureux.

J'ai fait jusqu'à présent l'école buissonnière autour du programme du festival, que les lecteurs de la *Revue* me le pardonnent ! Il est temps de terminer ce compte-rendu, beaucoup trop long. Me contentant de nommer rapidement les différents numéros du programme, je dirai que M. Augé a chanté convenablement l'air de *Charles VI,* qui est mieux à sa place au théâtre qu'au concert ; que M. Lévêque, violoniste de Poitiers et élève d'Alard, a dit avec beaucoup de sentiment et de dextérité le 6e concerto de Bériot ; que Madame Baneux a fait preuve d'un grand talent de *vocaliste* dans l'air italien de *Sémiramide ;* que le chœur d'intro-

Hosted by Google

duction de *Guillaume-Tell* a permis d'applaudir deux artistes *di primo cartello*, comme disent les Italiens : M. Warot dans la barcarolle : *Accours dans ma nacelle*, qu'il a chantée à ravir, accompagné par la harpe de M. Prumier ; et M. Baneux, qui a fait un tour de force, lequel n'a étonné personne de la part d'un exécutant supérieur comme lui, en jouant les quatre cors en différents tons à lui seul, avec un cor sans pistons, et de façon à ne point laisser de différence entre la qualité de son des notes bouchées et celle des notes ouvertes, ce qui est le comble de l'art sur le cor d'harmonie.

Notons au passage le beau chant des violoncelles, de la flûte, du cor et du hautbois, avec la harpe, et la jolie phrase de M. Triébert, au commencement de l'*Étoile du Nord*, dite avec ce fini qui est une des plus grandes qualités de cet artiste. Je consignerai le *bis* unanime qu'a valu à M. Warot l'air du *Sommeil* de la *Muette*.

Le trio des *Monténégrins*, chanté par Mme Baneux et MM. Warot et Augé n'a point produit l'effet auquel on s'attendait, parce qu'on n'a pu s'en procurer l'orchestre et qu'il a été accompagné par le piano.

Je constaterai la rare perfection d'exécution de MM. Dorus et Leroy dans la tarentelle de Camille Saint-Saens et de ces mêmes artistes joints à leurs dignes partenaires MM. Triébert, Jancourt et Baneux dans deux fragments du quintette, op. 6 de Reicha.

Faire entendre ces cinq exécutants hors ligne dans un quintette, est devenu aujourd'hui une habitude à laquelle aucune ville de l'association ne pourra plus se soustraire ; c'est le public qui l'exige, il ne peut plus s'en passer.

Le concert a fini par la *Marche du Tannhauser*, une page que Wagner a mise par hasard à la portée de tout le monde et qui eût été bissée, n'eût été l'heure avancée de la nuit.

Telle a été cette belle fête musicale qui ajoute un chevron glorieux à tous ceux qu'a déjà mérités l'association créée par BEAULIEU.

LÉON MÉNEAU.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

VIE DE MAXIMILIEN DE BÉTHUNE

BARON DE ROSNY, DUC DE SULLY,

GRAND VOYER DE FRANCE, SURINTENDANT DES FINANCES, GRAND MAITRE DE L'ARTILLERIE, GOUVERNEUR DE LA BASTILLE, GRAND MAITRE DES FORTIFICATIONS, PORTS ET HAVRES DU ROYAUME, MARÉCHAL DE FRANCE, ETC.

CHAPITRE V.

La charge de surintendant des finances ne jouissait pas, dans l'opinion publique du XVI^e^ siècle, de la considération qu'elle mérite, en raison de son importance dans le corps politique. Des membres du clergé, de la noblesse, et quelquefois des plus qualifiés, avaient bien pu, à différentes époques, présider au maniement des finances, mais la facilité qu'on y avait à faire fortune aux dépens de la probité, et les catastrophes sanglantes de l'histoire des surintendants rendaient ce haut poste suspect, et celui qui l'occupait toujours impopulaire. Et je ne parle pas ici des pauvres gens pour qui le chef de la finance était la personnification vivante de la rapacité, de l'injustice, des rigueurs déployées contre eux; je parle des lettrés, de la noblesse de robe, qui joignait à ses prétentions de fraîche date, des préjugés d'école, des rancunes classiques contre les publicains (1).

(1) Un des premiers historiens de Henri IV, Legrain dit en propres termes que la charge de surintendant est « plus servile qu'honorable. » — Je cite encore une autorité plus décisive. Quand J.-A. de Thou fut nommé au Conseil des finances (1611), il déplora dans une lettre très vive qui nous a été conservée, la nécessité où on le mettait de « passer sa vie à compter de l'argent, de mourir dans *ce vil exercice*, et de passer des nobles fonctions de la magistrature à un honteux maniement de deniers. »

Hosted by Google

Rosny n'ignorait pas qu'il aurait désormais à compter avec l'opinion ; en renonçant à l'indépendance de la profession d'homme d'épée, pour courir une carrière à tort ou à raison décriée, il savait qu'il allait s'exposer, la poitrine découverte, aux dédains de ses égaux, à la haine du peuple, aux colères des privilégiés qu'il allait froisser, et même aux soupçons que l'on pouvait faire naître dans le cœur facilement impressionnable de Henri IV ; nous pouvons juger par là de la fermeté d'esprit, de la hardiesse de volonté, de la droiture d'intentions et de la noble confiance en soi que ce grand ministre apportait aux affaires.

Jusque-là le bel ordre qu'il rêvait pour les finances n'avait pu apparaître, pas même sous forme de projets ; la guerre civile et la guerre étrangère ne permettaient pas de tenter sans péril une réforme ; à peine osait-on en parler de peur d'effrayer les faibles, d'ameuter les abus et de perdre en paroles, comme avait fait le conseil de raison, ce que l'on avait d'énergie et de bonne volonté. Tout au plus avait-on essayé de quelques palliatifs, remèdes impuissants contre un mal séculaire ; mais les évènements avaient toujours empêché qu'on apportât dans la réforme projetée cet ensemble d'efforts et cet esprit de suite sans lesquels toute tentative, si glorieuse qu'elle soit, reste fatalement stérile.

Les traités de Vervins et de Nantes, en rendant au royaume une tranquillité intérieure et extérieure sinon complète, au moins plus réelle qu'on ne l'avait vu depuis bien des années, permirent à Henri et à Rosny de développer leurs plans d'une manière plus large et suivant un ordre plus logique. L'année 1598 marque donc une période nouvelle dans l'administration : à des mesures isolées, décousues, dictées par les circonstances et souvent d'un mérite contestable, succède un ensemble d'améliorations qui forment vraiment corps, et qui, s'étayant les unes par les autres, vont présenter, chose nouvelle, une doctrine économique. Si l'on y découvre encore des faiblesses et des erreurs, on y rencontre aussi un sens profond, une portée vraiment large, et, dans l'application, une sévère ordonnance, une méthode qui annoncent déjà le grand siècle.

Hosted by Google

Nous avons analysé, au chapitre précédent, le mémoire de Rosny sur l'ensemble des mesures à prendre pour rendre la France considérée dans ses relations extérieures, unie et forte dans sa vie intérieure. Ce mémoire est déjà une sorte de manifeste de l'administration nouvelle, et renferme comme l'âme qui l'anime et la règle. Une autre pièce, relative spécialement aux finances, porte le même caractère de synthèse théorique ; c'est le mémoire intitulé dans les Œconomies royales : *Estat de tous les deniers qui sortent de la bourse du roy de toutes conditions, et pour toutes sortes de dépenses, soit nécessaires, soit volontaires, réservé la vie, le vestement et le logement.* On ne doit pas s'attendre à trouver dans ce document des chiffres exacts et en quelque sorte officiels. La science de la statistique ne date guère que du XVIII^e^ siècle, et, sous Henri IV, on n'avait pas les éléments d'un semblable travail et à peu près aucun moyen de les obtenir. Nous ne citons donc cet état très-approximatif que pour constater encore une fois que Sully ne s'égare pas dans le labyrinthe des détails de chaque jour et des mesures pratiques, mais pose, autant qu'il le peut, les principes généraux d'où doivent découler ses réformes. L'évaluation des dépenses des sujets du roi présentait à Rosny un double avantage, d'abord la connaissance approximative, par les dépenses, des revenus du royaume et de l'état de la richesse nationale ; en second lieu, les bases nécessaires pour alléger certains impôts trop lourds ou arrêter des dépenses jugées inutiles. L'idée de déterminer les revenus par les dépenses peut être à bon droit critiquée, mais il faut se rappeler encore une fois qu'il était impossible au XVI^e^ siècle de connaître les richesses de la France par les produits, soit du sol, soit de l'industrie.

Ce qui ressortait le plus clairement de cet état approximatif, c'était l'exagération des frais de toute espèce qui pesaient sur les contribuables, et particulièrement sur ceux qui, par les difficultés de leur position, se trouvaient hors d'état de capitaliser les fruits de leurs travaux, je veux parler des gens de la campagne. J'ai déjà cité quelques documents officiels constatant l'extrême misère du pays plat pendant toute la durée de la guerre civile, et il ne

Hosted by Google

serait pas difficile, en réunissant des traits épars, d'en faire un tableau pathétique. Je me contente de résumer les causes de cette misère. C'est 1° la lourdeur des impôts, tailles, aides, gabelles, augmentée par la rapacité des percepteurs et la sévérité des tribunaux financiers ; 2° le désordre produit par le passage des gens de guerre de tout parti et leur insolence sans frein ; 3° l'habitude prise par les gouverneurs militaires et les grands de disposer des revenus et de lever des contributions à leur gré.

Ces abus exigeaient une prompte et radicale répression. Henri IV et Rosny comprenaient parfaitement le rôle de la production agricole dans la richesse publique, et l'intéressante classe des laboureurs devait être pour eux l'objet d'une constante sollicitude. « Si nous ne prenons aucune » compassion du peuple, disait le premier, il faudra qu'il » succombe, et que nous périssions tous avec luy (1). » Mot touchant et profond. Le surintendant disait la même chose avec moins de sentiment et sous une forme plus dogmatique, en répétant cette phrase souvent citée : « Labourage et pâturage sont les deux mamelles dont la France est alimentée, et les vrayes mines et trésors du Pérou. » C'est, si je ne me trompe, la première fois que l'on exprimait d'une manière aussi précise, avec l'autorité de la science et l'accent de la certitude, les bases réelles de la fortune territoriale de la France, et que l'on assignait à l'agriculture sa véritable place. De ce principe ressortait, comme une conséquence forcée, la nécessité d'accorder aux producteurs agricoles une protection efficace. Il eût fallu, pour assurer cette protection d'une manière inébranlable, changer l'impôt foncier et ne le prélever, comme on fait aujourd'hui, que sur le revenu net ; mais malgré ses vues sagaces, Rosny ne se rendait pas un compte exact de la matière imposable ; supérieur à son siècle en fait de science économique, il ne pouvait pas d'un seul bond s'élever à des théories que le progrès de la science et l'expérience des siècles ont rendues de nos jours élémentaires. Ce qu'il pouvait faire, c'était d'améliorer la condition actuelle de la campagne, et il le fit par un ensemble de mesures qui portèrent aussitôt leurs fruits.

(1) Lettres missives, IV, 946.

Hosted by Google

Ce fut tout d'abord le licenciement des gens de guerre devenus inutiles par suite de la signature de la paix de Vervins. On ne garda des auxiliaires suisses que trois compagnies de cent hommes, et l'on réduisit l'effectif des quatre régiments français. Cette mesure réalisait d'importantes économies. Ainsi, pour prendre un exemple dans la seule province de Bretagne, les dépenses des garnisons qui s'élevaient à six cent mille écus furent réduites à cinquante ou soixante mille (1). Comme il était à craindre que les soldats congédiés, habitués à la licence des camps et méprisant les professions utiles, ne fussent tentés de séjourner encore dans les campagnes et d'y vivre aux dépens des paysans, on se décida à agir énergiquement contre les récalcitrants, et des lettres du roi furent envoyées aux gouverneurs des provinces pour leur enjoindre de faire *tailler en pièces* les rassemblements de gens de guerre qui ne se sépareraient pas (2). Enfin, pour prévenir les violences isolées et réprimer les dernières habitudes de la guerre civile, le port des armes à feu fut interdit à toute personne qui, par son rang ou sa profession, n'avait pas le droit de les porter (3).

Ces réglements, en allégeant les charges du trésor, rendirent aux cultivateurs la sécurité dont ils ne jouissaient plus depuis longtemps. Ils eurent la certitude de pouvoir ensemencer leurs champs et rentrer leurs récoltes sans avoir à redouter des violences soudaines, des incursions à main armée et tous les maux réservés aux vaincus dont la guerre civile frappait des populations inoffensives. C'était déjà dans la condition des campagnes une précieuse amélioration ; ce n'était pas tout cependant ; car si la paix permettait aux paysans de disposer de l'avenir, c'était à la condition que le passé fut entièrement liquidé, et qu'ils pussent recommencer à nouveau l'édifice si souvent détruit de leur chétive fortune. Or, telle avait été la misère des

(1) Lettres missives, IV, 976.

(2) Lettre au maréchal de la Châtre ; — au parlement de Normandie, ap. Let. Mis., IV, 896 et 908.

(3) Suppl. de l'Etoile, 13 août 1598. — Cette ordonnance est du 4 août, et fut enregistrée au Parlement le 13 août. On se fait une idée de l'impuissance des réglements, en voyant dans le recueil de Fontanon 17 ordonnances, lettres royales, etc., sur la défense du port d'armes depuis 1532 jusqu'à 1598.

Hosted by Google

temps, que les contribuables s'étaient trouvés dans l'impossibilité de payer l'arriéré de la taille restant dû sur les années 1594, 1595 et 1596. En vain les poursuites les plus rigoureuses étaient exercées contre eux; ils laissaient saisir leurs bœufs, leurs charrues, sans pouvoir s'acquitter envers le fisc, et tombant bientôt dans l'abrutissement qu'amène l'extrême misère, ils ne s'inquiétaient plus de cultiver leurs champs, et se joignaient parfois aux gens de guerre pour piller leurs voisins moins malheureux. L'accroissement des terres en friche devenait inquiétant, et il fallait rappeler à l'agriculture tous les bras qui l'avaient abandonnée. Rosny proposa au roi un remède efficace, ce fut de remettre aux redevables tous les arrérages de la taille jusqu'à la fin de 1596. La mesure était à la fois généreuse et habile. Il restait dû sur les rôles des tailles environ vingt millions de livres, mais il était inutile de tenter de les faire rentrer, le peuple se trouvant hors d'état de payer. Au point de vue de la régularité des comptes, il y avait aussi un grand inconvénient à conserver sur les états des parties en souffrance, sans cesse reportées d'une année sur l'autre. Ces reliquats de comptes jetaient dans les écritures une confusion dont profitaient tous ceux qui avaient l'habitude de pêcher, comme on dit, en eau trouble. Ces raisons exposées par le surintendant, furent goûtées par le roi, et un arrêt du conseil déchargea les débiteurs du trésor de tout l'arriéré des tailles antérieur à 1597, moyennant le paiement intégral de l'exercice 1597 (1). Cette mesure fut complétée par une semblable remise des arrérages dûs sur les gabelles, crues et autres impositions. Des commissaires pris dans les bureaux des finances durent aller dans les élections pour « informer de la pauvreté et surcharge du peuple, » et répartir les dégrèvements (2).

Un autre édit concernant les tailles vint corriger un autre mal. A la faveur de la guerre civile, bien des gens qui se trouvaient soumis à la taille avaient trouvé le moyen de s'en faire exempter, soit par argent, soit par violence, soit par la protection des grands; d'autres s'é-

(1) Œcon. Roy, I.

(2) Fontanon cite un arrêt du conseil d'Etat, concernant la généralité de Tours, II, 1094.

Hosted by Google

taient arrangés de manière à se faire taxer à une somme bien inférieure à leurs facultés. Des bourgs et des villes avaient aussi obtenu à vil prix des abonnements ou des affranchissements. La taille étant, ainsi que nous l'avons expliqué, un impôt de répartition, les exemptions retombaient sur le commun peuple, et l'accroissement des privilégiés rendait plus lourde la charge des non-privilégiés, c'est-à-dire de la masse populaire, des classes agricoles. L'édit de janvier 1598 attaque tous ces abus (1): tous les anoblissements accordés depuis vingt ans sont annulés et toutes les exemptions retirées aux officiers de judicature, de finance ou de milice, sauf à ceux qui y ont des droits réels, et dont un état doit être arrêté au conseil du roi. Les affranchissements accordés sans motifs aux bourgs et villages sont abolis; les taillables qui, pour s'exempter, avaient transporté leur domicile dans les villes franches sont remis sur les rôles de la taille, sauf ceux qui pourront justifier de dix ans de séjour non interrompu dans ces villes; tous les officiers alternatifs ou triennaux occupant des places qui comportent le privilège, n'en jouiront plus que pendant l'année de leur exercice. Enfin, défense est faite aux gouverneurs de provinces et de villes et aux gentilshommes de toucher aux impôts pour quelque motif que ce soit, et de lever sur le peuple aucune taxe, sous peine de punition exemplaire et de répétition sur eux et leurs descendants jusqu'à la quatrième génération.

Il y a dans le ton, comme dans certaines dispositions de cet édit, une rigueur, une sévérité un peu voisines de l'injustice; ces anoblissements, ces exemptions que l'on annule, c'est le roi qui les a octroyés; doit-il revenir sur sa parole et rayer d'un trait de plume les concessions qu'il a faites et qu'il s'est fait payer? Nous n'avons pas à vider ce point de droit. Ce qu'il importe de constater, c'est que si l'édit put froisser des intérêts respectables, il coupa certainement à la racine une foule d'usurpations sans titre réel et fut, dans son ensemble, favorable à la condition des campagnes et à la reprise de l'agriculture.

(1) Fontanon, II, 876. L'édit en question, du 4 janvier, est antérieur de quelques mois à la nomination de Sully à la surintendance. Mais il fait visiblement partie des mesures proposées pour relever l'agriculture, et d'ailleurs n'est appliqué que dans le courant de cette année.

Hosted by Google

Une dernière mesure concernant le peuple de la campagne fut la mise en vigueur des anciennes ordonnances si souvent violées, qui défendaient de faire saisie des meubles, bestiaux, instruments de labour des paysans et de les mettre eux-mêmes en prison (1).

Je n'ai trouvé dans aucun document contemporain l'expression de la joie populaire en présence d'un tel début de l'administration nouvelle. Je m'imagine pourtant qu'elle dut éclater en bénédictions vers le roi et le ministre qui réparaient ainsi les ruines du royaume ; je m'imagine voir les pauvres paysans n'ayant plus la misère inévitable assise à leur foyer, courir à la charrue, reprendre leurs travaux et se remettre avec ardeur à défricher les terres que la guerre civile avait rendues incultes. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'arriéré des impôts de 1597 fut payé sans trop de difficultés et rentra presque immédiatement dans les caisses provinciales.

A cet ensemble de mesures prises en faveur des populations agricoles, se joint une guerre active, opiniâtre contre les abus dont la cohorte serrée avait jusqu'alors résisté aux charges vigoureuses lancées contre elle depuis deux ans. Ce fut en travaillant à la rédaction de l'état général des finances pour 1599, que Rosny découvrit la plupart de ces pratiques, qu'on était parvenu à lui cacher les deux années précédentes, quand il avait préparé le budget des exercices de 1596 et 1597. On jugera ce qu'il lui en coûta de recherches en sachant qu'il ne se contenta plus, comme il avait déjà fait, des documents et renseignements que les bureaux des finances lui transmettaient, mais qu'il les vérifia tous par lui-même, en se faisant apporter tous les édits en vertu desquels se levaient les impositions, les commissions des tailles, les baux des fermiers généraux et particuliers ; en un mot, il remonta à la source de tout, et porta pour la première fois la lumière dans ce ténébreux chaos. Ce qu'il y vit devait le rendre plus ardent à son œuvre, aussi se décida-t-il à un acte de vigueur, il cassa et supprima les bureaux de finances de toutes les généralités et enleva à leurs membres leurs droits et priviléges ; il ne garda que deux trésoriers dans

(1) Recueil de Néron et Girard.

Hosted by Google

chaque généralité, qui durent servir alternativement. Cette mesure avait été proposée déjà par les notables de Rouen, comme réalisant une économie dans la perception de l'impôt ; Rosny, en allégeant les charges publiques, trouva donc l'occasion de faire justice de quelques concussionnaires. Le bureaux de finance ne furent rétablis qu'en 1608 (1).

Ce ne fut pas seulement chez les financiers qu'il poursuivit les désordres des administrations précédentes, mais jusque dans la cassette des courtisans les mieux en crédit. Beaucoup de gouverneurs militaires, nous l'avons maintes fois dit, levaient des impôts dans leurs provinces, soit pour la solde de leurs troupes, soit pour les besoins de la guerre, soit même à leur profit personnel, suivant lettres-patentes, leur octroyant à titre de gratification ou les gabelles de telle ville, ou les douanes de telle province. Voici comment se pratiquaient ces déplorables manœuvres. Les dons et pensions faits aux courtisans, à prendre sur telle caisse, se payaient ordinairement contre des assignations. Il était de règle qu'elles ne fussent acquittées qu'après que tous les services alimentés par la caisse auraient été assurés. Je donne à penser si un receveur général eût osé refuser au gouverneur de payer l'assignation qui lui était présentée, sous le léger prétexte que la solde des garnisons devait avoir la priorité ! Encore n'était-ce là que la moindre partie du mal, car dans le cas que nous exposons, la quittance restait du moins au receveur, et ses écritures pouvaient faire foi que les réglements n'avaient pas été observés ; l'administration supérieure gardait donc des pièces d'après lesquelles elle avait et le droit et la facilité, à défaut de la bonne volonté, de reprendre à son gré la somme payée soit sur le preneur, soit sur le payeur : à cet égard, vingt édits consacraient son droit formel.

Mais voici quelque chose de plus singulier. Pendant la guerre, et dans des besoins impérieux, le roi avait fait expédier à des gouverneurs de villes ou de provinces des commissions extraordinaires (2), à l'effet de recouvrer eux-

(1) Fontanon, II, 98.

(2) Ces commissions extraordinaires avaient cours depuis longtemps. Je trouve une déclaration royale du 29 décembre 1573 qui les abolit « parce qu'elles tendent à la foulle et oppression du peuple. » — Fontanon, II, 365.

Hosted by Google

mêmes les impôts de telle élection, ou de telle généralité, soit pour l'année courante, soit même par anticipation sur les années suivantes. On se demandera à quoi bon des commissaires, quand on avait un tel luxe de receveurs, de trésoriers, de commis de toute espèce. Pour deux raisons ce me semble. D'abord on évitait les lenteurs habituelles de l'administration et cette hiérarchie de caisses par lesquelles les fonds avaient à passer pour arriver à l'épargne. Un commissaire homme de guerre, étranger aux détails et aux détours de la finance, avait, pour lever un impôt, cette raideur de manières et cette hauteur de ton que donne l'habitude du commandement militaire. Ce n'est pas tout. Les commissions extraordinaires, affranchies des règles habituelles, n'avaient point à s'occuper, comme un commis de finances, de mettre à part les sommes nécessaires aux charges ordinaires, aux dépenses courantes de la province, ordinairement prélevées sur les rentrées. Le commissaire faisait recette entière et n'avait point de réclamations à recevoir des parties lésées, individus ou communautés. Une province où l'impôt avait été levé par commissions avait son administration désorganisée, ses services en souffrance pour longtemps ; qu'importe ? le gouvernement avait pu, par cet expédient, parer à une dépense urgente ; et c'est tout ce qu'il demandait. Ce qu'il y avait de plus fâcheux dans cette façon d'agir, c'est que souvent les commissaires se servaient d'agents étrangers à l'administration des finances, et avaient leurs traitants en titre, aussi rapaces que ceux auxquels s'adressait le surintendant.

D'autres fois certaines branches de revenus avaient été aliénées pour subvenir au remboursement de dettes criardes contractées par l'État. On en avait ainsi donné à exploiter à des seigneurs français ou même à des créanciers étrangers, aux Provinces-Unies, à des princes allemands ou italiens, aux ligues suisses. J'ignore si les fonctionnaires des finances faisaient état des revenus ainsi aliénés ; et cela importe peu, car assurément leur contrôle était sans pouvoir sur les fermiers des impôts cédés en remboursement. Il y avait donc une partie notable du mouvement financier qui échappait à l'action du corps institué pour le surveiller, ou plutôt il y

Hosted by Google

avait plusieurs administrations des finances, indépendantes et souveraines dans le cercle où elles avaient carrière.

Exposer ces pratiques, c'est les juger. Nul doute que l'expérience, comme la raison, ne les condamnât absolument; mais on sait combien il est difficile de remédier à des habitudes mauvaises quand elles sont invétérées. Cependant Rosny jugea qu'il fallait attaquer le mal à la racine, et, avec la décision ferme qui formait la base de son caractère, il le trancha par un coup d'éclat qui ne lui permit aucun retour. Un édit fit arrêt sur tous les deniers des tailles levées par commissions extraordinaires, et ordre fut envoyé aux receveurs de les lever et de les voiturer à l'épargne, suivant les formes ordinaires. Un autre édit remit entre les mains du roi tous les revenus aliénés à des particuliers, et en rendit la perception aux officiers de finance.

Rosny devait s'attendre à un véritable débordement de colères de la part des courtisans dont les intérêts se trouvaient lésés par ces mesures sévères. La cabale des mécontents mit en avant Montmorency, dont les paroles devaient avoir plus de poids et qui, trompé sur les intentions du surintendant, se fit l'écho de la clameur générale. Tant de plaintes ébranlèrent l'esprit mobile de Henri IV; il crut même devoir faire à Rosny des reproches; celui-ci s'y attendait, et avait sa justification toute prête. Montmorency avait sur quelques impositions du Languedoc une assignation qu'il avait affermée 9,000 écus. Le surintendant, qui avait preneur de la ferme à 50,000 écus, rassura aisément le connétable sur le paiement de ses 9,000 écus, et fit par conséquent, sur cette seule opération, bénéficier le trésor d'une somme considérable. Si l'on était obligé de garder des mesures avec un personnage aussi élevé en dignité qu'était le connétable de Montmorency, il est à croire qu'on prit moins de ménagement pour enlever la perception d'une partie du revenu public à la nuée de sauterelles qui la dévoraient sous prétexte de pensions ou de récompenses.

Cette mesure, il faut pourtant le dire, n'eut rien de général; ceux qui, comme le connétable, surent faire valoir ou des services réels, ou l'autorité d'un grand nom,

Hosted by Google

conservèrent la faculté de percevoir à leur profit quelques impositions. J'ai sous les yeux, et j'ai déjà cité, une plainte des maires, échevins et marchands des villes de la Loire, qui supplient le roi de modérer les droits levés sur le vin voyageant par la rivière. Ces droits, d'Amboise à Nantes, étaient de plus de douze écus, sans compter ce que buvaient les soldats des corps-de-garde. Pour bien faire, il eût fallu abolir ces entraves dont souffrait le commerce, mais beaucoup de concessionnaires de ces droits obtinrent d'en conserver une partie ; parmi eux, à la vérité, figurent des gens bien en cour ou qu'on veut ménager : Bois-Dauphin, Rambouillet, du Plessis-Mornay, le duc d'Elbeuf, et même les États de Bretagne. Tout ce qu'obtinrent les plaignants, ce fut une forte réduction ; il est juste de laisser au surintendant une part de mérite dans une mesure à laquelle il ne fut pas étranger.

Le crédit de Rosny étant encore sorti plus solide de l'attaque que l'on avait poussé Montmorency à y diriger, ce fut Gabrielle d'Estrée qui fut chargée de continuer cette petite guerre. Le surintendant lui devait beaucoup ; sans elle, il aurait probablement fait plus longtemps antichambre à la porte du pouvoir. Mais sa reconnaissance n'était pas assez forte et sa personnalité était trop ambitieuse pour accepter de dépendre de qui que ce fût. D'ailleurs l'intérêt de l'État était en jeu. Henri était tellement épris de la duchesse, qu'il avait songé un moment à lui donner le titre de reine, aussitôt que son divorce avec Marguerite de Valois aurait été prononcé. Rosny, consulté par lui, lui avait fait contre ce projet de si fortes objections, que le roi dut s'y rendre et renoncer à cette folle pensée. De là une haine profonde qu'il ne fut pas difficile de raviver chez la marquise de Monceaux. Ni les paroles amères contre Rosny, ni les larmes, ni les sanglots, armes plus redoutables, ne furent épargnés par Gabrielle, mais heureusement en vain. Henri même montra pour sa maîtresse une sévérité à laquelle il ne l'avait pas accoutumée, et lui déclara un jour qu'il se passerait plutôt de dix maîtresses comme elle que d'un serviteur comme Rosny.

La cabale des favoris, après avoir usé de toutes ses ressources, dut dès-lors se tenir pour battue, et le surin-

Hosted by Google

tendant ne fut plus en butte aux coups de cette coalition de rancunes et de petitesses contre laquelle il avait eu à lutter sans cesse depuis près de trois ans. S'il eut encore des querelles, elles n'eurent pour origine que des mécontentements particuliers, et pour mobile que des haines purement individuelles. Tel fut son démêlé avec le duc d'Épernon. Il y avait longtemps que ces deux personnages se voyaient de mauvais œil, et je crois qu'en faisant faire arrêt sur soixante mille écus que levait le duc dans ses gouvernements, sans lettres-patentes, Rosny ne fut point fâché d'associer une réforme utile à sa vengeance personnelle, et de satisfaire à la fois et l'intérêt de l'État et son propre ressentiment. D'Épernon, qui était alors à Paris, voulut résister en face à Rosny, et apporta dans cette affaire toute l'arrogance de son caractère hautain. Il y eut, au conseil qui se tenait chez le chancelier, une scène fort vive entre ces deux hommes. Le duc relevant très-haut la profession des armes, comme pour l'opposer aux fonctions de la finance, le surintendant l'interrompit par ces paroles : — Vous parlez à moi comme si j'étais un petit financier ; mais je sais aussi me servir de mon épée. — Si, m'avouerez-vous, monsieur, répliqua d'Épernon, qu'il y a quelque différence entre vous et moi ; au reste, ajouta-t-il en frappant sur son épée, je porte de quoi contenter ceux de ma condition et satisfaire les autres, selon qu'ils sont. — Sur ces paroles, tous deux portèrent la main sur la garde de leurs épées, et il fallut que le chancelier et les conseillers les séparassent. Cette querelle, au reste, n'eut pas de suite, car le roi déclara que si l'on offensait son ministre, il lui servirait au besoin de second (1).

Aussi ouvertement soutenu par son maître, Rosny n'avait rien à craindre, et débarrassé d'ennemis plus gênants que dangereux, il continua d'un pas ferme à marcher dans la carrière qu'il s'était tracée. Parmi les abus qui réclamaient une prompte repression (2), il fallait mettre au premier

(1) L'abbé de l'Ecluse raconte cette querelle d'après un manuscrit de la Bibliothèque Royale (vol 8055), et d'après Legrain, qui confirme le récit des Œc. Roy.

(2) La plupart des opérations financières que je développe ici sont indiquées par Forbonnais comme relatives à l'année 1599. A moins qu'il n'ait eu en mains des pièces officielles qui l'aient décidé à suivre cette opinion, il y a

Hosted by Google

rang ceux auxquels donnait lieu le système des fermes. Nous avons vu dans l'introduction de ce travail pour quelles raisons cette partie des finances était de toutes la plus défectueuse. Les inconvénients des fermes étaient tellement inhérents à ce mode de perception qu'on peut dire en vérité qu'il a fallu, pour détruire les abus, renverser le système. Rosny ne songeait pas pourtant à un remède aussi radical, et l'on ne peut trouver mauvais qu'il n'ait pas fait ce qu'on n'obtint deux siècles plus tard qu'au prix d'une révolution sans exemple dans l'histoire. Du moins sut-il trancher dans le vif avec cette autorité de raison et cette fermeté de conduite dont nous avons déjà vu chez lui des exemples. La plaie des fermes était les réadjudications en sous-ordre dont bénéficiaient les traitants ; et pour connaître au juste leurs profits, il n'y avait qu'un moyen, c'était de faire table rase.

Rosny prit donc ce parti, il ferma la main aux fermiers généraux, défendit aux sous-fermiers de leur rien remettre et leur commanda de rapporter leurs sous-baux et de faire conduire à l'épargne tout ce qu'ils avaient reçu ou devaient recevoir. Par ce moyen le surintendant put connaître au juste ce que les fermes coûtaient au peuple et s'assura que le profit des fermiers principaux égalait à peu près ce qui revenait net à l'épargne. Il était donc évident que les adjudications premières avaient été faites à des conditions désastreuses pour le trésor. En vérifiant attentivement les documents, Rosny découvrit les preuves que ces baux avaient été sciemment passés au-dessous de la valeur réelle des fermes par la plupart des membres du conseil ou leurs affidés, et par plusieurs trésoriers de France, qui s'étaient intéressés dans l'affaire et en partageaient les profits avec les adjudicataires. En conséquence, il cassa définitivement les baux des fermiers généraux et réadjugea les fermes aux plus offrants. Cette opération de finance, qui doubla

erreur de sa part. Les Œcon. Roy., dans le chap. LXXXIV (édition aux trois V verts), indiquent clairement que ces opérations furent faites dans le courant de 1598 Ce chap. commence par ces mots : « Or continuons à déduire ce qui a esté cy-devant récité de votre employ ordinaire pour le reste de cette année 1598..... etc ... » — Plus loin, à la page 414, on lit : Or ayant parachevé de faire les recueils que nous avions estimés à propos de tirer des grands Mémoires de votre vie touchant l'année 1598... nous commenceront ceulx pour l'année 1599.... etc.

Hosted by Google

presque les revenus des fermes, était fondée en droit et en raison. En effet, le gouvernement avait toujours la faculté de changer de fermiers, avant même l'expiration du bail des précédents, à la seule condition de les désintéresser sur le pied de leur marché. Forbonnais, bon juge en pareille matière, approuve cette mesure de Sully en ces termes : « La méthode des enchères soutint son opé-» ration, bannit tous les protégés inutiles, et la garantit du » danger qu'il y aurait eu de concentrer les finances entre » les mains d'une compagnie permanente et exclusive. »

Avouons-le cependant, il manqua quelque chose à cette réforme des fermes publiques : ce fut la punition exemplaire des concussionnaires. Je ne vois pas qu'on ait même chassé du conseil ceux de ses membres qui avaient manqué au premier de leurs devoirs et s'étaient rendus complices d'un vol véritable au préjudice de l'État. Nous avons, exposé déjà (1) comment les fermes générales étaient adjugées par le conseil du roi, et l'on peut à bon droit s'étonner que ni l'emprisonnement, ni même la révocation des coupables ne soit venue donner satisfaction à la conscience publique. Sans doute bien des influences puissantes s'agitèrent en faveur de ces sangsues, et Rosny ne crut pas devoir compromettre ses projets, en soulevant contre eux une cabale puissante au début de son administration. Il est du moins à supposer que le souvenir de cette honteuse concussion ne se perdit pas et contribua, quelques années après, à faire créer la chambre de justice dont nous aurons plus tard à parler.

Pour terminer ce qui est relatif à l'amélioration des fermes, il est bon d'exposer, au moyen d'un document officiel, comment se firent les réadjudications de l'année 1598. Certains détails d'ailleurs ont du caractère et nous introduisent mieux dans la vie publique de nos pères que ne le feraient bien des dissertations. Fontanon nous a conservé le bail des gabelles passé le 3 décembre de cette année en conseil du roi. Il est à présumer qu'à part quelques dispositions spécialement relatives aux gabelles, les mesures prises par Rosny, dans l'opération que nous venons de raconter, furent généralement analogues, sinon identiques.

(1) Voir l'introduction.

Hosted by Google

Voici l'analyse de ce bail.

Les lettres-patentes du roi commencent par se plaindre des abus qui ont cours dans l'administration des gabelles, et de la diminution de la consommation du sel qui, de quinze à seize mille muids par an, est tombée à sept ou huit mille. Ce déficit dans les ventes en a causé un dans l'impôt, et le revenu des gabelles ne suffit plus à acquitter toutes les charges auxquelles il devait autrefois pourvoir. Le roi croit donc plus avantageux pour lui de supprimer les trésoriers, contrôleurs et receveurs des gabelles, chargés de percevoir les droits lui revenant sur la vente des sels et d'adjuger à la fois en un bail unique et la fourniture des greniers et tous les droits de gabelle, à la condition que l'adjudicataire acquittera les charges assignées sur les gabelles. Ces droits sont de 132 écus 32 sous par muid, à savoir :

	ÉCUS	SOUS
Pour imposition et gabelle ordinaire	100	»
Pour arriéré des gages des compagnies souveraines réassignées jusqu'à parfait paiement . . .	6	24
Pour le duc de Guise.	12	»
Pour remboursement des prêts faits au roi pendant le siège d'Amiens	12	»
Pour indemnité aux officiers supprimés	2	8
	132	32

Ces détails nous montrent combien la gabelle était lourde, puisque le muid, contenant 48 quintaux ou minots, et qui coûtait environ 18 livres monnaie du temps, devait payer 397 livres 12 sous, ou 8 livres 5 sous 8 deniers par quintal (environ 45 francs de notre monnaie). Après cet exposé, l'édit contient une sorte de procès-verbal des offres successives faites par les enchérisseurs : heureuse innovation qui appelle tout le public à connaître, et par conséquent à juger les conditions auxquelles le conseil accorde cette ferme importante. L'enchère fermée, Claude Josse et ses associés obtiennent pour cinq ans le « fournissement » des greniers, uni à la ferme des droits de gabelle aux principales conditions que voici :

Hosted by Google

1° La fourniture du sel aura lieu aux mêmes prix que ceux de l'adjudication de décembre 1597, qui est et demeure annulée.

2° Les droits de gabelle seront de 132 écus 32 sous par muid sur la quantité de 8,000 muids, à quoi est fixée approximativement la vente présumée.

3° Claude Josse paiera annuellement au roi 1,122,666 écus 2/3.

Cette somme sera répartie comme suit :

	ÉCUS	SOUS
Pour paiement des rentes assignées sur les gabelles	400,000	»
Pour gages des compagnies souveraines.	170,000	»
Pour les charges de Bourgogne	36,000	»
Pour remboursement des charges des officiers des gabelles qui sont supprimés . . .	120,000	»
Pour remboursement de créances sur l'État des précédents adjudicataires	6,666	40
Au trésorier de l'épargne.	390,000	»
Total égal. . . .	1,122,666	40

4° Si la vente passe 8,000 muids, ce que l'on peut espérer à cause de « la paix mère de l'abondance et du restablissement de toutes bonnes choses, » l'adjudicataire aura droit au quart de l'excédent pour ses peines et soins et pourra s'acquitter de 36,000 écus en vieilles créances sur l'État.

5° Les 400,000 écus à payer pour les rentes de l'hôtel-de-ville ne faisant que trois quartiers, le roi, sur la réclamation du prévôt des marchands et des échevins de Paris, consent à ce que l'on prenne sur la somme revenant à son épargne 114,639 écus pour acquitter le quatrième quartier. Cette concession est faite, dit l'édit, « affin qu'il soit notoire » et recognu à un chacun l'affection et amour que nous » portons à nos sujects, encore qu'il semble que pour » s'accommoder au temps et à la nécessité de nos affaires, » ils ayent de quoy se contenter d'être payés annuellement » de trois quartiers. »

Tel est le bail de Josse, dans ce qu'il a d'essentiel ; ses autres dispositions ont trait à des détails de perception

Hosted by Google

dont nous n'avons point à nous occuper. Il est remarquable à plus d'un titre. Nous y voyons en effet éclater le principe de l'indemnisation des adjudicataires dépossédés : ce n'est que justice ; mais il y avait longtemps que justice et finance étaient deux mots contradictoires. Le paiement intégral des rentes de l'hôtel-de-ville assignées sur les gabelles est un autre pas fait dans la même voie, quoique les paroles citées plus haut semblent donner à cette mesure comme un air de contrainte et de mauvaise volonté.

Enfin le système des gabelles est complétement changé par cet acte, et la perception du droit du roi passe des mains des officiers royaux à celles des adjudicataires. La régie se change en ferme. Était-ce un bien ? En principe, non ; en fait il fallait que le corps des officiers des gabelles fût bien gangrené pour que Rosny se décidât à se passer d'eux. Enfin un inconvénient réel, auquel le surintendant ne prit pas garde, était de constituer un corps de fermiers assez puissant pour qu'on dût compter avec eux, et que leurs services devinssent indispensables. Nous verrons plus tard Rosny persister dans ce système ; sans doute son expérience lui avait appris que les finances étaient d'autant mieux gérées que moins de gens y mettaient la main. Cette considération, tout actuelle, l'emporta dans son esprit sur les dangers futurs de la concentration des finances, si tant est qu'il les ait aperçues.

Les lettres-patentes qui accordaient à Josse le bail que nous venons d'analyser ne furent enregistrées à la chambre des comptes qu'après plusieurs lettres de jussion portées à la chambre, avec grand apparat, par le connétable et Damville, amiral de France. Ainsi la cour souveraine des finances ne s'associait pas aux innovations du surintendant, partie par routine, partie par un zèle sans intelligence, partie par inimitié personnelle contre l'homme d'épée que la faveur royale donnait pour chef aux hommes de finance. Il est bon de constater une fois de plus que ce grand homme agit isolément, sans autre secours que ses propres lumières, sans autre garantie que l'amitié du roi, sans ce cortège d'une cabale de complices qui applaudissent et font payer leurs applaudissements, sans ce concours peu bruyant, mais plus solide d'un corps constitué, dont l'as-

Hosted by Google

sentiment est un appui, la résistance un embarras ou un danger.

Quelques mois s'étaient écoulés depuis que Rosny gouvernait en maître les finances du royaume et que son action, débarrassée de tout obstacle, s'exerçait dans toute sa plénitude ; quels résultats apportait-il à son maître, pour prix de son élévation si impatiemment attendue par lui ? Le peuple, et surtout le peuple des campagnes tiré d'une ruine inévitable, l'agriculture renaissante et protégée, les revenus de l'État considérablement augmentés sans que l'impôt fût accru, un budget dépouillé des ténèbres où le retenait depuis des siècles la gent financière. Quel début ! et quelles espérances un tel commencement ne devait-il pas faire naître, à la fois, chez le roi et par toute la France ! Sous un gouvernement absolu, il est juste de faire remonter jusqu'au maître la responsabilité de tout ce qui se fait, en bien ou en mal, sous la direction de ses ministres ; l'histoire, en rappelant cette mémorable année 1598, doit donc à la mémoire de Henri IV un solennel hommage. Quand Rosny, suivant son usage, vint apporter au roi, pour ses étrennes, des médailles destinées à perpétuer le souvenir des faits capitaux de l'année, il choisit pour devise ces mots : « *Salus populi mihi laurus.* » Et sans doute la France d'alors, en applaudissant aux travaux d'un roi qui mettait sa gloire à assurer le salut de son peuple, dut partager sa reconnaissance entre le maître et le ministre dont l'accord effaçait les traces désastreuses du passé, rendait le présent meilleur et préparait l'avenir.

PAUL ROMIEUX.

Hosted by Google

LES TOURS DE LA ROCHELLE.

(SUITE.)

III

J'ai négligé jusqu'ici de parler d'une particularité racontée à l'envi par tous les historiens ; c'est qu'en 1472, le roi Louis XI, après avoir repris en personne possession de la Rochelle, que trois ans auparavant il avait abandonnée à son frère avec le duché de Guienne, étant monté dans l'une des tours du port, frappé de l'heureuse situation de la ville, de la beauté de ses rades et de la force de ses murailles, avait écrit sur la vitre d'une fenêtre, avec un diamant qu'il portait au doigt, ces mots énigmatiques : *oh ! la grande folie !* faisant ainsi allusion, selon l'explication qu'il en donna à ses courtisans, à l'imprudence qu'il avait commise en livrant au duc de Guienne une place aussi importante.

Arcère dit qu'il se trouvait alors dans la tour de la chaine, Massiou qu'il était monté sur la plate-forme de la tour de Saint-Nicolas. Ni l'un ni l'autre n'avaient suivi la version d'Amos Barbot, qui déclare que le roi était « appuyé contre les fenêtres *de la galerie qui joint les deux tours de la chaisne* et qui ont leur aspect sur le hâvre. » L'auteur *des Ephémérides historiques de la Rochelle* s'était flatté d'être plus exact en disant que Louis avait gravé cet aveu de sa faute sur l'une des vîtres du corps de bâtiment qui unissait la grosse tour de la chaîne à la tour plus petite qui se trouvait entr'elle et la tour de Saint-Nicolas, bien que ce point ne fût guère favorable pour embrasser du regard et l'étendue de la rade et l'enceinte murée de la ville. Un architecte distingué de Paris,

Hosted by Google

M. Lisch, attaché au comité de conservation des monuments historiques de France et qui s'est livré à une étude approfondie de nos vieilles tours, guidé par des signes si caractéristiques, assure-t-il, qu'ils ne peuvent le tromper, a imaginé un système qui concilierait tout et prêterait à l'ancienne entrée du port un aspect des plus remarquables et des plus grandioses. Il n'hésite pas à jeter de l'une à l'autre rive, s'appuyant d'un côté sur la tour de Saint-Nicolas et de l'autre sur l'ancienne petite tour de la chaîne, une vaste arcade ogivale, surmontée d'une galerie qui mettait les tours en communication entre elles, et sous la voûte de laquelle passaient les navires pour entrer dans le port. Immense portique de 73 pieds de largeur, qui devait faire penser au colosse de Rhodes et révélerait une grande hardiesse chez un architecte du XIVe siècle. Le moyen-âge nous a accoutumé à de pareils tours de force ; mais ce qui a lieu d'étonner davantage c'est de ne retrouver dans *le livre de la paterne*, dans les manuscrits de nos annalistes, dans les plus vieilles gravures qui nous ont été conservées et remontent à plus de trois siècles, aucune trace de cette audacieuse construction, aucun souvenir de sa regrettable destruction. Je ne méconnais pas le peu de confiance que l'on doit attacher aux anciennes vues de la Rochelle : deux des trois que je possède sur le siège de 1573 n'indiquent même pas la petite tour de la chaîne ; mais il n'est pas possible d'admettre qu'elles eussent également supprimé un si frappant ouvrage que celui du grand portique. D'un autre côté le capitaine-historien la Popelinière, qui a vécu longtemps à la Rochelle et donne une description des tours du port, de Thou, Cauriana, Amos Barbot, n'eussent certainement pas manqué d'en parler. On peut donc regarder comme certain que dès ce temps l'arcade, si elle a jamais existé, avait été précédemment détruite.

Avant d'exposer les raisons sur lesquelles M. Lisch fonde son opinion, je dois rapporter le peu que nous savons sur la petite tour de la chaîne. J'ai déjà dit qu'on pouvait, d'après un passage que j'ai cité, supposer qu'elle avait été bâtie vers le milieu du XIVe siècle, que là se trouvait l'appareil employé pour soulever et tendre la chaîne de

Hosted by Google

clôture du port, et que cette petite tour était unie à la grosse tour de la chaîne par un corps de bâtiment qui servait de corps de garde aux milices bourgeoises (1). A en juger d'après le dessin qu'en donne un plan italien, imprimé en janvier 1573, elle semblerait entièrement ronde, d'une hauteur un peu moindre que celle de la plate-forme de la tour Saint-Nicolas, couronnée comme elle d'un chemin de ronde en saillie, avec machicoulis, et surmontée d'une calotte circulaire en forme de dôme. Trois très grosses chaînes *(catene grossissime)*, tendues à des hauteurs différentes, ferment complètement l'entrée du port. Selon le dessin de Masse, du temps duquel elle avait dû subir de grands changements, elle était ronde du côté de la ville et quadrangulaire, comme la tour de Saint-Nicolas; par ses côtés Est et Sud, sa base, d'environ huit mètres de côté, était pleine jusqu'à la hauteur du premier étage de la grosse tour de la chaîne, avec lequel elle communiquait par une galerie de moins de deux mètres de largeur à l'intérieur, mais dont chacun des murs avait deux mètres d'épaisseur. Cette base pleine, qui se terminait en talus assez sensible, offrait assurément un appui plus que suffisant à une arcade, mais, dans le dessin de Masse, le mur, à partir du point indiqué et que n'aurait point atteint l'extrêmité inférieure de l'arc de la voûte, n'a pas plus d'un mètre d'épaisseur et n'aurait certainement pu résister à la poussée de l'immense arcade. Il faudrait donc supposer que la tour, après avoir été tronquée, aurait été reconstruite avec des murs plus légers; ce qui est d'autant plus admissible, il est vrai, que de Besse, qui avait fait sauter les voûtes de la grosse tour de la chaîne, avait plus d'intérêt encore à détruire la petite tour beaucoup plus rapprochée de celle de Saint-Nicolas, dans laquelle il s'était réfugié. C'est peut-être pourquoi les deux salles qui restaient de la petite tour n'étaient pas voûtées, les voûtes en ayant été probablement détruites par l'explosion des poudres. On ne peut s'empêcher de reconnaître

(1) On lit dans le procès-verbal de prise de possession du fief Saint-Louis de 1636..... « *Le corps de garde de la chaisne* depuis la grosse tour jusqu'à *la tourelle bâtie dans le hâvre*, dans lequel nous avons trouvé un sergent nommé Balthazard Lambert, qui nous auroit dit que le corps de garde dépendoit de la capitainerie des tours.... »

Hosted by Google

d'ailleurs que la galerie si étroite dont il vient d'être parlé, avec les baies de ses fenêtres percées dans des murs si épais, eût été pour Louis XI un lieu bien mal choisi pour contempler la rade et la ville. Donc, conclut M. Lisch, la galerie joignant les deux tours de la chaîne dont parle Am. Barbot ne pouvait être que celle qui surmontait l'arcade. Cette induction n'est certes pas sans valeur, mais elle ne saurait suffire seule à étayer son système, ni contrebalancer les graves objections qu'on lui oppose; aussi est-ce par des preuves matérielles et par des arguments empruntés à ses connaissances spéciales qu'il prétend le soutenir.

En vous plaçant, à une heure convenable, en face du donjon de la tour Saint-Nicolas, du côté de l'entrée du port, il vous sera facile d'abord d'apercevoir, comme lui, presque aux deux tiers de sa hauteur, l'ombre projetée de la naissance d'un arc, qui serait selon M. Lisch le premier voussoir de l'arcade et suffirait pour déterminer sa courbe et son élévation, correspondant exactement à la distance du second montant ou pied-droit formé par l'ancienne petite tour de la chaîne. Vous remarquerez ensuite, audessous de cette naissance de voûte, trois espèces d'amorces ou pierres saillantes, placées horizontalement à des distances égales et qui marqueraient l'épaisseur de l'arcade. Elles représentent aux yeux de M. Lisch l'assise de corbelets destinés à supporter l'armature de charpente ou les cintres sur lesquels avaient été posés les voussoirs de la voûte pendant sa construction; corbelets qui ont été sciés ensuite au-dessous des pieds de chaque cintre pour faire glisser ceux-ci verticalement, moyen sinon unique, certainement le plus facile pour les dégager. Voilà du moins ce que j'ai pu retenir de sa démonstration un peu technique, qui eût assurément beaucoup gagné en clarté sous sa plume d'architecte et d'archéologue. Il est une autre considération qui, au point de vue de l'art de fortifier les places, a encore une grande importance. Ce front de la ville était le plus exposé — des marais, en parties couverts d'eau, protégeaient les autres côtés — et l'ennemi le plus redouté et le plus redoutable étaient les Anglais et leurs vaisseaux. Aussi y avait-on

Hosted by Google

accumulé les plus puissants moyens de défense. Les deux tours de l'entrée du port étaient de véritables forteresses, pouvant contenir un grand nombre de combattants et dont les flancs épais servaient en même temps d'arsenal pour les armes et munitions de guerre. Il était donc très essentiel d'établir une communication entre elles. Leur isolement et l'obligation de faire un très-long trajet en tournant autour du port, pour aller de l'une à l'autre offrait de trop graves inconvénients pour que la pensée ne fût pas venue de les réunir par un pont. On ne pouvait être arrêté que par la difficulté de l'entreprise, mais de nombreux exemples prouvent qu'elle n'était pas insurmontable, même avec les moyens restreints dont on disposait dans ces temps reculés.

Craignant cependant de s'être fait illusion, comme la plupart des auteurs de système, sur la solidité de ses preuves, M. Lisch a soumis ses idées et ses plans à l'homme le plus compétent pour les apprécier, M. Violet-Leduc, et le savant auteur du *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, en lui citant l'exemple d'un fait analogue dans le port de l'une de nos villes du midi, n'a pas hésité à accepter comme suffisamment justifiée l'ingénieuse hypothèse de son jeune confrère, qu'il a vivement engagé à faire un dessin de restauration complète de tout le vieux front Sud de la place de la Rochelle, en y joignant les plans détaillés de chacune des tours. Ces dessins, admis à l'exposition de peinture de 1864, ont valu à leur auteur une médaille d'or, qui pourrait être regardée comme une nouvelle consécration de son système. Le dessin d'ensemble surtout est charmant, et les plus incrédules ne pourront lui refuser tout au moins l'application de l'adage italien: *Se non è vero, è bene trovato.* On pourrait bien y faire quelques critiques de détail, dire par exemple que le donjon de la tour de Saint-Nicolas y prend trop d'importance sur le reste de l'édifice, que le second chemin de ronde qu'il a ajouté à la grosse tour de la chaîne ne paraît pas avoir jamais existé, que le mur qui unissait et unit encore cette tour avec celle de la lanterne devait être plus élevé et couvrir davantage la ville et ses monuments, que la section du mur du Gabut, le large fossé qui isolait la tour de Saint-Nicolas de la petite rive, et le

Hosted by Google

pont jeté sur les deux portions du mur étaient tout modernes et l'œuvre, comme nous l'avons dit, du comte du Daugnon, etc., mais tout cela importe peu à la question qui nous occupe.

De quelque poids que fussent les arguments que j'ai essayé de reproduire, ils étaient trop du métier, oserai-je dire, pour convaincre mon ignorance, et mon incrédulité n'en aurait été peut-être que médiocrement ébranlée si un hasard singulier n'était venu introduire dans le débat un élément nouveau auquel il me semble difficile de résister. En feuilletant récemment un registre de l'hôtel-de-ville intitulé : *Etat général de la régie des aydes et formules de l'élection de la Rochelle*, l'honorable secrétaire de la mairie, chez lequel la modestie cache trop l'érudition, a découvert dans une sorte de rapport non signé, qui paraît adressé à l'intendant et qui porte la date du mois de septembre 1725, cet étrange passage : « L'entrée de ce hâvre *(le port de la Rochelle)* est défendue par deux forts *(les tours de la chaîne et de Saint-Nicolas)*, qui commandent aux rades qui sont vis-à-vis... Ces deux forts, qui sont à l'opposite l'un de l'autre, ne sont séparés qu'autant qu'il le faut pour le passage des vaisseaux. *Ce passage est sous un arcade* (1) *qui règne au-dessus pour la communication de l'un à l'autre fort*, fermé par une chesne de fer, que l'on tend tous les soirs, pour empêcher l'entrée des marchandises prohibées et en fraude, qui pourraient échapper à la connaissance des commis des traittes, établis sur une patache qui est sur les vazes, etc. » C'est à n'en pas croire ses yeux ! Quoi, en 1725, dire dans un rapport officiel qu'une arcade sert de communication de l'une à l'autre tour, que les navires, pour entrer dans le port, passent sous ce vaste portique... mais c'est l'allégation la plus fausse, que démentent d'innombrables plans, vues, tableaux, documents de toutes sortes et qui ne mérite pas même une réfutation. Est-ce à dire toutefois que, toute mensongère qu'elle soit, cette inexplicable mention doive être comptée pour rien et rejetée comme sans aucune valeur. Je ne le crois pas :

(1) Il y a *circarde* dans le rapport ; mais c'est une évidente maladresse du copiste, qui a pris pour un *i* le second jambage trop éloigné du premier qui formait l'*a*.

Hosted by Google

de pareilles choses ne s'inventent pas complètement. Ce qui n'était pas vrai au présent devait l'être au passé, et le rapport n'était sans doute que l'écho d'une vieille tradition, ou peut-être en faut-il chercher l'explication dans quelque document disparu que l'auteur aura eu sous les yeux. Quoi qu'il en soit, fût-il isolé, ce rapport n'en aurait pas moins une véritable importance. Mais quand, en dehors de l'influence qu'il aurait pu exercer sur son esprit, un homme de mérite, fort expérimenté en cette matière, ignorant complètement l'existence de ce document, affirmait avant cette révélation, à des signes certains à ses yeux, qu'il y avait eu là, à une époque plus ou moins reculée, une immense arcade, dont la science lui permet de déterminer et de reconstituer la forme et les contours, on n'ose guère plus traiter de rêve, de vision d'une imagination trop vive le système dont l'étrangeté vous avait d'abord surpris en renversant vos anciennes idées.

Si je me suis autant étendu sur cette question, c'est qu'elle m'a paru avoir trop d'intérêt pour ne pas être sérieusement approfondie et impartialement discutée. Je me suis efforcé d'exposer consciencieusement les raisons sur lesquelles M. Lisch fonde son système et les objections qui peuvent lui être opposées. Le lecteur pourra maintenant, en connaissance de cause, prendre parti pour ou contre. Pour moi, je le déclare, j'ai senti, à mesure que je développais les arguments qui militent en sa faveur, la conviction me gagner : M. Lisch, je suis des vôtres.

L'épaisse muraille qui subsiste encore et qui unit les tours de la chaîne et de la lanterne était jadis battue, à chaque marée, par les flots de la mer, dont ne la séparait pas le terre-plein où a été établi le chantier de construction. Elle se soudait immédiatement à la tour de la chaîne avant qu'on n'y eût pratiqué la brèche qui a servi à faire la porte des Dames. Elle était flanquée de plusieurs petites tours pleines, construites en 1387, par le maire Jehan l'Espagnol, moins pour sa défense que pour sa consolidation sur un terrain d'alluvion et de terres rapportées. Elle était surmontée d'un parapet, qui fut percé de canonnières en 1551, et servait de lieu de promenade et de rendez-vous aux commerçants rochelais. On y montait, comme aujour-

Hosted by Google

d'hui, par un escalier, qui fut refait à neuf en 1583, par le maire Guillaume Choisy, et sur une pierre, qui existait du temps de Mervault, on pouvait lire encore ces mots : *Guillelmus.... electus iterum major....* (1) Le registre des délibérations du corps-de-ville nous apprend qu'il fut reconstruit en 1695.

IV

La tour de la lanterne, anciennement nommée *du phare, du garrot* (2) et aussi *des prêtres,* après que treize prêtres, qui y avaient été enfermés par les protestants, en 1568, furent égorgés et précipités dans la mer, terminait autrefois l'angle sud-est de la muraille de la ville et était séparée par un large fossé de l'ouvrage à corne appelé *la tenaille*, qui défendait la porte des deux moulins, alors placée à l'extrémité de la rue Saint-Jean, à peu près au carrefour formé par cette rue et celles de la Monnaie et des Fagots. C'est la plus élevée des trois tours, car elle a cent vingt et quelques mètres de sa base au sommet ; c'est aussi la plus moderne, la mieux conservée, du moins extérieurement, et celle sur laquelle nous possédons les renseignements les plus certains. Les travaux en furent commencés en 1445, pendant la mairie de Pierre Bragier, sieur du Magezy, continués sans doute par ses successeurs et, après une assez longue interruption, repris en 1468 par le beau-frère de Bragier (3), le célèbre Jehan Mérichon, seigneur d'Huré, Lagord, le Breuil-Bertin, etc., qui, dit Amos Barbot, « fit telle diligence en son année *(de maîrie)* que partie de la pointe et aiguille, selon qu'elle est de présent, et entièrement la lanterne estant sur l'escalier, pour servir de phare et lumière aux vaisseaux, par le *feu* qui s'y

(1) Il avait en effet été maire une première fois en 1570.

(2) Le père Saint-Martin, dans son *histoire de Saint-Martin*, dit qu'on lui donna ce nom en souvenir des *soixante-dix-sept* prêtres qui y furent *garrottés* et massacrés Etymologie plus que naïve : le nom était bien plus ancien que l'évènement, et le nombre des victimes était déjà trop grand sans le sextupler encore par une fâcheuse exagération d'esprit de parti.

(3) Sa femme Marie de Parthenay-Soubise était sœur de la femme de Pierre Bragier.

Hosted by Google

debvoit mettre la nuit en mauvais temps, furent faites *selon qu'il paraît par l'inscription apposée à ses armes estant au haut de lad. tour.* » Elle ne fut achevée qu'en 1476, date sous laquelle on lit dans le manuscrit du même annaliste : « En ceste année fut achevée la grosse tour du garrot, à laquelle il s'estoit peu travaillé depuis la mairie de Mérichon. » La Popelinière, dans sa *vraye et entière histoire des troubles etc.*, en parle en ces termes : « Une autre tour, presque aussi grosse *(que celle de la chaîne)* et de mesme estoffe, nommée la tour de la lanterne, parce que le Maire y fait mestre, selon les statutz politics de la ville, *un gros cierge,* ou autre massif flambleau, dans une lanterne de pierre, qui est eslevée sur un des costez des haultes galeries de la tour, pour adresse et signal de sécurité à ceux qui voyageant sur mer auroient esgaré leur route, et aussy pour les avertir, ayant relasché à ceste lumière, des bancs escueils, *asnes*, costes, sables et autres lieux dangereux, qui avec un grand hazard se rencontrent en ceste mer ; à l'exemple du far d'Alexandrie fait par Sosastre *(Sostrate).* » Mervault nous apprend que cette lanterne était en pierres de taille, à six pans, « percée à jour et vitrée, pour empescher que le vent n'esteignit les flambeaux que l'on mettoit dedans la nuit. » Quelque gros que fût le cierge, le phare assurément ne devait pas être bien lumineux. Comment d'un autre côté dans cette étroite lanterne pouvait-on, sans faire éclater les vitres, allumer pendant le jour les feux dont la fumée devait servir de signal ? Enfin cette belle flèche vide et sans utilité n'aurait-elle donc été élevée à tant de frais et avec de si grandes difficultés que pour le plaisir des yeux et comme simple objet de décoration ? M. Viollet-Leduc, s'entretenant avec M. Lich, lui exprimait ses doutes à cet égard, et lui rappelant que les anciens phares étaient éclairés par de grands feux de bois, lui disait qu'il ne serait pas éloigné d'admettre que l'aiguille de la tour de la lanterne ne fût qu'une immense cheminée, ouverte autrefois à son extrémité supérieure, et qu'à sa base et au-dessus de la voûte de l'étage inférieur on n'allumât un vaste brasier de fagots ou autres matières combustibles ; qu'alors les cinq grandes fenêtres de la flèche et aussi les ouvertures plus petites, dont elle devait

Hosted by Google

être percée sur chacun de ses pans, s'éclairaient d'une vive lumière qui, pendant la nuit, projetait au loin un brillant éclat tandis que, pendant le jour, l'épaisse fumée qui s'échappait du sommet de la tour pouvait transmettre des signaux à de très grandes distances, soit aux îles voisines, soit aux navires qui étaient en mer. L'idée est certainement ingénieuse et a quelque chose de grandiose qui séduit; mais je suis obligé d'avouer que je n'ai rien rencontré dans mes recherches qui pût venir à l'appui de cette conjecture, plus admissible cependant que l'assertion du père Arcère qui place *le fanal ou la lanterne à l'extrémité de la pointe de la pyramide.*

Puisque nous sommes dans le champ des hypothèses, pourquoi n'en ferai-je pas une à mon tour à propos de cette vaste ouverture ceinturée, actuellement murée, dont on distingue très bien la voûte sur la base cylindrique de la tour, du côté de la rue qui conduit à la porte des deux moulins. Nous savons que le capitaine de la tour portait aussi le titre de *désarmeur des nefs*, parce qu'il était chargé de veiller à ce que les navires n'entrassent pas dans le port avant d'avoir remis entre ses mains les canons, armes et munitions qu'ils pouvaient avoir à bord. Mervault dit même que le nom de *tour du garrot*, que l'on donnait à la tour de la lanterne, venait de ce que « les Anglois, après qu'ils eurent été chassés de la ville, estoient obligés, devant que d'entrer en icelle *(ville)*, de laisser le canon de leurs vaisseaux *au pied de lad. tour, que l'on mettoit dedans avec un garrot*, ou engin ainsi appelé.... » Je ne sais jusqu'à quel point cette étymologie doit être acceptée, mais une bonne raison pour que cette dénomination n'ait pu être donnée à la tour après l'expulsion des Anglais, c'est qu'elle ne fut bâtie qu'un siècle après. D'ailleurs les navires des autres nations n'étaient pas plus exempts que les leurs de la mesure du *désarmage*. Je m'attache seulement à ce point que le désarmement s'effectuait au pied de la tour (1). Or, j'ai dit déjà que

(1) On lit dans un décret de la chambre des comptes de 1519 : « .... *chascun navire d'estrange pays hors du royaume* portant armes, lesquelles ils *(les Rochelais)* font descendre d'iceluy, tant que lesd. navires sont au hâvre, et les armes gardent et pour ce prennent cinq sols. »

Hosted by Google

celle-ci était séparée de l'ouvrage à corne de la porte des deux moulins par un large fossé (1), dans lequel devaient entrer les navires que l'on amarrait devant cette grande baie, par laquelle à l'aide d'un engin on pouvait ensuite enlever leurs canons sans difficulté, d'autant que la *bonde*, ou le larron, qui avait été établi en 1499, entre la tour et la porte des deux moulins, pour pouvoir à volonté faire entrer l'eau de mer dans les fossés de ceinture de la ville, ou laisser écouler les eaux douces venant de Lafond, contribuait à former en cet endroit une sorte de gare, où les navires ne se ressentaient que peu de l'agitation des flots.

La lanterne de pierre, placée sur la tourelle de l'escalier extérieur qui devait se terminer aussi en aiguille, n'existe plus et a été remplacée par une petite voûte arrondie. De la seconde galerie, près de laquelle elle se trouvait et qui partageait la grande flèche en deux parties à peu près égales, il ne reste plus que les consoles qui la supportaient. On a détruit de même la première galerie, ou parapet en saillie, dont était couronnée la base cylindrique sur laquelle repose l'aiguille principale, et qui était découpée en créneaux et en meurtrières cruciformes, soutenue par de larges et élégantes consoles, que séparaient des machicoulis en trèfles encadrés de moulures. Massiou n'a pas assez tenu compte des mutilations qui ont si malheureusement défiguré cette tour quand il écrivait : « ce monument est d'une construction très simple, comme la plupart des édifices purement militaires du moyen-âge, dans lesquels on cherchait moins l'élégance que la solidité ; » ou plutôt il n'a pas eu sous les yeux les dessins qui nous en ont été conservés. Assurément cette belle flèche, d'environ trente mètres d'élévation, à huit pans, dont les arêtes à nervures sont coupées, de trois mètres en trois mètres, par des crochets sculptés dans ce style gracieusement contourné qu'on appelle flamboyant ; sa seconde galerie, suspendue au milieu de son flanc, la tourelle octogonale de l'escalier,

(1) De tous ceux qui ont remarqué la forme anguleuse de la muraille qui borde le côté sud de la rue des deux moulins, et sur laquelle est établi un chemin de ronde, bien peu savent sans doute que la portion qui va de la tour au premier angle rentrant n'a été construite qu'en 1689 et que la partie qui suit est un reste de l'ancien ouvrage à corne de la vieille porte des deux moulins.

Hosted by Google

avec sa lanterne à jour terminée en aiguille, comme la tourelle carrée qui l'avoisine, enfin les cinq fenêtres en ogives trilobées, rangées autour du premier cordon, surmontées de frontons triangulaires très aigus et flanquées de gracieux pinacles à quatre pans, le tout très artistement sculpté, ne sont pas, il me semble, d'une architecture si simple et si dépourvue d'élégance. Quant à la solidité qu'il vante comme le principal mérite du monument, il faut qu'il ne soit pas entré dans l'intérieur de la flèche: en voyant la lumière passer à travers sa mince écorce de pierre, de six pouces seulement d'épaisseur, il eût sans doute partagé mon étonnement qu'une si frêle construction eût si vaillamment supporté quatre siècles d'existence.

Comme les tours du port, la tour de la lanterne était décorée de nombreuses armoiries Le désir de perpétuer ainsi sa mémoire, commun à tous les maires, avait fini par dégénérer en abus. Le corps-de-ville voulut y mettre un terme en décidant, en 1399, à la fin de la mairie de Jehan du Chillon, que les *maîtres des œuvres*, avant d'entrer en fonctions, jureraient entr'autres choses « de ne faire dèslors en avant aucunes armes de maire, ni d'aultres, ès murs, tours, forteresses, ne ès portaux d'icelle ville sans délibération du conseil en l'eschevinage. » Mervault dit « qu'à la tour de la lanterne on voyait les armes de France et de Bretagne en deux écussons, au-dessous les armes de la ville et à costé les armes du maire, » qu'il ne nomme pas, sans doute parce qu'il ignorait auquel ces armes appartenaient. A quel titre auraient figuré là les armes de Bretagne, accolées à celles de France? Anne de Bretagne ne devint reine de France qu'en 1491 par son mariage avec Charles VIII, et depuis déjà quinze ans la tour de la lanterne était alors achevée. Les armoiries de cette tour nous ont été conservées sur un ancien dessin assez informe, déposé aux archives de la direction du génie. On y voit, sur la partie inférieure de la tour faisant face à la rue des deux moulins, un grand cadre orné d'arabesques et contenant en effet quatre écussons, qui sont évidemment ceux dont entend parler Mervault : le premier est aux armes de France, le second est coupé de France et de cinq pals, dont les 1, 3 et 5 sont terminés par des trèfles

Hosted by Google

ou par des fleurs de lys, avec deux fers de moulin (autant que je puis croire) brochant sur le tout; le troisième porte la nef fleurdelisée de la Rochelle, et le quatrième est à quatre fasces, la deuxième chargée de trois fleurs de lys rangées. Ce dernier doit être celui du maire Bragier, qui fit commencer la tour; mais le second n'est certainement pas l'écu de Bretagne, comme l'indique Mervault; ce n'est pas davantage celui de Marie d'Anjou, femme de Charles VII, sous le règne duquel fut entreprise la construction de la tour : ne seraient-ce pas les armoiries de Prégent de Coëtivy, « seigneur de Rais et de Taillebourg, chevalier, conseiller et chambellan du corps du roy, admiral de France, *gouverneur et capitaine de la Rochelle* » à cette époque? Un peu plus haut, sur la gauche, sont représentés trois autres cadres se touchant par l'une de leurs extrémités : le premier au-dessus des deux autres est encore aux armes de France, le second aux armes de la ville mais sans fleurs de lys, le troisième, évidemment celui d'un maire, porte trois couronnes d'épine, posées 2 et 1. En se rappelant la part importante que Mérichon a prise à l'édification de cette tour, et que dans les armoiries que lui prête le père Jaillot figurent précisément trois couronnes, on serait naturellement porté à penser que cet écusson est le sien si diverses raisons ne contredisaient cette opinion. D'abord on ne peut guère admettre que si, au moment où le maire de 1468 fit reprendre les travaux de la tour, ils n'eussent été qu'à la hauteur de ces armoiries, il eût pu dans une seule année les pousser avec assez d'activité pour faire achever la tour presque en son entier. Il est vrai que Mérichon avait déjà été maire en 1457, en 1460 et en 1464, et il n'est pas impossible qu'il eût pu y faire travailler dans l'une ou l'autre de ces mairies. Une autre objection est que le père Jaillot, qui dit avoir puisé ce renseignement dans un document du cabinet de M. Clérambault, déclare que Mérichon portait : d'argent *à la panthère passant*, accolée de gueules et accompagnée de trois couronnes *d'olivier* de sinople. Que le très novice dessinateur qui nous a laissé ce dessin ait fait des couronnes d'épine au lieu de couronnes d'olivier, rien n'est plus admissible; mais qu'il ait supprimé entièrement la pan-

Hosted by Google

thère, par impuissance apparemment de la dessiner, c'est moins croyable, eût-il dû la faire ressembler à un crocodile comme sur le dessin de la cloche de la grosse horloge. Je sais bien qu'Amos Barbot nous apprend que les armes de Mérichon figuraient sur cet édifice, mais *au haut de la tour* et non à cette place, et accompagnées d'une inscription constatant qu'elle avait été achevée par lui. Or, quelques fragments de cette inscription, en cinq lignes d'écriture gothique, existent encore au pied de la pyramide quadrangulaire qui surmonte la cage de l'escalier intérieur. Guidé par l'espace qu'elle occupe et par les quelques lettres échappées à l'action corrosive de l'air salin, j'ai cru pouvoir la restituer ainsi : « l'an de l'incarnation MCCC sexante huyt, en la mairie de Me Jehan Mérichon, sieur d'Uré, Lagort, le Bruil-Bertin, conseiller du roy et bailly d'Aulnis, fut parachevée cette tour. » — Ce qui doit s'entendre de la tourelle qui porte l'inscription, puisque nous avons vu que la tour principale ne fut terminée que trois ans après. — D'armoiries, aucune trace, pas même un de ces écussons, aux signes héraldiques effacés, qu'on remarque en maints endroits de cette tour. Mais le dessin dont j'ai parlé représente, sur la face opposée de la même tourelle, un écusson armorié, qui se trouve reproduit au pied de la tourelle de l'escalier extérieur, au sommet de laquelle était placée la lanterne, construite aussi pendant la mairie de Mérichon. N'en faut-il pas conclure que ce sont bien les armes du seigneur d'Huré dont voulait parler A. Barbot ? Cependant ces armoiries n'ont aucun rapport avec celles que lui attribue le père Jaillot. Elles se composent simplement d'un chevron, accompagné de trois trèfles, 2 et 1. Le collaborateur d'Arcère n'indiquant pas le document sur lequel est appuyée son assertion, il m'est difficile, malgré son exactitude ordinaire, de ne pas douter de sa fidélité et de ne pas ajouter plus de foi aux témoignages que je viens de citer.

Les pilastres qui forment les montants de chaque fenêtre se terminent à leur partie inférieure par des écussons dont les blasons ont été entièrement grattés à l'exception d'un seul resté intact, on ne devine pas pourquoi, et qui représente trois vaches posées en pal. Armoiries très

Hosted by Google

certainement de l'un des maires qui ont contribué aux travaux de la tour; mais duquel? Peut-être sont-ce les armes parlantes de Hubles *Pastoureaux*, sieur de Coureilles, maire de 1473. Il semble qu'au dessous de l'ogive de chaque fenêtre existait aussi jadis un écusson armorié, plus large et plus important que les autres, celui du roi sans doute ou des sénéchaux du temps. Mais laissons ce terrain de suppositions incertaines pour pénétrer dans l'intérieur de la tour.

L'esplanade qui enceint actuellement sa base est toute moderne, et jadis on entrait directement dans le rez-de-chaussée par une porte qui ouvrait sur le rempart de la porte des deux moulins. L'entrée actuelle était une porte latérale du premier étage servant de communication avec le parapet du mur d'enceinte. En élevant l'esplanade on a ménagé un corridor voûté qui conduit à l'ancienne porte du rez-de-chaussée, dont la salle sert aujourd'hui de magasin à bois. Cette salle est heptagone et voûtée en ogive. Il ne reste plus que deux des supports sur lesquels retombaient anciennement les nervures; ils sont en forme de demi-cône renversé, sans aucune sculpture; peut-être ont-ils été refaits. Deux larges ouvertures pratiquées dans l'épaisseur du mur semblent, par leur direction et leur peu d'élévation, d'anciennes canonnières destinées à battre le chenal de l'entrée du port. Bien qu'on ne distingue au premier étage aucune trace de voûte, il n'est guère possible d'admettre, surtout en présence de l'épaisseur des murs, qu'à l'exemple des tours de la chaîne et de Saint-Nicolas, il ne fut voûté, ainsi que le second étage, dont le sommet de la voûte devait correspondre au niveau de la plate-forme ou première galerie. C'est, on l'a vu, l'opinion de M. Violet-Leduc. Toutefois un dessin, que je crois du commencement du XVIII^e^ siècle et qui représente la coupe intérieure de la tour, prouve que dès cette époque tout au moins les deux seuls étages qui existaient alors n'étaient séparés que par de simples planchers, tout l'intérieur de la flèche restant vide. Depuis, les exigences sans doute des diverses destinations de cette tour en ont fait porter les étages jusqu'à six et ont obligé à couper et diviser par des cloisons l'unique pièce circulaire dont était formé jadis chaque étage. Dans

Hosted by Google

cette transformation complète, bien peu de choses ont survécu qui méritent de fixer l'attention. Les deux escaliers de pierre en colimaçon, l'un intérieur, qui montait du rez-de-chaussée à la première galerie, l'autre extérieur, renfermé dans la tourelle octogonale et qui conduisait de cette galerie au phare et à la seconde galerie, ont été presque totalement détruits : il ne reste plus que quelques degrés de pierre, les autres ont été remplacés par des marches de bois. Au premier étage, devenu le rez-de-chaussée actuel, on remarque une petite pièce quadrangulaire ménagée dans l'épaisseur de la muraille, voutée en ogive et dont les nervures, qui ne reposent sur aucun support, ne retombent pas exactement dans l'angle de chaque pan ; ce qui est d'un effet irrégulier assez étrange. Un écusson rectangulaire, terminé en accolade, forme la clé de voûte, mais sans laisser distinguer aucun signe héraldique. La pièce semblable qui correspond à celle-ci, à l'étage supérieur, ne présente pas la même irrégularité et les nervures de la voûte retombaient anciennement sur des supports aujourd'hui détruits ou tellement endommagés qu'ils n'ont plus aucune forme appréciable. Sur la clé de voûte, de forme circulaire, est sculptée une sorte de chiffre bizarre et compliqué, que je crois être le sigle de l'architecte ou de l'entrepreneur des travaux. A l'angle du mur d'entrée, on remarque plusieurs encadrements à moulures qui sembleraient avoir contenu des inscriptions maintenant effacées. En face est un autre réduit à voûte cintrée, sans aucun ornement et qui paraît avoir servi de lieux d'aisance.

Le troisième étage, naguère transformé en dortoir et encore entouré de lits de camp, a seul été maintenu en son entier, et forme une grande salle circulaire dont la muraille, aux deux tiers de sa hauteur, présente une sorte de bourrelet qui pourrait bien être le reste d'une ancienne voûte ; on y remarque le tuyau d'une grande cheminée qui a été détruite. A l'étage de la plate-forme, deux des jolies fenêtres ogivales ont été entièrement murées, les autres ont été réduites à des lucarnes carrées. Les deux autres étages pratiqués dans la flèche ont dû prendre sa forme octogonale, et leurs murs sa déclivité. Il reste néanmoins un très

Hosted by Google

grand vide encore entre le plafond du dernier étage et le sommet de l'aiguille qui se termine en forme de boule.

C'était, il y a peu de mois, un effrayant spectacle de voir suspendus dans le vide, à une hauteur où l'homme était réduit à la grosseur d'une fourmi, des ouvriers occupés à rejointer les pierres de cette belle pyramide quatre fois séculaire. Bien que cette tour n'ait plus aucun emploi depuis qu'elle ne sert plus de prison militaire, l'administration du génie veille avec sollicitude à sa conservation ; mais les fonds dont elle dispose suffisent à peine à consolider et entretenir ce qui reste. Ne serait-il pas bien désirable que l'on fit davantage et que l'on restaurât complétement ce curieux monument, unique spécimen en France de ces anciens phares municipaux construits par nos villes maritimes? Serait-ce donc une dépense si considérable, quand les murailles, le point principal, sont en très-bon état, de rétablir sa double galerie, sa légère lanterne, ses élégantes fenêtres et même ceux de ses écussons qui nous ont été conservés ? Ne serait-il pas possible de trouver à ce vaste local une destination utile ? Combien il est regrettable qu'on n'ait pas pu le rendre à sa primitive destination en y plaçant le phare qu'on a établi à si grands frais sur le quai Valin ! Les sommes qu'on y a employées eussent plus que suffi à la restauration complète de notre belle tour. Ne la jugerait-on donc pas digne d'être classée comme monument historique ? Si le ministère des beaux-arts, l'administration de la guerre et la ville de la Rochelle se réunissaient pour concourir à cette œuvre de restauration, assurément la part de chacun ne serait guère lourde. Je n'ai pas caractère pour résoudre ces questions, mais ce dont je ne doute pas, c'est que non-seulement les archéologues, mais tous les Rochelais applaudiraient à une pareille entreprise et formeront avec nous des vœux pour la voir se réaliser. Il ne faut pas croire que plus d'une fois nos pères n'aient eu à dépenser de très-fortes sommes pour la conservation de cette tour. Le 8 décembre 1625, la foudre tomba sur son sommet et y *fist plusieurs ouvertures*, nous apprend Guillaudeau. En 1670, dit Beauval, « sa pyramide menaçoit d'une entière et prompte ruine, faisant jour partout, depuis sa grande galerie basse jusqu'à l'extrémité de

Hosted by Google

sa pointe ; tout cela a été parfaitement bien accommodé, non sans grande peine et péril, ayant fallu avoir des machines pour porter et monter les ouvriers et les matériaux en des lieux sy dangereux et si difficiles. » « En 1732, ajoute Arcère, on répara le cône, fort dégradé ; il fallut y remettre plusieurs pierres. La dernière qui termine le cône fut assujettie avec des crampons de fer couverts de plomb. » En 1651, lors de la révolte du comte du Daugnon, elle avait couru un danger plus grand encore. Treize de ses soldats, que l'on croyait plus nombreux sans doute, y étaient cantonnés et avaient résisté aux sommations qui leur avait été faites de se rendre. Le marquis d'Estissac, lieutenant-général du roi dans l'Aunis, fit alors miner la tour ; mais heureusement qu'au moment où on se disposait à faire jouer la mine, les soldats se rendirent à discrétion.

Non-seulement la tour de la lanterne avait par sa situation une grande importance dans le système des fortifications de la ville, rendait par son phare de notables services à la navigation et était avantageusement utilisée pour le désarmement des navires, mais elle servit encore presque toujours de prison dans les cas extraordinaires. En 1615, lors des troubles occasionnés par la lutte des bourgeois contre le corps-de-ville, plusieurs notables citoyens y furent enfermés. En 1681, une centaine de protestants du Poitou, fuyant les persécutions de Marillac, s'étaient secrètement réfugiés à la Rochelle et dans les environs dans l'espoir de s'embarquer pour l'Angleterre ou la Hollande : ils ne purent échapper à la vigilance des *propagateurs* qui les firent arrêter, et la plus grande partie fut emprisonnée en la tour de la lanterne, où ils reçurent de leurs coreligionnaires rochelais les marques les plus empressées d'une vive sympathie. Plusieurs prisonniers anglais y ont gravé leurs noms sur la pierre, vers le milieu du XVIII^e^ siècle. En 1793, quand on dirigea vers cette ville ceux qu'on appelait les *brigands de la Vendée,* ils furent entassés dans cette tour et dans celles du port. Enfin il n'y a que peu d'années qu'elle a cessé de servir de prison militaire.

E. J.

Hosted by Google

LETTRES INÉDITES.

La main bienveillante à laquelle nous devions la lettre d'Amos Barbot au seigneur de Latrémoille a bien voulu transcrire pour nous, sur les originaux qui sont dans le riche chartrier de Thouars, les deux pièces suivantes.

Elles n'ont trait qu'aux relations les plus ordinaires de la vie commune ; nous croyons pourtant qu'elles ont leur intérêt.

Tous les noms prononcés dans la première sont mêlés à notre histoire. Olivier de Coitivy était fils de Prégent, qui avait été gouverneur de la Rochelle. On verra par cette lettre même combien près de la Rochelle se faisait sentir l'influence qu'il devait à sa terre de Rochefort — Jean Girart, sieur de Bazoges, dont une de nos rues a conservé le nom, appartenait à une des familles les plus importantes de la Rochelle, à laquelle elle donna au moins cinq maires différents : Jean en 1375, 1379, 1384 et 1394 ; Regnaud, en 1407 et 1413 ; Jean, en 1433 et 1447 ; Joachim en 1453 ; Joachim en 1501. Notre Jean n'arriva pas à ce suprême honneur municipal, et la date même de sa lettre, 1474, le place entre les deux Joachim. Les biens et les titres de la famille Girart passèrent au XVI^e^ siècle dans la maison de Poussart, qui occupe non moins de place dans nos annales.

Jean Langloys avait été maire en 1470. — Pierre Langloys le fut en 1492.

Cette lettre fait bien sentir comment l'hommage féodal différait d'une redevance pécuniaire, comment il établissait une dépendance personnelle. Ce n'est pas seulement de la déférence, du respect, c'est une véritable soumission qu'elle exprime. Il résultait de là quelque chose de singulier. Ces Girart, si soumis quand ils rendaient hommage, pour raison du fief de Chaignolet, au très honoré et puissant seigneur de Rochefort, devenaient maires de la Rochelle,

Hosted by Google

et, comme tels, traitaient d'égal à égal, et quelquefois de plus haut avec ces mêmes seigneurs. Ils leur imposaient des conditions, qu'ils les forçaient de respecter, en invoquant leur droit, quelquefois leurs canons. De tout temps sans doute on a distingué la personne de son rôle officiel ; mais ici la distinction était forte à faire, et elle explique bien ces heurts si fréquents entre la commune et les sénéchaux, les gouverneurs, etc. entre la méfiance d'un côté et de l'autre une arrogance mêlée de crainte, une jalousie mêlée de dédain.

La seconde lettre est moins importante. C'est tout simplement l'excuse d'un comptable qui craint qu'on ne soupçonne sa probité. Nous voudrions bien dire quel était, vers 1485, ce seigneur de Saint-Martin. Mais c'est un titre bien commun, pour suffire comme détermination. Peut-être s'agit-il de Jean Vergnault, seigneur de Saint-Martin au diocèse de Poitiers, qui se mariait en 1435, ou plutôt de son fils. Pierre Langloys nous est connu et nous n'avons, pour nous, rien à dire du receveur Raoul Rorteau, de l'argentier Motoys, ni de l'aumônier Sausiquot.

A mon très-honnoré et puissant Seigneur Monseigneur de Coytyvy, de Raiz, de Taillebourg et de Rocheffort, conseillier et chambellan du Roy nostre sire,

Monseigneur, je me recommande à vous tant humblement comme faire le puis. Depuis deux ans en ça j'ay esté presque continuellement mal dispousé et suis encores, par quoy ne suis peu aler devers vous faire hommage que vous doiz pour raison du fief de Chaignolet, à cause de vostre seigneurie de Rocheffort. Et pour ce que, obstant madicte maladie, ne pouays aler devers vous, pryé maistre Jehan Langloys, mon espicial amy, qu'il y alast, auquel envoyé ma procuracion expresse pour ce faire, lequel m'a fait sçavoir qu'il y avoit esté et que estoiés en vostre terre de Méschers. Je esperoye qu'il y retournast, mais j'ay sceu qu'il a tourjours depuis esté malade et encores est, et pour ce envoye maistre Pierre Langlois, son filz, devers vous o puissance de faire ledit hommage, pourquoy vous supplye, Monseigneur, veu ma maladie, les dili-

Hosted by Google

gences que j'ay fait faire et que le fief n'est de grant valeur, et que sçay que ne me vouldriez endommager car moy et les miens avons esté toujours serviteurs de vous et de vostre maison, que vostre plaisir soit me recevoir par procureur a mondit hommage et avoir considéracion ès choses dessus dictes et que toujours ay esté et suis prest de faire ce qu'il vous plaira. Priant Nostre Seigneur qui vous doint bonne vie et longue et acomplissement de voz nobles et loyaux désirs.

Escript à Basoges, le x^e^ jour de décembre.

Le tout vostre serviteur.

JEHAN GIRART.

A cette lettre est attachée la procuration de Jehan Girart, escuier, seigneur de Basoges, de Moric, de Mayré, de Pacy, de Chevenon, donnée a ses chiers et bien amez nobles hommes maistres Jehan Desnoix, seigneur du Rallet, Jehan Langloys, licencié en loix, seigneur d'Anglier, Pierre Langloys. seigneur de Marcou pour faire ou offrir a faire a noble et puissant seigneur monseigneur messire Olivier de Coitivy... chevalier, conseiller et chambellan du Roy nostre sire ou a ses seneschal, chastellain ou autres ses officiers audit lieu de Rochefort les foy et hommage-lige, baisier et serement de féaulté en tel cas requis appartenens, pour raison de son houstel et appartenances du fief Chausseau et autres fiefz et chouses, dommaines et héritages sis a Chaygnoret et environ, et de bailler son fief, adveu ou dénombrement par escript et faire en ce les seremens et autres solennitez et chouses nécessaires en tels cas appartenans, ou de demander et requérir à mondit seigneur là et ou cas qu'il ne le vouldroit recevoir par procureur a faire lesdits foy et hommage, ung respit tel et de tant de temps qu'il lui plaira. En tesmoign de ce j'ay signé ces présentes de ma main et fait sceller du scel de mes armes, le xv^e^ jour du mois de septembre, l'an MCCCCLXXIIII.

JEHAN GIRART.

Chartrier de Thouars. Original en parchemin, scellé sur simple queue d'un grand sceau en cire rouge, presque entièrement brisé.

Hosted by Google

Au dos on lit :

« Veues ès grans assises de Rochefort, tenues audit lieu, le XVI^e^ jour de décembre l'an MCCCCLXXIIII.

» J. Des Assiz. »

A mon très honnouré seigneur monseigneur de Saint-Martin.

Monseigneur de Saint-Martin, je me recommande à vous tant plus je puis. Monseigneur, l'argentier Motoys est icy venu auquel j'ay monstré voz lettres touchant la baillete par moy faiste. Il a veu les lieux à l'ueil présens tous les officiers, Sausiquot l'aumosnier et plusieurs autres des plus gens de bien de la ville. Je croy qu'il en fera loyal rapport, car ce ne sont pas lieux qui se peussent estre baillez a autres que au preneur. Et vous promés, par la foy et serment que doy a Dieu et a Monseigneur, que je croy que la baillette est au proffit et honneur de mondit seigneur et de la chose publique ; et quiconques ait fait l'offre que me escripvez l'a fait par envye, ou cuydant donner charge aux officiers, et ne s'est ame trouvée pour soubstenir l'offre, quelque diligence qui souffisamment en a esté faicte ; et de ma part j'ay cuidé bien faire, et le proffit de mondit seigneur, en faisant ladicte baillette et jamais n'en amanday d'ung denier ne n'ay espoir. Ledit Motois enporte le double de la lettre de la baillette, qui jà avoit esté levée avant que jamais m'en fust aucune chose escript, et n'y a esté chose faicte de nouvel ; et au regard du preneur, je croy qu'il s'en soubmet et soubmetra au bon vouloir et plaisir de mondit seigneur et de Madame, en la bonne grace desquelz vous plaise me entretenir et recommander.

Au regard de la matière des botz, maistre Pierre Langlois, a present procureur du Roy et seneschal de Benon, a recouvert certaines lettres anciennes, autrefois octroyées par les Roys touchant la réparation des botz, que autresfois il porta devers mondit seigneur dernierement estant a Tours, auquel j'en escripvoye, qui ne heut loizir d'y entendre pour son hastif partement. Ledit procureur est a

Hosted by Google

present devers le Roy, et luy venu luy et moy y besoignerons a proffit, a mon advis; et seroit bien que Madame lui en escripvit quelque bon mot, car il pueut servir en ceste matiere et en plusieurs autres tant oudit office de procùreur que autrement; et suys certain qu'il s'employera voluntiers a faire service a mondit seigneur.

Commandez moi voz bons plaisirs pour les acomplir, aydant nostre seigneur, qui vous doint ce que desirez.

Escript à Marant, le VII^e^ jour d'aoust.

Vostre serviteur,

RAOUL RORTEAU.

Hosted by Google

LES DEUX JUSTICES.

SOUVENIRS DE VOYAGE.

Quand de mes souvenirs je feuillette le livre,
L'heure s'enfuit rapide, et sans l'apercevoir,
Je vais tournant la page où j'aime à me revoir
Trébuchant, incertain et m'essayant à vivre.

I

Je ne voulais pas laisser l'Artois sans voir le champ de bataille d'Azincourt. Je partis donc de bon matin de la petite ville d'Hesdin dans une carriole traînée par un cheval, et conduite par un voiturier. La carriole avait quatre places, j'étais seul à les occuper.

Le vieil-Hesdin a sa légende, le nouvel-Hesdin eut des fortifications. Jamais défense militaire ne fut plus mal avisée. Figurez-vous une très-petite ville sans valeur, groupée au fond d'une vallée, bien entourée de hauteurs couronnées de forêts sous la protection desquelles l'ennemi (si jamais il y eût eu un ennemi) serait venu s'abriter pour pointer ses canons en plongeant tout à son aise dans la ville impuissante. On a rasé les murailles, et on a bien fait, elles ne valaient pas leurs frais d'entretien. Les habitants pensent autrement; c'était un blason qui datait du grand roi; aujourd'hui Hesdin est plus roturier que Nieul-sur-Mer; ses douves sont comblées, ses casernes sont muettes, tambours et clairons n'y résonnent plus. Un jour viendra où ceux à qui on contera, qu'au fond d'un sem-

Hosted by Google

blable entonnoir, on fortifia ces quelques maisons, n'y croiront pas.

Hesdin-le-Vieux n'existe plus. Philibert Emmanuel, général de l'empereur Charles-Quint, le fit détruire en 1553. Mais sa merveilleuse légende « *l'Archet du Sabbat* » est impérissable, et chacun y croit. Les idées sont plus solides que les pierres, elles s'usent moins vite. Et tandis qu'à travers la forêt nous montions la côte de Saint-Leu, voilà quelle était la pente de mon esprit. Le voiturier descendu pour alléger sa carriole tenait en bride son cheval, dont le pied glissait sur la route rendue mauvaise par le givre. On était en décembre. La campagne avait sa blanche fourrure de neige tachée de distance en distance par le plumage noir des compagnies de corbeaux affamés. Les arbres pliaient sous le poids des glaçons ; et quand parfois une rafale venait à s'engouffrer dans les branches les aiguilles de glace s'entrechoquant, un bruit de cristal éveillait l'écho. — A minuit, par une belle lune, la légende eût été vivante autour de moi. — Mais minuit n'était plus ; déjà un pâle soleil cherchait à l'horizon à se dégager du brouillard.

Alors qu'on voyageait en poste, les Anglais, qui se dirigeaient vers Paris, ne manquaient jamais d'aller de Montreuil à Abbeville, par Azincourt. Peu de Français, en revanche, sentent le besoin de ce pélerinage. Crécy, Poitiers, Azincourt sont trois grands deuils historiques qui blessent notre amour-propre national, et dont on cherche la consolation dans le Trébie, Trasimène et Cannes des Romains, quand on est forcé de se les remémorer. Je résolus pourtant de braver volontairement l'humiliation de ce souvenir, et j'allai évoquer l'ombre de Charles VI.

— Hue ! Mahomet, tiens bon, mon camarade, disait mon voiturier à son cheval. Puis, soufflant dans ses doigts, il se mit à fredonner la chanson que l'armée d'Afrique, au lendemain d'une alerte nocturne, dédia à son général le *Père Bugeaud,* comme elle l'appelait. Et quand nous fûmes en plaine, mon conducteur rentra dans la carriole, alluma sa pipe, caressa le dos de Mahomet d'un vigoureux coup de fouet, et se tournant vers moi, me dit doucement : « dans deux heures, monsieur, nous serons au moulin. » Mathieu, c'était son nom, avait une taille moyenne. Sa

Hosted by Google

physionomie franche et intelligente prévenait en sa faveur. On pouvait lui donner trente-cinq ans environ.

— Vous avez servi en Afrique, mon brave, lui demandai-je.

— Oui, Monsieur, répondit-il, dans les hussards. J'étais maréchal-des-logis quand je quittai l'armée.

— Et que pensez-vous de l'Algérie.

— Je pense que les Français qui gardent peu ou qui ne gardent point leurs colonies, paient celle-là assez cher pour ne pas la céder sans façon. Cette terre, là-bas, recouvre bien des braves gens, et bien des écus. Sans compter qu'ils ne sont pas au bout. L'Arabe n'est pas facile à apprivoiser, et avant que les Européens épousent les femmes de ce pays, et que réciproquement les naturels du pays s'unissent à nos Françaises, bien des lunes éclaireront le ciel et la terre. Or, ce difficile mélange sera la vraie conquête ; autrement les deux races s'en iront côte à côte, plus ou moins, le vaincu mordant son frein et la main qui lui courbe la tête, quand il croira pouvoir le faire impunément. En attendant, l'Arabe qui ne consomme guère, apporte au marché de la colonie les produits du sol, et les étoffes qu'il tresse, les échange contre de l'argent, dont il est cupide, et qu'il retourne enfouir sous un aloës ou un cactus. Le long du chemin il regarde d'un œil curieux les efforts couteux de l'industrie et de l'agriculture européennes, mais sans émulation.

— Croyez-vous possibles les unions dont vous parlez, lui demandai-je ?

Mathieu ne répondit pas. Son visage prit un air fâché qui m'intrigua, et Mahomet, qui faisait de son mieux, fut relancé d'importance. Au reste, comme la question était naturelle, et que je pouvais croire qu'il ne m'avait pas entendu, je la posai de nouveau, et très-nettement. Alors, comme avec effort sur lui-même, il me répondit : « Vous allez en juger », et il commença le récit suivant :

« Nous courions après Abd-el-Kader, nous étions en *campagne*. Terrible mot, Monsieur, pour un soldat !... La guerre c'est le mépris de sa propre vie, c'est le danger irrésistible, plein d'attrait, mais c'est aussi le mépris des autres. On se soucie autant d'un homme, qu'un chasseur

Hosted by Google

d'un lièvre. La poudre et l'uniforme vous grisent plus solidement que l'eau-de-vie des cantines. J'ai besoin de dire cela pour m'excuser à vos yeux et aux miens de ce qui va suivre. »

« Mon escadron passait près d'un campement de nomades, qui se disaient nos amis. On avait à peu près ordre de respecter bêtes et gens. Mais regarder deux yeux de femme, et leur dire: — Je vous trouve beaux — est-ce bien leur manquer de respect?.... Le malheur voulut qu'un des harnais de mon cheval se rompît. Je laissai mon détachement prendre les devants, et je me dirigeai vers une tente pour y chercher les moyens de réparer mon avarie. Une femme s'y trouvait, seule, à ce que je pus croire. Elle recula effrayée, croisant ses bras sur son cœur, et me disant en arabe des mots dont je ne devinai pas le sens. Ce que je comprenais c'est qu'elle était belle. Je pris l'air le plus respectueux qu'il me fut possible, pensant ainsi la rassurer. Je lui montrai la courroie de mon étrier rompue. Elle n'y prit pas garde. Moitié impatience, moitié satisfaction peut-être de l'émotion que je lui causais, je devins plus impérieux, je crois même que, lui saisissant la taille, je l'embrassai de force. »

« En ce moment un piétinement de chevaux me fit croire à l'approche de l'ennemi. En un instant je fus en selle, et je partis au galop. Une balle me siffla aux oreilles. Je regardai en arrière pour m'assurer d'où elle venait; c'était la jeune fille qui avait tiré sur moi. La colère m'aveugla. Je me trouvais alors près d'un groupe de femmes accroupies, au milieu desquelles un vieil arabe tremblant se cachait, dissimulant sa barbe sous un voile. Je l'ajustai avec mon pistolet, qui ne partit pas. Il arrive souvent que le mouvement du cheval fait couler la poudre dans la fonte; je chargeai de nouveau. La première cartouche s'y trouvait; le coup avait simplement raté. Cette fois, il partit terrible, la secousse même me fit lâcher l'arme, et l'emporta. — Ramenée toutefois par sa lanière, elle passa sous le ventre du cheval et vint me frapper au pied gauche. Je me rendis compte du feu; deux femmes se tordaient dans les convulsions de la mort, les autres hurlaient. Le vieux n'avait pas été touché. »

Hosted by Google

Là dessus, comme étouffé par ce souvenir, Mathieu reprit haleine, sifflota un air de bivouac, rudoyant le pauvre Mahomet un peu surpris.

« Je fus, comme vous voyez, de ceux qui revinrent de l'expédition, reprit-il ensuite. Tandis que nous rentrions dans nos casernements, mon régiment campa pour se reposer dans un endroit dominé par des mouvements de terrain peu élevés, au pied desquels serpentait un cours d'eau sans grande profondeur. Il était bordé de lauriers-roses, et planté de trembles, de trembles qu'on ne trouve qu'au bord des fontaines. Charmé par la fraîcheur du site, j'avais, en me promenant, longé la petite rivière. Derrière un massif je crus voir des burnouss, et je poussai le cri de reconnaissance des Arabes. — Sidi Mahomet, oh !.... — Trois femmes jouaient libres et gaies sur le sable. A cet appel elles se dressèrent tout émues, et s'élançant résolument dans l'eau, deux se sauvèrent sur l'autre rive avant mon arrivée. La plus petite n'en put faire autant, elle perdait pied. Elle revint alors suppliante de mon côté. L'eau ruisselait de ses cheveux dénoués, ses grands yeux pleuraient. Je lui pris les mains, et tout aussitôt ses doigts se crispèrent d'effroi. Elle cherchait vainement à se dégager. Malgré elle je l'amenai sur le rivage. Son désespoir me parut exagéré, car j'avais toutes les peines du monde à l'empêcher de se jeter dans la rivière. Elle se résigna enfin. Dans la lutte elle s'était blessée au pied, et son sang rougissait le sable. Je la portai dans mes bras sous les arbres, où je la posai doucement. Ce fut alors un étonnement si naïf de sa part, que je ne pus réprimer un sourire. Je le dis de suite, cette femme était la même qui avait tiré sur moi. Elle m'avait reconnu la première, et cette aménité de la part du boucher qui avait tué si brutalement deux de ses compagnes quelque temps auparavant, avait lieu de la surprendre. Dès-lors, comme pour racheter sa faute, elle s'agenouilla pour baiser mes pieds. Peu rancuneux du reste, et disposé à l'indulgence par le fait même de mon retour sain et sauf de l'expédition, quand tant de pauvres diables étaient restés le long de la route un peu par le feu, et beaucoup par la fièvre, je témoignai à ma très-belle ennemie toutes sortes de marques d'affec-

Hosted by Google

tion, auxquelles cette fois elle répondit sans réserve ; puis quand je voulus m'en aller, enlaçant mon cou de ses deux bras, et cachant sa jeune tête sur ma poitrine, dans un long sanglot, elle s'écria « mourir, mourir. » Je ne compris pas. L'heure de rentrer au camp sonnait. Je me dégageai de ses entreintes. »

« Pauvre petite !.... à mesure que je m'éloignai d'elle, des Arabes, cachés dans des broussailles de genevriers, de thym et d'Alfas, et qui nous observaient d'un monticule voisin, descendirent lentement vers la jeune fille et arrivés près d'elle, lui tranchèrent la tête qu'ils envoyèrent rouler après moi. Si j'avais su, elle ne m'aurait pas quitté, mais je vous l'ai dit, je n'avais pas compris son « mourir, mourir » autrement, elle serait aujourd'hui ma femme. Car les alliances entre européens et femmes arabes ne sont pas absolument impossibles, mais l'union de la femme chrétienne avec le musulman africain est moins facile. »

Ce récit me laissa une impression pénible. Mathieu était devenu silencieux et contraint, il se sentait moins honnête dans mon estime. Je comprenais ce sentiment, et je lui en savais gré.

Avant d'arriver à Fruges, on prend sur la droite une route de traverse, qui conduit en quelques tours de roues à Azincourt.

Nous y étions.

La plaine n'a rien de remarquable. Un de ces moulins carrés construits en bois et de forme particulière au Pas-de-Calais, signé sur ses quatre côtés d'un millier de noms d'Anglais, est la seule curiosité qui s'offre aux yeux.

II

Je devais dans la soirée prendre à Hesdin la voiture pour Abbeville. Je pressai Mathieu. De plus, les nuages s'amoncelaient au ciel, le temps menaçait. J'avais hâte de partir, mais quelque diligence que nous y missions, il nous fut im-

Hosted by Google

possible d'éviter la bourrasque. A peine avions-nous fait quelques pas vers Hesdin, que la neige tombait serrée, sèche, nous fouettant la figure, comme autant d'aiguilles que nous jetait le vent. Rien n'est plus désagréable. Mathieu était réservé; moi, j'avais froid. Nous ne nous disions mot. L'heure et la route fuyaient lentement, aussi monotones l'une que l'autre. A la moitié du chemin, une chétive auberge dresse son pignon de chaume. A travers les petites vitres de la fenêtre, je vis flamber l'âtre, je fis arrêter, et j'entrai pour me réchauffer.

Deux étranges créatures occupaient l'intérieur de la cheminée (je dis l'intérieur, et c'est exact, car la dimension des foyers artésiens est telle, que la copieuse marmite y bout à l'aise, laissant place pour deux personnes assises à sa gauche et à sa droite). Il y avait donc là deux singulières femmes. L'une d'elles rêveuse et inquiète entourait l'autre, sa sœur, des soins minutieux qu'elle eût prodigués à un enfant. Elle avait un accent étranger quelque peu tudesque. Habile et gracieuse dans ses allures, elle ne manquait ni de distinction, ni de charme. On était tout aussitôt fixé sur son compte, car à son bras pendait une guitare. Pauvre instrument que la fortune capricieuse précipita un jour des tourelles armoriées dans la boue du ruisseau. Au temps où l'amour s'idéalisait, des doigts de châtelaine caressaient ses cordes ambrées. Hélas! la Gitana, aujourd'hui, attelle à son chant criard et bachique la reine déchue. En ce moment Charlotte ne prenait guère souci de son luth. Elle était absorbée en son grand enfant.

— As-tu toujours froid, Christierne, criait-elle. Et Christierne la regardait inerte, hébétée, comme eût fait une chose sans ressort intellectuel. On eût dit que la spontanéité manquait à ce corps si pâle.

Il fallait bien, pour ne pas tout d'abord être frappé de son accoutrement excentrique, qu'on fût saisi par l'extrême lividité de la figure de Christierne. Voici du reste sa photographie.

Elle était grande, elle était frêle comme un roseau flexible à la brise la plus molle; sa chevelure blonde, dénouée en queue de cheval, flottait au vent; un cercle de cuivre entourait son front; ses yeux étaient d'une fixité

Hosted by Google

insoutenable. J'ai dit sa pâleur. Malgré cela elle était régulièrement belle. — N'avait-elle que vingt ans ? c'est possible.

Son vêtement était une longue tunique blanche fanée, recouverte d'une Schiavina, large manteau en forme de couverture drapé sur les épaules, rejeté d'un bras sur l'autre. Ses pieds étaient chaussés d'un cothurne éculé. Quatre cents ans plus tôt, la pauvre enfant eût été brûlée vive comme sorcière, car elle ressemblait à s'y méprendre à une fille égarée de ce singulier peuple, appelé bohémien, exploitant dès-lors la crédulité humaine, et qui de nos jours plus pédants et tout aussi débonnaires, eût inventé les esprits frappeurs au lieu de regarder dans les mains des fiancées les lignes du destin.

Je reviens à Christierne dont le nom, comme par dérision, complétait bien la physionomie.

— As-tu toujours aussi grand froid ? lui demandait Charlotte. Parle donc... tu me fais peur avec ton silence... mon Dieu... Jésus !...

Cela me parut singulier de l'entendre dire « Jésus », n'était-ce pas Baal qu'elle avait voulu invoquer ?

Christierne remua les lèvres, aucun son ne sortit. Mathieu, qui s'était rapproché comme moi du feu, avait laissé éteindre sa pipe. L'aubergiste faisait une grimace dédaigneuse qui disait : « *c'est des pas grand'chose* »; néanmoins elle, comme nous, subissait l'émotion commune.

— Christierne !... reprenait la désolée Charlotte, ma pauvre sœur, courage ! Les temps sont mauvais. La peine ne vient pas seule. Tu penses au petit qui dort là bas sous la neige. Et puis cet homme maudit qui a retenu tous nos effets. Oh ! messieurs, dit-elle, quelle plus horrible position que la nôtre !..... engagées dans une troupe de comédiens ambulants, nous dûmes chercher du crédit pour la confection de nos costumes. L'entreprise vint à manquer, on nous poursuivit. — Pour le paiement de nos dettes, on saisit tout, moins ce que vous voyez sur nous, et alors chassées de bourg en ville, faisant appel à la charité publique, chantant par les rues, nous avons été comme des naufragés sans boussole. Oh ! quand tant d'épines vous déchirent le cœur, chanter devant une foule

Hosted by Google

niaise, insultante, qu'on remercie souvent de n'être qu'indifférente ; chanter le sourire sur les lèvres, la tête creuse, la fièvre dans le sang, et, la chanson finie, voir rester vide la main qui quête !..... Qui comprendra ces angoisses ? — Enfin, quelquefois les sous tombaient avec l'insulte. Mais Christierne, pour surcroit de malheur, allait être mère. Elle approchait du terme de sa grossesse, et l'enfant arriva au monde il y aura trois nuits, vienne ce soir minuit.... Il est mort de froid. Quelle veille, Seigneur !.... Christierne a bien pleuré son fils. Maintenant elle ne pleure plus, mais j'aimais mieux ses larmes. Elle me fait peur avec son éternel silence. Elle avait bien froid, j'ai vu du feu ici et je suis entrée. Merci, madame, dit-elle à l'aubergiste, vous avez rendu parfois moins grand service.

Je regardai Mathieu, et je le trouvai moins coupable de sa tuerie arabe. J'aimai presque la délivrance brutale de ces musulmans tranchant la tête à la femme souillée, et la justice de l'homme inculte m'apparaissait ici comme une grave leçon donnée au code du civilisé. Car toutes les Madeleines n'ont pas de longs cheveux pour essuyer leurs larmes, une sainte Baume pour expier. Celle-ci avait faim!... Celle-là ne savait pas !... Ensuite, la honte ou l'effronterie.

L'aubergiste offrit un breuvage chaud à la pauvre mourante. Charlotte eut mille peines à lui faire desserrer les dents. Elle y parvint enfin, et bientôt la vie se prit de nouveau à circuler dans ce corps endolori. La réaction fut ce qu'elle devait être, délirante. Les joues pâles s'empourprèrent, les yeux fixes reprenant une mobilité fébrile, s'injectèrent de sang ; tous les ressorts se détendaient, mais semblable à la corde qui possède le son, et le rend faux au toucher toutefois, le cerveau ne percevait plus qu'une harmonie discordante, que les sens troublés lui envoyaient, et qu'il renvoyait plus incohérente encore. Il y eut comme une transfiguration chez Christierne ; elle nous semblait physiquement plus grande que nature ; elle était debout, le regard dominateur, presque prophétique. Les longs plis de son singulier vêtement prêtaient à l'illusion. En fait, elle nous dominait de toute l'horreur de sa misère. Elle prit la guitare de sa sœur, voulut chanter, et n'y parvenant pas, brisa l'instrument en mille pièces.

Hosted by Google

L'aubergiste se signa, Charlotte sanglottait, Mathieu et moi retenions nos respirations.

Christierne alors s'avança vers lui, du doigt lui toucha le front, et d'une voix qu'on eût crue métallique lui dit pleine de courroux :

— As-tu tué dans ta vie? Le pauvre garçon impressionné déjà par cette scène, à cette question, qu'il était loin d'attendre, faillit tomber à la renverse. Je compris ce qui se passait dans sa conscience. Christierne s'y méprit, et voyant dans l'effroi de Mathieu une protestation, elle sourit avec une grande amertume. Sa voix prit aussitôt une nuance éthérée d'un charme infini, et elle continua ainsi :

— Oh ! la vie des hommes m'intéresse peu, ils ont leur ciel pour récompense ou leur géhenne pour châtiment ; mais nous autres pauvres êtres qui vivons sans avenir sous le soleil, de la vie présente, de la vie matérielle, nous que dans votre superbe vous appelez « bêtes ou choses », as-tu tué quelques-unes de celles-là ?

Mathieu était loin de comprendre. Elle poursuivit :

— En passant dans les allées de Sensitives, as-tu vu les feuilles flétries à ton toucher ? Alors as-tu cru à un lien fort comme Dieu lui-même entre les animaux, les plantes et les rochers? tout cela se tient, vit et souffre !.... Eh bien ! si ta main sacrilège a déchiré une seule feuille d'arbre, si ton pied profane a broyé un caillou, tu as commis une méchante action, car feuille ou caillou a souffert par toi, va-t-en !...

La sueur perlait au front de Mathieu, il se serait voulu partout ailleurs que là sous le toucher de cette pauvre folle.

Toutefois la première frayeur passée, l'aubergiste parla de déguerpir. Charlotte lui baisait les mains, se traînait suppliante à ses genoux. La matrone fit entendre des reproches d'une haute moralité, de sages conseils, et lui offrit la porte. Cette femme vendait l'hospitalité et ne la donnait pas.

Mathieu voyant cela, me demanda la permission de faire monter ces dames dans la carriole. J'y consentis. Elles se placèrent au fond, tandis que Mathieu et moi occupions le

Hosted by Google

banc de devant. Chemin faisant Christierne se pencha vers sa sœur et de sa même douce voix lui dit, à cause des larmes qu'elle lui voyait répandre sans doute :

— Pourquoi ce deuil au pays des songes? Pourquoi le voile noir sur les nuages blancs, la pluie au lieu de rosée, le silence à la place des mélodies?... Réponds-moi, toi, dont le cœur est fort!... La mouette est triste.... triste elle se balance au-dessus des flots gris... La brise jeune et fraîche semblable à l'aubépine fleurie s'en va rapide, chassée par le vent des tempêtes, ce vieux grognon, amer comme l'écume de l'onde. Que se passe-t-il? Des roses blanches penchent leurs feuilles flétries. On croirait que le matin a égrainé son collier de perles de cristal sur chacune, mais toi et moi qui les connaissons, nous savons que ce sont des larmes...

Christierne était complètement folle. Ces paroles transmondaines, la forêt d'Hesdin au milieu de laquelle nous étions de retour, l'heure avancée dans la nuit, le grésillement des stalactites de givre pendant aux branches, tout cela m'agitait. J'avais besoin de retenir ma raison pour ne pas me croire dans le tourbillon fantastique des êtres surnaturels de la légende.

A Hesdin, Mathieu donna son modeste foyer, et quand je voulus participer par une offrande à cet élan généreux, il dit avec la simplicité d'un enfant. « Je leur dois cela, monsieur, pour celles qui sont mortes là-bas. » Je lui serrai cordialement la main.

ANTOINE-GUSTAVE MÉNEAU.

Hosted by Google

PROCÈS D'ÉLIE MERLAT A SAINTES.

1687.

Pasteur de l'Église Réformée de Saintes depuis vingt années, *Élie Merlat*, disciple distingué d'Amyraut et de Cappel, s'était acquis l'estime et la confiance de ses coréligionnaires par son zèle, sa science et sa piété. Lorsque parut la violente attaque du célèbre janséniste Arnault, qui accusait les calvinistes de renverser la morale de Jésus-Christ, Merlat fut chargé de réfuter cet ouvrage et, fort de l'approbation de ses collégues, publia à Saumur, en 1676, la « Réponse générale au livre de M. Arnauld, intitulé le *Renversement de la morale de Jésus-Christ.* » Cette publication fut déférée au Parlement de Bordeaux, et attira sur son auteur un procès dont M. le baron L. de La Morinerie a retrouvé le texte intégral dans les registres des audiences criminelles du siége présidial de Saintes (1680-1687), feuillets 23 et 24. C'est ce texte que nous publions aujourd'hui pour la première fois, en respectant dans ses inexactitudes même l'orthographe bazochienne de l'époque. Banni à perpétuité par cet arrêt, Merlat se réfugia à Genève et mourut le 18 novembre 1705, professeur de théologie dans l'université de Berne, laissant un assez grand nombre d'ouvrages religieux, la plupart écrits en latin et restés manuscrits jusqu'à ce jour.

Extrait des registres de parlement.

Entre maistre Helie Merlat ministre de ceux de la R. P. R. prisonnier détenu ez prisons de la conciergerie

Hosted by Google

de la cour appelant d'une sentence du lieutenant criminel de Xaintes du dix neuf aoust 1679, d'une part, et le procureur général du roy, prenant le fait et cauze pour son substitut au sénéchal de Xaintes inthimé et appelant *a minima* de la d^te^ sentence de condemnation et demandeur en exécution d'arrest à ce que faisant droit de son apel *a minima* led. Merlat soit attaint et convaincu des crimes d'hérésies anabaptiste, feanatique, sédition, calomnie, impietté, contravantion aux édits, déclarations de Sa Majesté arrests du Conseil et de la Cour, pour réparations desquels crimes qu'il soit condemné d'estre livré ez mains de l'exécuteur de la haute justice pour estre par luy traisné sur une clie par les cantons et carrefours acoutumés de la ville de Xaintes, le hart au col, une chemise neuve sur le dos et une torche de sire ardente du poids de trois livres, ensuitte mené et conduit à la porte du pallais et de l'Eglise Cathédralle dud. Xaintes, où estant à genoux, teste nue, fera en chasque lieu amande honorable, demandera pardon à Dieu, au roy, et à la justice de tous les susd. crimes, il déclarera qu'il révoque toutes lesd. propositions comme hérétiques, anabaptistes, feanatiques, judaïques, polliganiques, infidelles, calomnieuses et impies, et qu'il signera en jugement cette déclaration et que laditte révoquation faitte, signée, copie du livre dudit Merlat ayant pour (titre) : « *Response generalle au livre de Monsieur Arnaud* » *intitullé le renversement de la moralle de Jésus Christ,* » imprimé à Saumur chez le nommé René Péan, imprimeur sera remis entre les mains dud. exécuteur pour estre rompu et dillassséré et ensuitte bruslé. A ces fins sera dressé un buscher dans le lieu acoutumé pour les exécutions de justice dans la ville de Xaintes, auquel bruslement de livre led. Merlat assistera au mesme estat. Et ensuitte qu'il sera banny à perpétuité hors du royaume avecq inhibitions et deffances d'y fréquanter à peine de la hart, au suplus condemné en mille livres d'amende envers le Roy, en la somme de mille livres pour les Jacobins et Cordeliers de la ville de Xaintes, deux mille livres qui seront remizes ez mains du sindiq, du clergé de la province de Xaintonge pour estre distribuées aux pauvres ainsy qu'il jugera à propos, trois cens livres pour les

Hosted by Google

Cordeliers de la présente ville, cent livres pour les Jacobins, et pareille somme pour les religieuses de cette ville et aux despans des procédures envers ceux quy les ont faits, qu'il soit permis aud. procureur général de faire afficher et publier partout où besoin sera la déclaration quy sera faitte par led. Merlat affin que personne n'en prétande cauze d'ignorance. Il soit en outre enjoint à touttes personnes quy auront des exemplaires du susd. livre de les raporter incessamment, et il sera fait deffences à tous libraires et marchands de les débitter à peine de punition corporelle, et que les nommés Priolleau et François ministres de la R. P. R., l'un à Pons, l'autre à Gemosac prétendus aprobateurs du susd. livre seront assignés à comparoir en personne pour respondre aux conclusions qu'il entend prandre contre eux, cependant interdits de leurs fonctions, et que ledit René Péan imprimeur et merchant libraire proche le Puy neuf à Saumur sera prins au corps, mené et conduit dans la conciergerie de la cour soubz bonne et sure garde. Cependant que l'exemplaire dud. livre qui est au procez demeurera au greffe de la cour, et encore led. procureur général du Roy demandeur en requête à ce que le cayer imprimé portant pour tiltre « *Escloircissements donnés par Hellie Merlat sur la ccnsure de son livre faitte à la requête de Mons^r le procureur général du Roy au parlement de Guyenne* » soit conjointement avec son livre lasséré par les mains de l'exécuteur de la haute justice et bruslé, et qu'il soit déffandu à touttes sortes de personnes de vendre ny distribuer led. cayer et ledit Hélie Merlat inthimé et deffandeur d'autre,

Vu le procés, arrest de la cour randu entre ledit procureur général et led. Hellie Merlat, avec les pièces et procédures mentionnées au veu d'icelluy par lequel la cour sur la cassation requise par led. Merlat de la procédure criminelle faite au seneschal de Xaintes, met les parties hors de cour et de procès, et auparavant procéder au jugement des appellations de la sententence du XIX aoust 1679, faisant droit de l'apel dud. Merlat du 29 juillet aud. an, met lad. appellation et ce dont a esté appellé au néant, et sans s'arrester au raport fait en con-

Hosted by Google

séquence dud. apointement ny à l'insistement dud. Merlat inséré en sa repête du 4 décembre dernier à ce que le livre en question soit examiné par des docteurs catholiques, ladite cour ordonne qu'à la dilligence du procureur général led. livre portant pour tiltre « *Responce généralle au livre de Monsieur Arnauld intitullé : le Renversement de la moralle de no*re *seigneur Jésus Christ* » compozé par led. Merlat sera remis ez mains du recteur de l'Université de Bordeaux pour estre veu et examiné par les professeurs en icelle et observé sy dans led. livre, il est advancé par l'autheur d'icelluy aucune proposition et maxime tendante à une nouvelle opinion autres que celles qui sont tollérées par les édits de Sa Majesté, et sy dans led. livre, il est attribué à la religion catholique apostolique et romaine des sentimens contraires à la pureté de sa doctrine pour led. exámen fait et raporté estre pourveu sur les autres faits et cas mentionnés au procés et les despans ainsy qu'il apparoistra en datte led. arrest du 27 janvier dernier, procès verbal faict par les docteurs de l'Université de Bordeaux de l'examen dud. livre dud. Merlat en datte du quinze février dernier, ayant au bas la signiffication faitte à Renac procureur dud. Merlat du 22 mars dernier avecq la censure faitte dud. livre par lad. Université quy condenne en premier lieu avoir dans led. livre des propositions et maximes tendantes à une nouvelle opinion autres que celles quy sont tollérées par les Ediz de Sa Majesté et en second lieu qu'il est attribué par icelluy à la R. C. A. et R. des sentimens contraires à la pureté de sa doctrine, lad. censure signé Desaboutin, greffier de lad. Université, conclusions dud. procureur général du Roy signées Depontac, cayer imprimé dud. Merlat intitullé « *Esclaircissements donnés par Hellie Merlat sur la censure de son livre faitte à la dilligence du procureur général du Roy au parlement de Guyenne* » marqué dud. Merlat, signé de Renac son procureur avecq la signiffication au pied faite au procureur général du Roy du vingt cinq mars dernier, led. cayer produit dans le saq dud. Merlat soubz cotte P. Requête du procureur général du Roy contenant ses conclusions aux fins que ledit cayer soit bruslé conjointement avecq le livre dud. Merlat au bas de laquelle requête est

Hosted by Google

l'ordonnance de la cour portant jonction d'icelle au procés pour y avoir tel esgard que de raison, et sera signiffié et mis au saq avec la signiffication au pied faitte aud. Renac, procureur dudit Merlat contenant ses réponces à celles du procureur général du Roy du vingt cinq dud. mois de juin dernier, cayer contenant l'audition sur la sellette dud. Merlat et la recognoissance par luy faitte de son livre et cayer d'esclaircissements en datte du XXVIII juin et troisième du présent mois et autres pièces, et après que led. Merlat a esté ouy sur la sellette à deux divers jours, comme par les interrogatoires desd. jours insérés au rendu présent arrest.

Dit a esté que la la cour, les grand chambre et Tournelle assemblées, faisant droit des appellations de la sentance du seneschal de Saintes du dix neuf^me^ aoust dernier a mis et met lesd. appellations, et ce dont a esté appellé au néant, et proceddant au jugement de l'instance criminelle et conclusions du procureur général à l'encontre d'Hélie Merlat ministre de la R. P. R. à Xaintes pour les cas résultans du procès tant au sujet de la composition et impression du livre quallifié « *Responce generalle au livre* » *de Monsieur Arnauld*, etc., » composé par ledit Merlat, remply de propositions dangereuses, calomnieuses et injurieuses à l'Église C. A. et R. que des discours tenus dans ses presches contraires aux édits, ordonnances et déclarations et préjudiciables à la tranquillité publique, lad. Cour ordonne que ledit Merlat sera conduit par le concierge et deux huissiers de la Cour dans l'audiance et les fers aux pieds et à genoux déclarera que témérairement, inconsidéramant et malicieusemant, il a compozé led. livre et presché en des termes contraires aux édits et déclarations de Sa Majesté, qu'il en est bien marry et en demandera pardon à Dieu, au Roy et à la justice et qu'en sa présence par le greffier d'icelle, l'imprimé par luy produit et acordé portant pour tiltre « *Esclaircissement donné par* » *Hellie Merlat sur la censure de son livre* » sera biffé et et lasséré, et tous autres exemplaires quy s'en trouveront, et en outre l'a bannit et bannist à perpétuité du royaume, lui fait inhibitions et deffances d'y habitter ny frequanter à peine de la vie, le condenne à la somme de mil livres

Hosted by Google

d'amande envers le Roy et d'aumosner la somme de six cens livres sçavoir : trois cens livres pour estre emploiées en œuvres pies de l'ordre du sieur Evesque de Xainctes, et les autres trois cens livres pour estre aussy emploiées en œuvres pies dans la présante ville suivant la destination quy en sera faitte.

Au surplus ordonne que le susd. livre sera remis ez mains de l'éxécuteur de la haulte justice pour estre bruslé dans la place de Saint-Pierre de cette ville et au-devant de l'église d'icelle, à un buscher quy sera pour cet effet dressé et que tous les exemplaires dud. livre seront remis au greffe dans le mois pour estre supprimés.

Enjoint à tous les détempteurs d'iceux de les représanter à peine de cinq cens livres quy sera encourue ce délay passé contre tous ceux quy retiendront lesd. exemplaires, sans pouvoir estre modérée, fait déffences à tous libraires d'en faire la débite à peine de la vie.

A ces fins qu'à la dilligence des substituts du procureur général du Roy, il sera fait recherche desd. exemplaires, tant à Xaintes que partout ailleurs dans le ressort de la Cour, leur enjoint de certiffier la Cour de leurs dilligences.

Ordonne que Prioleau, ministre de la R. P. R. à Pons, quy a donné son aprobation aud. livre, comparoistra en personne pour respondre sur les interrogatoires qui luy seront faicts à la requeste du procureur général du Roy, et que pareillement René Péan, libraire, qui a imprimé led. livre sans permission sera assigné à comparoir en la Cour.

Condenne ledit Merlat aux despans de la procédure et instance faitte tant au seneschal de Xaintes qu'en la Cour envers ceux quy les ont faittes, autres touttefois que ceux de l'apointement du XXIX juillet 1679, et raport fait en conséquance, ensemble le condenne aux frais et mises de sa conduitte légitimement faites et ceux qu'il conviendra faire pour l'exécution du présent arrest, lequel sera envoyé avecq la déclaration quy sera faitte par led. Merlat et verbal d'exécution d'icelluy au substitut du procureur général du Roy au siége de Xaintes pour y estre publié, enregistré et affiché où besoing sera. Dit aux parties à la Réolle en

Hosted by Google

Parlemant le cinquiesme juillet mil six cens quatre-vingt-sept.

Signé : CADOUIN. — Collationné. — *Pro Rege.*

Messieurs DAULÈDE, pr présidant.
DUVAL, rapporteur.

Espices : cent cinquante escus.

(Registre de l'audience criminelle du siége présidial de Xaintes 1680-1687 — feuillets 23 et 24.)

Suivent les deux actes en date du 9 juillet 1680, signés Cardon, constatant l'exécution de l'arrêt du Parlement précité du 5 du même mois et le certificat de lecture et d'enregistrement desdites pièces en l'audience criminelle de la sénéchaussée de Xaintonge, siége présidial de Xaintes, le 20 juillet 1680, présidée par François Moyne, seigneur de L'Espineuil, lieutenant criminel audit siége, et signée de Beaune et Moyne.

Hosted by Google

LE PLAISIR ÉCONDUIT.

Le plaisir voyageait ; et trouvant sur sa route
Une riche maison dans laquelle autrefois
On l'avait accueilli : — frappons ; on va, sans doute,
S'empresser de m'ouvrir. — Mais une triste voix
Cria : qui se permet de heurter de la sorte ? —
C'est moi ; c'est un ami bien cher, dépêchez-vous
D'ouvrir à deux battants au plaisir votre porte.
— Le plaisir ! fit la voix redoublant de courroux ;
Passez votre chemin, je n'ouvre pas au vice ;
Autant vaudrait loger chez soi la trahison.

Quel hôte habitait donc, aujourd'hui, la maison ?
La rigide vertu ? — Non, c'était l'avarice.

G. R.

LE CHEVAL ET LE CAVALIER.

Un cavalier passait dans une forêt sombre,
Quand son cheval, flairant les approches d'un loup,
Se câbre, se démène. — As-tu peur de ton ombre ?
Lui dit le cavalier, ce n'est rien ! — C'est beaucoup,
Dit en soi le cheval ; et puis à perdre haleine,
Fou de peur, il s'enfuit ne sentant plus la rêne.
Son maître de nouveau cherche à le retenir :
Lui parle avec douceur, lui parle avec menace.
L'autre, fuyant toujours sans que rien ne le lasse,
Jette son cavalier. — Ce fait doit t'avertir,
S'il t'arrive, lecteur, une chose pareille,
Qu'au lieu de pérorer, mieux vaut se bien tenir.
La peur comme la faim, crois moi, n'a pas d'oreille.

G. R.

Hosted by Google

LE CORBEAU ET L'AIGLE.

Le corbeau de son nid vit un aigle s'abattre ,
Par un soleil ardent , sur un riche troupeau.
Chiens et berger veillaient ; il faudra les combattre...
Rien ne fit hésiter le téméraire oiseau.
Bientôt , l'aile brisée , et menaçant encore ,
L'aigle tombe ; terrible , au sol il se débat ,
Quand le berger lassé , désertant le combat ,
Chasse au bois ses brebis que le soleil dévore.

Alors notre corbeau vers l'aigle descendit ;
Et feignant de le plaindre , à distance , lui dit :
Est bien fou qui combat l'homme en pleine lumière !
Pour enlever ta proie , il te fallait , le soir ,
D'un vol silencieux descendre de ton aire.
Ainsi fait le corbeau ; moi , je ne viens m'asseoir
Que sur les corps sans vie , et quand l'ombre est épaisse.
— A qui crois-tu parler ? lui dit l'aigle à son tour ,
Vil rôdeur qui me viens conseiller la bassesse !
Suis-je le digne fils de l'indigne vautour ?
Laisse-moi ; chacun suit l'instinct de son espèce ;
Au lâche il faut la nuit , à l'aigle le grand jour.

G. R.

Hosted by Google

BULLETIN.

Avoir du talent et un bon cœur n'est pas donné à tout le monde. — Il y en a beaucoup qui n'ont ni l'un ni l'autre, — quelques-uns possèdent le talent, quelques autres le bon cœur. Marie Tayau, nature privilégiée, a, tout à la fois, talent et bon cœur. Alors le dimanche 21e jour du présent mois d'octobre elle a pris son violon, et secondée par son père, par sa mère et l'orchestre du théâtre elle a donné une soirée musicale, dont le profit *tout entier* a été versé à la caisse des pauvres. Et voyez cette délicate surprise. Au milieu de la seconde partie du concert, accompagnée d'un membre du Bureau de Bienfaisance, elle a quêté dans toute la salle, tandis que son père chantait des stances à la charité. Il chantait le vaillant artiste. Que n'a-t-il pas chanté ce dimanche au milieu des applaudissements et des rappels? Il a offert au public le dessus du panier de son inépuisable répertoire et de façon si prodigue qu'on a pu dire : « les Tayau ce soir là recevaient, et ils ont traité » princièrement leurs invités. » Marie quêtait. De ses petites mains de dix à onze ans, si intelligentes et si habiles, elle tenait une aumônière. Nous croyons pouvoir assurer que personne ne lui a refusé une offrande. Les cœurs, qu'elle avait émus avec son merveilleux archet un instant avant, s'ouvraient de nouveau à l'émotion de la charité qu'elle sollicitait si gentiment. Des couronnes de fleurs d'une dimension fabuleuse lui ont été apportées, et ce qui leur survivra c'est le souvenir que nous gardons de son beau talent.

Et maintenant, la salle de la rue Chef-de-Ville va se fermer, ce semble, pour tout l'hiver. Le drame parlé n'a plus assez d'amis pour l'entretenir. Nous nous faisons de moins en moins littéraires. Bah ! il y a sur la place un artiste qui montre sur la corde lâche une force, une légèreté, une confiance merveilleuses. Ma foi ! la souplesse et l'audace sont de belles choses. LEGIO.

Hosted by Google

ERRATA.

L'article de notre dernier numéro, intitulé : *A travers l'histoire*, contenait plusieurs fautes d'impression, — l'auteur n'ayant pas pu corriger les épreuves : nous relevons celles de ces erreurs qui ont le plus d'importance.

Page 581, ligne 9, au lieu de : *déshérités de notre siècle*, lire : déshérités de *l'indulgence* de notre siècle.
Page 582, ligne 32, au lieu de *puissants*, lire *grands*.
Page 583, ligne 27, au lieu de *les* rapports, lire *ses* rapports.
Page 584, ligne 8, au lieu de *expédie*, lire *expédia*.
Page 585, ligne 2, au lieu de *Arçois*, lire *Arçais*.
Page 585, ligne 2, lire : Paroisse *près de* Saint-Hilaire.
Page 585, ligne 17, au lieu de *suerement*, lire *seurement*.
Page 585, ligne 23, au lieu de *des* gens, lire *les* gens.
Page 585, ligne 24, même faute.
Page 585, ligne 30, au lieu de *serzeux*, lire *sergens*.
Page 585, ligne 39, au lieu de en *vue*, lire en *vertu*.
Page 585, ligne 51, au lieu de *habebat*, lire *habebam*.
Page 585, ligne dernière, au lieu de *médaille*, lire *maille*.
Page 586, ligne 17, au lieu de la *Court de Fonteniore*, lire *la Court-du-Fonteniou*.
Page 587, ligne 3, au lieu de *servir*, lire *saisir*.
Page 587, ligne 3 de la note, au lieu de *il épousa*, lire *et épousa*.

Enfin, si l'auteur avait pu surveiller la correction de son article, il aurait pris soin d'ajouter à la note numéro 1, de la page 586, que le sieur de Saint-Marsault dont il y est question, pouvait bien être François de Jussac, baron d'Ambleville, qualifié aussi *Seigneur de Saint-Marsault*, lequel était fort attaché au duc d'Epernon et avait la charge de lieutenant-général du Roi ès-pays de Saintonge et d'Aunis dont le duc avait le gouvernement. D'Ambleville, zélé catholique, fut d'ailleurs employé activement au siége de Saint-Jean d'Angély, en 1621. (Voir l'article biographique qui lui est consacré par M. Paul de la Croix, Almanach de Cognac, 1861.)

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

A TRAVERS L'HISTOIRE.

II

Orlac et ses seigneurs. — Jacques de Verdelin. — Ses alliances en Saintonge. — Sa mort au Port en Gapençais. — Document inédit sur son inhumation. — Origine des Verdelins. — Lettre inédite du commandeur de Toulouse. — Erreur d'un savant généalogiste. — Le régiment de Verdelin. — La belle Laure. — La marquise de Verdelin et Jean-Jacques. — Lettres adressées au seigneur d'Orlac par les rois Henri IV et Louis XIII, et par le duc d'Epernon (1609-1630).

Orlac, sur la rive droite de la Charente, était jadis une petite paroisse située entre celles de Dompierre et de Chaniers, et séparée de celle-ci par le cours d'eau appelé *courant*. Le bourg et le château, bâtis sur une éminence qui forme un éperon entre la colline de Chauvau et le bassin de la Charente, dominaient les vastes prairies qui avoisinent ce fleuve en face des communes de Saint-Sever et de Courcoury, lesquelles, sur la rive opposée, commencent l'immense et riche amphithéâtre qui s'étend jusqu'à la ville de Pons dont on aperçoit, d'Orlac, la vieille tour féodale, à l'horizon. Aujourd'hui, le bourg déshérité par l'annexion à la commune de Dompierre, n'est plus distingué d'un simple hameau que par les vestiges de son église dont il reste encore les murailles à peine abritées par une mauvaise toiture, et la modeste cloche dans le campanile. Quant au château, déjà presque en ruines à l'époque de la Révolution, il allait être entièrement reconstruit par son dernier propriétaire, lorsqu'il lui fut confisqué et vendu au nom de la Nation. Aujourd'hui, il n'en

Hosted by Google

reste d'autres traces que quelques rares débris du mur de l'ancien parc.

L'église d'Orlac et son étroit presbytère paraissent avoir été, à une époque reculée, le siége ou la propriété d'un monastère. Ermengard, abbé de Cluni, présente sa demande au concile de Clermont (1095), tendant à se faire restituer le *moutier* d'Orlac en Saintonge que les religieux de Saint-Jean d'Angély s'étaient approprié, demande qui ne semble pas avoir été suivie d'un prompt succès, puisque vers 1103 Ermengard écrit à Ramnulfe de Foucaud, évêque de Saintes, pour solliciter son patronage dans la même question. *(Eglise Santone*, t. I, page 414.)

Bien plus tard, de 1407 à 1555, la seigneurie d'Orlac appartint successivement et même simultanément aux familles de Courbon et d'Isave, c'est-à-dire que les Courbon l'ayant aliénée aux Isave, s'en étaient réservé l'hommage, de telle sorte qu'ils recevaient et rendaient en même temps hommage de cette terre. C'est ainsi qu'en 1429, par exemple, Jean d'Isave, fils de Seguin d'Isave, rend hommage d'Orlac à Aimard de Courbon, marié à Létice de Cressiet et fils de Guillaume de Courbon. En 1446, le même Jean d'Isave rend hommage à Henry de Courbon, fils d'Aimard précité.

Henry de Courbon, en 1471, rend à son tour l'hommage de la seigneurie d'Orlac; mais il n'est pas dit à qui.

En 1612 et le 3 du mois de juillet, par acte passé par Brisson, notaire à Saintes, la terre d'Orlac fut vendue pour la somme de 30,000 livres, par Jacques Le Comte, seigneur-baron de la Tresne, président aux enquêtes du parlement de Bordeaux, à Jacques Verdelin, enseigne des gendarmes du duc d'Epernon, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, et à Jeanne Vinsonneau de la Péruse, sa femme, qu'il avait épousée le 1er décembre 1608. Elle était dame de la Rouhauderie (paroisse de Richemont) et fille de Jean Vinsonneau, écuyer, seigneur de la Péruse et de Thillou, gendarme de la compagnie du duc d'Epernon, l'un des amis de Nicolas Pasquier, seigneur de Balanzac, qui lui adresse plusieurs de ses lettres. (Voir *recueil* de 1623.) Jacquette Vinsonneau de la Péruse, sa sœur, s'était mariée deux fois : 1° à Charles de Crugy-

Hosted by Google

Marcillac, tué au siége de Privas ; 2° à Adam de Châteauneuf-Randon, baron de Tournel, dont vint Marie de Châteauneuf-Randon, femme de Jean d'Apchier, comte de Vabres (1). Quant à Jeanne Vinsonneau, qui avait apporté à son mari une dot de soixante mille livres, somme considérable pour ces temps-là, elle mourut au moins de juin 1618, laissant une fille unique, et Jacques de Verdelin se remaria, 1619, avec Antoinette Gréen de Saint-Marsault, fille de Jean, chevalier, seigneur de Nieuil et de Mazotte, et de Renée Joubert, dont il eut aussi trois enfants.

Par ces deux alliances, il fut pour ainsi dire naturalisé saintongeais, se fixa à Orlac qu'il augmenta par diverses acquisitions et acheta pour quarante mille livres la terre du Fresne, en la paroisse de Julliac-le-Coq en Angoumois. Son père, Jean de Verdelin, seigneur de Montaigut, et sa mère, Isabeau de Montbeton, habitaient le pays de Comminges.

La maison de Verdelin, originaire d'Ecosse ou d'Angleterre, vint s'établir au Comtat-Venaissin vers le commencement du XIII^e siècle, comme le prouvent d'anciennes traditions et des titres authentiques qui devaient encore exister dans la ville de Thor, au commencement du siècle dernier, suivant une lettre du commandeur de Verdelin à sa cousine, la marquise d'Ars. Voici cette lettre de Jean-Jacques de Verdelin, commandeur de Toulouse, en réponse à la demande de M^me d'Ars, qui avait eu besoin de justifier de sa noblesse pour obtenir un jugement de maintenue :

« Toulouse, 28 mai 1668.

» Madame,

» Vous verrez par la lettre ci-incluse, que je n'ai pas » perdu de temps pour voir en notre pays les papiers que » vous me demandez. J'ai prié le notaire qui en a bonne

(1) M^me de Verdelin avait une autre sœur, Marie Vinsonneau de la Péruse, femme de René de La Tour, baron de Saint-Fort-sur-Né, gentilhomme de la chambre du Roi, issu d'une famille qu'on croit être un rameau de la maison de la Tour d'Auvergne dont elle portait d'ailleurs les armes pleines : *d'azur, a la tour d'argent, maçonnée et ajourée de sable, accompagnée de fleurs de lis d'or sans nombre.* Cet armorisme est encore ainsi représenté sur le trumeau d'une cheminée, dans une salle basse du château d'Ars. *(Statistique d la Charente,* par l'abbé Michon, page 231.)

Hosted by Google

» provision, de me faire expédier les deux partages qu'il » me mande avoir trouvés, dans les formes qui vous » puissent servir en justice. Ledit notaire m'a mandé que » si vous en voulez de plus haut, il vous (en) trouverait » de l'an 1200 qui est le commencement de celui dont nous » sortons, et qui alla habiter à la comté d'Avignon, venant » d'Ecosse ou d'Angleterre où il y en a encore du nom. » Nous avons des preuves de chevaliers de Rhodes et » plusieurs de Malte. Ainsi, madame ma chère cousine, » ne craignez pas de passer pour innoble : mandez-moi » seulement si vous voulez des papiers depuis 1200 ; mais » il faut du temps cependant, et au plus tôt je travaillerai » pour avoir les deux partages et les envoyer par la voie » de Bordeaux, et je désire que vous connaissiez que je » suis, autant que je le dois, madame, votre très-humble » et très-fort obéissant cousin et serviteur.

» Le commandeur de Verdelin. »

La suscription :

A Madame la marquise d'Ars, la douairière, à Coignac (1).

Palliot indique en effet (*Science des armoiries*, page 87) une famille de Verdelin en Angleterre, mais qui portait : *Beffroi d'argent et de sable*, armes différentes de celles des Verdelins d'Avignon, qui étaient : *d'or, à la fasce d'azur surmontée d'un verdelet de sinople, les pattes de gueules sur un écusson aux armes de l'Empire.*

Si nous insistons sur l'origine de la famille de Jacques Verdelin, c'est pour réfuter une erreur commise par le généalogiste Lainé dans son *nobiliaire de la Rochelle* où il fait une singulière méprise en confondant des lettres de naturalité données au père de Jacques Verdelin comme étranger à la France, puiqu'il était du Comtat, avec des lettres de légitimation. Ce généalogiste qui, malgré ses profondes connaissances, se montrent souvent si partial et

(1) Cette dame devait occuper, à Cognac, la maison située tout près de la petite rue *de Verdelin*, et possédée aujonrd'hui par M. Planat de la Faye, député au Corps législatif. Une vieille tour, dans l'intérieur de cette habitation, porte encore les traces de projectiles provenant sans doute du siége de 1651.

Hosted by Google

prêt à exagérer l'éloge comme l'attaque, ignorait que Guillaume de Verdelin, aïeul de Jacques de Verdelin, avant d'être prêtre et curé de Montaigut, avait eu de son légitime mariage avec Domenge du Pleix, deux fils, *Jean* et *Jacques* de Verdelin. *Jean* épousa, le 23 janvier 1564, Isabeau de Montbeton, d'une très-ancienne maison, et fille de Bertrand de Montbeton, seigneur de Lasseuse en Magnac, et de Léonarde du Botet (contrat reçu Mégeville, notaire à Saint-Laurent de Comminges). Il avait, ainsi que son père et son frère, obtenu, en 1557, des lettres de *naturalité* par lesquelles le Roi de France veut qu'ils jouissent des priviléges des autres gentilshommes, comme étant sortis d'une noble et ancienne maison. (1)

La maintenue rapportée par d'Aubaïs, dit positivement que Guillaume, entré dans les ordres, était natif du comté d'Avignon, et qu'il fut *naturalisé* ainsi que ses deux fils, *Jean* et *Jacques*. La maintenue de H. d'Aguesseau (1666) en faveur de Jean-Louis de Verdelin et de Tristan-Louis, son frère, rapporte les mêmes faits et s'appuie sur des contrats et partages authentiques. Le nom de la femme de Guillaume de Verdelin — Domenge du Pleix — est inscrit dans la généalogie jointe au jugement de maintenue. On ne comprend donc pas une pareille méprise de la part de Lainé.

Guillaume de Verdelin était fils puiné de Gaspard de Verdelin et de Marthe de Camplong, fille de Bertrand-Guilhem de Camplong, l'un des écuyers du cardinal de Foix, légat d'Avignon, et d'Annette de Sade, celle-ci fille de Raimbaud II de Sade à qui le pape Nicolas V donna la seigneurie de Saumane en récompense des services qu'il avait rendus, tant à l'église romaine dans plusieurs négociations, qu'à lui-même, comme attaché à sa personne en qualité d'écuyer. Ce Guillaume de Verdelin avait donc pour cinquième aïeul Hugues II de Sade, frère de la belle Laure de Sade que l'amour et les vers de Pétrarque ont immortalisée. (2)

(1) Voir *Pièces fugitives* du marquis d'Aubaïs, t. III, p. 136.

(2) C'est l'opinion du savant Pithon-Curt que nous adoptons, car d'après les recherches de l'abbé de Sade, il serait également possible que la belle Laure, chantée par Pétrarque, eût été Laure de Noves, première femme de Hugues II de Sade.

Hosted by Google

La Chenaye des Bois a donné un fragment généalogique aussi erroné qu'incomplet sur la maison de Verdelin qui, subdivisée en plusieurs branches aujourd'hui toutes éteintes, a fourni plus de quinze chevaliers de Rhodes et de Malte, dont huit commandeurs et un grand bailli. Elle a produit également un grand nombre d'officiers distingués.

Nous citerons seulement Pierre-Paul de Verdelin d'Aventignan, de la branche des barons de Montaigut en Comminges, mestre de camp de cavalerie, qui servit en Flandres, en 1668, puis en Roussillon, contre les Espagnols, en 1675, à la tête d'un régiment de son nom (le régiment de Verdelin), et mourut des suites de plusieurs blessures qu'il reçut en attaquant un corps ennemi qu'il tailla en pièces non loin de Castillon ; (1)

Bernard de Verdelin, marquis de Verdelin, maréchal-général des logis, camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, marié (1760) à Marie-Louise-Madeleine de Bremond d'Ars, sa parente, si connue par sa correspondance avec J.-J. Rousseau. (2)

La famille de Verdelin s'est éteinte en 1823 ; elle avait contracté des alliances directes avec les maisons d'Alleman, de la Baume-Suze, de Béon d'Armentieu, de Cardaillac, de Courbon, de Lopès-Montmirail, de la Tour Saint-Fort, de Mauléon, de Mirande (la Rochelle), de Mun, de Noaillan, de Noë, d'Ornano, de Saint-Orens, de Thésan, Le Veneur de Carrouges, etc., etc.

Nous avons déjà dit plus haut que Jacques de Verdelin, seigneur d'Orlac et du Fresne, qualifié aussi gentilhomme de la chambre du Roi, avait eu de son premier mariage avec Jeanne Vinsonneau de la Péruse, une fille unique. Elle s'appelait *Marie-Guillemette* et se maria, le 31 décembre 1630, à Jean-Louis de Bremond, marquis d'Ars, maréchal de camp, tué au siége de Cognac en 1651. La *Biographie saintongeaise* a mentionné les vertus et le courage de la marquise d'Ars ; nous nous bornerons donc à rappeler ici

(1) *Histoire militaire de Louis-le-Grand*, par le marquis de Quincy, t. I, page 458.

(2) M. Sainte-Beuve, de l'Académie Française, a consacré à la marquise de Verdelin, une étude qui rend aux qualités de son esprit et de son cœur un hommage mérité.

Hosted by Google

qu'elle apporta à son mari la seigneurie d'Orlac qui depuis cette époque jusqu'à celle de la Révolution, était restée à la postérité de Jean-Louis de Bremond. La Nation, comme on disait alors, se substituant aux droits de M. Pierre-René-Auguste comte de Bremond d'Ars, seigneur d'Orlac, député aux Etats-Généraux, émigré, fit partage avec madame Sophie de Bremond d'Ars, chanoinesse du chapitre de Saint-Louis de Metz, sa sœur, et attribua arbitrairement à cette dernière certains démembrements de cette terre, dont une partie appartient encore de nos jours, à ses neveux.

De cette seigneurie d'Orlac, dépendaient plusieurs petits fiefs ou arrière-fiefs, comme on le voit par différents hommages :

Jacques de Verdelin reçoit hommage de Pierre Trouvé, écuyer, sieur de la Flève, pour le fief de Fondouvant, relevant d'Orlac, le 12 juin 1626 (Saragot, notaire à Saintes) ;

Il rend aveu des fiefs du Treuil, des Barrières, et de Vaulevrier, au chapitre de Saintes dont ils sont tenus à hommage plain, le 21 juillet 1626 (Guilleteau, notaire à Saintes) ;

Et reçoit de Nicolas Thabois, marchand à Cognac, les foi et hommage qu'il lui doit pour le fief de Palpuisson, relevant d'Orlac, le 6 novembre 1617 (signé Tabois, et Lhousme, notaire royal).

Après la mort de sa première femme, Jacques de Verdelin fit procéder à l'inventaire des meubles et titres d'Orlac, le 10 septembre 1619, pour faire cesser toute communauté avec sa fille à laquelle il est nommé un curateur par le conseil de famille, composé de : Pierre Vinsonneau, écuyer sieur de La Leigne, Michel de Béliard, écuyer, sieur de Tournebourre (1), Jacques Bernard,

(1) Tournebourre, petit fief situé paroisse de Merpins, près Cognac. Nous rappellerons à propos du nom de Merpins, que certains auteurs ont voulu lui donner pour étymologie les mots *mare pictum*, étymologie combattue par d'autres historiens qui se sont appuyés pour cela sur le nom *merpisium* consacré par plusieurs monuments, entre autres par *le Pouillé* du diocèse. Cependant, il est constant que dans tout le pays qui avoisine le Né, l'ancien lit de cette rivière est encore désigné par les habitants sous le nom de *vieille mer*. On peut donc conclure sans trop de présomption, que Merpins vient de *maris-podium*, car d'une part personne n'ignore que le mot *pin* dérive du

Hosted by Google

sieur de Javrezat, etc..... Ledit inventaire fait en présence de Raymond de Montaigne, lieutenant-général au présidial de Saintes, Jehan Goy, procureur du roi (1), et Jean Melon, greffier (2).

Nous extrairons de cet inventaire quelques passages qui nous paraissent offrir de l'intérêt, soit pour la constatation de la valeur des produits ou denrées à cette époque, soit pour donner une idée de la distribution et de l'ameublement d'une habitation noble en Saintonge, au commencement du XVII^e^ siècle.

« Et premièrement estant en la grand'salle basse dudict » logis, avons treuvé les meubles qui sensuyvent, sçavoir : » une table rallongée fasson croix de Lorrayne avecq ses » deux bancqs couverts de sarge jolne assez uzés (3). Deux » grandes chaizes, six grands tabouretz et six petits, le » tout de boys de noyer ; douze aultres chaizes dont y en » a six grandes et six pettites couvertes de sarge jolne, » garnies de cloux jolnes, et ung buffect aussy de boys » de noyer, appressié le tout par les susd. appressiatteurs » à cinquante trois livres, cy. . . . . LIII liv.

» Item, ung tapys en mocquette fasson de Turquie et la » couverture du buffect de sarge jolne, garnis de frange » de layne noyre et soye jolne, appressiés à neuf livres, » cy. . . . . IX liv.

celtique *Pen*, sert à désigner un lieu élevé (podium), comme la tour du Pin, en Dauphiné, etc., et d'autre part, on sait que Merpins est situé sur une colline au confluent de la Charente et du Né. Merpins peut donc fort bien signifier *élévation sur la mer*, d'autant qu'il est à l'extrême limite de l'influence de la *marée* ou de la mer sur le courant de la Charente, circonstance qui, du reste, a bien pu être l'origine du nom de *mer* par rapport à la partie en amont de ce fleuve.

(1) Le même qui plus tard (1624) fut élu maire de la ville de Saintes, et se qualifiait alors seigneur de la Baisne (en Chaniers). Il devait être fils d'Etienne Goy, seigneur du Treuil et de la Baisne, greffier du siége présidial de Saintes, élu maire en 1603. Jean Goy était réélu maire en 1631 et avait épousé une demoiselle de Montaigne, peut-être fille ou sœur de Raymond de Montaigne dont il est ici question.

(2) Les estimateurs désignés pour cet inventaire étaient : Pierre Panetier, sieur de Germignac, Jean Taboys, et Jehan Chasteau, marchand, tous trois demeurant à Chaniers. Jacques de Verdelin était assisté de maître Josué Pichon, avocat au siége présidial de Saintes.

(3) Par où l'on voit qu'on se servait alors de *bancs*, usage qui s'est perpétué chez les habitants des campagnes et qui tend à disparaître de jour en jour.

Hosted by Google

» Item, une payre de chesnetz de cuivre et tenailles, » une pettitte palle fasson de Flandres, ung bacquet et » deux seaux aussy de cuyvre, appressiés à soixante livres, » cy. . . . . Lx liv.

» Item, une garnitture de tappisserie de Bauvays de » layne et fil en une piesse, appressiée ladicte tappisserie » à six vingt livres, cy. . . . . VI^{xx} liv.

Voilà pour la *grand'salle*. Si de là on suit les experts dans la chambre située au bout de ladite salle et appelée la chambre de *Madamoyzelle,* on trouve : « une table avec » ses tréteaux fort uzés, ung petit bancq demy neuf, ung » chaslict fort uzé, une pettitte couschette neufve de boys » de noyer ; un petit cosfre fermant à clef, fort uzé, ung » petit buffect demy neuf et quatre chèzes de boys de » noyer, le tout appressié à 20 livres... item, un lict de » plume, etc., etc. sa garniture de sarge verte couverte de » passemant mêlé de soye et layne incarnat et verd brun » avecq la frange semblable audict passemant, ung tappis » de moiquette verd et *tané*, fasson de Flandres, avecq le » pavillon de la couchette aussy verd bruni, avecq mesme » passemant et frange que la garniture du lict, le tout » appressié à 24 livres.... »

Plus loin, en une autre chambre, sans doute celle du seigneur d'Orlac : « ung bassain d'argent, une aiguyère et » six cuillères, le tout d'argent, appressié à 150 livres..... » item a exhibé ledict sieur de Verdelin le nombre de dix » pistolles, vallant sep livres six sols la piesse, revenant à » 73 livres... item s'est treuvé six vingt livres d'estain et cui- » vre de plats, assiettes, vesseaux à mettre vin, etc., ap- » pressiées à soixante livres. (1) »

Vient ensuite la batterie de cuisine dont, malgré son incontestable utilité, nous ferons grâce au lecteur. « Et ce » faict, disent les experts, sommes montés en la *grand'tour* » estant audessus le fournis, et en la chambre haulte d'icelle » où il a esté treuvé, etc.... item, en la chambre *la plus* » *haulte* de la dicte tour... Puis, on parcourt les diverses » chambres et *la salle haulte* du dict logis, dans laquelle » se trouvent encore deux *bancqs* de boys de noyer... trois

(1) Ce qui donne pour prix de la livre d'étain et cuivre, une moyenne de 10 sous.

Hosted by Google

» *béhuz*, deux grands et deux petits, fasson de Paris, » appressiés à 30 livres » dont les amateurs donneraient sans doute davantage aujourd'hui.

Dans le grenier, les estimateurs trouvent 65 boisseaux de froment et 120 boisseaux de *mesture*, qu'ils apprécient ensemble à 186 livres. (1)

Enfin, dans « l'escurie se treuvent quinze jumants avecq » leur sequance, deux mulletz et ung asne à couvrir les » dictes jumantz, le tout appressié à 900 livres. (2) »

Parmi les titres inventoriés, on signale à la suite de l'acte d'acquisition de la terre d'Orlac, par J. de Verdelin, les quittances des lods et ventes et honneurs signées *Charles de Courbon*, Symonneau, Luchet et *Lhomme*, notres royaux, en date des 14 avril 1613, 9 juin 1614 et 29 janvier 1616; pièces authentiques qui justifient complètement ce que dit Léon de Beaumont, dans son *mémoire sur la maison de Courbon*, que la seigneurie d'Orlac avait appartenu à cette famille qui l'avait aliénée en s'en réservant les *honneurs*. (3)

Item un acte par lequel Jeanne Geoffrion, veuve et seconde femme de Jehan Vinsonneau, écuyer, seigneur de la Pérouse, cède audit sieur de Verdelin trente journaux de pré pour la somme de *4,500 livres*, soit pour chaque journal 150 livres.

Jacques de Verdelin se distingua dans les guerres incessantes de ces temps si agités. On trouve son nom mentionné dans l'*Histoire* du duc d'Epernon, par *Girard*, et

(1) C'est un total de 165 boisseaux, soit 55 pochées estimées 186 livres. En donnant à la méture une valeur égale aux trois quarts de la valeur du froment, on arrive pour celui-ci à une estimation de 4 livres, 2 sous et 6 deniers environ par pochée, c'est-à-dire au cinquième du prix moyen actuel. L'argent, en 1619, valait donc cinq fois autant qu'aujourd'hui.

(2) Si l'on suppose à chaque mulassière sa suite, c'est donc un total de 32 animaux, dont le prix d'ensemble se monte à 900 livres; soit pour chacun environ 27 livres. Cet article de l'*inventaire* prouve aussi qu'alors l'industrie agricole des mules était répandue en Saintonge et s'y pratiquait sur une grande échelle, puisqu'une seule exploitation donnait accès à 15 juments et à deux étalons.

(3) Il s'agit ici de Charles de Courbon, né vers 1580, fils de Jacques de Jacques de Courbon, seigneur de Saint-Léger, près Pons, et de Jeanne de Gombaud de Romegou. Il est qualifié lui-même seigneur de Saint-Léger, chevalier de l'O. du Roi, et mestre de camp d'un régiment d'infanterie, et mourut en 1644, marié depuis 1605, à Jeanne-Gabrielle d'Agès dont postérité.

Hosted by Google

dans la correspondance de Henri IV (1). Il alla servir en Piémont, y fut blessé mortellement et vint mourir dans la petite ville du Port en Gapençois, le 19 août 1630, comme on le voit par l'attestation signée des juge et consul de ladite ville, document curieux et intéressant par les détails qu'il fournit sur les derniers moments et l'inhumation du seigneur d'Orlac, qui était alors accompagné de ses deux neveux, Jacques de Bluze et Gaspard de Verdelin (2). Nous croyons devoir rapporter en entier cette pièce inédite :

« Nous juge, consul et officiers du Port en Gappensois » en Dauphiné, certiffions et attestons à toutz qu'il appar- » tiendra, que du jour d'hier dix-neuf^me^ du présent mois, » seroit arrivé à la porte et barrière du dit lieu, noble » Jaques de Bluze, de Cierre en Gascogne, lequel auroit » requis de luy faire parler au seigneur de Gariscan affin » de le supplier de donner un logis à noble Jacques de » Verdelin, seigneur d'Orlac et du Fresne, natif de Mon- » taigu en Gascogne, gentilhomme ordinaire de la cham- » bre du Roy et lieutenant en la compagnie d'ordonnance » de monseigneur d'Espernon, et lieutenant coronel du » régiment de Navarre, étant grandement malade, qu'on » porte sur un branquar, venant de l'armée de Piedmont, » et estant en diligence pour appeler le dit seigneur de » Gariscan, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy » et gouverneur pour la Roy de la ville et citadelle de » Sist^ron^ en Provence, et estant arrivé proche du d. sieur » de Bluze et parlé à iceluy, auroit commandé de pré- » parer led. logis pour loger led. sieur de Verdelin avec » son train et équipage, le dit de Bluze son nepveu, » Gaspard de Verdelin, son autre nepveu, Anthoine, » son vallet de chambre, Jean, son palefremier, le petit » *Poitou*, son laquay, Jean Dausserre, son autre laquay

(1) Lettre du 10 août 1605 où le roi raconte à M. de La Force comment ce gentilhomme accorda, au nom du duc d'Epernon, la querelle de M. de Chamberet avec le baron de Pierre-Buffière.

(2) Nous ne connaissons à Jacques de Verdelin qu'une sœur, Françoise de Verdelin, mariée à Etienne de Canteloup, écuyer, le 4 mai 1590. Peut-être ce *Canteloup* était-il seigneur de Bluze ? — Quant à *Gaspard* de Verdelin, il devait être fils de *Tristan-Louis* (frère aîné de *Jacques*), marié à Catherine de Béon d'Armentieu, alliance qui établissait une affinité entre les Verdelin et le duc d'Epernon qui, par sa mère, Jeanne de Saint-Lary-Bellegarde, était petit-fils de Jeanne de Béon d'Armantieu.

Hosted by Google

» et un laquay du défunt sieur de Barillon, ayant cinq » cheveaux et un mulet, un cheval et le dit mulet » chargés de bagage ; et allant le d. sieur de Gariscan » avec plusieurs au rencontre du d. sieur de Verdelin, » estant jà proche d'iceluy, lui aurait crié que le dit » Verdelin estoit tombé en cincopte avec une sueur froide » de laquelle auroit rendu l'âme ; ny ayant peu le d. sieur » de Gariscan parler. Sur ce, nous juge, consul et officiers » du dit lieu, aurions requis appeler les médecins chirur- » giens plus proches d'iceux pour faire faire la visite du » corps du défunt, ce que m^re^ Estienne Jay, m^re^ chirur- » gien du dit lieu, m^re^ Sébastien Cautois, m^re^ apotiquaire » de la ville de Sist^n^ et m^re^ Anthoyne Ricou, m^re^ chirur- » gien du pays, auroient vue et visité led. corps, l'ayant » trouvé fort exténué, royde, sans aucune apparence » douleureuse ny autre signe de maladie suspecte ni con- » tagieuse, ensuite de ce en suyvant? la loi? au devant » du dit seigneur de Gariscan et réquisition faite aux dits » officiers de le vouloir faire inhumer en terre sainte, ce » qu'auroit esté fait accompagné et en l'assistance des » pb/^res^ soussignés, susdits officiers et plusieurs confrères » de la luminaire du corpus? domini? et chacun portant » son flambeau avec la solemnité en tel cas requise, et ce- » jourd'huy les dits sieurs pb^res^ auroient célébré une » grande messe des morts pour l'âme du défunt et promis » de célébrer une neufvaine, et ce en présence du dit » seigneur de Gariscan, du sieur de Ramfort, son neveu, » du sieur de Bluze, de plusieurs autres.

» En foy d'escrit le présent a été fait sur la réquisition » du d. de Bluze et apposé les armes et scel du dit » seigneur de Gariscan servant d'armes et ceel du dit lieu » de Port, y fait le vingtiesme aout mil-six-cent-trente, » et certifions aussi que le dit sieur de Bluse a fourny » tant pour les frais du dit enterrement, luminaire, » gardes, visites, despances du dit train, durant deux » jours, y compris trente livres aux sieurs prestres pour » l'enterrement et neufvaine, huitante-trois livres en tout.

» Signé Pelissier, pb^re^ et curé du dit..... etc.....

» Paret de Bardoneige, juge ; Protet, consul.....

» etc..... Ricou, chirurgien..... etc..... »

Hosted by Google

La correspondance que nous publions ci-après prouve que Jacques de Verdelin jouissait de toute la confiance du duc d'Epernon. Les lettres du duc nous semblent avoir été écrites, les deux premières de la main de Girard, et les autres de la main de Faye qui fut aussi son secrétaire. La formule qui précède la signature, est toujours de la main de Jean-Louis de la Valette dont il est facile de reconnaître l'orthographe gasconne et l'écriture allongée. Les *postcriptum* sont également de lui, sauf quelques rares exceptions que nous signalerons par un changement de texte (1).

Ces lettres sont accompagnées de celles qui furent aussi adressées à Jacques de Verdelin par les rois Henri IV et Louis XIII et qui sont également inédites. Bien que peu importantes par elles-mêmes, puisque ce sont généralement des ordres de service, elles peuvent néanmoins fixer certaines dates de notre histoire provinciale. On remarquera que celle du 8 octobre 1622 ne donne à Jacques de Verdelin d'autre qualité que celle de *sieur d'Orlac*, circonstance unique dans le cours de cette longue correspondance.

La lettre du 13 février 1626 n'est pas sans intérêt pour les détails qu'elle donne sur un combat livré sous les murs de Montauban.

En général, cette correspondance honore le caractère du seigneur d'Orlac dont elle révèle les longs services, la bravoure et la capacité militaire. (2)

MALTOUCHE.

(1) Tout ce qui est de la main du duc, sera reproduit en lettres italiques.

(2) La postérité de sa fille aînée repose presque tout entière dans les caveaux de l'église d'Orlac.

[La suite au prochain numéro.]

Hosted by Google

PHILIPPE CAURIANA.

Lorsque la société littéraire fit traduire la relation du siége de la Rochelle en 1573, écrite en latin par Cauriana, on ne savait de lui que bien peu de choses. On en sait un peu plus depuis la publication du troisième volume des négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, dans la collection des documents inédits de l'histoire de France, et comme cette connaissance plus ample ajoute à son autorité, je crois devoir réunir ici tout ce que je trouve de notes sur ce personnage.

Je l'ai appelé Cauriana, avec tous les écrivains qui en avaient parlé jusque là; M. Desjardins le nomme Cavriana, et en effet Brantôme le nommait déjà le seigneur Cabrian. Il prend le prénom de Filippo: M. Roquefort y ajoute celui d'Antoine, je ne sais sur quelle autorité, peut-être sur celle des dictionnaires italiens dont il parle à son occasion. Il se donne le titre de gentilhomme Mantouan, ce qui n'établit peut-être pas qu'il fût né à Mantoue même: il est difficile de ne pas remarquer qu'il y a dans l'état de Mantoue un village de Cavriana, qui a failli donner son nom à la bataille de Solferino. Notre historien pourrait bien lui devoir, lui, son nom et la naissance.

Je ne trouve nulle part la date de cette naissance; mais on peut l'établir à peu près. Brantôme nous apprend que le seigneur Cabrian, médecin de M. de Nevers, avait été à feu Ferdinand de Gonzague, mort en 1557. Cauriana parle en effet assez fréquemment de ce prince; il le cite comme ayant été un homme de bonne mine, de belle taille, de belle prestance; il rapporte huit fois des détails de sa vie publique, mais des détails anecdotiques. Ces circonstances prouvent qu'il l'avait connu dans un âge où

Hosted by Google

l'on juge de semblables choses, et ne permettent pas de placer sa naissance beaucoup après 1530 ; comme il écrivait encore en 1600, on ne peut guère la placer beaucoup avant. Il faut donc en conclure que Cauriana était à la fois dans la maturité et dans toute sa force à l'époque du siége de la Rochelle.

De la maison de Ferdinand de Gonzague, Cauriana passa dans celle de son neveu, Louis de Gonzague, duc de Nevers, d'un patron au service de l'Espagne à un patron au service de la France, toujours italien du reste. Ce que de semblables changements de drapeau peuvent faire sur le cœur, je l'ignore, mais ils ne peuvent que donner de l'impartialité et de l'étendue à l'intelligence, et ils sont plus faciles à justifier chez un médecin que chez un soldat. Cauriana paraît avoir eu pour ce nouveau patron de l'affection et de l'admiration. Tels sont du moins les sentiments avec lesquels il en parle, et très fréquemment, dans ses discours sur Tacite.

M. Desjardins lui assigne un rôle politique en l'appelant *agent secret des Médicis* (p. 437), peut être seulement à cause des lettres de lui qu'il a trouvées dans les archives de Florence et qu'il a publiées, peut être pour d'autres bonnes raisons : mais il n'en donne pas. Cauriana n'avait pas officiellement, je ne crois pas qu'il eût secrètement de mission du duc de Toscane. Mais italien de fait et de cœur, fort répandu dans le monde de la cour, il savait beaucoup, voyait bien et disait volontiers à ceux qu'il aimait ce qu'il savait et ce qu'il voyait. Les six lettres que M. Desjardins lui attribue sont adressées au secrétaire du duc, Barthelémy Concini : l'ambassadeur Petrucci l'appelle l'ami du seigneur Concino, et s'excuse de répéter les détails exacts et abondants qu'il a donnés sur la Saint-Barthélémy. C'est aussi de lui, sans doute, que l'ambassadeur Vincent Alamanni dit au duc, dans une lettre du 25 mai 1573 :

« L'ami du seigneur Concino est revenu de la Rochelle, » et m'a dit lui avoir écrit de Paris et lui avoir rendu un » compte minutieux de tout ce qui s'est passé jusqu'à » cette heure, y compris la mauvaise intelligence qui » existe entre les chefs et particulièrement entre Guise et

Hosted by Google

» Nevers, les soupçons que l'on a sur la personne de » Monseigneur d'Anjou, les intelligences que ceux du » dedans ont dans le camp du Roi et beaucoup d'autres » particularités. (P. 879.)

Dans plusieurs rencontres, les ambassadeurs s'appuient de l'autorité de Cauriana : « Le cavalier Cauriana écrit » qu'à la Rochelle on se dispose à recommencer la guerre, » s'il n'est pas fait justice de ceux qui, à Rouen, ont tué » les quarante huguenots. » Lett. de Petrucci, du 3 avril 1571 (p. 662.). « Le Cauriana en causant avec le chancelier » de France l'a trouvé très disposé à devenir ami de votre » altesse. » Lettre d'Alamanni, 24 mai 1474. (P. 928.)

Enfin lui-même écrit à Concini, à propos du mécontentement du duc de Nemours : « J'en ai écrit longuement » à son altesse, sachant qu'elle ne pouvait apprendre ces faits de personne aussi bien que de moi, qui me trouvais présent à l'entretien. » (12 janvier 1571, p. 644.)

Nul doute donc que Cauriana ne fournît des renseignements à la cour de Toscane ; toutefois il n'y a rien là qui dépasse la complaisance bénévole d'un sujet, rien qui annonce ce qu'on nomme proprement un agent.

On y trouve aussi la preuve que Cauriana voyait haute, si non bonne compagnie, et il parle souvent ailleurs de ce que lui ont dit les ambassadeurs et les princes. Il aurait eu des sources d'informations qui passent pour meilleures encore si l'on en croit Brantôme : « Il a eu, dit celui-ci, » des rencontres d'amour, à ce qu'on disait, que les plus » grands de la cour se fussent donnés au diable, par » manière de parler, pour être ses corrivaux. » Il est juste d'ajouter que ni dans ses lettres ni dans ses livres Cauriana ne fait allusion à des relations de ce genre. On voit aussi, ce qui nous importe davantage, que, même avant le siége, Cauriana avait l'œil sur la Rochelle, dont on parlait souvent chez M. de Nevers, moins à cause des Rochelais qu'à cause des grands seigneurs qui s'y étaient réfugiés et que Pétrucci désigne sans aucun doute quand il écrit : « Jean Galéas est revenu de la Rochelle ; il dit » que la réponse du grand-duc y a été trouvée d'un prince » aussi honnête que prudent, et qu'ils sont satisfaits. » (16 juin 1571, p. 676.)

Hosted by Google

M. Desjardins publie six lettres comme étant de Cauriana. Je ne puis discuter cette attribution, dont il ne donne pas de raisons. Une seule lettre, 12 janvier 1571, porte en tête : *Cavriana à Bartolomeo Concini ;* quatre autres ont en tête : *anonyme au secrétaire Concini*, et en note : Le chevalier Cavriana ; la sixième (31 août 1572) a seulement pour note : *Le correspondant anonyme de Concini paraît être le chevalier Cavriana.* J'avoue pourtant que pour trois de ces lettres, cette attribution m'est suspecte. Toutes trois sont uniquement consacrées aux relations du grand-duc avec l'Espagne, aux difficultés que fait cette couronne de lui reconnaître ce titre de grand-duc. L'une est précisément celle dont M. Desjardins ne désigne l'auteur qu'avec doute ; la troisième (27 novembre 1572) n'est qu'un avis très court de se méfier de l'amitié apparente de l'Espagne. La première, 12 juillet 1572, est celle qui fait naître mes doutes. L'auteur rend compte d'une conversation qu'il a eue, et il se fait dire par son interlocuteur : « Que vous en semble, Thomas ? » (p. 796) or Cauriana s'appelait Philippe, et un autre correspondant de Concini s'appelait : Tomasso della Paglia (p. 856).

Les trois autres lettres sont relatives aux affaires de la France, elles offrent les tableaux de la France au moment du mariage de Charles IX, de la Saint-Barthélemy, et des premières suites de cette horrible journée. Ce sont des époques et des faits sur lesquels les documents abondent : cependant M. Desjardins a trouvé ces lettres piquantes, vives, curieuses encore. Elles sont écrites non seulement par un témoin oculaire, mais au moment même, sous l'impression des faits, ou plutôt sous les impressions successives qu'ils éveillent ; car elles semblent bien écrites à plusieurs reprises ; on y suit les émotions changeantes qui poussent ou retiennent la plume. Catholique et royaliste, mais plus sagace que fanatique, Cauriana éprouve pour les protestants assassinés de la pitié, de la sympathie peut-être, mais il la dissimule ; on dirait qu'il craint d'être lu par des yeux indiscrets : de là des allusions, des réticences, quelquefois même un effort pour descendre par le langage au niveau des assassins. Leur familiarité même semble prendre quelque chose de terrible par son contraste

Hosted by Google

avec les faits qu'elles racontent. Il est probable que la suite de ces négociations en comprendra d'autres ; car Cauriana paraît avoir bien plus vécu à la cour de Henri III qu'à celle de ses frères ; on le voit par la place que la peinture et les anecdotes de ce temps occupent dans ses souvenirs, tels que les expriment ses discours sur Tacite. Ceux qui ont parlé de lui l'appellent médecin de Catherine de Médicis ; il est bien vraisemblable que M. de Nevers le donna, comme on disait alors, à cette reine lorsqu'il se retira dans ses terres, après s'être vainement opposé à la restitution des places que la France avait en Italie (octobre 1574), et il n'est pas défendu de conjecturer que, connaissant l'esprit d'observation et la finesse de Cauriana, il n'était pas fâché de mettre un tel ami dans un lieu où il pût bien voir. Celui-ci sut s'y maintenir. Il ne quitta la cour qu'en 1589 pour remplir une mission de confiance. Lorsque la princesse Christine de Lorraine partit de Blois pour aller en Italie épouser le grand-duc de Toscane, Ferdinand de Médicis, Henri III fit choix de Cauriana pour accompagner sa belle-sœur, en recommandant à ce médecin de revenir après quelque temps. La mort de Henri III empêcha l'exécution de ce dernier ordre. Cauriana resta en Toscane, il choisit pour résidence Pise, comme siége de la religion de Saint-Étienne, dont il portait l'habit depuis longtemps ; on le qualifie en effet de bonne heure chevalier de St-Étienne ; il résolut d'y attendre la fin des troubles de France. Le duc de Toscane le nomma son conseiller et lui donna la première chaire de médecine théorique à Pise, objet de l'ambition des plus savants médecins de l'Italie. Pour remplir ces fonctions et pour trouver des consolations aux chagrins que lui avait laissés une vie qui avait traversé tant de troubles, Cauriana partagea ses loisirs entre l'étude d'Hippocrate et celle de Tacite, deux grands penseurs. Ses souvenirs lui servaient naturellement à comprendre et à commenter Tacite. Adoptant pour les épancher une forme alors usitée, et qu'ont immortalisée les Discours de Machiavel sur Tite-Live, il publia ses *Discours sur les cinq premiers livres de Tacite*. Il y traitait : *de beaucoup de choses relatives au gouvernement public et à celui des cours, et en même temps de beaucoup d'accidents advenus dans les pré-*

Hosted by Google

sentes guerres civiles de France; le tout pour l'instruction de la vie humaine. Il dédia cet ouvrage au duc Ferdinand et par reconnaissance et parce qu'il traitait de matières d'État. Cette dédicace est datée de Pise, le 16 janvier 1597. Mais l'impression ne fut terminée à Florence, chez Philippe Giunte, qu'en 1599 ; le frontispice est même daté de 1600.

Bien que les Annales de Tacite aient fourni le sujet et le plan du livre, c'est surtout l'histoire de France, de Henri II à Henri IV, qui en a fourni la matière. Les jugements, les anecdotes, les allusions sur les choses et les hommes de cette époque y abondent, et auraient plus attiré l'attention si ces trente années n'avaient été l'objet de tant de mémoires, de tant de livres plus autorisés et plus importants. Tels qu'ils sont cependant, ces discours sont ce qui a conservé le nom de Cauriana. Vigneul Marville les comprend, non sans malice, dans la longue liste des livres écrits par des médecins sur des sujets étrangers à leur art, et le nom de Tacite les a fait mentionner par un grand nombre de bibliographes. Ils sont écrits sans ordre, pleins de longueur et de répétitions, sans racheter ces défauts par beaucoup de profondeur. La curiosité seule eût pu en soutenir l'intérêt, si elle eût été moins satisfaite par ailleurs. Ils ont pourtant sur la plupart des ouvrages contemporains l'avantage d'une grande impartialité. Cauriana est catholique, il proclame qu'il regarde la France comme une patrie et qu'il a le cœur navré de ses malheurs; il a gardé un souvenir reconnaissant de Catherine et de ses fils ; il n'en parle qu'avec de grands égards ; mais il ne paraît avoir partagé les passions d'aucun parti. Sa personnalité s'efface, et à la manière dont il parle de la vie et en particulier des dames de la cour de France, il serait impossible de soupçonner l'homme à bonnes fortunes qu'envie Brantôme.

Cauriana prétend écrire en politique et non en homme de lettres ; il se déclare peu exercé à écrire en italien et il eût préféré la langue latine, sans l'intérêt d'une classe nombreuse de lecteurs. Il ne comptait sans doute pour rien ses lettres et il songeait à ses récits historiques.

En 1600, lorsque Marie de Médicis quitta l'Italie pour venir épouser Henri IV, Cauriana lui adressa un discours

Hosted by Google

de compliment et d'adieu, qui a été imprimé en italien et traduit en français par G. Chapuys. On n'y trouve même pas d'allusion à son propre séjour en France. Ce ne sont que des félicitations hyperboliques pour Marie et pour la France, que cet hymen console de quasi quarante ans de guerre civile, des louanges de Catherine de Médicis, du pape Clément VIII, de Ferdinand de Toscane, oncle de la fiancée.

C'est là la dernière mention qu'on trouve de Cauriana, qui devait alors être vieux.

Cependant il avait laissé en France des copies de deux relations historiques, l'une du siège de Chartres en 1568, qu'il appelle lui-même *Commentarius in Carnutum obsidione* (Relation du siége de la Rochelle, p. 132), l'autre du siége de la Rochelle en 1573. Toutes deux sont manuscrites. Je ne sais pas si la première subsiste, si Arcère et Roquefort (biogr. Michaud) l'ont connue autrement que par la mention de Cauriana lui-même. Quant à la seconde, elle était citée dès la première édition de la Bibliothèque historique de la France, du P. Lelong, et il semble que ce soit sur cette indication que Jaillot et Arcère l'ont connue et fait copier. Arcère a montré que de Thou en avait fait usage, et ceux qui ont écrit depuis sur ce siége en ont tenu grand compte, qu'ils l'aient connue directement ou par les emprunts qu'Arcère lui a faits. Les détails que je viens de réunir servent à prouver que l'auteur était en excellente position pour voir et pour comprendre.

Cette relation est certainement la seule cause de l'attention que j'ai donnée à Cauriana; mais cette attention même m'a engagé à aller plus loin, à traduire de l'italien les trois lettres sur la France, publiées par M. Desjardins, et à recueillir comme notes les passages des Discours de Tacite, que leur auteur rapporte directement à notre pays.

Je présente les lettres aux lecteurs de la *Revue;* quant aux notes, qui y rempliraient plus de cent pages, elles n'offrent pas un intérêt proportionné à cette étendue et n'y sauraient prétendre une place. Mais je ne puis renoncer à leur demander ce qu'elles versent de jour sur le caractère et les opinions de Cauriana. Lire un écrit historique sans étudier son auteur, c'est employer des réactifs sans les

Hosted by Google

éprouver, des verres sans se rendre compte de leur degré de coloration ou de grossissement. Elles nous offrent, il est vrai, l'auteur des lettres et de la relation du siége de la Rochelle tel qu'il était vingt ans plus tard, refroidi par l'âge et par l'expérience ; mais cette action du temps devait n'avoir été que médiocre sur un homme dont l'esprit était bien plus vif que son cœur n'était ardent.

Et d'abord, bien que Cauriana n'ait appartenu à aucune des factions qui divisèrent la France, ses opinions l'auraient certainement rangé dans le parti des politiques. Peu favorable à la réforme, il l'est encore moins à la Ligue. Ses chefs ne sont à ses yeux que des conspirateurs ; souvent il admire, nulle part il n'approuve Messieurs de Guise. Les ligueurs ne sont que des sujets révoltés et il oppose la magnanimité d'un païen, de Camille, punissant la trahison du maître d'école des Falisques, à la conduite de quelques-uns des chefs de la Ligue, qui « l'an de notre salut 1588, » année si funeste au roi Henri III, à cause de la rébellion » qui éclata à Paris, mirent en prison bon nombre de fils » de gentilshommes qui étudiaient dans cette ville, pour » forcer leurs pères et leurs parents de prendre parti » contre le Roi et dans leurs rangs, s'ils ne voulaient » perdre ces gages si précieux ou du moins les racheter » à grand prix. » Les amis de la Ligue parlent peu des anecdotes de ce genre. « Ce qui fait voir, dit Larochefou- » cauld, que les hommes connaissent mieux leurs fautes » qu'on ne pense, c'est qu'ils n'ont jamais tort quand on » les entend parler de leur conduite. » Quelque royaliste qu'il soit, Cauriana place cependant l'unité religieuse au-dessus de l'unité nationale et il excuse les ligueurs eux-mêmes d'avoir amené les Espagnols en France, parce qu'ils l'ont fait « dans l'intérêt de la religion catholique, » pour la défense de laquelle toute sorte d'action devient » permise et honorable. » Il est permis, toutefois, de ne voir dans cette restriction qu'une concession aux idées de l'Italie, où il écrivait. Du moins cette opinion ne trouble pas son jugement envers les personnes. Pour lui, Henri IV, bien après la mort de Henri III, n'est jamais que le roi de Navarre ; néanmoins personne n'a plus loué ce prince, ne l'a loué avec plus de sympathie et d'expansion.

Hosted by Google

C'est là certainement un des triomphes de l'amabilité de Henri IV : car il était loin, heureusement ! de répondre à l'idéal politique de Cauriana. Cauriana lui reproche la confiance qui l'a livré au couteau de Châtel ; et il fait de la méfiance une loi pour les hommes qui ont pris part aux troubles civils ; il veut qu'ils ne se fient jamais « aux promesses, aux sûretés, aux sauf-conduits, aux serments, aux cautions, à rien de ce qui inspire aux hommes confiance les uns envers les autres. » Sa politique est peut-être exempte de fanatisme, elle l'est à coup sûr d'humanité. Je dis *exempte* à dessein ; car l'humanité lui eût, s'il y eut songé, paru une faiblesse. Il n'ose pas absoudre les assassinats politiques, parce qu'il lui paraît que Dieu les punit, comme « on l'a vu, pour l'amiral, le duc de Guise et Henri III, qui sont morts comme ils avaient fait mourir, si ce que le monde en dit est vrai : » il lui semble bien pourtant qu'il est sage à un roi « de prévenir le sujet qui tente une rebellion et de le faire tuer soit par un ban public, soit par une voie secrète, pour maintenir son état et conserver la paix à ses peuples. » Revenant de sang-froid sur la Saint-Barthélemy, il trouve bien que ç'a été une action horrible, mais il semble qu'il lui reproche surtout son inutilité ; « on peut croire que le roi Charles IX, après la mort de l'amiral Châtillon, eut tort de ne pas terrifier les rebelles dont il avait tué les chefs en se faisant voir par tout le royaume avec une armée et de grandes forces. Charles est excusé par sa mort prématurée..... Tant de labeurs, tant de sang versé dans ce grand massacre ne purent produire aucun fruit. On croit, on tient pour constant que si le roi Charles eût vécu, les huguenots étaient éteints et que la Ligue ne se fût pas formée..... Les hommes, encore qu'ils soient sages, avisés et puissants, ne peuvent donner à leurs desseins la perfection qu'ils veulent. » Or, la connaissance du cœur (s'ils en ont) de ces hommes sages, avisés et puissants, est aux yeux de Cauriana la première des conditions pour écrire l'histoire. Je crois bien qu'il pense à lui en traçant le portrait du bon historien, et cette esquisse de son idéal me paraît si importante que je ne puis m'interdire cette citation, bien qu'elle soit un peu longue :

Hosted by Google

« Quand je viens à considérer à part moi les conditions » nécessaires à un bon historien, il me semble raisonnable » de dire qu'il y a de nos jours bien peu de gens qui » soient dignes de ce nom. Ce n'est pas assez d'avoir un » style propre aux graves matières dont traite l'histoire, il » y a d'autres qualités non moins nécessaires. La première » et la plus importante c'est la connaissance certaine des » choses dont on écrit, connaissance qui ne peut s'acquérir » que par des conversations habituelles avec les hommes » qui les font, avec les grands. Et pour cela l'historien a » besoin de fréquenter les cours des princes, de suivre les » armées, de causer souvent avec les grands capitaines, » d'apprendre d'eux les causes et les desseins de la guerre » et de la paix, et aussi les ruses employées par les belli- » gérants. Il a besoin aussi d'une grande prudence pour » en écrire. Il faut en outre qu'il ait visité les différents » pays du monde par mer comme par terre ; qu'il ait » observé les mœurs des nations, les qualités des pays ; il » faut qu'il sache mettre de l'ordre dans les choses qu'il » écrit, et surtout bien distinguer les temps. Parfois pour » jeter de la clarté et de la lumière sur ce qu'il raconte, » il doit énoncer son avis, mais sobrement et pour ainsi » dire par échappées : il donnera ainsi au tissu de son » histoire de l'utilité, du charme et de la durée. Et comme » il est rare que ces conditions se réunissent dans un » historien, il y en a peu à notre époque qui aient mérité » du renom. Mais s'il y en a, nous pouvons dire qu'avant » tout autre il faut placer François Guichardin ; car dans » l'histoire qu'il a écrite on voit les causes, la marche, les » progrès des grands faits du temps qu'il a pris pour sujet, » et ce soin de les ménager qu'il possède au même degré » que Polybe et dans lequel consiste l'art d'écrire. Pour » un homme qui a écrit sans art, il faut louer grandement » un écrivain français, Comines, parce qu'il vivait conti- » nuellement de sa personne auprès du roi, que la vérité » coule de sa plume et que ses écrits sont pleins de pru- » dence et de maturité. »

Rien n'annonce que Cauriana fût supérieur à son temps ; cependant il s'en dégageait par un blâme vigoureux de plusieurs de ses erreurs. « Il y a au moins, dit-il, trois

Hosted by Google

» grandes vanités où les hommes perdent leur temps et » leur argent, l'alchimie, la magie et l'astrologie judiciaire... » Dieu s'est réservé à lui seule la connaissance de l'ave- » nir. » Et ce n'était pas seulement une superstition théorique qu'il attaquait ainsi, mais une superstition féconde en mauvaises conséquences pratiques. Lui-même raconte que le roi Henri III ne pardonna jamais à plusieurs courtisans de s'être enquis auprès des astrologues du temps auquel adviendrait sa mort, et que le duc de Guise ne donna à la Ligue sa puissante impulsion que sur l'assurance qu'il avait reçue d'un devin, que le roi ne vivrait pas au-delà du 28 août 1585.

Outre ces caractères généraux, les discours sur Tacite nous font connaître avec assez de précision le jugement de Cauriana sur les troubles civils dont il avait été témoin. Ce qui frappe tout d'abord lorsqu'on l'interroge à cet égard, c'est le peu d'importance relative que, dans l'histoire de ces guerres que nous n'appelons jamais que les guerres de religion, il accorde aux dissentiments religieux. Il parle toujours des protestants comme de rebelles, presque jamais comme de sectaires. A ses yeux les opinions réformatrices ont été un prétexte, une occasion, un instrument pour les guerres civiles; elles leur ont donné leur couleur; elles n'en ont pas été la cause. C'est d'abord par les gens grossiers et sans instruction, puis par les gens inquiets et mécontents de leur position, bientôt par les criminels de toute sorte, avides de changements, que des prédicateurs turbulents sont écoutés, que des opinions dont le plus grand mérite est d'être nouvelles, sont embrassées sans être comprises, encore moins jugées. Puis des factieux s'emparent de ces éléments de troubles. Nul doute que Cauriana ne soit ici injuste envers la réforme; mais nul doute aussi que cette impression ne fût celle de beaucoup de ses contemporains. Ce n'est que le reproche adressé aux premiers chrétiens, *les ennemis du genre humain*, à Mahomet, à tous les novateurs: reproche injuste à coup sûr, mais non pas sans apparence et même sans quelque fondement. Les masses après tout jugent mieux des effets que des principes. De même ce n'est pas à une ardeur religieuse, plus ou moins criminelle, plus ou moins excu-

Hosted by Google

sable à ses yeux, qu'il impute la Saint-Barthélémy, mais au seul désir longtemps nourri, surexcité par une occasion favorable, de se défaire de Coligny et des amis qui pouvaient le défendre ou le venger. Cette appréciation n'est pas unique, elle est dominante dans les pages de ces *Discours*, et je ne puis m'empêcher de remarquer que la *Revue* a déjà signalé des opinions analogues, quoique bien différemment motivées, dans le *Libre discours*, attribué à d'Aubigné.

Cauriana attribue une plus grande part aux causes religieuses dans les fureurs de la Ligue; mais une part presque matérielle; il les voit agir par ce que les anciens appelaient proprement le fanatisme, par une sorte d'ivresse contagieuse.

« La ligue, dit-il, commença par l'introduction de cou-
» tumes nouvelles en France. On vit beaucoup de cen-
» taines de paysans partir de la Brie et de la Champagne
» en vêtements blancs et venir à Paris en chantant sur
» les routes des litanies et des psaumes, prétendant aller
» en pélerinage tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre.
» Les peuples chez lesquels ils passaient se mettaient à
» faire la même chose, sans savoir quel aiguillon les
» poussait ou quel esprit les guidait. Leur nombre crois-
» sant de jour en jour, et avec leur nombre leur délire et
» leur crédit, les voisins se mirent en marche et furent
» cause que d'autres s'y mirent aussi; de sorte que ces
» gens ne songeaient plus à la bêche et à la charrue,
» comme ils avaient coutume, mais comme emportés par
» une fureur divine ils ne cherchaient plus que le bien de
» l'âme, mots sous lesquels se cachait un artifice inconnu
» d'eux, connu seulement de ceux qui les mettaient en
» mouvement. Il semblait que la dévotion les eût tous mis
» hors de sens, et qui raillait un seul d'entre eux était
» noté comme un ennemi de la foi chrétienne. Au milieu
» de cette ferveur, Paris fut la ville qui donna la première
» le mouvement; les lieux voisins suivirent son exemple.
» La reine qui voyait bien quels troubles pouvaient amener
» ces processions d'un genre nouveau ne les approuva
» jamais et disait à tout propos que chacun pouvait bien
» adorer notre seigneur Dieu dans l'église de son village,

Hosted by Google

» comme auparavant, sans s'en aller au loin avec sa » femme et ses enfants en bataillons dévots. Craignant ce » qui arriva en effet depuis, elle fit tout ce qui était possible » pour les empêcher, mais elle ne put jamais arrêter » cette fureur des peuples soulevés, excités par diverses » gens et de divers côtés du monde, auxquels se joignait » je ne sais quelle volonté mystérieuse du ciel, qui paraît » avoir toujours la principale part dans la ruine des em- » pires. » (P. 50-51.)

Voir dans les maux des hommes un châtiment céleste est une pensée de tous les temps ; mais il y a quelque chose de plus caractéristique dans la cause que Cauriana assigne à cette colère du ciel : « Les dents des fils sont » agacées parce que les pères ont mangé des raisins verts. » Beaucoup de gens tiennent que si le royaume de France » se trouve aujourd'hui dans un état si désespéré, c'est » uniquement parce que le roi François Ier et Henri II, » son fils et son successeur, ont fait venir les flottes » Turques dans la Méditerranée, au grand dommage de » plusieurs provinces chrétiennes. » Il en montre aussi des causes secondes moins contestables ; il en trouve partout ; en France et à l'étranger, chez les rois, chez les grands, chez le peuple.

Il signale comme une grande source de malheurs l'âge trop tendre auquel les fils de Henri II arrivèrent au trône, et la succession rapide de trois frères dont aucun n'eut de fils qui pût le remplacer, ce qui était singulièrement propre à surexciter l'ambition des grands ; les rivalités des frères poussées jusqu'à l'inimitié : selon lui, même hors des familles royales, le droit d'aînesse est en France une cause féconde de troubles, parce qu'il produit beaucoup de luttes entre les frères et fait à beaucoup de nobles un besoin de guerres continuelles. Cauriana parle toujours de Henri III d'un ton de respect et d'attachement ; il serait pourtant impossible de puiser chez lui les éléments de la moindre réhabilitation de ce prince. Ses traits retracés par une main bienveillante justifient toutes les sévérités de l'histoire. Il ne trouve dans ses défauts et dans ses vices rien de français. Cauriana est beaucoup plus favorable à Charles IX. Selon lui, bien que plus prompt à agir qu'à

Hosted by Google

parler, ce prince était d'un naturel vraiment français, affable, gracieux, courtois, très propre à s'attacher son peuple, ce qu'il avait commencé de faire quand survint sa mort prématurée : tandis que Henri ne sut même pas garder l'amitié des favoris par lesquels il se laissa dominer et souleva l'antipathie et la haine des peuples. Jamais belles qualités ne furent plus complètement gâtées et perdues. Il est juste d'ajouter que si Cauriana flétrit ce règne du favoritisme, il ne justifie jamais, pas même par une allusion que j'aie pu saisir, l'imputation de hideuse débauche par laquelle on l'explique. Il est au contraire beaucoup trop favorable à Catherine : il la protège également de ses réticences et de ses éloges : probablement il admirait plus qu'il ne condamnait sa politique italienne ; mais même selon ces maximes elle avait commis beaucoup de fautes qu'il ne relève pas. Il la défend seulement contre le reproche d'un excès de douceur, apologie qui en vérité paraît superflue. Du reste il montre bien les difficultés extrêmes au milieu desquelles elle se mouvait ; il la loue souvent avec empressement, avec sympathie ; il va jusqu'à l'appeler *la mère de la patrie ;* il l'aime.

Il compte avec raison les prodigalités des rois parmi les principales causes qui rendirent les troubles désastreux. Il montre l'importance tous les jours croissante de la richesse dans la guerre et dans la politique ; son importance croissante aussi dans la vie privée ; quelque italien qu'il soit, il ne dissimule pas ce qu'a eu de dangereux à cet égard l'imitation des magnificences italiennes ; il fait voir comment le luxe des rois amène le luxe des grands seigneurs, le besoin de luxe pour tous les gentilshommes ; comment ce besoin amène l'usure, comment l'usure déplace les fortunes, crée de nouvelles influences et opère des révolutions ; il attaque violemment l'usure, se trompant en ceci qu'il prend un effet pour une cause, mais ne se trompant pas sur la portée de cet effet : il ne s'arrête pas en route et allant jusqu'au bout de ses idées, il compte parmi les premières vertus des princes, l'économie, c'est-à-dire le soin de mesurer leurs dépenses sur leurs ressources. Ces pages éparses frappent moins que si elles étaient réunies ; elles me paraissent cependant faire beaucoup d'honneur à

Hosted by Google

la sagacité de Cauriana. Il ne faut pas en effet se lasser de le répéter, puisqu'on ne se lasse pas de répéter cette banalité déclamatoire que l'amour de l'argent est le vice de notre siècle : ce qui est moderne, ce qui est bourgeois, ce n'est pas l'amour, c'est le respect de l'argent. Or ce respect est une vertu ; l'argent peut être acquis par la violence, par la fraude, par la bassesse, par le jeu : il peut être mal acquis de mille manières ; mais par lui-même, il est aussi respectable qu'utile, car il ne peut être que le produit, la capitalisation du travail humain.

C'est le défaut d'économie, c'est le désir d'acquérir la richesse sans travail, qui a livré à l'Espagne la nation française « dans laquelle, dit Cauriana, il n'y a ni rang, » ni âge, ni état, ni sexe qui n'ait été corrompu et vaincu » en peu d'années par la force de l'or des Indes. »

Aussi n'est-il pas moins sévère envers les grands seigneurs et les courtisans qu'envers les rois. Parmi les plus effectives et les plus criminelles des causes des guerres civiles, il place l'ambition et la jalousie des grandes maisons ; l'avidité et la turbulence de la noblesse d'un moindre rang. Elle n'a pas seulement l'esprit guerier, elle a un besoin absolu de guerre et quand ce besoin ne trouve pas un dérivatif dans des expéditions à l'extérieur, il bouleverse nécessairement le pays. Encore est-ce là le beau côté de la noblesse, car sa vie à la cour est bien pire : usant son temps dans le mensonge et l'intrigue, également obstinée à flatter le prince et à s'en plaindre, elle lui nuit autant par ses joies que par ses mécontentements. A écouter Cauriana résumer l'art du courtisan, on se demande si on lit un historien ou un satirique ; mais rien dans le ton n'indique un satirique qui franchit volontairement la juste mesure au profit de sa verve.

Parmi les mauvais effets de guerres civiles qui servent à les perpétuer, Cauriana place l'indépendance qu'elles donnent aux gouverneurs des provinces et des villes. Tout appel rigoureux à leur obéissance les pousse vite à la révolte.

Si les grands sont les auteurs des guerres civiles, le peuple qui en souffre tant s'y fait vite. Si elles portaient rapidement aux premiers rangs des hommes nobles que

Hosted by Google

l'ordre régulier des choses n'y eût pas laissés arriver, elles ouvraient à de hardis aventuriers des issues encore bien moins attendues. Cauriana en cite comme un exemple fameux un cordonnier auvergnat, Lemerle, devenu en peu de temps un capitaine habile, un homme puissant et redouté. Quelle émulation devaient exciter des faits alors si étranges! C'est ici le cas de le rappeler. Au dire des Italiens, il n'y avait alors de belliqueux en France que la noblesse; ce sont les guerres de religion qui ont fait la nation militaire.

Tous ceux auxquels plait la licence, se plaisaient à ces guerres, et nul ordre de l'état n'échappait à cette tentation funeste. C'était le cri des peuples que l'esprit de faction avait renversé le plus ferme soutien des états, en corrompant l'antique institution de la justice. Les expédients qu'inspirait la pénurie financière des rois et des chefs de parti tournaient au profit de beaucoup d'hommes plus habiles que délicats. Les monopoles, dit Cauriana, enrichissaient tout à coup quelques hommes, en en ruinant beaucoup d'autres, qui, tombés dans la pauvreté, rejetés loin du travail, devenaient des instruments pour toutes sortes de machinations. Mais une action plus délétère sortait encore de l'impunité des crimes. C'est une cause qu'on ne trouve que trop dans toutes les guerres, dans toutes les révolutions. « Dans les guerres civiles, dit Cauriana, » toute sorte de vol est impunie, tout parricide licite, » toute trahison récompensée. Les assassins sont caressés, » les empoisonneurs estimés, les impies recherchés, et » en somme tout ce qui se trouve dans le monde de vicieux » et de détestable est parfaitement bien vu. » Ce qui est pire que cette assertion amère, c'est qu'elle est motivée par une longue série d'anecdotes, qui montrent ces hommes de sac et de corde non seulement dans la lie du peuple, mais dans tous les rangs de la société. Tant de factieux, de banqueroutiers, de vagabonds, de meurtriers, d'assassins, d'empoisonneurs, se mirent à couvert sous le prétexte de la religion.

Un prétexte, une excuse, voilà donc ce qu'aux yeux de Cauriana la religion a fourni à des troubles qu'eussent produits sans elle les autres causes que je viens d'énumérer. Cette

Hosted by Google

vue est certainement incomplète et par là même erronée : il faut pourtant en tenir compte. Du reste Cauriana sent lui-même que ce ne sont là après tout que des effets qui ont réagi sur leur cause, non des causes primitives. Il constate, encore en dehors des opinions religieuses, un esprit général, une fermentation populaire qu'il n'explique pas, qu'il s'expliquait sans doute par « cette volonté » mystérieuse du ciel » dont il a parlé. « On peut dire, » affirme-t-il, qu'en France il n'y eut pas une ville, pas » un château, pas un bourg, qui n'ait montré l'esprit de » rébellion, tenté de se révolter, de passer de la soumis- » sion à la couronne royale à l'état populaire, tel que l'ont » aujourd'hui les Suisses. »

Voilà ce que Cauriana pensait des faits qu'il avait vus de près, mais lorsqu'il en était éloigné par le temps et par les lieux, lorsqu'il n'avait plus rien à en espérer ni à en craindre. Ces réflexions ne sont pas ainsi systématiquement réunies, mais éparses dans un long ouvrage, amenées par des rapprochements et par des récits qui leur donnent la vie, mais que j'ai été forcé de supprimer. Après m'être, bien qu'à regret, interposé entre lui et le lecteur, je lui laisse maintenant la parole.

L. Delayant.

Hosted by Google

LETTRES DE CAURIANA A CONCINI.

I

Cavriana à Barthélemy Concini, secrétaire du Grand-Duc.

Paris, 12 janvier 1571.

Cette reine (1) plaît beaucoup à toute la cour et plus encore au Roi, son mari, qui la trouve charmante et l'adore, et quand elle ira par le royaume, elle consolera par son aspect bienveillant ces pauvres peuples si affligés, à moins pourtant que quelqu'esprit malin ne gâte par de mauvais conseils la beauté de cet esprit, que ce précieux vase ne s'infecte de quelque poison par la contagion des corps voisins; car cette cour respire fort la dissolution, l'avarice et le mensonge.

On a commencé à réformer ses cheveux et sa coiffure; ainsi peu à peu elle se défera de ses habitudes germaniques et se vêtira à la française. La reine mère la traite d'une manière honorable et pleine de bonté.

Le Roi veut en tout la paix dans le royaume; il ne se veut plus rompre la tête avec les ministres et la surveillance des huguenots, et comme il le veut ainsi on pense que la paix sera durable et qu'il y aura union entre les uns et les autres comme auparavant. On envoie M. de Montreuil, qui était gouverneur d'Orléans au temps où on le perdit, comme chef de la justice avec 400 arquebusiers à cheval pour parcourir le royaume et le nétoyer des voleurs et des assassins qui abondent partout.

Le cardinal de Lorraine semble vouloir se retirer dans son archevêché, où il a été faire la Noël, et il a fait quelques bonnes œuvres, mais on ne croit pas qu'il tienne beaucoup dans cette solitude. Il a résolu de partir au

(1) Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II.

Hosted by Google

premier jour pour l'abbaye de Cluni en Bourgogne et d'y rester tout l'été, avec le dessein de venir ensuite en Italie et d'aller à Rome, pour y passer les deux années pendant lesquelles les huguenots doivent garder les places qui leur ont été assignées par le Roi, et cela, dit-il, pour que ses ennemis voient bien qu'il ne se mêle pas des choses qui les regardent et n'aient plus de raisons de lui chercher querelle, et en outre pour détruire quelques soupçons qu'il prétend qu'on a fait entrer dans l'esprit du pape, par de mauvais rapports contre lui. Mais Dieu sait ce qu'il en fera! Il a avec lui un jésuite, appelé Edmond Hugiès, français, qui dans tous ses sermons blâme tellement la paix qu'il semble n'avoir d'autre but que d'exciter le peuple à de nouvelles guerres civiles et qui en parle avec une vivacité qui déplaît à tout le monde.

La Reine a voulu l'avertir doucement à cet égard, mais il en devient plus fier, fait pis, en la blâmant et en disant que l'on doit prêcher librement la vérité.

Il vient de partir avec un sauf-conduit du Roi deux Allemands, de ceux qui étaient venus de la part des princes de la Germanie, le prince palatin et ses confédérés, se réjouir du mariage et de la paix, et l'on regarde comme certain qu'ils vont trouver l'amiral, que tout le monde appelle aujourd'hui le roi de la Rochelle, pour décider les affaires du prince d'Orange, et exciter peut-être de nouveaux troubles et de nouveaux hasards en Flandre. Ce sauf-conduit qu'on leur a donné a déplu à tout le monde et semble confirmer ce que j'ai dit, que le Roi voudra une paix perpétuelle. L'ambassadeur d'Espagne fulmine à ce sujet, craignant que le feu ne s'allume à sa cheminée.

On cherche un moyen de payer les dettes du Roi, qui sont innombrables : et pour bien faire on a proposé que chaque prince donne cent écus (1) et chaque gentilhomme dix. La chose a été portée au conseil et approuvée ; il y a même quelques princes, dont le principal est le duc de Nevers, qui en paieront volontiers deux cents. Cela déplait fort à la noblesse, qui ne paraît pas vouloir condescendre

(1) Environ 1,000 fr. en poids, 3,000 en pouvoir commercial, rapportés au temps du mémoire de Leber, 1840.

Hosted by Google

à cette donation.; il y en a un tiers qui est hors d'état de donner un demi-écu, et ils se plaignent fortement de ces princes qui, faute de réflexions suffisantes, sacrifient le véritable honneur de la France, qui est l'exemption et la liberté des nobles du royaume : de sorte que le morceau sera difficile à faire avaler. Et comme il y faut l'intervention du chancelier, qui jusqu'à présent était Morvilliers, celui-ci sentant le coup qui venait par derrrière s'est démis de son office en donnant pour raison sa mauvaise santé, et l'on a donné cette charge du sceau au président Birague, ne trouvant personne qui en voulût, parce qu'on assure qu'avant peu le grand chancelier Michel de Lhospital sera rappelé et réintégré dans toutes ses dignités, de sorte qu'il y aura peu d'honneur pour celui qui sera appelé à cette charge. En outre ce sera à lui de faire payer cette noblesse, chose qui fera naître une haine immense contre le chancelier. On lui donne quatre adjoints qui assisteront à la signature.

Ce M. de Foix qui a été ambassadeur du Roi à Venise est fort agréable à la reine mère; il n'a pas voulu accepter les sceaux, non plus que le chancelier de Monsieur, gendre du premier président de Paris; mais ils pourront bien être des adjoints au chancelier.

Nemours ne peut oublier le refus qu'il a éprouvé et la sentence que le roi a rendue ; il brave et fulmine : j'en ai écrit longuement à son altesse, sachant que personne ne pouvait lui faire connaître ces faits mieux que moi qui me trouvais présent à l'entretien.

Il est bon que son altesse ordonne qu'on veille à Rome sur les siens, pour savoir d'où partent pour venir en France ces bruits sur les choses de sa maison si laids et si honteux. Quelque faux qu'ils soient, comme ils ne sont pas impossibles, ils donnent aux adversaires qu'elle a ici du courage pour parler, tandis qu'ils ôtent à ses amis toute force et toute confiance, et qu'ils pourraient en se continuant faire naître quelqu'opinion dangereuse dans l'esprit des grands. Je sais qu'ils viennent de Rome, mais je ne sais dans quelle boutique ils se fabriquent, puisque celui qui les écrit est payé pour recueillir les nouvelles, qu'il a des rapports avec les ambassadeurs et les cardi-

Hosted by Google

naux, spécialement avec le duc de Ferrare et avec le cardinal Correggio. On écrit que son altesse se fait secrètement français, et que sa femme ayant voulu aller saluer la princesse en a été rebutée ; et que son altesse indignée a ôté au prince le sceau et toute espèce de charge.

Je sais qu'on tient ici pour certain que la Reine a envoyé beaucoup de milliers d'écus à Florence, par le moyen du comte de Retz, et qu'elle veut se faire là quelque part un fond assuré pour elle et pour Monsieur, son favori ; dans une conversation avec l'ambassadeur d'Espagne, il m'a semblé qu'il voulait faire allusion à quelque chose de ce genre. Je parle de cela bien confusément, mais quelque jour je tirerai cette affaire au clair.

La femme de l'Amiral (1), native de Bourg-en-Bresse, riche de seize mille écus de rente, qui a déjà été mariée, vient à la Charité, où il viendra peut-être aussi à sa rencontre.

La maladie de France s'est étendue aux confins de la Savoie, où il y a des milliers de huguenots ; et, à ce propos, un capitaine entretenu du Roi de Piémont m'a dit qu'il y a là un nombre infini de gens de cette religion, mais qui ne le sont qu'en secret, qui ne voudraient que bruit et nouveauté. Mais c'est surtout Coni qui est leur métropole et leur nourrice.

On soupçonne fort qu'il y a quelque chose entre son Altesse et la Reine, parce que son ambassadeur Pétrucci en est bien vu et qu'il cause souvent avec elle, bien qu'il ne puisse avoir avec elle de relations politiques officielles.

On avait distribué à la cour toutes les charges du duc de Nemours qui était à l'article de la mort. Quant à sa compagnie de gens d'armes, on avait pris le parti de la supprimer, comme on avait déjà supprimé celles dont les chefs sont morts, pour avoir moins à payer. Et le Roi a de nouveau confirmé le don qu'il avait fait à Monsieur, de la paie de tous ceux qui, étant absents sans motifs légitimes au moment de la revue générale, ne peuvent pas la toucher ; il la donne toute à Monsieur, ce qui monte à plusieurs milliers d'écus par an.

(1) Jacqueline d'Entremont.

Hosted by Google

On prépare l'entrée à Paris pour le 15 du mois de Février. Cette fête somptueuse et magnifique entraînera des plaisirs pour tout le carnaval, parce que la Reine épouse n'aime pas à trotter çà et là comme font les français. Voilà où en sont les choses par ici. L'arrestation du comte Gaiazzo (1) à Rome pour cause de religion fait fulminer Monsieur et le Roi ; ils menacent de faire de grandes choses, jugeant que c'est moins à lui qu'à eux-mêmes que s'adresse cet affront. Ils voulaient y envoyer un chevalier de Malte, gouverneur de monseigneur le duc dernier frère du Roi ; mais il a refusé de courir la poste, et le nonce a tant prié qu'on ne l'envoyât pas, tant promis de rendre ses bons offices agréables à leurs majestés, qu'on a sursis. Tavannes, l'âme du comte, très en faveur auprès de la Reine et de Monsieur, est attendu à la cour où il agira pour lui, et il paraît que Monsieur a dit qu'il ferait séquestrer tous les biens des prêtres, pour répondre du mal qu'on pourrait faire au comte, parlant des prouesses qu'il a faites dans ces guerres avec de tels éloges qu'on ne peut désirer mieux ; chose qui a déplu aux rivaux du comte, qui sont italiens. On voit que cela a troublé l'esprit du Roi, de la Reine et de Monsieur, auprès desquels il y a bon nombre de gens, hommes et femmes, qui s'agitent à toute heure.

Madame de Guise, nouvellement mariée, est grosse.

(1) Antoine Sigismond de Saint-Séverin, comte de Cayasso, commandant des Suisses, mis à l'inquisition à Rome, en 1571, absous en septembre 1571. — (P. Anselme, VIII, 504, C.)

(La suite au prochain numéro.)

Hosted by Google

FATAL AMOUR

OU LETTRES ÉCRITES D'UN VILLAGE

ROMAN TRADUIT DE L'ANGLAIS.

Note du Traducteur.

Il y a bien des années de cela, je m'étais lié assez intimement avec un jeune anglais qui habitait alors la Saintonge. Sa mère, veuve du général Déloste, avait été lectrice du duc de Kent, père de la reine Victoria. Cette dame, remariée à un ancien officier de la marine française, possédait une assez belle collection de livres anglais qu'elle avait mise obligeamment à ma disposition.

Le roman dont je donne ici la traduction est sorti de cette bibliothèque. Édouard Déloste laissant la France pour aller servir, en qualité de cadet, dans un régiment de la compagnie des Indes, me donna ce livre à son départ. Il n'avait pas de reliure et était en assez mauvais état. Avant d'en avoir achevé la traduction, je perdis quelques pages de la fin.

J'entre dans ces détails pour arriver à faire connaître que le roman : *Fatal amour,* est aujourd'hui un livre absolument introuvable. J'ai fait en vain, à plusieurs reprises, des démarches à Paris et à Londres pour m'en procurer un autre exemplaire,

A Londres, j'ai reçu moi-même cette réponse *de trois libraires :* « Cet ouvrage n'existe plus dans le commerce ; tous les exemplaires » en ont été rachetés pour être détruits. » Quelle a pu être la cause de cette destruction ? Quelques personnes ont pensé avec moi que ce roman n'était point une œuvre de pure imagination, mais qu'il n'était autre chose que la collection de lettres recueillies. Ce qui me fait partager cette conviction, c'est la simplicité et l'accent de vérité qui règnent dans toutes ces lettres. C'est tout le mérite du livre.

Hosted by Google

Je dois dire aussi que la rédaction de la *Revue* a cru devoir exiger du traducteur, par des raisons dont elle a été le seul juge, de nombreux retranchements ; et le roman tel que nous l'imprimons aujourd'hui se trouve réduit à peu près de moitié. A-t-il gagné, a-t-il perdu à cette mutilation ? Il me serait bien impossible de le dire. Je tiens à la disposition d'un éditeur ma traduction dans son entier.

LETTRE PREMIÈRE.

LILLINGHAM A ASHBURTON.

Je saisis toutes les occasions de vous écrire, mon cher Ashburton, sachant combien doit vous être sensible le contraste de la vie retirée que vous menez maintenant avec ces jours heureux où tout vous conviait au plaisir.

C'est un contre-temps bien fâcheux, mon ami, que votre départ soit arrivé au moment même où vous aviez la chance de rétablir votre fortune, et de reprendre dans le monde le rang distingué pour lequel vous êtes si bien fait.

Il est inutile de vous rappeler maintenant combien de fois je vous engageai à être moins prodigue. Tout ce que nous pouvons faire, aujourd'hui, c'est de rendre notre situation la meilleure possible ; et je souhaite vivement que vous puissiez bientôt sortir de votre présente obscurité avec tout l'éclat d'une grande position et tous les avantages qui accompagnent un riche mariage.

La famille en question n'est pas encore revenue dans *Portland-place*. Croyez que je ferai pour vous tout ce qui sera nécessaire dans la circonstance, en un mot autant et plus peut-être que vous ne pourriez faire vous-même. Mon cher Théodore, c'est absolument votre seule ressource. Je crois qu'Henriette vous aime, et je ne mets point en doute que vous ne puissiez, bientôt, obtenir sa main. Il faudra plusieurs années avant qu'il vous soit possible de recouvrer une partie de votre fortune, et lors même que ces débris

Hosted by Google

pourraient vous assurer une honnête médiocrité, je n'ai pas assez de confiance dans la philosophie du cher Théodore pour penser qu'un homme aussi à la mode, aussi amoureux des plaisirs du grand monde, soit assez résigné pour s'en trouver satisfait.

Du reste, vous savez, mon cher ami, que ma bourse n'est pas moins à votre service que ma personne. Ce n'est pas le moment de vous priver des petites fantaisies qui pourraient vous récréer, et je pense que votre solde militaire suffit à peine à vos dépenses.

La contrée que vous habitez est, dit-on, renommée pour ses jolies femmes. Vous pourrez donc, là aussi, passer quelques heures agréables. Si vous êtes prudent, faites un peu l'hypocrite ; n'effrayez pas tout le pays en donnant de vous l'idée que vous êtes un diable en habit rouge, et vous pourrez, là, sans trop d'inquiétudes, filer quelques amoureuses intrigues.

Il est à désirer qu'on n'ait point entendu parler de votre maudite aventure avec Clara. Quel homme imprudent vous êtes, mon cher Ashburton ! pourquoi cet évènement n'est-il pas arrivé deux ou trois mois plus tard !

Je trouve votre absence pénible ; tous les jours je me plains de ne plus jouir de votre bonne intimité. Vous connaissez l'intérêt que je prends à tout ce qui vous concerne, ayez donc soin de me donner régulièrement de vos nouvelles ; ce sera, je pense, pour vous une égale source de plaisir.

Adieu, continuez à placer votre confiance et votre amitié dans votre tout dévoué ami.

ARTHUR LILLINGHAM.

LETTRE DEUXIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

C'est maintenant, mon cher Arthur, dans ces moments de peine et de déplaisirs, que je puis apprécier tout ce que vaut une amitié telle que la vôtre ! J'accepte en tous points les offres généreuses que vous me faites, et crois ne pou-

Hosted by Google

voir mieux répondre à votre affection qu'en mettant une confiance sans bornes dans le dévouement de mon cher et digne ami..

Vous appréciez trop bien l'amertume que je ressens à me voir ainsi éloigné, presque banni du monde. Le mauvais succès de mes démarches, quand je me croyais déjà si avancé dans le cœur d'Henriette, me fait éprouver des moments de dépit et presque de rage. Je maudis mon mauvais destin, ma propre folie et la romanesque sensibilité de Clara dont les scrupules et le chagrin devenus publics ont porté le dernier coup à ma fortune ébranlée et renversé mes projets de mariage.

Le refus qu'a fait Henriette de me voir me blesse profondément. Vous, au contraire, vous augurez bien de ce que, dans son dépit, elle semble me donner congé. En vérité, il est fort heureux pour moi que je ne sois pas amoureux d'une femme qui me traite de la sorte. Aidez-moi, mon cher, à la bannir entièrement de mon souvenir.

Vous me parlez des beautés campagnardes de ce village, et vous me recommandez de leur consacrer quelques heures de mes loisirs. Il est vrai que les femmes sont très-belles ici; mais je n'ai rien vu qui puisse me captiver un instant. Mon cœur ne me dit rien pour elles, et dans mes peines je trouve une sorte de satisfaction à réfléchir uniquement sur mon malheur.

Le pays que j'habite est agréable et pittoresque. Le village est situé dans une vallée magnifique. De la colline s'échappe un limpide ruisseau qui, dans une partie de son cours, se précipite, à grand bruit, à travers les rocs pour venir former dans la plaine les plus agréables détours. La tristesse de la saison est d'ailleurs en parfaite harmonie avec la situation de mon esprit. Je m'égare souvent dans de solitaires promenades; et parfois, dans mes rêveries, j'oublie jusqu'au sentiment de mon infortune.

Le souvenir de Clara vient souvent occuper ma pensée. Combien alors je maudis cette détestable vanité qui me porta d'abord à flatter son amour naissant, me fit gagner, par degrés, ses plus tendres affections, et l'entraîna à tout sacrifier pour un homme qu'elle croyait animé des mêmes sentiments. Vous savez que je ne l'ai jamais sincèrement

Hosted by Google

aimée ; mais ne pas l'admirer, est impossible !

Ce pays pourrait me plaire dans toute autre disposition d'humeur. Les habitants en sont affables ; quelques-uns des plus considérables sont déjà venus me rendre visite.

Il y a dans ma compagnie un aimable jeune homme, le lieutenant Heartley. J'ai vraiment été touché de ses attentions pour me distraire. Du reste, chacun dans le régiment connait la cause qui m'a forcé d'entrer au service.

Heartley est fils de bonne maison ; il n'a point encore beaucoup vu le grand monde, mais un cœur droit, des dispositions heureuses, accompagnées d'un naturel délicat, donnent à ses manières une simplicité élégante qu'il est difficile d'acquérir ou de posséder. Nous habitons la même maison, et étant ici les seuls officiers, nous avons contracté l'habitude de prendre nos repas ensemble. C'est le favori de la contrée, toutes les demoiselles rafollent de lui. Je pense qu'il a eu déjà quelques petites bonnes fortunes. Comme il est franc et ouvert, il ne tiendrait qu'à moi de les connaître (seulement il faudrait l'encourager à la confidence, car il semble me regarder comme un maître en l'art de séduire), mais, pour le moment, je suis trop mal disposé pour trouver quelqu'intérêt dans de semblables aventures.

Cette lettre, cher Lillingham, est déjà longue, et je puis à peine lire ce que j'écris. Je finis en vous assurant de toute mon affection.

—

LETTRE TROISIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Je veux continuer à vous donner de mes nouvelles.

Oh ! Arthur, l'aimable personne que j'ai vue ! Mais cherchons à raconter avec ordre :

Heartley et moi, dimanche soir, nous dirigions nos pas vers une promenade publique.

Arrivés là, nous rencontrâmes un groupe de jeunes filles que nous accostâmes.

— Je vous présente le capitaine Ashburton, dit Heartley ;

Hosted by Google

à peine en ce pays, il déclare n'avoir jamais vu, avant ce jour, tant de belles personnes.

— Je vous remercie, Heartley, de vouloir bien payer, en mon nom, le juste tribut d'admiration que l'on doit aux dames de ce village.

— Si l'on en juge sur l'apparence, répondit une jeune brune très piquante, le capitaine Ashburton ne trouve guère à admirer ici; quelque charmant objet éloigné occupe vraisemblablement son cœur et n'y laisse pas de place à un autre sentiment.

Regardant alors plus particulièrement cette jeune fille, et croyant lire dans ses yeux mille choses encourageantes, je ne pus m'empêcher de donner aux miens toute l'expression dont ils sont susceptibles, et du ton d'une émotion feinte :

— Il faudrait, répondis-je, avoir le cœur étrangement fait, pour demeurer insensible à tant de charmes.

Elle s'appliqua aussitôt le compliment ; mais rien ne trahit dans sa contenance la sensibilité ou la tendresse ; je n'y vis que le triomphe d'une vanité satisfaite. Ce qui plaisait à la coquette de village, ce n'était pas votre ami ou quelque qualité qui lui fût personnelle, mais elle triomphait intérieurement de recevoir, la première, les hommages du capitaine Ashburton, d'un homme répandu dans le monde et précédé d'une réputation fashionnable. La conversation devint animée ; et voulant m'amuser de la demoiselle, j'employai toute mon habileté à lui tourner l'esprit.

Après avoir laissé ces jeunes filles, nous rentrâmes à la maison. Je crus m'apercevoir qu'Heartley était un peu piqué de la préférence qui m'avait été accordée.

— Que pensez-vous, dit-il, de Louisa Johnson ?

— C'est une jolie personne, mais je n'ai vu de ma vie une coquette aussi décidée.

— Je suis bien de votre avis ; depuis deux mois j'avais pour elle mille attentions qu'elle recevait avec plaisir, m'encourageant à espérer ; mais dès que vous paraissez, elle préfère le capitaine au simple lieutenant ; elle trouve qu'un homme à la mode est bien mieux son fait, qu'un pauvre garçon qui a mis tout en usage pour la convaincre de son ardente admiration.

Hosted by Google

— Eh bien ! vengez-vous, mon cher ; montrez-lui que vous la jugez indigne de votre amour ; traitez-la, huit jours, avec indifférence, et vous la verrez bientôt revenir à vos pieds.

Mais c'est trop vous parler de Louisa Johnson ; sa conversation animée et ses minauderies m'amusent lorsque nous la rencontrons ; elle ne pourrait vraiment m'intéresser un seul instant.

Hier nous traversions le village, une jeune fille marchait devant nous. En ma qualité d'admirateur passionné du beau, je déclare, mon cher Arthur, n'avoir encore rien vu de si exquis. Elle marchait avec lenteur ; j'éprouvais un sentiment de plaisir peu ordinaire, je craignais en m'approchant d'elle de troubler l'aimable tranquillité de sa démarche, et cependant j'éprouvais un vif désir de savoir si la beauté de son visage répondait à la grâce de sa tournure. — Quel délicieux visage, m'écriai-je bientôt !

— Elle est charmante assurément, répondit Heartley ; mais avançons.

Comment, mon cher Arthur, vous décrire tant d'attraits ? Non, rien de si enchanteur ne s'était encore présenté à ma vue ! Quand nous passâmes près d'elle, mes manières, mes regards, toute l'expression de ma personne durent lui dire assez mon ravissement. Nos yeux se rencontrèrent ; quelle chaste confusion ! Bientôt, détournant ses regards, elle les fixa avec simplicité vers la terre, un léger incarnat couvrit ses joues ; et, concevez-vous cela, Arthur, je crois vraiment que je rougis moi-même !

Je voulus me retourner une seconde fois pour m'enivrer encore de sa vue ; mais déjà elle avait disparu, peut-être nous avait-elle fuis à dessein.

— Quel adorable fille, Heartley, quelle est-elle ? La connaissez-vous ?

— Oui, certes, je la connais : dès mon arrivée ici avec le régiment, je fus frappé de sa vue aussi vivement que vous l'êtes aujourd'hui. J'en devins même éperduement amoureux. Je n'épargnai aucune démarche pour faire sa connaissance ; tous les jours je passais devant sa maison ; mes regards, mes soupirs, tout fut inutile. Une fois l'ayant rencontrée seule, je résolus de lui parler ; je commençais

Hosted by Google

déjà un beau compliment, mais je fus si bien retenu par la dignité de ses manières, qu'il me fut impossible de ne pas lui obéir quand elle me dit d'une voix ferme qu'elle désirait être seule. En dépit de tous mes beaux projets, en dépit de moi-même, je l'abandonnai, la louant intérieurement de m'avoir ainsi congédié.

— Mais enfin quelle est-elle ?

— Elle se nomme Dalton. Elle vit avec sa mère dans une jolie propriété, à peu près à un demi mille de ce village.

— De quel côté ?

— Je vous le montrerai demain. Elles vivent d'une manière fort retirée ; et quoi qu'elles habitent ces contrées depuis plusieurs années, elles y ont peu de relations, et paraissent peu se soucier de voir la société du pays. J'ai entendu dire que sa mère était tout-à-fait infirme, et la jeune fille paraît abandonner rarement la maison.

Bonne nuit, cher Arthur, cette aimable personne occupe toutes mes pensées. — Adieu.

—

LETTRE QUATRIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Cette fille, mon cher Arthur, est vraiment un ange. Les mots me paraissent trop froids pour rendre mon admiration.

Vous concevez, d'après ma précédente lettre, quelle puissance d'attraction eut sur moi ce cottage à un demi mille du village. L'échec de mon jeune lieutenant ne pouvait point décourager un homme de mon expérience. Mon amour-propre n'en fut que plus excité à mettre, encore une fois, ma bonne chance à l'épreuve.

Pendant plusieurs jours, dans l'espérance de revoir cette beauté si fière, je dirigeai mes promenades du côté de sa demeure ; mais, comme si elle eût deviné mon intention, jamais elle ne parut dans son jardin ou à sa fenêtre, et plus d'une semaine se passa sans que je pusse seulement l'apercevoir.

Enfin, dimanche, je songeai au temple. Après avoir mis

Hosted by Google

quelque soin à ma toilette, je m'y rendis le cœur fort agité; non pas, comme vous le pensez bien, pour y marier ma voix aux chants monotones des cantiques, mais dans le dessein de m'enivrer des charmes de la plus belle des créatures, et de rendre à l'idole de mon cœur le culte qu'elle mérite si bien. Je parvins à me placer près d'elle: ce fut alors, mon cher Arthur, que j'éprouvai de ces sensations impossibles à décrire. Je me sentais épuré, comme en la présence d'un ange. Toute mon âme était ouverte aux plus fraiches émotions. Ce n'était pas ces élans d'une passion tyrannique, désordonnée, mais un sentiment tendre et délicat, comme aux premières amours de notre jeunesse.

En vain vous voudriez vous représenter la dignité de sa contenance, la douceur languissante de ses yeux bleus, l'ovale parfait de sa figure. Ses traits sont d'une beauté antique; sa bouche, trésor de fraîcheur, et ses beaux cheveux noirs tombant en boucles soyeuses de chaque côté de son front pur et virginal, font d'elle une beauté accomplie. Figurez-vous une vierge de Raphaël, animée soudain d'un pur rayon du ciel; toute la suavité d'une âme angélique se reflétant sur un divin visage. Mes yeux demeuraient attachés sur elle; j'éprouvais une ineffable ivresse à respirer l'air comme embaumé par sa présence.

Lorsque j'entrai dans le temple, Marie tourna la tête; je crus voir une légère rougeur passer rapidement sur son front; mais la tranquillité de son regard me dit qu'elle me voyait comme on voit la chose la plus indifférente.

Pendant tout le service divin (que cette fois je trouvai fort court), ses yeux ne se tournèrent pas une seule fois de mon côté, elle semblait plongée dans des réflexions qui n'avaient rien de terrestre.

Quand sa voix se joignit aux chants rustiques des villageois, elle me parut descendre du ciel. Tous mes sens furent émus d'une douce langueur, telle que je n'en éprouvai jamais.

L'office terminé, je demeurai dans le temple jusqu'à la sortie de Marie; puis, entraîné comme malgré moi, je suivis ses traces, n'osant l'approcher même dans la foule. Elle fut bientôt accostée par plusieurs jeunes filles de son âge. Elle leur parla avec douceur, d'un air affable, mais

Hosted by Google

sans trop de familiarité. Combien au milieu de ses compagnes elle me parut plus digne encore de mon admiration, recevant d'elles comme un charme nouveau par la supériorité de ses manières et tout l'éclat de sa beauté.

Étant connu de toutes ces jeunes filles, grâce à l'introduction d'Heartley, j'en profitai pour me joindre à elles. La conversation roula sur des sujets assez indifférents; Marie parla peu, mais avec une délicatesse, un son de voix et une justesse d'expression qui n'appartiennent qu'à elle.

A notre entrée dans le village, elle souhaita le bonsoir à ses amies, et me salua avec cette civilité de bon ton qui nous fait un devoir d'être poli à l'égard même d'un étranger. Il y a dans la personne de cette aimable fille, dans tout ce qu'elle fait, dans ses moindres mouvements, une grâce qui surpasse tout ce que j'ai vu jusqu'à ce jour.

Mais adieu, cher Arthur, il est temps de terminer cette lettre; je suis tout plein de cette délicieuse créature.

—

LETTRE CINQUIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Je ne me rappelle de ma dernière lettre qu'une chose, c'est qu'elle dépassait toutes les bornes du sens commun. Vous devez me trouver bien changé, Lillingham? sur ma vie! Je me trouve réduit à un tel état, que je commence à craindre que vous ne me trouviez indigne de vous. Je veux cependant continuer à ne vous rien cacher de toutes mes faiblesses. Il me faudra sans doute abandonner cette jeune fille; je le dois à ma seule fierté, car elle demeure toujours insensible à l'expression de mon amour. J'ai cru même remarquer, parfois, qu'elle éprouvait plus que de l'indifférence. Peut-être lui aura-t-on parlé de moi dans des termes propres à exciter sa défiance. Si elle a pu connaître, en effet, les principes pervers de l'homme qui recherche ses affections; si c'est dans la révélation de ce caractère qu'elle puise son éloignement et son aversion, n'est-il pas évident que je suis à jamais perdu dans son esprit? Toutes les

Hosted by Google

pures pensées de cette âme candide ne doivent-elles pas se détourner de moi? Ne cherchera-t-elle pas à me fuir, comme elle fuirait un reptile venimeux? Ah! laissez-moi plutôt espérer que je découvrirai quelques côtés faibles par où ce cœur inflexible ne saura pas toujours se défendre. L'ange doit tomber un jour aux attaques réitérées de Satan! Un jour, je te presserai dans mes bras, trop fière beauté; oui, j'arracherai de tes lèvres embaumées l'aveu de ta propre faiblesse. Oh! quelles tumultueuses sensations ont agité mon être à cette seule pensée!

Et pourtant, admirez, mon cher, la bizarrerie de notre nature : loin d'elle, son seul souvenir éveille en moi les plus ardents désirs, et si je suis sous le charme de sa chère présence, mes sensations changent aussitôt de nature : je me surprends alors sous l'empire de la seule tendresse. Oui, sous l'influence de sa voix argentine, de son regard doux et pénétrant, je sens mon âme monter, par degré, à une sorte d'extase contemplative! Je suis élevé comme au-dessus de moi-même, tous mes sentiments s'épurent, mes désirs s'évanouissent; il me semble participer à sa divine nature.

Je l'ai vue plusieurs fois ces jours-ci, car mes pas me portent sans cesse vers les lieux où je puis la rencontrer. L'apercevoir un instant me paie d'un jour d'anxiété et de peine. Insensible à la froidure de la saison, j'erre chaque soir près de sa maison. La seule idée qu'elle est instruite de ma présence est une récompense suffisante à mes veilles. Plus le temps est détestable, plus je me réjouis à la pensée que Marie s'apercevra que, pour elle, je brave toutes les rigueurs de l'hiver.

Mais c'est en vain, en vain, mon cher Lillingham, ses manières restent les mêmes à mon égard. Sa réserve, sa froideur sont telles, que dans nos dernières conversations, je n'ai jamais osé lui dire ou lui donner à entendre tout ce que j'éprouve! Si mes yeux ont su quelque fois parler le langage de l'amour, si dans tant d'occasions ils ont été les interprètes de ma passion, combien n'auraient-ils pas dû lui dire toutes mes secrètes émotions! Marie, Marie, que ne puis-je t'oublier, ou que ne puis-je me faire aimer de toi! Mais tout semble conspirer à me rendre

Hosted by Google

misérable : le souvenir de mes anciens succès, de nos faciles amours, l'ardeur effrénée de ma nature, la solitude, l'air que je respire, chaque chose semble augmenter ma folle passion pour Marie. Arthur, j'implore votre assistance ; que dois-je faire ? Je suis rempli de trouble et d'anxiétés.

—

LETTRE SIXIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Toutes mes craintes sont vérifiées : Mon caractère n'est plus inconnu de Marie. Heartley vient de me laisser à l'instant. Il m'a raillé sur *ma grande passion.* C'est ainsi qu'il s'est exprimé. Et pourtant, en dépit de moi-même, il faut toujours que je lui parle de Marie.

— Toutes vos entreprises seront vaines, croyez-moi, Ashburton, Mlle Dalton est une fille sincèrement vertueuse, élevée dans des sentiments honnêtes et, de plus, je sais qu'elle vous craint.

— Elle me craint ?

— Oui.

— Oh ! par le ciel, dites-moi pourquoi ? Vous ne lui avez sans doute pas raconté....

— Ce n'est pas moi, assurément ; mais votre réputation d'homme de plaisirs, votre existence galante à Londres ne sont pas ignorées ici, et sont même souvent le sujet de la conversation. L'autre jour, Miss Dalton parla de vous en ma présence.

— Oh ! répétez-moi exactement, je vous en conjure, tout ce qu'elle a pu dire !

— Elle vous trouvait joli cavalier, mais elle était plus frappée de vos manières que de votre personne. Elle ajouta : il paraît toujours abattu, comme s'il n'était pas heureux.

— Heureux ! s'écria la petite Johnson, oh ! il a de bonnes raisons pour ne pas l'être.

— Eh ! lesquelles donc ?

— Quoi ! vous ne savez pas qu'il est ruiné, qu'il a dissipé follement sa fortune.

Hosted by Google

Et alors elle entra dans tous les détails de votre dernière aventure. Elle insista sur le refus que vous avez essuyé, tout nouvellement, dans vos projets de mariage.

Heartley ajouta que Miss Dalton avait changé de couleur, et devenant soudain très rêveuse, n'avait plus pris part à la conversation.

— Mais, Heartley, je pense que vous aurez contredit tout cela?

— Nullement; comment l'aurais-je fait? Je savais que tout était vrai, et je pensais que vous deviez être fier de votre réputation d'homme à bonnes fortunes. La notoriété ne double-t-elle pas le charme des succès! mais à quoi pensez-vous donc, Ashburton, vous voilà d'une pâleur extrême?

— Ce que vous me dites, Heartley, me peine au-delà de toute expression; croyez au contraire que je maudis ces succès dont j'ai pu me glorifier autrefois dans ma détestable vanité....

Mais je ne puis plus, mon cher Lillingham, écrire davantage avec ordre. Aimez toujours votre malheureux ami.

—

LETTRE SEPTIÈME.

LILLINGHAM A ASHBURTON.

Votre engagement déraisonnable commence à me donner réellement de l'inquiétude. Il y a dans quelques passages de vos lettres une véhémence qui ne prouve que trop toute la force de votre passion pour cette Marie, et je tremble en songeant à ses conséquences possibles.

Ne vous attendez pas à trouver en moi un lâche flatteur de votre folie, mais un ami ferme, et décidé à vous dire, jusqu'au bout, la vérité; décidé à vous montrer le danger de votre situation. Je voudrais pouvoir vous relever des ruines de votre fortune; je ne saurais donc trop vous répéter que toutes vos espérances doivent être placées dans votre mariage avec Henriette. Si vous continuez, au contraire, à reporter toutes vos pensées vers votre beauté villageoise, alors vous êtes à jamais perdu! Encore une

Hosted by Google

autre infidélité qui fasse bruit, et vous perdez pour toujours la main d'Henriette.

Pauvre fou que vous êtes ! qu'est devenue cette connaissance, tant vantée, du cœur des femmes ? Quelle raison avez-vous donc de vous laisser ainsi aller au découragement ? Votre belle, dites-vous, vous regarde avec indifférence. Eh bien, moi, je ne le crois pas. Non, vos agréments personnels, le charme de votre esprit, rehaussés encore par l'expression vraie de votre amour, ne peuvent rencontrer une aussi longue indifférence. Heartley ne vous disait-il pas lui-même qu'elle vous trouvait joli cavalier et qu'elle pensait que vous n'étiez pas heureux. Cela ne veut-il rien dire ? Laissez-moi plutôt désirer que vos airs de souffrante langueur joints au charme de l'homme élégant n'aient point déjà touché une corde qui vibrera trop longtemps dans le cœur de votre Marie. Elle doit avoir porté sur vous ses regards plus souvent que vous ne le pensez, mon cher, pour avoir ainsi remarqué votre mélancolie. Croyez-le bien, cette fille n'est pas insensible. En dépit d'elle-même, en dépit de votre mauvaise réputation, je vous prédis qu'elle vous aimera bientôt (si ce n'est déjà fait), et quand vous vous serez emparé de toutes les facultés de son cœur, ce sera bien votre faute si vous ne pouvez pas devenir aussi le possesseur de sa personne.

Où donc est le grand mal qu'elle sache vos nombreux succès auprès de son sexe ? Supposez-vous que ce dragon de vertu frissonnera désormais de peur à la moindre de vos paroles, comme à la voix même de Satan ? Ne trouvera-t-elle pas, au contraire, un piège de plus dans la connaissance de votre passé ? La vanité ne lui dira-t-elle pas à l'oreille : « Voyez cet homme auquel, avant ce jour, tant de femmes ont cédé ; n'est-il pas, à cette heure, votre esclave ! Oui, celui qui avait conquis les plus orgueilleuses, met aujourd'hui son cœur à tes pieds. » L'amour ne lui dira-t-il pas aussi, tout bas, le perfide ! « Puisque son caractère t'est connu, quel danger ta vertu peut-elle courir ? ne peux-tu pas plutôt changer le cœur de ce libertin, et le ramener dans la voix des attachements honnêtes ? » Le désir seul d'essayer son influence, sa naïve curiosité de jeune fille, l'entraîneront certainement bien loin de ses

Hosted by Google

premières impressions de crainte ; elle est femme avant tout. Ayez seulement les yeux au guet, épiez les diverses phases de ses sentiments, agissez avec l'adresse que je vous ai connue, et alors ou le diable sera contre nous, ou elle succombera à nos pièges combinés.

Mais, avant tout, redevenez vous-même, mon cher Ashburton. Si vous devez connaître encore les fraîches émotions d'un amour véritable, ne vous laissez pas dompter entièrement. — Je ne doute pas que Marie ne soit aussi belle que vous vous plaisez à la dépeindre ; qu'elle soit digne d'être réellement aimée. Quelle autre, qu'une femme accomplie, pourrait tenir dans ses lacs un homme qui a triomphé de toute la phalange de nos belles? Quelle soit simple et sans art, je le désire et le crois aussi ; mais je compte précisément sur cette simplicité, si vous n'avez pas perdu tout jugement, pour vous servir d'arme contre elle-même. Votre amour sincère, passionné, vos absurdes et romanesques sentiments s'accorderont avec la délicatesse de sa propre nature et contribueront mieux que tous les artifices à l'accomplissement de vos desseins.

Je désire, mon cher amoureux, que ces raisonnements fructifient dans votre esprit. Ayez recours à cette lettre comme à un talisman contre le pouvoir de l'amour chaque fois que vous vous sentirez faiblir ; puisse-t-elle vous servir de cordial pour relever vos esprits abattus.

Vous savez d'ailleurs que je ne suis point oublieux de vos intérêts ici. J'ai su gagner, par les moyens ordinaires, une adroite et fidèle femme de chambre chargée de plaider votre cause dans Portland-place. Par elle, j'ai le moyen de savoir si vous êtes toujours regretté, toujours présent à la pensée d'Henriette. Je ne manque jamais de vous représenter comme vraiment malheureux. Je dis pour vous tout ce que vous pourriez dire vous-même, et j'ai de fortes raisons de croire qu'après un certain temps donné à la bienséance, vous pourrez écrire de nouveau à Henriette qui, selon moi, se meurt d'amour pour vous.

Courage donc, mon cher Théodore, et vous pourrez bientôt reparaître dans le monde, à la tête d'une grande fortune. Songez-y sérieusement et comptez, en toutes circonstances, sur votre fidèle et dévoué ami.

Hosted by Google

LETTRE HUITIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Votre dernière lettre m'a affecté de diverses manières, mon cher Lillingham. Il faut que vous soyez le plus insensible mauvais sujet pour avoir osé parler, comme vous l'avez fait, de la plus vertueuse, de la plus séduisante des femmes. Vous n'avez point encore aimé, Lillingham, vous ne connaissez pas cette douce intelligence des âmes, comme dit Otway, ce doux commerce de sympathie réciproque. Le paradis de Mahomet vous engagera peut-être un jour à confesser la loi du prophète.

Vous vous exagérez, je vous assure, mes moyens de succès. Marie est plus que jamais sur la défensive, et je crains fort que tous mes artifices et même mon sincère amour ne puissent rien sur elle. J'avais cherché en vain, depuis plusieurs jours, l'occasion de la voir, toute ma persévérance avait été inutile. Dimanche dernier, elle n'était même pas venue au temple. C'est une absence étudiée, me dis-je, elle n'agit ainsi que pour me prouver qu'elle me méprise, cessons donc de songer à elle; mais hélas! l'oublier m'est impossible! enfin je la rencontrai hier avec plusieurs jeunes filles. Je voulus lui parler, elle me répondit à peine; évitant toute attention de ma part, elle marcha constamment entre deux de ses compagnes dont elle affecta de prendre le bras, comme pour leur demander protection. Vous pouvez imaginer combien je me trouvais mal à l'aise, combien je souffrais de cette froideur. Ce fut à ce point, que je me demande si j'ai été assez maître de moi-même pour cacher mon chagrin à ses compagnes. Peut-être, à la réflexion, ce chagrin même me sera-t-il avantageux. Parfois une jeune fille peut être piquée d'une trop grande discrétion dans la manifestation de nos sentiments; sa vanité y perdant quelque chose. Oh! que ne puis-je trouver une semblable faiblesse dans le caractère de Marie! — Adieu.

—

Hosted by Google

LETTRE NEUVIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Il vient de m'arriver un évènement bien fait pour relever toutes mes espérances.

Je vous ai parlé, dans une de mes premières lettres, d'une petite rivière qui serpente près du village. Le sentier qui conduit du village à la demeure de Marie traverse précisément ce ruisseau qu'il faut passer sur un léger pont de bois.

Le temps était devenu épouvantable depuis quelques jours ; la pluie était tombée à torrents. Impossible de voir Marie une seule fois, et je passai ces jours dans la plus mortelle impatience. A la première lueur de beau temps, j'abandonnai la maison et je marchai jusque vers le soir. Toutes mes pensées étaient occupées de Marie et du désir de l'apercevoir. Si je n'ai pas le bonheur de la rencontrer, me disais-je, je pourrai du moins retrouver la trace de ses pas, m'arrêter aux lieux qu'elle préfère.

Vous, Arthur, dans votre froid matérialisme, vous ne pouvez apprécier la délicieuse tristesse qui s'empare de l'âme à la vue des objets chers à la femme aimée. N'avoir pas éprouvé ces émotions délicates, c'est ignorer le plus complet des plaisirs.

Au moment où j'approchais du pont dont je viens de vous parler, je fus soudainement tiré de mes rêveries par des cris de détresse. Un sentiment profond, au-dessus de celui qu'inspire la simple humanité, une secrète sympathie, doublant la vitesse de mes pas, m'entraînent vers la rivière. J'aperçois alors une forme humaine se débattant dans le torrent formé par la crue des eaux, et que le cours impétueux menace d'ensevelir. La branche saisie pour résister au courant vient de se rompre, toute espérance semble perdue ; je m'élance, je plonge, et saisissant dans mes bras la personne qui se noyait, après une lutte où j'eus besoin de toutes mes forces, je fus assez heureux pour la déposer enfin sur le rivage. Dieu ! qui venais-je d'arracher ainsi à la mort..... Marie, Marie elle-même !

Hosted by Google

épuisée par ses vains efforts, abattue par la terreur, la charmante fille était évanouie dans mes bras. Quelle situation, quel moment mêlé d'extase et de peine ! Presser cet ange sur mon cœur, couvrir sa bouche de baisers et la sentir froide et presque sans vie. La nature se réveille pourtant ; elle se ranima par degrés, ses yeux languissants s'entrouvrirent ; mais au premier moment où elle les fixa sur moi, elle parut insensible à sa situation. Quelques légères exclamations de surprise m'annoncèrent bientôt qu'elle commençait à en avoir le sentiment. Quelle gratitude alors dans toute l'expression de sa figure !

— Est-ce à vous que je dois la vie ? comment vous exprimer tout ce que j'éprouve !

Elle me prit vivement les mains, me les pressa dans les siennes, puis les portant de son cœur jusqu'à ses lèvres, elle les baisa avec transport.

— Soulevez-moi, me dit-elle avec angoisse, oh ! laissez-moi me rendre à la maison !

Elle tremblait de froid et de faiblesse.

— Mlle Dalton, lui dis-je, ne voudrez-vous pas vous appuyer sur mon bras ? Que ne puis-je vous préserver entièrement du froid !

Elle semblait hésiter. Je pris son bras qu'elle parut m'abandonner ; puis enlaçant les miens autour de sa taille, je la supportai, ou plutôt je la portai jusque chez elle, ravi d'un aussi précieux fardeau.

Marie, disais-je en mon cœur, pourrai-je perdre jamais le souvenir de semblables instants ? Pendant notre marche, je sentais la pauvre fille trembler d'émotion et de froid ; elle ne prononçait aucune parole, des larmes coulaient seulement sur ses joues. Nous arrivâmes au cottage, sans qu'elle eût rompu le silence. Au moment où nous passions la petite porte, sa mère que je n'avais pas encore eu occasion de connaître, nous aperçut.

— Marie, ma fille ! s'écria-t-elle, la voyant pâle et tremblante, presque sans haleine, et ses vêtements dégouttant d'eau, que t'est-il arrivé, ma chère enfant ? Pourquoi t'ai-je laissée sortir de la maison par un temps pareil, Marie, parle à ta mère, oh parle, je t'en supplie !

Le cœur de Marie était oppressé ; elle s'élança dans les

Hosted by Google

bras de sa mère avec un inexprimable transport, cacha sa tête dans son sein, et des flots de larmes vinrent alors la soulager. Jamais pareille expression de tendresse, jamais aucune autre scène ne m'avait encore aussi vivement ému. La mère était penchée sur sa fille qu'elle pressait contre sa poitrine avec une crainte mêlée de joie.

— Que t'est-il donc arrivé, ma chère enfant? oh! dis, dis-le moi.

Marie tournant alors ses yeux sur moi :

— Ma mère, il m'a sauvée du torrent!

En prononçant ces mots, elle sembla recouvrer une sorte d'énergie, mais elle retomba de nouveau comme anéantie dans les bras de sa mère.

Madame Dalton se retournant vers moi :

— Nos remerciements, s'écria-t-elle!

— Ne parlez pas de remerciements, Madame ; sauver la vie de la plus humble créature est un des premiers devoirs de l'humanité, mais avoir sauvé votre fille... — Je me retire, l'agitation, le froid qu'elle vient d'éprouver demandent sans retard tous vos soins.

Au moment où je prenais congé d'elles, Marie tourna sur moi ses yeux pleins de langueur et me tendit la main sans parler. Mais quelles douces pensées ce silence si éloquent ne fit-il pas entrer dans mon cœur!

A mon retour, quand je passai sur le pont, le bruit du torrent fut pour moi comme une délicieuse musique. Combien ne lui dois-je pas, m'écriai-je, en contemplant son cours avec bonheur! Je repassai alors dans mon imagination tout ce qui m'était arrivé là. Je me retraçais les charmes que j'avais contemplés, je me perdais dans la rêverie des plus enivrantes pensées, et ce ne fut que la vive sensation du froid de mes vêtements mouillés qui put me dire combien j'étais resté là longtemps. Toujours pensif, je regagnai lentement le village.

A mon arrivée, je me sentis très-fatigué et me mis au lit avec la fièvre. Grâce cependant à la force de ma constitution, je me levai le lendemain sans aucune indisposition : ma première pensée a été de vous écrire, et maintenant je vous laisse pour me rendre auprès de Marie.

—

Hosted by Google

LETTRE DIXIÈME.

(Continuation de la précédente.)

Je sortis du village le cœur rempli d'inquiétude. En passant la rivière, j'éprouvai les mêmes émotions que la veille; et jamais je ne passerai ce pont sans un sentiment particulier de plaisir. Arrivé chez Marie, la porte me fut ouverte par une toute jeune fille.

— Comment va votre maîtresse, est-elle mieux?

La jeune fille me parut un peu surprise de la brusquerie de mes manières.

— Ma jeune maîtresse n'est pas très bien; elle a un peu de fièvre et elle garde le lit.

— Elle est au lit! ne pourrai-je pas la voir?

— Voulez-vous entrer, Monsieur?

Je fus introduit alors dans une salle basse que je veux vous décrire: ce n'est pas un salon d'une froide élégance, ou pauvrement fastueux; c'est un modèle de simplicité, de bon goût. Les fenêtres garnies de treillis qu'ombragent le chevrefeuille mêlé au jasmin et à la clématite, ne laissent pénétrer qu'un demi-jour en harmonie avec les couleurs des lambris et de l'ameublement. Des rideaux d'une étoffe très-simple, à larges plis, le tapis, les sièges, la cheminée tous parfaitement assortis, contribuent à donner à cette salle un aspect agréable.

Cette pièce sert de salle à manger. Un antique buffet avec ses garnitures en cuivre doré, un service de porcelaine placé avec le moins d'ostentation possible, sont avec les sièges les seuls ornements.

Une porte entr'ouverte m'engagea à entrer dans la salle voisine. Je reconnus aussitôt que c'était la pièce réservée à Marie. Une disposition mélancolique semblait avoir présidé à son arrangement. En entrant, je crus respirer un tout autre air. Peut-être l'obscurité du jour, l'état particulier de mon esprit étaient-ils pour beaucoup dans cette impression. Les fenêtres donnent sur le jardin, non pas un jardin vulgaire comme chez quelque simple fermier: au milieu d'un verdoyant gazon qui s'avance assez près de la maison,

Hosted by Google

de nombreux arbustes fleuris et des arbres verts sont distribués de manière à laisser pénétrer le regard au milieu de leurs groupes ; mais tout cela avec tant d'abandon, que l'art semble disparaître pour ne laisser voir que la nature ; l'ensemble me représentait un bosquet sacré ; la retraite de Marie en était le temple, et je me sentais rempli de la divinité qui y préside. D'un côté, étaient les livres élégamment reliés et rangés avec goût ; ici, le piano et la musique. Sur une jolie table, au milieu de la chambre, était posé ce qu'il faut pour écrire, des papiers dispersés et mêlés avec des livres ; tout ce qu'elle avait laissé précisément la veille : ses pinceaux, des dessins, des fleurs simples et élégantes comme elle. Je regardais tout cela avec les yeux d'un homme amoureux. Je couvris de baisers les livres, les papiers, tout ce qu'elle avait touché. Ah ! dis-je en moi-même, quel bonheur de pouvoir pénétrer ici, d'y contempler cette charmante créature au milieu de ces simples plaisirs, de ces délicates occupations ; d'y respirer le même air, d'y savourer ses languissants regards remplis de tendresse et d'amour !

Ayant entendu un bruit de pas, je laissai aussitôt cette chambre pour m'avancer au-devant de la mère de cet ange. Je m'excusai de la liberté que j'avais prise d'entrer, et m'informai aussitôt de la santé de sa fille. Madame Dalton m'interrompit :

— Permettez-moi, M. Ashburton, de vous remercier de votre noble dévouement. Ma fille se joint à moi, Monsieur, dans cette expression d'une gratitude qui ne sortira jamais de notre cœur.

— Ne me rendez pas confus, Madame ; je suis certainement trop heureux d'avoir été de quelque secours à Mlle Dalton. Je n'ai qu'un désir, c'est qu'elle soit entièrement remise de sa frayeur, et qu'elle n'ait pas trop souffert.

— Grâce au ciel, elle ne va pas trop mal ; elle a eu un peu de fièvre ; c'est ce qui la prive du plaisir d'ajouter, en personne, ses remerciements aux miens ; soyez assuré de sa reconnaissance, de sa sensibilité.

Ses manières avec moi étaient pleines d'abandon ; et lorsque je lui demandai la permission de revenir m'informer de la santé de Mlle Dalton, elle me répondit que si sa

Hosted by Google

maisonnette pouvait m'être agréable, elles seraient heureuses, elle et sa fille, de m'y accueillir comme leur devoir était de le faire.

Je vous dirai maintenant, en peu de mots, mon cher Lillingham, que Marie dans son empressement à satisfaire un désir de sa mère, avait laissé la maison pour se rendre au village ; qu'en passant sur le pont, effrayée sans doute par la violence peu ordinaire du courant, le pied lui avait glissé, et perdant l'équilibre elle était tombée dans le torrent. Vous savez comment j'arrivai assez à temps pour la sauver.

En laissant le cottage, je ne manquai pas de payer l'obligeance de la petite fille qui m'avait introduit. C'est une très-jolie villageoise, assurément, mais je la considérai sans la plus légère émotion, l'esprit tout rempli de l'objet de mes affections. — Adieu, je n'ai point pour l'instant d'autres détails à vous donner. Votre affectionné.

(La suite au prochain numéro.)

Hosted by Google

LES TROIS AIGLES.

VISION.

Faites-moi donc de Paris la reine des beaux-arts, du luxe et de la richesse; travaillez, non pour une ville, mais pour le monde!

Napoléon Ier au comte Frochot, préfet de la Seine.

I

Deux aigles, à l'envi, de leur aile intrépide
Ainsi qu'un trait fendaient les airs;
Ils venaient, fascinés par un foyer splendide
Avec leurs yeux ardents échangeant des éclairs.
Qui frappait ainsi leur paupière
De ce terrestre éclat jusque là sans pareil?
L'Eternel aurait-il, pour sa part de lumière,
Au front de quelque ville altière
Jeté, comme un bandeau, quelque nouveau soleil?

L'un des aigles, parti des mers de l'Hellénie,
Cadence un vol majestueux,
Comme on voit sur Pathmos, aux souffles d'Ionie
Onduler tour à tour le flot tumultueux.
— De Pathmos au sombre rivage
Tu viens, aigle superbe? — Oh! n'es-tu point celui
Que Jean, l'aimé du Christ, tenait en doux servage,
Quand, planant sur l'île sauvage,
Tu semblais du regard discourir avec lui!

Hosted by Google

L'autre aigle, l'œil sanglant et la serre crispée,
Comme poursuivant ses destins,
Avec un cri strident, aigu comme l'épée,
S'élançait à plein vol loin des vieux monts latins.
— Vers la Gaule, toi qui t'inclines
Sur des bords que tes yeux ne reconnaissent plus,
Oui, c'est toi qui fuyant aujourd'hui leurs ruines,
Suspendu sur les sept collines
Les voyais tressaillir au nom de Romulus !

— Les temps sont-ils venus ? dit l'aigle d'Ausonie,
Est-ce enfin sur ces nouveaux bords
Qu'apparaît cette Rome à la gloire infinie
Que voyait poindre Enée au noir séjour des morts ? (1)
Le monde est-il son tributaire ?
Est-ce la main des dieux, celle des vieux Romains,
Qui dressant de Luxor ici l'aiguille austère,
En fait le sceptre de la terre
Assurant à leurs fils d'éternels lendemains ?

— Les temps sont-ils venus ? dit l'aigle du prophète.
Est-ce toi, céleste cité
Que Jean voyait descendre, avec des chants de fête,
Sur cette terre, émue à tant d'immensité ?
Ainsi qu'une épouse parée,
Tu portes pour bandeau des diamants en feu,
Nul besoin du soleil pour te voir éclairée ;
Dans tes temples, lampe sacrée,
Toute gloire s'allume à la gloire de Dieu. (2)

— Oui, les temps sont venus, cria d'une voix fière
Du haut du bronze d'Austerlitz,
L'aigle qui rapporta dans sa serre guerrière,
Tous ces canons vaincus, en son vol recueillis.

(1) *Illa inclyta Roma*
Imperium terris, animos æquabit olympo !
ENÉIDE, livre VI.

(2) Apocalypse de saint-Jean, chap. XXI, versets 2, 11 et 23.

Hosted by Google

C'est bien la cité fatidique
Qui, magique miroir, captait vos yeux surpris ;
Mais déchirant enfin tout voile symbolique,
Sur toute illusion mystique
La vérité s'affirme... et se nomme Paris.

De son lit triomphal c'est Corinthe exhumée :
Laïs aux yeux étincelants
Enchaînant d'un regard la foule encor charmée
Aux pieds de sa beauté, jeune de deux mille ans.
C'est la Mecque d'un nouvel âge ;
Nul ne voudra mourir avant les temps prédits
Sans avoir, incertain de son dernier partage,
Vu, du moins, en pélerinage
Des lieux dont il rêvait comme d'un paradis.

II

Puis les aigles planaient d'une aile souveraine ;
Immobiles, d'un cri hautain
Saluant, dans Paris, cette éternelle reine,
L'avènement prédit des arrêts du destin.
— Mais suffit-il, comme Corinthe,
D'éblouir le regard sans former le cœur ? — Non.
Athènes, non moins belle, était doublement sainte ;
Phidias ornait son enceinte,
Minerve l'inspirait du haut du Parthénon !

Ah ! sans doute il est beau d'être grand par les armes ;
Pour l'œil énorgueilli la gloire a plus de charmes
Quand son flambeau s'allume aux foudres des combats.
Fausse immortalité que la tombe réclame !
Les peuples passeront ; mais les arts en sont l'âme,
Et l'âme seule ne meurt pas.

Hosted by Google

Qui daignerait encor, sur un obscur rivage,
De l'Egypte déchue oubliant l'esclavage,
Redemander au Nil les exploits de ses fils ;
Si leur bras tout puissant à nos regards avides
N'eût su, pour parler d'eux, léguer les Pyramides
Ou les ossements de Memphis ?

Non, ce n'est pas assez, Paris, splendide arène,
Que chez toi la victoire, en prodigue marraine,
Sème ses noms fameux sur ton belliqueux sol ;
Que sur le fier bandeau de cette Babylone
D'un fraternel éclat ton Rivoli rayonne
Reflété par Sébastopol ;

Il faut, riche cité, par les arts illustrée,
Que tant de monuments garants de ta durée,
D'un plus noble ciment soient par toi revêtus ;
Il te faut, sans céder aux souffles délétères,
D'une civique main tremper des mœurs austères
Au foyer de mâles vertus.

Allons, rapprochez-vous, sachez, aigles superbes
Qui tous trois, planez sur Paris,
Ne faire qu'un foyer des lumineuses gerbes
Que dardent vos yeux aguerris ;
Faites de ce flambeau l'étoile que les Mages
Suivaient d'un œil religieux,
Quand la terre, par eux, apportait ses hommages
A l'enfant nous ouvrant les cieux.

Rayonne sur la Seine, étoile d'espérance,
Pour tous, astre émancipateur
Sur l'autel du progrès éteignant l'ignorance.
Ah ! quand une douce lueur
Sur un humble berceau descendait de la nue ;
Quand le vieux monde, plein d'émoi,
Sentait vibrer son cœur d'une joie inconnue ;
D'un seul éclair, c'est que la foi

Hosted by Google

En chassant tout mensonge, illuminait la vie
Des reflets de la liberté,
Et qu'un astre céleste où tout se purifie
Se levait pour l'humanité !

III

De la gloire et du Christ, eh bien, pour ton partage,
Paris, ravive ce flambeau ;
Marche par la pensée en tête d'un autre âge.
De te suivre il lui sera beau,
Si, cheminant encor vers la Terre Promise,
Pour guider ses pas, Israël
Croit voir étinceler sur le front de Moïse
Les deux jets lumineux à tous montrant le ciel !

Régénère, chez toi, tout ce qui tombe en poudre ;
France, enfin d'Epicure abats l'autel grossier ;
Redresse un front plus pur, et qui brave la foudre,
Par la guerre et la paix, ceint d'un double laurier.
Le génie est un glaive ; il sape, tue ou fonde ;
N'en fais jaillir l'éclair que pour te voir bénir ;
C'est un gland qu'au présent jette ta main féconde ;
Mais de ses fiers rameaux pour embrasser le monde,
C'est un chêne qui germe aux flancs de l'avenir !

E. Labretonnière.

Hosted by Google

BULLETIN.

Nous avons sous les yeux, un mémoire de M. le docteur Gyoux, médecin à St-Jean-d'Angély, sur *la suppression des tours au double point de vue de la morale et de la société.*

M. Gyoux n'est pas un inconnu pour nos lecteurs ; nous avons eu déjà l'occasion de mentionner ses travaux, et entre autres les conférences sur l'hygiène qu'il a faites à Saint-Jean d'Angély et publiées. Dans son mémoire sur les tours, il ne parle plus seulement en médecin ; il envisage aussi les conséquences sociales des facilités plus ou moins grandes offertes à l'abandon des enfants. Nous ne dirons pourtant pas que l'examen de la question soit complet. M. Gyoux suppose l'enfant illégitime né et se demande ce que lui doit la société, ce que lui conseillent le devoir et ses intérêts. A notre avis, il y aurait lieu de remonter plus haut, de rechercher s'il n'est pas possible de dimiuuer le nombre de ces naissances illégitimes ou d'alléger du moins le poids dont elles pèsent sur le pays, de se demander pourquoi le fait qui amène la naissance d'un enfant illégitime est la seule mauvaise action dont il soit permis de décliner les conséquences pour les rejeter tout entières sur les autres. Proscrite par notre législation, la recherche de la paternité est autorisée par celle d'autres peuples. Qui a raison au point de vue de la justice et de l'intérêt social ? C'est là un redoutable problème, mais un problème dont la solution domine toute cette question des enfants abandonnés. M. Gyoux ne l'a point cherchée toutefois ; il a admis les devoirs de la société envers ces malheureux petits êtres que renie leur père, que leur mère abandonne, quelquefois par une déplorable nécessité. Il n'a mis en présence que ces deux systèmes, les tours qui autant que possible cachent la faute et rompent tout lien entre l'enfant et les parents, et les secours temporaires qui aident la mère à élever son enfant. Il s'est demandé lequel de ces moyens était le plus propre à encourager ou à décourager l'inconduite ; il n'a point omis de chercher dans les faits et dans les chiffres quelle pouvait être l'influence de la suppression des tours sur le nombre des infanticides ; il a cherché lequel des deux systèmes était le plus favorable à la santé et à la vie de l'enfant ; lequel lui ouvrait les moins

Hosted by Google

mauvaises chances pour l'avenir ; lequel enfin était le moins onéreux aux finances de l'Etat. M. Gyoux en examinant ainsi la question sous ses différents aspects est arrivé à réclamer la suppression des tours par une série de conclusions que renferme toutes ou que fait pressentir ce seul paragraphe : « Les secours temporaires diminuent le chiffre des » abandons, conservent à la vie un plus grand nombre » d'enfants, leur assurent quelquefois la légitimation, mais » toujours une reconnaissance qui leur procure une fa- » mille, diminuent les dépenses départementales, amènent » quelques mariages de filles mères et influent le plus sou- » vent d'une manière avantageuse sur la conduite ulté- » rieure de la mère. » Ces considérations ne laisseraient guère de réplique ; mais sont-elles toutes bien établies ? Nous n'oserions l'affirmer. Les raisonnements de M. Gyoux reposent sur des faits très-complexes, et pour énumérer, pour peser suffisamment ces faits il eût fallu plus de place qu'il n'en a pris dans une lecture, dans une brochure de 64 pages. Lui-même l'a senti, puisqu'il a terminé son travail par le catalogue des documents qu'il a consultés. Il ne faut pas lui faire un reproche de ce qui n'a pas dépendu de lui ; il faut le louer de ce qu'il a fait.

Nous ne pouvons pas étudier dès à présent, nous devons signaler un livre qui doit intéresser beaucoup de gens. L'*Etude* de M. Pasteur, *sur le vin, ses maladies, les moyens d'y remédier et de lui donner de suite les avantages que lui apporte habituellement la vieillesse.* M. Pasteur est, on le sait, un des premiers chimistes de France ; objet d'une haute approbation, son livre a été imprimé à l'imprimerie impériale, il a obtenu les éloges du *Moniteur viticole.* Nous ne pouvons en dire que ceci maintenant. Nous espérons lui consacrer bientôt un article détaillé, émané d'une plume compétente. A la vérité, M. Pasteur a fait surtout ses observations sur les vins de la Bourgogne et du Bordelais ; mais outre que les caves de nos lecteurs renferment peut-être d'autres vins que les vins du cru, il semble qu'une pareille matière ne doive pas rester indifférente à un pays où la culture de la vigne et la fabrication du vin sont un intérêt de premier ordre. C'est pour cela que nous en parlons de suite et que nous nous proposons d'y revenir.

LEGIO.

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

A TRAVERS L'HISTOIRE.

SUITE ET FIN.

III

Au capp^ne Verdelin commandt une compagnye au régimt de Piémont. (1)

Cappitaine Verdelin, je vos prye ne manquez incontinant la pnte reçue, de vous rendre à vre compagnye, ou pour le moins soiez y sans aucune faulte avant le dernier jour de féburier prochain, et aurez présenz des soldatz dignes destre employez à croistre vre d. compagnie jusques au nombre de cent pour les arroller lorsq. l. vous sera ordonné, sans les tirer ancore de leurs maisons, les mettre ensemble ou leur donner solde ny fre auc. frais que le Roy nordonne lad. creue, dequoy je vous esclairciray dans la fin du d. mois de féburier, sur tout faictes là d.

(1) Ce régiment devait son origine à Thimoléon de Cossé, comte de Brissac, qui pourvu, à l'âge de 17 ans, de la charge de colonel-général de l'infanterie française au-delà des monts, dès 1561, le forma en 1567, des vieilles bandes qui servaient en Piémont, au régiment de son nom, qui prit, en 1585, celui de *Piémont*. C'est pourquoi il fut désigné indifféremment sous les noms de *Brissac*, de *vieilles bandes* et de *bandes noires du Piémont*, à cause de la couleur de ses enseignes, fond noir avec la croix blanche.

Son premier colonel fut donc Thimoléon de Cossé, en . . 1562
Puis, Charles de Cossé, depuis maréchal de France . . . 1566
Astouard de Mus . . . . . 1567 etc. etc.
Comte de Vaucelas 1604
Marquis de Shomberg (depuis maréchal) 1610
Son dernier et 40e colonel fut le comte Louis de Narbonne. 1786

Sous les règnes de Henri III et de Henri IV, les compagnies étaient de 200 hommes. En 1611, elles furent réduites à 100 hommes. Par ordonnance du 12 juillet 1784, *Piémont* est fixé à deux bataillons, le premier d'une compagnie de grenadiers, quatre de fusiliers; le second de 4 compagnies de fusiliers, une de chasseurs.

Hosted by Google

recreue ? le plus sérellem^t ? que vous pourrez affin quelle me soit arrivée devant ce temps, et me mandez au plustost quel ordre vous aurez donné pour l'exécucion de la présente, vous asseurant pour fin de la continuacion de mon amitié et q. j. suis,

Capp^ne Verdelin,

Vostre plus aff/né coumpaignoun et fidel amy,

J. Louis de Lavalette.

Metz, ce xxvi^e décembre 1609.

—

Au capp^ne Verdelin commandant une compa^ie au régim^t de Piedmont.

Capp^ne Verdelin, vous recepvrez les l/res pattantes et de cachet que le Roy vo/s a faict expédier pour f^e la recreue de v/re compaignie jusques au nombre de deux cens hommes, ez pays, lieux et temps qui vous sont désignez par icelles, pour en f/e la levée et l'assambler. Surquoy conformém^t à ce qui est de l'intan/on de Sa Ma/té, je vous diray que vous ayez avec tout le soing et vigi/lan/e quil vous sera possible de rechercher et arrester des soldatz, jusques au susd. nombre ez lieux qui vo/s sont nommez par lesd. commi/on et l/res de cachet, les meilleurs et plus aguerris q. vo/s pourrez recouvrer. Surtout n'en prandré point q. le moins que pourrez de trop jeunes qui nayent encore porté les armes, affin que Sa Ma/té en soit mieux et plus dignemant servie, et de les f/e vivre et contenir de façon q/l n'en vienne aulcune plainte. A quoy croyant que ne manquerez de satisf/e comme je vo/s en prie, sur tout que desirez donner contantem/t à Sa Ma/té et affectionnez son service, je demeureray,

Capp^ne Verdelin,

Vostre plus affect/né compagnon et meilleur amy,

J.-Louis de Lavalette.

A Paris, le 3^e j/r de mars 1610.

—

Hosted by Google

Au Capp^ne Verdelin, commandant une comp/nie au régiment de Piedmont.

Capp^ne Verdelin, je vous ay nagueres faict expédier mes l/res patentes portant pouvoir de faire la recreue de v/re comp/nie jusques à deux cens hommes ès lieux et pays dénommez ès d. l/res pour leffect de quoy je veulx que vous recherchiez et arrestiez des soldatz ès d. pays ainsy quil est porté par lad. commission, mais je nentends que vous les mettiez aux champs ny les faciez partir de leurs demeures qu'au temps quil leur sera nécessaire pour se pouvoir rendre dans le premier jour d'avril au rendez vous quy vous a esté donné où je feray trouver ung comm/re des guerres et ung payeur quy les enroolleront et payeront de ce que je leur ay ordonné par ch/un jour en attendant quils soient arrivez au rendez-vous général de mon armée auquel vous ne fauldrez de les faire acheminer dans le xx^e jour d'avril par le chemin que le d. comm/re vous prescrira suivant lestat q. je luy en ay faict bailler. Escript à Paris, le 4^e jour de mars 1610. (1)

HENRY.

BRULART.

Au cap^ne Verdelin com/andant une comp^nie de gens de guerre à pied françois au rég/mt de Piémont.

Capp^ne Verdelin, je vous ay faict dépescher la comm/on nécess/e pour lever cent hommes de creue par dessus le nombre dont v/re comp/nie est ap/nt composée, laquelle levée vous ferez au plus tost quil vous sera possible dans le bas Auvergne, à ceste fin vous irez trouver mon cousin

(1) On prête généralement à Henri IV un projet de remaniement de l'Allemagne, qui consistait à former une confédération ou *République chrétienne*, laquelle aurait divisé l'Europe en quinze parties. Le prés dent Hénault traite de chimérique ce prétendu projet, mais il n'en constate pas moins qu'au moment où il a été frappé à mort, ce grand roi réunissait une armée puissante qui devait se composer de trois corps principaux : 1° 16 mille hommes envoyés au secours du duc de Savoie pour l'aider à s'emparer du Milanais ; 2° 10 mille aux héritiers du duc de Juliers pour les appuyer dans leurs prétentions sur la succession de Jean-Guillaume, dernier duc de Clèves ; 3° 24 mille hommes destinés à surveiller l'Espagne du côté des Pyrénées, en tout 60 mille hommes, armée très considérable pour l'époque.

Hosted by Google

le prince de Joinville (1) gouverneur dud. pays et en son absence le viconte de Canillac l'un de mes lieutenans aud/t gouvernement qui vous assignera le rendez-vous auquel vous serez le dernier de ce mois pour f/re enrooller voz soldatz par le comm/re que j'y envoye qui fera distribuer ausd. soldatz huict sols et aux sergens dix sols ch/un par jour à compter de celluy de leur enroolem/t en attendant quils soient à Valence en Daufiné où vous les ferez acheminer dans le dernier juillet pour de là marcher où il leur sera commandé. Mais prenez garde que lesd. soldatz ne commètent aucun désordre sur mon peuple et quilz vivent ainsy que led. comm/re leur prescrira sur pe/ne destre chastiez. Escript à Paris le XVIII[e] jour de juin 1615.

LOUIS.

BRULART (2).

Au capp/ne Verdelin command/t une comp/nie au régim/t de Picardie (3) *ou son lieutenant.*

Capp[ne] Verdelin, l'occasion estant passée pour laquelle je vous avois faict expédier la comm/on nécessaire pour la levée de cent hommes de creue pardessus les cinq/te dont v/re comp/nie est composée, vous ne ferez aucune levée de gens de guerre en vertu d'icelle, car ny ayant lieu de les employer maintenant pour mon service, j'entends en soulager mon peuple et me décharger aussi de la despense que javois résolu de faire sur les occurences qui ont cessé. Escript à Paris le 6[e] jour de juillet 1615.

LOUIS.

BRULART.

(1) Charles de Lorraine, duc de Guise et de Joyeuse, pair et grand-maître de France, *prince de Joinville*, amiral des mers du Levant, etc., né en 1571, mort en 1640, avait épousé Henriette-Catherine de Joyeuse, veuve de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, et fille de Henri duc de Joyeuse, pair et maréchal de France, depuis capucin sous le nom de P. Ange de Joyeuse. Le prince de Joinville était fils de Henri de Lorraine, duc de Guise, tué à Blois, et de Catherine de Clèves.

(2) Pierre Brulart, 4[e] du nom, marquis de Sillery, vicomte de Puisieux, etc., secrétaire d'Etat et des commandements et finances depuis 1607, marié à Charlotte d'Estampes-Valençay dont postérité. Il était fils du chancelier.

(3) Le *régiment de Picardie* aura sans doute été mis ici pour *régiment de Piémont*, par une erreur du secrétaire ou expéditionnaire, car la lettre qui précède et celle qui suit indiquent bien que Verdelin n'avait pas cessé de faire partie de ce dernier régiment.

Hosted by Google

Au cap/ne Verdelin command/t une compagnie de gens de guerre à Pied fran/s au rg/t de Piedmont.

Capp/ne Verdelin, je vous envoye une comm/on pour faire amas en Ang/ois et Xaintonge des cent hommes de creue que je veulx que vous faciez au plustost pour mon service et y depesche à cest effect le comm/re La Badye qui procédera jour par jour à lenrollement diceulx et fera dellivrer aussi en mesme temps huict solz aux soldatz et dix solz aux sergens par jour, au moyen de quoy vous assemblerez au plustost lesd. cent hommes de creue par-dessus les cinquante qui sont ja soubz v/re charge et me servirez avec iceulx aud. rendez-vous jusques à ce que vous ayez au/e commandement de moy. Surtout prenez garde quilz vivent de sorte que mon peuple n'en reçoive aucune oppression. Escript à Paris le xv^e^ jour d'aoust 1615.

LOUIS.

BRULART.

Au capp/ne Verdelin ou celluy qui commande sa comp/nie au régiment de Piémont.

Capp/ne Verdelin, ayant ordonné que la comp/nie que vous commandez au régiment de Piémont sera renforcée de quinze hommes pour la rendre complette du nombre de cinquante, qui continueront à me servir en la gar/on où ell'est à p/nt, vous ne fauldrez à la réception de ceste le/re de faire lad. creue de quinze hommes, et je feray pourvoir au payement dicelle, tant et sy longuement qu'elle me rendra service. Escript à Paris, le xxv^e^ jour de mars 1619.

LOUIS.

BRULART.

Au capp^ne^ Verdelin le jeune, (1) *commandant une comp/nie de gens de guerre à pied françois au régiment de Piedmont.*

Capp^ne^ Verdelin, ayant faict estat d'estre servy en ma

(1) Sans doute pour le distinguer de son frère aîné, Tristan-Louis de Ver-

Hosted by Google

frontière de Champagne (1) de v/re compagnie de cinquante hommes au lieu du viel corps de xxxv que vous aviez en Angoumois, jattendois de vous une prompte obéissance au commandement de la joindre au corps du régim/t de Piedmont qui est il y a plus d'un mois arrivé en lad. frontière de Champagne, et touteffois jay sceu que vo/s estes encores en demeure, au moyen de quoy je vous ay sur ce subject voulu redoubler celle cy affin que sans remise vous ayez à satisfaire à mon intention en la forme et selon qu'il vous en a esté prescript par le premier ordre pour ne me donner occa/on par un plus long retardement dy pourvoir comme je serois obligé de faire pour le bien de mon service. Escrit à Paris, le XIIe may 1620.

LOUIS.

BRULART.

delin, chevalier, seigneur-baron de Montaigut, d'Aventignan, etc., *écuyer du roi*, et enseigne de la compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances du comte de Foix-Candale, qui avait épousé (1609), comme on l'a déjà dit plus haut, Catherine de Béon d'Armentieu, parente du duc d'Epernon, et fille de Pierre de Béon, seigneur d'Armentieu, et de Marguerite de Noë, dont il y eut postérité. — A cette maison de Béon, appartenait Bernard de Béon du Massez, baron de Bouteville, maréchal de camp, lieutenant-général des gouvernements de Saintonge, Angoumois, Aunis et la Rochelle, conseiller d'Etat et chevalier des ordres du Roi, etc... que l'historien Massiou, dans son ignorance des familles et des noms propres, appelle le *sieur de Masse* et qu'il prend sans doute pour l'un des auteurs de l'ingénieur Claude Masse. Ce Bernard du Massez, dont on peut lire l'épitaphe en la chapelle Saint-Thomas de Saint-Pierre de Saintes, avait épousé Louise de Luxembourg de Brienne, de l'ilustre et puissante maisou qui a fourni plusieurs empereurs d'Allemagne. Quant aux Béon, ils paraissent encore représentés de nos jours.

(1) La Reine mère, à la tête des mécontents, faisait alors les préparatifs de cette triste campagne de 1620 qui eut pour dénouement l'affaire des ponts de Cé. Des troupes levées pour elle dans le pays de Liége, menaçaient d'entrer en Champagne d'où le duc de Nevers et le maréchal de Vitri furent chargés de les repousser. Peu de temps après, Bassompierre reçut l'ordre d'amasser les forces dispersées dans cette même province et de les conduire à l'armée que le Roi dirigeait lui-même vers la Normandie (juillet 1620). On observera que le Roi, dans cette lettre, menace en quelque sorte Verdelin de prendre des mesures contre lui s'il ne met pas plus de promptitude à exécuter ses ordres. Or, on sait que d'Epernon et son fils étaient alors dans le parti de Marie de Médicis, circonstance qui explique les hésitations de M. d'Orlac, leur ami tout dévoué. Ces menaces furent même suivies d'effet, d'après Girard qui rapporte que Verdelin avait perdu sa compagnie pous s'être jeté dans Metz avec le marquis de la Valette et qu'il fut réintégré quelque temps après dans sa charge. Deux ans plus tard (en 1622), nous le voyons obtenir une autre compagnie, dans le régiment de Navarre.

Hosted by Google

A Mons/r

Mons/r de Verdelin, sieur dorlac.

A Orlac.

Mons/r de Verdelin, le Roy s'estant résolu de remettre le S^r^ de Contamine en la compaignie ql luy avoit ostée, sa ma/té ma par mesme moyen accordé à la très humble supplica/on que je lui en ay faicte, une compaignie pour vous quy a vacqué au régim/t de Navarre, et de plus q. vous aures le rang pardessus trois autres capp/nes dud. régiment quy ont esté nouvellm/t pourveus. Cest pourquoy je vous fays ceste lettre po/r vous prier de vous en venir en dilligense prendre possession de vostre charge, et cependant jauray le soing de vous f/e expédier vostre commission q. vous trouveres toute preste, et moy à vous tesmoigner en toutes occasions que je suys,

Mons/r de Verdelin,

Vostre plus aff/né coumpaignoun fidelle et sinssère amy,

J. Louis de Lavalette.

Au camp devant Montp/r le VII octobre 1622 (1).

—

Au capp/ne Verdelin, ayant charge dune comp/nie de pied au régim/t de Navarre (2), *en son absence à celuy qui commande lad. comp/nie.*

Capp/ne Verdelin, ayant esté adverty que la place d'en-

(1) La ville de Montpellier énergiquement défendue par le chef protestant Calonge, se rendit au Roi, le 19 octobre 1622, non sans obtenir plusieurs conditions favorables à ceux de la R. P. R.

(2) L'époque certaine de la création de ce régiment est 1567. La reine de Navarre le leva dans le Béarn et le forma de *la légion de la Guyenne*. Son fils l'employa à sa garde lorsqu'il fut parvenu à la couronne, et il porta alors le nom de régiment des *gardes du roi de Navarre*, nom qu'il conserva jusqu'au 2 août 1589, que le roi de Navarre étant monté sur le trône de France sous le nom de Henry IV, lui fit prendre celui de Valiros, son mestre de camp. Il a été connu sous ce dernier nom jusqu'au 22 mars 1594 qu'il a eu celui de Navarre. Ayant été fait prisonnier au village de Pleintheime, à la journée de Hochstedt, le 13 août 1704, ce régiment enterra ses *cravates* afin qu'elles ne tombassent pas au pouvoir des ennemis et n'eut plus, à partir de cette époque, que des glands à ses drapeaux. — Incorporation du régiment de Pardaillan, en 1594, et des régiments de Thiérache, en 1710, et de Villemort

Hosted by Google

seigne de vostre compagnie est maintenant vacquante, je désire que S^t^-Pé (1) qui a esté nourry aux exercices convenables, succède à lad. charge et vous fais la présente affin que vous ayez à la mètre en exercice et pocession d'icelle, me confiant quil sen acquictera fidellem/t et et à mon contentement. Escrit à Montpellier le XXII^e^ jo/r d'octobre 1622.

LOUIS.

BRULART.

—

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, guidon de ma compagnie de gendarmes.

Monsieur de Verdelin, je ne sçay si vous aurés encores appris le combat qui se passa vers Montauban (2), le VII^e^ de ce moys q/e mon cousin de Montestruc (3) fit avec les ennemys. Il est assez remarquab. p/r vous en donner advis et je masseure q/e vous vous en resjouyrés p/r ladvantage qu'ont eu en cette occasion les armes du Roy, vous scaurés donc que mond. cousin estant monté à cheval le d. jour avec sa comp/nie et une partie de celle de M. de

en 1715. — Valiros, premier colonel en 1589; Pardaillan, en 1594; marquis de Thémines, en 1617; comte de Palluau de Frontenac, en 1621; Villerdi, comte de Burg, en 1622; marquis de Tavannes, en 1628; marquis de Saint-Simon, en 1630 etc.; marquis de Montemart, en 1784.

(1) Peut-être Raymond d'Antin, seigneur de Hôn et de *Saint-Pée*, lieutenant de roi au gouvernement de Dax, fils de Dominique d'Antin, lieutenant de roi au gouvernement de Dax et de St-Sever, et de Marguerite de Cardeillac. Il vivait en 1621 et avait épousé (1615) Marthe de Borda, dont: Charles d'Antin, aussi lieutenant pour le Roi des villes et châteaux de Dax et de St-Sever, marié (1651) à Marguerite de Biaudos de Castéjà. Cette branche de l'ancienne maison d'Antin est actuellement représentée par M. Pierre-Henry, comte d'Antin de St-Pée, chevalier de la Légion d'honneur, qui était, il y a quelques années, capitaine au 82^e^ de ligne.

(2) Le duc de Rohan, ouvrant les hostilités contre le Roi, à la fin de 1625, avait muni d'une forte garnison la ville de Montauban dont il confia la défense à Montbrun, gentilhomme d'une grande valeur. D'Epernon reçut l'ordre d'investir cette place alors très-redoutable, et eut à soutenir contre les assiégés de nombreuses attaques qui furent assez sanglantes, comme on peut le voir par le récit de Girard (Histoire du duc d'Epernon), qui cependant ne dit rien de l'engagement dont il est ici question.

(3) Probablement Gabriel de St-Lary-de-Bellegarde, fils de Jean de Saint-Lary, dit *de Montastruc*, capitaine de 300 hommes d'armes, et de Gabrielle de Marrast. — Ce nom de *Montastruc* était aussi porté par une branche de la maison de Durfort, à laquelle appartenait N. de Durfort-Duras, baron de Montastruc, marié, vers cette époque, à Andrée d'Antin.

Hosted by Google

Faudouas (1) commandée par M. de Barbazan (2) et faysants en tout environ cinq/te m/es, ils recontrèrent près du Claux quatre vints m/es des ennemys et vint carabins, qui ne voyant paroistre que vint des nostres au commancem/t, le reste estant demeuré ung peu en arrière, les chargèrent incontinent, mais ils furent soustenus si rudem/t et tellement pressés par le reste de nostre trouppe qui arriva à propos, quils se mirent incontinent en fuitte, et leur capp/ne nommé Jarrious le prem/r. Mais ils ne peurent f/e si grande diligence q/e trente six m/es ne soyent demeurés sur la place et tout le reste nayt esté blessé hormis trois seulement. Pour nous, nous y avons perdu le vicomte d'Auriville cornette dud. sieur de Faudouas et deux chevaux légers, mais on n'a point fait de prisonniers ; en cela vous verrés q/e graces à Dieu quoy q/e nous soyons foibles et nos trouppes mal payées, elles ne laissent pas de servir le Roy utilem/t et de confirmer l'honneur et ladvantage de ses armes. Je vous prie de me f/e sçavoir ceux q/e vous acquerés sur ses ennemys du costé de la Rochelle où Mons/r le mar/al de Thémines m'a escrit q/e vous lestiés allé visiter avec le sieur de Marsillac (3) et où il me mande que vous avés fait ce qu'on doit attendre de gens de bien. Je masseure que vous suivrés tousj/rs ce mesme chemin et que vous me croyrés,

Monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né coumpaignoun et fidelle amy à vous servir, *J. Louis de Lavalette.*

A Bordx ce XIII^e fé/r 1626.

(1) Pierre-Béraud de Rochechouart et de Barbazan, baron de Faudoas, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes depuis 1615, en vertu d'une commission d'Henri de Bourbon, prince de Condé. Il avait épousé (1613) Henriette de Foix, et son père, Henri de Rochechouart et de Barbazan, *baron de Faudoas*, tué en 1588, s'était marié à Suzanne de Montluc, fille du maréchal Blaise de Montluc.

(2) Jean-Louis de Rochechouart, baron de Barbazan, frère du baron de Faudoas Il avait épousé Marguerite de Roquefort, et fut tué aux guerres de religion près de Pamiers.

(3) Charles de Crugy-Marcillac, seigneur du Tillou, capitaine des gardes du duc d'Epernon, tué au siége de Privas, était venu aussi s'établir en Angoumois par son mariage avec Jacquette Vinsonneau qu'il épousa à Cognac (1616), et qui était sœur consanguine de Jeanne Vinsonneau, femme de Jacques de Verdelin. Leur postérité s'est éteinte en la personne de Louis-Sylvestre, marquis de Crugy-Marcillac, chev. de Saint-Louis, mort à Poitiers, en 1837, ne laissant de M^lle de Lévis-Mirepoix, sa femme, que deux filles.

Hosted by Google

A Monsieur

Mons/r de Verdelin, mon lieutenant au régim/t de Navarre (1).

Monsieur de Verdelin, j'avois despesché estant en Médoc le s/r de Bonteruscle vers le Roy, par le retour duq/l quy fut hyer seulem/t, monsieur le cardinal de la Vallette, mon fils, ma mandé q. Sa Ma/té a eu aggréable la supplication très humble q. je luy avois faicte en v/re faveur po/r ma lieutenanse au régiment de Navarre, de quoy jay esté très-ayse; vous en ayant vouleu incontinent donner advis par ceste lettre, affin q. vous vous disposiés au plus tost de vous en aller prendre possession de v/re charge où vostre présence est nécessaire po/r le service de sa ma/té et po/r vos affaires part/res ainsi q. vous pourrez encores plus part/ent voir par la lettre cy jointe q. vous escrit le mareschal des logis dud. régiment. Mais avant que partir po/r ce voiage, je désire q. vous en faciés un jusque en cette ville po/r vous entretenir de vive voix; quoy attendant vous serés tousjours assuré de laffection q. vous a de longue main promise, monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né coumpaignoun et fidelle amy à vous servir,

J. Louis de Lavalette.

A Bourdx, ce 29 nov/bre 1626.

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, mon lieuten/t au rég/t de Navarre.

Monsieur de Verdelin, jay appris avec ung extrême desplaisir par le sieur de Marsillac la continuation de vostre maladie à laquelle je ne vous désire pas moins de soulagement q. vous mesmes. Je vous prie davoir soing de vostre guérison et de ne partir point de chés vous q. vous n'ayez recouvert entièrem/t vostre santé. Vous avés desja

(1) D'où il semble résulter qu'à cette époque, le duc d'Épernon était colonel du régiment de Navarre, bien qu'il ne se trouve pas sur la liste chronologique des colonels, que nous avons citée plus haut d'après un document officiel, et qui pourrait bien avoir laissé une lacune de 1622 à 1628.

Hosted by Google

appris par une lettre q. je vous escrivis, il y a quelques jours, comme le Roy a agréé que je vous donnasse ma lieutenance au rég/t de Navarre; lorsq. vous serés bien guéry, vous pourrés vous disposer à aller prendre possession de vostre charge. Ce ne sera pas sans passer premièrem/t en ce pays, je m'asseure, où je seray très ayse tous/rs de vous voyr et de vous tesmoigner que je vous ayme et affectionne autant q. vous le scauriés désirer,

Monsieur de Verdelin, de

Vostre plus affe/né et fidelle coumpaignoun à vous servir,

J. Louis de Lavalette.

A Bord/x, ce XXVII décembre 1626.

—

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, guydon de ma compagnie de gendarmes,

A Orlac.

Monsieur de Verdelin, je croy q. vous aurés pu scavoir comme M. de Rohan est à Millau avec dessein dentrer plus avant dans mon gouvernem/t. Je tasche de me mettre en estat de mopposer à luy autant q. mes forces me pourront permettre. M. de Saint-Léger (1) est arrivé despuis quelques jours en ce pays et est à ma compagnie; je vous prie de vous y rendre le plustost quil vous sera possible car vous jugés bien q. les chefs y sont nécessaires. Si vous pouvés amener avec vous quelques ungs de vos compagnons, jen seray bien ayse, mais sur tout je vous prie de f/e diligence car le temps presse et nous aurons bien tost les occasions de servir; je m'asseure q. vous seriés bien

(1) Charles de Courbon, seigneur de St-Léger près Pons, dont il a été déjà question plus haut. Il était lieutenant de la compagnie des gendarmes du duc d'Epernon, et c'est à lui que Nicolas Pasquier, seigneur de Balanzac, fils du célèbre *Etienne*, adresse plusieurs lettres qui font partie de son *recueil* imprimé en 1623 : 1° *sur la prison du prince de Condé ; 2° d'où procèdent tant de maux qui arrivent à ceux de la R. P. R. et qu'il est nécessaire de faire la paix ; 3° que le Roi doit donner la paix à ceux de la R. P. R.* Courbon est cité par Girard avec Verdelin et *quelques autres de ce mérite*, parmi les capitaines qui furent remis en leurs charges après les avoir perdues pour s'être joints au marquis de Lavalette lorsqu'il se jeta dans la ville de Metz.

Hosted by Google

marry de les avoir perdues. Je n'en perdray jamais aucune de celles qui me donneront moyen de vous tesmoigner ma bonne volonté par les effets de laquelle vous connoistrés q. je suis véritablem/t,

Monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né et fidelle amy à vous servir,

J. Louis de Lavalette.

A Cadillac, ce XVIII octobre 1627.

—

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, guidon de ma compagnie de gendarmes.

Monsieur de Verdelin, désirant que le s/r de Graons p/nt port/r soit receu en ma compagnie de gendarmes, je vous fais ces lignes pour vous prier d'y tenir la main. Il n'y a que deux jours que je vous ay escrit (1) par le s/r Fénix, cest ce qui m'empeschera de vous f/e une plus longue lettre, me contantant de vous asseurer par la fin de cellecy que je suis,

Monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né cumpaig/ et fidelle amy à vous servir.

J. Louis de Lavalette.

A Bordx, le XVII mars 1628.

—

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, guidon de ma compaignie de gendarmes.

Monsieur de Verdelin, jay receu les deux lettres q. vous mavés escrittes par la voye du s/r Galtier en datte des 1er et 3e de ce moys, où jay esté bien ayse dapprendre de vos nouvelles et bien marry de ce q. vous navés eu le temps et loccasion po/r exécuter les advis quy vous avoient esté donnés contre les ennemis du Roy : vous sçaurés du d. s/r Galtier et de Fayes, mon secrétaire, q. jenvoye en Rouërgue, le subjet de son voiage et comme monseig/r le

(1) Par où l'on voit que cette correspondance n'est pas complète.

Hosted by Google

Prince, à la supplica/on q. je luy en ay faicte, a pourveu à lentreténem/t de ma compaignie de gendarmes po/r le moys passé et le courant : et q. par ce moyen vous aurés de quoy subsister à servir le Roy : et par ce qu'à ce q. japprens, les lieux où vous estes à présent en garnison ne sont pas commodes po/r agir utilem/t contre les rébelles, vous vous pourrés changer aux lieux q. monsieur de Nouailles (1) jugera les plus propres ; dequoy ayant discoureu ensemble je me remettray à luy d'y pourvoir en attend/t q. je soys moy mesmes sur les lieus, comme jespère destre bien tost po/r donner ordre à tout. Je vous recommende cependant de f/e la guerre le mieux q. vous pourrés et de prendre garde à v/re conservation. Sil se passe quelq. chose par dellà digne de considéra/on vous me fairés plaisir de men donner advis, co/e je vous en prie et de vous assurer tousjours de lamitié q. vous a de longue main promise,

Monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né et fidelle amy à vous servir.

J. Louis de Lavalette.

Moun amy, je vous prie, fétes mes recoumendasiouns à M/sr de Favies (2) *et à tous nos coumpaignouns, sur tout je vous prie tous de vous guarder de surprise et de vous lojer seuremen:t.*

De Grenade, ce XII apuril 1628.

—

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, guidon de ma compaignie de gendarmes,

à Orlac.

Monsieur de Verdelin, il est nécessaire pour le service du Roy que vous rendiés le plus tost quil vous sera possi-

(1) Sans doute François de Noailles, comte d'Ayen, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur du Rouergue et de la province d'Auvergne, etc., né en 1584, mort en 1645.

(2) Orthographe gasconne, peut-être pour *Favières* ? — Le seigneur de Favières en Saintonge devait être, à cette époque, un St-Mauris?

Hosted by Google

ble en cette province où les ennemys du Roy taschent de f/e du progrès principallem/t du costé de Montauban ; je vous prie donc de vous haster de venir et damener le plus q. vous pourrés de vos compagnons ; je ne doute point q. vous ne fassiés en cette occasion toute la diligence qui se doit désirer de vostre affection au service de Sa M. et de celle que vous mavés promise ; ne doutés point de la continuation de la mienne et croyés que vous en recevrés toutes les véritables marques que vous sçauriés désirer, Monsieur de Verdelin, de

Vostre plus aff/né et fidelle amy à vous servir.

J. Louis de Lavalette.

A Bourdx, le 8 d'aoust 1628.

Moun amy, je vous prie, hatés vous de venir au plus tost car je men voués aux énemis, menés le plus de vos coumpaignouns que vous pourrés, mais je vous prie hatés vous, je men voués du couté Dagen, prenés vostre plus court chemin, moun rendés vous est à Mounpesat ou à Molières car la peste est à Mouessac. (1)

—

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, enseigne de ma compagnie de gendarmes.

Monsieur de Verdelin, il est impossible que je puisse pour encores vous donner congé p/r aller chés vous, vostre présence estant en tout nécessaire à la garnison, j'ay donné ordre p/r la norriture de ma compagnie q. le s/r de Bontrusque (2) a porté avec luy. Despuis, monseigneur le Prince y a encores pourveu ainsy q. vous pourrés voyr par les despesches q. jenvoye à mons/r de Monferrant ; si bien q. vous serés en estat par ce moyen de vous

(1) L'original de cette lettre n'est plus en notre possession. M. B. F. (de F..y) à qui on l'avait communiqué, a trouvé plus commode de le garder malgré nos réclamations répétées. Ce qui est bon à emprunter, paraît bon à garder.

(2) On lit plutôt *Bonterusque*. Ce doit être le même nom que celui écrit plus haut *Bonteruscle* ?

Hosted by Google

maintenir quelq. temps sans nécessité et sans incommodité. Mon nepveu le baron d'Anton (1) me vint voir, il y a quelques jours, et me remit entre les mains la charge quil avoit en mad. compagnie, je ne pense pas quelle puisse estre plus dignement remplie q. de vous soit p/r les services q. vous avés rendus au Roy en celles q. vous y avés cidevant eues ou aux autres occasions où vous avés esté employé. Lorsq. je pourray f/e plus q. cela p/r vous et vous donner de meilleures marques de ma bonne volonté, assurés vous q. je le feray avec toute sorte daffection, et que vous connoitrés par toutes mes actions q. je suis véritablem/t,

Monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né et fidelle amy à vous servir.

J. Louis de Lavalette.

A Bordx, le VIII décembre 1628.

—

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, enseigne de ma compagnie de gendarmes.

Monsieur de Verdelin, le s/r Nicaze (Nicaize?) quy est avecq mons/r de Montferrant mayant prié de luy donner une place de ma compaignie de gendarmes, je la luy ay vollontiers accordée po/r lamitié que je luy porte, dequoy je vous ay vouleu donner advis par cestre lettre affin q. vous le faciés employer au roolle et luy faciés f/e le mesme traitement quaux aut., comme je vous en prie, et nestant la pn/te à autre occasion, je la finiray en vous assurant q. je suis,

Monsieur de Verdelin.

Vostre plus affe/né et fidelle amy à vous servir.

J. Louis de Lavalette.

Bourdx, ce 15 mars 1629.

(1) Il était gouverneur du château d'Angoulême sous l'autorité de son oncle le duc d'Epernon, en 1619, lorsque la reine mère se réfugia dans cette ville, venant de Blois. Hélène de Nogaret, sœur du duc d'Epernon, épousa (1582)

Hosted by Google

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, enseine de ma comp/nie de gendarmes.

Monsieur de Verdelin, je viens de recevoir la lettre q. vous m'avés escrite du 1er (1) de ce moys avec celle quy y estoit jointe de m/r le comte de Gurson (2), surquoy je vous diray que nonobstant toutes les belles parolles dont elle est remplie et les menasses q/l faict, vous vous en alliés loger dans ses terres avec ma compaignie, si ses tenanciers ne satisfont à ce q/ls doibvent po/r le payem/t ordonné par monseig/r le Prince et confirmé par le Roy po/r la subsistanse de mad. compaignie, et dites hardiment q. vous avés ordre exprès de moy po/r cella et q. je vous garantiray bien de toutes ces rodomontades : ses d. terres ne sont pas plus considérables q. les miennes puis q. je tiens autre rang dans la prov/ce et ailleurs q. luy et néantmoins jay consenti quelles payent comme celles des part/rs, puis q. cest ung ordre général : Je vous prie doncq sans au/e considération daller prendre lesd. logements et si vous nestes assés fort, vous pourrés demander au sieur de Barlus (Barlios ?) des soldats de la garnison de Bergerac quy ne vous les refusera pas. Je suis bien ayse q. vous vous sentiés mieux de v/re maladie. Je vous prie, uzés de dilligense affin q. ma d. compaignie sen retourne au plus tost à Montpezat où elle est nécess/e po/r le service du Roy, et assurés vous tousjours de l'amitié q. vous a promise,

Monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né et fidelle amy à vous servir,

J. Louis de Lavalette.

Bourdx, ce x avril 1629.

Jacques de Goth, baron de Rouillac, dont elle eut : Jean-Jacques de Goth, dit de Batarnay, *marquis d'Anthon*, seigneur de Neuvy, mort à Paris en 1666, marié (1611) à Louise d'Espiémont, fille d'Arnaud d'Espiémont, lieutenant du duc d'Epernon au gouvernement d'Angoumois, et de Lucrèce Vigier, qui ne paraît pas avoir laissé de postérité.

(1) Ce chiffre est mal fait, on lit indistinctement 1er ou 7e.

(2) Frédéric de Foix, comte de Gurson et de Fleix, baron d'Aymet, etc - capitaine de 100 hommes d'armes, maréchal de camp, grand sénéchal de Guienne en 1616, prit Aymet et Mornac sur les huguenots en 1622, et mourut en 1655. Il était fils de Louis de Foix, comte de Gurson, et de Charlotte-Diane de Foix-Candale, et épousa (1611) Charlotte de Caumont-Lauzun.

Hosted by Google

Joublioys de vous dire q. j'ay faict une despesche au Roy par laq/le je luy assuré de ce q. v/re indisposition vous a empesché daller servir en Piedmond et ay suplié Sa M/té de vouloir recepvoir vostre excuse légitime dont jay mandé au s/r Cartier de f/e touts offres nécessaires en mon nom. Il faut f/e payer les terres de m/r de Biron ; puis que les miennes payent, il est bien juste q. les siennes ne soient pas exemptes.

(Poscriptum, de la main du secrétaire.)

—

A Monsieur,

Monsieur de Verdelin, enseigne de ma comp/nie de gendarmes.

Monsieur de Verdelin, men allant aujourdhuy coucher à S/t-Nicolas, jay voulu vous en donner advis par ces lignes et vous prier de my venir treuver. Jattendray donc le contantem/t de vous y voyr et demeureray cependant,

Monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né et fidelle amy à vous servir,

J. Louis de la Valette.

A Stafort, le xx aost 1629. (1)

—

A Monsieur,

Monsieur d'Orlac, mon lieuten/t au rég/t de Navarre.

Mons/r, jay appris ung différent quy est survenu entre m/r le marquis de Tavannes, vostre m/e de camp et vous sur ce q. led. s/r de Tavannes vous a voulu obliger de porter le drappeau en son logis sans vous y donner logement ; vous avés très bien fait de nen rien faire car cest contre lordre et sil eust en cela pris ladvis des plus anciens capp/nes de larmée, il neust, je masseure, pas désiré de vous une chose quy est contre toutes les formes.

(1) Astaffort aujourd'hui chef-lieu de canton (Lot-et-Garonne) sur la rive droite du Gers, ancienne seigneurie appartenant au comte d'Armagnac, confisquée sur lui par Louis XI qui en donna le quart à Robert de Balzac, seigneur d'Antraigues.

Hosted by Google

Usés en donc de la mesme sorte en pareilles occasions, et asseurés vous q. je vous appuyray tousjours p/r maintenir les droits et lintérest de vostre charge en ce quy sera de la rayson et de la justice ; mandés moy de vos nouvelles à toutes occasions et asseurés vous quil ne sen offrira point de vous tesmoigner ma bonne volonté q. je ne m'y employe daussy bon cœur q. je suis,

Mons/r,

Vostre plus affe/né et fidelle amy à vous servir,

J. Louis de Lavalette.

J'ay appris vostre différent par d'autres q. par vous dequoy je demeure estonné, la chose méritant bien que vous men donnassiés advis vous mesmes ; je vous prie à ladvenir destre plus soigneux de minformer de toutes les nouvelles q. vous apprendrés et part/ent de celles quy se passeront au régiment.

A Paris, le xxv mars 1630.

(Post-criptum de la main du secrétaire.)

—

A Monsieur,

Mons/r de Verdelin, mon lieutenant au régiment de Navarre.

Monsieur de Verdelin, le s/r de la Faye, capp/ne au régiment de Piedmont, m'a rendu la lettre q. vous mavés escritte et Girard mon secrétaire m'a fait voyr le plan de Pignerol avec une des médailles qu'on a jettées dans les fondements de la place, q. vous luy aviés envoyé pour me présenter, je vous remercie du soing que vous avés eu de me faire part de lung et de lautre et des nouvelles de ce quy se passe au lieu où vous estes, continués, je vous prie, à toutes occasions, car vous me ferés ung singulier plaisir. Après avoir attendu durant deux moys ceq. produyroient les desseins de larmée impériale, je me suis enfin résolu, voyant la sayson déjà fort advancée, de m'en retourner vers Paris attendre le retour du Roy. Ce nest pas q. lad. armée soit pour cela esloignée de nous, mais aussy nestant qu'à Paris je seray tous/rs en estat de venir secourir la

Hosted by Google

place sil en est besoing ; en une occasion comme celle-là, je serois bien ayse de vous avoir près de moy quy vous promets destre tousjours véritablem/t,

Monsieur de Verdelin,

Vostre plus affe/né et fidelle amy à vous servir,

J. Louis de Lavalette.

A Metz, le 29 juin 1630.

Moun amy, jay apris la prise que vous avés eue aveques vostre mestre de camp et que vous luy aviés fet counestre quil est un ignorent en sa charje, je vous prie fétes mes recoumendasiouns à tous nos coumpaignouns du régiment.

—

Telle est cette correspondance qui assurément ne se mêle pas à des événements d'une haute importance et qui semble n'apporter aux curieux aucune révélation bien piquante. Mais combien de fois n'est-il pas arrivé qu'une date, un fait en apparence insignifiant, une circonstance méprisée du commun des lecteurs, ont fourni aux discussions des érudits et des historiens, les éléments d'une preuve concluante et d'un rapprochement précieux. La vérité, si simple de sa nature, est souvent complexe dans ses moyens de justification. Rien de ce qui peut lui venir en aide, ne mérite notre indifférence. L'Histoire est une vaste synthèse pour laquelle on ne saurait amasser et préparer trop de matériaux, et c'est surtout dans les pièces inédites et originales qu'il convient de les rechercher.

A un point de vue moins général, il nous a semblé que les annales de notre province ne pouvaient que gagner à la publication d'une correspondance qui ajoutera peut-être du relief à la physionomie déjà si originale de Jean-Louis de Nogaret, tout en donnant quelque notoriété à l'un des plus braves et des plus méritants parmi ces *coumpaignouns* du pays de Gascogne qu'il avait mêlés en si grand nombre aux Saintongeois et Angoumoisins qui composaient sa compagnie de gendarmes.

Enfin, si les lettres du duc d'Epernon ne trouvent pas grâce devant tous les lecteurs, au moins devra-t-on nous savoir quelque gré de la publicité donnée à celles des rois

Hosted by Google

Henri IV et Louis XIII, restées entièrement inédites jusqu'à ce jour. Précisément parce qu'elles ne sont adressées qu'à un simple chef de compagnie, ces lettres nous initient au mécanisme d'une administration encore si compliquée dans ses rouages, à la veille de la vigoureuse et puissante centralisation qui allait trouver son point de départ dans l'institution des *intendants* pour se développer rapidement au profit sans doute de l'unité de la France, mais au détriment de la Province et peut-être aussi de l'importance et de la dignité individuelles : nous étions devenus des *individus*, bien avant que les chemins de fer n'eussent fait de nous des colis.

MALTOUCHE.

Il s'est glissé dans l'article précédent quelques erreurs (de copiste ou de typographe ?) dont nous signalons celles qui modifient le sens.

Page 676, ligne 29, au lieu de *Nobiliaire de la Rochelle*, lire *Nobiliaire de Montauban*. Ce *lapsus calami* nous est échappé précisément pendant que nous feuilletions le *Nobiliaire de la Rochelle*, du même auteur, ouvrage dont il serait facile de relever les nombreuses bévues. Nous signalerons en passant l'article La Tour de Saint-Fort-sur-Né, famille dont Lainé travestit entièrement les armoiries. Ces Latour portaient, ainsi que nous l'avons dit dans cette notice (page 675) : *d'azur, à la tour d'argent*, etc., et le *Nobiliaire de la Rochelle* leur donne : *de gueules, à 3 chevrons d'argent*. De même pour les Guiton de Maulévrier et de Longchamps qui portaient : *d'argent, à l'aigle de sable*, et auxquels il attribue pour armes un *rébus* du plus mauvais goût : *d'or au gui de chêne de sinople, chargé d'un taon de sable, au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent*. Ces erreurs sont d'autant plus déplorables qu'elles égarent les écrivains qui, comptant sur la réputation de l'auteur, les acceptent trop facilement. C'est ce qui est arrivé notamment à M. L. de Richemont, dans son excellent ouvrage *La Rochelle et ses environs*, où à l'article de Jean Guiton (p. 305), cet écrivain scrupuleux et éclairé reproduit cependant sans examen l'armorisme peu sérieux, attribué par Lainé aux Guiton de Maulévrier. On ne saurait donc se tenir trop en garde contre les légèretés et les accusations systématiques de ce généalogiste qui semble persister dans l'idée fixe des bâtardises. C'est ainsi qu'après avoir porté cette accusation sans le moindre fondement contre les Verdelin, nous le voyons la reproduire contre une branche de la famille de Saint-Marsault, celle des seigneurs de la Feulheterie qu'il dit issus d'un fils naturel de Samson de Saint-Marsault, s/gr de Parcoul, vivant sous Henri IV, tandis que dans la généalogie qu'il donne de cette maison, l'une des plus considérées de l'Aunis, il lui rend toute justice. (V. tome II de ses *Archives*.)

Page 677, ligne 7, au lieu de *Lasseuse*, lire *Lasseube*.

Page 682, ligne 1, au lieu de *deux petits*, lire *un petit*.

Même page, à la note numéro 2, au lieu de *deux étalons*, lire *un étalon*.

Hosted by Google

LETTRES DE CAURIANA A CONCINI.

(SUITE ET FIN.)

II

Anonyme (le chevalier Cavriana) au secrétaire Concini.

Paris, le 27 août 1572.

Vendredi passé, qui était le 22 du présent mois d'août, l'Amiral, en sortant de la porte de Bourbon, lieu qui est devant le Louvre, séjour du Roy, a été frappé d'un coup d'arquebuse au doigt de la main droite et à trois endroits du bras gauche. On ne sait pas positivement qui c'est, mais on se dit à l'oreille que c'est un des gardes de la Reine mère très-chrétienne : placé à une fenêtre qui avait un grillage et devant quelques draperies fines qui empêchaient de le voir, il l'a atteint avec une arquebuse très-longue d'une balle de près d'une once pendant qu'il retournait à pied dans sa maison, accompagné d'un petit nombre de personnes, au moment où il lisait une lettre. Celui qui a fait le coup avait fort habilement pris son point de mire pour le frapper en pleine poitrine ; mais, comme le voulait sa destinée, ayant aux pieds des mules qui l'empêchaient de marcher à son aise, comme il frappait la terre du pied droit pour le faire mieux entrer et qu'il en voulait faire autant du pied gauche, il vint à reculer un peu, ce mouvement fit qu'il retira tout son corps, en sorte que les bras relevèrent le coup, qui allait droit au milieu du corps s'il n'avait pas pris cette attitude. Frappé qu'il fut, voyez, dit-il, comment sont traités les gens de bien en France, et sans montrer de peur, il cria à haute voix : Le coup

Hosted by Google

vient de cette fenêtre où paraît la fumée. Il fut porté par les siens dans sa maison qui n'était pas éloignée. Là accoururent bien des gens. l'épée nue ; mais ne voyant personne, ils se retirèrent en proférant des bravades et des menaces.

La blessure au doigt de la main droite était telle qu'il fallut de suite le couper net ; celle du bras gauche avait rompu la tête des deux os et passé en outre entre les deux, ce qui fit proposer de lui couper le bras, pour empêcher le mal de s'étendre. Il approuvait ce parti et voulait que la chose se fît de suite. Elle ne s'est pourtant pas faite. On trouva la balle dans le mur ; elle était de bronze et fort grosse, et comme on vit en outre des trous près l'un de l'autre, on a pensé qu'elle était accompagnée de chevrotines. Ceci arriva vers les dix heures, près de onze heures du matin, à peu près une heure avant le dîner. Chacun se mit à abonder dans son sens et à porter divers jugements.

L'un l'attribue à Guise ; l'autre à Lorraine : mais les plus réservés et les plus sages ont cru que Monsieur, frère du Roi, y a mis la main. D'autres pensent que Mme de Nemours a monté le coup, et que Sali, maître de la maison du Roi, qui avait un frère majordome du cardinal Pellevé, à qui était le logement d'où est partie l'arquebusade, y a prêté la main. Mais on n'a pu jusqu'à présent avoir aucune certitude sur rien de cela, parce que le meurtrier s'est enfui par une fausse porte placée derrière la maison, laissant l'arquebuse en place avec une mèche allumée sur un lit ; et il avait bien eu soin d'éloigner quelque temps l'hôtesse de la maison, pour qu'il n'y eût personne qui pût témoigner du fait.

Cet évènement a troublé les huguenots à tel point qu'ils n'ont pu s'empêcher de dire que si le Roi ne leur faisait justice ils se la feraient de leurs mains. Ils ont encore tenu d'autres propos plus menaçants, qui ont été la cause de leur ruine et de leur extermination. C'est ainsi qu'il en arrive le plus souvent ; les menaces sont l'arme de ceux qui sont menacés.

Le Roi, averti de tout, alla visiter l'Amiral après dîner, avec la Reine mère, ses frères, sœurs, parents, amis ;

Hosted by Google

en somme avec toute la cour, hommes et femmes, excepté Guise et sa femme, Mme de Nevers et Mme de Nemours, qui seuls sont restés chez eux. Et pour lui faire plus d'honneur, Sa Majesté commanda à ses médecins et à ses chirurgiens d'assister assiduement aux soins qu'on prit de lui, parce qu'il n'avait voulu laisser agir aucun qui fût catholique. Il causa un instant avec lui, il le consola et le pria de vouloir bien venir au château, pour que Sa Majesté pût plus facilement l'aller voir. Mais il a toujours refusé cette invitation, par d'honnêtes excuses, comme, deux heures avant que Sa Majesté arrivât, il l'avait refusée à M. de La Châtre, que le roi lui avait envoyé. Il lui avait dit : « Je rends humblement grâces au Roi, mon seigneur, » de l'invitation qu'il m'adresse ; mais qu'il se contente de » ce que j'ai, et qu'il n'en demande pas d'avantage. » Il comprit bien que cette invitation avait un autre but que le soin de sa blessure, et ne voulut pas se renfermer dans le Louvre, demeure royale. Il dit au Roi beaucoup d'autres paroles. De retour au château, le Roi commanda au fourier principal de loger les principaux des huguenots auprès de l'Amiral, pour qu'il fût plus en sûreté de sa personne et qu'il trouvât de la joie dans leur compagnie. Il y ajouta encore une garde de vingt-cinq arquebusiers à sa porte, pour empêcher tout tumulte, si de jour ou de nuit le peuple essayait d'en faire. Les dernières paroles de l'Amiral au Roi furent pour lui demander justice de l'assassinement, c'est le terme dont il se servit, qu'on lui avait fait, et il le supplia fortement de croire que ce qu'il lui avait dit récemment ne venait pas de haine contre le roi Philippe, mais de son zèle pour le service du Roi et des conditions du temps. C'était de faire à tout prix la guerre à Philippe, qu'autrement il n'irait pas loin sans l'avoir dans son royaume, civile et intérieure, et plus violente que jamais : parce qu'il ne pourrait plus retenir dans le devoir la noblesse qui ne voulait que combats.

Logés qu'ils furent comme le Roi l'avait commandé, encore qu'il semble que la nouveauté de cette manière de faire leur eût inspiré quelques soupçons, ils commencèrent à discuter la façon dont ils se vengeraient, et ils en parlaient si ouvertement que Téligny pria plusieurs fois un

Hosted by Google

charmant garçon de nos amis de bien dire à la Reine que lui, qui avait plus que tout autre aimé et cherché la paix, ferait tout ce qu'il pourrait pour la rompre, si l'on ne faisait pas justice de cet assassinat, et dans leurs bravades fulminantes, ils ne parlaient que de tuer et d'exterminer les familles. Ils firent aussi avertir leurs églises de se tenir prêtes ; un certain jour, qui devait être le prochain mardi, c'est-à-dire le 26, un certain nombre de chevaux arrivait à Paris ; joint à ceux qui y étaient déjà, il portait leur nombre à 4,000, avec lesquels ils devaient s'emparer du Louvre et là baigner leurs mains dans le sang de ceux qui avaient été les conseillers, les complices et les auteurs de cette arquebusade. Piles, un brave, se saisissait de la porte ; Monin tuait Guise ; Briquemaut tuait Nevers et sa femme et ses fils ; et, s'étant ainsi réparti les charges, ils faisaient des vêpres siciliennes. Il est à croire qu'ils n'auraient pas épargné le sang royal, craignant beaucoup de Monsieur et de la Reine. Cette entreprise leur réussissait facilement, parce que dans le château il couchait bien dans plusieurs chambres, sous prétexte du service du Roi de Navarre, du prince de Condé et d'autres seigneurs, quatre-vingts vaillants gentilshommes qui auraient forcé les gardes et tué à l'improviste la meilleure et la plus grande partie de ceux qui étaient marqués pour ce supplice.

De quelque manière que se soit passée la chose, que la conjuration ait été découverte au Roi, comme on dit qu'elle le fut par Bouchavanes, gouverneur du prince de Condé qui y était présent, ou que les menaces de ceux qui se vantaient de tuer Guise jusque dans les bras du Roi aient été telles qu'elles firent tout craindre d'eux, il parut nécessaire de les prévenir et de les faire mourir de la mort qu'ils préparaient aux autres ; on résolut dans la nuit de samedi venant au dimanche de les effacer du monde et d'en abolir à jamais la mémoire.

Toute la nuit, on tint conseil au Louvre ; les gardes doublées empêchaient que personne ne sortît sans un commandement de Sa Majesté, de peur que l'Amiral ne fût averti. Toutes les dames se retirèrent dans la chambre de la Reine : effrayées de la nouveauté des choses qu'elles voyaient, ne sachant ce que c'était, elles étaient à moitié

Hosted by Google

mortes. Mais vers la fin, quand à la délibération succéda immédiatement l'exécution, la Reine leur dit comment ces traîtres avaient résolu de tuer elle, le Roi, enfin toute la cour, le mardi suivant, comme elle pouvait le prouver par trois lettres différentes écrites à elle, à Sa Majesté et à son frère. Alors elles restèrent plus étonnées. Le Roi ne se déshabilla pas, mais il demandait en riant l'avis de chacun des seigneurs qui se trouvèrent à la consultation : parmi lesquels furent Guise, Nevers, Montpensier, Tavannes, Retz, le président Birague et Morvilliers, et plusieurs autres. Quand Morvilliers arriva dans la salle, sortant du lit, fort intrigué de ce que le Roi le mandait à pareille heure, en apprenant de la bouche de Sa Majesté le motif de ce conseil de nuit inopiné, il lui vint tant de crainte au cœur que sans que le Roi lui dît ce qu'il pensait il se jeta sur un siége, tout étonné, tout ahuri, et ne pouvant parler. Alors le Roi lui demanda son opinion. Il répondit : Sire, c'est là une grande chose, et de singulière importance, et qui a besoin d'une délibération mûre et sans précipitation ; car elle peut engendrer la guerre la plus cruelle. Mais le Roi le pressant pourtant de dire son avis, et lui répétant qu'il y avait là une grande trahison, après s'être fait plusieurs fois donner de l'éperon, il conclut que, si ce qu'on disait était vrai, il fallait que la volonté du Roi et de la Reine s'accomplît et qu'on les tuât tous. Ce qu'il dit en pleurant et en soupirant.

Le Roi fit donc demander tout d'un coup le Roi de Navarre et Condé, qui vinrent accompagnés de leurs domestiques, à cette heure extraordinaire, dans la chambre du Roi : ceux qui étaient avec eux, entre autres Monin et de Piles, voulant aussi y entrer, les soldats qui gardaient la porte le leur interdirent. Alors le Roi de Navarre se tourna le visage triste, vers les siens, et leur dit : « adieu, mes amis. Dieu sait si je vous reverrai. »

Au même moment Guise sortit de la cour et alla au capitaine des hommes de la garde bourgeoise pour qu'il en armât deux mille et entourât le faubourg Saint-Germain, placé au-delà du fleuve, habitation et réceptacle de plus de 1,500 huguenots ; afin que le massacre se fit au même instant en deçà et au-delà du fleuve. Nevers s'arma, ainsi

Hosted by Google

que Montpensier, le duc de Bouillon, bien que huguenot, parce qu'il était capitaine des Suisses du Roi, et tous les seigneurs de la cour ; qui, accompagnés de leurs gens, partie à pied, partie à cheval, se mirent en disposition de passer à l'effet.

Le Roi resta avec ses frères dans le Louvre. Cossin, maître de camp des gascons et capitaine de gens de pied, Besme, allemand et page de M. de Guise, Hautefort, maître de camp en Piémont, Pierre-Paul Tosingho et Achille Pétruzzi de Sienne avec une foule d'autres s'en allèrent chez l'Amiral ; comme ils étaient chargés de le tuer, ils jetèrent par terre avec des leviers la porte qui était bien fermée, et arrivés au haut de l'escalier ils trouvèrent un autre rempart fait à l'improviste avec des tables et des coffres, parce que, quelque secrètement que se fît la chose, les trépignements de pieds et le bruit des gens avaient annoncé le trouble à l'Amiral qui croyait pouvoir s'en sauver. Mais ils entrèrent de force et tuèrent huit ou dix de ses gens qu'ils trouvèrent ; lui, ils le virent debout à la tête de son lit, en robe de chambre, et ne le reconnaissant pas bien, parce que l'aube commençait à venir, ils lui demandèrent : Es-tu l'Amiral ? Il répondit qu'oui. Alors l'accablant de vilainies et d'outrages, Besme, l'épée à la main, s'avança pour lui donner une estocade dans la poitrine. Lui alors : Ah ! jeune soldat, ayez pitié de la vieillesse. Mais il ne lui servit de rien, car du coup il le jeta à terre, ensuite avec beaucoup d'autres et particulièrement avec deux coups de pistolets dans le visage ils le laissèrent étendu et mort. On saccagea alors toute la maison, et les nôtres se faisant voir par la fenêtre dirent : il est mort. Mais ceux qui étaient en bas, Guise et les autres, ne le crurent pas ; aussi commandèrent-ils qu'on le jetât par la fenêtre, ce qui fut fait ; aussitôt il fut dépouillé, mis nu et déchiré en mille morceaux. Le capitaine Lago, basque, eut la charge de tuer Larochefoucauld, ce qu'il fit aussitôt, et il prit son fils âgé de 18 ans, né de la sœur du comte de la Mirandole, à qui le Roi a donné la vie avec les biens de son père. Il promettait seize mille écus à ce capitaine, s'il voulait lui sauver la vie ; mais cela ne lui réussit pas, le Roi voulait justice et non des richesses.

Hosted by Google

Guerqui, enseigne de l'Amiral, réveillé par le bruit avec cinq des siens, sortit nu de sa maison pour se rendre à la maison de l'Amiral; mais Lago lui barra le passage; un épieu en main, il l'en traversa de part en part, bien que Guerqui se défendît avec son épée et son poignard. Briquemaut fut tué avec son fils. Téligny s'était sauvé, mais il fut repris et tué. Tous tirés par les rues avec des cordes, comme des bêtes mortes, furent jetés dans le fleuve, puis repêchés et enterrés sur le bord. Piles sortant de la chambre du Roi de Navarre pour aller hors du palais fut tué par un Suisse et d'autres avec lui. On ne criait dans tout le château autre chose que : tue ! tue ! ce qui rendait grand le bruit, et plus grande la boucherie.

Alors le Roi et la Reine dirent comment, contraints par la nécessité, ils avaient châtié l'Amiral et ceux de sa suite; que Navarre et Condé devaient être hommes de bien et sujets fidèles, puisqu'ils avaient trouvé chez eux de la tendresse; ils parlèrent beaucoup de l'horrible conspiration que ces gens avaient ourdie contre Leurs Majestés et Leurs Altesses; et que, le royaume étant délivré de leur insolence, le Roi commencerait à être Roi et à être obéi de ses sujets. Navarre et Condé restèrent morts sous ce coup inopiné; mais Condé voulut dire quelque peu de chose; de quoi le Roi le reprit aigrement, il le menaça, lui défendit de sortir du château; il leur donna des gardes à tous deux. Il y avait dans le château un silence et une terreur trop grande, il resta fermé tout le jour et le Roi ne sortit pas de sa chambre. Il faisait pourtant bon visage et se moquait du monde.

Au faubourg Saint-Germain logeaient Montgommery et le Vidame de Chartres : ayant entendu le bruit, ils sautèrent à cheval, et s'étant trouvés dans un grand pré, dit le Pré-aux-Clercs, au nombre de cinquante ou soixante, ils se mirent en bataille, sans savoir ce que c'était. Là arriva Vins, provençal, écuyer de Monsieur, pour les reconnaître; ils leur demanda ce qu'ils faisaient et ce qu'ils voulaient. La paix, répondirent-ils et ils se plaignirent d'être trahis sous prétexte de paix et sous l'apparente sécurité de noces. Alors Vins déchargea sur eux une arquebuse, et Guise étant survenu avec une très-grosse bande ils prirent

Hosted by Google

la fuite. Montgommery, grâce à une jument étonnante, qui avait des ailes, se sauva dans les environs de Monfort avec le Vidame et huit et dix autres; le reste fut tué, manquant qui de selle, qui de bride, qui de souliers, pour avoir été pris à l'improviste par les nôtres.

Nevers et Montpensier allèrent par la ville avec des gens de pied et de cheval, pour qu'il n'y eût d'attaques que contre les huguenots, et cela pendant qu'on était tout à tuer chacun d'eux, à mettre à sac leurs maisons, qui étaient au nombre d'environ quatre cents, sans compter les chambres de louage où plusieurs d'eux étaient logés: en sorte qu'on tua bien 1,500 personnes dans un jour et tout autant les deux jours suivants; et l'on ne voyait par les rues que corps nus frappés en mille endroits, et tout autant qui couraient le long du fleuve.

On n'a épargné ni le sexe, ni l'âge, ni la condition de personne, et le peuple en est resté si bien consolé qu'au lieu qu'il détestait la Reine mère, il la proclame maintenant la mère du royaume et la conservatrice du nom chrétien.

Guise poursuivit en vain Montgommery, qui s'est retiré dans le pays du Mans, à la Ferté-Bernard, où il se fortifie, en attendant des gens de normandie, pays où il a crédit et autorité.

On dit que l'Amiral causant huit jours auparavant avec son gendre Téligny des prédictions d'un astrologue sur sa destinée, riait de ce qu'il lui avait dit qu'il serait pendu, et lui disait: Voyez quelle apparence il y a à cette heure qu'il ait dit vrai, à moins qu'il n'entendît que je serais pendu en effigie, comme je l'ai été ces mois passés. Mais l'astrologue a dit vrai, parce que après sa mort son corps ayant été traîné par toute la ville avec mille outrages et mille infamies, la tête a été séparée du buste (1), puis il a été porté à Montfaucon et pendu par les pieds; on lui a attaché une queue de cheval et il est resté en proie aux corbeaux. Ainsi celui qui peu de jours auparavant avait été maître de la moitié de la France, a terminé sa vie par une

(1) J'apprends de bonne part que M. de Guise a envoyé, peut-être par un de ses écuyers, au cardinal de Lorraine la tête et les mains de l'amiral; et ce fut peu de jours après l'exécution. — Lettre de l'ambass. Pétrucci, p. 855.

Hosted by Google

fin misérable. On a trouvé une médaille qu'il portait, sur laquelle étaient ces paroles : ou victoire entière, ou paix assurée, ou mort honnête. Mais il n'a obtenu aucune de ces trois choses, si on considère sa vie.

Le pillage a été considérable, de la valeur de bien un million et demi d'or, en comptant les biens et les personnes qui pour se racheter ont payé en secret de fortes tailles. Il est mort plus de quatre cents gentilshommes, tous braves et qui avaient eu des charges, tous les meilleurs capitaines qu'ils eussent et les plus nobles, parce que les premiers d'entre eux étaient venus bien fournis de chevaux, de deniers et de vêtements, pour faire honneur à ces noces où ils pensaient être comme à des noces. On ne voyait que gens qui fuyaient par le pays et d'autres courant après eux en criant : Tue ! Tue ! Si bien que ça été un vrai massacre, comme on l'appelle ici. Mais ce qu'il faut remarquer c'est l'entêtement de quelques hommes et de quelques femmes, qui, bien qu'ils se vissent le couteau sur la gorge et qu'ils pussent s'en délivrer en changeant d'opinion, ont néanmoins voulu être martyrs du diable, et perdre leur âme et leur corps avec leur ignorance obstinée. Cette tragédie enragée a duré trois jours, et elle va se continuant, bien qu'un peu plus lentement ; les huguenots n'ont plus aucune retraite assurée, ici à Paris ni à vingt lieues à la ronde, si bien que cette secte aura joué son dernier acte dans tout ce pays.

Condé voulait hier braver ; mais le Roi le menaça de telle sorte que, s'il est sage, il ne s'échappera plus en pareils propos. Il est fort bien gardé et Navarre aussi, afin qu'ils ne sortent pas et que le peuple ne puisse pas les suivre comme chefs : car c'est là le point principal. Monin, valeureux capitaine, a été trouvé hier et tué par le peuple. Cavagne, homme d'une éloquence turbulente, leur avocat, a été mis en pièces (1); de même Francourt, grand chancelier de la reine de Navarre, la vieille, deux médecins fameux de Paris avec un nombre trop grand de menu peuple, quelques Allemands et beaucoup de Flamands. Là le rire ne se mêle plus aux pleurs, et l'on ne voit plus

(1) C'est une erreur. Cavagne fut arrêté et assassiné judiciairement plus tard.

Hosted by Google

dans les nôtres cette joie et cette jubilation qu'on voyait chez eux auparavant, parce que, à vrai dire, le spectacle a été horrible et déplorable. On raconte que Piles, quand il se vit assaillir par le Suisse, cria deux fois : ô paix assurée ! ô foi entière !

Le Roi a sauvé la vie à M. de Grammont, basque, et à M. de Bouchavannes, en même temps qu'à quatre gentils hommes du Roi de Navarre : et tous portent la croix blanche au chapeau, comme le jour que se fit la fête on portait une manche de chemise au bras gauche ; et le mot d'ordre était : vive Dieu et le Roi ; il servait aux nôtres pour se distinguer de ceux-ci. Monsieur, lorsqu'il fit jour, alla par la ville et les faubourgs avec plus de huit cents cavaliers, mille fantassins et quatre pièces de campagne pour battre les maisons qui voudraient faire résistance ; mais il n'y en a pas eu besoin, parce que tous les huguenots cherchaient à fuir et à se sauver, ayant été pris à l'improviste et sans apprêt de guerre qui suffît à faire résistance, bien loin de pouvoir attaquer autrui.

La cour est toute stupéfaite et ne peut reprendre sa sérénité. Chacun attend pour se servir de l'occasion et demander qui les charges, qui les biens des morts : mais jusqu'à présent il ne s'est rien fait, sauf que le marquis de Villars, frère du connétable, a été créé amiral. Le Roi est craint fortement et l'on voit qu'il veut être obéi.

A Orléans, on a fait de même qu'à Paris, spectacle trop lamentable et trop funeste ! On envoie les gouverneurs à leur poste, pour aviser à ce qu'on ne dépose pas les armes, à ce qu'on ne mette pas fin aux homicides, au pillage et aux autres désordres qui s'en sont suivis, et, à mon avis, il en coûtera la vie à plus de deux cent mille personnes, avant que cela finisse. La Charité a été occupée par la compagnie du duc de Nevers. La Rochelle est gardée par les huguenots, qui n'ont pas voulu recevoir Strozzi, sinon avec un petit nombre d'hommes ; il va pourtant rôdant tout autour de la ville, pour l'assaillir s'il peut, que telle est la volonté du Roi et la commission de la Reine mère.

On dit qu'il y a déjà bien des mois qu'on pensait à tuer l'Amiral et que la résolution en avait été prise fort secrète-

Hosted by Google

ment par qui a l'autorité ; mais qu'on ne croyait pas devoir le faire pour ne pas donner occasion aux autres chefs de remuer et de prendre les armes ; qu'à cette heure que, par l'occasion de ces noces, ils se trouvaient tous réunis ici, on s'est proposé de leur faire la barbe comme on l'a faite, et de la faire belle pour s'épargner dépense et regret, et que pour cela il a été nécessaire à qui il appartenait de concéder beaucoup de choses, d'en dissimuler d'autres, pour arriver à exécuter ce dessein et à avoir justice comme on l'a eue : puisqu'on ne pouvait l'avoir par aucun autre moyen, pas même avec l'aide des armes de tous les princes catholiques.

Mardi dernier le Roi alla à la messe au Palais de Justice et ayant réuni tout le parlement (1) déclara innocents ceux qui avaient tué l'Amiral et les autres, parce qu'il disait que le tout avait été fait par son commandement ; qu'en conséquence on n'en parlât plus.

J'ai depuis entendu dire que beaucoup d'entre eux, au moment où ils allaient perdre la vie avaient déclaré qu'ils voulaient sans faute nous faire à nous tous de la cour ce qu'on leur avait fait, et qu'ils confessaient avoir mérité la mort ; et l'on dit qu'au nombre de ceux-ci était la Rochefoucault. Cet accident a fait peur à ceux qui sont restés en vie, qui s'en vont en grand nombre à la messe sans en être priés. Le Roi commence à se faire craindre. La Reine mère, sa fille et la nouvelle Reine demeurent charmées de tout, sentant qu'elles ont secoué le joug d'une dure servitude ; et j'espère qu'avec le temps la pauvre France reviendra à son ancien état de religion et de fidélité à son Roi par la prudence de sa mère, qui a éclairé le monde et qui se fait connaître pour sage et catholique. Tavannes et Nevers avec Montpensier sont les mieux vus et les plus employés par le Roi, qui veut donner à ses affaires un tel ordre qu'il n'obscurcira certes pas la gloire de ses ancêtres.

Ce qui a assuré le gain de la partie ça été la résolution et l'exécution subite, sans que les ennemis pussent en rien savoir : chose rarement advenue en France. Les Es-

(1) Cauriana dit le palais de la Raison et le Sénat, expressions singulières qui feraient croire qu'il a pensé en latin.

Hosted by Google

pagnols sont dans la jubilation : et Dieu veuille que nous ne fassions pas trop leur grandeur par notre sang ! (1)

III

Anonyme (le chevalier Cavriana) au secrétaire Concini.

Paris, 19 octobre 1572.

Au massacre des huguenots qui s'est fait à Paris a succédé sans interruption un pillage et une poursuite notable de ceux qui, partie par hasard, partie par l'aide de leurs amis, partie par argent s'étaient cachés de côté et d'autre. Orléans, Rouen et Lyon ont vivement suivi l'exemple de cette ville la première et la métropole du royaume. Aussi quoique le Roi touché de pitié pour un peuple ignorant ait défendu à tous de se tacher davantage les mains du sang des huguenots ; espérant les ramener dans la bonne voie à l'aide de savants théologiens, et que content de la justice qui l'a satisfait par la mort des chefs il désire pardonner au reste, néanmoins la fureur populaire, soutenue du désir de piller, s'est élevée à un tel point que beaucoup ont été tués et sont tués tous les jours malgré l'édit ; et les trois villes que j'ai nommées sont celles qui se vantent le plus de pareils actes, parce que pendant les guerres civiles elles ont été aux mains de l'Amiral et des siens. Aussi n'est-ce pas par zèle pour la piété chrétienne ou pour la

(1) Pour juger Cauriana, il est bon de lui comparer cette autre lettre sur le même sujet, adressée à François de Médicis :

Paris, 26 août 1572. — Et que peut-on demander maintenant de ce Charles véritablement grand, et de sa glorieuse mère, avec les deux autres Césars, ses frères ? Que peut-on souhaiter de plus de ces princes du sang, MM de Guise et les autres seigneurs, qui ont exécuté avec tant de valeur et de prudence les très-saints commandements de leur bon Roi ? Qui ne serait ravi de ce grand peuple de Paris qui a mis tant d'entrain à étouffer et à mettre en pièces tout ce qu'il a pu trouver de rebelles au Christ et à leur Roi ? On disait les vêpres de Sicile, on peut dire à présent les matines de Paris. Loué soit le Dieu tout puissant qui me donne l'occasion de vous écrire sur des choses si célestes, et béni soit le triomphant Saint-Barthelémy qui, le jour de sa fête a daigné prêter à ses dévots son couteau bien aiguisé pour un sacrifice si salutaire.

Ce début suffit, sans qu'on s'impose le dégoût de traduire le reste.

Hosted by Google

religion catholique, ni par désir de soutenir le royaume, mais plutôt par une ardeur de vengeance et par amour de l'or que ces gens se vautrent malgré tout dans le sang de ceux qui ont survécu à un si grand malheur. Et bien qu'on entende dire tous les jours : tels et tels ont été tués cette nuit dans la prison, tels dans le bourg ou dans la contrée de tel nom, néanmoins ceux qui sont retournés et qui ont été réconciliés à l'église romaine raillent par mille sarcasmes les choses sacrées, et portant le rosaire à la ceinture ils disent : nous allons à la contrainte, c'est le nom qu'ils donnent à la messe comme à une chose imposée par la force. Et ainsi il sera imposible d'extirper complètement cette ivraie du royaume, bien que les forces de ceux qui menaçaient le Roi soient entièrement détruites. Et il n'y a rien à craindre sinon que ces jeunes princes, s'amusant comme ils le font la nuit par la ville, ne donnent occasion à quelqu'un de leur faire un mauvais parti ; ou bien qu'en se divertissant à la chasse où souventefois ils restent seuls ils ne fassent venir à l'esprit de quelque désespéré de les ôter de ce monde, puis qu'il ne le peut pas à force ouverte.

La Reine mère, qui sait gouverner, maintient autant qu'elle le peut l'union entre les frères, parce qu'il ne peut plus éclater de tempêtes en France si l'un d'eux ne se remue contre l'autre, et que si une fois ils commençaient à se heurter, ce serait une querelle longue et implacable. Mais jusqu'ici ils sont retenus par le respect pour leur mère, qui se plaignait avant-hier à quelques princes de ce que le massacre continuât contre la volonté et l'édit du Roi, et cela surtout par leur faute, disant qu'ils soulevaient le peuple qui avait déposé les armes, et elle exprima son mécontentement de telle manière qu'elle fit rougir les uns et irrita les autres. Tous cependant répondirent : qu'on punît ceux qui transgressaient les ordres du Roi.

On envoie trente canons de batterie à la Rochelle, et ils sont déjà en route, parce qu'on veut l'assiéger et la battre vigoureusement. Biron avait été choisi pour chef de l'entreprise, mais il a refusé. Tavannes y allait ; lequel y réussira peu, attendu que la noblesse, le nerf de l'armée française, ne voudra pas lui obéir, et par ce motif il y

Hosted by Google

figurera comme maître de camp de monseigneur d'Anjou ou de monseigneur d'Alençon, à l'un desquels il paraît qu'on a dessein de donner le commandement sur toutes les troupes qui y iront, et elles seront au nombre de quinze mille fantassins et deux mille cavaliers avec soixante canons. Et il se peut bien qu'Alençon l'emporte et qu'on l'envoie par ce début à l'école de guerre.

La Reine pense toujours à marier ses deux fils et à leur colloquer quelque reine ou quelque dame assez grande pour les rendre égaux. Néanmoins nous ne savons où nous tourner, parce que, ôtée l'Angleterre, il n'y a pas de royaume ou de grand Etat à donner en dot, et quant à l'Angleterre, l'alliance et l'amitié qui l'unissaient à la France sont des deux côtés complètement relâchées et détruites au fond des cœurs, bien qu'elles se maintiennent au-dehors par d'honnêtes apparences. Ainsi l'ambassadeur de cette couronne parlant à la Reine mère relativement à ce massacre et la pressant un peu, elle lui dit en réponse : que chacun fasse ce qu'il lui plaît et ce qui vaut le mieux : faisant en même temps allusion à la dénonciation de l'alliance. En sorte qu'on ne peut plus penser à l'Angleterre, qu'une haine naturelle détournait de la France et que cette dernière persécution contre les bons serviteurs de Calvin, coreligionnaires de cette reine, a complètement aliénée. Mais ne pouvant pas accuser le Roi, qui a retranché du monde l'Amiral avec ceux qui lui étaient les plus dévoués, ils blâment seulement la manière dont cela s'est fait ; répétant qu'après son édit, qui permettait à chacun dans le royaume de vivre comme il le voulait, il ne fallait pas massacrer tant de pauvres innocents, et les voler ; que c'était violer la foi royale, et sous la foi d'un sauf conduit égorger un troupeau que l'on pouvait réduire d'une autre manière. J'ai depuis entendu beaucoup d'Allemands et d'Anglais parler de cette nation d'une manière si étrange et si sinistre que je ne sais de quelle barbarie on pourrait dire pis. Je ne saurais donc croire qu'on puisse faire parenté avec ceux qui sont d'une foi et d'une religion différentes de la nôtre pour le présent ni d'ici quelques années.

L'Electeur palatin non plus n'approuve pas cette chose de la manière dont elle s'est faite, bien qu'il ait donné à

Hosted by Google

entendre qu'il avait dès-longtemps prévu la fin de l'Amiral et de tous ceux qui le suivaient. Néanmoins il a montré par le fait qu'il ne veut pas se remuer pour venir en France, n'en trouvant ni raison ni occasion. Mais la chose ne passe pas si légèrement auprès des autres qui fulminent. L'Empereur même n'a pas pris la nouvelle comme on le pensait, bien qu'il ait écrit à Sa Majesté des lettres de félicitation.

A cette occasion, l'Angleterre vous reproche fortement d'être tombés, et tandis qu'elle paraissait promettre beaucoup, elle commence à vaciller dans son opinion et à vous regarder comme des gens peu fidèles en amitié, parce que, dit-elle, votre ambassadeur s'est réjoui en votre nom, de ce fait avec Les Majestés d'ici. Et l'on ajoute que l'on voit que vous cheminez en ce monde avec une crainte perpétuelle dans toutes vos actions, qui doivent être suspectes à tous, puisque, balançant la puissance de chacun, vous cherchez à tout tenir en équilibre, pour y gagner la conservation de votre Etat; mais qu'en réalité la mort de l'Amiral est pour vous une grande perte et vous fera tenir le plat à barbe (j'emploie leurs propres expressions) à vos adversaires, qui en France et particulièrement à la cour deviennent très-puissants, et qui étant continuellement près du Roi vous battront en brêche et vous ruineront constamment dans votre crédit, chose qui sera facile, vu l'inconstance des choses humaines et de l'humeur des princes. Et certes sans la Reine mère qui n'a pas changé dans ses dispositions envers vous, je crois que vous seriez bientôt hors de faveur. D'où je conclus qu'il n'y a pas au monde de lieu où il soit plus rude de négocier qu'ici, à cause du changement continuel des personnes. Je voudrais qu'on pût trouver un moyen de lier cette dame de sorte qu'elle fût toujours des nôtres, parce que nous pourrions nous moquer des Espagnols et les forcer à faire les bons apôtres, comme il serait très-facile à vous qui avez l'état le plus propre qu'il y ait à faire des choses nouvelles en Italie et à nuire à chacun, tant par la personne qui gouverne que pour la situation, la richesse et la valeur des habitants. Et pensez donc un peu comment, maintenant que par le retour de l'ambassadeur vous pourrez entendre

Hosted by Google

de vive voix ce que la plume n'ose pas ou ne peut pas écrire.

Et par après croyez que les vôtres mêmes sont peu amis entre eux. Je parle pour avoir ouï et vu, et sans la crainte qu'ils ont de l'Allemand, qui leur semble toujours être sur leur dos avec le châtiment tout prêt, vous en auriez déjà appris de belles. Mais en voilà assez.

On dit d'Angleterre, où l'on vous tient pour sage et pour puissant, et d'où l'on vous aurait aidé en toute entreprise, avant qu'eût lieu le massacre ; car elle paraît un peu aliénée de vous : on dit que Philippe ne fera rien de ce que vous désirez ni pour Portercole ni pour Orbitello, et que vous pourrez en toute sûreté rappeler votre gentilhomme. Et peut-être verrez-vous avant peu l'Angleterre amie de l'Espagne, puis que ceux d'ici n'ont pas voulu conserver son amitié ; comme vous apprendrez un jour quelque regret des choses qui se sont faites dans ce royaume depuis deux mois.

L'Espagne qui corrompt le monde a infesté une partie de l'Angleterre avec ces mines de l'Inde, et cette reine, qu'occupent les amours, ne voudra pas de guerre. De sorte que la pauvre Rochelle se rendra ainsi que Montauban, la vieille mère des amours ne voulant pas s'attirer de bruit sur le dos.

Sancerre veut se rendre, et il y a ici cinq bourgeois envoyés pour l'accord.

Le Roi veut que tout le monde aille à la messe et jure par le corps de Dieu qu'on y ira.

Orange perd son crédit ; il s'est retiré en Gueldre sans rien faire, et le duc d'Albe envoie pour recouvrer les îles de Hollande et de Zélande. Le palatin du Rhin se donne au diable de ce qu'Orange ne se comporte pas en vaillant homme.

Chiappin Vitelli a été malade et tout cet hiver il sera inutile de sa personne pour la guerre, mais il est en telle réputation auprès des ennemis, et il l'était auprès des huguenots d'ici, qu'ils ne craignaient que lui dans toute l'armée du duc, comme je l'ai entendu dire dernièrement par un grand capitaine. Gloire au Seigneur qui l'a mis au monde !

Hosted by Google

La Reine mère bâtit une demeure magnifique au duc d'Alençon : elle a déplacé pour cela un monastère de religieuses, qu'elle a placé ailleurs, afin de faire du couvent un jardin. Elle voudrait les laisser tous bien accommodés, riches et amis, pour mourir contente.

La vie est ici d'une cherté qui passe toute croyance, et il faut se garder de la peste.

A Toulouse on a tué mille cinq cents huguenots, depuis la publication de l'édit qui ordonne de déposer les armes, ce qui a fortement tourmenté le Roi.

Le Roi va à la chasse, mais avec bonne compagnie de seigneurs et de soldats, et il va maintenant avec grand cortège là où il ne voulait personne avec lui. On va cependant toujours cherchant où sont les deniers que l'Amiral avait amassés, ou pour mieux dire imposés sur ses églises au delà de ce qui était nécessaire pour payer les reîtres, mais on n'en peut retrouver trace. La somme était de deux millions et demi de francs.

On a trouvé des mémoires de ses actions quotidiennes, écrits par lui, chose rare et belle ; mais on ne les laisse pas voir.

Le duc de Nevers avait proposé une réforme des biens ecclésiastiques, afin que l'église de Dieu fût mieux gouvernée par nos prêtres, et la Reine l'approuvait ; mais ce dessein n'a pas de suite.

Tavannes grandit : Morvilliers et le comte de Retz gouvernent la cour, privée des princes qui sont allés à leurs charges. Montmorency, avec sa fièvre, *jacet ingens littore truncus*, et se tient hors de la cour. Il a pourtant vu Monsieur à Nointelles, lieu qu'il voulait acheter ; mais il n'a pas été bien vu, parce que ces frères ne veulent pas de compagnons dans le pouvoir, et Guise avec sa famille est supérieur à tous les autres. Ce qui fait bien voir l'inconstance de la fortune, car Montmorency qui avait tant de gens à sa suite est maintenant abandonné de tous, peut on dire, ainsi que ses frères, et les seigneurs sont guidés par l'utile et non par l'honnête. Pour nous, nous avons peu d'influence à cette cour, et s'il venait un besoin de faire pour vos seigneuries des choses comme on en a déjà fait, même sans trouver de résistance, nous échouerions, tant

Hosted by Google

il y a peu de foi dans les hommes. C'est pourquoi il convient fort de s'attacher par toutes sortes de bons offices cette grande mère du Roi ; comment, votre ambassadeur qui s'en retourne vous en parlera. Moi, je ne peux pas me mettre entièrement à découvert pour vous, comme vous l'entendrez de ce même ambassadeur, si je veux vous servir bien et longtemps ; mais tout ce que peuvent faire des pygmées comme moi pour vous aider à soutenir cette machine, je vous le promets en toute assurance. Je sais bien que je ne le cède pas en fidélité au plus fidèle.

Hosted by Google

FATAL AMOUR

OU LETTRES ÉCRITES D'UN VILLAGE

ROMAN TRADUIT DE L'ANGLAIS.

(SUITE ET FIN.)

LETTRE ONZIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Je vais souvent à la chaumière. Rien n'est plus affectueux, plus cordial que la réception de la mère. Marie est remplie pour moi de délicates attentions, mais elle ne m'a point encore donné l'occasion de me trouver seule avec elle.

Concevez-vous cela, Arthur, je n'ai jamais été admis dans la gracieuse chambre dont je vous ai parlé. On m'a reçu jusqu'à ce jour dans la salle à manger.

Quelques raisons particulières engagent, sans doute, Marie à ne pas m'admettre dans son appartement intime. Je cherche les moyens d'y être admis. J'ai fait plusieurs fois tomber la conversation sur les sujets qui peuvent me conduire à ce but. Aimez-vous la musique? dis-je une fois en pensant à son piano. Certainement vous devez l'aimer, M^lle^ Marie, — quelquefois je l'appelle ainsi par son petit nom, c'est se rapprocher un peu de ce délicieux commerce de familiarité que je désire si ardemment. —

— Oui, Monsieur, j'aime beaucoup la musique, me répondit-elle, mais j'y suis très-ignorante, comme en toute autre chose.

— C'est par modestie que vous le dites; vous ne pouvez ignorer que j'ai eu déjà le plaisir de vous entendre chanter, et vous chantez avec beaucoup de charme.

Hosted by Google

Ici se rappelant sans doute ma constance à me placer près d'elle dans le temple, elle me répondit en rougissant :

— Vous jugez avec trop d'indulgence ; et vous-même, M. Ashburton, aimez-vous la musique ?

— Vous pourriez mal penser de moi, si je vous disais que je ne l'aime pas ; vous m'accuseriez, peut-être, de manquer de sensibilité, et croyez-le, mon cœur est loin de n'en point avoir. Je ne suis pas très-versé dans cet art. J'entends sans ennui les grandes compositions, les plus sévères accompagnements d'orchestre, mais je n'ai jamais pu partager, de bonne foi, les transports de ces prétendus amateurs qui se pâment d'aise à l'exécution de la musique savante et de la difficulté vaincue. Il y a des moments où la mélodie la plus simple, où les sons d'une douce voix, que le goût embellit, m'affectent jusqu'à la mélancolie et versent dans mon âme le plaisir le plus pur. Si cette manière de sentir peut constituer un amateur de musique, oh ! alors j'en suis un des plus passionnés.

Ses yeux étaient fixés sur les miens tandis que je parlais ainsi avec toute l'effusion du cœur. Ma tendresse fut, je crois, communicative, car elle parut s'efforcer, avec une larme dans les yeux, d'étouffer un charmant soupir. Nous redevinmes silencieux. Je voulais parler du piano, mais je trouvais une si douce jouissance dans l'union qui semblait exister entre nos deux cœurs, que je ne voulus pas courir la chance de la faire cesser. — Adieu.

—

LETTRE DOUZIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Les circonstances les plus simples intéressent ceux qui aiment ; un geste, un regard, vous fait éprouver quelques nouvelles sensations. Mais il faut pour cela cette intelligence des âmes, cette secrète et divine sympathie qu'on ne rencontre que dans les passions exaltées. Chaque jour qui se succède m'affermit dans cette pensée que Marie est susceptible d'un tel amour. Chaque jour je découvre en elle quelques nouvelles preuves de sa délicatesse de sentir,

Hosted by Google

une plus grande élévation d'esprit. La nature l'a si admirablement formée, l'a douée d'une âme si bien faite pour tous les sentiments exquis, que si jamais elle aime, ce sera avec tous les entraînements d'une passion extrême.

Dernièrement, notre conversation tomba de nouveau sur la musique. Après quelque hésitation, je parlai de son piano, et la priai de m'accorder la faveur de l'entendre.

— Il y a si longtemps, lui dis-je, que je n'ai entendu le son d'un instrument, que la nouveauté seule m'en serait agréable, mais votre douce voix, ô Marie, aurait pour moi un charme indicible !

— Je suis une si pauvre musicienne, que je ne joue jamais devant les étrangers ; à l'exception de ma mère et d'une ou deux de mes amies, je n'ai jamais joué devant personne.

— Eh bien, soyez assez bonne pour ne pas me traiter comme un étranger ; je me croirais bien heureux si vous vouliez me mettre au rang de vos amis intimes.

— Mais vous auriez froid, capitaine Ashburton, il n'y a pas de feu dans la chambre.

— Froid ? Marie, Marie, oh ! ne le croyez pas ! combien de soirs glacés n'ai-je pas passés près de vos fenêtres, insensible à tout, absorbé dans mon désir de vous apercevoir. Serez vous toujours indifférente au tourment que vous avez fait naître ?

Marie ne répondit point, mais se levant en silence, elle s'avança lentement vers la chambre, et en ouvrant la porte, elle se retourna de mon côté, et me fit, par un léger mouvement de tête, la plus douce, la plus agréable invitation de la suivre.

La soirée était sombre : le soleil couché depuis quelque temps laissait à peine pénétrer ses derniers rayons à travers le noir feuillage des arbres, et projetait sur la chambre une clarté douteuse favorable à la mélancolie. Mon esprit y était d'ailleurs disposé par la présence de l'objet aimé, par une sorte de douce crainte à la pensée que je me trouvais seul avec elle dans sa retraite intime. Tandis que je me plaisais dans la contemplation de cette fille ravissante dont le corps à moitié penché sur la fenêtre se détachait dans cette demi obscurité, je sentis mes yeux se couvrir par degrés d'un

Hosted by Google

voile léger, je cessai de voir distinctement, et l'hallucination aidant, elle m'apparut bientôt comme un être au-dessus de notre terrestre nature.

Je me levai et m'approchant d'elle :

— Marie, lui dis-je d'une voix émue, à quoi pensez-vous? oh! si ce pouvait être au malheureux Théodore, si vous daigniez le juger digne de votre amour!

Je pris sa main et la pressai sur mes lèvres; des pleurs s'échappèrent de mes yeux et tombèrent sur cette main qu'elle ne m'avait pas encore retirée.

— M. Ashburton, dit-elle bientôt d'une voix solennelle, mais émue, ne me faites point, je vous prie, regretter la preuve de confiance que je viens de vous donner; veuillez ne pas me parler d'amour.

Elle s'approcha de son piano.

— Vous jouerai-je quelque chose de gai?

— Oh! non, si vous ne voulez pas m'attrister davantage. J'aimerais mieux renoncer au plaisir de vous entendre que d'écouter une musique si peu en harmonie avec l'état de mon âme.

Elle commença à chanter. A demi renversé sur le dos de ma chaise et sans proférer une seule parole, je l'écoutai pendant une heure entière, et lorsqu'elle cessa, le doux accent de sa voix vibra longtemps en moi. Je trouvais cette sensation si délicieuse, que je n'osais pas me lever, comme si j'eusse craint de me réveiller de l'enivrement où j'étais plongé.

Jamais je ne pourrai définir le frémissement de plaisir que j'ai toujours éprouvé depuis en entrant dans la chambre de Marie. Elle s'en est aperçue, et j'ai pu remarquer que ce n'était pas sans plaisir.

Mais adieu, cher Lillingham.

—

LETTRE TREIZIÈME.

LILLINGHAM A ASHBURTON.

Vos lettres me surprennent étrangement, Ashburton, en vérité vous n'êtes plus vous même. J'étais loin de m'at-

Hosted by Google

tendre à d'aussi extraordinaires confessions. Une seule chose pourtant me rassure, c'est qu'au milieu de vos inconséquences vous soyez heureusement honteux de vous-même.

Vous ne pouvez ignorer que telle est la situation de vos affaires que rien ne saurait les rétablir excepté le mariage projeté. De lui seul dépend votre retour dans un monde que vous avez laissé avec tant de regret. Certainement vous ne pouvez penser à un attachement durable avec votre petite villageoise. Je manquerais de sincérité et croirais mal remplir les devoirs de l'amitié, si je n'employais tous mes efforts pour vous détourner de si puériles chimères. Je suis d'autant plus porté à vous parler sévèrement, et sans délai, qu'il m'a été facile de voir à quelques passages de votre dernière lettre que votre engouement commençait à devenir dangereux.

Comment, vous qui traitiez jadis si cavalièrement toutes les femmes, qui faisiez parade de votre indifférence et de vos conquêtes, ne saurez-vous vous réveiller du sommeil perfide dans lequel vous vous êtes plongé; mettrez-vous en oubli vos anciennes résolutions et vos nombreux succès d'autrefois?

Votre Marie (ainsi que vous l'appelez) paraît posséder cette délicatesse de sentiments et de vertu qui est si rarement le partage des autres femmes. Cela peut être attribué, en quelque façon, à sa bonne éducation et à la position particulière qu'elle a su prendre vis-à-vis de vous. Toutefois, elle ne saurait être éternellement une exception à la règle générale. Déployons dans cette circonstance toute notre adresse, puisque le succès paraît demander toute la science des grands maîtres.

Vous paraissez redouter une attaque ouverte contre votre petite villageoise. Peut-être avez vous raison, car je vous vois trop amoureux pour compter sur une intrépidité dont je me défie. Pauvre conquérant, qui s'était cru jusqu'alors invincible, parce qu'il avait triomphé de quelques vertus faciles! le voilà, à cette heure, sous le joug d'une simple fillette de dix-sept ans! En vérité, c'est à en perdre patience!

Et pourquoi, je vous prie, ce découragement? Non, mon

Hosted by Google

pauvre Théodore, la fillette ne peut pas être aussi indifférente que vous me la dépeignez. Il faut être bien aveuglé par l'amour, pour ne pas apercevoir l'effet de vos constantes attentions. Non, je vous le dis encore (dussé-je cent fois me répéter), il n'est pas supposable que le charme de votre personne, qui faisait ici l'admiration de nos femmes à la mode, que toutes vos délicates prévenances, et plus encore l'heureux secours que vous lui avez donné dans un si grand danger, il n'est pas supposable, dis-je, que cette réunion de circonstances favorables n'ait pas entamé son cœur par quelque côté ! N'eussiez-vous pas dû voir, au contraire, dans sa réserve affectée une défiance de soi-même et de ses propres sentiments. Les femmes froides et indifférentes rougissent-elles donc si souvent, baissent-elles les yeux vers la terre..... Est-il permis de se méprendre à de tels indices ?

Mais pour vous mieux assurer de sa sensibilité, ayez recours à ces stratagèmes journellement pratiqués par nos aimables séducteurs. Ce n'est sans doute pas à Marie de vous dire comment il vous faut agir. Votre rôle est tout d'abord de feindre une soudaine indifférence et de tourner vos attentions vers la coquette Johnson, ou quelqu'autre jolie fille du pays. Il n'y a pas grand mérite à vous indiquer ce moyen qui est de toute évidence et qui ne demande qu'un peu de fermeté pour être mis à exécution. En guerre, comme en amour, on doit agir d'après les principes généraux, le véritable talent consiste à les appliquer selon la différence du temps, de la situation et des circonstances ; mais je crains que vous ne soyez un triste général.

Cette manière d'agir, en même temps qu'elle servira à rappeler mon pauvre ami à lui-même, ne tardera pas à vous faire découvrir les sentiments vrais de Marie. Bientôt vous pourrez juger combien elle vous aime ; vous vous applaudirez de ce premier stratagème et me remercierez de vous l'avoir recommandé.

Pour ce qui m'est personnel, je ne pense pas qu'ayant l'esprit si occupé, vous puissiez trouver grand intérêt à mon genre de vie, qui est toujours à peu près ce que vous l'avez connu. Je regrette beaucoup votre absence, car quelques bons camarades que soient nos anciens compa-

Hosted by Google

gnons, Meadow et Domingwood, ils ne peuvent cependant me tenir lieu de mon cher Théodore. Mon espoir est de vous voir avant peu reparaître sur la scène du grand monde avec toute la splendeur possible ; et puisque vous vous trouvez forcé de subir les chaînes du mariage, nous réussirons sans doute à vous les dorer.

Meadow demande si vous êtes réellement de ce monde, et se plaint vivement de votre silence. Il doit vous écrire pour vous en demander la cause. Je lui montre toujours les passages qui peuvent être montrés de vos lettres. Mais soyez bien assuré que je lui cacherai soigneusement la dernière.

Domingwood est très-occupé depuis quelque temps avec la petite de la rue de... que vous honorâtes, je crois, une fois d'un sourire. Il en est entièrement coiffé. C'est très imprudent, sans doute, mais c'est son goût. Je ne chercherai donc pas à l'en dissuader.

Adieu, mon cher Théodore ; soyez raisonnable et ferme à tout évènement. Continuez à aimer toujours votre dévoué. — ARTHUR.

—

QUATORZIÈME LETTRE.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

J'ai lu et relu vos lettres, mon cher camarade ; chaque fois je suis demeuré convaincu des vérités qu'elles contiennent, mais une entrevue avec Marie rend ensuite toutes mes résolutions inutiles, et je sens ma faiblesse augmenter à chaque instant. Vous me parlez encore de Henriette. Je vous remercie mille fois, mon ami, de vos démarches en ma faveur ; elles sont pour moi la preuve d'une amitié qui m'est bien chère. Il est probable, en effet, qu'Henriette m'aime encore ; je crois être le seul qui ait jamais touché son cœur, d'ailleurs assez froid. Elle est jolie, elle est riche, mais quel bonheur puis-je espérer avec elle? L'image de l'attrayante Marie ne vivra-t-elle pas éternellement dans mon âme ? Ne me rappellerai-je point sans cesse tous ses

Hosted by Google

charmes, et la comparaison n'empoisonnera-t-elle pas mon bonheur !

Je la rencontrai il y a quelques jours dans le village. Le temps était délicieux. Le soleil, d'un éclat peu ordinaire dans cette saison, dorait la campagne de ses brillants rayons. La nature semblait renaître et nous convier à la vie et à la joie. Je me disais en moi-même : c'est sans doute parce que j'aime, que ces beautés de la nature, que j'ai vues tant de fois avec indifférence, touchent aujourd'hui si vivement mon âme ! Je me trouvais attendri, mes yeux s'emplissaient de larmes, et lorsque je la saluai, je ne pus lui cacher l'agitation de mon esprit.

— Qu'avez-vous, me dit-elle, capitaine Ashburton ? Êtes-vous malade ? Vraiment, il m'est cruel de vous voir souffrir ainsi.

— Oh ! Mlle Dalton, est-il bien vrai que vous me portiez un tel intérêt ? Si j'osais le croire, quel baume cette idée n'apporterait-elle pas à mon cœur tourmenté. Mais je crains bien que votre pitié pour moi ne soit celle que vous donneriez à tout être malheureux.

— Malheureux ? par le ciel, quelle expression ? Que vous est-il donc arrivé, cher Monsieur Ashburton, qui puisse vous faire parler ainsi ?

— Hélas ! si vous connaissiez la douleur que j'éprouve vous me plaindriez en effet. Mais quel droit ai-je à votre compassion ?

— Mille droits sur ma reconnaissance, M. Ashburton, ne m'avez-vous pas sauvé la vie ? Pouvez-vous croire que j'oublie jamais que vous avez pour moi risqué la vôtre ?

Je lus dans son angélique regard une expression qui me remplit de la plus délicieuse tendresse. Je saisis sa main et je la portai à mes lèvres, puis à mon cœur qui battait, non d'une passion tumultueuse, mais du plus chaste amour. Je tins ainsi sa main assez longtemps, jusqu'à ce qu'elle la retirât graduellement, mais sans effort.

Oh ! mon ami, il y eut dans cette scène, dans cette muette intelligence de nos âmes, quelque chose que je n'avais jamais connu. Je sentis plus de joie vraie, plus de plaisir dans ce seul instant que je n'en ai jamais éprouvé dans les heures enchantées de mes amoureux triomphes.

Hosted by Google

Nous continuâmes à marcher en silence. Silence si délicieux que je ne désirais point le voir finir. Nous arrivâmes près du pont où j'eus le bonheur de sauver cette adorable fille. J'aperçus son trouble lorsque nous approchions ; elle fixa ses yeux sur les miens. Un charmant sourire plein de mélancolie se jouait sur sa bouche, et comme elle continuait à me regarder, je fus sur le point de me jeter à ses pieds pour y mourir d'amour.

— Oh ! Monsieur Ashburton, jamais je ne pourrai oublier tout ce que je vous dois ! Et bien que le souvenir de votre noble courage soit toujours présent à ma pensée, c'est ici, c'est à l'approche de ce lieu qu'il m'est encore plus doux d'y songer !

— Marie, aimable Marie, pouvez-vous bien m'accabler de vos remerciements pour un service que la simple humanité m'eût commandé..... mais avoir été l'instrument de votre salut, oh ! cette pensée sera l'éternel bonheur de ma vie.

Je viens souvent, ajoutai-je, contempler ici ce lieu si bien fait pour mon âme. Ici je me retrouve avec tous vos charmes, ici entre quelquefois dans mon cœur une espérance que la froide réflexion vient bientôt dissiper en me faisant entrevoir combien je suis réellement malheureux ?

Nous étions alors arrêtés sur le pont. Marie appuyée sur la balustrade, la figure tournée du côté de l'eau, semblait méditer. Je vis quelques larmes tomber de ses yeux. Elle paraissait ne point s'apercevoir de ma peine.

— Marie, m'écriai-je, pourquoi cette larme ? puis-je croire que vous pensiez à moi au moment où elle est tombée dans ce froid ruisseau ?..... Marie ne voudrez-vous pas voir les peines que j'éprouve, n'aurez-vous point pitié de moi, ne tournerez-vous pas votre visage de mon côté ?

En parlant ainsi, je m'approchais d'elle, je saisis sa main dans l'une des miennes, et de l'autre enlaçant sa taille divine : « Marie ! »

Dieu ! Arthur, quel moment ! lorsque je pressai mes lèvres sur ses joues, que je l'approchai de mon sein et que je sentis son cœur battre sous ma main ! Mais, hélas ! elle sortit trop tôt de cet abandon. Comme sa rougeur disait

Hosted by Google

bien sa confusion ; avec quelle modestie ne se déroba-t-elle point à mes caresses ! Ce n'était pas la passion, mais une tendre confiance qui avait livré cette adorable fille à mes embrassements.

A notre retour, Marie était plongée dans une pensive mélancolie. En vain je l'engageai à s'appuyer sur mon bras. A l'approche de la maison, elle me dit adieu, me priant de ne point la suivre, puis elle rentra chez elle.

Cher Lillingham, adieu.

—

LETTRE QUINZIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Vous êtes sans contredit, Arthur, mon meilleur ami ; vos conseils m'ont soutenu dans l'entreprise difficile de gagner le cœur de cette jeune fille. Combien n'aurais-je pas été découragé sans vous. Et pourtant, Lillingham, à vous parler franchement, il y a des moments où ma conscience me reproche mes coupables desseins, et me crie de les abandonner. Bientôt, cependant, mon idée fixe reprend le dessus et je rêve au bonheur ineffable d'être aimé de Marie. Ainsi, passant tour-à-tour des tumultueux désirs du jeune homme aux scrupules de la stricte honnêteté, je suis forcé de reconnaître que c'est avec toute réflexion que je médite cette séduction cruelle ; mais éloignez-vous de moi, pensées importunes !

Nous étions, l'autre soir, assis dans la chambre de Marie : le soleil s'abaissant vers l'horizon, répandait à l'occident une brillante lueur qui nous arrivait, adoucie au travers du feuillage. Marie paraissait plongée dans ses rêveries. Des soupirs fréquents s'échappaient de son sein.

— Marie, lui dis-je, pourquoi êtes-vous si pensive, pourquoi cette langueur, cette mélancolie ?

Elle soupira sans me répondre. Approchant ma chaise de la sienne, je passai mon bras sur le dossier où elle s'appuyait, tandis que sa tête, mélancoliquement penchée sur l'une de ses mains, s'inclinait vers moi dans l'attitude

Hosted by Google

de la méditation. Je pris l'autre main qu'elle abandonnait et la portai de mon cœur à mes lèvres.

— Marie, m'écriai-je, ô la plus aimée de toutes les femmes, serez-vous toujours insensible à l'amour que j'ai pour vous? Les battements de mon cœur (et je retenais sa main sur ma poitrine violemment agitée), l'assurance de mon attachement ne sauraient-ils vous convaincre de ma sincérité?

Je cessai de parler. Ma tête s'approcha instinctivement de la sienne, je pressai doucement sa taille, je l'enlaçai peu à peu dans mes bras..... Oh! quel moment! quels tendres baisers je pris sur ses lèvres, lorsqu'elle pencha son front sur mon épaule, semblant n'avoir plus conscience de ce qu'elle me permettait.

Elle revint bientôt à elle, et se levant en dégageant ses mains des miennes, me dit d'une voix touchante :

— Oh non! M. Ashburton, je ne suis pas insensible à tout ce que vous me dites, j'ai bien peur au contraire d'y prendre trop d'intérêt. Mais dois-je me livrer à mes sentiments, n'ai-je pas à craindre que vous ne me trompiez?

Quels serments n'employai-je pas alors! Je l'assurai que mon seul désir était de pouvoir un jour la nommer mon épouse; ajoutant mille autres parjures pour endormir ses moindres soupçons.

— Théodore, me dit-elle, m'appelant ainsi pour la première fois, voulez-vous que je fasse un peu de musique. Vous êtes ému, et votre air favori nous calmera tous deux.

J'étais tenté de tomber à ses pieds dans un élan d'amour. Je croyais être en la présence d'un ange, car telle est l'influence de la vertu!

Jamais, avant mon arrivée dans ce village, je n'avais rien connu de semblable à ce que je ressens aujourd'hui. Dans le monde, au milieu de la dissipation et des plaisirs, je n'aurais pas été affecté, comme je le suis, des charmes de Marie. Je l'aurais seulement admirée pour sa prééminente beauté; mais dans la recherche de sa personne, rencontrant les obstacles que sa vertu et sa délicatesse m'opposent, je n'aurais certes point apporté toute cette ardeur de sentiments; j'eusse plutôt abandonné ma pour-

Hosted by Google

suite, ou si je l'avais continuée, la vanité seule m'y eût poussé.

Peut-être aussi ne rencontrant pas ici cette divine Marie pour occuper toutes les facultés de mon âme, et manquant d'objet extérieur pour m'attacher, le souvenir de ma pauvre Clara se serait-il réveillé en moi avec un certain degré de force. L'image éloignée de ses charmes, dont la trop facile possession me rendit si vite indifférent, eût pu se ranimer en moi et me rendre toute ma première ardeur.

Rien n'est plus difficile à expliquer (nous en sommes souvent convenus) que les caprices et les contradictions de l'esprit humain.

Après ces réflexions que j'ai été entraîné à écrire et que je ne sens pas la nécessité d'effacer, je ne vous parlerai pas davantage de Marie. L'ange du ciel devrait couvrir à jamais de ses blanches ailes toutes les impuretés de notre méchante nature.

Donnez-moi promptement de vos nouvelles ; il y a bien longtemps que je n'en ai reçu. Elles me seraient pourtant bien nécessaires. — Adieu.

—

LETTRE SEIZIÈME.

LILLINGHAM A ASHBURTON.

Vous désirez que je vous écrive, mais j'ignore, en vérité, si j'oserai adresser mes lettres à un moraliste de votre trempe. Sur ma vie, Théodore, vous avez fait de rapides progrès dans les sentiers de la morale et des sentiments délicats. Votre prochaine lettre sera sans doute accompagnée de quelque traité complet « sur l'esprit humain » que vous me chargerez de publier sous votre nom. La réputation de l'auteur pourra servir à exciter la curiosité sur le mérite de l'œuvre ; mais, croyez-moi, vous ne ferez jamais fortune par de tels écrits. Voyez donc ! Au lieu d'étudier la tactique et les ruses de la guerre, voilà notre soldat qui se prend à professer la philosophie !

Vos lettres ne cessent pourtant pas de m'intéresser beaucoup. J'y vois des traits si frappants de votre caractère que

Hosted by Google

peut-être je vous connais mieux depuis notre séparation, que lorsque je vous voyais tous les jours.

Soyez assuré, Ashburton, que vous vous trompez si vous vous croyez susceptible d'une véritable passion. L'amour vrai est incompatible avec la nature d'un homme qui s'est fait une habitude de la séduction, et quoique vous soyez romanesque par certains côtés (je suis forcé de le reconnaître), soyez persuadé que vous avez été trop perverti, pour qu'un sentiment, tel que vous aimez à le dépeindre, puisse jamais prendre l'entière possession de votre cœur. Transporté de votre solitude actuelle dans le grand monde avec une brillante fortune, ce ne serait plus qu'à de rares intervalles, dans ces courts moments où l'on s'ennuie, que vous penseriez à votre villageoise.

Vous êtes, Théodore, l'homme le plus dangereux que je connaisse, et ce qui vous rend si dangereux c'est justement votre tendance à vous croire sentimental. Dès qu'une jolie femme se présente à vos yeux, vous voilà aussitôt amoureux, comme vous le dites, et cela s'accorde si bien avec vos manières et votre langage, que je ne suis pas surpris qu'on oublie bientôt près de vous toutes les préventions qu'avait pu faire naître votre réputation de séducteur. Il n'y a qu'un observateur pénétrant qui puisse lire dans la tendresse voilée de votre regard la volupté raffinée de votre nature, et découvrir dans le calme étudié de votre contenance l'orgueilleuse satisfaction de vos succès.

Marie est certainement de beaucoup au-dessus du commun des femmes, et je suis quelquefois disposé à regretter qu'elle soit tombée entre les mains d'un trompeur aussi dangereux, mais si vous cessiez de l'être dans cette circonstance, vous seriez un homme à jamais ruiné, et j'aime mieux, je l'avoue, vous voir inscrire un nom de plus sur la liste de vos victimes, que de vous savoir un jour perdu sans ressource, pour avoir été une fois vertueux.

Il est un point, Théodore, que vous devez exiger sans retard. C'est qu'elle vous donne un *rendez-vous,* et la nuit, s'il se peut, avec tout le mystère et le secret possible. Engagez aussi, sans délai, une correspondance. Ce doit être facile par l'entremise de la servante, que vous n'aurez pas manqué d'attacher à vos intérêts, c'est la règle.

Hosted by Google

Mille choses peuvent être écrites que l'on n'oserait pas dire dans la conversation. Les lettres de votre belle vous montreront mieux l'état de son âme.

Tout va bien dans *Portland-place.*

Adieu, mon cher Ashburton. A propos, vous ne m'avez jamais dit ce qu'est la famille de Marie. Je suis encore à deviner d'où peut venir tant de délicatesse et de perfection dans une simple villageoise. Elle doit être quelque chose de mieux que cela.

—

LETTRE DIX-SEPTIÈME.

D'ASHBURTON A LILLINGHAM.

Ces derniers quinze jours ont fait merveille. Félicitez-moi, mon ami, sur le point important que j'ai gagné, en lui persuadant d'accepter un rendez-vous, et avec ce mystère que vous me recommandiez dans votre dernière lettre. Vous ne doutez pas que j'aie choisi les heures du soir. La tranquille paix de la nuit a toujours une grande influence sur l'esprit et prédispose particulièrement à la tendresse et à l'amour.

Le lieu de nos rendez-vous est le jardin de ce charmant cottage. Là, sous de frais et touffus ombrages, nous pouvons défier tous les regards. Je ne crois pas avoir vu jamais asile plus agréable que ce simple jardin.

La maison est située au milieu d'une riante prairie dont les haies, entremêlées d'arbres, ressemblent, à distance, à des bouquets de bois. De cette jolie maisonnette, posée sur la pente de la vallée, l'œil est réjoui par le spectacle le plus varié : d'un côté, des coteaux boisés, des prairies, de nombreuses chaumières ; de l'autre, une perspective qui se prolonge au plus lointain horizon. Ça et là vous pouvez suivre du regard le torrent s'élançant au travers des rochers et le voir à quelque distance se perdre dans la rivière. La chaumière, du côté de la chambre de Marie, est ombragée par un large rideau de hêtres et de chênes, qui font suite au jardin et semblent en doubler l'étendue. Le parc qui

Hosted by Google

n'est séparé de la prairie que par de simples claies, pour écarter le bétail, est planté d'arbres indigènes et d'arbrisseaux toujours verts, disposés avec goût; les bordures sont enrichies de fleurs diverses. Par intervalles, des touffes de rosiers sortant, comme par hasard, des haies taillées en corbeilles, donnent à l'aspect de ce parc une variété qui achève de l'embellir.

Près de la maison s'entrelacent des touffes de myrthes, de lauriers et de jasmin. Les clématites et les fleurs de la passion, soutenues sur de verts treillis, tapissent les murailles, laissant ça et là paraître leur blancheur au milieu de l'épais feuillage. Leurs guirlandes touffues ombragent les fenêtres et semblent promettre à l'intérieur une retraite tranquille et parfumée.

Pourquoi, dans cette charmante solitude, ne passerais-je pas mes jours auprès de l'adorable enfant qui l'habite. Pourquoi n'acceptérais-je pas la pensée d'échapper ainsi à un monde plein de fausse joie. Ne pourrais-je point ici, dans la tranquille indépendance de la médiocrité, avec le contentement de moi-même et la possession du plus noble cœur de femme, prendre en pitié tous ces grands de la terre qui gaspillent leur vie à la recherche de la fortune, des honneurs ou de la célébrité.

Mais dans quelle rêverie me suis-je plongé? Il me semble trouver deux êtres en moi: l'un répondant aux nobles sentiments de Marie, l'autre aux vanités du monde. Hélas! nos anciennes habitudes prennent trop promptement le dessus pour que je sois longtemps capable d'accepter cette vie paisible que je rêvais tout-à-l'heure.

Il y a une sorte de progression dans toutes les affaires de cœur. Nous sommes, à notre insu, graduellement entraînés : une légère circonstance en amène une autre, et nous nous trouvons définitivement engagés. C'est ce qui m'est arrivé avec Marie.

Du moment qu'elle m'a permis de lui parler amour, du jour où elle a écouté mes prières, elle a été perdue. Ah! si elle était tombée entre les mains d'un homme vertueux? Mais je sens dans mon sein une fièvre terrible qui y fermente et empoisonne toutes mes généreuses résolutions. Pourrais-je, maintenant, abandonner Marie; la fuir quand

Hosted by Google

je sais qu'elle m'aime ? Son souvenir ne me poursuivrait-il pas partout ? Elle-même, d'ailleurs, consentirait-elle à notre séparation ? Non, Lillingham, il ne m'est plus permis de la fuir ; en vain le voudrais-je, ma destinée est de l'aimer toujours.

Vous me demandez des détails sur la condition de Marie. Son histoire est simple et peut être dite en quelques mots : son père était officier de marine ; un de ces hommes dont toute la fortune est dans leur épée et qui doivent tout à leur mérite. Il se maria fort jeune à une fille sans fortune; Quelques années après, il fut tué dans une action, laissant un seul enfant. Marie m'a dit que sa mère était demeurée inconsolable, c'est la meilleure preuve des qualités de l'époux.

Cette excellente femme, d'une complexion déjà assez faible, reçut de ce triste évènement un coup qui altéra profondément sa santé. Elle plaça alors toutes ses affections sur son enfant, et n'épargna aucun soin pour son éducation ; c'est elle qui a fait Marie ce qu'elle est. Après être restée quelque temps auprès de sa famille, elle vint avec sa fille respirer l'air plus doux du Devomshire ; ce lieu retiré leur ayant plu, elles y ont depuis plusieurs année fixé leur résidence. Leur revenu, quoique modique, est, autant que j'ai pu en juger, plus que suffisant pour leurs besoins. Les pauvres du voisinage peuvent témoigner des vertus de ces aimables femmes ; Marie est adorée de tous.

La santé de la mère est si chancelante qu'il est aisé de voir qu'elle succombera bientôt. Marie ne semble pas connaître tout le danger. La pauvre enfant se flatte d'un espoir que ne partage point sa mère, mais celle-ci hésite à détromper sa fille bien-aimée. Marie lui prodigue les soins les plus attentifs et les plus affectueux. Jamais elle ne paraît plus jolie que dans le saint accomplissement de ce pieux devoir filial.

A vous toujours, mon cher Lillingham.

—

Hosted by Google

LETTRE DIX-HUITIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

10 heures du soir.

Je ne puis refuser plus longtemps de céder à vos prières; mais pourquoi m'avoir si vivement pressée de faire ce que je ne puis approuver. Hélas ! je trouve au milieu de mes regrets trop de charme à vous écrire. Mais quoi, Théodore, était-ce donc nécessaire ? Ne nous voyons-nous pas assez fréquemment? aviez-vous besoin d'arracher à ma plume un aveu que vous avez si souvent reçu de mes lèvres?

Vous me dites que vous trouvez les intervalles de nos rendez-vous si pénibles, que sans le doux échange de nos lettres vous ne pourriez les supporter. J'étais pourtant déterminée à ne point vous écrire, je n'ai pu résister à vos instances? Ne me considérerez-vous pas comme une fille faible et imprudente !

Vous voyez, Théodore, que je n'ai aucun secret pour vous. Mon pauvre cœur se dévoile à vous tout entier.

Mais pourquoi ce mystère que vous me demandez? J'ai une entière confiance en vous, cependant malgré mon désir de croire à la nécessité de vos raisons, je ne puis m'empêcher de me reprocher ce bonheur clandestin. Ma mère, ma digne mère ne pourrait-elle donc pas entrer dans notre secret? Vous savez combien elle vous aime; vous savez tous vos droits à son affection ! N'avez-vous pas sauvé sa fille chérie, son unique enfant ? Ah ! Théodore, quel souvenir ! la vie a pour moi un charme nouveau depuis que je vous la dois aussi.

Mais, adieu, il est déjà tard, il est temps de vous envoyer cette lettre... Ainsi vous avez vaincu la résolution de votre Marie.

—

LETTRE DIX-NEUVIÈME

D'ASHBURTON A MARIE.

1 heure du matin.

Quelles délices je viens d'éprouver, adorable Marie, en recevant cette lettre si désirée que je couvre de baisers !

Hosted by Google

J'étais sans doute bien convaincu de la sincérité de votre amour, mais en recevant ce nouveau gage de votre tendresse, une joie inconnue jusqu'alors s'est emparée de toutes les puissances de mon âme. Ce papier touché par votre main, chaque mot que votre plume a tracé sont pleins de vous et réveillent en moi de nouvelles émotions. Votre écriture, ma chère, est la plus jolie du monde ; elle vous ressemble, c'est vous-même : je lis dans ces fins caractères le calme, la tendre sensibilité qui sont votre partage.

Pendant tout le temps que j'attendais votre lettre : sûrement, me disais-je, Marie ne voudra pas me refuser cette preuve d'affection, cet acte de complaisance si nécessaire à mon bonheur et qui doit lui coûter si peu ?

Non, chère Marie, je ne doutais pas de vous, et pourtant que mon anxiété était grande ! Enfin, Suzanne parut : avec quelle hâte ne volai-je pas au-devant d'elle ! Je reçus le billet, je le pressai sur mon cœur, sur mes lèvres et courus m'enfermer chez moi pour me livrer à tout mon bonheur.

Je suis le plus fortuné des hommes, ô Marie ! ce doux aveu m'enivre du plus pur ravissement ! Des larmes de joie coulent de mes yeux ; je me crois près de vous. Ah ! cruel destin, quel obstacle viens-tu donc mettre à notre félicité ? Mais ne suis-je pas le plus heureux des hommes, ne suis-je pas aimé de Marie !

Adorable enfant, je te jure un attachement éternel.

Adieu, ma douce Marie, qu'un aimable sommeil ferme vos yeux, que des rêves enchanteurs occupent votre pensée, et qu'à votre réveil se présente le souvenir de celui qui vous aime au-delà de toute expression.

—

LETTRE VINGTIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

Ces deux derniers jours passés sans vous voir m'ont paru si longs et si tristes qu'il m'ont fait sentir combien vous êtes devenu nécessaire à mon bonheur. Je pensais

Hosted by Google

que Théodore m'eût écrit, puisqu'il ne pouvait pas venir lui-même. Mais quel droit avais-je à cette complaisance?

Durant ces deux longs jours d'attente, votre lettre ne m'a jamais abandonnée. Combien mon cœur est délicieusement ému de tout ce que vous me dites. Il n'y a pas un seul mot que je n'aie répété cent fois. Pourquoi votre lettre est-elle si courte? Je suis disposée à vous reprocher de ne m'avoir pas écrit plus longuement. Avec quelle anxiété mes yeux regardaient dans la campagne, à l'heure qui eût dû m'apporter une autre lettre de celui que j'aime.

Je me répète à moi-même tout ce que vous m'avez dit la dernière fois que je vous ai vu. Je me retrace ces heureux instants où je découvrais combien vous me deveniez cher.

Ah! Théodore, avez-vous bien réfléchi avant de vous dévouer à aimer votre Marie? Ne pas vous trouver sincère, ô mon ami (ne puis-je pas vous donner ce doux nom d'ami), serait pour moi un coup fatal. N'avez-vous pas laissé peut-être, là-bas, une femme plus belle qui vous aime, ou quelqu'autre plus riche, d'un rang plus élevé; réfléchissez, Théodore, et voyez si votre cœur m'appartient réellement tout entier. Ne regretterez-vous jamais les splendeurs du grand monde, ces jours de plaisirs et de fêtes que vous avez connus; le souvenir de votre ancienne vie ne vous poursuivra-t-il pas, et ne serez-vous jamais attristé par le contraste de votre nouvelle existence?

Ma mère (ah! M. Ashburton, jamais fille eût-elle une mère plus parfaite), ma douce, ma tendre mère remarquait, hier soir, que j'étais triste et mélancolique, je rougis de honte en songeant au motif de cette mélancolie. Quel reproche n'ai-je pas à me faire, de ne penser qu'à mon propre bonheur, quand je vois cette pauvre mère souffrir et lutter contre son mal. Le ciel seul peut savoir dans quel temps elle doit m'être ravie! Mais lorsque je me rappelle les effets de l'hiver dernier, avec quelle terreur ne vois-je pas approcher celui-ci. Bien qu'elle veuille me tranquilliser en parlant toujours de sa prochaine guérison, je suis sans cesse dans les plus cruelles inquiétudes. Chaque jour j'offre au ciel mes prières pour elle.

Pardonnez-moi ces tristes pensées. Elles vous affligent

Hosted by Google

peut-être. Mais, Théodore, vous êtes mon ami, à vous je dois confier toutes mes peines; votre cœur n'est-il pas entièrement à votre pauvre Marie?

—

LETTRE VINGT-UNIÈME.

ASHBURTON A MARIE.

Bien que je sois certain, ma chère Marie, de vous avoir convaincue, dans notre dernier entretien, de l'inutilité de faire connaître, quant à présent, à votre excellente mère les circonstances exactes de notre liaison, vous me permettrez de revenir, dans cette lettre, sur un sujet qui m'intéresse particulièrement, parce que je vois quelle importance il a pour vous.

Vous êtes, je pense, entièrement assurée de la sincérité de mon amour; j'insiste sur ce point, parce qu'il est pour moi le principal. Comment craindre, en effet, avec cette assurance, que je puisse jamais vous conseiller rien de dangereux ou de peu convenable. Vous savez, cher amour, quelle est ma position : vous n'ignorez pas qu'en déclarant ouvertement mes intentions, le bruit en parviendrait bientôt aux oreilles de ma tante, qui voudrait sans doute exiger l'immédiat accomplissement de ses désirs. J'ai trouvé jusqu'ici les moyens de les éluder; mais un refus formel pourrait lui faire prendre quelque résolution extrême qui m'enlèverait sa fortune de laquelle tout mon avenir dépend.

Vous m'objectez la mauvaise santé de votre mère; croyez-moi, Marie, vous êtes trop inquiète sur ce point. Ne vous disait-elle pas hier qu'elle se trouvait beaucoup mieux depuis quelques mois. Votre mère n'a pas manqué de s'apercevoir de mon inclination pour vous, et sans doute il ne lui a pas échappé, non plus, que je ne vous suis pas indifférent. Si elle appréhendait de cet attachement de fâcheuses conséquences, pensez-vous qu'elle ne vous aurait pas fait part de ses craintes ou de son mécontentement. Pourquoi donc lui dire quelque chose qui l'attristerait. Pourquoi venir interrompre cette douce sécurité qui lui plaît. Vous vous reprocheriez de lui avoir inutilement causé

Hosted by Google

de la peine. Non, mon cher amour, ou je m'abuse étrangement, ou vous trouverez avec moi que votre devoir même vous prescrit le silence. Bannissez de votre esprit toute défiance, toute appréhension. N'humiliez pas, de grâce, votre cher Théodore, par des soupçons qu'il ne saurait mériter.

Je ne vis que pour vous, Marie ! chaque jour me fait découvrir en vous de nouveaux charmes. Ne troublez pas, je vous en conjure, notre heureuse tranquillité par des craintes vaines et chimériques. Croyez-moi, notre destinée est fixée ; en vain voudrions-nous lutter contre elle.

Vous rappelez-vous encore notre délicieuse promenade, quand nos pas s'égaraient ensemble jusqu'au bas de la colline, entraînés par le calme mystérieux du soir. Combien les moindres circonstances de nos entrevues sont à jamais gravées dans ma mémoire. — Vous étiez ce soir-là d'une gaîté que je ne vous avais jamais vue. Un souffle léger se jouait dans les tresses de vos cheveux, vous aviez ôté votre chapeau, et je regardais avec amour onduler ces boucles charmantes. Vous souvient-il que j'avais malicieusement dénoué le ruban qui retenait votre chevelure. Oh ! Marie, vous ressembliez ainsi plutôt à un ange qu'à une créature terrestre. Avec quelle ardeur je contemplais ce joli sourire errant sur vos lèvres, cet éclat plus vif brillant dans vos yeux, et quand vous vous jetâtes sur moi pour m'arracher votre ruban, n'étais-je pas comme transporté d'admiration ! Cette gaîté qui ne vous est point naturelle, vous abandonna cependant par degré, et quand les ombres de la nuit vous firent regagner votre demeure, il me sembla qu'il y avait dans l'expression calme de votre visage quelque chose de plus en harmonie avec votre beauté.

Ah ! Marie, Marie, de tels instants sont rares ! Votre main s'était appuyée sur mon épaule, mon bras entourait votre taille, nous regagnions ainsi la maison dans un délicieux silence ; quelle ivresse comparable à la mienne, alors que vous serrant contre mon cœur, je pressai délicieusement mes lèvres sur les vôtres ! et que je sentis que j'étais véritablement aimé, aimé de vous, Marie, les plus chères délices de mon âme.

Hosted by Google

Vous vous imaginerez sans peine tout ce que j'éprouve en traçant ces lignes ; c'est pour moi une jouissance suprême de tromper ainsi l'absence en m'occupant de vous, en vous parlant comme si vous étiez présente.

Adieu, ma tendre Marie.

—

LETTRE VINGT-DEUXIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

Pourquoi le cœur de Marie ne s'ouvrirait-il pas à celui qu'elle aime ? Expliquez-moi, Théodore, le changement que l'amour a fait en moi. Comment se fait-il que je ne jouisse plus de cette douce tranquillité d'autrefois ? Chaque matin me trouvait heureuse et paisible ; je me levais bien disposée aux devoirs de la journée, et le soir fermait mes yeux sans regret et sans amertume. J'avais plaisir à contempler la nature. Chaque aspect de cette tranquille vallée semblait être en harmonie avec la paix de mon cœur, et quand le soleil descendait sous l'horizon je ne comptais pas avec inquiétude les heures qui devaient amener son retour.

Ah ! Théodore, quel contraste aujourd'hui ! Ce n'est plus que soucieuse et triste que je me lève après des rêves pleins de trouble et de terreur. Je ne salue plus d'un doux sourire les riantes beautés du matin, et la nuit me trouve trop souvent dans les larmes. Au milieu de toutes mes peines, l'amour est, hélas ! ma seule consolation.

Jamais, Théodore, personne ne vous a aimé autant que je vous aime. Aucune de celles qui vous ont connu dans le monde n'avait à vous offrir un cœur semblable au mien.

Quels sentiments nouveaux pourraient naître désormais. Je voudrais vous répéter sans cesse combien vous êtes beau, combien vous êtes noble et quelle grâce ont toutes vos manières. Je voudrais vous dire l'impression délicieuse de votre voix sur ce cœur devenu votre esclave.

Ah Théodore ! ai-je assez lutté contre cet amour ! Quels efforts n'ai-je pas faits ? Que de fois vous voyant oppressé et les yeux pleins de larmes, ne me suis-je pas senti gagner par une contagieuse émotion ? Quelle violence ne me suis-

Hosted by Google

pas faite pour défendre à ma bouche, à mes regards de me trahir, pour te cacher le secret de mon âme.

Pourrais-je oublier jamais ces premières soirées, où admis dans mon appartement, vous m'exprimiez avec tant d'éloquence tout le plaisir que vous éprouviez. Quelle délicatesse, quel doux langage! De tels moments, sans doute, furent dangereux pour moi! Votre trouble seul put vous empêcher de voir le mien. Si vous m'eussiez moins aimée, vous eussiez plus tôt connu mon amour. Je fus à vous dès que je vous vis. Oui, Théodore, t'aimer est devenu le charme de ma vie.

Dis-moi, mon doux ami, pourquoi tu étais si triste à notre dernière entrevue. Cacherais-tu quelque chose à Marie? Des soupirs fréquents s'échappaient de ton sein, et quand tu me pressais dans tes bras, quelle angoisse faisait couler ces pleurs qui tombaient sur mes joues? En vain, je cherchais à t'égayer, moi si peu gaie d'ordinaire. Quand nous nous séparâmes, vous paraissiez frappé d'une sombre mélancolie. Pourquoi cela? est-ce le présage de quelque infortune! Ah! mon cœur semble m'annoncer quelque malheur prochain. Le destin est las peut-être de nous être favorable et nous prépare quelque coup cruel.

A cette idée, mes larmes viennent presqu'effacer ces lignes. O mon consolateur, quand vous verrai-je?

Je vous envoie Suzanne avec cette lettre, quoiqu'il soit déjà tard. Répondez-moi bientôt, Théodore. Que vos bonnes paroles, que vos chères assurances viennent soutenir la faible Marie.

—

LETTRE VINGT-TROISIÈME.

MARIE A ASBHURTON.

Depuis la dernière nuit, depuis cette funeste entrevue, oh! oui, trop funeste à mon repos! le langage que vous m'avez tenu a seul occupé toutes mes pensées. Ah! Théodore, pourquoi ai-je connu trop tard vos desseins; pourquoi le voile qui couvrait ma vue est-il tombé trop tard? Hélas! est-ce en adressant de semblables prières à celui que j'ai

Hosted by Google

tant lieu de redouter, que je trouverai la force qui m'est devenue si nécessaire ? Pauvre infortunée, simple fille que je suis d'avoir écouté le séduisant langage de ta bouche, et dans l'innocence de mon cœur de m'être ainsi confiée à ta sincérité.

Ah ! Théodore, cruel Théodore ! dans quel abyme de misère as-tu plongé Marie ! Je sens mon âme déchirée, ma tête succombe, et pas une larme pour soulager mon cœur. Quel changement, mon Dieu ! Cet amour qui faisait ma gloire, est aujourd'hui le sujet de ma honte !

O cruel Théodore, pourquoi es-tu venu porter le trouble dans cette humble retraite de la paix et de l'innocence ? Pourquoi m'as-tu choisie pour victime de ton perfide amour ? Ne m'avez-vous donc arrachée à la mort que pour me perdre plus cruellement ? Tu sais combien je te redoutais ! une voix secrète m'avertissait de me garder de toi, mais la destinée m'a plongée dans un autre torrent et je suis emportée dans son cours.

Malheureuse ! je n'ai plus assez d'énergie pour te fuir. Laisse-moi t'implorer, si tu m'aimes ; laisse-moi t'implorer, si ton cœur n'est pas fermé à la pitié ; renonce à tes cruelles poursuites.

Croyez-moi, Théodore, votre image est gravée dans mon âme, votre souvenir ne peut s'éteindre qu'avec ma vie ; ne m'obligez pas à ne plus prononcer votre nom qu'avec horreur. Ne me rendez pas odieuse une vie dont le plus grand charme était naguère de vous être consacrée.

Oui, Théodore, ne nous revoyons plus. Pitié, pitié pour moi, mon ami (oh laissez-moi vous nommer encore ainsi), pitié pour votre infortunée Marie. Je ne prévois que trop la grandeur du sacrifice que je veux faire ! Mais c'est dans les larmes seules que je dois désormais trouver ma consolation.

—

LETTRE VINGT-QUATRIÈME.

LILLINGHAM A ASHBURTON.

Insensé Ashburton, que devenez-vous donc ? Plus de deux mois se sont écoulés sans que j'aie entendu parler

Hosted by Google

de vous. Mes lettres négligées, et je crains pis encore! Pourquoi cet engouement pour votre Marie? Henriette consent à vous voir, et c'est de ce côté qu'est votre seule espérance. Arrivez au plus tôt ou vous êtes ruiné sans ressource.

—

LETTRE VINGT-CINQUIÈME.

ASHBURTON A LILLINGHAM.

Ou vous êtes mon bon ange, ou vous avez assuré ma ruine. Hélas! j'ai triomphé de Marie; elle est perdue à la paix et à l'innocence, le sacrifice est consommé!

Pauvre Marie, trompée, flétrie, par combien de lâches parjures ne l'ai-je pas entraînée à sa perte. Quel monde de misères va s'ouvrir pour elle quand elle va reconnaître que celui qu'elle a tant aimé n'était qu'un indigne scélérat. Oui, Lillingham, un scélérat! N'ai-je pas banni pour toujours le repos de cette âme vertueuse, de cette âme trop belle pour ce monde cruel et trompeur.

Je vous envoie avec cette lettre celles que j'ai reçues de Marie. Ah! lorsque je les lis, quels reproches ne m'adressè-je pas! Quand je songe à la pureté de Marie; quand je me retrace l'affection si tendre qu'elle avait pour moi, combien mes remords sont déchirants! Mais renoncer à sa possession eût été ma mort. Elle est à moi maintenant, irrévocablement à moi.

Il y a quelques nuits, quand toute la maison se fut retirée pour se livrer au repos, je me trouvai exact au rendez-vous que Marie m'avait donné dans ce jardin si souvent témoin de mon bonheur et de mes vœux. Jamais nuit n'avait été plus propice aux tendres impressions de l'amour. Elle succédait à une journée brûlante qui avait laissé dans l'air une tiède chaleur.

Marie vint à moi avec une joie approchant du transport; mais au milieu même de cet entraînement, sa délicatesse semblait purifier tous ses désirs. Il y avait dans ses manières une sorte de mélancolie qui l'élevait au-dessus de l'humanité. O Lillingham, être aimé d'une telle femme!!

Hosted by Google

Je l'appelai mon amour, ma bien-aimée ; je la nommai mon épouse à la face du ciel et pour toujours !

Et lorsque cet ange se laissa aller sur mon épaule, en soupirant quelques murmures étouffés, quelle tumultueuse ivresse entra dans mon âme. Ce fut nn délire. Je l'entraînai vers sa chambre. Lillingham, Lillingham, pourrai-je jamais oublier cette nuit? Comment pouvoir la décrire, je suis ivre encore de mille délicieux souvenirs !

Hier, je la revis. Que de reproches, mais que d'amour dans ses beaux yeux noyés de larmes.

— Ashburton, me dit-elle d'une voix émue, ne me méprisez-vous pas ?

Elle me regarda d'un air qui eût touché le cœur le plus dur ; et lorsqu'elle cacha sa tête dans mon sein, ses pleurs et ses soupirs me gagnant tout-à-coup, je me trouvai pleurant avec elle.

Inutile de vous dire les tendres discours que je lui tins pour la consoler. Je l'assurai de ma constance ; je jurai que je l'aimais plus passionnément que jamais. Enfin, je n'oubliai rien pour lui rendre un peu de calme, et je ne la laissai que lorsque je la vis passablement remise de sa douleur.

Et maintenant, ô mon ami, vous me pressez de quitter ces lieux, de hâter mon retour, d'aller donner à une autre femme, que je ne pourrai jamais aimer, la place que cette adorable fille tient dans mon cœur ! Oh ! laissez-moi consacrer ces dernières heures à celle que j'ai si indignement trompée. Faudrait-il donc m'enfuir sans la préparer au moins à ce cruel départ ? Comment y résisterait-elle ? Non, quelques jours encore et j'abandonne votre victime ! Fatal, fatal amour de la richesse ! Oh ! pourquoi suis-je entièrement ruiné !

—

LETTRE VINGT-SIXIÈME.

LILLINGHAM A ASHBURTON.

Votre lettre m'a vivement ému, mon cher Théodore, mais ne vous abandonnez pas, de grâce, au désespoir.

Hosted by Google

Employez tous les moyens pour consoler votre intéressante Marie, mais n'oubliez pas ce que vous vous devez à vous-même. On vous attend dans *Portland-place* au commencement de la semaine prochaine. Ainsi vous n'avez pas de temps à perdre. Je ne veux d'autre réponse à cette lettre que votre présence. Portez-vous bien, et réfléchissez à ce que je vous dis.

—

LETTRE VINGT-SEPTIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

Ah! Théodore, Théodore, comment m'adresser à vous! que puis-je vous dire? Des larmes amères voilent mes yeux, mon cœur est oppressé de sanglots.... Aurai-je la force de vous écrire.

Et vous êtes parti, hélas! parti peut-être pour toujours. O mon Dieu, quelle agonie à cette cruelle pensée! Non, vous n'oublierez pas votre Marie, non, vous n'aurez pas cette ingratitude. Je connais votre cœur, il est tendre, humain, compatissant; jamais vous ne voudrez porter une si cruelle mort à celle que vous avez tant aimée et qui vous aime de tant d'amour.

Quel vide votre départ a fait autour de moi. C'est d'aujourd'hui seulement que je puis apprécier l'etendue de ma passion pour vous. Cruel Théodore, quel si pressant motif a pu vous arracher à celle que vous aimez? Ne m'aviez-vous pas fait mille et mille fois le serment de ne jamais m'abandonner. Et quel moment avez-vous choisi pour vous éloigner de moi! Était-ce donc quand j'avais le plus besoin de vos consolations, quand je suis accablée par le remords, que vous deviez agir ainsi? Quels souvenirs pénibles, quels tourments anticipés ce mot de remords éveille dans mon cœur! O Théodore, ne me méprisez-vous pas? Ne suis-je pas tombée dans votre estime, ne me trouvez-vous pas indigne de vous?

Fille malheureuse, manquer même de la conscience de mon innocence, qui seule aurait pu me donner un peu de courage dans mon malheur. Je ne voudrais pas vous faire

Hosted by Google

de reproches ; oh ! non, loin de moi de vous en faire, ni d'accuser votre départ. Hélas ! n'est-ce pas moi qui suis seule blâmable ! ma faiblesse et mon amour m'ont perdue. Mais que dis-je ? douter de votre sincérité serait pour moi un coup de mort.

Trois jours à peine se sont écoulés depuis que vous nous avez laissées, et déjà il me semble qu'il y a un siècle ! A peine pouvez-vous être au terme de votre voyage et déjà j'attends de vos nouvelles. Hélas ! de vos nouvelles ! quel intervalle immense nous sépare maintenant ! O mes pleurs, pourquoi à cette idée terrible tombez-vous si douloureusement de mes yeux !

Ma douce, ma tendre mère, connaissant notre amour mutuel, n'a pas été surprise de ma tristesse. Mais quel tourment de chercher à lui cacher l'excès de ma douleur dans la crainte de lui voir partager une peine que je voudrais réserver pour moi seule. Mon chagrin devient plus poignant encore par la nécessité que je m'impose d'affecter quelquefois un visage riant.

Les assurances que vous nous avez données avant de partir ont laissé dans son esprit une sorte de satisfaction. Elle parle de vous comme de mon protecteur, du gardien de mon innocence. Chaque jour elle vous bénit, et lorsqu'elle me presse sur son cœur, en me nommant sa chère fille, sa fille bien-aimée, elle ajoute quelquefois que c'est vous qui me rendrez heureuse lorsqu'elle ne sera plus. Jugez, Théodore, combien de telles paroles me déchirent ; oh ! si elle pouvait connaître l'abîme de misères dans lequel une coupable passion a entraîné son enfant ; si elle pouvait deviner que cette fille qu'elle presse contre son sein, qu'elle caresse comme son ange sans tache.... O ciel, Théodore, me forcerez-vous à plonger le poignard dans le cœur de cette vénérable mère !

Mes pleurs coulent avec mystère aux heures silencieuses de la nuit. Personne pour les essuyer ; aucune douce voix pour ranimer mon âme abattue. Tout est solitaire, tout est sans pitié autour de moi. A la vue de cette chambre, témoin de nos amours, quelle foule de tendres et cruels souvenirs vient assiéger votre Marie.

Chaque chose que je vois est pleine de vous : ici, nous

Hosted by Google

avions l'habitude de nous rencontrer ; ici, nous nous sommes assis ensemble ; ici, vous m'écoutiez chanter pour vous complaire.

Le matin de votre départ, je contemplai une fois encore le bien-aimé de mon âme ; je vous vis lorsque votre cheval impétueux vous emportait loin de moi.

O mémoire, ne cesseras-tu donc de me tourmenter? Je vous vois encore tournant vos beaux yeux vers la fenêtre de ma chambre, je vous vois oppressé par la douleur, je vois votre tête languissante, votre contenance triste, abattue, mais toujours adorable. Ah ! tu ne savais pas que Marie, qui n'avait pu dormir, s'était levée dès la pointe du jour pour guetter ton dernier regard.

O bien-aimé, tu es l'âme de ma vie, tu es mon seul espoir et mon seul soutien. Mes plaintes ne t'importuneront pas, n'est-il pas vrai? N'est-ce pas au cœur généreux de Théodore, que toutes les peines de Marie doivent être confiées.

—

LETTRE VINGT-HUITIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

Je me trouve un peu consolée. Oui, Théodore, je me suis efforcée de vous obéir. Ta pauvre Marie veut t'obéir en toutes choses.

Oh ! mon ami, combien la vue de ton écriture si connue a relevé mon courage.

J'ai pressé ta lettre cent fois contre mes lèvres, je l'ai placée ensuite dans mon sein. J'étais tellement agitée par l'émotion du plaisir, que si Suzanne n'avait pas été présente pour me soutenir, je serais tombée de faiblesse. J'avais attendu *pendant tant de si cruelles heures* cette marque de ton amour, que même après l'avoir reçue j'hésitais encore à croire.

Mon doux Théodore, combien tes chères expressions me rassurent. Combien j'ai été ranimée par tes tendres serments. Je t'ai retrouvé tout entier. J'ai retrouvé ton noble et généreux caractère dans chaque ligne. L'influence de ta

Hosted by Google

lettre a pénétré tout mon être, et je suis tombée dans une sorte de rêverie bien douce, certainement, pour un cœur tourmenté si longtemps par tant de tristesse et de crainte.

Je me soumets sans murmurer, et comme tu m'as ordonné de le faire. J'ai pour me soutenir la délicieuse certitude de ton retour.

La riante saison a fait place aux teintes pâles et mélancoliques de l'automne ; les scènes de la nature, que nous avons tant de fois admirées ensemble, se revêtent de deuil. On croirait que ton départ leur a ravi tout leur charme. Chaque fleur qui se dépouille de sa riche beauté, chaque plante qui se fane semble me dire que Théodore a fui loin de moi. Je ne prends plus aucun soin de mon parterre..... Hélas ! tu n'es plus ici pour me faire trouver du plaisir à cette occupation.

Oh ! trop chers instants d'un bonheur indéfinissable, moments heureux de sa présence quand me serez-vous rendus !

Autrefois j'aimais sans réserve une mère à la bonté de laquelle je devais tout ce qui pouvait me plaire ; à peine osais-je croire qu'une vie entière de dévouement et de reconnaissance pût jamais payer sa profonde tendresse ; et quand je trouvais l'occasion de lui épargner quelques peines, d'alléger les cruelles souffrances de sa maladie, le ciel peut savoir que je ne désirais pas alors d'autre bonheur.

La lecture, l'étude de la musique, les soins du ménage occupaient ma journée, sans nulle curiosité de l'avenir. J'étais satisfaite du moment présent ; heureuse seulement si je voyais ma mère moins souffrir, inquiète seulement lorsqu'elle me paraissait plus malade.

Quand votre ami entreprit d'attirer mon attention et voulut, comme on dit, me faire la cour, ce fut une de mes amies qui me força de remarquer ce qui était évident pour toute autre que moi. Il m'adressait des compliments et me parlait un langage fort tendre, mais j'étais sans oreilles pour ses discours.

Enfin, Théodore, vous arrivâtes ; la renommée vous avait précédé. Les jeunes filles du village parlaient de vous avant même votre arrivée. Chaque fois que je me trouvais avec elles, vous étiez le sujet de l'entretien ; elles vous vantaient,

Hosted by Google

elles vous admiraient, et je rougissais alors en entendant ces éloges. Mais combien maintenant ils paraissent froids à mon amour ! J'entendais dire que vous étiez un homme sans principes, un séducteur. Quelque chose m'avertissait de vous redouter.... mais enfin je vous vis ! Ah ! dis-je en soupirant, est-il possible que cet homme soit tel qu'on le dépeint ; est-il possible que l'extérieur vienne ainsi démentir les sentiments véritables ? Mon ami, je ne pouvais pas croire que vous fussiez pervers.

Je m'aperçus bientôt que j'avais fixé votre attention. Théodore, vos yeux pénétraient mon âme. Je sentais, en vous regardant, une émotion jusqu'alors inconnue. Mes résistances furent vaines, je vous aimais. Alors arriva ce jour fatal (ah ! laissez-moi le nommer heureux !) ce jour où vous exposâtes votre propre vie pour sauver la mienne. Ce généreux dévoûment vous gagna mon cœur sans réserve, et ce cœur une fois donné, ce fut pour toujours.

La santé de ma mère (le ciel en soit loué) paraît meilleure qu'à l'ordinaire. Vous savez, cher ami, quelles consolations je retire de la tendresse qu'elle me témoigne. Vous savez que l'amour que je vous porte ne saurait avoir diminué mon affection pour cette excellente mère.

S'il était possible (puisse le ciel empêcher qu'il en soit ainsi) qu'il devint jamais nécessaire de faire un choix entre elle et vous, si je connais mon faible cœur, bien que la mort dût suivre ce sacrifice, c'est vous que je laisserais pour elle ! Ah ! puisse plutôt le ciel faire descendre sur vous deux ses plus grandes félicités.

Je prie chaque jour pour toi ; oui, mon époux, car tu es bien mon époux, tu l'es devenu par tes serments à la face du ciel ; je prie pour toi l'être qui a été témoin de tes vœux ; ils ont dû monter jusqu'à son trône, où ils sont inscrits.

—

LETTRE VINGT-NEUVIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

Combien je me trompais moi-même, et qu'est devenu ce

Hosted by Google

courage tant vanté, qu'est devenue cette énergie que je croyais si bien posséder? Chaque jour m'apporte la preuve d'une nouvelle faiblesse. Trois semaines ne sont pas encore écoulées et déjà mon cœur est déchiré par d'inutiles regrets !

O mon bien-aimé, ne peux-tu donc prendre quelques jours, quelques jours seulement, sur tes préoccupations de fortune, pour les consacrer à celle qui est la moitié de toi-même. Peux-tu donc, sans être ému, contempler ma douleur? Peux-tu hésiter à venir vers moi? Compterais-tu la fatigue d'un voyage qui te porterait encore dans mes bras? Oh ! que n'ai-je des ailes, que ne puis-je voler vers celui que j'adore !

Théodore, j'attends à chaque instant de vos nouvelles. Une semaine s'est écoulée déjà depuis votre dernière lettre. Pas de lettres ! O mon Dieu, ne m'avais-tu pas promis de m'écrire ! Mais peut-être mon bien-aimé (oh ! cruelles anxiété de l'attente), peut-être l'idole de mon âme est malade? Ciel ! quelle terreur dans cette pensée ! Théodore, mon époux malade ! et n'être pas auprès de lui ! Qui pourrait lui prodiguer des soins aussi tendres que ceux de Marie? Ma voix si connue *adoucirait* ses douleurs, ma main soutiendrait mollement sa tête languissante. O cher bien-aimé, si tu es malade, ne me laisse pas dans l'incertitude. Je saurais supporter avec courage cette cruelle nouvelle ; oui, je supplierais ma mère de me laisser partir pour voler vers toi, vers mon époux, et partager ses peines.

Mais si tu n'es pas malade, si tu vis loin de Marie, heureux, insouciant, et pour te livrer à tes plaisirs d'autrefois, quel autre tourment pour mon cœur? Théodore, cesserais-tu de penser à moi? Oui, peut-être d'autres plaisirs le détournent de la pauvre Marie. Oh ! qui soutiendra mon courage !

Hélas ! dans cet instant, tandis que je t'écris près de ma fenêtre ouverte, que le vent souffle en gémissant à travers les arbres et fait voler vers la terre leurs feuilles desséchées, j'éprouve un soudain frissonnement dans mon sein et l'indéfinissable sensation d'un terrible avenir.

—

Hosted by Google

LETTRE TRENTIÈME.

SUZANNE à son honneur sir ASHBURTON.

Honoré Monsieur,

Ma jeune maîtresse désire que je vous écrive pour vous informer qu'elle est retenue au lit avec une forte fièvre, ce qui l'empêche d'écrire elle-même à votre honneur.

Pauvre jeune demoiselle ! elle a été vraiment bien malade. Ma maîtresse a soigné sa fille pendant toute sa maladie, et je crains bien pour elle-même une rechûte. Mademoiselle désire que je vous dise qu'elle pense pouvoir vous écrire dans peu de jours.

Agréez, honoré Monsieur, les offres de services de votre très-humble servante,

SUZANNE.

LETTRE TRENTE-UNIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

La lettre de Suzanne vous aura fait connaître, mon ami, la cause de mon silence. Pendant cette cruelle maladie j'ai doublement souffert par la privation de vous écrire. Je ne puis encore que m'asseoir sur mon lit, et le désir de vous donner moi-même de mes nouvelles peut seul me rendre assez de force pour tenir ma plume.

Je venais à peine de terminer ma dernière lettre, quand j'éprouvai un malaise peu ordinaire. Je pensai qu'ayant écrit, exposée à la fraîcheur du soir, le grand air avait été la cause de ce dérangement. Peu de temps après, je fus forcée de me mettre au lit où je suis restée plusieurs jours dans le plus grand danger. J'ai su par Suzanne que j'avais eu plusieurs fois le délire, et elle m'a dit que j'avais constamment rêvé de vous. Veuille le ciel que je n'aie pas fait connaître le secret de mon crime. Oh ! si j'avais fait une telle blessure à ma mère !

Non, laissez-moi me rassurer. Rien n'est changé dans ses manières ; elle m'embrasse encore avec sa tendresse

Hosted by Google

accoutumée, elle m'appelle toujours sa chère fille. Excellente femme, mère chérie, souffrant elle-même de sa mauvaise santé, elle n'a pas voulu laisser le chevet de son enfant. Et quand sa propre faiblesse l'empêchait de me donner ses soins, elle restait encore près de moi pour diriger ceux dont j'avais besoin. Oh ! mon Théodore, je la trouve bien changée, elle est plus pâle, et sa toux est revenue. Je tremble de voir reparaître tous les symptômes de sa maladie, et c'est avec inquiétude que je songe au retour prochain de la froide saison qui la fatigue tant. Cette tendre mère vous aurait écrit elle-même pendant ma maladie, mais par une délicatesse, connue d'elle seule, elle hésitait à le faire jusqu'à ce qu'elle en eût reçu l'autorisation de sa fille.

Lorsque je fus capable de l'entendre, elle m'en parla ; mais sans me rendre compte du motif, je ne voulus pas y consentir; et je me suis félicitée depuis, mon ami, en pensant à ce qui s'est passé entre nous. Craignant cependant que vous ne fussiez alarmé de mon silence, je vous fis écrire par la bonne Suzanne, pour vous apprendre que j'étais retenue au lit, mais en vous cachant le danger que je courais encore. J'attendais avec impatience le moment où je pourrais vous dire moi-même, mon chère Théodore, que Marie malade, ou bien portante, est toujours à vous.

Soyez sans alarmes, mon ami, je suis aujourd'hui hors de danger, et je compte pouvoir, dans quelques jours, reprendre mes occupations accoutumées. Mais, hélas ! elles n'auront plus pour moi de charmes si votre prompt retour ne vient me ranimer.

J'aurais désiré, mon cher amour, continuer de causer avec vous, mais j'obéis à ma mère qui désire que je m'arrête ; elle veut que je vous dise (oh ! ciel, c'est elle qui vous dit cela) qu'après moi, elle vous aime plus que tout, parce qu'elle sait que vous aimez son enfant.

Adieu, portez-vous bien, cher ami. En fermant cette lettre, mon cœur se serre comme s'il fallait me séparer de celui que j'aime. Oh ! mon ami, encore un peu de temps et vous embrasserez je pense votre Marie.

—

Hosted by Google

LETTRE TRENTE-DEUXIÈME.

SUZANNE A SIR ASHBURTON.

Honoré Monsieur,

J'ai encore à vous adresser un message de douleur. Bon Dieu ! quelle affliction éprouve cette famille malheureuse ! A peine ma chère maîtresse commençait-elle à recouvrer ses forces, que sa mère fut obligée de se mettre au lit, et je crains bien qu'elle ne puisse jamais s'en relever. C'est un mal sans espoir. Mademoiselle Marie ne veut pas permettre qu'aucune autre qu'elle prenne soin de cette pauvre dame qui est toute patience et résignation. Oh ! Monsieur, un cœur chrétien deviendrait bon en contemplant ces deux vertueuses femmes si calmes, si résignées dans ces heures d'épreuves. Oh ! ma pauvre maîtresse, que deviendra-t-elle quand elle restera seule dans ce monde misérable. Elle ignore que je vous écris.

Je suis plus que jamais, honoré Monsieur, votre très-humble servante,

SUZANNE.

LETTRE TRENTE-TROISIÈME.

MARIE A AHSBURTON.

Le cruel coup est frappé ! L'impitoyable mort me rend bien malheureuse ! Elle n'est plus ; j'ai suivi ses tristes restes jusqu'au cimetière. J'ai vu la froide terre couvrir, pour jamais, le cher auteur de ma vie, celle à qui je devais toutes choses. Son âme vit dans les régions célestes de l'éternelle félicité, à l'abri de toutes les misères de la passagère et incertaine humanité.

O mon époux, toi le seul objet aujourd'hui de mes affections sur cette terre, viens me consoler, viens pleurer avec la fille orpheline de la meilleure des mères.

A peine étais-je assez revenue à la santé pour pouvoir marcher sans l'assistance de cette mère chérie, que je commençai à être cruellement alarmée par la subite alté-

Hosted by Google

ration de ses traits. Un soir, après avoir attendu qu'elle se fût couchée, et comme j'étais sur le point de lui donner le baiser accoutumé :

« Mon enfant, me dit-elle, je me sens plus faible et plus » fatiguée que de coutume, quelque chose me dit que je » ne dois plus me relever. Viens ici, ma chère fille, mets- » toi aux genoux de ta mère et prie pour elle ; prions » ensemble le bon Dieu pour ton bonheur.

» Demain, nous enverrons chercher le docteur. »

Depuis ce moment, je ne la laissai plus. J'obtins la permission de coucher auprès d'elle. Quand le sommeil eut fermé ses yeux languissants, je portai ma vue sur son lit et je la contemplai. Quelle sérénité sur son visage ! les atteintes de la mort y étaient trop cruellement empreintes, mais on n'y voyait pas ses terreurs ; et comme je continuais à contempler cette mère adorée dans une muette et respectueuse douleur, je crus voir quelque chose de divin briller dans toute sa personne. Le lendemain, le médecin arriva ; il me pria de laisser la chambre.

« Non, dit-elle, que ma fille reste près de moi, mon cher » Monsieur ; je lui ai souvent parlé de ce qui doit arriver. » En vérité, je ne vous ai envoyé chercher que pour vous » voir avant de quitter ce monde, car vous avez été tou- » jours pour moi un bon et fidèle ami ; puisse le ciel vous » en récompenser ! Vous m'avez souvent dit qu'à l'appari- » tion de certains symptômes, je serais au terme de ma » carrière. Je sens, maintenant, que cet instant est venu. » Dites-moi franchement ce qui me reste de temps pour » ce monde et ses derniers devoirs. »

Je lus dans la contenance du médecin une triste réponse qui me terrassa, et sans la voix de ma mère, qui sembla se ranimer et m'encourager, je pense que je n'aurais pu supporter ce coup terrible.

« Viens ici, mon enfant, ma chère fille, viens embrasser ta » mère. Tu vois que je n'ai plus que peu d'instants à vivre ; » que mes dernières joies terrestres me viennent de toi, » mon enfant ! Ne t'abandonne pas au désespoir. Je con- » nais ton tendre naturel, je sais que ma mémoire vivra » éternellement dans ton cœur ; cette bonté, mon enfant, » aura sa récompense. Dieu t'ouvrira un jour les portes

Hosted by Google

» du ciel, et là nous nous retrouverons pour participer » ensemble aux glorieuses béatitudes bien préférables à » tous les plaisirs de cette vie passagère. Ne pleure pas » trop, Marie ; embrasse ta mère, mon enfant, tes baisers » rafraîchiront mon âme. Ce soir, nous parlerons de nos » affaires terrestres. »

Elle me détailla ensuite avec cette fermeté et cette tranquillité d'esprit, qu'une pieuse confiance dans la miséricorde céleste peut seule donner, tout ce qui concerne nos affaires.

« Le petit patrimoine que votre père nous laissa est » encore entier. Cette maison de campagne sera pour toi, » ma chère Marie, une tranquille et agréable retraite. Tu » es ici connue et aimée ; ailleurs, tes excellentes qualités » auraient à prendre de nouvelles racines et tu trouverais » difficilement une contrée plus en harmonie avec ton » caractère. Ici, au-dessus de la gêne de la pauvreté, tu » peux être heureuse. »

Alors, elle me nomma celui qu'elle avait choisi pour tuteur et les exécuteurs de son testament. Entre autres choses, elle me dit :

« J'aurais désiré, mon enfant, vivre assez longtemps » pour te voir mariée. Je serais descendue plus contente » dans la tombe, si j'eusse pu, avant de partir, unir ma » chérie avec l'homme de son choix ! Mais que ta volonté » soit faite, ô Seigneur ! Il plaît au ciel de me retirer de » cette terre, et je ne dois pas murmurer. Oh ! combien » j'aurais voulu voir une fois encore ce bon, cet aimable » jeune homme ! Que ne puis-je de ma voix mourante » léguer mon cher trésor à ses soins protecteurs ! Je lui » aurais dit : « Recevez de mes mains cette fille chérie, » elle a été la meilleure et la plus soumise des filles, vous » aurez en elle la meilleure et la plus soumise des épouses. » » Mon enfant, il te chérira ; lorsque je serai partie, il te » tiendra lieu de tout. »

Alors elle se souleva avec mon aide. Oh ! quel moment terrible que celui-là !

« Soutiens-moi, mon enfant, que je puisse prier pour » toi : O toi, Dieu grand et bon, écoute la prière d'une » mère vertueuse ; si la piété, la soumission à tes ordres

Hosted by Google

» sont dignes d'être protégées par toi, bénis mon enfant, » bénis ma fille ! »

Elle parut un instant absorbée dans la prière, les bras élevés vers le ciel, dans toute la piété sublime d'une chrétienne et d'une mère. Bientôt, épuisée par cet effort, elle laissa retomber sa tête sur mon épaule ; je l'entourai de mes bras. Ses yeux s'étaient fixés sur les miens, une céleste flamme rayonnait dans son regard. Alors d'une voix faible et douce :

« Embrasse ta mère, me dit-elle. »

Ici elle sembla visiblement s'affaiblir. Je veillai toute la nuit à ses côtés. Un sommeil fiévreux et troublé l'oppressait par intervalle. Lorsqu'elle se réveilla, elle s'efforça de tenir toujours ses yeux languissants sur les miens. Par moment, elle me prenait la main pour la porter de son cœur à ses lèvres.

Le lendemain matin, notre ami le docteur arriva. Il ne me dit que les choses les plus désolantes.

« Marie, murmura ma mère, la mort s'approche, je sens » que voici mes dernières paroles ; reçois ma dernière » bénédiction, ma bien-aimée. »

Ses yeux semblaient fermés dans la mort ; la pâleur était répandue sur son visage ; elle ouvrit un instant ses paupières languissantes, fixa son regard sur moi, son pouls trembla et s'abaissa, elle laissa échapper quelques légers soupirs ; mon nom, le vôtre, oui, le vôtre, Théodore, tremblèrent sur ses lèvres ! Elle parut frissonner un instant, puis elle me regarda encore.... sans un gémissement, le doux souffle de vie s'échappa. J'étais orpheline !

Comment vous dire ma douleur ? Je remplis la maison de mes cris. Il me semblait que mon cœur allait se déchirer par la violence que je m'étais faite en retenant jusque-là mes larmes. Puis l'abattement, la fatigue, suite de mes veilles et de mon désespoir, me firent malgré moi tomber dans le sommeil. Ce fut ce qui me sauva.

Bientôt ils vinrent, les cruels, ces cœurs sans pitié ; ils vinrent arracher tout ce que le trépas avait épargné de ma mère. Oh ! quel horrible moment ! Je ne pus leur résister, ils m'emmenèrent hors de la chambre, et je ne vis plus désormais son visage.

Hosted by Google

Enfin j'entendis les sons lointains de la cloche. Tout était silencieux excepté le glas de la mort qui frappait mes oreilles de son affreuse régularité. A peine un souffle de l'air. Ce fut la cloche qui me réveilla de la stupeur dans laquelle j'étais plongée. Je mis la tête à la fenêtre, je vis le triste cortège à la porte.

Suzanne m'habilla du froid vêtement de deuil. Je suivis le cercueil jusqu'au bas de l'escalier et l'accompagnai jusqu'à l'église. J'entendis le solennel service ; elle fut déposée dans la terre pour toujours, la tombe glacée devint son lit.

Je ne puis pas écrire davantage. Et maintenant, ô mon ami, pleurez avec Marie. Venez vers elle sans retard ; c'est à genoux, au nom du ciel, que je vous en supplie ; venez ou je succomberai sous le poids de mon chagrin, de ma douleur. Votre désolée Marie.

—

LETTRE TRENTE-QUATRIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

Théodore, tu n'es pas encore venu pleurer avec moi? tu n'es pas ici pour sécher mes larmes. Hélas ! je me trouve seule près du tombeau de ma mère ; je suis seule pour la pieuse oraison qui ne peut me soulager parce que ta voix n'est pas jointe à la mienne. Que dois-je penser? Vous ne m'écrivez plus ; avez-vous oublié déjà la pauvre désolée Marie? Ah ! Théodore, lorsque ma lettre vous parviendra, au milieu peut-être d'une vie si différente de la mienne, ne sentirez-vous pas les atteintes poignantes du remords, en songeant à vos volages et frivoles occupations, quand j'avais droit d'attendre toutes vos sympathies ! Savoir compâtir à la tristesse et lui porter des consolations est le propre des âmes tendres. La vôtre l'est-elle réellement? Prouvez-le moi, en venant pleurer avec Marie sur la tombe sacrée de celle qui vous a aimé. Croyez-moi, vous y trouverez un charme qui vous consolera et adoucira votre amertume. Je vous attendais chaque jour, je vous attendrai chaque jour encore.

Si les séduisants plaisirs ont pu bannir un instant de

Hosted by Google

ton cœur l'image de Marie, si l'ambition et l'amour des richesses ont éveillé en ton âme une pensée indigne de toi et de ton épouse, que ma voix te rappelle à toi-même, que la voix sacrée du devoir et de la vertu se fasse entendre à ton cœur et remette en ta mémoire toutes les promesses sacrées que tu as faites à cette sainte mère qui, du haut du ciel, veille sur son enfant! Sache, Théodore, que je porte en mon sein le gage vivant de notre amour! Ah! n'attends pas qu'il devienne celui de ma honte. Que ta femme, toujours aimée, ne soit pas un objet de dérision et de mépris, ne permets pas qu'on la montre au doigt. Hâte-toi, le plus cher des amis, hâte-toi de me nommer ton épouse aux yeux des hommes, comme je la suis à la face du ciel. Renouvelle aux pieds de l'autel ces vœux d'un éternel amour que nous avons tant de fois prononcés, sous le regard des astres, dans le temple le plus auguste et le plus sacré de la divinité.

Si ton cœur bat encore, tu dois savoir combien je t'aime. Vous le savez, vous ne pouvez pas ignorer (et je vous déclare que ce serait ainsi), vous savez trop que votre cruauté, que votre abandon me conduirait au tombeau.... Encore un coup au cœur de Marie, et elle est perdue pour toujours.

Je ne puis vous dire les larmes continuelles qui tombent de mes yeux, je ne puis dire tous les chagrins qui me dévorent. Mes nuits sont sans sommeil, mes jours privés d'espérance; ma seule consolation est de pleurer sur le tombeau de ma mère. Les froides rosées qui descendent sur moi ne peuvent rafraîchir ma fièvre. C'est au nom sacré de ma sainte mère, au nom des droits puissants de nos vœux tant de fois répétés, au nom des droits plus puissants encore de notre amour et de la mère de ton enfant, que je t'adjure de plaindre et d'épargner le cœur déchiré de Marie.

—

LETTRE TRENTE-CINQUIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

Toutes mes horribles appréhensions sont réalisées! Ciel

Hosted by Google

favorable ! daigne me soutenir au milieu de mes afflictions. Mais puis-je m'adresser au ciel, n'en suis-je pas indigne par toutes mes faiblesses ?

Hélas ! ma destinée est accomplie ! tout est perdu pour moi ! Que m'est-il maintenant ? Est-il l'époux d'une autre ?

Théodore, oseras-tu jeter les yeux sur cette écriture si connue ? O homme, homme, quelle fourberie dans ta nature !

Oui, vous avez déchiré un cœur dont le dernier soupir sera une prière pour votre bonheur, pour votre bonheur et non plus pour celui de Marie. Sera-ce la main du bien-aimé qui m'arrachera le cœur ; ô cruel, est-ce vous ? est-ce toi, que je nomme cruel ! Que mon amour m'a été fatal ! Ciel ! qui m'aimera désormais ? Qu'est devenu celui que j'aimais, celui que je nommais mon époux !

O ma sainte mère, du séjour de paix et de bonheur que tu habites, jetteras-tu un regard sur ta fille infortunée ? Puisse la vue de son indignité t'être épargnée ! Puisse ton âme, du milieu des gloires qu'elle habite, ne pas voir une pauvre fille abandonnée, coupable, perdue. Pourquoi l'heure qui t'a enlevée de ce monde n'a-t-elle pas été pour moi la dernière.

C'est une faveur du ciel que tu sois partie dans un tel moment. Tu as pu emporter, en mourant, l'idée de ta fille innocente et pure. A ta dernière heure, quel était celui que tu bénissais, quel était le nom que tu joignais à celui de ta fille ? Hélas ! ma paix est à jamais perdue, la mort est mon seul espoir, le tombeau mon seul refuge.

Bientôt je reposerai près de toi. La mort est froide et terrible ! cruelle et sans pitié. Elle n'épargne personne. Mais elle n'est pas seule cruelle, seule sans pitié, elle ne fait aucune promesse, elle ne cherche pas à tromper. !

Parjure, oseras-tu me répondre. Ta main osera-t-elle m'écrire ; ne la sentiras-tu pas frissonner, se dessécher cette main que tu m'as donnée à la face du ciel, et que depuis tu as promise à une autre ?

Comment ce qui forme la trame même de ma vie, comment ce qui s'est emparé de tout mon être peut-il en être arraché ?

Oh ! Théodore (que je puisse prononcer encore une fois

Hosted by Google

ce nom trop cher), ne me livrez pas au désespoir, par pitié laissez-moi jouir, un moment, du délicieux souvenir du passé. Oui, du passé.... et sans qu'il soit au pouvoir du destin de le ramener jamais !

Qu'est-il maintenant pour moi ? O mon cœur déchiré, dis-moi ce qu'il m'est encore ? N'est-il pas le père de l'enfant que je porte dans mon sein ! O ciel ! dois-je mettre au monde le fils condamné d'un père inconnu, moi son épouse ! oui, son épouse, car il me le répétait, il me le jurait sans cesse ! Mon Dieu, aie pitié d'une misérable créature. Envoie-moi la douce main de la mort, envoie-la moi, car j'ai peur qu'une sinistre pensée ne me pousse à paraître en ta présence sans y avoir été appelée.

—

LETTRE TRENTE-SIXIÈME.

SUZANNE A SIR ASHBURTON.

Comment pourrai-je vous dépeindre, Monsieur, le cruel état de ma chère maîtresse. Je crains bien qu'elle n'ait entièrement perdu la raison. Le docteur vient tous les jours, il paraît concevoir les plus grandes craintes. O Monsieur, je jette des cris lorsque je la vois si malade, si abandonnée, elle si bonne et si douce ! Je tremble que ma pauvre maîtresse ne s'en relève jamais.

—

LETTRE TRENTE-SEPTIÈME.

ASHBURTON A LILLINGHAM.

O mon ami, votre cœur sera déchiré comme le mien au récit du cruel état de Marie. Quel noble esprit j'ai pu éteindre ! Quelle fleur admirable j'ai déracinée sans pitié et livrée aux vents cruels.

Je vous envoie la lettre que j'ai reçue de Suzanne. Aussitôt qu'elle me fut parvenue, je me suis fait accompagner par le plus habile médecin, et je suis parti sans en prévenir

Hosted by Google

personne. Que j'ai souffert depuis que je suis ici ! Jamais rien ne pourra me consoler de la faute que j'ai commise... Une faute ? c'est un crime qu'il faut dire. Infâme que je suis ! Henriette, je t'ai trompée aussi ! Combien un mari indifférent et parjure est digne de ta haine. Mais si j'ai trompé Henriette, quel nom donner à l'injure que j'ai faite à Marie. Oh ! tant que la mémoire ne me sera pas ôtée, le malheur sera le partage du cruel, du parjure Ashburton.

Oui, j'ai vu cet ange ; mais comment puis-je vous en parler ? Le médecin dit que son cœur est oppressé par un chagrin concentré, qu'un sentiment fixe de tristesse s'est emparé peu à peu du siège de sa raison et l'a anéantie, sans doute, pour toujours. Je lui ai tout raconté, il connaît les plus petites circonstances de la fatale histoire, il ne me donne aucune espérance.

Je l'ai vue ; j'ai vu Marie ! O désolants souvenirs ! Oui, du jardin si connu, de ce jardin, jadis séjour de paix, d'innocence et d'amour, je l'ai vue ! elle était assise dans une attitude mélancolique, une partie de son visage tournée de mon côté. Ciel ! quel ravage le chagrin a fait sur cette touchante physionomie, brillante encore de beauté, d'intelligence, de pureté céleste.

Ses cheveux flottaient épars sur ses épaules. Ses mains, négligemment posées sur ses cheveux, cachaient à moitié son visage. Elle paraissait presser ses yeux comme pour en arracher des larmes ; mais hélas ! ses yeux restaient secs. Elle était assise, immobile, tenant une branche de cyprès flétrie qu'elle portait par instant à son visage comme une fleur odorante. Puis je l'ai vue secouer la tête, elle semblait dire : « Cela n'a pas d'odeur. » Elle sourit alors ; ô mon Dieu ! que cet horrible sourire me serra le cœur ! Elle baisa le cyprès ; le plaça dans ses cheveux ; tantôt elle semblait plongée dans une cruelle pensée ; tantôt elle se parlait à elle-même. Enfin elle se leva ; qu'étaient devenues la grâce et l'élégance que j'aimais tant dans sa démarche. Sa maigreur horrible paraissait la grandir encore. De noirs habits de deuil flottaient autour de ce corps adorable. C'était comme un fantôme échappé du tombeau et venu pour porter le remords dans mon cœur.

A chaque pas elle s'arrêtait. Sa main se portait à son

Hosted by Google

front ; sa tête s'inclinait avec une expression de tristesse et d'horreur. O cruelle, ô désespérante pensée ! cette belle, cette injuriée, mais innocente créature, porte en son sein la preuve vivante de mon exécrable crime. Oui, j'ai vu la mère d'un enfant qui, s'il voit le jour, ne vivra que pour maudire son père ! O monstre que je suis d'avoir commis un aussi horrible meurtre !

Maintenant je la vois croiser ses mains sur sa tête, tandis qu'avec des regards baissés par la honte, elle semble réfléchir à sa situation. Puis sa figure reprend l'expression de sa première horreur. Maintenant elle sort de sa chambre ; elle étend ses bras vers le ciel, comme pour appeler sur moi sa vengeance, ou pour implorer pitié et miséricorde.

Je m'étais jeté la face contre terre, appelant la mort et maudissant le jour où je suis né. Le bon docteur vint à moi, me releva de force et m'obligea de retourner au village.

Je pris le sentier que j'avais tant de fois suivi, quand le cœur rempli de joie je me rendais naguère à la demeure de Marie. Aujourd'hui, quelle différence ! J'arrivai au pont si connu. La lune brillait de toute sa splendeur dans un ciel pur et sans nuages. A peine le plus léger bruit interrompait-il le solennel silence de cette scène. Seulement, par intervalle, quelque souffle de vent à travers les arbres, se mêlant au murmure du ruisseau, venait ajouter à l'imposante tranquillité de la nuit.

Je m'arrêtai, comme retenu par mille souvenirs. Quelle torture ils jetèrent dans mon esprit ! En vain j'implorais le ciel pour qu'il fît descendre en moi la moindre consolation, en vain j'appelais à mon aide toute ma résolution pour retrouver un peu de paix, le contraste frappant de mes tumultueuses pensées aves le calme de la nature, à l'heure tranquille de la nuit, m'apportait de nouveaux tourments. Les yeux attachés sur les profondeurs du ciel, je cherchais à percer les régions sans fin de l'espace, appelant de mes vœux l'anéantissement du temps, de l'espace et de la nature entière. Au milieu de ces mille désespérantes pensées, je songeai à me tuer, puis une espérance trompeuse vint un moment m'arracher au désespoir. Mais, ô Lillingham, je ne le sens que trop, depuis que j'ai pu voir l'état dans

Hosted by Google

lequel j'ai plongé la malheureuse Marie, toute espérance de consolation est finie pour moi.

Je vous écris du même logement que j'habitais alors que, dans tout l'orgueil de la jeunesse, je me livrais aux ardents transports de l'amour ! Mais comme tout est changé autour de moi ! Je crois lire sur chaque figure le reproche et la haine. C'est à peine si j'ose sortir dans le village. Je voudrais me dérober à tous les regards.

Heartley est venu me rendre visite ; il est pour moi assez attentif, mais je crois voir au fond de ses regards qu'il me considère comme un monstre. — Et ne suis-je pas, en effet, à mes propres yeux, un monstre de la pire espèce.

O mon cher, ô mon secourable ami, pourrez-vous, Lillingham, m'offrir quelques consolations. Je dois vous dire, avant de finir, que le docteur est venu me faire entrevoir quelque espérance, mais je n'ose m'y livrer. — Adieu.

—

LETTRE TRENTE-HUITIÈME.

MARIE A ASHBURTON.

J'arrache à Dieu quelques courts instants pour vous les consacrer.

A ses derniers moments, quand Marie va dire adieu à toutes les choses de la terre, elle ne songe qu'à vous, à celui dont la mémoire l'accompagnera au-delà du trépas. Mais ce ne seront plus les cris d'une pauvre folle désespérée qui éveilleront vos pleurs ; rendue à la raison par la miséricorde divine, je veux, à cette heure, vous parler d'une voix calme et résignée.

Remerciez avec moi la main bienveillante de la Providence, et admirez cette sagesse qui ordonne tout pour notre avantage. Dieu, mon ami, en me punissant, m'arrache à mes erreurs et m'appelle à prendre place dans les régions de l'éternel bonheur, où je dois retrouver ma mère. Si là haut il est permis encore de voir ce qui se passe dans ce monde inquiet, l'esprit de Marie veillera sur vous ; et s'il y a, dans le ciel, un temple pour la prière, j'y élèverai

Hosted by Google

pour vous la mienne vers le trône des miséricordes, comme ma voix mortelle le fait encore en ce moment. La justice du Seigneur m'a visitée, mon ami, dans le seul dessein de me sauver de vous et de moi-même. Si j'eusse conservé la santé (ne puis-je pas maintenant vous l'avouer), si vous vous étiez présenté à moi, consumée par l'amour qui me dévorait, j'eusse peut-être manqué de courage pour vous résister, et Marie autrefois innocente, autrefois vertueuse, parce qu'elle croyait uniquement répondre à l'amour de son époux, eût été pour jamais perdue à la paix du cœur, perdue peut-être pour le ciel. Aujourd'hui, au contraire, je puis, à l'heure de ma mort, songer à vous dans tout le calme de l'amour purifié. Sans aucun remords, sans aucune parole de reproche, je prie Dieu pour vous et je vous bénis.

Suzanne, la tendre Suzanne m'a dit votre présence ici; elle m'a dit toutes vos souffrances, toutes vos larmes, votre profond désespoir. Puissiez-vous trouver quelques consolations dans la pensée que je vous accorde un pardon sans réserve. Oui, puissiez-vous être heureux, ami toujours cher! Que ma mémoire vous soit sacrée. Puisse votre femme goûter ce bonheur que je crus un jour devoir être le mien. Engagez-la à chérir le souvenir de Marie, faites que je ne sois pas un objet de haine au cœur d'Henriette.

Je deviens faible, il est temps de terminer cette lettre, dernière preuve de mon affection. Je vous recommande Suzanne. Elle a été véritablement une fidèle amie pour moi dans mes plus cruels moments. Pauvre fille, elle pleure sur sa maîtresse. Théodore, je dois finir; pourrez-vous lire ceci? Je sais quel prix vous mettrez à mes derniers efforts. J'eusse désiré vous voir une dernière fois avant de laisser cette terre. Théodore, sois heureux. Dis à Henriette ce que je lui souhaite. Adieu. O ciel! protège-le! Adieu encore, pour toujours!

Hosted by Google

BULLETIN.

L'obligation que la *Revue* s'est imposée, de terminer avec l'année tous les articles commencés, nous laisse peu de place pour ce Bulletin et nous ne pouvons qu'énumérer les sujets dont nous aurions aimé à entretenir le lecteur.

Signalons les prédications du père Péraud, de l'Oratoire, pendant l'Avent ; devoir religieux, plaisir intellectuel.

— Indiquons une publication qui vaudrait qu'on s'y étendît davantage, les travaux de la Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort, pour l'année 1864-65. Ce recueil se distingue de ceux du même genre, par un caractère très particulier. L'archéologie et l'histoire, qui dominent volontiers ailleurs, n'y ont pas de place. Rochefort a peu de passé. La littérature proprement dite n'y est représentée que par un conte en vers, *Edith*. Ce qui caractérise le livre, ce sont des morceaux d'une utilité pratique, des applications de la science à la vie commune ; un éloge de M. Roy-Bry, ressortant de l'histoire des services qu'il a rendus à la ville ; une note sur la ventilation, travail d'hygiène ; deux essais sur la statistique médicale de Rochefort en 1863 et 1864, recueils de faits qui préparent des préceptes pour l'action ; une étude sur la création d'une société d'assistance mutuelle parmi les femmes : cette union des sciences naturelles aux sciences morales est remarquable. Peu de populations probablement sont plus mobiles que celles de Rochefort, et peu donnent plus de preuves d'une tendance commune, d'un esprit persistant : c'est un phénomène à étudier.

— Tout le monde connaît aujourd'hui la découverte faite au Canada, du tombeau de Champlain. Elle a ramené parmi nous l'attention sur ce saintongeais célèbre : mais elle

Hosted by Google

n'est pas pour l'Amérique un fait isolé. Déjà en 1854 un envoyé de Québec cherchait en France, avec grand soin, un portrait de ce fondateur de la ville. Il fut alors impossible de lui procurer ni ce portrait, ni aucun renseignement spécial. Et il y a longtemps qu'il en est ainsi. Toutes les notices écrites sur Champlain semblent puisées uniquement dans ses propres récits : mais peut-être est-il possible et essaierons-nous, dans un prochain numéro, d'emprunter à ces récits des détails qui le fassent connaître mieux qu'elles ne le font.

— Il y aurait à extraire des récents Annuaires-Bulletins de la Société de l'Histoire de France et du second volume des Layettes du trésor des chartes des documents intéressants pour notre pays ; mais ceux-là peuvent attendre.

— Nous ne pouvons que nommer, — le temps nous a manqué pour l'étude, quand l'espace ne nous manquerait pas, — deux brochures de M. le docteur Alf. Avard, sur les Injections intra-utérines, et sur la Genèse et la durée de la grossesse dans l'espèce humaine. Ces travaux ont été présentés à leur public spécial dans le Congrès médical de Bordeaux, en octobre 1865.

— Enfin, qu'on nous permette de déposer une modeste feuille de chêne sur la tombe récemment ouverte de M. Charles Brisson. Son volume de Fables, publié en 1856, bien qu'il en contienne beaucoup d'ingénieuses et qu'on en pût facilement extraire un grand nombre de jolis vers, ne lui assurera sans doute pas l'immortalité ; mais il rappellera à ceux qui l'ont connu les qualités de son esprit, un mélange de bonhomie et de finesse ; il sera un témoignage de son amour pour les lettres.

Lorsqu'il publia ce volume, un de ses amis lui adressa un de ces hommages que les anciens auteurs recueillaient avec grand soin, mais qui sont passés de mode. Nous le donnons pour que ce numéro de la *Revue* ne se termine pas sans une apparence de rimes. La VI^e^ fable du XV^e^ livre montrait la Vérité se bannissant de la terre et finissait par ce vers :

Hosted by Google

Doit-elle y revenir ? Les paris sont ouverts ?

Un ami lui adressa la pièce suivante :

A M. BRISSON, SUR SA FABLE : *Les Filles de Jupiter.*

Par tous les épouseurs honnie,
La fille de Jupin, l'austère Vérité,
S'est-elle de la terre à tout jamais bannie ?
Je t'en dirai, Brisson, ce qu'on m'en a conté ;
A toi, son confident, d'apprécier l'histoire ;
Tu sauras mieux que moi ce que l'on en doit croire.

La Vérité jadis promenant son miroir
Invitait en tous lieux les hommes à s'y voir.
On accourut d'abord. Sa voix était si belle !
Son port, ses traits brillaient de tant de majesté !
De respect et d'amour on volait agité.
Mais sur le miroir trop fidèle
A peine un regard s'arrêtait,
Qu'en arrière on se rejetait.
Vous en étonnez-vous ? Cette glace indiscrète
Montrait le fond du cœur et s'en allait chercher
Dans ses derniers replis la faiblesse secrète
Qu'à soi-même on voulait cacher.
Confus à cet aspect, les curieux s'enfuirent
Et d'une seule voix maudirent
De la divinité le charme séducteur
Et son miroir accusateur.
Dans cet isolement qu'inventa l'immortelle ?
Son miroir excepté, tout appelait vers elle.
Jeté sur ce miroir, un voile ingénieux,
Tout en le dérobant, y rappela les yeux.
Sur ce voile, habile ouvrière,
Elle avait brodé de ses mains
Des dieux, des animaux, des plantes, des humains,
Enfin un abrégé de la nature entière.
Tous ces êtres divers semblaient marcher, agir,
Suivre de leur instinct la magique énergie,
Se rechercher ou se haïr :
L'art leur avait donné la vie.

Hosted by Google

On fuyait tout-à-l'heure, on accourt à présent.
Le vulgaire étourdi ne voit dans cet ouvrage
Qu'un spectacle divertissant.
Mais, en regardant mieux, le sage
Y retrouve sa propre image :
Car ce beau voile est transparent.

M. Brisson a assez vécu pour voir se succéder plusieurs écoles poétiques : il ne prit guère parti dans ces luttes, et resta fidèle aux formes de versification qui florissaient dans sa jeunesse, au temps du Directoire. Je ne crois pas que ce fussent les meilleures. On a publié des fragments d'un poème qu'il avait, je crois, mené à terme, et où le choix seul du sujet paraîtrait de nos jours un crime de lèse-poésie, l'Art de collectionner. Il chantait là une passion qu'il éprouvait, trouvant ainsi deux jouissances à la fois. La poésie donne à bien peu la gloire, mais elle donne à tous ce que M. Brisson lui avait demandé, des enivrements dans la jeunesse, des délassements dans l'âge mûr, des distractions dans la vieillesse. Elle fit le charme de la sienne ; elle nourrit l'activité intellectuelle qu'il conserva fort longtemps. Né à la Rochelle, le 3 mars 1780, Charles Brisson y est mort le 17 décembre 1866.

— Nous voudrions finir un peu moins tristement : fût-ce à nos dépens qu'on dût rire. Vous connaissez ce bon bourgeois du Charlatanisme qui s'écrie avec tant de joie : Ma femme, le journal parle de moi ! Nous dirons avec la même fierté : l'almanach parle de nous, et quel almanach ! l'almanach de la littérature. M. Jules Janin, un juge infaillible, y cite parmi les travaux excellents, qui signalent l'ardeur intelligente de la province, la *Revue de l'Aunis et de la Saintonge*, 3e année. Cela se lit en toutes lettres page 37, ligne 40.

Legio peut mourir : son épitaphe est faite.

LEGIO.

Hosted by Google

TABLE DES MATIÈRES.

HISTOIRE. — BIOGRAPHIE.

PAGES

A travers l'histoire. — MALTOUCHE . . . . . 581 , 672 , 673 737
Cartulaire de Notre-Dame de la Garde. — GRASILIER 308
Coligny à Saintes en 1569. — DE C. 129
Essai historique sur les vignes et les vins d'Aunis. — E. J. 257
Fouage des guets du Pont de Saintes 400
La Fronde en Saintonge. — Louis AUDIAT 92
La Rochelle d'Autrefois. Les vieilles enseignes. — E . J. 146 193
Mgr Léon de Beaumont , évêque de Saintes. — TH. DE B. A. 20
Lettre d'Amos Barbot au duc de la Trémoille 517
Lettres de Cauriana á Concini 703 757
Lettres inédites 646
Lettres inédites de Henri IV. — TH. DE B. A. 249
Du Libre discours attribué à d'Aubigné. — L.-E. MEYER. 8
La maison de Courbon. — L. DE BEAUMONT 65
Philippe Cauriana. — L. DELAYANT. 686
Pièces pour servir à l'histoire de Saintonge et d'Aunis. — TH. DE B. A. . . . 532
Le Prince de Condé à la Rochelle en 1568. — DE C. 453
Procès d'Elie Merlat à Saintes 662
Question de presse en 1611. 3
Les Tours de la Rochelle. — E. J. 564 628
Vie de Maximilien de Béthune , duc de Sully. — P. ROMIEUX. . . . . 289 , 417 , 481 , 545 609

SCIENCES.

Conférence de M. Ville , á la Sorbonne , sur la crise agricole. — E.-J. B. . . 522
Dissémination des végétaux. — A. BAUDOIN 165
Paléontologie. Terrains coralliens et kimméridgiens des bassins jurassiques de la France. — ED. BELTREMIEUX 512

Hosted by Google

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

PAGES

A Joséphin Soulary. — H. V. 176
L'Ane et le Mulet, fable. — G. R. 470
A propos de Bernard Palissy. — L. Fournat 117
Au moulin. — A. Lestourgie. 174
Le Cheval et le Cavalier. — G. R. 669
Le Corbeau et l'Aigle. — G. R. 670
L'électricité, ode. — Guéniot. 56
L'Hirondelle et le Mulot 537
L'Organiste. — L. Chatonnet. 177
Perruques et toupets. — Z. 345
Le plaisir éconduit. — G. R. 669
Pleurs et regrets. — A Baudoin. 471
Promettre et tenir sont deux. — Gaultier de Claubry. 594
Soleil couchant, sonnet. — De Blossac. 120
Le Tisserand. — A. Lestourgie. 62
Les Trois aigles. — E. Labretonnière. 730
Le Vendredi saint. — H. V. 341
Vieillesse n'est pas sagesse, sonnet. — De Blossac. 120

PROSE.

Les deux justices ; souvenirs de voyage. — A.-G. Méneau. 651
Discours d'ouverture de la séance académique de la Rochelle. — Callot . . 49
Fatal amour, lettres écrites d'un village 708 775

CRITIQUE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE.

Les Artistes de la région à l'exposition de la Rochelle, — Dubouché 395
Bibliographie aunisienne et saintongeaise. — B. C. 28
Bibliographie de Bernard Palissy. — L. Audiat 317, 353 436
..... Bu qui s'avance. — L. Méneau. 457
Congrès musical. — L. Méneau 601
Coup-d'œil sur le Concours Régional et les Expositions de la Rochelle. — L.-E. M. 383
Dancourt, ou les mœurs bourgeoises sous Louis XIV. — X. K. 137
Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre, par E. de Pressensé. — M. R. 35

Hosted by Google

PAGES

Phèdre et ses fables. — H. Schérer 466
La Poésie en 1866. Les chimères, par M. Alb. Mérat. — X. K. 403
La Poésie en Saintonge. M. de Blossac. — L. Audiat 588
Du Précieux et du bel esprit dans Mme de Sévigné. — H. Schérer. 79
Promenades à travers le salon. Nos peintres à l'Exposition. — E. Callot 333 365
Réception de M. Prévost-Paradol à l'Académie française. — E. Callot . . . 168
Du Rondeau. — P. Gaudin 219
Le Symbolisme, par Mgr Landriot. — L. Delayant. 237
Le Tartuffe à la foire. — H. Schérer. 466
Le Théâtre et la société des concerts à la Rochelle sous la première République. — L. Méneau. 375

Bulletin. — Legio. . 1, 41, 121, 180, 254, 346, 409, 472, 538, 671, 735 821

La Rochelle. — Typ. de A. SIRET.

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03954 1258
Filmed by Preservation CIC 1998

Hosted by Google